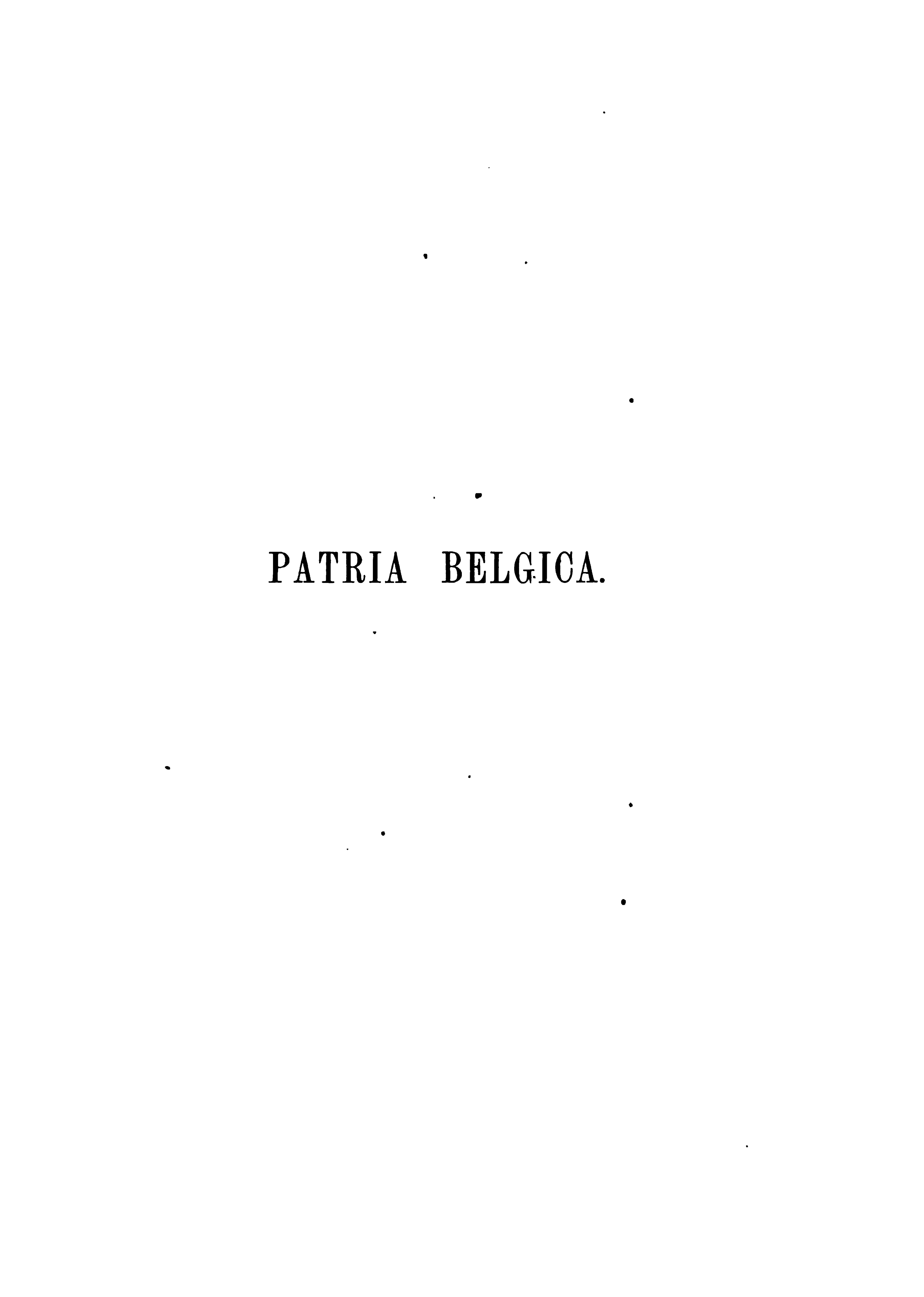



600008859-



PATRIA BELGICA.

Bruxelles. — Typ. Bruylant-Christophe & Cie, rue Blaes, 33.



ENCYCLOPÉDIE NATIONALE

OU

EXPOSÉ MÉTHODIQUE DE TOUTES LES CONNAISSANCES

RELATIVES A

LA BELGIQUE.

ANCIENNE ET MODERNE,

PHYSIQUE, SOCIALE ET INTELLECTUELLE,

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. EUGÈNE VAN BEMMEL,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, ANCIEN DIRECTEUR DE LA « REVUE TRIMESTRIELLE. »

TROISIÈME PARTIE.

BELGIQUE MORALE

ET INTELLECTUELLE.

BRUXELLES.

BRUYLANT-CHRISTOPHE & Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

33, RUE BLAES.

1875

BELGIQUE

MORALE ET INTELLECTUELLE.

I

HISTOIRE DES RELIGIONS,

Par M. ALPHONSE LE ROY,

Professeur à l'université de Liége, membre de la classe des lettres de l'Académie.

Temps primitifs. — Ère préhistorique. — Nos misérables troglodytes de l'*âge de la pierre* eurent-ils une religion? connurent-ils le sentiment de la vénération, ou seulement redoutèrent-ils une puissance supérieure à l'homme? Une vague appréhension du « lendemain de la mort » éclaira-t-elle de quelque lueur les ténèbres de ces esprits grossiers? Certains faits semblent venir à l'appui d'une solution affirmative de ces questions; mais l'imagination a des complaisances contre lesquelles il est prudent de se tenir en garde. M. Dupont a signalé, dans la caverne de Chaleux, un cubitus de mammouth posé sur une plaque de grès, à peu de distance du foyer; il suppose que cet ossement, déjà fossile à l'époque du renne, a frappé par ses dimensions ceux qui le déterrèrent, et qu'ils l'ont érigé avec intention sur un piédestal, à côté de leur âtre : ce serait là, peut-être, un indice de fétichisme. Le souvenir d'une race de géants, objet d'une

terreur superstitieuse, s'est perpétué jusqu'au milieu du moyen âge; dans les annexes de quelques églises, on conserve encore des côtes de cétacés monstrueux. Le champ est ouvert aux conjectures et aux rapprochements; mais on fera bien de ne pas conclure du possible au réel. Ce qu'il importe plutôt de noter, c'est que les premiers occupants du sol belge rendirent positivement des honneurs aux morts. On trouve dans leurs sépultures des outils et des ornements; ils célébrèrent des festins funéraires; sans aucun doute ils crurent à l'existence d'une autre vie, sous une forme quelconque.

A ces hôtes des cavernes succédèrent, dans l'*âge de la pierre polie*, des peuplades d'humeur belliqueuse, vivant à ciel ouvert, principalement au bord des plateaux. Leurs mœurs nous sont moins connues, par cela même que leurs demeures étaient moins fixes. Il paraît que ces tribus appartenaient à des races différentes; qu'à la suite d'une invasion de peuples plus forts et mieux armés, elles émigrèrent graduellement ou furent refoulées vers le midi jusqu'au delà des Pyrénées, tandis que les familles restées en Belgique eurent une condition malheureuse et furent réduites à se réfugier dans les forêts les plus inaccessibles, parfois dans des cavernes, à l'instar des premiers troglodytes.

Les traditions populaires sont invoquées en faveur de ces hypothèses; seulement elles nous transportent sans transition à une époque plus voisine de nous, à une époque où le travail des métaux était déjà connu. Il s'agit de ces *nains* mystérieux, désignés dans les provinces de Liége, de Namur et de Hainaut sous les noms de *Nutons, Lutons* ou *Sottais*, de *Wichtelchen* aux bords de la Sûre et de *Kabotermannekens* dans le pays flamand (les *Kobolds* de la Germanie ?). Ils vivaient dans des grottes (*trous de Nutons*), ne sortant que la nuit, passant leurs journées à travailler pour les gens du pays; ils ont particulièrement laissé, comme les anciens Basques, la réputation d'habiles forgerons. Quand on avait besoin des *Nutons*, on allait déposer le soir, à l'entrée du trou, l'ustensile à réparer ou la matière première de l'objet à confectionner; quelque temps après, toujours le soir, on venait le reprendre, en ayant soin de laisser au même endroit, à titre de salaire, des aliments ou des vêtements. Les nains étaient défiants et timides; faisait-on mine de les molester ou de les tromper, ils quittaient la contrée sans retour; ils n'y ont plus donné signe de vie, en tous cas, depuis la prédication de l'Évangile. Telle est la légende rapportée, entre autres, par un écrivain ingénieux, M. J. Grandgagnage, qui a pris texte de cette dernière circonstance pour hasarder toute une théorie. Les *Nutons* n'étaient rien moins, selon lui, que les tout premiers missionnaires de la loi du Christ, obligés de se tenir cachés au temps des persécutions, venus de pays plus civilisés, par là même plus experts dans les arts et métiers que les barbares qu'ils cherchaient à captiver en se rendant utiles, puis quittant leurs retraites quand ils purent marcher au grand jour, quand la croix eut triomphé. M. le chanoine de Smet s'est fait, en 1864, le champion de la même

thèse; mais, sans invoquer les souvenirs poétiques de la Bretagne, qui parlent de « petits duz » de la nuit, de nains bossus et velus venant danser à la lueur des étoiles autour des pierres druidiques, il est permis de voir dans nos pygmées les derniers représentants d'une race non-âryenne vaincue, subissant les conséquences de leur défaite en demandant à leur industrie une tolérance précaire. L'analogie n'est pas tout à fait complète, mais enfin ils nous font penser à d'autres déshérités, à ces chaudronniers ou étameurs *tsiganes*, qui traversent encore de temps à autre nos campagnes.

Les pierres dites *druidiques* furent longtemps attribuées aux Celtes; les *dolmens*, pris pour des autels, remontent incontestablement à l'âge de la pierre polie; il est prouvé, de plus, que c'étaient des tombeaux. Ils ne sont pas inconnus dans le sud-ouest de la Belgique : M. Lagarde a décrit un dolmen parfaitement caractérisé, érigé sur une montagne aride, non loin d'Amberloup; les vieillards se souviennent encore de la *Pierre du diable*, à Jambes lez-Namur, détruite il n'y a guère que quarante ans. Rien de commun entre ces énormes tables de pierre et l'établissement des Celtes en Occident : la longue traînée des dolmens s'étend depuis la Poméranie jusqu'au Maroc et depuis le Caucase jusqu'à l'Inde, c'est-à-dire dans beaucoup de pays où les Celtes n'ont jamais pénétré. Les *menhirs*, les *peulvans* ou pierres levées, les *cromlechs* et les autres monuments prétendus gaulois ne se rencontrent pas exclusivement sur les côtes de l'Armorique et de la Grande-Bretagne, où, du reste, ils sont plus communs qu'ailleurs; il est difficile de voir autre chose qu'un *peulvan* dans la fameuse *Pierre de Brunehaut*, entre Rongy et Hollain (Tournaisis). Mais qui les a érigés, et sous l'empire de quelles idées religieuses? Si grossiers que soient ces blocs, le déplacement de leur masse et le travail nécessaire pour les superposer demandent des connaissances mécaniques dont on ne gratifiera pas aisément nos demi-sauvages, ou tout au moins une concentration d'efforts et une persévérance qui supposent un peuple nombreux et, à certains égards, discipliné. Quoi qu'en pense M. Henri Martin, cette observation de M. Worsaae n'est pas sans valeur. Qui pourrait dire combien de flots humains ont inondé successivement notre Europe, ont roulé les uns sur les autres pendant des siècles qu'on ne saurait compter?

En somme, la plus grande partie de la Gaule fut très-longtemps occupée par des peuplades barbares à l'origine, mais qui, dans leurs pérégrinations et grâce à leur contact avec les colonies phéniciennes, durent s'élever peu à peu à un certain degré de culture

relative. En fait de religion, il n'y a rien de trop hardi à supposer qu'elles avaient importé de leur lointaine patrie cet antique naturalisme que nous retrouvons au berceau de tant de sociétés orientales. Est-il hors de vraisemblance de soutenir que la vieille race ligystique adora les puissances supérieures, à la face du ciel comme les premiers patriarches, sans tailler les pierres de ses autels (Moïse l'avait défendu aux Hébreux), sans donner une forme matérielle aux objets de son culte, ou tout au plus attachant une idée symbolique à des mégalithes (v. Pausanias), et se contentant d'orienter les rangées de pierres de ses sanctuaires ouverts à tous les vents? Nous faisons volontiers remonter jusque-là les traditions religieuses de la Gaule, et nous inclinons à penser que les Celtes s'accommodèrent sans peine des croyances et des usages de leurs prédécesseurs, parce qu'ils y reconnurent le fond de leurs propres idées et de leurs habitudes. Gardons-nous néanmoins de trancher une question si complexe, dont les progrès ultérieurs des sciences auxiliaires de l'histoire pourront seuls avoir raison. Il est temps d'arriver à l'époque gauloise, où les vagues aspirations des premiers âges firent place à une doctrine régulière, savante, presque philosophique : le *druidisme*, qui conserva le respect des *pierres levées* et vénéra le chêne dans la même pensée que les Pélasges de Dodone.

Les Celtes. — César nous apprend que les Gaulois reçurent de la Grande-Bretagne leurs institutions religieuses. Cette thèse est confirmée par les monuments écrits du pays de Galles; cependant l'autorité des *Triades* serait à elle seule de peu de poids, ces recueils de poëmes ne paraissant pas avoir reçu leur rédaction définitive avant le xiii[e] siècle de notre ère. Mais l'assertion du conquérant romain est formelle, et il ajoute même que, de son temps, ceux qui voulaient acquérir une connaissance approfondie de la religion nationale allaient la chercher de l'autre côté du détroit. Notons de plus que les Celtes gaulois (les *Gaëls*) se fusionnèrent de bonne heure avec les populations vaincues ; la branche de leur race qui s'établit en Angleterre, au contraire, s'y conserva généralement pure de tout mélange et dut par conséquent rester plus fidèle au culte des ancêtres. Le druidisme, examiné de près, n'est que le développement et l'interprétation des antiques croyances de toute la famille gallique et même, comme on l'a indiqué plus haut, des peuplades qu'elle soumit à son joug. Ici pourtant l'histoire se dégage encore péniblement de la légende. Le grand réformateur du

culte, le législateur des Celtes bretons, *Hu-Gadarn* ou le *puissant*, semble moins une individualité réelle qu'une personnification de sa race. Avec le temps, le *grand Hu* devint un dieu tout-puissant, le créateur de toutes choses. Un fait reste debout : le *druidisme*, sinon fondé du moins réformé sous ses auspices, constituait la religion de la Gaule indépendante plusieurs siècles déjà avant la conquête de César.

Le *druidisme* est caractérisé par sa *constitution sacerdotale* autant que par ses *doctrines*. Les *druides* (de *derwydd* ou *dryod*, abr., sage, théologien, plutôt que du grec δρῦς ou du celtique *deru* ou *draoidh*, chêne) formaient un *clergé* dans le sens large attribué à ce mot au moyen âge; en d'autres temps, tous les lettrés étaient affiliés à leur corporation. Le réseau de leur vaste hiérarchie enveloppait dans ses mailles serrées la population tout entière. Leur influence politique fut d'autant plus considérable que pendant longtemps les cent tribus gauloises avaient vécu entre elles dans un état d'hostilité presque permanent; elles trouvèrent dans la religion leur premier lien national. Aux *druides* proprement dits appartenait la prééminence; au-dessous d'eux venaient les *eubages* (*ovydd* ou *ovaidd*), les *vates*, comparables aux augures des Romains, puis les *bardes* (*bardd* ou *barz*), les poëtes, chargés de conserver les traditions et au besoin de censurer les mœurs. Le régime des Gaulois se ramenait en dernière analyse à une *théocratie fédérative*, analogue sous plus d'un rapport aux institutions des anciens Hébreux.

Dépositaires de la science sacrée, dont les enseignements ne se transmettaient point par écrit, les *druides* passaient pour être en communication directe avec les dieux. Leurs sentences étaient la déclaration de la volonté d'en haut : rien ne se faisait donc que de leur avis; ils en vinrent à régler despotiquement les affaires publiques, à décider de la paix et de la guerre, à juger sans appel en matière civile et criminelle. Refusait-on de leur obéir, ils lançaient l'*excommunication*, arme terrible dans leurs mains, car celui qui l'avait bravée passait pour un impie et un scélérat : tout le monde fuyait son souffle empesté; il ne parvenait même plus à se faire écouter en justice. On voit de quel prestige les druides savaient s'entourer; ajoutons qu'ils étaient comblés d'honneurs et de richesses : il semblait, dit Strabon, que la prospérité du pays dût s'accroître avec leur fortune. Leurs priviléges n'étaient pas moins nombreux : exempts de tout impôt et du service militaire, libres enfin de toutes charges, ils pouvaient se consacrer sans réserve à la méditation et à l'enseignement. Ils s'adonnaient à toutes les sciences; leurs études duraient quelquefois vingt ans. Leurs retraites habituelles étaient les forêts profondes et solitaires; ils s'y entouraient de disciples avides de recueillir de leur bouche l'explication des saints mystères; ils n'apparaissaient au milieu du peuple que pour célébrer des sacrifices ou remplir les devoirs attachés à leur souveraineté morale. Ils ne formaient point une caste à proprement parler, au moins dans les premiers temps. Nulle autre condition d'admission dans leurs colléges que le mérite et le savoir. Ils avaient plusieurs centres religieux et politiques; un *archi-druide* présidait chaque groupe : une sorte d'épiscopat. A côté des druides il y avait des *druidesses*, jouissant également de la plus haute considération. Les unes, vouées au célibat, habitaient des espèces de monastères : le

plus célèbre était celui de l'île de Sein (*Sena*), non loin des côtes du Finistère. Là, neuf vierges possédées de l'esprit divin accomplissaient des rites mystérieux et sinistres; les navigateurs n'approchaient qu'en tremblant de ces rocs battus par les flots toujours en furie, où ils voyaient errer la nuit des fantômes échevelés, agitant des torches ardentes (H. Martin). D'autres prêtresses étaient mariées, mais ne pouvaient quitter qu'une fois l'an leurs fonctions sacerdotales; d'autres enfin vivaient en famille. Comme les druides, elles pratiquaient la divination; dans certaines contrées, elles paraissent avoir été chargées des sacrifices.

Les *eubages* ou *ovates* différaient des druides, d'abord en ce qu'ils restaient mêlés aux populations; ensuite, en ce qu'ils s'occupaient d'observer les phénomènes de la nature plutôt que d'en rechercher les causes. Ils étaient physiciens, médecins; ils prédisaient l'avenir en consultant le vol des oiseaux et les entrailles des victimes; enfin la pratique des sacrifices et l'observance régulière des rites les concernaient spécialement. On peut les regarder comme des prêtres ordinaires, des desservants, tandis que les druides, voués à des études plus sublimes, n'assistaient aux cérémonies du culte que pour y présider et leur donner par ce seul fait une sanction auguste. Les *bardes*, musiciens et poëtes inspirés, doués de la *seconde vue* et par là dispensés d'avoir recours à la divination, étaient l'âme de toutes les réunions populaires. Ils calmaient ou enflammaient à leur gré l'enthousiasme guerrier; ils glorifiaient les héros ou évoquaient dans leurs chants passionnés les grands souvenirs de la nation. Leur ascendant était immense sur une race aussi mobile que les Celtes, aussi facile à surexciter, aussi prompte à revenir sur ses entraînements. Au caractère semi-religieux des bardes se joignaient les séductions du rhythme poétique et des accords de la viole (*rotte*) et de la harpe (*telyn*).

Il faut établir une distinction profonde entre les doctrines mystiques des druides et la religion populaire. Les auteurs anciens sont à peu près muets sur le premier point, et l'on ne peut se fier que sous toute réserve aux *Triades* galloises, visiblement empreintes de christianisme. Voici en quelques mots ce qu'elles nous apprennent. Le nombre *trois* domine tout ce qui existe. Il y a trois unités primitives : Dieu, la vérité, la liberté. De là, dit le *Livre des mystères*, toute vie, tout bien, toute puissance. Trois cercles de l'existence : le cercle du vide (de l'infini), que Dieu seul traverse; le cercle de la migration, où la vie procède de la mort, et que nous traversons ; enfin le cercle de la félicité, où la vie engendre la vie, et que nous traverserons dans le ciel. Trois préceptes de morale : adorer Dieu, fuir le mal, être brave en toute occasion. Tout a commencé, excepté Dieu ; mais rien n'aura de fin. Tout être s'élève des ténèbres à la lumière : au fond de l'abîme sombre où il subit d'abord les lois fatales de la nature, l'homme commence à lutter contre le mal dès que sa conscience est éveillée; s'il acquiert, par ses généreux efforts, la science et la force dont il a besoin pour triompher, il entre dans le cercle de la félicité, du progrès indéfini. Tôt ou tard nous y arriverons tous, car Dieu veut nécessairement le plus grand bien pour chaque être. Parvenue à cette perfection, l'âme peut à son gré, car elle ne craint plus le mal, repasser par un état quelconque : c'est ainsi que les héros renaissent pour venger leurs pères et sauver leur patrie. A cette croyance se rattachent, par exemple, les légendes du retour d'Arthur et de l'enchanteur Merlin, le génie par excellence de la race gauloise, le guide de ses pérégrinations d'outre-tombe. Les anciens expliquaient également

par là l'indifférence des Gaulois pour la mort et les immolations volontaires. Si ces enseignements ne descendaient pas dans la masse du peuple, incapable de les comprendre, le culte ordinaire, quoique les altérant et glissant sur la pente du polythéisme, en laissait pourtant transparaître quelque chose. La mort n'était pour les Gaulois qu'une transition instantanée à une vie nouvelle; les âmes ne descendaient pas aux enfers.

M. Baumstark (*Encycl.* de Pauly) fait observer avec raison qu'il est fort difficile de déterminer avec certitude les éléments véritablement celtiques de la mythologie des Gaules : les Grecs et les Romains n'ont pas manqué d'assimiler les déités étrangères aux habitants de leur Olympe ou aux hôtes de leur Panthéon; d'autre part, les statues et les bas-reliefs qui nous fournissent des indications précises se rapportent à une époque où le druidisme avait déjà fortement subi l'influence de Rome et de la Germanie. *Esus* ou *Hesus* (*heûzeuz*, en bas breton l'*effroyable*), Esus, qui inspire la terreur par ses autels sauvages (Lucain), était, dans tous les cas, le Dieu suprême, le vrai Dieu, le Dieu sans nom, le Jéhovah, l'Ammon (le *Deus absconditus*) de l'Occident. On l'a pris quelquefois pour un équivalent de Mars; c'est une erreur : le Mars gaulois est *Camul* ou *Vincius*, le génie de la guerre. Quand Esus fut adoré sous une forme visible au temps des Romains, il resta encore le Dieu suprême, Ζεύς, *Jou* ou Jupiter. Ses symboles primitifs sont le *cromlech*, le cercle de l'infini, et le chêne, antique emblème de la force créatrice : rappelons-nous Abraham sous le chêne de Mambré et le chêne de Dodone consacré à Zeus ; un chêne fort haut, dit Maxime de Tyr, figurait le Jupiter celtique. Toucher à un chêne passait pour une action sacrilége. Plus tard, Esus semble avoir été confondu avec *Hu* le puissant ; le peuple est naturellement porté à déifier ses héros.

Teutatès répond au mystérieux *Hermès* (*Thoth* ou *Theut*), de l'Égypte et des mystères d'Éleusis. Il n'est pas l'auteur, mais l'ordonnateur du monde, le démiurge. Il personnifie la science; il est le révélateur, l'inventeur de la poésie et de l'écriture, l'organisateur de la société humaine; de même qu'Apollon, il est le foyer de toute lumière intellectuelle; de même que Mercure, il préside au commerce, aux voyages, aux limites des champs, à toutes les relations des hommes. Il se présente sous un double aspect : d'abord il est le nain *Gwyon*, le voyant; puis *Taliésin*, c'est-à-dire *front rayonnant :* c'est dans cette incarnation que Gwyon apparaît comme le fondateur des institutions druidiques. Mais tout d'un coup il change de caractère. Le nain, l'enfant, le génie éducateur devient le formidable

Teutatès, le *Dis* que César prend pour Pluton, oubliant que les Gaulois n'ont point d'enfers. *Dis* est le père de toute la race gallique sortie des ombres de la nuit; fidèles à cette tradition, les Gaulois supputaient le temps par nuits et par lunaisons, non par jours et par mois solaires (Moke). Teutatès est donc le maître de la nuit, un dieu farouche et irrité, une sorte d'ange exterminateur. Le sang des victimes doit inonder ses autels; ici la barbarie du culte offre un contraste frappant avec la pureté de la religion ésotérique.

L'évolution du druidisme met de plus en plus en relief le vice radical de cette conception religieuse. M. Henri Martin, qui l'exalte si haut, ne peut se le dissimuler : elle a glorifié la force, la lumière, la liberté; mais il lui a manqué un principe, le plus essentiel de tous, l'amour. Tous ses dieux sont cruels, sanguinaires; ils ne règnent sur des guerriers sauvages que par la menace et par la terreur.

Tarann (Taranis), le *Thunar* des Germains, lançait la foudre comme Jupiter, et le chêne était aussi bien son emblème que celui d'Esus : de là des confusions. — *Belen* (Belenus), le *blond*, le vaillant héros, tenait à la fois de Mars et d'Apollon-Soleil; il enflammait le courage des braves marchant au combat, mais il était aussi le principe de la lumière et de la chaleur physiques; par suite, de la végétation et des plantes médicinales. A côté de Belen, *Belisana*, appelée *Minerve* dans une seule inscription (romaine) de la Grande-Bretagne. Quant à *Belen*, on s'accorde à lui attribuer une origine orientale : c'est l'antique *Bel* des Chaldéens et des Phéniciens, arrivé avec ces derniers dans les îles lointaines du Couchant; il est aussi appelé *Heol* (ἥλιος). C'est lui que les Bardes célébraient particulièrement dans leurs hymnes; c'est en son honneur qu'on orientait les pierres sacrées et que tous les ans, le premier mai, des feux s'allumaient sur toutes les collines; on fêtait ainsi sa victoire sur l'hiver : nos feux de la Saint-Jean n'ont pas d'autre origine.

La récolte du *gui* sacré (*gwydd*, la plante par excellence), constituait le rit solennel par excellence. Les Gaulois attachaient aux symboles végétaux, en général, la plus grande importance. Le bouleau, le pin, voire les ronces et les épines avaient leur signification religieuse; nous avons parlé du chêne, figure d'Ésus. Le gui, plante vivace et ligneuse, qui ne touche point la terre, mais plonge ses racines dans l'écorce des arbres et tire son aliment de leur sève, représentait, selon l'interprétation ingénieuse de J. Reynaud, « la créature unie au Créateur et distincte du Créateur, l'Être particulier puisant perpétuellement la vie dans le sein de l'Être universel qui le supporte. » Quand on le trouvait sur un chêne, où il est très-rare, on

croyait avoir reçu un don céleste. Le sixième jour de la lune, c'est-à-dire au commencement de l'année ou du trentenaire (siècle des Gaulois), en février ou en mars, l'hiver étant donc sur le point de finir, on accourait de toutes parts, de grand matin, se grouper autour de l'arbre favorisé du ciel. La forêt avait perdu sa chevelure; le feuillage toujours vert du gui, ses touffes de fleurs jaunes, « semblaient l'image de la vie au milieu d'une nature stérile et morte » (Am. Thierry). Selon Pline le naturaliste, à qui nous devons la description de la cérémonie (XVI, 44), le sixième jour de la lune était choisi, parce que cet astre a déjà alors assez de force, bien que non parvenu au milieu de son accroissement; c'était une date sacrée, la date de la *guérison de tous les maux*. On considérait, en effet, le gui comme une panacée : l'eau du gui rendait féconds les animaux; tous les poisons trouvaient en elle un antidote infaillible; peut-être y attachait-on aussi l'idée d'une purification spirituelle. Cependant la table des sacrifices est préparée, les apprêts d'un immense festin sont terminés. Les druides, couronnés de feuilles de chêne, s'avancent, conduisant au pied de l'autel deux taureaux blancs, dont les cornes sont liées pour la première fois. L'officiant, en robe blanche, une serpe d'or à la main, monte sur l'arbre et tranche le gui, qui est reçu dans un *sagum* ou manteau carré blanc. Les taureaux sont ensuite immolés, et des vœux s'élèvent vers le dieu inconnu, pour le bonheur de ceux qu'il vient d'honorer de son présent; une fête générale couronne la journée.

Si la religion des Gaulois n'avait jamais comporté d'autres pratiques, on pourrait se rallier aux éloges dont elle est l'objet de la part de son premier historien, le bénédictin D. J. Martin. Mais ses interprètes entretinrent les instincts de férocité en perpétuant la coutume atroce des sacrifices humains. Ces holocaustes étaient de trois sortes. On croyait que le sang ne pouvait être racheté que par le sang : soit pour sauver une vie, soit pour détourner de la nation le courroux céleste, soit enfin dans la même pensée qui a précipité tant d'Indous fanatiques sous les roues du char de Jaggernatha, on vit des victimes volontaires s'offrir aux sacrifices. L'exécution des criminels, d'autre part, portait le caractère d'une cérémonie religieuse : après cinq années de détention, les condamnés étaient brûlés vifs en grande pompe; on chargeait le bûcher des prémices des champs, pour rendre plus agréable aux dieux l'offrande expiatoire. Enfin la troisième classe de sacrifices comprenait les esclaves qu'on égorgeait au décès de leur maître, et les prisonniers de guerre dont l'hécatombe suivait les enivrements de la victoire. On perçait les victimes à coups de flèches et de pieux, on les crucifiait; le plus souvent on les renfermait pêle-mêle dans des mannequins d'osier de grandeur colossale, auxquels on mettait le feu. Dans les grandes calamités publiques, les sacrifices humains étaient toujours plus nombreux; à défaut de criminels, on en venait à frapper des innocents.

Les Germains. — Les Celtes furent repoussés des parties septentrionales de la Gaule, dit César (*B. G.*, II, 4), par la puissante confédération des Belges. Ce qui paraît probable, c'est que les tribus belges, de quelques éléments qu'elles fussent composées, ne firent pas entièrement disparaître les Celtes du pays, mais traitèrent en vaincus ceux qui voulurent y rester, c'est-à-dire les firent passer de

la condition de propriétaires à celle de locataires. Ce qui n'est pas douteux non plus, c'est que l'élément germanique domina chez certaines tribus, notamment chez les Nerviens, Belges seulement par alliance, et chez les Éburons. Le druidisme, sans se perdre tout à fait (on en retrouve des traces bien avant sous l'empire romain), subit naturellement de nouvelles influences et perdit peu à peu son caractère original; à tout prendre, les traditions des deux races étaient assez voisines les unes des autres pour se pénétrer mutuellement sans trop d'effort.

Les Germains avaient importé d'Asie le culte des puissances naturelles dont ils ressentaient directement les bienfaits : ils adoraient le soleil, la lune, le feu (Vulcain), dit César, dont l'autorité est ici d'autant moins suspecte, que les anciennes relations de ce peuple avec l'Orient lui étaient inconnues; Tacite lui-même n'y croyait pas (*Germ.*, 2). Pendant longtemps ils n'eurent ni temples ni idoles; c'est au fond des grandes forêts, sous le frisson de la solitude, qu'ils élevaient leurs pensées jusqu'au ciel. Les tribus du Nord vénéraient *Hertha*, la terre, la mère nourricière (voy. la *Germanie* de Tacite); on sait peu de chose, en somme, des traditions primitives. Pour obtenir des données précises, il nous faut consulter les historiens romains de la décadence, quelques écrivains chrétiens tels que Grégoire de Tours et Paul Diacre, les légendes des saints, les actes des conciles et les capitulaires, surtout l'Edda, qui nous renseigne du reste plutôt sur la Scandinavie.

« Nous adorons principalement Mercure, qui porte dans notre langue le nom de *Woden*, » dit Hengist à Vortigern. Woden, Wodden, Gwodan, Godan, Gode, Odin, Odhinn, est l'âme du monde, le père universel, *Alfadur* ou *Alfader*. Il gouverne l'univers, il y dispense toute lumière et toute chaleur; il a pour symbole le soleil. Mais sa colère est terrible; on l'apaise par des victimes humaines : Woden est le Teutatès, le *Dis* des Germains, *Tuisko* ou *Teut*, le père de la race teutonne. La terre est sa mère; il a pour fils *Mann* (l'homme). Insensiblement, son caractère se dénature. Dans le nord de l'Allemagne et en Scandinavie, le nom d'*Odin* est encore donné au *chasseur sauvage* de la légende. Élevé d'abord au rang d'Esus, Odin n'est plus finalement qu'un homme déifié, comme Hu-Gadarn : la religion des Germains dégénéra en un véritable paganisme. Le séjour d'Odin est l'*Asgard*, le royaume des Ases (des chefs, des maîtres). Dans son Olympe, comme dans celui des Grecs, résident douze dieux, dont il préside le conseil; il tient son tribunal sous le frêne *Ygdra-*

sil, qui s'étend sur le monde entier, s'élève au-dessus des cieux et plonge ses racines jusqu'aux enfers (*Niflheim*). Dans l'un de ses palais célestes, la *Walhalla*, il accueille les héros morts sur le champ de bataille. Il est difficile de méconnaître ici l'influence des religions étrangères.

D'après Schayes, le siége principal du culte d'Odin (ou Woden), en Belgique, aurait été l'emplacement de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand; les Bollandistes rapportent qu'un de ses sanctuaires fut anéanti par saint Willebrord à Westcapelle, dans l'île de Walcheren. On rattache à Woden les noms de Woensel et Woensdrecht, villages du Brabant, et celui de Woensberg lez-Cassel (Flandre française). Le mercredi (jour de Mercure, *Woensdag*, anglais *Wednesday*) était consacré à ce dieu; il en était de même du dimanche, *Zondag*, *Sunday*, jour du dieu-soleil.

Thor, en Belgique *Thunar* ou *Donar*, fils d'Odin et de *Frigga* (l'Isis du Nord), était le dieu de la foudre et pourtant n'occupait que le second rang, malgré cet attribut du Jupiter classique : il ressemble au *Tarann* des Celtes. On le représente tenant à la main un marteau formidable, fabriqué « en jetant du feu dans le feu; » de cette arme, il terrassait les géants et les mauvais génies persécuteurs des hommes. Les roulements du tonnerre n'étaient que le bruit des roues de son char, traîné par deux boucs; quand il lançait son marteau, qui revenait de lui-même dans ses mains, la foudre éclatait, ce qui passait pour un heureux présage. Aussi ce marteau passait-il pour un symbole de bénédiction; il figurait dans la célébration du mariage, qui avait ordinairement lieu le jeudi, jour de Thor, *Donderdag*, all. *Donnerstag*. Sur les autels du dieu-tonnerre brûlaient perpétuellement des branches de chêne, symboles de la force; on lui sacrifiait des animaux et même des hommes. Néanmoins, comme nous venons de l'indiquer, on lui attribuait aussi une influence bienfaisante; celui qui dirigeait les nuages ne répandait-il pas la fertilité sur les champs? Certains noms de lieux, dans nos provinces, semblent rappeler l'existence d'anciens sanctuaires de Thor : Thourout (*Thoroaldi lucus*), Turnhout (*silva Thoroldi*), Thorembais, Torbisoul, etc.

Tyr, *Tiu* ou *Ziu*, type de la bravoure, rappelle proprement Mars; son jour était le mardi (*Tyrsdagr*, *Tiesdag*, *Diestag*, *Diensdag*). Sa légende a subi de nombreuses transformations; son culte a laissé quelques traces en Flandre. *Freyr* (une sorte d'Apollon) et *Freya*, fils et fille de *Niord* (dieu de la mer, des vents, de la chasse et de

la pêche) représentaient la paix, l'abondance, la fécondité. Freyr était invoqué dans les hyménées; on célébrait en son honneur la fête de Jǫël, à la fin de décembre, quand le soleil recommence à monter sur l'horizon. Sa sœur Freya tenait à la fois de Pallas, d'Aphrodite et de la lune; son jour était le vendredi, *Vrydag*, all. *Freitag*. Le nom de Freyr est resté attaché à une grotte des environs de Dinant et à une partie de la forêt des Ardennes.

Les autres dieux germaniques des deux sexes, quoique descendant pour la plupart d'Odin, ne s'élèvent pas à la hauteur de ces puissants habitants de l'Asgard; ce sont plutôt des êtres intermédiaires, des personnalités presque humaines. Tel est le pur et lumineux *Balder*, dont la nature entière déplore la mort; tels sont *Bragi* et *Idunna*, la poésie et l'immortalité, et encore le méchant *Loki*, l'esprit du mal, et enfin les trois *Nornes* (les Parques).

Les adorateurs d'Odin admettaient la création du monde, le bouleversement de tout l'univers à la suite d'une lutte suprême (*Ragnarokr*) entre les Ases et les géants, la résurrection et la vie éternelle : les *géants* personnifiaient le chaos et les forces extérieures de la nature, comme les *nains* en représentaient les forces intérieures. La *Walhalla*, où les *Valkyries*, espèces d'anges féminins, transportaient les âmes des héros, ne s'ouvrait qu'à ceux qui avaient péri de mort violente; de là les vieillards, sur le point d'expirer, se transperçaient de leur épée ou réclamaient d'un ami cette suprême faveur. Au sein de ces étranges champs Élysées, les élus se livrent des combats acharnés, pour se préparer au *Ragnarokr*. Après la grande catastrophe, ils jouiront avec les dieux d'une paix inaltérable dans un paradis verdoyant, plus splendide que le soleil, tandis que les damnés seront suppliciés à jamais au fond d'un horrible enfer. Imbus de ces idées de justice éternelle et de palingénésie, les Germains se trouvèrent disposés à prêter l'oreille aux apôtres du christianisme, quand ceux-ci leur firent entrevoir que l'*Asgard*, la cité céleste, n'était pas si loin d'eux qu'ils l'avaient cru jusqu'alors.

En étudiant de près la religion des Germains, on y démêlerait aisément des importations de tous les pays avec lesquels cette grande race avait été en contact. Les Slaves, les Celtes, les Romains y ajoutèrent à leur tour quelque chose ou contribuèrent à la modifier; l'Évangile en arrêta finalement l'essor; c'est en Scandinavie qu'elle resta le plus longtemps pure de tout alliage. Dans les détails de l'ancien culte et dans les superstitions populaires, on trouve des pratiques de toute provenance : la *mitre* que portaient quelquefois les prêtres officiants, par exemple, les ablutions au commencement de la journée, les augures tirés du hennissement des chevaux rappellent évidemment la Perse. La signification de ces usages s'était perdue, mais ils se perpétuaient, de même que plus tard une foule d'habitudes païennes se maintinrent en plein christianisme. Cependant il y a lieu d'insister sur ce point, que les Germains furent beaucoup plus accessibles que les Celtes aux idées étrangères. Le fait s'explique, à notre sens, par le caractère différent du sacerdoce chez les deux nations. Les prêtres germains, quoique vénérés et très-influents, ne formèrent jamais une hiérarchie comparable à celle des druides.

Ils ne jouissaient d'aucune prérogative politique; le caractère auguste de leurs fonctions suffisait à les distinguer de la masse des habitants.

Au rapport de Tacite, voici comme ils consultaient le sort. On coupait en plusieurs morceaux une branche d'arbre fruitier : on y pratiquait des entailles formant des lettres ou des signes symboliques (les *runes*), puis ces petits bâtons étaient jetés pêle-mêle sur une étoffe blanche. Alors le prêtre ou le père de famille (s'il s'agissait d'affaires particulières) invoquait les dieux et, regardant le ciel, levait trois fois chaque morceau : l'interprétation se tirait de l'ordre des marques. On interrogeait aussi le chant des oiseaux et, comme nous l'avons dit, le hennissement des chevaux. Des chevaux blancs, qu'on ne pouvait employer à aucun travail humain, étaient entretenus à cet effet dans les bois sacrés, aux frais du public. Enfin, à la veille de la guerre, on faisait combattre un guerrier germain contre un captif de la nation ennemie, chacun avec les armes de son pays; la victoire de l'un ou de l'autre passait pour un avertissement du ciel. Comme les Gaulois, les Germains avaient leurs prophétesses, leurs *voyantes*, plus vénérées encore que les druidesses. Elles suivaient les guerriers au combat et les stimulaient par leurs signaux et leurs cris sauvages; à l'instar des sibylles classiques, elles étaient consultées dans les affaires nationales. La plus célèbre est *Velleda*, dont l'influence fut toute puissante sur les peuples du bas Rhin, au temps de Vespasien. Le respect de la femme est d'ailleurs un des traits saillants du caractère germanique; il faisait partie des idées d'honneur : le même mot (*trauwe*) désignait le mariage et la fidélité.

Nous ne décrirons ni les sacrifices célébrés sous le dôme des grands bois, ni les cérémonies des funérailles, plus solennelles que ne l'a cru Tacite. Notons seulement que les Germains brûlèrent leurs cadavres jusque vers le IVe siècle de notre ère; 400 ans plus tard, Charlemagne dut même édicter une loi sévère contre l'incinération, encore pratiquée çà et là. Les cendres des morts étaient recouvertes d'une motte de terre (*tumulus*) ; quelques-uns de ces *tumuli*, dont notre Hesbaye est encore parsemée, servaient de sépulture commune aux habitants de tout un canton.

Les prétendues idoles germaines dont on trouve le dessin dans les *Antiquités germaniques* de M. Klemm ne sont que des figures capricieuses, exécutées au moyen âge. Le culte d'Odin proscrivait les images : un arbre, le tronc d'un arbre, une pierre brute, une épée, point d'autres symboles; l'*Irmensul* renversé par le vainqueurs des Saxons, en 772, à Ébersbourg, n'était qu'un tronc d'une grandeur colossale, quelque chose d'analogue au chêne d'Ésus.

LA BELGIQUE SOUS LES ROMAINS. — Montesquieu fait très-bien remarquer que Rome était moins un empire que la tête d'un corps composé de tous les peuples du monde. Il entra dans la politique romaine de respecter les mœurs et la religion des nations vaincues, non pas précisément d'admettre au Panthéon leurs divinités indigènes, mais de les assimiler autant que possible à celles qu'on adorait dans la capitale, et de faire oublier peu à peu leurs noms barbares. Ni intolérance, ni violence; Rome comptait sur le temps et sur son prestige. Gaulois et Germains conservèrent leur mythologie; les Ubiens seuls abjurèrent formellement l'ancien culte, mais pour ce fait ils encoururent le mépris et l'animadversion de tous leurs voisins. Le pays

wallon se romanisa de bonne heure, toutefois jamais complétement; en Toxandrie et dans les régions maritimes, au contraire, on ne s'aperçut de rien pour ainsi dire; ces contrées étaient encore presque incultes, difficilement accessibles, sans routes ni cités. Les empereurs se montrèrent d'ailleurs assez sobres d'édits: ils n'intervinrent que pour abolir en Gaule les sacrifices humains et pour offrir le droit de cité à ceux qui renonceraient aux rites druidiques. Ce qui résista le plus à leurs efforts, ce fut le culte des divinités secondaires dont nous allons parler; ce furent aussi des pratiques superstitieuses profondément enracinées dans les mœurs, mais sans importance par elles-mêmes.

Les bas-reliefs découverts en 1711 sous le chœur de Notre-Dame de Paris témoignent que, dès le règne de Tibère, les Gaulois ne craignaient plus d'offenser leurs dieux en leur donnant un corps. A côté de Jupiter (IOVIS, *Jou*) et de Vulcain, Esus y figure taillant un chêne; aucun doute n'est possible : on lit clairement sur la pierre : ESVS. Viennent ensuite des déités de second ordre : *Tarvos Trigaranus* (souvenir du culte du taureau?), *Cernunnos* aux cornes d'élan (invoqué à la chasse? Selon quelques auteurs, le dieu de la *cervoise*, le Bacchus de la bière), *Castor*, et sur l'autel érigé par les nautoniers de la Seine (*nautæ Parisiaci*), EVRISES le guerrier et SENANI VEILO, dieu pacifique (D. Martin veut que *veilo* soit le nom gaulois du *gui*). Sur un autre monument trouvé dans la Sabine et portant le nom d'un soldat rémois, sont représentés debout *Ardoine* (la Diane des Ardennes), *Camul* (Mars), Jupiter, Mercure et Hercule, reconnaissables à leurs attributs et d'ailleurs nominativement désignés; nous pourrions citer vingt autres simulacres du dieu Soleil, d'Hercule, voire même de Mithras; qu'il nous suffise de renvoyer le lecteur à Montfaucon, à D. Martin et au musée de Middelbourg. Il résulte de tout ceci deux choses : d'abord, qu'il y eut jusqu'à un certain point fusion entre la religion des régnicoles et celle de leurs conquérants; ensuite, que les anciens dieux déchurent de leur grandeur en devenant visibles. On tomba en pleine idolâtrie, si bien que les dieux de second et de troisième ordre accaparèrent finalement tous les hommages. Le même fait s'observe chez les Belges de toute race, chez ceux mêmes qui subirent peu l'influence romaine; oubliant l'idée sublime que leurs ancêtres s'étaient faite de la divinité, ils rendirent un culte aux arbres, aux rochers, aux fleuves, aux lacs, aux fontaines, aux oiseaux, ou plutôt aux esprits dont ils croyaient la nature entière animée.

La forêt des Ardennes fut consacrée à Diane *Ardoine* (*Arduinna*), comme les Vosges à un dieu *Vogesus*. Les missionnaires chrétiens luttèrent longtemps sans succès contre ces idoles, dont le culte, aboutissant à de folles orgies, rappelait au peuple son antique indépendance. Vers la fin du VIe siècle, saint Wulphilaic dut sans doute accomplir des prodiges d'éloquence pour obtenir qu'on renversât la statue colossale de Diane, élevée sur une montagne aux environs d'Yvoy-Carignan. Saint Kilian, cent ans plus tard, entendit les Austrasiens réclamer leur Diane, qui avait toujours porté bonheur au pays; saint Remacle, qui acheva d'évangéliser les Ardennes, rencontra encore sur son chemin des pierres dédiées à la grande patronne.

Nous trouvons partout des divinités locales : en Toxandrie, *Sandraudiga*, dont M. Torfs rapporte le nom à *Sandrode* (*de Sandrodige godin*); à Westcapelle, *Burorina;* encore sur les côtes, l'Hercule maritime (*Macusanus*), armé d'un trident; *Vagdavera*, enfin *Nehalennia*, adorée dans l'île de Walcheren et digne d'une mention particulière. Les musées de Middelbourg et de Bruxelles ne possèdent pas moins de vingt-deux monuments érigés en son honneur; la plupart ont été découverts à Domburg, où il existe encore une pierre portant les lettres NEH. Gruterus en cite une autre qui a été découverte à Deutz; on y remarque la corne d'abondance, attribut de notre déesse, et l'inscription NEHA. Les statues zélandaises représentent Nehalennia tantôt debout, tantôt assise, la main sur le cœur, un panier de fruits sur les genoux, quelquefois le pied sur la proue d'un navire; son accoutrement et sa coiffure rappellent, à s'y méprendre, le costume des paysannes anversoises (pour le dire en passant, le même type se retrouve sur une mosaïque de Nîmes, publiée par Montfaucon). Nehalennia paraît avoir été tout à la fois la protectrice de la navigation, du commerce, de l'agriculture et de la chasse. On l'a prise aussi, et non sans vraisemblance, pour la nouvelle lune. A ces divinités indigènes vinrent se mêler des divinités orientales : l'Isis égyptienne eut des adorateurs à Boulogne et à Anvers; Tournai eut son temple de Cybèle. Il n'y a là rien qui doive surprendre, si l'on songe qu'une certaine activité commerciale régnait déjà dans nos ports, et que de nombreux étrangers furent naturellement amenés à y fonder des comptoirs.

Mais en regard des déités régionales ou locales, il est un autre ordre de personnifications que nous ne pouvons passer sous silence. Il s'agit des *fées* des Gaulois et des *esprits élémentaires* des Germains. Les fées rappellent à certains égards la *Bona dea* des Romains : ce

sont des protectrices. Elles bénissent les accouchements, veillent sur les mères et sur les enfants, s'intéressent aux destinées individuelles; parfois aussi leur action bienfaisante s'étend à toute une bourgade ou à toute une contrée. On en connaît de trois espèces : le premier rang appartient aux déesses *maires* (*mairæ*), *mères*, *matrones* ou *Junons*, *Parques* des Romains, *Nornes* des Scandinaves; le nom de *fées* (*fatua*, *fata*, en roman *fada*) les désigne déjà comme les interprètes du destin. Elles visitaient de temps en temps, croyait-on, le foyer domestique, notamment dans la nuit du nouvel an; elles versaient leur influence sur les nouveau-nés, influence quelquefois funeste, car, à côté des bonnes, il y avait de méchantes fées. Viennent ensuite les esprits féminins des bois, des rochers et des eaux, les hôtesses de la poétique forêt de Brocéliande, des dolmens et des grottes sauvages. La France du moyen âge les connut sous les noms de *bonnes dames*, de *dames blanches*, de *bonnes et franches pucelles;* elles paraissent remonter à la seconde époque du druidisme. D'inépuisables légendes sur les vieux châteaux qu'elles hantaient, sur leurs danses nocturnes, sur leur apparition au bord des fontaines, sur les merveilleuses aventures de leurs protégés, sur les prodiges qu'elles opéraient, ont défrayé pendant des siècles les bonnes vieilles conteuses qui ont bercé l'enfance de nos pères. Les fées de la troisième catégorie étaient tout simplement des sorcières; elles se confondent avec les dernières druidesses, qui finirent par n'être plus que des diseuses de bonne aventure : la cabaretière de Tongres qui prédit l'empire à Dioclétien est bel et bien qualifiée par l'historien Vopiscus du nom de druidesse.

Les monuments gallo-romains mentionnent encore plusieurs classes de génies : les divinités rustiques (*campestres*), les *Nymphes*, les *Sulevæ* (les sylphes), etc.; mais les esprits élémentaires de tout ordre abondent surtout chez les Germains. Nous avons cité les *Valkyries;* nommons encore les *Fylgies*, sortes de déesses-mères ou de fées bienfaisantes et inspiratrices; les *Iwidies*, esprits des arbres et des bois, analogues aux *Dryades* des Grecs; les *Nixes* ou *Nekkers*, esprits des eaux, dont plusieurs noms de lieux, en Belgique, rappellent le souvenir (le *Neckerpoel*, à Malines, le *Neckersbeek*, ruisseau près de Gand, la rue dite : *Nekkerstraet*, à Zegeskappel lez-Dunkerque, etc.); les *Alves* ou *Elfes blancs*, esprits aériens, évoquant des images riantes, et les *Alves noirs*, esprits terrestres, nains hideux qui craignent le soleil et forgent dans leurs grottes des épées homicides (toujours les *Nutons!*); les *Kobolds*, autres nains hantant les lieux déserts, feux follets voltigeant sur les prairies marécageuses; enfin les *Jottes* et les *Trolls*, géants, fils d'Ymir, symbolisant, comme nous l'avons déjà dit, les forces brutales, comme les nains symbolisent la ruse et l'adresse, les forces cachées. Le

peuple resta longtemps fidèle aux usages superstieux qui se rattachaient à ces créations fantastiques : on en trouve la preuve dans deux documents extrêmement curieux, l'allocution pastorale de saint Éloi aux populations flamandes, et surtout l'*Indiculus superstitionum et paganiarum* annexé aux actes du synode de Leptines (les Estines) en Hainaut, tenu en 743 par Carloman. Il s'agit de part et d'autre de la réprobation des coutumes païennes. Saint Éloi nous apprend, par exemple, que le jour de l'an on portait des cornes de cerf, on contrefaisait les *Jottes;* qu'on se livrait, aux solstices, à des danses diaboliques; qu'on chômait le jeudi, jour de Thor; qu'on posait des luminaires et des *ex-voto* dans les sanctuaires païens, auprès des pierres et des sources, ou dans les carrefours; que les femmes portaient des sachets au cou et qu'elles invoquaient Minerve (Freya?) lorsqu'elles s'occupaient de quelque ouvrage, etc. (V. D. Martin, t. I, p. 6 et suiv.; Schayes, t. II, p. 142, etc.). Le catalogue des superstitions dressé à Leptines ne comprend pas moins de trente articles : le P. Labbe l'a inséré dans son recueil des *Conciles* (t. VI); il a été maintes fois réimprimé et analysé (Desroches, Schayes, Claessens, etc.). Il y est question des mascarades de la fête de *Joël;* des gâteaux qu'on offrait à la même occasion (nos pains d'épice du nouvel an, selon Desroches); des sacrifices qui s'accomplissaient encore dans les anciens bois sacrés; de la confusion des saints avec les idoles; de l'affreux tintamarre qu'on faisait lors des éclipses de lune en criant : *Vince luna,* victoire à la lune! des poupées que les jeunes filles nubiles consacraient à Freya; des idoles portées processionnellement dans les champs pour obtenir une bonne moisson (les *rogations* païennes); des simulacres de mains et de pieds qu'on appendait aux autels en manière d'*ex-voto* (coutume qui n'a pas cessé de fleurir en Belgique); du pouvoir attribué aux sorcières de dévorer le cœur des hommes, etc. Si au VIIIe siècle nos ancêtres en étaient encore là, quel zèle, quel héroïsme et quelle généreuse habileté n'avaient pas dû déployer les premiers apôtres de l'Évangile, pour parvenir seulement à entamer la croûte épaisse d'une ignorance de beaucoup plus grossière que le naturalisme des premiers âges!

LE CHRISTIANISME. — PRÉDICATION DE L'ÉVANGILE. — La religion des Romains n'exerça, somme toute, qu'une assez faible influence sur les populations belges, si ce n'est peut-être dans nos provinces méridionales. Quelques-uns des dieux gaulois ou germains changèrent de nom, ils finirent même par s'évanouir dans la brume; mais l'occupation étrangère ne fit disparaître ni les idées ni les pratiques superstitieuses qui se rattachaient aux anciens cultes. Nous le répétons : il fallut des siècles au christianisme pour en avoir raison, et encore ses missionnaires ne parvinrent-ils à les vaincre qu'en les ménageant dans une certaine mesure, c'est-à-dire en donnant une signification nouvelle à des coutumes et à des fêtes qu'il eût été imprudent de supprimer, tant elles faisaient partie intégrante de la vie publique et de la vie privée. Malgré tous les obstacles, la propagande chrétienne s'établit pourtant dès l'origine sur un terrain solide, et son

sillon se creusa plus profondément de jour en jour, parce que d'une part, elle resta par essence étrangère à toute politique de race, et que de l'autre, imperturbable autant que pacifique, animée d'un désintéressement jusqu'alors inouï, et par-dessus tout de cette foi qui transporte les montagnes, elle ne recula devant aucune terreur, devant aucun martyre pour affirmer la divinité de sa mission. L'antiquité n'avait eu nulle idée de cette ardeur de prosélytisme; elle n'avait connu que des dieux nationaux, poliades ou domestiques, protecteurs d'un peuple, d'une cité, d'un foyer de famille; la religion consistait dans le respect des rites et n'était que la première des institutions officielles; nul ne songeait à conquérir à sa croyance l'étranger, regardé comme un ennemi et comme tel exclu du temple qu'il aurait souillé par sa présence. En Grèce, quelques généreux penseurs, à partir d'Anaxagore, avaient osé soutenir que « le Dieu de l'univers reçoit indifféremment l'hommage de tous les hommes; » mais ce pressentiment de la fraternité humaine avait passé pour une impiété ou peu s'en était fallu. Cependant, à mesure qu'on méconnut la signification des premiers symboles, le lien social se relâcha; les railleries d'un Lucien n'épargnèrent pas les dieux, et le vide qui se fit dans l'Olympe se fit aussi dans les âmes. Le silence des oracles permit enfin d'entendre l'écho d'une voix qui avait retenti en Orient, disant à quelques hommes simples de cœur : « Allez et instruisez tous les peuples. » Ils se dispersèrent aux quatre points cardinaux, répétant ce qu'ils avaient ouï, la *bonne nouvelle*, à savoir que nous sommes tous les enfants d'un même père céleste et que toutes les barrières qui séparaient les hommes doivent tomber, afin que tous n'aient plus qu'une seule et même communion, les barbares comme les civilisés, les esclaves comme leurs maîtres, les humbles aussi bien que les superbes, la même justice étant promise à tous. Aux sociétés divisées devait donc succéder une société universelle, la société humaine et non romaine, grecque, juive ou barbare, l'*Église* en un mot, ou l'*assemblée* de tous les frères.

Chez les Barbares, toutefois, ce fut moins, pendant longtemps, le principe d'amour et de fraternité qui assura le triomphe du christianisme, que ce ne fut la crainte des châtiments éternels réservés aux hommes violents et injustes. Nous savons combien le dogme de l'immortalité de l'âme était cher aux Gaulois et aux Germains, ces contempteurs du trépas. Les chefs barbares furent domptés par la frayeur de l'enfer avant de l'être par l'esprit de paix. La masse du peuple garda longtemps sa grossièreté; cependant, par un vague

instinct, elle se montra de plus en plus accessible à une croyance qui proclamait la liberté individuelle, cette liberté du for intérieur à peine entrevue par les philosophes de la partie civilisée de l'empire, et encore dans un sens égoïste. Ainsi la loi morale apparut comme supérieure aux décrets des puissants de la terre; les actes des princes ne pouvaient échapper à son contrôle souverain, et elle avait pour interprètes les successeurs des apôtres, investis du pouvoir de lier et de délier. De là sortit toute la civilisation moderne; en revanche, la difficulté de maintenir l'équilibre entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil ne pouvait manquer, avec le temps, de donner occasion à des litiges de la plus haute gravité et à des situations pleines de périls.

Prenant à la lettre la qualification de *disciples de saint Pierre* attribuée à saint Materne par les chroniqueurs du moyen âge, de nombreux hagiographes ont fait remonter au premier siècle l'apostolat de cet évêque, regardé comme le fondateur des églises de Cologne et de Tongres. Le P. de Marne, dans son *Histoire du comté de Namur*, a jugé l'assertion hasardée; saint Materne, selon lui, doit être placé au commencement du IVe siècle. Moke, nous ne voyons pas clairement pourquoi, se prononce pour une date intermédiaire. Il n'est pas jusqu'au *Bréviaire* qui ne se soit ressenti de cette controverse, dont les Bollandistes se sont beaucoup occupés, et qu'on n'est point parvenu à trancher en supposant deux saints Materne au lieu d'un. Une question plus importante est celle de savoir si les premiers missionnaires chrétiens établirent dans les Gaules des circonscriptions ecclésiastiques déterminées, ou s'ils parcoururent simplement le pays en prédicateurs nomades. Que l'épiscopat date des temps apostoliques, le fait est avéré; mais qu'il y ait eu antérieurement aux Antonins, en deçà des Alpes, autre chose que des conversions éparses, il serait téméraire de le prétendre. Il dut se trouver de bonne heure, dans les garnisons romaines, un certain nombre de soldats chrétiens; il est vraisemblable aussi que nos ancêtres, en relation de commerce avec le Midi, ont entendu parler de la nouvelle doctrine avant d'être directement invités à s'y rallier; mais pour trouver des pasteurs et des ouailles à proprement parler, il faut arriver sans transition à l'établissement de l'église lyonnaise, en l'an 168. Les témoignages de saint Irénée et de Tertullien, invoqués tout récemment encore par D. Chamard en faveur de la thèse contraire, sont conçus en termes trop généraux pour autoriser des conclusions formelles.

Pour la Belgique, les renseignements ne deviennent positifs qu'à partir de 250, date de l'arrivée du bénéventin *Piato* (saint Piat) dans le Tournaisis. Venu en Gaule avec saint Denis, qui lui conféra l'onction sacerdotale, l'infatigable missionnaire paraît avoir converti à lui seul plus de 30,000 personnes, non compris les femmes et les enfants; sous Maximien Hercule et Dioclétien, en 286 ou 287, il couronna par le martyre, à Seclin, sa laborieuse et glorieuse car-

rière. L'ère des persécutions était ouverte depuis plus d'un siècle, depuis que les novateurs avaient résolûment déclaré qu'ils combattaient toute espèce d'idolâtrie. Rome ne pouvait admettre qu'on déclarât ses rites sacriléges; les chrétiens, aux yeux de ses politiques, étaient des ennemis de l'État; s'ils eussent réclamé des autels pour Jésus comme pour un autre Apollon, jamais on ne les eût inquiétés. Entourant de mystère leurs cérémonies, ils passaient en outre pour former une société secrète, complotant le renversement de l'ordre public. Les empereurs se départirent donc à leur égard des principes de tolérance que nous avons rappelés plus haut; mais à aucune époque la persécution ne fut aussi générale et aussi cruelle que vers la fin du IIIe siècle, sous les préfets du prétoire Rictius Varus et Decius.

Constance Chlore se montra plus humain; l'influence de la pieuse Hélène, sa femme, fortifia sans doute ses dispositions naturelles. Enfin son fils Constantin, soit, comme l'affirme Sozomène, avant de quitter les Gaules pour aller combattre Maxence dans la péninsule, soit au moment de remporter la victoire du pont Milvius, rompit ouvertement avec le culte établi. Le monogramme du Christ fut inscrit sur l'étendard impérial (le *labarum*) et domina les aigles romaines. Que le mobile de la conversion de l'empereur ait été la religion ou la politique, toujours est-il que ce grand acte décida des destinées du monde.

De Constantin a Clovis. — La société chrétienne des tout premiers temps n'avait été, pour parler avec M. Guizot, qu'une association de croyances et de sentiments communs; à partir de Constantin, la hiérarchie prit le caractère d'une institution puissante et constitua un corps de plus en plus distinct du peuple des fidèles. D'abord les *anciens* ou les *prêtres* avaient été élus par le suffrage universel des croyants, sauf à recevoir l'ordination des mains des *évêques* ou *inspecteurs*, seuls investis, à titre de successeurs directs des apôtres, de la plénitude du sacerdoce. Les évêques eux-mêmes étaient sacrés par leurs confrères de la province; au-dessous d'eux et des prêtres venaient les *diacres* et d'autres ministres subalternes, chargés de recevoir les aumônes, de les distribuer aux pauvres et enfin de veiller au bon ordre des cérémonies. Mentionnons encore les *chorévêques* ou *évêques errants*, qui avaient pour mission spéciale d'aller évangéliser les gens des campagnes (*pagani*, d'où le mot *païens*), plus attachés à l'idolâtrie que ceux des villes. Constantin régularisa ces institutions naissantes, ordonna que chaque cité eût son évêque,

érigea de nombreux sanctuaires qu'il enrichit de dons considérables, autorisa les legs à l'Église, exempta le clergé d'impôts, porta des édits jusque sur l'observance des jours fériés, en un mot légalisa la position du sacerdoce discipliné. Celui-ci mit à profit des circonstances aussi favorables : les chefs des diocèses resserrèrent leurs liens en délibérant en commun sur le dogme et sur le règlement du culte; ils se groupèrent autour des siéges métropolitains établis au chef-lieu de chaque province, et les métropolitains de leur côté, ceux d'Occident du moins, s'inclinèrent devant le patriarche de Rome (le *pape*) dont la prééminence morale, sinon officielle, remontait jusqu'aux temps apostoliques. Les jours d'épreuves semblaient ne devoir jamais revenir : la trône et l'autel s'étayaient l'un l'autre. Mais cette sécurité fut tout d'un coup profondément troublée : ce n'est qu'après avoir subi de terribles vicissitudes et résisté à un ébranlement suprême, que l'Église put voir se réaliser ses hautes destinées.

Les trois crises qu'elle eut à traverser furent l'apparition des grandes hérésies, notamment de l'arianisme, la réaction païenne sous Julien, enfin la dissolution de l'empire romain à la suite de l'invasion des Barbares.

La réaction passagère opérée par Julien et la restauration immédiate du christianisme par son successeur se firent peu sentir en Belgique. Notre pays avait cruellement souffert, dès le IIIe siècle, des incursions des Francs. En 287, le Ménapien Carausius, révolté contre Dioclétien et sur le point de se faire proclamer empereur par les légions de Bretagne, avait cédé aux Sicambres ou Francs *Saliens* (riverains de l'Yssel) l'île des Bataves et le pays en deçà, jusqu'à l'Escaut. Ce voisinage ne menaçait pas moins l'Église que l'empire. Les confesseurs de la foi du Christ n'avaient guère jusque-là obtenu de succès sérieux que dans les villes et les bourgades situées le long des routes romaines; la plupart des Belges des campagnes étaient restés idolâtres, et leurs relations intimes avec les Francs, en qui ils ne pouvaient méconnaître des frères, durent fortifier leur attachement aux traditions antiques. D'ailleurs l'autorité spirituelle et le pouvoir civil avaient contracté alliance, et l'administration impériale, singulièrement oppressive, commençait à soulever des haines sourdes et implacables; enfin le prestige du nom romain s'était amoindri. Toutes ces causes réunies contribuèrent à entretenir, en dehors des centres romanisés, le culte d'Odin et de Thor; de là une indifférence assez générale à l'égard des luttes religieuses

qui passionnaient les populations du midi. Le zèle et la vigilance des missionnaires ne se laissèrent point rebuter par des difficultés si complexes : nous citerons saint Victricius, évêque de Rouen, qui évangélisa la Morinie et peut-être la Ménapie dans les dernières années du IV[e] siècle; l'illustre saint Martin de Tours qui, venu à Trèves, s'éleva énergiquement contre ceux de ses confrères qui demandaient la mort des Priscillianistes, comme si, disait-il, l'excommunication n'était pas un châtiment assez terrible; saint Donatien de Reims enfin, dont le culte est resté populaire dans la West-Flandre; saint Séverin et saint Evergisle, évêques de Cologne. Saint Servais de Tongres, qui avait recueilli en 335 l'héritage de saint Materne, mourut le 13 mai 384 à Maestricht; l'histoire est muette sur ses premiers successeurs, qui résidèrent en cette dernière ville, bien que Tongres restât le siége diocésain. Une nuit profonde enveloppe la période suivante; tout ce qu'on sait, c'est que la grande invasion des Barbares trouva et laissa la Belgique plus qu'à moitié païenne; mais il était dans les destinées du christianisme de triompher par les causes mêmes qui semblaient devoir rendre sa ruine imminente.

On se tromperait étrangement si, de ce que les Francs étaient païens et de ce que les chrétiens avaient été exposés à toutes leurs fureurs à Tournai, par exemple, on concluait que l'Église avait perdu toute influence. La tourmente passée, le clergé, fort de son unité et de son caractère cosmopolite, devait profiter du morcellement de l'autorité temporelle; aussi bien lui seul était en état de soutenir la société en dissolution, mais déjà tourmentée du besoin de se réorganiser. Momentanément dépossédé, il reprit bientôt sa place au soleil, parce qu'il formait la seule classe instruite et qu'il n'était pas plus timide qu'hostile à l'égard des Barbares. L'Église comprit admirablement la situation. Elle entendait être respectée dans son domaine propre et garder son indépendance; mais à ce prix, elle était prête à s'allier aux vainqueurs; elle savait bien qu'ils ne pourraient se passer de son concours; elle était sûre de les apprivoiser par son action lente et par cette persistance opiniâtre dont l'ancienne politique romaine lui avait légué la tradition.

La pensée des évêques fut celle-ci : cette race franque aux mœurs désordonnées, aux habitudes violentes et sanguinaires, possédait une énergie dont il n'y avait qu'à détourner le cours pour changer le torrent dévastateur en fleuve fertilisant; si l'Église pouvait attirer dans sa communion le plus puissant des chefs barbares, elle relèverait en

Occident, non pas l'empire romain irrévocablement condamné, mais une royauté nouvelle et durable dont elle serait l'inspiratrice et qui concourrait avec elle à son œuvre de civilisation. On peut admettre que des réflexions analogues traversèrent l'esprit de Clovis, qui d'ailleurs avait épousé une chrétienne. Saint Remi acheva de l'éclairer en allant le trouver en secret la veille de la bataille de Tolbiac (Zulpich) [496]. Le prélat plongea un regard dans l'avenir, montra au roi et à la reine leur postérité puissante et glorieuse, si elle demeurait fidèle aux lois de Dieu, si elle exaltait la sainte Église; elle hériterait des Romains, elle contiendrait par ses victoires les incursions des autres peuples. Clovis redoutait-il les vengeances de Thor et d'Odin, hésitait-il à les renier pour se livrer à un dieu « désarmé, » ou craignait-il surtout son peuple? Ce ne fut que le lendemain qu'il se départit de sa réserve; au fort de la mêlée, il promit solennellement de reconnaître le dieu de Clotilde, s'il parvenait à dissiper l'armée ennemie; toutefois, après la victoire, il ne donna suite à cette grande résolution qu'après avoir consulté ses compagnons d'armes. La même année, à Reims, saint Remi versa sur sa tête l'eau du baptême en disant : « Courbe la tête, adoucis-toi, Sicambre; brûle ce que tu as adoré, adore ce que tu as brûlé. » Trois mille *leudes*, avec leurs femmes et leurs enfants, suivirent immédiatement l'exemple du roi.

Le *doux Sicambre*, le deuxième Constantin ne dépouilla pas le vieil homme en entrant dans le giron de l'Église; il ne vit dans le Dieu des chrétiens que le plus sûr allié des Francs, le protecteur d'une vaste monarchie qui allait embrasser toutes les Gaules. Dans la dernière partie de son règne, son objectif politique lui oblitéra même tout à fait le sens moral; les crimes et les perfidies ne lui coûtèrent rien chaque fois qu'il eut l'occasion de se débarrasser d'un rival. L'indulgence du clergé à son égard nous étonne aujourd'hui; mais sa formidable épée n'avait-elle pas fait pencher la balance en faveur de l'unité catholique? En frappant les Bourguignons et les Visigoths, c'est l'arianisme qu'elle avait renversé. « Il faut beaucoup pardonner, disait saint Remi, à celui qui s'est fait le propagateur de la foi et le sauveur des provinces. »

De Clovis a Charlemagne. — Cependant le baptême du roi et de ses principaux compagnons n'entraîna pas directement la conversion générale des Francs. Les païens restèrent très-nombreux en Austrasie; les évêques y rencontrèrent une résistance opiniâtre. Ce fut là,

néanmoins, qu'ils concentrèrent leurs efforts les plus énergiques, « parce que dans cette résistance, dit très-bien Ozanam, ils sentaient la force; à la mollesse des Neustriens ils préférèrent le courage indocile des Barbares qui leur faisaient la tâche plus rude, comme on aime chez les enfants ces caractères fougueux dont on connaît les ressources. »

Pour s'assurer des moyens d'action efficaces, le clergé des Gaules commença par régler nettement sa position dans l'État. Il se fit place à la cour, dans les conseils des rois, dans les assemblées du champ de Mars, où il forma bientôt une aristocratie distincte. Il sollicita en faveur de l'Église des libéralités qui lui furent prodiguées; dès le temps de saint Remi, il administra lui-même de vastes territoires. Au concile d'Orléans (511), trente évêques organisèrent la juridiction diocésaine, firent consacrer l'inviolabilité des temples et des maisons religieuses (le droit d'asile), exempter de toutes taxes les biens ecclésiastiques, etc. D'autre part, groupant autour d'eux dans les cités les restes de la population romaine et retenant dans leurs terres l'usage de la législation impériale, les évêques et les abbés devinrent le lien des vaincus et des vainqueurs, les négociateurs, les médiateurs indispensables aux uns et aux autres. Ils acquirent ainsi une puissance d'autant mieux assise, qu'elle reposait sur la force morale. Eux seuls étaient en mesure « d'attaquer la barbarie par tous les bouts » (Guizot), et cette mission, il surent la remplir avec autant de franche résolution que d'habileté stratégique.

Comme la reconstitution durable de l'ordre public ne pouvait s'achever que par la christianisation générale du pays, une double armée de missionnaires fut mise en campagne : les conquêtes des évêques furent complétées par les moines.

Saint Remi passe pour avoir envoyé des prédicateurs en Morinie; ce qui est plus certain, c'est qu'il plaça saint Éleuthère sur le siége de Tournai, et saint Vedast (saint Vaast) à la tête du diocèse de Cambrai-Arras. Saint Éleuthère osa reprocher à Clovis ses perfidies et ses violences et le força de s'humilier au pied des autels; en revanche, il ne put triompher de l'endurcissement du menu peuple; il mourut martyr en 521, laissant à saint Médard, évêque de Noyon, le soin de continuer son dangereux apostolat, notamment en Flandre. Saint Vaast administra pendant quarante ans les églises de l'Artois et du Cambrésis. Au pays de Tongres, où l'idolâtrie était presque générale, se distinguèrent successivement les saints Euchaire, Domitien (patron de Huy), Monulphe (fondateur de la ville

de Liége) et Gondulphe. Mais il faut bien dire que leurs progrès furent très-lents et que les conversions ne furent pas toujours dues à la persuasion; sous Dagobert Ier, par exemple, nous voyons saint Amand demander et obtenir des lettres royales pour *forcer au baptême* les païens obstinés. Prise dans son ensemble, la Belgique n'a pas été réellement chrétienne avant la fin du VIIe siècle, et même au VIIIe elle était encore bien loin de l'être dans les mœurs, à preuve les recommandations de saint Éloi et les canons du concile de Leptines.

Les annales des Francs au VIIe siècle ne nous présentent qu'un tissu d'horreurs, et le clergé séculier s'était laissé graduellement corrompre. Courtisans serviles et ambitieux, mêlés aux intrigues du palais, les prélats gallo-romains n'avaient plus rien du feu sacré de leurs prédécesseurs. Et que pouvait-on attendre de leurs confrères de race franque, « vêtus de pourpre, bardés de fer, soldats armés de la crosse et de l'épée, en proie à la débauche et aux appétits sensuels? » D'où allaient donc sortir les sauveurs? Répondons avec M. Paillard de Saint-Aiglan : « De l'ombre des cloîtres, de ces monastères fondés par les Éloi, les Amand, les Bavon, les Feuillian. C'est là qu'il fallait aller demander les missionnaires ardents, infatigables, courageux et patients, sans passions hors celle du christianisme, qui sauraient entreprendre et terminer ce qu'ils avaient entrepris. »

Le monachisme, déjà importé d'Irlande par saint Columban, qui fit du monastère de Luxeuil « l'école de toute la Gaule du Nord » (Mignet), s'introduisit en Belgique sous le règne de Dagobert Ier, vers l'époque où Peppin de Landen, prenant son point d'appui dans l'Église, jeta les premiers fondements de la grandeur de sa famille. Les promoteurs de ce mouvement furent saint Éloi et saint Amand, suivis d'une multitude de disciples dont l'histoire et la légende ont exalté l'activité héroïque. A vrai dire, saint Éloi, l'habile orfévre de Dagobert, fut plutôt un simple précurseur. A la suite d'une énergique protestation contre la simonie, abus qui atteignait une extension effrayante, il fut appelé au siége épiscopal de Noyon; sa première victoire fut d'obtenir, au concile de Châlons-sur-Saône, que désormais les dignités ecclésiastiques ne pourraient plus s'acquérir à prix d'argent. Il parcourut ensuite les municipes de sa juridiction, puis s'aventura dans le nord vers Courtrai et Bruges, puis au pays des Andoverpiens (Anvers), puis vers Hulst, Axel, chez les Frisons de Biervliet et du Sas-de-Gand (les Quatre-Métiers), enfin chez les *Barbares du littoral*, probablement du côté de la Morinie. Ghesquière

lui attribue l'érection d'une église à Dunkerque; il avait aussi fondé quelques monastères (à Tournai?). Les travaux évangéliques de saint Amand sont mieux connus : saint Amand fut colonisateur autant que missionnaire. Venu très-jeune d'Aquitaine, il vécut d'abord pendant quinze ans à Bourges, pour se préparer dans la solitude au sublime ministère dont il fit la passion de toute sa vie. Il se rendit ensuite à Rome, d'où le pape Honorius l'envoya porter les lumières de la foi dans la Gaule Belgique. Ordonné évêque par le métropolitain de Bourges (saint Sulpice), il n'eut point d'abord de diocèse propre; on le rencontre tour à tour à Tournai, au *pagus* de Thourout, où il établit un monastère à côté d'un oratoire, puis à Courtrai et aux environs d'Ardenbourg. Dans ses pérégrinations, dit son biographe, il apprit qu'il y avait au delà de l'Escaut un pays du nom de *Gandavum* (Gand), dont les habitants, au lieu du vrai Dieu, adoraient des arbres et des idoles. La férocité de cette nation et la stérilité du sol avaient jusque-là détourné les prêtres d'y aller prêcher; fermement décidé à braver le danger, il crut néanmoins prudent de se mettre sous la protection de l'autorité royale (638), c'est-à-dire de recourir au *compelle intrare*. Ce procédé de conversion faillit lui coûter cher : il fut roué de coups, chassé par les femmes et les paysans, jeté même dans l'Escaut. Il ne se rebuta point, et l'ardeur de son zèle seconda ses efforts mieux que l'ordonnance royale dont il était porteur. Les indigènes renversèrent d'eux-mêmes les arbres sacrés; un premier monastère s'éleva sur le *castrum Ganda*, un autre sur le Mont-Blandin, à l'endroit même qu'occupait auparavant un autel de Woden. C'est ici qu'on peut se faire une idée des moyens employés pour extirper définitivement le paganisme. Les monastères, dans la pensée de saint Amand, devaient être des séminaires de prédicateurs, en quelque sorte des postes avancés d'où les moines se répandraient dans le pays, sauf à se retrancher derrière leurs murs quand ils seraient menacés, pour attendre des temps meilleurs. Avaient-ils enfin raison des entendements rebelles, ils consolidaient leur conquête par la fondation de nouveaux asiles; au XVIe et au XVIIe siècle, on voit les jésuites suivre la même tactique dans les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud. Chaque nouvelle station religieuse devenait un centre de propagande et se tenait en relation avec les stations voisines; tels furent, par exemple, les monastères de Leuze et de Renaix, également fondés par saint Amand: le premier relia la mission de Ménapie à celle du Tournaisis, le second rattacha les établissements de Gand à ceux du Hainaut et de la Morinie.

Grande fut l'influence des deux maisons de Gand, l'une (l'abbaye de Saint-Pierre) située sur la rive neustrienne de l'Escaut, l'autre sur la rive austrasienne. Cette dernière dut particulièrement sa renommée à un leude hesbignon que saint Amand parvint à détourner de sa vie de violences et de brigandages, le comte Allowin, bien connu sous le nom de saint Bavon. Tels furent les succès de ses prédications et le renom de ses austérités, que son nom resta attaché au cloître où il avait fini ses jours. Ces renonciations volontaires à toutes les grandeurs et aux jouissances terrestres frappaient d'étonnement les populations; de même que les Asiatiques de l'extrême Orient, elles voyaient dans les ascètes des êtres presque surhumains. Les vœux de pauvreté et de chasteté étaient à leurs yeux quelque chose d'inouï; les âmes tendres se sentaient attirées, fascinées; les natures énergiques et jusque-là impatientes de tout frein s'efforçaient, sous l'empire d'une terreur secrète, de dépasser les audaces de leurs désordres par la rigueur de leur pénitence. Le Dieu que servaient les convertis devait être bien puissant, se disait-on, pour opérer de tels prodiges, et la récompense de tant de sacrifices devait être d'un prix inestimable.

Si les sévérités des règles monastiques ne contribuaient que d'une manière indirecte à l'amélioration des mœurs publiques, elles agissaient du moins sur les imaginations; c'était toujours quelque chose. Mais non-seulement elles inspiraient du respect: cette discipline rigide et l'obligation du travail imposée aux moines étaient d'un bon exemple. On éprouvait de plus en plus le besoin de paix, d'ordre, de sécurité; le patronage des monastères offrait tout cela, surtout aux paysans. Plus tard, les moines s'énervèrent en vivant dans l'abondance et en faisant travailler les serfs à leur profit; il en était tout autrement au VIIe siècle. Les reclus bâtissaient eux-mêmes leurs cellules et défrichaient les champs; les fruits de leurs peines allaient aux pauvres.

Autour des monastères, maisons modèles, vivaient en famille (à la différence des esclaves de l'antiquité) des serfs de la glèbe; on y vit aussi accourir de nombreux colons libres, trop faibles pour se protéger par eux-mêmes contre les insultes des leudes, dont beaucoup ne subsistaient que de rapines et de brigandages. Les commerçants installés dans le voisinage des monastères profitaient des immunités d'un territoire sacré; les foires commençaient à s'établir; l'industrie pouvait se développer sans crainte dans ce milieu paisible et inviolable. Ainsi de toutes parts les déserts se couvraient de

riches maisons, les relations se régularisaient, les métiers s'organisaient à l'ombre de la croix; ajoutons que l'un des premiers soins des évêques et des abbés était d'ouvrir des écoles, soit à la portée de la masse du peuple, soit plus spécialement en faveur des jeunes gens destinés à la vie sacerdotale. La civilisation renaissait; la propriété, de plus en plus respectée, rendait au cultivateur dix fois ses sueurs; le bien-être matériel devenait plus général et la barbarie perdait de sa rudesse.

L'activité de saint Amand est vraiment digne d'admiration. De Gand, il passe à Tronchiennes, où il fonde une abbaye devenue célèbre; de là, émule de saint Éloi, il va évangéliser les Anversois et jeter à Deurne les bases d'une autre colonie monastique. Son zèle ne connaît point de frontières : tantôt les chroniqueurs signalent sa présence en Novempopulanie, tantôt il pénètre le long des rives du Danube, jusqu'au pays lointain des Esclavons Vénèdes. En 639, Dagobert lui cède le territoire d'Elnone, où il fonde un couvent, berceau d'une ville qui a pris le nom de Saint-Amand. Frappé d'une sentence d'exil, pour avoir parlé trop franchement au roi, dont on connaît la vie désordonnée, il se rend en Austrasie, où les acclamations du clergé et du peuple l'élèvent au siége de Maestricht. Là, dans un pays que le paganisme semble avoir choisi pour dernier refuge, il parcourt les villages en simple missionnaire, un moment presque découragé, toujours puisant une nouvelle vigueur dans le sentiment du devoir, jusqu'à l'heure où il sent que ses forces l'abandonnent : après trente-quatre années de labeurs et d'épreuves, il lui est enfin donné de venir mourir en paix dans sa chère solitude d'Elnone (684). Son œuvre inachevée, la conversion des païens du diocèse de Maestricht-Tongres, est alors reprise, et cette fois avec un plein succès, par l'héritier de sa crosse épiscopale, saint Remacle, d'abord abbé de Cugnon sur la Semois. Saint Remacle va droit au but : il traverse la fagne ardennaise et s'aventure au fond d'une vallée sauvage, où se dressent encore des pierres de Diane. Son éloquence et sa résolution étonnent les païens : les idoles sont renversées; un oratoire va s'élever sur leurs débris. L'abbaye et la ville de Malmédy n'ont pas d'autre origine. Mais Remacle ne s'arrête pas là : Malmédy relève du diocèse de Cologne; l'abbaye aura une sœur dans le diocèse de Tongres, au bord de l'Amblève (Stavelot). « Ce lieu, dit Harigère, portait depuis longtemps le nom de *Stabulaus*, parce que les bêtes y accouraient de toutes parts comme à leur *étable* pour y paître et s'abreuver. Remacle ne changea pas ce nom :

désormais ce serait un *Stabulum* des âmes fidèles, avides d'accourir aux paturâges de la vie éternelle. »

Après saint Remacle et ses collaborateurs, l'évêque Théodard de Tongres, qui défendit les biens de l'Église contre la rapacité des gens de guerre et fut haché en morceaux par ses ennemis ; après Théodard, l'illustre saint Lambert, l'apôtre de la Toxandrie et le patron de la cité de Liége. Lambert enjoignit formellement à Peppin d'Héristal de quitter sa concubine Alpaïde (la mère de Charles Martel); les parents de celle-ci (les Dodon) massacrèrent le saint prélat sur les marches mêmes de l'autel où il officiait. Il faut dire que Lambert, ainsi que son prédécesseur, avait plaidé avec beaucoup d'énergie la cause de l'inviolabilité des biens ecclésiastiques; l'historien Anselme ne doute pas que les haines qu'il avait par là soulevées n'aient été l'une des causes de sa mort violente.

Il restait au martyrologe des pages à remplir. Dans cette Flandre où saint Amand accomplit des prodiges, que de conquêtes à entreprendre encore! De nouveaux ouvriers arrivèrent d'Irlande, *de l'île des Saints*, pour travailler à la vigne du Seigneur : Kilian, Feuillian, Hélie, et à leur tête le doux Liévin, qui prophétisa lui-même son martyre dans une touchante épître.

A Essche, vers Grammont, Liévin fut assailli par une bande de sicaires, qui lui firent de cruelles blessures et lui tranchèrent la tête. Craphaïlde, femme pieuse, son hôtesse du village de Holthem, accourt, son jeune enfant sur les bras, et apostrophe le chef des meurtriers; celui-ci lui fend la tête d'un coup de hache et tue l'enfant sur le sein de sa mère. Le cadavre de Liévin fut transporté à Holthem (aujourd'hui *Hautem-Saint-Liévin*); les Normands, qui deux siècles plus tard ravagèrent cette contrée, respectèrent la tombe de l'apôtre. Les reliques de saint Liévin sont aujourd'hui à Saint-Bavon.

Ces détails peignent l'époque. Les compagnons de Liévin ne se laissèrent pas effrayer; saint Feuillian, fondateur de l'abbaye de Fosses, fut assassiné en 655 dans la forêt Charbonnière, non loin du Rœulx; Kilian, chorévêque, alla convertir les païens des environs d'Arras; Monon, autre Irlandais de la même légion, s'établit à Nassogne en Famenne et y mourut pour la foi. Mais de toutes parts la sainte phalange recevait des renforts : l'histoire ne peut oublier l'évangélisateur du Hainaut, saint Ghislain, né à Athènes d'une famille probablement originaire de la Gaule; les *Celles des apôtres*, qu'il éleva dans une solitude sauvage, devinrent la petite ville qui a gardé son nom C'est lui qui convertit le comte Mauger, fondateur

de l'abbaye de Haumont (saint Vincent de Soignies); Waldetrude (Waudru), femme de Mauger, donna de son côté naissance à la ville de Mons, en édifiant un cloître sur la colline alors déserte de *Castri locus*, emplacement d'un ancien camp romain; sa sœur Aldegonde suivit son exemple à Maubeuge. Le couvent de Nivelles reconnaît pour fondatrice sainte Gertrude, veuve de Peppin de Landen. Begga, sœur de Gertrude, femme d'Anségise (fils d'Arnould, maire du palais d'Austrasie, mort évêque de Metz) et mère de Peppin d'Héristal, groupa autour d'elle à Andennes de jeunes vierges vouées à la vie contemplative : on veut voir dans cette institution l'origine des *béguines*. Quant à sainte Dympne de Gheel, fille d'un roi anglo-saxon, elle remonte probablement au VIe siècle. Saint Landelin, brigand converti, fonda les grandes maisons de Lobbes, d'Alne et de Wallers (dans la fagne de Trélon). Omettrons-nous Trudon, à qui nous devons la ville de Saint-Trond, Bertuin de Malonne, Landrade de Munsterbilsen, et saint Ursmar de Lobbes, le digne compagnon de Landelin, et saint Omer (Audomar) qui acheva la conversion des Morins, et saint Bertin de Sithiu, et saint Winnoc de Bergues, et saint Hadelin qui, d'après Notger son biographe, cultiva le premier les environs de Dinant? La victoire leur fut enfin assurée, et la gratitude de la postérité ne leur fit pas défaut. Il n'est presque pas une ville de nos provinces qui ne reconnaisse pour son patron quelque saint du VIIe siècle, et les exagérations poétiques des légendes attestent elles-mêmes de quelle vénération leur mémoire resta entourée.

Cependant il y a une ombre au tableau. Les règles monastiques prescrivaient l'aumône : *pauperes recreare*, dit saint Benoît. Ce précepte justifiait les libéralités faites aux couvents, en dépit du vœu de pauvreté des moines. Mais les abbés devinrent avides à mesure que leurs maisons s'enrichirent; non contents de rechercher des donations, ils prélevèrent sur les colons et sur les serfs, qui remplacèrent les religieux dans le travail des champs, des redevances beaucoup plus élevées que la part mise en réserve pour les pèlerins et les mendiants oisifs. L'égoïsme envahit les cloîtres; les véritables pauvres, les ouvriers, tombèrent sous un joug d'autant plus pénible que les serfs de l'Église ne pouvaient être affranchis : leur émancipation ne date que des croisades.

En somme, disons avec M. de Saint-Aiglan que l'action des monastères fut civilisatrice en ce sens qu'elle amena le défrichement des terres, la création de nouvelles ressources et de relations multiples. Au point de vue moral, elle réprima la licence en attachant le plus

haut prix à la chasteté; elle releva la femme et la sanctifia même; elle favorisa le développement de l'éducation dans une certaine mesure; en revanche, elle aurait eu pour effet, si l'étendue même de ses succès ne l'avait compromise, de condamner la société civile à une minorité perpétuelle.

Les institutions chrétiennes se consolidèrent tout à fait au VIIIe siècle dans la Belgique méridionale; d'autre part, la conversion des Frisons du Nord, les plus redoutables ennemis de la monarchie mérovingienne, fut entreprise par deux apôtres illustres, l'un et l'autre anglo-saxons : Willibrod, qui fonda l'évêché d'Utrecht et l'abbaye d'Echternach (pépinière de missionnaires destinés à la Frise), et Winfred (saint Boniface), légat du saint-siége pour la Germanie et la Gaule. Il faut dire que la conversion des Frisons, si l'on peut appeler ainsi une soumission forcée, fut plutôt due aux armes de Charles Martel qu'à l'influence des deux prélats, qui ne trouvèrent pas dans le Nord à s'appuyer sur des monastères, comme les Amand et les Remacle.

En Austrasie apparaît, au commencement du VIIIe siècle, une figure populaire, saint Hubert, cher aux veneurs, invoqué contre la rage, surnommé l'*apôtre des Ardennes* et le *second fondateur de Liége;* c'est lui, en effet, qui transporta dans cette dernière ville le siége épiscopal de Maestricht, qui donna au peuple liégeois ses premières lois civiles et sa première administration régulière, qui, enfin, entoura de remparts la cité naissante. Fils de Bertrand, duc d'Aquitaine, réfugié chez Peppin d'Héristal pour se soustraire au pouvoir d'Ébroïn, compagnon d'armes de son hôte, il fut touché de la grâce comme saint Paul sur le chemin de Damas. Qui ne songe, en lisant ces lignes, aux estampes où saint Hubert est agenouillé devant un cerf dix cors portant au front un crucifix rayonnant? Il entreprit aussitôt le pèlerinage de la ville éternelle. Il en revint évêque et successeur de saint Lambert. Celui-ci avait évangélisé la Toxandrie; Hubert dirigea ses efforts vers le Brabant et surtout vers les Ardennes, où sa dépouille mortelle fut plus tard transportée au monastère d'Andage, fondé par Bérégise. Cet asile, fréquenté par de nombreux pèlerins, fut bientôt peuplé et devint le centre de la ville de Saint-Hubert.

Malines, qui doit son origine à une chapelle bâtie sur les bords de la Dyle par saint Rombaut (*Rumoldus*), évêque régionnaire anglo-saxon, mort martyr; Lierre, qui s'éleva autour d'un oratoire érigé par le leude Gommaire (*Gummar*), ami de Rombaut, datent de la seconde moitié du même siècle. Sans poursuivre cette énumération,

disons seulement que le fait capital et caractéristique de cette période de nos annales, c'est l'extension dans le pays *tout entier* de la hiérarchie et des institutions ecclésiastiques. Non-seulement le paganisme était mort, mais l'unité religieuse se constituait de jour en jour plus fortement. Une seule fois elle faillit être entamée, en 752, lorsque le contre-coup de la querelle des iconoclastes se fit sentir en Occident. Les *briseurs d'images* recrutèrent des prosélytes à Gand; une émeute éclata : Hildebert, abbé de Saint-Bavon, périt dans la mêlée; l'affaire n'eut pas d'autre suite.

La quiétude du clergé fut troublée jusqu'à un certain point dans les dernières années du gouvernement de Charles Martel, ce prince ayant jugé à propos de distribuer des bénéfices à ses compagnons d'armes au détriment des évêchés et des abbayes. Mais cette crise fut toute passagère : les deux fils de Charles, Carloman et Peppin le Bref se montrèrent dès leur avénement partisans décidés des immunités ecclésiastiques.

Carloman s'étant retiré au Mont-Cassin (746), Peppin se trouva maître de toutes les Gaules. Décidé à transformer son pouvoir de fait en une véritable royauté, il comprit que l'appui de saint Boniface, la première autorité religieuse du pays, et ensuite une liaison plus intime avec le saint-siége lui étaient avant tout indispensables. Sur les conseils du puissant métropolitain, il envoya deux membres du haut clergé à Rome, comme « à la source du droit, » pour demander au pape Zacharie si celui qui tenait en réalité les rênes du pouvoir ne méritait pas de porter officiellement la couronne. La réponse du pontife ayant été conforme aux vœux de Peppin, le dernier des *rois fainéants*, Childéric III, subit la tonsure et vit se refermer sur lui la porte d'un cloître; le maire du palais, élevé sur le pavois, reçut l'onction royale des mains de saint Boniface dans la cathédrale de Soissons.

Cette révolution, ou plutôt ce coup d'État, entraîna pour l'Église, comme pour la monarchie, des conséquences de la plus haute gravité. Astolphe, roi des Lombards, s'était emparé de l'exarchat de Ravenne et menaçait la ville de Rome. Le pape Étienne II, successeur de Zacharie, ayant inutilement demandé du secours à l'empereur d'Orient, Constantin Copronyme, résolut de s'adresser à Peppin et se rendit à cet effet tout exprès en Gaule. Il renouvela le sacre du nouveau roi, désormais roi « par la grâce de Dieu, » établit l'hérédité du trône dans sa famille et le nomma patrice de Rome, ainsi que ses deux fils. En échange, Peppin s'engagea par serment à

prendre les armes contre les Lombards et il tint sa promesse. Deux fois il passa les Alpes; il reconquit l'exarchat, la Pentapole et le duché de Rome et en fit donation au siége apostolique. Ainsi fut fondée *la puissance temporelle des papes* (756).

DE CHARLEMAGNE AUX CROISADES. — Les lettres de saint Boniface nous montrent combien peu l'esprit du christianisme avait pénétré dans les masses, alors que l'Église gallo-franque paraissait déjà solidement établie. A quels détours adroits, à quels semblants de concessions ne fallait-il pas avoir recours pour faire accepter le dogme? Les Barbares changeaient de culte, mais ne modifiaient guère leur manière de vivre. Comment en eût-il été autrement? Comment l'homme intérieur eût-il été touché, quand le clergé lui-même, à peine maître du terrain, se livrait à tous les désordres? « J'ai besoin des conseils de votre autorité, écrivait Winfred au pape Zacharie. Les Francs, disent les vieillards, n'ont pas tenu de synode depuis quatre-vingts ans. En beaucoup de lieux, les siéges épiscopaux sont livrés à des laïques cupides et à des prêtres corrompus... » Zacharie donna satisfaction au généreux prélat et lui permit de convoquer des synodes; c'est alors que fut tenu celui de Leptines. Outre la condamnation des pratiques païennes, il y fut décrété que les évêques devraient donner désormais l'exemple d'une vie paisible; qu'ils veilleraient sur la chasteté et la doctrine de leurs prêtres; que les moines et les religieuses ne pourraient plus sortir de leurs cloîtres; enfin, plusieurs mesures furent prises pour rétablir l'ordre dans les familles, pour mettre un terme à la promiscuité, aux mariages illégitimes; les chefs diocésains furent institués juges des mœurs. Mais la désorganisation était trop générale et trop profonde pour être tout d'un coup arrêtée. Le pouvoir civil vint ici à la rescousse, et l'Église se laissa momentanément enlever une partie de son indépendance.

Peppin le Bref et surtout Charlemagne secouèrent vigoureusement l'inertie de l'épiscopat. M. Guizot rappelle qu'ils relevèrent l'autorité des métropolitains, qu'ils rassemblèrent fréquemment les évêques, en un mot, qu'ils s'occupèrent de rendre au gouvernement ecclésiastique son ensemble et sa régularité. Les papes leur adressent des lois pénales applicables au clergé; non-seulement Charlemagne veille soigneusement à ce qu'elles ne restent pas lettre morte, mais lui-même fait rendre des canons nouveaux; aucun détail de l'administration cléricale n'échappe à sa prévoyance. Les *Capitulaires*, sou-

vent rédigés avec le concours des prélats, constituent une législation morale autant qu'une législation politique. L'autorité du chef de l'État s'étend sur tout, même sur les moindres usages de la vie domestique.

Au point de vue de la condition du clergé, deux faits importants signalent le commencement de cette période : la claustration des chanoines, remontant aux dernières années du règne de Peppin, et la révision de la règle de saint Benoît par un homonyme de ce premier père des moines d'Occident, peu après la mort de Charlemagne.

La première de ces mesures est due à saint Chrodegang, né en Hesbaye, formé à l'abbaye de Saint-Trond, élevé par le roi des Francs à la dignité d'évêque de Metz : les rois commençaient à nommer les évêques. A peine installé, le nouveau prélat fut frappé des inconvénients de la dispersion des prêtres de sa cathédrale, vivant chacun à sa façon, comme des laïques. Il imagina de leur appliquer, dans de certaines limites, les règles de la vie monastique ; beaucoup d'évêques l'imitèrent : bientôt chaque cathédrale eut son *chapitre.*

Il faut dire aussi que les simples prêtres étaient généralement pauvres ; les évêques étaient souvent mis en demeure de pourvoir à leurs premiers besoins. Réunis en communauté, ils seraient du moins assurés du pain quotidien, en même temps qu'assujettis à des habitudes plus austères. Mais ces avantages ne pouvaient être obtenus qu'à grands frais. La piété des fidèles pourvut à tout ; les prêtres internés ne tardèrent pas à devenir un objet d'édification, et les dons affluèrent aux cathédrales. Les églises s'enrichirent comme les couvents ; les chanoines, pourvus de prébendes et de bénéfices, acquirent une influence de plus en plus considérable comme membres du conseil des évêques, à l'instar des cardinaux, qui sont les conseillers du pape. A part la vie en commun, l'institution provoquée par l'évêque de Metz ne fut, du reste, qu'un retour aux anciennes traditions de l'Église, telles que nous les fait connaître le P. Thomassin.

La nouvelle réglementation des ordres monastiques fut l'œuvre de saint Benoît d'Aniane, fondateur et premier abbé de la maison d'Inde (Cornely-Munster, à deux lieues d'Aix-la-Chapelle). « Comme Benoît de Nursia, Benoît d'Aniane voulait réformer les monastères : mais la réforme du VIe siècle avait été à la fois large et passionnée ; celle du IXe est puérile, subalterne. » (Guizot). Tel fut, en effet, depuis cette époque et malgré plusieurs tentatives pour le ramener vers sa source, le caractère général de l'institution monastique ; elle perdit sa grandeur, son ardeur première. Sur 80 articles du Capitulaire de 817, 21 sont étrangers à tout sentiment religieux : il y est question, par exemple, de la mesure du capuchon, qui doit être de deux coudées ; des jours où il est permis de se raser, de prendre des bains, de se faire tirer du sang, etc. La multiplication des observances insignifiantes ne contribua pas moins à la décadence des monastères que l'accroissement de leurs richesses : c'est l'abbé Fleury qui le déclare.

Mais ce qu'il est essentiel de faire ressortir ici, c'est que tous ces règlements et les actes mêmes des conciles furent décrétés *au nom de l'autorité civile.* Les carlovingiens disposent non-seulement des diocèses, mais trouvent tout naturel, à l'occasion, de gratifier un laïque de quelque monastère, à titre de bénéfice. Ils vont plus loin, ils interviennent dans les questions dogmatiques : Charlemagne, par

exemple, fait condamner, dans trois conciles successifs, l'hérésie des Adoptiens, qui soutenaient que Jésus-Christ est simplement le fils adoptif de Dieu. Ainsi la situation du roi des Francs à l'égard de l'Église catholique, dit M. Guizot, était, à peu de chose près, la même que celle du roi d'Angleterre dans l'Église anglicane. En revanche, le clergé fut comblé de dons et de prévenances : la dîme fut régulièrement et officiellement établie, et la juridiction cléricale étendue, même en matière civile.

Charlemagne suivit, dans ses expéditions contre les Saxons, l'exemple que son aïeul lui avait donné en Frise. Le baptême fut imposé aux vaincus sous peine de mort; ces lois sanguinaires ne tombèrent en désuétude qu'après la consolidation de la conquête. Enfin la pensée du vainqueur se révéla : l'empire d'Occident fut restauré dans des conditions nouvelles sous deux chefs, l'un temporel, l'autre spirituel : l'empereur recevant sa couronne des mains du pape, le pape ne prenant possession du siége de saint Pierre qu'avec l'assentiment de l'empereur. C'était le droit divin dans toute sa rigueur; c'était, tant que les deux pouvoirs s'entendraient, l'idéal du règne de Dieu sur la terre. Mais encore une fois le génie romain, revivant chez les souverains pontifes, devait immanquablement tendre à dominer la société civile elle-même, lorsque la forte main d'un Charlemagne ne tiendrait plus la balance.

Les invasions et les ravages des Normands eurent pour conséquence un retour forcé à des mœurs belliqueuses; mais ce retour valut de grands avantages aux populations agglomérées. La domination des clercs et des moines les avait énervées, plongées dans une somnolence dont elles se réveillèrent en sursaut, quand elles se virent obligées de se protéger par elles-mêmes et de pourvoir à leurs besoins. En Flandre surtout, leur activité industrielle prit un essor progressif; et à mesure qu'elles acquirent la confiance de leur force, il fallut compter avec elles. Les villes s'entourèrent de puissantes murailles, et à l'abri de ces remparts se constitua un nouvel élément du corps social, la bourgeoisie laborieuse et fière, bientôt impatiente de s'émanciper. Ainsi l'ordre public se rétablit peu à peu sur des bases essentiellement laïques; en somme, les invasions des Normands ne ruinèrent momentanément que le clergé; plus d'une fois les chapitres et les abbayes en détresse durent affranchir leurs serfs qui s'élevèrent ainsi au rang de censitaires.

Sous l'administration de Brunon, ou plus directement de Godefroid d'Ardenne (959), la basse Lotharingie (la Belgique) se remit peu à peu et jouit pendant quelques années d'une paix profonde. Les écoles se rouvrirent, les monastères se repeuplèrent et furent sévè-

rement réformés; signalons pourtant une différence profonde entre les moines d'alors et ceux de l'époque précédente. Ceux-ci avaient fui comme de faibles femmes devant les bandes dévastatrices des hommes du Nord; il s'était aussi trouvé des apostats, n'ayant pas honte de se faire *Normands* eux-mêmes pour acheter leur sécurité. Maintenant le temps des lâchetés était passé; les nouveaux moines, aussi bien que les barons, suivirent à la lettre le vieux conseil : Aide-toi, le ciel t'aidera. Les couvents se garnirent de créneaux; celui de Landen, ravagé en 853 par les Normands, obtint, par exemple, en 946, l'autorisation d'élever un château « pour protéger contre les faux chrétiens et les païens les reliques des saints serviteurs de Dieu. » Non-seulement les moines soudoyèrent des garnisons, mais en diverses circonstances ils furent requis d'envoyer des vassaux à la guerre, ce qui n'était du reste qu'un retour aux anciennes lois. Cet état de choses dura peu : ils finirent par renoncer au service militaire au profit des *vidames* (*vice domini*) et des *avoués*, constitués défenseurs des églises en échange de la cession de certains droits ou redevances.

L'administration de la basse Lotharingie resta essentiellement laïque, même sous Brunon; le pays de Liége, qui demeura séparé du reste de la Belgique jusqu'à la fin du siècle dernier, fut, au contraire, définitivement constitué en principauté ecclésiastique par le célèbre évêque Notger (971-1007), ami et conseiller de l'empereur Othon. Notger s'occupa tout d'abord de consolider son autorité; il fit confirmer les donations dont l'église de Liége avait déjà été gratifiée, il en obtint de nouvelles, et avec elles les droits et les priviléges de la souveraineté. Son pouvoir une fois bien assis, il consacra toute son énergie à purger la contrée des brigandages des petits seigneurs. Il faut bien dire que, pour arriver à ses fins, il eut quelquefois recours à des moyens détournés, peu compatibles avec son caractère sacré. En tout cas, dès qu'il eut abaissé les vassaux turbulents et rétabli l'ordre, son objectif unique fut l'accroissement du bien-être de son peuple et la propagation des lumières. Il confia la direction des écoles liégeoises à un homme instruit et d'un grand caractère, Wazon, élevé plus tard à la dignité épiscopale. C'est ce même Wazon, pour le dire en passant, qui, consulté par l'évêque de Châlons, à propos des progrès des manichéens, sur le point de savoir s'il est permis de combattre l'hérésie par les armes, lui cita simplement cette parole évangélique : « Dieu veut la conversion du pécheur et non pas sa mort. »

Parmi les monastères fondés en Lotharingie à cette époque, nous citerons l'abbaye de Gembloux, érigée par saint Guibert, illustrée dans la suite par les chroniqueurs Sigebert et Anselme; celle de Brogne, dans le Namurois, due à saint Gérard, réformateur austère de la discipline monastique; la maison bénédictine de Fleurus, bâtie par le comte Elbert, de Florennes, pour des moines irlandais; enfin, la prieuré de Hastières, relevant de Waulsort. L'approche du fatal *millenium* éveilla les terreurs de la population et redoubla par là même sa ferveur religieuse. On était persuadé que le monde devait finir l'an 1000; pour mourir dans la grâce divine, on dota des couvents, on s'imposa la solitude et les privations, on entreprit des pèlerinages en Terre Sainte. La crise passée, la reconnaissance des fidèles se traduisit, comme leur frayeur, par des générosités envers l'Église.

L'influence sociale du clergé se manifesta, au milieu des désordres et des luttes privées qu'engendrèrent naturellement les prétentions rivales des seigneurs, par l'établissement des *trèves de Dieu*. Dès les premières années du xe siècle, des évêques d'Aquitaine et de Bourgogne étaient parvenus à faire jurer par leurs diocésains la *paix gallicane*, engagement solennel qui interdisait les guerres de château à château. Malgré l'opposition momentanée d'un évêque de Cambrai, cette institution trouva beaucoup de crédit en Belgique; seulement les prélats finirent par reconnaître l'impossibilité de déraciner brusquement des traditions séculaires. Ils se contentèrent de fixer des jours de trève, *dies treugarii*. Il fut défendu, sous peine d'excommunication, « d'assiéger des châteaux, de ravager les terres, d'enlever des sujets et des troupeaux, ou de se livrer à des violences quelconques, entre le coucher du soleil du mercredi et l'aurore du lundi suivant, ainsi que depuis le commencement de l'Avent jusqu'après l'Épiphanie, et depuis le grand carême jusqu'à Pâques closes. » Les empereurs Henri III et Henri IV donnèrent leur sanction à ces mesures transactionnelles; en 1076, l'évêque de Liége, Henri de Verdun, institua même un *tribunal de paix* chargé de faire respecter à perpétuité dans ses États la *trève de Dieu*, laquelle fut enfin proclamée, au concile de Clermont, obligatoire pour toute la chrétienté. Cependant elle ne tarda pas à tomber en désuétude: les idées de droit revêtirent une autre forme.

Poursuivant son rôle civilisateur, l'Église s'éleva également avec force contre les *ordalies*, les *jugements de Dieu* par les épreuves de l'eau, du feu et du fer rougi ou par le duel en champ clos. Elle intervint de toute manière, même directement par l'apostolat (témoin la

mission du Flamand saint Arnould, évêque de Soissons, auprès de Robert le Frison), pour calmer les passions des princes et de leurs subordonnés. Ce n'est pas que l'harmonie régnât dans la société ecclésiastique beaucoup plus que dans la société civile; la *simonie* et le *nicolaïtisme*, c'est-à-dire le trafic des dignités spirituelles et les infractions au précepte de la chasteté, gangrenaient de plus en plus le clergé; les moines, d'autre part, murmuraient contre les réformateurs qui prétendaient gêner leur liberté ; en un mot, le corps clérical perdait sa cohésion à l'instar du corps féodal. Le moine Hildebrand, depuis Grégoire VII. entreprit hardiment de purifier l'Église et de sauver son unité en soustrayant la papauté à la tutelle impériale.

Tout absorbé par sa lutte contre Henri IV, il s'intéressa médiocrement aux discussions de dogme qui s'élevèrent autour de lui; la fameuse polémique soutenue par Lanfranc, puis par Adelman et Algerus de Liége contre Bérenger, au sujet de la *présence réelle,* ne sembla guère l'émouvoir, non plus que les progès du schisme grec; il courut au plus pressant, à l'organisation de la souveraineté papale dans l'empire, d'où elle devait s'étendre à toute l'Europe. Il ne craignit pas, à cet effet, de déplaire aux évêques en affranchissant les moines; il lui fallait, avant tout, une milice obéissante, d'un dévouement sans bornes et ne relevant que de lui. Mais ni les détails des réformes opérées par Grégoire VII au sein de l'Église, ni les épisodes de la grande querelle qui éclata entre la papauté et l'empire ne peuvent nous arrêter ici. — Dans les guerres civiles qui remplirent cette époque, les ducs de Lotharingie restèrent d'abord fidèles à l'empereur. L'union de Godefroid le Bossu avec la *grande comtesse* Mathilde de Toscane, célèbre par son attachement inébranlable à la cause pontificale et par la donation de tous ses territoires à l'Église romaine, n'affaiblit en rien le dévouement du prince belge. Godefroid de Bouillon, qui lui succéda, prit également le parti d'Henri IV contre Rodolphe de Souabe, que les princes allemands venaient de reconnaître pour chef. A peine Rodolphe eut-il reçu du pape la couronne impériale, qu'il fut blessé à mort de la main de Godefroid lui-même, dans la sanglante bataille de Volksheim sur l'Elster. Le vainqueur concourut ensuite au siége de Rome et entra le premier dans la ville conquise. Mais tout d'un coup il éprouva des scrupules de conscience; il regretta des exploits qui, dans l'opinion presque générale de son siècle, n'étaient rien moins que sacriléges. De là son ardeur pour la croisade; à l'en-

thousiasme religieux qui l'emporta vers la Terre Sainte se mêlait une pensée de repentir et d'expiation.

Le dernier appui d'Henri IV en Belgique fut l'évêque de Liége, Otbert, qui, à la vérité, lui devait sa nomination. Otbert ne craignit pas de fournir à un prince excommunié des secours en hommes et en argent. Les papes Urbain II et Paschal II employèrent tour à tour les exhortations et les menaces pour le rallier; Paschal II lança même ses foudres contre les Liégeois et poussa le comte Robert de Flandre à leur faire la guerre.

Enfin le concordat de Worms (1122) assura gain de cause à l'Église : l'empereur dut renoncer au pouvoir d'investir les évêques par la crosse et l'anneau ; ils ne tinrent plus de lui que la possession de leurs biens temporels et de leurs droits régaliens. Les élections épiscopales n'en donnèrent pas moins lieu à des troubles civils dans la principauté de Liége, jusqu'à la fin du XIIe siècle; ce ne fut qu'après le lâche assassinat d'Albert de Louvain (frère du duc Henri Ier de Brabant), canoniquement élu, mais antipathique à l'empereur (24 novembre 1192), que le sentiment populaire se montra favorable à l'indépendance de la papauté.

Des croisades a Charles-Quint. — Dès 986, dans une lettre éloquente, le pape Sylvestre II (Gerbert) avait excité les chrétiens d'Occident à prendre les armes en faveur de leurs frères de Syrie et d'Égypte, cruellement persécutés par les Sarrasins; Grégoire VII reprit cette idée, si bien en rapport avec son projet grandiose de soumettre à la tiare l'universalité du monde chrétien. Les affaires d'Europe l'empêchèrent d'y donner suite; la première croisade ne fut décrétée que sous Urbain II, au concile de Clermont (1095). Si l'impulsion initiale partit de Rome, ce fut la Belgique, en revanche, qui dépassa toutes les autres nations par son empressement à la suivre. Pierre l'Ermite, l'ardent pèlerin dont la véhémence et la ferveur enthousiaste entraînèrent vers l'Asie, pêle-mêle, par un élan irrésistible, des multitudes indisciplinées et tumultueuses, Pierre l'Ermite était Belge; quand Godefroid, le grand capitaine, prit la croix avec ses frères, avec Robert de Flandre et Baudouin de Hainaut, ce fut la Belgique qui compta le plus de soldats dans la glorieuse expédition qui eut pour couronnement la prise de Jérusalem.

Rappellerons-nous la part prise par Thierry et par Philippe d'Alsace à la seconde et à la troisième croisade; Baudouin IX, chef de

la quatrième, fondant l'empire latin de Constantinople; les Dampierre accompagnant Louis IX en Égypte; le comte de Luxembourg acceptant le périlleux honneur d'entreprendre une dernière fois la guerre sainte; enfin cette foule brillante de chevaliers dont le *Cartulaire du saint Sépulcre* nous a conservé les noms, et dont la légende a poétisé les hauts faits? L'histoire de la Belgique, pendant toute la durée de cette époque de fièvre et de transformation sociale, ne se renferme plus dans les limites de notre territoire; elle nous transporte tantôt en Angleterre, tantôt en Portugal, surtout aux rives lointaines de l'Orient. Ces expéditions militaires, ces départs incessants de nombreux colons pour des contrées étrangères ont fourni à nos érudits, depuis quelques années, des sujets d'étude des plus intéressants. D'autre part, les *Assises de Jérusalem*, où M. Raikem a reconnu quelques traits caractéristiques des coutumes liégeoises, nous offriraient plus d'un détail se rattachant de près ou de loin à notre sujet; il n'est possible d'en parler ici que pour mémoire. Sans apprécier les résultats généraux des croisades, demandons-nous seulement quels furent en Belgique les effets immédiats des guerres saintes.

Un grand nombre de clercs renoncèrent à embrasser la vie monastique pour se rendre en Orient; les couvents s'en ressentirent avantageusement, ne recrutant dès lors que des moines dont la vocation était sérieuse. Les sciences et les arts n'y gagnèrent pas moins que la religion : les cénobites consacrèrent leurs loisirs à étudier et à pratiquer l'architecture, la sculpture, la peinture sur verre; c'est alors que l'art ogival commença à prendre son magnifique épanouissement. Malheureusement la piété des fidèles, en enrichissant outre mesure les monastères, prépara leur décadence intellectuelle et morale. En attendant, de nouvelles communautés religieuses s'élevèrent sur tous les points du pays : Afflighem remonte au temps de la première croisade; les abbayes cisterciennes d'Orval, des Dunes, de Villers, de Cambron, d'Aulne (Alne), furent fondées vers le milieu du XII[e] siècle, sous l'influence directe de saint Bernard. Encore dans la même période, saint Norbert fonda l'ordre des Prémontrés, *l'ordre blanc*, qui se propagea rapidement jusqu'en Pologne et jusqu'en Espagne. Le premier couvent norbertin fut Floreffe; le second, Heylissem lez-Tirlemont; Saint-Michel d'Anvers, qui donna naissance aux abbayes de Tongerloo (1133), d'Averbode (1135) et de Middelbourg, Bonne-Espérance, Saint-Feuillien au Rœulx, Grimberghen et Parc lez-Louvain datent également du vivant de saint Norbert.

Plusieurs de ces couvents, dévastés par la tourmente révolutionnaire, se sont relevés dans ces derniers temps.

Les Prémontrés remplacèrent, à Saint-Michel d'Anvers, les chanoines réguliers que Godefroid de Bouillon y avait établis en 1095, au moment de partir pour la Terre Sainte. Voici dans quelles circonstances. Au commencement du XIIe siècle, l'ignorance et le désordre des mœurs étaient à peu près aussi ordinaires chez les clercs que chez les laïques; mais nulle part, du moins, le dogme traditionnel ni l'autorité ecclésiastique n'étaient encore mis en cause : il paraît seulement que la secte des Cathares (plus ou moins une trace de l'ancien manichéisme), répandue en France et en Allemagne, comptait au pays flamand quelques partisans secrets. Tout à coup un enthousiaste, du nom de Tanchelin ou Tanchelme, se mit à parcourir les diocèses d'Utrecht et de Cologne, s'annonçant comme envoyé du ciel pour émonder l'Église. Il attaqua de front le pape, les évêques et tout le clergé; les temples, disait-il, n'étaient que des lieux de prostitution (*lupanaria*); la vertu des sacrements dépendait de la sainteté des ministres; le sacrement de l'Eucharistie, ajoutait-il, n'était d'aucune utilité pour le salut. Il concluait qu'on devait refuser le payement de la dîme. Doué d'une certaine faconde populaire, Tanchelin, aidé de ses deux acolytes Manassé et Everwacher, voyait chaque jour grossir la foule de ses auditeurs, qui le prenaient pour un nouveau Messie illuminé du Saint-Esprit. Bientôt la tête lui tourna comme plus tard à Jean de Leyde, dont on l'a quelquefois rapproché : austère d'abord dans sa vie, il changea brusquement d'allures, déploya un luxe inouï et donna l'exemple d'une infâme promiscuité, s'il faut prendre à la lettre les récits des chroniqueurs. Godefroid le Barbu prit des mesures pour le faire arrêter à Anvers, où il s'était établi; il parvint à se réfugier à Cologne, où l'archevêque s'empara de sa personne; il s'évada, reparut à Bruges, et finalement fut assommé par un prêtre, au moment d'entrer dans une barque (1115). Mais sa secte lui survécut et prit des proportions si menaçantes, que l'intervention d'un apôtre fut jugée nécessaire. Saint Norbert se rendit à Anvers avec quelques compagnons; un an lui suffit pour extirper l'hérésie naissante : c'est alors que les chanoines de Saint-Michel lui cédèrent leur église et leur maison, pour aller s'établir à Notre-Dame du Bâtonnet. Le *triomphe de saint Norbert* est encore aujourd'hui célébré au diocèse de Malines par une fête spéciale (le 11 juillet).

Cet épisode, quoique isolé dans notre moyen âge, dénote que

le prestige du clergé commençait à n'être plus intact : on n'est pas plus hardi, par exemple, que l'auteur du *Reinaert de Vos* (v. 7723-7728). Vers 1180, sous le prince Raoul de Zähringen, la démoralisation des clercs avait fait des progrès effrayants à Liége. Un homme pieux et animé d'un saint zèle, Lambert le Bègue, fondateur du *béguinage* de Saint-Christophe, osa élever la voix pour flétrir leur conduite. Au x[e] siècle, l'évêque Rather aurait approuvé ses audaces; Raoul le fit jeter dans un cachot, mais fut forcé de le relâcher, en présence de l'attitude inquiétante du peuple. Lambert partit pour Rome et en revint avec l'autorisation de continuer son œuvre; il en eut à peine le temps : il était à bout de forces.

Avant l'époque de la réforme, les hérésies n'excitèrent guère dans nos contrées que des émotions locales et passagères. Mentionnons d'abord la secte mystique et sensualiste des *beggards* et des *lollards*, qui se répandit au commencement du xiv[e] siècle en Brabant et sur les bords du Rhin. Elle eut pour chef, à Bruxelles, une femme éloquente, Bloemardine, auteur de plusieurs opuscules sur l'*esprit de liberté* et l'*amour séraphique*. Bloemardine professait des doctrines renouvelées des gnostiques; elle allait jusqu'à justifier la corruption des mœurs, sous le prétexte que l'homme est capable d'atteindre, dès cette vie, un état de perfection tel qu'il ne peut plus pécher. L'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, mit en campagne deux théologiens : les sectaires leur répondirent par des pamphlets et, paraît-il, par une attaque à main armée. Le célèbre mystique flamand Jean de Ruysbroeck (*doctor extaticus*), prieur de Groenendael, prit aussi part à la discussion, mais garda si peu la mesure qu'il toucha de très-près au panthéisme. Gerson l'accuse même d'avoir rajeuni la doctrine condamnée d'Amaury de Bène et d'avoir versé dans plus d'une erreur qu'il voulait combattre.

En Flandre, sous Louis de Maele, les *flagellants*, associations bizarres originaires de Hongrie, parcoururent le pays désolé par la *peste noire*, pensant conjurer le fléau en s'administrant trente-trois fois par jour de rudes coups de lanières à pointes, en mémoire des trente-trois années que le Christ avait passées sur la terre. On vit s'adjoindre à leurs troupes des seigneurs et des dames de la plus haute noblesse; ce fut un moment, à Bruges et à Tournai, une frénésie générale. Quand la peste eut disparu, ils continuèrent leurs exercices et se jetèrent dans toutes sortes de superstitions, ce qui leur valut une sentence d'anathème; Philippe de Valois leur défendit même d'entrer en France, sous peine de mort. Les *flagellants* ne

furent pas étrangers à la cruelle persécution dont les juifs furent l'objet au XIVe siècle. La fureur populaire s'apaisait-elle, ils arrivaient comme pour la ranimer (Depping). A Mons, en 1326, à Bruxelles, en 1370, d'atroces exécutions eurent lieu. Le peuple était affolé. Les scènes dont Bruxelles fut témoin sont bien connues. Des juifs d'Enghien, accusés d'avoir fait enlever à Sainte-Gudule seize hosties consacrées pour les percer de leurs poignards, furent mis à la torture, tenaillés et brûlés vifs à la porte de Namur : le sang, disait-on, avait jailli des hosties profanées. Tous les juifs durent quitter le Brabant, leurs biens ayant été confisqués au préalable.

En parcourant nos annales religieuses de cet âge, nous trouverions, faisant contraste à ces sombres tableaux, quelques figures de solitaires, principalement de femmes, éclairées par les lueurs d'un doux mysticisme : d'un côté saint Gerlac de Houthem lez-Fauquemont, de l'autre sainte Christine et sainte Ludgarde, dont M. le professeur Bormans a publié les poétiques légendes; la recluse Ivetta de Huy, fondatrice d'une des premières léproseries ; Marie d'Oignies, qui suivit son exemple; la duchesse Marie de Brabant, dont l'histoire de sainte Geneviève semble rappeler les malheurs; sainte Julienne de Retinne, à qui l'Église doit l'institution de la *Fête-Dieu*, inaugurée à Liége en 1246, et la B. Eve, qui vécut assez longtemps pour voir cette solennité étendue au monde catholique tout entier (12 août 1264).—Pour ce qui est des monastères, il faut maintenant tenir compte, à côté des anciens ordres parvenus à un haut degré d'opulence, des communautés mendiantes, qui, après s'être distinguées par leurs vertus austères, aboutirent à leur tour au relâchement le plus déplorable. Les moines des couvents riches s'accoutumèrent à vivre dans la mollesse et négligèrent les études qui avaient fait la gloire de leurs prédécesseurs : Pétrarque, qui décerne cependant une mention honorable au clergé liégeois, raconte que s'étant rendu à l'abbaye bénédictine de Saint-Jacques pour y copier un manuscrit de Cicéron, il ne put s'y procurer que de l'encre tellement vieille, qu'elle avait pris une couleur de safran. Les mendiants, d'autre part, multiplièrent jusqu'à l'abus les dévotions extérieures, prirent l'habitude de s'immiscer dans les affaires de famille, méprisèrent le travail des mains et se firent honneur de leur oisiveté et de leur vie vagabonde. L'influence des subtilités scolastiques eut aussi pour effet de susciter entre les différents ordres des querelles interminables, et le grand schisme d'Occident ne contribua pas peu à perpétuer ces tiraillements. Nous atteignons ainsi la fin du

XIVe siècle : l'Église était malade et la société civile entrevoyait confusément qu'elle n'était pas destinée à vivre toujours en tutelle. Pour donner une idée de ce désarroi et de cette fermentation des esprits, qui frayèrent de loin le chemin au protestantisme, il faudrait parcourir les œuvres principales des écrivains de la Flandre, alors dans toute la vigueur de son essor littéraire; il faudrait montrer l'esprit de satire se faisant jour dans les *chambres de rhétorique* et jusque dans les sculptures des églises; mais cette tâche a été réservée à nos collaborateurs.

Pour la même raison, nous ne ferons qu'indiquer ici deux événements d'une incontestable importance, qui signalèrent cette époque de transition : l'institution des *Frères de la vie commune* par Gérard de Groot (1340-1384) à Deventer, d'où sont sorties tant d'écoles savantes ou populaires, et la fondation de l'*Université de Louvain* par Jean IV de Brabant (1426).

LE SEIZIÈME SIÈCLE. — La réforme de l'Église était souverainement désirable : Bossuet lui-même en convient et reproche au concile de Bâle d'avoir éludé une question d'un intérêt si pressant. Le clergé du XVe siècle, tout animé qu'il était d'un zèle louable, n'avait pas sondé la profondeur de la plaie. Il prévoyait vaguement une crise, mais une crise intérieure seulement: il ne comptait pas avec la société laïque. Or, un irrésistible besoin d'affranchissement spirituel gagnait de plus en plus les classes éclairées, surtout en Allemagne, et la renaissance des lettres anciennes et, avec celles-ci, de la philosophie, portait chaque jour un nouveau coup à l'édifice vermoulu de la scolastique. Les hardiesses des albigeois et des vaudois, d'autre part, les prédications de Wiclef et de Jean Huss avaient partout laissé des traces profondes. Il ne fallait qu'une étincelle pour mettre le feu aux poudres. Hutten avait pris pour devise : *J'ai osé;* ce fut Luther qui osa. La *vente des indulgences* lui vint à propos. Il est cependant permis de croire que le moine augustin d'Erfurt n'aurait pu troubler aussi profondément le monde germanique, si les conséquences politiques de ses thèses n'eussent répondu aux aspirations secrètes du vieux parti gibelin, qui redoutait par-dessus tout la monarchie absolue appuyée sur l'unité religieuse.

Grand fut l'embarras de Charles-Quint, au début de son règne, lorsque Luther commença à élever la voix. Longtemps il tergiversa; à part la question du schisme, la situation était en effet très-complexe. Combattre ouvertement la réforme, c'était rompre en visière

avec toute la féodalité allemande et fortifier François Ier, qui ne demandait pas mieux que de voir son rival occupé au delà du Rhin; transiger, c'était se rendre suspect à la catholique Espagne sans pouvoir peut-être arrêter le torrent; car les concessions religieuses appellent les concessions politiques. Des années se passèrent; l'*Interim* eut le sort de l'*Henoticon* de Zénon l'Isaurien, c'est-à-dire ne satisfit personne. Enfin, obligé de se prononcer, l'empereur entama courageusement la lutte, quoique déjà épuisé et songeant à se retirer du pouvoir. Il s'y prit trop tard : il ne put ni dompter ni apaiser l'Allemagne, et en léguant à son fils nos provinces avec la péninsule Ibérique et la mission d'en finir avec l'hérésie, il lui prépara un règne plein de périls.

Aux Pays-Bas, Charles-Quint ne se crut jamais tenu à des ménagements envers les partisans de Luther. Le nombre en était restreint dans le pays wallon, sauf à Tournai et à Valenciennes, puissantes communes en relations étroites avec la Flandre. Mais, dans cette dernière contrée et surtout à Anvers, les nouvelles doctrines recrutèrent promptement une foule de prosélytes. La curiosité publique s'éveilla du jour où l'université de Louvain ordonna de livrer aux flammes les écrits du réformateur. Le prieur des augustins d'Anvers, Jacques Spreng, formula le premier, en 1519, quelques propositions hardies, aux applaudissements d'Érasme. Incarcéré, il se rétracta; mais à peine élargi, il alla recommencer sa propagande à Bruges et finit par quitter la Belgique. Corneille Graphée, qui traduisit en flamand le livre de Jean Goch sur la liberté de la religion chrétienne, éprouva le même sort; seulement sa rétractation lui imposa le silence. Cependant le retentissement des querelles théologiques ayant graduellement pénétré dans les masses, le pouvoir s'émut : un inquisiteur de la foi, François Vander Hulst, membre du conseil de Brabant, fut investi de pouvoirs redoutables. Les cachots se remplirent; le couvent des augustins d'Anvers fut rasé; des bourgeois subirent la torture ou même la peine capitale; le curé de Melsen fut cousu dans un sac de cuir et jeté à l'eau; on brûla vif un moine augustin, à petit feu, « tournoyant autour d'une estache, afin de lui faire le plus de tourment possible! » Vander Hulst poussa les rigueurs si loin, que Marguerite d'Autriche s'en indigna et supplia le pape de le remplacer par un homme plus modéré. D'accord avec l'empereur, Clément VII acquiesça à cette requête; mais la réforme continuant à gagner du terrain, Charles-Quint parut bientôt se repentir de n'avoir point passé outre.

Trois personnages désignés par Marguerite prirent la place de Vander Hulst; tout à coup le pape, *proprio motu*, nomma inquisiteur général Érard de la Marck, cardinal et prince-évêque de Liége. Les états de Brabant s'insurgèrent contre cette mesure inopinée, qui leur parut ouvrir la porte à des empiétements de l'autorité ecclésiastique sur la juridiction du souverain. Le pontife céda : les trois inquisiteurs fonctionnèrent de leur côté, Érard du sien, dans ses propres États, où il délégua Jean Jamolet, digne émule de Vander Hulst, pour faire une guerre à outrance à l'hérésie. En Brabant, au reste, on n'avait pas perdu au change : les bûchers s'allumèrent, la tombe se referma sur des vivants, la confiscation des biens et le bannissement atteignirent de simples *suspects*. Comme toujours, le sang des martyrs multiplia les confesseurs et la religion des persécuteurs fut de moins en moins respectée. Charles-Quint devint inflexible; Marguerite elle-même en vint à se vanter des nombreuses exécutions qu'elle avait ordonnées, reconnaissant toutefois que l'amélioration des mœurs du clergé aurait pu faire plus que les supplices pour éloigner le luthéranisme. Les édits de 1526 et de 1529 donnèrent le signal d'une véritable terreur. Érard les fit publier à Liége : les bourgeois invoquèrent leurs franchises; les bourreaux n'en remplirent pas moins leur office. Les dissidents n'en *pullulèrent* que davantage, pour parler comme Chapeauville; nous disons les dissidents et non les luthériens, parce que le pays de Liége fut particulièrement visité par des prédicants venus de France et par des anabaptistes. Idelette de Bure, femme de Calvin, était liégeoise et fille d'un anabaptiste liégeois.

L'édit du 7 octobre 1531 renchérit encore sur celui de 1529. Les libraires publiant des livres non approuvés devaient être marqués d'un fer chaud; libre au juge, en outre, de leur faire crever un œil ou couper le poing. Une part des biens confisqués revenait au dénonciateur; tous les trois mois, on devait notifier à l'empereur ou à la régente les délations et la suite qui y avait été donnée. Les Gantois passant aux yeux de Charles pour entretenir des relations avec les protestants, les magistrats de la Flandre reçurent les ordres les plus sévères au sujet de l'exécution ponctuelle des édits; leurs collègues des autres provinces ne manquèrent pas d'imiter leur zèle. C'était chaque jour une nouvelle hécatombe : la haute Allemagne est perdue, s'écriait un prélat espagnol; mais la basse Allemagne peut encore être sauvée, pourvu qu'on y fasse tomber six mille têtes ou qu'on réduise autant de corps en cendres (Henne). En 1538, 1540,

1543 et 1546, nouveaux édits de plus en plus rigoureux, surtout contre la presse, contre les maîtres d'école, contre les chambres de rhétorique. Le nombre des inquisiteurs fut augmenté; leur mission, jusque-là cléricale, reprit le caractère civil qu'elle avait eu à l'origine. Le saint-office prit tout à fait racine aux Pays-Bas (1550); il en résulta de nombreuses émigrations, dont se ressentit grandement la prospérité matérielle de la Belgique.

Les excès des anabaptistes avaient opéré, sur ces entrefaites, une diversion qui aurait été favorable à l'Église romaine, si les inquisiteurs avaient su garder de leur côté quelque mesure; mais le fanatisme a un bandeau sur les yeux. L'inquisition se rendit littéralement odieuse : le magistrat d'Anvers protesta contre les derniers édits; la plupart des cités brabançonnes refusèrent également de les publier. Marie de Hongrie fit quelques concessions; mais l'empereur sut les rendre plus apparentes que réelles; la forme seule des édits fut changée. L'intolérance était dans l'air; on se remit à inquiéter les juifs. Comme pourtant on avait besoin d'eux, on fit semblant de ne pas les reconnaître quand ils reparurent sous divers déguisements.

Les protestants avaient fini par se compter; déjà les esprits clairvoyants pouvaient pressentir que la lutte religieuse aurait inévitablement pour issue une grave commotion politique. La réforme se démocratisait et cessait de prêcher le respect des princes. A l'époque où Charles-Quint abdiqua, le peuple commençait à gronder sourdement quand on préparait un bûcher. Les discours devenaient plus hardis, les moines et les prêtres avaient perdu tout prestige; les fureurs des iconoclastes n'attendaient qu'une occasion pour éclater.

Il faut dire que si Charles-Quint se montra cruellement hostile à la liberté de conscience, il fut d'autre part l'ennemi non moins décidé des abus ecclésiastiques de toute espèce. L'empereur fit recenser tous les biens tombés en mainmorte et détenus sans octroi du prince; il frappa de caducité les cessions clandestines, déclara prohibées et nulles les transmissions des propriétés par actes de dernière volonté aux couvents, gens d'église et mainmortables en général, et enleva aux monastères le droit d'acquérir, au nom de leurs religieux, les successions *ab intestat* auxquelles ceux-ci se trouveraient être appelés; enfin, il fit procéder à une enquête sur les fondations pieuses, afin de s'assurer si elles étaient entretenues selon le vœu des fondateurs. Non moins caractéristiques furent les mesures prises au sujet de la juridiction des tribunaux ecclésiastiques : il fut stipulé

que les habitants des Pays-Bas ne pourraient plus être cités à l'avenir hors de leur pays, ce qui arrivait tous les jours, une partie de nos provinces ressortissant, quant au spirituel, à des diocèses étrangers.

Philippe II, en montant sur le trône, regarda comme une obligation sacrée de tenir la main à l'exécution des placards contre les hérétiques. Ce fut sa première recommandation aux états généraux, lorsqu'il leur fit ses adieux au moment de retourner en Espagne. Presque au même moment arriva la bulle de Paul IV, portant création de quatorze nouveaux diocèses, répondant à un vœu tardif de Charles-Quint, mais finalement obtenue par son successeur, sur les instances de François Vandevelde (*Sonnius*), envoyé tout exprès à Rome. Notons en passant (avec M. Defacqz) que, dans toute cette négociation, le roi eut soin de ne pas laisser entamer l'indépendance de sa couronne : la bulle pontificale lui reconnut, ainsi qu'aux souverains des Pays-Bas qui viendraient après lui, le droit de nommer à perpétuité les évêques.

Ces mesures, qui en d'autres temps auraient pu paraître un service rendu à la religion et aux mœurs, soulevèrent, à l'époque où elles se produisirent, un mécontentement général. Il avait fallu doter les nouveaux évêques aux dépens des monastères, non-seulement pour leur trouver des revenus, mais encore pour leur donner entrée aux états, droit qui n'appartenait, dans le clergé, qu'aux chefs d'abbayes, représentant la propriété territoriale; or, les abbés ne se laissèrent pas dépouiller sans se plaindre. Les seigneurs, d'autre part, redoutèrent l'influence que des prélats étrangers peut-être, et dans tous les cas inféodés à l'Espagne, ne manqueraient pas d'exercer dans l'assemblée délibérante dont on leur ouvrait ainsi l'accès; enfin, aux yeux du peuple, les titulaires des siéges créés par Paul IV n'étaient et ne pouvaient être autre chose que des inquisiteurs : Granvelle, nommé archevêque de Malines, ne portait-il pas déjà le titre de chef du saint-office?

Les réformés de l'Église genevoise commencèrent, dans ces conjonctures, à prêcher dans les Pays-Bas, en plein champ, à l'ombre des bois, partout où ils couraient le moins de risque d'être inquiétés. Les auditeurs accouraient en armes, grave sujet d'inquiétude pour le gouvernement. Bientôt les religionnaires tinrent ouvertement leurs assemblées dans les villes, notamment à Anvers, où fut arrêtée en juillet 1566, en présence de dix mille individus, hommes, femmes et enfants, la confession de foi des calvinistes. Dans la

West-Flandre, à Steenvaerde et à Bailleul, la populace hérétique se souleva et saccagea les églises. L'exemple est contagieux : on pouvait tout craindre pour la grande cité commerçante qui fourmillait de dissidents de toute nation. Pendant que de leur côté les confédérés du compromis, les *gueux*, comme les avait appelés Berlaymont, délibéraient sur le parti qu'ils avaient à prendre, le Taciturne arrivait à Anvers, officiellement chargé de faire cesser les prêches. Il s'y prit par douceur, et avec d'autant plus de chances de succès, qu'on savait qu'il avait formellement demandé la démission de toutes ses charges. Mais les esprits étaient exaltés, et malheureusement Guillaume fut rappelé à Bruxelles pour avoir à se prononcer sur une requête des confédérés. Les iconoclastes profitèrent de son absence : églises et monastères furent envahis; un ministre calviniste s'installa dans la chaire de Notre-Dame, au milieu des débris des images mutilées et des autels profanés. La régente, consternée, parla de se retirer à Mons; Guillaume, indigné, reparut à Anvers et prit la défense des catholiques opprimés; trois briseurs d'images furent étranglés et pendus sur le marché en sa présence. Il transigea cependant avec les calvinistes et les luthériens, en leur désignant, dans la ville, des endroits où ils pourraient prêcher librement, à condition de respecter les catholiques. Mais Marguerite le désavoua, n'osant rien faire sans le consentement du roi; et dès ce moment elle se défia du Taciturne.

Les excès des iconoclastes détachèrent un grand nombre de seigneurs du parti de l'opposition; d'Egmont, craignant par-dessus tout l'envoi d'une armée espagnole, fut d'avis que l'essentiel était d'apaiser le roi, c'est-à-dire de faire cesser les prêches. Guillaume, au contraire, entrevit l'éventualité d'une rupture avec l'Espagne et la possibilité d'une négociation qui ferait passer le pays sous la souveraineté de l'empereur. Son but avoué, en tous cas, était de fonder la paix publique sur la tolérance religieuse. Mais il temporisa encore, en empêchant les calvinistes d'Anvers de voler au secours de Jean de Marnix, qui avait pris les armes avec une bande de religionnaires pour s'emparer des bouches de l'Escaut et s'opposer ainsi au débarquement des troupes de Philippe. Les compagnons de Marnix furent massacrés jusqu'au dernier à Austruweel; du haut des remparts d'Anvers, la femme de leur chef vit les Espagnols mettre le feu à la cabane de chaume où son mari était cerné, offrant en vain de payer une riche rançon. La conduite du prince d'Orange irrita vivement les sectaires; il se tut suivant son habitude.

Cependant il renonça définitivement à tous ses emplois et quitta les Pays-Bas, ne jugeant pas que son heure fût venue. Il ne voulut pas prêter au roi un nouveau serment de fidélité; ainsi qu'il le dit à d'Egmont au moment des adieux, il ne se souciait pas « d'attendre les bourreaux. »

D'Egmont et de Hornes ne les attendirent pas longtemps; le duc d'Albe fit son entrée dans Bruxelles le 22 août 1567, investi de pouvoirs illimités. Marguerite avait fait taire les prédicants, renverser les temples protestants, conduire au supplice de nombreux sectaires; mais ce n'était pas assez : le lieutenant de Philippe voulait mater la nation tout entière, détruire la semence de l'hérésie, dût le pays être noyé dans le sang. Le *conseil des troubles*, substitué aux états généraux sans égard pour les lois du pays, tint à honneur de mériter le nom de *conseil de sang* que le peuple lui décerna. Il ne lui suffit pas d'égorger des centaines de victimes obscures : d'Egmont et de Hornes, accusés de lèse-majesté, tombèrent sous la hache. Guillaume était hors de ses atteintes; le conseil le bannit à perpétuité et confisqua ses biens. C'est alors que le proscrit publia sa *Justification*; c'est aussi vers le même temps qu'il rencontra dans l'exil Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde, le grand apôtre du calvinisme aux Pays-Bas. Philippe ne se souvint pas de la mort de son frère Jean : il avait compris que Guillaume était le seul homme capable de faire triompher sa cause; il s'attacha donc à lui et sut si bien mitiger dans ses entretiens les théories puritaines de Genève, qu'enfin il le rallia à sa confession. Dès lors Guillaume fut un homme nouveau; le dé était jeté. Il *délibéra*, dit Marnix, *de mettre le tout pour le tout*. La révolution à la fois politique et religieuse d'où sortit la république des Provinces-Unies dut son triomphe à l'étroite amitié de ces deux héros, l'un plein d'ardeur et de fougue, l'autre calme, prévoyant et désormais résolu; l'un sectaire obstiné, l'autre sceptique au fond peut-être et avant tout homme d'État, mais tous deux profondément convaincus que la cause de l'Espagne et celle du catholicisme n'étaient qu'une seule et même cause.

Que Philippe II, de son côté, l'entendit ainsi, on ne saurait en douter; depuis Isabelle, la royauté espagnole avait toujours cherché son principal point d'appui dans le pouvoir spirituel. Sous Philippe II, nous voyons un nonce du pape déclarer nettement au roi que, sans l'inquisition, tant de peuples divers, répandus dans les deux hémisphères, ne resteraient pas longtemps réunis sous un même sceptre. En revanche, Rome comptait sur l'Espagne pour soutenir l'assaut for-

midable qu'elle avait résolu de livrer au protestantisme, après s'être, pendant quelque temps, à peu près contentée d'un rôle passif. La politique et la religion se confondaient donc dans les deux camps opposés, ce qui fait comprendre les ardeurs fanatiques et les ressentiments implacables qui caractérisent par excellence les luttes du XVI[e] siècle.

La cour de Rome, tout en considérant le fils de Charles-Quint comme la colonne de l'Église, ne fit pourtant point dépendre d'un seul auxiliaire, si puissant qu'il pût être, le succès de la réaction qu'elle préparait. Aussi bien l'Espagne, au moment où elle paraissait être à son apogée, commençait à manquer d'hommes et surtout d'argent. Pour saper l'hérésie par sa base, la papauté jugea les armes spirituelles plus efficaces que les bûchers; sans supprimer l'inquisition, qui fut toujours moins cruelle à Rome, du reste, que dans la péninsule Ibérique, elle approuva, dès 1540, l'institution de la *Compagnie de Jésus*, qui devint bientôt le plus ferme boulevard de l'Église militante et porta, dès l'origine, un caractère cosmopolite. Investis de tous les pouvoirs du clergé séculier et des ordres religieux, ne relevant que du pape et de leur général, les jésuites devaient se rendre d'autant plus redoutables que, s'insinuant dans les diverses cours et ne répondant qu'à un seul mot d'ordre, ils étaient en mesure de contrecarrer, le cas échéant, l'action des gouvernements particuliers au point de vue d'intérêts supérieurs dont ils avaient le secret et dont le pape, à leurs yeux, était le juge infaillible et l'unique régulateur. En d'autres termes, les jésuites ne s'inféodaient à aucune puissance laïque; ils étaient purement et simplement citoyens de la catholicité incarnée dans le grand pontife. Charles-Quint semble avoir pressenti le danger; Philippe II ne fut pas moins inquiet; on lit dans une de ses lettres : « Il n'y a qu'un seul ordre religieux que je ne comprenne pas, celui des jésuites. » Cependant la confusion qui régna dans les Pays-Bas après le départ du duc d'Albe, les revers de la guerre, enfin la séparation des provinces du Nord eurent raison de ses défiances. Alexandre Farnèse, dont le confesseur était jésuite, parvint à faire rappeler la sentence de bannissement qui avait frappé la compagnie. On admet assez généralement aujourd'hui que le plan de conduite de Philippe II, dans les affaires des Pays-Bas, avait été froidement, profondément calculé d'avance. Terrifier d'abord le pays, puis tendre la main à la nation épuisée, mourante, et la pousser à redemander elle-même comme un bienfait le joug qu'elle avait osé trouver trop lourd, la

caresser après l'avoir meurtrie, lui rendre une lueur d'espoir au moment où elle se sentirait écrasée et impuissante, et se donner ainsi le prestige de la magnanimité, il y avait en tout cela autant de logique et de machiavélisme que d'atrocité fanatique. Les jésuites se trouvèrent à point nommé pour exécuter la dernière partie du programme, pour remplir le rôle d'agents de réconciliation. D'ailleurs Philippe ne pouvait se dissimuler que son colosse avait des pieds d'argile. A Gand, Ryhove et d'Hembise avaient non-seulement persécuté les catholiques, mais conçu le plan d'une *république fédérative* embrassant toutes les provinces; la défection des Hollandais, d'une part, et de l'autre le *mécontentement* des Wallons qui, tout en restant catholiques, en voulaient au gouvernement espagnol, devaient être pour le roi l'objet de sérieuses réflexions. Rien de plus opportun qu'une mesure attestant du moins au peuple que le règne des violences était passé. Tandis qu'au seul nom de l'inquisition les cheveux se dressaient d'horreur, on ne parlait des jésuites que comme de doux apôtres, de pieux et zélés missionnaires d'une religion de paix. Ils combattaient l'hérésie avec les armes de la science, les seules qu'on eût dû jamais employer. Déjà leurs écoles pouvaient supporter le parallèle avec celles des protestants, et c'est beaucoup dire, car les réformateurs avaient mis tous leurs soins à fortifier les études : le libre examen veut qu'on soit instruit. Malgré l'opposition de l'université de Louvain, l'ordre des jésuites fut donc légalement reconnu en Belgique au mois de mai 1584 et déclaré personne civile. Aussitôt la plupart des villes voulurent avoir des colléges de la compagnie; au bout d'une génération, le pays, plus qu'à moitié protestantisé pendant la révolution, était redevenu catholique, plus orthodoxe que jamais. Par contre, la nation avait perdu tout ressort, les exercices spirituels étaient la grande affaire de la vie; le pouvoir royal ne courait plus risque d'être inquiété.

Par qui vraiment l'eût-il été? Le combat finissait faute de combattants. En 1584, à Delft, la balle d'un assassin frappait à mort Guillaume d'Orange; l'année suivante, Philippe de Marnix rendait Anvers au prince de Parme, et le cœur navré, sous le poids d'injustes soupçons, se retirait en Zélande et finalement à Leyde, où ses derniers jours se consumèrent dans la méditation et l'étude. Au moins voulut-il consacrer tout ce qui lui restait de forces à soutenir par la plume la cause qu'il n'avait pu défendre par l'épée : *Repos ailleurs!* telle était sa devise. Implacable adversaire de l'Église romaine, il lui lança de terribles flèches de Parthe et adressa de brûlantes

exhortations à ses frères des Flandres, du Brabant et du Hainaut, *qui gisaient encore sous la croix.* Son *Tableau des différends de la religion* est peut-être l'œuvre la plus audacieuse et la plus effrénée de cette époque où tout était extrême; on n'imagine pas une pareille explosion de haine et de colère, et à côté des élans parfois sublimes d'une foi sincère et de fermes espérances, une si étrange véhémence dans l'attaque, un tel arsenal de railleries aristophanesques sur tout ce que les catholiques vénèrent. Le pamphlet de Marnix date de 1599; ce fut le dernier mot du XVIe siècle, qui s'y montre non dans sa beauté, mais dans sa nudité, selon l'expression très-juste de M. Edgar Quinet.

S'il en faut juger d'après sa correspondance avec le théologien Baius (1577-1583), Marnix aurait longtemps conservé l'espoir, même au fort de la révolution, de rapprocher le calvinisme des doctrines catholiques, moyennant quelques concessions de part et d'autre. Quoi qu'il en soit, ils ne s'entendirent point : Baius demeura inébranlablement fidèle à son Église, qui ne devait pourtant pas l'épargner. L'épisode du baianisme doit nous arrêter un instant, à raison du mouvement religieux considérable qui en fut la suite au XVIIe siècle.

Michel de Bay, dit Baius, professeur à l'université de Louvain, avait été frappé, de même que son collègue Jean de Hessels, de la faiblesse des argumentations scolastiques dirigées contre le protestantisme par les autres docteurs de l'*Alma mater.* Ils résolurent de vaincre Luther, Calvin et Zwingle en leur empruntant leurs propres armes, c'est-à-dire en invoquant les autorités que les novateurs respectaient eux-mêmes, l'Écriture et les saints Pères, notamment saint Augustin.

Il s'agissait de concilier la liberté humaine avec la nécessité de la grâce, conséquence du péché originel, qui nous a enlevé tout moyen de faire notre salut par nos propres forces. Luther et Calvin exagéraient l'impuissance de l'homme déchu et tombaient dans le déterminisme; leurs adversaires louvanistes penchaient, au contraire, du côté des pélagiens, d'après lesquels la liberté n'est qu'un vain mot, si la grâce est indispensable. Baius crut trouver dans saint Augustin la solution de la difficulté; il crut reproduire la pure doctrine de l'évêque d'Hippone en soutenant que l'homme, depuis la chute, n'a plus de force que pour pécher; mais si nous péchons, c'est que nous le voulons bien, quoique nous ne puissions faire autrement, ayant perdu l'empire que nous avions sur nos sens. La grâce nous est donc nécessaire, et pourtant nous n'en sommes pas moins libres, puisque nos fautes ne sont déterminées par aucune cause étrangère. Baius convenait que les docteurs catholiques entendaient la liberté autrement que lui; mais il se retranchait derrière saint Augustin, fidèle interprète de l'Évangile. Le monde ecclésiastique s'émut; les frères mineurs surtout jetèrent feu et flamme; Baius fut dénoncé à Granvelle, qui s'efforça d'assoupir l'affaire. Baius fit des concessions; cependant, de retour du concile de Trente, où il avait été délégué avec Hessels, il publia ses ouvrages et une nouvelle tempête éclata : 76 thèses suspectes furent soumises au jugement du saint-siége, qui les condamna, mais par une phrase susceptible de deux interprétations opposées, selon la place qu'on donnait à une *virgule.* Paul IV usa du reste de ménagements en ne donnant aucune publicité à la bulle;

son successeur Pie V, au contraire, exigea de l'auteur des thèses une rétractation formelle : Baius céda et fut réhabilité, le tout à huis clos.

Mais il n'était pas au bout de ses tribulations. Les jésuites avaient mis à l'ordre du jour la grosse question de l'infaillibilité du pape : Baius soutint dans les écoles de théologie que tous les évêques tiennent directement leur institution de Dieu, et que la doctrine de l'infaillibilité n'était justifiée par aucune parole du Christ. Le P. Bellarmin ouvrit en Brabant une véritable campagne contre le docteur de Louvain, sans toutefois jamais le nommer; mais personne ne s'y trompa. Le P. Tolet vint ensuite à la rescousse, et le pape Grégoire XIII, pour en finir, chargea son confesseur d'aller publier à Louvain la fameuse bulle. Baius se rétracta de nouveau, *selon l'intention de la bulle*.

Les jésuites triomphaient; un de leurs théologiens, le P. Lessius, s'introduisit dans la faculté de Louvain et y soutint une série de propositions que Baius déclara sémi-pélagianistes. Sur ces entrefaites, le jésuite Molina mit au jour, à Lisbonne, son livre célèbre sur l'accord de la grâce et du libre arbitre. Les dominicains prirent feu; les jésuites tinrent pour le molinisme. Cependant le débat s'était peu à peu circonscrit à Louvain, Lessius et les siens prétendant que leurs adversaires entendaient mal saint Augustin, ceux-ci s'efforçant de montrer que, d'après le grand docteur de l'Église, Dieu n'a pas voulu que tous les hommes fussent sauvés. C'est alors que Corneille Jansenius (ne pas le confondre avec son homonyme l'évêque de Gand) reprit en sous-œuvre les propositions de Baius. L'*Augustinus* ne parut qu'après sa mort, mais donna presque aussitôt le signal d'une mêlée générale. La lutte du jansénisme et du molinisme, celui-ci représenté par l'ordre des jésuites, domina pendant plus d'un siècle toutes les préoccupations religieuses du monde catholique.

Tandis que le fanatisme espagnol réduisait la Belgique à toute extrémité, le protestantisme, en dépit des persécutions, s'implantait au pays de Liége, où le relâchement du clergé contribuait à le mettre en crédit. Les successeurs d'Érard de la Marck le combattirent autant qu'ils purent par la violence, à preuve les supplices de Watelet, de Jean de Namur, de Henri Mulckeau et d'Adrien Bourlette, et le bannissement de milliers de personnes dont le départ compromit les industries les plus florissantes. Mais les princes-évêques trouvèrent surtout un puissant secours dans la coopération des jésuites et tout d'abord du père Canisius (l'auteur du *Catéchisme*), dont les prédications eurent un succès réel. Quand les hiéronymites, sans doute devenus suspects, durent céder leur collége liégeois à la compagnie (1582), la réaction était un fait accompli et la libre et vaillante cité du moyen âge énervée pour longtemps.

Depuis l'avénement des archiducs jusqu'à l'occupation française. — La papauté s'était purifiée et relevée dans la seconde moitié du XVIe siècle, sous des pontifes pleins de force et de vie tels que Sixte-

Quint et Clément VIII, et jamais elle n'avait jeté autour d'elle un tel éclat, jamais elle n'avait exercé une telle suprématie politique. La doctrine des jésuites sur les rapports de l'Église et de l'État allait s'imposer partout. Ils enseignaient, Bellarmin en particulier (et notons en passant que Sixte-Quint ne trouvait pas encore que ce fût assez), ils enseignaient que le pouvoir temporel a sa source dans le peuple, qui tient lui-même son droit de Dieu (*omnis potestas à Deo*) et peut en déléguer l'exercice à un ou plusieurs; les formes de gouvernement leur étaient donc indifférentes, ils s'accommodaient de tous les régimes. Mais ils soutenaient d'autre part que l'Église est fondée à diriger l'État comme l'âme à diriger le corps; que le pape, infaillible vicaire de Dieu, juge tout le monde et ne peut être jugé par personne; qu'il a le devoir de mettre un frein aux excès de l'autorité temporelle, et qu'il pourrait par conséquent décréter ou abolir les lois qu'il jugerait nécessaires ou nuisibles au salut des âmes (Ranke). C'est sous l'empire de ces idées que s'ouvrit le XVIIe siècle.

Le règne des archiducs a été très-diversement apprécié. A n'en juger que d'après les apparences, les Pays-Bas retournèrent « à leur ancienne fleur, repos et prospérité »; mais l'éclat des fêtes et des jeux publics, les dépenses somptuaires, le luxe des palais et des églises, la pompe des cérémonies profanes ou religieuses dissimulent souvent bien des misères matérielles et morales. Les jésuites, tout-puissants sous ce règne, furent magnifiquement installés dans toutes les provinces; autour de leurs colléges, comme autant de garnisons spirituelles, se groupèrent d'innombrables cloîtres : augustins, minimes, récollets, carmes et carmélites, annonciades, ursulines, brigittines, dames de Berlaymont, etc., etc., reçurent leur part du butin, quelquefois au détriment des évêchés et des anciennes abbayes, ce qui ne laissa pas que de faire éclater des conflits. Les legs pieux se multiplièrent de jour en jour, les biens ecclésiastiques absorbèrent de nouveau une portion considérable du territoire. Les bûchers se rallumèrent pour de pauvres filles accusées de sorcellerie; les exorcistes succédèrent aux inquisiteurs. Rien n'est épidémique comme les hallucinations, et les exploitants de la crédulité publique se trouvent toujours à point nommé. Les malheureuses victimes finissaient par se croire sérieusement vendues à l'esprit malin; d'ailleurs la torture était là pour leur arracher des aveux. On frémit en lisant dans Delrio, Damhouder et le *Malleus maleficarum* de Sprenger, la description de ces horribles et stupides

procédures. L'âge n'y faisait rien : on brûla des enfants, on brûla des octogénaires; c'était une furie : trois cents exécutions capitales en moyenne par an, dit Gramaye. Il y a bien des ombres dans le tableau du règne paternel des archiducs! Au reste, quant aux poursuites contre les prétendus sorciers, la conduite de nos princes fut à la hauteur des préjugés universellement répandus en Europe.

Cependant, les jésuites, à l'apogée de leur puissance, s'étaient insensiblement écartés des traditions établies par leurs premiers généraux. Subjugués par le monde, leur grand but ne fut désormais que de s'y rendre indispensables. Dans cette voie, l'austérité des premiers temps ne pouvait plus être qu'un souvenir. Les jésuites cherchèrent à rendre le joug de Jésus-Christ aussi léger que possible : de là les doctrines que l'auteur des *Lettres provinciales* a flagellées avec une si spirituelle audace.

Dans le sein même de l'Église éclata une opposition formidable contre cette étrange morale. L'étincelle partit de Louvain. L'*Augustinus* vit le jour en 1640 et fit une telle sensation en France comme aux Pays-Bas, que Richelieu jugea nécessaire d'en ordonner une réfutation officielle. Antoine Arnauld prit la défense de Jansenius; ses parents et ses amis se groupèrent à Port-Royal et rayonnèrent au loin par la dignité et l'austérité de leur vie, par leur piété et par leur science. Cependant les jansénistes avaient aussi leur côté faible. Apologistes de la grâce, ils prêtaient le flanc aux molinistes, en posant en principe la négation de la liberté humaine, enchaînée par la concupiscence des choses terrestres. La sévérité stoïque des hommes de Port-Royal provenait de ce que, sans renoncer aux sacrements ni aux pratiques du culte, ils voulaient une religion essentiellement intérieure et définissaient la vertu : l'*amour de Dieu;* ils subordonnaient tout à la volonté souveraine du Très-Haut, qui est elle-même la justice. Les jésuites, au contraire, abandonnaient l'homme à ses faiblesses et à ses caprices; n'ayant point pour objectif une règle suprême et immuable, ils s'en tenaient au probabilisme. Mais du moins ils défendaient le libre arbitre; ils avaient raison de prétendre que si l'homme fait *invinciblement* le bien et le mal, selon que la délectation lui vient du ciel ou de la terre, il ne peut absolument mériter ni démériter. Ainsi de part et d'autre, pour être exclusif, on tombait dans l'exagération; un abîme infranchissable se creusait entre les deux partis; on eut à redouter un schisme, et il se pouvait même que les deux armées, passant de la théorie aux applications, se rencontrassent dans l'arène politique.

Louis XIV ne s'y trompa point. Les jansénistes respectaient le prince, mais jugeaient qu'au-dessus de tout, c'est à Dieu qu'il faut obéir. Ils plaçaient le devoir et la loi plus haut que le prince. L'influence augustinienne, combinée avec celle du cartésianisme, l'une ascétique et mystique dans une certaine mesure, l'autre exclusivement appuyée sur l'indépendance de la raison, aboutirent au même résultat, à soulever des doutes sur la légitimité des pouvoirs absolus. Malgré la paix religieuse de 1688, le *grand* Arnauld jugea pourtant plus sûr de s'exiler en Belgique, d'où il poursuivit sa propagande avec l'aide de l'ex-oratorien Quesnel, qui prit particulièrement une attitude militante. Bruxelles devint « la place d'armes du parti. » Quesnel agita les universités de Douai et de Louvain, entretint des relations régulières avec ses nombreux coreligionnaires de Hollande, inonda le pays d'écrits de toute sorte. Renvoyés des Pays-Bas espagnols en 1690, les deux amis y rentrèrent en secret et se tinrent soigneusement cachés. Arnauld mourut à Bruxelles ou à Malines en 1694, désignant, dit-on, Quesnel pour son successeur. Les *Réflexions morales* de ce dernier sur le Nouveau Testament allaient de nouveau envenimer la querelle. Quesnel fut inquiété personnellement. On découvrit sa retraite, le *refuge de Forest*, à Bruxelles; le 3 mai 1703, on l'y arrêta pour le jeter dans les prisons de l'archevêché de Malines; mais quelques-uns de ses affidés parvinrent à le délivrer « comme un nouveau saint Paul ». L'archevêque l'excommunia; il n'en tint compte et alla fixer sa résidence à Amsterdam. Enfin, après mille précautions pour ne pas porter atteinte aux libertés gallicanes, Clément XI signa, le 8 septembre 1713, la fameuse bulle *Unigenitus*, réprouvant comme hérétiques 101 propositions littéralement extraites des livres de Quesnel. Dès 1710, la maison de Port-Royal des Champs avait été rasée.

Le jansénisme, un instant favorisé par le régent, dégénéra, chez nos voisins du Midi, en fanatisme puéril (les convulsionnaires et les miracles du diacre Pâris). En Hollande, au contraire, il garda un caractère sérieux, notamment à Utrecht, où se forma en 1723 une petite Église qui fut officiellement reconnue. Nous voyons figurer parmi les fondateurs de l'Église d'Utrecht un grand nombre de prêtres belges. Les uns avaient fini par s'expatrier, après en avoir vainement appelé à l'empereur Charles VI de la décision de l'archevêque de Malines, qui voulait les contraindre à soussigner la constitution de Clément XI; les autres, ceux qui étaient restés dans le pays, se berçant encore de l'espoir d'un accommodement, furent

officiellement dépossédés de leurs fonctions et allèrent retrouver leurs frères du Nord. Le gouvernement autrichien usa aussi de rigueur envers l'université de Louvain : par décret du 28 novembre 1730, il fut stipulé que nul n'y pourrait occuper une chaire ou diriger un collége, ou seulement prendre ses grades en théologie, en *droit* ou en *médecine,* sans avoir au préalable adhéré formellement à la bulle *Unigenitus*. Il s'agissait d'en finir à tout prix : l'*Alma mater* n'avait pas cessé d'être suspecte. La veille encore, au reste, le jansénisme ou plutôt le gallicanisme y trônait dans la chaire de droit canon, occupée par l'illustre Van Espen, qui avait osé, en 1725, protester contre la condamnation de l'archevêque d'Utrecht par Benoît XIII. Les écrits de Van Espen furent déférés au pape, qui les envoya à Vienne, afin que l'empereur fît procéder à une enquête. Le professeur, ayant persisté dans son opposition à la bulle, reçut démission de toutes ses charges et se réfugia d'abord à Maestricht, puis au séminaire d'Amersfoort, où il mourut au bout de quelques mois.

Van Espen tenait à l'unité catholique, mais dans le sens des gallicans, c'est-à-dire qu'il revendiquait les droits de l'État en regard des prétentions de l'Église. Il était d'accord, sous ce point de vue, tant avec l'école de Bossuet qu'avec l'école janséniste. Dans ses ouvrages, les questions théologiques proprement dites sont évitées avec soin; en revanche, toute sa carrière de professeur et d'écrivain fut consacrée à battre en brèche l'ultramontanisme. L'ère des controverses ascétiques était passée; il s'agissait désormais de savoir qui gouvernerait le monde, si, comme l'enseignait Molina, le pape a les deux glaives, et s'il peut déposer les rois, comme le soutenait Lessius. Le jansénisme de Van Espen ne nous intéresse plus; mais le grand canoniste dégagea nettement la haute question politique et sociale qui n'a cessé d'être débattue depuis, et à ce titre on ne saurait prononcer son nom avec indifférence.

En demandant que l'Église fût dans l'État, ou l'État dans l'Église, Van Espen ne faisait qu'en revenir à la tradition de nos anciens souverains. Philippe II lui-même ne permettait pas la publication des actes de la cour de Rome, avant de s'être assuré qu'ils n'empiétaient pas sur les droits de la royauté et qu'ils ne compromettraient pas la tranquillité publique. Le *placet* était, du reste, généralement admis dans la chrétienté; seulement, les ultramontains niaient qu'il fût nécessaire pour les bulles dogmatiques. Le jurisconsulte Stockmans, au XVII[e] siècle, ayant contesté ce dernier point, son livre fut condamné. Plus tard, en revanche, le décret de l'inquisition interdisant la lecture des *Lettres provinciales* ayant été publié sans *placet*, le conseil souverain de Brabant cassa la publication et le conseil privé intervint énergiquement dans le même sens; Rome eut beau faire, le *placet* fut maintenu sous le nom de *visa*. C'était véritablement une lutte de souveraineté.

A Liége, le jansénisme fut atteint par une ordonnance de Joseph-

Clément de Bavière, datée du 1er janvier 1704; mais les princes-évêques n'eurent pas aussi facilement raison des calvinistes, très-nombreux à partir des premières années du XVIIe siècle, notamment dans les pays montagneux de Verviers et de Stavelot, et sur les plateaux des environs de Herve. Le parti de l'opposition (les *Grignoux*), sans rompre avec le catholicisme, penchait pour la tolérance; les ordonnances des princes étaient difficiles à exécuter. De leur quartier général de Maestricht, les religionnaires lançaient contre le clergé liégeois pamphlets sur pamphlets; leurs prédicants se montraient périodiquement dans les villages et provoquaient les prêtres orthodoxes à des controverses publiques. Parmi les propagandistes réformés de cette époque, il faut citer en première ligne Samuel des Marets, dont le zèle enflammé fut égalé par la fermeté de son contradicteur Jean de Chokier. Leurs discussions passionnaient le peuple : la verve wallonne s'exerça sur les différends de religion; les *pasquées* (satires) qui parurent à ce propos se sont mieux conservées que les écrits des théologiens. A Dalhem, à Hodimont, à Soumagne et ailleurs, les dissidents formaient des communautés régulières. La commune d'Olne, cédée aux Provinces-Unies qui s'en étaient emparées, ce semble, pour assurer protection aux réformés de la contrée, était une véritable école de calvinisme. L'église servait aux deux cultes : pendant longues années, à partir de 1649, les défis du ministre Xhrouet et les ripostes du curé Delva retentirent sous les voûtes du même temple. Non-seulement le protestantisme n'a jamais pu être étouffé dans cette région, mais il n'a fait que s'y enraciner de plus en plus. Quant à la ville de Liége, elle resta une seconde Rome jusqu'au temps de Velbruck, et plus tard ce furent non pas les thèses du protestantisme, mais les idées des encyclopédistes français qui y entrèrent en lutte avec la vieille orthodoxie.

Le règne de Marie-Thérèse (1740-1780) représente, au point de vue d'où nous envisageons les événements, une période de transition. L'impératrice était fervente catholique, mais elle repoussait l'esprit de persécution autant que l'indifférentisme, et elle revendiquait la suprématie du pouvoir temporel, au point de prétendre que « l'autorité du sacerdoce n'est pas même arbitraire et entièrement indépendante quant au dogme, au culte et à la discipline. » Elle entendait protéger l'Église, mais à titre d'autorité souveraine. Ses collaborateurs, Neny tout d'abord, étaient imbus des idées de Van Espen. Ils poussèrent au delà des bornes, il faut en convenir, la manie de la

réglementation religieuse, et préparèrent de loin les mesures radicales de Joseph II; mais les intentions de Marie-Thérèse étaient si droites, sa piété était si visiblement sincère, que les prêtres acceptèrent d'elle ce qu'ils devaient plus tard, sous un monarque philosophe, considérer comme un abus de pouvoir, une odieuse et insupportable contrainte. En 1753, l'impératrice déclara prohibées et nulles les dispositions testamentaires au profit des établissements de mainmorte; en 1771, elle défendit aux couvents de recevoir des dotations indirectes par l'intermédiaire de leurs membres; elle prit des mesures contre plusieurs abus dérivant des vœux monastiques; elle abolit le droit d'asile dans les couvents et dans les églises; elle enleva au clergé le *monopole de l'enseignement* et le droit illimité de censurer les livres; elle ordonna la suppression de l'office de Grégoire VII, qui contenait « des déclarations choquantes et injurieuses à tous les souverains, » selon l'expression du conseil privé; dans la grosse affaire des jésuites, elle usa de beaucoup de ménagements, mais exila pour quelque temps à l'abbaye d'Affligbem l'archevêque de Malines, qui s'était opposé à la publication de la bulle de suppression de l'ordre (*Dominus ac redemptor*); en toute circonstance elle se montra conciliante sans faiblesse, dévouée à la religion, mais franchement résolue à inaugurer une politique de réformes.

Joseph II, monté sur le trône en 1780, ne tarda pas à perdre, par ses impatiences, tout le bénéfice de la situation. Il est vrai que, même avant la fin du dernier règne, le clergé avait semblé disposé à changer d'attitude. L'établissement des *colléges thérésiens*, par exemple, lui avait porté ombrage; mais le caractère personnel de la souveraine lui ôtait tout prétexte de se plaindre ouvertement. Joseph II, esprit systématique, ne sut au contraire que l'irriter et finalement le révolutionner. Ce n'est pas que le nouvel empereur fût hostile à la religion du pays, ni que ses idées philosophiques se rapprochassent de celles qui régnaient à Sans-Souci; mais d'abord il n'entendait pas que le pape se mêlât en quoi que ce fût de ses États; ensuite il visait à fortifier le pouvoir civil par la centralisation et l'uniformité des institutions. Son zèle immodéré le fit courir après un mirage : il oublia de compter avec les mœurs; et de la sorte il parut violenter les consciences.

Son premier édit sur la *tolérance* (13 octobre 1781) accorda l'égalité des droits politiques à tous les sujets de l'empire, quelle que fût leur confession religieuse, et à tous, sans exception, le libre exercice de leur culte; d'autres édits sur les mariages proclamèrent

les principes qui ont passé ou tendent à passer dans la plupart des législations modernes. Jusqu'ici rien que de très-naturel. Les édits défendant de s'adresser à la cour de Rome pour obtenir des dispenses, ordonnant que les ordres religieux fussent dorénavant soumis à la juridiction de l'ordinaire, diminuant d'autre part les revenus des évêques, supprimant comme inutiles onze corporations religieuses et décrétant l'affectation de leurs biens sécularisés à l'entretien des écoles et des hôpitaux, indisposèrent sérieusement le pape, mais ne déterminèrent pas encore une explosion. Joseph II s'enhardit : il interdit les inhumations somptueuses, réduisit le nombre des fêtes publiques, prohiba les pèlerinages, régla jusqu'aux *kermesses*, autant de maladresses qui lui aliénèrent peu à peu les classes populaires. La mesure fut comblée par l'interdiction de la fréquentation du *collegium germanicum* à Rome, et par la création du *séminaire général* de Louvain et du *séminaire filial* de Luxembourg. Ces mesures furent d'autant plus mal vues que, par le choix de certains professeurs, on supposa à l'empereur l'intention de décatholiser le pays. L'évêque de Namur résista, les autres s'inclinèrent ; mais à peine le séminaire général fut-il ouvert, qu'une émeute y éclata. Aucune mesure de rigueur ne put déterminer les élèves à souscrire au programme de l'institut, lequel contenait, il est vrai, quelques paroles agressives contre l'*hydre ultramontaine*. L'établissement était presque désert lorsque le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, fut appelé à Vienne.

Le cardinal se montra modéré dans ses prétentions : il demanda surtout, ce qui n'était que juste, que l'enseignement du séminaire fût surveillé par les évêques. Joseph II fut inflexible, presque brutal dans sa réponse. Plus tard, toutefois, il crut devoir entrer dans la voie des concessions. La fréquentation du séminaire général fut déclarée *facultative* pour les élèves des évêques, et obligatoire seulement pour ceux des maisons religieuses (Borgnet).

Quelques écrits assez hardis publiés vers le même temps, entre autres celui du canoniste Eybel : *Qu'est-ce que le pape?* et surtout le livre de Febronius (de Hontheim, suffragant de Trèves) *sur l'état présent de l'Église*, achevèrent d'exciter les esprits : l'épiscopat lui-même fut profondément divisé. La mêlée s'engagea. C'est alors que parut sur la scène le fougueux polémiste de Feller, ex-jésuite, énergique défenseur du saint-siége. Soutenu par ses anciens confrères, il organisa une véritable croisade contre le *joséphisme*. On doit regarder ses écrits, et notamment son *Journal historique et littéraire*,

comme ayant exercé une influence des plus considérables sur la révolution brabançonne.

Tandis que les Brabançons, les Vandernootistes du moins, s'insurgèrent pour empêcher l'État d'asservir l'Église, les Liégeois, irrités contre leur évêque Hoensbroeck, qui avait opéré une réaction violente contre les idées libérales favorisées par son prédécesseur Velbruck, se soulevèrent au contraire pour renverser le pouvoir temporel du clergé. Ils y réussirent, mais ce fut au prix de leur indépendance.

La Belgique sous la domination française. — L'assemblée constituante de France manifesta de bonne heure l'intention d'annihiler le clergé comme corps politique. Le 12 août 1789, elle abolit purement et simplement les dîmes ; le 2 novembre, elle confisqua les biens ecclésiastiques ; le 13 février de l'année suivante, les vœux religieux furent interdits ; le 12 juillet, fut décrétée la *constitution civile du clergé*, modifiant les circonscriptions épiscopales, supprimant les bénéfices à charge d'âmes, soumettant les curés à l'élection et faisant juger par le synode diocésain les différends entre les simples prêtres et les évêques. Mis en demeure de faire exécuter le décret, le roi consulta le pape, lequel s'en référa à la sagesse du clergé de France. Celui-ci protesta en majorité et déclara schismatique la *constitution*, inspirée, disait-on, par les philosophes et par la tradition janséniste. Alors l'assemblée pensa à décréter le *serment*, c'est-à-dire à faire aux évêques, aux vicaires généraux, aux supérieurs des séminaires et même aux plus humbles membres du clergé une stricte obligation de jurer fidélité à la nation, au roi et *aux lois constitutionnelles*. Un très-petit nombre d'ecclésiastiques se soumirent. « Gardez-vous de les persécuter, dit Condorcet, de peur d'en faire des martyrs. » Malgré les efforts de la droite, le projet fut adopté ; le pape le condamna par ses brefs du 10 mars et du 15 avril 1791, et réputa nulles les nominations d'évêques *constitutionnels*. Le schisme était déclaré ; de mauvais jours allaient se lever pour les prêtres demeurés fidèles au saint-siége. Ils furent les premières victimes de l'exaltation révolutionnaire, graduellement parvenue au paroxysme. On les traqua jusque dans les bois et les retraites les plus cachées des montagnes ; on les pendit *à la lanterne*, on les noya, on les déporta comme des malfaiteurs soit à Cayenne, soit dans les îles de Ré et d'Oléron. Ce n'était là qu'un prélude : le christianisme même fut proscrit ; plusieurs prélats assermentés

abjurèrent, la *déesse Raison* trôna sur les autels violés. Lors de la première occupation française, nos pères furent témoins de ces excès et de ces folies qui firent reculer Robespierre, lorsqu'il demanda à la Convention d'affirmer par décret l'existence d'un Être suprême et l'immortalité de l'âme! Enfin, la *terreur* eut un terme; mais le clergé devait encore trouver l'occasion d'apprécier par lui-même ce qu'il y a d'injuste et d'antihumain dans l'oppression des consciences.

Les monastères furent abolis sur le territoire belge en 1796; les moines et les religieuses se dispersèrent dans le pays et traînèrent pour la plupart une vie misérable. La même année, tout culte public fut supprimé; les croix disparurent du faîte des églises. La loi du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795) reçut en 1797 son application en Belgique; elle interdisait à tout prêtre, sous peine de déportation, de célébrer les saints offices, s'il ne déclarait reconnaître *dans le sens républicain* la souveraineté du peuple. Le 7 septembre (19 fructidor an V), la formule du serment fut modifiée comme suit : « Je jure *haine à la royauté*, et je promets fidélité et attachement à la république et à la constitution de l'an III. » Le cardinal de Franckenberg protesta. « Si la royauté, dit-il, désigne la personne du roi, on ne peut nous demander de haïr notre prochain; s'il faut entendre par là l'autorité suprême, nous ne pouvons oublier la déclaration de saint Paul : *Omnis potestas à Deo.* » Le cardinal fut arrêté et envoyé en exil au delà du Rhin, tandis que Cayenne recevait de nouveaux hôtes.

Enfin le concordat de 1801 donna le signal du rétablissement du culte, en même temps que d'une distribution nouvelle de siéges apostoliques. Les biens ecclésiastiques confisqués restèrent entre les mains de leurs détenteurs; le clergé fut salarié par l'État. Or, Napoléon tenait à être le maître et à ne point rencontrer d'obstacles, surtout du côté de l'autorité spirituelle. Celle-ci n'étant pas prête à céder, leur alliance ne fut qu'apparente et précaire. C'est ici que se place l'épisode du *stévenisme*.

Corneille Stevens, né à Wavre en 1747, était chanoine à Namur lorsque le cardinal de Franckenberg l'appela auprès de lui pour l'aider à rédiger une *déclaration doctrinale* au sujet de l'enseignement du séminaire de Louvain. Il partagea dans la suite la bonne et la mauvaise fortune du prélat, mais revint à Namur, pour y prendre part à l'administration du diocèse; en 1799, il fut nommé vicaire général. Non-seulement il refusa de prêter le serment de *haine*, mais la violence des écrits par lesquels il s'attacha à démontrer l'*illicité* de cette mesure le signala à l'animadversion du pouvoir. Il ne voulut point quitter le pays, mais se retira, comme il le dit lui-même, « dans des antres et des cavernes », déjouant toutes les poursuites, fertile en expédients

pour échapper à la mort, et dans cette condition précaire, trouvant le moyen de diriger l'administration qui lui était confiée et de lancer dans le monde des brochures qui exaspéraient Fouché. Un évêque ayant été nommé à Namur en conséquence du concordat de 1801, Stevens rentra dans la vie privée, mais continua de plus belle son opposition, acceptant le concordat au sens du saint-siége, mais repoussant les *articles organiques* qui y étaient annexés à titre de loi sur l'organisation du culte. Le clergé namurois se divisa; les *stévenistes* eux-mêmes formèrent deux partis, les *modérés* et les *schismatiques* Stevens était à la tête des premiers, qui persistèrent à lutter contre le pouvoir civil jusqu'en 1814, époque où la chute de l'empire rendit leur polémique sans objet. Les schismatiques non-seulement n'admettaient pas les articles organiques, mais prétendaient que Pie VII avait repoussé le concordat, que les évêques nommés par Napoléon étaient des intrus, et que Stevens seul pouvait exercer légitimement les fonctions de vicaire général. L'excès de leur zèle affligea beaucoup celui dont ils usurpaient le nom; il s'en plaignit amèrement et déclara avec insistance qu'il reconnaissait les nouveaux évêques.

Stevens ne cessa, jusqu'au dernier moment, d'inquiéter l'administration impériale. Il attaqua le serment exigé des membres de la Légion d'honneur et par suite les prélats *légionnaires;* il se passionna contre le *catéchisme impérial*, qu'il qualifiait *un chef-d'œuvre de séduction et de tromperie*, tendant à l'asservissement de l'Église; il taxa d'impiété l'université de France. A Gand, lorsque le bruit se répandit, en 1809, que l'empereur était frappé d'excommunication, quelques prêtres se refusèrent, malgré l'ordre de leur évêque (de Broglie), à continuer les prières pour le chef de l'État. A tort ou à raison, on les appela stévenistes; quand plus tard le même prélat, pour son attitude au concile national de 1811, fut emprisonné à Vincennes avec son collègue de Tournai et contraint de signer sa démission, Stevens soutint la nullité de cette renonciation et rallia l'intéressé à son avis. Son dernier acte fut de soumettre ses écrits au souverain pontife, lequel ne lui fit d'ailleurs aucune réponse explicite. La secte des stévenistes *schismatiques* subsista pendant longtemps encore dans le Namurois et dans les Flandres.

LE ROYAUME DES PAYS-BAS. — La réunion de la Belgique et de la Hollande rendit les évêques belges méfiants, à raison d'un article du projet de loi fondamentale accordant *une protection et une faveur égale à tous les cultes*. L'évêque de Gand publia successivement une *Adresse au roi*, une *Instruction pastorale* et un *Jugement doctrinal* qu'il fit signer par tous ses collègues et approuver par le souverain pontife, lequel jugea même nécessaire d'appuyer son bref de quelques représentations au chef de l'État. Le clergé catholique ne vit pas de moins mauvais œil le gouvernement s'emparer de la direction de toutes les écoles; il se représentait déjà Guillaume I[er] s'aventurant sur les traces de Joseph II. Le projet de constitution fut rejeté par la majorité des notables; grâce à un artifice peu justifiable, le gouvernement le promulgua comme s'il eût été voté, mais garda de son échec un vif ressentiment qui retomba tout entier sur Maurice de Broglie.

Traité de *séditieux*, sous le coup d'une action criminelle, l'évêque de Gand franchit précipitamment la frontière et ne reparut plus en Belgique. Les poursuites n'en continuèrent pas moins; le 8 novembre 1817, la cour d'assises du Brabant condamna par contumace le prélat à la déportation « pour avoir publié le *Jugement doctrinal*, correspondu avec Rome sans l'autorisation du ministre, et laissé afficher des annonces d'indulgences plénières métamorphosées en bulles pour le besoin d'une cause. » On y mit de la brutalité : la sentence fut clouée par le bourreau à un pilori, entre deux voleurs. Les vicaires généraux de Gand furent arrêtés, mais acquittés au bout de quelques mois. Cette affaire eut un immense retentissement dans la presse et ne contribua certainement pas peu à ébranler le nouvel ordre de choses.

La pensée de Guillaume Ier était d'émanciper le peuple par l'instruction; mais, comme le successeur de Marie-Thérèse, il voulait que son idéal fût celui de tout le monde. Il se croyait libéral parce qu'il avait en haine l'esprit catholique; il ne voyait pas que le plus sûr moyen de fortifier le clergé et de se rendre lui-même impopulaire, c'était d'opprimer l'Église et de s'ingérer dans l'enseignement théologique. Dès 1823, il prit, contre les associations religieuses vouées à l'instruction publique et à la *propagation des bons livres* des mesures qui parurent exorbitantes, quand on leur opposa la protection efficace accordée à la société protestante qui poursuivait un but analogue. Le nonce du pape quitta Bruxelles le 1er décembre 1824, se plaignant de ce que le gouvernement ne consentait pas à négocier un concordat sur les bases arrêtées à Rome. La question de l'enseignement dominait alors toutes les préoccupations; le roi redoutait particulièrement l'influence des jésuites, considérable en France : Pie VII, en effet, avait rétabli la compagnie supprimée par Clément XIV (de fait, elle n'avait jamais cessé d'exister). L'impatience de Guillaume et son obstination lui firent oublier toute prudence : le *collége philosophique* de Louvain, où les aspirants séminaristes furent tenus de faire leurs études préparatoires, devint bientôt aussi suspect que les écoles ecclésiastiques du siècle précédent. Les jeunes gens allèrent étudier à l'étranger, précisément chez les jésuites, à Saint-Acheul et à Fribourg. Un nouvel arrêté intervint pour exclure des emplois publics et des fonctions de la prêtrise tous ceux qui, après le 1er octobre 1825, iraient étudier les humanités hors du royaume; en même temps, le roi pensa tout concilier en nommant le prince de Méan, archevêque de Malines,

curateur du *collége philosophique*. Le prélat refusa catégoriquement. Le débat prit des proportions nouvelles en se portant au sein de la représentation nationale; de plus en plus ardente, la lutte se prolongea jusqu'à la conclusion d'un concordat (18 juin 1827), qui mécontenta les libéraux sans dissiper les soupçons des catholiques. De guerre lasse, le gouvernement céda finalement du terrain : il autorisa, en 1829, la réouverture des séminaires : concession tardive et inutile, d'autant plus que, par diverses mesures vexatoires, il s'était graduellement aliéné la masse de la population belge...

La Belgique indépendante. — Le congrès national, après de longs débats, proclama « la liberté des cultes, celle de leur exercice public ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toutes matières, sauf la répression des délits commis à l'occasion de ces mêmes libertés. » Non-seulement chacun put ouvertement professer son culte, mais encore rester étranger au culte d'autrui. Pour la première fois en Europe, une constitution politique reposait sur la base d'une tolérance sans limites. Il n'est que juste d'attribuer cette conquête, pour une bonne part, à l'influence de l'*Avenir,* organe des lamennaisiens, sur les catholiques belges. *Dieu et la liberté,* telle était la devise de ce journal antigallican, déniant formellement au pouvoir civil le droit de s'inquiéter des affaires de conscience et ne voyant d'affranchissement possible pour l'Église, que du jour où l'on supprimerait le salaire du clergé. L'*Avenir* réclamait aussi, comme conséquence de la séparation radicale de l'Église et de l'État, la liberté absolue de l'enseignement. Ses articles pleins de ferveur et d'enthousiasme étaient reproduits en Belgique pour des milliers d'abonnés, et ne passionnaient pas moins les jeunes libéraux que la majorité des prêtres. La réclamation énergique de l'abbé Andries, au congrès, en faveur de la liberté des saint-simoniens, nous donne l'idée de la sincérité, de la largeur de vues de cette école. Cependant la rigueur des théories dut fléchir, au sein de notre constituante, devant certaines considérations de police et d'ordre public. C'est ainsi que, malgré les efforts de M. Jottrand, il fut décrété que le mariage civil précéderait le mariage religieux, sauf les exceptions à établir éventuellement par la loi. C'est ainsi que les traitements du clergé continuèrent d'être payés; seulement cette disposition fut étendue aux ministres des cultes dissidents. C'est ainsi que, tout en cessant de considérer les cimetières comme des dépendances des églises, on laissa en vigueur le décret du 23 prairial an XII. Dans

la suite on transigea sur d'autres points encore; qu'il nous suffise de rappeler la loi de 1842 sur l'enseignement primaire, introduisant dans les écoles, *à titre d'autorité*, des inspecteurs ecclésiastiques désignés par le chef diocésain.

Comment l'œuvre du congrès belge allait-elle être accueillie à Rome? L'*encyclique* de Grégoire XVI, du 15 août 1832, éclata comme un coup de foudre. L'anathème y était lancé, semblait-il, à toutes les garanties inscrites dans la constitution belge. La *liberté de conscience* y était représentée comme une erreur des plus contagieuses; la *liberté de la presse* qualifiée d'exécrable; la *séparation du spirituel et du temporel* regardée comme dangereuse pour l'Église et pour l'État. Directement, c'était aux doctrines de Lamennais et de Lacordaire que s'adressait le bref papal; indirectement, le coup frappait les *unionistes* belges. Les catholiques sincèrement constitutionnels essayèrent de tout concilier en distinguant la *tolérance religieuse* de la *tolérance civile;* leur conduite politique ne fut pas suspecte, mais on put prévoir dès lors que l'*union* serait éphémère. Il se rencontra aussi des publicistes qui tirèrent profit de l'*encyclique* pour protester contre la révolution; le patriotisme belge l'emporta, mais les partis se divisèrent de plus en plus, attendant, pour se livrer combat, que les périls extérieurs fussent conjurés, ce qui arriva en 1839, par l'adoption du traité des 24 articles.

Cette lutte de partis, plus politique que vraiment religieuse, a été exposée dans l'*Histoire parlementaire depuis* 1830 (voir *Patria belgica*, 2e partie, p. 473). Nous nous bornerons à faire observer que, grâce aux libertés inscrites dans la constitution belge de 1831 ainsi qu'à la séparation de l'Église et de l'État, plus complète chez nous que chez la plupart des nations européennes, la Belgique a pu jusqu'ici, sans être sensiblement affectée dans son organisation intérieure, traverser la crise qui agite de plus en plus le monde catholique, depuis la proclamation de l'*Immaculée Conception*, en 1854, la publication de la bulle *Quanta cura* et du *Syllabus* en 1864, la déclaration de *l'infaillibilité du pape* en 1870, et surtout depuis l'abolition de la *puissance temporelle*, deux mois plus tard. On comprendra aisément qu'il nous est impossible de nous occuper ici des polémiques passionnées auxquelles ces graves événements ont donné lieu et qui sont loin, d'ailleurs, d'être terminées.

BIBLIOGRAPHIE. — E. Dupont, *L'homme pendant les âges de pierre;* J. Grandgagnage, *Les anciens habitants des grottes* ; Ad. Borgnet, *Légendes namuroises* ; Congrès d'anthropologie préhistorique (Bruxelles, 1873).

César, Lucain, Tacite, etc.; Dom J. Martin, *La religion des Gaulois* ; Am. Thierry, *Histoire*

des Gaulois; Henri Martin, *Histoire de France,* t. I; Steur, *Ethnographie des peuples de l'Europe;* Dieffenbach, *Celtica;* Schayes, *Les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, Moke, *La Belgique ancienne;* Desroches, *Mémoire sur la religion des peuples de l'ancienne Belgique* (Académie de Bruxelles, t. I); Chasteler, *Nehalennia* (id., t. V); Annales de l'*Académie d'archéologie* d'Anvers; Grimm, *Deutsche Mythologie; Germania* (revue périodique); Pauly, *Encyclopédie de l'antiquité* (all.).

De Smet, Recueil de *Mémoires* (2 vol.); Rapsaet (*Œuvres de*); Chamard, *L'établissement du christianisme,* etc. (Revue des questions historiques. 1873); Ozanam, *La civilisation au* vᵉ *siècle;* id., *La civilisation chrétienne chez les Francs;* Dufau, *La Belgique chrétienne,* t. I; Claessens, *Les civilisateurs chrétiens de la Belgique;* Gérard, *Histoire des Francs d'Austrasie;* Paillard de Saint-Aiglan, *Mémoire sur les monastères,* etc. (Académie royale de Belgique, t. XVI des *Mémoires couronnés*); Guizot, *Histoire de la civilisation en France;* Fleury, *Discours sur l'histoire ecclésiastique;* Mignet, *Notices et mémoires historiques;* les historiens de la Belgique Dewez, Moke, David, Namèche, Juste, etc.; le recueil des Bollandistes (*Acta sanctorum*), et Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii;* De Ram, *Écrits hagiographiques;* Hillegeer, *België en zijne heiligen;* Baluze, *Capitulaires; Gallia Christiana,* t. III; Jean d'Outremeuse, Chapeauville, Fisen, Foullon, de Gerlache, Polain, F. Henaux, Daris, *historiens de Liége;* de Marne, *Histoire du comté de Namur;* BertholIet, *Histoire du Luxembourg;* Diercksens, *Antverpia Christo nascens ac crescens;* Mertens et Torfs, *Histoire d'Anvers;* Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre;* Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles;* Wauters, *Table des diplômes imprimés;* Ernst, *Histoire du Limbourg;* A. de Noüe, *Histoire de Stavelot et de Malmedy;* Voigt, *Histoire de Grégoire VII;* Cassander, *Hildebrand;* Ch. Giraud, *Études nouvelles sur Grégoire VII* (Revue des Deux Mondes, 1873); Van Hasselt, *Les Belges aux Croisades;* Depping, *Histoire des juifs au moyen âge;* de Montalembert, *Les moines d'Occident;* Schneegans, *Les Flagellants;* Delprat, *Les Frères de la vie commune* (holl.); Th. Juste, Cramer, Stallaert et Vander Haeghen, historiens de l'instruction publique aux Pays-Bas; de Reiffenberg, *Mémoire sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain;* Bulletins de l'*Académie royale de Belgique et de la commission royale d'histoire;* Chéruel, *Dictionnaire des institutions de la France;* Terwecoren, *Précis historiques et analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique.*

Les historiens du règne de Charles-Quint (Sandoval, Masenius, Robertson, Henne, etc); Gachard, *Correspondance* de Philippe II, du Taciturne, de Marguerite de Parme; Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange;* Van Meteren, Vander Vynckt, Schiller, Prescott, de Gerlache, Ad. Borgnet, Motley, Th. Juste, Considérant, de Cavrines de la Roière (sur le règne de Philippe II); *Œuvres* de Marnix; E. Quinet, Th Juste, *Biographies* de Marnix; Rahlenbeck, *L'Église de Liége et la révolution;* Lenoir, *Histoire du protestantisme au pays de Liége;* collection de *Mémoires* publiés par la Société de l'histoire de Belgique; Potvin, *Albert et Isabelle;* Ch. Dubois, *id.;* Weiss, *L'Espagne depuis Philippe II;* Sismondi, *Histoire des Français;* Ranke, *Histoire de la papauté;* les nombreuses *Histoires de l'Église;* Bossuet, *Histoire des variations; Œuvres* de Baius, éditées par D. Gerberon; Dechesne, *Histoire du Baianisme;* Ellies Dupin, *Écrivains ecclésiastiques;* Sainte-Beuve, *Port-Royal;* Lafiteau, *Histoire de la bulle* Unigenitus; Laurent, *L'Église et l'État;* le même, *Van Espen;* ***, licencié en droit, *Vie de M. Van Espen* (Louvain, 1767); Discailles, *Marie-Thérèse;* Piot, *id.;* Neny, *Mémoires historiques sur les Pays-Bas autrichiens;* A. Le Roy, *La philosophie au pays de Liége;* de Feller, *Journal historique;* Ad. Borgnet, *Histoire des Belges à la fin du* XVIIIᵉ *siècle;* id., *Histoire de la révolution liégeoise;* Paganel, *Histoire de Joseph II;* Van Praet, *Études sur l'histoire politique des trois derniers siècles;* Thiers, *Le Consulat et l'Empire;* Thomassin, *Discipline de l'Église;* Dupin, *Manuel du droit public ecclésiastique;* Crétineau-Joly, *Histoire des Jésuites;* le P. Theiner, *id.;* Lamy, *Le stévenisme* (Revue catholique, 1857); *Œuvres* du baron de Gerlache. — Il nous serait aisé de décupler cette liste, si nous voulions seulement citer les principaux ouvrages de controverse et les pamphlets politico-religieux les plus marquants qui ont paru dans notre pays depuis deux siècles. Ceux qu'il est indispensable de connaître ont été mentionnés dans le texte; les personnes désireuses de se renseigner sur les autres le pourront aisément au moyen des indications qui précèdent.

II

DROIT CANONIQUE,

Par M. F.-J. DE BONNE.

Le droit canon n'a plus, dit-on, de raison d'être, et il est inutile de l'enseigner, même d'en parler encore, si ce n'est dans les séminaires.

C'est une grave erreur. Il n'en est pas du droit canon comme du droit féodal. La féodalité a été abolie en France et en Belgique, mais les cultes existent et l'État les reconnaît. Le droit canon n'a pas même été rétabli par le concordat, comme on le dit quelquefois : le concordat l'admet comme existant, et son application est maintenue par les articles 6 et 14 de la loi organique. Les principes de ce droit avaient été d'ailleurs implicitement reconnus par le concordat même, aux articles 4, 5, 10 et 11.

Tout culte a ses lois, ses règles, ses usages. La liberté établie en Belgique exige précisément la connaissance de ces lois, non pas en ce qui concerne toutes les religions suivies ou pratiquées, mais assurément pour celles dont les ministres sont subsidiés par l'État.

Les lois dont nous parlons déterminent les qualités et les connaissances que doivent posséder les ministres d'un culte pour remplir leurs fonctions ; elles règlent les devoirs qui leur sont imposés et leur garantissent des droits et des avantages qui ne peuvent leur

être enlevés que conformément à ces lois mêmes. C'est la base de tout culte établi, de toute Église constituée.

On comprend dès lors quel sera le rôle de l'État. S'il n'intervient ni dans la nomination ni dans l'installation des ministres d'un culte quelconque, selon l'article 16 de la constitution, il ne peut être censé avoir renoncé à son droit souverain à l'égard de la surveillance et du maintien de la paix, de l'ordre public.

Nous pensons donc, et nous prouverons plus loin, que le gouvernement, en vertu de son pouvoir suprême et de ses droits de souveraineté, doit vérifier si les nominations des ministres des cultes ont été faites conformément aux lois de chaque culte; que son devoir l'oblige à faire observer ces lois; que la protection due par le gouvernement à tous les citoyens comprend la défense des droits particuliers attachés aux fonctions sacerdotales qu'ils remplissent; et que ces droits particuliers, établis par les canons de l'Église, ne peuvent, en cas de plainte ou de méconnaissance, être défendus que par le gouvernement, lequel a le droit d'en exiger l'observation.

Nous pensons aussi, justement à cause des difficultés auxquelles peut donner lieu la nomination des évêques et des ministres du culte recevant un traitement de l'État, qu'il est utile, sinon nécessaire, que le gouvernement conserve un agent diplomatique près le saint-siége. Les explications sont plus franches, les faits ne sont pas dénaturés, et l'on évite ainsi des tiraillements ou des conflits, toujours pénibles, surtout en matière religieuse.

Ce que comprend le droit canon. — *Droit canon* ou *canonique* désigne le droit établi par les canons.

Canon, qui vient du grec, signifie règle, décret. Les canons sont les décisions des conciles touchant la foi et la discipline. *Canon* est donc synonyme de *loi*.

Les canons sont les lois de l'Église catholique. De là l'expression de *droit canon* ou *canonique* pour marquer le droit consacré par les canons. On l'appelle aussi droit ecclésiastique, parce que c'est le droit de l'Église, et par Église on entend l'Église catholique ou chrétienne.

Le droit canon ne concerne pas seulement la discipline de l'Église et la foi. Il contient des règles sur le droit privé, droit civil et procédure, sur les peines et le système pénitentiaire.

Comment se fait-il que l'Église ait eu un corps de droit? C'est qu'elle avait une juridiction très-étendue au moyen âge. Il lui fallait

donc des règles pour juger. Elle les puisa dans le droit romain, en les modifiant par l'esprit chrétien.

L'ensemble de ces règles forme ce que l'on appelle le *corpus juris canonici*. C'est une compilation semblable à celle de Justinien, mais qui n'a pas été faite par autorité du prince. C'est une compilation faite par des particuliers, sans caractère obligatoire dans son principe : l'usage et l'utilité lui donnèrent force de loi.

Voici quelle fut son origine. Vers 385, l'Église grecque avait entrepris une première collection de lois religieuses, en choisissant spécialement, parmi ses décisions, celles qui concernaient la discipline. Cet essai de code subsista jusqu'en 451. A peine avait-il été terminé, qu'un nouveau remaniement, attribué à Étienne, évêque d'Éphèse, amplifia le premier travail. Acceptée par l'Église grecque, cette rédaction plus complète, mais non encore sans lacune, fut bientôt adoptée par l'Occident, où de nombreuses traductions latines la rendirent populaire. Dès 460, le pape saint Léon paraît avoir fait faire sous ses yeux celle qui depuis fut la plus généralement admise. Enfin l'autorité civile consacra ce code, la novelle de Justinien le sanctionna et le titre de *Codex Ecclesiæ universæ* lui fut légitimement acquis.

Le droit canonique établi par l'Église romaine comprend les droits et les offices de l'Église et de ses membres pour ce qui regarde le *culte extérieur*. Tout ce qui a rapport aux dogmes et aux mœurs rentre dans les deux branches de la *théologie* qu'on nomme dogmatique et morale.

Nous n'avons pas à entrer dans l'examen du droit divin, du droit humain, de sa division en droit public et en droit privé, en droit interne et externe, etc. Cela nous mènerait trop loin et sans utilité. Nous pouvons nous borner ici à indiquer les principes du droit canonique dans ses rapports avec l'administration civile. Disons cependant de quoi ce droit se compose en tant que législation proprement dite.

On le divise en droit oriental et droit occidental, ancien et nouveau, commun et particulier, reçu et non reçu. Nous n'avons à nous occuper que du droit occidental, seul suivi dans l'Église d'Occident. On y distingue le droit ancien, qui a précédé la collection de Gratien ; le droit nouveau, qui contient le décret de Gratien, les décrétales, etc., et le plus nouveau ou moderne, qui renferme les actes des conciles de Constance, de Bâle, de Trente, ainsi que du bullaire romain, mais ceci n'a qu'une autorité privée.

Gratien avait suivi non pas l'ordre des temps ou des conciles, mais l'ordre des matières, et, en ajoutant ses réflexions aux canons, il entreprit de concilier leurs oppositions ; c'est ce qui fit donner à son ouvrage le titre de *Concordia canonum discordantium*. Innocent III l'appela *Corpus decretorum* ; enfin l'usage a voulu que la collection de Gratien se désignât par ce seul mot : *le Décret*. Imprimé pour la première fois en 1472, le Décret fut par la suite reconnu plein d'erreurs : l'auteur n'avait pas lu les textes originaux, il avait fait usage de pièces et d'auteurs apocryphes et reproduit des décrétales reconnues fausses. Enfin Pie IV et Pie V nommèrent une commission de révision, dans laquelle se distingua celui qui, devenu pape sous le nom de Grégoire XIII, fit achever cet important ouvrage. Ce

fut le premier acte authentique et la première publication avec approbation. La réimpression avec l'approbation pontificale en a été faite souvent depuis lors.

Le corps de droit canon comprend donc six parties :

1° Les anciens canons, attribués aux apôtres, et les canons des premiers conciles;

2° Les décrétales recueillies par Gratien et qu'on appelle « le Décret »;

3° Les décrétales de Grégoire IX;

4° Une partie des décrétales de Boniface VIII ou « les Sixtines »;

5° Les « Clémentines », ou décrétales de Clément V;

6° Les « Extravagantes », ou les décrétales de Jean XXII et de ses successeurs, ainsi nommées parce qu'elles ne furent pas immédiatement mises en ordre dans la classification du droit canon.

Ce corps de droit ne fut admis et enseigné que dans les États romains, et, après la découverte des fausses décrétales et de diverses falsifications, on fut même obligé de faire des retranchements et de modifier l'enseignement. Dans les pays étrangers, il n'a été ni reconnu ni accepté. Il ne contient, en effet, que ce qu'il y a de moins bon, pour ainsi dire, dans les dispositions canoniques, et l'on pourrait l'appeler plus justement le corps du droit de la papauté que le corps du droit de l'Eglise.

Le droit canon dans ses rapports avec la Belgique. — Le droit canon ne pénétra en Belgique que par l'entremise du clergé : on ne connaît aucun acte public qui ait ordonné la publication et l'observation de ce code, comme cela eut lieu pour certains conciles. Il ne fut appliqué que par le clergé et ne réglait que ses droits et ses devoirs, le pouvoir temporel des papes n'étant pas reconnu à l'étranger. Cependant Constantin et, plus tard, Charlemagne permirent de choisir pour juges des évêques au lieu des magistrats séculiers; la juridiction ecclésiastique s'étendit; ce qui n'avait été qu'une concession fut exercé comme un droit; des abus s'ensuivirent, puis des oppositions et des luttes.

Voyons comment ces conflits aboutirent enfin à la séparation des deux juridictions.

En Belgique, moins peut-être que partout ailleurs, on n'a jamais entendu se soumettre à la juridiction et aux lois d'un prince étranger, fût-il le chef de la religion. Les « franchises », dans les divers États belges, sont si anciennes qu'il est presque impossible d'en fixer l'origine. Tous les actes politiques, depuis les premiers temps du

moyen âge, portent expressément qu'ils sont faits du consentement du peuple. Il faut toutefois remarquer que, dès cette époque, le clergé avait pris une grande part à l'administration civile. Son intervention et son concours furent utiles et même salutaires, car seul il était instruit et par suite seul apte à faire des règlements et des lois. L'administration civile et l'administration religieuse furent ainsi peu à peu confondues. Le clergé gouvernait au nom des princes et les évêques exerçaient leur juridiction sur les clercs, qui devinrent les juges ordinaires, les arbitres de toutes les contestations.

L'établissement des communes ne modifia guère cet état des choses. Les clercs et les évêques devinrent, comme les plus capables, les premiers magistrats municipaux, auxquels on adjoignit d'anciens habitants de bon renom. La confusion des deux juridictions continua : les prêtres conservèrent une haute puissance.

La papauté commençait à fixer tous les regards. Elle était établie dans l'ancienne capitale du monde, d'où les peuples étaient accoutumés à recevoir leurs lois. Les autres évêques et les princes recouraient souvent, dans des circonstances difficiles et pour des affaires douteuses, aux papes, qui étaient ordinairement fort instruits. Ceux-ci ne donnèrent d'abord que des conseils et décidaient en qualité d'arbitres, mais ces conseils et ces arbitrages se changèrent bientôt en décisions et en ordres absolus.

Grégoire II, l'homme le plus éclairé de son siècle, contribua beaucoup à l'élévation du pontificat. Grégoire III et Zacharie suivirent ses traces et frayèrent à leurs successeurs le chemin à la souveraineté du monde. Devenus tout-puissants, les papes donnèrent les royaumes, déposèrent les empereurs. Ce fut la domination du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel.

Les prétentions de Grégoire VII, d'Innocent III, d'Innocent IV, de Sixte-Quint provoquèrent une réaction générale. Les souverains affirmèrent leur résistance par des actes publics : telles furent les pragmatiques sanctions de saint Louis et de Charles VII. La cour de Rome persista. Une réforme était souhaitée par la chrétienté tout entière, et le concile de Constance l'entreprit, mais sans succès; le concile de Bâle ne fut pas plus heureux. Les nations se résolurent alors à faire elles-mêmes les réformes qu'elles jugeaient nécessaires à leur indépendance. Ce fut l'occasion de la pragmatique de Bourges en 1437 et du concordat germanique de 1447.

Le concile de Trente, tout en corrigeant bien des abus, laissa plusieurs points en suspens. Aussi ses décisions ne furent-elles pas

acceptées par les gouvernements : les uns exprimèrent leur refus catégoriquement, les autres se bornèrent à ne pas exécuter ou à ne pas laisser exécuter dans leurs États certaines mesures prescrites par le concile. En Belgique, Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas pour Philippe II, ne permit la publication des actes du concile de Trente qu'après avoir pris l'avis des cours de justice des diverses provinces, et cette publication n'eut lieu enfin qu'avec la réserve de non-préjudice « aux hauteurs, prérogatives et droits du roi. » La réserve n'était pas même indispensable, les franchises belges étant fondamentales.

Du reste, en Belgique comme en France, en Allemagne et partout, les bulles, les décrets des conciles et les actes de la cour de Rome n'ont jamais été admis et reconnus qu'*après examen*. Les souverains belges avaient adopté, comme une règle invariable de leur gouvernement, que « aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, expédition de la cour de Rome, *ne peuvent être reçus, publiés, imprimés ou autrement mis à exécution sans l'autorisation du gouvernement.* »

La nécessité du *pareatis*, qui n'est donné qu'après examen et en parfaite connaissance de cause, était une garantie contre les empiétements du clergé sur le pouvoir civil. En 1683, l'université de Louvain ne voulut pas se prononcer contre l'édit de Louis XIV de 1682, et le grand conseil de Malines, dans le célèbre procès de Van Espen contre Govaerts, vicaire apostolique de Bois-le-Duc, décida, le 23 février 1722, que l'obligation du *placet* et du *pareatis* était absolument nécessaire.

Sous le gouvernement espagnol comme sous celui de l'Autriche, le souverain nommait aux évêchés : le cardinal de Frankenberg fut nommé archevêque de Malines par Marie-Thérèse. Le souverain nommait également aux principales abbayes. C'étaient là des actes qui prouvent bien l'indépendance et les droits du chef de l'État.

La réunion de la Belgique à la France eut pour conséquence de soumettre le pays conquis aux lois politiques et autres de l'État conquérant, de telle sorte que l'édit de Louis XIV devint une loi belge et que le concile de Trente, non admis en France, cessa d'avoir effet en Belgique. Ces lois de l'État, quoique non publiées, étaient applicables aux territoires réunis et concernaient tous les citoyens, comme étant d'un intérêt général et national. Ce principe était admis depuis longtemps. On ne voit point que Louis XIV ait fait publier l'édit de 1682 dans les provinces conquises qu'il conserva par

la paix d'Utrecht de 1713. Le même principe résulte implicitement de l'acte même du 9 vendémiaire an IV (1[er] octobre 1795), par lequel la Belgique fut réunie à la France. « Les habitants des pays de Liége, Stavelot, Brabant, etc., est-il dit à l'article 5, *jouiront dès à présent de tous les droits de citoyen français, si d'ailleurs ils ont les qualités requises par la constitution.* »

Le célèbre édit de 1682, que le décret du 25 février 1810 déclara loi de l'État, renvoie aux parlements, c'est-à-dire aux tribunaux, les atteintes portées au pouvoir civil, ou à des droits civils ou politiques, par les actes de la cour de Rome, des autorités ecclésiastiques et des ministres du culte. Cet acte de législation, improprement qualifié de *libertés de l'Église gallicane*, ne contient que la nomenclature claire et précise des droits et prérogatives du pouvoir laïque; mais Louis XIV est le seul qui ait établi une juridiction civile en pareille matière. Partout ailleurs, ces faits étaient considérés comme politiques et traités diplomatiquement.

Pendant la république française et jusqu'au concordat de 1801, le droit canon était devenu une lettre morte. Le concordat le fit revivre, mais l'application en a été faussée. L'acte même violait en plusieurs points les lois de l'Église, et Pie VII ne le signa que pour obtenir le rétablissement du culte catholique en France. Les lois organiques allèrent plus loin : aussi le saint-siége a-t-il toujours protesté contre elles; et pourtant on peut affirmer qu'aucun article des lois organiques n'est directement contraire à la lettre du concordat : c'est dans l'interprétation et l'exécution que ces violations se rencontrent.

Ainsi l'une des violations manifestes des lois canoniques, formellement contraire au concile de Trente, est la création de deux catégories de curés, les uns inamovibles, les autres révocables *ad nutum*, sans jugement, arbitrairement, par la seule volonté ou le caprice de l'évêque. Le clergé secondaire est ainsi placé sous la main de l'épiscopat, en une sorte de servage; il doit obéir ou accepter la pauvreté. Dans aucun pays cela n'existe, excepté en Belgique et en France.

Dans la bulle de convocation du concile de 1868, le pape Pie IX disait, le 3 juillet, que l'examen le plus sérieux devait porter et que des résolutions devaient être prises « sur tout ce qui intéresse, en ces temps si difficiles et si durs, la plus grande gloire de Dieu, l'intégrité de la foi, la dignité du culte divin, le salut éternel des âmes, la *discipline du clergé régulier et séculier* et son instruction salutaire et solide, l'*observance des lois ecclésiastiques*, la réforme

des mœurs, etc. » Ce concile a-t-il rempli toute sa tâche? A-t-il traité, examiné, réglé les divers sujets sur lesquels son attention était appelée? Il n'en est point de trace.

Position actuelle de l'État a l'égard des lois canoniques. — La réunion de la Belgique à la Hollande n'avait amené que les modifications prévues à l'article 17 du concordat de 1801. Elles furent réglées par la convention du 18 juin 1827, et remarquons bien que la ratification, en date du 2 octobre, de la bulle du 16 des calendes de septembre, ordonne encore la publication sans porter approbation des clauses, formules ou expressions que cette bulle renferme et qui sont ou pourraient être contraires aux lois du royaume.

La révolution de 1830 renversa l'ordre des choses établi depuis des siècles en matière de cultes et changea les lois politiques qui régissaient à cet égard la Belgique.

La constitution belge, en proclamant la liberté des cultes, la non-intervention de l'État dans la nomination et l'installation des ministres d'un culte quelconque, a donné aux clergés des cultes reconnus des franchises qui semblent au premier abord sans limites.

Elles en ont cependant, et il suffit, pour les reconnaître, de rappeler certains principes fondamentaux de tout État politique.

Constatons, en premier lieu, que la constitution n'a été faite que pour les Belges et que des prêtres étrangers ne pourraient procéder publiquement aux cérémonies d'un culte non reconnu qu'avec le consentement de l'autorité. Quant aux Belges mêmes, ils peuvent pratiquer un culte non reconnu, et l'autorité n'a à y intervenir que pour maintenir l'ordre public. Mais si des Belges demandaient la reconnaissance d'un culte, autre que ceux déjà existants et dont les ministres sont salariés par l'État, dans ce cas il y aurait lieu à examiner les canons et les statuts de ce culte.

Il n'y a pas de culte qui n'ait de ces règles, dont la connaissance est indispensable pour déterminer le refus ou l'admission de l'exercice public d'une religion et du traitement à servir à ses ministres par l'État. Chaque gouvernement, ne fût-ce qu'en vertu de la maxime : *Salus populi prima lex esto*, a le droit et le devoir de repousser, de défendre l'exercice d'un culte qui serait dangereux ou nuisible au bon ordre, aux bonnes mœurs ou à la tranquillité publique.

D'autre part, les ministres nommés devront l'avoir été selon les lois de ce culte, et l'État, avant de leur accorder les émoluments attachés à leurs fonctions, a également le droit et le devoir de vérifier

si toutes les conditions et prescriptions voulues ont été observées. La capacité doit être constatée comme la nationalité. L'article 16 de la constitution ne peut être entendu que d'une *nomination* faite d'après les lois du culte, et l'article 117 parle du traitement dû au ministre ***régulièrement nommé***. Cela est d'autant plus vrai, que ce traitement est porté au budget et qu'il est soumis à un vote.

En un mot, la constitution, tout en établissant la liberté des cultes et en repoussant l'intervention du gouvernement dans la nomination de leurs ministres, n'a pas abrogé les lois qui règlent l'exercice de ces cultes, et elle y renvoie pour l'application. C'est donc, pour le gouvernement, non-seulement un droit mais un devoir, avant d'accorder des traitements à ces fonctionnaires, d'examiner si les lois canoniques ont été observées dans leur nomination. Il en est de même pour les révocations. Cette règle est aussi fondamentale aujourd'hui qu'elle l'était autrefois; l'intérêt général en exige le maintien, autant que le respect dû au culte et à ses ministres. Ceux-ci conservent leur nationalité; leurs droits comme Belges et comme fonctionnaires doivent être garantis. Ils sont inamovibles d'après les statuts du culte, et si, sur ce point comme sur d'autres, les supérieurs ecclésiastiques méconnaissent les canons, c'est au gouvernement à s'en préoccuper.

Qu'un pape vienne à révoquer un évêque, le gouvernement retirera-t-il à celui-ci, purement et simplement, le traitement dont il jouit? Quoique un évêque soit inamovible, il peut être destitué d'après les lois de l'Église. Il ne peut, sans de justes motifs, être transféré malgré lui à un autre siége, et, en cas de transfert, il faut le consentement du roi. Ce consentement est nécessaire, à bien plus forte raison, en cas de destitution. Il en est de même pour le clergé de second ordre. De toute façon, il faut un jugement régulier, rendu conformément aux lois de l'Église, et l'exécution ne peut avoir lieu qu'avec l'approbation et la sanction du gouvernement.

Aucune loi de l'Église n'autorise la destitution, sans jugement, d'un ministre du culte, pas plus d'un ecclésiastique du second ordre que d'un évêque. Comme l'évêque peut et doit se faire assister par des officiaux, il n'est rien de plus simple que de suivre l'exemple de M. Sibour qui avait établi, en 1845, une officialité dans son diocèse, officialité qui lui rendit les plus grands services et mit fin à toutes les plaintes d'arbitraire.

Le maintien des lois canoniques et des droits politiques de l'État résulte du silence du concordat sur la juridiction ecclésiastique en

cas de difficulté, mis en rapport avec l'article 1er du concordat qui autorise des règlements de police et avec l'article 16 qui *reconnaît les droits et prérogatives de l'ancien gouvernement*. L'article 1er des articles organiques en est une conséquence naturelle; les articles 6 et 7 de la loi du 18 germinal an x autorisent l'opposition et même l'action pour le redressement du préjudice, atteinte ou grief, causé à tout ministre du culte et aux citoyens.

La seule difficulté apparente est la juridiction, mais elle disparaît devant la remarquable et savante dissertation de Merlin (*Questions de droit*, v° *Abus*).

Nous pensons donc que si un ministre du culte avait été révoqué par un jugement en due forme, confirmé en appel devant le métropolitain, cet acte ne devrait recevoir l'exécution temporelle, c'est-à-dire aboutir au retrait du traitement qu'après examen, après constatation que le jugement a été rendu conformément aux lois canoniques en vigueur.

L'article 1er du décret du 17 novembre 1811 porte : « Dans le cas où un titulaire se trouverait éloigné temporairement de sa paroisse, un ecclésiastique sera nommé par l'évêque pour le remplacer *provisoirement*, et cet ecclésiastique recevra, outre le casuel auquel le curé ou desservant aurait eu droit, une indemnité. » Cet article n'a pour objet que l'absence volontaire et temporaire d'un titulaire de paroisse, car l'article 12 spécifie le cas de maladie et l'article 2 autorise l'*éloignement* pour cause de mauvaise conduite. Or, entre l'éloignement et la révocation ou destitution, la différence est considérable. Nulle part, dans ce décret, il n'est parlé de révocation ni même de *suspension*. On voit que ce n'est qu'une autorisation de prendre une mesure disciplinaire pour des actes de peu de gravité, mais utile et quelquefois nécessaire à raison du caractère de la personne. Ce décret n'a donc modifié ni le concordat, ni les lois organiques, ni les lois ou libertés gallicanes, ni les canons de l'Église : tous sont conservés et maintenus dans leur force et leur caractère.

Lois canoniques a l'égard des laïques. — Après avoir indiqué quels sont les principes généraux des lois canoniques relatives au culte dans leurs rapports avec l'État, il convient d'examiner les effets de ces lois à l'égard des laïques.

Nous n'avons point la prétention d'expliquer tout ce que comporte le droit canonique; nous ne nous adressons ni aux membres du clergé, ni aux canonistes, qui en font leur étude spéciale; mais il

peut être utile aux laïques de savoir en quoi le droit canonique les concerne, quels sont leurs droits et leurs devoirs relativement à leur culte. Et ici nous nous occuperons exclusivement du culte catholique romain, professé par le plus grand nombre des Belges.

Nous nous bornerons aux actes principaux de la vie religieuse, qui sont le baptême, le mariage et les funérailles.

Du baptême. — Le premier sacrement administré au chrétien qui vient au monde est le baptême. Dans la primitive Église, il se faisait avec pompe, la veille de Pâques et à la Pentecôte : régulièrement on ne baptisait qu'à ces deux solennités. Aujourd'hui, il se donne immédiatement après la naissance, dans la paroisse où l'enfant est né, par le curé ou un prêtre commis de sa part, à l'église et publiquement. En cas d'empêchement ou d'absence du curé, tout prêtre peut baptiser, et même, s'il y a danger de mort pour l'enfant, un laïque, une femme, un non-catholique peuvent le faire en ondoyant avec de l'eau naturelle (eau de rivière, eau de mer, eau de glace ou neige fondue, même eau bouillie), et en prononçant les paroles que l'Église a ordonnées : « Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. »

L'enfant doit être présenté au baptême par un parrain ou une marraine, ou tout au plus un parrain *et* une marraine : ils doivent être catholiques. Avant le concile de Trente on donnait deux parrains aux garçons et deux marraines aux filles.

Le baptême, disions-nous, n'est administré que dans l'église. On fait exception pour les rois et les princes. Si l'on ne peut porter sans danger l'enfant à l'église, il est permis de le baptiser à domicile; dans d'autres cas, l'évêque donne de semblables autorisations. Mais, le danger passé, il faut suppléer dans l'église aux cérémonies qui ont été omises.

Dans des nécessités pressantes, et lorsque la délivrance expose la vie de l'enfant, on doit baptiser aussitôt qu'on peut appliquer l'eau physiquement sur une partie du corps. Des théologiens croient même que cela peut se faire au moyen d'un instrument : c'est l'avis de la Sorbonne et la pratique de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Les auteurs des conférences de Paris disent que, si la vie de la mère est en danger, il faut la sacrifier pour sauver l'âme de l'enfant ; mais les auteurs des conférences d'Angers disent le contraire et méritent plus de confiance. L'opinion qu'il n'est jamais permis de faire l'opération césarienne à la femme vivante pour baptiser l'enfant, a prévalu.

On convient aussi, aujourd'hui, que l'on ne doit pas baptiser les enfants des infidèles malgré leurs parents, à moins de danger de mort imminente.

Sous l'ancien régime, l'acte de baptême établissait la filiation et faisait preuve d'état civil. La réunion de la Belgique à la France rendit obligatoire la loi du 20 septembre 1792 qui attribue à la commune la constatation de la naissance de l'enfant. Le code civil conserve ce droit à l'autorité municipale. Aucune loi ne défend de procéder au baptême avant la déclaration à l'état civil.

A l'état civil comme au baptême on donne à l'enfant un ou plusieurs prénoms. La coutume de l'Église veut qu'on choisisse le nom d'un saint honoré d'un culte particulier; à la commune, il n'est permis de donner comme prénoms que les noms en usage dans les différents calendriers et ceux des personnages de l'histoire ancienne. A cause de ces différences, les prénoms peuvent être différents, mais *l'acte de l'état civil est seul légal.*

Anciennement, en cas de refus de baptême, il y avait recours devant l'évêque, qui désignait un autre prêtre. C'était, en effet, un acte authentique. Il n'en est plus de même aujourd'hui.

La *confirmation* est un sacrement qui consiste dans l'onction du saint chrême sur le front et dans l'imposition des mains. Il se donne par l'évêque qui, en appliquant le chrême, prononce les paroles : « *Signo te signo crucis*, etc. : Je vous marque du signe de la croix et je vous confirme par le chrême du salut, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. » Puis l'évêque donne un léger soufflet sur la joue du chrétien qu'il a confirmé, en ajoutant : « Que la paix soit avec vous. »

Dans l'Église grecque et d'autres sectes de l'Orient, on administre ce sacrement immédiatement après le baptême. En Belgique, on ne le donne pas avant l'âge de sept ans. L'évêque peut déléguer un prêtre pour le remplacer.

Il est à propos d'être à jeun pour recevoir ce sacrement, mais ce n'est plus un précepte de l'Église. Il ne faut qu'un parrain pour les garçons, une marraine pour les filles, et ils ne peuvent être les mêmes que pour le baptême. Enfin la confirmation n'est pas indispensable, mais elle est de précepte ecclésiastique et usitée presque partout.

Du mariage. — Le mariage, considéré comme un sacrement depuis le concile de Trente, était également reconnu comme tel en Belgique, tout en formant un contrat civil. C'était la bénédiction

nuptiale, en présence de l'Église et par le ministère du prêtre, qui constituait le sacrement.

Le mariage était indissoluble. Néanmoins, le concile de Trente admet trois causes de dissolution : 1° pour adultère ; 2° pour sévices et mauvais traitements ; 3° pour hérésie d'un des époux.

D'autres tempéraments ont encore été apportés à cette indissolubilité. Ainsi, la séparation était permise si, de deux conjoints non baptisés, l'un embrassait le christianisme et que l'autre refusât de cohabiter avec le nouveau converti. Le concile de Trente posa en outre le principe que la séparation est légitime dans un grand nombre de cas.

Les poursuites en séparation étaient de la compétence du juge spirituel. C'était un axiome en droit canonique qu'une sentence de séparation ne passait jamais en force de chose jugée, c'est-à-dire qu'elle était toujours prononcée sous espoir de réconciliation et avec faculté de réunion. Cette réunion n'était assujettie à aucune formalité. Mais l'absence d'un acte public pouvait avoir des inconvénients à l'égard des tiers ; l'édit de 1784 y remédia, un peu tard, en obligeant les conjoints qui se réconciliaient à en donner avis au juge.

Un véritable acte de divorce pouvait aussi avoir lieu, non pas en cassant ou en rompant le mariage, mais en le déclarant non valablement contracté, nul et non avenu, pour cause d'empêchements dirimants. Il en fut ainsi du mariage de Napoléon Ier et de Joséphine.

Pour éviter la nullité des mariages clandestins, le concile de Trente ordonna la publication par le curé, au prône, trois dimanches consécutifs. Avec la permission de l'évêque, on peut n'en faire qu'une ou même pas du tout. Ces bans sont publiés dans la paroisse de chacun des contractants. Le concile n'a pas indiqué combien de temps il faut avoir demeuré dans une paroisse pour y être domicilié à l'effet de pouvoir y contracter mariage. En Italie, il suffisait de quatre mois ; en France, on exigeait six mois, et même un an lorsqu'on avait changé de diocèse. En Belgique, un synode de Malines, sans préciser non plus le temps, prescrivait de faire les publications dans le dernier domicile ou dans celui qu'on avait occupé le plus longtemps. Pour les militaires, s'ils n'ont pas de biens, c'est celui de leur résidence où leur service les appelle. Pour les voyageurs, les étrangers, les vagabonds, dont le domicile est incertain ou inconnu, le curé du lieu où ils se trouvaient était compétent pour

procéder au mariage, mais il devait faire une enquête, en référer à l'évêque et obtenir sa permission.

Les fiançailles, avant le mariage, sont parfois d'usage, et, d'après le pastoral de Malines, étaient jadis de rigueur. Le mariage devait s'ensuivre dans les six semaines. Les fiançailles n'entraînaient pas d'obligation contractuelle, mais la simple volonté des fiancés ne suffisait pas cependant pour les annuler : la cause était soumise à l'évêque, et examinée par l'officialité qui décidait s'il y avait lieu de relever de la promesse faite. S'il y avait condamnation à des dommages-intérêts, il fallait intenter l'action devant les juges laïques. La cour de Flandre jugea, le 18 juin 1690, que l'official de Cambrai avait pu condamner *à épouser ou à doter*, mais que les juges d'Église n'ont pas qualité pour arbitrer ni liquider la dot.

La cérémonie des fiançailles, comme celle du mariage, devait être faite publiquement, par le curé de la paroisse d'un des contractants, ordinairement de la femme, ou tout autre prêtre, au besoin, mais alors avec permission, et faite dans une église, une chapelle consacrée ou tout autre lieu honnête, même un cimetière, non dans une auberge ou un cabaret. Les militaires en activité de service pouvaient contracter mariage devant l'aumônier de leur régiment.

Le mariage doit être célébré endéans les deux mois qui suivent la dernière publication, en présence de deux ou trois témoins, hommes ou femmes, mineurs ou majeurs, parents, voisins ou étrangers, demandés ou non demandés. Le curé doit s'assurer de l'assistance des parents des deux conjoints ou de leurs représentants. Il n'est pas permis de célébrer un mariage pendant l'avent et le carême.

Le mariage est parfait par le consentement légal des contractants, lequel peut être exprimé, non-seulement par paroles, mais aussi par écrit et par signes. Si le consentement des parents faisait défaut, le concile n'approuvait pas le mariage, mais ne le déclarait pas nul, de sorte qu'il était valable.

La question des empêchements au mariage et du droit d'accorder les dispenses a donné lieu, pendant longtemps, à bien des contestations et des conflits entre le pouvoir civil et l'Église.

Dans divers États on sépara le sacrement du contrat, l'un appartenant à l'Église, l'autre au pouvoir civil. Mais la grande difficulté résultait de ce que l'authenticité de l'acte était laissée à l'Église, puisque c'étaient des ministres qui y procédaient. Depuis, des lois plus logiques ont établi que, le fond étant civil, la forme devait être civile aussi, et les mariages ont été dévolus à l'autorité civile.

Les empêchements au mariage étaient dirimants ou prohibitifs. Les premiers rendaient le mariage nul ; ils étaient au nombre de douze, et le concile de Trente en ajouta deux. Les empêchements prohibitifs, également au nombre de douze, mettaient obstacle à la célébration du mariage ; mais, si l'on avait passé outre, par ignorance, connivence ou autrement, le mariage était maintenu.

Le pouvoir d'accorder des dispenses avait été accaparé par l'Église. L'autorité civile, ayant revendiqué le droit d'établir les empêchements, prétendit avoir celui de donner des dispenses. Les débats qui eurent lieu à ce sujet au concile de Trente n'aboutirent à rien ; les conflits subsistèrent et continuèrent à être discutés par les canonistes.

Aujourd'hui il y a encore deux espèces d'empêchements, les civils et les canoniques, ceux-ci dépendant de l'Église, ceux-là du pouvoir civil. Les dispenses pour les cas prévus dans les articles 167 et 168 du code civil sont données par l'autorité civile. Pour le mariage religieux, les fidèles doivent demander leurs dispenses à l'évêque : les deux actes sont séparés et indépendants l'un de l'autre. D'après la bulle de Grégoire XVI, du 27 mai 1832, les mariages mixtes sont permis avec dispense de la cour de Rome.

La révolution française, sans abroger les lois canoniques, sépara l'acte civil de l'acte religieux : la constitution de 1791, tit. 2, art. 7, le déclare, sans défendre encore de célébrer d'abord le mariage religieux. La loi du 28 pluviôse an VIII attribua aux maires et aux adjoints les fonctions d'officiers de l'état civil. La première défense faite de donner la bénédiction nuptiale avant l'acte civil se trouve à l'article 54 de la loi du 18 germinal an X, mais sans prononcer de pénalité. Ce n'est qu'en 1810 que le code pénal, aux articles 199 et 200, prononça des peines à ce sujet.

En Belgique, l'article 17 de la constitution ordonne de procéder, avant tout, à l'acte civil. Mais, aujourd'hui même, un mariage religieux célébré avant le mariage civil ne serait pas nul pour cela et l'autorité ne pourrait refuser de procéder au mariage civil. Seulement le ministre du culte pourra être puni.

Par arrêté du 1er prairial an X, la défense de procéder d'abord au mariage religieux a été rendue commune aux juifs et appliquée aux rabbins. Elle ne fut étendue aux protestants que par le code pénal de 1810. Elle ne peut concerner un autre culte puisque, ce culte n'étant pas reconnu, le caractère de ministre du culte n'existerait pas. Ici encore nous rencontrons la nécessité pour l'État de s'en-

quérir de la validité des nominations pour les ministres des cultes.

Des funérailles et de la sépulture. — Ce sujet a donné lieu à bien des controverses, dont aujourd'hui, moins que jamais, il est permis de prévoir la fin.

Le respect des morts se rencontre chez tous les peuples même les moins civilisés; tous témoignent leur douleur et leurs regrets par certaines cérémonies. Ces cérémonies, c'est-à-dire la forme donnée aux funérailles, constituaient la manifestation. Le lieu où l'on déposait le cadavre n'était pas lui-même l'objet d'une consécration préalable; aussi les premiers chrétiens furent-ils ensevelis à côté des païens sans opposition d'aucune part.

Les persécutions modifièrent cet état de choses. Les enterrements furent secrets et cachés. Puis, le culte devenu libre, on bâtit des églises et l'on y déposa le corps d'un donateur ou d'un bienfaiteur; les fidèles se firent alors inhumer soit dans l'église soit autour d'elle, pour participer aux mérites et aux récompenses de l'homme vénéré dont les cendres y reposaient. Ce n'est qu'à partir de cette époque que le champ voisin de l'église fut considéré comme sanctifié.

L'origine de la bénédiction des églises et des cimetières est inconnue. Innocent III a établi indirectement cet usage, en déclarant qu'un cimetière avait été souillé par l'inhumation d'un excommunié, et qu'il devait être béni en signe de réconciliation.

L'organisation des paroisses fut une affaire de temps; elle paraît remonter au IVe siècle : peu à peu les maisons et les rues voisines de l'église avaient formé une sorte de ressort. Chaque habitant devait être inhumé dans sa paroisse; les étrangers et les voyageurs étaient inhumés dans la paroisse où ils décédaient; mais on pouvait choisir aussi le lieu de sa sépulture. Quelquefois des conflits s'élevaient. En 1075, deux paroisses voisines, dépendant du monastère de Saint-Aubin d'Angers, sur la rive gauche de la Loire, se disputèrent le cadavre d'un fidèle, et il y eut un jugement, dans lequel figurent deux évêques, qui ordonna l'exhumation et condamna à l'amende.

Il était défendu de donner un repas à l'occasion d'un enterrement, sauf aux frères et sœurs du défunt et aux proches venus de l'étranger, et le repas en ce cas devait être médiocre et modeste.

Un ancien rituel de Malines ordonne que les funérailles, les prières et l'inhumation aient lieu avant midi. Un décret du synode de Cambrai, de 1567, admis par le diocèse de Malines, prescrit que le service funèbre se fasse dans les six semaines après le décès.

Anciennement en Belgique la sépulture était donnée par le clergé,

qui pouvait la refuser. Un curé pouvait ainsi empêcher la constatation d'un décès et troubler la tranquillité des familles.

En général, la sépulture était refusée aux criminels condamnés et exécutés. La justice humaine, s'associant parfois aux rigueurs de l'Église, faisait, pour cause de duel, un procès au cadavre et à la mémoire du défunt, contre un curateur spécial nommé à cette fin. La sépulture ecclésiastique lui était refusée, ainsi qu'aux schismatiques, aux hérétiques, aux juifs, aux païens, aux excommuniés, à quiconque n'était pas mort en vrai catholique et n'avait pas satisfait au précepte pascal. Il en était de même pour les enfants morts avant le baptême.

Ces refus de sépulture empêchaient de constater le décès : un édit du 6 avril 1778, rappelant un autre édit du 6 mars 1754, ordonna, sous peine d'amende, de tenir un registre des baptêmes, des mariages et des décès.

La désignation de l'endroit de la sépulture appartenait autrefois à la fabrique de l'église. Remarquons bien que l'Église pouvait refuser la sépulture dans un lieu consacré et avec rit ecclésiastique, mais qu'elle ne pouvait refuser l'inhumation : aucun canon, aucune loi de l'Église ne défend l'inhumation d'un cadavre.

Le clergé en était arrivé à faire une obligation indispensable de laisser un legs à l'Église, et pour forcer les mourants à la remplir, il refusait aux récalcitrants l'absolution, le viatique et la sépulture. S'il n'y avait pas de testament, les évêques commettaient des ecclésiastiques pour en faire un à leur fantaisie, et, pour peu que les héritiers se montrassent difficiles, le défunt restait sans sépulture. Le concile de Trente déclara, dans la session 22, canon 8, que les évêques étaient de droit délégués du saint-siége, à défaut d'exécuteur nommé par le testateur. Le pouvoir civil prit, dès le XVI[e] siècle, des mesures sévères pour remédier à ces abus.

L'excommunication majeure est la cause principale, et pour ainsi dire la seule légale canoniquement, qui autorise le refus de sépulture. Or, si l'on veut se rappeler qu'en 1244, Innocent IV défendit la publication de toute sentence d'excommunication sans l'ordre du pape, il faut convenir que presque toujours le refus de sépulture, même ecclésiastique, n'est pas fondé canoniquement et ne peut se produire sans autorisation du pape.

On n'excommunie pas un mort, et c'est en vain qu'on l'interpellerait pour lui reprocher de n'avoir pas rempli ses devoirs religieux.

Les lois modernes qui nous régissent ne sont pas moins posi-

tives. D'une part, en acceptant un traitement, les ministres de chaque culte contractent l'engagement, tacite mais réel, d'accomplir tous les actes de leur ministère pour lesquels ils seront requis; d'autre part, en consacrant une partie des impôts au payement du clergé, le gouvernement se trouve dans l'obligation de veiller à ce que ces fonctions soient remplies, et, s'il se voit dans l'impuissance de destituer ou même de censurer les ministres des cultes, il peut du moins les priver de leur traitement. Il y aurait évidemment abus à rétribuer des fonctions qui ne seraient pas remplies, et cela aux dépens du trésor public, c'est-à-dire de l'universalité des citoyens.

Nous n'avons pu traiter ici que les points saillants de notre sujet; mais ce que nous en avons dit suffit pour justifier la nécessité d'une étude aujourd'hui trop négligée. Nous pensons que l'enseignement du droit canonique devrait faire partie, comme celui du droit civil, du programme de nos universités, et qu'il faudrait l'avoir suivi pour obtenir les diplômes de capacité aux fonctions judiciaires de la magistrature.

Toutefois il nous vient un doute. En présence du dogme nouveau de l'infaillibilité, peut-il y avoir encore un droit canonique?

BIBLIOGRAPHIE. — Les limites dans lesquelles nous nous sommes renfermé ne nous ont pas permis de donner certaines explications et certains développements que nos lecteurs peuvent juger utiles. La notice des auteurs que nous avons consultés guidera dans les recherches complémentaires que l'on voudra entreprendre et qui justifieront nos opinions.

Corpus juris canonici Gregorii XIII, ex Bibl. Le Peletier, etc., Parisiis, 1687, 2 vol. in-folio; Lanceloti, *Institutiones juris canonici*, etc., Parisiis, 1685, 2 vol. in-12; Bouchet, *La bibliothèque canonique*, etc., Paris, 1689, 2 vol. in-folio; l'abbé Fleury, *Institutions au droit ecclésiastique,* Paris, 1767, 2 vol. in-12; le même, *Nouveaux opuscules,* Paris, 1818, 1 vol. in-12; Guy du Rousseaud de Lacombe, *Recueil de jurisprudence canonique,* Paris, 1775, in-folio; Durand de Maillane, *Dictionnaire du droit canonique*, etc., Paris, 1776, 5 vol. in-4°; Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéf.,* etc. Paris, 1784, 17 vol. in-4°; Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée,* Paris, 1822, 26 vol. in-8°; Merlin, *Répertoire de jurisprudence,* Bruxelles, 1825, 36 vol. in-8°; le même, *Questions de droit,* Bruxelles, 1828, 16 vol. in-8°; Hermens, *Handbuch der gesammten Staatsgesetsgebung über den christlichen Kultus,* etc., Aachen und Leipzig, 1833, 4 vol. in-8°; Walter, *Manuel du droit ecclésiastique,* traduction de l'allemand, etc., Paris, 1840, in-8°; Carle, *Code du droit canonique d'après les aphorismes de Corvin,* Paris, 1841, in-12; Bergier, *Dictionnaire de théologie,* Lille, 1844, 4 vol. in-8°; Champeaux, *Le droit civil ecclésiastique ancien et moderne,* Paris, s. d., 2 vol. in-8°; Philips, *Le droit ecclesiastique dans ses principes généraux,* trad., par Crouzet, Paris, 1850, 3 vol. in-8°; le même, *Du droit ecclésiastique dans ses sources,* Paris, 1852, in-8°; Prompsault, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique,* Paris, 1843, 3 vol. in-4°; l'abbé André, *Cours alphabétique, théorique et pratique de législation civile ecclésiastique,* Paris, 1847, 3 vol. in-8°; le même, *Cours alphabétique et méthodique du droit canonique,* Paris, 1852, 5 vol. in-8°.

Richarii, *De ecclesiastica et politica potestate,* Coloniæ, 1701, 2 vol. in-4°; *De finibus utriusque potestatis ecclesiasticæ et laicæ,* Ratisbonæ, 1781, in-4°; De la Borde, oratorien, *Principes sur l'essence, la distinction et les limites des deux puissances,* etc., s. l., 1753, in-12; Lemerre, avocat, *De l'étendue de la puissance ecclésiastique et de la temporelle,* s. l. ni date; Hurter, *Tableau des institutions et des mœurs de l'Église au moyen âge,* etc., trad

par Cohen, Paris, 1842, 3 vol. in-8°; Sarpi (Fra Paolo), *Les droits des souverains défendus contre les excommunications et les interdits des papes*, La Haye, 1721, 2 vol. in-12; (l'abbé Mignot), *Histoire de la réception du concile de Trente*, Amsterdam, 1756, 2 vol. in-12; Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, Paris, 1725, 3 vol. in-folio; *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers*, etc., Paris, 1787 et seq., 25 à 26 vol. in-12; l'abbé Oudoul, *Organisation unitaire de la discipline hiérarchique, canonique, liturgique en France par l'épiscopat et le saint-siége*, Paris, 1851, in-12; Bono (thèses), *De potestate ecclesiasticâ et jure ecclesiastico*, in-4°; l'abbé Cerati, *Des usurpations sacerdotales*, Paris, 1828, in,8°; Ferret, *Traité de l'abus et du vrai sujet des appellations*, etc., Lausanne, 1778, 2 vol. in-folio; Richer, *Traité des appellations comme d'abus*, s. l. 1763, 2 vol. in-12; Dupin, *Traité de l'autorité ecclésiastique et de la puissance temporelle*, Paris, 1768, 3 vol. in-12; D'Héricourt, *Lois ecclésiastiques en France*, Paris, 1771, in-folio; (Du Boulay), *Histoire du droit public ecclésiastique français*, s. l., 2 vol. in-4°; Dagoumer, *Recueil de pièces pour servir à l'histoire ecclésiastique*, Paris, 1829, in-8°; Guillemin, *Memorandum des libertés et servitudes de l'Église gallicane*, Lyon, s. d., in-8°; *Origines, progrès et limites de la puissance des papes*, Paris, 1821, in-8°; Greppo, *Trois mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles*, Paris, 1840, in-8°; Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, Paris, 1853 et suiv., 7 vol. in-8°.

Portalis, *Discours, rapports et travaux inédits sur le concordat de* 1801, Paris, 1845, in-8°; *Les trois concordats de* 1801, 1813 *et* 1827, Bruxelles, 1827, in-12; Blanchet, *Commentaire sur le concordat de* 1801 *et de la loi organique*, etc., Paris, 1844, in-8°; (Jauffret), *Examen des articles organiques*, etc., Paris, 1817, in-8°; Dal Pozzo, *Le catholicisme en Autriche*, etc., Bruxelles, 1829, in-12; Pradié, *La question religieuse en* 1682, 1790, 1802 et 1848. Paris, 1849, in-8°; *Bulletin des lois civiles ecclésiastiques, Journal encyclopédique du droit et de la jurisprudence en matière religieuse et du contentieux des cultes*, Paris, 1849 et seq., in-8°, 6 vol.; Dufour, *Traité de la police des cultes*, Paris, 1847, in-8°; Vuillefroy, *Traité de l'administration du culte catholique*, Paris, 1842, in-8°; Gaudry, *Traité de la législation des cultes*, etc., Paris, 1854, 2 vol. in-8°; l'abbé André, *Les lois de l'Eglise sur la nomination et la révocation des curés*, Vaucluse, 1864, in-8°.

Laurent, *L'Église et l'État*, Bruxelles, 1858, 3 vol. in-8°; (Stockmans), *Jus Belgarum circa Bullarum pontificiarum receptionem*, s. l. et anno; le même, *Defensio Belgarum contra evocationes et peregrina judicia*, s. l. et anno; Anselmo, *Tribonianus Belgicus*, Antverpiæ, 1692, in-folio; le même, *Codex Belgicus Antverp.*, 1661, in-folio; le même, *Consultationes seu resolutiones et advisamenta diurna*, Antverp., 1671, in-folio; Wilmet, *Questions de droit canon*, etc., Namur, 1852, in-18; *La Joyeuse entrée de S. M. Philippe V comme duc de Brabant*, Bruxelles, 1702, pet. in-4°; Coloma (comte de), *Arrêts du grand conseil et ceux recueillis par de Hony*, Malines, 1781, 2 vol. in-8°; Van Espen, *Tractatus de recursu ad principem et de hujus recursus effectu*, Lovanii, 1725, in-4°; le même, *Jus ecclesiasticum universum*, Lovanii, 1753, 5 vol. in-folio; le même, *Jus ecclesiasticum in epitome redactum*, 1782, 2 vol. in-8°; De Facqz, *Ancien droit belgique*, Bruxelles, 1846, in-8°; De Ghewiet, *Institutions du droit belgique*, Bruxelles, 2 vol. in-12, s. d. (1758 ou 1759); Verloo, *Codex Brabanticus*, etc., Bruxellis, 1781, in-folio; Du Laury, *Jurisprudence des Pays-Bas autrichiens*, etc., Bruxelles, 1761, 2 vol. in-8°; Sohet, *Institutes de droit canonique civil, féodal et criminel du Pays de Liége, Luxembourg, Namur*, etc., Namur et Bouillon, 1770, 1772, in-4°; De Neny, *Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas autrichiens*, Paris, 1784, 2 vol. in-8°; Verhoeven, *Mémoire historique, politique et critique sur les constitutions, la religion et les droits de la nation belgique*, Liége, 1790, in-8°; *Observations sur les libertés de l'Église belgique*, Bruxelles, 1827, in-8°; (Wyns de Raucourt, conseiller à la cour supérieure), *Notice sur les libertés de l'Église belgique*, Bruxelles, 1816, in-12; *Consultation canonique adressée par des prêtres du diocèse de Malines au clergé et aux canonistes de la Belgique*, Bruxelles, 1834, broch. in-8°.

Carré, *Traité du gouvernement des paroisses*, Rennes, 1824, in-8°; Affre, *Traité de l'administration temporelle des paroisses*, Paris, 1829, in-8°; Delcour, *Traité de l'administration des fabriques d'église*, Louvain, 1846, in-8°; Champeaux, *Code des fabriques et des paroisses*, Paris, 1862, 2 vol. in-8°; Theiner, *Le cardinal archevêque de Malines*, etc., trad. par de Geslin, Paris, 1852, in-8°; Wilmet, *De l'État actuel des curés et des desservants*, Namur, 1834, broch. in-8°; Gibert, *Consultations canoniques sur les sacrements*, Paris, 1750 et suiv., 12 vol.

in-12; Collet, *Traité des dispenses en général et en particulier,* Louvain, 1760, 3 vo
Oberhauser, *Systema historico-criticum divisarum potestatum in legibus matrimo
impedimentorum dirimentium,* etc., Francf. ad Men, 1771, in-8°; D'Outrepont, *Des e
ments dirimant le contrat de mariage,* s. l., 1787, in-8°; De Marca, *Traité sur les e
ments dirimants du mariage,* petit in-folio, Mss. non imp. vient de la biblioth
l'abbé Sepher; Agier, *Du mariage dans ses rapports avec la religion,* Paris, an IX, 2 vo
(Boyer), *Examen du pouvoir législatif de l'Église sur le mariage,* etc., Paris, 1817
Tabaraud, *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage,* Par
in-8°; l'abbé Craisson, *De la sépulture ecclésiastique,* Valence, 1868, in-12; Laurent
sur la question des cimetières, Paris, 1864, 2 vol. in-12; De Bonne, *De l'inamovibilité c
succursalistes,* in-8°, Bruxelles, 1846; le même, *Discours prononcé à la chambre de
sentants,* les 12 et 16 janvier 1847; le même, *Du droit de fondation,* in-8°, Bruxelles,
même, *Du droit de sépulture* (Revue trimestrielle, janvier 1865).

III

HISTOIRE DE LA SCIENCE DU DROIT,

Par M. ALPHONSE RIVIER,
Professeur à l'université de Bruxelles,
Membre associé de la classe des lettres de l'Académie.

L'histoire de la science est l'histoire des tâtonnements de l'esprit humain, de ses efforts, de ses expériences souvent malheureuses mais en somme fécondes, de ses chutes, de ses relèvements, et, en dernière analyse, de ses progrès.

La science du droit mérite, à ce point de vue aussi, une place d'honneur parmi les grandes disciplines : c'est la plus universelle; elle a pour tributaires la plupart des autres. De là, l'importance majeure des études générales pour celui qui se voue au droit, et la différence reconnue, en tout temps et en tout pays, mais plus ou moins accentuée extérieurement, entre les deux espèces d'hommes de loi, les jurisconsultes et les praticiens subalternes, les gens de science et les gens de métier. De là aussi l'intérêt général que présente l'histoire de la science juridique et qu'augmente la liaison intime et constante du droit avec l'économie sociale, la politique, la religion.

La science au moyen age. — Jean Boutillier. — S'il faut en croire les légendes, le droit fut en honneur en Belgique dès les temps les plus reculés. Des personnages illustres, des saints sont vantés comme en ayant cultivé l'étude sous les carolingiens ou même sous les

mérovingiens. On ne peut guère attacher de prix à ces traditions vagues et vaines, inutiles à la gloire soit de la Belgique, soit de la jurisprudence, qui toutes les deux sont en mesure de se passer de titres suspects.

Ce qui est certain, c'est qu'on voit dès le XIVe siècle, aux deux extrémités du pays, des hommes de pratique prendre la plume et faire en langue vulgaire des livres de droit, très-dissemblables en tout point, mais dont le moins important par l'étendue, le sujet, la valeur intrinsèque, l'influence et la renommée, n'est pourtant pas sans offrir un réel intérêt. Le *Patron de la temporalité* (1399-1403) n'est qu'un exposé de droit public et constitutionnel local, mais les constitutions impériales, le *Miroir de Souabe,* et même la *Politique* d'Aristote y sont mis à profit d'une manière judicieuse. L'auteur, plus connu comme généalogiste et chroniqueur que comme juriste, est le chevalier Jacques de Hemricourt, secrétaire, puis maître de la cité de Liége, laquelle est d'ancienneté « pays de Loi et de Raison ».

L'autre livre est cité partout comme l'une des trois ou quatre œuvres capitales de l'ancienne jurisprudence française et nous pouvons la revendiquer pour la Belgique, puisque l'auteur était un bourgeois tournaisien, l'honorable et sage Jean Boutillier (Bouteillier, Le Bouteillier), licencié ès droits canonique et civil, lieutenant du bailli de Vermandois pour le Tournaisis, puis conseiller pensionnaire de Tournai, enfin lieutenant du grand bailli et conseiller du roi, toujours résidant à Tournai, où lentement et à loisir il a rédigé son livre, le retouchant et y ajoutant sans cesse, mentionnant à chaque page sa pratique locale, sa justice de Tournai et du Tournaisis, et parlant le plus souvent d'expérience personnelle. Il a choisi le titre de *Somme rurale,* parce qu'il est « homme rural, enclin toutefois à la noble pratique et patrocination de style de cour laie, et qu'il a *ruralement* mis et sommé selon son petit sentiment ce qu'il a pu retenir des sages clercs en droit civil et canon, de plusieurs coutumiers, et en plusieurs lieux et cours, tant en parlement comme dehors ». Je ne puis analyser ici la *Somme rurale.* A la fois traité de théorie et répertoire de pratique, embrassant l'ensemble du droit laïque du moyen âge, elle acquit vite un grand renom dans toute la France et dans les Flandres. Dès 1479, Colard Mansion, de Bruges, en fait l'édition princeps, et, jusqu'au XVIIe siècle, nombre d'éditions flamandes et françaises l'ont répandue partout. Peu d'ouvrages ont exercé plus d'influence sur le développement général du droit.

Boutillier est un de ces *légistes* dont le rôle fut si grand de Philippe le Bel à Louis XI. Il accorde au droit romain une suprématie exagérée. C'est pour lui le vrai droit, le droit unique. Le droit coutumier, s'il s'y conforme, est *tolérable*, mais, s'il y déroge, il est *droit haineux*. Cette conviction, qui domine d'un bout à l'autre de la Somme, ne provient point de l'ignorance des coutumes; au contraire, Boutillier les connaît à fond, notamment celle de Vermandois, du Tournaisis, du Hainaut et de la Flandre. Mais il est serviteur du roi et bourgeois. C'est par là qu'il diffère essentiellement du noble seigneur Philippe de Beaumanoir, tandis qu'il l'emporte sur Pierre de Fontaines par la culture philosophique et la maturité de l'esprit.

Boutillier paraît avoir été non-seulement un savant homme, malgré sa *ruralité*, mais encore un homme de bien, un juge intègre. « Droit, dit-il, est faire justice aussi bien au petit qu'au grand, et à l'étranger qu'au connu, et doit avoir le juge en tout jugement Dieu devant ses yeux, afin que plus craigne Dieu que l'homme. »

L'Université de Louvain. — Droit romain et science nationale. — Durant tout le moyen âge, et au delà, c'est des écoles de France et plus encore de celles d'Italie que rayonnait la lumière des hautes études. C'est là que se rendaient les enfants du Nord pour y acquérir la science; *ad mercaturam optimarum artium*, comme disait Christophe de Molin. Du XIIe au XVe siècle, en particulier, on voit à Bologne, à Orléans, à Paris nombre de jeunes Belges de toute condition et même de très-haute naissance; ils reviennent dans leur pays avec le bonnet de docteur, pour fonctionner comme présidents ou conseillers des cours, ou comme pensionnaires des villes.

Dès le milieu du XIVe siècle cependant, des écoles générales étaient fondées en pays allemand, à Prague, Vienne, Heidelberg, Cologne, Erfurt, Leipzig, Rostock. Jean de Brabant en voulut aussi donner une à son duché, à l'instar de Paris, pour conserver la pureté de la religion et pour épargner aux Brabançons la grosse dépense d'études à l'étranger. L'université fut ouverte en 1426 à Louvain, les magistrats de Bruxelles n'en ayant pas voulu chez eux.

On sait que le XVe siècle était plus *canoniste* que *civiliste;* les principaux jurisconsultes de cette époque étant des ecclésiastiques, la procédure était entre les mains de l'Église, la littérature était consacrée surtout au droit canon. Ce droit prédominait dans la plupart des universités; parfois même, comme à Paris, il excluait le droit civil. Louvain cependant fut d'emblée pourvu d'un enseignement

effectif et régulier de droit romain, et, dès les premiers temps, quelques civilistes distingués y ont coopéré ou en sont sortis. Je citerai Henri *de Piro* ou von dem Birnbaum, de Cologne, professeur à Louvain dès 1428, dont la *Lecture sur les Institutes* fut réimprimée encore au XVIIe siècle; Jean Noyens, de Turnhout, auteur de *Casus breves* longtemps estimés; Nicaise Vervoort ou Van Voerden (1492), de Heyst-op-den-Berg, professeur à Cologne, dont les *Expositiones sive declarationes juris* ont été rééditées maintes fois. En fait de canonistes, on peut nommer Guillaume Bont, Raoul de Beringhen, Robert Van de Poel ou *De Lacu;* enfin le célèbre Normand Thomas Bazin. Tous ont beaucoup contribué par leurs leçons et par leurs écrits à la prospérité du premier siècle de l'université brabançonne. A la même époque, Jean de Paderborn imprimait les Institutes (1473-1475), et les presses de Gilles Van der Heerstraeten reproduisaient deux ouvrages fameux de science populaire : le *Modus legendi abbreviaturas* et le *Modus studendi* (1487-1488). D'autres ouvrages dus à des Belges du XVe siècle n'ont pas été imprimés. Ainsi un *Directorium juris* de 1451, de Nicolas Kissien, *alias De Palude;* ainsi encore le *Remissorium utriusque juris*, d'Arnold Gheiloven, de Rotterdam, frère de la vie commune. Ce dernier ouvrage, composé de 1427 à 1429, et son auteur, mort en 1442, méritent une mention spéciale. Frère Arnold avait étudié à Bologne, Padoue et Vienne; il était docteur ès décrets lorsqu'il vint avec une riche bibliothèque s'enfermer à Groenendael. Son livre est un dictionnaire de mots et de choses, un répertoire, une encyclopédie de droit civil et de droit canon. Frère Arnold y fait preuve d'une vaste lecture et c'est la science italienne qui lui fournit ses matériaux, avec quelques canonistes français du siècle précédent. Les couvents d'alors recélaient des légistes, sinon expérimentés, du moins érudits, et des ressources bibliographiques considérables; leurs catalogues, postérieurs de deux siècles, que Sanders a recueillis, sont assez riches en livres de droit, la plupart de l'école italienne.

On dit souvent que Louvain fit naître une science nationale. Il ne faut point exagérer ce caractère, qui est cependant réel. Il se manifeste dans la composition du corps enseignant. Sans doute, on appela quelques *ultramontains* dans le premier siècle; le célèbre Jason refusa, trouvant les offres trop modiques. Pourtant, dès le début, les professeurs de droit furent presque toujours des Flamands, des Hollandais, des bas Allemands ou des Liégeois. Louvain fut bientôt un centre scientifique plus important que Cologne pour tout l'occi-

dent de la basse Allemagne. Mais ce n'est qu'au XVI[e] siècle qu'on peut parler avec une juste fierté d'une école belge, dont Louvain était alors le berceau.

Droit national. — Philippe Wielant (1439-1519). — Boutillier écrivait en français pour le nord de la France et l'on a vu que son œuvre est fortement imprégnée de *romanisme*. Philippe Wielant, en revanche, est le *Père du droit national flamand*.

Diplomate, historien, conseiller au parlement de Malines sous Charles le Téméraire, président du conseil de Flandre, puis derechef et jusqu'à sa mort membre du grand conseil et maître des requêtes au conseil privé, il a fondé la procédure civile de Flandre par sa *Practycke civile* de 1519 qui fut imprimée en 1534, et la procédure criminelle par sa *Practycke criminele* (1515-1516). En 1491, il avait composé, le premier en Belgique, un traité général du droit féodal de Flandre. Je dis : le premier en Belgique, parce que, des deux ouvrages qui ont précédé le *Tractaet van den Leenrechten*, l'un, qui est anonyme, n'a pour sujet que les coutumes féodales de la châtellenie de Gand, tandis que l'autre, en latin, de Nicolas Kissien déjà nommé, n'est qu'un petit commentaire banal du livre des fiefs. Le *Tractaet* de Wielant est un exposé systématique de droit féodal national, écrit, comme les deux *Pratiques*, en langue nationale.

Tout ce qu'a fait Wielant est reconnaissable à un certain souffle généreux et humain. En tout, il fait date. Hautement considéré, il fut employé à des négociations diplomatiques et chargé de rédiger, avec Jean Roussel, un projet de code pour la ville de Haarlem. Après sa mort, on l'a commenté, annoté et surtout pillé.

On peut mentionner, à côté de Wielant, le Louvaniste Grégoire Bertolf, avocat à Bruxelles, président du grand conseil de Frise, auteur d'un *Style de procédure* et d'un recueil ou traité des statuts de Frise, en flamand.

Le président Everardi. — L'histoire de la science est, en grande partie, l'histoire des hommes qui l'ont faite et qui en sont, par conséquent, les personnifications naturelles. Parfois, le nom d'un homme résume une époque scientifique. Il se peut aussi, mais c'est plus rare, qu'une tendance, une méthode, une branche de la science ne soit représentée que par un seul homme, qui n'a ni devanciers ni successeurs. Tel est le cas de Nicolas Evertszoon, Everaerts ou Evers, plus connu sous le nom latinisé d'*Everardi*.

Il est, au propre et au figuré, peu de physionomies plus remarquables que celle de ce président du grand conseil, aux traits d'une redoutable énergie, homme (selon Érasme) « né pour le gouvernement de l'État », qui « régnait à Malines comme un prince », et duquel on disait que, dans sa longue pratique, il n'avait jamais rien fait ni pour le gain, ni pour la gloire, ni pour l'amitié même des plus grands, et qu'il n'avait jamais cité de livre qu'il n'eût étudié à fond. Ses consultations, *Consilia, Responsa,* rappellent les plus belles consultations des Italiens; elles constituent une source de première importance pour la connaissance de l'ancien droit belge tant public que privé; l'autorité en a longtemps été quasi souveraine. C'est à lui qu'appartient l'honneur d'avoir inauguré cette littérature en Belgique.

Mais ce n'est pas à titre de *consiliateur* qu'Everardi a droit à une place à part. Ce qui lui donne ce droit, c'est sa *Topique,* traité des lieux légaux, dont la première édition parut en 1516, et qu'il retoucha et améliora jusqu'à sa mort. Le but de cet excellent livre est didactique. Everardi veut enseigner aux jeunes gens d'où ils peuvent tirer les arguments nécessaires pour prouver et pour réfuter. « Car, dit-il, comme le grammairien dispute sur la latinité du discours et le dialecticien sur le faux et le vrai, ainsi s'informe le jurisconsulte du juste et de l'injuste. D'où vient que toujours il demande : *Quid juris?* c'est-à-dire, qu'est-ce qui est de droit équitable, de droit bon, de droit juste? Mais ce qu'on affirme être de droit, il le faut prouver... » — Everardi puise toujours ses arguments dans le fond même du droit. Il relate souvent des faits de son expérience personnelle et donne une foule de directions pratiques dont un homme mûr peut faire son profit, aujourd'hui comme alors.

Pour l'appareil scientifique, il est encore en plein moyen âge, mais, comme le dit Savigny, de la masse poudreuse des commentateurs on voit surgir l' « humanisme », et la *Topique* est un essai complétement original de rompre par le raisonnement libre les barrières traditionnelles. C'est par là surtout qu'Everardi est en avant de ses contemporains et qu'il peut être classé parmi les précurseurs et les initiateurs. S'il avait trouvé des disciples, s'il était devenu chef d'école, la science belge aurait pu prendre un développement tout à fait original. Malheureusement, il est resté seul.

La *Topique* a été rééditée plusieurs fois de 1552 à 1625. Everardi était né à Grypskerke près de Middelbourg. Il fut official de l'archevêque de Cambrai à Bruxelles, doyen d'Anderlecht, président du

conseil de Hollande, Zélande et Frise, et devint président du grand conseil en 1528. Il a eu dans la présidence de Malines un successeur digne de lui en la personne du savant Dunkerquois Lambert de Briaerde, auteur de *Consilia* qui n'ont pas été imprimés et d'une procédure selon le droit écrit qui a été publiée en 1562, cinq ans avant celle de Damhouder.

Les humanistes. — C'est en France que la rénovation du droit a produit le plus de fruits et les meilleurs. Durant plus de cent ans, de François Ier à Louis XIII, le niveau de la jurisprudence française a été remarquablement élevé, grâce à une élite nombreuse d'hommes de génie, de science, de goût, nourris de littérature ancienne, habitués à puiser aux sources mêmes, tous animés du souffle libéral de la renaissance. Mais si l'école française est au premier rang par l'éclat et par le nombre, l'honneur du début appartient tout autant, si ce n'est davantage, à l'Allemagne et aux Pays-Bas. Digne émule de Budé comme « humaniste », mais plus universel, plus philosophe et plus écrivain, Erasme avait, dès les premières années du xvie siècle, inspiré et groupé autour de lui plusieurs esprits de choix sur les rives du Rhin, de la Dyle et de l'Escaut. C'est de là que sont sortis les jurisconsultes belges de cette époque et de cette tendance. Leur éducation scientifique s'est faite indépendamment des réformateurs français; c'est à Louvain, sous les Dorp, les De Coster, les Vivès, qu'ils ont fait la connaissance intime des trésors de l'antiquité. Et s'ils ont fréquenté, en outre, les universités de Padoue, d'Orléans, de Paris, ils y ont trouvé, dominant encore, la vieille méthode scolastique et le *bartolisme*. On est donc fondé à déclarer non empruntés à la France, mais nationaux et originaux, les progrès faits alors en Belgique dans la voie de l'émancipation.

La connaissance et la divulgation des sources devaient être une tâche primordiale de l'école nouvelle. Un premier pas, modeste mais significatif, fut fait par un disciple aimé, un aide fidèle d'Érasme. Pierre Gillis ou *Ægidius*, d'Anvers, celui-là même qui a publié l'*Utopie*, avait déjà pris soin de diverses éditions faites par Thierry Martens d'œuvres philologiques et littéraires, lorsqu'il fit paraître un monument du droit des premiers siècles du moyen âge, l'*Epitome summæ legum*, abrégé du code romain des Visigoths ou Bréviaire d'Alaric. C'est un bien petit livre; l'opuscule méridional exhumé par Ægidius est grossier et médiocre; Ægidius le donne sans commentaire, sans notes, tel quel; mais, je l'ai dit, c'est un premier pas dans

l'étude des sources antéjustinianéennes. On était en 1517 ; en 1525, Amaury Bouchard publiait les abrégés visigothiques de Gaius et de Paul ; en 1528, Sichard éditait le Bréviaire. Le modeste greffier belge a devancé de onze ans le professeur allemand, et de huit le chancelier français.

Voici mieux. En l'an 1524, un jeune gentilhomme frison vint à Louvain, où un sien oncle, ami d'Érasme, avait naguère enseigné. Il y entendit les leçons substantielles, mais peu élégantes, de Nicolas Heems, de Bruxelles, auteur d'un assez estimable petit compendium des Institutes (1513). Sous ce digne maître, Viglius Van Aytta de Zuychem commença de s'appliquer sérieusement à la jurisprudence, tout en s'adonnant aussi, avec plus d'ardeur peut-être, aux belles-lettres enseignées alors par Martin Van Dorp, aussi ami de cœur d'Érasme et, quoique non jurisconsulte, enthousiaste admirateur des *Prudents* de Rome. Dès lors, le droit et les lettres captivèrent le jeune Viglius ; il n'en sépara plus les cultes : toute sa vie, il les a menés de front. A Padoue, où il s'était rendu en traversant la France et l'Allemagne et en visitant partout sur son passage les écoles et les professeurs, il se fit recevoir docteur et débuta dans l'enseignement en faisant sur les Institutes trois cours simultanés, dont l'un, sommaire et introductoire, ce qui était alors une grande innovation, nous a été conservé ; c'est encore aujourd'hui un modèle excellent.

Or, il advint qu'en ce séjour d'Italie, Viglius reçut de Bembo un manuscrit que des Grecs fugitifs avaient rapporté d'Orient. C'était le cours d'Institutes du professeur Théophile qui avait été l'un des trois rédacteurs du manuel impérial. Viglius, bon gréciste, le publia dès 1534. Aussitôt le conseiller de Malines François Craneveld et Jacques De Corte ou *Curtius*, de Bruges, se mettent à le traduire. Rutger Rescius, de Maeseyck, et Nanning, d'Alkmaer, le commentent. Les éditions se succèdent rapidement. L'effet, dans le monde savant, fut immense : le cours de Théophile est un auxiliaire de premier ordre pour l'interprétation du droit de Justinien.

Dès lors, la réputation de Viglius est établie. Alciat déclare qu'il lui tient lieu de tout ou de tous : *Unus mihi Viglius instar omnium*. Bientôt Cujas affirmera que chacune des lignes de Viglius a la valeur d'un témoignage : *Singuli versus singula testimonia*. Après avoir professé quelque temps à Ingolstadt, Viglius fut rappelé en Belgique, où il finit ses jours. On connaît sa brillante carrière. Magistrat, législateur, prélat, il a toujours été au premier rang. Sa clair-

voyance, l'élévation de ses vues, l'intérêt qu'il portait à l'avancement de la science et de la législation, sont attestés entre autres par une éloquente épître à l'empereur mise en tête du Théophile. Il y donne de sages conseils pour la régénération de l'enseignement et conjure Charles-Quint de faire un code, de rédiger le droit *in ordinem, in concordiam, in brevitatem.*

Jacques De Corte a aussi composé une épître dédicatoire qui renferme sa profession de foi scientifique. Opposant Théophile aux maîtres de son temps, il vante la mesure et la réserve de l'antécesseur byzantin et critique vertement les cours longs et diffus où l'on parle de tout à propos de tout, si bien que, ses études terminées, le bon adolescent quitte l'école ahuri, désorienté, ignorant ce qui lui est le plus nécessaire, incapable de se guider et obligé, s'il lui faut émettre un avis, de fouiller les volumes énormes de *Conseils*, de *Répétitions* et de *Lectures*, pour y chercher la décision qu'a pu donner du cas dont il s'agit tel ou tel docteur du moyen âge. Puis, passant de la critique à l'affirmation et de la théorie à la pratique, Curtius donne quelques conseils qui sont tout un programme de réforme. Il faut savoir le grec. Il faut que le maître prenne des exemples simples, naturels, tirés de la vie. Il faut puiser les solutions dans les principes mêmes du droit et non dans les élucubrations des commentateurs.

L'année même où Curtius lançait ce manifeste, Mudée ouvrait son cours. La *Méthode élégante* faisait ainsi son apparition officielle. Une ère nouvelle allait commencer.

MUDÉE (1501-1561). — L'ÉCOLE ÉLÉGANTE ET SES RAMIFICATIONS. — J'ai nommé Mudée. Ses livres sont oubliés, mais ses leçons restent célèbres. C'est surtout durant son professorat que Louvain a brillé et rivalisé avec Bourges.

Mudée, dont le vrai nom est Gabriel Van der Muyden, est par excellence le professeur de la jurisprudence réformée; il enseignait selon la méthode d'Alciat, sans suivre servilement l'ordre légal, et en éclairant toujours le droit par l'histoire, les lettres et la philosophie, qu'il puisait dans Aristote.

Mieux inspiré que Viglius, il s'est constamment opposé aux mesures de rigueur prises par Charles-Quint contre les protestants.

Les hommes les plus illustres de l'époque ont été ses disciples ou ses collègues. Ainsi Jacques Reyvaert, *Rævardus*, de Lisseweghe, d'abord échevin de Bruges, puis l'un des premiers professeurs de

la faculté de Douai, nouveau centre de vie scientifique fondé en 1559. Reyvaert osa faire opposition à Cujas. On le considère souvent comme un précurseur de l'école hollandaise. On lui reproche déjà une propension trop marquée vers l'archéologie. Ainsi encore plusieurs autres professeurs de Louvain et de Douai, tels que l'illustre François Bauduin, Jérôme Elen, Jean de Vendeville, Pierre Van der Aa, Jean Wamès, « le plus orateur des juristes et le plus juriste des orateurs, » Pierre Peckius, Baudouin Van der Piet, Boetius Epo, Jean Tack, dit *Ramus*, et quelques hauts fonctionnaires et hommes d'État comme Joachim Hoppers et Philibert van Bruyssel ou de Bruxelles, *Brusselius*, qui mérite d'être nommé ici pour son traité des *Conditions*.

Le successeur de Mudée dans la chaire *primaire* de droit civil fut Engelbert De Leeuw, *Léonin*, savant très-universel, aussi criminaliste et canoniste, critique un peu téméraire, dont la carrière mêlée et militante est d'un bout à l'autre empreinte d'indépendance et d'amour du progrès. C'est surtout comme interprète que De Leeuw jouit, chez les *romanistes*, d'une honorable notoriété, qui est partagée par Henri Zoes, d'Amersfort.

Joachim Hoppers est plus connu comme ami de Viglius et comme homme public que comme professeur. Il a écrit, entre autres, un livre, longtemps fameux, sur la méthode des études juridiques, sujet (pour des motifs faciles à comprendre) fort à la mode au XVI[e] siècle, et qu'ont traité aussi Jérôme Elen et Wesenbeeck.

Aucun disciple de Mudée n'a eu plus de renom que Mathieu Van Wesenbeeck, et aucun ne s'est plus éloigné de son maître. Issu d'une famille distinguée d'Anvers, il embrassa le protestantisme et quitta son pays pour l'Allemagne, où il eut bientôt une belle réputation soit comme professeur, soit comme auteur. Ses divers écrits ont longtemps été très-répandus et souvent réédités. Comme Mudée, il unissait dans son enseignement les humanités au droit et il s'affranchissait de l'abus des citations. On remarquait à Iéna, comme une grande nouveauté, qu'il donnait les Institutes rapidement, *in transcursu*, au lieu de les allonger par la glose et par la glose de la glose. Il avait été séduit, durant un séjour à Paris, par le logicien Pierre Ramus, grand philosophe français, sur lequel la Belgique a quelques droits. Wesenbeeck appliqua avec succès la méthode de Ramus à la jurisprudence; l'Allemagne a suivi, jusque bien avant dans le siècle passé, cette méthode qui procède rigoureusement et mathématiquement, par classifications et analyses, axiomes, lemmes,

théorèmes et corollaires, et dont la démonétisation, due en grande partie à Heineccius, a été un bienfait.

Wesenbeeck a vécu à Iena et à Wittemberg ; son frère, son neveu ont également professé en Allemagne. Durant cette période, les savants belges sont partout. Douai était belge, et Dôle, où brilla Jean Tack, n'était pas non plus l'étranger. Mais François Maulde (*Modius*), d'Oudenbourg, a passé la plus grande partie de sa maturité en Allemagne ; Vivien a été professeur à Cologne ; Jérôme de France à Fribourg ; Gilkens à Würzbourg ; Van Giffen (*Giphanius*) à Marbourg, Altdorf, Ingolstadt ; Simon Labricque et Nicolas Bourgoingne aussi dans cette dernière université, où avait jadis enseigné Viglius. A Bourges, l'on comptait parmi les meilleurs maîtres Éloi De Backer (*Bacherius*) de Poperinghe, Guillaume Haneton de Tournai et Louis Carrion de Bruges.

Pierre Goudelin, d'Ath, avocat à Malines, et durant trente-sept ans professeur à Louvain, mort presque septuagénaire en 1619, a, lui aussi, frayé une voie nouvelle. Il est le premier, en effet, qui ait exposé systématiquement le droit romain le plus récent, le droit des *Novelles*, séparé de ce qui l'a précédé et joint à ce qui l'a suivi. Dans les six livres *De jure novissimo*, les lois modernes, les dispositions statutaires, les coutumes, la jurisprudence, non-seulement de Belgique et de France, mais souvent aussi d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, sont constamment indiquées à la suite des prescriptions de Justinien, de telle sorte que cet intéressant ouvrage de droit romain, de droit coutumier, de législation et de jurisprudence comparées offre des traits de ressemblance à la fois avec le *Traité des lois abrogées* de Bugnyon, que Goudelin cite fréquemment, avec la *Pratique* et l'*Enchiridium* d'Imbert, avec le *Justinien* de Bauduin et avec l'*Expositio Novellarum* de Conrad Rittershaus. Cette multiplicité suffirait à donner à Goudelin une valeur originale. La forme du *Jus novissimum* est claire et pure. L'autorité en a longtemps été considérable, les Hollandais et les Allemands l'ont réédité. Goudelin, très-versé dans toutes les branches du droit et dans les bonnes lettres, a écrit sur les règles de droit, sur les testaments, sur les fiefs, sur la paix ; aucune de ses productions n'est médiocre, mais c'est dans le *Jus novissimum* qu'il montre une originalité réelle, et c'est par là qu'il est resté célèbre.

La tradition de Mudée s'est maintenue à Louvain durant le XVII[e] siècle. Je citerai, en fait de professeurs distingués de cette période qui se rattachent à l'école élégante, Gérard de Courselle (*Corselius*), Étienne Weyms, Nicolas Bourgoingne déjà nommé, Guil-

laume Maes, Diodore Van Tulden, esprit philosophique et réformateur, Walter Driessens, plus connu sous le nom de *Valère André* comme biographe et historien littéraire, enfin Antoine Perez (*Perezius*), venu d'Espagne enfant, et professeur durant un demi-siècle, célèbre surtout par ses leçons sur le code de Justinien.

Perez est mort en 1672. Après lui, Louvain n'a plus eu de grand *romaniste*. Tandis qu'en France le droit romain comptait encore plusieurs adeptes respectables, tandis qu'en Allemagne la tendance élégante et philosophique commençait à revenir en honneur à côté des tendances pratique et mathématique, tandis qu'en Hollande, malgré quelque déviation vers l'érudition pure et les minuties archéologiques, la jurisprudence était cultivée admirablement par les Noodt, les Voet, les Schulting, les Bynkershoeck et par tant d'autres auteurs de premier ordre, elle se traînait péniblement, aux Pays-Bas espagnols et autrichiens, dans les productions médiocres de quelques professeurs ou praticiens qui ne valent pas même la peine d'être nommés.

Cependant, la Belgique possédait des jurisconsultes d'un vrai mérite, mais ils consacraient de préférence leurs veilles au droit national. La Belgique est terre coutumière.

JOSSE DAMHOUDER (1507-1581). DROIT NATIONAL. DROIT CRIMINEL. — Ce n'est ni à l'enseignement réformé ni à l'école élégante qu'appartient celui des légistes belges dont l'influence a duré le plus longtemps et s'est étendue le plus loin, mais, au contraire, à la vieille jurisprudence et à la pratique, et encore à la pratique administrative plus qn'à celle des tribunaux ou du barreau.

Conseiller pensionnaire de Bruges, sa ville natale, nommé ensuite malgré lui conseiller des finances et domaines, Damhouder est resté de longues années dans ces fonctions arides et ardues, regrettant le service de la justice et se consolant de n'y plus être par une activité littéraire incessante. Son nom n'est prononcé qu'avec respect; on le cite comme un type de probité, d'austérité; on dit que chez lui le caractère va de pair avec la science; on le montre à la fois altéré de justice et pénétré d'humanité, tout en étant bien de son époque pour la rigueur pénale et certaines superstitions. Il paraît cependant que le probe, l'austère Damhouder n'était guère scrupuleux au point de vue de la *propriété littéraire*. Il est atteint et convaincu d'avoir plagié Wielant assez effrontément dans ses deux ouvrages les plus célèbres. Le fait est patent. J'en conclus qu'en cette matière aussi Damhouder

était de son époque. Nous ne devons pas juger les hommes d'autrefois selon les principes d'aujourd'hui. Le XVI[e] siècle était moins délicat que le XIX[e]. Où l'on trouvait son bien, on le prenait. Ainsi faisaient déjà les grands jurisconsultes de Rome, ainsi a fait aussi maint fameux légiste français. Descousu a plagié Chasseneuz, qui a plagié Mathieu de Afflictis. Le *spéculateur* Guillaume Durant, évêque de Mende, a plagié tous ses prédécesseurs. On appelait cela *pécher*. Damhouder a donc pêché beaucoup dans Wielant, et ne l'a pas cité. Mais il a mis aussi du sien, et il a le mérite incontestable d'avoir vulgarisé et popularisé son modèle, et cela en latin, en flamand et en français, car ses *Pratiques* ont été écrites et publiées par lui dans ces trois langues qu'il maniait indifféremment. Dans toutes les trois, il est clair et nerveux. Son latin n'est pas celui des cicéroniens ; il hérisse à plaisir son style des termes techniques les plus barbares, ce dont il s'explique et s'excuse par le but positif qu'il poursuit. « Si je voulais, dit-il, orner mon discours des fleurettes que Budé a mises à la mode, quels rires dans les cours et dans les greffes ! La plupart des praticiens ne me comprendraient pas ; or, c'est pour eux que j'écris. »

La vaste érudition de Damhouder portait bien au delà du droit. Les Pères de l'Église, les théologiens lui étaient aussi familiers que les glossateurs et les commentateurs, et malgré son latin de « marmiteux », il connaissait à fond ses classiques.

Patriote ardent, il s'échauffe soit pour la « noble cité de Bruges, » soit pour « l'universelle république de la patrie Belgique. » Il ne parle qu'avec sévérité du Français « notre ennemi perpétuel, *onsen ghestadigen vyandt,* » tout en étant parfaitement au courant de la législation, des coutumes et de la littérature de la France.

Damhouder a propagé et avancé la connaissance de la procédure civile, du droit criminel et du droit civil national. Ses traités sur des points spéciaux, sur la protection des pupilles, sur les subhastations, soutiennent la comparaison avec les meilleurs travaux des civilistes français. Sa *Pratique ès causes civiles* a régné dans les tribunaux belges jusqu'au siècle passé. Son œuvre capitale est la *Pratique ès causes criminelles*, que, dans sa dédicace au prince d'Orange (1564), il appelle modestement « ce mien petit fruit abortif, » et qui a eu, dès 1551, beaucoup d'éditions retouchées et modifiées en Belgique, en France, en Allemagne, en Italie. C'est le premier système général de droit criminel qui ait été publié hors d'Italie : il a dominé la pratique allemande jusqu'à Benédict Carpzow ; c'est

par lui que la procédure inquisitoriale a prévalu sur l'accusation consacrée encore en règle par la Caroline; c'est de lui enfin qu'est sortie la procédure de 1620 qui a régi la Prusse pendant un siècle. — On peut dire que Damhouder a uniformisé la procédure en Belgique. Nombre des dispositions des Édits de 1570 lui sont empruntées, mais il n'a pas été appelé à y collaborer directement.

Les criminalistes belges ne sont pas nombreux. On peut citer, encore au XVI[e] siècle, Modius, Arnold Baert, et le jésuite Delrio qui s'occupa spécialement, avec beaucoup de succès, du crime de sorcellerie. Au siècle dernier, Wynants a composé sous le titre *De publicis judiciis* un bon traité sur le droit en vigueur. Tout à la fin de l'ancien régime, en 1789, Thielen, échevin de la haute cour du Limbourg, a publié une *Forme et manière de procéder en criminel.*

Van den Zype, De Ghewiet, Sohet ont traité du droit pénal dans les livres d'ensemble dont il sera question plus loin.

Droit national. Droit commercial et maritime. — J'ai nommé Peckius parmi les adeptes de l'école élégante. J'y étais autorisé par sa qualité d'élève de Mudée et par plusieurs de ses écrits sur les Institutes, sur les legs, etc. Il en est d'autres qui traitent de matières spéciales de droit national et assignent à Peckius une place honorable à côté de Damhouder. Ainsi le traité de l'amortisation et celui des arrêts, qui a mérité d'être réédité et annoté par Simon Van Leeuwen.

Ce qui constitue le titre principal de Peckius à notre souvenir, c'est que, le premier aux Pays-Bas et l'un des premiers partout dans les temps modernes, il s'est occupé *ex professo* du droit maritime. Ses *Commentaires sur les titres qui ont trait à la chose nautique* ne sont guère volumineux, mais leur apparition fait date (1556). Ils sont dédiés au conseil de la ville natale de l'auteur, de la « florissante cité de Zierickzee, » dont le sable avait déjà bouché le port, mais qui faisait encore des trafics importants. Comme l'indique le titre qu'il a choisi, Peckius commente les lois Rhodiennes et le droit de l'empire romain, mais il y rattache et y compare les us et les lois de la Zélande; c'est dans son pays qu'il prend ses exemples, il fait de fréquentes allusions à des faits récents, à des besoins et à des intérêts locaux, et il manifeste clairement le désir d'être utile à ses concitoyens. Aussi cet ouvrage a-t-il joui tout de suite d'une grande réputation, et cette réputation s'est maintenue, car, encore en 1647 Arnold Vinnius l'a jugé digne d'être annoté et réédité.

Pierre Peck dit *Peckius* a professé à Louvain pendant plus de trente ans. Il a aussi fait partie du conseil privé. Né en 1529, il est mort en 1589. Le célèbre chancelier Peckius était son fils.

DROIT NATIONAL. COMMENTATEURS DE COUTUMES ET D'ÉDITS, ARRÊTISTES, FEUDISTES. — La plupart des juristes qui sont nés dans le dernier tiers du XVIe siècle ou après se sont voués avec prédilection au droit coutumier et édictal, à la jurisprudence des grandes cours judiciaires, au droit des fiefs, en un mot au droit national. On assigne à ce fait des causes diverses : la séparation des provinces septentrionales, l'administration espagnole, qui localisait la vie politique, isolait les Belges, interdisait la fréquentation des écoles étrangères. Une cause principale est bien le caractère même des Belges, plus porté, ce semble, vers ce qui est d'une utilité visible et tangible que vers les recherches abstraites; plusieurs d'entre les jurisconsultes de l'école élégante ont comparé le droit romain au droit moderne; on a vu Goudelin faire une large place au droit national. Les circonstances de l'existence extérieure des principaux auteurs juridiques de cette époque ne doivent pas être restées sans influence sur leurs préoccupations scientifiques. De hauts fonctionnaires, des magistrats appelés au maniement des affaires publiques ont naturellement moins de loisir et moins de goût pour les études théoriques que les modestes professeurs d'une ville universitaire. Or, en Belgique, l'étude du droit national était pratique avant tout; l'histoire en a été peu cultivée. Il est vrai que, dès le milieu du XVIIe siècle, Wendelen dépensait de l'érudition et de la sagacité pour établir que la Campine était le sol natal de la *loi salique*. Mais il n'y eut pas de suite à ce beau commencement. On sait quel essor a pris au siècle dernier en Allemagne l'étude historique du droit national. La Belgique est restée en dehors de ce mouvement. Pas plus que l'espagnole, la politique autrichienne ne croyait avoir intérêt à laisser les Pays-Bas profiter de la vie scientifique de l'Empire. Nous subissons encore aujourd'hui les conséquences des fautes commises alors.

Il n'est guère de *coutume* un peu importante qui n'ait eu son ou ses commentateurs. Plusieurs sont des jurisconsultes d'un réel mérite. Ainsi Paul Van Christynen (*Christineus*), mort en 1631, conseiller pensionnaire de Malines, dont le commentaire sur la coutume de sa ville (1625) a été augmenté par son fils et successeur Sébastien (1671). Voilà donc deux vies de pratique et d'étude consacrées au même travail local. Les Méan, Pierre, mort en 1638, et Charles,

mort en 1674, ont fait de même pour Liége; Knobbaert et Van den Hane pour Gand; Vanden Hane aussi pour Bruges; Nicolas Bourgoingne et Le Grand pour la Flandre; le laborieux échevin Antoine Anselmo pour Anvers; l'avocat Jean-Baptiste Christyn, mort en 1707, et l'illustre Goswyn-Arnould Wynants (1661-1732) pour Bruxelles; le président Boulé et l'avocat Raparlier pour le Hainaut, etc. Des matières spéciales ont été traitées par beaucoup de juristes que je ne puis énumérer ici; je me borne à nommer Huygens et les Cuypers.

Le *droit édictal* du Brabant et des Flandres a été colligé et commenté par Anselmo, que l'avocat Christyn et l'avocat Wouters ont continué. Un index raisonné et analytique, le *Codex brabantinus*, est dû à Verlooy. Les placards de Flandre ont fait l'objet des travaux de Jean de Blois, de Gilles et Jacques Stalins, Jean-Baptiste Steenberghe, Dewulf, Serruys, Varenbergh, etc. Un recueil général d'édits récents (de 1769 à 1794) est dû au conseiller Charlier, mort en 1809.

La place d'honneur parmi les *arrêtistes* appartient à Pierre Stockmans, professeur à la fois de droit et de grec, membre du conseil de Brabant, puis du conseil privé, garde des chartres du Brabant, maître des requêtes, né à Anvers en 1608, mort en 1671 à Bruxelles. Ses *Decisiones curiæ Brabantiæ* (1670) contiennent, avant tout, du droit brabançon, mais éclairé par le droit romain, le droit canonique, le droit féodal. C'est une œuvre magistrale, écrite en un latin superbe: il n'y a rien de mieux en ce genre en aucun pays. Le comte Wynants déjà cité l'a continuée (1744). Le plus célèbre arrêtiste du Brabant était, avant Stockmans, l'avocat Jean de Deckher. On peut placer près de Stockmans Paul Van Christynen, qui l'a précédé, pour ses *Decisiones* dont la tendance romanisante mérite d'être signalée. D'autres arrêtistes d'inégale valeur sont Nicolas du Fief, Guillaume de Grysperre, Cuvelier, Humyn, Du Laury, édité par Saint-Vaast, le comte de Coloma, Hony. Heeswyck doit être cité pour le droit des arrêts de Liége. La procédure, notamment celle du Brabant, a été traitée par Wynants, Loovens, Verduyn, Bosschaert.

Dans le genre des *Consultations*, Everardi et Briaerde ont eu de dignes successeurs. Je citerai Léonin et le grand Wamès, puis l'infatigable Anselmo et les deux Van Kinschot : Henri, avocat près le conseil de Brabant, et François-Henri, chancelier de Brabant.

Le *Droit féodal*, déjà exposé par Wielant qu'a commenté l'avocat Jean-Baptiste de Clerck, a fait l'objet de travaux importants, dont

les uns se rattachent aux livres des fiefs et dont les autres ont un caractère national, de la part de Guillaume Haneton, Mathieu Van Wesenbeeck, Baert, Van Giffen, Van Christynen, Zoes, Valère André, Van den Hane et de plusieurs autres.

Le *Droit spécial des nobles* et la *Jurisprudence héroïque* ont trouvé des investigateurs d'une autorité considérable dans le Liégeois De Malte et dans le chancelier de Brabant Jean-Baptiste Christyn (1639-1690).

A la même époque, un autre membre de la même famille, le vice-chancelier Libert-François Christyn, rééditait le traité de Philibert Bugnyon : *Des Lois abrogées et inusitées*, en tenant compte de la Belgique, de l'Espagne, de l'Allemagne et de l'Italie (1666). Plusieurs auteurs exposaient l'usage moderne des Institutes ou des Pandectes en Belgique. C'est ce qu'a fait entre autres, dans un petit volume sans valeur intrinsèque, le professeur Noël Chamart.

De ces divers travaux, dont je n'ai pu mentionner que les principaux, il fallait tirer une synthèse représentant le droit national de Belgique. Un premier essai, qui est de 1635, est dû à François Van den Zype, *Zypæus*, né en 1580, mort en 1664, dont la *Notitia juris belgici* fait date. Cent ans plus tard, un vieil avocat gantois, établi successivement à Tournai, à Douai et à Lille, Georges de Ghewiet, donnait, plus qu'octogénaire, des *Institutes du droit Belgique* (1736), utiles malgré leurs imperfections et suivies d'une très-petite méthode en cinquante articles pour étudier la profession d'avocat.

On peut nommer encore ici, comme dernier représentant d'un régime passé, l'avocat Sohet, mayeur de Chooz (1728-1811), dont les *Institutes* (1770-1781) ont la prétention d'exposer, dans une généralisation peu réussie, le droit en vigueur dans les pays de Liége, Luxembourg et Namur.

Droit public national et général. — Droit international. — Droit militaire. — Je ne pense pas qu'il y ait dans la science du droit public de nom plus grand que celui de Stockmans. L'arrêtiste excellent, dont j'ai parlé plus haut, était un patriote loyal et un publiciste courageux. Il a combattu les convoitises françaises ; il a lutté contre Louis XIV, qui était alors à l'apogée de sa puissance et trouvait des avocats jusque dans l'université de Louvain. Il a soutenu la cause de l'indépendance de l'État vis-à-vis de la curie romaine et des jésuites. Comme son *Traité sur le Droit de dévolution* (1666-1668) et

sa brochure, *Deductio*, sur le même sujet (1665-1666), le *Traité du droit des Belges touchant la réception des bulles papales* et la *Défense des Belges contre les évocations et les juridictions étrangères* attestent le talent de l'homme de plume, non moins que l'autorité de l'homme de loi. Ces derniers écrits, dont l'attribution à Stockmans est, à la vérité, contestée, pourraient être lus avec fruit aujourd'hui même, deux siècles après sa mort. Ce qui se passe dans plusieurs pays d'Europe leur rend une actualité qu'ils semblent avoir perdue en Belgique.

Le droit public a été cultivé durant tout le dix-septième siècle, mais particulièrement dans la première moitié, par un assez grand nombre d'hommes de mérite qui ont suivi des directions diverses, et que je n'ai point l'intention de nommer tous. Je rappellerai seulement qu'à l'époque indiquée Nicolas de Bourgoingne devenait l'un des créateurs de la science du droit international privé par ses *Controverses aux coutumes de Flandre* (1621) et méritait que son nom fût placé à côté et en avant des noms de Froland, de Rodenburg, de Boullenois; que Laurent Bartollet, de Liége, donnait son *Consilium juris resolutum* contre les empiétements du prince-évêque, qu'un autre Liégeois, l'avocat Érasme de Chokier, publiait ses traités des exemptions (1624-1629) et des avoueries féodales (1624); Diodore Tulden, son *Régime civil*, et Van den Zype, sous le titre de *Judex, magistrator, senator*, son remarquable traité de droit public interne, externe et politique (1633). En 1642, Gaspard Gevaerts, philologue et historien, commentait la *Joyeuse Entrée* du Brabant. Le *Jus publicum* de Perez est de 1659.

La tradition politico-religieuse de Stockmans fut reprise par Amand Bauwens (1674-1724), professeur de philosophie, de droit ecclésiastique et de droit public. Il n'occupa qu'un an cette chaire créée, peut-être pour lui, en 1723 et qui n'a pas pu se constituer d'une manière complète et définitive. Le droit public n'a jamais été sérieusement enseigné dans l'ancienne université de Louvain; les efforts réitérés du gouvernement ont toujours échoué contre des obstacles divers; le professorat de Christophe Robert (1755) n'a pas été moins éphémère que celui de Bauwens. « L'on s'explique ainsi comment nos anciennes constitutions étaient restées dans un oubli complet et comment elles n'ont fait le sujet d'aucun ouvrage digne d'être cité... Les corps constitués invoquaient, lorsque l'occasion de réclamer se présentait, les droits fondamentaux de nos provinces, mais l'exacte notion de ces droits, leurs limites vraies et leur sens

historique et pratique n'étaient ni définis ni tracés d'une manière précise; et c'est peut-être à l'ignorance où l'on était à cet égard qu'il faut attribuer les graves conflits qui surgissaient sans cesse dans notre pays. » (M. Faider, *Bulletin de l'Académie*, XVI, 1, 84-98.)

On peut cependant citer des écrits assez nombreux sur des matières de droit public publiés dans le cours du XVIIIe siècle. Mais l'examen de cette littérature, où brillent surtout les noms de Neny et de Patyn, nous ferait sortir du droit et entrer dans l'histoire et dans la politique.

Je ne sais si la Belgique est aussi fière qu'elle a le droit de l'être, d'avoir donné le jour à un précurseur de Grotius. Les étrangers sont plus justes que la *Biographie nationale* envers Balthasar Ayala, d'Anvers. Grand prévôt, puis maître des requêtes au grand conseil, lettré de la bonne école, il était encore assez jeune et déjà très-érudit lorsqu'il publia, en 1582, son livre *Du droit et des offices belliques et de la discipline militaire*. Grotius a reconnu ce qu'il doit à Balthasar Ayala. Hallam dit que, sans avoir approfondi la matière de la justice ou de l'injustice de la guerre, et quoiqu'il n'eût pas restreint le droit d'hostilité autant que Grotius, il a cependant le mérite d'avoir posé le principe général sans subtilité ni équivoque. M. Maine partage entre lui et Grotius l'honneur d'avoir fait prévaloir l'idée romaine : « que le *jus gentium* est un système de règles pour les affaires internationales. »

Le droit militaire proprement dit a été traité au dix-huitième siècle par l'auditeur général Pierre de Clérin, dans un livre intitulé *Code militaire* (1704-1721), qui fut critiqué sévèrement, saisi et supprimé.

DROIT ECCLÉSIASTIQUE. — Les diverses disciplines dont l'ensemble forme la science du droit n'étaient pas aussi distinctes et tranchées jadis qu'aujourd'hui. Plusieurs des *romanistes* que j'ai nommés plus haut étaient aussi canonistes : ainsi Peckius, Wamès, Vendeville, Elen, Zoes dont le commentaire sur les décrétales a été classique, Étienne Weyms, cité pour avoir l'un des premiers exposé le droit postérieur au concile de Trente. Il en est de même des jurisconsultes coutumiers et des publicistes. On doit de bonnes consultations ecclésiastiques à Anselmo, des décisions et des observations de droit canon à Charles de Méan; l'auteur de la *Notitia juris Belgici*, François Van den Zype, protonotaire apostolique, chanoine official, archidiacre d'Anvers, était tout autant, si ce n'est plus, canoniste que coutumier; son *Exposé analytique du droit pontifical nouveau* a

eu longtemps une grande réputation. Chez Stockmans, chez Bauwens, le droit public et le droit ecclésiastique se confondent.

On sait, d'ailleurs, qu'au dix-septième siècle, et plus encore au dix-huitième, le terrain du droit ecclésiastique était essentiellement politique. Deux tendances, deux écoles étaient en présence : d'un côté, celles de la curie romaine et des jésuites ; de l'autre, celles de l'État national, entachée plus ou moins de jansénisme, offrant quelque ressemblance avec ce qu'était en France le gallicanisme.

A la première tendance ont appartenu quelques décrétalistes de Louvain : André Delvaux, *Vallensis*, et Jean-François Herthals, tous deux savants, étroits, absolus, apologistes zélés de la suprématie papale et de tout ce qui s'y rattache ; Pierre Govaerts, conseiller-clerc au grand conseil, vicaire général à Bois-le-Duc, polémiste habile et infatigable, adversaire pricipal de Van Espen. Govaerts était le plus militant du parti. La toute-puissance de la curie lui importait plus que la science du droit ; ses efforts ont été couronnés de succès.

Zeger-Bernard Van Espen est la plus grande figure de la faculté de droit de Louvain durant le dernier siècle de son existence. Son désintéressement égalait sa science. Célèbre dès longtemps en France et en Allemagne, il occupait la très-modeste chaire dite des six semaines, laissant à de moins dignes les honneurs et les profits. Vaincu par ses adversaires, il s'exila à l'âge de quatre-vingt-deux ans pour la sauvegarde de sa conscience. Lorsqu'il fut condamné pour sa *Réponse épistolaire*, la faculté de médecine prit seule son parti, déclarant que Van Espen était la gloire de l'université. Il serait superflu, après les savants articles qui précèdent celui-ci, d'insister sur le caractère de sa science et sur ses doctrines. Ses nombreux ouvrages, notamment le *Droit ecclésiastique universel*, ont eu tout de suite une autorité considérable et des oppositions acharnées. Camus recommande à ceux qui veulent apprendre le droit ecclésiastique de suivre sa marche pied à pied, et ne croit pas « qu'il soit possible de voir les matières mieux distribuées ». Né à Louvain en 1646, Van Espen est mort en 1728, en Hollande. Quatre ans après, il lui naissait dans Josse Le Plat un admirateur et un continuateur.

Le Plat avait commencé par le droit romain. La publication du cinquième volume de Van Espen le jeta dans le droit canonique et dès 1776 il professa les Décrétales. Joséphiste ardent, il dut quitter Louvain pour la Hollande et l'Allemagne. Il a publié beaucoup, en divers genres : les Leçons d'Ulric Huber, les œuvres de Stockmans, le Droit ecclésiastique de Van Espen, sept volumes sur l'histoire du

concile de Trente, enfin nombre d'écrits de circonstance, où il se montre non moins érudit que polémiste habile et serré. Il est mort en 1810 à Coblence, où Napoléon lui avait confié la direction de l'école de droit.

Les idées de Van Espen ont eu encore un partisan à Louvain dans le professeur De Lambrechts, qui fut ministre de la justice sous le Directoire, et qu'on peut appeler le dernier canoniste belge. Aujourd'hui, après Marie-Thérèse et Joseph II, après la révolution française et l'empire, après le royaume des Pays-Bas, Govaerts et Delvaux triomphent de Van Espen et de Stockmans.

Fin de l'ancien régime. — France et Pays-Bas. — Derniers temps. — L'enseignement était tombé dans un véritable marasme lorsque les Français fermèrent brutalement la vieille école aux mœurs surannées dont Nélis et Joseph avaient entrepris en vain la réforme. Après un intervalle de quelques années, durant lesquelles le code Napoléon avait été promulgué, une école spéciale de droit fut ouverte à Bruxelles (1806) avec l'apparat un peu théâtral qui était de mode alors. On lit dans le procès-verbal de la séance d'ouverture que « les Belges savent apprécier les avantages du bienfait que Sa Majesté a daigné leur accorder »,... « qu'ils révèrent, qu'ils chérissent le code immortel de Napoléon » et que « les interprètes des lois seront ici écoutés favorablement ». Dans son discours d'installation, l'inspecteur général Beyts insiste sur les conséquences funestes de la suppression momentanée des études juridiques : « Nous avons vu, dit-il, le barreau envahi par des hommes sans mission, sans talents, sans expérience; une vaine déclamation a remplacé la mâle éloquence des Cochin! Plus de Van Espen, plus de Jean Voet, plus de Daguesseau, plus de Montesquieu!... » L'école de Bruxelles fut ce qu'étaient les autres écoles napoléoniennes. On y enseignait peu de chose, dans l'esprit que voulait le maître. Cependant elle a possédé de bons professeurs, parmi lesquels je citerai Xavier Tarte, qui était chargé du code civil et du droit public. Plusieurs hommes distingués en sont sortis.

L'état de la science du droit durant la période joséphine et la période française était bien loin d'être brillant. L'Académie impériale et royale fit quelques efforts pour amener un réveil. C'est ainsi qu'elle mit au concours la question de l'autorité du droit romain dans les Pays-Bas; le prix fut remporté par l'amman de Bruxelles, Ferdinand-Pierre Rapedius de Berg, qui soutenait avec une labo-

rieuse érudition des thèses radicalement fausses (1782). Deux ans auparavant, le Liégeois Jupille avait publié un très-mauvais opuscule, qui a eu l'honneur d'attirer l'attention de Savigny. Plus tard, Maurissens, d'abord agrégé à Louvain, puis suppléant à Bruxelles, exerçait une assez grande influence par de plates et prolixes compilations. La science était plus dignement représentée, sous l'empire et après, par quelques magistrats et avocats qui appartenaient également à l'ancien régime par leur éducation juridique. Raepsaet publiait ses savants mémoires historiques; Raoux recherchait soigneusement les traces du droit romain dans sa province; Olivier Le Clercq, conseiller d'appel, puis procureur général à Liége, ensuite conseiller d'État et membre des états généraux, entreprenait, quatre ans après la promulgation du code, un travail considérable sur le droit romain dans ses rapports avec le droit français et sur les principes de ces deux législations.

On ne nie plus aujourd'hui les bonnes intentions du gouvernement hollandais ni les services réels qu'il a rendus en matière d'instruction publique. Il y avait beaucoup à faire pour renouer la tradition scientifique, pour relier le présent au passé, pour réparer ce que le régime français avait achevé de détruire, pour mettre enfin les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas au niveau, très-élevé précisément en ce qui touche notre discipline, des provinces du nord. Le roi Guillaume ne perdit pas de temps. Afin de pourvoir dignement les trois universités qu'il créait à la place de l'école impériale, il fit appel à la Hollande et à l'étranger, et l'on vit alors la Belgique devenir, comme l'a dit un homme d'esprit, une *station de missions allemandes*. Tandis que Blondeau, de Namur, occupait avec honneur une chaire à Paris, plusieurs Allemands, la plupart jeunes, venaient initier les élèves de Liége, de Gand, de Louvain aux progrès que la science germanique était en train de faire sous la double impulsion des Thibaut et des Savigny. On doit de la reconnaissance à ces *missionnaires* et au prince qui les attirait. « Sans eux, dit M. Le Roy, les fortes méthodes de l'Allemagne ne se seraient pas introduites dans notre pays; or, ce sont ces méthodes qui nous ont décidément affranchis de la routine... » où, malheureusement, nous sommes quelque peu retombés depuis lors.

Un des jeunes savants de 1817 est aujourd'hui le doyen vénéré du professorat belge; sa belle vieillesse, infatigable comme sa jeunesse et son âge mûr, continue d'enrichir sa patrie adoptive par une active participation à de grands travaux législatifs et par des œuvres

littéraires qui font honneur à la science belge aux yeux du monde entier. J'ai nommé M. Jean-Joseph Haus, professeur à Gand dès la fondation de cette université. Un autre *missionnaire*, Léopold-Auguste Warnkœnig, successivement et pendant dix-huit années professeur à Liége, à Louvain et à Gand, a marqué son séjour par une activité considérable et qu'on peut qualifier d'internationale. Entretenant des relations constantes avec l'Allemagne d'une part et la France de l'autre, il a beaucoup contribué à faire connaître et estimer la petite Belgique de ses deux grands voisins et à lui faire jouer entre eux le rôle d'un intermédiaire utile et honorable. Il a été vaillamment secondé par Blondeau et par le Hollandais Holtius, jurisconsulte consommé, lettré accompli, professeur à Louvain durant trop peu de temps.

Warnkœnig a fait plus encore pour le pays qui l'accueillait : il l'a doté d'un monument national de premier ordre, en écrivant l'*Histoire des institutions et du droit de la Flandre au moyen âge*. Il n'a paru depuis lors, en fait d'histoire juridique belge, qu'un seul livre de pareille importance : c'est l'*Ancien droit belgique* du président Defacqz, œuvre remarquable, inférieure à celle de Warnkœnig au point de vue historique, mais supérieure au point de vue juridique comme au point de vue de la composition, justement qualifiée par un juge bien compétent (M. Faider) de « chef-d'œuvre de science, de classification et de clarté. » Le conseiller Cannaert a consacré ses études plus spécialement à l'ancien droit criminel ; il l'a traité non sans érudition, mais d'une façon plus épisodique et anecdotique que scientifique.

Si la Belgique a profité largement de la science allemande, la communauté de législation devait la faire en même temps participer aux trésors de la science et de la pratique françaises. Plusieurs légistes français ont trouvé asile sur cette terre hospitalière ; leur présence y a laissé des traces profondes et de bons souvenirs.

Plusieurs travaux importants, faits dès la première moitié de notre siècle, appartiennent plus à la pratique du droit qu'à la science proprement dite, et se ressentent de l'influence française, sans toutefois être infidèles aux anciennes traditions du pays. Joseph Tarte a continué l'œuvre des arrêtistes brabançons. Sanfourche-Laporte a publié, avec l'aide de divers collaborateurs, des recueils estimés. L'avocat général Spruyt, le procureur général Plaisant, l'avocat général Delebecque, le conseiller Théodore Van Mons ont suivi des voies analogues. Le nombre des bons livres publiés sur des points

plus ou moins spéciaux par des jurisconsultes belges est considérable; il est clair qu'une énumération ne peut entrer dans le cadre qui m'est tracé. Dans ce moment même, deux ouvrages de premier ordre sur l'ensemble du code civil sont en voie de publication : ils valent ce qu'il y a de mieux dans la littérature juridique de France.

Le gouvernement provisoire a congédié la plupart des professeurs étrangers. Mais l'impulsion qu'ils ont donnée n'a point été éphémère; ils ont jeté la bonne semence en un sol fécond. Grâce à eux, grâce à leurs collaborateurs et successeurs dont les uns, comme les deux Molitor, étaient leurs disciples, dont d'autres, tels que les Ernst, étaient sortis de l'ancienne école de Bruxelles, ou comme Destriveaux de celle de Paris, grâce encore à des hommes de générations plus jeunes, parmi lesquels je ne citerai qu'Albéric Allard, grâce enfin aux universités libres de Louvain et de Bruxelles, on peut dire sans chauvinisme et sans exagération que la Belgique occupe en ce moment dans la science du droit une position, non pas, il est vrai, brillante comme autrefois, mais du moins digne et considérée. Cette position serait meilleure encore sans quelques lacunes et quelques vices qui déparent l'enseignement et qu'une funeste coalition d'intérêts empêche de faire disparaître.

Le rôle scientifique de la Belgique est tracé par ses conditions ethnographiques et linguistiques et par sa position géographique entre plusieurs civilisations dont chacune a son caractère et ses avantages propres. C'est ce rôle d'intermédiaire qu'elle a rempli déjà sous le gouvernement hollandais. La science belge doit servir de pont entre l'Allemagne, la Hollande, la France, l'Angleterre. En accomplissant cette mission, elle contribuera puissamment à la généralisation des conceptions justes, à l'élargissement des idées, à la destruction des préjugés, à l'apaisement des haines, à la diffusion de la lumière et de la vérité, elle s'enrichira elle-même de l'expérience des autres et méritera bien de l'humanité entière.

Bibliographie. — L'histoire de la science doit être puisée avant tout dans les œuvres des savants. Il n'existe pas encore d'histoire de la science du droit en Belgique. L'histoire des jurisconsultes et des écoles n'a pas été faite non plus, du moins comme elle devrait être faite. Les matériaux en sont éparpillés dans les compilations de valeur tré:-inégale de Valère André, de Foppens, de Paquot, de Goethals, de Van der Aa, etc., dans la *Biographie nationale*; dans divers recueils périodiques anciens et nouveaux, belges et étrangers, et dans une quantité de monographies. L'énorme mémoire couronné de M. Britz (*Memoires couronnes* de l'Académie, tome XX) contient beaucoup de renseignements qui ne sont pas toujours surs.

IV

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE,

Par M. FRANÇOIS VAN MEENEN.

L'histoire de la philosophie se confond, à l'origine, avec l'histoire de la religion. Les Celtes ont primitivement rendu hommage aux grands phénomènes naturels, et ont abouti à une sorte de polythéisme combiné avec l'intuition plus ou moins vague d'un dieu suprême et avec l'idée de la continuité de l'existence ; le druidisme s'est même constitué un fond de philosophie religieuse très-remarquable, réservé en partie aux initiés. Avec les Germains, nous retrouvons un polythéisme plus primitif, moins associé à des doctrines philosophiques, sauf ce qui semble appartenir en propre à la mythologie scandinave. Si la conquête romaine s'établit sans propagande religieuse, bientôt une autre influence plus puissante agit sur nos ancêtres pour les faire entrer dans le grand courant de la civilisation : le christianisme apportait l'idée de l'unité de Dieu, empruntée au sémitisme judaïque, mais considérablement élargie, et empreinte du cachet de la philosophie grecque ou gréco-orientale.

ÉCOLES ÉPISCOPALES ET MONASTIQUES. — RATHÈRE. — ODON. — C'est aux évêchés et aux monastères que se rattachent les premiers foyers d'instruction. La plus forte impulsion dans ce genre fut donnée par

Charlemagne. On cite surtout, en l'attribuant à l'influence d'Alcuin, le remarquable capitulaire de 787 adressé à Bangulf, abbé de Fulde, et prescrivant l'établissement d'écoles épiscopales et monastiques ou leur restauration. C'est du sein de ces écoles que devait sortir la philosophie du moyen âge, et c'est là que l'esprit humain devait peu à peu apprendre à s'émanciper.

La théologie servait naturellement de but à tout l'enseignement, d'ailleurs fort restreint. Le travail de la pensée était au service de la foi, ainsi que l'a dit Cousin. Mais l'esprit humain, si enchaîné qu'il soit, conserve toujours quelque liberté. La philosophie, fondée sur la raison, quoique vue avec défaveur, devait revivre sous le manteau de la *dialectique,* l'un des « sept arts libéraux ». D'abord subordonnée à la théologie, du IXe siècle au commencement du XIIIe, elle ne fut plus que son alliée au XIIIe siècle, et enfin elle s'en sépara graduellement du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVe, pour conquérir son indépendance dans les temps modernes.

La Belgique (ou plutôt la partie de l'Austrasie qui la comprenait et qui devint la Basse Lotharingie, plus la partie de la Neustrie qui comprenait la Flandre) ne semble pas avoir montré beaucoup d'empressement à céder au mouvement intellectuel que Charlemagne avait contribué à propager : elle se laissa devancer par la France et l'Allemagne. Les abbayes de Saint-Martin de Tours, de Fulde, de Saint-Gall et l'église d'Utrecht avaient acquis déjà de la célébrité par leur enseignement, avant qu'on vît poindre chez nous quelque chose d'analogue. C'est dans le diocèse de Liége que nous avons à signaler l'évêque Francon (855-903), abbé de Lobbes, comme s'étant distingué le premier par sa sollicitude pour l'instruction. Son successeur, Étienne, marcha sur ses traces et laissa à son tour des disciples, formés soit à Liége, soit à Lobbes, et parmi eux figure Rathère (ou Rather).

Rathère (né à Liége à la fin du IXe siècle, mort à Namur en 974) est un des personnages les plus curieux à étudier du Xe siècle. Lui-même a retracé sa biographie dans ses écrits. Tantôt menant la vie de moine à Lobbes, à Alne, à Hautmont ou à Saint-Amand, tantôt lancé dans les luttes du temps comme évêque de Vérone ou de Liége, il se fait remarquer par son aptitude et sa science, par son zèle à réformer les mœurs du clergé, par ses idées de suprématie du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel ; tantôt en disgrâce et errant de pays en pays ou jeté en prison, tantôt en faveur et remontant sur son siége épiscopal, il acquiert la réputation de premier

des philosophes de l'école palatine d'Othon le Grand et ne perd pas de vue la culture des lettres; il y pousse par son propre exemple, par ses leçons, par ses instructions. Auteur de plusieurs écrits de polémique, il y déploie une verve et un esprit satirique remarquables. Dans sa prison de Pavie, il compose une sorte de traité de morale, qui tient à la fois du pamphlétaire et du philosophe, et où il montre que plusieurs écrivains romains ne lui étaient pas moins familiers que la Bible et quelques Pères de l'Église. Cet ouvrage est intitulé : *Méditations du cœur dans l'exil*, mais est plus connu sous son autre titre : *Agonisticum* (la lutte). Notre moine-évêque y passe en revue les diverses positions sociales, et à chacun il prescrit ses obligations de chrétien; il s'occupe spécialement, en outre, des devoirs de l'homme et de la femme et des devoirs de famille, des devoirs des rois et des devoirs des évêques; enfin il place en Dieu le mobile du devoir, le principe et le but de la morale.

Après Rathère, on cite, parmi les évêques de Liége portés pour les sciences et les études, Éracle, disciple présumé de Rathère, et le fameux Notger, à qui l'on attribue une traduction latine du *Traité de l'interprétation* d'Aristote. A l'école de Notger se rattachent les évêques Durand, Wason et le chanoine Hubald, qui alla professer à Sainte-Geneviève à Paris, puis à Prague. Adelman, successeur de Wason, comme écolâtre de la cathédrale, s'acquit le renom de philosophe érudit et de fameux dialecticien; des disputes théologiques à propos de la présence réelle, et se greffant sur la lutte des réalistes et des nominaux, portèrent le trouble et la scission dans le clergé de Liége, et Adelman, forcé de se retirer en Allemagne, devint évêque de Bresse en Lombardie.

A côté de l'école cathédrale, le diocèse de Liége comptait plusieurs écoles monastiques qui parfois se firent remarquer. Citons celle de Stavelot, qui brilla dès le commencement du IXe siècle, celle de Lobbes, dont le renom subsista jusqu'au XIIe siècle, celles de Saint-Hubert et de Gembloux, puis le monastère de Saint-Laurent, à Liége, qui date de 971, et où nous rencontrons, en 1096, le moine Rupert. Le clergé de Liége reprochait à Rupert d'écrire des choses inutiles, puisque les écrits des saints étaient plus que suffisants. Après la mort de son protecteur, l'abbé Bérenger, Rupert se retira à l'abbaye de Siegberg, en Allemagne, et y rencontra la même opposition. Il entama également, dans un traité sur la volonté de Dieu, une lutte très-vive contre deux réalistes célèbres, Guillaume de Champeaux et Anselme de Laon. Il composa alors dans le

même esprit un nouveau traité sur la toute-puissance de Dieu et se rendit même en France pour discuter avec ses adversaires. Ce précurseur d'Abélard mourut à Deutz en 1135. Son contemporain et son compatriote, Alger, Adelger ou Adelher, écolâtre de la collégiale de Saint-Barthélemy à Liége, fut attaché pendant une vingtaine d'années à l'évêque Otbert, cet évêque qui ne craignit pas d'accueillir l'empereur Henri IV excommunié. Alger, comme Adelman, soutint la présence réelle dans l'eucharistie et s'occupa en outre de la question du libre arbitre, en cherchant à concilier la prescience divine avec la liberté humaine. Il mérita l'estime d'Érasme.

L'école de la cathédrale de Tournai n'eut un certain éclat que vers la fin du XIe siècle. Elle en fut redevable à Odon ou Oudard, né à Orléans, qui embrassa tout, lettres, sciences, mathématiques, théologie et philosophie et se consacra à l'enseignement. Tournai devint une petite Athènes; tout le monde se préoccupait de philosophie. La dialectique était le fort d'Odon, qui avait embrassé les opinions des réalistes, pendant qu'à Lille existait une école de nominaux ou nominalistes, dirigée par Raimbert. On sait que la lutte des réalistes et des nominaux a caractérisé en grande partie la philosophie du moyen âge; les premiers soutenaient que les notions générales de la raison, les idées ou les universaux, comme on disait alors, ont une existence réelle, soit comme substances, soit comme types immuables des choses, soit comme lois éternelles de la vie et du développement des êtres; les seconds, que c'étaient là de pures abstractions, n'ayant qu'une existence purement subjective et logique dans l'intelligence humaine. Les uns se rattachaient à Platon, les autres à Aristote. A côté de ces deux opinions tranchées vinrent ensuite se ranger les conceptualistes qui, avec leur maître Abélard, considéraient les universaux non comme de simples mots abstraits (*flatus vocis*), mais comme des formes de l'esprit, des conceptions supérieures et antérieures aux notions sensibles et individuelles. Après un enseignement qui dura cinq années, Odon rompit avec la philosophie et avec les anciens, pour se vouer exclusivement aux études et aux pratiques religieuses. Il fonda ou rétablit (1092) la monastère de Saint-Martin de Tournai, dont il devint abbé, occupa ensuite, non sans difficultés, le siége épiscopal de Cambrai, et mourut à Anchin en 1113, après avoir abdiqué.

A côté de Tournai, nous n'avons guère à mentionner sommairement que les monastères de Saint-Pierre et de Saint-Bavon à Gand,

celui de Thourout et l'abbaye d'Afflighem, enfin l'école chapitrale de Sainte-Pharaïlde à Gand.

LES UNIVERSITÉS. — HUGUES DE SAINT-VICTOR. — HENRI DE GAND. — Les écoles cathédrales et monastiques relevaient uniquement du pouvoir spirituel : avec les universités, le pouvoir temporel intervient dans le haut enseignement et la science commence peu à peu à s'affranchir. Nous voyons à Paris l'école de la cathédrale quitter la Cité pour la montagne Sainte-Geneviève, les étudiants se former en corporation et finalement (1200) Philippe-Auguste octroyer à celle-ci des priviléges qui la constituent en université. A l'université et aux écoles de Paris sont attirés plusieurs de nos compatriotes, soit comme maîtres, soit comme écoliers. Le premier nom qui s'offre à nous est celui d'un des hommes les plus remarquables du temps, Hugues de Saint-Victor.

Né très-probablement à Ypres ou aux environs, vers 1100 (1096?), il quitta ou fut obligé de quitter le lieu de sa naissance de très-bonne heure, et il se rendit en Allemagne, chez les chanoines d'Hammersleben; de là il passa à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, puis à celle de Paris, qui venait de naître et qui avait acquis déjà quelque renommée. Hugues y professa la théologie avec éclat et en devint prieur en 1133. Guillaume de Champeaux, le chef du réalisme (mort en 1120), s'y était retiré et y avait enseigné sa philosophie. L'école de Saint-Victor se ressentit de cette influence; elle n'aimait pas Aristote; elle montra une espèce d'aversion pour le nominalisme et tomba même dans un extrême opposé, le mysticisme. Aussi retrouve-t-on ces caractères dans les opinions philosophiques de Hugues, qui peuvent se résumer dans quelques données principales. L'homme créé à l'image de Dieu peut par cela même savoir que Dieu est et arriver à ses propriétés fondamentales; pourtant l'essence divine est impénétrable à notre science relative. Dieu est la source de toute science et de tout amour et la science humaine est absorbée dans la science divine. La raison humaine, quelle que soit sa valeur, est insuffisante pour découvrir la vérité et elle est subordonnée à la foi; elle aide à comprendre les vérités que la foi révèle. La foi, l'amour et la contemplation, voilà le dernier mot du théologien philosophe. Dans son *Didascalicon*, sorte de traité des études, et dans l'*Epitome in philosophiam*, qui en est comme la préface, il assigne à la philosophie une triple tâche : la connaissance de soi-même, les investigations sur le créateur de l'homme, la mé-

ditation des œuvres de Dieu. Le but final, c'est la connaissance du souverain bien. On rencontre dans le *Didascalicon* d'excellents conseils sur la lecture et la méditation, et une critique judicieuse des écoliers et des professeurs de l'époque.

Après Hugues, Guillaume de Saint-Thierry, né à Liége (mort en 1150), se signale comme l'adversaire d'Abélard et l'ami de saint Bernard; Gauthier de Mortagne en Flandre (mort en 1174) enseigne la philosophie à Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève, et intervient dans la lutte entre les réalistes et les conceptualistes, en proposant de concilier Platon et Aristote; David de Dinant (mort au commencement du XIIIe siècle), sans doute de Dinant sur la Meuse et non de Dinan en Bretagne, disciple d'Amaury de Chartres, professe une sorte de panthéisme matérialiste, et ses livres sont brûlés comme hérétiques; Simon de Tournai, bien qu'ayant enseigné la théologie à Paris (au commencement du XIIIe siècle), réfuté l'épicuréisme et le manichéisme et démontré l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, semble également avoir été plus ou moins suspect; Thomas de Cantimpré, originaire de Leeuw-Saint-Pierre (mort vers 1275), chanoine régulier, disciple d'Albert le Grand avec saint Thomas d'Aquin, traduit les livres d'Aristote en usage dans les écoles et compose un traité sur la nature et les causes des choses; Guillaume de Moerbeke, près de Grammont, un dominicain, disciple d'Albert le Grand (vers 1242), est envoyé en Grèce, et, versé dans la connaissance du grec et de l'arabe, il contribue aux progrès de la philosophie par ses traductions de Simplicius, d'Aristote, de Proclus.

Alain de Lille en Flandre (souvent confondu avec Alain, évêque d'Auxerre) enseigna à Paris, fut surnommé le docteur universel à cause de sa grande érudition, entra à l'abbaye de Cîteaux et y mourut en 1294. Alain est un esprit assez original et assez bizarre; dans quelques-uns des ouvrages qu'on cite de lui, il recommande la contemplation comme le moyen de parvenir à la plus haute sagesse et à la lumière la plus pure; d'autre part, il semble considérer la théologie comme susceptible d'une démonstration rationnelle et il entreprend de prouver tous les dogmes du christianisme par la méthode géométrique. Ce qui a surtout fait sa réputation, ce sont ses deux poëmes allégoriques, où il expose des théories philosophiques ayant une certaine affinité avec le néoplatonisme : le *De planctu naturæ* (du gémissement de la nature) et l'*anti-claudianus*, qui est en quelque sorte la suite du premier. Alain est un réaliste. Ainsi il fait tenir trois miroirs à la raison. Dans le premier, la raison

observe attentivement la série des causes, l'alliance conjugale du sujet et de la forme et leur produit, c'est-à-dire l'incessante transformation des choses; dans le deuxième, elle contemple les sujets dépouillés de leurs formes et rentrant dans l'antique chaos, tandis que la forme se repose et se réjouit dans son essence; enfin dans le troisième, elle contemple la source des choses, l'idée de l'univers, l'exemplaire, d'où procède tout ce qui est individuellement.

Un autre Flamand, qui, plus encore peut-être que Hugues de Saint-Victor, occupe un des premiers rangs dans la philosophie du moyen âge et qu'on a placé à côté d'Albert le Grand, de Thomas d'Aquin et de Duns Scot, est Henri de Gand. Henri Goethals (Bonicollius), né dans les environs de Gand, probablement en 1217, à Mude, dont il fut même le seigneur, suit, jeune encore, les leçons d'Albert le Grand, à Cologne, puis va professer publiquement à Gand la philosophie et la théologie. Il se rend à l'université de Paris et ne tarde pas à acquérir de la réputation. En 1247, Innocent IV le nomme protonotaire apostolique avec des pouvoirs qui s'étendent non-seulement sur Paris et sur tous les diocèses de France, mais encore sur celui de Tournai. La bulle du pape nous apprend qu'Henri venait de recevoir dans sa promotion de docteur en théologie, et à cause de sa science éminente, le glorieux surnom de docteur solennel. Il passe trente ans au moins à l'université de Paris ou à la Sorbonne, et son enseignement exerce une grande influence. Dans plus d'une circonstance, on le voit résister aux envahissements des ordres religieux et combattre pour l'indépendance de la pensée. En 1275, il devient archidiacre de Tournai, où il passe les dernières années de sa vie dans la retraite et où il meurt en 1293. Ses œuvres les plus intéressantes pour l'histoire de la philosophie sont sa *Somme de théologie* et ses *Quodlibeta vulgò aurea,* achevés en 1283.

« Henri de Gand, dit Huet, est platonicien, autant qu'on peut l'être en parlant la langue d'Aristote; » et on pourrait ajouter, autant qu'on peut l'être quand on est théologien. Le docteur solennel met la théologie, ou la science qui a pour objet l'être infini, la cause des causes, au-dessus de toutes les autres sciences qui ne s'occupent que des causes secondes. Il existe un accord complet entre la vérité naturelle ou philosophique et la vérité révélée ou théologique; la première conduit à la deuxième. S'il y a contradiction, c'est le produit de l'erreur; car la vérité est une, c'est Dieu. La raison peut s'appliquer aux vérités nécessaires, comme l'existence de Dieu; ces vérités peuvent être saisies par la raison, sans le secours de la foi, et ne sont pas, à proprement parler, des articles de foi. Quant aux vérités nécessaires que la raison altérée ne peut atteindre, comme le dogme de la Trinité,

ce sont des articles de foi, auxquels l'intelligence peut s'appliquer pour affermir et éclairer la foi, et quant aux vérités en quelque sorte contingentes, non absolument nécessaires dans le sens philosophique, comme les dogmes relatifs aux sacrements, à l'incarnation, ce sont de vrais articles de foi, qui échappent à toute démonstration.

Dans les questions relatives à la connaissance et à la certitude, Henri de Gand admet, comme beaucoup de philosophes du moyen âge, la théorie des espèces sensibles, c'est-à-dire la nécessité des impressions des sens pour arriver aux universaux ou idées générales ; c'est là une condition pour l'homme dans son état actuel, condition dont il sera délivré dans la vie future, et dont il peut être affranchi actuellement par une grâce particulière de Dieu. Henri combat la réminiscence de Platon et repousse toute connaissance innée. Cependant il reconnaît dans l'esprit une activité intime et substantielle qui n'est pas due aux sens. L'objet propre de l'entendement, c'est l'idée générale, l'universel ; l'objet propre des sens, c'est le particulier, l'individuel. L'universel existe en puissance, caché sous l'espèce sensible, recueillie par l'imagination ; c'est à l'intellect actif à la dégager de tout élément sensible. Les objets individuels n'échappent pas néanmoins à l'entendement : car celui-ci, en se tournant vers l'imagination, peut redescendre de degrés en degrés jusqu'à l'individu. Comment cela s'effectue, c'est ce qui nous échappe encore. Les sens peuvent se rectifier mutuellement ou être redressés par les puissances supérieures de l'âme. La certitude absolue ne s'obtient qu'en s'élevant jusqu'à l'intelligence incréée, source de toute connaissance comme de toute existence. Les universaux ont une existence réelle et substantielle dans l'esprit, et de plus, ils existent dans la nature comme essences réalisées, en Dieu comme dans leur source première.

Les deux puissances les plus générales de l'âme, l'entendement et la volonté, ont pour objet, la première, le vrai ; la seconde, le bon ou la vérité pratique. Malgré le nombre et la diversité de ses opérations, l'âme est une et indivisible ; elle est l'acte parfait et la forme du corps ; elle préside à la vie physiologique, à la production ou au moins à la détermination des organes ; elle est tout entière dans le corps et dans chaque partie du corps ; elle n'est pas moins faite pour le corps que le corps pour elle. L'homme consiste ainsi dans l'union substantielle de deux natures, qui conservent cependant une subsistance propre.

L'existence de Dieu est une vérité première, qui n'a pas besoin de démonstration ; mais elle peut être l'objet de la science. Rechercher si Dieu est, c'est déjà en avoir une idée préalable, plus ou moins claire. Dieu est éternel et immuable ; tout changement est une espèce de mort et s'opère dans le temps. Dieu est tout-puissant ; une chose n'est impossible que quand elle est contraire à la nature divine. La volonté de Dieu est libre ; ce libre arbitre exclut toute délibération, c'est-à-dire toute condition de temps ; il est coexistant avec une nécessité supérieure, la loi de la perfection.

La fin du XIII[e] siècle et le XIV[e] nous fournissent encore quelques noms, moins grands sans doute, mais dignes d'une mention : Gilles ou Égide de Lessines (mort après 1304), de l'ordre des frères prêcheurs, fervent disciple de saint Thomas d'Aquin, et réaliste comme son maître et Henri de Gand ; Gautier de Bruges (mort en 1306),

de l'ordre des frères mineurs, nommé évêque de Poitou en 1278, par Nicolas III, et dépossédé de ce siége par Clément V (Bertrand de Got), son ennemi; Jean de Jandun, suivant les uns, ou de Gand, suivant d'autres, qui enseigne la philosophie à Paris, vers 1320, paraît avoir propagé les doctrines péripatéticiennes, combat Averrhoës et ne se montre guère partisan de la suprématie du pape; Jacques de Bruges, de l'ordre des carmes (vers 1310); Jean Prichesius, de Tongre, en Hainaut, qui enseigne à l'université de Paris, et passe des Prémontrés chez les frères mineurs (en 1311); Jean de Leeuwis, appelé aussi Léon, originaire d'Affighem (mort en 1377), le *primus cocus* des chanoines réguliers de Groenendael, surnommé le *bonus cocus* à cause de l'abondance de sa piété, et connu comme écrivain mystique.

Jean de Ruysbroeck. — L'abbaye de Groenendael rappelle le souvenir d'un mystique bien plus célèbre, Jean de Ruysbroeck (Rusbrochius), né en 1293, à Ruysbroeck (mort en 1381). D'abord prêtre et vicaire à Sainte-Gudule, à Bruxelles, il veut lutter contre l'influence exercée sur le peuple de cette ville par une illuminée nommée Bloemardine, et aussi par les beggards, les lollards et les béguines, ce qui lui attire l'animadversion populaire. Plus tard, il se retire à Groenendael, y fonde un couvent de chanoines réguliers (vers 1343) et remplit humblement ses devoirs de religieux, tout en s'occupant de ses travaux de théologien et de moraliste; il se montre ardent partisan d'une réforme des mœurs du clergé et entretient des relations avec plusieurs personnages distingués de son temps, parmi lesquels Gérard de Groot de Deventer, le fondateur des hiéronymites ou frères de la vie commune, qui établirent plus tard des écoles en Belgique. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages à tendances mystiques, écrits originairement en flamand et auxquels on accorde une grande valeur littéraire; un de ses amis ou de ses disciples, Guillaume Jordaens, en a traduit plusieurs en latin.

Le mysticisme n'avait pas empêché Hugues de Saint-Victor, cet autre Flamand, d'émettre, dès le XIIe siècle, des vues philosophiques très-larges. On retrouve la même tendance plus accentuée chez Jean de Ruysbroeck à la fin du moyen âge, comme si les longues luttes du réalisme et du nominalisme ne devaient aboutir, dans certains esprits, qu'à une sorte de découragement, à une réaction contre les subtilités de la logique et de la dialectique. Ruysbroeck (*doctor exstaticus*) n'était pas un savant comme Hugues; c'était un simple d'es-

prit, qui croyait obéir à l'inspiration venue d'en haut et se sentait possédé de l'amour de Dieu. Cependant, comme le mysticisme a ses degrés et ses inconséquences, il lutte contre Bloemardine, contre les lollards et les beggards et à son tour il rencontre un adversaire dans un autre mystique illustre, Jean Gerson. Le mysticisme, en effet, semble absorber la personnalité humaine dans la Divinité et en même temps il l'exalte, il l'affranchit des lois de la raison et même de la morale, il la met en rapport direct avec Dieu, il supprime les intermédiaires, il engendre l'orgueil de l'humilité. Ce n'est pas à dire que toutes ces conséquences se rencontrent dans l'illuminé de Groenendael; son mysticisme ne l'aveugle pas à ce point extrême. Mais il n'en professe pas moins que ceux qui vivent dans le pur amour divin et en union intime avec Dieu sont morts aux choses extérieures, n'ont plus conscience d'eux-mêmes, sont absorbés par l'essence divine, perdent en quelque sorte leur personnalité, renoncent à leur propre volonté qui se confond avec celle de Dieu, se reposent uniquement en Dieu et non pas en ses dons, comme la grâce, les vertus et les bonnes œuvres, se plongent dans une ivresse spirituelle et poussent la résignation si loin, qu'ils préféreront l'enfer au ciel, si cela peut servir à la gloire du Seigneur.

Nous n'avons plus à mentionner, pour clore cette période, que deux personnages portant le même nom : Jean de Schoonhoven, prieur des carmes, à Malines, qui se fait remarquer de 1390 à 1402, et Jean de Schoonhoven, chanoine régulier de Groenendael, qui prend la défense de Ruysbroeck contre Gerson et meurt en 1431.

Nous avons vu, après l'impulsion donnée par Charlemagne, Liége et Tournai se signaler par leurs écoles cathédrales et monastiques, puis la vie se retirer de ces premiers foyers pour se concentrer en grande partie à Paris. Nous avons vu alors la plupart de nos compatriotes les plus doctes abandonner leur pays natal pour l'étranger, pour la France principalement, et y acquérir du renom. Presque seul, Ruysbroeck reste attaché au sol de ses pères, demeure flamand et écrit en flamand. Avec le XVe siècle, un fait important se produit dans notre pays : c'est la création tardive d'un grand centre d'instruction supérieure, la fondation de l'université de Louvain, par le duc Jean IV de Brabant, en 1425.

L'Université de Louvain. La nouvelle université, dotée de nombreux priviléges, ne tarda pas à prospérer et à voir se grouper

sous son patronage une quantité énorme de colléges, de fondations et d'autres institutions destinées à favoriser l'enseignement. Elle se divisait en cinq facultés : la théologie, le droit canon, le droit civil, la médecine et les arts. La faculté des arts embrassait aussi bien les sciences que la philosophie. « La vénérable faculté des arts, rapporte Molanus, professe toutes les sciences littéraires ou humanitaires, quoiqu'elle préfère abandonner aux autres écoles la grammaire et les sciences grammaticales. Elle professe principalement la dialectique ou la logique et la physique. »

La création de l'université eut ce double avantage, de permettre aux jeunes gens de nos provinces de poursuivre leurs études supérieures sans sortir du pays, et, d'autre part, d'attirer les étrangers chez nous. Aussi le nombre d'étudiants s'éleva bientôt fort haut; mais, bien que le xv[e] siècle fût une époque de renaissance et de rénovation, l'université ne fit que suivre les traditions du moyen âge, et l'enseignement y subissait bien des entraves. Une profession de foi orthodoxe est exigée. On ne peut traiter aucune question théologique dans la faculté des arts; s'il arrive qu'on y aborde une question touchant à la philosophie et à la foi, on doit le faire conformément à la foi et réfuter les arguments contraires. On doit soutenir la doctrine d'Aristote, à moins qu'il ne s'agisse de cas en contradiction avec la foi. On ne peut repousser comme hérétique l'opinion d'Aristote défendue par des catholiques, à moins que d'abord la faculté de théologie ne l'ait déclarée telle. On ne peut traiter Aristote de nominaliste, sans encourir le blâme. On ne peut professer la doctrine des nominalistes, ni notamment les doctrines de Buridan, de Marsilius, d'Occam et de leurs adhérents. En revanche, Duns Scot, le docteur subtil, est en honneur, ainsi qu'Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, Alexandre de Hales, Bonaventure, Durand, Henri de Gand, etc., tous réalistes. En somme, il serait difficile de soutenir que l'établissement de l'université ait été très-favorable au progrès des études philosophiques.

Heymeric de Campo, de Zon ou Son près de Bois-le-Duc (mort en 1460), est le premier philosophe un peu marquant qui figure à l'université de Louvain. Puis viennent Henri Loen ou De Loe (1406-1481), natif de Louvain, et Jean de Hasselt.

En dehors de Louvain, nous rencontrons quelques mystiques qui se rattachent à ceux de la fin du xiv[e] siècle, ou quelques Belges qui vont à l'étranger. Denys de Leewis (mort en 1471), natif de Ryckel, en Hesbaye, étudie à Cologne, entre dans l'ordre des chartreux et

reçoit, comme Ruysbroeck, le surnom de *doctor exstaticus;* Henri Harphius (mort en 1478), natif d'Herph, en Campine, est un cordelier et un mystique; Henri Van den Bogaerde ou Pomerio (mort en 1469), né à Louvain, et élève de l'université, se retire à Groenendael, puis à Sept-Fontaines, comme chanoine régulier, compose plusieurs traités mystiques et une vie de Ruysbroeck; Dominique de Flandre (né avant le milieu du xv[e] siècle) quitte son pays natal pour l'Italie, se fait dominicain et commente la métaphysique d'Aristote; Georges de Bruxelles, Jean Dullaert de Gand et Pierre Crockaert de Bruxelles ont cela de commun, qu'ils étudièrent la philosophie à Paris et l'y enseignèrent.

Boyens, Érasme, Dorpius et Vivès. — Nous ne pouvons nous abstenir, à propos de l'université de Louvain, de signaler l'influence exercée par quelques étrangers, tels que les Hollandais Boyens, Érasme, Dorpius et l'Espagnol Vivès.

Adrien Boyens ou Floriszoon, natif d'Utrecht, est un élève de Louvain et y mérite même une chaire de philosophie en 1488; entré dans les ordres et ayant abandonné la philosophie pour la théologie, il parvient aux plus grands honneurs et finit par occuper le saint-siége sous le nom d'Adrien VI; mais, sans qu'on puisse soutenir qu'il ait rompu avec la scolastique, il faut reconnaître chez lui certaines tendances plus larges, plus tolérantes, moins hostiles au progrès. On peut en trouver une preuve dans son amitié constante pour Érasme.

Didier Érasme, né à Rotterdam, forcé par l'avidité de ses tuteurs et par la misère à se faire moine, arraché au couvent grâce à sa réputation d'humaniste et à la protection d'un évêque de Cambrai, errant tantôt en France, tantôt en Angleterre, et rencontrant parfois dans ces deux pays des amis ou des protecteurs, poursuivant ses études tantôt à Paris, tantôt à Orléans, se rend, en 1502, à l'université de Louvain. Là il conquiert l'amitié du futur pape Adrien VI, qui lui fait reprendre l'étude de la théologie, et il commence son œuvre de rénovation, soit par ses enseignements littéraires, soit par son application à remonter aux sources du christianisme pour fonder la philosophie chrétienne, ce qui soulève naturellement contre lui les méfiances et les inimitiés de tous les ultra-conservateurs de l'époque. En 1506, il reprend sa vie errante et on le retrouve en Italie, en Angleterre, puis de nouveau dans nos provinces (vers 1517), où il refuse une chaire de professeur, mais où il contribue avec Busleiden

à la fondation du collége des Trois Langues. Finalement, il se retire à Bâle, puis à Fribourg en Brisgau, et revient à Bâle pour y mourir.

Érasme, à proprement parler, n'est pas un philosophe; ce qui domine en lui, c'est le théologien et le philologue ou l'homme de lettres. La plus philosophique de ses œuvres, son *Traité du libre arbitre*, est, avant tout, une œuvre de polémique religieuse, dirigée contre Luther, partisan du sombre dogme de la prédestination et des idées de saint Paul et de saint Augustin sur ce sujet. On peut sans doute assigner à Érasme un rang honorable parmi les moralistes; ses *Adages*, ce recueil des proverbes de la sagesse antique commentés et expliqués par l'esprit moderne, certains de ses *Colloques*, quelques-uns de ses ouvrages d'éducation, l'*Éloge de la folie* même, sont des titres plus que suffisants. Mais le mérite principal du philosophe de Rotterdam, c'est d'avoir été un des plus puissants antagonistes de la philosophie et de la théologie scolastiques, c'est d'avoir préparé le terrain de la réforme et de la philosophie moderne, c'est d'avoir proclamé et pratiqué la philosophie du Christ, la charité et la tolérance, à une époque où elles n'existaient ni chez les orthodoxes, ni chez les réformateurs, ni même dans la république des lettres.

Martin Van Dorp (Dorpius), natif de Naeldwyck, en Hollande, fait ses études à Louvain et y devient professeur d'éloquence et de dialectique au collége du Lis; mais ensuite il entre dans la faculté de théologie. Il entretient des rapports d'amitié avec Érasme et, comme lui, se déclare l'adversaire de la scolastique; mais, lorsque parut l'*Éloge de la folie*, Dorpius fut en quelque sorte forcé par les théologiens de Louvain de prendre la plume pour réfuter ce dangereux pamphlet et il se brouilla avec son ami, pour se réconcilier cependant à la fin avec lui.

Si Érasme et Dorpius ont participé plus ou moins à la rénovation des lettres, de la philosophie et de la théologie, en revanche Jacques de Hoogstraeten (1454-1527) s'en montra l'adversaire acharné. Élève de Louvain, puis dominicain, il mérite l'honneur d'être désigné comme inquisiteur en Allemagne; il combat Luther, Érasme et Reuchlin, les réformateurs et les humanistes. Jean Driedo ou Dridoens, de Turnhout (m. 1535), compte également parmi les adversaires fervents de Luther. Il s'adonne d'abord spécialement aux études philosophiques et mathématiques, puis, sur les conseils d'Adrien Boyens, il embrasse la théologie et compose des traités sur

le libre arbitre, la grâce et la prédestination, dirigés contre la réforme. Jean l'Étainier (Stannifex), né à Gosselies (vers 1494, m 1536), occupe une chaire de philosophie au collége du Porc et commente Aristote.

Après Érasme, Vivès occupe un rang distingué dans le mouvement de la renaissance. Jean-Louis Vivès, né à Valence en Espagne, en 1492, étudie la philosophie à Paris sous Jean Dullaert de Gand, vient à Louvain en 1512, y entre en relations avec Érasme, donne en 1520 un cours public, où il explique plusieurs auteurs anciens, et commente la *Cité de Dieu* de saint Augustin, ce qui lui vaut la protection du roi d'Angleterre Henri VIII. Après divers incidents qu signalent son séjour en Angleterre, Vivès se retire à Bruges et y finit ses jours en 1540. Ses ouvrages sont très-nombreux; nous nous bornerons à mentionner surtout, comme se rapportant à notre sujet son *Traité des causes de la corruption des arts*, qui est un véritabl réquisitoire contre la scolastique. L'auteur, qui s'était familiarisé à Paris avec toutes les subtilités de l'école et s'en était d'abord déclar le champion, en était devenu le plus implacable adversaire, grâc en partie à l'influence d'Érasme. Vivès n'a pas, il est vrai, réform la philosophie; il ne l'a pas réédifiée sur de nouvelles bases; mais i a fait sentir la nécessité de réaliser cette entreprise; il a mis tou son zèle, toute sa persévérance, toute sa méthode à ébranler la fauss philosophie de son temps et à déraciner les abus qu'elle avait intro duits dans toutes les régions de la science; en un mot, c'est un pré curseur de Bacon et de Descartes.

Après les noms d'Érasme et de Vivès, dont la réputation est euro péenne, viennent les noms plus obscurs de Beverus, d'Hyperius d'Hunnaeus, de Valerius, de Fabrice et de Baius. Jean Serjacobs o Sirjacobs (né vers 1515, m. 1563), de Beveren (Beverus), dans le pay de Waes, ou de Bièvres ou Bever aux environs d'Enghien, profess la philosophie pendant vingt-trois ans au collége du Porc, à Louvain et passe pour un philosophe et un savant de premier ordre. Andr Gheeraerdts (1511-1564), d'Ypres (Hyperius), étudie d'abord à Pari plusieurs sciences et notamment la dialectique qu'il y enseigne visite ensuite les universités de France, d'Italie, d'Angleterre, d'Al lemagne et prend goût pour les doctrines nouvelles. Finalement s'établit à Marbourg et y obtient une chaire. Les protestants fo grand cas de lui et disent qu'il fut pour la Hesse ce que Mélanchtho fut pour la Saxe. Augustin Huens (Hunnaeus) de Malines (1522-1577) professe la philosophie à Louvain, au collége du Château, puis l

théologie; très-versé dans la scolastique, il la dégage, paraît-il, de son enveloppe barbare. Corneille Wouters (Valerius, pour Gualtherius ou Waltherius), d'Oudewater en Hollande (1512-1578), professeur au collége des Trois Langues à Louvain, compte Juste-Lipse parmi ses élèves, compose un traité de philosophie naturelle (physique), le meilleur de l'époque, selon Paquot. André Fabrice, de Hodeige en Hesbaye (m. 1581), professe la philosophie au collége de Sainte-Gertrude à Louvain et acquiert une certaine réputation comme philosophe. Quant à Michel De ou Du Bay (Baius), de Melin près d'Ath (1513-1589), son nom se rattache au jansénisme, qui lui-même n'est pas étranger à l'histoire du mouvement philosophique. Baius enseigne la philosophie à Louvain, au collége du Porc, pendant six ans, puis, comme beaucoup de professeurs de la faculté des arts, il abandonne le philosophie pour la théologie. C'est alors que, s'éloignant des procédés scolastiques et s'appuyant sur les Pères de l'Église, il ressuscite la doctrine de la grâce et de la prédestination de saint Augustin. En mourant, il laisse un élève, Jacques Janson (Jansonius) d'Amsterdam (1547-1625), qui, à son tour, fut le maître de Jansenius, de ce Jansenius appelé à faire revivre le baïanisme sous un autre nom.

Juste-Lipse et la décadence. — La renommée de Juste-Lipse est plus grande que celle de Baius et elle égale presque celle d'Érasme, bien qu'il n'ait été supérieur, ni au premier par le caractère, ni au second par le talent. Juste-Lipse d'Overyssche (1547-1606) reçoit ses premières notions de philosophie chez les jésuites de Cologne, puis à l'université de Louvain. On le voit ensuite suivre Granvelle à Rome, revenir à Louvain, séjourner quelque temps à Liége, visiter successivement Dôle, Vienne, Iéna, où venait de se fonder une université. Là, il obtient une chaire et embrasse le luthéranisme. Il quitte Iéna, rentre à Louvain et y donne des leçons; mais la crainte le talonne et il se sauve à Anvers d'abord, et peu après à Leyde, où venait également d'être fondée une université. Il y obtient une chaire et professe le calvinisme. Pendant douze ans, il s'y livre à des travaux philologiques, historiques et philosophiques. Malheureusement, dans un de ses écrits, il prêche l'intolérance, va jusqu'à dire qu'un chef d'État ne doit souffrir qu'une seule religion, et lui donne le conseil de brûler et de couper le membre malade. Cette figure de rhétorique, ainsi que la qualifie Juste-Lipse, soulève contre lui des attaques violentes, mais non imméritées, et il quitte Leyde pour

rentrer, chez les jésuites de Mayence, dans le giron de l'Église catholique ; après quoi, il obtient une chaire à Louvain et y finit ses jours.

Ses œuvres sont nombreuses. En fait de philosophie, son érudition s'est appliquée à faire connaître la philosophie des stoïciens, en particulier celle de Sénèque et il s'est montré l'adversaire de la scolastique, où l'on consume sa vie dans les avenues de la philosophie, sans atteindre jusqu'à son sanctuaire. En somme, Juste-Lipse est plutôt un érudit qu'un philosophe. Son Traité de la constance, écrit sous forme de dialogue, mérite une mention honorable comme traité de morale.

Avec Juste-Lipse nous arrivons à une époque d'épuisement et de léthargie de nos provinces, qui se prolonge presque pendant deux siècles et qui fait contraste avec la vitalité de nos voisins du sud et de nos frères du nord. Le gouvernement de Charles-Quint et de Philippe II produisait ses fruits pour nous comme pour l'Espagne, et le sommeil intellectuel ne trouvait tout au plus de compensation que dans la culture des beaux-arts. Nous avons déjà pu constater quelles entraves avaient été apportées à l'enseignement philosophique dès la création de l'université de Louvain. Ces entraves n'étaient rien à côté de celles que l'esprit de réaction contre la réforme devait imaginer plus tard. Elles n'avaient pas du moins empêché l'université de prospérer, ni de manifester même un certain esprit de tolérance, ni de participer, dans une certaine mesure, au mouvement de la renaissance. Mais avec Charles-Quint commence toute une série de mesures de compression, qui trouvent dans son successeur un fidèle continuateur. C'est dans le sein de l'université de Louvain qu'on va chercher des inquisiteurs ; c'est l'université qui dresse un formulaire de doctrine orthodoxe ; c'est elle qui rédige le premier catalogue de livres réprouvés ; c'est encore elle qui exige de tous ceux qui lui appartiennent un serment de haine aux hérétiques et de soumission au souverain pontife : et n'oublions pas qu'elle avait le monopole de l'enseignement philosophique.

Le concile de Trente (1545-1563) précise le dogme et renforce le pouvoir papal ; l'institution de la compagnie de Jésus (1540) vient prêter son appui à ces doctrines et exercer sur l'enseignement une influence considérable ; tout en paraissant favoriser le développement individuel, elle le maîtrise par la soumission passive et la surveillance mutuelle ; tout en défendant la liberté humaine contre Luther, Calvin et Jansenius, elle la subordonne à l'infaillibilité et à la suprématie papales ; tout en voulant s'occuper de philosophie, elle

a soin d'exiger que celle-ci reste dans une dépendance entière du dogme : Aristote et saint Thomas continuent à servir d'oracles pour la philosophie et la théologie. Dès 1542, les jésuites font leur apparition à Louvain et, malgré les obstacles qu'ils rencontrent, malgré l'ombrage qu'ils causent à l'université, si soigneuse de défendre ses priviléges, ils parviennent à y consolider leur position et à s'étendre sur tous les Pays-Bas espagnols et sur la principauté de Liége, si bien qu'à la fin du siècle ils y possèdent 21 maisons professes et 293 colléges. Aussi l'université de Leyde (1575) en profite-t-elle pour acquérir en peu de temps une célébrité qui efface celle de Louvain. Et ce sont des émigrés belges qui y contribuent pour une bonne part. En 1589, l'université de Franeker est fondée, et ce sont encore des émigrés belges qui lui fournissent plusieurs professeurs; le même fait se reproduit, à un moindre degré peut-être, à l'université d'Utrecht (1636), à celle de Harderwyk (1647), à l'académie de Groningue (1614), aux écoles illustres de Dordrecht, de Middelbourg, de Rotterdam, etc.

Continuons cependant à récolter des noms; mais on comprend que la moisson sera peu abondante. Guillaume Mennens d'Anvers (1525-1608), adversaire passionné d'Aristote et de la scolastique, se fait adepte de la Cabale et place au-dessus de tout la chimie et la recherche de la pierre philosophale. Henri de Sommal (Sommalius) de Dinant (né vers 1534, m. 1619) est un jésuite qui enseigne la métaphysique à Cologne et fonde à Dinant un collége de jésuites. Philippe Poelaer (Poelarius) de Bruges (m. 1620) paraît avoir fait revivre la philosophie des nombres de Pythagore. Corneille Martini (Martinius) d'Anvers (1567-1621), un luthérien, enseigne la logique à Helmstadt pendant trente ans, se montre l'adversaire de Ramus et le défenseur de la scolastique.

La vie de Pierre Berts (Bertius) de Beveren, dans le pays de Waes (1565-1629), présente plus d'intérêt. Il suit d'abord ses parents, devenus calvinistes, en Angleterre, puis à Rotterdam. A Leyde, il compte Juste-Lipse parmi ses professeurs; lui-même donne des leçons en Hollande; il accompagne plus tard Juste-Lipse en Allemagne, revient à Leyde et y enseigne la philosophie morale. Mais, en butte aux attaques des gomaristes, parce qu'il est du parti d'Arminius ou des remontrants, il finit par se réfugier en France et par abjurer le calvinisme. Il est attaché à l'université de Paris, occupe une chaire au collége de Boncourt, obtient la protection de Louis XIII et finit ses jours à Paris. On a de lui une Logique péripatéticienne,

un traité *De definitione et causis* et une édition de la *Consolation* Boèce.

Puis se présentent Barthélemi Peeters d'Oplinter (1547-1630), enseigna la philosophie à Louvain, et fut un zélé thomiste, fidèle adhérent à la scolastique; Thomas Fyens (Fienus) d'An (1567-1631), qui occupa une chaire de médecine à Louvain, et éc un traité sur l'imagination (*De viribus imaginationis*); Antoine G sart des environs de Liége, qui professa la philosophie avec suc à Lyon; Philippe Berlaimont (Berlaimontius) de Huy (1576-16 jésuite, et Laurent Ghiffene de Renaix (né vers 1594, m. 16 professeur de philosophie au collége du Lis à Louvain, qui éc sur la logique et la métaphysique d'Aristote.

Le nom de Jansenius a fait assez de bruit pendant le XVII[e] si et même pendant une partie du XVIII[e] pour que nous ne le négligi pas ici, bien que ce fût celui d'un théologien hollandais plutôt d'un philosophe belge. Il est vrai de dire aussi que ce Hollanda passé la plus grande partie de sa vie dans nos provinces et qu jansénisme a des attaches avec la philosophie. Corneille Jan d'Acquoy, en Hollande (1585-1638), étudie la philosophie e théologie à Louvain, et y devient professeur; vers la fin de sa il est nommé évêque d'Ypres. Son œuvre capitale, qui lui a at des partisans et des adversaires, c'est l'*Augustinus* (publié en 1 et mis à l'*index* en 1642) dans lequel, en s'appuyant sur saint gustin, il immole la liberté humaine à la grâce divine. Nous n'av pas à retracer ici l'histoire du jansénisme, nous nous borneron faire remarquer que si les jansénistes passaient pour hérétic chez les catholiques, en revanche les gomaristes, qui professa une doctrine analogue, passaient pour les représentants de l'or doxie chez les protestants hollandais et n'étaient guère plus t rants que les catholiques orthodoxes. Antoine de Wale (Wala de Gand (1573-1639), émigré belge en Hollande, était un gomari mais plus calme et plus modéré que son compatriote Goma enseigna la philosophie à Middelbourg et rédigea un compend de la morale d'Aristote, ramenée aux dogmes chrétiens.

Une des figures les plus curieuses et les plus originales de la mière moitié du XVII[e] siècle est celle de Jean-Baptiste Van Hel (Helmontius), seigneur de Mérode, etc., natif de Bruxelles (1 1644). Il doit principalement sa célébrité à la chimie et à la m cine. Sincèrement catholique, ayant étudié la philosophie à l'uni sité de Louvain et ayant aussi été élève des jésuites, il n'en a

moins subi, pendant une quinzaine d'années, une véritable persécution de la part de ses coreligionnaires. Il est vrai qu'après avoir parcouru tout le cercle des connaissances humaines, il en était arrivé à douter de la validité de sa science acquise et qu'avec une certaine indépendance d'esprit il avait voulu chercher la vérité par ses propres efforts. Contemporain de Descartes (1596-1650), dont il n'a peut-être pas même connu les écrits, il a été, comme lui, un adversaire résolu de la scolastique d'Aristote; mais il diffère complétement de lui à d'autres égards, et notamment quant à la conception de la vie, purement mécanique chez le philosophe français, spiritualiste chez le philosophe brabançon. Ébranlé dans sa confiance en la certitude des connaissances humaines, ayant constaté le vide de la science scolastique, fondée sur les abstractions de la logique, l'intuition lui paraît un moyen plus sûr d'atteindre la vérité. Pour lui, la connaissance que nous obtenons par la démonstration préexiste déjà en nous-mêmes; le raisonnement ne fait que la rendre plus distincte. Si cette connaissance préexiste en nous, c'est que l'esprit, image de la Divinité, ne pense rien principalement, ne connaît rien intimement, ne contemple vraiment rien que Dieu ou l'unité première, à laquelle tout le reste se rapporte; la vérité de l'essence et la vérité de l'entendement se pénètrent en unité et en identité. Pour arriver à l'intuition, il faut se détacher de tout et s'abandonner à une sorte d'inertie et de passivité qui permette à la lumière d'en haut de se réfléchir sur l'esprit plongé dans l'adoration et l'amour. On pourrait rapprocher Van Helmont plutôt de Leibnitz que de Descartes.

Les continuateurs du passé. — Après ce novateur, nous retombons sur de pâles continuateurs du passé, d'humbles esclaves de la routine, presque tous jésuites ou professeurs de philosophie à Louvain. François-Hyacinthe Choquet de Lille (né vers 1580, mort en 1645) commente la Logique d'Aristote; Philippe du Trieu d'Havré (1583-1645) rédige une dialectique ou introduction à la logique et son livre sert de manuel pendant plus d'un siècle dans presque tous les colléges des Pays-Bas autrichiens; Erycius Puteanus de Venloo (1574-1646) remplace Juste-Lipse à Louvain et écrit un manuel de la morale d'Aristote, ainsi qu'une dissertation intitulée : *Unus et omnis, vis et proprietas unius;* Jean Deckher de Walhorn de Fauquemont (1583-1646) est un jurisconsulte et un membre du conseil de Brabant, dont on mentionne le livre : *Philosophus bonæ mentis;*

Gaspard Van Baerle (Barlaeus) d'Anvers (1584-1648) professe la logique à Leyde et laisse un discours *De Ente rationis;* mais, ayant embrassé les principes des remontrants, il est condamné par le synode de Dordrecht et exclu de l'université de Leyde.

Libert Froidmont (Fromondus) d'Haccourt (1587-1653) enseigne pendant quatorze ans la philosophie à la Pédagogie du Faucon à Louvain, puis l'abandonne pour la théologie. L'évêque Jansenius le désigne pour un de ses exécuteurs testamentaires et le charge de publier l'*Augustinus*. Esprit très-cultivé et versé dans les sciences il n'en a pas moins combattu le système de Copernic. Il a écrit un traité sur le libre arbitre, un parallèle entre l'Augustin de Janseniu et l'Augustin d'Hippone, et un traité sur l'âme, où il passe rapidement en revue les systèmes de philosophie ancienne et moderne.

Daniel Heins (Heinsius) de Gand (1582-1655) est encore, comm Bertius, Barlaeus, Walaeus et bien d'autres, une épave de la révolution du XVIe siècle jetée en Hollande. Calviniste, il fait toutes se études dans ce pays, y enseigne et s'y fait une grande réputation surtout littéraire.

Pierre Halloix de Liége (1572-1656) entreprend la réhabilitatio d'Origène, l'un des Pères de l'Église les plus remarquables par so esprit philosophique: Ignace Derkennis d'Anvers (1598-1656 publie un traité sur Dieu et attaque l'un des premiers le jansénisme Alexandre Sébille d'Anvers (né vers 1612, mort en 1657) est également un adversaire du jansénisme, comme Jacques Speecq, seigneur de Horst, natif d'Anvers (mort en 1662); Ignace Huart, de environs de Tirlemont (mort en 1661), semble favorable à Jansenius mais Antoine Dave, seigneur de Neuville, natif de Ciney (1597-1664) rencontre également l'opposition des jansénistes. Norbert Van Cou werven d'Anvers (fin du XVIe siècle-1661) commente Aristote Alphonse Antoine de Sarasa de Nieuport (1618-1667), mais d'origine espagnole, est un jésuite qui s'est occupé de morale et a mérit les éloges de Leibnitz et de Wolff pour son *Ars semper gaudendi* Quant à Guillaume Philippi de Halles, en Hainaut (vers 1600-1665) qui enseigne la philosophie au collége du Lis à Louvain, puis embrasse la médecine, une circonstance assez singulière signale s vie : s'étant marié sans en faire part à ses confrères du Lis, ceux-c le poursuivirent devant le conseil de Brabant, son mariage étan incompatible avec une chaire de philosophie. Philippe eut gain d cause; mais depuis lors on observa comme règle que les professeurs de cette catégorie qui se marieraient perdraient leur chaire

Philippi, du reste, ne s'était pas affranchi de la scolastique; ses Moelles (*Medulla*) de logique, de métaphysique et de physique en fournissent la preuve.

Le cartésianisme. — Avec Arnold Geulinckx d'Anvers (vers 1525-1669), nous sortons pour un moment de cette série de continuateurs du passé, l'influence de Descartes commence à se faire sentir; malheureusement, c'est surtout en Hollande que Geulinckx va importer le cartésianisme. Il enseigne d'abord la philosophie au collége du Lis à Louvain, mais, au bout de six ans, s'étant, au dire de Paquot, attiré l'animadversion de ses collègues et ayant contracté des dettes qui le mettaient à la merci de ses créanciers, il se réfugie à Leyde, y abjure le catholicisme et y donne des leçons particulières. Grâce à la protection du cartésien Abraham Heidanus, il obtient une chaire à l'université de Leyde et plus tard il embrasse la médecine. Son œuvre capitale est son *Éthique*, publiée après sa mort.

Geulinckx n'a pas été un simple propagateur de la doctrine de Descartes; il a voulu la compléter et, notamment par sa morale, il a voulu en combler une lacune importante. Partant de la pensée comme essence de l'âme, de l'étendue comme essence du corps ou de la matière, ne reconnaissant de cause efficiente qu'en Dieu, il nie toute action réciproque de l'âme sur le corps et, pour établir l'harmonie entre eux, il a recours à l'intervention divine. Il se rapproche ainsi de l'harmonie préétablie de Leibnitz. D'autre part, il se rapproche de Spinosa et de Malebranche, dont il a été le précurseur: du philosophe hollandais, parce qu'il ne voit dans les corps particuliers que des modes du corps en soi et dans les esprits particuliers que des modes de l'esprit universel, de sorte qu'il n'existe au fond qu'une seule substance, Dieu, avec les attributs infinis d'étendue et de pensée; du philosophe français, parce que Dieu est le véritable auteur des mouvements de l'âme et du corps, qui n'en sont donc que les causes occasionnelles, et que si nous voyons le monde, c'est par l'action de Dieu, c'est-à-dire qu'en réalité nous voyons le monde en Dieu. A la différence de Malebranche pourtant, Geulinckx admet le pouvoir pour l'âme d'agir sur elle-même. En morale, il part de l'amour de la droite raison, ainsi que Malebranche de l'amour de l'ordre, comme du grand principe duquel dérivent toutes les vertus particulières. Les vertus cardinales ou propriétés essentielles de la vertu sont la diligence ou l'attention à écouter la voix de la raison, l'obéissance ou la docilité à la servir, la justice ou l'équation de nos actes avec la raison, enfin l'humilité ou l'abandon et le mépris de soi-même en vue de la raison. Il ne faut pas oublier toutefois que la vertu est une, indivisible et absolue. Sa fin, s'il s'agit de la fin de l'œuvre (*finis operis*), est le bonheur; s'il s'agit de l'ouvrier (*finis operantis*), de l'homme vertueux, c'est le bien, qui en lui-même est Dieu ou la fin suprême de toutes les créatures. La récompense de la vertu doit en être la conséquence.

Nonobstant les motifs que donne Paquot du départ de Geulinckx

pour Leyde, il est à remarquer que l'année de ce départ (1652) coïncide avec celle de thèses soutenues par lui à Louvain et en outre avec les tentatives du professeur de médecine Plempius pour faire proscrire par ses collègues, au nom de la paix et de la santé publique compromise, le cartésianisme, que, vers 1650, le médecin Gochlenius avait déjà cherché à introduire à Louvain. Quoi qu'il en soit, trois professeurs de la faculté de théologie de Louvain, répondant à l'appel de Plempius (de cet éternel disputeur, comme on l'avait surnommé, de cet adversaire des nouveautés, comme de la découverte de la circulation du sang), censurent la doctrine de Descartes, qui néanmoins gagne du terrain, au point d'alarmer enfin le nonce apostolique lui-même, Jérôme Vecchio. Sur les instance: réitérées de Vecchio (1662), l'université de Louvain, devançant sou: ce rapport les autres universités catholiques et la congrégation de l'*Index*, condamna les principes cartésiens. Mais cette condamnatio n'empêcha pas qu'on ne continuât à les enseigner à Louvain, sinon ouvertement, du moins avec réserve. On cite même ce fait qu'e 1697, des moines franciscains soutinrent solennellement à l'univer sité des thèses cartésiennes et que ces thèses étaient dédiées Jérôme Vecchio. Il est, du reste, à noter que le jansénisme et l cartésianisme, tous deux en butte aux attaques des jésuites, vivaien en assez bonne intelligence et que l'université de Louvain a XVIIe siècle était infectée de jansénisme.

Après Geulinckx, nous avons à citer Gautier Pauli (Paullus) d Huy (1587-1672), qui entreprend une *Jesu-logia* ou bases de tout la théologie et de toute la philosophie, et Chrétien De Wulf (Lupus d'Ypres (1612-1681), qui se signale par son opposition au jan sénisme et au cartésianisme; Lupus, bien qu'ayant été un des troi professeurs qui avaient condamné le cartésianisme sur l'appel d Plempius, paraît s'être rétracté dans la suite. Jean Caramuel y Lob kowitz, dont le père était un gentilhomme du Luxembourg et l mère une Allemande, et qui était né à Madrid en 1606, a enseign la théologie à l'abbaye des Dunes et, docteur de l'université d Louvain, a combattu le jansénisme et le cartésianisme. Très-vers dans beaucoup de branches des connaissances humaines, il mar quait de jugement et était dévoré de vanité. Il voulait tout réform en métaphysique, en logique, en morale.

François Mercure Van Helmont de Vilvorde (1618-1699), fils d Jean-Baptiste, médecin, chimiste, et même alchimiste, parcou l'Europe avec une bande de Bohémiens, est jeté dans les cachots d

l'inquisition à Rome et parvient à en sortir, pour aller finir ses jours dans un faubourg de Berlin, après s'être fait quaker. Ses opuscules philosophiques le montrent l'adversaire de la philosophie scolastique, comme son père. Le père se donnait le titre de *philosophe par le feu*, faisant ainsi allusion à ses travaux chimiques; le fils prend celui de *philosophe par l'un dans lequel est tout* (*philosophus per unum in quo omnia*), parce qu'il professait l'unité des créatures finies avec l'être infini; il admettait également la transmigration des âmes.

Martin Steyaert de Somergem (1647-1701) a joué un rôle assez considérable dans les débats théologico-philosophiques de son temps, d'abord combattant la morale relâchée des jésuites, puis attaquant le jansénisme, le cartésianisme, et devenant le champion de l'ultramontanisme. Jean-François Foppens de Bruxelles (1609-1701), professeur de philosophie à Louvain, est plus connu par sa *Bibliotheca belgica*. Gommare Huyghens de Lierre (1631-1702), ami d'Arnauld et de Quesnel, paraît avoir aussi été partisan de la philosophie cartésienne. Quant à Claude Lacroix de Saint-André, près de Herve (1652-1714), c'est un jésuite désavoué en 1757 par les jésuites de Paris et de Toulouse. Guillaume-Marcel Claes de Gheel (1658-1710) a donné une Éthique, qui a le mérite de ne pas prêcher le probabilisme. Léger-Charles De Decker de Mons (1645-1723) s'est signalé comme un adversaire du jansénisme et du cartésianisme et a cherché à faire revivre le péripatétisme.

Réveil. — De Nélis et Mann. — A mesure que nous avançons, les noms deviennent plus saillants, et désormais ce n'est plus l'université de Louvain qui nous les fournit. François Noël du Hainaut (1651-1729), jésuite missionnaire aux Indes et en Chine, fait connaître la philosophie chinoise et entre autres Confucius et Mencius; Barthélemy Des Bosses de Herve (1688-1738), jésuite, enseigne la philosophie et la morale à Cologne et entretient des relations avec Leibnitz, Wolff, Clarke; Jacques Lefebure du Hainaut (1694-1755), jésuite, professe la philosophie à Douai, critique les œuvres de Bayle, s'attaque aussi à Malebranche, et combat les idées innées; Olivier Légipont de Soiron (1698-1758), bénédictin, professe la philosophie à Cologne, et embrasse en outre tout le cercle des connaissances humaines; Robert Hyckman de Bruxelles (1720-1787), mais originaire de Bohême, entre chez les bénédictins de Saint-Hubert et remporte plusieurs prix à l'Académie royale de Bruxelles.

Ce dernier s'occupe surtout d'électricité et se forme, à ce sujet, un système d'après lequel il existerait une analogie harmonique entre la manière d'agir des êtres purement spirituels et celle des êtres animés d'un principe actif : deux mémoires, où il s'applique à établir son mécanisme électrique universel, ont été couronnés par l'Académie de Munich. Henri-François Pyrard de Verviers (1737-1800), connu sous le nom d'abbé du Val Pyrau, est un carme qui professe la philosophie à Paris, pendant six ou sept ans, dans le collége de son ordre : son *Catéchisme de l'homme social* est mis sur la même ligne que les *Entretiens de Phocion*, de Mably. Enfin Dominique Bauduin de Liége (1742-1809) est un oratorien qui a écrit un traité sur l'immortalité de l'homme ou essai sur l'excellence de sa nature.

Il nous reste à parler de deux hommes qui ont marqué la fin du siècle dernier dans nos provinces, l'évêque De Nélis et l'abbé Mann. L'université de Louvain était en décadence ; la faculté des arts continuait à rester plongée dans la vieille routine scolastique ; la discipline était relâchée ; beaucoup de jeunes gens allaient achever leurs études à l'étranger, nonobstant les défenses expresses du gouvernement. Plusieurs mesures furent enfin prises pour améliorer l'enseignement. En 1766, on réforma les humanités, qui faisaient partie de la faculté des arts. Antérieurement les leçons de philosophie consistaient dans des dictées d'une scolastique subtile et ennuyeuse, tirée d'Aristote, de Porphyre et autres : en 1773, l'enseignement se rapproche des méthodes adoptées dans les autres universités. Cette même année 1773 est signalée par la suppression des jésuites.

La fondation de l'Académie royale des sciences et belles-lettres date de 1772. Corneille-François De Nélis de Malines (1736-1798) y a beaucoup contribué. Élève et primus de l'université de Louvain, il cultive la philosophie avec ardeur, étudie et commente Platon, Aristote, Plutarque, Cicéron, devient plus tard (1785) évêque d'Anvers, et quitte le pays lors de l'invasion des Français en 1794, pour aller mourir chez les camaldules près de Florence. Son livre *l'Aveugle de la Montagne*, entretiens philosophiques, occupe un rang honorable, et par l'élévation des idées, et par sa forme littéraire. Il devait se composer de trente entretiens; mais on n'en possède que neuf et cinq seulement sont incontestablement de De Nélis. Ils roulent sur la nature créée et sur Dieu. L'univers est pour lui une grande force qui, différemment combinée, différemment agissante sur les différentes monades ou esprits, et différemment reçue par

eux, produit partout différentes sensations. Et il insiste sur cette idée fondamentale.

Théodore-Augustin Mann, connu sous le nom de l'abbé Mann, du comté d'York en Angleterre (1735-1809), embrasse le catholicisme et vient à la chartreuse de Nieuport ; en 1774, il est nommé membre de la nouvelle académie ; il se fait séculariser et s'établit à Bruxelles. Il s'occupe de travaux de tous genres, de travaux scientifiques notamment. L'invasion des Français lui fait abandonner notre pays et il va mourir à Prague. Ses *Principes métaphysiques des êtres et des connaissances*, qui datent de 1767 à 1774, reposent sur l'idée qu'il existe une certaine harmonie entre les principes moraux et les attributs souverainement parfaits de l'Être par excellence, idée que l'auteur étend à tous les êtres d'une manière analogue au degré d'existence de chacun d'eux.

Un troisième académicien, le commandeur de Nieuport (1749-1827), a laissé un *Essai sur la théorie du raisonnement* et quelques essais philosophiques dans son livre : *Un peu de tout ou Amusements d'un sexagénaire*. Bien qu'on puisse rattacher l'auteur à l'école sensualiste, il accorde un plus haut degré de spiritualité à l'homme que Condillac et il pénètre plus profondément que le philosophe français dans la nature et les opérations des facultés intellectuelles.

Il peut paraître étrange de voir le musicien Grétry de Liége (1741-1813) figurer parmi les philosophes belges. Cependant il a écrit un livre intitulé : *La vérité, ce que nous fûmes, ce que nous sommes, ce que nous devrions être*, en trois volumes, où l'influence de Condillac se fait sentir ainsi que celle de J.-J. Rousseau.

Avec la fin du XVIIIe siècle, l'université de Louvain disparaît sous le coup de la tempête révolutionnaire, sans laisser de regrets, car elle n'était plus que l'ombre d'elle-même ; son dernier professeur de philosophie, Liebaert, rentre dans la vie privée, sans avoir marqué dans l'enseignement philosophique.

Réorganisation des études philosophiques. — L'occupation de la Belgique par les Français (1794-1815) fut peu favorable à l'enseignement philosophique. On supprima l'université de Louvain en 1797 et par là on rompit avec la tradition, qui plaçait la philosophie sous la dépendance de la théologie. On institua des écoles centrales où devaient s'enseigner la logique et l'analyse des idées, et l'on envoya quelques jeunes gens à l'école normale de Paris, où Garat

professait le sensualisme de mode à cette époque. On sait du reste que le grand Napoléon n'aimait pas les idéologues.

Le roi Guillaume, qui a constamment fait preuve de zèle pour la propagation de l'instruction publique à tous ses degrés, créa (1816 et 1817) trois universités, à Louvain, à Liége et à Gand. Chaque université comprenait entre autres une faculté de philosophie et lettres, dans laquelle figuraient parmi les cours la logique, la métaphysique, l'histoire de la philosophie et la philosophie morale. Seulement ces cours devaient se donner en latin. Plus tard (1825), eut lieu momentanément l'institution du collége philosophique, destiné aux jeunes gens qui voulaient embrasser l'état ecclésiastique et comprenant également parmi les matières d'enseignement les mêmes branches philosophiques que les universités. Plus tard encore (1827), le gouvernement créa à Bruxelles les cours gratuits et publics du Musée scientifique et littéraire, et parmi ces cours figurait celui de l'histoire de la philosophie.

Grâce à cette réorganisation, la philosophie allemande commença à pénétrer un peu dans notre pays, à la place de celle de Condillac et de Laromiguière, et à côté de l'espèce de cartésianisme enseigné dans les séminaires épiscopaux. A Liége, Bernard-Ignace Denzinger, de Dettelbach en Franconie, fit connaître la philosophie de Kant. Un autre kantien, Jean Kinker, des environs d'Amsterdam, fut également professeur à Liége de 1817 à 1830. Au collége philosophique à Louvain, un disciple de Schelling, Seber (mort en 1827), enseigna quelque temps la philosophie, et fut remplacé par un ecclésiastique belge, Jean-Herman Janssens, qui connaissait la philosophie allemande. Quant à la nouvelle université de Louvain, l'ancien professeur Liebaert y occupa peu de temps la chaire de philosophie et fut remplacé par Frédéric de Reiffenberg, de Mons (1795-1850), à partir de 1822 jusqu'en 1830. De Reiffenberg, plutôt littérateur que philosophe, se rallia à l'éclectisme de Victor Cousin. Un autre professeur de l'université de Louvain, le philologue Bekker, donna, de son côté, une salutaire impulsion à l'étude de l'histoire de la philosophie; c'est ainsi qu'un de ses meilleurs élèves, François Baguet, de Nivelles (1801-1867), écrivit une dissertation sur le philosophe stoïcien Chrysippe (1822) qui fut couronnée, et plus tard devint professeur de littérature grecque et latine à l'université catholique. Nommons, en outre, Louis-Joseph Dehaut, de Chièvres (1805-1841), qui a fait un excellent travail sur la vie et la doctrine d'Ammonius Saccas. Ce mémoire, couronné par l'Académie en 1830, et dédié à

Van Meenen et Van de Weyer, est précédé d'une introduction très-intéressante sur l'histoire de l'école d'Alexandrie : il dénote chez son auteur non-seulement de fortes études philologiques, mais un esprit philosophique remarquable. Antérieurement (1829), Dehaut avait traité la question de l'existence objective de l'âme, et il s'était attaché à prouver non-seulement l'existence de l'âme, mais encore son immatérialité et son immortalité.

A Louvain, à côté de l'université, il y avait un homme, un simple avocat qui, dans le silence du cabinet, s'adonnait aux études philosophiques, et qui ne fut pas sans exercer une certaine influence sur la jeunesse universitaire. Pierre-François Van Meenen, d'Espierres (1772-1858), avait été l'élève, à l'ancienne université de Louvain, du digne professeur Liebaert; il s'était nourri, en outre, non-seulement de la philosophie du XVIIIe siècle, mais encore de la lecture de Bacon, de Descartes, de Leibnitz, de Spinosa, etc. Aussi le sensualisme et le matérialisme, prédominants au commencement de ce siècle, n'eurent guère de prise sur lui. Dès 1818, nous le voyons, dans sa lettre à Haumont sur la philosophie, en faire une réfutation solide. La même année, il donne, dans le même esprit, un morceau de grammaire philosophique sur la construction française, pour combattre certains paradoxes de Jacotot. Plus tard, de 1835 à 1841, il enseigna la philosophie morale à l'université libre de Bruxelles. Au nom de Van Meenen viennent se rattacher ceux de Haumont et de Van de Weyer. Joseph Haumont, de Hougaerde (1783-1848), était aussi un penseur solitaire, mais imbu des idées de Condillac; il se laissa plus tard dominer par une sorte de mysticisme et devint fouriériste en 1842. Quant à Sylvain Van de Weyer, de Louvain (1802-1874), c'est sous l'influence de Van Meenen que, dans la première période de sa vie, il se consacra en partie aux études philosophiques. Il débuta, en 1822 et 1823, par critiquer spirituellement la méthode en vogue de Jacotot; en 1823, il fit une thèse sur la réalité, la connaissance et la pratique du devoir, où il combattit la doctrine utilitaire de Bentham; en 1825, il donna une édition des œuvres du philosophe hollandais Hemsterhuis et l'accompagna d'une bonne étude d'ensemble sur cet écrivain remarquable. En 1827, Van de Weyer fut chargé du cours public d'histoire de la philosophie au Musée de Bruxelles et son discours d'ouverture, sous une forme littéraire à laquelle on n'était pas trop habitué, se ressent des idées de son maître et de celles de Victor Cousin. Nous ne devons pas négliger de mentionner encore ici un philosophe indé-

pendant et solitaire qui, pendant de longues années, s'est occupé modestement et laborieusement de travaux plus ou moins relégués dans l'oubli : Louis Gruyer, de Bruxelles, mais d'origine lorraine (1778-1866). On serait assez disposé à ranger Gruyer parmi les sensualistes mitigés de l'école de Locke, ou de Laromiguière, ou de Destutt-Tracy.

Temps contemporains. — En 1830 et pendant près de quatre à cinq ans, les universités furent presque désorganisées et beaucoup de professeurs distingués quittèrent notre pays. Dans cet intervalle, la doctrine philosophico-ultramontaine de Lamennais et le socialisme philosophique de Saint-Simon se firent quelque jour chez nous. L'abbé G. Moens entreprit en 1832 une réfutation de Saint-Simon. Le comte Henri de Mérode et le marquis de Beaufort, dans un écrit intitulé : *De l'esprit de vie et de l'esprit de mort* (1833), professèrent les doctrines de l'école théologique et combattirent le rationalisme. Le terrain se préparait peu à peu pour la fondation d'une institution qui devait exercer une grande influence en faveur du maintien du passé. Les années 1834 et 1835 furent signalées enfin par la réorganisation de deux universités de l'État, l'une à Gand, l'autre à Liége, et par la fondation de deux autres universités indépendantes de l'État, l'université libre de Bruxelles et l'université catholique de Malines d'abord, puis de Louvain, ainsi que par la création du jury central d'examen. Le programme des facultés de philosophie s'élargit et l'on y vit figurer : l'anthropologie, la logique, la philosophie morale, la métaphysique, l'esthétique, l'histoire de la philosophie ancienne et moderne. Malheureusement, plus tard (1857), l'introduction des jurys combinés et celle des cours à certificat furent un pas en arrière, et les études philosophiques obligatoires furent restreintes à la psychologie pour la majeure partie de la jeunesse belge.

A l'université de Gand réorganisée, ce fut François Huet, un Français, qui occupa pendant quinze ans la chaire de philosophie. Élève de Bordas-Demoulin, qui professait une sorte de néo-cartésianisme en même temps que de néo-christianisme, Huet forma plusieurs élèves distingués ; il est mort en 1869, après avoir abandonné ses premières idées et s'être tourné décidément vers le rationalisme. Gustave Callier, disciple de Huet et son successeur dans sa chaire à Gand, penseur sérieux et orateur remarquable, est mort à la tâche avant son maître, mais en rationaliste comme lui. Citons encore

pour l'université de Gand, M. Paul Voituron, Léon Wocquier, M. J. Delbœuf et M. Oscar Merten.

A Liége, nous rencontrons, comme à Gand, pour premier professeur de philosophie un Français, nourri du spiritualisme de l'école éclectique uni à des convictions catholiques, Hippolyte Gibon, de Laigle, qui ne donna qu'une ou deux leçons (1836). Émile Tandel, de Luxembourg (1804-1850), remplaça Gibon et occupa la chaire de philosophie pendant une quinzaine d'années. A Tandel succéda M. Ch. Loomans, de Lanaeken, élève de l'université catholique, qui a fait des études philosophiques sérieuses. M. Alphonse Le Roy, de Liége, ancien élève de l'université de Liége, partage avec M. Loomans, depuis 1850, l'enseignement de plusieurs branches de la philosophie. M. Nicolas Schwartz, de Scherpenzeel en Prusse, mais naturalisé belge, a enseigné surtout l'histoire de la philosophie, à Liége, à partir de 1837. En dehors de l'université, Pierre Kersten, rédacteur en chef pendant de longues années de la plus importante revue catholique belge, le *Journal historique et littéraire*, y a publié de nombreux articles philosophiques, où il a combattu le rationalisme moderne, ainsi que les idées de de Bonald sur l'origine du langage.

L'université catholique continue la tradition de l'ancienne université de Louvain, où la philosophie était au service de la théologie, avec cette différence que, par son organisation affranchie complétement de toute intervention du pouvoir civil, elle est encore plus dévouée aux doctrines ultramontaines. Quoi qu'il en soit, plusieurs professeurs se sont distingués, sinon par l'originalité de leurs doctrines, au moins par leur habileté d'exposition et de coordination. Le chanoine Casimir Ubaghs nous en offre un exemple. A côté de lui, Nicolas-Joseph De Cock, de Tubize, a enseigné la philosophie morale jusqu'en 1848. François-Xavier De Ram, de Louvain (1804-1865), le premier recteur de l'université, a publié en latin un *Manuel d'histoire de la philosophie ancienne*, bien qu'il n'ait pas enseigné cette branche, confiée dans les premiers temps avec la métaphysique à un Norwégien converti, Nicolas Moeller. Arnold-Pierre Tits, d'Aelst près de Saint-Trond (1807-1851), professeur dans la faculté de théologie, a eu pour élève l'un des professeurs les plus distingués de la faculté de philosophie, Nicolas-Joseph Laforêt, de Graide (1823-1872). On peut encore rattacher aux études philosophiques les travaux remarquables de M. Félix Nève, ainsi que ceux de M. Thonissen.

L'enseignement catholico-philosophique se donne non-seulement

à Louvain, mais en outre et, sans parler des séminaires, à l'instit
Saint-Louis de Bruxelles et dans les colléges des jésuites. La philo
sophie rationaliste, au contraire, fille du libre examen, ne compt
guère qu'un centre important, l'université libre de Bruxelles. C'es
là que, de 1834 à 1848, Henri Ahrens, de Salzgitter dans le Hanov
(1808-1874), a enseigné une philosophie qui, prenant son point d
départ dans le moi, remonte à Dieu comme au principe de la scienc
et qui, combinant la méthode analytique avec la méthode synthé
tique, tient compte des données fournies par l'observation et l'expé
rience, sans exclure l'infini et l'absolu. A côté d'Ahrens, M. Théo
dore Schliephake, du Hanovre, également disciple de Krause,
enseigné quelque temps l'histoire de la philosophie. Depuis 184
c'est M. Guillaume Tiberghien, de Bruxelles, qui a remplacé Ahren
son maître, et c'est lui qui aujourd'hui enseigne toutes les branche
philosophiques.

BIBLIOGRAPHIE. — Stallaert et Vanderhaeghen, *De l'instruction publique au moyen â*
Bruxelles, 1853, in-8°; Th. Juste, *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgiq*
Bruxelles, 1844, in-8°; Lebon, *Histoire de l'enseignement populaire en Belgique,* Bruxell
1868, in-8°; Valerii Andreae Desseli *Bibliotheca Belgica,* Lovanii, 1643, in-4°; Foppe
Bibliotheca Belgica, Bruxelles, 1739, 2 vol. in-4°; Paquot, *Mémoires pour servir à l'histo*
littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, etc., Louvain, 1763, 18 vol. in-12; Goetha
Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, etc., en Belgique, Bruxell
1837-1838, 4 vol. in-8°; idem, *Histoire des lettres et des arts en Belgique,* etc., Bruxelles, 18
1844, 4 vol. in-8°; De Becdelièvre, *Biographie liégeoise,* Liége, 1836, 2 vol. in 8° et suppléme
Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale, Bruges, 1843, 4 vol. in-
Biographie nationale publiée par l'Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1866 et suiv.
cours de publication); Ch. Potvin, *Nos premiers siècles littéraires,* Bruxelles, 1870, 2 v
in-8°; Franck, etc., *Dictionnaire des sciences philosophiques,* Paris, 1844-1851, 6 vol. in-
Blakey, *History of the philosophy of mind,* London, 1848, 4 vol. in-8°; Jourdain, *Recherc*
critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote, etc., Paris, 1819, in-8°; H
reau, *Hugues de Saint-Victor,* nouvel examen de l'édition de ses œuvres, Paris, 1859, in-
Huet, *Recherches historiques et critiques sur la vie, les ouvrages et la doctrine d'Henri*
Gand, Gand et Paris, 1838, in-8°; Rottier, E., *La vie et les travaux d'Erasme* considérés d
leurs rapports avec la Belgique; M. V. Gaillard, *De l'influence exercée par la Belgique*
les Provinces-Unies, sous le rapport politique, commercial, industriel, artistique et littéra
depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la paix de Munster (ces deux derniers ouvr
font partie des mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1855, in-
De Reiffenberg, *De Justi Lipsii vitâ et scriptis,* Bruxelles, 1823, in-4°; L. Du Bois, *Tr*
de la constance, trad., précédée d'une notice sur Juste-Lipse, Bruxelles, 1873, in-8°; E
Masson, *Essai sur la vie et les ouvrages de Van Helmont,* revue trimestrielle, tome X
Bruxelles, 1858; Rommelaere, *Études sur Van Helmont,* Bruxelles, 1868, in-4°; A. Sté
Procès de Martin Étienne Van Velden, etc., Bruxelles, 1871, in-8°; F. Laurent, *Van Espen,*
Bruxelles, 1860, in-18. — Voir aussi les histoires en général, celles de la Belgique en part
lier, puis les histoires de la philosophie, de la religion, de la littérature, des sciences,
le Centième anniversaire de l'Académie, la *Philosophie au pays de Liége* et le *Liber memo*
de M. A. Le Roy, l'article de Warnkœnig dans le *Zeitschrift für Philosophie,* de Fichte. E
1857, t. XXX, p. 100-143; les annuaires, les revues, etc., etc.

V

HISTOIRE DES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES ET NATURELLES,

Par M. ERNEST ROUSSEAU,
Professeur à l'Université de Bruxelles et à l'École militaire.

PREMIÈRE PÉRIODE. — LA SCIENCE AU MOYEN AGE. — Un savant évêque espagnol, Isidore de Séville, écrivit, au commencement du VIIe siècle, un ouvrage où sont exposées toutes les sciences, divines et humaines, connues de son temps. Dans cette encyclopédie du moyen âge, les sciences mathématiques ou naturelles n'occupent qu'une place très-secondaire, en rapport du reste avec la faible importance qui leur était accordée dans l'enseignement. Les quatre branches du *quadrivium* : l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique y sont condensées dans un seul chapitre. L'histoire naturelle y est traitée avec non moins de concision, et l'on y trouve, au lieu de méthode et d'observations, un désordre bizarre et des fables absurdes; on y rencontre un quadrupède penné, le gryphe, ayant la face d'un aigle et le corps d'un lion; on y voit le basilic, le roi des serpents, qui de son haleine les fait mourir, et de son regard tue les hommes, être vaincu par la belette; les hippopotames, les crocodiles, les huîtres et les éponges y sont, dans une classification fantastique, rangés au nombre des poissons.

L'ouvrage du savant de Séville est peut-être l'expression, non-seulement la plus fidèle, mais la plus élevée de l'état des sciences en

Europe pendant la majeure partie du moyen âge. L'ignorance était générale; chez les laïques, elle était absolue, et, parmi les moines et les ecclésiastiques, la plupart savaient à peine lire et écrire. « La culture des lettres a presque entièrement péri par l'inertie de nos ancêtres, » disait Charlemagne dans une de ses ordonnances. Le grand empereur essaya de les ressusciter par les encouragements qu'il donna aux savants, par l'organisation régulière et forte qu'il imprima à l'enseignement. Sous son règne, les études se relevèrent; mais la lumière répandue sur le siècle de Charlemagne par les travaux des hommes instruits appelés à sa cour ne devait pas tarder à s'éteindre après lui. Bientôt les écoles fondées par Alcuin et par Hraban Maur furent désertées, et l'Europe retomba dans un tel état de barbarie, que, dans son *Histoire des mathématiques*, Montucla regarde cette époque comme celle de la plus grande obscurité qui ait régné en Occident. « Il se trouve ici, dit-il, un long intervalle, près d'un siècle et demi, pendant lequel je n'ai pu, malgré mes recherches, rencontrer un seul mathématicien. »

La Belgique fut, parmi les contrées de l'Europe, l'une des premières où se réveilla le goût des travaux intellectuels. Pendant le x[e] et le xi[e] siècle, se manifestait déjà, dans les écoles religieuses du pays de Liége, une certaine activité scientifique et littéraire, très-remarquable pour un temps où, d'après le jugement de Cuvier, il n'y avait pas dans tout l'Occident un seul moine capable d'écrire d'une manière supportable le récit des événements. Les travaux laissés par les écolâtres chargés de donner l'enseignement dans l'école cathédrale de Liége et dans les écoles monastiques du diocèse, telles que celles de Lobbes, de Stavelot, de Gembloux, etc., n'offrent plus, il est vrai, aujourd'hui qu'un intérêt purement historique; mais si leurs auteurs n'ont pas fait faire de progrès sensible aux sciences qu'ils ont cultivées, si même on peut leur reprocher d'être vagues, confus, inexacts, peu judicieux, on doit du moins leur reconnaître le rare mérite d'avoir, dans un siècle de barbarie, contribué puissamment au développement des études en Belgique. C'est à ce titre que l'histoire des sciences doit signaler les noms d'Hériger, abbé de Lobbes, qui commenta l'*Abaque* de Gerbert; d'Adelbold, auteur d'un traité sur le volume de la sphère; de Francon, qui composa un ouvrage sur la quadrature du cercle, et auquel on a attribué l'invention de la mesure en musique; de Sigebert de Gembloux, dont il est resté un traité sur la connaissance des temps. A côté de ces noms, il faut placer celui du célèbre Notger, qui, avant

d'occuper le siége épiscopal de Liége, se distingua comme savant et comme pédagogue, et dirigea l'école du monastère de Stavelot. Par son enseignement, qu'il continua de donner après avoir été élevé à la dignité d'évêque souverain, par ses libéralités, par la sollicitude constante qu'il montra pour l'instruction, Notger peut être considéré comme ayant exercé une grande influence dans le mouvement intellectuel qui se produisit alors en Belgique. Il y prit part aussi par ses écrits, si toutefois il fut l'auteur de plusieurs ouvrages qu'on a regardés comme étant de lui, et parmi lesquels se trouvent deux livres sur l'astronomie.

Nous citerons aussi, comme l'un des fondateurs de l'étude des sciences dans notre pays, le savant Odon, d'Orléans, qui, à la fin du XIe siècle, fut appelé à en diriger l'enseignement dans l'école de l'église de Tournai, et dont la haute réputation de savoir attira dans la ville un nombre considérable d'élèves venus non-seulement des provinces voisines, mais de pays éloignés, tels que la Bourgogne, la Saxe et l'Italie.

Au milieu du siècle suivant, le Brugeois Rodulphe, après avoir étudié l'astronomie sous le philosophe platonicien Thierri, traduisit, de l'arabe en latin, le *Planisphère*, de Ptolémée; cette traduction, écrite à Toulouse vers 1146, n'intéresse pas seulement l'histoire des sciences en Belgique : elle eut une portée plus étendue en contribuant, avec les ouvrages de Jean de Séville, de Platon de Tivoli et de Gérard de Crémone, à propager en Europe la connaissance des auteurs anciens.

Pendant toute cette partie du moyen âge, les sciences naturelles furent très-peu cultivées; leur étude était restée stationnaire en Europe depuis l'apparition du livre encyclopédique d'Isidore de Séville, qui, jusqu'au XIIe siècle, fut suivi pour l'enseignement dans les écoles. Les ouvrages qui parurent alors furent pour la plupart, ou d'informes compilations sans aucun caractère scientifique, ou des œuvres de fantaisie, dans lesquelles l'imagination jouant le principal, sinon l'unique rôle, défigurait la nature pour la plier aux caprices d'une théologie bizarre. On peut à peine regarder comme se rapportant aux sciences naturelles les recueils nommés *Bestiaires*, étranges productions du moyen âge, à la composition desquelles la Belgique ne fut pas étrangère. Cette zoologie mystique, où l'histoire des animaux n'est que le prétexte d'allégories morales ou religieuses, appartient moins au domaine des sciences naturelles qu'à celui de l'archéologie qui, dans les paraboles dont ces livres sont semés,

peut découvrir l'interprétation des figures symboliques d'animaux ornant les monuments d'architecture gothique. Il n'est guère possible non plus de placer au rang des ouvrages de météorologie ou de physique les naïfs récits de phénomènes extraordinaires, dans lesquels on recherchait surtout des présages, sans se préoccuper ni des causes, ni même de la réalité de ces faits merveilleux. Les bestiaires, les livres de prodiges, les livres sur les monstres et autres compositions semblables constituent en quelque sorte la science légendaire qui, en Belgique ainsi qu'ailleurs, précéda la science réelle de la nature comme la fable a précédé l'histoire. Cette science naissante, toute peuplée d'allégories et de merveilles, inspira nos premiers poëtes. Au XIIe siècle, Alain de Lille, qui fut tout à la fois poëte, physicien, alchimiste et théologien, et que ses contemporains surnommèrent le docteur universel, la célébrait en vers dans son *Anticlaudianus;* et, un siècle plus tard, le grand poëte flamand, Jacob Van Maerlant, consacrait à l'histoire naturelle son poëme intitulé *Der natueren bloeme,* tiré en partie du *De rerum naturâ*, œuvre d'un autre Belge, le Brabançon Thomas de Cantimpré.

A côté de la science poétique ou légendaire dont nous venons de parler, parurent aussi quelques ouvrages exclusivement pratiques. Tels furent certains traités dans lesquels l'étude des plantes n'était envisagée qu'au point de vue de ses applications à l'agriculture ou à la médecine, et qui néanmoins méritent d'être cités dans l'histoire de la botanique pure, dont ils préparèrent l'avénement en appelant l'attention sur les propriétés des végétaux. Parmi les savants qui alors s'intéressèrent à cette étude, figure avec éclat un médecin belge, auteur d'un ouvrage intitulé : *De viribus plantarum;* c'est Jean de Saint-Amand (vers 1200), que l'on appelé le père de la botanique en Belgique, et qui fut, dit M. Broeckx dans son *Histoire de la médecine,* « l'un des plus grands médecins de son siècle. »

L'époque à laquelle nous sommes parvenus est importante dans l'histoire scientifique de l'Europe. Ce fut alors que l'arithmétique arabe s'y répandit; ce fut alors aussi que les grands ouvrages d'Aristote furent pour la première fois introduits dans les écoles, où, auparavant, ils étaient inconnus; enfin, au XIIIe siècle appartient la gloire d'avoir commencé la transformation radicale de l'étude de la philosophie naturelle, et d'avoir posé les premiers fondements de la méthode expérimentale. Au XIIIe siècle, en effet, s'ouvrit la lutte entre les défenseurs des doctrines traditionnelles, pour lesquels l'antiquité était infaillible, et les partisans de l'observation et de l'expérience,

qui, comme Roger Bacon, étaient convaincus que l'autorité de l'expérience était la seule qui dût prévaloir. Bernard Palissy, Galilée, François Bacon, Descartes, développèrent, en les complétant, les principes de l'école expérimentale; mais trois siècles avant eux, ces principes avaient été énoncés par l'illustre et malheureux moine d'Oxford, Roger Bacon, avec une précision surprenante pour son siècle et une hardiesse de langage qui ne fut pas dépassée.

La Belgique prit une part active aux travaux scientifiques de cette grande époque. Deux Belges, Guillaume de Moerbeeck (1215-1300) et Henri Goethals (1220-1295), plus connu sous le nom d'Henri de Gand, brillent aux premiers rangs parmi les nombreux traducteurs ou commentateurs d'Aristote. Un autre Belge, Guillaume de Ruysbroeck, qui, pendant la septième croisade, fut envoyé par Louis IX comme ambassadeur en Tartarie, adressa au roi une relation de son voyage, dans laquelle l'histoire naturelle, dit M. Pouchet, peut déjà trouver quelque chose à glaner. On lui doit la description du bœuf grognant et celle des chevaux sauvages habitant par troupes les déserts de l'Asie; il est aussi, après Ammien Marcellin, le premier Européen qui fasse mention de la rhubarbe et de ses propriétés. Aux noms que nous venons de citer, nous ajouterons ceux d'Henri de Bruxelles, bénédictin de l'abbaye d'Afflighem, dont les œuvres, probablement restées manuscrites, ne sont plus connues aujourd'hui que de nom; de Gilles de Lessines (1205-1280), qui fut l'ami d'Albert le Grand, et écrivit quelques ouvrages sur la géométrie et sur les comètes; de Henri Baten, de Malines, qui, en 1290, signala des erreurs dans les tables alphonsines.

Ce dernier s'occupa ensuite d'astrologie. Nous ne mentionnerions pas ce fait, assez peu important en lui-même, s'il était isolé. Mais il se rattache à un fait bien plus général et qui fut un des traits caractéristiques de l'état des sciences, non-seulement pendant le moyen âge, mais pendant une grande partie de la renaissance. Nous voulons parler de cette crédulité sans bornes dans les idées reçues, de cet entraînement irréfléchi vers le merveilleux, qui si longtemps égarèrent les meilleurs esprits, firent dévier la science du véritable objet de ses recherches et produisirent, dans toute l'Europe, les rêveries antiscientifiques des astrologues, alchimistes, géomanciens, chiromanciens, etc. On ne doit donc pas s'étonner qu'au XIII[e] siècle et même au delà, les œuvres de nos savants ne soient pas toujours exemptes de singulières aberrations parfois mêlées aux travaux les plus sérieux.

C'est ainsi que nous voyons Alain de Lille, plus de quatre siècles après les deux Van Balbian, et au XVIIe siècle Jean Du Châtelet, chercher la pierre philosophale; qu'au XIIIe siècle, Guillaume de Moerbeeck, le savant traducteur d'Aristote, et au XVIe, Sterck Van Ringelbergh, s'occupèrent de géomancie; que la chiromancie compte de nombreux partisans, tels que Baudouin Van Ronss, de Gand, et Jean Taisnier, d'Ath (1509-1562), qui consacra à cette prétendue science la majeure partie de son principal ouvrage, un in-folio de plus de 600 pages; et que l'astrologie fut cultivée, non-seulement par Henri Baten, mais par les cardinaux Pierre d'Ailly et Nicolas de Cusa, par le Liégeois Jean De Laet, qui se rendit célèbre en prédisant que l'année 1482 serait funeste aux Liégeois; par Jean Stadius (1548-1591), Cornelius Gemma (1535-1578), Nicolas Baselius, Jean Franco, Oger Des Viviers, Jean Bourgeois et bien d'autres. En 1513, Dorpius, professeur à l'université de Louvain, pouvait, sans que personne songeât à le contredire, célébrer, dans un discours prononcé à la reprise des cours, les applications de l'astronomie à la médecine et à la chirurgie, et, vers 1550, le médecin brugeois, Pierre Van Bruhuysen, ayant publié, à l'usage de la ville de Bruges, un grand et perpétuel almanach dans lequel il déterminait soigneusement, d'après les règles de l'astrologie, les temps les plus favorables pour se raser, se saigner, prendre des bains, se purger, etc., trouva un défenseur convaincu de ses idées dans le magistrat de la ville qui, par une grave ordonnance, enjoignit qu'on eût à se conformer exactement aux prescriptions de maître Bruhesius. Vivement attaqué par un de ses confrères, François Rapaert, et par un docteur de l'université de Louvain, Cornelius Seutius, l'auteur du grand et perpétuel almanach fut non moins vivement soutenu par un autre médecin de Bruges, Pierre Haschaert. La discussion qui s'éleva entre eux, et dans laquelle le public fut pour Van Bruhuysen, prouve combien, au milieu du XVIe siècle, étaient encore profondément enracinés les préjugés relatifs à l'astrologie.

Le XIVe siècle offre peu d'intérêt au point de vue de l'histoire des sciences; nous ne trouvons guère à y signaler que l'astronome Jean de Lignières, né à Amiens, auquel on doit quelques observations recueillies par Gassendi, et Pierre d'Ailly (1350-1425), évêque de Cambrai. Ce dernier, auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages se rapportant aux sciences physiques, s'occupa l'un des premiers de la réforme du calendrier. Le cardinal Nicolas de Cusa (1401-1464), qui naquit en 1401 à Cues, sur la Moselle, et fut chanoine de Saint-

Lambert et archidiacre de Liége, s'occupa aussi de cette question et proposa au concile de Bâle un projet de réforme qui fut réfuté par Regiomontanus. Mais il doit surtout sa célébrité à son ouvrage intitulé: *De docta ignorantia*, dans lequel il renouvelait les idées des pythagoriciens sur le mouvement de la terre. « On peut trouver un peu extraordinaire, dit Bossut, qu'un cardinal soutînt dans ce temps-là, sans que personne en fût scandalisé, une opinion pour laquelle, deux cents ans plus tard, Galilée, appuyé sur des preuves solides, fut enfermé dans les prisons de l'inquisition. » Ajoutons toutefois, avec M. Von Mädler, qu'il faut beaucoup de bonne volonté pour retrouver le système de Copernic dans les termes vagues et obscurs employés par le cardinal de Cusa pour développer ses idées.

La réformation du calendrier, à laquelle s'intéressaient, comme nous venons de le voir, Pierre d'Ailly et Nicolas de Cusa, préoccupa plusieurs de nos savants. Bien longtemps avant l'époque où elle fut accomplie, elle avait été instamment réclamée par un des plus illustres élèves sortis de l'université de Louvain, Paul de Middelbourg, qui, en 1494, fut élevé à la dignité d'évêque et que Scaliger appelait le prince des mathématiciens de son siècle. Un écrit relatif au même sujet avait été aussi publié et adressé au pape Eugène IV par un médecin de Marie de Bourgogne, Jean Vésale, de Bruxelles, aïeul de notre grand anatomiste. En 1516, le pape Léon X chargea l'université de Louvain d'examiner cette question importante, et, vers la fin du siècle, deux savants professeurs de cette université, Cornelius Gemma et Pierre Beausard, furent appelés à donner leur avis sur la réforme qui, comme on le sait, ne fut définitivement résolue qu'en 1582, sous le pontificat de Grégoire XIII.

Après Nicolas de Cues, Paul de Middelbourg et Jean Vésale, nous ne trouvons guère à citer dans le XVe siècle que les noms de Pierre de Bruxelles, Georges de Bruxelles et Jean Dullaert de Gand, dont les principaux ouvrages sont des traductions ou des commentaires des œuvres d'Aristote, à peu près inconnus aujourd'hui.

Deuxième période. — Première partie du XVIe siècle. — La renaissance. — Remarquons toutefois qu'on se ferait une idée bien inexacte de l'influence qu'eut le XVe siècle dans l'histoire des sciences, en ne l'appréciant que par les travaux scientifiques qui nous en sont restés. Pour juger une époque, il ne faut pas tenir compte seulement des œuvres qu'elle a produites, mais de celles qu'elle a préparées. Le XVIe siècle brille d'un éclat incomparable dans notre histoire scientifique, aussi

bien que dans celle de la plupart des pays de l'Europe, mais, si l'on veut rechercher les causes de cette splendide renaissance, on ne les trouvera pas dans la protection accordée aux sciences par tel ou tel souverain, auquel trop souvent on en attribue tout l'honneur. Ces causes sont plus générales et résident dans une série d'événements accomplis pendant le siècle précédent : l'invention de l'imprimerie, qui ne tarda pas à être représentée en Belgique par Jean de Westphalie et Thierry Maertens d'Alost; les nombreux voyages entrepris par des navigateurs hardis et où nous voyons se distinguer plusieurs de nos ancêtres, la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, événement à la suite duquel les savants byzantins, réfugiés dans l'Occident, donnèrent une nouvelle et vive impulsion à l'étude des auteurs grecs; la découverte de l'Amérique; celle de la route des Indes orientales par le cap de Bonne-Espérance; enfin, la création des universités qui, au XVe siècle, s'élevèrent en plus grand nombre qu'à aucune autre époque et parmi lesquelles l'université de Louvain, fondée en 1426, devait occuper un des premiers rangs et fournir à notre pays plusieurs de ses savants les plus illustres.

L'enseignement donné dans ce grand établissement d'instruction supérieure fut, à l'origine, consacré plus particulièrement à l'étude des lettres qu'à celle des sciences. Ce n'est guère qu'un siècle après sa fondation que l'enseignement des sciences et surtout des sciences mathématiques commence à y acquérir une grande importance. L'université compta alors, soit comme professeurs, soit comme élèves, un certain nombre de savants remarquables dont les travaux étendirent de plus en plus sa réputation. Nous mentionnerons rapidement quelques noms, maintenant oubliés : le géomètre Stainier (1494-1536) de Gosselies, auteur de quelques ouvrages de physique; Joachim Sterk Van Ringelbergh (1499-1536), qui s'occupa surtout d'astronomie et aussi d'astrologie, comme nous l'avons déjà vu; le médecin Nicolas de Boussut, qui, en 1527, dédia au cardinal Evrard de la Marck un ouvrage renfermant une courte cosmographie; Anatole de Barre, auteur de quatre livres in-4° sur l'arithmétique pratique; Judocus Clichtoveus de Nieuport (....-1543), qui a laissé un grand nombre d'ouvrages dont quelques-uns sont consacrés aux sciences.

Un nom beaucoup plus illustre que ceux que nous venons de rappeler est celui de Gemma Frisius (1508-1555), qui, par son enseignement plus encore que par ses travaux, rendit à l'université des services incalculables et contribua puissamment au développement des études astronomiques et géographiques. On lui doit un opuscule dans

lequel il propose, pour lever la carte d'un pays, une méthode conçue dans le sens des idées modernes, un traité de cosmographie qui eut un grand nombre d'éditions et fut traduit en plusieurs langues, une arithmétique pratique qui obtint également un rapide succès. On lui doit aussi plusieurs observations astronomiques faites à Louvain, quelques perfectionnements apportés à divers instruments, tels que l'anneau astronomique, le carré nautique, etc. Le premier, il émit l'idée d'employer les montres pour la détermination des longitudes et prouva clairement, dans l'exposition de sa méthode, qu'il en avait compris toute la portée. Cette belle invention lui appartient incontestablement et forme son principal titre à la célébrité. Gemma Frisius eut aussi la gloire d'avoir pour élève le plus célèbre des géographes de son siècle, Gérard Mercator (1512-1594), dont les immenses travaux contribuèrent si puissamment à renverser les fables de la géographie ancienne pour les remplacer par une science positive.

Nous ne pouvons nous étendre ici sur les nombreux et importants ouvrages mis à exécution par notre immortel compatriote, sur les instruments astronomiques qu'il fabriquait lui-même, sur les traités de géographie, d'astronomie, de chronologie, sur l'incroyable quantité de cartes isolées ou réunies en volumes qu'il publia : cartes dessinées, gravées et enluminées par lui et qui étaient tout à la fois des merveilles de science et des chefs-d'œuvre artistiques. Car Mercator ne possédait pas seulement une science profonde, mais une habileté remarquable, et l'on cite même au nombre de ses travaux un ouvrage de calligraphie qui eut quatre éditions.

En 1569, parut la première carte dressée suivant la projection à laquelle il a attaché son nom, et qui présentait, pour la marine surtout, des avantages précieux. Sans entrer dans les détails nécessaires pour exposer entièrement les principes de la projection mercatorienne, nous tâcherons d'en donner une idée générale. Il suffit d'imaginer que tous les éléments infiniment petits dans lesquels peut être décomposée la surface de la terre soient amplifiés tout en restant semblables à eux-mêmes, et dans une proportion telle, que les circonférences des parallèles deviennent égales à celle de l'équateur. La surface sphérique se transformera ainsi en une surface cylindrique, tangente à la sphère suivant son équateur, et, si l'on déroule ce cylindre suivant un plan, la forme que prendra sur ce plan une figure quelconque tracée sur la sphère sera la projection mercatorienne de cette figure; les méridiens y seront représentés

par des lignes droites, parallèles et équidistantes, les parallèles par des lignes perpendiculaires aux premières, mais dont les distances croîtront graduellement à mesure qu'on s'éloignera de l'équateur dans un rapport déterminé par l'amplification qu'il a fallu donner à ces parallèles pour les rendre égaux à l'équateur terrestre, et toutes les directions, qui, sur la surface de la terre, coupent différents méridiens sous un angle donné, seront figurées sur le plan par des lignes droites coupant sous le même angle les lignes par lesquelles sont représentés les méridiens terrestres. La marche d'un navire qui voyagerait dans une direction constante, c'est-à-dire dont la direction ferait un angle constant avec les méridiens qu'il traverserait successivement est représentée dans ce système de projection par une simple ligne droite. Cette conséquence des principes suivis dans la projection de Mercator suffirait pour faire apprécier les avantages qui devaient en résulter pour la navigation.

On a contesté à notre célèbre géographe la priorité de sa découverte, que l'on a accordée au mathématicien anglais Édouard Wright. Un savant anglais du siècle dernier a même été jusqu'à comparer Mercator au poëte Batillus qui s'attribuait les vers de Virgile et à l'accuser d'une sorte d'abus de confiance envers Wright, qui lui aurait communiqué sa méthode. Il est facile de faire justice de cette absurde accusation, et de rendre à notre compatriote la gloire qui lui est due. Il n'y a qu'à invoquer pour cela le témoignage de Wright lui-même. Ce fut vers 1590, plus de vingt ans par conséquent après la publication de la carte de Mercator, que Wright détermina par le calcul les longueurs des lignes qui, sur la carte, doivent représenter les degrés de latitude, et trouva la loi de leur accroissement. En 1599, il publia cette loi, en reconnaissant franchement que, si les développements mathématiques de la méthode lui appartenaient, l'idée d'entreprendre ces recherches lui avait été inspirée par la carte de Mercator, où, pour la première fois, cette projection avait été employée. Wright ne fit donc, de son propre aveu, que compléter une méthode dont les principes essentiels avaient été nettement posés et dont la première application avait été faite par le géographe belge.

L'erreur que nous venons de signaler n'est pas la seule que l'on ait commise au sujet de Mercator. Plusieurs auteurs, après Moreri, ont dénié à la Belgique la gloire de le compter au nombre de ses enfants, en le faisant naître, non à Rupelmonde, mais à Ruremonde. Le docteur Van Raemdonck, dans son beau livre sur Gérard Mercator, a réfuté victorieusement cette assertion, qui ne reposait sur

aucun fondement, et établi par les preuves les plus positives que le célèbre géographe appartient bien réellement à la Belgique. Une troisième inexactitude a été commise relativement au nom de famille de Mercator. La plupart des biographes, et tout récemment encore M. Vivien de Saint-Martin, dans son *Histoire de la géographie*, publiée en 1873, disent que le nom originaire était Koopman ou Kaufmann. Mais il résulte des nombreux documents publiés par le docteur Van Raemdonck, que le véritable nom de Mercator, avant sa latinisation, était De Cremer.

Gérard Mercator est le chef de cette brillante phalange d'hommes remarquables qui, au XVI[e] siècle, placèrent la Belgique au premier rang parmi les nations où les sciences géographiques étaient le plus en honneur. Après lui, nous rencontrons l'Anversois Abraham Ortelius (1527-1598), son ami et son admirateur, dont le *Théâtre du Monde*, réimprimé cinq fois à Anvers de 1571 à 1587, contrefait en France, traduit en Italie et en Espagne, justifie, d'après le jugement de M. de Macédo, encore à présent, malgré les progrès étonnants que la science a faits de nos jours, le reproche que d'Anville adressait aux autres géographes de n'avoir pas assez souvent consulté Ortelius. Citons encore Judocus Hondius de Wacken (1546-1611), auquel on doit une édition plus étendue de l'atlas de Mercator qu'il enrichit de plusieurs cartes; Pierre Montanus, de Gand, collaborateur de Hondius; Michel Coignet (1549-1623), d'Anvers, auteur d'un ouvrage sur la navigation et d'une réduction de l'ouvrage français d'Ortelius; Cornelius Jode (1568-1600), né également à Anvers, dont on a une introduction géographique aux *Tables de l'Europe et du reste du monde*.

Pendant que l'enseignement des mathématiques, représenté à l'université de Louvain par Gemma, s'y élevait à une hauteur qu'il n'avait pas encore atteinte jusqu'alors; que notre immortel André Vésale fondait l'anatomie; que la géographie, entre les mains de Mercator et de ses successeurs, rejetait les erreurs de Ptolémée, s'appuyait sur des faits et devenait science, une révolution radicale s'opérait aussi dans l'étude de l'histoire naturelle et spécialement de la botanique. Aux traducteurs et aux commentateurs de Pline, de Théophraste et de Dioscoride succédaient les observateurs patients et consciencieux de la nature. Les plus anciens ouvrages belges de botanique datant de cette époque sont dus à Remacle Fuchs ou Fusch (....-1587), qui naquit à Limbourg, près de Verviers, et devint chanoine de la cathédrale de Saint-Paul, à Liége. Il fut, dit Valère

André, éminent dans la science des végétaux, *vir stirpium scientiâ præstans*. Cependant ses ouvrages, qui n'étaient guère qu'une compilation, n'ont qu'une faible valeur à côté de ceux qui devaient les suivre bientôt. C'est avec Rembert Dodoens (1517-1585), Charles de l'Escluse (1526-1609), et Matthias de l'Obel (1538-1616) que s'ouvre en Belgique l'ère des œuvres vraiment originales, des premiers essais de classification, des descriptions exactes et faites d'après nature, et que sont posés les fondements de la science moderne.

De même que la découverte des contrées nouvelles avait renversé la géographie des anciens, la découverte de plantes nouvelles rapportées en grand nombre des pays récemment explorés devait renverser la botanique traditionnelle et substituer à l'autorité des livres l'autorité infaillible des faits. On étudia avec passion ces végétaux, que les anciens n'avaient pas connus et dont on ne trouvait la description ni dans Pline, ni dans Dioscoride. Les horticulteurs prêtèrent leur concours aux botanistes en leur communiquant avec empressement leurs plantes les plus rares, qu'ils faisaient venir à grands frais des contrées les plus lointaines. Bientôt la Belgique, où l'amour des plantes se manifesta plus vivement que dans aucun autre pays, devint, suivant de l'Obel, le plus vaste magasin de l'Europe. On y voyait accumulés, dit-il, les trésors de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, et l'on y trouvait plus d'espèces et de variétés de plantes, d'arbres et d'arbustes que dans la Grèce, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Italie. Bien que les hommes distingués auxquels la Belgique dut ces richesses horticoles qui devaient aider si puissamment aux progrès de la science n'aient pas laissé de travaux scientifiques proprement dits, ils ont, par les services rendus à l'étude de la botanique, leur place marquée dans l'histoire de la science. Les botanistes de leur temps les citaient avec éloge dans leurs ouvrages, et nous ne croyons pas nous écarter de notre sujet en accordant une courte mention à quelques-uns d'entre eux, à Gérard Van Veltwyck, par exemple, qui, pour trouver des plantes nouvelles, traversa les Alpes, descendit en Italie et parcourut les Apennins; à Pierre Caudenberg, pharmacien d'Anvers, dont le jardin contenait, outre les plantes ordinaires du pays, plus de quatre cents plantes exotiques; à Charles de Saint-Omer, à Jean de Brancion, à Jean Boisot, à Jean Vrécome de Bruxelles, à Charles de Langhe, chanoine de Saint-Lambert, à Liége; à trois professeurs de l'université de Louvain, Pierre de Breughel, Cornelius Gemma et Jean Viring, et

surtout au célèbre ambassadeur Auger-Ghislain Busbecq (1522-1592), qui rapporta de ses voyages en Orient de nombreux objets d'histoire naturelle, et auquel la botanique est redevable de l'introduction de plusieurs plantes étrangères, particulièrement des tulipes et du lilas de Perse.

Après cette rapide énumération des hommes qui, sans aspirer eux-mêmes à édifier la science sur des bases nouvelles, fournirent à nos savants les matériaux de leurs ouvrages, nous dirons quelques mots des travaux de nos grands botanistes.

Le premier en date est Rembert Dodoens, qui naquit à Malines en 1517. Après ses études de médecine, qu'il fit à l'université de Louvain sous les professeurs Arnold Noot de Hal et Léonard Willemaers de Louvain, il visita la France, l'Italie, l'Allemagne, et, de retour à Malines, il composa un petit traité de cosmographie, publié en 1548, où Dodoens ne s'éleva pas au-dessus des connaissances de son temps. En 1554, parut l'ouvrage auquel il doit surtout sa réputation, et l'on pourrait dire sa popularité comme savant. C'est le *Cruydeboek*, dont le succès fut si rapide, qu'en moins de dix ans l'édition en fut épuisée, et qui, publié d'abord en flamand, traduit ensuite en français, en anglais, en latin, eut en moins d'un siècle dix-sept éditions, fut l'un des ouvrages de botanique les plus répandus de son temps, et incontestablement l'un de ceux qui eurent le plus d'action sur le mouvement scientifique de l'Europe. Dans sa classification des plantes, qu'il divisa en vingt-six classes, Dodoens fut guidé principalement par la considération de leurs propriétés et de leurs usages ; c'est ainsi qu'il forma des groupes en réunissant soit les plantes remarquables par leurs fleurs, soit les herbes odorantes, soit les plantes purgatives, soit les plantes vénéneuses, etc. On conçoit qu'une classification établie sur de semblables bases devait le conduire à un ordre de succession parfois bien peu naturel, et rassembler dans une même classe des plantes ayant fort peu d'analogie. Dans certaines parties de son ouvrage cependant, il arrive, en prenant pour point de départ le port ou la conformation générale, à des rapprochements remarquables et conformes à la méthode de classification par familles naturelles. C'est ainsi qu'il réunit par classes les ombellifères, les cucurbitacées, les conifères, etc. Le mérite de Dodoens fut d'avoir le premier, parmi les botanistes belges, secoué le joug des anciens, dont il signala les erreurs ; d'avoir décrit avec exactitude les espèces connues et un assez grand nombre d'espèces nouvelles ; d'avoir, dans ses essais nécessairement impar-

faits de classification, apporté tous ses soins à la coordination des genres et des espèces, et réuni le premier les espèces en genres et les genres en classes.

La plupart des savants, le comparant à de l'Escluse, ne le placent qu'au deuxième rang. « A voir le nombre et l'exactitude des descriptions, dit Charles Morren, la finesse des remarques, l'élégance du langage, le choix des méthodes, tout incorrectes qu'elles étaient alors, à considérer surtout l'importance des introductions, l'effet de ces découvertes sur l'état de la société; à tenir compte de ces différents résultats, on ne peut se refuser un moment de donner la palme à Charles de l'Escluse. » M. Dumortier a combattu cette opinion : pour lui, Dodoens occupe incontestablement la première place, et il n'hésite pas, dit-il, à le proclamer le véritable réformateur de la science, l'homme du XVIe siècle qui a le plus contribué aux progrès de la botanique. Nous n'avons pas qualité pour nous prononcer dans ce débat. Nous nous bornerons seulement à faire remarquer que si le mérite de de l'Escluse, comme savant, fut supérieur à celui du botaniste malinois, il n'en est pas moins établi que ce dernier fut plus populaire, et que l'incroyable rapidité avec laquelle ses ouvrages se répandirent dut avoir pour résultat d'exercer sur les progrès de la science une influence que n'eurent pas, au même degré, les ouvrages plus méthodiques de de l'Escluse. Ce dernier, que Cuvier reconnut le plus savant des hommes de son temps, fut surtout remarquable par l'exactitude de ses descriptions qui, de nos jours encore, sont regardées comme des modèles; par la clarté de son style, par le grand nombre de faits nouveaux dont il enrichit la science, en introduisant en Belgique et en décrivant le premier une multitude de plantes inconnues avant lui. C'est à de l'Escluse que nous devons le marronnier d'Inde et le laurier-cerise qui lui furent envoyés de Constantinople en 1576, le platane d'Asie, l'arbre de vie, un grand nombre de liliacées, etc. On lui doit aussi de nous avoir le premier fait connaître la pomme de terre; il en donna une bonne description et des figures faites d'après nature, en indiqua l'extrême fécondité et la signala comme plante comestible; mais malheureusement, des préjugés aveugles empêchèrent pendant plus d'un siècle de la cultiver en grand dans notre pays. En 1675, François Van Sterbeeck, qui en avait dans son jardin, ne la regardait guère que comme une curiosité botanique, et ce ne fut que vers 1713 que l'usage commença à s'en répandre en Belgique.

Charles de l'Escluse est généralement beaucoup plus connu par

ses travaux de botanique que par les services qu'il rendit aux autres branches des sciences naturelles ; ces derniers sont loin cependant d'être sans importance. Ses ouvrages contiennent des faits intéressants pour la minéralogie. En zoologie, il publia un livre où sont décrits pour la première fois une quantité considérable d'animaux exotiques, et entre autres le dronte, si commun dans les îles de France et de Bourbon pendant le XVIIe siècle, et qui a aujourd'hui complétement disparu du monde.

Le célèbre naturaliste dont nous venons d'esquisser les travaux était d'Arras ; mais il serait bien difficile de voir en lui plutôt un botaniste français qu'un botaniste belge. Non-seulement la ville d'Arras faisait à cette époque partie de la Belgique, mais ce fut à Louvain et à Gand qu'il fit ses études de droit, et à Anvers qu'il fit imprimer ses ouvrages. En outre, comme l'a dit Charles Morren, « toutes ses relations étaient belges ; les résultats de ses recherches se dirigeaient toujours vers la Belgique, qu'il regardait à juste titre comme sa patrie, car toute sa vie prouve qu'il s'occupait beaucoup moins de la France que des Pays-Bas et de l'Allemagne. Linné le plaçait dans l'école belge. »

Nous pouvons également revendiquer comme Belge le botaniste Matthias de l'Obel qui naquit à Lille, en 1538, d'une famille belge d'origine, eut, comme de l'Escluse, des relations constantes avec la Belgique et se fixa pendant plusieurs années à Anvers, où furent imprimés ses ouvrages. On y trouve les premiers fondements de la méthode naturelle; en cela il fut supérieur à ses prédécesseurs Dodoens et de l'Escluse, et l'on a pu le regarder comme ayant été, au XVIe siècle, le précurseur de Jussieu, de même que l'on a vu dans Dodoens le précurseur de Linné. Ses qualités comme botaniste ont été hautement appréciées par Cuvier dans les lignes suivantes qui montrent les progrès importants réalisés par de l'Obel : « On aperçoit dans les ouvrages de de l'Obel le sentiment des familles naturelles; plusieurs même y sont assez bien distribuées : ainsi les gramens, les orchis, les palmiers, les mousses y sont déjà séparés et caractérisés à peu près comme ils le furent plus tard dans les ouvrages modernes. Les labiées, les personnées, les ombellifères y sont aussi rapprochées les unes des autres, mais beaucoup d'autres plantes y sont encore pêle-mêle. Toutefois le désordre y est beaucoup moindre que dans les ouvrages antérieurs, et l'on y voit clairement un certain progrès. Il est surtout remarquable que chaque section soit précédée d'un tableau synoptique des divisions des

plantes. Ces divisions, quoique encore mal faites, pourraient conduire à la détermination des espèces et des genres. Enfin, c'est dans de l'Obel qu'on trouve pour la première fois la distinction tranchée des plantes monocotylédones et des plantes dicotylédones. Cette séparation est aujourd'hui fondamentale en botanique et y tient le même rang qu'en zoologie la division des animaux en vertébrés et non vertébrés. »

SECONDE MOITIÉ DU XVI[e] SIÈCLE. — LES SAVANTS BELGES A L'ÉTRANGER. — La prodigieuse activité scientifique qui règne en Belgique pendant la première moitié du XVI[e] siècle, et dont nous venons de constater l'éclatante manifestation dans les grands travaux des Mercator, des Dodoens, des de l'Escluse et des de l'Obel, devait malheureusement être brusquement arrêtée par les tristes événements qui signalèrent cette époque. Au moment même où l'on pouvait espérer que la Belgique allait devenir, dans les sciences comme dans les arts, la première nation du monde, la déplorable domination espagnole et les persécutions religieuses enlevèrent à notre pays ses savants, ses hommes de lettres, ses philosophes les plus illustres. L'émigration devint générale, et comment ne l'eût-elle pas été, lorsque nous voyons en 1544 le grand Mercator accusé d'hérésie, emprisonné pendant quatre mois dans la forteresse de Rupelmonde, n'échapper au bûcher que grâce à l'intervention du clergé de l'université de Louvain, alors que cinq de ses coaccusés étaient condamnés à la peine capitale?

Pendant une longue période de temps, notre histoire scientifique se poursuit, non en Belgique, mais en France, en Allemagne, en Russie, en Italie, en Angleterre, en Hollande surtout, où nos savants allèrent porter des talents qu'ils n'auraient pu utiliser dans leur malheureuse patrie. Gérard Mercator, quelques années après son emprisonnement, partit pour Duisbourg, où il se fixa. Dodoens et de l'Escluse furent appelés comme professeurs à l'université de Leyde; de l'Obel se rendit en Angleterre, où il fut le médecin de Jacques I[er]. Citons encore le mathématicien Arnould de Lens, qui se rendit à Moscou, Van den Bosche qui s'établit à Paris, Henri Brucoeus (1531-1593) d'Alost, qui se retira à Rostock, Desmet de Bruges, qui se réfugia à Leyde, Valerius Reynartius qui fixa sa résidence à Rome, le géographe Judocus Hondius à Amsterdam, le Gantois Loevinus Hulsius à Francfort-sur-le-Mein, Pierre Montanus de Gand, en Hollande, Nicolas Mulierius, qui devint professeur de mathématiques

et de médecine à Groningue, les deux Van Balbian, Gaspard Van Baerle d'Anvers, Isaac Beeckman et enfin Philippe Van Lansberge (1561-1632) de Gand, Pierre Plancius de Dranoutre (1550-1622), Simon Stévin (1548-1620), Adrien Van der Spiegel, Jean de Laet, etc.

Pierre Plancius, qui naquit vers 1550 à Dranoutre, commune de l'arrondissement d'Ypres, et que ses opinions religieuses entraînèrent en Hollande, où il ouvrit un cours de navigation, fut un géographe remarquable et se signala surtout par les services éminents qu'il rendit à la marine hollandaise. Mais il mérite également une place distinguée dans l'histoire des progrès de la physique. Le premier, il fit une table des déclinaisons de l'aiguille aimantée en différents points de la terre, grâce aux observations que lui communiquèrent des navigateurs hollandais, anglais et espagnols, et qu'il recueillit « non sans grands despens et trauval continuel, » dit Simon Stévin qui reproduit cette table et appelle son auteur le très-docte géographe Plancius. « Et ce de divers quartiers et coins de la terre, tant de ceux qui sont près que de ceux qui sont loin, tellement que quand les pilotes, en général, trouveront par cette manière les havres et les pays comme aussi aucuns en particulier les ont desja trouvez, le mesme Plancius sera à bon droit tenu pour le premier de ceste invention. » Plancius mourut à Amsterdam en 1622, deux ans après Simon Stévin, auquel il nous faut consacrer une courte notice.

Simon Stévin, né à Bruges en 1548, est sans contredit le plus grand homme, le génie le plus complet que nous présente l'histoire des sciences physiques et mathématiques de notre pays. Par la variété et la profondeur de ses travaux, qui embrassaient non-seulement les mathématiques pures et toutes leurs applications, mais les sciences politiques, les langues, la philosophie, les sciences physiques ou naturelles, l'art de la guerre; par son habileté étonnante dans les constructions mécaniques; par la grandeur de ses découvertes dont plusieurs ont eu des conséquences incalculables sur l'avenir des sciences; par les découvertes non moins grandes et utiles qu'il entrevit et prépara et que l'on trouve en germe dans ses écrits, il a mérité l'admiration et la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent au développement des connaissances humaines.

Nous ne parlerons pas ici des œuvres militaires de Simon Stévin; nous ne nous arrêterons pas non plus à ses inventions mécaniques, à ce chariot à voiles qui rendit son nom fameux dans toute l'Europe et que célébrèrent en vers l'illustre Grotius et Constantin Huygens,

père du grand géomètre hollandais. Nous nous bornerons à dire quelques mots de ses travaux scientifiques proprement dits.

L'arithmétique doit à Stévin l'introduction du calcul décimal, et c'est à tort qu'on lui a contesté la gloire de cette invention. Tout au plus pourrait-on prétendre que la première idée lui en a été inspirée par la division décimale du rayon qu'employaient avant lui plusieurs géomètres pour exprimer le rapport de la circonférence au diamètre ou pour calculer les tables des sinus. Mais on ne peut refuser à Stévin l'honneur d'avoir le premier compris la simplicité et la généralité de l'emploi des fractions décimales dans les calculs, et de les avoir le premier appliquées dans toutes les opérations de l'arithmétique usuelle. Les ouvrages de Lyte, Hume, Beyer, Oughtred, etc., dans lesquels il est question des fractions décimales, sont postérieurs à la publication de la *disme* où Stévin, pour la première fois, en donna la théorie. En algèbre, il est l'inventeur de la notation des puissances par leurs exposants, notation qui, disait-il, « donne telle facilité pour toutes computations algébraïques que ce qu'à plusieurs serait impossible de comprendre leur sera facile. » Il indiqua même, pour représenter des quantités radicales, la notation des exposants fractionnaires, dont, longtemps après, Newton introduisit l'emploi dans le calcul analytique et qu'il crut pouvoir s'attribuer. La statique, restée stationnaire depuis Archimède, doit à Simon Stévin la détermination du rapport de la puissance au poids sur un plan incliné; il prouva, le premier, que ce rapport est égal au rapport de la hauteur du plan à sa longueur, et, de ce théorème dont il donna une démonstration extrêmement ingénieuse, il déduisit une découverte d'une immense portée, un principe fondamental qui contient la statique presque tout entière, le principe si fécond de la composition des forces que l'on a attribué à tort à Varignon, et qui n'est autre, comme l'a fait remarquer Lagrange, que le théorème de Stévin sur l'équilibre de trois forces parallèles et proportionnelles aux trois côtés d'un triangle quelconque. On trouve dans son Traité d'hydrostatique tous les principes relatifs aux pressions exercées par les liquides et l'évaluation de ces pressions pour les cas d'une surface plane, horizontale, verticale ou oblique. Il est le premier qui ait entrepris cette évaluation; le premier qui ait découvert et démontré le paradoxe hydrostatique que la pression qu'un liquide exerce peut être de beaucoup supérieure à son poids. Le traité de Simon Stévin fut traduit par le savant hollandais Snellius, dont le nom se rattache à celui de Stévin par une particularité assez curieuse.

Stévin découvrit le paradoxe hydrostatique dont on a fait honneur à Pascal; Snellius, les lois de la réfraction de la lumière que l'on désigne habituellement sous le nom de lois de Descartes, et que, suivant le témoignage assurément peu contestable d'Huygens, Snellius exposa le premier dans un manuscrit que Descartes eut entre les mains pendant son séjour en Hollande.

Dans un aussi rapide aperçu des principaux travaux de Stévin, nous ne ferons que mentionner son *Appendix de l'hydrostatique*, où l'on peut constater qu'il connaissait la pesanteur de l'air; sa *Practique de la géométrie*, dans laquelle on trouve, suivant la remarque qui en a été faite par M. Chasles, « le point de départ d'une méthode de déformation de figures qui a pris plus tard de l'extension entre les mains de Lahire et de Newton; » son *Astronomie*, qui le range parmi les défenseurs de Copernic, à une époque où la théorie de la mobilité de la terre était vivement attaquée; son *Traité de géographie*, dans lequel il donne une théorie des marées fort remarquable pour son temps, etc.

Signalons cependant encore, avant de quitter notre grand géomètre, l'esprit philosophique qui présidait à la composition de ses ouvrages. Nous en indiquerons un exemple qui ne nous semble pas sans intérêt. Le livre de la géographie contient un chapitre intitulé *de la dichotomie*, dans lequel Simon Stévin expose avec netteté le principe de cette méthode, par laquelle « se peuvent expliquer avec grande certitude toutes les parties d'un tout ou les espèces d'un genre que l'on veut descrire; qui plus est, que ce qui est premier en la nature se peut commodément approprier en son lieu, et ce qui suit après; tellement que ce qui se dit n'est pas démonstré par une chose suivante ignorée, mais par un précédent cognu. » Il montre l'importance de cette méthode, les avantages qu'elle présente, et indique le procédé à suivre pour arriver à une division dichotomique; il en fit, du reste, fréquemment usage et ses œuvres présentent de nombreux exemples de tableaux construits conformément au principe de la dichotomie. Si l'on songe au parti que Lamarck a tiré de l'introduction de cette méthode dans l'étude de la botanique, introduction qui a été pour lui un titre de gloire; aux services qu'elle rend tous les jours, on trouvera sans doute que Stévin a droit aussi à quelque reconnaissance, non pour avoir découvert la dichotomie, dont on se servait avant lui, mais pour en avoir compris toute la portée, et l'on se rappellera cette phrase de notre auteur au sujet de sa notation des exposants fractionnaires si souvent employée après

lui : « Il pourrait avenir que cette souvenance causerait à un autre quelque avancement. »

Les œuvres mathématiques de S. Stévin furent traduites, annotées et réunies en un volume in-folio par Albert Girard qui, à ce titre seul, mériterait une place dans notre histoire scientifique. A. Gérard est l'auteur de plusieurs ouvrages fort remarquables dans les sciences mathématiques. L'ouvrage intitulé : *Invention nouvelle en algèbre,* qui parut en 1629, donne pour la première fois la mesure des angles solides et celle des surfaces des triangles et plus généralement des polygones sphériques ; Girard y indique, huit ans avant Descartes, l'usage des racines négatives en géométrie. La trigonométrie lui est aussi redevable de plusieurs procédés nouveaux, et il est permis de croire qu'il eût fait faire aux mathématiques des progrès considérables, si le défaut de ressources et une mort prématurée ne l'avaient empêché de terminer ou de faire paraître de nombreux travaux, entre autres son ouvrage sur les porismes d'Euclide, dont il annonçait la publication prochaine.

Nous avons cru devoir consacrer quelques lignes à ce savant remarquable, non-seulement parce qu'il aida puissamment à la propagation des œuvres de Stévin, mais aussi parce que certains indices, à défaut de preuves positives, nous ont porté à croire que Girard était Belge. Disons d'abord que l'on ne possède aucun renseignement sur sa vie. On ne donne ni le lieu, ni la date de sa naissance ; on sait seulement qu'il mourut en 1633, et qu'il laissa sans ressources sa veuve et ses enfants, ce qui inspire à Montucla cette réflexion que « les porismes d'Euclide sont une mine qui ne vaut pas celles du Pérou ou du Potosi. » La plupart des biographes qui ont parlé de lui le considèrent comme Hollandais. Le seul argument que l'on puisse invoquer à l'appui de cette opinion est que les ouvrages de Girard furent publiés en Hollande ; mais il en est de même des ouvrages de plusieurs savants belges qui s'étaient réfugiés dans ce pays, et entre autres des travaux de S. Stévin ; le nom de Girard n'indique pas une origine hollandaise, et toutes ses œuvres ont été écrites en français, ce qui semblerait indiquer que le français était sa langue maternelle. Il serait donc permis de douter que la Hollande fût sa patrie ; mais on trouve dans le dernier ouvrage de Girard, son édition française des œuvres de Stévin, publiée à Leyde en 1634, et dédiée par la veuve de Girard aux états généraux des Pays-Bas, la preuve bien convaincante que Girard n'était pas Hollandais. Dans plusieurs des notes ajoutées par lui, il indique les travaux qu'il compte entreprendre ou publier, et se plaint des difficultés qu'il éprouve, par son peu de fortune, à mettre ses projets à exécution. L'une de ces notes contient les lignes suivantes : « Estant icy en pays estrange, sans Maecenas et non sans pertes, avec une grande famille, je n'ay pas le loisir, ny le pouvoir d'escrire icy tout ce qui y pourroit estre convenable. » Girard, dans les titres de ses ouvrages, fait d'ailleurs connaître sa patrie, en se disant « Samielois. » Mais à quelle localité peut s'appliquer le mot Samielois, dont aucun biographe, à notre connaissance, n'a cherché à pénétrer la signification. Il ne peut se rapporter à aucune localité de la

Hollande et il ne convient pas davantage aux localités des Flandres, bien que plusieurs historiens présentent Girard comme un géomètre *flamand*. Les deux seules hypothèses que l'on ait faites au sujet de la patrie de Girard sont donc erronées. Les écrivains français ne le revendiquent pas comme compatriote, et, du reste, une semblable prétention ne nous paraîtrait pas plus admissible que les deux opinions généralement reçues, le mot Samielois ne pouvant pas plus s'appliquer à la France, qu'aux Flandres ou à la Hollande. N'impliquerait-il pas que Girard était de Viel-Salm ou du moins de l'ancien comté de Salm? On sait que les habitants de Viel-Salm sont encore aujourd'hui désignés sous les noms de Samiens ou Samiots qui ne diffèrent pas beaucoup de Samielois. Girard, en admettant qu'il fût de Viel-Salm, ne se fût pas désigné comme Samien; car nous avons trouvé deux passages où il emploie ce mot avec l'acception qu'on lui donne habituellement, c'est-à-dire comme signifiant de Samos. Restait donc le mot Samiot qui semble une expression familière, une espèce de diminutif auquel Girard doit avoir, si notre hypothèse est exacte, substitué le mot Samielois.

Parmi les nombreux savants que les persécutions religieuses forcèrent à quitter la Belgique, et au nombre desquels il faut peut-être placer Girard, grand partisan, comme Stévin, du système de Copernic, qu'il eût été dangereux alors de défendre dans un pays où l'inquisition était toute-puissante, nous trouvons un autre défenseur de ce système, l'astronome gantois Philippe Van Lansberge, auteur de tables dont les astronomes se sont servis pendant longtemps, et de différents autres ouvrages se rattachant à l'étude de l'astronomie. Ces ouvrages donnèrent lieu à une vive polémique dans laquelle un professeur de Louvain, le docteur Froidmont, voulant combattre les idées de Van Lansberge sur la mobilité de la terre, lui adressa cet argument, que sans doute il jugeait irréfutable: « La terre doit être au centre des cieux, car au centre de la terre se trouve l'enfer, qui doit être aussi éloigné que possible des cieux. »

Pour terminer cette revue des savants qui, pendant la décadence des études dans notre pays, portaient à l'étranger la gloire du nom belge, nous citerons encore deux grands naturalistes : Adrien Van der Spiegel (1578-1625) de Bruxelles, et Jean Delaet (1593-1649) d'Anvers.

Van der Spiegel, né à Bruxelles en 1578, fut appelé à occuper à Padoue la chaire d'anatomie et de chirurgie. « Il s'acquitta de ses fonctions avec tant de succès, dit Paquot, que le sénat de Venise, pour le récompenser, l'honora, le 25 juillet 1623, du titre de chevalier de Saint-Marc et lui fit remettre un collier d'or. » Par ses travaux en botanique, Van der Spiegel peut être classé parmi les fondateurs de l'histologie, de l'anatomie et de la physiologie végétales. Il eut aussi le mérite d'avoir, le premier, composé des herbiers

qu'il appelait jardins d'hiver, *horti hyemales*, et d'avoir donné des indications utiles sur la manière de les préparer.

Jean Delaet, qu'il ne faut pas confondre avec l'astrologue liégeois qui porte le même nom, naquit à Anvers en 1593; mais, en 1624, il habitait déjà la ville de Leyde, où furent publiées la plupart de ses œuvres. Il se distingua à la fois comme géographe, comme historien et comme naturaliste. Dans son principal ouvrage, son *Histoire du nouveau monde ou Description des Indes occidentales*, une large part est faite aux sciences naturelles, et l'on y trouve, pour la première fois, la description et la figure exacte d'un certain nombre de plantes et d'animaux remarquables, que ses fonctions de directeur de la compagnie des Indes occidentales lui permirent de se faire envoyer directement d'Amérique.

TROISIÈME PÉRIODE. — DÉCADENCE SCIENTIFIQUE. — XVII[e] ET XVIII[e] SIÈCLES. — On comprend assez que si la Belgique avait pu conserver les hommes remarquables dont nous venons d'indiquer les œuvres, ils auraient exercé une influence profonde sur le développement des sciences dans notre pays. Cette influence ne tarda pas à se manifester dans les pays voisins, assez heureux pour recueillir les fruits de ces travaux, tandis que la Belgique opprimée, ruinée matériellement par les guerres, intellectuellement par les pertes immenses qu'elle avait faites dans le domaine de la pensée, descendit peu à peu du rang où elle était parvenue.

A l'université de Louvain, l'enseignement des mathématiques, qui y avait été négligé depuis la mort de Gemma Frisius, se releva pendant quelque temps sous Adrien Van Roomen, plus connu sous le nom d'Adrianus Romanus (1561-1615). On doit à ce savant distingué une détermination du rapport de la circonférence au diamètre, plus exacte que celles que l'on avait calculées avant lui; un traité d'astronomie élémentaire; un autre traité sur les triangles sphériques; un ouvrage intitulé *Speculum astronomicum*, et qui a pour but l'exposition des phénomènes de la sphère céleste; puis la réfutation des prétentions de Scaliger au sujet de la quadrature du cercle, réfutation qui contient sur les mathématiques des idées d'une grande justesse et se rapprochant de la conception de Viète, dont l'application devait faire faire à l'algèbre la plus grande partie de ses progrès. Mais après Adrien Romain, la décadence des études mathématiques ne tarda pas à se manifester à l'université de Louvain. On n'y trouve plus pour les représenter que Jean Sturmius (1559-1650), qui le

enseigna en vers dans ses ouvrages parsemés d'énigmes et d'épigrammes, et qui fit de la botanique en cherchant dans la rose de Jéricho l'image de la sainte Trinité. L'admirable théorie de Copernic, défendue en Hollande par Stévin, Girard et Van Lansberge, était, à la même époque, combattue à Louvain avec une aveugle opiniâtreté par Thomas Fienius (1566-1631), dont l'ouvrage sur la comète de 1618 contient cependant quelques idées sages, et par Libert Froidmont, dont nous avons vu plus haut la bizarre argumentation. Erycius Puteanus (1574-1646), leur collègue, « grand faiseur de petits livres, » disait le Père Niceron, et dont les ouvrages appartiennent beaucoup plus aux lettres qu'aux sciences, n'occupe qu'un rang bien secondaire parmi nos mathématiciens.

Si les professeurs de l'université de Louvain que nous venons de citer n'eurent qu'un rôle fort effacé dans notre histoire scientifique, il n'en fut pas de même des deux naturalistes Anselme Boëce de Boodt (1550-1632), et Jean-Baptiste Van Helmont (1577-1644).

Le principal ouvrage du premier, son *Histoire des gemmes et des pierres précieuses*, marque un progrès important dans l'étude de la minéralogie. On y rencontre plus d'exactitude, de précision, de méthode que dans les travaux publiés jusqu'alors. Pour la première fois, les caractères des minéraux sont définis avec netteté; l'importance relative de ces caractères est discutée avec soin; pour la première fois aussi, les minéraux sont classés méthodiquement. De Boodt y donne une échelle de dureté qui peut être regardée comme ayant servi de type aux échelles de dureté employées après lui. Enfin, près d'un siècle avant que le Bolonais Domenico Guglielmini posât les bases fondamentales de la cristallographie, de Boodt sut entrevoir les lois de la cristallisation et assujettir à ces lois l'art de tailler les pierres précieuses.

Van Helmont est surtout connu dans l'histoire des sciences physiques par ses recherches sur les corps gazeux qui le placent parmi les fondateurs de la chimie pneumatique. Le premier, il désigna ces corps sous le nom de *gaz*, qui est resté dans la science. Il ne parvint pas, il est vrai, à les recueillir, à les isoler; mais il en étudia les propriétés, reconnut qu'il existe des gaz de natures différentes, constata l'identité de celui qui se produit dans la combustion du charbon avec le gaz que l'on obtient dans la fermentation, dans l'action d'un acide sur le carbonate de chaux, ou celui qui se dégage de certaines eaux minérales, etc.

On lui doit une expérience, bien souvent répétée après lui, mais

dont il donna une explication inexacte : celle qui consiste à montrer la diminution de volume que la combustion fait éprouver à l'air, en faisant brûler une bougie sous une cloche de verre renversée sur une cuvette contenant de l'eau. En physique, il donna peut-être la première idée de la construction du thermomètre en constatant que l'eau contenue dans un appareil formé d'une boule terminée par un tube de verre monte ou descend suivant la température du milieu ambiant. En géologie, il fit preuve d'un esprit sagace et observateur en voyant dans les coquilles et les plantes fossiles non des jeux de la nature, mais la preuve d'un ancien séjour de la mer sur le continent. On trouve parfois, il est vrai, dans ses ouvrages, une crédulité singulièrement naïve; lorsqu'il dit, par exemple, que l'eau la plus pure peut en se corrompant engendrer des vers, des grenouilles, des sangsues. Mais, à côté de ces préjugés qui dominaient encore à cette époque les esprits les plus distingués et auxquels il ne sut pas se soustraire, à côté des écarts d'imagination qu'on lui a souvent reprochés, il faut placer toutes les idées neuves, justes, originales, profondes, tous les faits nouveaux introduits par lui, et l'on reconnaîtra que Van Helmont a rendu aux sciences des services considérables, qu'il n'a pas été au-dessous de l'immense réputation dont il jouissait de son temps.

Vers la même époque, l'astronomie eut pour représentants en Belgique, deux hommes distingués, Godefroid Wendelin (1580-1660) et Michel Florent Van Langren. Le premier, né à Herck, se fit surtout connaître par son ouvrage sur l'obliquité de l'écliptique, et par celui qu'il publia sur les éclipses de lune observées de 1573 jusqu'en 1643. Le second, qui habitait Bruxelles, est auteur de l'une des plus anciennes cartes de la lune. Son nom est resté attaché à l'une des montagnes de notre satellite, la montagne Langrenus, et rappelle ainsi le souvenir du travail important de notre compatriote, auquel la sélénographie doit d'ailleurs une partie des noms par lesquels sont désignées aujourd'hui encore les montagnes lunaires.

Malgré le mérite de Van Langren, on ignore la date de sa naissance, celle de sa mort et même le lieu où il est né, et pour lequel on hésite entre Anvers et Malines. Cette ignorance suffirait à prouver combien les sciences étaient alors négligées; mais le peu d'émulation qu'excitaient dans le pays les études scientifiques se manifeste dans un fait bien plus caractéristique, c'est que, pendant un laps de temps considérable, presque tous les travaux qui parurent en Belgique sont dus à des savants appartenant au clergé ou aux ordres

religieux. Comme aux époques les plus sombres du moyen âge, ce n'était plus qu'à l'ombre des cloîtres ou des presbytères que l'on pouvait trouver le repos nécessaire pour se livrer à l'étude des sciences. L'ordre des jésuites, tout-puissant alors, fournit aux sciences un certain nombre d'hommes remarquables dont les travaux jettent encore un assez vif éclat sur cette désastreuse époque. Mais leurs leçons furent stériles et, s'ils formèrent des élèves qui se distinguèrent dans les sciences, c'est dans leurs rangs seulement qu'on peut les trouver. Ni le rare mérite de leurs savants, ni la haute valeur de leur enseignement, qui éclipsait alors celui de l'université de Louvain, ne purent réveiller dans le pays le goût des études scientifiques, dont trop de préoccupations écartaient les esprits. Nous essayerons de retracer quelques-uns de leurs travaux qui furent utiles à la science, mais que la Belgique était alors incapable d'apprécier.

Nous rencontrons d'abord François d'Aiguillon, né à Bruxelles (1556-1617), sous la direction duquel l'enseignement scientifique commença à se développer dans l'école que les jésuites établirent à Anvers. Son principal ouvrage est un volumineux traité d'optique. On y trouve une exposition fort détaillée de la projection orthographique, de la projection scénographique et surtout de la projection stéréographique. Plusieurs des principes géométriques de cette dernière sont dus à d'Aiguillon et ce fut lui qui proposa pour la désigner la dénomination qu'on lui a conservée. On constate dans cet ouvrage que d'Aiguillon s'était préoccupé de la vision binoculaire dont il donna une théorie dite des projections, et qu'il avait été frappé de la différence que présentent les images produites par un objet dans les deux yeux, fait important dont les conséquences développées de nos jours par Wheatstone et Brewster, devaient donner naissance à la construction du stéréoscope.

Grégoire de Saint-Vincent (1584-1667) qui, pendant quelque temps, servit d'aide à d'Aiguillon, et qui professa les mathématiques à Anvers, à Louvain et à Gand, est le plus célèbre des savants belges appartenant à l'ordre des jésuites. Leibnitz plaçait son nom à côté de ceux de Descartes et de Fermat, et disait que ces trois hommes avaient été plus utiles à la science que l'école de Galilée et de Cavalleri; Descartes, pour avoir indiqué la manière de représenter les lignes par des équations; Fermat, pour avoir découvert la méthode des maxima et minima; Grégoire de Saint-Vincent, pour ses nombreuses et admirables inventions en géométrie. Ses profondes recherches sur la quadrature du cercle, qu'il poursuivit longtemps avec persé-

vérance, ne le conduisirent pas au but qu'il espérait atteindre; mais elles enrichirent la géométrie d'un grand nombre de faits nouveaux et de méthodes ingénieuses. « L'ouvrage de Grégoire de Saint-Vincent, dit Montucla, est un vrai trésor, une mine riche de vérités géométriques et de découvertes importantes et curieuses. Tels sont une multitude de théorèmes nouveaux sur les propriétés du cercle et de chacune des sections coniques; la sommation géométriquement déduite des termes et des puissances des termes des progressions; des moyens sans nombre de quarrer la parabole, et de mesurer les solides de circonvolution des sections coniques; la mesure absolue de quantité de corps comme les onglets cylindriques sur des bases circulaires, elliptiques, paraboliques ou hyperboliques; la formation d'une multitude de nouveaux corps susceptibles de considération géométrique, et qu'il mesure par la méthode qu'il appelle : *Ductus plani in planum;* telle est encore la symbolisation de la parabole, avec la spirale, qui n'est qu'une parabole enveloppée ou roulée circulairement d'une certaine manière. »

Le grand ouvrage de Grégoire de Saint-Vincent, sur la quadrature du cercle, intitulé: *Opus geometricum quadraturæ circuli et sectionum coni,* produisit une vive sensation dans le monde savant et donna lieu à une discussion à laquelle prirent part Descartes et Huygens, qui démontrèrent la fausseté de la solution donnée par notre compatriote. Mais, tout en le combattant, ses illustres adversaires n'en apprécièrent pas moins la profondeur et la féconde activité de son génie mathématique.

De même que François d'Aiguillon et Grégoire de Saint-Vincent, André Tacquet (1612-1660) enseigna les mathématiques à l'école que les jésuites avaient fondée à Anvers. Il publia sur l'arithmétique, la géométrie et la trigonométrie, plusieurs ouvrages élémentaires qui sont écrits avec clarté; mais celui de ses travaux qui contribua le plus à étendre sa réputation est son traité sur les corps cylindriques ou annulaires, qu'un géomètre distingué, contemporain de Tacquet, Étienne de Angelis, qualifiait de *Opus aureum* dans la préface de son traité *De infinitis parabolis,* imprimé à Venise en 1659. On regrette de voir que, dans son *Astronomie,* le savant jésuite belge, sous l'empire de préoccupations religieuses, se soit rangé, avec Fienius et Froidmont, du côté des adversaires du système de Copernic. Cette coïncidence entre les doctrines professées sur ce point à l'université de Louvain et dans l'établissement rival dirigé par les jésuites fut probablement bien moins le résultat d'une conviction réelle qu'une conséquence

inévitable de la pression exercée sur l'enseignement par les ordres venus de Rome. On voit, en effet, que dans une lettre adressée le 1er septembre 1633 à l'université de Louvain au nom du sacré collége, le nonce apostolique annonce l'emprisonnement de Galilée et défend de professer sa doctrine.

L'école scientifique que les jésuites avaient établie à Liége fut loin d'avoir le même éclat que celle d'Anvers. L'un des professeurs de cette école, François Linus, né à Londres (1595-1675), s'est acquis cependant une certaine célébrité dans l'histoire de la physique par ses discussions avec Boyle, au sujet de l'élasticité de l'air, et avec Newton, à l'occasion de l'expérience du spectre solaire. Mais, dans ces discussions, le professeur de Liége ne se distingua guère que par la pauvreté de ses arguments et l'étrangeté de ses théories. Un autre jésuite, Antoine Lucas, qui, après Linus, fut aussi professeur à l'école de Liége, s'occupa comme lui de la dispersion de la lumière; ses expériences confirmèrent les principaux résultats obtenus par Newton; mais il reconnut que, tout en employant un prisme dont l'angle était à fort peu près égal à l'angle du prisme employé par Newton, et faisant l'expérience dans les mêmes conditions que lui, le spectre qu'il produisait avait une longueur beaucoup moindre que celle qu'avait constatée Newton. A moins que le résultat observé par le professeur de Liége ne provînt d'une imperfection de sa vue, il ne pouvait être dû qu'à l'inégalité des pouvoirs dispersifs des prismes employés par lui et par Newton. Ce résultat, s'il eût été alors bien interprété, aurait fait faire un grand pas à la science; il avait pour conséquence la possibilité de l'achromatisme des lentilles, qui ne fut démontrée que bien longtemps après par Dollond.

Plusieurs autres savants belges, appartenant à l'ordre des jésuites, se firent remarquer au XVIIe siècle par leurs travaux ou leur enseignement. Nous mentionnerons Odon Van Maelcote de Bruxelles (1572-1615), auteur d'un ouvrage sur l'usage des astrolabes et du planisphère; le Montois Charles Malapert (1581-1530), que Delambre cite avec éloge dans son *Histoire de l'astronomie*, et dont il indique la méthode graphique pour trouver l'angle de l'écliptique avec le méridien; le Bruxellois Jacques Durand (1598-1644); Charles de la Faille d'Anvers (1597-1652); Alphonse de Sarassa (1618-1667) et François Aynscom (1624-1660), qui prirent le parti de Grégoire de Saint-Vincent dans la discussion que souleva la publication de son ouvrage sur la quadrature du cercle; enfin, trois missionnaires, François Noël (1651-1729), Antoine Thomas et surtout leur prédé-

cesseur Ferdinand Verbiest de Bruges (1620-1688), qui, envoyé comme missionnaire en Chine en 1659, y transforma l'astronomie chinoise et parvint à y réformer le calendrier, réorganisa l'observatoire, qu'il garnit d'instruments européens, et fut nommé président du tribunal mathématique de l'empire.

Notre histoire scientifique ne présente plus, jusqu'à la fondation de l'académie en 1772, qu'un très-petit nombre de travaux intéressants. Dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, nous ne trouvons plus guère à signaler que deux noms, ceux de deux prêtres, François Van Sterbeecke d'Anvers (1631-1693), et René-François De Sluze de Visé (1622-1685).

La botanique est redevable à Van Sterbeecke de sa plus ancienne monographie de famille. Nous voulons parler de son ouvrage sur les champignons, intitulé *Theatrum fungorum*, et imprimé à Anvers en 1675. Le grand nombre d'espèces trouvées par Van Sterbeecke, sa nomenclature simple et méthodique, la scrupuleuse exactitude de ses descriptions, permettent de le regarder comme l'un des fondateurs de la science des champignons, science fort peu avancée au XVIIe siècle, et à laquelle le livre de Van Sterbeecke fit faire de grands progrès.

François De Sluze est un des mathématiciens qui, avant l'invention du calcul différentiel, contribuèrent le plus à étendre et à perfectionner les procédés de l'analyse, considérée surtout dans ses applications à la géométrie. L'ouvrage où il réunit les résultats de ses recherches est très-peu volumineux ; il renferme néanmoins beaucoup de faits géométriques nouveaux, de méthodes ingénieuses, plus simples ou plus générales que celles de ses prédécesseurs, pour la détermination des maxima et des minima, pour la construction des tangentes, pour la résolution des équations algébriques au moyen d'un cercle et d'une section conique, etc. Les rapides progrès des sciences mathématiques et surtout l'admirable invention du calcul différentiel ont fait perdre à l'ouvrage de De Sluze l'importanc qu'il avait au moment de son apparition ; mais il n'en présente pa moins un grand intérêt dans l'histoire des mathématiques et compt parmi les plus remarquables qui furent publiés alors ; c'est assuré ment l'un de ceux qui caractérisent le mieux l'état de perfectionne ment où elles étaient arrivées avant l'époque où les travaux immor tels de Newton et de Leibnitz donnèrent à la science une voie bie plus large et des méthodes bien plus fécondes.

Avec De Sluze et Van Sterbeecke, disparaissent les derniers repr

sentants des sciences en Belgique pendant le XVII[e] siècle. Après eux, nous les trouvons tombées dans l'état d'abaissement le plus déplorable. Les malheurs sans nombre qui pendant si longtemps désolèrent le pays avaient fini par y détruire toute activité scientifique. A l'université de Louvain, la décadence était complète. En 1691, on y voit la faculté des arts défendre à l'un de ses professeurs, Martin-Étienne Van Velden, de soutenir une thèse dans laquelle il affirmait la certitude du système de Copernic; lui ordonner de supprimer cette thèse ou de la modifier de manière à la rendre moins compromettante, et, pour avoir refusé d'obéir à ces injonctions, le punir d'une amende, l'exclure pendant trois mois de la faculté, le priver pendant ce temps des émoluments ainsi que des honneurs et priviléges attachés à sa position.

M. A. Stévart a publié, en 1871, sur ce curieux épisode de notre histoire scientifique, un mémoire plein d'intérêt, auquel nous renvoyons le lecteur; on y verra à la suite de quelles circonstances Van Velden fut réintégré dans ses fonctions, et, devenu plus prudent, trouva le moyen de ne plus éveiller l'ombrageuse susceptibilité de ses collègues. Il admit avec Copernic le mouvement des planètes autour du soleil; mais il se garda de mettre la terre au nombre des planètes et s'abstint même d'en parler. « Dans une thèse soutenue en 1695 par un élève du Faucon devant Van Velden qui présidait la séance, dit M. Stévart, on trouve cette marche nettement indiquée, et plusieurs cahiers du cours d'astronomie de Louvain nous l'ont montrée généralement suivie pendant un siècle. » En 1689, un professeur de l'université d'Utrecht, Jean Luyts, zélé aristotélicien et grand ennemi de la philosophie de Descartes, rejetait aussi dans son *Astronomica institutio* le système de Copernic. L'ouvrage du savant hollandais était certes un anachronisme, qui prouverait qu'à Utrecht les études astronomiques étaient également bien arriérées; mais la condamnation formelle de ce système par la faculté des arts de Louvain, le procès fait à un professeur coupable de l'avoir enseigné, la punition qui lui fut infligée, la méthode qui fut suivie ensuite et qui consista à mutiler la vérité et, s'il est permis d'employer cette expression, à expurger la science, nous paraissent des faits bien plus significatifs : ils caractérisent en quelques traits, non-seulement l'abaissement des études, mais, ce qui est plus grave, la soumission de la science à l'autorité religieuse et par suite la disparition de l'esprit scientifique qui n'admet pas qu'une autorité quelconque puisse, par des considérations étrangères à la science, renverser des faits scientifiquement établis.

Pendant les dernières années du XVII[e] siècle et la première moitié du XVIII[e], la vie intellectuelle, presque entièrement éteinte en Belgique, ne s'y manifeste plus que de loin en loin, par quelques travaux généralement très-secondaires et se rattachant à des branches toutes spéciales des sciences. Tel est, par exemple, l'ouvrage du chanoine Poignard, de Bruxelles, sur les carrés magiques; tels sont encore les ouvrages de François Bresmal (1660-1722), d'Edmond Nessel,

de Warner Xhrouet, de G. De Paire, de Philippe Depresseux, de Joseph Rega (1690-1754), de Servais de Villers, de Philippe de Limbourg sur les eaux minérales de Spa, de Tongres, d'Aix, de Mariemont, de Huy, etc.

Ces ouvrages, sans importance au point de vue de la science, ne présentaient guère qu'un intérêt purement local. C'est ainsi que le livre de François Bresmal sur les eaux minérales de la fontaine de Saint-Gilles, à Tongres, fut publié à la suite d'expériences publiques et solennelles faites le 24 août 1700, à la demande des magistrats de la ville, pour établir que toutes les propriétés de ces eaux s'accordaient entièrement avec celles de la célèbre fontaine dont Pline, dans son Histoire naturelle, avait donné la description et vanté les qualités curatives. Les résultats de ces expériences, alternativement proclamés en français et en flamand par les docteurs Bresmal et Verheyen, furent accueillis par les acclamations enthousiastes de la foule, la sonnerie des cloches et les salves d'artillerie. On conçoit, en effet, l'intérêt qu'avait la ville de Tongres à faire reconnaître que la fameuse fontaine décrite par Pline était bien la fontaine de Tongres et non celle de Spa, comme l'avaient dit Fisen, Guichardin et Ortelius; toutefois, en laissant de côté cet intérêt, et n'envisageant que la valeur scientifique du livre, on y trouve une analyse faite avec soin, il est vrai, mais qui prouve combien la chimie était encore peu avancée à cette époque.

Si aux ouvrages que nous venons d'énumérer nous joignons le *Traité des sections du cône* par le géomètre montois Le Poivre (....-1710), ouvrage qui place son auteur parmi les promoteurs d'une méthode de transformation fréquemment employée aujourd'hui et qui permet d'étendre aux sections coniques la plupart des propriétés du cercle; si au *Traité* de Le Poivre nous ajoutons les ouvrages moins importants publiés par le professeur de l'université de Louvain, Lepage, et par quelques jésuites qui furent professeurs à Liége, Laurent Gobart (1658-1753), Jacques Gooden, Édouard Slaughter (1655-1729), Christophe Maire (1697-1767); les recherches physiques et météorologiques d'Adam Braun (1702-1768) qui ne parurent pas en Belgique mais à Saint-Pétersbourg où notre compatriote s'était établi, et où il était devenu membre de l'académie des sciences; un mémoire que Pierre Geuns, de Maeseyck, fit paraître à Venloo en 1768, sur la construction des aimants artificiels; enfin, quelques ouvrages de physique du Liégeois Le Ratz de Lanthénée qui semble s'être fixé à Paris où ses livres furent imprimés, nous aurons dressé

d'une manière à peu près complète le bilan scientifique de la Belgique jusqu'à l'époque où l'académie de Bruxelles se forma sous les auspices de Marie-Thérèse.

QUATRIÈME PÉRIODE. — FIN DU XVIIIe SIÈCLE ET COMMENCEMENT DU XIXe. — RÉVEIL DES SCIENCES. — La création de cette grande institution fondée à une époque, où, suivant les paroles éloquentes de Lesbroussart, « on aurait dit que les esprits, perdant insensiblement leur vigueur et leur activité naturelle, allaient retomber dans l'inertie stérile des siècles d'ignorance, » fut pour la Belgique un immense bienfait, et produisit dans les sciences comme dans les lettres une révolution heureuse et rapide. Quetelet a affirmé avec raison que, pendant la dernière partie du XVIIIe siècle, l'histoire des sciences et des belles-lettres en Belgique est pour ainsi dire tout entière dans les travaux de l'ancienne académie de Bruxelles. Un coup d'œil jeté sur ces travaux justifiera pleinement cette assertion.

Le calcul infinitésimal, alors encore complétement ignoré dans notre pays, y apparaît pour la première fois, cultivé avec succès par le commandeur de Nieuport (1746-1827), que ses travaux mirent en relation avec d'Alembert, Bossut, Condorcet et les plus illustres savants, et qui plus tard fut appelé avec Van Mons (1765-1842) à l'honneur de faire partie de l'Institut. Bournons, qui était attaché comme professeur de mathématiques au collége Thérésien de Bruxelles, y représenta aussi, mais avec moins d'éclat, la haute analyse. La météorologie, dont l'étude a reçu de nos jours de si grands développements, y est l'objet de mémoires théoriques de l'abbé Mann (1735-1809) et de l'abbé de Needham (1713-1781), et recueille les nombreuses observations, les premières qui soient bien connues pour la Belgique, faites par l'abbé Chevalier, le baron de Poederlé, Du Rondeau, l'abbé de Witry, auxquelles il faut ajouter une série d'observations régulières faites de 1784 à 1787, au moyen d'instruments comparables par l'abbé Mann. La chimie y est représentée principalement par le professeur de l'université de Louvain Van Bochaute, qui fut l'un des premiers à se familiariser avec les doctrines alors nouvelles de Lavoisier, et le premier qui eût proposé l'emploi du gaz de la houille pour le gonflement des ballons; par Minkelers aussi (1748-1824), qui aida Van Bochaute dans ses expériences et auquel on doit la première idée de l'application de ce gaz à l'éclairage des villes. Les sciences zoologiques n'y sont pas négligées, mais, dans la plupart des travaux qui s'y rapportent, on constate

que les membres de l'ancienne académie se préoccupaient surtout côté utile et pratique et que, suivant l'expression de M. Van Benede « la culture de la science pour la science, seule capable d'amer des progrès réels par la conquête des faits, était encore peu co prise et encore moins appliquée. » La même tendance domine au dans les travaux se rattachant à la botanique; on y remarque su tout un mémoire de Burtin (1743-1818) sur les végétaux utiles Pays-Bas, dans lequel l'auteur, en 1784, signale déjà la better comme pouvant remplacer la canne à sucre. Enfin, c'est dans cinq volumes publiés par l'ancienne académie que l'on trouve premières recherches sur la constitution géologique du pays, et premiers travaux de paléontologie. Ces travaux sont dus à l'al Mann, dont la féconde activité se reportait successivement sur tou les branches des sciences naturelles, à l'abbé d'Everlange de Wit à Burtin, auteur d'un volumineux ouvrage sur les fossiles des en rons de Bruxelles, et surtout à De Launay et à Robert De Limbou dont d'Archiac, dans son Introduction à l'étude de la paléontolo a fait le plus bel éloge en déclarant qu'« au point de vue théori et pratique, on doit reconnaître que De Limbourg et De Lau étaient réellement fort avancés pour leur époque, et que leurs id comme leurs travaux ne le cédaient en rien à ce que nous montré leurs contemporains les plus éclairés en Italie, en Allema et en Angleterre. » L'astronomie seule n'y est cultivée que par étrangers; on y trouve Charles Menier, l'abbé Chevalier, le ba de Zach, Nathaniel Pigott, l'un des premiers astronomes qui s cupèrent des étoiles changeantes et des étoiles doubles; et en l'abbé Mann, remarquable par l'étendue et la diversité de son sa et qui, en astronomie, possédait une connaissance approfondie tous les progrès que la science avait faits.

En dehors des travaux académiques, la fin du XVIIIe siècle ne n présente que bien peu d'œuvres scientifiques belges dignes de que intérêt, et encore leurs auteurs avaient-ils, en général, quitt Belgique. Nous mentionnerons les ouvrages du botaniste Nat Joseph de Necker (1729-1793), auquel on doit la première flore ait paru dans les Pays-Bas; elle fut publiée en 1768 sous le ti *Deliciæ gallo-belgicæ*. De Necker fit partie, comme associé, de l' démie des sciences de Bruxelles, mais il paraît être resté étra aux travaux de ce corps savant. On cite aussi parmi les Belges en dehors de nos frontières s'occupèrent d'études scientifiq Ant. Chaudoir, de Spa (1749-1824), qui fut professeur à l'unive

de Franeker, Robert de Lo-Looz(1730-1786), qui mourut à Paris, où il publia des recherches se rattachant à différents points des sciences physiques, enfin Charles De Villers, qu'on croit être né dans le pays de Liége et qui en 1789 fit imprimer à Lyon, où il s'était établi, un ouvrage assez étendu sur l'entomologie.

La suppression de l'académie en 1794, l'occupation de la Belgique par les armées françaises et son incorporation à la France arrêtèrent brusquement le mouvement scientifique qui avait commencé à se produire. L'étude des sciences physiques ou mathématiques y sembla de nouveau presque entièrement abandonnée; les sciences naturelles, moins délaissées, donnèrent encore lieu à quelques travaux qui ont survécu : on y voit que, malgré les nouveaux désastres qui frappaient le pays, le culte de la science et l'esprit d'observation n'y avaient pas encore disparu. Nous devons signaler en première ligne l'auteur de la plus ancienne carte géologique de notre pays, le doyen des savants belges, le vénérable d'Omalius qui, en 1808, fit paraître sa géologie du nord de la France, et qui depuis, par ses nombreux travaux, a si puissamment contribué aux progrès de la géologie et de la paléontologie. Nous citerons en second lieu le chimiste Van Mons, connu depuis 1785 par la publication de son *Essai sur les principes de la chimie antiphlogistique*, et qui, en 1796, fut nommé membre associé de l'Institut de France.

Quelques botanistes belges s'attachèrent vers la même époque à répandre la connaissance de notre flore nationale. On doit à Roucel une flore du nord de la France, publiée en 1803; au docteur Lejeune, de Verviers (1779-1855), la flore des environs de Spa qui parut en 1811; à J. Kickx (1775-1831), celle des environs de Bruxelles qu'il fit imprimer en 1812. Plusieurs autres de nos compatriotes qui se sont acquis un nom distingué dans les sciences allèrent s'établir en pays étranger et surtout à Paris. C'est dans cette ville que se fixèrent Brizé-Fradin, auteur d'une chimie pneumatique appliquée aux travaux sous l'eau, et d'une physique appliquée à l'artillerie; le Liégeois Nysten (1771-1818), auquel on doit plusieurs travaux se rattachant surtout à l'étude de l'électricité, et dont le Dictionnaire de médecine a popularisé le nom; Robertson (1763-1837), né aussi à Liége, bien connu par ses nombreuses ascensions aérostatiques, par ses appareils ingénieux, par son invention de la fantasmagorie, etc.; Joseph Christian, de Verviers (1776-1832), qui pendant treize ans fut chargé de la direction du conservatoire des arts et métiers, et qui composa un traité de mécanique industrielle, écrit,

il est vrai, à un point de vue exclusivement pratique, et s'adressant beaucoup moins aux savants qu'aux industriels.

Si la période que nous venons de parcourir fut peu féconde pour notre histoire scientifique, il n'en est pas de même de celle qui s'étend de 1815 à 1830, et que l'on peut appeler la période néerlandaise. La fondation des universités de Liége, de Gand, de Louvain; la création des musées, des bibliothèques, des jardins botaniques, le rétablissement de l'académie de Bruxelles furent les grands événements scientifiques qui suivirent de près notre réunion à la Hollande; ils ne tardèrent pas à réveiller dans le pays une ardeur scientifique soutenue et propagée par des publications périodiques consacrées aux sciences, telles que les *Annales des sciences physiques et naturelles*, de Van Mons, Drapiez et Bory de Saint-Vincent, qui, malheureusement, n'eurent pas longue durée, et la *Correspondance mathématique et physique*, qui, commencée par Quetelet en 1824, reçut pendant plusieurs années les travaux d'une foule de géomètres distingués ainsi que les premiers essais de savants qui, plus tard, occupèrent une position élevée dans les sciences, et ne cessa de paraître qu'en 1839.

Les mathématiques donnèrent lieu, pendant la période néerlandaise, à des travaux fort remarquables dus au commandeur de Nieuport, à Quetelet (1796-1874), à Dandelin (1794-1847), à Chasles, à Pagani (1796-1855). Qu'il nous suffise de citer les mémoires, devenus célèbres, dans lesquels Quetelet et Dandelin découvrirent et démontrèrent, par une méthode nouvelle et entièrement géométrique, un grand nombre de propositions sur les sections coniques. Ce sont ces propositions qu'un savant français, M. Théodore Olivier, a appelées les théorèmes belges. Les démonstrations de Dandelin, admirables de simplicité et d'élégance, sont aujourd'hui classiques.

L'astronomie fut moins cultivée; la collection des mémoires de la nouvelle académie ne contient qu'un seul mémoire astronomique paru avant 1830; c'est celui de Quetelet sur quelques constructions graphiques des orbites planétaires. Les mémoires du même savant sur les caustiques par réflexion ou par réfraction sont aussi à peu près les seuls qui, dans cette collection, concernent l'étude de la physique; mais, en dehors des publications de l'académie, plusieurs travaux, entre autres les dissertations inaugurales, parmi lesquelles on remarque celle de M. Plateau sur quelques propriétés des impressions produites par la lumière, et celle de M. Gloesener sur l'identité de l'électricité et du magnétisme, prouvaient que

cette science avait déjà trouvé en Belgique de savants interprètes.

C'est aussi en dehors des travaux de l'Académie que l'on doit chercher les publications qui parurent alors sur la botanique; elles concernent surtout la flore nationale. En 1827, M. B. Dumortier, déjà connu par ses *Commentationes botanicæ*, publiées en 1822, par une monographie des graminées, un mémoire sur les roses et un travail sur les saules, imprimés en 1823, 1824 et 1825, fit paraître la *Florula Belgica*, ouvrage où pour la première fois, dit M. Ed. Morren, « nos plantes sont soumises aux principes de la méthode naturelle. » En 1828, parut le premier volume du *Compendium floræ Belgicæ*, dû à la collaboration du docteur Lejeune et de son compatriote Richard Courtois (1806-1835). « Le Compendium, dit M. Morren, disposé encore selon le système linnéen, est un modèle d'exactitude et de sage critique, auquel le temps n'a rien enlevé de sa valeur. »

Dans la zoologie, on ne peut encore citer que les travaux de Vanderlinden, qui commença ses recherches entomologiques par des observations sur les hyménoptères d'Europe, de la famille des fouisseurs. Mais les études géologiques, encouragées par l'académie, qui mit successivement au concours la description géologique des différentes provinces, donnèrent lieu aux mémoires de Drapiez, sur le Hainaut; de Cauchy (1795-1842), sur la province de Namur; de Steininger et d'Engelspach-Larivière, sur le grand-duché de Luxembourg; de Dumont et de Davreux, sur la province de Liége. Parmi ces travaux, dont plusieurs sont très-remarquables, le mémoire de Dumont (1809-1857), qui fut couronné le 5 mai 1830 et reçut plus tard la médaille d'or de Wollaston à la société Géologique de Londres, « se distingue d'une manière éminente, disaient les commissaires, par l'exactitude et l'étendue des détails, ainsi que par la nouveauté des considérations générales qui s'y trouvent. » Nous empruntons au rapport séculaire de M. Dewalque les lignes suivantes qui feront apprécier la grande portée de ce premier travail de notre grand géologue : « Dumont débute en 1830 par un coup de maître. Il débrouille la constitution du terrain anthraxifère, vrai chaos avant lui, et lui assigne son rang après le terrain ardoisier et avant le terrain houiller. Il fait plus : il trace ses règles à la stratigraphie, montre ce que le principe de superposition a d'illusoire dans les formations tourmentées et le parti à tirer de la continuité des assises. La géologie stratigraphique se trouvait ainsi, sinon fondée, au moins affermie sur sa véritable base. »

CINQUIÈME PÉRIODE OU PÉRIODE NATIONALE. — Cet aperçu sommair des travaux scientifiques accomplis de 1815 à 1830 prouve u réveil incontestable de l'esprit scientifique. Mais on ne le constat encore que dans un certain nombre de branches des sciences, e mathématiques notamment, où parurent alors des travaux sup rieurs à tous ceux qui avaient été publiés depuis plus d'un siècl Mais, dans les productions scientifiques de cette époque, que c lacunes on remarque encore! A côté des sciences qui furent cultivé avec succès; à côté des mathématiques, de la botanique, de la gé logie, que de sciences délaissées! A partir de 1830, dans la périod que nous pouvons nous glorifier d'appeler *nationale*, ces lacun disparaissent successivement, et les travaux se multiplient à t point dans toutes les branches des sciences mathématiques, phys ques ou naturelles que leur simple énumération dépasserait c beaucoup les bornes de cet article. Nous nous contenterons c quelques indications générales.

L'une des sciences les moins cultivées pendant la période holla daise, et dont la brillante renaissance appartient aux années qui o suivi notre émancipation politique, est l'astronomie. A partir de 183 après la fondation et la mise en activité de l'observatoire, les trava astronomiques occupent une large place dans les publications c l'académie. A côté de Quetelet, qui pendant si longtemps avait é le seul représentant de cette science en Belgique, sont venus se plac des hommes savants et actifs, dont les efforts unis aux siens o relevé l'astronomie de l'état d'abaissement où elle était tombée. No avons à peine besoin de nommer M. Houzeau, dont tout le mon connaît la science à la fois profonde et attrayante; le colonel Liagr dont l'académie vient de reconnaître les services éminents en l'a pelant à l'honneur de succéder à l'illustre Quetelet comme secréta perpétuel; M. Ernest Quetelet qui, depuis 1857, s'occupe d'un ca logue des étoiles ayant un mouvement propre, et qui compren environ dix mille étoiles; M. Mailly qui, dans son rapport sécula publié en 1873, a donné une excellente histoire des travaux ast nomiques faits en Belgique depuis un siècle, etc. Adolphe Quete est un des premiers astronomes qui aient étudié avec soin les étoi filantes; l'averse périodique du mois d'août a été pour la premi fois signalée par lui au monde savant.

C'est aussi à partir de la création de l'observatoire, et c'est gr surtout à Quetelet que deux branches importantes des scien physiques, la météorologie et la physique du globe, dont l'étu

était, avant 1830, presque entièrement négligée, ont pris en Belgique une si grande extension. L'énergique persévérance avec laquelle Quetelet poursuivit le développement de ces sciences, l'habile direction qu'il donna à leur étude, ses nombreux travaux, les observations de MM. Crahay, Duprez, Dewalque, Leclercq, Montigny, Maas, Germain, Van Oyen, Parent, Loppens, Cavalier; les ouvrages de M. Houzeau, etc., ont placé la Belgique au rang des nations où la météorologie et la physique du globe ont fait le plus de progrès.

Les diverses branches des sciences mathématiques ont aussi fait l'objet de recherches importantes; nous nous bornerons à mentionner les travaux d'analyse pure de MM. Garnier, Pioch, Schaar, Pagani, Catalan, Gilbert, Timmermans, Meyer, Le François, Schmit, Mansion, Graindorge, etc.; ceux de MM. Lamarle, Pagani, Timmermans, Schaar, Steichen, de Tilly, Folie sur la mécanique; ceux de MM. Quetelet, Liagre, Meyer, Verhulst, Adan sur le calcul des probabilités appliqué aux phénomènes naturels, aux observations astronomiques, géodésiques, topographiques, à la statistique, à la balistique expérimentale; les belles recherches de MM. Lamarle, Catalan, Gilbert, sur la théorie géométrico-analytique des surfaces; le mémoire de Brasseur « sur une nouvelle méthode d'application de la géométrie descriptive à la recherche des propriétés de l'étendue », etc.

Les travaux qui concernent l'étude de la physique n'ont pas été moins nombreux; plusieurs ont pris rang parmi les acquisitions les plus importantes de la science et font maintenant partie essentielle de l'enseignement de la physique. Il n'est pas aujourd'hui un ouvrage, même élémentaire, où l'on ne trouve l'exposition des belles recherches de M. Plateau sur l'optique, la description de ses ingénieux appareils, ses recherches plus récentes sur les figures d'équilibre des masses liquides soustraites à l'action de la pesanteur, etc. « Peu de noms, a dit M. Van Beneden, sont entourés d'une estime aussi universelle que celui de ce savant devenu victime de la science sans la maudire et sans se faire un titre de son malheur. Il ne s'est même pas découragé, et, bien que privé de la lumière, dont il aimait tant à admirer les merveilles, il a encore étonné le monde savant par ses nouvelles découvertes. » Après les travaux de M. Plateau, auxquels nous devions une mention toute spéciale, nous indiquerons les recherches de MM. Lamarle, F. Plateau, Van der Mensbrugghe, Duprez, Bède, sur différents phénomènes se rattachant aux actions capillaires; les travaux de M. Montigny sur la réflexion, la réfraction, la dispersion de la lumière, la scintillation, etc.; les études si origi-

nales de M. Delbœuf sur les illusions d'optique; celles de MM. D
Valerius, Montigny, etc., sur l'acoustique; l'expérience de M. Do
qui a jeté une lumière nouvelle sur la théorie si importante de l'
lition des liquides; les travaux sur l'électricité de MM. Crahay, M
Van Mons, Martens, Louyet, Gloesener, Duprez, Melsens; le mém
récemment couronné, de M. Pérard sur le magnétisme; da
physique mathématique, les recherches de M. Gilbert sur la dif
tion; dans les applications de l'électricité, les perfectionnen
apportés à la télégraphie électrique par le savant professe
Liége, M. Gloesener, « dont l'ardeur au travail semble augmenter
l'âge »; les ingénieux appareils électro-balistiques de MM. Nav
Le Boulengé; la machine magnéto-électrique de Nollet, etc.

En chimie, nous citerons le remarquable travail de M. Stas s
loi de Proust, qu'il a démontrée n'être qu'une illusion; la confi
tion éclatante donnée par lui à la loi des proportions fixes. «
vérité, que des analyses approximatives avaient révélée au gén
Wenzel, de Richter, de Proust, de Dalton, de Wollaston, M. St
établie par des déterminations tellement exactes, qu'elles appro
de la précision absolue. » (Würtz, *Histoire des doctrines chimiques d*
Lavoisier jusqu'à nos jours.) N'oublions pas les nombreuses et in
tantes recherches de M. Melsens, notamment son travail sur l'
acétique, ses études sur les poudres de guerre, de mine et de ch
son mémoire sur l'emploi de l'iodure de potassium dans les i
cations saturnines et mercurielles, etc.; les travaux de MM. Ma
Mareska, Louyet, De Koninck, Chandelon, De Wilde, Bergé, Sv
Donny, Henry, Dubois, etc.

Nous devons mentionner aussi un savant étranger, M. Ke
qui, en 1858, a fait faire un progrès considérable à la théor
l'atomicité des éléments en établissant la tétratomicité du carbo
dont les découvertes et les théories ont contribué pour une larg
à la transformation qui s'est opérée dans les doctrines chim
pendant les dernières années. M. Kékulé a acquis droit de cité
nous par les services éclatants qu'il a rendus à l'enseignement
chimie et par les élèves qu'il a formés.

La botanique a été cultivée avec ardeur par un grand nomb
savants qui ne se sont pas bornés à l'étude de notre flore, ma
ont compris dans leurs recherches toutes les branches de la b
que. L'un de nos plus éminents botanistes, Charles Morren, a pe
un quart de siècle fait preuve d'une activité infatigable en publia
nombreuses et savantes recherches sur l'anatomie, la tératolo

la physiologie des plantes et beaucoup d'autres travaux sur toutes les branches des sciences naturelles. A Charles Morren, à M. B. Dumortier qui, aujourd'hui encore, est considéré comme le chef de la botanique belge, nous devons ajouter J. Kickx, fondateur de notre flore cryptogamique, le docteur Lejeune, dont nous avons déjà parlé, l'abbé Coemans, auteur d'une flore fossile du terrain crétacé du Hainaut, mort avant d'avoir pu terminer la paléontologie végétale de la Belgique dont il préparait les matériaux, MM. Spring, Decaisne, Galeotti, J. Hannon, M. Martens, Ed. Morren, A. Wesmael, J.-J. Kickx, Bommer, Bellynck, Tinant, Van Haesendonck, l'abbé Michot, Crépin, Piré, etc.

Le développement qu'ont pris les sciences zoologiques s'est manifesté par des travaux considérables et dont plusieurs ont élucidé entièrement des questions d'un grand intérêt, sur lesquelles on ne possédait auparavant que des notions fort imparfaites. Telles sont les recherches de M. Van Beneden sur les vers parasites, qui ont obtenu le grand prix des sciences physiques de l'Institut de France, recherches par lesquelles M. Van Beneden a démontré « que ces animaux se reproduisent comme tous les autres; que les parasites ne fournissent aucun argument en faveur de la spontéparité, et que certains phénomènes obscurs et inexplicables sont le résultat de métamorphoses et de transmigrations dont on n'avait aucune idée avant ces recherches. » Tels sont encore les travaux de nos paléontologistes qui ont eu un si grand retentissement chez les savants de tous les pays; les découvertes de Schmerling, de Spring et plus récemment celles de M. Dupont. « De l'aveu des hommes les plus autorisés, dit M. Van Beneden, les cavernes de Belgique sont celles qui ont été étudiées avec le plus de méthode et d'intelligence. Grâce à l'activité d'un de nos plus jeunes confrères, on connaît le mobilier des premiers habitants de ces lieux souterrains tout aussi bien, si pas mieux, que celui de nos campagnards d'aujourd'hui et, à force de recherches, nous savons que la marmotte, le chamois et le glouton habitaient alors le pays à côté des éléphants et des rhinocéros. »

Aux noms que nous venons de mentionner, nous ajouterons ceux de MM. Wesmael, de Sélys-Longchamps, Lacordaire, si connus par leurs travaux entomologiques; Schwann qui, en faisant connaître la cellule animale, a formulé le premier la loi fondamentale de l'histologie; Gluge, à qui l'Institut de France a accordé en 1852 un prix Montyon pour son Histologie pathologique; Ed. Van Beneden, dont l'académie a récemment couronné un beau travail sur l'œuf en géné-

ral ; De Koninck, qui a su cultiver avec un égal succès l'étude de la chimie et celle de la paléontologie ; Candèze, Cantraine, Dumortier, Fohmann, d'Omalius, Fossion, Dewalque, Cornet, Chapuis, Briart, Houzeau de Lehaie, Deby, Lambotte, Masius, Van Lair, Malaise, Ch. Morren, Nyst, Félix Plateau, Poelman, Thiernesse, d'Udekem, etc., etc.

L'histoire des sciences minérales pendant la même période nous présente, après MM. d'Omalius, Dumont et les autres savants qui déjà pendant la période hollandaise donnaient à l'étude de la géologie la vive impulsion qui devait la porter si haut, plusieurs géologues distingués, entrés après eux dans la carrière scientifique. C'est Galeotti couronné au concours de 1831 pour son mémoire sur la constitution géognostique de la province de Brabant ; c'est M. G. Dewalque, le digne successeur de Dumont à l'université de Liége. Ce sont MM. Dupont, Gosselet, Malaise, Briart et Cornet, Lambotte, Le Hon, Moreau, Gonthier, Mourlon, etc. La magnifique carte géologique du pays, dont Dumont fut chargé en 1836 et qu'il termina après seize années d'un travail presque surhumain, est une des œuvres les plus glorieuses de notre histoire scientifique. Depuis la mort de Dumont, la géologie s'est enrichie de résultats importants ; les principaux sont « le terrain silurien mieux connu, de nouvelles subdivisions établies dans le terrain anthraxifère, la question du grès de Luxembourg éclaircie, la connaissance du terrain tertiaire et surtout celle du terrain crétacé et du quaternaire singulièrement étendues. » (G. Dewalque, rapport séculaire. Voir aussi dans le 1er volume de la *Patria Belgica*, l'article *Géologie*, où M. Michel Mourlon a esquissé la part prépondérante que nous devons à M. d'Omalius, à Dumont, à Schmerling, dans l'inauguration et le développement des sciences géologiques en Belgique et exposé les principales études auxquelles chacun de nos terrains a donné lieu.)

Un aussi grand nombre de brillants résultats obtenus dans les diverses branches des sciences atteste avec évidence une situation scientifique dont nous pouvons être fiers. Ces résultats, nous les devons en grande partie à l'académie des sciences, dont le rôle a été prépondérant dans tous les travaux de météorologie, de topographie, de botanique, de zoologie, de géologie, de paléontologie ayant pour objet l'étude de la Belgique. A côté de cette grande institution viennent se grouper des associations libres, qui, sans négliger non plus les questions de science générale, se proposent surtout, par une division plus grande du travail scientifique, de réunir rapidement

les matériaux qui permettent d'arriver à une connaissance de plus en plus parfaite du pays. Ces associations deviennent tous les jours plus nombreuses, témoignant qu'en même temps que la science progresse, ses adeptes se multiplient. La prospérité de nos établissements d'instruction supérieure augmente d'année en année; des traités remarquables, dus à nos professeurs, font disparaître peu à peu le tribut qu'autrefois nous payions à l'étranger pour l'enseignement des sciences. Cet enseignement s'est étendu récemment par la création de nouvelles écoles spéciales; dans toutes nos universités l'étude des sciences est aujourd'hui complétée par celle de leurs applications; cette création ne peut que produire les plus heureux résultats au point de vue des progrès de l'industrie et des arts, aussi bien qu'au point de vue du développement des sciences théoriques, qui trouveront dans les ingénieurs instruits sortis de ces écoles de nouveaux auxiliaires et peut-être d'habiles inventeurs.

BIBLIOGRAPHIE. — Après les ouvrages de biographie générale, et ceux qui ont pour objet l'histoire générale des sciences, tels que l'*Histoire des mathématiques* de Montucla; l'*Essai sur l'histoire générale des mathématiques* de Bossut, l'*Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie* de Chasles; l'*Histoire de l'astronomie* de Delambre; l'*Histoire philosophique des progrès de la physique* de Libes; l'*Histoire des sciences naturelles* de Cuvier; l'*Histoire de l'astronomie* de Von Mädler; les ouvrages publiés récemment par F. Hoefer sur l'histoire de la zoologie, de la botanique, de la physique et de la chimie, de l'astronomie, des mathématiques, etc.; nous citerons les ouvrages suivants qui se rattachent plus spécialement à l'histoire des sciences en Belgique : Ad. Quetelet, *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges*, Bruxelles, 1864; Van Hulthem, *Discours sur l'état ancien et moderne de l'agriculture et de la botanique dans les Pays-Bas*, Gand, 1837; J. D. Hannon, *Histoire de la botanique en Belgique* (à la suite de la Flore belge, dans la Bibliothèque nationale); B. Du Mortier, *Discours sur les services rendus par les Belges à la botanique* (Bulletin de la société royale de Botanique de Belgique, tome Ier, n° 1); Broeckx, *Essai sur l'histoire de la médecine belge avant le* XIXe *siècle;* Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*, etc., Bruxelles, 1840; le même, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, etc., en Belgique*, Bruxelles, 1838; Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, etc.; Valère André, *Bibliotheca Belgica ;* Foppens, *Bibliotheca Belgica ;* De Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, Liége, 1837; Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas*, Mons, 1829; Pauwels de Vis, *Dictionnaire biographique des Belges*, Bruxelles, 1843, etc., etc.

Nous indiquerons ensuite comme se rapportant plus particulièrement à chacune des époques de notre histoire scientifique : Ch. Stallaert et Ph. Vander Haeghen, *De l'instruction publique au moyen âge* (tome XXIII des mémoires couronnés par l'Académie); Léon Lebon, *Histoire de l'enseignement populaire en Belgique*, Bruxelles, 1868; Pouchet, *Histoire des sciences naturelles au moyen âge;* Ch. Potvin, *Nos premiers siècles littéraires*, Bruxelles, 1870; De Saint-Genois, notice sur Rubruquis ou Ruysbroeck (Bulletin de l'Académie, tome XIII, 1e p. 373); Biographie nationale, v° Rubruquis; De Reiffenberg, *Mémoires sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain* (dans les mémoires de l'Académie); J. Van Raemdonck, *Gérard Mercator, sa vie et ses œuvres*, Saint-Nicolas, 1869; F. Van Hulst, *Ortelius* (Biographie nationale); Ch. Morren, *Quelques fleurs de fuchsia sur la tombe d'un père de la botanique belge, Remacle Fuchs, de Limbourg* (Bulletin de l'Académie, XVII); Ed. Morren, *Notice sur Remacle Fuchs* (Bulletin de l'Académie, 2e série, XVI); Heffner, *Notice sur Auger-Ghislain de Busbeck* (Bulletin de l'Académie, annexe aux bulletins, 1853-1854); Van Meerbeeck, *Recherches historiques et critiques sur la vie et les ouvrages de Rembert Dodoens*, Malines, 1841 ; D'Avoine. *Éloge de Rembert Dodoens*, Bruxelles et Malines, 1850; Ch. Morren

Dodonée (dans la Biographie nationale); Ch. de l'Escluse, ***Quelques fleurs de lobelia jetées sur la tombe d'un des pères de la botanique belge, Mathias de l'Obel*** (Bulletin de l'Académie tome XIX, 2°, 1852); Goethals, *Notice historique sur la vie et les travaux de Simon Stévin de Bruges*, Bruxelles, 1841; Steichen, *Mémoire sur la vie et les travaux de Simon Stévin* Bruxelles, 1846; Ad. Quetelet, *Simon Stévin* (dans la Biographie nationale); Van de Weyer, *Simon Stévin et M. Du Mortier*, etc.; J. Kickx, *Notice sur l'ancien géographe anversois Jean de Laet* (Bulletin de l'Académie, 1re série, tome XIX, 3°); Gilbert, *Notice sur le mathématicien louvaniste Adrianus Romanus* (Revue catholique, tome XVII, 6e série, 1859); J. Kickx, *Esquisses sur les ouvrages de quelques anciens naturalistes belges, Anselme Boëce de Boot* (Bulletin de l'Académie, XIX, 2°); F. Hoefer, *Sur les travaux de Van Helmont* (voir *Histoire de la chimie*, Paris, 1866, et *Histoire de la physique et de la chimie*, Paris, 1872); W. Rommelaere, *Études sur J.-B. Van Helmont* (Mémoire couronné par l'Académie de médecine de Belgique, Bruxelles, 1868); De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* Liége, 1851; J. Kickx, *Notice sur François Van Sterbeeck* (Bulletin de l'Académie, IX, 2°); Van Hulst, *Notice sur René François Sluse* (Bulletin de l'Académie, tome VIII, 1°); Stas, *De l'organisation de l'ancienne université de Louvain* (Bulletin de l'Académie, tome XX, 3°); De Ram, *Considérations sur l'ancienne université de Louvain* (Bulletin de l'Académie, tome XXI, 1°); A. Stévart, *Procès de Martin Étienne Van Velden*, professeur à l'université de Louvain (Société de l'Histoire de Belgique, 1871).

Les principaux ouvrages sur l'histoire des sciences en Belgique à partir de la fondation de l'Académie sont : Ad. Quetelet, *Sciences mathématiques et physiques chez les Belges au commencement du XIXe siècle*, Bruxelles, 1866 (cet ouvrage contient les biographies de plusieurs savants cités dans cet article, entre autres le commandeur de Nieuport, J.-B. Van Mons, Dandelin, Verhulst, Pagani, Garnier, Crahay, Cauchy, J. Kickx père, J. Kickx fils, Mareska, Galeotti, etc); *Académie royale de Belgique*, centième anniversaire de fondation : discours de M. P.-J. Van Beneden sur les travaux de la classe des sciences, rapports séculaires de MM. Ed. Mailly, De Tilly, Duprez, de Koninck, P.-J. Van Beneden, Ed. Morren et G. Dewalque sur les travaux d'astronomie, de mathématiques, de physique, de chimie, de zoologie, de botanique et de physiologie végétale, de minéralogie et de géologie; Alph. Le Roy, *L'université de Liége depuis sa fondation*, Liége, 1869 (cet ouvrage contient d'excellentes notices sur un grand nombre de savants, parmi lesquels nous citerons J.-B. Brasseur, Courtois, Dandelin, André Dumont, Fohmann, Meyer, Ch. Morren, Noël, Pagani, Schaar, Schmerling, Gloesener, Schwann, etc., etc.); Cauchy, *Rapport sur les progrès et sur l'état actuel en Belgique de géologie* (Bulletin de l'Académie); De Koninck, *Discours sur les progrès de la paléontologie en Belgique* (Bulletin de l'Académie, tome XVIII, 1851); *Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique*, Bruxelles (établissement géographique de Vandermaelen, 1837); Ad. Quetelet. Les bulletins et l'annuaire de l'Académie renferment des notices sur Schmerling, Cauchy, Dandelin, Mareska, Galeotti, Pagani, Timmermans, Schaar, et Mourlon, Histoire de la géologie en Belgique (article *Geologie*, dans la PATRIA BELGICA); Ch. Morren, Notices sur J. Kickx (Paris, 1832), A. Roucel (Bulletin de l'Académie, tome Courtois, Fohmann (Annuaire de l'Académie, 1838), Minkelers (Annuaire de l'Académie, 1839), etc.; V. Fayn, *André Dumont, sa vie et ses travaux*, Paris et Liége, 1864; d'Omalius, *Notice sur André Dumont* (Annuaire de l'Académie, 1858); Liagre, *Notice sur Brasseur* (Annuaire de l'Académie, 1869), *Notice sur Nerenburger* (id., 1871); De Cuyper, *Notice nécrologique sur le professeur Lemaire*, Liége, 1853; De Koninck, *Notice sur la vie et les travaux de Louyet* (Annuaire de l'Académie, 1851); Ed. Morren, *Charles Morren, sa vie et ses œuvres*, Gand, 1860; *Notice sur la vie et les travaux de Jean Kickx*, Gand, 1857; Gilbert, *Notice sur la vie et les travaux de Michel Pagani*, Louvain, Bruxelles, 1856; J. Kickx, *Notice sur Lejeune* (Bulletin de l'Académie, VIII); Malaise, *Notice sur Coemans* (Annuaire de l'Académie, 18 Candèze, *Notice sur Th. Lacordaire* (Annuaire de l'Académie, 1872); Poelman, *Notice sur J. Kickx* (annuaire de l'Académie, 1865); H. Denis, *Notice sur H. Lambotte* (Bulletin de la société malacologique, 1874); De Sélys-Longchamps, *Notice sur Constantin Wesmael* (Annuaire de l'Académie, 1874), etc., etc.

VI

VOYAGES, DÉCOUVERTES, ÉMIGRATIONS,

Par M. GOBLET D'ALVIELLA.

Il est assez humiliant, dans un travail sur les découvertes géographiques des voyageurs belges, d'être réduit à démontrer qu'ils n'en ont jamais fait aucune. Il n'y a peut-être d'exception que pour certains résultats de la mission entreprise par Ruysbroeck en Tartarie; mais l'on verra s'ils méritent encore le nom de découvertes, après le voyage de Carpini qui, huit années plus tôt, avait à peu près suivi le même itinéraire. Des quelques découvertes proprement dites qu'on a voulu attribuer à des voyageurs belges — comme les îles Açores, le détroit de Lemaire et le cours inférieur du Mississipi — il n'en est pas une seule qui ne donne lieu aux plus vives contestations, soit sur la réalité ou la priorité de l'exploration, soit sur la nationalité de l'explorateur. Nous tâcherons d'exposer, sans parti pris, l'état de ces controverses où l'on a trop souvent obéi aux inspirations d'un patriotisme, fort méritoire sans doute, mais tout à fait hors de mise dans la rigueur des recherches scientifiques.

Toutefois, si nos compatriotes ont peu découvert, on doit leur concéder maint voyage attrayant et utile. A partir du moyen âge, nous voyons continuellement des Belges s'aventurer dans des régions qui, sans être précisément vierges de toute exploration, n'en gardaient pas moins un certain mérite de nouveauté et d'éloigne-

ment. Quelques-uns de ces voyageurs ont même laissé des relations qui ont fortement contribué à élargir les connaissances de leurs contemporains et qui servent encore aujourd'hui à nous éclairer sur certains pays de leur temps. Il serait, sans doute, très-intéressant de grouper, dans une étude sur les Belges à l'étranger, les noms et les aventures de tous ceux de nos compatriotes qui ont trouvé, dans des contrées lointaines, une occasion de contribuer, soit au développement général de la civilisation moderne, soit à la prospérité, à l'instruction ou au prestige de notre patrie. Guerriers, diplomates, pèlerins, missionnaires, colons, trafiquants, marins, artistes, savants, toutes les carrières et tous les pays fourniraient une ample moisson à ce Panthéon de nos gloires extérieures. Nous nous contenterons de choisir parmi cette brillante pléiade, si difficile qu'il soit d'établir ici une ligne de démarcation bien nette, les personnages qui ont réellement voyagé, c'est-à-dire qui se recommandent, abstraction faite de leurs entreprises et de leur but, par l'intérêt de leurs récits, par l'originalité de leurs aventures ou par l'étendue de leurs excursions; et ils sont encore assez nombreux pour que nous devions nous borner à une sorte d'énumération de leurs noms ainsi que de leurs voyages.

Nous pourrions classer les voyageurs belges soit d'après la date, soit d'après le théâtre de leurs pérégrinations. Mais, en suivant l'ordre chronologique, nous n'obtiendrions qu'un catalogue sans lien apparent comme sans vue d'ensemble, et en suivant l'ordre géographique, nous serions fort embarrassés pour les individus qui ont visité plusieurs pays. Il nous paraît donc plus commode et plus intéressant de grouper nos voyageurs d'après le motif dominant de leur présence à l'étranger : expéditions militaires, pèlerinages, missions religieuses, missions diplomatiques, captivités, émigrations, relations commerciales, voyages artistiques, recherches scientifiques. Nous aurions pu y ajouter le simple besoin de déplacement, mais jusqu'à une époque toute récente on ne voyageait guère pour voyager. Presque tous les voyageurs dont le souvenir nous est parvenu rentrent dans une des divisions que nous venons de tracer ; ils se bornent, en général, à un objet nettement déterminé et, une fois leur but atteint, se hâtent de regagner leur pays avec un soulagement peu dissimulé. La seule exception est peut-être Guillebert de Lannoie que la multiplicité de ses courses et la diversité de leurs motifs nous empêchent de rattacher à aucune catégorie de voyageurs spéciaux.

Guillebert de Lannoie. — Ce fut certainement le plus grand voyageur de son époque. Tour à tour soldat, croisé, pèlerin, diplomate, il personnifie bien les côtés aventureux, brillants et naïfs de cette société féodale qui, épuisée par les croisades, allait partout s'effondrer devant le développement de la centralisation monarchique. Né vers 1380 et mort en 1462, il passa plus de cinquante années en

voyages de toutes espèces, et pourtant il trouva encore le moyen de se marier trois fois dans les intervalles de sa longue odyssée. Dès 1399, on le voit guerroyer dans l'île de Wight, sous les ordres du comte de Saint-Pol. En 1400, il fait naufrage devant Saint-Malo et doit gagner à la nage les côtes de Bretagne. En 1401, il accomplit un premier pèlerinage en Palestine, d'où il revient en 1403 pour aller combattre pendant plusieurs années les Maures de l'Espagne et du Portugal. En 1411, il court sus aux idolâtres du Brandebourg avec les chevaliers de l'ordre Teutonique; puis il s'en va parcourir en traîneau la Russie orientale, pour revenir festoyer aux cours de Pologne et de Bohême. En 1413, il passe aux îles Britanniques pour visiter le trou de Saint-Patrick, mais, retenu prisonnier, il ne rentre dans son pays qu'en 1415, pour retourner encore une fois dans la Grande-Bretagne comme ambassadeur du duc de Bourgogne. En 1420, le roi d'Angleterre, qui rêvait une nouvelle croisade, l'envoie en Palestine par l'Europe centrale. Revenu de Jérusalem en 1426, après d'innombrables aventures, il suit son suzerain dans l'expédition de Hollande, et il est nommé gouverneur de Rotterdam. De 1428 à 1430, il est successivement chargé de nouvelles ambassades en Bohême, en Autriche, en Écosse et à Bâle. L'année 1435 le trouve en pèlerinage à Saint-Jacques de Galice. Pendant les sept années suivantes, nous le perdons de vue; mais, en 1442, nous le voyons revenir d'une mission à Francfort pour entreprendre un troisième voyage à Jérusalem; puis il ne reparaît plus qu'en 1450, où nous l'apercevons à Rome dans les fêtes du jubilé; mais un passage de son manuscrit laisse supposer que là ne se bornèrent pas ses dernières pérégrinations.

La relation qui nous est restée de cette carrière si remplie est une des plus curieuses que nous ait léguées la fin du moyen âge; c'est surtout dans le récit de sa seconde excursion à Jérusalem que notre voyageur abonde en curieux détails sur les nations et les cours encore à demi barbares de l'Europe orientale, relevés par des aventures de chasse, des rencontres de brigands et des réceptions princières, caractéristiques du temps et du pays. Comme on peut déjà le voir dans notre courte notice, Guillebert de Lannoie ne se distingue pas seulement par le nombre de ses voyages, mais encore par la diversité des motifs ou plutôt des prétextes qui l'arrachèrent si souvent à son foyer et qui semblent révéler chez lui un besoin de déplacement assez rare à cette époque, intermédiaire entre les croisades et les grandes expéditions maritimes.

Expéditions militaires. — Il est inutile de remonter à cette pé des migrations barbares où notre nationalité était encore en v formation. Mais dès que la féodalité se constitue, nous voyon Belges suivre leurs suzerains dans toutes les guerres de Fı d'Allemagne et d'Italie. On sait le rôle considérable joué pa ancêtres dans ce mouvement des croisades qui aida puissamn rectifier et à développer les connaissances géographiques de ples occidentaux, non-seulement sur l'Orient, mais encore su différentes parties de l'Europe elle-même. Il suffira de ra Godefroid de Bouillon et les autres princes belges qui occupèr trône de Jérusalem; l'empereur Baudouin de Constantinople nombreux chevaliers qui se taillèrent des principautés dans l bris de l'empire d'Orient; le patriarche Arnould de Rohes qu des premiers, écrivit la chronique des croisades; la vaillante I Hainaut qui s'en alla fouiller l'Asie Mineure pour retrouver son disparu, vers 1096, entre Antioche et Constantinople, sans co les figures légendaires de ce Gilles de Chin et de ce Gillon de zegnies, qui appartiennent au roman plutôt qu'à l'histoire. On naît les étranges aventures de ces pirates verts qui, à la xıe siècle, écumaient la Méditerranée avec Siger de Bruges, G de Courtrai et Winkmar de Boulogne. Un jour qu'après années d'absence, leur flottille remontait le Cydnus pour ten pillage de Tarse, quelle ne fut pas leur surprise de trouver le leurs de Flandres flottant sur les remparts de la cité! C'est Baudouin, le frère du duc Godefroid, venait de surprendre T avec une armée de croisés flamands. On raconte que ce prince d alors nos corsaires à partager la fortune de ses armes.

Un de nos collaborateurs a déjà signalé les exploits militair Belges au service des princes étrangers, ainsi que dans les a des divers gouvernements qui se sont succédé en Belgique d le moyen âge. Nous nous contenterons de mentionner ici, c expéditions lointaines, leurs campagnes en Lithuanie vers la xıve siècle, en Bohême avec Jean l'Aveugle, en Serbie avec Jea Peur, enfin en Tunisie sous Charles-Quint, sans compter leurs ventions en Portugal au xııe siècle, pour contribuer à l'expulsio Maures, en attendant qu'ils y intervinssent au xıxe, pour partici la défaite des Miguélistes. Dans le siècle actuel, il convient de peler la part que les Belges prirent, sous Bonaparte, à l'expé d'Égypte et, après 1815, aux campagnes coloniales des Pays sans oublier la récente expédition du Mexique qui nous a valu

sieurs relations intéressantes des aventures survenues à nos compatriotes.

Pèlerinages. — Le sentiment religieux a inspiré trois espèces de voyages dans la société chrétienne : les croisades, les pèlerinages et les missions. M. Is. Plaisant, dans son travail sur les Belges célèbres en Italie, parle de quatre Flamands qui fondèrent à Rome, dans la première moitié du VIIIe siècle, l'hôpital de Saint-Julien des Flamands, pour secourir les pèlerins flamands de passage dans cette capitale de la chrétienté. Nous ne rangerons pas dans la catégorie des pèlerins les nombreux ecclésiastiques qui, pendant les premiers siècles du moyen âge, se rendirent près du souverain pontife ou aux conciles de l'Église, ni même certains religieux qui, comme Guillaume de Ruysbroeck, suivirent les croisés en Palestine. Dès le milieu du XIe siècle, nous voyons Robert le Frison, fils du comte de Flandre, accomplir un pèlerinage à Jérusalem, après avoir guerroyé contre les Sarrasins en Galice. Un autre pèlerin à citer, c'est Guillaume de Saftingen, un héros de la bataille des Éperons, qui finit par apostasier en Égypte et mourut pacha du Soudan au commencement du XIVe siècle. En 1389, un prêtre de Maestricht, Jean Van Hees, visita la Palestine et en rapporta des récits plus bizarres qu'exacts.

Après Guillebert de Lannoie, dont nous avons raconté les pèlerinages, il faut citer le Flamand Jean Aertsz, facteur au service du Portugal, qui parcourut la terre sainte en 1454 ; sa relation, publiée à Gand, est assez exacte en ce qui concerne Jérusalem, mais elle devient fort embrouillée dès que l'auteur commence à décrire les régions avoisinantes. Ensuite viennent plusieurs Belges qui ne nous ont laissé aucune narration de leurs aventures : un gentilhomme du Hainaut, le sire de Wavrin, un Gantois, Martin Villain (1458), un minorite flamand, le P. Griffon (1475).

Un des récits les plus complets et les plus remarquables que nous ait donnés cette catégorie de voyageurs, c'est la relation de Josse Van Ghistele, un membre du magistrat de Gand, qui, d'après Schayes, reçut de ses contemporains le surnom de *grand voyageur*. Il partit en 1481 pour la Palestine ; mais, de même que Guillebert de Lannoie, il semble n'avoir cherché en terre sainte qu'un prétexte de satisfaire sa soif de déplacement, car à peine a-t-il parcouru la Palestine, que nous le voyons passer en Égypte, remonter le Nil jusqu'à Thèbes et Memphis, traverser l'Arabie jusqu'au golfe d'Aden, revenir en Syrie pour visiter la Mésopotamie et la Perse, avec le regret de ne

pouvoir s'aventurer jusqu'à l'Inde, enfin regagner l'Europe par les îles de l'Archipel. Comme exactitude et comme intérêt, le récit de Van Ghistele dépasse de beaucoup les relations écrites par la plupart des pèlerins, non-seulement de cette époque, mais encore des siècles suivants. Ainsi que l'observe de Saint-Genois, on y trouve un esprit critique fort rare dans ces temps déjà lointains et un fond de connaissances générales tout à fait exceptionnel chez les pèlerins.

Tous ces récits contribuèrent, d'ailleurs, quoique à un degré inégal, à accroître nos connaissances sur l'Orient. Mais à partir du XVI[e] siècle, il n'y avait plus guère de nouveaux détails à recueillir sur les chemins battus de la terre sainte. Aussi nous bornerons-nous à mentionner les noms des pèlerins qui nous ont laissé une relation écrite de leurs aventures en Orient depuis la fin du XV[e] siècle; ce sont : Claude Mirebel (1485); George Languerrand, de Mons (1485); Pierre de Smet, de Bruxelles (1505); Jean Van Zillebeke, de la Flandre orientale (1513); Hessel Van Martena (1517); Geert Kuynretorff (1520); Joannes Pascha (1527); Jean de Zuallart, d'Ath (1586); Omer Calle, de Furnes (1624); Vincent de Stochove, de Bruges (1630); Jean Van der Linden, d'Anvers (1633); Bernardin Surius, de Ruremonde (1644); Antoine Gonsales, de Malines (1665); Barthélemy Deschamps, de Liége (1666); F. Caffin, de Liége (1754); Marin Geubels, de Ciney (1770); A.-J. Rothier, de Beveren (1775).

La reproduction des mêmes itinéraires, la description des mêmes villes et des mêmes églises, parfois des aperçus fantaisistes d'histoire et d'archéologie, des citations bibliques, des dissertations sur le coran, des légendes sur le royaume du prêtre Jean, toute une série de racontages orientaux où la superstition tient plus de place que la science, des récriminations stéréotypées sur la rapacité des Levantins et sur la cruauté des infidèles, enfin des incidents maritimes et des rencontres de pirates, tel est désormais l'unique fond de ces relations écrites dans un style froid, diffus et filandreux, d'autant plus dépourvues d'intérêt qu'elles se rapprochent davantage des temps modernes. Nous ne ferons d'exception que pour le récit de Stochove; par l'étendue de ses excursions comme par l'ampleur de ses vues, ce gentilhomme brugeois mérite de ne pas être confondu dans la foule de ceux qui le précédèrent ou le suivirent en Orient.

On conçoit que nous passions sous silence les innombrables voyageurs qui ont visité la Palestine dans le siècle actuel; car aujourd'hui on se rend en terre sainte plus facilement qu'autrefois à Mar-

seille ou à Hambourg, avec un billet-circulaire qui se prend à quelque agence de Paris ou de Londres, et qui règle d'avance les moindres particularités du voyage, depuis le pourboire des drogmans jusqu'au menu des repas.

Missions religieuses. — Si les missionnaires ont quelquefois provoqué, par un zèle intempestif, des complications internationales dont les puissances européennes ne se sont pas toujours tirées avec succès ou avec honneur, il faut cependant reconnaître que, dans la sphère de leur action individuelle, ils ont généralement servi de mobiles plus ou moins conscients aux influences de notre civilisation et qu'ils ont même souvent contribué au développement de nos connaissances sur l'état social et politique des pays barbares. Les missionnaires belges sont fort nombreux depuis le XVIe siècle; avec les pèlerins, ils constituent malheureusement la seule catégorie de voyageurs par laquelle la Belgique puisse se comparer aux autres nations de l'Europe.

Nous nous bornerons à mentionner ici Josse Ryckius, un franciscain de Gand, qui importa le froment au Pérou vers 1534; Nicolas Cleynaerts, de Louvain, cité par M. Thonissen comme un des premiers philologues du XVIe siècle, qui visita le royaume de Fez en 1540 et nous a laissé des détails fort instructifs sur l'état contemporain des lettres arabes au Maroc; Gaspard Bartzæus ou Bartzoen, qui, vers la même époque, parcourut les Indes orientales avec saint François-Xavier, et qui a décrit ses voyages dans un recueil intitulé : *Litteræ Indicæ Gaspari Barzæi;* Nicolas du Toit ou del Techo, qui écrivit l'histoire des établissements des jésuites au Paraguay; le P. Ignace Toebast, qui fut martyrisé sur les bords de l'Orénoque; le Luxembourgeois Guillaume Hotton, qui pénétra jusqu'en Californie; au siècle suivant, un religieux brugeois, le P. Barthélemy de Blende, qui remonta le Paraguay pour trouver une nouvelle route vers le pays des Chiquitos, mais qui périt en chemin, assassiné par les sauvages Payaguas; Pierre Coomans, qui fut tué aux îles Mariannes en 1604; Henry Busens, qui vécut à la cour du Grand Mogol; Pierre Spira, qui parcourut la province chinoise de Kiam-si; enfin le célèbre Ferdinand Verbiest, de Pitthem, qui mourut en 1698 à la cour de Pékin, président du tribunal des mathématiques, après avoir réformé le calendrier chinois, dirigé l'observatoire impérial et réorganisé l'artillerie du céleste empire.

Il y eut également, à la fin du XVIIe siècle, un récollet athois qui

mérite d'être signalé plus longuement. Nous voulons parler du P. Hennepin, à qui l'on a attribué la découverte du cours inférieur du Mississipi. A l'époque où le P. Hennepin se rendit au Canada, on connaissait du Mississipi ce que nous connaîtrions du Nil, si la dernière hypothèse de Livingstone était fondée, c'est-à-dire que par la mer des Antilles on avait reconnu l'embouchure, et par le Canada la partie supérieure du fleuve, sans qu'aucune exploration eût encore rattaché ces deux tronçons du bassin. Dès 1539, Hernandez de Soto avait parcouru les terres situées entre le Mexique et la Floride, jusqu'au delà de l'Arkansas. D'autre part, on savait au Canada, d'après les rapports des sauvages, qu'à l'ouest des lacs une grande rivière s'écoulait vers le sud. Peut-être même Joliet et le P. Marquette avaient-ils, en 1672, descendu ce cours d'eau jusqu'au confluent de l'Arkansas, atteignant ainsi par le nord l'extrême limite des explorations venues du sud un siècle auparavant.

Quoi qu'il en fût, le P. Hennepin, parti à la fin de 1678 avec une expédition que dirigeait le Français la Salle, traversa toute la région des lacs et parvint, vers la mi-janvier 1679, sur la rivière des Illinois, où ses compagnons bâtirent le fort de Crèvecœur. Comme de la Salle n'osait s'engager plus loin sans approvisionnements, le P. Hennepin s'embarqua seul avec deux rameurs sur la rivière qui passait au pied du fort. Arrivé, au bout de quatre jours, sur le Mississipi, il le remonta jusqu'à sa source, conformément aux instructions qu'il avait reçues de la Salle. Mais, tombé entre les mains des sauvages, il ne parvint à regagner le Canada qu'à la fin de 168[illegible]. Telle est, en substance, la première relation de ses aventures, comme il la publia à Paris en 1683-1684. Quelque temps après, la Salle ayant organisé une nouvelle expédition avec le chevalier de Tonti, réussit cette fois à descendre le Mississipi jusqu'à son embouchure, où il périt sous les coups de compagnons révoltés. Le récit de cette exploration parut, *dès* 1691, dans un recueil de Leclercq sur les travaux des missionnaires au Canada. Quelle ne fut donc pas la surprise générale quand, *six ans après*, le récollet athois publia à Utrecht, sous le titre pompeux de : *Nouvelle découverte d'un très-grand pays situé dans l'Amérique du Nord*, une édition refondue de son voyage, où il réclamait l'honneur d'avoir précédé la Salle à l'embouchure du Mississipi?

Dans son premier récit, le P. Hennepin avait affirmé que les sauvages l'avaient empêché de tenter la descente du fleuve. Pour expliquer cette contradiction, il allègue, dans sa nouvelle édition, qu'il avait craint de provoquer les ressentiments

de la Salle en avouant qu'il avait outre-passé les instructions de son chef légitime. Malheureusement, en voulant intercaler sa nouvelle version dans son premier récit, le P. Hennepin est réduit à ne s'accorder que quarante et un jours pour descendre de l'Illinois au golfe du Mexique et pour revenir ensuite à son point de départ avec son canot d'écorce et ses deux rameurs. Or, longtemps après, suivant l'ouvrage de M. Stoddard sur la Louisiane, les bateaux qui trafiquaient sur le Mississipi à l'aide de voiles et de rames s'estimaient fort heureux quand ils parvenaient à remonter d'Orléans à Saint-Louis en soixante et dix jours! En second lieu, non-seulement le P. Hennepin prend dans les ouvrages *antérieurs* de Leclercq et de Tonti la description sommaire des lieux qu'il prétend avoir visités, il leur emprunte encore, en se bornant à changer les dates, le récit des aventures incidentelles qui diversifièrent la seconde expédition de la Salle, et, avec une inconcevable maladresse, il va jusqu'à copier *textuellement* certaines pages de Leclercq. Les passages identiques des deux textes se trouvent collationnés tout au long dans le remarquable ouvrage de M. J. Sparks sur la biographie de la Salle. Ainsi, quoi qu'en aient dit MM. Eyriès, de Saint-Genois, Van Hulst et Max. Veydt, il n'est pas nécessaire de recourir à une intrigue des jésuites, les protecteurs de la Salle et les rivaux traditionnels des récollets, pour expliquer les accusations de plagiat qui se sont élevées à l'étranger contre la seconde version du P. Hennepin.

Les *Précis historiques*, recueil fondé à Bruxelles par le P. Terwecoren, renferment un grand nombre de lettres écrites par les missionnaires belges qui ont opéré de nos jours sur les différents points du globe, notamment les PP. Cravau et Soupart au Bengale, Beaurepaire en Chine et De Smet dans les montagnes Rocheuses. Les lettres de ce dernier, qui embrassent plus d'un quart de siècle, ne manquent pas d'une certaine valeur scientifique dans leurs aperçus sur la nature du pays comme sur les mœurs et les superstitions des peaux rouges; elles ont été réunies en volume dans le cours de 1873. La même année a vu paraître un ouvrage sur *les voyages de Bruxelles en Mongolie,* où se trouvent retracés les pérégrinations et les travaux des missionnaires envoyés dans le nord de la Chine par la congrégation de Scheutveld lez-Bruxelles.

Missions diplomatiques. — Notre diplomatie nationale, tombée avec les d'Artevelde, ne s'est relevée qu'au XIXe siècle, après la restauration de notre indépendance. Mais, au point de vue qui nous occupe, nous devons citer plusieurs Belges qui ont accompli des missions rares, lointaines et difficiles, pour le compte de nos divers maîtres ou d'autres souverains étrangers. Ainsi au XIIIe siècle, c'est comme envoyé de Louis IX que Ruysbroeck accomplit son fameux voyage en Tartarie.

Guillaume de Ruysbroeck ou Rubruquis était un moine flamand que la septième croisade avait emmené en Palestine. Il se trouvait

en 1252 à Saint-Jean d'Acre, quand le roi de France lui confia une ambassade près du grand khan, Ilchi-Khatai. On sait avec quelle rapidité avait grandi la puissance mongole. Toute l'Asie septentrionale était soumise aux successeurs de Gengis-Khan. La Chine était démembrée, la Russie tributaire, la Pologne envahie, l'Arménie subjuguée ainsi que le Turkestan et la Perse. Il s'agissait pour l'Occident de détourner ce nouveau flot de barbares, peut-être même de trouver un allié contre les musulmans de Syrie, qui, sous la bannière du fameux Saladin, battaient en brèche les dernières principautés de la Palestine. Dès 1245, Innocent IV avait envoyé au grand khan le moine italien Carpini, qui ne sut obtenir aucun engagement positif. Cependant, peu après le retour de cette ambassade, le bruit se répandit en Europe que le grand khan s'était converti au christianisme, et ce fut Ruysbroeck qu'on chargea de s'en assurer. Le bruit était erroné et cette nouvelle mission n'obtint encore aucun résultat politique ou religieux, mais, à l'instar de Carpini, notre compatriote rapporta de son voyage, qui dura un peu plus de deux ans, une série de renseignements et d'observations qui contribuèrent puissamment à éclairer ses contemporains sur l'histoire, les mœurs et le pays des Mongols.

Embarqué à Constantinople, le 7 mai 1252, Ruysbroeck aborda à Soldaïa en Crimée, d'où il se dirigea, par les steppes du Turkestan, vers la ville de Karakorum, capitale de l'empire mongol, située entre le lac Baïkal et l'Altaï. Le grand khan se trouvait à quelque distance de la capitale, dans un palais où deux fois l'an il réunissait les principaux chefs de l'empire; c'est là qu'il reçut l'envoyé de Louis IX, dans toute la pompe barbare de sa cour. Ruysbroeck rencontra à Karakorum plusieurs captifs européens qui y exerçaient divers métiers et il cite un certain Baudouin du Hainaut qui l'avait précédé en Tartarie.

Après un séjour de quelques mois dans la capitale du grand khan, notre voyageur revint en Palestine par le Turkestan, le Caucase et la Syrie. Sur presque tout ce parcours, son itinéraire se confond avec la route suivie par Carpini huit années auparavant. Mais, plus heureux que son devancier, le moine belge put pénétrer dans cette mystérieuse Karakorum qu'il nous décrit avec ses murailles de terre percées de quatre portes, ses douze pagodes, ses deux mosquées et son église : image multiple des divers peuples et des différents cultes qui se confondaient sous la domination des Mongols. En second lieu, tandis que Carpini avait regagné son point de départ en refai-

sant la même route en sens inverse, Ruysbroeck, de retour sur les bords de la Caspienne, traversa le pays des Alains, franchit les Portes de fer, visita l'Arménie et vint se rembarquer pour la Palestine au port de Kouch. On lui attribue d'avoir le premier décrit les bœufs du Thibet et signalé les effets médicinaux de la rhubarbe. Il a également le mérite d'avoir dissipé, par une description complète et raisonnée du bassin caspien, l'erreur de ses contemporains qui, malgré l'assertion d'Hérodote, persistaient à croire ce grand lac en communication avec l'océan Boréal. Cette rectification hydrographique devait déjà résulter implicitement des relations fournies par Carpini, et même, sept siècles plus tôt, par le Byzantin Zémarque, puisque ces deux voyageurs avaient également franchi, de la mer Noire à l'Altaï, les terres situées au nord de la Caspienne. Mais la relation de l'ambassadeur byzantin était encore ignorée du monde occidental, et, quant à Carpini, il avait si peu reconnu la position de cette grande mer intérieure qu'il l'avait prise pour un simple prolongement de la mer Noire.

Nous avons déjà parlé des différentes missions confiées à Guillebert de Lannoie pendant la première moitié du xv[e] siècle. A partir de cette époque, nous voyons les ducs de Bourgogne, qui ne cessaient de rêver de nouvelles croisades, envoyer en Orient une série de gentilshommes belges. Le principal fut un Brugeois, Anselme Adornes, qui, outre deux missions en Écosse, se rendit en Turquie et en Perse pour le compte de Charles le Téméraire. Son fils, Jean Adornes, l'accompagna en Orient, et nous a laissé une relation de ce voyage, qui se poursuivit à travers les États barbaresques, l'Égypte, la Palestine et l'archipel grec. Il est probable qu'Adornes était alors chargé de préparer le terrain d'une expédition éventuelle, car en 1473, nous le voyons repartir pour proposer au roi de Perse une alliance contre le sultan; malheureusement nous manquons de détails sur ce dernier voyage, et Anselme Adornes fut assassiné en Écosse au commencement de 1484.

En 1533, un Flamand de Nieuport, Corneille Scepperus ou de Scheppere, qui avait longtemps rempli les fonctions de secrétaire près du roi Christiern II et qui avait même obtenu en Suède la seigneurie du Jamtland, fut chargé par l'empereur Ferdinand de conclure un traité de paix avec le célèbre Soliman. Le rapport adressé à l'empereur sur les résultats de cette mission a été retrouvé dans les archives impériales de Vienne et publié par M. Von Gevaï. On y trouve d'intéressants détails sur le cérémonial diplomatique en usage

à la cour du Grand-Seigneur. Tout n'était pas rose à cette époque dans la vie d'un diplomate. A peine parvenu à Constantinople, Scepperus est mis au secret dans son hôtellerie; après de longues instances, il finit par obtenir une audience du sultan; mais à la sortie du palais, il est brutalement insulté par les janissaires. Forcé de revenir en Autriche par terre, il manque d'être retenu prisonnier à Belgrade, et atteint Presbourg dans un tel état de fatigue et d'épuisement qu'il ne pouvait plus ni se tenir à cheval, ni s'asseoir en voiture.

De 1554 à 1562, nous voyons encore un Belge, Auger de Busbecq, remplir près de Soliman les fonctions d'ambassadeur impérial. Il nous a laissé sur cette mission quatre longues lettres publiées à Paris, successivement en latin et en français. Parti de Vienne à la fin de 1554, il traversa la Hongrie, descendit le Danube jusqu'à Belgrade, franchit les Balkans et gagna Constantinople par Philippopolis. Ayant échoué dans ses tentatives de conciliation, il reprit le chemin de la Hongrie et rentra à Vienne, après une année et demie d'absence : de même que Scepperus, il était si maigri et si épuisé qu'on le crut empoisonné par les Turcs. Cependant, quelques mois après, il revint à Constantinople pour y reprendre ses négociations. Cette fois, ouvertement repoussé par le sultan, menacé d'avoir les oreilles et le nez coupés, abreuvé d'affronts et de mauvais traitements, il resta pendant six ans dans une sorte de demi-captivité, sans autre compagnon que son médecin, le Courtraisien Guillaume Quacquelbeen, qu'il eut même la douleur de perdre durant la peste de 155 Enfin, en 1562, Soliman, ayant consenti à traiter, permit à Busbe de regagner Vienne avec une convention qui devait suspendre pendant huit années le long duel de l'Europe et du mahométisme. Busbecq est un des premiers diplomates qui ait voyagé en observateur scientifique. Sa relation est pleine de renseignements, encore exac aujourd'hui, sur l'état social des populations ottomanes. Rien ne l échappe des mœurs, des coutumes, des superstitions, des partic larités ethnographiques et même linguistiques qui se rencontre sur sa route. Il signala notamment l'existence au Caucase d'une pe plade qui offrait dans son langage et dans ses traits beaucoup d'ar logie avec les populations néerlandaises. Archéologue et numisma il observa avec soin les restes de l'architecture antique, rapporta de cents manuscrits grecs, enfin recueillit un grand nombre d'inscri tions et de médailles. Naturaliste, il étudia la botanique de la Tu quie en compagnie de Quacquelbeen et introduisit en Occident p

sieurs plantes nouvelles, notamment la tulipe, qui devait un jour devenir une passion de la Hollande, et le lilas de Perse, que Bernardin de Saint-Pierre proposait de planter sur un monument érigé en souvenir de notre diplomate-botaniste.

Nous devons encore citer un gentilhomme gantois, Charles Rym, que Maximilien II envoya conclure avec Sélim la trève de 1567. Malheureusement sa relation est perdue. C'est la dernière mission d'un diplomate belge qui vaille la peine d'être signalée comme voyage avant la fin du XVIIIe siècle. Ici se place la mission du prince de Ligne qui fut chargé par Joseph II d'accompagner la grande Catherine de Russie dans le fameux voyage de cette princesse à travers les nouvelles conquêtes de son empire.

Depuis 1830, plusieurs agents du gouvernement belge ont rempli à l'étranger des missions qui méritent une place dans cette étude. Tel est surtout le voyage que M. Blondeel Van Ceulebroeck, alors consul général à Alexandrie, fit en 1841 dans l'intérieur de l'Abyssinie. Débarqué au port d'Ankiko sur la mer Rouge dans l'automne de 1840, M. Blondeel pénétra successivement jusqu'à Gondar et Gambetsha, où il obtint du prince Gocho des manuscrits abyssins extrêmement précieux. Notre envoyé se proposait même de pousser jusque chez les Gallas, mais, arrêté par la maladie, par l'épuisement de ses ressources, par la défection de ses serviteurs et surtout par les troubles incessants dont ces contrées étaient le théâtre, il revint en Égypte, après deux ans d'absence, par le Sennaar et la Nubie, refaisant ainsi l'itinéraire que Bruce avait parcouru au siècle dernier. Les lettres de M. Blondeel, remplies des détails les plus curieux sur les péripéties de son voyage, mériteraient certainement d'être publiées.

Lorsque en 1842 le traité de Nankin eut ouvert aux Européens cinq ports de la Chine, ce fut un Belge, M. Moxhet, alors consul à Singapore, qui fut le premier agent européen à profiter de cette concession. Après lui, MM. J. Lannoy, en 1845, et d'Egremont, en 1857, remplirent une mission dans l'empire du Milieu. En 1866, M. Ernest Daluin se rendit de Tanger à la cour de Fez, pour y notifier l'avénement de S. M. Léopold II; son rapport, inséré au *Moniteur belge* des 4 et 5 octobre 1866, s'étend d'une façon intéressante sur les mœurs et les institutions du Maroc. Rappelons, en terminant, que des occasions permanentes de voyages lointains sont désormais offertes à nos diplomates, par l'établissement de légations belges à Pékin et à Yokohama.

CAPTIVITÉS. — Nous rangeons sous cette rubrique les voyageurs qui ont dû spécialement à leur captivité chez des peuples barbares la notoriété de leur nom et de leurs aventures. Ainsi, parmi les victimes de la piraterie barbaresque des derniers siècles, nous avons à mentionner l'Anversois Grammaye et le Brugeois d'Aranda, qui nous ont tous deux laissé une relation détaillée de leurs infortunes. J.-B. Grammaye, qui fut surpris sur les côtes d'Espagne, passa six mois à Alger, de 1619 à 1620. Sa relation ne nous entretient guère de ses aventures personnelles, mais elle renferme une description géographique et politique du littoral algérien, où l'auteur s'appesantit longuement sur l'état social des populations barbaresques. Ce livre, dédié à Philippe IV sous le titre de : *Africæ illustratæ libri decem,* se termine par l'exposé d'un plan qui, dans l'esprit de Grammaye, devait aboutir à la conquête des États barbaresques par l'Espagne, soutenue de toute la chrétienté. Emmanuel d'Aranda tomba en 1640, entre les mains de quelques pirates qui croisaient sur les côtes de Bretagne et qui l'emmenèrent à Alger avec deux de ses compatriotes, Saldens et Van Caloen. Après un an d'esclavage, i fut échangé contre des Turcs qu'on retenait prisonniers à Dunkerque La relation de sa captivité se borne au récit d'incidents personnels mais elle donne par là une idée assez exacte des mœurs et des usage qui prévalaient alors à Alger, ainsi que de la misérable condition o étaient réduits les esclaves chrétiens chez les Barbaresques.

Le même siècle nous fournit encore les voyages forcés de Pira et de Jean Van Termonde. Pyrau ou Pirard de Laval, que la *Biogra phie universelle* de Michaud revendique comme Français, mais q de Saint-Genois fait naître, avec assez de vraisemblance, à Stembe près de Verviers, était parti de Saint-Malo pour les Indes en 160 Une tempête le jeta avec ses deux navires sur les îles Maldives, do les habitants le réduisirent en esclavage. Heureusement, il sut gagn la faveur du roi qui l'employa au port comme interprète et courti Il put ainsi, au bout de cinq années, trouver l'occasion de s'emba quer clandestinement sur la flotte du roi de Bengale. Bientôt p venu à Goa, il regagna Saint-Malo en 1610, et l'année suivante publia à Paris une relation de ses aventures, élogieusement citée Raynal et Buffon. Quant à Jean Van Termonde, c'était un chirurg qui, ayant pris du service en 1670 sur la flotte russe de la Caspien fut capturé par les gens du Daghestan et retenu en esclavage à C makié. Mais il parvint à se faire racheter par l'intermédiaire d Géorgien, envoyé du roi de Pologne, et, au bout d'un an, il put

rendre d'Ispahan à Batavia pour regagner sa patrie par cet énorme circuit. Ce fut son compagnon de captivité, le navigateur hollandais Jean Struys, qui publia à Amsterdam, en 1676, le récit de leurs aventures.

Nous arrivons maintenant à un récollet flamand, dont l'odyssée est certainement la plus extraordinaire qu'on puisse rêver. S'il faut en croire la relation flamande publiée à Bruges en 1778, sous le titre de: *Correspondance de Pierre Fardé relative à ses aventures lors de son second voyage à Jérusalem*, le frère Fardé naquit à Gand en 1651. Entré fort jeune dans l'ordre des récollets, il avait déjà accompli un pèlerinage en terre sainte, lorsque en 1686 ses supérieurs le chargèrent d'une mission à Jérusalem. Il alla s'embarquer au port d'Amsterdam sur un navire marchand, qui arriva sans accidents à Lisbonne, mais qui, à peine sorti de ce port, fut attaqué par des pirates algériens. L'équipage se défendit vaillamment, Fardé en tête, si bien que les assaillants durent abandonner leur proie et que le navire, après quelques jours de relâche aux Açores, put continuer sa route vers la Méditerranée. Mais arrivé à la hauteur de Candie, il fut de nouveau attaqué par les Barbaresques qui, cette fois, s'emparèrent de notre récollet et de ses compagnons. Débarqué à Bone le 24 octobre 1686, Pierre Fardé fut acheté, en même temps que l'écrivain du vaisseau, Daniel Van Breughel, par un homme du Soudan, Saura Belyn, qui s'en revenait de Perse et qui ne tarda pas à reprendre avec ses nouvelles acquisitions la route d'Aghadès, sa ville natale. Le 14 décembre, la caravane entrait dans cette capitale de l'Aïr, où Fardé trouva déjà plusieurs esclaves catholiques, grecs et juifs, sans compter des moines italiens qui arrivèrent dans la suite. Comme notre héros avait appris l'arabe dans son premier voyage en Palestine, il s'insinua facilement, grâce à ses talents d'architecte, dans les bonnes grâces de son maître, qui voulait se bâtir une villa à l'italienne. Mais le frère Fardé était possédé par le génie du prosélytisme et il avait déjà converti plus de deux cents indigènes, sans compter ses compagnons grecs et juifs, quand il fut dénoncé par un esclave huguenot nommé Louis de la Place. Condamné à la bastonnade, il n'y échappa que par la promesse d'une rançon fixée à 200 rixdalers. Quand cette somme lui fut arrivée de Belgique par l'entremise d'un négociant hollandais établi à Saint-Georges d'Elmina, sur la côte de Guinée, il reçut enfin sa liberté, et le 10 juillet 1688, son maître lui donna une escorte de deux indigènes pour le conduire jusqu'au Niger. Mais ses compagnons l'ayant quitté à la

ville d'Ouber (Ghouber?), il dut s'aventurer seul dans les déserts qui le séparaient de la Guinée. Plusieurs jours il erra dans des plaines, puis dans des montagnes, tant qu'il rencontra des Maures qui le dépouillèrent de ses vivres et de ses vêtements. Après être rest deux jours sans nourriture, il mangea avidement quelques fruits qu l'empoisonnèrent; mais au moment où il allait rendre l'âme, il fu recueilli par une caravane de deux cents chameaux et de cinquant éléphants qui se rendait de la Guinée au Congo. Cinquante-sep jours il voyagea en compagnie de ses sauveurs qui, montrant l'orient se dirent appartenir à la religion des brahmanes et qui l'emmenè rent jusqu'à la côte d'Angola. Quand Fardé s'y trouva à bord d navire qui devait le rendre à son pays, il put se croire au bout de se infortunes, mais il avait compté sans la tempête qui engloutit tou ses compagnons dans les parages de Sainte-Hélène et le jeta seu sur un îlot inhabité, long de trente pieds et large de quarante, où i mena pendant près d'un an l'existence de Robinson. Il commençai à désespérer, quand un beau jour il vit s'approcher un navire por tant le pavillon hollandais. Mais, nouvelle mésaventure, c'étaient de corsaires qui l'emmenèrent à leurs chantiers de Salé pour y travai ler, en attendant une nouvelle rançon. Alors, enfin, il parvint regagner l'Europe dans le courant de décembre 1690, mais ce ne f que pour mourir aux bains d'Aix-la-Chapelle, épuisé par ta d'épreuves, dans la quarante et unième année de son âge.

Nous ne croyons pas qu'on ait jamais révoqué en doute l'authenticité de ce relation. M. P. A. Tiele la cite parmi ses précieux « Matériaux pour une bibli graphie des relations de voyages néerlandais » (*Bibliographische adversari* la Haye, 1873). M. Ph. Blommaert l'a élogieusement analysée dans le *Vlaems Belgie*, de 1844, et de Saint-Genois dans ses *Voyageurs belges*, où il fait re sortir « l'énergie et le courage dont cet homme en apparence frêle et maigre preuve dans toutes ses infortunes. » Toutefois personne jusqu'ici ne semble av saisi l'importance géographique de l'odyssée accomplie par le frère Fardé, car n'eût pas manqué de faire ressortir que nous avons là, parmi nos gloires national un prédécesseur des Barth et des Livingstone. Pierre Fardé est, en effet, d'ap son itinéraire, *le seul Européen* qui, depuis les temps de Pline, ait pénétré d l'oasis d'Aïr, l'*Agysimba regio* des Romains et le *seul voyageur connu* qui ait jam passé, par terre, de la Guinée au Congo. Malheureusement un examen quelque attentif de ses lettres démontre clairement que nous nous trouvons purement simplement devant une ingénieuse supercherie littéraire. L'étrangeté même aventures qu'on y relate, leur merveilleux agencement, cet échange de corresp dance régulier et continu entre les Pays-Bas et le fond du Soudan, l'absence toute réflexion sur les caractères distinctifs des populations arabes, touareg nègres qui habitent cette région, comme sur l'aspect particulier de cet Aïr

Barth devait appeler l'Helvétie du Soudan, la banalité et l'inexactitude des quelques détails géographiques que l'auteur doit produire pour la liaison de son voyage, en un mot, le manque complet de toute couleur locale est déjà plus qu'il n'en faut pour éveiller les défiances du lecteur. Mais il y a, en outre, deux raisons pleinement suffisantes pour faire éclater l'évidence de cette mystification géographique aux yeux de quiconque possède quelques notions sur l'intérieur du continent africain. C'est d'abord l'impossibilité matérielle, si l'on s'en réfère aux itinéraires décrits par Barth, Duveyrier et le colonel Mircher, que Pierre Fardé, débarqué le 24 *octobre* à Bone, puisse être arrivé à Aghadès le 24 *décembre suivant*, et qu'il ait pu recevoir dans cette ville, à la date du 7 *septembre*, une lettre envoyée de Gand le 9 *juillet* de la même année. C'est ensuite la fable de cette caravane qui, pour la première fois se serait rendue par terre de la Guinée au Congo, dédaignant la voie naturelle de l'eau salée pour couper à angle droit, par une route chimérique, les fleuves, les marécages et les déserts encore inexplorés de toute l'Afrique équatoriale! En résumé, les lettres du frère Fardé, à part les citations édifiantes dont abuse l'auteur suivant le goût de son époque et l'habitude de sa profession, conservent tout l'attrait d'un roman. Mais elles ne sont qu'un roman, écrit par quelque Jules Verne du XVIIIe siècle, avec moins d'érudition et de talent. Il est possible que le frère Fardé ait réellement vécu, il est même possible qu'il soit tombé entre les mains des pirates barbaresques, mais il est certain qu'il n'est jamais allé à Aghadès ou du moins qu'on n'en a jamais rien su. Dans une des lettres publiées à son sujet, on parle de prédications et de quêtes destinées à recueillir chez les âmes pieuses l'argent nécessaire à sa rançon. Là est peut-être le secret de toute cette histoire.

Émigrations et colonies. — Si les émigrations sont parfois la conséquence de grandes calamités publiques, elles sont plus souvent la preuve d'une vitalité surabondante dans les forces de la nation; elles constituent, dans certaines limites, un contre-poids nécessaire à l'accroissement progressif de la population, en même temps qu'une soupape de sûreté, toujours ouverte aux éléments de turbulence et d'irritation. Les Belges, qui émigrent peu aujourd'hui, sont au nombre des nations qui ont le plus émigré au moyen âge; l'historien Beckmann, dans son histoire de la principauté d'Anhalt, décerne même à la Belgique de cette époque le titre, jusque-là réservé à la Scandinavie, de *Vagina gentium*.

Nous ne remonterons pas ici aux établissements des Morins et des Ménapiens dans le sud des îles Britanniques, moins encore à l'installation des Belges en Pannonie. M. Émile Varenbergh a récemment esquissé les échanges continuels de population qui, dès la chute de l'empire romain, s'opérèrent entre les tribus de race identique fixées sur tout le littoral de la mer du Nord. On sait le rôle que jouèrent nos ancêtres dans l'expédition de Guillaume le Conquérant, et la part qu'ils obtinrent dans la distribution des terres confisquées aux vaincus; ce fut une vraie colonisation, s'il faut admettre avec

M. Van Bruyssel, que la plupart des seigneurs mentionnés dans le *Domesday book* avaient emmené leurs vassaux et leurs tenanciers.

Sous Henri Ier, de nombreuses familles, chassées des Flandres par la grande inondation de 1111, cherchèrent un refuge dans la Grande-Bretagne; le roi les établit en plein pays de Galles, principalement sur la péninsule de Gower, dans la baie de Swansea. La petite colonie paraît avoir rapidement adopté l'usage de l'anglais, mais ce fut précisément cette circonstance qui l'empêcha de se fondre dans la population environnante, exclusivement galloise. D'après un auteur anglais, le patois du district renferme encore aujourd'hui beaucoup de mots flamands mélangés d'archaïsmes anglo-saxons, et l'on y retrouve partout des spécimens de l'architecture flamande; la population elle-même a conservé, malgré sept siècles d'intervalle, une originalité de traits et de mœurs qui la distingue à la fois des Gallois et des Anglais. Le même phénomène s'est reproduit dans le Pembrokeshire, où nos colons fondèrent le port de Milford Haven et construisirent la fameuse chaussée dite *Flemingsway*. M. Varenbergh soutient que la langue flamande se conserva jusqu'au xve siècle dans ce district, qui avait cependant déjà reçu alors le nom de « Petite Angleterre par delà les Galles », *Little England beyond Wales;* on pourrait donc supposer que, tout en conservant leur individualité, nos colons y avaient adopté la langue anglaise pour mieux marquer leur alliance avec les conquérants du pays. Des émigrations industrielles vinrent renforcer cet élément belge sous les règnes d'Henri II, d'Édouard Ier et d'Édouard III.

En Allemagne, nos émigrations remontent également aux premiers temps du moyen âge. Charlemagne, qui transporta des Saxons en Belgique, passe pour avoir transporté des Belges sur les rives de l'Elbe. En 822, saint Adélard fonda sa Nouvelle-Corbie avec des ouvriers et des laboureurs originaires comme lui du pays d'Audenarde. Mais c'est au xiie et au xiiie siècle, après le premier ébranlement des croisades, que notre mouvement d'émigration vers l'Allemagne devint un véritable exode.

M. Em. de Borchgrave, qui a savamment traité l'histoire des établissements belges en Allemagne, défie d'y citer un État qui n'ait pas reçu de nos ancêtres quelque renfort de population ou quelque germe de progrès. Ces colonies obtinrent en général des priviléges considérables, le maintien de leurs coutumes, ainsi qu'un droit et une juridiction spéciales; elles disparurent peu à peu, d'autant plus facilement absorbées par l'élément germanique qu'elles appartenaient

presque toutes à la partie flamande de notre population. M. le docteur Grünhagen parle cependant d'une colonie wallonne qui s'était établie à Breslau dès le commencement du XIe siècle, avant la germanisation de la Silésie. Il paraît que l'on compte encore aujourd'hui en Allemagne une quarantaine de villages portant les noms de *Flemming*, *Flemingen*, *Flemingsdorff*, *Flemsdorff*, etc.

De nombreuses colonies belges s'établirent également, au XIIe et au XIIIe siècle, en Hongrie ainsi qu'en Transylvanie. Une tradition assez curieuse se rattache à leur origine. Dans la première moitié du XIe siècle, des Hongrois, chassés de leur pays par la famine, avaient trouvé un refuge sur le territoire de Liége, où un quartier porte encore le nom de quartier Hongrée. Vingt-cinq ans après, comme la principauté liégeoise était à son tour ravagée par la famine, la Hongrie paya sa dette de reconnaissance en accueillant une nombreuse colonie wallonne, qui garda, jusqu'à la fin du XVe siècle, sa langue et ses usages, Pour parer à la famine, aujourd'hui les États échangent des denrées : on voit qu'autrefois ils trouvaient plus simple d'échanger des populations.

Il est surprenant que nous devions descendre au XVe siècle pour trouver une première tentative de colonisation maritime dans l'histoire du peuple flamand, malgré ses relations lointaines et sa nombreuse marine. On sait que l'archipel des Açores porta autrefois le nom d'*Iles flamandes*. Cette dénomination lui est-elle venue de ce qu'il aurait été découvert par des Flamands, comme le déduit Ortelius lui-même, ou simplement de ce qu'il fut colonisé par nos ancêtres, comme le soutiennent la plupart des auteurs étrangers ? Suivant la version la plus en faveur chez nous, un marin brugeois, Josué Van den Berg ou Van den Berghe, fut poussé par une tempête sur les Açores vers l'année 1445 ; arrivé à Lisbonne, il parla de sa découverte aux Portugais, qui y envoyèrent aussitôt une expédition maritime.

Nous ferons d'abord observer que la découverte de Van den Berghe devrait se borner à Terceire et peut-être aux îles voisines, car les Formigas étaient déjà explorées par les Portugais depuis 1432, Sainte-Marie était connue depuis 1432 et San Miguel depuis 1444. Mais, même dans ces proportions réduites, l'exploration de Van den Berghe fut-elle bien une découverte ?

M. d'Avezac, reproduisant l'acte de donation qui octroya en 1450 la seigneurie de Terceire à Jacques de Bruges et à sa descendance même féminine, remarque que les avantages extraordinaires insérés dans cette concession semblent appuyer les prétentions de nos compatriotes à la découverte ou tout au moins à la première occupation de l'île. Mais, comme l'observe M. R. Major, dans sa savante *History of prince Henry the navigator*, ces avantages trouvent une explication bien suffi-

sante dans le fait que Jacques de Bruges était noble et riche, qu'il avait épousé une dame de la cour, qu'il était entré au service du roi sur la recommandation de sa tante, la duchesse de Bourgogne, et qu'il devait supporter tous les frais de la colonisation. Si ce Jacques de Bruges, que de Saint-Genois identifie avec Josué Van den Berghe, avait participé à la découverte des îles, l'acte de donation n'eût pas manqué de faire valoir un titre aussi sérieux. M. Major fait observer en outre que *dès* 1439, l'ensemble de l'archipel se trouvait clairement dessiné sur une carte catalane avec la mention suivante : « Ces îles furent trouvées par Diego de Séville, pilote du roi de Portugal, en l'année 1432 (1427 disent quelques commentateurs). » De son côté, Martin Behaim, le beau-fils de Job Van Huerter qui colonisa une partie de l'archipel, écrivait en 1492, sur son fameux globe de Nuremberg, que les dix îles furent découvertes par l'expédition portugaise de 1432.

D'ailleurs cette controverse perd beaucoup de son importance quand on réfléchit que l'existence des Açores était un fait avéré longtemps avant l'époque de la colonisation et même de la première expédition portugaise. Nous ne faisons pas allusion ici aux connaissances plus ou moins légendaires que les Romains et les Arabes pouvaient posséder sur l'archipel ; mais il est incontestable que des navigateurs chrétiens y avaient abordé au XIV[e] siècle. Un auteur anglais, J. Kingston Tuckey, prétend bien, d'après des autorités que nous ignorons, que ces marins étaient des Brugeois, et que l'événement se passa à la fin du siècle ; mais cette exploration, même avérée, ne justifierait pas nos prétentions à la priorité de la découverte, car, sans même attacher trop d'importance à l'assertion du P. Cordeyro, qu'un Grec aurait fait à Fayal, en 1370, une tentative de colonisation, il est certain que l'ensemble du groupe est fort exactement reproduit sur une carte catalane de 1375 et même sur un portulan génois de 1351, avec ce seul défaut que les îles y sont orientées, non du nord-ouest au sud-est, mais du nord au sud. Ce serait donc aux concitoyens de Colomb que reviendrait l'honneur d'avoir trouvé ces jalons de la grande route vers l'Amérique. Quant à nous, nous devons nous borner à réclamer l'honneur de leur colonisation.

De 1450 à 1490 plusieurs milliers de Belges se transportèrent dans l'archipel avec des capitaux et des instruments de travail. Jacques de Bruges et Guillaume Van Dagora peuplèrent Terceire ; Guillaume Van der Haegen mit en culture Corvo, Florès et Saint-Georges ; enfin Job Van Huerter colonisa le Pic et le Fayal ; cette dernière île prit même le nom de *Nouvelle Flandre*. Malheureusement les *Vlaemsche Eylanden* étaient trop sur le chemin des Portugais pour ne pas retomber bientôt entre leurs mains. Qu'elles aient été transférées un moment, en tout ou en partie, à la princesse Isabelle de Bourgogne, comme le dit Martin Behaim, ou qu'elles aient été directement affermées aux premiers concessionnaires par le roi de Portugal, comme le soutient avec beaucoup de vraisemblance le P. Cordeyro, toujours est-il que nous voyons, dès l'origine, les capitaines donataires relever exclusivement de Lisbonne et, au bout de quelques générations, céder la place à des nobles portugais. Il suffisait, du reste, aux Por-

tugais, déjà exclusivement établis à Sainte-Marie et à San-Miguel, de se répandre dans les autres îles pour y absorber peu à peu l'élément flamand, qui avait cessé de se recruter dans la mère-patrie. Mosquera, qui écrivait, en 1622, sa description du nouveau monde, rapporte qu'à cette époque il y avait encore dans l'archipel et notamment au Fayal des familles flamandes reconnaissables par les qualités de leur race; mais elles avaient adopté l'usage du portugais et elles avaient même traduit dans cette langue leur nom patronymique, comme ces Van der Haegen, qui, sous le nom de *Da Silvad*, étaient devenus une des familles les plus puissantes de Saint-Georges.

Dans les mêmes parages, une des Canaries, l'île de Palma, fut repeuplée, après la destruction des indigènes pendant la dernière moitié du XVe siècle, par des familles industrieuses que les Espagnols attirèrent de Flandre. De même qu'aux Açores, elles ne tardèrent pas à se fondre dans l'élément ibérique et traduisirent même leur nom en espagnol. M. Pegot-Ogier, dans sa description des îles Canaries, parle d'un marquis de Monteverde, qu'il rencontra à Ténériffe et qui descendait d'une famille flamande appelée *Groenberghe*.

Citons encore la petite colonie agricole qu'Isabelle d'Autriche, reine de Danemark, fit venir de Flandre, en 1514, et qu'elle établit dans la petite île d'Amack en face de Copenhague. Les colons, qui s'y livrèrent, de père en fils, à la culture maraîchère, avaient conservé, selon Malte-Brun, jusqu'à une époque voisine de la nôtre, les traits caractéristiques de leur costume et de leur langage.

Enfin, en 1517, le comte d'Arschot, amiral de Flandre, ayant obtenu la concession du Yutacan, voulut y envoyer plusieurs navires chargés de colons flamands, mais, à peine parvenus à San-Lucar, ils durent rebrousser chemin devant l'opposition des Castillans.

Ici commence une nouvelle phase dans l'histoire de nos émigrations Bien que la propérité de nos grandes communes eût déjà reçu de profondes atteintes sous le gouvernement des derniers princes bourguignons, il semblait, à voir notre richesse industrielle, notre expérience maritime, l'extension de notre commerce et l'éclat de nos études géographiques, que nous fussions mûrs pour participer au mouvement des grandes découvertes inaugurées par les Colomb, les Vasco et les Magellan. Mais alors éclate la révolution religieuse du XVIe siècle et l'on voit se scinder nos dix-sept provinces. La Hollande hérite de toutes nos perspectives maritimes et commerciales, pour jouer un rôle éclatant dans la conquête géographique du globe, tandis que la Belgique, appauvrie et mutilée, commence sa grande déca-

dence sous le joug politique et religieux de l'Espagne. Désormais nos émigrations ne sont plus l'exubérance d'un peuple libre et prospère qui se sent à l'étroit dans ses limites territoriales et qui cherche de nouveaux débouchés aux produits de son industrie, mais le lamentable exode d'une nation qui voit fuir par toutes les issues le plus clair de son or, de son intelligence et de son sang. Pendant un quart de siècle, les pays voisins se peuplent de nos proscrits. Sans compter les innombrables fugitifs qui portèrent dans la partie émancipée des Pays-Bas leur activité intellectuelle et commerciale, des milliers de réformés se réfugient en Angleterre où ils fondent de véritables colonies, à Lynn, à Norwich, à Sandwich, à Canterbury, à Colchester; d'autres se dirigent vers l'Allemagne, les provinces rhénanes et les villes hanséatiques; un certain nombre se fixe en Danemark et même en Suède, où un protestant liégeois, Louis De Geer, fonde, avec plusieurs centaines de forgerons wallons, les célèbres forges de Danemora et de Norköping.

Quand tout ce qui avait le courage ou la possibilité de s'expatrie eut quitté notre malheureux pays, il se fit un long repos qu'on pu croire de l'apaisement. Dans les deux siècles qui suivirent l'avorte ment de notre révolution, nous ne trouvons plus à mentionner aucu entreprise de colonisation privée ou publique, sauf, en 1652, l'acqu sition par quatre Brabançons d'un îlot situé sur les côtes d Schleswig, l'île de Norstrand, et, en 1723, la fondation de quelqu comptoirs, sur les côtes du Bengale, par la compagnie d'Ostende

Après 1815, notre courte réunion à la Hollande nous admit à jouissance du vaste empire colonial que nos anciens compatriot avaient su se créer par leur habileté et leur persévérance. Lorsq la révolution de 1830 nous eut refermé ce vaste marché, fort pr cieux à une époque où le protectionnisme dominait dans la politiq commerciale des États européens, le gouvernement belge song plusieurs fois à créer quelque appendice de la mère-patrie qui p servir de débouché à nos émigrants et à nos produits. C'est ainsi q de 1838 à 1850, une douzaine de localités ont plus ou moins rieusement attiré son attention dans les cinq parties du monde. Ma sauf en 1848, sur les bords du Rio Nuñez, à la côte de Guinée, la Belgique retint pendant un an la possession nominale d'un distı cédé par les chefs indigènes, aucun de ces projets ne reçut même commencement d'exécution, soit à cause des exigences que manif tèrent les États intéressés, soit en raison des conditions défavorab que présentaient les territoires à coloniser, soit encore par crai

des charges et des complications où cette politique nouvelle pouvait entraîner notre pays, alors que le libre échange battait chaque jour en brèche les avantages et les principes de l'ancien système colonial.

Les tentatives de quelques compagnies privées pour concentrer sur certains territoires privilégiés le mouvement de l'émigration belge n'ont pas abouti à des résultats plus positifs. En 1841, il s'était formé à Bruxelles une société anonyme intitulée : *Compagnie belge de colonisation,* qui avait pour but de créer, au profit de nos émigrants, des établissements agricoles, industriels et commerciaux dans les différents États de l'Amérique centrale. Une commission d'exploration qu'elle envoya l'année suivante au Guatemala, sous les ordres du colonel de Puydt, obtint la concession d'un territoire assez considérable sur le golfe de Honduras : ce fut le trop fameux établissement de Santo-Tomas. Un millier de Belges y furent transportés sur les navires de l'État; mais l'insalubrité du climat, la difficulté des défrichements, l'absence de voies de communication, la pénurie des ressources financières et peut-être aussi la mauvaise organisation de la colonie ne tardèrent pas à jeter le découragement et le désordre parmi les nouveaux débarqués. La compagnie finit par s'effondrer, en laissant à ses actionnaires des titres de propriété purement illusoires. Quant aux colons, les uns revinrent dans leur pays, les autres se dispersèrent sur tous les points du Guatemala, où, en 1870, on comptait encore une centaine de Belges, établis, pour les trois quarts, dans la capitale, et, pour le reste, dans les diverses provinces de la république.

En 1844, une tentative du même genre fut faite par la compagnie belge-brésilienne de colonisation. Ayant obtenu une concession de vingt lieues carrées dans la province de Sainte-Catherine, elle y envoya son directeur, M. Van Lede, avec un groupe de colons qui ne tardèrent pas à se disperser, sous l'influence de mécomptes partiels et de dissensions intestines. Cependant en 1851 on trouvait encore cinquante-deux familles belges établies sur les bords de l'Hagady.

Le seul groupement d'émigrés belges qui prospère, à notre connaissance, s'est spontanément opéré dans le nord des États-Unis. Quelques familles wallonnes s'étaient établies dans le Wisconsin, aux environs de Green-bay; l'annonce de leur succès ne tarda pas à attirer leurs anciens voisins d'Europe. On raconte que, dans le Brabant wallon, on vit ainsi émigrer un village entier, son curé en tête. Vers 1862, on comptait à Green-bay environ sept mille de nos compatriotes : leurs villages portaient les noms significatifs de Nouveau-

Bruxelles, Grez-Doiceau, Rosières, Walhain, Grand-Leez, etc. Da un rapport inséré au *Recueil consulaire* de 1862, un de nos agent M. A. Massé, s'étend élogieusement sur l'activité, l'instruction et prospérité de ces petites colonies qui, paraît-il, ont conservé jusq présent les mœurs et les usages de leur pays natal.

Notons, en terminant ce sujet, qu'entre 1861 et 1870, la moyen annuelle de l'émigration n'a pas dépassé 10,349 individus. Ce no bre, inférieur même au chiffre correspondant de l'immigration, bien faible pour un pays qui renferme depuis longtemps la popul tion la plus dense de l'Europe et qui, pendant la même période d cennale, a vu sa population s'augmenter d'environ 350,000 âme!

Commerce et navigation. — Nous n'irons pas exposer, après notre collaborateur M. Van Bruyssel, les vicissitudes qu'ont traversées le commerce et la marine de notre pays; mais nous rappellerons seulement que, dès le moyen âge, on voit les marchands des Flandres s'avancer au sud jusque dans la Méditerranée, et au nord jusqu'en Norvége ainsi qu'en Russie. Il vint un moment où la langue flamande obtint dans la navigation la place aujourd'hui occupée par la langue anglaise, et où le nom de Flamand devint, dans certains pays, le synonyme de trafiquant. Parmi les Belges que des intérêts commerciaux ou industriels ont entraînés vers des pays lointains, nous citerons un Flamand de Middelbourg, Apollonius Levinus, qui publia en 1567 une description du Pérou, écrite au point de vue commercial. On croit qu'il mourut en 1570 aux Canaries pendant son retour en Europe. En 1583, un Anversois, Franz Koning, taillait le diamant à Goa. En 1598, un Tournaisien, Nicolas de Smid, introduisait à Gera, en Russie, la fabrication des étoffes de laine. Vers la même époque, plusieurs marins belges, que le malheur des temps avait éloignés de leur patrie, mettaient leur activité au service de la Hollande. Ainsi, en 1598, un Bruxellois, Nicolas Blieck, s'engagea dans l'expédition de Sebald de Weerth, qui cherchait à ouvrir une nouvelle voie de communication avec les Indes par le détroit de Magellan. De 1605 à 1630, un Anversois, Pierre Van den Broeck, qui devint plus tard un des directeurs de la compagnie des Indes, s'en alla visiter les îles de l'Atlantique, les côtes de la Guinée et du Congo, la Perse, l'Arabie et les Indes, tantôt comme agent commercial, tantôt comme chef d'escadre et comme ambassadeur. Il a laissé de ses voyages une relation fort intéressante, non-seulement par la description des pays où il a touché, mais encore par les renseignements qu'il fournit sur

les rapports établis avec les peuplades de l'extrême Orient. Citons encore, en 1616, Gilles Miébais, de Liége, premier marchand à bord du navire qui découvrit les côtes de la Nouvelle-Hollande; en 1633, Jean Seghers, de Bruges, qui, avec sept matelots, fit volontairement l'expérience d'un hivernage sur les côtes du Spitzberg; enfin, en 1666, Hubert Lairesse, de Liége, qui fut envoyé à Ispahan par la compagnie des Indes hollandaises pour nouer des relations commerciales avec la Perse.

Un des voyages célèbres dans l'histoire du XVIIe siècle est l'expédition que Jacques Lemaire entreprit, en 1615, avec le capitaine Schouten, à la recherche d'un nouveau passage vers les Indes orientales. Sorti du Texel le 14 juin, Lemaire découvrait, à la fin de décembre, le détroit auquel il a laissé son nom, et, le 1er novembre suivant, il atteignait l'île de Java. Mais faussement accusé d'avoir traversé le détroit de Magellan malgré les priviléges de la compagnie des Indes, il fut dépouillé de ses navires et mourut pendant son retour en Europe.

Quelques auteurs ont soutenu, à la suite de M. Barthélemy Dumortier, que Lemaire était Belge de naissance. A l'appui de cette prétention, on alléguait un manuscrit du chanoine Dufief, évêque d'Arras, rapportant qu'*Isaac* Lemaire, *le navigateur*, était né à Tournai, qu'il y épousa une demoiselle de Bary, qu'il eut deux filles de ce mariage et qu'il se réfugia en Hollande pendant les troubles de religion; M. A.-G. Chotin ajoute même qu'il faut placer sa naissance entre 1545 et 1550. On ne semble pas avoir remarqué que, dans cette hypothèse, Lemaire n'aurait pas compté, à ses débuts dans la carrière des explorations maritimes, moins de 65 à 70 ans, et, sauf le baron de Reiffenberg, personne ne paraît s'être arrêté devant l'objection que, dans tous les actes officiels de sa vie, comme dans toutes les relations de ses aventures, le compagnon de Schouten est sans cesse désigné sous le nom de Jacques (*Jacob*); s'il s'était appelé Isaac, il eût été notre compatriote; donc *Isaac devait* être son nom! Par malheur pour ce beau raisonnement, il est avéré aujourd'hui qu'Isaac Lemaire, comme on pouvait s'y attendre, était le père du célèbre navigateur. M. A. Tiele, dans son mémoire sur les journaux des anciens navigateurs néerlandais, dit formellement que le voyage de Schouten et de Lemaire fut entrepris aux frais de quelques habitants de la ville de Hoorn et principalement « à l'instigation de l'infatigable marchand Isaac Lemaire, *père de Jacques*. »

A partir du XVIIIe siècle, nous ne voyons plus aucun Belge figurer dans une expédition commerciale ou maritime qui mérite d'être mentionnée. Même les navires expédiés par la compagnie d'Ostende ne s'écartent pas des voies qui sont devenues les routes banales du commerce européen, et l'unique originalité de leurs rapports nautiques consiste dans l'exposé des entraves apportées par les Anglais

et les Hollandais à l'extension de nos relations avec les Indes. De nos jours, tout ce qu'on peut dire de notre marine commerciale, c'ést qu'elle fait flotter le pavillon belge dans toutes les mers du globe, sans compter les lignes de paquebots qui mettent Anvers en relation avec les deux Amériques, ni nos bateaux de pêche qui poursuivent la morue et le hareng jusque dans les parages de l'Islande.

Voyages d'artistes. — Les artistes belges qui ont complété leur éducation à l'étranger sont tellement nombreux, qu'il serait impossible de les énumérer. La même raison nous force à passer sous silence la plupart de ceux qui ont cherché au dehors l'emploi de leurs talents. De tout temps, un voyage en Italie a été de tradition chez les peintres ou les sculpteurs, et, comme l'observe M. Fétis, c'est à l'étranger que tous nos grands compositeurs se sont fait leur réputation. Parmi les quelques artistes qui méritent d'être cités, à notre point de vue, mentionnons le célèbre Jean Van Eyck qui, tout jeune encore, fut envoyé à Lisbonne en 1428, par le duc Philippe de Bourgogne, pour rapporter à ce prince un portrait de sa fiancée, la princesse Isabelle de Portugal; un peintre d'Utrecht, nommé Reuwich, qui visita la Syrie en 1481; un dessinateur d'Alost, Pierre Coeck, qui, après avoir achevé ses études à Rome, tenta en 1533 d'importer à Constantinople la tapisserie des Flandres; dans les dernières années du même siècle, le peintre anversois, Georges Hoefnagel, qui, après avoir parcouru à pied toute l'Espagne, visita l'Allemagne ainsi que l'Italie, en compagnie du fameux géographe Ortelius, et qui nous a laissé un volumineux recueil illustré de ses pérégrinations; enfin, aux époques suivantes et surtout de nos jours, les nombreux paysagistes qui vont surprendre la nature dans ses retraites les plus pittoresques et les plus inaccessibles.

Explorations scientifiques. — Les voyages par lesquels on se propose d'enrichir nos collections ou d'accroître nos connaissances scientifiques ont pris de nos jours une grande et féconde extension. La Belgique n'est pas restée étrangère à ce mouvement. Dès la fin du siècle dernier, un Anversois, F.-B. Solvyns, étudia les mœurs, les usages et les institutions de l'Inde; ses observations furent consignées dans son magnifique ouvrage sur les Indous, dont il grava lui-même les planches et dont la réputation devint un moment universelle. Pendant notre réunion à la Hollande, nos naturalistes prirent une certaine part aux explorations organisées sous les auspices du gou-

vernement. En 1833, deux Belges, MM. Crabbe et Degrolle, explorèrent quelques parties du Brésil pour le compte de l'établissement géographique fondé par les frères Vander Maelen. En 1837 s'organisa, au même établissement, une *Société des missions belges de l'Océanie*, qui envoya aussitôt MM. Lacourt recueillir en Australie des objets d'histoire naturelle. Après eux, MM. Mouatt et Gheude explorèrent l'île de Madagascar, MM. Verheyen et Galeotti le Mexique. De son côté, le gouvernement belge chargeait de missions scientifiques MM. Ghiesbreght, Linden et Funck dans l'Amérique centrale (1837), M. Carolus dans le Brésil (1840), M. Linden, dans les républiques du Venezuela et de l'Équateur (1841), enfin le capitaine Eyckholdt dans les mers de Chine (1844). La plupart des collections formées par ces explorateurs ont été déposées au musée d'histoire naturelle.

En 1838, la France avait organisé un voyage de circumnavigation sur le bâtiment-école l'*Hydrographe*. Par les soins de notre gouvernement, un groupe de jeunes Belges prirent part à cette expédition sous la direction scientifique de M. le professeur J. Moreau. Malheureusement, après avoir contourné l'Amérique du Sud, le navire fit naufrage à Valparaiso.

Parmi les explorations purement individuelles, nous pourrions mentionner depuis 1852 les excursions de M. Julien Deby au Guatemala, de M. J.-C. Houzeau au Mexique et au Texas, de M. J. Van Volxem en Amérique et en Asie, enfin de toute une série de jeunes naturalistes qui ont complété leur éducation scientifique par d'importants voyages à l'étranger. En 1861, MM. l'ingénieur Eloin et le lieutenant de vaisseau Michel explorèrent, aux frais du roi Léopold I[er], les archipels de l'Océanie, particulièrement les groupes des îles Fidji et des Nouvelles-Hébrides. Dans le cours de l'année 1868, M. l'ingénieur F. Dupont fut chargé par le gouvernement chinois d'explorer les richesses minérales de l'île Formose et M. l'ingénieur P. Desguins remplit une mission analogue dans la partie ouest du Maroc. Enfin, en 1873, M. l'ingénieur Paul Le Hardy fit partie de l'expédition envoyée par le gouvernement américain à la recherche d'un nouveau passage vers le bassin récemment découvert du lac Yellowstone, cette région merveilleuse que le congrès de Washington a cru digne de devenir le parc national des États-Unis. Les recherches de M. Desguins ont paru dans l'unique bulletin de la société belge de Géographie ; la *Revue trimestrielle* a publié les récits de MM. Deby et Houzeau, et la *Revue de Belgique* publie en ce moment la relation de M. Paul Le Hardy.

On fera peut-être la remarque que nous n'avons pas accordé de mention spéciale aux nombreux touristes de notre pays. Ce n'est pas que nous prenions au sérieux la spirituelle boutade de Sterne mettant sur le compte d'infirmités physiques ou morales tous les voyages entrepris par simple fantaisie. Nous estimons, au contraire, que ces voyages d'agrément constituent une des habitudes les plus heureuses de notre époque. Sans parler des effets salutaires que le changement d'air et de régime ne manque pas d'exercer sur la plupart des constitutions physiques, il est certain que les voyages développent l'intelligence par la nouveauté des aperçus, comme il la reposent par la variété des impressions, et, si l'on peut dire qu'ils mûrissent la jeunesse, on doit ajouter, avec non moins de fondement, qu'ils rajeunissent l'âge mûr. Mais, outre que la grande majorité de nos touristes se bornent à des excursions banales, on comprend que les voyages d'agrément passent sans laisser de trace dans le public. Même les relations qui en sont restées sont trop éparses dans la librairie et dans la presse pour qu'on puisse en faire une revue à la fois succincte et complète. Nous nous bornerons donc à une observation générale qui nous est venue fréquemment à la lecture de ces publications : c'est qu'elles sont pour la plupart un peu trop superficielles et *subjectives*. D'une part, nos touristes manquent de cette teinture scientifique qui, si légère qu'elle soit, décuple non-seulement le profit, mais encore l'attrait des voyages. D'autre part, ils sont for enclins à raconter moins ce qu'ils voient que ce qu'ils ressentent de là, parfois, une frivolité de pensée et de style assez fatigan quand elle n'est pas relevée, comme chez les écrivains français, p ces qualités de verve et d'esprit qui font à la fois la gloire et le ma heur de nos voisins. Il en est autrement en Allemagne et surtout Angleterre, où la plupart des voyageurs possèdent des connaissanc suffisantes, sinon pour concourir eux-mêmes à la solution des dive problèmes scientifiques, du moins pour se mettre au courant d différentes questions qu'ils rencontrent en quelque sorte sur le route. Peut-être la raison en est-elle que, chez ces peuples, la scien parle la langue du monde au lieu d'un jargon barbare à l'usa exclusif des initiés, et que l'éducation première y tend davantage développer, dans toutes les classes, l'esprit de recherche et d'obse vation scientifiques.

Il est vrai que chez nous la mode des excursions est encore d'i portation récente. Malgré l'exemple donné, avant son avénement trône, par le souverain actuel de la Belgique, quand il entreprit s

voyages à travers les pays de l'extrême Orient, c'est seulement depuis six ou sept années qu'une heureuse réaction semble s'opérer, surtout parmi les générations nouvelles de nos classes éclairées, contre des habitudes trop longtemps sédentaires. Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter les registres d'hôtels, non-seulement dans les grandes villes de l'Europe centrale et dans les localités classiques du Rhin, des Alpes ou des Pyrénées, mais même dans des régions plus lointaines, comme la Sicile, l'Algérie, l'Écosse, la Norvége et l'Orient. Partout on pourra constater que, si les Belges n'atteignent pas encore, toutes proportions gardées, le contingent fourni par les populations de l'Angleterre, des États-Unis, de l'Allemagne et même de la Hollande, du moins ils dépassent déjà fortement le nombre relatif des touristes appartenant à la France, et en général aux races latines.

On aura aussi remarqué, dans notre classification, l'absence de tout chapitre consacré à ces grandes explorations géographiques, qui sont les vrais voyages de notre époque. Qu'on parcoure la liste des hardis pionniers qui, des pôles à l'équateur, rétrécissent chaque année le domaine de l'inconnu sur la surface du globe, on y trouvera des Anglais, des Américains, des Allemands, des Français, des Hollandais, des Italiens, des Russes, des Scandinaves, des Suisses, mais pas un nom belge! C'est un phénomène d'autant plus étrange en apparence que, par ses savants, la Belgique a beaucoup contribué, de nos jours, aux progrès des sciences naturelles les plus intimement liées à la géographie. Cependant, quand on songe au peu de diffusion et même au peu de faveur réservées chez nous aux études de géographie pure, on ne saurait plus s'étonner de cette stérilité.

Si l'on veut combler cette lacune, qu'on se mette sérieusement à réorganiser l'étude de la géographie, surtout dans l'enseignement moyen, par l'augmentation des cours, la réforme des méthodes, la multiplication des cartes et la nomination de professeurs spéciaux; qu'on institue des chaires de géographie dans l'enseignement supérieur, qu'on développe l'étude pratique des langues vivantes; qu'enfin l'on augmente les bourses de voyages et qu'en même temps on exige de leurs titulaires un examen préalable et des travaux ultérieurs. Quand on sera ainsi arrivé à répandre parmi nous le goût et l'intelligence des recherches géographiques, alors probablement la patrie de Mercator et d'Ortelius pourra regagner les nations voisines dans la voie des grandes découvertes. Nous avons beau n'être qu'un petit pays, nous n'avons pas le droit de rester étrangers aux

progrès d'une science qui, prise dans son sens le plus large et le plus élevé, est non-seulement l'auxiliaire, mais la synthèse de beaucoup d'autres.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Tiele, *Bouwstoffen voor eene Bibliographie van Nederlansche reis-beschrijvingen* (dans les Bibliographische adversaria, nos 2, 4, 7, 9 et 10, La Haye, 1873-1874); Jules de Saint-Genois, *Les Voyageurs belges du* XIIIe *au* XVIIe *siecle* (Encyclopédi populaire, Bruxelles, 1846-1847); Vivien de Saint-Martin. *Histoire de la géographie*, Paris 1873; Émile Varenbergh, *Histoire des relations entre la Flandre et l'Angleterre au moyen âge*, Bruxelles, 1874; J.-J. Altmeyer, *Histoire des relations des Pays-Bas avec le nord de l'Europe pendant le* XVIe *siècle*, Bruxelles, 1840. Dans les Mémoires publiés par l'Académie *Mémoire sur les relations de la Belgique et du Portugal*, par le baron de Reiffenberg; *Mémoire sur l'histoire des colonies belges en Allemagne*, par M. Émile de Borchgrave; *Essai historique sur les colonies belges de la Hongrie et de la Transylvanie*, par le même; *Mémoire sur les colonies wallonnes de la Silésie*, par le docteur Grünhagen. *Fastes militaires des Belges*, Bruxelles, 1835; Titus Tobler, *Bibliographia geographica Palestinæ* Leipzig, 1867 Ernest Van Bruyssel, *Histoire du commerce et de la marine en Belgique*, Bruxelles, 1861 Ad. Levae, *Recherches historiques sur le commerce des Belges aux Indes*, Bruxelles, 1842 Ed. Fétis, *Les artistes belges a l'etranger*, Bruxelles, 1857; Is. Plaisant, *Mémoire sur les hommes célèbres de la Belgique qui ont visité l'Italie* (Revue Belge d'histoire et d'archéologie, tome IV).

DÉCOUVERTE DES AÇORES : *Voir* spécialement une notice de M. Aug. Voisin dans les Bulletins de l'Académie (tome VI, II, p. 181); *Les îles d'Afrique*, par M. d'Avezac (Paris, collection Didot) et *The life of prince Henry the navigator*, by R. H. Major (London, 1868).

VOYAGES DU P. HENNEPIN ; Comparez ses deux relations, publiées, l'une à Paris en 1683 1684, l'autre à Utrecht en 1697-1698, ainsi qu'un article de M. F. Van Hulst dans la *Revue de Liege* (tome III), enfin le volume consacré à la Salle par le docteur Sparks dans son volumineux ouvrage *The library of American biography* (Boston, 26 vol., 1834).

NATIONALITÉ DE LEMAIRE : *Voir* la discussion entre M. Barthélemy Dumortier et le baron de Reiffenberg dans les Bulletins de l'Académie (tome II, I, pages 10, 68 et 69), la notice de M. A.-G. Chotin sur *Isaac Lemaire, hydrographe et navigateur*, et les *Mémoires bibliographiques sur les journaux des navigateurs néerlandais*, par P.-A. Tiele (Amsterdam, 1867, 1 vol p. 69).

Parmi les innombrables publications périodiques, la géographie est peut-être la seule science qui n'ait pas son organe spécial en Belgique. Les sociétés géographiques, qui ailleurs se comptent en si grand nombre, n'ont jamais pu se maintenir chez nous. La seule qu'on a pu constituer, à la suite du congrès géographique tenu à Anvers en 1873, n'existe plus guère que sur le papier. Nous n'avons pas même à nous prévaloir d'un club alpin, d'un yacht-club ou d'une véritable association de voyageurs, alors que ce genre d'institutions foisonne dans le reste de l'Europe. L'*Établissement géographique*, fondé en 1830 par les frères Vander Maelen, pouvait devenir un autre institut de Gotha : ses premiers fondateurs morts, s'écroule peu à peu devant l'abstention du gouvernement et surtout devant l'abstention du public. Et l'on s'étonnerait que nous n'eussions ni géographes ni explorateurs!

VII

LES GRANDES INDUSTRIES,

Par M. ÉDOUARD ROMBERG,
Ancien directeur des affaires industrielles au ministère de l'intérieur.

Industrie lainière. — Nous avons vu, dans la partie générale de ce travail (*Patria Belgica*, IIe partie, chap. XXVIII), que l'industrie lainière était déjà répandue dans nos provinces au temps de la conquête romaine, et nous avons suivi les vicissitudes de cette industrie pendant les premiers siècles et durant le moyen âge. Les efforts jaloux de l'Angleterre tendaient constamment à entraver la sortie des laines vers la Belgique et à attirer sur le sol anglais les meilleurs tisserands belges. On peut dire que du XIIIe au XVIe siècle, la question de l'industrie lainière domine les rapports diplomatiques et politiques entre les deux pays. Un fait suffira pour marquer le caractère ombrageux de la politique commerciale de la Grande-Bretagne au XVIe siècle : les marchands des Pays-Bas étaient contraints de prendre autant de vieilles laines que de nouvelles, et encore la quantité des unes et des autres était limitée ; quand on permettait aux marchands italiens ou à ceux des villes hanséatiques de tirer directement des laines d'Angleterre, c'était à la condition expresse de ne point les transporter aux Pays-Bas.

Au moment où éclatèrent les troubles de religion, la draperie belge était en pleine décadence, et les persécutions religieuses, en

chassant du pays un grand nombre d'ouvriers qui allèrent porte leur travail en Hollande, en Allemagne et en Angleterre, achevèren de la ruiner. Le gouvernement espagnol essaya vainement d'arrête cette ruine, en ayant recours à des mesures de protection douanière Rien n'y fit. L'industrie drapière était à peu près perdue pour le Flandres, où elle avait eu une importance extraordinaire.

En 1752, la corporation des drapiers à Gand ne se composait plu que de huit maîtres. A Bruges, en 1773, il ne restait que trente-troi métiers à tisser la laine. Cette industrie s'était également effacée Hasselt et à Saint-Trond, où les drapiers de Louvain avaient émigr à la suite des troubles qui éclatèrent sous le règne de Jeanne et d Wenceslas; il en était de même à Liége, où les manufactures d draps avaient eu une certaine importance.

Dès le XII[e] siècle, les habitants de Verviers avaient commencé travailler la laine et à fabriquer des draps; cette industrie fut intro duite, au siècle suivant, dans le pays de Limbourg par les soins d Waleran III, dernier duc de cette contrée. En 1612, la productio annuelle du drap, à Verviers, à Ensival et à Stembert, s'élevait environ quarante-sept mille pièces; elle était de seize mille pièce dans le duché de Limbourg. L'industrie drapière se fixa définitive ment dans cette partie de la Belgique, où il n'existait pas de corp de métiers, où il n'y avait pas d'impôt sur la consommation, et o toutes les circonstances se réunissaient pour rendre la productio plus économique. En 1757, l'industrie verviétoise produisa 70,000 pièces de tissus de laine.

Au moment de la réunion à la France, il y avait, dans la contré qui s'étendait de Verviers à Eupen, trente mille ouvriers, répart entre vingt-cinq villages et cinq cent quatre-vingts hameaux. Ces ou vriers habitaient, en général, la campagne; ils recevaient la lain pour transformer cette matière en fil, ou le fil pour tisser l'étoff ils travaillaient à façon au milieu de leurs familles qui les aidaie dans ce travail.

Dans le courant de l'année 1798, un ouvrier anglais se présen à MM. Biolley et Simonis qui tenaient dès cette époque, le premi rang dans l'industrie verviétoise; il venait de Stockholm, où il av construit plusieurs machines dont on se servait déjà en Angleter pour la filature de la laine, et il leur proposa de fabriquer quelqu assortiments de ces machines. Le marché fut accepté; le prix chacun des assortiments était de 25,000 francs; il se compos d'une droussette, d'une carde, d'un moulin à filer en gros et

quatre moulins à filer en fin. L'ouvrier qui rendit ce service à notre industrie drapière était William Cockerill père. L'usage de la navette volante fut introduit à Verviers en 1803; la machine à lainer fut employée pour la première fois en 1806; les premières machines à vapeur furent montées chez MM. Hodson, Sauvage et Biolley, en 1817; les tondeuses furent importées d'Angleterre en 1827.

L'industrie drapière n'a cessé de se développer, à Verviers, depuis le commencement de ce siècle, et elle y a joui d'un bien-être presque non interrompu. Très-prospère sous le régime français, ses produits figurèrent avec éclat aux diverses expositions qui furent ouvertes à Paris, notamment à celle de 1806. Elle se releva promptement de la secousse qu'elle reçut, comme toutes les industries, en 1815; depuis 1830, elle a pris une importance de plus en plus considérable, et elle s'est constamment maintenue à un rang de supériorité, grâce à l'excellent esprit des fabricants verviétois, qui ont toujours cherché le succès dans l'application des procédés perfectionnés et repoussé le dangereux secours de la protection douanière.

On pourra se faire une idée du développement rapide de l'industrie lainière, par l'augmentation de la quantité des laines mises en œuvre dans nos fabriques depuis trente ans. Cette quantité, de 1841 à 1850, était, en moyenne, de 5,590,000 kilogrammes par an; elle a été, en 1872, de 49,016,000 kilogrammes.

L'arrondissement de Verviers possédait, en 1871, 480,000 broches, dont 280,000 pour les filés et 200,000 pour les tissus. Ces tissus consistent non-seulement en draps, en casimirs et articles similaires, mais encore en étoffes de fantaisie. Cette dernière fabrication domine particulièrement à Verviers même. L'industrie verviétoise produit actuellement, par an, 390,000 pièces environ de draps et tissus similaires; le tiers en est exporté. Les produits de la filature s'expédient aussi à l'étranger en très-grande partie : l'exportation des filés a été, en 1873, de 7,544,400 kil. dont 5,583,400 kil. pour l'Angleterre seulement.

On sait que les produits de la filature de la laine se divisent en laine peignée et laine cardée. La filature de la laine peignée, qui donne des fils pour les étoffes rases et non foulées, et aussi pour la passementerie et la bonneterie, n'a été introduite en Belgique, d'une manière sérieuse, que depuis trente-cinq à quarante ans. Les établissements où l'on s'occupe de cette filature sont principalement situés dans le Hainaut, le Brabant et la Flandre orientale. Les fils de laine cardés sont employés, soit pour la draperie, soit pour la fabrication

des étoffes légères et mélangées; les fils cardés servant à ce dernier usage ne se font en Belgique que depuis un assez petit nombre d'années. Un arrêté royal du 14 juillet 1843 avait institué des droits protecteurs pour favoriser l'établissement de cette industrie; ce régime de protection fut aboli par le traité avec la France, du 13 décembre 1845, lequel eut pour résultat de stimuler la fabrication des étoffes de laine rayée et mélangée (orléans, paramattas, thibets, alpagas, etc.). Cette fabrication a pris une grande importance dans notre pays, et lutte, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'étranger, avec les industries similaires d'Angleterre et de France.

Industrie cotonnière. — Les premiers essais pour le travail des cotons en Belgique paraissent remonter au XIVe siècle, mais cette industrie n'y acquit une véritable importance qu'à la fin du siècle dernier. Les fabriques belges mettaient en œuvre de 500,000 à 600,000 livres de coton, par an.

En 1767, Hargrave avait inventé la machine à filer pour trame, appelée *spinning-jenny*; Arkwright étendit cette invention, en 1769, en trouvant le *métier continu*, spécialement applicable à la production pour chaîne; enfin, Samuel Crompton inventa, en 1775, le *mull-jenny*, métier à filer, composé des deux précédents et produisant de la trame ou de la chaîne mécanique.

Un Gantois, Liévin Bauwens, qui faisait des voyages en Angleterre, eut connaissance de ces nouveaux procédés, comprit les grands avantages qui devaient résulter de leur application, et résolut d'en faire profiter son pays. Il atteignit son but, au prix de sacrifices considérables et en n'échappant qu'avec difficulté aux rigueurs de la loi britannique, qui punissait très-sévèrement ceux qui tentaient de faire sortir d'Angleterre des machines nouvelles. Bauwens réussit à embaucher quarante ouvriers anglais, et il monta, en 1791, dans le local de la Chartreuse, à Gand, un établissement où le coton était cardé et filé d'après le nouveau système; cet établissement, en se développant, comprit jusqu'à soixante et dix *mull-jennys*, de 216 à 240 broches.

Le gouvernement français portait un grand intérêt à l'entreprise de Bauwens; des modèles de ses métiers furent déposés au Conservatoire des arts et métiers de Paris. A l'exposition des produits de l'industrie de l'an IX, la médaille d'or fut décernée à Bauwens : il avait exposé des cotons filés à la mécanique jusqu'au n° 250, des basins, des piqués, des mousselinettes; il fut nommé chevalier de l[illegible]

légion d'honneur. Les événements de 1812 à 1815 vinrent renverser sa fortune industrielle; il se retira à Paris, où il est mort en 1826.

D'autres industriels de Gand, d'Audenarde et de Renaix avaient appliqué les procédés de filature importés par Bauwens; à la fin de l'empire, on comptait à Gand 20 filatures de coton, comprenant environ 85,000 broches; la filature d'Audenarde en possédait 6,000.

Pendant la réunion de la Belgique à la Hollande, et surtout à partir de 1820, cette industrie prit une grande extension et s'enrichit de tous les perfectionnements trouvés en Angleterre et en France. En 1826, il y avait à Gand 150,000 broches, et en 1830, 283,000. On peut évaluer à 400,000 le nombre de broches de toute la filature belge à cette dernière époque.

Le premier tissage mécanique de coton fut monté à Gand, en 1804, par MM. Lousbergs; mais leur système était incomplet, et ce ne fut qu'en 1824 que les *powerlooms* furent établis dans la fabrique de M. Voortman. En 1830, il n'y avait encore que 700 de ces mécaniques en activité à Gand.

Les impressions sur coton étaient pratiquées en Belgique dès le commencement du siècle dernier. En 1700, un privilége fut accordé à M. Van Doederstadt pour la teinture et l'impression des toiles de coton blanches, que l'on tirait alors des Indes. Des priviléges analogues furent octroyés en 1726 à M. J.-B. Meeus, et, en 1756, à M. Jean Beerenbroeck. L'établissement de ce dernier, situé à Anvers, livra au commerce, de 1767 à 1770, une quantité annuelle de 60,000 pièces; mais les impressions étaient grossières. Le prince Charles de Lorraine fonda lui-même, en 1759, une fabrique modèle d'indiennes, et fit voyager en France et en Suisse M. Pierre de Schavye, pour étudier les meilleurs procédés et s'initier surtout aux notions chimiques, qui étaient peu connues des fabricants belges. Au moment de la réunion de notre pays à la France, il y avait des fabriques d'impressions à Bruxelles, à Gand, à Vilvorde, à Anvers, à Lierre, à Bruges et à Lokeren. A partir de 1795, cette industrie fit des progrès rapides : en 1801, on comptait 18 fabriques dans le seul département de la Dyle, formé, comme on sait, de la province de Brabant. Une statistique faite en 1803 indique l'existence, à Gand, de 22 imprimeries sur coton, grandes ou petites; en 1829, les quinze établissements en activité, presque tous de premier ordre, avaient produit, pendant l'année, 300,000 pièces de toiles imprimées.

On sait que l'impression se faisait uniquement, à l'origine, au moyen de planches de bois gravées en relief, et sur lesquelles les

différentes couleurs s'appliquaient au pinceau. Liévin Bauwens introduisit en 1799 d'Angleterre une machine à imprimer sur planches de cuivre, gravées au burin ou à l'eau-forte; ce mode d'impression, très-imparfait dans le début, présentait des inconvénients qui disparurent par l'invention de la machine à imprimer au rouleau, dont la première application fut faite à Gand, en 1805.

D'autres branches de l'industrie cotonnière; telles que la fabrication des tulles, la teinture en rouge d'Andrinople, etc., s'exerçaient avec succès, en Belgique, dès le commencement de ce siècle. Pendant l'existence du royaume des Pays-Bas, la fabrication du coton, dans son ensemble, était arrivée à un haut degré de prospérité; on estimait alors sa production annuelle, dans les provinces belges, à plus de 40,000,000 de francs. Les événements de 1830, en privant l'industrie belge du marché de la Hollande et de ses colonies, vinrent porter à cette prospérité un coup sensible; une nouvelle crise éclata en 1834, par suite d'une hausse notable dans le prix de la matière première; de graves difficultés surgirent encore en 1838, lors des désastres qui atteignirent de nombreuses sociétés industrielles et financières. L'industrie cotonnière eut également à souffrir de l'instabilité des tarifs, tant en Belgique qu'à l'étranger, et les fabricants belges, sous l'influence de ces secousses répétées, se laissaient parfois dépasser par leurs concurrents étrangers dans l'emploi des procédés perfectionnés.

La filature de coton languit pendant longtemps. Le jury de l'exposition de 1841 remarqua qu'elle n'avait pris aucun accroissement depuis l'exposition de 1835; plusieurs anciens établissements chômaient ou avaient même été démontés; aucune nouvelle filature n'avait été érigée. Le nombre de broches était évalué alors à 420,000, dont 280,000 à Gand seulement; la production était restée bornée, en général, aux bas numéros. Le tissage, par contre, avait fait des progrès : Gand possédait environ 3,000 *powerlooms*. Une autre fabrication, celle des tissus en couleur (cotonnettes, siamoises, etc.), avait gagné de l'importance et s'était répandue surtout dans certaines localités de la Flandre occidentale, telles que Courtrai, Renaix, etc. La fabrication des étoffes pour pantalons, en coton pur ou mélangé de lin, de laine, etc., qui existait en Belgique dès 1780, s'est activement développée à partir de 1835. Le jury de l'exposition de 1841 avait noté les progrès remarquables de ce genre d'industrie. A l'exposition de 1847, ces progrès parurent encore beaucoup plus sensibles, et, depuis lors, cette industrie s'est étendue et perfec-

tionnée de plus en plus. La fabrication des étoffes de coton tissées au métier Jacquard a été établie à Gand en 1833 et elle s'est aussi très-heureusement développée.

Durant les vingt-cinq dernières années, notre industrie cotonnière a réalisé des progrès considérables : elle a renouvelé son outillage, adopté les meilleurs procédés de fabrication, varié et amélioré ses produits au point de vue du goût, et elle a paru avec avantage à l'exposition universelle de 1867, à Paris, ainsi qu'à l'exposition universelle de Vienne. La Belgique, qui possédait en 1867 625,000 broches, en a aujourd'hui 800,000 ; le nombre des métiers mécaniques a augmenté aussi d'une manière notable. Pour les fils des numéros gros et moyens, ainsi que pour les tissus ordinaires, notre fabrication peut soutenir la concurrence avec celle des pays les plus avancés ; pour les filés des numéros élevés et pour les tissus fins, elle est plus loin du but.

Industrie linière. — La Belgique est une des contrées qui ont les premières connu cette industrie. On fait remonter l'introduction de la culture du lin et de la fabrication de la toile dans notre pays à trois cents ans avant l'ère chrétienne, lorsque les peuples habitant les bords de la mer Noire descendirent par les côtes de la Baltique jusqu'au centre de l'Europe. Il est certain qu'à l'époque de la conquête romaine on filait et tissait le lin dans quelques parties de la Belgique actuelle. La renommée des tisserands belges était très-répandue pendant le moyen âge. L'industrie linière prit un grand développement au xve et au xvie siècle, par suite de la décadence de la draperie. Au xviie siècle, Colbert chercha à attirer en France, par toutes sortes d'encouragements, les tisserands flamands, qui vinrent s'établir en Picardie, en Normandie, etc. Ce furent encore des ouvriers flamands, abandonnant leur pays pour cause de religion, qui importèrent en Écosse, vers 1724, la fabrication de la batiste.

L'industrie linière était parvenue à un haut degré de prospérité sous le régime autrichien. L'exportation annuelle des toiles variait de dix-sept à vingt-deux millions d'aunes. Cette prospérité s'arrêta au moment de la révolution ; mais elle reprit vers le commencement de l'empire. En 1814, le marché français ayant cessé d'être librement ouvert à notre industrie linière, dont il était le principal débouché, cette fabrication subit une crise assez intense.

Malgré le système restrictif qui dominait de plus en plus en

France, ce pays continua cependant à recevoir des toiles belges en quantités considérables. De 1825 à 1830, le mouvement de notre exportation de tissus de lin pour la France fut, en moyenne, par année, de 3,500,000 kil., représentant une valeur approximative de vingt-deux millions de francs. Les circonstances politiques vinrent, en 1830, troubler la situation favorable de l'industrie linière; mais la secousse fut de courte durée, et jusqu'en 1837, la nombreuse population ouvrière qui vivait du filage et du tissage jouit en paix du fruit de son travail. Elle commença alors à ressentir d'une manière sensible les effets de la révolution qui s'était graduellement introduite dans l'industrie linière. En 1810, l'empereur Napoléon I[er], obéissant à la pensée de créer un moyen de lutter avec succès contre l'industrie anglaise, par l'emploi perfectionné d'une matière filamenteuse, supérieure au coton et que le sol français produisait abondamment, avait institué un prix d'un million de francs pour « l'inventeur, de quelque nation qu'il pût être, de la meilleure machine propre à filer le lin. » Des essais antérieurs avaient eu lieu, notamment en Belgique, où, dès l'an II de la république, Liévin Bauwens avait introduit, dans les ateliers de la maison de détention de Gand, l'application de la mécanique à la filature du lin; mais ces essais n'avaient donné que des résultats incomplets. Le prix ne fut pas décerné, mais il fut mérité par Philippe de Girard, dont les titres furent tardivement reconnus. Dès 1820, son invention fut appliquée en Angleterre, qui en garda pendant quatorze années le monopole; en France et en Belgique, les premières filatures de lin furent érigées en 1834. Six ans plus tard, les filatures françaises ne réunissaient encore que 57,000 broches, et les filatures belges 47,000, tandis que les filatures de l'Angleterre en possédaient plus de 1,000,000.

L'initiative prise par la filature anglaise lui permit de produire d'une manière plus rapide et plus économique, et de se faire une place importante sur les marchés étrangers, tandis que le filage à la main se trouvait dépassé et vaincu par ce redoutable concurrent. On hésita pendant longtemps, en Belgique surtout, à se rendre à l'évidence; des habitudes séculaires, la force des préjugés, la résistance des intérêts empêchèrent la vérité de se faire jour. Mais elle finit par s'imposer aux plus incrédules. L'Angleterre qui, en 1825, vendait à peine 1,000 kil. de fil et de toiles à la France, lui en fournit, en 1837, plus de 3,500,000 kil., et la Belgique perdait tout le terrain que gagnaient les filateurs et les tisserands anglais. La question pour notre pays était d'une importance capitale. L'industrie

linière (filature et tissage) y occupait plus de 350,000 personnes, dont près de 280,000 appartenaient aux deux Flandres. La crise industrielle fut encore compliquée par une crise alimentaire, indépendamment du trouble amené par les désastres financiers de 1839 et des difficultés provoquées par l'esprit de fiscalité des tarifs français et espagnol. Une association se forma pour venir en aide à l'industrie linière; malheureusement, ses promoteurs étaient animés de plus de zèle qu'ils n'étaient convaincus du caractère sérieux et définitif de la transformation que subissait cette industrie et pénétrés des vrais moyens à employer pour mettre les fabricants et les ouvriers belges en état de reprendre la lutte avec avantage. Le gouvernement intervint de son côté; il institua une enquête et prit une série de mesures, dont quelques-unes, comme la création d'ateliers d'apprentissage et de perfectionnement, furent efficaces. Aujourd'hui, l'industrie linière est tout à fait remise de la crise qui l'avait si profondément ébranlée : elle a adopté les nouveaux procédés de travail et modifié complétement son organisation économique. Le filage à la main a disparu en très-grande partie, sauf comme travail domestique, et pour la production de certaines qualités spéciales, telles que le fil de mulquinerie, propre à la fabrication de la dentelle. Naguère les toiles se tissaient par des ouvriers isolés dans les campagnes, travaillant, soit pour le compte d'un petit entrepreneur qui faisait battre de cinq à dix métiers, et qui fournissait le fil, soit pour leur propre compte, avec la matière qu'ils avaient récoltée sur leur propre champ ou qu'ils avaient achetée; chaque centre de travail avait son espèce particulière de toile; sans guide et sans instructions spéciales, le tisserand suivait ses anciennes habitudes, et les marchés étaient encombrés de pièces de toiles qui avaient presque chacune leur qualité à part. Aujourd'hui, que la filature mécanique a remplacé la quenouille et le rouet, le tisserand n'est plus à la fois entrepreneur d'industrie et ouvrier; il reçoit le fil du fabricant et lui rend la toile, que celui-ci livre directement au commerce.

L'application de la mécanique au tissage du lin a été introduite en Belgique, et y a pris une certaine importance.

Le nombre des broches de filature s'élevait, lors du recensement industriel de 1860, à 180,000. On peut l'estimer aujourd'hui à 220,000 au moins.

La fabrication du linge de table damassé et ouvragé existe en Belgique depuis le XII[e] siècle. La ville de Courtrai eut une grande renommée pour cette industrie; elle fournissait les riches services à des-

sins historiques et allégoriques, qui ornaient les tables princières, dans toute l'Europe. Un permis octroyé par Philippe le Beau, en 1496, autorise l'établissement à Courtrai d'une nouvelle fabrique de *lin ouvragé*. Henri III appela en France des ouvriers flamands, pour y répandre les notions de ce travail. En 1810, les fabricants courtraisiens occupaient encore 3,000 métiers à cette industrie. Depuis lors, elle a été introduite dans d'autres localités (Alost, Turnhout, Vilvorde, etc.); mais elle a perdu de son ancienne importance.

Industrie dentellière. — L'Italie et la Belgique se disputent l'honneur de l'invention du point de dentelle. Il paraît certain que si la fabrication de la dentelle à l'aiguille eut son origine à Venise, c'est à Bruxelles que se firent d'abord les dentelles aux fuseaux. Il est question pour la première fois de la dentelle comme industrie, dans un traité de commerce entre l'Angleterre et la ville de Bruges, en l'année 1390. En 1463, sous Édouard IV, les dentelles de Venise, de Flandre et de France étaient prohibées en Angleterre, afin de protéger les produits similaires de ce pays. L'histoire rapporte qu'en 1476 Charles le Téméraire perdit ses dentelles à la bataille de Granson, mais elle ne dit pas si c'étaient des dentelles des Flandres. Dans plusieurs anciens tableaux de nos églises, on voit des personnages portant des costumes ornés de dentelles. A l'église de Saint-Gommaire, à Lierre, notamment, on remarque, dans une toile de Quentin Metsys, une jeune fille travaillant la dentelle aux fuseaux, sur un carreau à tiroir semblable à ceux dont on se sert aujourd'hui. Dans une suite d'estampes représentant les occupations humaines aux divers âges de la vie et gravées vers 1580, sur les dessins de Martin Devos, d'Anvers, l'artiste a représenté aussi, entre autres, une jeune dentellière assise, ayant sur les genoux un carreau; ce fait permet de croire que l'industrie dentellière était assez répandue à cette époque. On s'en occupait particulièrement dans les couvents de femmes.

Le luxe des dentelles ayant été poussé très-loin, une déclaration du roi Louis XIII, du 30 mars 1635, interdit à toutes personnes de porter *aucun point coupé et dentelle de Flandre*. En vue d'une protection douanière, le gouvernement anglais renouvela, au XVIIe siècle la défense d'importer des dentelles de provenance flamande; le gouvernement espagnol répondit à cette mesure en prohibant l'entrée des draps anglais. En 1701, par un statut du règne de Guillaume et Marie, la prohibition fut levée en faveur des dentelles de la Flandre

espagnole, à la condition toutefois que l'entrée des draps anglais cessât d'être défendue dans cette province. Au XVIIe siècle, on fabriquait en Belgique le *point de Bruxelles* (dentelle à l'aiguille), la *guipure fine*, la *mignonnette* (point clair), le *point double* (ou *point de Paris* ou *point de champ*) et la *malines*. A la même époque, les fabricants de presque tous les pays faisaient venir de Flandre les qualités fines de fils de lin employés pour la dentelle; les prix variaient de 15 à 600 livres le marc, et allaient même au delà.

Colbert provoqua l'immigration en France des meilleures ouvrières dentellières de Belgique; cet exemple fut suivi par l'Angleterre, la Saxe et d'autres États. Le gouvernement s'émut de ce fait, et un édit daté de Bruxelles, du 20 décembre 1698, prononça la confiscation contre toute personne qui embaucherait des dentellières.

La fabrication du *point de Valenciennes*, ainsi appelé du nom de la ville où il était en usage dès le XVe siècle, fut importée en Belgique vers l'année 1656. Ce fut à Ypres que l'on commença à faire ce point, mais la fabrication n'y progressa qu'avec lenteur; en 1684, il n'existait dans cette ville que trois maîtresses d'atelier, occupant 63 dentellières, et, d'après un recensement fait en 1787, époque où cette industrie spéciale prospérait encore à Valenciennes, ce nombre n'avait pas augmenté d'une manière très-sensible.

La confection du *point de Bruxelles* fut, de tout temps, la branche la plus renommée de l'industrie dentellière dans nos provinces; la dentelle de Bruxelles était connue et recherchée dans le monde entier. Un rapport adressé au conseil des finances du Brabant, le 7 octobre 1762, par le conseiller du commerce Bacon, nous apprend que cette fabrication occupait à cette époque 15,000 personnes; elle en avait employé au delà de 22,000, avant que les fabricants anglais, aidés par des ouvrières belges, l'eussent importée chez eux, vers 1730. Les imitations anglaises auxquelles on donna le nom de *point d'Angleterre* ne valurent jamais le *point de Bruxelles*.

Pendant la réunion de la Belgique à la France la situation de l'industrie de la dentelle fut en général prospère. Les articles de luxe étaient surtout très-demandés. Pour le mariage de l'impératrice Marie-Louise, la fabrique de Bruxelles fournit, entre autres, une garniture de lit d'une richesse inouïe, et une robe dont les fleurs, moitié or et moitié fil, étaient appliquées sur un réseau de Bruxelles d'une finesse extrordinaire.

Depuis 1815, l'industrie dentellière eut à supporter plusieurs

crises. La première, qui éclata vers 1816, fut occasionnée par l'invention du tulle, dont la concurrence força les fabricants de dentelles à baisser le prix de la main-d'œuvre et à diminuer de beaucoup la production de leurs articles. La situation devint tellement grave, que le commerce des dentelles s'adressa au gouvernement néerlandais pour obtenir des mesures extraordinaires de protection. Cependant la vogue des tulles cessa, quand l'avilissement du prix de cet article en eut rendu l'usage commun, et la situation de l'industrie dentellière était redevenue favorable, lorsque en 1846-1847 la cherté des grains, la maladie des pommes de terre et le typhus répandirent la misère et la désolation dans les Flandres. Depuis lors, l'industrie dentellière eut à supporter encore plusieurs crises, notamment lors de la guerre de sécession en Amérique; mais, en résumé, c'est une des fabrications les plus vivaces et les plus prospères de notre pays.

On fabrique en Belgique quatre points différents de dentelles, savoir : la *dentelle de Malines*, en fil de lin, appelée aussi *malines brodée*, à cause du fil plat qui entoure le mat des fleurs; la *dentelle de Bruxelles*, connue également sous le nom d'*application de Bruxelles*, parce qu'on applique les fleurs de dentelle sur du réseau; la dentelle dite *valenciennes*, qui, comme *la malines*, se fait au fuseau d'une seule fois, tantôt à maille ronde, tantôt à maille carrée, et la *dentelle noire de Grammont*, en fil de coton ou de soie. Nous avons dit que la fabrication de la dentelle *valenciennes* avait été introduite dans les Flandres au XVIIe siècle; il n'y a guère que trente à trente-cinq ans que l'on a commencé à faire à Grammont et à Enghien des dentelles noires, dont on s'occupait en France dès le milieu du siècle dernier. Depuis vingt ans, l'industrie dentellière a fait de grands progrès en Belgique au point de vue du goût; il s'est formé dans notre pays une école de dessinateurs habiles.

D'après la statistique de la Belgique faite en 1860, l'industrie de la dentelle occupait dans notre pays 130,000 ouvrières : l'on peut évaluer, dans ce nombre, à 45,000 au moins, celui des dentellières qui fabriquent la *valenciennes*. La valeur annuelle de la production dentellière était estimée, en 1846, à cinquante millions de francs nous pensons que ce chiffre doit s'élever au double aujourd'hui.

TAPIS. — La fabrication des tapis de haute lisse en Belgique remonte au moins au XIIIe siècle. A cette époque, il y avait à Ypres une manufacture de tapis. Les historiens rapportent que Philippe le Hardi

distribua aux seigneurs anglais, lors des négociations de paix entre la France et l'Angleterre, de beaux tapis de Flandre, travaillés avec une grande perfection.

Au XVe siècle, les tapis les plus remarquables se fabriquaient à Audenarde, à Bruges et à Tournai.

La renommée des tapisseries de haute lisse de Belgique est surtout éclatante au XVIe siècle; elle est chantée par l'Arioste. Ce furent des ouvriers flamands qui introduisirent cette industrie en France. Henri IV les fit venir de leur pays. Ils étaient d'abord sous la direction du sieur De Fourcy, intendant des bâtiments du roi; mais bientôt on les plaça sous celle de deux fabricants belges, de grand mérite, Marc Coomans et François De la Planche, auxquels le roi de France donna des lettres de noblesse en 1607. On appelait les tapisseries dont ils dirigèrent la fabrication : tapisseries *façon de Flandres*. A Marc Coomans succédèrent plus tard ses fils, Charles et Alexandre, et à François De la Planche, son fils, Raphaël. Jans, d'Audenarde, venu de Flandre, en 1650, est nommé maître-tapissier du roi Louis XIV. Ce furent également des ouvriers belges qui portèrent en Angleterre la fabrication des tapis.

Cette industrie déclina peu à peu dans nos provinces. En 1750, le métier des *hauts lisseurs* de Tournai comptait cent cinquante-trois outils batteurs ; en 1772, il n'y en avait plus que quatre-vingt quatorze, parmi lesquels trente-six seulement fabriquaient de la haute lisse; les autres s'occupaient de la confection de diverses étoffes.

Peu d'années après, le corps des hauts lisseurs cessa d'exister : sa suppression eut pour motif « la préférence que l'on donne aujourd'hui (1776) aux cotons imprimés, toiles peintes et papiers dessinés, sur les hautes lisses et moquettes dont on meublait autrefois les appartements. » A cette industrie succéda celle des tapis de pied, qui existe encore aujourd'hui à Tournai et dont le fondateur fut M. Piat Lefebvre. La manufacture qu'il créa reçut les encouragements du gouvernement autrichien ; sous l'empire, elle fut chargée de la confection des tapis destinés à la salle du trône. Cette manufacture et quelques autres usines importantes fabriquent les grands tapis de luxe dits à nœuds, genres Savonnerie et Smyrne, les tapis moquette, ainsi que les tapis imprimés sur chaîne et veloutés.

Depuis quelques années, on a introduit de nouveau en Belgique, d'abord à Ingelmunster, puis à Malines, la fabrication des tapisseries décoratives à basse lisse, dont le point est pareil à celui des tapis des Gobelins. C'est à M. le comte de Montblanc que revient

l'honneur d'avoir restauré en Belgique cette intéressante industi dans les ateliers créés par lui à Ingelmunster.

INDUSTRIE HOUILLÈRE. — On fait remonter à l'année 1198 premiers travaux pour l'extraction de la houille en Belgique. semblent dus à un maréchal ferrant nommé Hullos, du village Plainevaux, qui aurait tiré la houille d'une mine située dans une calité appelée Publémont, dans la province de Liége. La lége mêle le merveilleux à cette découverte, et prétend qu'elle fut indiq à Hullos par une apparition céleste.

On exploitait les houillères des provinces de Namur et de Hai dès le XIV[e] siècle; Guillaume II, comte de Hainaut, permit aux gistrats de Mons, par un octroi de l'année 1337, d'exploiter les m de Frameries et de Quaregnon. Il existe des règlements de 1 sur la navigation de la Haine, entre Mons et Condé, qui prou que, dès cette époque, l'extraction et le commerce de la hou dans le bassin de Mons, avaient une certaine importance.

Au XVI[e] siècle, l'industrie houillère avait une organisation c plète dans la province de Liége. Le prince Ernest de Bavière mulgua, le 14 avril 1593, des règlements d'après lesquels il défendu à tout individu quelconque de s'occuper de l'industrie charbon de terre, dans l'évêché de Liége, à moins de s'être fait r voir dans le métier des mineurs et charbonniers, sous peine d' amende de deux florins d'or. Des *jurés de charbonnage* rendaier justice parmi la corporation. Les ouvriers houilleurs restaient heures par jour dans la mine et gagnaient jusqu'à trente sols.

Un rapport rédigé par l'ordre de Louis XIV renferme des dé assez intéressants sur les mines du Hainaut au XVII[e] siècle. Le ba de Charleroi était encore inexploré. La houille s'exploitait de Ma mont à Quiévrain, sur une étendue de sept lieues de longueur e deux de largeur; le maximum de profondeur des puits étai soixante et dix mètres. « Les *paysans aux houilles*, dit le rappor sont pas assez riches pour faire les frais de l'épuisement des e Il serait à désirer que des personnes plus riches ou plus intellige s'appliquassent, par l'usage de machines pareilles à celles dont se sert dans le pays de Liége, à tirer du même fossé tout ce peut y avoir de charbon. Il s'est fait depuis deux ans (en 1695) société d'ouvriers et de marchands qui ont établi le travail su pied, dans le territoire de Wasmes; l'entreprise a nécessité avance de vingt-cinq mille écus. Ils ont une machine pour

l'eau, faite en petit comme celle de Marly. » Les Flandres s'approvisionnaient de charbon en Angleterre.

L'emploi des premières pompes à feu pour l'épuisement des houillères eut lieu vers 1730, sur la montagne de Saint-Gilles, près de Liége; on s'en servit un peu plus tard à Lodelinsart, dans le bassin de Charleroi. L'usage, dans nos charbonnages, des machines à rotation pour extraire la houille date de 1810; ce fut à la même époque que M. Orban établit les premiers chemins à ornières en fer, au fond des fosses, dans les mines de la Plomterie et de Sainte-Marguerite.

A la fin du siècle dernier, l'extraction de la houille n'atteignait pas, en Belgique, un million de tonnes par an. En 1830, elle était de 2,513,000 tonnes, ainsi réparties : Hainaut, 1,913,000 tonnes; Liége, 550,000 tonnes; Namur, 50,000 tonnes. En 1840, l'extraction s'élevait à 4,000,000 de tonnes; en 1850, à 5,800,000 tonnes; en 1860, à 9,600,000 tonnes; en 1871, à 13,700,000 tonnes; et en 1873, à 15,778,000 tonnes; cette dernière quantité représentait une valeur de près de trois cent quarante millions de francs. Le nombre d'ouvriers employés à l'extraction de la houille était, en 1840, de 37,629; en 1850, de 47,949; en 1860, de 78,232; en 1871, de 94,286; en 1873, de 107,902.

Industrie sidérurgique. — L'exploitation et le traitement du minerai de fer remontent, en Belgique, à une haute antiquité. Au mois d'octobre 1870, on mit à découvert à Lustin, sur la rive droite de la Meuse, entre Namur et Dinant, à $0^{m},70$ environ sous le sol actuel, des cavités renfermant des substances métalliques, produites par une opération dont la date paraît antérieure aux temps historiques. Il paraît tout à fait incontestable que les Belges travaillaient, à l'époque romaine, le fer que leur sol fournissait en grande abondance. D'après les témoignages des historiens, l'industrie du fer avait déjà une certaine importance au xe siècle; au xive siècle, la création d'une cour des jurés et la promulgation de chartes pour les *minières de Morialmé* (1er mars 1394) attestent qu'à cette époque l'industrie sidérurgique constituait une fabrication très-active. Le fer se traitait alors dans des fourneaux d'une nature analogue aux foyers catalans et aux *stuckofen*, où l'on obtient immédiatement du fer et non point de la fonte. Karsten, dans son *Histoire de la Métallurgie*, assure que c'est dans les Pays-Bas que l'on construisit les premiers hauts fourneaux, dont l'invention remonte au xvie siècle. D'après un document authentique, l'on comptait, en 1560, dans la province de

Namur, 35 fourneaux pour la fonte du fer et 85 forges pour transformer la fonte en barres.

Avant la réunion à la France, l'industrie sidérurgique paraît avoir été assez languissante dans nos provinces qui étaient soumises à l'administration autrichienne. Il y existait environ 45 hauts fourneaux au charbon de bois, produisant par an 14,600,000 kilogrammes de fonte, dont une petite partie était employée aux objets de moulage; le surplus passait à l'affinage au charbon de bois.

Dans le pays de Liége, à la même époque, on comptait 18 fourneaux, 13 forges et 4 platineries; les hauts fourneaux produisaient, année moyenne, environ 4,000,000 de kilogrammes de fonte.

De 1800 à 1815, la fabrication du fer se développa et surtout se perfectionna dans nos provinces. On améliora la forme et on agrandit les dimensions des hauts fourneaux; on substitua les soufflets à piston aux soufflets en cuir et en bois; on appliqua à la forgerie le mode d'affinage à la comtoise. C'est à cette époque aussi que remontent les premières tentatives sérieuses pour remplacer, dans les usines belges, le charbon de bois par le coke pour la production de la fonte; cette innovation, qui existait en Angleterre depuis le milieu du siècle dernier, avait été expérimentée, mais sans suite, en Belgique, sous le régime autrichien.

En 1815, voici quelle était la statistique de la sidérurgie belge: 89 hauts fourneaux, 124 forges, 35 martinets, 18 fenderies, 27 platineries. Après la paix, cette industrie, comme presque toutes les autres, resta pendant quelque temps stationnaire; mais, à partir de 1821, elle prit un essor considérable. Les premiers hauts fourneaux au coke furent érigés durant cette année, presque simultanément aux Hauchies (près de Charleroi), à Seraing et à Couvin. Mais c'est surtout à dater de 1834 que l'esprit d'association donna un développement extraordinaire à l'industrie sidérurgique : des établissements considérables furent élevés sur les bords de la Sambre, à Châtelineau, à Monceau, etc., et sur les rives de la Meuse, dans la province de Liége. Les usines de Seraing, de Couillet, de Couvin appartiennent à la période de 1820 à 1830.

En 1835, il existait 276 usines, alimentées *au charbon de bois*, savoir: 80 hauts fourneaux, 117 forges, 34 martinets, 18 fenderies et 27 platineries, et 13 hauts fourneaux et 6 forges et laminoirs travaillant *au coke*. Le nombre de ces derniers augmenta successivement, tandis que les usines où le charbon de bois était employé diminuaient d'année en année : en 1837, il y avait en activité, dans

le royaume, 23 hauts fourneaux au coke et 66 au charbon de bois; la production annuelle de la fonte était alors d'environ 150,000 tonnes. En 1839, le nombre des hauts fourneaux au coke avait été porté à 45. A cette époque, une fièvre de spéculation poussa l'industrie métallurgique à une production exagérée, et plus du tiers des établissements existants finit par chômer. Cette crise se prolongea pendant plusieurs années avec plus ou moins d'intensité, et elle ne cessa guère que vers la fin de 1844, grâce aux besoins nouveaux provoqués par l'établissement des chemins de fer en Belgique et au dehors. Mais bientôt la création d'un trop grand nombre d'usines métallurgiques, l'élévation excessive du prix de la fonte et un mauvais système douanier amenèrent une nouvelle crise. En 1845, la production était d'environ 134,000 tonnes de fonte, estimées valoir 14,570,000 francs. Deux années après, en 1847, la production de la fonte était arrivée à près de 250,000 tonnes, valant 29,700,000 francs. A cette dernière époque, la valeur des produits fabriqués dans toutes nos usines sidérurgiques (fonte et fer) dépassait 58,000,000 de fr. Les événements de 1848 vinrent arrêter cette prospérité. En 1849 et en 1850, la valeur annuelle des produits de la sidérurgie belge fut de moins de 31,000,000 de fr.

Ce fut seulement en 1854 que cette industrie se retrouva dans des conditions favorables; depuis lors, sa prospérité a continué, sauf de rares intermittences. Après avoir été en 1854 de 70,785,919 francs, en 1860 de 81,073,867 francs et en 1870 de 149,000,553 francs, la production de la fonte et du fer a atteint, en 1871, la somme énorme de 245,581,099 francs (dont 70,248,240 francs pour la fonte et le surplus pour le fer sous ses diverses formes). Le travail au charbon de bois a presque complétement disparu; il n'existe plus que quelques usines qui suivent ce procédé, pour des usages spéciaux, dans la province de Namur. Voici quel était en 1873 le nombre d'usines sidérurgiques en activité: hauts fourneaux, 54; fonderies, 176; fabriques de fer, 53; usines à ouvrer le fer, 54.

Verrerie. — La fabrication du verre est très-ancienne en Belgique: Charleroi, Jumet, Namur, Chimay étaient les centres principaux de cette industrie. D'après le préambule d'un octroi du 3 avril 1686, les verreries belges étaient alors dans un complet état de décadence. Cet octroi confère à Jean Colnet, maître de la verrerie de Gilly, le privilége exclusif, pendant douze ans, « de fabri-

quer dans les Pays-Bas des verres à vitre en table, des bouteilles des gros ouvrages en verre. »

Dans le XVIII[e] siècle, de nombreux octrois furent accordés par gouvernement pour l'établissement de verreries à Namur, à Gand Charleroi, à Gosselies, à Ghlin, à Bruxelles, etc.; ces concessi permettaient d'introduire librement les matières premières et d' porter sans droits les produits fabriqués, et conféraient enc d'autres priviléges, tant aux patrons qu'aux maîtres-souffleurs.

La première fabrique de cristaux qui ait existé en Belgique celle que M. Dartigues fonda, en 1802, à Vonêche, et qui fut l'i des plus importantes de l'empire français. M. Kemlin, longter directeur des travaux à Vonêche, créa, en 1826, la manufacture Val-Saint-Lambert.

La fabrication des glaces coulées ne s'est établie que tardivem dans notre pays. M. Dartigues avait fait construire, en 1820, à ' nêche, une halle pour cette destination, mais ce projet n'eut pas suite. Il en fut de même des tentatives faites dans le même but, 1820 à 1830, par M. de Roederer, à Leffe, près de Dinant, et M. de Saint-Roch, près de Lodelinsart. La société du Val-Sa Lambert fut autorisée, par l'acte qui la constitua en 1826, à fal quer des glaces, mais les événements empêchèrent l'exécution ce projet. Ce fut seulement en 1840 que la Société anonyme manufactures de glaces, verre à vitres, etc., de Bruxelles, comme à Oignies la fabrication des glaces; la première coulée eut liei 5 mai de cette année, et peu de temps après, la société envoyai l'exposition de 1841 des produits qui furent jugés dignes de la i daille d'or. On fabrique aujourd'hui des glaces à Oignies, à Flor et à Courcelles, près de Charleroi.

La verrerie s'exerce dans les arrondissements de Mons, de Nan de Liége, de Bruxelles et de Charleroi; mais elle est groupée s tout autour de cette dernière localité, où se rencontrent tous éléments de la fabrication du verre.

Le relevé total de la production de cette industrie pour tou pays était, en 1851, de 8,278,260 fr.; en 1860, de 18,512,000 et en 1873, de 46,212,050 fr.

INDUSTRIE CÉRAMIQUE. — L'industrie céramique compte plusi divisions : les terres cuites et la poterie, les faïences, la porcela

La fabrication des briques, tuiles, carreaux ordinaires et tuy qui appartient à la première catégorie, est très-ancienne en

gique, où elle trouve la matière première en abondance. La Belgique possède aussi d'excellentes terres réfractaires, dont elle fait des ustensiles de première qualité, à l'usage des fabriques et des laboratoires.

Les potiers flamands avaient jadis (xve, xvie et xviie siècles) une grande réputation pour la fabrication des vases en grès-cérame; les grès flamands sont remarquables par leur belle couleur bleue, la richesse de leurs ornements et leurs formes généralement bizarres. Dans l'ancien langage de la curiosité, toutes les poteries de grès, qu'elles proviennent de Flandre, de Hollande ou d'Allemagne, étaient connues sous le nom de *grès de Flandre*. Cette industrie passa de Flandre en Angleterre, lors des troubles de religion, et si elle existe encore dans notre pays pour la fabrication des objets usuels, elle y a malheureusement perdu tout caractère artistique.

La fabrication de la faïence italienne, connue sous le nom de *majolique*, fut importée à Anvers, dans les premières années du xvie siècle, par Guido di Savino, de Castel-Durante. Ce sont les faïenceries des Pays-Bas espagnols qui fournirent les terres émaillées, de forme italienne déviée, qui ont servi de type aux premiers essais tentés dans l'ouest de la France et aux *matamores* de l'Espagne.

Au xviiie siècle, il y avait des manufactures de faïence très-renommées à Bruxelles et à Tournai, ainsi qu'à Malines, à Bruges et à Liége. Une manufacture de carreaux existait en Flandre au commencement du xvie siècle; sous le règne d'Henri VIII, on se servit de carreaux de pavage flamands pour décorer Christ-Church College, à Oxford, et le palais de Hamptoncourt.

Nous avons aujourd'hui un certain nombre de fabriques de faïence commune, pour la production d'objets servant à l'usage domestique, plus quelques établissements assez importants pour la fabrication des faïences fines, surtout dans le genre anglais. Mais si les uns et les autres ont des qualités industrielles très-recommandables, on ne peut pas dire que les produits qui sortent de ces fabriques brillent, en général, sous le rapport de l'art.

La première fabrique de porcelaine tendre fut établie, en Belgique, par Joseph Peterinck, en 1750. Le siége en était à Tournai. Peterinck obtint, le 3 avril 1751, un octroi du gouvernement autrichien; la fabrique eut jusqu'à 240 ouvriers; elle faisait des ouvrages, d'une belle exécution, dans le genre de Dresde et de Sèvres. Cette industrie est aujourd'hui peu importante dans notre pays.

La fabrication de la porcelaine dure a été introduite en Belg
vers la fin du siècle dernier, par M. Cretet, qui avait son établ
ment à Bruxelles, rue d'Arenberg. Nos fabriques de porcelaine (
au nombre d'une dizaine, peuvent soutenir avec avantage la
sur tous les marchés, pour les objets de consommation cour
mais il leur serait difficile de l'affronter pour les articles de
que, d'ailleurs, elles ne produisent guère.

ARMURERIE. — La fabrication des armes à feu est restée, de
temps, concentrée à Liége et dans les environs. On comptait
dans cette ville, avant 1789, une vingtaine de commissionnair
marchands qui se chargeaient de faire fabriquer les armes sur
mande. Sous l'empire, le gouvernement français créa à Liége
manufacture d'armes de guerre, pour le compte de l'État, auque
livrait, tous les ans, 27,000 fusils; l'industrie privée ne pouva
briquer que des fusils et des pistolets de luxe; elle fournissai
nuellement, en moyenne, 6,000 fusils et 2,000 pistolets.

Cette industrie se releva vivement pendant la réunion de la
gique à la Hollande. En 1829, les ateliers liégeois fournirent 190
armes à feu.

Depuis 1830, cette industrie a fait des progrès notables et
stants : la production a été : en 1841, de 208,239 pièces ; en 1
de 423,347 pièces; en 1860, de 562,279 pièces; en 1872
757,133 pièces.

La fabrication se compose d'armes de luxe, de chasse et de
merce, et d'armes de guerre; voici la décomposition du chiffre
757,133 pièces : fusils de chasse, 333,976 ; fusils de bord, 49,
pistolets d'arçon, 17,664; pistolets de poche et revolvers, 326,
armes de guerre, 29,841.

On prétend que le premier canon fut fondu en Belgique; i
prouvé du moins qu'un potier d'étain, Pierre de Bruges, fabri
déjà des canons, à Tournai, en 1346. Ces canons étaient en f
car Pierre de Bruges, en sa qualité de potier d'étain, n'aurait p
exécuter d'autres, sans enfreindre les priviléges de son métier
ne lui accordaient pas la « franchise du marteau, » c'est-à-di
droit de forger le métal. Ces canons n'avaient rien de commun
bablement avec ceux que fabrique la fonderie royale de canon
Liége. Cet établissement existe depuis 1802; sa réputation est
verselle; il a eu pour clients les gouvernements de presque to
États.

Brasserie. — La brasserie ne peut être oubliée dans cette revue des principales industries belges. L'usage de la bière remonte, en Belgique, d'après la tradition, à une très-haute antiquité. La légende attribue la découverte de cette industrie à Gambrinus « roi de Flandre, duc de Brabant, » qui aurait vécu 1,200 ans *avant* Jésus-Christ. D'après des historiens, la légende aurait commis une erreur de date de vingt siècles, et Gambrinus ne serait autre que Jean Ier, duc de Brabant, qui régna de 1261 et 1294, et dont le nom sert encore d'enseigne à beaucoup de brasseries et de lieux où l'on consomme la bière. Quoi qu'il en soit, au temps de l'invasion romaine, la bière était la boisson favorite des Nerviens et des autres peuplades qui étaient établies dans l'intérieur de la Belgique; ils cultivaient l'orge pour cette fabrication. Le Gambrinus de la fable ou de l'histoire peut n'être que l'auteur de la méthode d'emploi combiné des céréales crues et germées, qui s'est maintenue jusqu'ici en Belgique.

Au moyen âge, les corporations des brasseurs étaient parmi les plus importantes. A Bruges, où la commune était divisée en neuf membres qui comprenaient tous les métiers, les brasseurs faisaient partie du premier membre, lequel était composé des quatre grandes professions mercantiles. A Malines, les brasseurs étaient parmi les six métiers qui avaient le privilége d'entrée au conseil; dans cette ville on n'était admis dans la corporation des brasseurs que par droit de naissance ou en épousant la fille d'un brasseur. Menin était un des centres principaux de cette industrie; avant les guerres de religion, cette ville comptait 104 brasseries, et le droit d'un demi-patard mis sur chaque broc, au profit de la ville, était affermé à 5,000 florins par an.

La ville de Louvain était au moins aussi renommée, au moyen âge, par ses vins que par sa bière. Les vins de Louvain étaient servis avec honneur à la table des ducs de Bourgogne. On en connaissait de divers crus, parmi lesquels on distinguait le vieux Roesselberg, le Roesselberg moyen, le nouveau Roesselberg, le Calvarenberg, le Kesselberg, le Galgenberg, le Hoegenberg, le Henneberg et le Schoerberg.

Plusieurs fois des brasseurs belges allèrent porter leur industrie à l'étranger; de ce nombre fut Hans Kraenne qui brassa, en 1540 ou 1541, la première bière blanche à Nuremberg.

La brasserie est une des industries les plus importantes de notre pays, moins cependant par le nombre d'ouvriers que la fabrication occupe d'une manière permanente (le nombre était, d'après le re-

censement de 1856, de 6,540, dont 6,300 hommes et 240 femmes, que par son rôle dans l'alimentation et par les ressources qu'elle procure au trésor; en 1872, les droits d'accise sur la bière ont donné une recette de 15,547,605 francs.

La fabrication des *machines et mécaniques*, comme grande industrie, date de ce siècle. Antérieurement on ne trouve que des inventeurs, dont quelques-uns sont des hommes de génie préparant, avec un succès plus ou moins complet, la voie aux applications de l'industrie moderne. Ce fut en 1800 que Cockerill père, qui importa véritablement en Belgique l'industrie des machines, vint résider d'abord à Verviers, puis à Liége, et entreprit la fabrication de mécaniques spécialement pour l'industrie lainière, dont quelques-unes étaient de son invention et dont il avait importé les autres d'Angleterre. Ses fils lui succédèrent en 1813; Seraing devint leur propriété au mois de janvier 1817; les débuts de cet établissement furent assez modestes, et ce n'est que quatre ou cinq ans après sa création qu'il se développa, aussi bien comme atelier de construction que comme centre de production métallurgique. Le Phénix, à Gand, qui pendant longtemps a été l'atelier le plus considérable après celui de Seraing et où se faisait surtout l'outillage pour l'industrie cotonnière, fut érigé en 1821.

Le premier bateau à vapeur, construit en Belgique, le fut en 182.; mais c'est seulement un peu plus tard que ce genre de construction commença sérieusement dans les chantiers de Cockerill. Ce fut également à Seraing, et au mois de décembre 1835, que fut faite la première locomotive sortie d'un établissement belge.

La fabrication de l'*acier* existait depuis longtemps en Allemagne et en Angleterre, lorsque, en 1807, la Société d'encouragement de Paris offrit un prix de 4,000 francs à celui qui produirait en grand de l'acier fondu, égal en qualité aux meilleurs aciers étrangers. Ce prix fut obtenu par MM. Poncelet, de Liége, dont l'établissement datait de 1802, et qui, outre le prix promis par la Société d'encouragement, reçurent du gouvernement une somme de trente mille francs, à titre de récompense.

Les premiers essais d'extraction et de fabrication du *zinc* remontent à 1790. M. Douy, de Liége, qui s'en occupa, obtint en 1805 la concession de la mine de calamine de la *Vieille-Montagne*. En 181., M. Douy livrait déjà au commerce 300,000 kil. de zinc par année; ce métal valait alors 2 francs le kilogramme. On a fait des progrès

depuis ce temps; en 1871, la production de zinc ouvré a été de 65,390 tonnes d'une valeur de fr. 29,135,015.

Les commencements de la *fabrication du papier*, en Belgique, ne paraissent pas remonter plus haut que le XVIIe siècle. Par des lettres patentes du 13 février 1664, le roi Philippe IV accorda à Pierre Gauthier, seigneur de Beauvais, un octroi de soixante années exclusif dans le Brabant, pour fabriquer du papier à écrire, d'impression et pour cartes à jouer. La papeterie était située à la Hulpe.

Les procédés mécaniques ont été employés en Belgique, pour la première fois, en 1830, par M. Hennessy, propriétaire de l'établissement qui existait dans la même localité.

La Belgique est un des premiers pays où l'*industrie typographique* ait été exercée. L'imprimerie en caractères mobiles était à peine connue, lorsque Thierry Martens ou Mertens publia, à Alost, en 1473, le *Speculum conversionis peccatorum*. Louvain eut sa première imprimerie en 1474; viennent ensuite Bruges, Anvers et Bruxelles, en 1476.

La typographie brilla du plus vif éclat à Anvers au XVIe siècle, par les travaux de Christophe Plantin, que Philippe II nomma son *prototypographe*. Après Plantin, son gendre, Jean Moretus, et les descendants de celui-ci maintinrent la haute réputation de l'établissement d'Anvers, qui s'occupait particulièrement de l'impression des livres d'église. La réunion des Pays-Bas catholiques à l'Autriche, au commencement du XVIIIe siècle, en fermant le débouché de l'Espagne et des colonies, porta un coup fâcheux à cette industrie. Sous l'administration autrichienne, on commença à Bruxelles quelques contrefaçons d'ouvrages français; mais la concurrence de la Hollande et des pays de Bouillon et de Liége empêcha le développement de ces opérations.

L'imprimerie belge a pris un essor actif surtout depuis 1814. Il y avait à Bruxelles, en 1815, vingt imprimeries, avec 27 presses; il y en eut quarante en 1829, avec 84 presses, et cinquante-deux en 1838, avec 229 presses; les ateliers typographiques des autres villes du pays possédaient environ 200 presses.

Les premières presses mécaniques furent introduites en Belgique après 1830. Le nombre des ouvriers typographes (compositeurs, pressiers, apprentis compositeurs, etc.) était, dans la capitale, de 650 en 1851, de 777 en 1860 et de 1,000 en 1874. Le nombre des presses à bras, aux mêmes époques, était respectivement de 163, 156 et 58, tandis que celui des presses mécaniques montait à 27, 50 et 116; enfin le nombre de machines à vapeur (moteurs) s'est élevé de 7 en 1851, à 12 en 1860 et à 24 en 1874.

La *fabrication des tissus de soie,* qui n'a plus qu'une minin
importance en Belgique, y a eu ses temps de prospérité et de sple
deur. Au XVIe siècle, d'après Guichardin, on fabriquait à Anve
« toute espèce de draps de soye, comme velours, damas, satin, taf
tas et autres. » A la même époque, on avait cherché à acclimater
Belgique la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie; ma
cette tentative réussit peu : elle fut renouvelée plusieurs fois, sa
plus de succès.

A la fin du siècle dernier, la fabrication des soieries était enco
une industrie considérable à Anvers. D'après un rapport du mag
trat de cette ville, du 11 septembre 1786, elle était exercée par de
cent soixante maîtres et donnait de l'emploi à quatorze cents tis
rands; en outre, plus de quatre mille personnes étaient occupée
dévider et à apprêter la soie pour le tissage.

La réputation de la *carrosserie* de Bruxelles est déjà ancienne.
siècle dernier, ses produits étaient très-demandés à l'étranger.
lit dans un document de 1755 que dans l'espace de quatre anné
97 voitures avaient été exportées de cette ville pour la Hollan
l'Allemagne et la France.

La *taille du diamant* se pratiquait, à Anvers, dès le XVIe siè
tandis qu'à Amsterdam l'on faisait la taille dite *hollandaise* pour
polissage des brillants et des *roses* à 24 facettes, Anvers conse
presque uniquement la taille des *roses* à 18, 15, 12, 6 et 3 facett
connue sous le nom de *taille de Brabant* ou d'*Anvers.*

Les événements de la fin du siècle dernier ruinèrent cette ind
trie, au point qu'en 1822, on ne comptait plus à Anvers que vin
cinq à trente ouvriers faisant la taille du diamant; cette indust
se ranima alors; elle périclita de nouveau après 1830, mais, dep
une douzaine d'années, elle a repris une grande importance.

BIBLIOGRAPHIE. — Rapport du jury sur l'Exposition belge de 1835, par M. Gachard,
porteur général du jury; Rapports sur les Expositions nationales de 1841 et de 1847 et su
Expositions universelles de Paris, de Londres et de Vienne; Exposés décennaux de la situ
du royaume, publiés par le gouvernement; Annuaires statistiques, publiés par le mini
de l'intérieur, 1870-1873; Briavoinne, *De l'industrie en Belgique,* Bruxelles, 1839; E
Van Bruyssel, *Histoire du commerce et de la marine en Belgique,* Bruxelles, 1863; Ed. B
Essai sur l'histoire du commerce et de l'industrie de la Belgique, Bruxelles, 1858; Félix A
L'industrie dentellière à l'Exposition universelle de 1855 (volume V des travaux de la com
sion française), Paris, 1856, etc., etc.

VIII

HISTOIRE DE LA MÉDECINE,

Par M. VICTOR DESGUIN,
Membre correspondant de l'Académie royale de médecine.

Nous diviserons l'histoire médicale de la Belgique en cinq périodes, dont la délimitation sera marquée par quelque grand événement, ou par l'apparition d'une doctrine importante, ayant sur le progrès des connaissances médicales une influence prépondérante. Ces points de repère sont la fondation de l'université de Louvain en 1426, l'apparition du système de Van Helmont en 1648, la suppression de l'université de Louvain en 1797 et la réorganisation de notre enseignement supérieur en 1835.

Les temps anciens jusqu'à la fondation de l'université de Louvain (1426). — Il n'y a pas eu, pendant longtemps, en Belgique, de science médicale proprement dite. A côté de pratiques superstitieuses semblables à celles qui existent chez tous les peuples enfants, se remarquent des prescriptions hygiéniques fort sages, dont l'observation était nécessaire à une nation essentiellement guerrière. De même que chez les Juifs, du temps de Moïse, les premiers médecins furent les prêtres, les druides, en Belgique, étaient les seuls dépositaires des secrets de l'art de guérir, et leur traitement consistait surtout en cérémonies religieuses; le *gui* était chez eux en grande

vénération; ils lui attribuaient le pouvoir de guérir tous les maux et même de les prévenir.

Si, dans les premiers temps de notre ère, quelques apôtres chrétiens ont fondé des écoles dans les Gaules, cette ébauche de civilisation ne semble guère avoir d'intérêt pour notre sujet. Toutefois les religieux, au fond de leurs cloîtres, conservèrent les conquêtes acquises, les connaissances très-rudimentaires de la médecine, considérée tout entière par eux comme une partie de la physique, et ainsi comme une des branches des sciences philosophiques.

Il faut arriver aux croisades pour trouver une véritable impulsion donnée aux sciences médicales. C'est alors seulement que les provinces belgiques furent mises en contact avec des peuples plus avancés, qui avaient recueilli, en le dénaturant, il est vrai, l'héritage scientifique des Grecs.

Déjà les Arabes, lors de leur arrivée en Europe, avaient cultivé les sciences, mais ils furent plutôt des commentateurs de Galien et d'Aristote que des créateurs; ils observèrent moins qu'ils ne discutèrent. A la même époque, l'*école de Salerne* jouissait en Occident d'une grande renommée et connaissait les écrits arabes. Ce que nous possédons des ouvrages de cette école, célèbre durant plusieurs siècles, montre néanmoins une décadence complète des sciences médicales.

A tout prendre, la médecine arabe, bien que ses théories soient notablement inférieures à celles de la médecine grecque et romaine, est le principal trait d'union qui, à travers le moyen âge, relie la médecine ancienne à la science moderne. C'est à cette médecine que sont allés puiser, pendant les croisades, les savants qui suivirent les expéditions dirigées vers la terre sainte.

Grâce à la connaissance de la langue, qu'ils acquirent pendant leurs voyages en Palestine, les Belges rapportèrent dans leur pays des notions de médecine et de chirurgie, et surtout de pharmacologie; ils eurent également connaissance, mais d'une manière imparfaite, des ouvrages de Galien. Brochant sur le mysticisme des Sémites, l'astrologie, dont les pratiques étaient en grand honneur dans les provinces belgiques, contribua, sans aucun doute, à retarder les progrès de la science médicale, fit tomber dans l'oubli la plus grande partie des notions scientifiques qu'elle contenait, pour se borner à une thérapeutique informe, ne consistant qu'en une stérile énumération de remèdes sans base et sans lien, en un mot, à un grossier empirisme.

Telle était la médecine dans le peuple. Seuls, les savants de l'époque conservaient, étudiaient et commentaient Galien et les auteurs arabes, mais sans remonter aux sources de la science. Ils ne juraient que par Galien, Avicenne ou Averrhoès, et s'épuisaient en de vaines disputes pour soutenir l'auteur de leur choix ou combattre celui de leur adversaire.

C'est du milieu de ce chaos que l'on voit surgir une importante personnalité, Jean de Saint-Amand, chanoine de Tournai, le premier auteur belge dont les ouvrages soient parvenus jusqu'à nous. Il vécut vers l'an 1200.

Échappant plus ou moins à l'influence galénique, qui était prépondérante alors, Jean de Saint-Amand fut l'auteur d'une thérapeutique générale, qui est un pas considérable dans la voie du progrès. Ses œuvres, dit Broeckx, étaient tellement estimées, qu'en 1395, on conservait encore avec un soin tout particulier, aux archives de la faculté de Paris, son livre intitulé : *Concordantiae Joannis de Sancto-Amando*. Le doyen était spécialement chargé de la garde de cet ouvrage, et devait le remettre à son successeur. Jean de Saint-Amand professa avec le plus grand éclat à la même faculté ; il a traduit et commenté les œuvres d'Hippocrate et le traité de Galien sur les maladies aiguës, et il était plus attaché à la doctrine des Grecs qu'à celle des Arabes. Sa thérapeutique générale contient les principes d'une véritable philosophie médicale. On y trouve, entre autres, ces préceptes, remarquables pour le temps où il vivait : « Le traitement symptomatique doit suivre les indications fournies par les causes ; cependant on est libre de le choisir à volonté dans les circonstances suivantes : 1° lorsque la douleur est très-vive ; 2° quand d'autres accidents menacent d'un danger imminent ; 3° lorsque les forces de la nature sont opprimées ; 4° quand la chaleur est trop considérable. » Et plus loin : « Un symptôme passager ne doit pas épouvanter le médecin et lui faire abandonner tout de suite son traitement général ; mais encore moins doit-on constamment faire usage d'un seul et même moyen. »

Malheureusement cette tentative de Jean de Saint-Amand resta sans grand écho ; longtemps encore la médecine, dont l'astrologie formait une des branches, se traîna dans l'ornière des disputes scolastiques. Il faut, pour voir briser cet échafaudage de théories superstitieuses et de pratiques absurdes, arriver à Vésale, c'est-à-dire à la démonstration de connaissances positives en anatomie et en physiologie.

Ce qui démontre le peu de progrès qu'avait fait la science médi-
cale pendant le XIVe siècle, c'est l'histoire des épidémies pestilen
tielles qui, à cette époque, ravagèrent la Belgique. Trois fois, cou
sur coup, le fléau s'abattit sur notre pays, en 1319, 1349 et 1369
La première de ces épidémies, selon les historiens du temps, em
porta le tiers de la population; la seconde fut tellement meurtrièr
que, d'après les mêmes historiens, elle fit plus de victimes qu'il n'e
était tombé, du temps de Moïse, sous les coups de l'ange extermina
teur. Enfin la troisième épidémie dépassa les deux premières pa
l'étendue de ses ravages. Le seul moyen rationnel qui fut mis e
pratique pour s'opposer, jusqu'à un certain point, à l'extension d
fléau, fut la séquestration des malades. Pour le reste, on ne voya
dans ces calamités que des signes de la colère divine, et on se ren
fermait dans un fatalisme aveugle; un jour on accusa les jui
d'avoir provoqué le mal en empoisonnant les sources, et on f
périr un certain nombre d'entre eux sur les bûchers; la dernière d
ces maladies donna naissance à la secte des flagellants, lesquel
après avoir parcouru les campagnes en psalmodiant des litanies, s
livrèrent au brigandage et ne furent réduits qu'à grand'peine.

Ces épidémies, ainsi que plusieurs maladies nouvelles qui s
déclarèrent un peu plus tard, la suette, le scorbut, la coqueluche,
syphilis, ne furent pas étudiées spécialement par les médecins d
l'époque: les chroniqueurs seuls nous les ont fait connaître. Ce n'e
guère qu'au XVIe siècle qu'on en trouve de bonnes descriptions.

Toutefois, grâce aux travaux de deux bibliophiles belges, enlev
trop tôt aux recherches d'archéologie médicale auxquelles ils se so
livrés avec une noble ardeur, les docteurs Carolus et Broeckx,
nous a été donné de connaître les ouvrages d'un maître dont
science et la pratique ont laissé loin derrière elles les connaissanc
de ses contemporains; nous voulons parler de Jean d'Ypres, conn
sous le nom de Jehan Yperman. Toute la chirurgie belge ava
Vésale, toute la médecine de cette époque se personnifient da
maître Jehan Yperman, dont plusieurs manuscrits furent découvert
à Bruxelles, dans les riches collections de la bibliothèque de Bou
gogne, par le docteur Carolus, qui publia, en 1854, la traducti
des œuvres chirurgicales du médecin yprois, sous le titre : *Chiru
gie de maître Jehan Ypermans, le père de la chirurgie flaman*
(1295 à 1351). Cette traduction ne contient que les trois premie
livres, le tiers seulement de la chirurgie d'Yperman; mais, en 186
le texte même de la chirurgie de Jehan Yperman fut publié p

Broeckx, sur le manuscrit qui existe à la bibliothèque de Cambridge. Enfin, en 1867, Broeckx rencontra, dans la bibliothèque royale de Bruxelles, un manuscrit d'Yperman, copié, sans titre, en 1351.

Le traité de chirurgie d'Yperman était classique dans les Flandres avant Vésale. On y trouve, sur l'anatomie des régions, sur le traitement des plaies et sur beaucoup d'opérations chirurgicales, des données d'une grande sagacité et des observations qui devancent leur temps. Pour le pansement des ulcères, des fistules, etc., il emploie la poudre d'Albucasis, composée de chaux vive, d'oliban et de sang-dragon. Récemment l'emploi des mêmes poudres a été proposé pour empêcher la pyémie après les amputations. Il donne, pour distinguer les hémorrhagies artérielles des hémorrhagies veineuses, les préceptes qui nous guident encore aujourd'hui; mais il pense que les vaisseaux artériels seuls viennent du cœur. Les opérations de la ligature et de la torsion des artères sont parfaitement décrites et furent mises en pratique par le célèbre chirurgien belge, bien longtemps avant que d'autres chirurgiens se fussent acquis des titres de gloire en les proposant de nouveau. Il décrit l'opération du trépan, opération qu'il n'aimait pas à faire : il enlevait toujours le moins d'os possible ; ses instruments étaient d'ailleurs imparfaits ; plus tard on s'engoua de cette opération ; aujourd'hui la plupart des chirurgiens reviennent, à ce sujet, au sentiment d'Yperman. Notons encore le chapitre des plaies pénétrantes de poitrine, où il décrit l'opération de l'empyème. L'auteur s'étend longuement sur l'histoire de la lèpre, dont il étudie les symptômes, le traitement et ses diverses variétés. Il consacre aux empoisonnements un excellent chapitre, où il recommande d'éliminer d'abord le poison, puis de traiter les symptômes dérivant de son ingestion. Carolus a relevé, dans les écrits d'Yperman, une liste de 615 plantes médicinales, portant presque toutes des noms flamands.

Le seul manuscrit actuellement connu de la médecine d'Yperman contient 42 chapitres, dans chacun desquels apparaissent les théories humorales de Galien, mais tempérées par le désir continu de n'accepter que ce qui est raisonnable, naturel, et de rejeter les explications hypothétiques et celles qui tiennent du merveilleux. Toutes les descriptions sont tracées avec une sagacité, une finesse d'observation que l'on s'étonne de trouver au commencement du XIVe siècle, et qui, en bien des points, ne seraient pas désavouées par les cliniciens de notre époque.

Depuis la fondation de l'université de Louvain (1426) jusqu'a l'apparition du système de Van Helmont (1648). — L'histoire de la médecine belge avant le XIXe siècle se confond, pour ainsi dire, avec l'histoire de l'ancienne faculté de médecine de Louvain.

C'est le 18 octobre 1426 que s'ouvrirent les cours de l'université de Louvain. Le premier professeur fut Jean De Neele, de Bréda, qui avait reçu le titre de docteur à l'université de Cologne, fondée par le pape en 1388. Il y eut dès le commencement à Louvain deux professeurs en titre : l'un enseignait, d'après Hippocrate et Galien, les choses naturelles et non naturelles, *res naturales et non naturales*, c'est-à-dire l'anatomie, la physiologie et l'hygiène ; l'autre traitait

des choses *præter naturam*, c'est-à-dire des maladies proprement dites, de leur traitement et de la matière médicale. A ces professeurs étaient joints des agrégés.

Les médecins les plus distingués de ce temps furent : Jacques Despars, chanoine de Tournai, professeur à la faculté de Paris, médecin du roi de France Charles VII et du duc de Bourgogne; auteur d'un long commentaire sur Avicenne et de la première description de la fièvre pétéchiale; Jean Spierinck, chanoine de Louvain, et deux fois recteur de l'université de cette ville, premier médecin de Philippe III, duc de Bourgogne et de Brabant; Jean Wytinch ou Wytings, plus connu sous le nom de Joannes Wesalia (originaire de Wesel), un des ancêtres de l'illustre André Vésale.

A cette époque déjà, l'université de Louvain possédait des maîtres si instruits et si distingués, attirait un nombre d'élèves si considérable et marchait si résolûment dans la voie du progrès, qu'à peine un siècle après sa fondation, dit M. Stas, elle put rivaliser avec les plus célèbres académies de l'Europe. On peut affirmer, ajoute-t-il, sans crainte d'être démenti, qu'elle rendit alors les plus éminents services à la cause de la civilisation, et qu'elle fut l'orgueil et la gloire de la patrie.

En 1530, Wenceslas Bayer, professeur à la faculté de médecine de Leipzig, vient à Louvain soutenir quatorze thèses sur la *sueur anglaise*, épidémie qui venait de décimer cruellement l'Europe et en particulier la Belgique.

L'un des plus remarquables parmi les professeurs de l'ancienne université de Louvain fut Thriverius, De Dryvere ou Drivere (Hieremias Thriverius), né à Braekel en 1504, qui fut chargé en 1543 de tout l'enseignement médical. Il publia des commentaires sur Hippocrate, sur Galien et sur Aristote, et fit un ouvrage pour résoudre la question encore si controversée alors : où faut-il saigner dans la pleurésie? Il démontra, se fondant sur les principes hippocratiques, que la saignée doit être pratiquée près de l'endroit malade, mais sans négliger la saignée révulsive, faite loin du siége du mal. Ailleurs, parlant des affections de la peau, il signale l'acarus de la gale, insecte qui, en creusant sous l'épiderme de longs sillons, occasionne un prurit intense. Thriverius mourut en 1554, mais ses doctrines et son enseignement ne périrent pas avec lui.

André Vésale fut le plus distingué de ses élèves; son influence sur les progrès de l'anatomie, de la chirurgie, des sciences médicales tout entières, est prépondérante; elle n'est pas restée confinée dans

son pays natal, mais s'est étendue aux nations voisines, à l'Europe entière. Vésale fut le précurseur de ces anatomistes célèbres qui ont nom Eustache, Varole, Fabrice d'Aquapendente, Fallope.

Descendant d'une ancienne et glorieuse famille de médecins, André Vésale naquit à Bruxelles le 30 avril 1513 d'après les uns, le 31 décembre 1514 d'après d'autres. « Il fut le premier, dit M. Burggraeve, qui osa entreprendre de décomposer cette machine compliquée que l'on nomme le corps humain, afin d'en faire connaître les ressorts les plus secrets. L'entreprise était immense et semblait exiger le concours de plusieurs générations. Il y suffit cependant, malgré les clameurs et les oppositions que rencontra sa tentative. A l'âge de vingt-trois ans, selon l'expression de Senac, *il découvrit un nouveau monde pour les savants et les médecins*. Avant Vésale, il n'existait pas d'anatomie humaine. On ne possédait que les descriptions informes de Galien. Notre compatriote en fut le créateur. »

Par ses découvertes anatomiques, Vésale porta le coup de mort à la confiance aveugle que la plupart des médecins avaient accordée jusqu'alors aux anciens et aux arabistes. Le premier résultat de ses découvertes fut l'abandon des traductions que les Arabes avaient faites des écrits grecs et romains, et le recours aux textes originaux, ce qui rendit à la médecine un service signalé, en faisant connaître les principes des vrais maîtres de la science. Mais Vésale réagit encore contre cet engouement trop absolu et démontra que, si grands que fussent les génies d'Hippocrate et de Galien, leur parole cependant ne pouvait être acceptée sans examen, que la science était loin d'être constituée à leur époque, que Galien n'avait disséqué que des singes, et que d'importantes découvertes restaient encore à faire. Il ne se borna pas à étudier l'anatomie normale, il s'attacha également à l'anatomie morbide, fort négligée encore, et il peut être appelé le fondateur de l'anatomie pathologique, à laquelle cependant il n'attribua pas l'importance prépondérante que certains auteurs modernes lui ont accordée.

Après avoir terminé ses premières études, Vésale se rendit à Cologne, puis à Montpellier, enfin à Paris, où l'attirait la réputation de quelques professeurs, et notamment de Jacques Dubois (Sylvius), qui bientôt devint son ennemi, et fit même sur son nom cet affreux jeu de mots : *Vesalium non esse, sed vesanum*. La guerre entre François Ier et Charles-Quint le fit revenir en Belgique, et, en 1535, il fut nommé professeur à Louvain, suivit ensuite les armées

en qualité de chirurgien, fut appelé à professer l'anatomie à l'
versité de Padoue, l'enseigna également à Bologne et à Pise, e
1543 reçut la charge de premier médecin de Charles-Quint, ch
qu'il remplit ensuite sous Philippe II. Sa fin fut tragique. L'his
raconte qu'un grand seigneur étant mort, et Vésale ayant obten
faire l'autopsie, on vit le cœur palpiter sous son scalpel. Il :
prouvé plus tard que cette accusation était fausse, et avait été in
tée par l'envie et la malignité. Dénoncé à l'inquisition, il fut
damné à la peine de mort, mais cette peine fut commuée e
pèlerinage en terre sainte. Vésale partit donc en 1564 pour Ch
puis arriva à Jérusalem. Nommé professeur d'anatomie à Pa
où il devait remplacer Fallope, le plus illustre de ses élèves,
récemment, il se rendait à son nouveau poste, quand une ten
le jeta sur les côtes de l'île de Zante, où il mourut le 2 octobre.

Nous ne pouvons faire ici que très-brièvement la nomenclature de ses p
pales découvertes.

Vésale décrit d'une manière exacte la plupart des os du crâne et de la
explique le mécanisme de la voix, relève les erreurs de Galien dans la desc
des os des membres, et montre que l'os incorruptible, que Galien et se
cesseurs placent dans le cœur et qui doit ressusciter, n'existe pas; il exp
structure des muscles et des ligaments, en décrit plusieurs qui n'étaie
connus avant lui; il confirme la doctrine de Galien, que les artères contienn
sang comme les veines, mais, ignorant la circulation du sang, qui n'av
encore été découverte, il attribue aux veines tous les phénomènes de la nut
il donne des artères, des veines, des sinus et du cœur des descriptions qui
entrevoir la circulation du sang, et durent aider puissamment à la découv
premier il fit connaître exactement la disposition des viscères abdomin
thoraciques et de leurs enveloppes; il montra le trajet et les fonctions de l
part des nerfs. Il fut enfin le premier qui, à l'appui de ses descriptions, fit p
des planches anatomiques.

L'ouvrage principal de Vésale porte pour titre : *De human
poris fabrica libri septem* (Basileæ, J. Oporinus, 1543, in-folio)
dessins de la première édition de cet ouvrage sont dus, d'ap
bibliophile Van Hulthem, à Jean Stevens de Calcar; d'autr
attribuent au Titien. En 1725, Herman Boerhaave et Albinus
paraître une édition complète des travaux de Vésale.

Les connaissances étendues de Vésale en anatomie devaien
cessairement le porter à réformer aussi la chirurgie de son te
sa part dans les progrès de la science chirurgicale est imm
on en trouve la preuve dans son ouvrage : *Chirurgia mag
septem libros digesta* (Venetiis, 1569, in-8°).

Un fait domine toute l'histoire de ses travaux, et l'on ne saurait assez le mettre en lumière. Ses maîtres et lui-même d'abord n'avaient étudié l'anatomie que dans les écrits de Galien. En voulant s'assurer de l'exactitude des descriptions du médecin de Pergame, Vésale s'aperçut qu'il n'y était question que de l'ostéologie du singe, et que, concluant de l'apparente similitude de conformation à l'identité du squelette, Galien avait appliqué à l'homme ce qu'il savait des os du singe; cette première découverte faite et maintes fois vérifiée, il vit bientôt qu'il ne pouvait avoir aucune confiance dans ces écrits et il refit entièrement, non-seulement l'anatomie de l'homme, mais aussi celle des animaux. On ne peut donc pas dire, à proprement parler, que Vésale ait fait des découvertes en anatomie : on doit dire qu'il l'a découverte tout entière, qu'il en a été le créateur ou le révélateur, et toutes les recherches subséquentes n'ont fait que confirmer et amplifier l'œuvre de ce grand génie.

Avant de citer les médecins belges qui s'illustrèrent après Vésale, faisons la rapide nomenclature des épidémies qui surgirent à cette époque ou qui furent observées alors pour la première fois.

Au XVIe siècle, la *syphilis* fut décrite par Remacle Fuchs, de Limbourg, et par Brucaeus, plus tard professeur à Rostock; le *scorbut* par Jean Hecht et surtout par Baudouin Ronss, plus tard par Jean Weyer et par Dodoëns (épidémie de 1556); la *coqueluche*, par Lemnius et par Weyer (épidémie de 1580). Une épidémie très-meurtrière de *grippe*, qui sévit sur toute l'Europe au XVIe siècle, eut pour historien Boeckelius, d'Anvers, plus tard professeur à Helmstadt. De grandes épidémies de *peste* décimèrent la population à la même époque; le fléau se montra notamment à Huy en 1533, puis à Liége, et fut décrit par Boschius, qui devint professeur à Ingolstadt; en 1565 il régna sur tout le pays et fut décrit par Boeckelius; la peste sévit à Turnhout en 1571, puis à Anvers, et se montra de nouveau en 1574, en 1575, 1576 et en 1577 : elle fut observée alors par Gemma et par Dodoëns; les deux Marcquis décrivirent de nouveau la peste du XVIIe siècle, qui fit surtout des ravages à Bruges (1666), où elle fut combattue énergiquement par Vanden Berghe (Montanus) de Dixmude. Une autre épidémie, très-meurtrière, qui donna lieu à des processions nombreuses, fut la *suette*, qui sévit surtout à Anvers en 1528, et fut bien décrite par Roelants et par Castrius. Nous possédons encore un écrit de Vander Heyden sur la *dysenterie* qui régna à Gand en 1539, et un autre, du même auteur, sur les *maladies des polders*.

L'un des médecins les plus importants du XVI[e] siècle fut Rembe Dodoëns, né à Malines en 1517, mort en 1585, après avoir été m decin de Maximilien II et de son fils Rodolphe II, et avoir remp pendant les dernières années de sa vie les fonctions de professeur l'université de Leyde. Il s'est fait connaître par ses travaux sur texte grec de Paul d'Égine, par la publication de tableaux syno tiques de physiologie et par un recueil d'observations médical rares, qui le place parmi les créateurs de l'anatomie pathologiqu On sait que Dodoëns fit aussi une description remarquable d plantes indigènes, et peut être appelé le père de la botanique et l'horticulture en Belgique.

Citons encore, parmi les illustrations de cette époque, Jacqu Bording, né à Anvers en 1511, médecin du duc de Mecklembour professeur à la faculté de médecine de Rostock, puis à celle de C penhague, où l'attira Christian III, roi de Danemark, et où il mour en 1560; Corneille Van Baesdorp, de Bruges, premier médecin Charles-Quint, conseiller et chambellan, comte palatin, plus ta médecin des reines Éléonore et Marie; Josse Van Lom (Lommius qui publia des ouvrages remarquables et fut médecin de Philippe I

Il n'existait pas, avant cette époque, de clinique hospitalière. fut au milieu du XVI[e] siècle que le magistrat de Louvain imposa a professeurs l'obligation de conduire auprès des malades les élèv les plus avancés. C'est à la même époque que fut créé, sous le no d'*ars parva* de Galien, le cours de pathologie générale dont V Biesen (Biesius) fut le premier titulaire; il devint plus tard médec de l'empereur Maximilien II. Après lui vint Corneille Gemma, q fut un des hommes les plus savants de son siècle, et mourut de peste en 1577.

On aurait tort de croire d'une façon trop absolue que la vie int lectuelle s'éteignit à Louvain vers la fin du XVI[e] siècle. Il y eut enco à cette époque et un peu plus tard des hommes qui se distinguère et dont le nom mérite de figurer dans les fastes de l'histoire. L' des premiers fut Jean Walter Viringus, Louvaniste. Pendant le pr fessorat de Viringus, la peste fit en Belgique des ravages consid rables, de 1574 à 1580. La ville de Louvain seule perdit envir cinquante mille de ses habitants : tous les professeurs de médeci furent enlevés, Viringus seul excepté. Citons encore son successe Thomas Fyens, d'Anvers, qui, professeur à Louvain, remplit en mê temps les fonctions de médecin de l'électeur de Bavière Maximili puis des archiducs Albert et Isabelle; Corneille Mathys, de Brug

médecin de la reine de Hongrie Marie, gouvernante générale des Pays-Bas; Henri Mathys, aussi de Bruges, médecin de Charles-Quint et de Philippe II, qui suivit l'empereur dans sa retraite au couvent de Saint-Just, en Estramadure; Jean Boschius, de Looz, professeur à l'université d'Ingolstadt; Joostens, d'Eecloo, qui fut médecin de Guillaume le Taciturne, et lui sauva la vie en le guérissant de la blessure qui lui avait ouvert la veine jugulaire; Henri Smet, d'Alost, médecin de l'électeur palatin Frédéric III, puis professeur à Heidelberg; Philippe Gherinx, de Saint-Trond, médecin d'Ernest de Bavière, qui attira l'attention du public sur nos eaux minérales, par sa *Description des fontaines acides de Spa, et de la fontaine de fer de Tungres* (Liége, 1583).

Il est encore un nom que nous ne pouvons passer sous silence, c'est celui de Pierre Coudenberg, à qui une statue fut érigée à Anvers le 17 août 1861. Dans un rapport adressé à l'Académie royale de médecine, Broeckx a démontré que Coudenberg est le premier pharmacien belge qui ait écrit sur son art, et qu'il l'a fait près d'un siècle avant les pharmaciens français. Un de ses ouvrages, intitulé : *Scolies sur le dispensaire de Valerius Cordus*, obtint une immense vogue, non-seulement en Belgique, mais en France et en Hollande. Coudenberg se distingua pendant l'épidémie pestilentielle de 1558; il contribua à faire renaître la confiance dans la population affolée, en inventant un remède préventif, dont les magistrats ordonnèrent la distribution gratuite aux indigents.

Tandis que les hommes éminents dont nous venons de parler s'efforçaient, en marchant sur les traces de Vésale et de Dodoëns, d'agrandir lentement et patiemment le champ de la science, et ne s'appuyaient que sur des données positives, d'autres, plus aventureux ou plus impatients, poussés par le goût du surnaturel et du merveilleux, qui est toujours sûr de rencontrer la sympathie du vulgaire, rattachèrent l'explication de toutes les maladies à des influences occultes, et voulurent se servir également d'agents occultes pour les guérir. C'est ainsi que, nonobstant les vigoureux efforts de la renaissance, la magie, l'astrologie et l'alchimie restèrent maîtresses du domaine des sciences médicales. Agrippa de Nettesheim (1486 à 1531), médecin à Malines, et l'un des contemporains et des précurseurs de Paracelse, fut le premier qui, en Belgique, relia la médecine au système des sciences occultes, tel qu'il l'avait conçu. Paracelse lui-même, esprit brillant et chercheur, grand chimiste et grand charlatan tout à la fois, vint, dans le cours de ses déambulations

visiter les Pays-Bas et y fit des prosélytes. L'histoire impartiale d
dire que Paracelse a rendu un grand service aux sciences médical
par l'impulsion qu'il a donnée aux investigations chimiques; la th
rapeutique lui doit l'usage des médicaments héroïques et l'empl
des principes actifs, inconnus avant lui; il a donc porté un ru
coup à la polypharmacie. Le progrès que Paracelse a fait faire à
thérapeutique a porté ses fruits; quant à ses théories alchimique
elles rencontrèrent, dès leur apparition, de vigoureux adversaire

Le plus ardent et le plus ingénieux d'entre eux fut Jean Weyer, (
Wierus, né à Grave-sur-Meuse en 1515. On est frappé d'admirati
devant la hauteur des vues de Weyer, quand on se rappelle l
erreurs et les préjugés dans lesquels se traînaient alors certain
parties de la science médicale. Le premier, il s'élève contre la crain
et la haine que faisait éprouver la vue des aliénés, contre les pr
tiques superstitieuses qui présidaient à leur traitement, contre l
tortures et la mort même qui leur étaient infligées. Il montre qu
les prétendus possédés sont des malades, ordinairement des femme
hystériques, des mélancoliques, des hallucinés; il s'attache à expl
quer par des causes naturelles, physiques, les désordres de l'alién
tion mentale. A en juger par l'immense extension que prirent le
croyances à la sorcellerie, on peut penser que les idées de Jean Wey
eurent peu d'écho.

Au commencement du XVII[e] siècle, eut lieu la plus importante d
couverte qui fut faite dans le domaine des sciences médicales, cell
de la *circulation du sang* par Harvey, découverte qui divisa le mond
médical en deux camps : l'un défendant la doctrine des anciens
l'autre adoptant les nouvelles idées. Plempius, d'Amsterdam, appel
à Louvain par l'infante Isabelle, prit une part active à la lutte. So
ouvrage principal est intitulé : *Fundamenta sive institutiones medicina
libri VI* (Lovanii, 1638). Il y réunit tous les arguments qu'on pouva
faire valoir contre la circulation du sang, et eut à soutenir à ce suje
une vive polémique avec le philosophe Descartes. Mais, dans la se
conde édition de ses *Fundamenta*, l'auteur déclare que toutes le
peines qu'il s'est données pour réfuter la circulation du sang, toute
les recherches et les expériences qu'il a faites lui ont, en fin d
compte, démontré son erreur; il convient que la circulation s'im
pose maintenant à son esprit et à sa raison avec une force invincibl
De sorte que, de détracteur de la découverte de Harvey, Plempius e
devint le plus ardent défenseur. Il fit des vivisections pour en prou
ver la réalité, et, pour nous servir de l'expression du professeu

laan, il en fit en quelque sorte une seconde fois la découverte. Cette mémorable conversion eut sur les idées des médecins de cette époque la plus grande influence, et la circulation prit définitivement droit de cité en Belgique.

Nous devons encore une mention à Van den Zype (Zypaeus), qui publia à Bruxelles, sous le titre de : *Fundamenta medicinæ physico-anatomica*, un résumé de toutes les connaissances médicales du moment, livre qui resta longtemps classique à Louvain.

Mais la figure qui domine incontestablement cette époque est celle de Van Helmont, et l'influence de ses doctrines fut telle, que son apparition marque véritablement une ère nouvelle pour notre histoire médicale.

Depuis l'apparition du système de Van Helmont (1648) jusqu'à la suppression de l'université de Louvain (1797). — Jean-Baptiste Van Helmont, seigneur de Mérode, de Royenburgh, d'Oirschot et de Pellines, né à Bruxelles en 1577, fut l'élève le plus brillant de l'université de Louvain. Après avoir suivi les cours de philosophie, puis assisté aux leçons de magie du père Martin Del Rio, il s'adonna à l'étude des sciences médicales, lut et relut les livres d'Hippocrate, de Galien, d'Avicenne et de tous les auteurs arabes, ainsi que ceux de ses contemporains, et s'aperçut alors que, fort sur la dispute, il était complétement incapable de guérir une maladie quelconque. Aussi se décida-t-il résolûment à recommencer ses études médicales tout entières, et à réformer la science et la pratique. Après avoir visité les principales écoles de l'Europe, il s'enferma dans son domaine de Vilvorde et y consacra trente années à l'étude des sciences naturelles et médicales, partageant son temps entre les nombreux indigents à qui gratuitement il prodiguait ses soins, et les recherches et les expériences de son laboratoire.

On pourrait croire que, soustrait à l'influence des disputes scolastiques, placé sur le terrain de la saine observation, toujours aux prises avec la nature elle-même et les faits positifs, Van Helmont s'est affranchi des idées superstitieuses qui dominaient la médecine et les autres sciences. On se tromperait. S'il a montré l'inanité des systèmes médicaux de la plupart de ses devanciers, tel était encore l'empire de la magie, que Van Helmont n'hésite pas à la reconnaître comme cause déterminante de maladies.

Il est le précurseur de la médecine vitaliste, bien que celle-ci ne soit arrivée que beaucoup plus tard à la formule à laquelle elle répond aujourd'hui. La base de son système est le spiritualisme. Au sommet des actes organiques, et les dominant tous, il place l'*archée*, reproduction du principe qu'Hippocrate avait désigné

sous le nom de *nature*, et qui fut plus tard l'*âme* de Stahl, la *force vitale* des modernes.

Outre un archée principal, Van Helmont admet des archées subalternes, qui existent dans chaque organe et président à leurs fonctions. Les archées ne peuvent rien par eux-mêmes, mais agissent par l'intermédiaire de *ferments* : les *ferments* existent dans toutes les parties du corps. Plus près de nous, Bichat disait que chaque organe a sa vie propre. Barthez et l'école de Montpellier admettent le principe vital, puis les forces agissantes ou *in actu* et les forces radicales ou *in posse*. En changeant les termes et en faisant la part des idées sous l'empire desquelles vivait Van Helmont, on retrouve dans son système, et la proposition de Bichat, et la doctrine de l'école vitaliste. Les ferments ne sont pas des êtres concrets, ayant une vie formelle, ils ne sont que les moyens qui déterminent l'action de l'archée. La maladie est le résultat de la désobéissance d'un archée subalterne, désobéissance qui jette le trouble dans l'économie : c'est là le principe de la localisation des maladies, qui cependant restent soumises à l'état général de l'organisme.

Il rejette la théorie qui fait dériver les maladies de l'intempérance des quatre humeurs, dont il réfute l'existence : il fut le plus puissant adversaire de l'humorisme de Galien. La maladie, pour lui, réside dans la souffrance, la frayeur ou la colère de l'archée. Toutefois il reconnaît des maladies locales, comme la gale, et d'autres qu'on avait attribuées avant lui à des vices humoraux.

Il localise les fièvres dans les voies digestives, ou dans le *duumvirat* composé de l'estomac et de la rate. Cette idée fut plus tard développée par Rega ; mais c'est Broussais qui, au commencement de ce siècle, l'a reprise, l'a rajeunie, et, sans même citer les noms de ses prédécesseurs, en a fait la base de la doctrine physiologique dont il s'est proclamé le fondateur.

La thérapeutique de Van Helmont est naturellement fondée sur sa théorie. Il devait combattre les souffrances de l'archée, en régulariser les mouvements, les modérer ou les stimuler suivant les cas, et s'occuper ensuite des affections locales. Pour arriver à ce but, il recourt surtout aux ressources de l'hygiène, et croit à l'efficacité de certaines paroles pour agir sur l'imagination des malades. Parmi les médicaments, il recommande principalement, comme agréables à l'archée en fureur, les mercuriaux, les antimoniaux, l'opium et le vin. Il s'élève avec force contre l'abus des saignées : c'est ce que la médecine de nos jours fait encore en condamnant les excès du broussaisisme. Il s'oppose aussi à l'administration des purgatifs trop violents ou trop souvent répétés, qui affaiblissent et empêchent la manifestation des crises. Les principes qu'il donne pour le traitement des maladies chroniques sont également marqués au coin du bon sens.

On voit que le système de Van Helmont contenait en germe la plupart des doctrines médicales qui surgirent plus tard, et spécialement la doctrine vitaliste et la doctrine dite physiologique.

Van Helmont mourut en 1644. Il a laissé plusieurs ouvrages parmi lesquels il faut citer surtout : *Ortus medicinæ, id est, initia physic inaudita, progressus medicinæ novus in morborum ultionem ad vita longam* (*Amstel., apud Ludov. Elzevirium*, 1648, 1652, in-4°), ouvrage qui a eu au moins dix éditions, mais dont plusieurs attribuent à l'auteur des morceaux qui ne lui appartiennent pas.

Le philosophe René Descartes s'empara de la théorie des *ferments*, mais en combattant les idées spiritualistes de Van Helmont. Il fit des ferments des êtres matériels; et, vers le milieu du XVIIe siècle, la doctrine des ferments de Van Helmont, jointe à celle des tourbillons de Descartes, s'imposèrent partout, malgré les efforts et les condamnations du nonce du pape à Louvain.

Le système de Van Helmont inspira celui de Sylvius de le Boë, le créateur de la chimiâtrie, dont toute la doctrine consistait à attribuer les maladies aux combinaisons et aux décompositions qui se font dans les humeurs, aux fermentations, etc., des éléments chimiques, et dont la thérapeutique se bornait à l'emploi des réactifs chimiques : doctrine et pratique qui allèrent à l'encontre de ce qu'avait voulu Van Helmont, c'est-à-dire l'observation attentive des malades.

Herman Vander Heyden, de Louvain, exerça la médecine pendant cinquante années à Gand, et publia les résultats de sa pratique dans un ouvrage où nous remarquons surtout un discours sur *les effets signalés et incroyables de l'eau*, véritables éléments d'hydrosudopathie, et un discours sur *les fièvres tierces et quartes causées par l'infection des polders et terres avoisinées de la mer et d'autres marescageuses.*

De cette époque, milieu du XVIIe siècle, date l'introduction du quinquina en Belgique. En 1652, l'archiduc Léopold, gouverneur général des provinces belgiques, fit usage du quinquina pour une fièvre quarte, et guérit; atteint une seconde fois, il prit le même remède et guérit encore; mais la fièvre l'ayant atteint de nouveau, il refusa de recourir au médicament et mourut. Cet événement jeta un grand discrédit sur le quinquina, qui fut accusé d'avoir causé les récidives; il ne s'en releva qu'à la suite des publications de Roland Storms, qui prouva que le quinquina est un remède excellent, mais qu'il faut savoir l'administrer, et qu'il est urgent de l'avoir pur de toute falsification. Les travaux de Storms eurent ce résultat que, dès 1660, l'emploi du quinquina fut populaire en Belgique, bien avant que l'anglais Talbot ne l'introduisît en France, et que Louis XIV, guéri par la précieuse écorce, ne s'en fût fait le panégyriste (1682).

François-Mercure Van Helmont, fils de Jean-Baptiste, fit de fréquents voyages à travers l'Europe, et répandit partout les doctrines de son père. Il fut le premier qui s'occupa sérieusement de l'éducation intellectuelle des sourds-muets; sa méthode consistait à figurer la parole au moyen du jeu des diverses parties qui concourent à la

phonation : joues, lèvres, langue, dents, glotte; l'ouvrage qu'il publia à Sulzbach, en 1672, renferme un grand nombre de gravures montrant la position respective de ces organes.

Le 24 août 1862, le cercle archéologique du pays de Waes inaugurait, à Verrebroeck, près de Saint-Nicolas, un monument à Verheyen, né dans cette localité le 23 avril 1648. Verheyen, issu d'une famille d'agriculteurs, n'avait reçu, jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, d'autres leçons que celles de son curé, qui, remarquant en lui des dispositions toutes spéciales pour les hautes études, l'envoya à l'université de Louvain. Le jeune homme se destina d'abord à la théologie, mais une affection grave ayant nécessité l'amputation d'une de ses jambes, il se mit à étudier la médecine avec le plus grand succès. Ses études terminées, il se rendit en Hollande pour y suivre les cours de plusieurs anatomistes renommés; puis il revint en Belgique, fut nommé professeur d'anatomie à Louvain, et ensuite professeur de chirurgie. En 1689, il fut élevé à la dignité de recteur magnifique. Ce fut un des anatomistes les plus illustres de son époque. Sa renommée s'étendait au loin. Les ouvrages qu'il publia sont nombreux. Deux d'entre eux constituent surtout ses titres de gloire : le *Corporis humani anatomia* et le *Supplementum anatomicum*. Verheyen mourut en 1710.

Un autre anatomiste et chirurgien distingué, contemporain de Verheyen, fut Jean Palfyn, né à Courtrai en 1650. Il était fils d'un chirurgien-barbier et devait succéder à son père; mais bientôt convaincu que des connaissances anatomiques précises lui étaient indispensables pour arriver à pratiquer la chirurgie avec sécurité, il mit toute son ardeur à l'étude du corps humain. Les obstacles qui lui furent suscités étaient si grands, et tel était son désir d'apprendre, qu'il alla jusqu'à violer les cimetières afin de se procurer des cadavres. Pour échapper à la rigueur des lois, il dut se réfugier à Gand, s'y instruisit encore, puis visita Paris et la Hollande, et se lia d'amitié avec les plus grands savants, Leeuwenhoeck, Boerhaave, Verheyen. Il vint ensuite s'établir à Ypres, où, tout en exerçant son art, il continua ses études, toujours en vue d'arriver à une réforme complète de la chirurgie et de son enseignement. Plus tard nous le retrouvons à Gand, où il fait paraître son premier ouvrage, l'*Ostéologie*. Ce livre, écrit en langue flamande, et souvent cité par l'illustre Boerhaave, fut traduit en allemand et en français, et répandu par toute l'Europe. Il ne renferme pas seulement la description des os, mais toute la pathologie chirurgicale du squelette, et la réfutation des erreurs

encore accréditées. Il publia encore une *Note sur la circulation du sang chez le fœtus*, une *Description anatomique des parties de la femme qui servent à la génération*, et, plus tard, son ouvrage capital, le *Traité d'anatomie chirurgicale*, qui constituait pour cette époque un immense progrès. Quelques années après, parut le complément de ce livre, un traité de toutes les opérations pratiquées couramment à cette époque.

Le plus grand titre de gloire de Palfyn est sans contredit l'invention du forceps. En 1721, Palfyn, alors septuagénaire, se rendit à Paris, pour y présenter à l'Académie des sciences, sous le nom de *mains*, un instrument avec lequel on pouvait, comme avec des mains artificielles, aider la sortie de la tête d'un enfant sans l'endommager. Le spectacle des mutilations qu'on faisait subir à la femme dans les parturitions difficiles, et la connaissance profonde qu'il avait acquise de l'anatomie du bassin, lui inspirèrent certainement son invention. L'idée première du forceps a été contestée à Palfyn, mais aujourd'hui abondent les preuves qui démontrent qu'elle lui appartient. Le mausolée qu'on lui éleva cinquante ans après sa mort, en l'église de Saint-Jacques à Gand, est décoré d'une figure du forceps. Palfyn était mort le 21 avril 1730, pauvre et ignoré.

A l'époque où nous sommes arrivé, et jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, les doctrines de Van Helmont, avec les modifications qu'y avait apportées Sylvius de le Boë, et combinées avec le système philosophique de Descartes, dominent la médecine, non-seulement en Belgique, mais en France et en Allemagne : l'animisme de Stahl se borne à substituer l'âme à l'archée de Van Helmont. C'est la période de systématisation de la médecine, et de la réaction contre la chimiâtrie; Borelli, Boerhaave, Hoffman et Stahl, en différents points de l'Europe, combattent la chimiâtrie, tandis qu'en Belgique, elle trouve, à côté de certains opposants, comme Devillers de Huy, des défenseurs ardents, comme Favelet.

L'adversaire le plus redoutable de la chimiâtrie en Belgique fut Henri-Joseph Rega, né à Louvain en 1690 et mort en 1754. Après avoir fait dans sa ville natale des études brillantes, il alla suivre à Paris les leçons des maîtres les plus renommés. C'est en 1721 qu'il fit paraître son ouvrage capital, le *Tractatus medicus de sympathiâ*. Cet ouvrage est remarquable à bien des titres, et mérite surtout l'attention parce qu'il fut le précurseur de la doctrine physiologique de Broussais, ou plutôt parce qu'il la contient tout entière, abstraction faite de l'exclusivisme du réformateur français. Ainsi Rega

enseigne qu'il n'y a pas de lésions de fonctions sans lésions d'or-ganes; que les maladies ont leur siége dans les solides et non dans les humeurs; que toutes les parties concourent harmoniquement à la conservation du corps; que tout organe malade exerce une sym-pathie sur les autres organes, sains ou malades. Il explique ces sympathies par la continuité des tissus et par les communications nerveuses. Il démontre les sympathies réciproques de l'estomac et du cerveau, et recommande, dans le traitement de toutes les ma-ladies, d'avoir toujours égard à l'état de l'estomac, parce que son influence est générale sur tout le corps.

Rega a encore publié un *Traité de médecine*, dans lequel on trouve un certain nombre d'autopsies cadavériques. Réagissant contre la chimiâtrie, il s'efforce de retourner aux traditions hippocratiques, de rejeter les hypothèses dont on s'était payé jusqu'alors, de fonder la médecine sur la connaissance exacte de la structure des organes e des tissus, de leurs fonctions et des sympathies qui les unissent Il rejette d'une manière absolue tout raisonnement *à priori*, qu'i considère comme entaché d'erreurs presque inévitables.

Un contemporain de Rega, De Scheppere, décrivit d'une manièr complète l'épidémie de *fièvre maligne* qui décima pendant l'année 173 la ville de Renaix. Le traitement qu'il mit en usage marque un gran progrès dans la pratique médicale. D'autres épidémies signalèren la fin du XVIIIe siècle. En 1772, une *fièvre bilieuse putride*, extrême ment grave, régna dans la ville d'Anvers; Van Elsacker, médecin d cette ville, s'en fit l'historien, et commença sa relation par l'expos de la topographie et de la constitution médicale d'Anvers.

L'épidémie d'*angine gangréneuse* de Péruwelz, en 1765 et 176 fut décrite par Planchon, de Renaix, auteur d'un travail remarquab sur *la nature considérée dans la maladie*. Mais l'une des épidémies le plus meurtrières qui aient frappé la Belgique pendant le cours d XVIIIe siècle est la *dysenterie*. Après avoir sévi violemment, surtout Bruxelles, en 1739, elle régna de nouveau, mais avec une intensi incroyable, en 1779, et envahit cette fois le pays tout entier. Nou possédons une excellente histoire de cette maladie par Éloy, le mêm qui fut l'auteur d'un dictionnaire historique de la médecine, trè estimé. Éloy décrivit de la manière la plus précise la dysenterie qu ravagea le Hainaut. Après en avoir recherché les causes et en avo soigneusement exposé les symptômes, il constate que l'intensité la malignité du mal croissent en raison directe du nombre d'ind vidus atteints. Suivant cette idée, que la maladie consiste surto

dans l'altération et la rétention de la bile, il conseille l'emploi des laxatifs pour évacuer la matière peccante; parfois il applique des sangsues à l'anus. Cette épidémie dysentérique dura plusieurs années. A peine avait-elle cessé, que, par suite des guerres qui marquèrent la fin de ce siècle, elle se reproduisit dans les Flandres, où elle fit de nouveaux et cruels ravages.

A la même époque, une autre épidémie exerça la sagacité des médecins : la *fièvre puerpérale*, qui fit de nombreuses victimes dans toutes les parties du pays et dans les contrées voisines. Van Stichel l'attribue à la pléthore laiteuse, à l'acescence du lait et à sa tendance à la coagulation ; il explique par les différentes localisations de cette pléthore la diversité des phénomènes de l'état puerpéral, et, partant de cette hypothèse, il préconise pour combattre le mal l'emploi de l'huile de tartre, dont bien des praticiens font encore usage de nos jours.

Plusieurs autres questions de la plus haute importance furent encore discutées à la même époque et suscitèrent parmi les savants les querelles les plus vives. En premier lieu vient l'*inoculation de la petite vérole* (la vaccine n'avait pas encore été découverte); cette inoculation, prise comme moyen préventif de la variole, fut hardiment défendue par les uns et violemment combattue par les autres. Puis se présente l'espèce de tournoi entre les partisans de l'*opération césarienne* et ceux qui prônaient la *symphyséotomie;* l'accoucheur Coppens, de Gand, montra que l'une et l'autre de ces opérations répondent à des indications spéciales, et qu'elles ne peuvent être pratiquées indifféremment.

Parmi les illustrations médicales de ce temps, il faut citer Van Bochaute, de Malines, professeur à l'université de Louvain et l'un des premiers chimistes de son époque, il s'occupa surtout de la composition chimique de la bile et de la nature du chyle. Un autre chimiste, Pierre Minkelers, découvrit, en 1784, le gaz de la houille. Enfin, un des médecins les plus distingués de la fin du XVIIIe siècle fut Pierre Wauters, de Moerzeke, qui mourut en 1840, à l'âge de 95 ans, après avoir « contribué pour une immense part à entretenir dans les localités que nous habitons, ce feu sacré de la science, d'observation surtout, qui encore au moment actuel nous sert si puissamment de boussole. » (Guislain.)

Le fait le plus considérable de la fin de ce siècle fut la suppression de l'université de Louvain, qui avait près de quatre siècles d'existence. Quelles que soient les appréciations des historiens à cet

égard, constatons seulement que l'université représentait le passé et devait périr avec lui. Un décret de l'administration centrale du département de la Dyle, en date du 4 brumaire an VI (25 octobre 1797), supprima définitivement cette institution.

De la suppression de l'université de Louvain (1797) a la réorganisation de l'enseignement supérieur (1835). — L'université de Louvain n'était pas le seul établissement d'instruction supérieure qui existât en Belgique : dans la plupart des grandes villes, notamment à Anvers, à Bruges, à Gand et à Bruxelles, il y avait des colléges médicaux et des écoles de chirurgie, fondés vers le milieu du XVII[e] siècle. Le gouvernement de la république, voulant qu'il n'y eût plus dans le pays qu'un seul mode d'enseignement, conforme aux principes républicains, supprima du même coup tous ces établissements et organisa dans chaque chef-lieu de département une *école centrale*. Mais ces mesures ne furent d'aucun effet. En l'an XII furent créées ou plutôt réorganisées trois écoles pratiques de médecine et de chirurgie, à Anvers, à Bruxelles et à Gand; en outre, des écoles libres avaient été élevées : à Louvain, par quelques débris de l'ancienne université; à Liége, par Ansiaux et Comhaire.

A cette époque aussi parurent en Belgique plusieurs journaux de médecine; le premier en date fut publié en 1786, par Van Zandycke; ce n'était que la traduction en flamand du journal de médecine de Londres, et son existence fut éphémère. Ensuite vint le *Journal de chimie et de physique*, de J.-B. Van Mons, qui ne dura que deux ans. En 1805 parurent à Gand, sous la direction de Kluyskens, Vrancken et Dubar, les *Annales de la littérature médicale étrangère*, qui subsistèrent jusqu'en 1813. Elles furent suivies du *Journal général de médecine de la Belgique*, sous la direction du docteur Van Peens. A Bruxelles, on publia les *Annales générales des sciences physiques;* à Ypres, le *Recueil des sciences médicales, journal de santé;* Ostende, les *Annales de la littérature médicale britannique*. En 1824 sous la direction de Tallois, De la Haye et Marcq, et avec la collaboration active des docteurs Seutin, Vleminckx, Marinus, Fromont Graux, Gouzée, parut la *Bibliothèque médicale nationale et étrangère* qui se proposa pour but principal de soutenir les doctrines de Broussais; ce recueil vécut cinq années. Ensuite vint l'*Hygie*, du docteur Comet; l'*Observateur médical* qui, rédigé par Ansiaux, Frankinet Grégoire, Royer, Sauveur et Vottem, à Liége, s'appliqua à lutter contre le broussaisisme, auquel aucun médecin belge n'était resté

indifférent, tous prenant ardemment sa défense, ou le combattant avec non moins de véhémence. Aussi peut-on dire que la propagation en Belgique des doctrines du célèbre réformateur du Val-de-Grâce, continuateur, comme nous l'avons montré, de notre compatriote Rega, eut sur l'évolution de la médecine belge une énorme influence, surtout par le goût du travail qu'elle développa et par les publications dont elle suscita l'éclosion. Parmi ces publications, nous citerons encore : l'*Encyclographie des sciences médicales*, fondée en 1832 par Marinus, vaste répertoire de toutes les productions médicales, et qui, depuis son origine jusqu'à sa disparition, en 1854, a publié 268 volumes in-8°. Tandis que l'*Encyclographie* s'était surtout préoccupée, du moins à son début, de faire connaître les travaux étrangers, l'*Observateur médical belge*, publié en 1834 par Van Esschen, se consacra spécialement à mettre en lumière les travaux de nos compatriotes. L'*Observateur médical*, en 1836, se fondit avec une autre publication, l'*Abeille*, du docteur Lequime, et réunis, ces deux journaux fournirent une carrière de dix-huit ans, pendant lesquels ils mirent au jour 63 volumes.

En même temps se fondèrent, signes précieux du retour de la vitalité scientifique, plusieurs sociétés médicales : à Bruxelles, la Société de médecine, de pharmacie et de chirurgie, sous la direction de Van Asbroeck et de Van Mons; à Anvers, la société *Genootschap tot bevordering van genees- en heelkunde*, sous la présidence de Leroy; puis la Société d'émulation, sous les auspices du marquis d'Herbouville; à Liége, la Société d'émulation, qui dura peu. D'autres surgirent encore pendant cette période, nous ne citerons que celles dont l'existence fut la plus longue; à leur tête figure l'Académie des sciences et belles-lettres, qui, fondée en 1769 par le comte Cobenzl, ministre de Marie-Thérèse, puis supprimée lors de la seconde invasion française, fut rétablie par arrêté royal du 7 mai 1816. L'année 1819 vit naître la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, qui existe encore; elle est due à l'initiative de Bauwens, Froidmont, Laisné, Seutin et Kickx. A Mons se fonda la Société provinciale des sciences, des arts et des belles-lettres du Hainaut; en 1834 s'érigèrent deux sociétés qui existent encore dans toute leur activité : celle de Gand et celle d'Anvers; en 1835, celle de Willebroeck, qui, sans être dissoute, sommeille depuis dix-huit ans, et, la même année, la Société de pharmacie d'Anvers.

Les guerres qui signalèrent la fin de l'empire, et dont notre pays fut le théâtre, les batailles de Ligny, de Quatre-Bras, de Waterloo

firent éclore des capacités chirurgicales ignorées jusque-là, qu
montrèrent que, dans le champ de la chirurgie pratique, les Belge
étaient les dignes successeurs des hommes éminents dont nou
avons esquissé l'histoire.

Un nouvel ordre de choses surgit alors pour la Belgique réuni à la Hollande. Trois universités furent fondées dans nos provinces à Gand, à Liége et à Louvain (1817). En 1818 fut promulguée la lo sur l'art de guérir, loi qui nous régit encore aujourd'hui, et qui serait si désirable de voir reviser, bien qu'à l'époque où elle fu faite, elle signalât un progrès considérable.

De 1824 à 1830, nous assistons à un véritable tournoi entre le partisans de la doctrine physiologiste de Broussais et les défenseur des théories humorales. Jean Van Rotterdam, de Gand, le plus gran praticien dont s'honorent les Flandres, comme s'exprime M. Burg graeve, se signala surtout dans cette lutte; il s'efforça de défendr la tradition menacée par les nouvelles doctrines. Il avait assist à la terrible épidémie de dysenterie de 1777, étudié et médité le œuvres des anciens; quand apparut comme un météore la doctrin de Broussais, qui entraîna toute la jeunesse médicale belge, Va Rotterdam, presque seul, résista à l'enthousiasme général, certai qu'il serait suivi, à courte échéance, d'une réaction complète. Cett prévision, l'avenir la justifia tellement qu'en 1840, le système d Broussais ne comptait presque plus de partisans avoués en Be gique. L'apparition du choléra de 1832, épidémie que Van Rotte dam avait étudiée, l'année précédente, sur les renseignemen fournis par les médecins des contrées déjà visitées par le fléau, f le tombeau de la médecine physiologique. Le médecin gantois, da sa *Dissertation sur le choléra-morbus asiatique*, avait d'avance réfu la théorie de Broussais, qui faisait de cette maladie une simple ga tro-entérite. Van Rotterdam mourut en 1834, après avoir formé d élèves qui n'eurent pas, comme beaucoup d'autres, le regret devoir brûler ce qu'ils avaient adoré.

Un autre professeur de Gand, digne à tous égards d'une mentio est De Block, né à Hal en 1806, mort en 1862, un des fondateu de l'*Observateur médical belge* et de l'*Encyclopédie*, auteur d'un tr vail très-remarquable sur le choléra de 1832.

TEMPS CONTEMPORAINS. — Si la révolution de 1830 ouvre u période nouvelle de l'histoire politique de la Belgique, il n'en e pas de même de son histoire médicale. Les institutions n'avaie

guère été changées par le gouvernement provisoire, ou les modifications apportées avaient même été funestes à l'enseignement. Il faut arriver à 1835 pour trouver une véritable et solide réorganisation de la part de l'État. Mais, l'année précédente déjà, l'initiative particulière avait devancé celle du gouvernement et avait fondé deux universités rivales. L'une fut établie à Bruxelles, et inaugurée le 20 novembre 1834. On peut dire que la plus grande pensée du libéralisme belge, la plus grande marque de virilité qu'il ait jamais donnée, est la fondation de cette université libre de Bruxelles, avec le libre examen comme bannière, et pour but la science dégagée de toutes entraves dogmatiques. Presque en même temps renaissait de ses cendres l'antique *Alma mater:* le 4 novembre de la même année, s'érigeait à Malines une université catholique qui, deux ans après, alla reprendre à Louvain le siége de son aînée. Ainsi, tandis que l'enseignement officiel n'était pas constitué, tandis que les chambres législatives en discutaient à peine l'organisation future, deux tribunes libres et d'un esprit complétement opposé, s'élevaient en face l'une de l'autre : grand exemple de la liberté d'association et de la liberté d'enseignement inscrites dans notre pacte fondamental.

Un arrêté royal du 27 septembre 1835 décréta la fondation de deux universités de l'État, l'une à Gand, l'autre à Liége, et supprima les écoles secondaires de médecine, devenues inutiles. Un jury central et unique fut établi, siégeant à Bruxelles. Ce système fonctionna jusqu'en 1849, où fut constitué le jury combiné, conception malheureuse qui subsiste encore aujourd'hui, et qui fut aggravée par les dispositions de la loi du 1er mai 1857 établissant des cours à certificat. Ces différentes mesures, d'après tous les hommes compétents, eurent pour effet immédiat et inévitable l'abaissement du niveau des études.

L'esprit d'association, qui avait fondé des sociétés savantes et créé deux universités rivales, se manifesta encore d'une autre manière, par une pensée qui, pour avoir eu peu de durée, n'en fut pas moins féconde : le congrès médical du 24 septembre 1835, dont les premières bases furent posées par le docteur Marinus, et qui eut Seutin pour président, Lebeau pour vice-président, aborda dans sa première session les sujets les plus variés. L'assemblée adopta unanimement le vœu de M. Vleminckx de voir le gouvernement créer une académie de médecine. Elle accueillit également la proposition de M. Julien (de Paris), touchant la fondation d'un conseil central de salubrité, pour relier les comités de salubrité des différentes

villes. De chaleureux discours de Marinus et de Fromont avaie convié les médecins belges au travail, en leur rappelant leurs illus tres ancêtres et en les conjurant de rendre à leur patrie la brillant position qu'elle avait occupée dans la science. Le 23 septembr 1836, eut lieu la seconde session du congrès, dans laquelle se dis cutèrent d'importantes questions, et principalement celle de la mé thode de Seutin pour le traitement des fractures des membres.

D'autres congrès s'organisèrent encore dans la suite : le congrè d'hygiène de 1851, le congrès ophthalmologique de 1857; l'Associa tion internationale pour le progrès des sciences sociales (congrès d Bruxelles, 1862; congrès de Gand, 1863). Ces différentes assises d la science rendirent des services réels, mais le mouvement scienti fique s'accentua surtout dans les sociétés. On vit s'établir la Sociét de médecine pratique de la province d'Anvers, à Willebroeck, en 1835 le conseil central de salubrité publique de Bruxelles, en 1836; la So ciété médico-chirurgicale de Bruges, en 1839; la Société des science médicales et naturelles de Malines, en 1840; la Société de médecin de Boom, en 1844; la Société anatomo-pathologique de Bruxelles en 1857; la Société médico-chirurgicale de Liége en 1861; la Fédératio médicale belge en 1863; la Société de médecine mentale en 1869

L'activité était partout, non-seulement dans les associations, mai aussi dans la presse. Le *Bulletin médical*, l'*Encyclographie*, l'*Obser vateur médical et* l'*Abeille réunis* ayant cessé leur publication, bientô d'autres journaux prirent leur place : les *Annales d'oculistique et d gynécologie*, de Cunier et Martin Schoenfeld, et les *Annales d'oculis tique*, qui existent encore sous la direction de M. Warlomont; le *Archives de la médecine belge*, de M. Lequime, firent connaître le travaux de la plupart des sociétés scientifiques, et vécurent jusqu'e 1853; puis vinrent les *Annales médico-légales;* la *Gazette médica belge;* la *Belgique médicale;* les *Archives belges de médecine militair* qui, fondées en 1848, portent depuis 1863 le titre d'*Archives méd cales belges*; le *Scalpel*, organe des intérêts scientifiques et profe sionnels, fondé et rédigé par M. Festraerts; la *Presse médicale bel* qui, sous la direction de M. Thiry, a surtout pour but de rend compte de l'enseignement de l'université de Bruxelles. En outre, plupart des sociétés médicales publient elles-mêmes le résultat d leurs travaux; aujourd'hui nous avons les journaux ou annales de Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, des sociét de Gand, d'Anvers et de Liége, de la Société anatomo-pathologiqu de la Société de médecine mentale, etc.

En 1841, le 19 septembre, fut inaugurée, selon le vœu formulé par le congrès médical, l'Académie royale de médecine de Belgique. Elle a pour objet 1° de répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui concerne l'hygiène publique, la médecine légale et la médecine vétérinaire; 2° de s'occuper de toutes les études et recherches qui peuvent contribuer aux progrès des différentes branches de l'art de guérir. L'Académie eut pour premier président M. Vleminckx qui la préside encore aujourd'hui; pour premiers vice-présidents, Graux et Lombard; pour premier secrétaire, Sauveur. Mal reçue au commencement par diverses sociétés scientifiques du pays, qui craignaient de se voir annihilées par un corps savant que patronnait l'État, l'Académie a bientôt montré que son existence n'est pas incompatible avec celle des autres associations médicales, que son but est différent de celui de ces dernières, qui restent essentiellement des sociétés locales, chargées d'être la manifestation de la médecine locale, laquelle varie avec la topographie, le climat, les habitudes, les industries. La suite a prouvé que les craintes formulées par ces sociétés ont été vaines : toutes ont continué leurs travaux, qui ont été plutôt stimulés qu'amoindris par l'existence de l'Académie.

Telles sont les différentes sources de science et d'enseignement que nous possédons aujourd'hui : les journaux de médecine, les sociétés, deux universités de l'État et deux universités libres, et, au-dessus de tout, l'Académie royale de médecine, qui contrôle les résultats des recherches particulières, discute avec compétence les questions les plus grandes et les plus ardues de doctrine et de pratique, collige les travaux des associations et ceux des individualités, qui est, en un mot, la plus haute expression de la science médicale.

Le mouvement scientifique en Belgique depuis 1835 a été immense; nous n'entreprendrons pas d'en faire l'historique, qui a été excellemment retracé par le docteur L. Marcq, dans un mémoire couronné par l'Académie en 1866, et publié par elle. Nous nous bornerons à citer les faits les plus importants.

En premier lieu vient la *méthode amovo-inamovible* de Seutin, qui a fait le tour du monde, et inspiré tous les procédés de déligation actuellement en usage.

Seutin, né à Nivelles le 18 octobre 1793, et mort à Bruxelles le 29 janvier 1862, fit ses premières armes en 1813 comme chirurgien aide-major à l'armée d'Allemagne; il fut fait prisonnier à Leipzig, assista ensuite à la bataille de Waterloo, fut nommé plus tard chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Pierre de Bruxelles, médecin en

chef de l'armée, et professeur de clinique chirurgicale à l'université de Bruxelles. Il conserva cette dernière fonction jusqu'à sa mort, et s'en acquitta, lui qui avait été créé baron, qui était sénateur, qui était arrivé aux sommets des honneurs et de la fortune, avec un dévouement, une abnégation sans exemple, que peuvent seuls apprécier ceux qui ont eu le bonheur d'être de ses élèves. C'est en 1840 que Seutin publia l'ouvrage où il exposa sa méthode. Des modifications furent apportées au bandage amidonné, et les applications de la méthode amovo-inamovible de Seutin furent étendues; mais il lui restera toujours l'honneur d'avoir été, par l'invention de son appareil, le père de la chirurgie conservatrice.

Dans la pratique des accouchements, nous devons signaler les inventions du docteur Van Huevel, également professeur à Bruxelles: le *pelvimètre universel* et le *forceps-scie* qui, malgré les discussions auxquelles a donné lieu ce dernier instrument, sont maintenant entrées partout dans le domaine de la pratique obstétricale.

Une des illustrations les moins contestées de la médecine belge est Joseph Guislain, dont les savants travaux de médecine mentale font autorité. Né à Gand en 1797, Guislain s'appliqua, dès sa promotion au doctorat, à l'étude de l'aliénation mentale, fut nommé en 1828 médecin en chef des établissements d'aliénés de Gand, et publia en 1835 son *Traité sur les phrénopathies*. Il visita les maisons de santé de la Suisse, de l'Italie, de la Hollande, et fit introduire en Belgique de notables améliorations au régime des maisons d'aliénés. Nommé professeur d'hygiène à l'université de Gand, lors de sa fondation, il obtint en 1850 l'autorisation de donner un cours clinique des maladies mentales, et publia ses leçons en 1852, sous le titre de : *Leçons orales sur les phrénopathies*. Joseph Guislain mourut en 1860, après avoir fait école, et avoir vu ses travaux appréciés dans le monde entier.

Signalons, pour finir, les travaux chirurgicaux de Sommé, de De Lavacherie, de Verhaeghe, de MM. Burggraeve, Soupart, Michaux, Crocq, De Roubaix; ceux de Kluyskens, d'Ansiaux et de M. Hubert en gynécologie et tocologie; les mémorables discussions auxquelles a donné lieu l'ophthalmie militaire, dans les sociétés scientifiques puis à l'Académie de médecine; les remarquables travaux de syphilographie de M. Thiry; la réglementation de la prostitution, provoquée par le congrès médical de 1835, et accomplie en 1843, sur les conclusions d'un rapport de M. Vleminckx; les nombreux mémoires qu'ont suscités les épidémies de choléra de 1832, 1849, 1854, 185

et 1866; les travaux de topographie médicale de M. Meynne et de M. Janssens; les traités d'anatomie de MM. Burggraeve et Van Kempen; leurs recherches, ainsi que celles de Fohmann, de Rossignol, de Lambotte, de Poelman, de Spring, de MM. Schwann, Gluge, Thiernesse, dans le domaine de l'anatomie générale et de la physiologie; dans le champ de la médecine proprement dite, les travaux de Graux, de Fallot, de Spring, de M. Gouzée. D'autres noms encore devraient être cités, d'autres productions devraient être mentionnées qui ne le cèdent aux précédentes ni en intérêt, ni en valeur scientifique.

Un devoir de reconnaissance nous a fait laisser pour la fin les recherches historiques de Vanmeerbeek, D'Avoine, De Meyer, De Mersseman, Carolus, Snellaert, Marcq, de MM. Burggraeve, Haan, Lefebvre, etc., et surtout de Broeckx, dont l'infatigable activité, malheureusement brisée par une mort que déplorent les amis de la science, nous a laissé sur l'histoire de la médecine belge des documents nombreux et de grande valeur, où nous avons largement puisé.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Miraei *Elogia illustrium Belgii scriptorum*, Antverpiae, 1602, in-12; Valerii Andreae *Bibliotheca Belgica, de Belgii vitâ*, etc., Lovanii, 1643, in-4°; Éloy, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, Mons, 1778, 4 vol. in-4°; P.-A. Marcq, *De l'état actuel de l'enseignement médical en Belgique*, Bruxelles, 1821; Van Esschen, *De l'état actuel de l'art de guérir*, Bruxelles, 1834; le même, *Cours d'histoire de la médecine* (discours d'introduction, prononcé à l'université libre de Bruxelles dans la séance du 29 décembre 1835); C. Broeckx, *Essai sur l'histoire de la médecine belge avant le* XIX*e siècle*, Gand, 1837; le même, *Discours sur l'utilité de l'histoire de la médecine*, Anvers, 1840; le même, *Coup d'œil sur les institutions médicales belges depuis les dernières années du* XVIII*e siècle jusqu'à nos jours*, suivi de la bibliographie de cette époque, Bruxelles, 1841; le même, *Documents pour servir à l'histoire de la Bibliographie médicale belge avant le* XIX*e siècle*, Anvers, 1847 et 1858; le même, *Histoire du collegium medicum antwerpiense*, Anvers, 1858; le même, *Histoire du collegium medicum bruxellense*, Anvers, 1862; le même, *Notices* sur Van den Zande, Guill. Marcquis, Van Bavegem, P. Coudenberg, Jean de Saint-Amand, J. Pypers, J. Van den Kenteele, Leclercqz, Vercycken, Lazare Marcquis, Sassenus, Louis Overdatz, Roland Storms, Matthey, Quickelberghs, Johan Ferreulx, J.-B. Leroy, Van Rotterdam, Carolus, etc.; Burggraeve, *Études sur André Vésale*, Gand, 1841; le même, *Éloge de Vésale*, Bruxelles, 1845; le même, *Études médico-philosophiques sur Joseph Guislain*, Bruxelles, 1867; Haan, *Notice sur la vie et les ouvrages de Philippe Verheyen*, Louvain, 1842, in-12; le même, *Notice sur la vie et les ouvrages de Hieremias Thriverius*, Louvain, 1846; Van Meerbeeck, *Coup d'œil sur l'état actuel de l'enseignement médical de Paris, comparé à celui qui est donné en Belgique*, Bruxelles, 1842; le même, *Recherches historiques et critiques sur la vie et les ouvrages de Dodoëns*, Malines, 1841, in-8°; Graux, *Coup d'œil sur l'esprit médical et les tendances en Belgique pendant la première moitié du* XIX*e siècle* (discours prononcé à l'Académie de médecine), Bruxelles, 1842; D'Avoine, *Notices* sur Joachim Roelants, Jean Morins, Rembert Dodoëns, Van Bochaute, Jean C. Jacobs, etc.; De Mersseman, *Notice sur Jean Palfyn*, Bruges, 1844; De Meyer, *Notices* sur Thomas Montanus, Van Baesdorp, etc.; M. Schoenfeld, *De l'état des praticiens écrivains et des journaux de médecine en Belgique*, Charleroi, 1843; De Meyer, *Recherches historiques sur la pratique de l'art des accouchements, à Bruges, depuis le* XIV*e siècle jusqu'à nos jours*, Bruges, 1843; Malcorps, *Notice sur Rega, sa vie et ses écrits*, Louvain, 1846; François, *Éloge de P. Verheyen*, Bruxelles, 1847, in-4°; Stas,

Sur l'organisation de l'université de Louvain, et l'influence qu'elle a exercée sur le développement intellectuel du pays (discours prononcé en séance de l'Académie des sciences), Bruxelles, 1853; Marinus, *Éloge de Van Helmont*, Bruxelles, 1853, in-4°; Lefebvre, *Notice sur l'ancienne faculté de médecine de Louvain, et spécialement sur Jean Walter Viringus*, Louvain, 1856; le même, *Notice* sur Jean Morins, professeur à Louvain, Louvain, 1858; Gluge, *De l'influence des Académies sur les progrès des sciences* (discours prononcé en séance de l'Académie des sciences), Bruxelles, 1857; V. Pasquier, *Étude sur la vie et les travaux de Pierre Coudenberg*, Anvers, 1861; Marinus, *La vie et les travaux de Seutin*, Bruxelles, 1862; Jules Sauveur, *Histoire de la législation médicale belge*, Bruxelles, 1862; De Ram, *Anciens statuts de la faculté de médecine de Louvain*, Bruxelles, 1864; L. Marcq, *Essai sur l'histoire de la médecine belge contemporaine* (Mémoire couronné par l'Académie royale de médecine), Bruxelles, 1866; Rommelaere, *Études sur J.-B. Van Helmont* (Mémoire couronné par l'Académie de médecine), Bruxelles, 1868; Mandon, *J.-B. Van Helmont*, sa biographie, ses œuvres, etc. (Mémoire publié par l'Académie de médecine de Belgique), Bruxelles, 1868; Daremberg, *Histoire des sciences médicales*, Paris, 1870, 2 vol. in-8°; Boyer, article *Histoire de la médecine* (Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales), Paris, 1873; Alph. Goffin, *La vie et les travaux de Jean Palfyn*, appréciation de ses titres à l'invention du forceps (Mémoire récompensé par la Société d'émulation de Courtrai en 1874, encore inédit); Ch. Van Esschen. *Essai sur la liberté d'enseignement et les jurys universitaires*, Bruxelles, 1861.

IX

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Par M. EMILE GREYSON,
Directeur au ministère de l'intérieur.

Avant Charlemagne, il n'y a pas d'instruction publique en Belgique. On ne saurait considérer comme ayant dû exercer une influence quelconque sur nos populations ces écoles impériales de Trèves, fondées par Valentinien II, et qui, au dire des historiens, furent si florissantes. Dès le IV[e] siècle cependant, l'Église chrétienne possédait dans les Gaules des catéchèses pour l'instruction religieuse, où l'on combattait le paganisme; des séminaires, où se formaient les maîtres ou instructeurs; des écoles épiscopales, où, indépendamment de la religion, étude principale, s'enseignaient la grammaire, l'arithmétique, la géométrie, la dialectique, la rhétorique. Mais cette admirable organisation ne pénétra pas jusqu'à nous. Les moines bénédictins, en venant fonder, de 626 à 696, les monastères, tant réputés plus tard, de Saint-Bertin, de Saint-Pierre et de Saint-Bavon, à Gand, de Saint-Martin, à Tournai, ceux de Stavelot, de Malmedy, de Saint-Ghislain, de Waulsort, de Fosses, de Lobbes, de Saint-Trond, d'Aulne, de Thourout, allumèrent les premiers foyers de civilisation en Belgique, car bientôt chaque monastère eut son école.

CHARLEMAGNE. — Le premier soin de Charlemagne fut d'amener le clergé à s'instruire, à réformer ses mœurs, à s'acquitter de la mis-

sion intellectuelle à laquelle il l'appelait. Il promettait d'exciter à l'étude par son propre exemple, et il fut fidèle à cette promesse. Il ordonna qu'on ne choisît pour le saint ministère que des hommes qui eussent la volonté d'apprendre et le désir d'instruire. En 789, il demanda qu'on instituât des écoles de jeunes lecteurs, et, en 805, que l'on envoyât des enfants s'instruire dans l'art de la médecine. Les évêques et les abbés devaient lui rendre compte périodiquement de l'état des études. Il avait des *missi dominici*, pour veiller à l'exécution de ses ordres. C'était l'empereur lui-même qui désignait les livres d'enseignement. Le prêtre de chaque paroisse était tenu d'apprendre à lire aux petits enfants, sans distinction de naissance, et gratuitement.

L'enseignement émanait donc bien directement de l'État et ressortissait uniquement à son autorité : l'État donnait des lois, organisait, surveillait, punissait, récompensait.

Louis le Débonnaire rappela encore aux évêques, dans un capitulaire de 825, la nécessité d'établir, dans des lieux convenables, des écoles pour l'éducation et l'instruction des enfants et des ministres du culte. Charles le Chauve pourvut lui-même à la nomination des professeurs dans les écoles des monastères. Mais, ensuite le prince n'intervient plus. Les ordonnances, les règlements relati à l'enseignement sont désormais portés exclusivement par les aut rités ecclésiastiques, abbés, évêques, conciles ou pape.

Le concile de Verne, de 844, ordonne aux chefs des diocèses pourvoir à l'instruction des prêtres des campagnes; celui de Valenc de 855, recommande de tenir des écoles de sciences divines et h maines; celui de Savonnières, de 859, parle en faveur de la littéra ture profane, que l'on néglige et qui a autrefois répandu tant lumières sur l'Église. Au concile de Langres, tenu la même anné on expose les progrès que fait l'ignorance et on supplie les princ régnants et les évêques d'apporter tous leurs soins à l'établisseme d'écoles, semblables à celles de Charlemagne, partout où se trou quelqu'un capable d'enseigner.

Les abbayes et les monastères. — Du xe au xiie siècle, notre histoi est marquée par l'existence des écoles monastiques et des écol cathédrales.

On appelait Liége la cité de la sagesse et la nourrice des grand arts : c'était le principal foyer des études en Belgique. L'école de cathédrale eut surtout sa période de gloire sous les évêques Étienn

Éracle, Notger et Wazon et sous l'écolâtre Adelman. Le monastère de Stavelot, dont l'école était, au xe siècle, la plus renommée de la Germanie et de la Gaule, était une sorte d'école normale supérieure, où les moines venaient puiser les leçons des grands maîtres, pour aller porter, à leur tour, l'instruction dans leurs monastères respectifs. Les monastères de Lobbes, de Saint-Hubert, de Gembloux, les abbayes de Saint-Trond, de Waulsort, d'Afflighem, celles de Saint-Pierre et de Saint-Bavon à Gand, l'école de Saint-Martin à Tournai ont formé des savants, des lettrés, des artistes. À Saint-Hubert et à Saint-Trond, on se livrait à l'étude de la peinture, de la sculpture, de la ciselure, de la miniature pour manuscrits et aussi de la musique.

Avec leurs riches bibliothèques, leur personnel de professeurs d'élite, les abbayes et les monastères, comme les écoles cathédrales, ont rendu d'immenses services. Mais, bien qu'en principe l'instruction fût gratuite et qu'elle s'adressât aux laïques comme aux clercs, l'enfant pauvre n'y pouvait prétendre qu'à la condition de se vouer au sacerdoce. Les chaires étaient occupées, dans les écoles des cathédrales, par l'évêque ou l'archidiacre et les chanoines, ou même parfois par des professeurs laïques d'un haut renom. Dans les écoles monastiques, c'était le chef de la communauté et les moines désignés par lui qui faisaient les cours.

Jusqu'au xie siècle, on n'avait réclamé de ceux qui se vouaient à l'instruction aucune licence. Lorsqu'on en établit une, elle s'accorda sans examen. Seulement les maîtres devaient jurer obéissance et soumission. Le concile de Latran de 1179 recommanda qu'il ne fût prélevé aucune contribution sur ceux qui enseignaient et qu'on n'interdît à personne qui en fût capable le droit d'enseigner.

Il s'était aussi ouvert des écoles monastiques pour femmes. On en cite deux dans le pays : l'école du béguinage de Malines et celle de l'abbaye de la Cambre. Elles avaient un enseignement littéraire, mais la principale occupation était la confection des riches broderies et tapisseries, encore tant admirées de nos jours. Les filles nobles seules pouvaient prétendre à une éducation complète.

Les universités. — D'autres établissements semblent bientôt mieux répondre aux besoins de l'époque. La jeunesse studieuse court aux universités de Paris, de Cologne, d'Oxford. Nous sommes au xiie siècle.

Il y a des *écoles chapitrales*, ou grandes écoles et petites écoles : les premières particulièrement fréquentées par les enfants de la bourgeoisie et des artisans aisés, les autres élémentaires, qu'on dé-

signe même sous le titre d'*écoles des pauvres*. Leur organisation se rapproche déjà de celle de nos écoles communales. Dans les villes, un *écolâtre*, nommé soit par le souverain, soit par le chapitre de la collégiale, est chargé de surveiller et de diriger ces institutions, dont l'administration est souvent exercée simultanément par le chapitre, l'écolâtre et le magistrat. Voici donc de nouveau l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique associées pour l'enseignement.

Mais un nouvel élément va se faire jour. La liberté revendique sa part d'action, et la question se pose à peu près dans les termes où elle apparut dix siècles plus tard.

Les historiens disent que, de temps immémorial, la direction suprême de l'enseignement dans le pays appartenait au duc, comte ou souverain. A Gand, le comte de Flandre avait laissé aux chanoines de l'église de Sainte-Pharaïlde la direction des écoles de cette ville et le droit d'ériger des écoles nouvelles. Mais cette délégation était faite par le comte en sa qualité de seigneur foncier, plutôt qu'en sa qualité de souverain, ce qui prouverait que l'autorité en cette matière n'était point absolue. Un incendie ayant détruit, en 1192, les archives de l'église et toute trace écrite de ses priviléges, les bourgeois de Gand contestèrent tout à coup au chapitre le droit dont il se prétendait investi ; et, malgré la menace solennelle d'un interdit par l'archevêque de Reims, ils forcèrent le comte de Flandre à approuver une nouvelle keure qui proclamait en termes énergiques et formels la liberté d'enseignement la plus absolue : « Si quelqu'un a la volonté, la capacité et les moyens de tenir des écoles à Gand, disait la keure, il y est autorisé, et *personne* ne pourra y porter obstacle. » C'était pour le prince une véritable abdication ; mais l'autorité eut bientôt repris ses droits. En 1233, la comtesse Jeanne de Flandre délégua de nouveau la maîtrise des écoles au chapitre de l'église.

A Ypres, les choses se passèrent autrement. Le magistrat de la ville réclama hardiment contre le monopole de l'enseignement exercé par le chapitre de Saint-Martin. Après plusieurs sentences d'excommunication lancées contre les échevins et les bourgeois, la cause fut finalement portée devant le doyen et official de Cambrai, et il fut convenu, entre autres, que le droit d'enseigner était entièrement libre à Ypres jusqu'à un degré d'instruction supérieure. Tout ce que nous appelons aujourd'hui enseignement primaire et enseignement moyen devint donc du domaine de la liberté. Quant à l'usage qui fut fait de ce droit, la chose n'est pas bien établie.

A Bruxelles et à Anvers, les tentatives pour échapper à la juridiction du chapitre sont les mêmes. Les écoles laïques, sous la direction exclusive de l'autorité communale, se multiplient.

Mais, tandis qu'une part plus large est faite à cet enseignement, l'Église, de son côté, étend son action : une sorte de concurrence s'établit. Les écoles chapitrales deviennent plus nombreuses, et on va même jusqu'à y organiser un enseignement gratuit.

C'est à peu près alors que se répandirent en Belgique les institutions pédagogiques de l'ordre des hiéronymites ou frères de la vie commune, dont Gérard Groote, de Deventer, fut le fondateur. Ces institutions forment une transition entre les études du moyen âge et celles de la renaissance. Les hiéronymites réagirent surtout contre la scolastique et contribuèrent largement à donner plus de vie à l'enseignement en propageant le goût des auteurs anciens; mais ils ne bornèrent pas leur action à l'étude des classiques. On les voit s'occuper aussi d'instruction primaire. Leurs écoles ne furent pas nombreuses dans les Pays-Bas. Il y en eut à Bruxelles, à Gand, à Grammont, à Malines, à Louvain, à Liége, où, dès le xive siècle, ne trouvait plus de trace des écoles cathédrales autrefois si renommées.

Au commencement du xve siècle, s'ouvre enfin en Belgique cette université qui devait acquérir une si haute renommée, rivaliser de se science avec les universités les plus célèbres et jouer un rôle si important dans les événements politiques du pays.

Sur la demande du duc de Brabant Jean IV, une bulle papale établit à Louvain, « à perpétuité, une étude générale dans toutes les facultés, accordant aux docteurs, maîtres ès arts et écoliers, ensemble et en particulier, les libertés, immunités et indulgences que ceux des universités de Cologne, de Vienne, de Leipzig, de Padoue, de Mersebourg tenaient du siége apostolique ou d'ailleurs. » Les maîtres, docteurs, écoliers, officiers ou serviteurs obtinrent l'exemption et l'immunité des gabelles et péages, et le droit de bourgeoisie dans la ville, droit considérable qui se vendait aux étrangers et que les plus grands personnages s'empressaient d'acheter comme sauvegarde.

Nous n'étions donc plus tributaires des autres pays pour l'enseignement supérieur: l'instruction moyenne se donnait dans les écoles latines des chapitres et dans certaines écoles des hiéronymites; l'enseignement élémentaire, grâce à la concurrence indiquée plus haut, se puisait à la fois dans les écoles chapitrales et dans les écoles communales. La vie intellectuelle se répandait partout.

PREMIÈRES ENTRAVES MISES A L'INSTRUCTION. — Déjà, sous les ducs de Bourgogne, le pouvoir s'est montré bien impatient de l'altière et énergique fierté des communes. Les critiques quelquefois acerbes des chambres de rhétorique sont mal accueillies et poursuivies par des rigueurs. D'ailleurs, les monarchies s'élèvent, l'autorité se centralise, tandis que, d'autre part, l'invention de l'imprimerie met une force nouvelle au service des idées. La grande lutte du XVIe siècle commence.

Un édit du 8 mai 1521 défend de publier, sans autorisation expresse, les livres faisant mention de la sainte Écriture. Un autre édit, du 24 octobre 1529, interdit d'imprimer, de copier, de faire imprimer ou de faire copier, de vendre ou d'acheter, de distribuer, de lire, de cacher ou même de recevoir les ouvrages des réformistes condamnés par la faculté de théologie de l'université de Louvain. L'interdiction rétroagit même sur les ouvrages imprimés ou écrits pendant les dix dernières années, s'ils n'ont pas été préalablement autorisés. En 1531, on établit, pour quiconque publierait un livre sans avoir des lettres de permission, la peine du pilori et la marque avec un fer chaud en forme de croix, « si profondément, porte l'édit, qu'on n'en pourra plus effacer la trace. » Le juge pouvait, à la vérité, laisser au condamné le choix d'être ainsi flétri ou d'avoir un œil crevé ou une main coupée. Les inquisiteurs ont, de par une instruction de 1545, à s'enquérir de la conduite des maîtres d'école, du caractère de leur enseignement et à provoquer, au besoin, la destitution de ceux qui paraîtraient mériter cette peine. Nul ne peut, aux termes de l'édit de 1550, tenir école sans autorisation des principaux officiers civils et de l'ordinaire.

Mais le mal augmentait avec les pénalités, comme si elles l'engendraient. L'édit confirmatif donné à Augsbourg frappait de mort, par le fer, par la fosse, par le feu, les imprimeurs, les copistes de livres hérétiques pour lesquels vingt ans auparavant la peine du pilori, la perte d'un œil ou d'une main semblaient suffire. Nul ne peut tenir école s'il n'est admis préalablement à cette mission par l'officier principal du lieu et le curé de l'église paroissiale, ou bien par les chapitres ou écolâtres. Et encore ne pourra-t-il lire et employer que les livres désignés sur l'avis et déclaration de « ceux de l'université de Louvain. » On exige d'ailleurs des instituteurs un certificat de bonne conduite et d'orthodoxie délivré par le curé. Ils doivent de plus prêter un serment de fidélité à la religion romaine.

Cependant l'université de Louvain, dont la faculté de théologie

avait la haute main sur le choix des livres, et qui seule pouvait discuter des doctrines de l'Église, était devenue un des plus fermes appuis de la foi catholique contre la réforme. Grâce à ses privilèges, elle s'était acquis une influence considérable. Elle avait vu s'établir autour d'elle, depuis sa fondation, plus de cinquante colléges qui attiraient dans la ville tout un peuple d'écoliers et de savants. Elle comptait 8,000 étudiants en 1570. Parmi les colléges dont les noms sont encore connus, figurait le collége des *Trois Langues*, fondé, d'après les conseils d'Érasme, par Jérôme Busleiden, où l'on enseignait le grec, le latin et l'hébreu, et qui était considéré comme le premier collége du monde.

Personne ne pouvait, d'après une décision du sénat académique, être immatriculé aux cours universitaires qu'après avoir juré haine aux dogmes de Luther et des autres hérétiques, si bien qu'un assez grand nombre de jeunes gens de la noblesse s'en allèrent, pour obéir à leur conscience, étudier en Suisse et en Allemagne. Pour empêcher cette désertion, le duc d'Albe, par placard du 4 mars 1569, interdit d'une façon absolue la fréquentation des universités étrangères : ce qui n'empêcha pas l'université de Leyde, fondée en 1575, de prospérer rapidement.

La compagnie de Jésus. — Philippe II fut mieux inspiré, au point de vue de sa politique, en accueillant les jésuites, malgré l'avis et la résistance de son conseil privé.

Les lettres patentes autorisant les jésuites à fonder des institutions d'enseignement dans les Pays-Bas datent de 1556. On y mit la réserve qu'ils n'ouvriraient aucun collége ou qu'ils n'acquerraient aucune propriété sans le consentement des magistrats locaux. A Louvain, l'administration de la ville ne leur permit d'accepter des legs qu'à des conditions assez dures. On connaît leur lutte contre l'université et la condamnation qu'ils obtinrent du pape contre le professeur Baïus. L'animosité devait devenir plus grande encore beaucoup plus tard, en 1713, à l'occasion de la publication de la bulle *Unigenitus*.

La compagnie obtint les mêmes priviléges que les ordres mendiants. Le 12 août 1595, le conseil de Brabant lui permit d'enseigner publiquement la philosophie; mais le cours fut supprimé, un an plus tard, par le souverain pontife, sur les plaintes de l'université. En 1581, les jésuites remplacèrent, à Liége, les hiéronymites, qui alors disparurent du pays, et ils eurent un succès tel qu'ils durent

agrandir presque aussitôt les bâtiments de leur collége. En 1586, ils élevèrent leur première institution d'enseignement moyen à Bruxelles, grâce à l'intervention d'Alexandre Farnèse, qui triompha de la répugnance du magistrat. Le XVIᵉ siècle n'était pas écoulé qu'ils possédaient en Belgique 21 maisons professes et près de 300 colléges.

Il faut rappeler ici qu'à côté de ces colléges il en existait un à Ath, fondé par la ville, et un à Virton, fondé par le curé Dumont. Il était ainsi pourvu partout ou presque partout à l'instruction moyenne ou secondaire.

Un synode réuni à Mons, pour les provinces wallonnes, le 23 octobre 1586, institua des écoles dominicales, auxquelles les parents et les maîtres étaient tenus d'envoyer leurs enfants et leurs domestiques, sous peine de se voir chasser de la ville ou du village. Ces écoles étaient confiées à la surveillance des écolâtres des églises cathédrales et collégiales ou à celle des doyens ruraux. Dans les endroits où leur érection était difficile, c'était au curé à réunir chaque dimanche les enfants, au son de la cloche, dans l'après-midi ou après les vêpres, à l'église. Ce n'est qu'en 1607 qu'un synode, tenu à Malines, s'occupa des mêmes intérêts pour les provinces flamandes.

DÉCADENCE DE L'ENSEIGNEMENT. — Le gouvernement d'Albert et d'Isabelle reproduisit les interdictions prononcées en matière de livres et d'enseignement par les édits de Charles-Quint et de Philippe II mais décréta l'établissement d'écoles quotidiennes ou dominicales partout où il en manquait encore. On devait y enseigner à lire et à écrire, à connaître les principes de la foi et, avant tout, l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des apôtres, les commandements de Dieu et de l'Église, la manière de se confesser et de dire la messe. Les pauvres, sous peine de perdre les secours de la table, les autres sous d'autres peines, devaient être forcés par les magistrats et les autorités locales d'envoyer à ces écoles leurs enfants et leurs domestiques. Les ordonnances invoquent cette fois le salut de l'État, qui « dépend en grande partie de la bonne éducation et de l'instruction données à la jeunesse. » On ne dirait pas mieux ni autrement aujourd'hui.

En 1616, nouveau rappel des édits antérieurs contre les livres et les imprimeurs : seulement on se borne à bannir à perpétuité et infliger une amende de 300 florins. Un règlement de 1617 restitue à l'université de Louvain le monopole de l'enseignement supérieur

place cet enseignement sous la surveillance d'un agent du pouvoir
ntral; mais l'agent cesse bientôt d'être désigné, et l'on n'exécute
e beaucoup plus tard cette disposition d'un règlement qui s'occu-
it en même temps des grades académiques, des devoirs des pro-
sseurs, de la conduite et de la discipline des étudiants : toutes
oses dans lesquelles des abus s'étaient glissés.

On cite encore, comme une mesure qui eût dû relever l'univer-
té, un édit de Charles II, en date du 24 avril 1695, en vertu du-
iel nul ne pouvait être admis aux charges publiques qui exigeaient
degré de licence, ou à la profession d'avocat, à moins d'avoir
udié pendant quatre ans dans une université de l'État.

Malgré tout, l'enseignement à tous les degrés suivait cette pente
décadence sur laquelle il glissait depuis longtemps.

Un édit du 17 octobre 1703 défend de nouveau aux maîtres et
aîtresses d'école de se servir de livres contraires à la religion ou
x bonnes mœurs; il oblige les élèves à assister à la messe, à se
nfesser une fois par mois. C'est le curé de la paroisse qui est
argé de veiller à l'exécution de ces dispositions.

Marie-Thérèse. — Sous Marie-Thérèse enfin, le gouvernement
nge sérieusement à organiser, à ranimer, à relever l'enseigne-
ent, et, pour la première fois, des intentions réellement grandes
louables sont apportées à la solution de cette question difficile.
n règlement fameux, mais qui ne devait jamais être appliqué dans
pays, reproduit avec bonheur une idée déjà exprimée par le
node de Malines : « Le génie et la manière de penser de peuples
itiers ne dépendent certainement que d'une bonne éducation et de
manière d'élever les enfants dès leur tendre jeunesse. »

Malheureusement, ce peuple des Pays-Bas, que Marie-Thérèse
sirait éclairer et instruire, fut le premier à s'opposer à toute ré-
rme de ce genre. Le pays semblait saisi d'une sorte d'horreur
perstitieuse pour ce qui était nouveau.

Les écoles primaires restèrent donc partout dans le même état,
l tenues, en nombre insuffisant. Quelques villes cherchèrent à en
éer de nouvelles, et le gouvernement les soutint, en contestant
me au clergé le droit exclusif de désigner l'écolâtre, ce dignitaire
i exerçait une influence si grande et si directe : mais ces tenta-
s furent isolées.

Les réformes décrétées dans l'enseignement supérieur et dans
seignement moyen furent, sinon mieux reçues, du moins exécu-

tées. Des rapports officiels de l'époque représentent le corps professoral de l'université de Louvain comme entièrement livré à la barbarie pour les sciences, à la rusticité pour les mœurs. Plus tard, sous Joseph II, on signalera officiellement aussi la célèbre université comme arriérée de deux cents ans dans les études. Le mauvais goût littéraire dont elle faisait preuve et le pédantisme de son enseignement étaient connus à l'étranger. Il était devenu urgent de réagir contre cette inertie et cette déplorable routine; mais comment s'attaquer à une institution aussi puissante, qui avait ses priviléges, ses richesses, presque son monde à elle? C'est alors que Marie-Thérèse érigea l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, attachant à la qualité de membre de l'Académie les distinctions et les prérogatives de la noblesse. Ce fut un foyer vivifiant pour ce pays qui s'était, d'ailleurs, laissé devancer depuis longtemps, à cet égard comme à bien d'autres, par presque toute l'Europe civilisée.

En vue de relever l'enseignement de la médecine, comme on avait fait pour l'enseignement littéraire, on créa, aux frais de l'État, des instituts spéciaux pour l'enseignement de l'art des accouchements et de la chirurgie.

La direction des colléges continuait d'être presque tout entière aux mains des jésuites, des prêtres séculiers, des augustins, des oratoriens et des récollets. Mais l'expulsion des jésuites, décrétée par lettre patente du 13 septembre 1773, laissa beaucoup de villes sans enseignement secondaire. Une commission royale des études fut aussitôt chargée d'éclairer le gouvernement sur les moyens de combler cette importante lacune. Quiconque ferait preuve de talent et d'une moralité irréprochable pouvait être admis à l'honneur d'instruire la jeunesse. Par cette déclaration on donnait enfin accès dans l'enseignement moyen aux professeurs laïques : le privilége dont jouissaient les corporations religieuses les en avait exclus jusque-là. C'était un retour à la liberté d'enseignement.

Les deux règlements et plans d'études de 1777 et de 1778 émanent de cette commission. Tous les colléges existants, comme ceux qui allaient être créés, y étaient soumis. Le programme comprenait la langue latine, la langue grecque qui avait disparu de l'enseignement et qu'on y faisait rentrer, la langue maternelle, l'histoire et la géographie et les éléments des mathématiques. C'était toute une révolution que d'appeler, en si petite somme que ce fût, les sciences exactes dans la formation d'un humaniste. Les livres classiques durent être

soumis à une révision sévère, et la besogne fut rude, tant les absurdités et les erreurs y abondaient.

Le trésor public supportait les frais des colléges nouveaux et cela d'une façon libérale et intelligente; il y avait des colléges-pensionnats à l'instar du collége Thérésien de Vienne, et des colléges simples; le nombre des professeurs devait y être proportionné à celui des élèves. On institua des colléges-pensionnats tout d'abord à Bruxelles, puis à Anvers, à Gand, à Bruges, à Ruremonde, à Namur, à Luxembourg; on ouvrit des colléges simples ou externats à Ypres, à Audenarde, à Courtrai, à Alost, à Herve, à Nivelles, à Hal et à Marche. Le gouvernement avait la direction suprême cette fois de toutes ces institutions; mais l'inspection en était remise aux magistrats communaux et aux évêques.

Marie-Thérèse avait pris, le 6 septembre 1777, pour tous les États de la maison d'Autriche, un règlement sur l'enseignement primaire, regardé aujourd'hui encore comme l'une des œuvres les plus complètes qui existent sur la matière. Tout y était prévu : la formation d'instituteurs capables, le genre d'études, le mode de construction et d'entretien des maisons d'école. On donnait au maître, en vue de relever son prestige et son autorité, un rang et l'une des premières places dans les cérémonies publiques. Au plat pays, y est-il dit, on fera usage d'un petit livre qui est composé pour constituer un honnête citoyen et lui apprendre l'économie. Quel pas dans une voie qu'on n'avait osé même entrevoir, et comme déjà le XVIIIe siècle et ses idées se reflètent dans cette réglementation, qui conclut en décrétant l'obligation pour les enfants de fréquenter l'école primaire, pour les parents et les tuteurs de la faire fréquenter!

C'est ce règlement, comme nous l'avons déjà dit, qu'il fut impossible d'appliquer. Les réformes dans l'enseignement ne s'acceptèrent pas non plus sans résistance. C'était la première fois pourtant qu'un gouvernement arrivait avec une idée bien arrêtée de relever le pays par l'organisation complète et sérieuse de l'instruction publique.

JOSEPH II. — Au point de vue où nous nous plaçons ici, le règne de Joseph II est marqué par la formation du fonds spécial qu'il appelait la caisse de religion, destiné à pourvoir aux frais d'instruction des enfants pauvres, et qui devait être alimenté par le produit de la vente des biens des corporations religieuses.

Invoquant ce motif que l'enseignement théologique donné dans les séminaires épiscopaux et dans les abbayes manquait d'élévation, et

qu'il était nécessaire de préparer une pépinière d'élèves dont l'instruction solide et éclairée fût une garantie pour les ouailles qui leur seraient un jour confiées, Joseph II institua un séminaire général à Louvain et un séminaire filial à Luxembourg, en même temps qu'il ordonna la fermeture de tous les autres séminaires. Cette mesure, qui porte la date du 16 octobre 1786, fut considérée comme contraire aux lois constitutionnelles, et les remontrances arrivèrent non-seulement de la part des évêques, mais des états provinciaux.

L'université de Louvain s'était placée à la tête de la résistance. L'empereur lui enleva les indultes de la collation d'emplois qu'elle tenait de la papauté; il priva la faculté de théologie de ses biens et de ses revenus, pour l'administration desquels il nomma un receveur particulier; il réserva aux seuls élèves des séminaires impériaux les bourses créées pour la théologie; il destitua des professeurs, supprima l'élection du recteur et se réserva la nomination de ce dignitaire.

Il croyait briser les obstacles : il ne fit qu'aigrir les esprits. Les séminaires impériaux étaient ouverts depuis plusieurs mois, et personne ne s'y présentait, tandis que, malgré la défense, les leçons continuaient d'être suivies dans les séminaires épiscopaux. Il ferma ces séminaires comme rebelles; il suspendit l'université comme séditieuse... On sait le reste.

La déchéance de Joseph II prononcée et les États Belgiques proclamés, l'université fut de nouveau ouverte et les professeurs révoqués remontèrent dans leurs chaires. Seulement on ne rendit pas à l'établissement la vie scientifique et littéraire qui en avait fui. Quant au magnifique plan d'études adopté pour l'enseignement moyen, il fut abandonné, et les colléges et les écoles latines rentrèrent dans leur désolante incurie.

La République française et l'Empire. — Sous le règne de la loi d'organisation générale, du 3 brumaire an IV, il y eut une école primaire par canton, une école centrale par département, des écoles spéciales et un institut national. L'idée de l'institut était due à Talleyrand qui l'avait indiquée dans son remarquable projet à la constituante. C'est Condorcet qui, pour la première fois, parla de l'enseignement spécial, enseignement tout nouveau alors, que nous connaissons sous le nom d'enseignement professionnel et qui est entré depuis, peu à peu, dans le système d'instruction de presque tous les pays, cherchant parfois à primer l'enseignement classique

ou les humanités. Mais la convention était allée au delà des vues et des intentions de Condorcet, car elle sacrifiait complétement ces dernières études. On ne devait enseigner dans les écoles spéciales que les langues vivantes et les sciences naturelles et exactes.

La Belgique ne profita guère de toute cette organisation : on se borna à y ériger des écoles centrales avec adjonction de pensionnats. Quant aux écoles primaires, quelques grands centres de population seulement en fondèrent. Cependant, l'instabilité des lois et des mesures proposées ou prises avait fait disparaître, sous un nouveau souffle de défiance et de crainte, le peu d'enseignement primaire qui avait encore persisté malgré tout. Le premier venu s'improvisait instituteur, et l'école était tenue dans un atelier abandonné ou dans une salle de cabaret.

L'université de Louvain, qui par la forme et la nature de son enseignement n'appartenait plus à aucune des catégories d'établissements officiels, que l'on ne pouvait ranger ni parmi les écoles spéciales, ni parmi les écoles centrales, qui ne pouvait offrir que le vieil enseignement académique et qui voulait rester fidèle à ses convictions en ne pliant pas plus devant ces nouvelles réformes qu'elle ne l'avait fait devant les réformes antérieures, fut supprimée, sur le réquisitoire du commissaire du directoire exécutif, par arrêté de l'administration centrale du département de la Dyle, en date du 4 brumaire an VI. Les scellés furent apposés sur tous les locaux, bibliothèques et collections, et les personnes qui occupaient les bâtiments à titre gratuit ou du chef de fonctions abolies, furent contraintes d'en sortir dans un délai de dix jours. Un second arrêté, du 18 brumaire, supprima également les colléges annexés à l'université. Ses immenses biens ainsi confisqués furent placés sous la régie d'une commission spéciale ; quatre années plus tard, ils furent cédés au prytanée, puis à l'école de Saint-Cyr, puis enfin, vendus, en exécution d'une loi du 23 janvier 1805.

Presque tous les projets, élaborés en grand nombre à cette époque, partaient de l'idée que l'homme doit être façonné dès son enfance pour le gouvernement de son pays. Le consulat n'eut garde de s'écarter de cette doctrine et, plus tard, Napoléon, devenu empereur, l'accentua d'une façon plus personnelle en déclarant qu'il se croyait obligé d'organiser l'éducation de la jeunesse de manière à pouvoir surveiller l'opinion.

A la loi du 3 brumaire an IV avait succédé la loi du 11 floréal an X, qui créait, outre des écoles primaires, des écoles secondaires, des

lycées et des écoles spéciales : loi célèbre qui inaugura tout le régime nouveau, consolidé ensuite par le décret du 17 mars 1808

Ce décret, concernant l'*université impériale,* instituait : 1° les *facultés*, pour les sciences approfondies et la collation des grades 2° les *lycées*, pour les langues anciennes, l'histoire, la rhétorique la logique et les éléments des sciences mathématiques et physiques 3° les *colléges*, écoles secondaires communales, pour les élémen des langues anciennes et les premiers principes de l'histoire et d sciences; 4° les *institutions*, écoles tenues par des instituteurs pa ticuliers, où l'enseignement se rapprochait de celui des collége 5° les *pensions, pensionnats*, appartenant à des maîtres particulie et consacrés à des études moins fortes que celles des institution 6° enfin, les *petites écoles primaires*, où l'on apprenait la lectur l'écriture et les premières notions du calcul.

Depuis 1802, l'étude des langues anciennes était devenue la ba de l'enseignement moyen, mais, selon les exigences de l'esprit no veau, on donnait à l'histoire et aux sciences exactes plus de dévelo pement qu'on ne le faisait dans les colléges de l'ancien régime.

La Belgique eut deux *académies*, dont l'une fut placée à Bruxell et l'autre à Liége. Chacune d'elles avait un certain nombre de lycée de colléges, d'institutions, etc. Quant aux lycées, ils furent mainte nus là où ils avaient déjà été érigés en vertu de la loi de 1802, les écoles secondaires devinrent des colléges. Il y avait sur notr territoire cent vingt et un établissements de toute espèce : lycée colléges, institutions et pensionnats.

Cette vaste organisation trouvait une garantie de succès, quant la fréquentation, dans les nombreuses bourses instituées par le pr mier consul, qui en créa pour toute la France d'un seul coup s mille quatre cents, représentant la somme énorme de cinq à six mi lions de francs. Mais elle mettait tout entières, il ne faut pas l'oublie sous la main du pouvoir, non-seulement les écoles de l'État, mais l écoles particulières. Toutes devaient avoir pour base de leur ense gnement : 1° les préceptes de la religion catholique; 2° la fidélité la monarchie conservatrice de l'unité de la France; 3° l'obéissan aux statuts du corps enseignant, qui ont pour objet l'uniformité l'instruction et qui tendent à préparer pour l'État des citoyens att chés à leur religion, à leur prince, à leur patrie, à leur famille.

Telle est la part de l'instruction supérieure et de l'instructi moyenne. Quant à l'enseignement primaire, ce n'est pas que l petites écoles fissent défaut sous l'empire, mais les maîtres ma

quaient de savoir et de méthode; point de bons livres et point de contrôle. C'était d'ailleurs l'instruction primaire qui avait le moins préoccupé l'empereur.

ROYAUME DES PAYS-BAS. — Cette situation allait changer enfin. Une loi du 3 avril 1806 avait régénéré les institutions scolaires en Hollande; elle avait fait ses preuves. Dès que le traité de Paris, de 1814, eut fondé le royaume des Pays-Bas, le prince souverain, à qui les puissances avaient confié nos destinées, décréta que toutes les provinces du royaume seraient soumises à cette même législation. Mais comme cette loi n'admettait le concours d'aucun culte, dès le début on y vit, en Belgique, un danger pour la religion catholique et romaine, religion de la majorité. L'épiscopat belge demanda des garanties, voulant même qu'on assurât le maintien inviolable de tous les droits et priviléges dont il avait joui avant l'invasion des Français.

Cependant la loi fondamentale de 1815 remettait toute l'instruction publique aux mains de l'État; le gouvernement interpréta du moins ainsi l'article 226, qui portait en propres termes : « L'instruction publique est un objet constant des soins du gouvernement, » et ce fut cette interprétation, peut-être un peu étroite et surtout intéressée, qui fut la cause de toutes les difficultés, de toutes les oppositions. Une part quelconque faite à la liberté eût sauvé peut-être la situation. Mais la défiance était mutuelle. Les évêques disaient ouvertement qu'il était impossible de laisser à un souverain qui ne professait pas la religion catholique le droit de régler l'instruction publique; le roi, de son côté, cherchait à donner les mêmes idées, les mêmes aspirations, les mêmes intérêts à deux peuples si différents de caractère et de mœurs. La pensée de Guillaume ne manquait ni d'étendue ni d'utilité pratique, mais il s'attaqua aux susceptibilités nationales, eut l'air de sacrifier l'esprit et les tendances des provinces méridionales à l'esprit et aux tendances de la Hollande, et, presque par les mêmes moyens que Joseph II, arriva au même résultat : sa propre chute.

Toutes les écoles, sans distinction, étaient placées sous la surveillance du gouvernement. Il fallait être agréé pour pouvoir ouvrir une école primaire. Les colléges et les écoles latines devaient être confirmés dans leur existence par le ministre de l'intérieur. Défense fut faite d'enseigner dans les maisons particulières les langues anciennes aux enfants de plusieurs familles réunies, sans avoir obtenu

le grade de candidat en philosophie et lettres. On soumettait to
l'instruction moyenne au contrôle du gouvernement et l'on entra
l'action des établissements religieux, notamment des établisseme
des jésuites, que l'on voulait détruire. On institua un collége phi
sophique à Louvain en interdisant aux séminaires épiscopaux
recevoir les élèves qui n'auraient pas fait leurs études dans ce
lége. Le gouvernement avait ainsi la direction d'une partie mé
des études conduisant au sacerdoce.

Cependant les familles catholiques, impatientes de cette immixt
constante de l'État dans ce qu'elles considéraient comme du res
de leur conscience, envoyaient leurs enfants en France, not
ment à Saint-Acheul, où il y avait un établissement de jésuites tr
renommé. Presque aussitôt, pour contrecarrer cette manière d'éch
per à sa juridiction, le pouvoir déclara qu'il ne serait plus conf
de grade, de fonction ou d'office qu'à ceux qui auraient fait le
études dans le royaume.

Ces mesures furent prises pour ainsi dire coup sur coup; el
datent du 25 juillet 1822, du 1er février 1824, du 7 avril, du 4 ju
du 14 août 1825. Ce fut alors que se déchaîna la tempête. Tout
monde se ligua en vue de reconquérir des libertés qui toutes avai
reçu quelque atteinte. Une *union* se forma en 1829 entre les cat
liques et les libéraux de l'époque : on y demandait les mêmes dro
pour tous, pour l'enseignement religieux comme pour l'enseig
ment philosophique. La révolution de 1830 éclata.

Ce que le gouvernement de Guillaume a fait en matière d'instr
tion publique dénote néanmoins une sollicitude sérieuse pour
grand intérêt.

Un règlement général du 25 septembre 1816 avait organisé l'
seignement supérieur dans les provinces méridionales, par la cr
tion de trois universités de l'État, juste autant qu'il en existait d
le nord. Celles-ci étaient à Leyde, à Utrecht et à Groningue; celle
furent établies à Gand, à Liége et à Louvain, Louvain qui rede
nait ville universitaire. Le règlement de 1816 est un modèle d
son genre et forme encore aujourd'hui le code de l'enseignem
académique hollandais.

Les colléges ou écoles latines étaient considérés et le sont enc
aujourd'hui en Hollande comme le premier degré de l'enseig
ment supérieur. Dans les provinces où il n'existait pas d'universi
l'un des colléges communaux prenait le titre d'*athénée* et con
tuait une sorte de petite université de la bourgeoisie et des g

du monde. La Hollande en possède actuellement encore deux, l'un situé à Amsterdam et l'autre à Deventer, donnant des cours de droit, de médecine, de sciences naturelles et exactes, de philosophie et lettres et de théologie.

Une nouvelle source d'études fut ouverte à Bruxelles, en 1827, sous le nom de *Musée scientifique et littéraire*. C'étaient des cours publics et gratuits d'histoire nationale, de littérature générale, d'histoire de la philosophie, de botanique, d'histoire des sciences, de zoologie, de chimie, de construction, d'histoire générale et de littérature hollandaise. Ces cours étaient confiés aux professeurs les plus capables et les plus distingués du royaume.

On organisa auprès de chaque université un cours de pédagogie obligatoire pour quiconque, étant muni du diplôme de docteur en philosophie ou en sciences, aspirait à une chaire d'athénée ou de collége.

Presque au lendemain de l'inauguration du nouveau royaume des Pays-Bas, le gouvernement avait établi à Lierre, pour la formation de bons instituteurs primaires, une école normale, semblable à celle dont peu de temps auparavant avait été dotée Harlem. De plus, on créa, dans les principales villes, des écoles primaires royales, écoles modèles, vraies petites écoles normales, où se recrutaient les maîtres pour les communes rurales.

Le gouvernement s'associa aux efforts des sociétés pour l'encouragement de l'instruction élémentaire : l'une d'elles propageait l'enseignement simultané par la publication à bon marché des livres classiques et fonda même les premières écoles d'adultes, ainsi que des écoles dominicales. Cette politique était habile et sage, en rendant solidaires le gouvernement et les sociétés, en donnant plus de force et d'autorité à celles-ci, plus de sécurité à celui-là. Est-ce à dire que l'État eût accepté le concours de tout le monde? Défiant jusqu'au bout à l'égard du catholicisme, le roi refusa d'admettre dans le royaume les frères de la doctrine chrétienne, défendant à tous les Belges de porter l'habit de cet ordre.

En un peu plus de dix ans, il avait été construit et réparé 1,146 locaux d'écoles et 668 habitations d'instituteurs. 2,145 brevets de capacité avaient été délivrés à des instituteurs et à des institutrices. La population des écoles primaires s'était accrue de près de cent mille enfants...

Tous ces résultats étaient dus à un régime d'autorité. L'État seul enseignait, l'État seul dirigeait, n'admettant l'intervention de la

commune que par voie de délégation, tout en lui laissant la c
de la plus grande partie des frais. A ce régime va succéd
régime de liberté complète.

« L'enseignement est libre; toute mesure préventive est
dite; la répression des délits n'est réglée que par la loi, » port
ticle 17 de la constitution du 7 février 1831.

Mais le congrès a dû prévoir le cas où l'État voudrait, a
du principe de liberté, se jeter dans l'arène. En ce cas, ajout
ticle, « l'instruction publique donnée aux frais de l'État est
ment réglée par la loi. »

On ne se défiait pas de la liberté, et l'on avait de bons
pour redouter les empiétements du pouvoir.

Voici donc que, pour la première fois, une épreuve séries
être faite d'un système qui veut le concours de tous. Mais
c'est-à-dire l'ensemble des autorités publiques constituées, n'al
point ses droits, et bientôt il a son enseignement primair
enseignement moyen, son enseignement supérieur. Est-ce u
que de n'avoir pas compté exclusivement sur l'initiative p
A bien des égards, la liberté d'enseignement ne peut être fé
qu'à la condition que l'État lui-même la stimule en lui faisan
currence.

Notons, mais simplement pour mémoire, que le roi Guill
s'apercevant enfin de la gravité des événements, s'était mis
des concessions. Un arrêté du 27 mai 1830 abolit la conditi
fréquentation des cours d'une des universités du royaume
obtenir un grade académique, et proclama que quiconque
acquis les connaissances nécessaires, de quelque manière
quelque lieu que ce fût, serait admis à tous les examens, p
obtenir tous les certificats ou degrés requis pour l'exercice d
taines fonctions ou professions. Il était trop tard : on voulai
davantage.

De 1830 au vote des lois organiques. — Dès le 12 octobre
le gouvernement provisoire proclamait l'abrogation des arrêt
avaient mis des entraves à la liberté d'enseignement; il mai
toutefois les institutions organisées par le pouvoir déchu, jus
que le congrès national eût statué sur la matière : il ne fall
qu'il y eût interruption dans les études. Malgré tout, le pouv
prenait son rôle.

Un décret du 22 octobre décida l'ouverture immédiate des

des athénées et des colléges subsidiés par l'État. Il supprima les bureaux administratifs et abolit le cours spécial de langue hollandaise, l'enseignement devant se faire dans la langue qui conviendrait aux besoins des élèves.

Le 16 décembre, les trois universités furent réorganisées provisoirement, mais on ne laissa plus à Gand que les facultés de droit et de médecine, à Louvain que les facultés de philosophie et de médecine, à Liége que les facultés de droit, des sciences et de médecine. En d'autres termes, il n'existait plus qu'une seule faculté de philosophie et lettres, une seule faculté des sciences, deux facultés de droit et trois facultés de médecine.

L'État pouvait stipuler pour les établissements érigés ou subventionnés par lui; mais tous les autres, ceux des communes, ceux des associations, ceux des particuliers, échappaient à son action, et les administrations communales notamment devenaient seules juges de l'opportunité des dépenses pour l'instruction.

Ce fut bientôt de l'anarchie, puis de l'indifférence. La liberté, réclamée par tout le monde, menaçait de tourner contre les intérêts intellectuels du pays. Des communes et des villes se débarrassèrent de leurs colléges, de leurs écoles et de leurs professeurs, sous prétexte que c'était ou l'œuvre ou l'émanation de l'ancien régime. D'ailleurs, n'était-ce pas à la liberté désormais à pourvoir à ce grand intérêt? Au fond, le plus souvent, la liberté, et les documents officiels le constatent, avait pour premier effet de dégrever les caisses locales. Il y eut d'assez nombreuses cessions de colléges communaux faites au clergé.

Dans une circulaire très-ferme et très-énergique, datée du 25 janvier 1831, l'administrateur de l'instruction publique, M. Lesbroussart, fait en ces termes le tableau de la situation : « ... Depuis deux mois surtout, les régences de beaucoup de communes rurales et même de quelques villes assez importantes destituent des professeurs et des instituteurs primaires, soit en les remplaçant par des hommes qui offrent rarement les garanties désirables, soit même sans les remplacer... Ailleurs, ce n'est pas seulement à des individus que l'on s'en prend, on supprime d'un trait de plume des établissements entiers, ou l'on retire la subvention allouée par la commune. »

Le principe de la liberté étant non-seulement de laisser chacun maître de prendre l'instruction où il le voulait, mais de permettre à chacun de donner cet enseignement, sans contrôle, sans garantie, on vit entrer dans la carrière des hommes dépourvus des qualités et

des connaissances les plus indispensables et qui firent aux instituteurs diplômés une concurrence portant sur le bon marché. L'école normale de Lierre chargée de former les instituteurs primaires devenait inutile: on la ferma. Un arrêté du 31 mai 1831 supprima les commissions d'instruction et les inspecteurs d'écoles primaires. Jusqu'à l'adoption des dispositions législatives sur l'instruction publique donnée aux frais de l'État, le gouvernement devait, après avoir entendu les autorités provinciales, prendre les mesures nécessaires pour la surveillance des établissements salariés en tout ou en partie par le trésor.

Mais les dispositions législatives devaient attendre longtemps encore avant de voir le jour. Le problème à résoudre se posait en ces termes formels : En présence de la liberté d'enseignement proclamée au profit de tout le monde, du clergé indépendant, de la commune émancipée, comment assurer au pouvoir central une action à la fois légitime et suffisante?

L'administrateur général de l'instruction publique proposa, en 1831, un projet de loi organique des trois branches de l'enseignement; mais ni ce projet ni le contre-projet de la commission spéciale à laquelle il fut soumis ne furent admis par le gouvernement. Deux ans encore devaient s'écouler avant toute nouvelle tentative de sortir du provisoire. C'est, en effet, à la fin de 1833 seulement qu'une seconde commission fut chargée d'examiner cet important objet. D'après ses propositions, la loi se serait occupée, en fait d'enseignement primaire, des seules écoles qui recevaient un subside du trésor public. On ne donnait pas alors au mot *État*, employé par l'article 17 de la constitution, le sens qu'on y a attaché depuis et qui lui fait embrasser tout ce qui tient au pouvoir public, que ce pouvoir soit exercé par la commune, la province ou le gouvernement central. La commune, comme l'individu, restait indépendante. Le bon emplo[i] des fonds alloués par la province ou par le trésor était surveillé pa[r] une commission provinciale dont l'action se combinait avec celle [de] la commune et d'un comité local de surveillance. Le gouverneme[nt] avait le seul droit d'établir, à ses frais, un petit nombre d'écol[es] modèles et trois écoles normales. En ce qui regardait l'enseigneme[nt] moyen, l'État n'avait sous sa direction que trois athénées modèles; l[es] villes et communes administraient librement leurs écoles moyenn[es] ou colléges. Cette phase de la question est curieuse à constater quan[d] on connaît la législation actuelle de l'instruction publique.

Le projet de l'administrateur général ne conservait, en 1831

qu'une seule université dont les facultés auraient été disséminées dans le pays. La faculté des lettres eût été à Louvain, celle des sciences à Liége, celle de droit à Gand, celle de médecine à Bruxelles. C'était la consécration d'une tendance déjà manifestée par l'arrêté du gouvernement provisoire, du 16 décembre 1830. Mais cette mutilation avait soulevé des réclamations de la part des anciennes villes universitaires, comme le nombre trop grand des universités pour un pays de l'importance du nôtre avait soulevé, avant 1830, les réclamations générales. La commission de 1833, tout en semblant pencher vers la convenance de n'établir qu'une université unique, trancha la difficulté en maintenant deux des trois universités, mais en les maintenant entières.

Il serait difficile de dire quel accueil aurait reçu devant les chambres ce projet de législation sur les trois branches de l'enseignement public; toujours est-il que le gouvernement hésitait à les en saisir, quand une circonstance des plus importantes l'obligea tout à coup à faire régler l'enseignement supérieur. L'épiscopat belge avait fondé à Malines une université qui s'ouvrit le 4 novembre 1834. Une association libérale installa, le 20 du même mois, une université à Bruxelles.

L'université de Malines, qui peu de temps après fut transférée à Louvain, devait reprendre les vues et la forme de l'ancienne Alma Mater. Les sciences et les beaux-arts y allaient être enseignés, au plus grand avantage de l'Église et de l'État, par des maîtres orthodoxes et professant la religion catholique. Ainsi disaient les fondateurs, et les fondateurs de l'université de Bruxelles rendaient hommage, de leur côté, à cette idée de l'épiscopat, ajoutant que ceux qui, pour la mettre en lumière, prenaient avantage de la théorie toute moderne de la libre concurrence, attestaient, en cela du moins, qu'ils appartenaient, eux aussi, au XIXe siècle. L'université de Bruxelles, tout en traçant une ligne de démarcation entre les sciences sacrées et les profanes, cultiverait tout à l'aise et avec le respect qui était dû aux croyances de la majorité des Belges l'immense terrain qui lui était livré. Telles étaient les raisons d'être des deux nouvelles institutions, d'après ceux-là mêmes qui les érigèrent.

C'est alors que le gouvernement comprit la nécessité imminente d'avoir un enseignement universitaire de l'État et d'assurer par l'établissement des jurys d'examen toutes les garanties pour l'obtention des grades, réclamées dans l'intérêt même de l'enseigne-

ment libre. Il détacha du projet de la commission de 1833 la partie relative à l'instruction supérieure, et il en sortit cette loi du 27 septembre 1835 qui devait être par la suite soumise à certaines révisions, surtout en ce qui concerne le système de collation des grades académiques et la constitution des jurys d'examen.

Les seules questions politiques que la discussion souleva portèrent sur le nombre des universités et sur le mode de formation des jurys. Les uns voulaient une seule université centrale, une université belge, une âme nationale, comme disait M. Rogier; les autres désiraient qu'il y eût au moins une université wallonne et une université flamande. Ce fut ce dernier système qui l'emporta. L'une fut établie à Liége, l'autre à Gand. Louvain perdit son rôle de ville universitaire de l'État : elle devint presque tout aussitôt le siége de l'université catholique.

Pour la nomination des jurys, six modes différents étaient indiqués. D'après celui qu'on adopta, chacun des jurys d'examen était composé de sept membres; deux nommés par la chambre, deux par le sénat, trois par le gouvernement.

L'enseignement supérieur donné aux frais de l'État était donc organisé, mais il devait s'écouler sept ans encore avant qu'on eût une loi sur l'enseignement primaire et quinze ans avant qu'on en eût une sur l'enseignement moyen.

Un fait important, en l'absence d'une législation spéciale sur ces deux branches de l'instruction publique, a contribué à régler et à assurer, dans une certaine mesure, le contrôle utile de l'autorité centrale, à stimuler le zèle et l'activité des autorités locales, ou plutôt à vaincre leur indifférence : nous voulons parler de la promulgation de la loi provinciale et de la loi communale, celle-ci le 30 mars, celle-là le 30 avril 1836, qui résolurent plusieurs questions relatives à l'organisation de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen. Les bourgmestres et échevins se trouvèrent investis du droit d'administrer les établissements communaux; mais le gouvernement et la députation permanente avaient leur mot à dire, en cas de contestation, dans les frais de ces établissements. Les conseils communaux nommaient aux places de professeurs ou d'instituteurs. Le droit d'ériger des établissements publics était reconnu explicitement aux conseils provinciaux, mais sous l'approbation royale. Les conseils provinciaux devaient porter annuellement au budget des dépenses les secours à accorder aux communes pour l'instruction primaire et moyenne.

Il se présente ici, en ce qui concerne l'enseignement moyen notamment, une série de mesures qui méritent d'être notées.

L'État, dont les uns sollicitaient l'intervention pécuniaire, à qui les autres contestaient le droit de cette intervention qu'on allait jusqu'à traiter d'inconstitutionnelle, n'avait aucun moyen de contrôler tout au moins le bon emploi de ses fonds. Il semblait rester à l'écart dans une question d'un aussi grand intérêt, en présence de l'activité déployée par les provinces, les communes et le clergé. Les communes employèrent généralement leurs pouvoirs nouveaux à élever leur enseignement primaire et moyen; les provinces fondaient des écoles normales et des bourses pour les aspirants instituteurs; les évêques créaient, de leur côté, des écoles normales auprès des petits séminaires; les corporations religieuses ouvraient de nombreux établissements d'instruction primaire; des sociétés pédagogiques enfin entraient dans l'arène et stimulaient au travail et à l'étude.

En 1840, un nouveau cabinet étant venu aux affaires exprima l'intention d'accélérer la discussion des deux lois en retard et qu'il considérait comme indispensables. En attendant, le gouvernement institua des concours généraux, auxquels devaient prendre part tous les établissements d'enseignement moyen subventionnés.

Le discours du trône de 1841-1842 appela de nouveau l'attention de la législature sur cette palpitante question de l'enseignement moyen et de l'enseignement primaire donné par l'État. Ce dernier point fut abordé enfin. Le ministère déposa un projet de loi le 28 janvier 1842. Dès le mois de mai suivant, la section centrale en entama l'examen; la discussion publique s'ouvrit le 11 juin et, après dix-sept séances, la chambre adopta la loi, à l'unanimité moins trois voix. Au sénat, pas une voix ne se prononça contre. Elle fut promulguée le 23 septembre 1842.

Nous avons dit que le projet de 1834 excluait de la loi non-seulement les écoles privées, mais encore les écoles primaires communales entretenues exclusivement aux frais de la commune. La loi de 1842 consacra pour la première fois le sens du mot *État* employé par l'article 17 de la constitution. La loi appela donc sous sa juridiction et sous son contrôle toute école primaire alimentée par une caisse publique quelconque.

Cependant l'enseignement moyen continuait à n'être régi que par de simples mesures administratives. Le concours, cette institution si utile, fut maintenu d'année en année, avec des modifications

capables d'améliorer son action et son influence, jusqu'à ce qu'il passât dans la loi organique, en 1850. Ce n'est pas qu'avant cette dernière date on n'eût tenté d'arriver à une organisation complète et légale. En 1845 et 1846 notamment, des projets de lois furent proposés, l'un par M. Van de Weyer, l'autre par M. le comte de Theux; mais des circonstances politiques les empêchèrent d'arriver à la discussion.

Le 14 février 1850, M. Rogier, ministre de l'intérieur, déposa le projet de loi d'où est sortie notre législation actuelle sur l'enseignement moyen. Voté par 72 voix contre 27 et 4 abstentions à la chambre, le projet reçut la sanction du sénat par 32 voix contre 19 et une abstention.

Il avait fallu vingt années d'existence à la Belgique indépendante pour être pourvue d'une législation complète sur l'instruction publique.

BIBLIOGRAPHIE. — Ch. Stallaert et Ph. Vander Haeghen, *De l'instruction publique au moyen âge* (VIII[e] au XVI[e] siècle) (mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique, mai 1850); Vallet de Viriville, *Histoire de l'instruction publique en Europe et principalement en France*, Paris, 1849; Th. Juste, *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgique*. Bruxelles, 1844; L. Lebon, *Histoire de l'instruction populaire en Belgique*, Bruxelles, 1868; Rapport sur l'enseignement supérieur en Belgique de 1794 à 1843, Bruxelles, 1843; Rapport décennal sur l'état de l'enseignement primaire en Belgique (1830 à 1840), Bruxelles, 1842; *État de l'instruction moyenne en Belgique* (1830-1842), rapport présenté aux chambres législatives, le 1[er] mars 1843, par le ministre de l'intérieur; *État de l'instruction moyenne en Belgique* (1842-1848); Rapport présenté aux chambres législatives, le 20 juin 1849, par le ministre de l'intérieur; Rapports triennaux sur l'enseignement primaire, sur l'enseignement moyen et sur l'enseignement supérieur.

X

ORGANISATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A TOUS LES DEGRÉS,

Par M. EMILE GREYSON
Directeur au ministère de l'intérieur.

En faisant connaître l'organisation que l'instruction publique à tous les degrés a reçue en Belgique, nous continuerons très-rapidement l'histoire de l'instruction publique elle-même jusqu'à l'heure, à peu près, où ces lignes sont écrites.

Nous ne nous bornerons pas à dire ce qui s'est fait pour l'exécution des trois grandes lois sur l'enseignement supérieur, l'enseignement moyen et l'enseignement primaire : nous étendrons nos renseignements à tous les établissements qui ont été érigés dans notre pays et qui ont pour objet le développement de l'intelligence et des aptitudes. Le lecteur aura ainsi sous les yeux un tableau complet, quoique sommaire, des moyens d'instruction dont la Belgique dispose.

Enseignement supérieur. — Il y a en Belgique deux universités de l'État, l'une à Gand, l'autre à Liége, et deux universités libres, l'une à Louvain, l'autre à Bruxelles.

Chacune de ces universités a les quatre facultés de philosophie et lettres, des sciences, de droit et de médecine. Le programme que les universités de Gand et de Liége sont tenues de suivre, le par la loi, comprend quelques matières qui n'ont pas trouvé place parmi les matières d'examen.

Les examens comportent, *pour la candidature en philosophie et lettres :* des exercices philologiques et littéraires sur la langue latine, l'histoire politique de l'antiquité, les antiquités romaines, la psychologie, l'histoire de la littérature française, l'histoire politique du moyen âge, l'histoire de la Belgique, la logique, la philosophie morale et des exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque (pour les aspirants au doctorat en philosophie) ; *pour le doctorat en philosophie :* la littérature latine, la littérature grecque, l'histoire de la littérature ancienne, les antiquités grecques, la métaphysique générale et spéciale, l'histoire de la philosophie ancienne et moderne ; *pour la candidature en droit :* l'histoire et les institutes du droit romain, l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil, le droit naturel ou philosophie du droit, et l'histoire politique moderne ; *pour le 1er doctorat en droit :* le droit civil, les pandectes, le droit public et l'économie politique ; *pour le 2e doctorat en droit :* le droit civil, le droit criminel belge, la procédure civile et le droit commercial ; *pour le doctorat en sciences politiques et administratives :* l'économie politique, le droit public et le droit administratif ; *pour le grade de candidat notaire :* le code civil et les lois organiques du notariat ; *pour la candidature en sciences naturelles :* les éléments de chimie inorganique et organique, la physique expérimentale, les éléments de botanique et la physiologie des plantes, la zoologie, la minéralogie et la psychologie ; *pour la candidature en sciences physiques et mathématiques :* la haute algèbre, la géométrie descriptive, le calcul différentiel et le calcul intégral, la physique expérimentale, la statique élémentaire, les éléments de chimie inorganique, la minéralogie et la psychologie ; *pour le doctorat en sciences naturelles :* la chimie inorganique et organique, l'anatomie et la physiologie comparées, l'anatomie et la physiologie végétales, la minéralogie, la géologie et l'astronomie physique ; *pour le doctorat en sciences physiques et mathématiques :* l'analyse, la mécanique analytique, la physique mathématique, l'astronomie et le calcul des probabilités ; *pour la candidature en médecine :* l'anatomie humaine générale et descriptive, les démonstrations anatomiques, la physiologie humaine, la pharmacologie et les éléments d'anatomie comparée : *pour le 1er doctorat en médecine :* la thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamique, la pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes, la pathologie générale et l'anatomie pathologique ; *pour le 2e doctorat en médecine :* la pathologie chirurgicale, la théorie des accouchements, l'hygiène publique et privée et la médecine légale ; *pour le 3e doctorat en médecine :* la clinique interne, la clinique externe, la pratique des accouchements et des opérations chirurgicales ; *pour la candidature en pharmacie :* les éléments de physique, la botanique descriptive et la physiologie végétale, la chimie inorganique et organique et les éléments de minéralogie ; *pour le titre de pharmacien :* l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et falsifications, les doses maxima auxquelles on peut les administrer, la pharmacie théorique et pratique.

Toutes ces matières ont été divisées, par la loi du 1er mai 1857, en matières à examen et en matières à certificat : il suffit pour ces dernières de présenter au jury un certificat de fréquentation, et, nonobstant la loi du 30 juin 1867, qui a exigé sur ces certificats la mention *avec fruit,* ce sont autant de matières sacrifiées.

Chacune des universités a, comme annexe à la faculté des sciences, une ou plusieurs écoles spéciales ou techniques, dont nous parlerons plus loin.

Dans les *universités de l'État*, les professeurs sont nommés par le roi; les autorités académiques sont le recteur, également nommé par le roi et pour trois ans, le secrétaire et les doyens des facultés. Un commissaire du gouvernement a le titre d'administrateur-inspecteur. La loi du 15 juillet 1849 a créé pour l'enseignement supérieur un conseil de perfectionnement qui a été organisé par un arrêté ministériel du 6 octobre 1852. Les universités de l'État confèrent des diplômes honorifiques et scientifiques, les uns sur la proposition unanime de la faculté compétente, les autres après un examen public, mais ces diplômes ne confèrent aucun droit dans le pays.

L'*université de Bruxelles* est régie par un conseil d'administration dont le bourgmestre de la capitale est président. Elle a un administrateur-inspecteur nommé par ce conseil et un recteur élu annuellement par les professeurs ordinaires réunis en assemblée générale. Elle décerne également des diplômes comme ceux des universités de l'État. Les professeurs sont nommés par le conseil d'administration.

L'*université de Louvain*, qui porte le nom d'*université catholique*, a un « recteur magnifique » nommé par le corps épiscopal et des professeurs également nommés par ce corps, sur la présentation du recteur. Nul n'est admis comme étudiant s'il ne professe la religion catholique et s'il n'en remplit les devoirs.

Moyens d'encouragements institués par la loi. — Au nombre de ces moyens figure le concours universitaire créé par la loi du 25 septembre 1835, et qui consiste en un mémoire sur une question donnée, un travail en loge et une défense publique. La loi permet aussi de distribuer, sur l'avis des jurys d'examen, 60 bourses d'études, de 400 francs chacune. Enfin 12 bourses de 2,000 francs chacune sont accordées à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, pour leur faire visiter des universités étrangères.

Enseignement moyen. — Tous les établissements d'instruction moyenne, du gouvernement, de la commune ou de la province sont soumis au régime de la loi. Les établissements du gouvernement sont de deux degrés : les écoles moyennes supérieures ou *athénées royaux* et les écoles moyennes inférieures ou *écoles moyennes de*

l'État. Les communes et les provinces ont le droit de créer des blissements d'enseignement moyen, dont elles ont la libre admi tration, et que le gouvernement peut subventionner sous certa conditions; mais tous doivent se conformer notamment à l'artic de la loi qui prescrit un enseignement religieux, et à l'article qui exige, des professeurs de l'enseignement moyen, le diplôm professeur agrégé de l'enseignement moyen du premier ou du sec degré. La commune qui n'a ni athénée ni collége communal p avec l'autorisation du roi et la députation permanente enten accorder, pour un terme de dix ans au plus, son patronage établissement privé, en lui concédant des immeubles ou subsides.

La direction des athénées royaux et des écoles moyenne l'État appartient au gouvernement, qui en nomme le personnel; exerce la surveillance par l'intermédiaire d'un bureau local d'ac nistration. La nomination des professeurs des colléges commun et des écoles moyennes communales, subventionnés ou non l'État, se fait par les conseils communaux. Tous les établissem prévus par la loi sont soumis à l'inspection, et tous prennent pa un concours général annuel, auquel sont admis aussi facultat ment les établissements privés.

L'enseignement dans les athénées royaux est divisé en enseig ment des humanités et en enseignement professionnel; celui-ci c prend une section scientifique préparatoire aux écoles appliq ou spéciales et une section industrielle et commerciale. La bifu tion pour ces deux sections n'a lieu que pour les deux derni années d'études.

Dans la section des humanités, on enseigne le français, le flamand, le lati grec, une des langues allemande ou anglaise, l'histoire et la géographie, les miers éléments d'astronomie, les mathématiques et les sciences naturelle moyen de causeries scientifiques). *Dans la section professionnelle*, on ens le français, le flamand, l'allemand, l'anglais, l'histoire et la géographi mathématiques, l'histoire naturelle, la physique, la chimie et les manipulat les sciences commerciales (plus particulièrement réservées, comme l'écon politique, à la section industrielle et commerciale). Dans les deux sectio dessin, la musique vocale et la gymnastique font également partie des obligatoires.

L'enseignement des écoles moyennes comprend le français, le flamand ou mand (pour les parties du pays où ces langues sont en usage), l'histoire et la graphie, des notions d'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, l' métique démontrée, les éléments d'algèbre et de géométrie, l'arpentage

autres applications de la géométrie pratique, l'écriture, le dessin, principalement le dessin linéaire, la musique et la gymnastique.

Chaque année, le gouvernement public un programme détaillé de l'enseignement moyen, qui sert de norme et de guide aux établissements de tout genre.

Nous avons vu que l'instruction moyenne doit comprendre, au vœu de la loi, l'enseignement religieux. L'article 8, §§ 2 et 3, ajoute : « Les ministres des cultes seront invités à donner ou à surveiller cet enseignement dans les établissements soumis au régime de la présente loi. »

En conformité de cet article, le gouvernement demanda aux chefs diocésains leur concours dans les établissements de l'État, mais on n'avait pas réussi dans ces négociations, lorsque le bureau administratif de l'athénée royal d'Anvers introduisit dans le règlement d'ordre intérieur un chapitre relatif à l'enseignement religieux. Le gouvernement le prit pour base d'un arrangement, et convint de certains points avec le chef diocésain. C'est ce qu'on nomma la *convention d'Anvers*, approuvée par arrêté royal du 5 avril 1854.

La section des humanités des athénées royaux correspond aux gymnases de l'Allemagne et aux écoles latines de la Hollande; la section professionnelle, aux écoles réelles de première classe et aux *hoogere burgerscholen* des mêmes pays; les écoles moyennes, aux *Burgerschulen* et aux *burgerscholen*.

Le cours d'études est de six années dans chacune des deux sections de l'athénée, non compris une classe préparatoire ou *septième*. Il est de trois années dans les écoles moyennes.

Il y a dix athénées, établis dans les neuf chefs-lieux de province et à Tournai. Des cinquante écoles moyennes, il y en a cinq dans la province d'Anvers, six dans le Brabant, quatre dans la Flandre occidentale, trois dans la Flandre orientale, douze dans le Hainaut, six dans la province de Liége, trois dans le Limbourg et sept dans la province de Namur.

Un conseil de perfectionnement, institué par la loi du 1er juin 1850 et organisé par arrêté ministériel du 16 février 1852, a été établi pour l'enseignement moyen.

Il y avait, au 1er janvier 1873, outre les dix athénées royaux et les cinquante écoles moyennes, dix-sept colléges communaux et quatorze écoles moyennes subventionnés par le trésor, trois écoles moyennes communales non subventionnées, onze colléges privés et huit écoles moyennes patronnés par les communes. Il n'existe encore aucun établissement provincial d'enseignement moyen.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Chaque commune du royaume doit avoir une école primaire établie dans un local convenable. En cas de nécessité, deux ou plusieurs communes peuvent être autorisées à se réunir pour fonder ou entretenir une école. Une commune peut aussi être dispensée de cette obligation lorsqu'il est suffisamment pourvu aux besoins de l'enseignement primaire par des écoles qui ne reçoivent point de subsides. Enfin elle peut être autorisée à adopter des écoles privées réunissant les conditions légales pour tenir lieu d'écoles communales.

L'instruction gratuite est due à tous les enfants pauvres dont les parents en font la demande.

L'instruction primaire comprend nécessairement la religion et la morale, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, de la langue flamande ou de l'allemande (suivant les localités), les éléments du calcul et le système légal des poids et mesures.

Les livres destinés à l'enseignement primaire dans les écoles soumises à l'inspection prescrite par la loi du 23 septembre 1842 sont examinés par la commission centrale et approuvés par le gouvernement, sauf les livres employés exclusivement pour l'enseignement religieux, lesquels sont approuvés seulement par les chefs des cultes.

L'instituteur ou l'institutrice est nommé par le conseil communal, qui a le droit de suspension, sauf certaines restrictions. Son traitement est également fixé par le conseil communal, sous l'approbation de la députation permanente. Ce traitement ne peut être moindre de 200 francs, et l'instituteur a droit, en outre, à une habitation ou à une indemnité de logement. L'arrêté royal du 10 janvier 1863 a eu pour but d'améliorer la position pécuniaire des instituteurs, lesquels, selon la catégorie d'écoles à laquelle ils appartiennent, doivent avoir un *maximum* de 600 francs, de 700 francs et de 800 francs, plus un casuel pour l'instruction des enfants pauvres, qui doit être au moins de 6 francs par an et par élève. Les sous-maîtres de la catégorie supérieure ont un traitement maximum de 600 francs, plus une part proportionnelle dans le casuel.

L'enseignement de la morale et de la religion est donné sous la direction des ministres du culte professé par la majorité des élèves; les élèves appartenant à d'autres communions religieuses sont dispensés d'y assister.

Il y a un inspecteur de l'enseignement primaire dans chaque province : il est nommé par le roi et porte le titre d'inspecteur provincial; il y a un inspecteur cantonal pour un ou plusieurs cantons de

justice de paix, nommé par le gouvernement. Les ministres des cultes et les délégués du chef du culte ont, en tout temps, le droit d'inspecter l'école primaire. Les inspecteurs ecclésiastiques sont de deux degrés, diocésains et cantonaux. Dans les écoles publiques appartenant au culte protestant ou au culte israélite, il y a des délégués du consistoire, portant le titre d'inspecteurs généraux.

Les inspecteurs provinciaux se réunissent tous les ans en commission centrale, sous la présidence du ministre de l'intérieur. Les évêques et les consistoires peuvent s'y faire représenter, mais leurs délégués n'ont que voix consultative.

Des concours annuels, auxquels doivent prendre part tous les établissements soumis à l'inspection, sont organisés dans chaque province, par les soins de la députation permanente, entre les élèves de la division supérieure.

Enseignement pour les filles. — Aucune loi organique n'a réglé d'une façon explicite l'enseignement des filles; mais il en a été question implicitement dans la discussion de la loi sur l'instruction primaire; l'administration supérieure s'est plusieurs fois autorisée de cette pensée, notamment en agréant des écoles normales pour la formation d'institutrices primaires, et la loi du 29 mai 1866 a institué enfin deux écoles normales de ce genre.

En 1870, le ministère avait proposé, au budget du département de l'intérieur, un crédit de 50,000 francs pour subventionner des *écoles moyennes communales* de filles. Les conditions attachées à l'obtention du subside devaient être celles prescrites par la loi du 1er juin 1850. Mais le ministère changea, et la nouvelle administration ayant émis l'avis que les écoles moyennes de filles ne pouvaient, en l'absence d'une loi formelle, être considérées que comme des écoles *primaires* à programme développé et tombaient, si elles obtenaient un subside du trésor, sous l'application de la loi du 23 septembre 1842, les chambres se rallièrent à cette manière de voir.

Il existait, au 1er janvier 1874, neuf écoles moyennes communales subsidiées pour filles, savoir à Malines, à Ixelles, à Saint-Josse-ten-Noode, à Gand, à Charleroi, à Arlon, à Namur, à Dinant et à Andenne. Il y avait notamment des écoles purement communales à Bruxelles, à Anvers, à Pecq, à Ath, à Tournai, à Seraing, à Verviers, à Liége, à Schaerbeek.

Chaque inspecteur provincial peut, sous l'approbation du ministre de l'intérieur, déléguer une ou plusieurs dames pour inspecter les

écoles primaires de filles et les salles d'asile de leur ressort, ainsi que pour les conférences d'institutrices.

Autres établissements tombant sous l'application de la loi de l'enseignement primaire. — Une partie du subside voté annuellement par la législature pour l'instruction primaire, dit l'article 25 de la loi, aura pour destination spéciale : 1° d'encourager l'établissement de salles d'asile ou écoles gardiennes, principalement dans les cités populeuses et dans les districts manufacturiers; 2° de favoriser les écoles du soir et du dimanche pour les adultes; 3° de propager les écoles connues sous le nom d'ateliers de charité et d'apprentissage. « Le gouvernement s'assurera du concours des provinces et des communes pour obtenir les résultats que ces subsides ont pour objet. »

A part une circulaire du 9 avril 1843, par laquelle le ministre de l'intérieur a recommandé les *écoles gardiennes* comme la base de l'éducation populaire, aucune mesure administrative n'a réglé l'organisation de ces établissements, aujourd'hui fort nombreux. Les derniers recensements officiels en portent le nombre, en 1869, à 609, dont 119 écoles communales, 235 privées soumises à l'inspection et 255 entièrement libres. Leur population était de 60,570 enfants. Peu d'établissements rendent plus de services. Comme le disait la circulaire prérappelée, « les enfants y sont l'objet d'une surveillance éclairée et affectueuse; ils y contractent des habitudes d'ordre et de propreté; ils y sont soumis à un régime hygiénique et à des exercices appropriés à leur âge. C'est dans ces asiles qu'ils reçoivent les premières impressions dont l'influence est si décisive sur tout le reste de la vie... » Dans la plupart des écoles gardiennes, c'est à la méthode si attrayante de Frœbel qu'on a emprunté les moyens de développement intellectuel et physique des jeunes enfants.

Le soin d'établir des *écoles d'adultes* est laissé aux conseils communaux, et, en général, l'enseignement est donné par le personnel des écoles primaires. Ces écoles sont distinctes pour chaque sexe; elles sont soumises à l'inspection civile, mais l'enseignement religieux n'est pas de stricte obligation. Les cours sont gratuits. Il y a des concours obligatoires par canton de justice de paix. L'intervention de l'État n'a lieu dans les dépenses qu'à concurrence des trois cinquièmes du déficit.

Nous parlerons, à propos des écoles d'industrie, des *ateliers de charité et d'apprentissage.*

Terminons ce qui concerne l'enseignement primaire en mentionnant ici le crédit annuel porté au budget du département de l'inté-

urpour ce service, et qui, en 1874, s'est élevé à 6,964,256 fr. 19 c.; ppelons aussi qu'une loi du 14 août 1873 a ouvert au même départment, pour cet objet, un crédit de vingt millions de francs.

Enseignement normal pour la formation de professeurs et d'instituteurs. — Les lois organiques de l'instruction publique, celle de nstruction supérieure exceptée, ont prévu la nécessité de former s maîtres à qui l'on puisse confier la direction des études.

En ce qui concerne l'*enseignement moyen*, il existe deux écoles rmales du degré supérieur, dont l'une, pour les humanités, est ablie à Liége, l'autre, pour les sciences, à Gand. En outre, des urs normaux du deuxième degré ou degré inférieur sont institués ès de l'école normale primaire de l'État à Nivelles et près de la ction normale primaire de Bruges. Il existe enfin, près de l'école ormale des humanités, une section spéciale pour la formation de rofesseurs de langues modernes.

La loi sur l'enseignement moyen crée un diplôme de professeur grégé de l'enseignement moyen du premier et du deuxième degré. ingt bourses de 500 francs sont instituées en faveur des élèves des coles normales du degré supérieur. Les élèves s'engagent à exercer, à leur sortie, pendant cinq ans, dans un des établissements oumis au régime de la loi de 1850, les fonctions de professeur auxquelles les destine leur diplôme.

En ce qui concerne l'*enseignement primaire*, il y a quatre écoles normales de l'État pour former des instituteurs et deux écoles normales de l'État pour former des institutrices : les quatre premières à Nivelles, à Lierre, à Bruges et à Mons (ces deux-ci en construction), les deux autres à Liége et à Gand (cette dernière non encore érigée). Cinq sections normales d'instituteurs sont établies près des écoles moyennes de Bruges, de Couvin, de Gand, de Huy et de Virton; celle de Virton est organisée en vue de former plus spécialement des instituteurs pour les localités allemandes.

Sept écoles normales agréées, fondées et entretenues par les évêques, sont établies à Thourout, à Saint-Nicolas, à Saint-Trond, à arlsbourg, à Malonne et à Bonne-Espérance. Une école normale gréée a été ouverte par la ville de Bruxelles en 1874. Ces écoles oivent se soumettre aux dispositions réglementaires de l'arrêté yal du 15 décembre 1860.

Vingt-deux écoles normales agréées d'institutrices sont établies à renthals, à Wavre-Notre-Dame, à Bruxelles, à Louvain, à Ni-

velles, à Thielt, à Messines (annexe à l'institut), à Bruges, à Gand, à Saint-Nicolas, à Brugelette, à Gosselies, à Mons, à Liége (laïques), à Liége (religieuses), à Tongres, à Arlon, à Bastogne, à Andenne, à Champlon (laïques), à Champlon (religieuses) et à Pesches.

Les conseils communaux sont tenus par la loi de choisir leurs instituteurs parmi les candidats justifiant d'avoir fréquenté avec fruit, pendant deux ans au moins, les cours d'une école normale. Des bourses de 200 francs chacune sont mises à la disposition du gouvernement pour les aspirants instituteurs.

L'inspecteur cantonal réunit en *conférences*, sous sa direction, les instituteurs de son ressort ou de chaque canton. L'inspecteur provincial doit présider annuellement une de ces conférences, auxquelles peut assister l'un des délégués des chefs des cultes.

SANCTION DES ÉTUDES. GRADES ACADÉMIQUES, DIPLÔMES ET CERTIFICATS.— Depuis le règlement du 25 septembre 1816 jusqu'à la loi du 27 septembre 1835, les grades académiques avaient été conférés par les facultés des universités de l'État. Le système de la loi de 1835 consistait à former des jurys de sept membres, dont deux étaient désignés par la chambre des représentants, deux par le sénat et trois par le gouvernement. Ces jurys, un par faculté, siégeaient à Bruxelles. La loi du 15 juillet 1849, consacrée par celle du 1er mai 1857 et prorogée jusqu'aujourd'hui, institua les *jurys combinés*. Ces jurys, siégeant dans les villes universitaires, sont composés de telle sorte que deux universités, une de l'État et une libre, y sont représentées également. Il y a en outre un *jury central*, pour chaque grade, composé moitié de professeurs de l'enseignement officiel et moitié de professeurs de l'enseignement privé.

Toute personne peut se présenter devant chacun de ces jurys, sans distinction du lieu où elle a fait ses études. Cependant, on n'est admis à l'examen de candidat en philosophie et lettres, ou de candidat en sciences, qu'après avoir obtenu le titre de gradué en lettres; à l'examen de candidat en droit, que si l'on est candidat en philosophie; à celui de candidat en médecine, que si l'on est candidat en sciences; et enfin à celui de docteur dans une faculté, que si l'on est déjà candidat dans la même faculté. L'examen de gradué en lettres, institué par la loi du 27 mars 1861, a remplacé celui d'élève universitaire qu'avait créé la loi du 15 juillet 1849, et se passe, à l'issue des études moyennes, devant des jurys particuliers. Il y a aussi des examens pour l'entrée aux écoles spéciales.

La loi n'a rien prévu en ce qui concerne le recrutement du personnel de l'enseignement supérieur. Seulement, un arrêté royal du 16 septembre 1853 a créé un diplôme scientifique spécial pour les personnes ayant obtenu déjà le diplôme de docteur dans une faculté, et le gouvernement a manifesté l'intention de choisir dans ces diplômés le personnel enseignant universitaire.

Le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen est délivré, selon la loi de 1850, par un jury spécial. Un jury de sept membres, qui se réunit à Liége au mois d'août de chaque année, délivre les diplômes de *professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités*, et un autre jury, de neuf membres, se réunit annuellement à Gand, au mois de juillet, pour délivrer les diplômes de *professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences*. Un troisième jury, composé de sept membres et siégeant au mois de septembre à Bruxelles, délivre les diplômes de *professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur*. Un arrêté royal du 27 janvier 1863 a créé un diplôme de capacité pour l'enseignement des langues flamande, allemande et anglaise dans les athénées. En 1874, de nouvelles mesures ont été prises : il sera désormais délivré un diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen pour les langues modernes. Un examen est établi, à la suite duquel les élèves de la première professionnelle des athénées royaux peuvent obtenir, comme sanction de leurs études, un diplôme de capacité.

Le jury de sortie des écoles normales d'instituteurs, composé de six membres, délivre les *diplômes d'instituteurs primaires;* pour les institutrices, il y a deux jurys : l'un dans les localités wallonnes, l'autre dans les localités flamandes.

Il y a aussi des diplômes de capacité pour l'enseignement de la gymnastique.

Enseignement polytechnique ou appliqué. — Chacune des quatre universités a, avons-nous dit, comme annexe à la faculté des sciences, une ou plusieurs écoles spéciales.

A l'université de Gand, c'est l'*École du génie civil,* comprenant l'école préparatoire, la division d'application, sous le nom d'école spéciale, et la section appelée école des arts et manufactures. L'école spéciale comprend elle-même deux sections : celle des ponts et chaussées et celle d'architecture civile.

A l'université de Liége, il y a une *École des arts et manufactures et*

des mines, dont l'enseignement est également divisé en trois sections : une école préparatoire, une école spéciale des mines et une école spéciale des arts et manufactures.

Des *Écoles spéciales du génie civil, des arts et manufactures et des mines*, avec institut préparatoire, sont établies près de l'université de Louvain par décret du corps épiscopal belge du 20 août 1865. Une *École polytechnique*, créée près de l'université de Bruxelles, par décision du conseil d'administration du 21 juin 1873, comprend six sections : l'exploitation des mines, la métallurgie, la chimie industrielle, la construction des machines, le génie civil et l'architecture.

Enseignement pour la formation au sacerdoce. — Il existe en Belgique, pour le culte catholique romain, outre la faculté de théologie de l'université de Louvain, un grand séminaire ou séminaire archiépiscopal, à Malines; un grand séminaire ou séminaire épiscopal dans chacun des siéges d'évêché de Bruges, Gand, Liége et Tournai, et des petits séminaires, qui sont aussi des colléges d'humanités, à Basse-Wavre, à Hoogstraeten, à Roulers, à Saint-Nicolas, à Bonne-Espérance, à Saint-Trond, à Saint-Roch, à Bastogne et à Floreffe.

Enseignement militaire. — (Voir la *Patria Belgica*, IIe partie, p. 745.)

Enseignement commercial et industriel. — L'*Institut supérieur de commerce*, à Anvers, créé par arrêté royal du 29 octobre 1852, a pour but l'enseignement des sciences commerciales, théoriques et appliquées. Il y a, à l'établissement, un *Bureau commercial* pour traiter fictivement des affaires de commerce et de banque, un musée d'échantillons de produits naturels et fabriqués, un laboratoire et une bibliothèque spéciale. C'est, en un mot, une véritable université commerciale.

Des *Écoles industrielles*, subsidiées par le gouvernement, sont destinées à former des ouvriers instruits, des contre-maîtres et des chefs d'atelier capables et même des directeurs d'usines. Ces écoles sont établies aujourd'hui dans les villes suivantes : Anvers, Bruxelles, Bruges, Courtrai, Furnes, Ostende, Ypres, Gand, Mons, Renaix, Charleroi, Châtelet, Pâturages, Saint-Ghislain, Soignies, Tournai, Huy, Liége, Seraing, Verviers, Hasselt, Arlon et Namur.

Indépendamment de l'école industrielle annexée au Musée de l'industrie, Bruxelles possède une *École professionnelle pour les jeunes filles*, érigée par l'Association pour l'enseignement professionnel des femmes, adoptée par la ville et patronnée par le gouvernement

Enseignement maritime. — La Belgique n'a qu'une marine marchande, et c'est à ce point de vue que se donne l'enseignement dans les *Écoles de navigation*. Deux de ces écoles sont établies, aux frais de l'État, à Anvers et à Ostende. Un cours de navigation à Nieuport a été soumis aux mêmes dispositions par arrêté royal du 17 août 1874.

Enseignement agricole. — La loi du 18 juillet 1860 a institué, aux frais et avec le concours de l'État, une *École de médecine vétérinaire*, un *Institut agricole* et deux *Écoles pratiques d'horticulture*.

L'École de médecine vétérinaire est établie à Cureghem lez-Bruxelles; c'est un internat, et la durée des études est de quatre années. L'Institut agricole est à Gembloux, et comprend, pour l'enseignement pratique, une ferme de soixante hectares : la durée des études est de trois années. Les deux écoles pratiques d'horticulture sont à Vilvorde et à Gand : la durée des études est de trois années, et des conférences publiques s'y font pour des personnes étrangères à l'établissement, lesquelles peuvent, en les suivant, obtenir un certificat de capacité. Des *Conférences agricoles* ont été également organisées par le gouvernement dans un grand nombre de localités.

Il existe également une *École pratique d'horticulture et d'arboriculture*, organisée à Vilvorde, en dernier lieu, par arrêté royal du 29 septembre 1860, et une *École théorique et pratique d'horticulture*, instituée à Gand, le 8 août 1872.

Enseignement des beaux-arts. — *Art musical.* — L'école de musique instrumentale et vocale, fondée à Bruxelles le 29 janvier 1826, a été transformée en *Conservatoire royal de musique* par arrêté royal du 13 février 1832. L'école de musique instrumentale et vocale de Liége, qui remonte également à 1826, a reçu le titre de *Conservatoire royal de musique* par arrêté royal du 13 novembre 1831. L'enseignement est le même dans ces deux établissements. Le conservatoire de Gand a aussi reçu récemment le titre de *Conservatoire royal*. L'école de musique de Mons a été transformée, par résolution du conseil communal du 28 juin 1873, en *Académie de musique*, avec le concours de l'État et de la province.

Un grand nombre d'écoles et de sociétés de musique existent, en outre, dans toutes les provinces, subventionnées par le gouvernement, la province et la commune.

Il y a un concours de composition musicale tous les deux ans. Le prix consiste en une pension de 3,500 francs que reçoit le lau-

réat pour aller, pendant quatre ans, étudier son art en Allemagne, en France et en Italie. Il peut être accordé un second prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Arts plastiques.—*L'Académie royale des beaux-arts* d'Anvers, dont la fondation remonte à 1510, avait été placée en 1817 sous la haute direction du gouvernement. L'institution, réorganisée depuis 1840, a pour but l'enseignement gratuit de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure. Il y a chaque année un concours pour les prix dits de Rome. La pension des lauréats est de 3,500 francs.

L'*Académie royale des beaux-arts* de Bruxelles est une institution communale subsidiée par le gouvernement; elle a été réorganisée en 1863 et a le même but que celle d'Anvers.

Une foule d'académies ou d'écoles de dessin, organisées par les administrations communales et subsidiées par la province et par l'État, existent dans les diverses parties du pays. Il y a un conseil de perfectionnement des arts du dessin près du département de l'intérieur.

Institutions diverses. — Citons d'abord, parmi les institutions d'enseignement primaire, les *Écoles de prison* et les *Écoles des hospices*.

A Messines existe une institution royale pour l'éducation des filles de militaires morts ou devenus invalides au service de l'État. Elle a été fondée par lettres patentes de Marie-Thérèse le 30 août 1776.

Les *Écoles de réforme* de Ruysselede et de Beernem, créées, l'une par arrêté royal du 8 mars 1849, l'autre par arrêté royal du 28 mars 1852, sont destinées aux jeunes délinquants. A la première de ces écoles, réservée aux garçons, est annexée une section d'élèves mousses.

Un institut de sourds-muets est établi à Anvers, un autre à Bruxelles pour les filles et un autre à Schaerbeek pour les garçons; deux existent à Gand, deux à Maeseyck et un à Namur. Un institut pour les sourds-muets et aveugles est à Liége.

Un particulier, M. Chervin, a fondé, à Bruxelles, un institut pour les bègues.

Dans presque toutes les provinces, ont été établies des écoles d'accouchement pour sages-femmes.

Conclusions. — On voit que rien n'a été négligé pour donner à l'instruction publique la portée la plus vaste possible, tout en laissant le champ ouvert à l'instruction privée et même en la secondant.

Il résulte d'une carte de l'instruction publique en Belgique, faite d'après des documents officiels et qui a figuré à l'exposition de Vienne de 1873, qu'à la f

de 1872, l'État avait sous sa direction : 2 universités, 10 athénées, 50 écoles moyennes, 1 école normale des humanités, 1 école normale des sciences, 1 école spéciale du génie civil, des arts, des manufactures et des mines ; 1 institut supérieur du commerce, 1 académie des beaux-arts, 2 conservatoires de musique, 1 école de médecine vétérinaire, 2 écoles de navigation, 2 cours normaux d'enseignement moyen, 1 institut agricole, 1 école pratique d'horticulture et d'arboriculture, 1 école théorique et pratique d'agriculture et d'horticulture, 2 écoles normales et 5 sections normales pour la formation d'instituteurs ; il a 1 école normale en construction pour institutrices, 1 idem pour instituteurs, 1 école normale en projet pour institutrices, 1 idem pour instituteurs, 1 institution pour l'éducation des orphelines de militaires, 1 école de réforme pour les jeunes filles, 1 idem pour les jeunes garçons, 1 école de guerre, 1 école militaire, 1 école de sous-officiers, 1 école d'enfants de troupe, 1 école de tir de l'artillerie, 1 école de pyrotechnie, 16 écoles régimentaires, 7 escadrons d'instruction.

L'État accordait des subsides à 75 académies et écoles de dessin, à 68 conservatoires et écoles de musique, à 60 écoles moyennes et collèges communaux, à 7 écoles normales épiscopales pour la formation d'instituteurs, à 23 écoles normales adoptées pour la formation d'institutrices, à 16 écoles primaires à programme développé (écoles moyennes) pour filles, à des écoles professionnelles et industrielles, à 9 établissements pour l'éducation des sourds-muets et des aveugles des deux sexes, à des écoles d'apprentissage, à 97 écoles primaires annexées à des hospices, dépôts de mendicité, prisons, etc.

L'enseignement libre possédait 2 universités, 1 faculté de théologie, 1 école spéciale des arts et manufactures, 1 école polytechnique en projet, 6 grands séminaires, 6 petits séminaires, 68 colléges, écoles industrielles, etc., 7 écoles normales pour la formation d'instituteurs, 23 idem pour la formation d'institutrices, 9 établissements pour l'éducation des aveugles et des sourds-muets des deux sexes, 990 écoles primaires, 1,047 écoles dominicales, quantité d'écoles d'adultes, d'ouvroirs, d'orphelinats, d'écoles dentellières, de tressage, etc., etc.

Les deux cartes ci-après indiquent, l'une, l'emplacement des différentes institutions d'enseignement supérieur, moyen et primaire proprement dites qui tombent sous l'application des trois grandes lois organiques ; elle mentionne aussi les institutions sacerdotales ; l'autre indique les institutions qui servent à l'enseignement appliqué, artistique, agricole et industriel. On appréciera mieux par un simple examen de ces cartes que par une description, si complète qu'elle soit, les efforts de la Belgique en faveur du développement intellectuel.

Mais voici qui fera mieux saisir encore l'importance de ces efforts :

Les premières chambres législatives votaient pour l'instruction publique, en 1832, une somme de 662,833 francs.

Immédiatement après la mise en vigueur de la loi du 27 septembre 1835, sur l'enseignement supérieur, on porta au budget de l'État, pour cette seule partie de l'instruction publique, une somme de 642,256 francs.

Au premier budget qui suivit le vote de la loi du 23 septembre 1842, sur l'enseignement primaire, la part de l'État fut évaluée à 435,000 francs.

Carte de l'instruction primaire, moyenne et supérieure.




MER DU NORD
LÉGENDE:
Institut Supr. de Commerce.
Ecole Provinciale de Commerce, d'Industrie et des Mines.
Institut Agricole.
Ecole pratique d'Horticulture.
Ecole Industrielle.
Ecole professionnelle pour jeunes filles.
Ecole ou Cours de Navigation
Ecole spéciale des Mines des Arts et Manufactures.
Ecole spéciale du Génie civil
Ecole spéciale du Génie civil, des Mines &c.
Ecole de Médecine vétérinaire.
Académie Royale de Peinture, de Dessin &c.
Ecole de Dessin et d'Architecture.
Ecole de Musique.
Conservatoire Royal de Musique.
Ecole d'enfants de troupe.
Institut de Messines.
Académie Militaire ou Ecole de guerre.
Ecole Militaire.
Institut des Sourds et Muets
Limite du Royaume
Limite des Provinces
Ostende
Bruges
Nieuport
Dixmude
Thourout
Thielt
Furnes
Roulers
Poperinghe
Ypres
Courtrai
Menin
Wervicq
Messines
Mouscron
Tournai
Gand
Alost
Bruxelles
Malines
Anvers
Lierre
Turnhout
Herenthals
Diest
Louvain
Hasselt
Stockheim
St Trond
Tongres
Tirlemont
Gembloux
Nivelles
Genappe
Soignies
Mons
Charleroi
Namur
Dinant
Marche
Saint Hubert
Bouillon
Arlon
Liége
Verviers
Spa
Seraing
Huy

Lors de la mise en vigueur de la loi du 1er juin 1850, sur l'enseignement moyen, la législature alloua au budget de l'État, pour ce service, 288,000 francs.

En 1872, le budget de l'instruction publique comprenait, comme dépense exclusivement à la charge du gouvernement : pour l'enseignement supérieur, 1,066,620 francs ; pour l'enseignement moyen, 1,343,598 francs ; pour l'enseignement primaire, 5,344,332 francs ; total : 7,754,550 francs.

Il a été dépensé en Belgique, savoir : pour l'enseignement supérieur, depuis 1836 jusqu'au 31 décembre 1870, par le gouvernement seul, 28,155,709 francs ; pour l'enseignement moyen, depuis 1851 jusqu'au 31 décembre 1870, par le gouvernement, 18,404,141 francs ; par les communes, 11,904,344 francs ; par les provinces, 243,405 francs ; total : 30,551,890 francs ; pour l'enseignement primaire, depuis 1843 jusqu'au 31 décembre 1870, par le gouvernement, 66,250,753 francs ; par les communes, 76,410,261 francs ; par les provinces 22,262,617 francs ; par la bienfaisance publique, 10,564,083 francs ; par les rétributions scolaires, 25,054,318 francs ; les ressources provenant d'excédants actifs des comptes scolaires ont été de 2,431,418 francs ; total général : 261,681,050 francs.

En 1820, la population des trois universités de l'État était de 775 élèves, dont 157 furent promus au doctorat. En 1830, la population était de 1,620 élèves, dont 256 furent promus au doctorat. En 1839-1840, le chiffre des élèves fréquentant les deux universités de l'État était de 548 ; celui des deux universités libres de 769, soit en tout 1,217 élèves ; 116 diplômes de docteur furent délivrés cette même année 1840. En 1871-1872, il y avait 646 élèves dans les deux universités de l'État et 1,484 dans les deux universités libres, soit en tout 2,130 élèves. Il y eut, en 1872, 238 promotions au doctorat.

Les écoles spéciales de Gand et de Liége, qui comptaient, en 1839-1840, 186 élèves, en comptaient, en 1872, 505.

Pour l'enseignement moyen, la population des différents établissements soumis au régime de la loi du 1er juin 1850 a subi les accroissements indiqués ci-après :

	1852.	1860.	1870.	1872.
Athénées royaux	2,516	2,939	3,651	3,464
Écoles moyennes de l'État	4,990	6,962	8,471	9,012
Colléges communaux	1,240	1,133	1,564	1,385
Écoles moyennes communales	167	888	2,136	2,312
Colléges patronnés	502	»	1,217	1,242
Écoles moyennes patronnées	»	»	557	775

Nous n'avons pu nous procurer les chiffres pour 1860. Mais en 1864, les colléges patronnés comptaient 1,257 élèves et les écoles moyennes patronnées, 613.

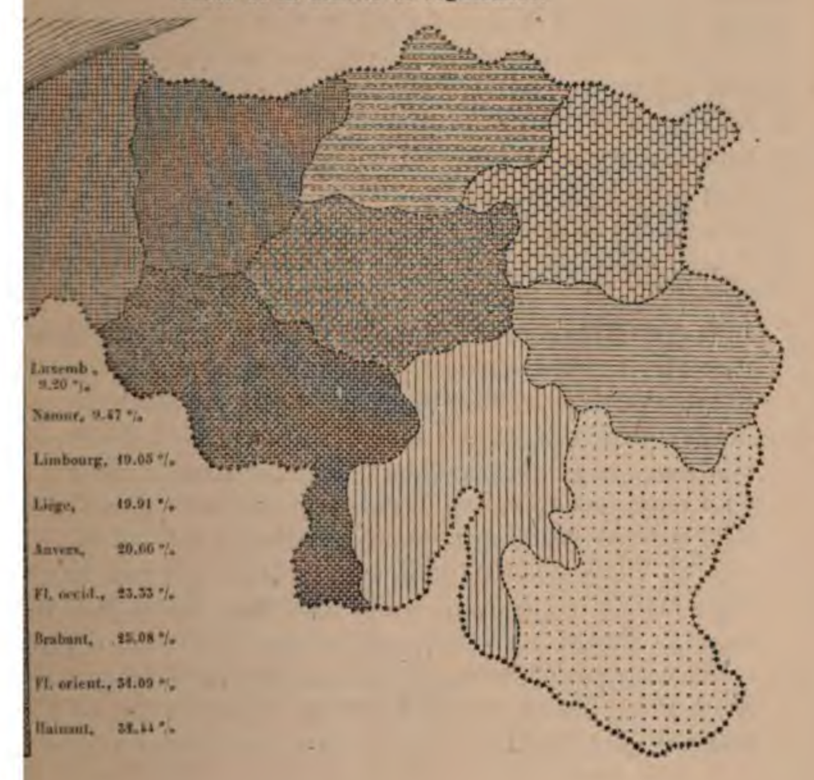
Si nous passons au service de l'enseignement primaire et que

us voulions établir l'influence que la loi du 23 septembre 1842 a ercée sur l'extinction de l'ignorance, nous trouvons qu'il y avait :

En 1847. . .	41.06	p. c. de miliciens	complétement	illettrés ;	
— 1850. . .	35.35	—	—	—	—
— 1860. . .	32.88	—	—	—	—
— 1870. . .	25.16	—	—	—	—
— 1872. . .	23.06	—	—	—	—

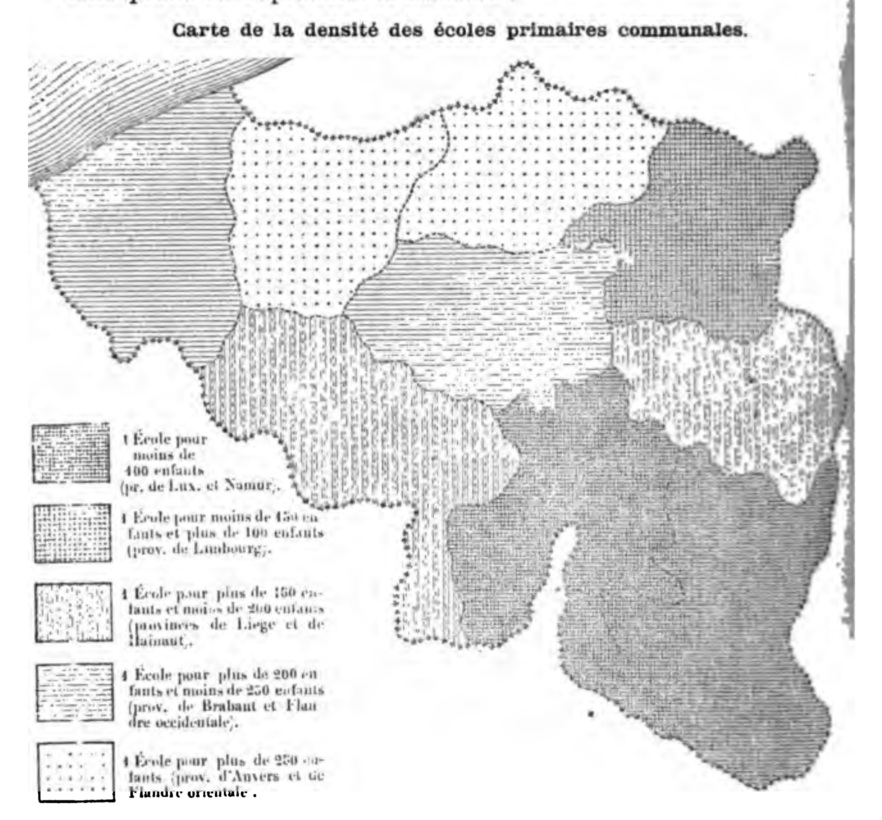
Chaque année marque un progrès. N'est-ce pas à la loi sur l'en- gnement primaire, qui a imposé aux communes l'obligation voir des écoles primaires dirigées par des instituteurs diplômés, veillées avec soin, qu'on peut faire remonter la cause de ce pro- s? La réponse se trouve dans ce fait que les provinces dotées du s grand nombre d'écoles communales ou adoptées sont celles écisément qui comptent le moins d'illettrés. Nous avons voulu dre ce fait plus sensible, plus apparent, en donnant d'abord la te ci-après de l'ignorance en Belgique (d'après la moyenne des s années 1870, 1871 et 1872).

Carte de la densité de l'ignorance.



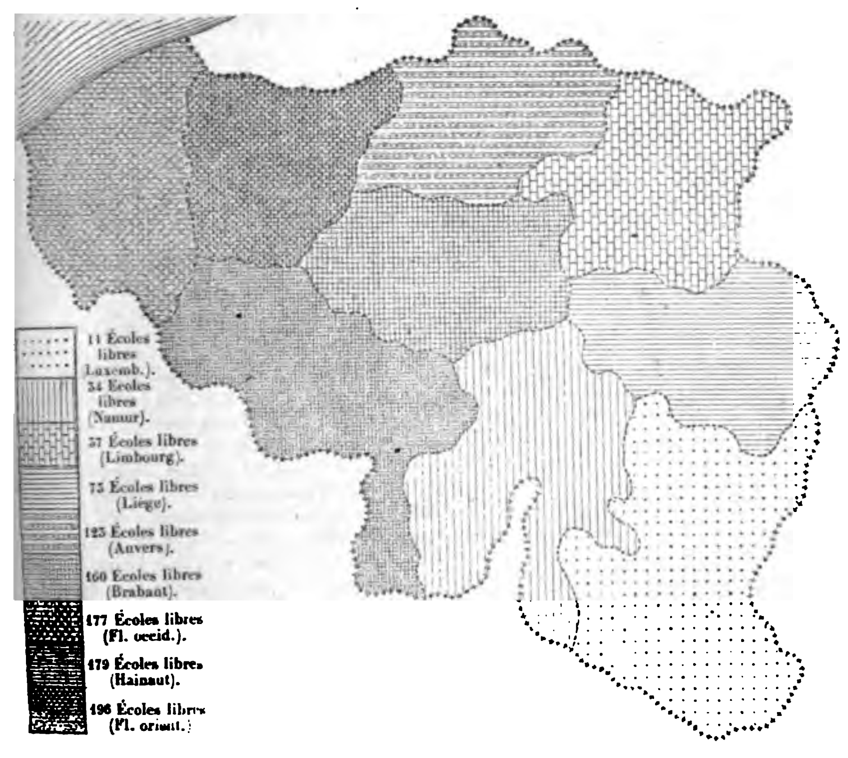
Si maintenant on met en regard la carte représentant la densité des écoles primaires communales et adoptées proprement dites, telle qu'elle est reproduite ci-dessous :

Carte de la densité des écoles primaires communales.



Et la carte de la densité des écoles privées complétement indépendantes des exigences de la loi, carte que nous mettons également sous les yeux du lecteur, nous trouvons que les provinces de Luxembourg et de Namur, où il y a une école pour moins de cent enfants (493 écoles ou 1 école pour 63 enfants dans le Luxembourg, 536 écoles ou 1 école pour 88 enfants dans la province de Namur), il n'y a que 9.20 p. c. d'ignorance pour la première et 9.47 p. c. pour la seconde. Viennent le Limbourg, avec 19.05; Liége, avec 19.91 p. c. d'ignorance et respectivement une école pour 135 et pour 162 enfants; la Flandre occidentale, qui compte 23.33 p. c. d'ignorance et une école pour 221 enfants; le Brabant, qui a 25.08 p. c. d'ignorance et une école pour 235 enfants et la province de Flandre orientale, qui a 31.09 p. c. d'ignorance et une école pour 261 enfants.

Carte de la densité des écoles primaires libres.



La corrélation n'existe pas pour la province d'Anvers dont le chiffre d'ignorance est 20.66 p. c. seulement, tandis qu'elle n'a qu'une école communale pour 255 enfants et pour la province de Hainaut, où le chiffre d'ignorance est de 32.44 p. c., bien qu'elle ait une école communale pour 160 enfants. Mais il faut tenir compte, pour cette dernière province, du grand nombre d'établissements industriels où les enfants vont trouver de l'emploi avant d'avoir pu fréquenter les écoles primaires suffisamment longtemps pour en tirer quelque parti. D'autre part, la moyenne d'ignorance constatée pour la Flandre orientale perd un peu de son importance si l'on considère que dans toutes les autres provinces le chiffre des miliciens sachant lire seulement ne dépasse pas 6.18; il est en moyenne de 10.39 dans la Flandre orientale.

Quoi qu'il en soit, on trouve, en comparant le troisième tableau avec les deux autres, que les deux provinces de Luxembourg et de Namur, qui tiennent le premier rang pour le nombre des écoles communales et le degré d'instruction, n'ont respectivement que 11

et 34 écoles libres; le Limbourg vient encore en troisième ligne, avec 37 écoles libres seulement; puis les provinces de Liége, d'Anvers, de Brabant, de Flandre orientale se suivent, avec 73, 123, 160 et 177 écoles libres. Le Hainaut, qui en a 179, et la Flandre orientale qui en compte 196, sont en toute dernière ligne, aussi bien dans la première que dans la troisième carte ci-dessus.

La loi, en stimulant les communes à s'imposer des sacrifices, a beaucoup contribué à accroître l'instruction des masses, et la somme des dépenses est partout en raison directe des résultats obtenus.

BIBLIOGRAPHIE. — *Voir*, comme sources et comme indications supplémentaires, *pour l'enseignement supérieur :* la loi du 25 septembre 1835; titre Ier modifié par la loi du 15 juillet 1849 et par celle du 14 mars 1863; le règlement organique des universités de l'État, du 9 décembre 1849; l'arrêté royal du 30 janvier 1864 qui règle l'ouverture des cours privés; l'arrêté royal du 28 février 1854 et les arrêtés ministériels du 31 janvier 1838, du 30 août 1872, du 22 août 1873 et du 27 février 1874, qui règlent notamment le service des cliniques; la loi du 1er mai 1857 et du 30 décembre 1871; les arrêtés royaux du 10 juin 1857 et du 7 février 1873, relatifs aux jurys d'examen; l'arrêté royal du 13 octobre 1841, relatif au concours universitaire; — *pour l'enseignement moyen :* la loi du 1er juin 1850; notamment pour l'organisation des *athénées*, les arrêtés royaux du 7 juillet 1851, du 12 août 1851, du 7 septembre 1852, du 20 août 1864, du 21 juillet 1868, le règlement organique du 18 juillet 1869 modifié par l'arrêté royal du 8 mai 1874, et l'arrêté ministériel du 9 mai 1874; notamment pour l'organisation des écoles moyennes, l'arrêté royal du 10 juin 1852, modifié par l'arrêté royal du 27 juillet 1865 et par celui du 27 août 1872; — *pour l'enseignement primaire :* la loi du 23 septembre 1842, titres I, II et III; les arrêtés royaux du 26 mai 1843, du 15 août 1846 et du 10 janvier 1863; en ce qui concerne particulièrement l'inspection, les arrêtés royaux du 4 octobre 1842, du 7 février, du 12 avril, des 18, 25 et 26 septembre 1843, du 30 mars 1844, du 20 janvier 1845, du 20 juin 1854, du 15 octobre 1855, du 20 août 1856, du 9 mai 1863, du 5 mai 1869 et du 16 mars 1873; pour la commission centrale, le règlement organique du 3 décembre 1843, l'arrêté royal du 30 novembre 1844 et l'arrêté ministériel du 15 décembre 1843; pour les concours, l'arrêté royal du 26 avril 1852; pour les écoles d'adultes, le règlement du 1er septembre 1866, modifié par les arrêtés royaux du 11 septembre 1868, du 29 juin 1871, du 17 février 1872 et du 20 février 1874; — *pour les écoles normales moyennes :* arrêté royal du 1er septembre 1852, modifié par les arrêtés royaux du 26 juillet 1856, du 9 juin 1861, du 28 septembre 1865 et du 10 janvier 1874; arrêté royal du 20 août 1869; arrêté royal du 8 mai 1874; arrêtés royaux du 2 septembre 1852, du 26 juillet 1856, du 9 juin 1861, du 25 septembre 1865 et du 6 juin 1868; — *pour les écoles normales primaires :* arrêtés royaux du 2 novembre 1848, du 30 août 1854 et du 25 novembre 1861; règlement général du 28 juin 1854, modifié par l'arrêté royal du 15 décembre 1860 et par l'arrêté ministériel du 10 octobre 1868, pour les écoles normales de l'État et les écoles agréées; règlement général du 27 juillet 1861 pour les sections normales; règlement général du 25 octobre 1861 pour les écoles normales d'institutrices; arrêté royal du 1er juin 1874 pour l'école normale d'institutrices à Liége; les arrêtés royaux du 22 mars 1847, du 21 juin 1862 et du 13 mai 1871 pour les conférences d'instituteurs; les mêmes et ceux du 30 mai 1871 et du 23 avril 1872 pour les conférences d'institutrices; — *pour les diplômes de professeur de l'enseignement moyen :* arrêté royal du 16 avril 1851, modifié par les arrêtés royaux du 15 mai 1857, du 30 juin 1857, du 22 mai 1859, du 10 juin 1861, du 29 septembre 1865, du 10 et du 22 mai 1871, du 10 janvier et du 8 mai 1874; règlement du 30 mai 1868, modifié par l'arrêté royal du 8 mai 1874; arrêté royal du 27 janvier 1863; — règlement de l'*Institut supérieur de commerce d'Anvers,* approuvé par arrêté ministériel du 28 août 1872; — règlement de l'*École professionnelle de filles à Bruxelles,* approuvé par arrêté ministériel du 15 septembre 1868 — arrêté royal du 15 février 1868 portant règlement pour les écoles de navigation; — loi du 18 juillet 1860, relative à l'enseignement agricole, etc., etc.

XI

HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE ET DES LIVRES,

Par M. CH. RUELENS,
Conservateur à la Bibliothèque royale.

Pendant de longs siècles, la parole a suffi à l'homme pour communiquer ses idées et transmettre ses connaissances. Quand les familles humaines se sont multipliées, il a fallu se servir d'un moyen plus sûr et plus durable : à la tradition orale est venue se joindre l'écriture. Le progrès alors a pris une marche plus rapide. L'intelligence générale, profitant de toutes les conquêtes individuelles, soigneusement conservées, toujours élargies, s'est élevée à une puissance qu'elle n'eût pas atteinte avec le secours seul de la parole.

Les peuples grandissent, les races se fusionnent, les bornes du monde sont reculées. L'écriture, à son tour, ne parvient plus à suivre l'humanité dans sa marche : l'imprimerie apparaît. On sait ce que lui doit le monde.

L'histoire des instruments au moyen desquels se manifestent et se propagent les volontés et les conceptions des hommes à travers les temps et les espaces, cette histoire forme donc une page importante dans les annales de la civilisation d'un peuple. C'est de ce point de vue que nous essayerons de jeter un rapide coup d'œil sur la genèse, le développement et l'action du livre écrit ou imprimé, dans les provinces formant l'ensèmble de la Belgique actuelle.

MONUMENTS PRIMITIFS DE L'ÉCRITURE EN BELGIQUE. — Les plus anciennes traces que nous ayons de l'écriture chez nos ancêtres, ce sont quelques lettres frappées sur des monnaies qui datent, à ce qu'il paraît, d'une époque un peu antérieure à la conquête romaine. Ces lettres forment des noms assez douteux, noms de chefs de tribus ou noms de localités. Les monnaies elles-mêmes sont des imitations grossières de monnaies grecques et romaines.

Il existe de l'époque romaine de nombreux monuments : autels, cippes funéraires, pierres votives, etc., portant des inscriptions. Celles-ci sont toutes en latin et prouvent que la civilisation des conquérants avait pénétré dans le pays, au point d'y vulgariser leur langue et leurs lettres.

Dans ces villas, dont on retrouve tant de traces, il devait se trouver plus d'un *volumen* en papyrus, plus d'une bibliothèque peut-être, et nous savons, d'ailleurs, qu'au IVe siècle, sur nos frontières, à Trèves, il y avait des écoles célèbres où l'on copiait des livres. Mais de ces monuments graphiques, rien n'est parvenu jusqu'à nous.

LES PLUS ANCIENS MANUSCRITS. — Il faut avancer beaucoup dans nos annales pour arriver aux premiers écrits dont nous ayons des traces. Dans le cours du VIIe siècle, se fondent nos grands monastères : Saint-Amand, Lobbes, Saint-Martin à Tournai, Stavelot et Malmédy, Saint-Pierre et Saint-Bavon à Gand, etc. Ces établissements sont, pendant une assez longue période, les seuls foyers littéraires du pays : des écoles y sont ouvertes ; les religieux s'occupent à transcrire des ouvrages que leur prêtaient les monastères de l'Italie et des Gaules ; des bibliothèques s'y forment.

Avec quelques documents publics, chartes ou diplômes, ces travaux de nos premiers moines sont les plus anciens écrits dont il soit fait mention. Mais, parmi les restes vénérables qui sont parvenus jusqu'à nous, il n'existe rien, à notre connaissance, que l'on puisse faire remonter plus haut que le VIIIe siècle et considérer en même temps comme ayant été exécuté en Belgique. La Bibliothèque royale possède quelques vieux *codices* provenant de Stavelot, dont l'un même est *palimpseste*, c'est-à-dire offrant un texte écrit sur un texte antérieur effacé ou gratté (no 8786). Le même établissement conserve aussi un recueil de *canons*, provenant de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, et qui est du même âge (no 10127).

Mais le plus important de nos manuscrits primitifs est l'évangéliaire de l'église de Maeseyck, œuvre des deux sœurs Herlinde et

elinde, fondatrices du monastère d'Alden Eyck, et qui vivaient au ilieu du VIIIe siècle. D'après leur biographe, qui écrivait un siècle lus tard, ces saintes filles exécutèrent un psautier, plusieurs livres e l'Écriture, et ce recueil des quatre évangélistes, qui est orné de urieuses décorations dans le style anglo-saxon. La perfection relave de ce vénérable volume est étonnante pour son époque et pourait soulever quelques doutes sur son authenticité. Cependant cellei nous semble bien établie.

Charlemagne fit de louables efforts pour répandre l'instruction armi les peuples de son immense empire. On sait jusqu'à quels étails minutieux il entrait dans ses règlements d'organisation : insi son capitulaire de l'an 789 formule des recommandations elatives à la copie des livres catholiques et des livres destinés l'enseignement. On lui doit même la substitution d'une écriture ouvelle, que l'on nomma depuis l'écriture caroline, à celle qui vait été en usage jusque-là et qui était une dégénérescence de ancienne écriture capitale romaine. Et, sans doute, pour joindre exemple au précepte, il envoie en diverses localités de beaux manuscrits exécutés à ses frais : la tradition mentionne, entre autres, un évangéliaire donné par lui à l'abbaye de Stavelot et qui ut vendu à Gand, en 1847, pour 4,000 francs, et un autre évangéliaire, orné d'or et de pierres précieuses, donné à l'abbaye de Saint-Hubert.

Depuis le IXe siècle, la transcription des livres se fit d'une manière active et continue : on la suit, dans la plupart des monastères, par leurs chroniques ou par les monuments eux-mêmes. La règle de Saint-Benoît prescrivait le travail et particulièrement celui de l'écriture. Les autres ordres religieux qui surgirent plus tard se livrèrent à la même occupation, soit pour alimenter les bibliothèques de leurs maisons, soit même pour trouver leur subsistance, en copiant des livres à prix d'argent. Les Pays-Bas ont donné naissance à une congrégation qui s'est distinguée à cet égard, celle des frères de la vie commune ou hiéronymites, fondée par Gérard Groote, et que l'on nommait quelquefois les frères de la plume, *fratres de pennâ*. S'étant fusionnés avec les chanoines réguliers de Saint-Augustin, ils continuèrent le même genre de travail et fournirent d'excellents calligraphes ; nous n'en citerons qu'un seul : Thomas à Kempis, dont on peut voir, à Bruxelles, l'*Imitation*, écrite par lui en 1441. Mais le labeur exécuté par ces religieux consiste presque uniquement en livres pour les études et en traités de théologie ascétique.

Bibliothèques des monastères. — Grâce à ces travaux de transc tion, plusieurs de nos abbayes possédèrent de bonne heure d portantes collections de livres, qui s'accrurent encore par les acl les donations et les échanges. Au XIIe siècle, Stavelot avait viron cent cinquante ouvrages, parmi lesquels une belle Bibl 2 volumes in-folio, terminée en 1097, et aujourd'hui au *British seum*, plusieurs Pères de l'Église, les premières sources de l'his ecclésiastique : Justin, Eusèbe, Josèphe, etc.; des écrits d'Isi de Bède, de Xystus, de Priscien, etc.; un grand nombre de th giens, d'interprètes de l'Écriture et des livres liturgiques. La grande partie des manuscrits amassés pendant des siècles dans abbaye fut vendue en 1847, à Gand, et dispersée. C'est une gr perte que le pays a faite.

L'abbaye de Saint-Martin, à Tournai, occupait, au XIe siècle, l'abbé Odon, douze religieux à copier de grands ouvrages : vie saints, écrits des Pères, encyclopédies ou *Miroirs*, comme on d alors. Les manuscrits de Saint-Martin, surtout depuis le XIIe si se distinguent par la netteté des caractères et le style magistra lettres ornées. Un grand nombre de volumes en a passé dans mense collection de feu sir Thomas Phillipps, à Middlehill, qu avait acquis en 1814 et 1815, et emportés dans les fourgons l'armée anglaise.

L'abbaye de Gembloux, fondée en 922, avait une bibliothèqu dépassait peut-être toutes celles de Belgique en importance l raire. La transcription paraît y avoir commencé sous Otbert, le trième abbé, mort en 1048, et elle y continua jusqu'au milie XVIe siècle. L'abbé Antoine Papin (1518-1541), éminent biblio et artiste de mérite, y fit encore exécuter, sous son règne, de gnifiques antiphonaires, dont les miniatures peuvent compter p les meilleures de cette époque. Dans aucune autre bibliothèque nastique, on ne trouve un aussi grand nombre de livres d'hist d'auteurs classiques et de documents intéressant nos annales. l citerons entre autres la chronique de l'abbé Guibert, et surtout du célèbre Sigebert, dont l'autographe même a été acquis pa Bibliothèque royale, en 1840.

L'abbaye de Lobbes, qui date de 638, avait une biblioth fondée par Folcuin, vers 966. Elle devait être fort riche, mais périt presque tout entière dans un incendie en 1576. Le même fut subi, en 1635 par le précieux fonds littéraire de l'abbay Saint-Hubert. De ce qui en put être sauvé, une partie se trouve bibliothèque de Namur.

L'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, fondée vers 631, compte, parmi ses abbés, Eginhard, le secrétaire de Charlemagne; deux diplômes signés de lui, en 828 et 829, reposent aux archives de la Flandre orientale. De beaux restes du trésor paléographique de cette abbaye existent encore à la bibliothèque de Gand : entre autres le *Liber floridus*, une sorte d'encyclopédie renfermant toute la science du XIe siècle, en cent quatre-vingt-douze traités, écrits vers l'an 1300 par Lambert, chanoine de Saint-Omer. Plus tard, l'abbé Raphaël de Mercatellis, fils naturel de Philippe le Bon, et qui régna de 1478 à 1508, fit exécuter divers manuscrits qui comptent parmi les plus splendides de ce temps.

L'abbaye de Saint-Pierre au mont Blandin, à Gand, fondée vers la même époque que Saint-Bavon, était, selon Mabillon, « un foyer de science ». Sa bibliothèque était la plus riche de la Flandre, mais elle fut presque entièrement détruite en 1566 et en 1578. Une huitaine de manuscrits existent encore à la bibliothèque de Gand.

Les deux abbayes bénédictines de Saint-Jacques et de Saint-Laurent, à Liége, rassemblèrent aussi de bonne heure des bibliothèques remarquables. Dans la seconde, le moine Jean de Stavelot s'est fait un nom par de nombreuses transcriptions.

Après ces monastères de l'ordre de Saint-Benoît, un grand nombre d'autres : cisterciens, prémontrés, augustins, etc., ont possédé des bibliothèques plus ou moins riches. Nous citerons Villers, Affligbem, Saint-Michel à Anvers, Bonne-Espérance, Cambron, les Dunes à Bruges, Floreffe, Parc lez-Louvain, Tongerloo, Groenendael, Saint-Martin à Louvain, etc., etc. Dans chacune de ces maisons, on avait à signaler quelques manuscrits d'importance : un grand nombre d'entre eux, heureusement, subsistent encore aujourd'hui dans les dépôts publics.

TRANSCRIPTION DE LIVRES ET BIBLIOTHÈQUES EN DEHORS DES MONASTÈRES. — Les travaux de transcription exécutés par les maisons religieuses avaient pour but de recueillir les ouvrages indispensables à l'accomplissement des devoirs de la vie monastique. La Bible, les Évangiles, les Pères de l'Église, les exégètes, les théologiens, la liturgie, des corps de droit canon, les auteurs d'histoire ecclésiastique, quelques traités des études, des chroniques ; tel est, à peu de chose près, le sommaire d'un catalogue de monastère, du moins dans notre pays.

Les ouvrages de l'antiquité classique y figurent en très-petit

nombre, plusieurs maisons même n'en possédaient point. Il devait en être ainsi : ces ouvrages n'étaient d'aucune utilité pour le religieux ; on les frappait de réprobation. C'est donc parler en termes beaucoup trop absolus que de dire que pendant le moyen âge, ou plutôt pendant les siècles du manuscrit, la science tout entière s'est réfugiée dans les monastères, et que c'est la main des moines qui a transcrit, pour nous les conserver, les œuvres immortelles du génie de la Grèce et de Rome.

En plusieurs pays, sans doute, et chez nous, par exemple, jusqu'au XIIe siècle, les traces sont rares d'une culture intellectuelle en dehors des cloîtres, seuls asiles du petit nombre de ceux qui cherchaient le repos de l'esprit. Mais le flambeau de la science n'était pas éteint partout. Au IVe et au Ve siècle, la Gaule était encore peuplée d'écoles, dans lesquelles on lisait les auteurs païens, et il y existait des bibliothèques citées par Sidoine Apollinaire. Au VIIe siècle, ces écoles disparurent successivement pour faire place aux écoles que les évêques érigeaient à côté des églises. Charlemagne vint ensuite, qui ordonna la création d'un enseignement général dans son immense empire.

Ce furent là de petits foyers de lumière, aux rayons desquels l'intelligence se développait plus librement que sous les voûtes du cloître. C'est de ces écoles que sortaient les clercs ou notaires, qui tenaient la correspondance et la chancellerie dans les maisons féodales, ainsi que les scribes qui transcrivaient des livres et dont nous retrouvons la trace déjà au IXe siècle.

Peu à peu ces écoles grandirent, quelques-unes devinrent des universités. Leurs nombreux élèves cultivèrent les sciences et les lettres profanes et devaient avoir le désir de posséder ces grands écrivains classiques dont on leur avait nécessairement parlé. C'est par eux que sont parvenues jusqu'à nous les copies d'Horace, d'Ovide, de Virgile et de tant d'autres auteurs païens dont aucune règle monastique n'eût permis la transcription, même aux époques du plus grand relâchement. Nous rencontrons rarement des auteurs grecs et romains dans les anciens catalogues de nos monastères, et si, par hasard, il s'en trouve çà et là, ils y sont arrivés du dehors : par accession, par donation ou même par imposition de conscience, comme remise obligée d'un livre défendu.

En dehors du cloître, l'instruction se répand en même temps que se fondent et s'agrandissent les centres de population. Le mouvement est lent d'abord ; mais, après les croisades, il s'accentue et,

la naissance des communes, il marche avec rapidité. Au XIIe et au XIIIe siècle, l'université de Paris comptait de nombreux élèves de nos provinces; un doyen de Courtrai y enseignait la dialectique au grand Alighieri; Barthélemy de Bruges, Michel de Brabant, Godefroy de Fontaines et Gérard de Liége, Bernier de Nivelles, Gilles de Lessines, Guibert de Tournai, etc., professaient à la Sorbonne, où leurs écrits se conservent encore. Nous voyons apparaître en même temps les chansons de geste, les chroniques en langue vulgaire, des traités de médecine, et enfin les grands poëmes de Maerlant.

Or, cette culture intellectuelle, dont on commence seulement à entrevoir l'étendue, présuppose l'existence de livres nombreux et même de collections plus ou moins considérables. Ces auteurs, ces poëtes font de fréquentes citations d'ouvrages classiques ou de sources d'histoire; en recueillant ces citations, on arrive à constater une lecture souvent assez vaste et l'on voit qu'ils ont eu à leur disposition de véritables bibliothèques. Si nous ne trouvons de celles-ci, en dehors des monastères, que de faibles vestiges, c'est qu'elles ont été soumises à toutes les vicissitudes de ces époques malheureuses, quand les autres, pour s'agrandir sans cesse, jouissaient en quelque façon du privilége de pérennité de la mainmorte.

L'histoire nous a conservé néanmoins le souvenir de quelques princes aimant les livres. Miræus a publié le testament fait, en 873, par Everard, comte de Frioul, gendre de Louis le Débonnaire et fondateur de l'abbaye de Cisoing, près de Tournai. Ce testament contient une nomenclature assez remarquable de livres. Au siècle suivant, on mentionne la bibliothèque du célèbre archevêque de Cologne Brunon, archiduc de Lotharingie, mort en 963. Parmi nos souverains nationaux, on cite Philippe d'Alsace qui se délectait dans la lecture des romans de chevalerie et qui fut le Mécène de Chrestien de Troyes; Baudouin II, comte de Guines (en 1169), qui fit traduire de nombreux ouvrages du latin en langue romane; Baudouin IX, comte de Flandre; Guy de Dampierre, qu'Adenez li Rois nommait le père des poëtes; Robert de Béthune, dont la bibliothèque, inventoriée en 1322, se composait de treize ouvrages; Jean Ier, duc de Brabant, dont on connaît les chansons; Jean III, poëte aussi, et protecteur de Jean de Decker, l'auteur des *Brabantsche Yeesten*, du *Leeken-Spiegel* et du *Dietschen doctrinael;* enfin Philippe le Hardi, fondateur de la bibliothèque de Bourgogne.

Pour comprendre la diffusion de la science ou la culture des lettres au moyen âge en dehors du cloître, il n'est pas nécessaire de

supposer l'existence de bibliothèques considérables. Une écriture souvent très-compacte, un système assez compliqué d'abréviations permettaient de réunir en un seul volume d'immenses quantités de matière littéraire; un livre se conservait longtemps : la solidité du parchemin et le haut prix du travail opposaient un obstacle aux effets d'un usage fréquent ou du défaut de soin. On cite une foule d'exemples de la sollicitude dont on entourait, dans les familles, quelque manuscrit intéressant par le contenu ou précieux par sa richesse artistique.

Les scribes ou copistes, nous l'avons dit, ont existé de tout temps. Auprès des universités, ils transcrivaient des traités scolastiques e de temps à autre quelque chef-d'œuvre de l'antiquité; pour les cas tels féodaux, ils exécutaient, souvent avec magnificence, des chan sons de geste, des écrits de chroniqueurs, des recueils héraldiques pour les riches bourgeois des communes de Flandre et du Brabant ils reproduisaient les poëmes de Maerlant, les *Brabantsche Yeesten* le Reynaert de Vos, toutes les grandes œuvres des lettres fla mandes, œuvres dont on ne trouve pas beaucoup de traces dans le monastères.

Nous connaissons les noms de plusieurs de ces copistes, clerc ou laïques. Ainsi le plus ancien manuscrit connu du *Rymbybel* d Maerlant a été copié en 1321, à Waterduinen, en Flandre, par u ecclésiastique nommé Jacques; le poëme flamand *Tleven van S. Ama dus* a été transcrit, en 1366, par Gilles de Wevel, à Bruges; u *Règle de Saint-Grégoire,* du XI[e] siècle, provenant de Gembloux, e signée *Augustus, indignus presbyter*.

Au XIV[e] et au XV[e] siècle, l'industrie de la transcription est florissante à Bruges Gand, à Bruxelles, dans toutes nos grandes villes. Les scribes étaient réunis métier des peintres, à Bruges, en 1454, à Gand, en 1463, etc. On leur doit des t vaux considérables : un petit calcul en donnera une idée.

Nous connaissons aujourd'hui une quarantaine de chansons de geste en v flamands. En comptant chacun de ces poëmes à vingt-cinq mille vers, on arri pour cette seule division littéraire, à un total d'un million de lignes. Quelques-u de ces poëmes sont parvenus jusqu'à nous au complet et en plusieurs copies; d' grand nombre on ne possède plus que des fragments. Mais il fourmille de fragments faisant partie d'un même poëme, et transcrits par diverses mains; qui suppose l'existence d'un grand nombre de manuscrits. Prenant pour chaq œuvre une moyenne de cinq transcriptions, voilà déjà deux cents volumes pou seule division des grands poëmes. La poésie chevaleresque de la France entiè en y comprenant les chansons de geste et les romans de la table ronde, n' compte pas plus de huit cents.

En opérant de la même manière sur les autres branches de la poésie flamande

quel total n'arriverait-on pas ! Un seul de ces manuscrits provenant d'un bibliophile inconnu du XIVe siècle, le fameux *Hulthemsch Handschrift*, véritable anthologie de la poésie flamande, renferme plus de cinquante mille vers, répartis en deux cent dix pièces qui ont certainement été copiées plus d'une fois.

On voit, par ces quelques chiffres, l'importance du mouvement littéraire dans les communes flamandes au moyen âge ; c'est un mouvement dont ne se doutent point ceux qui en jugent par les bibliothèques monastiques. Et combien d'autres ouvrages de science laïque n'avons-nous pas à ajouter à ces témoins de l'activité intellectuelle de nos ancêtres ! Si plusieurs ne nous sont connus que par le souvenir ou par des fragments, cela tient à des causes historiques : la prépondérance, au moyen âge, de la scolastique et de la théologie, plus tard de la renaissance classique, sans compter les guerres continuelles et l'état instable des rapports politiques de nos provinces toujours objets de convoitise, toujours disputées.

Bibliothèques des villes. — Plusieurs communes belges avaient dans leur hôtel de ville une *librairie*, dans laquelle on conservait avec soin, enchaînés à des pupitres, quelques ouvrages indispensables aux autorités ou destinés même à l'instruction publique. Nous n'avons, en général, que de faibles renseignements sur ces collections plus ou moins importantes. Ainsi, nous savons qu'à Bruxelles, par exemple, l'historien a Thymo, ou Vander Heyden, fit à la ville, vers 1429, l'hommage de son livre, à condition qu'il fût gardé dans la librairie des magistrats, attaché avec des chaînes, et nous avons encore, à la bibliothèque de Bourgogne, le magnifique manuscrit des *Brabantsche Yeesten* que la ville fit exécuter en 1444 par le scribe Henri Van den Damme, lequel, mécontent sans doute de son salaire, termine son livre par ce vers assez impertinent :

Pro tali precio nunquam plus scribere volo.

Bibliothèques des églises. — Les écoles érigées dès le VIIe siècle par les évêques à côté des cathédrales ont possédé parfois des livres en quantité suffisante pour que leur ensemble constituât une véritable bibliothèque. Au IXe siècle, l'école de Saint-Lambert à Liége était déjà célèbre et avait une collection de livres qui périrent dans l'incendie de l'église, en 1185; mais un demi-siècle plus tard, la *librairie* était renouvelée, et, en 1333, Pétrarque, attiré à Liége par le renom de ces richesses littéraires, y découvrait deux discours, jusqu'alors inconnus, de Cicéron.

La librairie de la collégiale de Saint-Paul, dans la même ville, est plus récente. Fondée en 1430 par le chanoine Henri de Piro, elle compta bientôt deux cents manuscrits, parmi lesquels des œuvres

d'Ovide, de Térence, de Lucain, d'Horace, de Salluste, de Cicéron, de Tite-Live, etc.

La plus importante, peut-être, des bibliothèques de cathédrales en Belgique était celle de Tournai ; mais elle était aussi de fondation relativement moderne. On y trouvait des romans de chevalerie en français et en flamand, des chroniques, des documents d'histoire de tout genre, plusieurs écrivains classiques et très-peu de théologie. Tous ces trésors sont dispersés.

On cite encore la librairie de la collégiale de Namur, formée, comme les précédentes, par les dons des chanoines et d'autres ecclésiastiques. La petite ville de Léau avait dans son église une vraie bibliothèque, dont on peut voir encore les restes à Bruxelles, de lourds volumes manuscrits et imprimés, garnis de chaînes ou bardés de cuivre.

Bibliothèques de grandes familles. — Pendant l'époque du manuscrit, plus d'un château, plus d'un hôtel féodal comptait parmi ses joyaux quelques livres écrits sur beau parchemin et ornés de miniatures. C'étaient le plus souvent des recueils de généalogie, des romans chevaleresques, des œuvres poétiques, quelquefois aussi des documents d'histoire. Deux de ces collections aristocratiques peuvent être comptées au premier rang : celles du sire de la Gruuthuse et celle de la maison de Croy-Aerschot. Mais elles appartenaient toutes deux à une époque récente, au dernier âge du livre écrit.

Louis de Bruges, seigneur de la Gruuthuse, comte de Wincestre, etc., qui remplit les plus hautes fonctions sous Philippe le Bon, Charles le Téméraire et Maximilien, avait fait exécuter lui-même, par les écrivains et les enlumineurs les plus habiles de Gand et de Bruges, une admirable série de volumes copiés pour la plupart sur les manuscrits de la cour de Bourgogne. Après sa mort, elle passa à son fils Jean de Bruges, qui était au service de Louis XI ; ensuite elle entra, on ne sait de quelle façon, dans la collection des rois de France. Cent six volumes existent encore à la bibliothèque de Paris : ce sont, en général, des livres d'apparat plutôt que des œuvres de valeur littéraire. Quelques-uns ont été reproduits par l'imprimeur brugeois Colard Mansion, dont Gruuthuse était le protecteur.

La collection des Croy était moins opulente, mais plus nombreuse et plus intéressante que celle de la Gruuthuse. Commencée par Jean

de Croy, mort en 1473, continuée par Charles de Croy, parrain de Charles-Quint, mort en 1521, elle fut développée surtout par Charles, duc de Croy et d'Aerschot, mort en 1612, un des seigneurs les plus instruits de ce temps-là, un vrai curieux de toutes les belles choses. Quarante-trois manuscrits se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque de Bruxelles, deux cent soixante-huit à celle de Valenciennes.

Bibliothèque des ducs de Bourgogne. — Issus de la maison de France, où régnait l'amour du faste et en même temps un goût réel pour tout ce qui tient au domaine du beau et de la curiosité, les ducs de Bourgogne, en devenant comtes de Flandre et en établissant ici leur séjour de prédilection, apportèrent avec eux quelques beaux manuscrits acquis par héritage ou autrement. Le troisième duc, Philippe le Bon, qui réunit toutes nos provinces sous son sceptre, accrut ce petit noyau de bibliothèque au point d'en faire l'une des plus belles collections de son temps. Il était, dit son secrétaire, David Aubert, « le prince sur tous autres garny de la plus riche et noble librairie du monde, si est-il moult enclin et désirant de chascun jour l'accroistre comme il fait, pour quoi il a journellement et en diverses contrées grands clercs, orateurs, translateurs et escripveurs à ses propres gages occupez. »

En effet, il fit exécuter grand nombre de majestueux volumes, sur vélin, illustrés de précieuses miniatures, de lettres ornées, d'encadrements où l'or et les couleurs vives sont prodigués. L'art y compte de vrais chefs-d'œuvre. La miniature initiale des *Chroniques du Hainaut*, qui représente l'auteur offrant son livre au duc Philippe entouré de sa cour, est une page d'une étonnante perfection. Le *Roman de Charles Martel*, en quatre volumes, les *Gestes de Charlemagne*, en trois volumes, le roman d'*Hélène* et quelques autres renferment des compositions dues aux meilleurs artistes du temps et qui nous fournissent d'utiles renseignements sur les usages, le costume, la vie domestique. Ces livres splendides ont été écrits, pour la plupart, par les scribes ordinaires du duc : David Aubert, Jean Miélot, Guyot d'Angers, etc.; mais le nom des illustrateurs est presque toujours inconnu. Quelquefois on trouve une indication de lieu : Bruxelles, Lille, Bruges, etc.

A ces manuscrits de commande, il faut ajouter le fonds considérable de ceux qui échurent à Philippe le Bon par ses divers héritages.

Son successeur, Charles le Téméraire, tout en passant sa vie à

guerroyer, ne négligea point sa bibliothèque. Il eut aussi ses écri vains en titre, tels que Vasque de Lucena, qui traduisit pour l Quinte-Curce et la *Cyropédie*. On sait que ce dernier ouvrage était l vade-mecum du terrible batailleur. Après la défaite de Charles, l manuscrit resta en Suisse, où il fut racheté en 1832 par la rein des Belges, Louise-Marie ; il est aujourd'hui au dépôt de Bruxelle

La troisième épouse du Téméraire, Marguerite d'York, aimait le beaux livres et augmenta la collection. Sous Marie de Bourgogn sous Philippe le Beau et même sous Charles-Quint, on ne cessa d'écri et d'enluminer de superbes volumes, malgré l'extension que pren l'imprimerie. On peut remarquer même, comme un fait curieux, qu nos plus merveilleux manuscrits sont contemporains de la grand invention ou même ont été exécutés assez longtemps après. Ainsi l missel dit des ducs de Brabant, et qui provient de Mathias Corvi le roi de Hongrie, cet admirable missel qu'on peut regarder comm le chef-d'œuvre de l'art italien, a été peint par Attavante degli Att vanti, de 1485 à 1487. Néanmoins, vers le milieu du XVI[e] siècle, l manuscrit céda tout à fait la place au livre.

La bibliothèque de Bourgogne, qui fait partie aujourd'hui de l deuxième section de la Bibliothèque royale, la section des manu scrits, se compose donc, à son origine, du fonds littéraire des prince qui ont régné en Belgique depuis Philippe le Hardi jusques et compris Charles-Quint. Ce fonds resta toujours dans le pays jusqu la prise de Bruxelles, sous Louis XV, époque à laquelle il fut, (partie, transporté à Paris. Après la paix, en 1769, on récupéra moitié environ des manuscrits enlevés. Lors de la suppression d jésuites, on y réunit les manuscrits qui se trouvaient dans leu diverses maisons et qui forment le contingent le plus précieux po la science et les lettres. Plus tard, s'y joignirent en partie les m nuscrits des couvents supprimés par Joseph II. En 1794, le rep sentant du peuple Laurent et d'autres agents de la république fra çaise firent transporter à Paris les joyaux de la bibliothèque Bourgogne : ceux-ci n'en revinrent qu'après 1815, non sans avoir su de nouvelles diminutions. Depuis lors, ces magnifiques débris, (ont échappé aux guerres, aux incendies, aux dilapidations, form encore, avec leurs accroissements successifs, une des plus ricl collections du monde. Elle se compose aujourd'hui de huit à mille volumes, contenant plus de vingt-trois mille ouvrages, trait pièces, catalogués séparément ; et elle s'accroît sans cesse. Réce ment encore, elle a eu la chance heureuse d'acquérir, grâce à

auguste intervention, un petit livre d'heures, dont les miniatures peuvent compter parmi les merveilles du XVIe siècle et luttent de perfection avec celles du fameux bréviaire Grimani, de Venise, qu'elles reproduisent en partie et qui passe pour le chef-d'œuvre de l'art flamand.

Age du livre imprimé. — Au moment où tombaient les derniers remparts de l'empire d'Orient et où commençaient à poindre les premiers rayons de cette lumière nouvelle à laquelle l'histoire a donné le nom de renaissance, un gentilhomme de Mayence, Jean Gutenberg, inventa la typographie, c'est-à-dire l'art de multiplier à l'infini et de mettre à la portée de tous les produits de la pensée humaine. La grande découverte se répandit rapidement, et, vers 1467, une chronique limbourgeoise signalait déjà la dispersion des livres imprimés, leur bon marché et les avantages qu'en retiraient les peuples.

Néamoins, ce fut seulement vingt ans après les premiers essais que l'imprimerie débuta dans nos provinces d'une manière aussi obscure qu'elle avait surgi en Allemagne. Il existe un petit livre de théologie ascétique, intitulé : *Speculum conversionis peccatorum Dionysii de Leeuwis,* qui porte pour souscription finale : *Impressum Alosti. In Flandria. Anno M.CCCC.LXXIII.* Des livres imprimés en Belgique, c'est celui qui porte la date la plus ancienne. Mais il ne nous révèle point le nom de l'imprimeur. Le 26 mai 1474, de la même officine sort un ouvrage ayant pour titre : *Textus summularum editarum a fratre Petri Alfonsi hispano,* et pour souscription : *Impressus in Alosto...Per Johannem de Vuestphalia Paderbornensem cum socio suo Theodorico Martino.* Enfin, le 1er octobre 1474, l'atelier alostois publie : *Fratres Baptistæ Mantuani de vita beata Libellus,* avec cette finale énigmatique :

> *Hoc opus impressi Martins Theodricus Alosti*
> *Qui Venetum scita Flandrensibus affero cuncta.*

Ces diverses souscriptions ont été très-discutées. Thierry Martens jouissait en paix de la gloire d'avoir fondé l'atelier d'Alost, quand on essaya récemment de prouver que cette gloire appartient à Jean de Westphalie, dont Martens n'aurait été que l'ouvrier.

Cette opinion nouvelle nous paraît insoutenable. On ne peut pas admettre qu'un Allemand fût venu s'établir à Alost, un coin perdu des Pays-Bas, s'il n'y avait été appelé. Or, Martens est né à Alost et il y est mort ; il y avait le siége de sa fortune ; il y a imprimé, sous

son nom seul, pendant des années. Il est plus rationnel d'interpréter la souscription susdite, du 1er octobre 1474, et de la combiner avec les autres, dans le sens le plus simple, en disant que Martens, citoyen d'Alost, est allé à Venise, qu'il s'y est initié aux secrets de l'art typographique, et que, voulant introduire dans sa patrie cet art nouveau, il a pris pour aide un élève de l'un ou de l'autre atelier de l'Allemagne, Jean de Paderborn.

Après avoir produit quatre ou cinq opuscules que l'on pourrait nommer les travaux d'essai, l'atelier d'Alost se dédouble en 1474, et l'un des associés, Jean de Westphalie, va s'établir à Louvain, la ville savante de ce temps-là, et il y fait paraître, dès le 9 décembre, un in-folio : *Opus ruralium commodorum Petri de Crescentiis.* Ce volume est imprimé avec les caractères de l'atelier d'Alost. Le typographe allemand se fait inscrire à l'université, afin de jouir des priviléges de cet établissement ; puis il fait rouler ses presses avec une activité remarquable, pendant vingt-trois ans, éditant près de deux cents ouvrages et se servant des types de l'atelier d'Alost concurremment avec d'autres.

Après l'ouverture de l'officine de Louvain, Thierry Martens ne donne plus signe de vie pendant treize ans : il créait du matériel typographique et pourvoyait la maison de Louvain. En 1482, Mathias Van der Goes introduit l'imprimerie à Anvers et y travaille avec un certain succès ; mais, l'année suivante, il y voit arriver un concurrent, Gérard Leeu, qui exerçait son art à Gouda depuis 1477. Renonçant à son matériel primitif, celui-ci annonce, dans son premier ouvrage, qu'il emploie le type vénitien, *elementa venetica*, absolument comme Martens. Or, ce type nouveau est d'une ressemblance parfaite avec celui d'Alost, sauf la dimension, et l'on ne peut douter qu'il ait été créé par Martens. Celui-ci était intéressé dans l'entreprise de G. Leeu, car, en 1493, après la mort accidentelle de ce dernier, il se rend à Anvers et y publie immédiatement, sous son nom de Martens, deux ouvrages imprimés, en partie, avec les caractères des laissés par G. Leeu et portant la vignette de celui-ci, le château d'Anvers.

En 1497, Jean de Westphalie cesse d'imprimer à Louvain. Encore une fois, sans retard, nous voyons Martens reprendre le matériel de cet atelier et continuer les opérations jusqu'en 1502, date de la mort de Jean de Westphalie. Alors, pour un motif inconnu, Thierry ferme l'officine de Louvain et se transporte à Anvers, où il publie une vingtaine d'ouvrages de haut goût, de 1502 à 1512.

Enfin, en 1512, le célèbre typographe s'établit de nouveau à Louvain, et, cette fois, d'une manière permanente. Ses presses y produisent une foule de bons et beaux ouvrages. Il devient le fournisseur de livres classiques pour l'université; il se fait l'éditeur des œuvres de cette pléiade de savants humanistes qui se groupent en Belgique autour d'Érasme et de Vivès; Pierre Gilles, Barlandus, Dorpius, Geldenhauer, Grapheus, etc. C'est à lui que Thomas Morus confie la publication de son *Utopie*. Il imprime à Louvain jusqu'en 1529, puis il revient dans sa ville natale, se retire chez les Guillelmites, où il meurt le 28 mai 1534, à l'âge de 85 ans environ.

Thierry Martens apparaît à nos yeux comme un citoyen qui a bien mérité du pays. Non-seulement il a introduit l'imprimerie en Belgique, mais il y a fondé les plus importants ateliers du xve siècle : celui de J. de Westphalie, à Louvain, et celui de G. Leeu, à Anvers, ateliers qu'il fournit de caractères et qu'il continue à lui seul après le décès de leurs directeurs. Spéculateur intelligent, il dirige, de sa résidence d'Alost, ces deux entreprises considérables, ou du moins il s'y intéresse fortement; savant et lettré, lié d'amitié avec d'illustres écrivains de son temps, il a donné à ces ateliers une impulsion forte, une direction littéraire qui fait, à première vue, contraster leurs produits avec ceux des autres officines du pays. Sa vive affection pour Érasme, qui était son hôte quand il passait à Louvain, se démontre par la publication de plus de cinquante ouvrages de l'illustre polygraphe. De ce chef, il n'a pas peu contribué à la renaissance des lettres et à l'expansion des idées antiscolastiques. On lui a donné le nom glorieux d'*Alde des Pays-Bas*, et ce nom lui revient en toute justice.

Après les ateliers d'Alost et de Louvain, d'autres ateliers s'ouvrirent en Belgique jusqu'à la fin du siècle : plusieurs ont produit de beaux livres, mais aucun de leurs directeurs ne se montre à nous avec l'auréole de Martens. Il suffira donc de jeter un coup d'œil rapide sur leurs travaux.

Louvain. — Avant J. de Westphalie, un autre Allemand s'était fait inscrire sur le registre de l'université, le 30 juillet 1473. Mais il n'imprima qu'en 1476 et quitta Louvain en 1478. Après lui, vinrent Conrad Braem (de 1475 à 1481), qui imprima sept à huit ouvrages, Conrad de Westphalie (1476), Hermannus de Nassou et Rodolphus Loeffs de Briel (1483-1484), Égide van der Heerstraeten (1485-1488) et Louis de Ravescot (1488).

Bruges. — Colard Mansion, d'abord calligraphe travaillant pour la maison de Bourgogne, imprime à Bruges, vers 1475, le *Jardin de dévotion*, un livre en français, le premier probablement qui ait paru dans cette langue. Jusqu'en 1484, il a produit environ vingt-deux ouvrages, tous très-curieux, très-recherchés, pour la plupart produits littéraires du temps et qui se trouvaient en manuscrit chez le duc

de Bourgogne ou le sire de la Gruuthuse. Quelques livres de Colard Mansion sont de vrais chefs-d'œuvre d'art et de bon goût. Vers 1480, on signale encore à Bruges un pauvre petit imprimeur, nommé Johannes Brito, qui a été l'objet de grandes discussions.

Bruxelles. — Les frères de la vie commune, établis à Bruxelles depuis 1460, y fondèrent le premier atelier typographique, le seul que cette ville ait eu pendant le xve siècle. On connaît d'eux de vingt à vingt-cinq publications, toutes assez considérables, appartenant, pour la plupart, à la théologie ascétique ou à la liturgie. Celle qui porte la date la plus reculée, le *Speculum conscientie quod Gnotosolitos dicitur*, un gros traité de théologie morale et de droit canonique, par Arnold de Gheyloven, augustin de Groenendael, porte la date du 27 mai 1476. Il est très-probable que plusieurs de leurs impressions sont plus anciennes. Nous en avons vu une qui porte, en écriture du xve siècle, la date de 1473.

Audenarde. — Arnaud de Keysere y fonda une imprimerie dont le plus ancien produit connu porte la date de 1480. Après avoir exécuté trois ou quatre ouvrages en cette ville, de Keysere transporte son officine à Gand, en 1483.

Anvers. — Cette opulente cité n'eut un atelier typographique qu'en l'année 1482. Mathieu van der Goes publia, de 1482 à 1491, une bonne vingtaine de livres presque tous de théologie ascétique. Après sa mort, son imprimerie passe à Govaert Back qui édite, jusqu'en 1511, une trentaine d'ouvrages, parmi lesquels on distingue quelques romans de chevalerie en flamand, qui comptent parmi les hautes raretés de la bibliophilie.

Nous avons dit que Gérard Leeu s'établit à Anvers en 1483. De 1484 à 1493, il y publie environ cent sept ouvrages, dont soixante-douze en latin, trente-deux en flamand, deux en anglais, un en français ; ouvrages appartenant à plusieurs branches des connaissances humaines. Après sa mort, avons-nous dit, ses affaires furent reprises par Th. Martens et son matériel fut cédé en partie à Adrien van Liesvelt, qui apparaît en 1494 et imprime, jusqu'en 1500, une demi-douzaine d'ouvrages religieux.

On compte encore à Anvers, au xve siècle, Henricus die Lettersnider, qui publie, vers 1496, quatre ou cinq ouvrages, parmi lesquels le *Wapene Martyn*, de Maerlant ; Roland van den Dorpe qui édite, en 1497, avec les types de l'atelier précédent, la vieille et curieuse *Alder excellenste Cronycke van Brabant ;* Eckert van Homberch, venu de Delft à Anvers, vers 1498, et qui fournit une carrière assez brillante ; Nicolas Leeu qui a signé, en 1487 et 1488, trois ou quatre ouvrages imprimés avec les types et la marque de Gérard Leeu.

Gand. — En 1483, Arnaud de Keysere vint d'Audenarde à Gand, où il imprime jusqu'en 1487. On connaît de lui sept ou huit ouvrages presque tous d'une grande rareté.

Cet aperçu très-succinct de l'établissement et de la diffusion de l'imprimerie dans nos provinces au xve siècle se résume dans le bilan suivant : de 1473 à 1500, vingt-cinq typographes environ ont exercé leur industrie en sept localités de la Flandre et du Brabant et ont édité environ sept cents ouvrages. Ces *incunables*, comme on appelle les livres de l'imprimerie au berceau, forment numérique

ment une belle quotité dans l'ensemble de la production de l'époque; ils peuvent lutter souvent, comme art, avec les créations de la presse dans les autres pays, mais quant à l'importance littéraire, ils doivent céder tout naturellement la palme aux produits des ateliers d'Italie, d'Allemagne et de France, qui puisaient à des sources plus riches et qui avaient l'avantage de la priorité d'installation ainsi qu'un marché plus vaste.

Seizième siècle. — Au commencement du xvi[e] siècle, l'élan typographique se modéra d'une manière très-sensible. Peu d'ateliers nouveaux s'ouvrirent et, parmi ceux qui existaient, celui de Thierry Martens seul continuait ses opérations avec une certaine ardeur. Pendant le premier quart du siècle, une douzaine d'imprimeries fonctionnaient en Belgique et la plupart même ne brillaient pas d'un vif éclat.

Le même phénomène se produit ailleurs. La grande invention avait jeté dans le monde tous les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, tous les trésors du génie de la Grèce et de Rome. Il fallut aux intelligences, peu préparées, un certain temps pour se nourrir de ce splendide festin. Il y eut donc un moment de repos pendant lequel les études élevèrent le niveau du savoir, tant parmi les érudits clairsemés encore, que parmi les masses ignorantes soudainement appelées à la vie de la pensée. Avant de pouvoir tirer profit de ces éléments inattendus de progrès moral, avant de s'essayer à produire des œuvres qui ne fussent pas indignes de venir après ces choses sublimes, la génération contemporaine du grand bienfait de l'imprimerie avait à se recueillir et à apprendre.

Elle le fit avec ardeur. Jamais l'esprit humain ne fut en travail autant qu'à cette époque mémorable. L'avénement du livre avait été comme un jet de lumière apparaissant tout à coup dans les ténèbres du moyen âge et venant dégager l'horizon. Cet éblouissement subit opéra, en même temps, chez l'homme, le réveil de ses facultés immortelles : il sentit renaître en lui l'indépendance, la spontanéité qu'opprimait un système social presque partout hostile au libre développement de l'être intellectuel.

Un immense événement fut le résultat premier de cette renaissance : la réforme.

Dans les provinces flamandes des Pays-Bas, où de nombreux humanistes, sortis des écoles des frères de la vie commune, battaient en brèche la vieille scolastique, et où le peuple se nourrissait

de la lecture d'une foule de petits livres empreints de mysticisme, les esprits étaient merveilleusement disposés à prendre part à une agitation religieuse. Les doctrines de Luther se sont introduites de bonne heure en nos contrées. Le 7 novembre 1519, on brûlait à Louvain des écrits du moine de Wittemberg. En 1520 paraissait à Anvers : *Die thien geboden Gods ghepredickt ende bescreven door den doctoer der heyligher scriftueren here Martinus Luther*. Le 25 janvier 1521, Eckert van Homberch éditait le *Tessaradecas*, un recueil de quatorze instructions de Luther, livre qui fut vivement poursuivi par l'autorité; le 13 mars, Claes de Grave lançait *Den ouden Adam, een excellente, devote, godlyke theologie*, etc., *door M. Luther*, un ouvrage du même genre que les ouvrages mystiques en vogue et qui apparut encore avec le privilége et l'approbation.

Mais ces publications et d'autres du même esprit attirèrent les rigueurs du pouvoir. Le 13 juillet suivant, on en faisait un auto-da-fé à Anvers, en vertu du fameux édit porté par Charles-Quint contre Luther, le 8 mai 1521, édit qui condamne au feu les ouvrages de l'hérésiarque et de ses adhérents et déclare coupables de lèse-majesté tous ceux qui oseraient imprimer, lire ou colporter l'un ou l'autre de ces livres défendus.

Ce fut là le premier des grands édits sur la presse, celui qui inaugure les persécutions dirigées contre le livre sous les divers gouvernements qui ont régi la Belgique.

Cet édit fut appliqué sévèrement. Le 15 février 1522, le magistrat d'Anvers y ajoute la confiscation des biens et des châtiments personnels : au mois de mai, on jette au feu tout ce que l'on peut saisir de livres entachés de la nouvelle hérésie. Ces rigueurs n'arrêtent point la propagande des idées. Le 21 septembre 1522, Luther publie ses traductions du Nouveau Testament : au mois d'avril de l'année suivante, Adrien van Bergen en imprime, à Anvers, une version flamande, dont il est obligé de donner une édition nouvelle quelques mois après. D'autres éditions se succèdent rapidement chez Hans van Roermond, Mathias Crom, Jan van Ghelen, Jacob Van Liesvelt, Michel Hillenius, etc.

L'imprimerie entrait dans une phase nouvelle : elle devenait un instrument de combat; mais, en s'attaquant aux pouvoirs établis, elle dut subir toutes les conséquences de son action et s'attendre aux plus dures épreuves.

Le bras de l'empereur était le bras de l'Église. Après avoir, par l'édit de 1521, porté sans succès le premier coup aux nouvelles

idées religieuses répandues par le livre, il ne cessa plus de frapper. Le 14 février 1524, Charles-Quint, dans un nouvel édit, fait défense aux imprimeurs, libraires, imagiers ou autres, de publier ou de vendre des livres qui ne soient pas approuvés par la faculté de théologie de l'université la plus proche. Ce fut là le point de départ de la censure ecclésiastique aux Pays-Bas.

Mais cette ordonnance n'arrêta rien et ne produisit que de nouvelles victimes : pour opposer une barrière à l'élan irrésistible de la pensée humaine, il fallut essayer bientôt de rigueurs de plus en plus fortes. Le dénombrement en devient difficile, tant les ordonnances s'accumulent. Le 24 septembre 1525, défense de vendre des livres imprimés à l'étranger ou non revêtus d'approbation ; le 24 mars 1527, rappel des ordonnances de 1522 et 1524 ; le 18 janvier 1528, nouveau rappel, avec cette addition que tout livre devra porter le nom et la marque de celui qui le publie.

Malgré les terribles sanctions de ces édits, le bannissement, la confiscation, ou la mort, ils sont inefficaces, il faut renchérir. Alors on voit paraître le grand placard daté de Bruxelles, 14 octobre 1529, le type du genre. On le trouva même si parfait, que depuis on le renouvela en 1531 et ensuite tous les semestres.

Dans ce placard, l'empereur rappelle qu'il a requis « Nostre S. Père le Pape de députer et commettre inquisiteurs en ce pays. » Ce qu'il fit. Nonobstant cela, les complices et fauteurs de l'hérésie se multiplient journellement. Désirant y pouvoir remédier et pourvoir, il est statué et ordonné : « que nul ne s'advance doresnavan. imprimer ou escrire, faire imprimer ou escrire, vendre, acheter, distribuer, lire, garder, tenir soubz soy ou recepvoir, prescher, instruire, soutenir ou deffendre, communiquer ou disputer publiquement ou secrètement, ou tenir conventicules ou assemblées de livres, escriture ou doctrines, ou aultres d'icelles qu'ont faictes ou faire pourroyent M. Luther, J. Wycleff, J. Huus, Marsilius de Padua, Ecolampadius, Ulr. Zwinglius, Phil. Melancthon, etc., ou aultres aucteurs de leur secte, hérétiques, etc..., ny aussi les Nouveaulx Testamens imprimez par Adr. de Berghes, Christ. de Remonde et Joannes Zel, pleins des hérésies luthériennes ou aultres, et pour telz reprouvez par la faculté des théologiens de l'université de Louvain. »

Les possesseurs de semblables livres sont obligés de les remettre « ès mains du chef-officier de la prochaine bonne ville, pour par iceulx officiers les faire consommer et brusler par le feu, à peine pour les contrevenants aux présentes ordonnances, à sçavoir, ceulx qui par ci-devant auroyent commis aulcunes erreurs, les auroyent abjurées et seroyent recheuz d'estre exécutez par le feu, et les aultres, à sçavoir, les hommes par l'espée et les femmes par la fosse, et la mise de leurs testes, pour exemple, en mémoire, sur une estache et oultre ce, à peine de confiscation de leurs biens. »

A cette odieuse nomenclature de pénalités, un édit de rappel du 7 octobre 1531

ajoutait encore, pour les imprimeurs qui publieraient un livre entaché d'hérési sans l'approbation de l'ordinaire, qu'ils pourraient « estre eschaffauldez et oultr ce, ou d'estre flestriz d'ung fer chauld en forme de croix si vivement que l'on n le pourra effacer, ou d'avoir ung œyl cresvé, ou ung poing coppé, à la discrétio du juge. »

Ces ordonnances, avons-nous dit, se renouvelèrent sans cesse avec ou sans modifications, jusqu'à la fin du règne de Charles Quint. On compte celles du 10 juillet 1535, du 22 septembre 1540 du 12 septembre 1543, du 18 septembre 1544, du 9 mai et d 30 juin 1546, du 29 avril et du 25 septembre 1550.

On comprend la situation de l'imprimerie et de la librairie sou l'empire de ces édits « plus escriptz de sang que d'encre, » comm disait Jacques de Wesenbeke. Les livres étaient saisis et brûlés ceux qui les publiaient couraient le risque de la vie, et l'on connaî plus d'un exemple de cette terrible justice. Hans van Bergen, déca pité à Delft, en 1542, et Jacob van Liesvelt, mis à mort en 1545 sont les plus connues de ces tristes victimes.

Néanmoins, telles étaient la richesse et la force vitale du pays que malgré toutes ces difficultés et tous ces dangers, il s'ouvrit en Bel gique, depuis 1525 jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint, plus de cinquante ateliers, dont trente-cinq environ à Anvers.

Nous citerons, à Anvers : Guill. Vorsterman, qui apparaît vers 1500 et devin l'un des plus féconds typographes de cette ville. Il édita des chroniques, des livres populaires, des nouvelles à la main, des Bibles en flamand, et, sans doute aussi plus d'un ouvrage prohibé ; — Michel, puis Jean Hillenius ou van Hoochstraeten (de 1506 à 1546). Cette officine, très-active, a édité plus de trois cents ouvrages et semble avoir eu des rapports avec Th. Martens. Ainsi, elle travaille pendan les années où celui-ci ne produit rien et elle ne prend son essor qu'après la cessation des affaires de Martens à Anvers, en 1512. Les Hillènius ont mis au jour plusieurs ouvrages d'Érasme et de ses adversaires, de Titelmans, de Gnapheus, de Macropedius et autres humanistes des Pays-Bas, quelques ouvrages en françai devenus de hautes raretés, etc. ; — Adr. van Berghen, Nic. Gravius, Jean van Ghe len, Jean Graphæus, qui publia plusieurs ouvrages de poésie latine, entre autres, d son frère Corneille et de Musius, de Delft ; — Martin Lempereur, qui exécuta e 1529-1530, la *Sainte Bible, en françoys,* la première qui ait vu le jour en Belgique et quelques ouvrages en français, qui sont recherchés. Jean Steels (1533 à 1575 sa veuve et ses héritiers. Une officine très-importante de librairie est celle de Jac ques van Liesvelt, qui édita des Bibles en flamand depuis 1526, et publia, en 152 la première édition du premier livre des poésies d'Anna Byns ; — Martin Nuyts o Nutius, qui fonda, vers 1540, une maison célèbre par le nombre, l'importance et l variété de ses publications. Cette maison fleurit pendant un siècle et ne le céd qu'à celle de Plantin ; — Gilles Coppens, de Diest (vers 1540), qui édita plus tar le *Theatrum orbis terrarum* d'Ortelius, le premier atlas géographique digne de l

science; Daniel Bomberg, Jean Verwithagen ou Withagius, Tilman Susato, le plus ancien de nos imprimeurs de musique, Pierre Bellems, Jean van Loe, éditeur de l'Herbier de Dodonée, Arnold Birkman, etc., etc.

Pendant tout le règne de Charles-Quint, Bruxelles ne compta qu'un seul imprimeur, Van der Noot, dont on ne connaît qu'un très-petit nombre de publications devenues d'une excessive rareté. Il y avait, en outre, un libraire, Marc Martin.

A Gand, s'établirent, sous ce règne, sept ou huit officines, dont une seule acquit de l'importance, celle que fonda Camille Manilius en 1548, et qui continua pendant un siècle. Les autres ne sont connues que des bibliophiles.

A Louvain, la ville universitaire, le commerce des livres devait fleurir. Les doctes traditions de Th. Martens furent continuées par son successeur Rutger Rescius (1522-1545), ami d'Érasme, professeur de grec au collége des Trois Langues et l'un des hommes les plus remarquables de l'ancienne *Alma mater*. Il publia de nombreux ouvrages classiques et s'associa avec Barth. de Grave. Celui-ci est connu par la Bible, revue par les théologiens de Louvain, qu'il imprima en latin, en français et en flamand, par ordre de Charles-Quint. Après eux, il faut citer l'officine des Velpius, qui subsista pendant un siècle et demi (1539-1680) à Louvain, à Mons et à Bruxelles. Les autres typographes, Servais Sassenus, Jac. Batenius, Martin Rotarius, etc., ne méritent qu'une mention.

Pendant cette même période, il y eut un imprimeur à Malines, P. Draecx; à Ypres, Jean Destrée et à Binche, G^me Cordier. Il suffit de les citer.

Officine plantinienne. — En 1555, en cette année mémorable où Charles-Quint transmit nos belles provinces aux mains du sombre Philippe II, s'ouvrit modestement à Anvers un atelier typographique dont la gloire devait égaler celle des ateliers les plus fameux. En cette année, un Tourangeau, Christophe Plantin, offrit « le premier bourgeon sortant du jardin de son imprimerie » à M. Gérard Grammay, receveur de la ville. C'est un petit livre en italien et en français, intitulé : *La institutione di una fanciulla nata nobilmente* « L'institution d'une fille de noble maison, » un petit livre qui ne fait présager en rien la future grandeur de l'établissement d'où il est sorti.

Pendant quelques années, Plantin se borne à imprimer des classiques, revus et annotés par Th. Pulmannus, Victor Giselinus et autres critiques, quelques volumes de médiocres poëtes français, des dictionnaires latins, français et flamands, des Bibles revisées par les docteurs de Louvain et des livres de liturgie. Ces derniers devinrent pour lui une source de fortune, lorsqu'il obtint, en 1565 et en 1568, le privilége d'en fournir l'Espagne et les possessions d'outre-mer.

Dans la prospérité, il devient pour les auteurs un vrai Mécène; il édite des travaux d'érudition dont le placement se fait à la foire de

Francfort et qui se répandent en Europe. En 1566, au commence ment des troubles, l'établissement plantinien produisait, en un seule année, plus de cinquante ouvrages différents.

Ainsi que la plupart de ses confrères, il eut maille à partir ave la censure. En 1561, l'inquisiteur Josse Ravesteyn, dit Tiletanus, dénonçait à la gouvernante pour un livre hérétique imprimé dan ses ateliers et faisait fouiller sa maison. Son nom figure encore su une liste de suspects, dressée un peu plus tard. Mais l'homme éta habile : il se tira de ce mauvais pas comme de bien d'autres. Peu d temps après, il était si bien rentré en grâce qu'il put, avec l'aide d gouvernement, commencer la vaste entreprise d'une Bible polyglot en quatre langues : hébreu, chaldéen, grec et latin.

Cette polyglotte fut l'événement de la carrière de Plantin. Cepen dant, s'il en retira de la gloire, il faillit y trouver la ruine, le gou vernement ayant exigé la rentrée de ses avances d'argent avant qu l'ouvrage eût pu être mis en vente, par suite de l'opposition de inquisiteurs d'Espagne. Cette Bible se compose de huit volumes in folio : elle parut entre les années 1568 et 1573, et, si l'on tie compte du temps où elle vit le jour, on ne peut assez admirer l'énerg et la puissance de l'imprimeur. Avec la polyglotte dite de Ximen et celle de Walton, elle comptait, jadis, parmi les merveilles du tr vail humain : aujourd'hui, elle ne satisfait plus la science.

Nous ne pouvons donner ici une idée des productions de l'offici plantinienne et des services rendus aux lettres par son illustre fo dateur. Nous avons recueilli les titres de plus de treize cen ouvrages sortis de ses presses entre les années 1555 et 158 grands et magnifiques livres de liturgie, Bibles, Pères de l'Églis classiques, historiens, poëtes, etc. Cette vaste nomenclature co tient une part considérable du travail intellectuel des Pays-Bas cette époque.

Lors du siége d'Anvers par Farnèse, en 1584, Plantin se retir Leyde et y fonde une imprimerie qui fut continuée par Fr. Raphel gius, son gendre, et qui fournit aussi une belle carrière. De reto à Anvers en 1585, Plantin meurt en 1589. Son établissement rev à Jean Moerentorf ou Moretus, qui avait épousé Martine, la secon fille de Plantin. Ses deux fils, Jean et Balthazar, lui succèdent : 1618, ce dernier reste seul propriétaire de l'officine. Élève de Jus Lipse, Balthazar était un homme lettré; il dirigea activement l'i primerie et en porta les forces productrices jusqu'au chiffre de q rante-huit presses, ce qui était énorme pour le temps. Il mou

célibataire en 1641, et l'établissement passa à son neveu, Balthazar II.

PHILIPPE II.—L'imprimerie avait salué l'avénement de ce prince par deux beaux livres : *La très-admirable, très-magnifique et triumphante entrée du prince Philipes... en la ville d'Anvers*, anno 1549, par Corneille Grapheus, avec gravures de Pierre Coeck, d'Alost, imprimé chez Gillis Van Diest, et *El felicissimo viaje*, etc., le très-heureux Voyage du prince Philippe, de l'Espagne aux Pays-Bas, par Christoval Calvete de Estrella, ouvrage précieux à cause des renseignements qu'il donne sur les arts, les mœurs, la richesse des vieilles communes belges. Il parut en espagnol, chez Martin Nutius, in-folio, en 1552. Mais les vœux formulés dans les innombrables inscriptions, chronogrammes ou panégyriques, dont on fut si prodigue dans ces joyeuses entrées, ces vœux ne se réalisèrent point. Les esprits prévoyants n'acceptaient pas les espérances affirmées, car les mêmes officines qui publiaient les ouvrages les plus adulateurs lançaient dans le public, malgré l'extrême sévérité des édits, une foule de pièces anonymes contre l'Église et le pape, contre l'empereur devenu caduc, et contre son héritier, dont on avait pu apprécier déjà le caractère tout à fait antipathique. Nous savons, par les placards et par d'autres documents officiels, l'action que ces pamphlets exerçaient sur les masses et la colère qu'ils faisaient éprouver au pouvoir; mais, supprimés avec rigueur, ils forment pour nous une littérature très-peu connue. De loin en loin seulement, l'une ou l'autre de ces expressions du sentiment public sort de quelque cachette séculaire et tombe entre les mains des bibliophiles.

Pour donner une idée de l'audace de ces pièces et de l'esprit qui souvent y est semé à pleines mains, nous voudrions analyser une brochure imprimée, croyons-nous, chez Martin Nuyts, à Anvers, dans le dernier tiers du règne de Charles-Quint et intitulée : *Eene scoone ordinantie*, etc., c'est-à-dire : *Une belle ordonnance ou projet d'une expédition commune à entreprendre contre le Turc*, ordonnance fictive organisant une croisade avec une armée de 540,000 hommes, levés et payés au moyen d'une taxe sur les couvents et paroisses, taxe devant produire 12,535,071 florins, de sorte que, tous frais payés, « il resterait encore en caisse 174,000 florins et 4 sous. » Mais cette analyse sort de notre cadre.

L'étude de ces pièces nous donne la genèse logique de l'explosion de 1566. La réforme, exclusivement religieuse dans l'origine, se transforma bientôt en révolution politique, partout où le prince identifia sa cause avec celle de l'Église. La désaffection du trône devait suivre celle de l'autel. Les premiers pamphlets s'attaquaient

uniquement aux dogmes et au pontife romain; après les premiers édits contre la réforme, ils osèrent prendre à partie l'empereur lui-même, et quand celui-ci, lassé du sceptre, effrayé peut-être de l'audace de cette puissance nouvelle que ses plus terribles édits ne parvenaient point à vaincre, transmit l'Espagne et les Pays-Bas à Philippe II, on peut dire que la presse avait déjà fortement prévenu l'opinion publique contre le nouveau souverain.

La guerre par le livre devint de plus en plus vive. Les sessions du concile de Trente, ouvertes en 1545, arrêtées, puis reprises en 1551, donnèrent lieu à de nombreuses pièces officielles, à des défenses et des apologies auxquelles les réformés répondaient par des *Confessions d'Augsbourg* et des pasquilles contre l'inquisition. Vivement traqués, les imprimeurs n'osaient guère prêter leurs presses pour les livres défendus; alors s'établirent, au delà des frontières, à Wesel, à Norwich, à Dillenbourg, etc., ou dans le pays même, en quelque domaine écarté, de véritables ateliers de publications clandestines. La correspondance de la duchesse de Parme avec Henri de Brederode, en 1566, donne de curieux détails sur l'imprimerie que celui-ci avait établie en son château de Vianen.

L'arrivée du duc d'Albe n'arrêta point cette guerre de la presse. La mort des comtes d'Egmont et de Hornes, les procès intentés à Jacques de Wesenbeke et au comte de Lalaing-Hoogstraten, la proscription du prince d'Orange, la tyrannie du terrible proconsul firent naître de hardis manifestes, de vrais appels au peuple. Il fallut recourir à de nouvelles rigueurs.

Les édits de Charles-Quint de 1546 et de 1550 semblaient pourtant avoir épuisé l'arsenal des pénalités. Ces édits sont accompagnés de catalogues des livres défendus et de la liste des livres autorisés dans les écoles : nomenclatures devenues d'un haut intérêt pour l'histoire littéraire, mais en même temps documents de la plus étrange intolérance. Plus de quatre cents ouvrages y sont proscrits.

Philippe II s'était empressé, dès 1556, de confirmer les lois draconiennes de son père : il le fit de nouveau en 1560, en 1566 et en 1568. Enfin, en 1570, par un édit plus célèbre que les autres, il réglemente les professions d'imprimeur, de libraire et de maître d'école; il institue un *prototypographe,* « pour avoir surintendance sur le faict d'imprimerie, » et nomme à ces fonctions Christophe Plantin. Les autres dispositions de l'édit règlent, pour la première fois, la concession du privilége ou *congé* d'imprimer un livre, l'examen et l'approbation des ouvrages par l'évêque ou son délégué,

« suivant ce qui a esté ordonné par le S. concile de Trente. » Et pour couronnement de l'ordonnance : « Nous voulons et ordonnons que les maisons esquelles l'on aura presché ou enseigné fausses doctrines, rebaptisé, ou fait aultre quelconque exercice de sectes, ou esquelles on aura imprimé aucun livre contenant fausse et reprouvée doctrine soient abbattues et ruinées par terre, sans respit ou dissimulation, sans les pouvoir après réédifier, ne fust de nostre congé et licence expresse. »

Tous les successeurs du duc d'Albe firent paraître des ordonnances du même genre, confirmant les dispositions établies ou y ajoutant des dispositions nouvelles, telles que la délivrance d'un ou de deux exemplaires, reliés en cuir, aux bibliothèques royales de Bruxelles et de l'Escurial. Il serait fastidieux de s'engager dans ce dédale législatif qui se complique encore des règlements particuliers imposés par les villes.

L'imprimerie dut souffrir de ces lois autant que des événements. On doit reconnaître, en effet, que pendant toute la période des troubles, il ne se produisit en Belgique qu'un petit nombre d'ouvrages ayant quelque valeur pour la science ou pour l'histoire. Les relations, les mémoires, les recueils de documents concernant cette époque mémorable ont presque tous paru hors du pays : c'est à l'étranger qu'écrivent et publient La Popelinière, Conestaggio, Mendoça, Cornejo, Chapuys, Aitsinger, Campana, Petit, Strada, P. Bor, Van Meteren, Bentivoglio, etc.

En dehors de quelques produits de l'officine plantinienne, on ne peut citer qu'un petit nombre de grands ouvrages nés au milieu de l'agitation : la *Description de tout le Pays-Bas*, de Guicciardini, qui parut simultanément en italien et en français, chez G. Silvius, à Anvers, en 1567 et plus tard, en 1582, chez Plantin, ouvrage très-précieux pour ses descriptions, ses cartes et ses plans ; puis les œuvres d'épigraphie et de numismatique d'Hubert Goltzius, dont le premier volume, les portraits des empereurs romains, parut, en 1557, chez Gilles Coppens, de Diest, un typographe-éditeur dont les services ne sont pas suffisamment appréciés et qui publia, comme nous l'avons dit, de 1570 à 1573, diverses éditions du *Theatrum orbis terrarum* d'Abr. Ortelius. Les quatre autres volumes de l'œuvre de Goltzius sont sortis de l'imprimerie que ce savant artiste établit à Bruges sous les auspices de Gui et de Marc Lauwereins, seigneurs de Watervliet, de vrais Mécènes de la science en ce temps-là. Mentionnons encore les *Œuvres poétiques* de Jehan van der Noot et son *Olympiade* qui parurent à Anvers, chez Gilles van den Rade et Daniel Vervliet, de 1579 à 1594.

Albert et Isabelle. — A la fin du XVI[e] siècle, le magnifique héritage de Philippe le Bon était divisé. Les sept provinces du Nord,

libérées du joug espagnol, formèrent bientôt cette étonnante république des Provinces-Unies, dont la prospérité est une des grandes preuves historiques des bienfaits de l'indépendance et de la liberté. Là s'ouvrit l'université de Leyde, le refuge de la science affranchie; là s'éleva une puissante industrie typographique, qui s'enorgueillit bientôt des noms d'Elzevier, de Blaeu et de tant d'autres.

Épuisées par la lutte, les provinces méridionales étaient retombées à l'Espagne; car, au bout de quelque temps, les esprits perspicaces avaient dû s'apercevoir que l'administration, en apparence indépendante, d'Albert et d'Isabelle, n'était qu'un vasselage déguisé. Sous leur règne, un grand changement économique se produit.

La fermeture de l'Escaut anéantit le commerce d'Anvers; la guerre, en quelque sorte perpétuelle, arrête les relations avec les pays limitrophes et le développement de la richesse dans nos communes laborieuses; les incursions ou les intrigues des Provinces-Unies s'opposent à tout réveil d'activité. Sans débouchés, sans issues d'aucun côté, presque sans communication avec le dehors, la Belgique en fut réduite à vivre d'elle-même, des produits de son territoire. Il n'y a donc plus d'autre fortune que celle de la propriété du sol, propriété soumise au privilége féodal et ecclésiastique. La population ouvrière, d'où sortait autrefois la forte bourgeoisie des communes, doit s'expatrier, ou végéter de l'industrie restreinte au marché local.

D'un autre côté, la pieuse condescendance des archiducs fit prendre à la mainmorte une extension considérable : les églises et les couvents possédèrent peu à peu presque tout ce qui n'appartenait pas au domaine du prince ou aux grandes familles. Ce changement dans la production et dans l'assiette de la richesse, joint à la législation sévère au moyen de laquelle la réaction politique arrêtait toute expansion de la pensée, eut pour l'industrie typographique les conséquences les plus graves. Ne pouvant plus servir d'auxiliaire au progrès, elle devint l'esclave du pouvoir, qui en transmit au clergé la tutelle absolue.

Une ordonnance des archiducs, du 11 mars 1616, devint la loi qui pesa sur le livre pendant plus d'un siècle et demi. On ne pouvait devenir imprimeur ou libraire « sans advis de l'évêque et de ceux du magistrat de la ville. » On ne pouvait publier une seule page sans qu'elle eût été vue par les « visiteurs à ce commis ou à commettre par nous et par l'évêque du lieu... Les visiteurs devront tenir registre de tous les livres qu'ils auront inspectés, et de chacun d'eux

retirer un exemplaire pour être mis et conservé en quelque lieu public, à choisir par l'évêque... Les visiteurs pourront, en tous tems que bon leur semblera, visiter les boutiques, chambres et autres places des maisons des imprimeurs et libraires et de leurs supposts, etc. »

Les effets de cette ordonnance furent aussi désastreux pour le développement intellectuel que ceux de l'édit perpétuel de 1621 pour le développement de la richesse publique. Il n'y eut plus que des typographes publiant les pièces officielles ou vivant de la clientèle des couvents et de l'université. A Louvain et à Anvers, l'industrie eut encore quelque prospérité, mais, dans les autres villes, la stagnation fut complète. « A Gand, depuis 1585 jusqu'en 1612, dit M. Vander Haeghen dans son vaste travail sur la bibliographie de cette ville, Gauthier Manilius fut presque le seul typographe, et il y a lieu de s'étonner du petit nombre de productions sérieuses sorties de son officine. »

Pendant le cours de la lutte avec l'Espagne, l'imprimerie s'était introduite encore dans deux villes : à Mons, en 1580 et à Malines, en 1581 ; mais, pendant tout le règne d'Isabelle, elle ne s'établit qu'à Namur, en 1618, où l'on voit s'ouvrir un pauvre petit atelier à l'usage des jésuites.

Les produits de la presse, sous le régime espagnol des archiducs et de leurs successeurs, tranchent complétement avec ceux de l'époque précédente. Une littérature nouvelle domine. On voit apparaître en foule des livres à images ayant pour but de répandre dans toutes les classes les enseignements de la religion, et d'instituer ou d'entretenir des pratiques de piété. Ces livres, auxquels travaillaient souvent les illustres graveurs de cette école que Rubens animait de son souffle, étaient des histoires bibliques, des vies de Jésus et des saints, des catéchismes, etc. Nous y distinguons, par exemple, le *Christelyken Waerzeggher*, du jésuite J. David (Anvers, 1602), un livre étrange, enseignant la foi et la vertu au moyen de cent trois jolies estampes énigmatiques, accompagnées d'un texte qui ne les explique pas; la *Schola Cordis*, de Benoît Haeften (Anvers, 1629), avec cinquante-deux figures; *Necessaria ad salutem scientia*, du jésuite Josse Andries (Anvers, 1654), sorte de catéchisme avec estampes dessinées par A. Sallaert, E. Quellin, Ant. Van Dyck, etc.; *Perpetua crux sive passio J. C.* (Anvers, 1649), avec quatre-vingts figures des mêmes, gravées par Chr. Jeghers.

Puis, dans un ordre plus mystique, nous signalerons les *Pia*

Desideria, du jésuite Herman Hugo, avec gravures de Boetius à Bolswert. Ce livre jouit d'une vogue extraordinaire : depuis son apparition à Anvers, chez H. Aertssens, en 1624, on en compte au moins vingt éditions en latin et autant en français, en flamand, en allemand, etc. Dans cette classe, on peut ranger encore : *Duyfkens en Willemynkens Pelgrimagie*, etc., connu en français sous le titre de *Voyage de Columbelle et Volontairette*, livre très-joliment illustré par le même Bolswert, et surtout les ouvrages si populaires du poëte flamand, le jésuite Adrien Poirters : *Het masker van de wereld afgetrokken*, Anvers, 1645; *Het Duÿfken in de Steenrotse*, Anvers, 1657 ; *Den Spieghel van Philagie*, etc., ouvrages dont les éditions ne se comptent pas.

Nous avons ensuite les livres d'*Emblèmes*. Pendant plus d'un siècle, ce genre de livres fut en vogue partout; cependant, toute proportion gardée, c'est en Belgique qu'il a prospéré le mieux. Plantin réimprimait déjà les *Emblèmes* d'Alciat, de Paradin, de Sambucus, de Junius, etc., en diverses langues, mais c'est depuis les archiducs que la culture de l'emblème devint une sorte de passion. Peintres, graveurs et rimeurs s'associaient pour créer ces recueils, qui faisaient les délices des beaux-esprits du temps et que les bibliophiles d'aujourd'hui recherchent encore, mais dans lesquels on ne peut voir, en somme, que des gaspillages de talent et d'inutile ingéniosité. Ce sont des produits logiques de la compression intellectuelle.

Les plus célèbres des ouvrages de ce genre sont ceux d'Otho Venius, le maître de Rubens, qui produisit *Amorum emblemata*, Anvers, 1608; *Amoris divini emblemata*, Anvers, 1615; *Emblemata à principibus... usurpanda*, Bruxelles, H. Antoine, 1624; *Q. Horatii emblemata*, Anvers, etc.

Après ces recueils, il faut citer ceux d'Ant. de Bourgogne, doyen de Saint-Donatien, à Bruges : *Linguæ vitia et remedia, emblematice expressa*, Anvers, 1631 et *Mundi lapis lydius*, Anvers, 1636, avec gravures d'André Pauwels. Citons encore : *Typus mundi*, Anvers, 1627, avec gravures de Collaert et de Ch. Mallery, *les Effets divers de l'amour divin et humain richement exprimez par petits emblèmes*, Anvers, 1629, album qui eut plusieurs éditions, *Sedighe sinnebeelden op den aert der dieren*, par Vander Borcht, Bruxelles, 1642, etc., etc.

Plusieurs de ces ouvrages sont remarquables par l'art typographique et font supposer une certaine activité commerciale : on en voit, en effet, qui sont publiés en diverses langues et dont on uti-

lise les planches jusqu'à l'usure extrême. Les officines de Nutius, de Meursius, de Cnobbaerts, à Anvers, de Mommaerts et d'Antoons, à Bruxelles, se distinguèrent dans ce genre de publications.

A côté des *Emblèmes*, on peut placer, et comme expression du temps et comme produits industriels, toutes les variétés de *Nugæ difficiles*. Les bibliographes donnent ce nom à des recueils de sottes difficultés littéraires : acrostiches, chronogrammes, anagrammes, vers monosyllabiques, rétrogrades, poëmes dont tous les mots commencent par la même lettre, et même des pièces de vers formant des figures, car si ce genre d'ouvrages imposait parfois d'énormes fatigues au cerveau des auteurs, il ne mettait pas moins à l'épreuve l'habileté des typographes. Que l'on se figure des odes, des dithyrambes, des poëmes dont l'ensemble forme une pyramide, une croix, des étoiles !

Les *Nugæ* ont brillamment fleuri en Belgique, surtout dans les cloîtres. Récollets, capucins, dominicains, jésuites rivalisaient dans la création de ces choses prodigieuses. C'est le père Ant. van den Stock, S. J., qui publie à Ruremonde, en 1658, l'*Imitation de J.-C.*, travestie en chronogrammes, c'est-à-dire que chaque ligne donne, en lettres numérales, le chiffre 1658; c'est le R. P. F. André de Solre, dominicain à Bruxelles, qui met au jour, à Anvers, en 1686, un volume de 879 pages qui est, dit M. Chalon, le plus épouvantable casse-tête qu'ait enfanté la patience monacale. Figurez-vous les lettres qui composent ces trois mots *Salvator*, *genitrix*, *Joseph*, retournées de 1,670 manières et donnant toujours un sens, puis chacun de ces anagrammes accompagné d'un chronogramme présentant le chiffre des années depuis 1 jusqu'à 1670 et d'une explication en vers latins qui parfois forment eux-mêmes des acrostiches doubles, triples, quadruples; des labyrinthes, des tirades de cent vers dont tous les mots commencent par la même lettre; c'est le Père Jean de Leenheer, augustin, qui lance en 1681, *tempore belli*, à Bruxelles, son livre *Virgo Maria mystica sub solis imagine emblematice expressa*, un tissu de jeux de mots, d'acrostiches multiples, qu'il composa à la suite d'un vœu, dans l'espoir d'obtenir la guérison d'une paralysie à la main, en quoi il réussit, dit-il ; c'est le R. P. Fr. de Sevin, minime de Bruxelles qui, dans son *Pindus charitatis* (Anvers, vers 1675), insère un poëme de cent cinquante vers dont chaque mot commence par un V, ou une pièce au milieu de laquelle se dessine un calice formé de mots qui lus de droite, de gauche ou de haut en bas, composent des vers dans des vers.

On ferait une longue bibliographie de ces enfantillages qui n'étaient pas la spécialité des moines seuls. De graves personnages, des professeurs de Louvain en ont commis sans le moindre remords. Le prétentieux Erycius Puteanus, le successeur de Juste Lipse, ne craignit pas de publier, en 1643, à Bruxelles, un traité *de Anagrammatismo,* dans lequel il trace les règles de l'anagramme. En 1617 déjà, il avait édité chez Moretus, à Anvers, le fameux vers protée du jésuite Bernard Bauhusius :

Tot tibi sunt dotes, Virgo, quot sidera cœlo

en le retournant 1,022 fois.

Les presses d'Anvers, de Louvain, de Bruxelles, de Mons, de Namur ont produit tant de ces *Nugæ* qu'il faut bien croire que le débit en était fructueux. Cependant, la plupart de ces livres sont devenus rares : le bon sens public en a fait justice. Éclos pendant le sommeil de plomb dans lequel le pays était plongé, ils ne nous apparaissent plus aujourd'hui que comme de tristes cauchemars. Ne pouvant se laisser aller à son expansion normale, à la recherche libre de la vérité, l'intelligence se livrait à ces puérils exercices pour obéir, en apparence du moins, à ce besoin de travail qui est une loi de notre nature.

Tous ces livres dont nous venons de parler étaient la pâture des classes lettrées : à côté d'eux, la typographie jetait aux classes inférieures ce que nous appelons les livres de la *Bibliothèque bleue*. Ils eurent aussi leur tour d'oppression. En 1622, l'évêque d'Anvers, Jean Malderus, lance une *Censure* par laquelle il prohibe la lecture dans les écoles ou la vente dans les boutiques de quatorze de ces livres, parmi lesquels on trouve *Parthenoples, Malegise, Robert le Diable, Richard sans Peur, Ulenspieghel, Floris et Blanchefleur*, etc. Quinze autres : *les Quatre fils Aimon, le Chevalier au Cygne, Melusine*, etc., sont prohibés jusqu'à ce qu'ils aient été corrigés; « ce qui se fera sous peu pour les principaux, » dit le document.

Les *considérants* de la censure sont, en général, d'une sévérité qui provoque aujourd'hui le sourire. Ainsi, le *Galien* est réprouvé parce que « on ne cesse d'y faire des jurements, le plus souvent par Mahomet, » et l'*Ulenspieghel* parce qu' « il ne contient presque rien de bon et fourmille de saletés et d'inepties. »

Donc, tous ces petits livres, souvenirs naïfs de la poésie du moyen âge, furent « expurgés » et c'est dans cet état qu'ils forment encore aujourd'hui la principale lecture de certaines contrées du pays. On

les fabrique toujours par milliers d'exemplaires dans d'obscures officines d'Anvers et de Gand.

Une autre littérature, tout à fait caractéristique et qui eut son épanouissement complet sous le règne des archiducs dont elle caressait les prédilections, c'est celle des histoires des vierges miraculeuses, de lieux de pèlerinages, de reliques, de patrons d'églises, etc. Depuis la *Diva Sichemiensis* (N.-D. de Montaigu), par Juste Lipse (Anvers, 1605), il a paru de ces curieux petits livres une suite tellement considérable, qu'il faut bien voir dans leur succès la preuve d'un changement radical dans l'esprit public. Avant Albert et Isabelle, ce genre d'ouvrages était à peu près inconnu.

Le calme plat qui régnait dans les esprits grâce à ce système ne dura point : un orage se préparait. La lutte, un instant étouffée, se ranime plus vive que jamais et précisément parmi ceux qui avaient le mieux secondé le gouvernement espagnol dans ses mesures réactionnaires, parmi les théologiens de Louvain.

Fin de la domination espagnole. — Jansénisme. — En 1640, parut le fameux livre intitulé *Augustinus*, par Corneille Jansenius, d'abord *primus*, puis professeur à Louvain, et enfin évêque d'Ypres.

Dans toute l'histoire du mouvement de l'esprit humain, il n'est pas de livre, peut-être, qui ait fait autant de bruit, suscité de si longues controverses et exercé, indirectement du moins, une aussi grande influence sociale.

Nous ne pouvons donner ici un aperçu de cette longue querelle qui commence déjà sourdement à Louvain au temps d'Érasme et de la polémique contre Luther. L'explication des rapports entre la grâce divine et le libre arbitre de l'homme, telle qu'elle est donnée dans les œuvres de saint Augustin, voilà le thème premier de la discussion entre les théologiens. Il engendre d'abord le baïanisme, ou les erreurs de Baïus, professeur à Louvain, puis le jansénisme, qui en fut la continuation, la mise en œuvre. Mais à ce thème, si obscur que les plus habiles théologiens ne l'abordaient qu'en hésitant, se joignirent bientôt des éléments de discussion d'une tout autre nature : rivalités d'ordres religieux, dissidences entre évêques, empiétements des nonces du pape sur les droits de l'autorité civile, résistance des légistes et des grands corps de l'État aux prétentions de la cour de Rome. De tout cela sortit une guerre de livres et de brochures qui alimenta longtemps l'industrie typographique.

L'*Augustinus* fut publié après la mort de Jansenius, par Henri

Calenus et Libert Froidmont, en 1640, à Louvain, chez Jacques Zegers. Il se compose de trois tomes en un volume in-folio contenant deux mille six cent trois colonnes de texte et trente-quatre feuillets de tables. Comme exécution typographique, il est fort ordinaire.

Ce livre était condamné avant d'avoir vu le jour. Pendant l'impression, un ouvrier, gagné par les jésuites, livrait à ceux-ci chaque feuille, qu'ils envoyaient à Rome et dont ils extrayaient des propositions aussitôt qualifiées d'hérétiques. Mais, malgré leurs efforts secondés par le nonce, ils ne parvinrent point à en arrêter la publication, car l'ouvrage était muni des approbations et privilèges requis. Une deuxième édition se fait à Paris l'année suivante. Le livre est lancé, le combat commence et il s'allume une guerre qui, à de certains égards, dure encore.

Durant toute cette longue et triste période qui va de la paix de Westphalie au règne de Marie-Thérèse, période dont un historien a pu dire qu'il voudrait en passer l'histoire sous silence, la faible activité intellectuelle qui régnait encore dans le pays se concentra, en quelque sorte, dans ces querelles byzantines. Les idées, toujours contenues par la sévérité de la législation, s'échappaient par cette tangente : toutes les oppositions, toutes les suffisances, toutes les inimitiés s'enveloppaient de l'une ou l'autre opinion pour se faire jour, et l'on peut dire qu'il ne parut guère de livre qui ne fît classer l'auteur dans l'un ou l'autre camp. Pendant ce temps, les grandes puissances se disputaient nos provinces et nous passions avec indifférence d'une domination à l'autre. En la même année 1713, la paix d'Utrecht nous donne à l'Autriche, et la bulle *Unigenitus*, qui devint bientôt loi de l'État, abandonne plus complétement que jamais le livre et la science à la discrétion du pouvoir ecclésiastique.

Depuis la mort des archiducs et notre retour à l'Espagne, quelques ouvrages de luxe ont été édités en Belgique, malgré le malheur des temps. Le décès du souverain ou de son lieutenant, l'avénement d'un gouverneur nouveau donnaient lieu à de pompeux éloges ou à des descriptions de solennités que la gravure illustrait de son mieux. Ainsi, nous avons la *Pompa funebris* de l'archiduc Albert, l'*Apothéose chrétienne de l'archiduc Albert,* par G^me de Rebreviettes, Bruxelles, 1622; la *Pompa introitus,* etc., ou l'entrée du cardinal infant Ferdinand à Anvers, en mai 1635, magnifique publication dessinée par Rubens, le *Triumphalis introitus*, etc., du même Ferdinand à Gand, dessin de G. de Crayer, etc. Ces deux ouvrages fon

honneur à l'officine de J. Meursius, à Anvers. Mais, comme tous ceux de ce genre, ils appartiennent plutôt à l'histoire de l'art. Il en est de même des représentations de fêtes célébrées à l'occasion de quelque jubilé, de Saint-Macaire, de Gand, de Saint-Rombaut, à Malines, du Saint-Sacrement des Miracles, à Bruxelles, etc.

Pendant cette période, l'imprimerie produisit très-peu de livres consacrés aux sciences. Ainsi, dans la botanique et l'histoire naturelle, depuis Dodonée et Clusius, on ne peut guère citer que le *Theatrum fungorum, Het tooneel der Campernoellien* (Anvers, 1675) et la *Citricultura* (Anvers, 1682), du curé Van Sterbeeck. Dans les sciences médicales, depuis Vésale, dont tous les ouvrages ont vu le jour à l'étranger, la plupart des médecins dont la Belgique s'honore furent obligés de faire comme leur maître. C'est ainsi que les Van Helmont, J. Palfyn et Spiegelius éditèrent leurs principaux écrits en France, en Hollande, en Allemagne. Les mathématiques peuvent citer quelques traités de Grégoire de Saint-Vincent, du père Tacquet et de Slusius, sortis des presses d'Anvers, de Gand, de Louvain et de Liége. Simon Stevin édita presque tous ses ouvrages en Hollande. L'astronomie, qui s'enorgueillissait des noms de Copernic, de Galilée, de Newton, de Kepler, n'a rien produit chez nous du XVIe au XVIIIe siècle. La géographie, dont l'essor avait été si grand au XVIe siècle, tomba dans une immobilité complète. Depuis 1624, où Balthazar Moretus donnait encore une édition du *Theatrum orbis terrarum* d'Ortelius, nous ne connaissons aucun recueil de cartes publié en Belgique, jusqu'à la *Carte des Pays-Bas* de Fricx, éditée à Bruxelles, en 1712. Les grands travaux cosmo-géographiques de Mercator, Hondius, Montanus, Ph. Lansberghe, Bertius furent publiés dans les pays où leurs auteurs s'étaient exilés.

Dans les belles-lettres mêmes et dans la philologie, les productions de quelque valeur deviennent de plus en plus rares. Depuis Cleynaerts, pas un travail à citer sur l'étude du grec ; depuis les typographes littéraires du XVIe siècle, pas une édition de classiques à noter, encore moins un ouvrage traitant de la littérature des peuples modernes.

Les dissertations de critique et d'archéologie de Juste Lipse, d'Erycius Puteanus, de Ph. Rubens, des Chifflet, etc. font naître encore quelques beaux volumes, presque tous dans l'officine plantinienne, sous Balthazar Ier Moretus, mort en 1641, et sous Balthazar II, son neveu. Le premier exécuta, en 1637, une magnifique édition des œuvres de J. Lipse, en 4 vol. in-folio. Ce fut à peu près

le chant du cygne de l'illustre maison de Plantin. Depuis Balthazar II, elle se borne à imprimer des ouvrages ecclésiastiques ou de liturgie, ne livrant plus que de loin en loin un livre d'histoire, de littérature ou de généalogie. En 1674, la maison passe à Balthazar III, qui fut anobli par Charles II, d'Espagne, en 1692 et mourut en 1694. Ses successeurs se livrèrent exclusivement à la fabrication de missels et bréviaires. Grâce aux priviléges dont elle jouissait, cette industrie fut longtemps prospère et lucrative.

Les troubles et la réaction espagnole avaient provoqué une expatriation considérable et, comme dit M. Quetelet, fait un vide immense. La science laïque paraît s'éteindre graduellement : il n'y eut bientôt plus que des écrivains hommes d'église. Les riches abbayes, les chapitres, les maisons féodales patronnaient çà et là quelque grande publication : ce qui permettait à l'industrie typographique de se soutenir tant soit peu. Dans cette catégorie nous rangeons les ouvrages du savant et infatigable Miræus (Aubert Le Mire), *Bibliotheca ecclesiastica*, Anvers, 1639, et ses recueils de documents qui furent réunis en 1723 par l'archidiacre J.-F. Foppens, avec additions, sous le titre de *A. Miræi opera diplomatica et historica*, Lovanii, 1723-1728, en 4 vol. in-fol. Cette importante publication fut faite par une société d'imprimeurs.

Acta sanctorum. Le premier volume de ce recueil colossal de vies des saints parut à Anvers, chez Jean Meursius, en 1643. On sait qu'il se continue toujours par quelques pères jésuites auxquels on donne vulgairement le nom de Bollandistes, du nom de Bollandus, promoteur de l'entreprise. Le 59e volume in-fo a paru en 1867.

Chorographia sacra Brabantiæ, d'Ant. Sanderus, en 2 vol. gr. in-fol. Cette description des églises, des monastères, etc., du Brabant est formée de monographies imprimées chez divers typographes et réunies ensuite sous un titre général : Bruxelles, Ph. Vleugaerts, 1657. Le fonds du tome II périt presque en entier dans un incendie, aussi l'ouvrage est d'une rareté extrême : mais il en parut une deuxième édition à la Haye, 1726, en 3 vol. in-fol. La *Flandria illustrata*, du même auteur, fut publiée à l'étranger, en deux éditions, à Amsterdam, en 1641 et à la Haye, en 1735. Il n'y avait plus ici, à cette époque, de maison assez puissante pour en faire l'entreprise. *Sigilla, genealogia, historia comitum Flandriæ*, suite des beaux ouvrages d'Olivier de Vree, parut à Bruges, chez J.-B. Van Kerckhoven, de 1639 à 1650, en 7 vol. in-fol., illustrés de bonnes gravures.

On pourrait mentionner encore quelques gros volumes se rattachant à la législation et au droit, les recueils des placards de la Flandre et du Brabant, les œuvres de Stockmans, de Clerck, d'Anselme, de Ch. de Méan, etc., et surtout le *Luyster van Brabant*, Bruxelles (vers 1699), dont la publication causa un curieux incident de politique intérieure.

C'est au XVII[e] siècle aussi qu'apparaissent, comme signes de l'époque, un grand nombre d'ouvrages relatifs à l'histoire des familles. L'ère des généalogistes commence. De 1663 à 1689, J.-B. Christyn, chancelier de Brabant, achève sa *Jurisprudentia heroica*, Bruxelles, Balth. Vivien, in-4° et in-fol., ouvrage qui devint un code de droit héraldique. Auparavant déjà, en 1626, Christ. Butkens avait confié à Cnobbaert, à Anvers, la mise au jour des *Annales généalogiques* de la maison de Lynden, 1 vol. in-fol., orné de belles gravures, mais rempli de faits contestables, et en 1641, à Christ. Jeghers, d'Anvers, la première édition des *Trophées de Brabant*, travail de mérite que la mort ne lui permit pas d'achever. Une seconde édition, augmentée, parut à la Haye, 1724-1726, en 4 vol. in-fol. On peut citer encore *les Marques d'honneur de la maison de Tassis* (par Flacchio), Anvers, impr. Plantin, 1646, in-folio, volume de grand apparat, et *le Miroir des Nobles de la Hesbaye,* composé par Jacques de Hemricourt, l'an 1353, etc., publié chez Henri Fricx, à Bruxelles, en 1673, in-folio; enfin, quelques généalogies de familles patriciennes des villes, ou de familles secondaires.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE. — RÉIMPRESSIONS. — IMPUISSANCE DE LA CENSURE. — Sous les règnes de Philippe II et des archiducs, les presses d'Anvers et de Bruxelles avaient déjà reproduit une foule d'ouvrages espagnols pour l'usage des nombreux administrateurs et des militaires que la métropole nous envoyait, et plus encore pour l'exportation dans les pays d'outre-mer. Cervantès s'en était plaint déjà. Mais les idées de cette époque sur la propriété littéraire n'étaient point celles de nos jours.

Ces mêmes presses ne se faisaient pas faute de réimprimer aussi, de loin en loin, quelque poëte français en vogue, quelque livre d'histoire. Mais c'est au XVIII[e] siècle que la reproduction d'ouvrages français prit une extension considérable. La Belgique suivit en cela l'exemple de la Hollande et de la Suisse.

Grâce aux progrès des sciences et de la philosophie, les idées de tolérance se répandirent dans l'esprit des gouvernements et des

peuples. Les lois continuaient leur système de menaces, on essa
même de temps à autre d'y ajouter quelque chose, mais elles n
s'imposaient plus sans de vives résistances. Nos annales peuvent e
citer un grand et noble exemple.

En 1735, la Belgique était gouvernée par Marie-Élisabeth, sœu
de Charles VI. Cette princesse est plus connue des bibliophiles q
des historiens à cause du très-joli et très-curieux album, intitul
Recueil des dévotions et divertissements de S. A. S. Marie-Elisabet dans sa résidence à Bruxelles; mais ce règne manqua d'être fatal a
livre bien plus que tous les règnes précédents. La gouvernante ava
reçu de son confesseur, le P. Amiot, jésuite, un projet d'ordonnan
sur l'imprimerie et la librairie, accompagné d'un catalogue d'ou
vrages défendus ou à prohiber. Le projet avait été élaboré p
l'archiprêtre Hoynck, d'après les ordres du cardinal-archevêque,
le catalogue comprenait environ 2,500 ouvrages ou auteurs con
damnés. L'archiduchesse soumit le projet au conseil de Brabant,
24 septembre 1735. Le conseil envoya en réponse, le 12 janvi
1736, une *consulte* rédigée par le baron de Steenhault et qui est u
modèle de bon sens, d'énergie et de patriotisme. Le conseil priv
également saisi du projet, l'étudia point par point et discuta
catalogue ouvrage par ouvrage. Sa *consulte* n'est ni moins digne
moins nette que celle du conseil de Brabant. Les deux documen
démontrent que le projet n'est qu'un piége pour arriver à la sup
pression du placet royal, et que le catalogue « a pour objet de fl
trir et d'abolir la mémoire de tous les auteurs qui ont écrit pour l
droits, hauteurs et juridictions de S. M., pour les droits, lois
coutumes, libertés et franchises de ses peuples et pays. »

Ce catalogue, en effet, est une œuvre de la plus singulière into
lérance. Après avoir lu les noms des 2,500 ouvrages proscrit
on se demande quels sont ceux que l'on eût permis de lire. Mais
but secret, indiqué par les *consultes*, était trop réel, trop visibl
pour que le projet eût chance d'être adopté. Après quelques tent
tives, on le retira. Cependant, le 12 février 1739, l'empere
Charles VI, circonvenu de nouveau, publia un édit qui commina
la peine de mort contre les auteurs ou vendeurs de libelles ou écri
diffamatoires; mais cet édit ne fut guère appliqué : on le rempla
par quelques proscriptions d'ouvrages attaquant directement l
politique de la maison d'Autriche.

D'ailleurs, il n'était déjà plus possible d'empêcher les livres et le
idées de pénétrer de toutes parts. Une foule de privilégiés recevaie

sans difficulté ce que la presse étrangère produisait de curieux; les produits des presses de Hollande foisonnaient, importés surtout par les garnisons que les Pays-Bas avaient droit de tenir en plusieurs de nos villes et, enfin, une force nouvelle, qui avait reçu son premier souffle en Belgique, le journal, commençait à exercer une action sur le mouvement des esprits.

Ne pouvant opposer des barrières à l'envahissement clandestin des livres venant du dehors, l'administration fut réduite, en quelque sorte, à fermer les yeux quand nos typographes se mirent, à leur tour, à imprimer en secret certains ouvrages. Elle ne montrait de la rigueur que pour les brochures hostiles au gouvernement. C'est à Bruxelles surtout, que les Foppens, père, fils et petit-fils, se livrèrent à cette industrie. A l'instar des Elzeviers, dont ils imitaient la manière, ils publiaient des réimpressions françaises plus ou moins prohibées, sans y mettre leur nom, en se cachant sous des firmes imaginaires : Ratisbonne, Londres, Charleville, Cologne, etc.

Marie-Thérèse.— Joseph II. — Révolution brabançonne.— Régime français. — L'empereur Charles VI meurt en 1740, sa fille Marie-Thérèse lui succède. Pendant les premières années de son règne, la Belgique est deux fois envahie par les armées de la France et, comme souvenir de cette conquête éphémère, notre typographie doit enregistrer, dans ses annales, plus d'un livre célébrant les louanges du vainqueur. *L'histoire des anciens empires de l'Asie*, de M. Plumyoen, chanoine et doyen d'Ypres (Ypres, 1745), un bon livre d'ailleurs, porte une dédicace à Louis XV dans laquelle on lit des phrases comme celles-ci : « Que dirai-je de ces vertus, vraiment dignes du trône, qu'on voit reluire dans la personne royale de Votre Majesté? La générosité, la clémence, la bonté... Mais ce qui touche de plus près les ministres des autels, quels éloges pourront égaler cet amour ferme et sincère pour la religion et pour la cause de l'Église, qui a fait rentrer les novateurs de nos jours dans les ténèbres, d'où vainement ils s'efforçoient de sortir? »

Le traité de paix d'Aix-la-Chapelle du 10 octobre 1748 ouvre une ère nouvelle à l'activité de la nation. Le prince Charles de Lorraine est nommé gouverneur général : son administration, vraiment éclairée, rendit à l'imprimerie la place qu'elle doit occuper comme instrument de civilisation. Pour la relever de sa décadence, on recourut à divers moyens : diminution des droits de douane, établissement d'une fonderie de caractères, création d'une typographie

royale, et surtout, modification profonde du droit de censure at
bué depuis si longtemps au clergé. Précisément alors se produi
un véritable acharnement contre les écrits du célèbre canon
van Espen : toutes les fois qu'un de ses ouvrages apparaissait
vente à Gand, le curé et censeur Bruynsteen le rayait du catalo
et le confisquait. Mais, le 8 février 1755, le gouvernement décl
que ces livres n'étaient pas défendus et en autorisa la vente.

En 1761, le prince Charles annula sévèrement une liste
livres censurés à laquelle le procureur général du grand conseil
Malines avait donné son approbation, et un décret de l'impératri
du 4 août 1764, statua qu'à l'avenir les catalogues des livres à
poser en vente seraient examinés par le conseiller avocat de S.
après l'avoir été par l'autorité ecclésiastique. Cette censure civ
beaucoup moins sévère que celle du clergé, laquelle voyait
jansénisme partout, donna quelque liberté aux imprimeurs et
libraires, toujours soumis néanmoins à ne pouvoir exercer leur
qu'avec l'autorisation de l'évêque et du magistrat, selon la loi
25 juin 1729.

On prit bientôt plus d'intérêt aux progrès de l'intelligence
librairie, débarrassée d'une foule d'entraves, put sans crainte
troduire les produits de la science étrangère; les ouvrages
écrivains et des philosophes français se répandirent partout.
grands seigneurs belges se faisaient un honneur de souscri
l'Encyclopédie, à Voltaire, à Buffon, à La Fontaine, à tous les ch
d'œuvre de la typographie française de la dernière moitié
XVIIIe siècle. Il y avait à Bruxelles des imprimeurs et des librai
actifs et instruits, tels que Ermens, Léonard, Flon, etc., chez
quels on trouvait de beaux assortiments de livres ; l'inspection
listes qu'ils publiaient nous prouve l'immense réaction qui s'é
opérée.

L'institution de l'imprimerie modèle compléta les réforme
exerça une influence considérable. Cet établissement fut confi
la direction de J.-L. de Boubers, né à Lille, en 1737, un hom
de grand mérite. En 1774, il ne craignit pas d'entreprendr
publication des œuvres de J.-J. Rousseau, en deux éditions : l'
de luxe, illustrée par Moreau ; l'autre, in-12, édition populaire.
fut un événement, et, quoiqu'il eût l'appui du prince, de Boub
n'osa pas, néanmoins, mettre au titre le véritable lieu d'impressi
au lieu de *Bruxelles*, il y inscrivit *Londres*, 1774. De Boubers
primait aussi les Mémoires de l'Académie et en partie les liv

classiques préparés pour les colléges et écoles fondés par Marie-Thérèse. On peut citer encore parmi les bons produits de ses presses, l'*Encyclopédie de jurisprudence*, 1777-1780, en 7 vol. in-4°.

A Bruxelles, sous ce régime intelligent, l'industrie typographique se réveilla. Il n'en fut pas de même en province. En parcourant les bibliographies de Gand, de Mons, de Namur, on est stupéfait de l'insignifiance des ouvrages que les presses y livraient au public. De 1740 à 1780, on ne voit apparaître à Gand que des almanachs, des placards ou des livres de piété; à Mons, il en est à peu près de même jusque vers 1778. En cette année, l'imprimeur H. Hoyois y publiait le *Dictionnaire historique de la médecine*, par Eloy, en 4 vol. in-4°, qui avait eu déjà une première édition, sortie des presses de Bassompierre, à Liége, en 1775. A Namur, depuis 1628, date de la première impression faite en cette ville, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, il n'a paru que des livres de dévotion, des édits du magistrat ou des almanachs.

Anvers suit ces exemples. Pendant tout le XVIIIe siècle, l'ancienne cité des Plantin, des Nuyts, des Steels n'a guère produit de livre remarquable, sinon celui de J.-C. Diercxsens : *Antverpia Christo nascens et crescens*, J.-H. van Soest, 1773, en 7 vol. in-8°. La maison plantinienne, dirigée en 1730 par Jean-Jacques Moretus, n'imprimait plus que des livres d'église. Moretus, ayant, malgré la défense de l'empereur, publié des *Offices* du pape Grégoire VII, offices qui contenaient des offenses pour les souverains, fut poursuivi par l'autorité. Il ne voulut pas obéir à l'arrêt de suppression; mais, en 1750, sous Marie-Thérèse, on renouvela les poursuites avec plus de rigueur, et cette fois, il dut céder.

A Louvain, pendant la même époque, l'imprimerie était réduite aux livres scolaires, aux thèses de l'université, à quelques ouvrages de discussion religieuse, reste du jansénisme. Cette maigre ressource fut encore, en grande partie, enlevée au commerce établi quand, sur les conseils de Corneille de Nelis, professeur et bibliothécaire, plus tard évêque d'Anvers, on créa une imprimerie académique d'où sortirent quelques publications assez considérables, mais d'une exécution médiocre, telles que : *Monumentorum ad historiam*, etc., ou *Recueil de documents pour servir à l'histoire du concile de Trente*, par Josse Le Plat, en 7 vol. in-4°, et surtout les *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, par Paquot, 1763-1770, 3 vol. in-folio ou 18 vol. in-8°. A la suppression de l'université, le fonds, resté à peu près intact, des produits de cette

typographie fut vendu au poids et vint remplir les greniers du libraire Verbeyst à Bruxelles et des bouquinistes de Louvain.

Si le règne de Marie-Thérèse fut marqué par d'importantes institutions, cette heureuse renaissance ne dura guère. Joseph II, du reste, n'avait pas les qualités de sa mère, et ses innovations, en général excellentes et acceptées aujourd'hui, ne pouvaient s'introduire par les moyens dont il usait. L'imprimerie, sous son règne, eut fort à faire. Jamais on ne noircit autant de papier, jamais il n'y avait eu chez nous un pareil débordement d'idées. Parfois saturnale grotesque, parfois lutte pleine de grandeur, l'histoire de cette époque troublée, nous apparaît dans les milliers d'écrits hétérogènes qui surgirent alors, comme un vaste chaos dans lequel un monde nouveau est en formation.

La révolution brabançonne produisit des avalanches de pamphlets, de libelles, de protestations, de feuilles volantes de tout genre, un immense labeur typographique dont il existe de curieuses collections, mais que les historiens, même les plus consciencieux, craignent d'aborder. En effet, en parcourant la plupart des documents de cette révolution, on ne se douterait point que 1789 a sonné et que l'ère moderne commence.

Après ce bouleversement sans résultats, la Belgique fut engouffrée dans la république française, puis elle suivit la destinée de l'empire. L'imprimerie n'eut pas l'occasion de fleurir sous ces régimes, du moins en province, car Bruxelles n'était plus que le chef-lieu du département de la Dyle et nos grandes villes étaient les humbles satellites de Paris.

Dans cette période, cependant, l'instruction fit de notables progrès. Des bibliothèques furent établies et le goût de la science se propagea. La presse n'était pas libre, il est vrai, en ce qui concerne la politique, mais elle jouissait de la liberté philosophique. L'amour de la lecture devint général. C'est l'époque aussi des premiers bibliophiles dignes de ce nom : La Serna Santander, la comtesse d'Yve, Nuewens, van Bavière, Le Candèle, Lammens, Van Hulthem. La magnifique collection formée par ce dernier constitue, comme on sait, le noyau de notre premier dépôt littéraire national, la Bibliothèque royale de Belgique, à Bruxelles.

Nous n'avons point parlé jusqu'ici de l'imprimerie dans la principauté de Liége, qui partage le sort de la Belgique depuis la conquête française.

L'imprimerie débute à Liége en 1556 par un pauvre petit alma-

ch dont le seul exemplaire connu se trouve à la Bibliothèque yale. C'est l'œuvre d'un typographe nomade : le premier atelier e de la ville épiscopale est celui de Gautier Morberius, qui débute 1562 et reste seul pendant près de vingt ans.

Dans cette principauté dont le gouvernement était un mélange de ocratie et de liberté populaire, l'imprimerie fut active et florisnte. La cour épiscopale, les chapitres, les grandes abbayes renrmaient un personnel ecclésiastique nombreux et riche qui forait une forte clientèle pour les ouvrages de théologie, de piété, littérature dévote. Le pays de Liége était aussi la terre privilée des hommes de loi. Les Chokier de Surlet, les de Méan, les erman de Malte, les G. de Louvrex condensaient en de gros -folio la législation et la jurisprudence civile et canonique du tit coin de terre dont ils étaient les citoyens. Les sciences histoques y furent honorablement cultivées, et le pays peut citer avec rgueil des publications telles que le recueil dit de Chapeaville : *i gesta pontificum Tongrensium*, etc. Liége, 1612, 3 vol. in-4° ; *ntiquitatum et annalium Trevirensium*, libri XXV, 1670, 2 vol. n-folio ; *Histoire de la ville et pays de Liége*, par le P. Th. Bouille, 1725, 3 vol. in-folio ; *Historia Leodiensis* du P. Foullon, 1735, vol. in-folio ; les *Délices du pays de Liége*, 1738-1744, 5 vol. n-folio.

La bibliographie liégeoise a une saveur toute particulière qui se évèle, d'un côté, dans une foule de petits livres à titres singuliers, uérils même, fruits des loisirs d'un corps nombreux d'hommes l'église, et d'un autre côté, dans les satires et les pièces de circontance que créait l'esprit vif et frondeur d'un peuple toujours en lutte vec son gouvernement.

Royaume des Pays-Bas. — Royaume de Belgique. — La liberté de la resse était inscrite dans la loi fondamentale de 1815. Pour la remière fois depuis la découverte de Gutenberg, la pensée fut dmise à se servir, sans crainte et sans compression, de ce puisant moyen d'enseignement et de progrès.

L'imprimerie profita immédiatement de cette précieuse liberté si hèrement acquise : elle suivit le puissant essor du travail intellecuel. Le gouvernement la protégea d'une manière spéciale : le souerain s'intéressa personnellement dans diverses entreprises fornées pour la publication ou la propagation d'ouvrages utiles aux avants ou destinés à l'instruction.

Dès le commencement du règne de Guillaume Ier et avec l'appui de ce roi, s'élèvent à Bruxelles les établissements d'Adolphe Wahlen, dont les produits rivalisent bientôt avec ce que l'on faisait de mieux à l'étranger; de De Wasme et de Jobard qui vulgarisent l'invention nouvelle de la lithographie. Il serait trop long de citer ici les principaux ouvrages sortis de ces ateliers et de quelques autres qui ne leur cédaient guère en importance, les maisons De Mat, Ode et Wodon, etc.

En 1825, fut fondé l'établissement géographique de Ph. Vander-Maelen, d'où sont sortis des atlas considérables et plusieurs chefs-d'œuvre de cartographie.

En province même, l'imprimerie fut florissante. A Gand, Guillaume de Busscher reproduisit un assez grand nombre d'ouvrages pour servir à l'éducation, et André Steven publiait le *Choix des monuments, édifices et maisons les plus remarquables des Pays-Bas*, par P.-J. Goetghebuer, 1827, 1 vol. in-folio, bel ouvrage dont un exemplaire colorié coûtait 500 francs.

La statistique nous donne, en 1829, pour Bruxelles, 40 imprimeries avec 84 presses.

Mais ce même gouvernement, qui avait d'abord montré tant de sollicitude pour la libre expression de la pensée, fut pris un jour de vertige et persécuta livre et journal. On sait ce qui en arriva. Une révolution désunit encore une fois les vieux Pays-Bas de Charles-Quint reconstitués depuis quinze ans. La Belgique devint indépendante et, instruite par l'expérience, se donna une constitution dans laquelle la liberté de la presse s'affirme de nouveau et avec plus de force que jamais.

Bibliothèques publiques. — Dès les premiers temps de l'âge du livre, on signale des bibliothèques plus ou moins nombreuses, mais non des bibliothèques publiques proprement dites, constituées comme elles le sont aujourd'hui. Des institutions de ce genre ne peuvent, comme tant d'autres, se fonder que dans un état social reconnaissant la liberté de la conscience et de la pensée. Aussi, ne datent-elles chez nous que de la fin du siècle dernier. Elles doivent leur existence aux créations de la convention française. Le décret du 3 brumaire an IV (29 octobre 1795) organisa dans chaque département une école centrale, à laquelle devaient être annexés une bibliothèque publique, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, etc.

Ces bibliothèques reçurent, pour premier noyau, les dépouilles littéraires des couvents et des institutions supprimées.

A Bruxelles, il existait toujours de précieux débris de l'ancien fonds des ducs de Bourgogne et de leurs successeurs : on les joignit à la bibliothèque publique en 1827. La riche collection de Van Hulthem fut acquise en 1836, et ces deux fonds

constituent aujourd'hui la Bibliothèque royale de Belgique, la plus importante du pays.

Grâce à de nombreux accroissements, ce dépôt scientifique compte parmi les plus riches de l'Europe. Il s'est annexé les collections spéciales du célèbre professeur Jean Muller, de Berlin, de Fr. Fétis, le savant directeur du Conservatoire; les manuscrits de M. Le Candèle de Gysehem et du philologue J.-F. Willems, le cabinet d'estampes de Van Parys, le médaillier de M. Geelhand, etc., etc. Formé par les La Serna Santander, les Van Hulthem, les de Reiffenberg, continué d'après les traditions de ces hommes éminents, notre dépôt national possède pour l'étude du passé et surtout de celui de la patrie, des trésors d'informations et, pour le courant de la science, il recueille les principaux travaux des deux mondes. Le chiffre des publications périodiques qu'il reçoit est de 550 environ, et donne l'idée des secours qu'il offre aux travailleurs; et ce chiffre, que peu de bibliothèques atteignent, sera un jour bien dépassé. La création d'une commission d'échanges artistiques et littéraires (arrêté royal du 17 mai 1871) fait entrevoir la réalisation d'un vaste desideratum : celui de recueillir, par voie d'échanges internationaux, l'ensemble des travaux des sociétés savantes et les principales publications périodiques consacrées aux sciences, aux arts et aux lettres. Déjà l'État vient de mettre à exécution une partie de ce programme : depuis le commencement de l'année 1875, paraît la *Bibliographie de la Belgique,* journal qui fait connaître au pays et à l'étranger les produits de notre typographie et de notre activité intellectuelle, depuis la même époque aussi, la Bibliothèque royale reçoit un exemplaire des livres, estampes, cartes, plans, etc., publiés en Belgique. Ce dépôt littéraire qui, dans d'autres pays, est obligatoire en vertu de la loi, se fait ici à titre onéreux, par voie de fourniture entreprise. Le dépôt forcé répugne à nos mœurs et ne produit que des résultats incomplets; le système adopté donne les meilleures espérances.

Les bibliothèques des universités de Gand et de Liége peuvent passer également pour des établissements de premier ordre. La première a eu, comme celle de Bruxelles, la chance heureuse de s'enrichir de quelques collections d'inappréciable valeur, entre autres de celles de Lammens, du docteur Snellaert et surtout de celle dont M. Ferd. Van der Haeghen, son bibliothécaire actuel, vient de lui faire la donation généreuse.

Celle de Liége compte aussi quelques accessions précieuses : un legs tout récent l'a mise en possession de la bibliothèque de M. Ulysse Capitaine, très-importante pour l'histoire de l'ancienne principauté.

La bibliothèque de l'antique *Alma Mater,* concédée à l'université catholique, le dispute en richesse aux deux précédentes.

Parmi les autres bibliothèques publiques des villes, il faut citer celles d'Anvers, de Tournai, de Mons, de Bruges, de Courtrai (collection donnée par M. Goethals-Vercruysse), d'Ypres et de Namur. Toutes possèdent des ouvrages remarquables et des manuscrits de valeur. Des bibliothèques d'un ordre inférieur existent dans les villes suivantes : Ath, Audenarde, Malines, Furnes, Arlon, Hasselt, Verviers, Chimay, Termonde, Tirlemont, etc. Dans un grand nombre de villes et de localités, il y a, en outre, des bibliothèques populaires fondées par les administrations ou par des comités particuliers. Nous ne citons que pour mémoire les bibliothèques, très-riches et très-importantes cependant, de la chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, de l'Observatoire, etc.

Nous ne donnons pas non plus de chiffres. Depuis le recensement général de 1860, il n'a pas été fait de relevé officiel de la force numérique des collections littéraires du pays. Nous n'attachons, du reste, aucune importance à ces chiffres, qui n'ont aucun rapport avec la valeur intrinsèque. Il nous suffira de donner ici le relevé approximatif de ce qui compose la Bibliothèque royale : imprimés, 320,000 volumes; manuscrits, 9,000 codices; estampes, cartes et plans, 70,000 pièces; monnaies et médailles, 20,000.

BIBLIOGRAPHIE. — Les ouvrages concernant l'histoire des manuscrits, de l'imprimerie, des livres et des bibliothèques en Belgique sont extrêmement nombreux. Un traité spécial intitulé : *Bibliographie paléographico-diplomatico-bibliologique générale*, par P. Namur, Liége, 1838, 2 vol. in-8°, en donne une nomenclature assez complète jusqu'à l'époque où il parut. Depuis lors, le nombre s'en est beaucoup augmenté. Nous ne citons ici que les principaux travaux sur cette vaste matière.

Bibliophile belge, Bruxelles, 1845-1874, 30 vol. in-8°; *Annuaire de la Bibliothèque royale*, publié par le baron de Reiffenberg, Bruxelles, 1840-1851, 12 vol. in-18; J. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, Paris, 1830, in-8°; J. Marchal, *Catalogue des manuscrits de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne*, Bruxelles, 1839-1842, 3 vol. in-folio; A. Sanderus, *Bibliotheca Belgica manuscripta*, Insulis, 1641, in-4°; J. de Saint-Genois, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Gand*, Gand, 1849, in-8°; Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse*, Paris, 1831, 1 vol. in-8°; A. Bernard, *De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe*, Paris, 1853, 2 vol. in-8°; P. Lambinet, *Origine de l'imprimerie...*, suivi des établissements de cet art dans la Belgique, Paris, 1810, 2 vol. in-8°; J.-B. Vincent, *Essai sur l'histoire de l'imprimerie en Belgique*, Bruxelles, 1867, 1 vol. in-8°; J.-W. Holtrop, *Monuments typographiques des Pays-Bas au* XVe *siècle*, La Haye, 1857, in-folio; M. F.-A.-G. Campbell, *Annales de la typographie néerlandaise au* XVe *siècle*, La Haye, 1874, in-8°; A.-F. Van Iseghem, *Biographie de Thierry Martens d'Alost*, Malines, 1852, supplément, 1866; J.-W. Holtrop, *Thierry Martens, d'Alost*, La Haye, 1867, in-8°; Van Praet, *Notice sur Colard Mansion*, Paris, 1829, 1 vol. in-8°; F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, Gand, 1858-1869, 7 vol. in-8°; H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, Mons, 1858, 1 vol. in-8°; X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*, Bruxelles, 1867, 2 vol. in-8°; C. Ruelens et A. De Backer, *Annales plantiniennes*, Bruxelles, 1865, 1 vol. in-8°; Aug. Voisin, *Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques en Belgique*, Gand, 1840, 1 vol. in-8°; P. Namur, *Histoire des bibliothèques publiques de la Belgique*, Bruxelles, 1841, 3 vol. in-8°; Catalogues des bibliothèques de Van Hulthem (noyau de la Bibliothèque royale de Bruxelles), de Gand, de Liége, de Tournai, de Mons, d'Anvers, etc.

XII

HISTOIRE DE LA PRESSE,

Par M. PH. BOURSON.

La presse, dont il s'agit ici, n'est autre que le journal. Comme toute chose en ce monde, le journal ne peut éclore à la lumière, vivre et se développer que dans un milieu approprié et sous certaines conditions de population, d'espace et de liberté au moins relative. Qui se serait avisé d'écrire un journal dans un de ces petits États helléniques, cantonnés chacun chez soi, pour raconter des faits dont tout individu pouvait être témoin et que, dans une étroite circonscription, l'on se transmettait aisément de la bouche à l'oreille? Il en fut autrement de Rome, après la troisième guerre punique, lorsque l'expansion romaine devint partout la domination. En effet, si c'était ici le lieu, je croirais pouvoir démontrer qu'il y eut un journal à Rome, dans les derniers siècles de la république et les premiers siècles de l'empire, parce que les conditions que j'ai signalées se trouvaient réunies.

En tout cas, s'il y eut un journal à Rome, il ne faut pas moins franchir tout le moyen âge pour trouver quelque chose que l'on puisse qualifier ainsi. Comment le journal aurait-il pu naître sous le régime féodal, où les populations étaient parquées dans les domaines seigneuriaux, isolées les unes des autres; où l'intérêt des

habitants des villes s'arrêtait aux confins de leurs banlieues; où, par la faiblesse organique du pouvoir central, le nom donné à une nation n'était et ne pouvait être encore qu'une expression géographique?

Mais, au xve siècle, de grands changements se préparaient pour l'Europe. Dégagés des liens de la féodalité, les États peu à peu se constituent. Louis XI, Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille, Henri VII d'Angleterre, Maximilien d'Autriche et jusqu'au terrible Iwan de Russie font presque simultanément des efforts plus ou moins heureux pour réduire le pouvoir des grands feudataires et unifier leurs royaumes. Ils semblent s'être donné tous le mot. Mais ils n'étaient que les agents presque inconscients de la force inéluctable des choses. Les relations se sont multipliées, des besoins nouveaux ont été créés, la richesse des peuples s'est accrue; il n'existe plus de hautes barrières entre les diverses provinces soumises à la même couronne; on commence à comprendre l'idée de la nation par celle de la royauté; on s'intéresse à des événements qui se passent au loin, mais qui, par suite de la cohésion des populations jusque-là tenues séparées et morcelées, réagissent sur toutes à la fois.

Puis, vient la grande lutte du xvie siècle, dont les tumultes et les sanglantes péripéties sur toute la surface de l'Europe tiennent en éveil les esprits. Qu'a-t-on appris aujourd'hui? que fait-on? de quel côté a été la victoire dans telle bataille annoncée? quels résultats sont imminents? qu'y a-t-il à craindre? qu'y a-t-il à espérer? Le journal n'est pas encore là, mais les événements et le grand intérêt qu'on y prend en préparent la venue. Le terrain est apprêté; le germe y est déposé; avec le temps, la fécondation.

On ne sait où naquit Homère. Sept villes se disputèrent l'honneur de son berceau. Le lieu de naissance du premier journal moderne est entouré d'une même incertitude. On nous dit qu'au temps des guerres avec les Turcs, le gouvernement de Venise faisait lire, sur la *piazza* et au sommet du *Rialto*, un résumé des nouvelles qu'il avait reçues. La spéculation se serait emparée de ce moyen d'information. Dans la ville où fleurirent les Manuce, s'étaient établies beaucoup d'imprimeries qui, toutes, n'avaient pas une égale activité. Quelque imprimeur, peut-être Nicolas Manassi, en quête de copie, aura mis ses presses en mouvement pour publier, avec la permission de la Seigneurie, des nouvelles impatiemment attendues. La petite feuille se vendait au prix d'une *gazzetta*, monnaie de bas aloi en cours à Venise. Le nom de la monnaie serait devenu celui de la feuille.

l'autres disent que l'imprimeur avait décoré l'en-tête de son carré de apier de l'image d'une pie (*gazza*), cet oiseau qui bavarde à tort et travers. Le respect que je professe pour le journal m'engagerait me prononcer pour la première version, l'autre étant irrévérenieuse au premier chef à l'endroit du journalisme; mais si l'histoire énitienne est vraie, elle n'est pas applicable dans l'espèce. Les *azzette* n'étaient au fond que des bulletins de batailles. La Sérénissime Seigneurie n'eût pas permis qu'on parlât d'autre chose, et ncore fallait-il que les batailles eussent tourné au profit de Saint-Marc.

L'Allemagne, de son côté, revendique en faveur d'Augsbourg la aissance du premier journal. Cette ville la devrait aux Fugger, qui e furent pas moins célèbres par leurs grandes richesses acquises lans le commerce avec les pays les plus lointains, où ils avaient eurs comptoirs, que par le goût littéraire, leur amour des livres et les beaux-arts. Ils faisaient, dit-on, dépouiller leur immense correspondance de chaque jour et publiaient les nouvelles que leurs commis y mêlaient au cours des denrées. La maison Fugger aurait fait paraître presque tous les jours une feuille sous le titre : *Ordinari zeitungen*, et même des suppléments : *Extraordinari zeitungen*, publiant les nouvelles les plus fraîches, ce qui équivalait alors au bulletin télégraphique d'aujourd'hui. On donne le prix de la feuille : 4 kreutzers, 25 florins pour toute l'année des *Ordinari* et 14 pour les *Extraordinari*. Outre les nouvelles envoyées par les agents répandus dans toutes les parties du monde, on y trouvait, à ce qu'on prétend, des nouvelles littéraires, les annonces des livres curieux et jusqu'à des comptes rendus de comédies! On dit qu'une collection de ces journaux d'Augsbourg, de 1568 à 1604, est conservée à la bibliothèque de Vienne. Si le fait est exact, je le rapporte sans contrôle préalable, les *Ordinari zeitungen* seraient le plus ancien journal moderne. Ils appartiendraient au même temps que *The English Mercurie*, dont le cinquantième numéro, portant la date du 25 juillet 1588, se trouve au Musée Britannique. C'était l'année dans laquelle l'*Armada* de Philippe II menaçait les côtes de l'Angleterre. Burleigh aurait, dit-on, demandé à Élisabeth de faire connaître au peuple anglais le véritable état des choses pour stimuler le patriotisme, et le *English Mercurie* aurait paru.—Il n'y a qu'une petite difficulté qui met l'Angleterre hors de cause en ce point, c'est que ce cinquantième numéro et les autres ont été imprimés sur un papier portant dans son tissu, en filigrane, les lettres G. R. (Georgius Rex), ce qui constitue un

anachronisme frauduleux d'au moins 126 ans! Bien de grands érudits s'y sont laissé prendre.

ACTE DE NAISSANCE DU PREMIER JOURNAL EN BELGIQUE. — Le premier journal, pour ce qui nous concerne, fut publié dans la bonne ville d'Anvers, par un imprimeur du nom d'Abraham Verhoeven. Cet imprimeur, qui habitait au rempart des Lombards (*Lombardevest*), à l'enseigne du *Soleil d'or* (*de gulden Sonne*), — à ce que nous apprend M. Genard, archiviste de la commune d'Anvers, dans une intéressante conférence sur l'imprimerie dans sa ville natale, — s'avisa de faire paraître un journal à publication régulière, sous le titre de *Nieuwe Tijdingen*. C'était en 1605, du moins son privilége date de cette année. Il y avait environ un an qu'Ostende avait capitulé; la guerre avec la Hollande continuait sur les bords de la Meuse et du Rhin, où Ambroise Spinola et Maurice de Nassau se tenaient tête. On avait soif de nouvelles qui n'arrivaient que par des correspondances et très-irrégulièrement. Ce fut alors que Verhoeven s'adressa aux gracieux princes Albert et Isabelle, pour obtenir un privilége de publication. Cet acte fut rédigé en des termes dont voici la traduction :

Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, archiducs d'Autriche, ducs de Bourgogne, de Brabant et princes souverains des Pays-Bas, etc., etc., ont, par un privilége spécial, donné en l'an de Notre-Seigneur, seize cent et cinq, signé I. De Busschere, octroyé et accordé à Abraham Verhoeven, imprimeur juré en la ville d'Anvers, de pouvoir imprimer et graver sur planches de bois ou de cuivre et de vendre dans tous les pays soumis à leur obéissance, toutes les nouvelles, victoires, siéges et prises de villes que lesdits princes feraient ou obtiendraient soit en Frise, soit aux environs du Rhin.

Les gracieux princes étaient-ils sûrs d'obtenir toujours des victoires ou de toujours prendre des villes en Frise ou sur les bords du Rhin; ou bien, n'accordaient-ils ce privilége que sous condition de ne parler des victoires ou des prises que si elles étaient à leur profit, avec injonction sous-entendue de taire les défaites ou les levées de siége? Cette dernière opinion me paraît la plus probable; mais avec une pareille stipulation, le public pouvait s'attendre à être singulièrement informé!

L'armistice de 1607 et la trêve de douze ans, en 1609, firent tomber le privilége et le journal. N'ayant plus de victoires et de prises de villes à annoncer, les *Nieuwe Tijdingen* disparurent. Où il n'y a rien, le roi perd ses droits.

Mais les trêves sont des trêves. A l'expiration de celle de douze ans, les hostilités allaient reprendre de plus belle. Cette fois, le théâtre de la guerre s'était étendu : Ferdinand II, élu empereur d'Allemagne en 1619, avait pour compétiteur l'électeur palatin élu roi de Bohême. La guerre de Trente Ans était commencée. Spinola reçut l'ordre d'occuper les pays palatins ; il prêtait son concours à Bucquoy et Dampierre, les généraux de l'empereur. C'était du côté de l'Allemagne que se portait tout l'intérêt.

Il est probable que la première spéculation de Verhoeven, interrompue par les trêves, lui avait été profitable ; celle que venaient lui suggérer les nouveaux événements lui parut plus importante encore. Il avait du flair. Verhoeven se mit en campagne pour solliciter la confirmation de son privilége à peu près avorté. Cette confirmation lui fut octroyée, et la concession eut plus d'étendue, car il ne s'agit plus seulement *d'imprimer et de vendre des victoires,* mais encore de publier des nouvelles arrivées de Hollande et autres lieux. Il allait de soi, du reste, que ces nouvelles devaient être favorables aux idées et aux espérances des archiducs : les nouvelles qui auraient été contraires aux armes de Ferdinand II n'étaient sans doute pas comprises dans le privilége. L'acte est du 6 mars 1620 ; il précéda de quatre mois le décès d'Albert.

M. Genard nous apprend que M. Henri Legrelle, d'Anvers, possède dans sa collection de livres les numéros des *Nieuwe Tijdingen* de l'année 1621, et que la bibliothèque royale de Bruxelles conserve la collection presque complète de 1622 à 1631.

En 1637, les *Tijdingen* de Verhoeven passèrent à l'imprimeur Verdussen, qui leur donna le titre de *Gazette extraordinaire, Posttijdingen ;* plus tard, cette publication prit le nom de *Gazette van Antwerpen,* qu'elle conserva jusqu'en 1827, époque à laquelle elle mourut d'inanition autant que de vieillesse.

Du temps de Verhoeven, les *Nieuwe Tijdingen* étaient du format petit in-quarto, paraissant par numéros de huit pages, imprimées en caractères dits *gothiques,* et contenant des gravures sur bois qui représentaient des plans de villes, de batailles, des portraits, des spécimens de médailles, etc. ; c'était, en un mot, un journal illustré. Tel est du moins ce qu'en dit M. André Warzée, auteur d'un *Essai historique sur les journaux belges,* travail de longue persévérance et contenant des documents nombreux, que la patience bénédictine de M. Warzée a sauvés de l'oubli. Nous ne nous ferons aucun scrupule d'emprunter à un auteur aussi riche.

PREMIER JOURNAL FRANÇAIS A BRUXELLES. — Le premier journal rédigé en langue française à Bruxelles, et certainement dans le pays, parut en 1649. Il avait pour titre : *Le Courrier véritable des Pays-Bas ou relations fidèles extraites de diverses lettres*. C'était un in-quarto, publié par Jean Mommaerts, imprimeur des états du Brabant.

Il paraît qu'à cette époque les gazettes avaient acquis une assez mauvaise réputation; car, non-seulement Mommaerts ne veut pas affubler son journal de cette qualification, mais il place en tête de son premier numéro (27 août 1649) un avertissement au lecteur, ainsi conçu :

Dans les relations de ce Courrier, vous ne trouverez rien de contraire à la qualité qu'il se donne de *véritable*. Les choses y sont récitées brièvement et naïvement, sans affectation ni déguisement. Vous n'y rencontrerez point des descriptions inutiles, ni ces dénombrements superflus qui ne servent qu'à multiplier les feuillets, moins encore des exagérations des petites choses ni ce rabaissement des plus grandes dont on abuse par une complaisance servile et une curieuse malignité. En un mot, ce ne seront point des gazettes dont le nom et le procédé sont généralement décriés.

Ainsi s'exprimait l'avocat, docteur en droit, Pierre Hugonet, qu'un octroi avait « commis et establi de grâce spéciale à l'estat et charge de gazetier. » L'on dirait aujourd'hui de rédacteur en chef.

Pierre Hugonet tint-il ses belles promesses? La lecture de son *Courrier*, dont on trouve un exemplaire à la Bibliothèque royale, prouve le contraire. Des nouvelles du dehors un faible contingent, dans la mesure de l'exiguïté du format; des nouvelles de l'intérieur en très-petit nombre, le plus souvent celles de la cour. Quelquefois cependant le rédacteur entrait en guerre contre Renaudot, qu'il appelait dédaigneusement le *gazetier de Paris*. C'était la seule polémique qu'il se permît ou, sans doute, qu'on lui permît. Mais il perdait ses peines et son encre, car le gazetier de Paris, plus dédaigneux encore, ne lui répondait pas.

Nous donnerons en passant un échantillon de cette polémique. Il s'agissait d'une petite aventure d'avant-poste où le sergent de bataille (chef d'état-major) De Brouckere avait obtenu un avantage que la gazette contestait. Voici comment s'exprimait Hugonet :

« S'il est vrai, comme l'on dit, qu'il fait bon battre un glorieux, sans doute qu'il y a aussi de la satisfaction à contredire un menteur. Le gazetier de Paris, qui possède ces deux qualités par éminence, n'a pas eu cette fois l'esprit assez fertile pour controuver un sujet d'exaggération sur les exploits de ses guerriers. Il s'est contenté du rabbaissement de quelques advantages que nous avons

eux sur eux au récit qu'il fait de la prise du colonel Fabry et de ses gens. Dans sa vanité à nier une perte et dans ses mensonges à la déguiser, les gens de bien trouvent la satisfaction de blâmer ceux qui autorisent ces lachetez. Ce n'est pas la prise faite en cette rencontre par le sergent de bataille Brouc (de Brouckere) et le maistre de camp Drouhot, dudit colonel Fabry, de 8 capitaines, 8 lieutenants colonels, 8 cornettes, 8 lieutenants et 500 maistres avec les étandarts, les bagages, quelques carrosses et 600 chevaux de conte fait, nous soions d'humeur à dresser des trofées, ainsi que le gazetier le dit en conclusion de la relation. Mais nous ne sommes pas obligez de croire que quelqu'un de tous ces officiers et soldats ayent pu se trouver à Guyse, au Catelet et à Saint Quantin, comme il veut le persuader, en même temps qu'on les a vus à Valenciennes. Ces fumées sont grossières et quelque bon marchand qu'il soit de telles denrées, il n'en aura jamais débité que parmi les idiots et les plus ignorants de la lie du peuple. » (20 octobre 1649.)

Et ailleurs :

Il faut encore que ce gazetier regimbe comme es vieilles rosses contre les coups d'éperons qu'on lui donne pour lui apprendre son devoir; mais ses crimes sont trop publics et trop obstinés pour les dissimuler désormais.

M. Pierre Hugonet, comme on le voit, n'y allait pas de main morte ni par quatre chemins; mais il ne faut pas croire qu'il n'a pas laissé de successeurs. On retrouve encore de nos jours des spécimens de ce ton de polémique, déguisé, il est vrai, sur une forme moins vulgaire.

Plus tard, le *Courrier véritable*, tout en continuant son petit commerce de nouvelles étrangères, devint d'une insignifiance absolue quant à celles de l'intérieur. On n'y trouve, sous cette rubrique, que des relations de cérémonies ou la description de bons dîners que de grands personnages se donnaient en mainte occasion.

La vie de ce journal fut très-accidentée dans le cours de ses cent quarante-deux ans de durée.

Plusieurs fois il fit peau neuve et essaya de se rajeunir en divers avatars, sans que ces transformations lui profitassent beaucoup. En 1652, il prit le titre de *Relations véritables*. En 1741, un sieur François Claudinot, imprimeur, en devint propriétaire et lui donna le nom de *Gazette de Bruxelles ;* en 1759, le journal cessa de paraître pendant quelques jours, mais il revient à la lumière sous le titre de *Gazette françoise des Pays-Bas*, et supprime, après douze numéros, le mot *françoise*. La *Gazette des Pays-Bas* vécut ainsi jusqu'en 1794, et disparut du monde sans faire le moindre bruit.

Autres journaux. — D'autres journaux, rédigés en flamand, l'avaient précédée; on garde quelque part deux numéros de 1637 des *Nieuwe*

Tijdingen uyt verscheyde gewesten, publication hebdomadaire, grand in-octavo de deux pages à deux colonnes, imprimées en caractères gothiques à Bruges; j'ai fait mention du journal de Verhoeven, qui fut suivi de la *Gazette van Antwerpen*. On en aurait beaucoup d'autres à ajouter à la liste, mais le journal le plus ancien, encore existant, est la *Gazette van Gent*, autrefois le *Gentsche Post Tijdingen*, dont on fait remonter la naissance à l'an 1667. La *Gazette van Gent* a célébré en 1867 son anniversaire bi-séculaire, en distribuant à ses abonnés un *fac-simile* de son premier numéro. Voilà certes un bel exemple de longévité, que prime d'ailleurs celui de la *Gazette de France*.

Parmi les journaux encore existant aujourd'hui et dont l'âge est respectable, il faut compter le *Journal de la province de Liége*, qui fut fondé le 16 avril 1764, et qui est toujours en pleine floraison, malgré ses cent dix ans bien comptés. Le *Journal d'Anvers*, qui remonte moins haut, a déjà une durée de soixante-trois ans (1er janvier 1811). Il en est d'autres, moins en vue, qui se distinguent par leur longévité.

Revenons à d'autres journaux qui parurent vers le milieu du dernier siècle et qui présentent un certain intérêt.

Le *Gazetin* fut publié à Bruxelles en 1760. Son fondateur était un sieur Maubert, soi-disant chevalier de Gouvert (en ce temps-là, tout individu quelque peu *industriel* se disait chevalier), espèce de Panurge doublé de Figaro; il avait déjà pris part à la rédaction de la *Gazette de Bruxelles*, à laquelle il donna plus tard le titre de *Gazette des Pays-Bas*. Le sieur Maubert voulut marcher tout seul et fit paraître le *Gazetin*, qui fut le premier journal publié in-folio. Un nommé Chevrier succéda au sieur Maubert. L'un et l'autre avaient de l'esprit, du trait et du tact; ce qui n'empêcha pas le *Gazetin* de mourir avant d'avoir atteint sa deuxième année.

Le premier journal quotidien de la Belgique parut à Liége, le 1er février 1777, sous le nom bizarre de *la Feuille sans titre*. Le *Journal de Paris*, depuis un mois seulement, avait osé tenter une pareille entreprise; il était quotidien depuis le 1er janvier.

Une singularité! il existait à Paris un *Journal de Bruxelles*, publié en 1774, par Panckoucke, le futur propriétaire du *Moniteur universel*. Ce journal avait pour rédacteur principal l'avocat Linguet qui, en 1776, fut remplacé par La Harpe. Je ne me suis pas enquis du motif qui avait fait donner ce titre à un journal publié à Paris.

Nous n'avons pas parlé des journaux périodiques. Quelques-uns

eurent un grand succès. D'abord, le *Journal encyclopédique* publié à Liége, en 1756, par Rousseau, de Toulouse, avec approbation et privilége du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière; c'était le porte-voix, à l'étranger, des philosophes de Paris. Marie-Thérèse en défendit l'entrée dans les Pays-Bas autrichiens. Rousseau, obligé de quitter Liége en 1759, se réfugia à Bruxelles, sous la protection du prince Charles de Lorraine. Cependant il ne put y publier son journal, qu'il eut la chance de transporter à Bouillon dont le duc, gagné aux idées nouvelles, lui accorda un privilége de trente ans. Ce journal se fondit, en 1793, dans l'*Esprit des journaux*, que continua plus tard Weissenbruch.

Le *Journal historique et littéraire* de l'abbé De Feller, imprimé à Luxembourg, puis à Liége et à Maestricht, était une autre publication périodique que son rédacteur écrivit presque lui seul pendant plus de vingt ans. Ce journal parut du mois d'août 1773 jusqu'en juillet 1794. De Feller était un écrivain infatigable, un homme très-érudit et d'un rare mérite, mais sa fougue l'emportait trop souvent. C'était un journaliste *unguibus et rostro*.

Mais autant ces écrits périodiques avaient de l'influence, autant les journaux courants étaient insignifiants, sauf à Liége où depuis quelque temps la presse faisait parler d'elle. Partout ailleurs, elle était sans le moindre intérêt.

LÉGISLATION DE LA PRESSE AU XVIIIe SIÈCLE. — On a dit que le journal est le signe et le besoin de la vie commune, de cette vie entretenue et alimentée par l'esprit public. Or, il n'y a pas d'esprit public dans un pays qui ne s'appartient pas, qui subit la pression d'une domination étrangère. Le nôtre, après avoir été une annexe dépendante de l'Espagne devint une annexe dépendante de l'Autriche, et s'il était soustrait momentanément à la puissance de l'une ou de l'autre, c'était pour obéir à un vainqueur dont la lourde et rude main l'écrasait encore davantage. Comment un esprit public, c'est-à-dire national, se serait-il formé là où manquait la nation?

Mais un autre sérieux obstacle au développement du journal se trouvait dans les institutions. L'imprimerie, presque dès sa naissance, avait été l'objet des inquiétudes des gouvernants. Les peines les plus sévères, jusqu'à la mort par l'épée pour les hommes et par la fosse pour les femmes, étaient comminées contre certains délits d'impression, le fouet et le bannissement contre certains autres. Les édits qui se succédèrent dans le cours des XVIe et XVIIe siècles et

au commencement du xviii[e], n'avaient généralement pour objet que les livres et surtout les feuilles volantes, nommées libelles (*libelli*, petits livres; en Angleterre, *pamphlet*, du nom d'un imprimeur qui en imprimait beaucoup). Le journal n'était pas *visé* dans la législation, comme on dit dans le jargon d'aujourd'hui; d'abord, il n'existait pas à l'époque des nombreux premiers édits, et quand il vint au monde on prit à son égard certaines précautions particulières, l'assimilant aux autres écrits imprimés, pour les peines, si les précautions se trouvaient illusoires.

Or, le conseiller Rapédius de Berg, consulté par le conseil privé en 1793 sur l'état de la législation relative à l'imprimerie, faisait observer que « les lois concernant les auteurs et distributeurs de libelles séditieux et *autres*, antérieures à l'année 1787 et émanées de divers souverains, ont été constamment jugées *suffisantes* à l'effet de réprimer les libellistes et écrivains perturbateurs du repos public, dans les temps où les lois et les tribunaux et officiers de justice étaient respectés. Ces lois comminaient la *peine de mort* et autres peines afflictives proportionnées à la nature et aux circonstances du crime ou délit. » Certes, la *suffisance* de pareilles lois devait sembler peu contestable, mais la législation *paternelle* de ces époques avait pour maxime qu'il vaut mieux prévenir que réprimer; en conséquence, les journaux avaient été soumis à un octroi ou privilége concédé à beaux deniers comptants au profit du fisc, privilége qui pouvait être retiré sans restitution de la somme, ce qui était une façon de censure, laquelle n'empêchait pas la censure effective.

Aussi Rapédius de Berg dit-il naïvement dans sa consulte : « Par l'édit du 25 juin 1729, de Charles VI, le gouvernement s'est assuré le moyen de *gêner* dans tous les temps la liberté de la presse et le commerce des livres, autant que la chose est possible et que les circonstances des temps peuvent l'exiger. »

On avait donc le droit légal de *gêner* les journaux de l'intérieur et l'on ne s'en faisait pas faute; mais, en outre, si quelques feuilles de l'étranger s'avisaient de déplaire en haut lieu, on les *gênait* aussi en leur défendant l'entrée du pays.

Ainsi, décret du marquis de Prié (1723) prohibant la vente et la distribution du *Mercure historique et politique*, imprimé à La Haye, sous peine de 300 florins d'amende; édit de Charles VI (1734) interdisant l'entrée des Pays-Bas autrichiens à la *Gazette d'Utrecht*; édit du même (1740) interdisant l'entrée de la *Gazette de Harlem*;

édit de Marie-Thérèse (1778) interdisant l'entrée du *Courrier du Bas-Rhin* et du *Courrier politique et littéraire*, sous peine d'ailleurs, *même pour le lecteur*, d'une amende de 300 florins à première infraction, de 600 florins pour la deuxième et du bannissement *perpétuel* à la troisième.

On comprend que de pareilles mesures n'étaient pas de nature à provoquer les journaux à prendre certaines libertés, mais la menace même de ces mesures, trop souvent renouvelée, indiquait que le temps où ces libertés pourraient être prises n'était pas éloigné.

Révolution brabançonne. — Réunion a la France. — Des réformes mal conçues, précipitées, ayant un caractère despotique, avaient excité depuis quelques années le mécontentement dans nos provinces. La vieille constitution du Brabant, dont le dernier article rappelait la fameuse clause finale de la constitution aragonaise; les priviléges de la Flandre fondés sur le traité conclu avec le duc de Marlborough en 1706 et ratifié par le traité de la Barrière; ceux du Hainaut, de Namur, du Luxembourg, exprimés dans les anciennes formules des serments que prêtait le prince à son inauguration, furent foulés aux pieds par le souverain, impatient de toute opposition au système de réformes qu'il avait conçu. Il manqua, dans les moyens qu'il employa, de prudence, de mesure et même de justice. L'émeute, ce premier cri des révolutions, ne donna aucun enseignement. Un soulèvement général éclata et les États Belgiques proclamèrent leur indépendance. En même temps, Liége, que d'autres causes avaient mise en mouvement, chassait son prince-évêque.

La presse, débarrassée de ses entraves, joua alors le grand jeu contre l'ennemi vaincu, mais elle se retourna bientôt contre elle-même, le parti vainqueur se divisa en deux camps qui s'assaillirent par des bataillons de brochures et des batteries de journaux.

On n'en finirait pas s'il fallait dénombrer tous ces enfants perdus d'une polémique ardente et passionnée, dont la plupart restaient sur le carreau après quelques jours de lutte.

Après la rentrée des Autrichiens et la réintégration du prince-évêque à Liége, si les journaux durent imposer une sourdine à leur voix, les pamphlets circulant sous le manteau firent entendre de vives représentations. Le comte de Metternich, ministre plénipotentiaire d'Autriche, s'en alarma, mais ce n'était pas là qu'était le danger. Le danger venait de la guerre déclarée le 20 avril 1792 par la France au roi de Bohême et de Hongrie.

Après des fortunes diverses, les troupes françaises s'établirent dans le pays en 1794. Les journaux recouvrèrent une apparence de liberté, mais en réalité, les seuls journaux favorables aux vainqueurs en usèrent largement; les autres se tinrent sur la réserve. La *Gazette des Pays-Bas, alias Gazette de Bruxelles,* fit mieux : elle donna définitivement sa démission en passant de vie à trépas.

Le 6 octobre 1795, cinq jours après l'acte de réunion, on publia en Belgique la constitution de la république du 5 fructidor an III, portant les dispositions suivantes : « Nul ne peut être empêché de dire, écrire, imprimer et publier sa pensée. Les écrits ne peuvent être soumis à aucune censure préalable. Nul ne peut être responsable de ce qu'il a écrit ou publié que dans les cas prévus par la loi. »

Ceci était le principe constitutionnel; en voici le commentaire *organique :* le 17 avril 1796, loi contenant des mesures très-répressives des délits qui peuvent être commis par la voie de la presse; le 5 septembre 1797, nouvelle loi de salut public restreignant pendant un an l'exercice de la liberté de la presse et l'assujettissant à la surveillance salutaire et paternelle de la police; lois du 30 septembre et du 4 octobre 1797, condamnant les journaux à venir en aide à la pénurie du trésor par l'imposition d'un droit de timbre; le 13 novembre 1797, arrêté du Directoire déterminant les mesures de police à prendre à l'égard des journaux (elles ne brillaient pas par la modération); le 26 août 1798, prorogation de la loi du 5 septembre 1797.

Le 18 brumaire survient et, peu de temps après, la constitution de l'an VIII. Cette constitution est muette sur la question de la presse. Bonaparte jugeait à propos de n'en pas parler et de bénéficier des lois qui avaient été accordées au Directoire.

Le 17 janvier 1800, arrêté des consuls restreignant à treize le nombre des journaux de Paris qui pouvaient être distribués pendant la guerre et autorisant la suppression de ceux qui inséreraient certains articles; une partie des droits qu'exerçait le ministre de la police sur les journaux de Paris était attribuée aux préfets dans les départements.

C'est sous l'empire de ces lois et de ces arrêtés que plusieurs feuilles furent créées dans les départements réunis. On doit se douter de la grande circonspection que s'imposaient les éditeurs qui, pour la plupart, étaient en même temps leurs propres rédacteurs. Ces ménagements ne les garantirent pas toujours. Brackenier,

teur de l'*Impartial bruxellois*, fut poursuivi en 1796, sous pré-
te qu'il avait exagéré les pertes de l'armée de Sambre-et-Meuse.
vain fit-il observer que son article était emprunté à un journal
Paris qui, publié sous les yeux du pouvoir, n'avait été l'objet
ucune mesure répressive. Brackenier fut envoyé à l'île de Rhé ; il
sortit trois mois après, pour aller habiter Douai sous la surveil-
ce de la police ; il ne revint à Bruxelles qu'en 1800.

La liste est longue des journaux de Bruxelles et d'autres villes
s départements réunis qui succombèrent sous les mesures arbi-
ires du Directoire et sous les lois qu'il fit rendre : le *Courrier du*
rre, publié à Bruxelles, interdit ; le *Belge français*, interdit ; le
pporteur, interdit ; l'*Impartial européen*, interdit, etc., etc., sans
npter les suspendus.

L'Oracle. — Un des journaux les plus en crédit à Bruxelles au
mmencement de ce siècle était l'*Oracle*, singulier nom pour un
rnal qui se serait bien gardé d'émettre une opinion. Il avait
mmencé sa publication dans les derniers jours de l'année 1799,
mois et demi après le 18 brumaire.

L'*Oracle* se bornait à reproduire sans commentaires les nouvelles
Paris et de l'étranger, les pièces officielles, des extraits des
nces du Tribunat et du Corps législatif. Quant aux nouvelles
ales, elles étaient rares et se composaient particulièrement des
cours et des agissements du préfet de la Dyle. Quelquefois cepen-
nt l'*Oracle* s'émancipait. Il écrivait, le 5 germinal an VIII :

Plusieurs habitants de Bruxelles nous ont envoyé des réflexions et des
ntes sur la manière dont on traite notre superbe promenade du Parc ; on se
nt surtout de la dégradation de ces belles allées plantées en quinconce qu'une
n ennemie et de mauvais goût dégrade de la manière la plus barbare. Il est
ps d'arrêter les changements qui se font au Parc et ceux qu'on y projette
re, sans quoi notre promenade, l'admiration des étrangers, sera bientôt
onnaissable. »

C'était un acte de quasi-indépendance de la part de l'*Oracle* qui,
r le faire, avait profité d'un moment d'interrègne administratif.
lministration municipale allait être dissoute, le préfet venait à
e d'arriver. L'*Oracle* glissa sa réclamation dans cet intervalle
ique anarchique. Aurait-il osé la présenter plus tard ? Il aurait
dans ce cas, éprouver le sort de la *Lorgnette de Bruxelles*. Ce
nal avait écrit, dans son numéro du 25 décembre 1802, un article
que sur l'enlèvement des boues dans les rues de la ville. Cet

article déplut au fermier des boues, qui se plaignit au préfet, lequel fit comparaître devant lui le citoyen rédacteur Daudet, le réprimanda vertement et l'invita à s'abstenir dorénavant, sous peine d'interdiction de son journal, de toutes mauvaises plaisanteries sur ce qui concernait l'administration. Mais, en outre de la réprimande, on lui ordonna de s'assujettir à ne plus insérer aucun article de politique, d'administration ou de police que préalablement il ne l'eût soumis à M. le préfet. — Seize ans s'étaient écoulés depuis que la grande pièce de Beaumarchais avait fait son éclatante apparition sur le Théâtre-Français; M. Doulcet-Pontécoulant avait pu assister à cette première représentation et rire comme les autres à la célèbre définition, donnée par Figaro, de la liberté de la presse. Mais autres temps, autres mœurs. Les réprimandes pleuvaient alors sur les journaux; c'était l'*avertissement* de l'époque. On s'estimait même bon prince quand on n'allait pas plus loin.

Pour revenir à l'*Oracle*, il était assez bien en cour. On daignait lui adresser des communications semi-officielles. Dans le numéro du 12 germinal, il publie la note suivante :

« Le conseil de préfecture n'est point encore nommé ; on met une sage lenteur dans le choix des hommes qui doivent le composer. On assure que la place de maire a été offerte à deux hommes très-connus de la ci-devant noblesse et qui tous deux ont cru devoir refuser. Il paraît certain que la place de préfet de police est destinée au citoyen Rouppe, dernier commissaire du pouvoir auprès de l'administration centrale (du département). »

Les habitants de Bruxelles en 1800 aimaient à rire. Voici une anecdote locale que raconte l'*Oracle* dans une de ces rares occasions où il parle de ce qui se passait dans la ville.

« Le 1er avril a donné lieu en cette commune à une plaisanterie très-gaie. Une des sociétés dramatiques d'amateurs qui jouent à la salle du Parc avait annoncé pour ce jour-là une représentation de *Pygmalion* et de *Marguerite*. En conséquence, un grand nombre de billets répandus par les sociétaires et avidement reçus par nos élégantes, annonçait une foule considérable au spectacle; en effet, le salle était pleine à ne pouvoir se remuer. Cependant l'heure s'écoulait et le rideau restait fermé; l'orchestre bâillait en attendant l'ordre de jouer. A 7 heures et demie, l'impatience se manifeste et l'on demande la pièce à grands cris. Après un tumulte prolongé, l'éternel rideau se lève enfin, mais c'est pour laisser voir un écriteau portant ces mots : *Poisson d'avril*. Cette farce, à laquelle personne ne s'attendait, occasionna un étonnement général qui finit par des éclats de rire prolongés. »

Il y avait dans l'*Oracle* une partie littéraire sous la forme de *Variétés*. On y trouvait de petits vers, quelques comptes rendus d'ouvrages nouveaux. Voici de cette dernière catégorie un échantillon qui a son prix. Nous venons de donner la note joviale ; nous donnons ici la note niaisement prétentieuse :

« On vient de publier à Berlin un livre abominable en 13 gros volumes in-folio,

à l'auteur s'est efforcé d'inspirer le plus grand mépris du mariage et des femmes qu'il ravale presque au-dessous de la brute; ce qui console un peu de sa vilaine humeur, c'est qu'il n'épargne pas plus les femmes de l'antiquité que celles de nos jours. Le roi de Prusse a montré son indignation contre cet ouvrage. »

Et aussitôt l'*Oracle* termine sa *Variété* de quinze lignes par le madrigal que voici :

« Sexe charmant, sans qui il n'est pas de vrais plaisirs ici-bas; vous qui êtes le plus bel ouvrage qui soit sorti des mains de l'Être suprême; vous qui avez été mis sur la terre pour adoucir les maux des mortels, pardonnez les outrages de cet auteur barbare. Si j'en avais la puissance, je le condamnerais à être privé pour toujours de votre aimable présence; croyez que, malgré ses indécents sophismes, ce serait la punition la plus cruelle que l'on pût faire éprouver à cet infâme calomniateur (14 germinal, an VIII). »

On n'écrit plus comme cela et c'est dommage !

Je cueille dans un autre numéro au hasard la fleur littéraire suivante... Il y en aurait bien d'autres à ramasser :

« On annonce que Mme Desaix, mère du général *sur l'urne duquel elle pleure encore*, a obtenu une pension de 3,000 fr. et la radiation (de la liste des émigrés) de deux de ses fils, frères de l'*illustre expiré*. »

Malgré la prudence et les gages qu'il donnait à la préfecture, l'*Oracle* lui-même fut suspendu au mois de juillet 1803 pour un article atroce, disait l'arrêté de suspension, contre la conduite des militaires français en Hanovre. Mais il rentra bientôt en grâce.

Sous l'empire, rien à signaler. Sans sortir des limites d'une honnête médiocrité, l'*Oracle* néanmoins s'était amélioré au point de vue du format et du papier et même de la rédaction; mais, en politique, il ne fallait pas lui demander autre chose que les nouvelles étrangères autorisées et les décrets impériaux.

L'horizon, plus tard, s'assombrit; on n'en eût su à peu près rien, si l'on n'eût dû l'apprendre que de la bouche de l'*Oracle*. Des extraits des nouvelles étrangères pouvaient seuls le faire pressentir. La veille de l'entrée des alliés à Bruxelles, l'*Oracle* ne sonnait mot.

Lorsque les troupes françaises eurent évacué Bruxelles, l'*Oracle* se mit un peu plus à l'aise, d'abord timidement, puis avec moins d'hésitation. En avril 1814, l'intendant du département de la Dyle ayant demandé des renseignements sur l'état de la presse à Bruxelles, le maire lui répondit que de tous les journaux publiés dans la ville, le seul qui lui parût rédigé avec soin était l'*Oracle*. C'est aussi, disait-il, le plus répandu. Les autres, en effet, comptaient à peine. On remarquait seulement la feuille que M. Rampelberg avait publié le jour de l'entrée des alliés, et qui devint le *Journal de la Belgique*.

Pendant la guerre, jusqu'à la chute de l'empire, les journaux des anciens départements réunis prêtèrent aux alliés leur concours,

répondant ainsi aux vœux du pays, heureux de sa délivrance. Ils accueillirent avec joie ces paroles de la proclamation du général Bulow : « Qu'elle renaisse cette Belgique jadis si florissante, mais qu'elle renaisse sous l'égide de la paix et du repos. L'indépendance n'en est plus douteuse... » Mais chacun avait donné à ces paroles le sens conforme à ses désirs.

Royaume des Pays-Bas. — L'histoire du Directoire et de l'empire est le martyrologe de la presse; celle du royaume des Pays-Bas ne l'est pas moins.

A peine le prince souverain des Provinces-unies avait-il monté les marches du nouveau trône, que, par la fatalité des circonstances, le journalisme se vit menacé. Napoléon, débarqué le 1[er] mars au golfe Jouan, entrait aux Tuileries le 20. Cette course merveilleuse du golfe Jouan à Paris frappait les imaginations populaires, si promptes à se laisser entraîner par le succès et à adorer le lendemain ce qu'on avait brûlé la veille. Une partie de l'armée avait à peine quitté le drapeau qu'elle allait peut-être bientôt revoir flotter sur le champ de bataille. Dans ces moments d'incertitude et d'inquiétude, des paroles véhémentes et séditieuses, des écrits insidieux pouvaient faire naître une excitation dont les conséquences seraient dangereuses.

On dut recourir à de rigoureuses mesures.

Un arrêté du 20 avril 1815 commina des peines telles que l'ex position, la dégradation, l'emprisonnement d'un an à dix ans ou un amende de 100 fr. à 10,000 fr. contre ceux qui débiteraient de bruits ou annonces tendant à alarmer ou à troubler le repos publ ou se signaleraient comme étant partisans du gouvernement d'un puissance étrangère,... soit par quelques faits ou écrits. Si les crime désignés avaient troublé le repos public ou causé une sédition, y allait, outre l'amende, des travaux forcés à temps et de la marque sans préjudice, disait l'arrêté, de la peine de mort, le cas échéan Une cour spéciale extraordinaire était instituée pour la répressio de ces crimes ou délits. Point d'information préalable du juge d'in struction, point de recours en appel ou en pourvoi; les arrêts étaien exécutoires dans les vingt-quatre heures.

La situation était exceptionnelle; les mesures qu'elle appela devaient l'être également. Un journal récemment créé et dont l'opi nion était alors d'un grand poids, l'*Observateur politique*, le recon naissait. A la guerre comme à la guerre : c'était un moyen de dé fense que les événements rendaient nécessaire en le justifiant. Mai

le nouveau roi ne se doutait pas, en apposant son nom au bas de cet arrêté, qu'il signait la révolution de 1830.

Waterloo avait décidé la grande question. Le royaume des Pays-Bas était constitué. Le 24 août 1815, la loi fondamentale porta, dans son article 227 : « La presse étant le moyen le plus propre à répandre les lumières, chacun peut s'en servir pour communiquer ses pensées, sans avoir besoin d'une permission préalable. Néanmoins tout auteur, imprimeur, éditeur ou distributeur est responsable des écrits qui blesseraient les droits soit de la société, soit d'un individu. » Rien à redire dans cette déclaration de principes, sinon qu'elle établissait la responsabilité cumulative.

La loi française d'amnistie de 1816 avait jeté dans le royaume des Pays-Bas un assez grand nombre de proscrits. Quelques-uns d'entre eux publièrent un journal, le *Nain jaune réfugié;* il prit pour point de mire de ses sarcastiques articles le gouvernement de la restauration, qui se plaignit et obtint du roi des Pays-Bas la présentation d'un projet de loi ayant pour objet d'atteindre les écrits dans lesquels seraient outragées les puissances étrangères. L'exposé des motifs constatait, en termes généraux, que la législation actuelle n'offrait pas de moyens suffisants pour réprimer l'abus qu'on pouvait faire de la liberté de la presse. C'était avouer que l'arrêté du 20 avril 1815 n'avait été qu'une mesure transitoire, comme les circonstances qui avaient obligé d'y recourir. Le projet fut adopté.

Mais le gouvernement se ravisa. Inquiet de certaines manifestations et des allures prises par une partie de la presse, il demanda protection à l'arrêté du 20 avril 1815 qui, émané du seul pouvoir souverain de l'époque, avait à ses yeux le caractère de loi. C'est ce qu'on appelait un arrêté-loi.

Des poursuites contre des écrivains et des journalistes furent intentées. On renvoya les accusés devant la cour extraordinaire spéciale qui, dans ses arrêts, invoquait les termes de l'arrêté de 1815. Ces condamnations successives, et la plupart très-rigoureuses, firent scandale dans l'opinion publique, mais le gouvernement n'en tint compte et la cour continuait d'officier et de condamner en vertu du malencontreux arrêté.

Les choses allèrent si loin que le gouvernement crut devoir faire des concessions; mais il ne céda que sur deux points : la juridiction extraordinaire et les formes de procédure; il garda soigneusement la moelle de l'arrêté, c'est-à-dire la désignation des crimes et des délits et les pénalités. Un projet de loi présenté dans ce sens fut

adopté par les chambres dans la séance du 22 février 1818.

Ce fut, à vrai dire, un tour de maître Gonin parlementaire. Opposition dans la chambre, opposition dans la presse, opposition dans l'opinion s'y laissèrent d'abord prendre, tant on était naïf. On n'y vit clair qu'après l'affaire faite. Cette journée fut appelée « la journée des dupes. » Les poursuites et les condamnations continuèrent.

Un député à la seconde chambre, M. Charles de Brouckere, fit la motion, dans la session de 1828, d'abroger l'arrêté de 1815 et la loi de 1818. Cette motion fut rejetée.

Néanmoins le gouvernement crut devoir présenter un projet de loi sur la presse, qu'il dut encore modifier. La loi du 16 mai 1829 était tolérable, mais, le 11 décembre suivant, un message du roi accompagnait un nouveau projet qui exhalait l'odeur de l'arrêté de 1815 tout en déclarant abroger cet arrêté et la loi de 1818.

Un pétitionnement général aux chambres s'ensuivit. Il fallut revenir sur bien des dispositions contenues dans le projet de loi primitif. Des débats naquit la loi du 1er juin 1830 dont l'opinion, de nouveau surexcitée, réclamait l'abolition. Moins de trois mois après, éclatait la révolution.

Les dernières années du royaume des Pays-Bas furent une période brillante pour la presse belge; je dis la presse belge, car, jusqu'alors, cette presse n'avait pas été sérieusement constituée. L'esprit public lui avait manqué dans les premiers temps; vainement un journal périodique, rédigé avec talent et conçu dans des vues d'un sage patriotisme, avait cherché à le créer; il s'était éteint devant l'indifférence; vainement un petit nombre d'autres journaux essayaient d'appeler l'attention sur quelques questions intérieures, et avaient même subi des condamnations, non sans un certain retentissement, l'opinion était détournée par la plupart des organes de la publicité qui, fondés, en général, par les bannis de 1815, ne portaient l'intérêt de leurs lecteurs que sur les faits et gestes de la France ou sur les événements dont les pays étrangers étaient alors le théâtre. Nos journaux étaient la copie ou, si l'on veut, la contrefaçon des journaux de Paris. Les révolutions de Naples, du Piémont, de l'Espagne les tenaient plus en haleine que nos propres affaires. Si des critiques dirigées contre un nouveau système de finances amenèrent la condamnation de Vander Straeten et de son journal; si des observations malignes couchées dans un « fond de valise » attirèrent des poursuites au *Courrier des Pays-Bas*, ces exceptions ne faisaient que confirmer la règle.

Le *Courrier des Pays-Bas*, qui avait succédé au *Vrai libéral* en 1821, ne contredisait pas encore à cette tendance de la presse. Plus littéraire même que politique entre les mains des écrivains habiles qui le dirigèrent d'abord, il était de l'opposition, mais d'une opposition accommodante ou réduite à une faible action.

De la création du *Mathieu Laensberg* à Liége, en 1824, date l'éveil de la presse belge. Ce journal chercha quelque temps la voie que l'accumulation des griefs ne tarda pas à lui indiquer. Il entrevit que la presse était sans influence parce qu'une direction nationale lui faisait défaut, mais il entrevit en même temps que cette direction devait venir d'un esprit public qui déjà se formait. Des articles de haute raison, remarquables aussi par la clarté et l'élégance simple du style, attestèrent par intervalles la nouvelle tendance du journal.

De son côté, le *Courrier des Pays-Bas*, dont la rédaction s'était modifiée, prenait une allure plus ferme et appelait avec résolution, sur le pays, sur ses intérêts et ses besoins, l'attention publique trop longtemps égarée sur d'autres questions. Un peu plus tard, une association d'hommes, jeunes pour la plupart, mais sérieux, intelligents, nourris de fortes études, dévoués au pays, habiles à manier la plume, chacun selon son tempérament et son originalité, se forma pour donner au *Courrier des Pays-Bas* plus de développement et lui assigner un grand rôle dans la lutte qui était ouverte.

Tel de ses rédacteurs, toujours à l'avant-garde, allait droit aux questions qu'il attaquait avec une brusque franchise; tel autre cachait de solides arguments sous l'enveloppe légère d'une spirituelle causticité; un troisième employait son esprit judicieux et ses connaissances acquises par de patientes études à l'examen d'objets plus généraux; un autre se distinguait par un sarcasme froid, mais pénétrant, par une phrase subtile, souvent aiguisée du bout; un autre encore, déjà rompu aux luttes de la presse, apportait le tribut de sa science juridique et des méditations que la politique empruntait à la philosophie; un autre enfin mettait une plume souple, exercée et doucement malicieuse au service d'idées généreuses et sincères. A ces rédacteurs ordinaires qui portaient le poids du jour, venaient se joindre quelques auxiliaires de bonne volonté.

A Liége, un homme de grand talent, d'un noble caractère, d'un esprit calme et profond, dirigeait le *Courrier de la Meuse*. A Gand, le rédacteur du *Catholique* ne s'épargnait pas à donner de vigoureux coups de boutoir à ses adversaires.

Ces journaux et d'autres, tels que *le Belge*, le *Vaderlander*, etc., se

pavoisèrent du drapeau de l'union et mirent en commun les griefs des divers partis pour en obtenir le redressement par une action combinée. Dans ces articles souvent pleins de verve et animés par la conviction, on élaborait, sans le savoir, la constitution de 1830. Des poursuites et des condamnations s'ensuivirent : inutile d'en reproduire le détail.

On crut faire un coup de parti en opposant la presse à la presse. Le *Journal de Gand*, dans la personne d'un écrivain gagé que le hasard avait conduit en Belgique, prit fait et cause contre l'union; le million de l'industrie servit à créer un journal, *le National*, de triste mémoire, dont la direction fut donnée à un homme plusieurs fois flétri par la justice et flétri par l'opinion. Les antécédents de cet homme étaient sans doute ignorés de ses commanditaires, mais le journal n'en subsista pas moins après qu'ils eurent été dévoilés.

L'un des écrivains qui s'était le plus distingué dans la lutte, M. De Potter, déjà condamné pour délit de presse, fut condamné une seconde fois avant d'avoir subi toute sa peine. Il fut frappé de bannissement, conjointement avec MM. Tielemans, Bartels et De Nève, par arrêt du 30 avril 1830.

Révolution de septembre. — Le 27 juillet, révolution à Paris. Le 25 août, troubles à Bruxelles, et peu de jours après la Belgique entière travaillait à assurer son indépendance.

L'un des premiers actes du gouvernement provisoire fut de « faire disparaître les entraves par lesquelles le pouvoir avait jusqu'alors enchaîné la presse dans son expression et son développement. » L'article 2 d'un arrêté du 16 octobre 1830 portait : « Toute loi ou disposition qui gêne la libre manifestation des opinions et la propagation des doctrines par la voie de la parole, de la presse ou de l'enseignement est abolie. »

La constitution du 7 février 1830 déclara, article 18 : « La presse est libre; la censure ne pourra jamais être rétablie; il ne peut être exigé de cautionnement des écrivains, éditeurs ou imprimeurs. Lorsque l'auteur est connu et domicilié en Belgique, l'éditeur, l'imprimeur ou le distributeur ne peut être poursuivi. » Et aux articles 96 et 98 : « En matière de presse, le huis clos ne peut être prononcé qu'à l'unanimité. Le jury est établi en toutes matières criminelles et pour délits politiques et de presse. »

Au moment de clore sa laborieuse existence, le congrès national (20 juillet 1831) rendit un décret sur la presse conforme à l'espri

et à la lettre de la constitution : ce décret, qui abrogeait les lois du 16 mai 1829 et du 1er juin 1830, devait être soumis à la législature, établie par la constitution, avant la fin de sa prochaine session. Une loi du 19 juillet 1832 prorogea ce décret jusqu'au 1er mai 1833. De cette époque jusqu'au 6 juillet, il n'y eut pas de législation sur la presse. Le décret fut remis en vigueur et prolongé indéfiniment par la loi du 6 juillet 1833.

La plupart des journaux qui figurèrent dans cette longue lutte ont disparu. *Le Politique*, transformation du *Mathieu Laensberg*, termina son existence en 1841 ; le *Courrier des Pays-Bas*, devenu *Courrier belge*, succomba en 1839 ; *le Belge* avait cessé d'exister ; le *Courrier de la Meuse*, transféré dans la capitale en 1841, prit le titre de *Journal de Bruxelles*.

D'autres journaux furent créés au commencement de la révolution : *l'Émancipation* (21 octobre 1830), *l'Indépendant* (7 février 1831, le jour de l'adoption de la constitution), le *Mémorial belge* (16 décembre 1831). Je ne parle que des principaux et, en particulier, de ceux de Bruxelles.

L'Émancipation fournit pendant quelques années une assez belle carrière. *L'Indépendant* vécut jusqu'au 6 décembre 1832. Il avait inventé les *post-scriptum*, qui étaient alors à peu près ce qu'est aujourd'hui le bulletin télégraphique. Malheureusement les informations qu'il recueillait de toutes mains étaient souvent hasardées, ce qui en amena le discrédit. Le 6 décembre 1832, il se fondit dans le *Mémorial belge*, qui abdiqua ce titre pour prendre le nom de *l'Indépendant*. Plus tard, à la suite d'une petite révolution intérieure, *l'Indépendant* devint *l'Indépendance belge*. Sous cette dernière firme, ce journal effectua deux innovations qui furent adoptées par un grand nombre de journaux et se sont depuis maintenues. La première est celle de la revue ou bulletin politique placé en vedette, sorte de résumé raisonné, qui permet au lecteur d'embrasser dans un court espace les faits les plus importants développés dans le numéro du jour. La seconde innovation est due à la révolution de février. A cette époque de trouble profond des esprits, de passions violemment surexcitées, de commotions incessantes, on était inquiet de savoir ce qui sortirait de cette fournaise où étaient jetés pêle-mêle tant d'idées et tant d'intérêts. Les journaux de Paris n'accusaient pas suffisamment la physionomie de cette capitale : ceux du parti vaincu se tenaient sur la réserve ; ceux du parti vainqueur se livraient à d'ardentes discussions théoriques sur les pro-

blèmes sociaux. La politique semblait dépendre alors des événements journaliers de la rue ou des luttes engagées dans des réunions bruyantes. On démêlait mal à distance, et par le seul intermédiaire des journaux, les causes et les effets de ces mouvements. Un ancien rédacteur de *l'Indépendance*, habitant alors Paris, envoya à ce journal quelques lettres demi-sérieuses demi-humoristiques, sur ces faits que la presse ne rapportait et ne représentait qu'imparfaitement. Ces lettres eurent du succès, si bien que *l'Indépendance* en fit une institution. La correspondance, rare et occasionnelle précédemment, devint partie intégrante et ordinaire du journal. De proche en proche on imita cet exemple, et aujourd'hui, tout journal belge qui se respecte a ses correspondants attitrés partout où surgit quelque événement digne d'attention.

Un essai de journal officiel fut fait le 19 octobre 1830, sous le titre *l'Union belge*, qui cessa de paraître le 3 mars 1831. Le *Moniteur belge* fut créé le 10 juin 1831.

Dans la période qui s'étend de la révolution de septembre jusqu'au temps présent, bien des journaux ont été établis, beaucoup ont disparu ; d'autres, après avoir perdu le crédit qui s'était attaché à eux, se sont réduits, soit en conservant leur titre, soit en y renonçant, au rôle de satellites de rivaux nouveaux et heureux ; quelques-uns continuent d'accomplir une brillante carrière.

N'oublions pas de mentionner un fait très-important pour la presse belge. Le 25 mai 1848, une loi abolit l'impôt du timbre sur les journaux et écrits périodiques. Cet impôt variait de 24 à 32 pour cent du produit brut des abonnements. L'abolition du timbre permit aux journaux d'agrandir leur format ou de réduire leur prix. Cette mesure eut naturellement une grande influence sur le développement et la propagation des journaux.

La liberté de la presse a cause gagnée en Belgique, constitutionnellement, légalement et pratiquement ; sur ce dernier point, il y a eu depuis longtemps identité de vues entre les cabinets qui se sont succédé, quelle qu'ait été la différence de leur couleur politique.

Que cette liberté ait parfois des inconvénients, je n'entends pas le nier. La Fontaine l'a fait remarquer avec sa bonhomie narquoise :

Tout faiseur de journaux doit tribut au Malin.

Mais on s'accorde aujourd'hui sur ce point que les inconvénients sont dépassés, dans une mesure considérable, par les avantages que la liberté peut produire et qu'elle produit.

Appelons deux penseurs éminents, dans deux camps différents, à en témoigner. L'un a dit : « Tous nos gouvernements ont cru remporter une grande victoire en introduisant un système de restrictions ou de servitude; toutefois, si l'on jugeait d'après l'événement, il serait difficile de découvrir ce qu'ils y ont gagné. » (Benjamin Constant.) L'autre s'est exprimé en ces termes : « L'État peut être troublé par ce que peuvent dire les journaux, mais il peut périr par ce qu'ils ne disent pas. Il existe un remède efficace contre leurs exagérations, il n'y en a pas contre leur silence. » (De Bonald.)

La presse belge ne reverra pas les temps mauvais que nous avons décrits. Ce n'est pas que les passions politiques aient disparu; les partis sont toujours aux prises; qui veut d'une façon, qui d'une autre. Il en sera ainsi jusqu'à la consommation des siècles; car les partis sont immortels sous les formes changeantes qu'ils revêtent dans le cours des âges, et il faut que cela soit : la Parole ayant déclaré qu'elle avait livré le monde aux disputes des hommes.

Mais notre nationalité est assise sur le roc où toutes les volontés l'ont placée et la maintiendront résolûment; mais la constitution, qui garantit les droits de tous et de chacun, est respectée, et son esprit a passé dans notre sang; mais la sage jurisprudence politique fondée par le premier roi restera la règle de famille de ses successeurs; mais enfin, la dynastie se confond de plus en plus avec le pays, par un sentiment de mutuelle affection et par le gage des intérêts réciproques.

La polémique ne met pas toujours ses paroles sur le plateau d'une balance; cependant si les journaux s'escriment sans relâche les uns contre les autres et s'envoient de fiers défis, la loi n'a point à s'en inquiéter. Elle peut, comme autrefois le héraut d'armes en ouvrant la lice, prononcer la vieille formule : LAISSEZ ALLER!

La statistique des journaux belges à la fin de 1840 signalait 71 journaux, dont 28 quotidiens : *Moniteur belge*, *Émancipation*, *Observateur*, *Indépendant*, *Courrier belge* ou *Fanal*, *Belge*, *Journal de la Belgique*, *Commerce belge*, *Lynx*, *Patriote belge*, à Bruxelles, *Journal des Flandres*, *Organe des Flandres*, *Messager de Gand*, à Gand, *Journal de Liége*, *Politique*, *Espoir*, *Courrier de la Meuse*, *Gazette de Liége*, à Liége, *Précurseur*, *Journal d'Anvers*, *Journal du commerce*, à Anvers, *Nouvelliste*, *Journal de Bruges*, à Bruges, *Éclaireur*, *Ami de l'ordre*, à Namur, *Franchimontois*, *Nouvelliste*, à Verviers, *Gazette de Mons*, à Mons; — 19 paraissant trois fois par semaine : *Presse libre*, à Bruxelles, *Vaderlander*, *Gazette van Gend*, *Gentsche Mercurius*, *Vlaming*, à Gand, *Antwerpsch Nieuwsblad*, *Antwerpenaer*, *Postryder*, à Anvers, *Annonce de Bruges*, *Standaert*, *Gazette der provincie*, à Bruges, *Kempenaer Aenkondigingsblad*, à

Turnhout, *Courrier de l'Escaut*, *Écho*, à Tournai, *Journal de Charleroi*, à Charleroi, *Ami du peuple et des lois*, à Namur, *Écho du Luxembourg*, à Arlon, *Journal du Limbourg belge*, à Hasselt; 14 paraissant deux fois par semaine: *Journal des étrangers*, *Méphistophélès*, *Gazette des théâtres*, *Annonce*, *Écho du commerce*, *Courrier des théâtres*, à Bruxelles, *Contrôleur*, à Anvers, *Abeille*, à Turnhout, *Advertentieblad*, à Lierre, *Chronique de Courtrai*, *Petites affiches*, à Courtrai, *Propagateur*, à Ypres, *Gazette van Veurne*, à Furnes, *Journal de Louvain*, à Louvain; 10 hebdomadaires : *Magnétophile*, *Moniteur du commerce*, à Bruxelles, *Hebdomadaire*, à Anvers, *Gazette van Audenarde*, *Annoncenblad*, à à Audenarde, *Publicité*, à Ypres, *Feuille d'annonces*, à Ostende, *Annoncenblad*, à Louvain, *Aenkondigingsblad*, à Alost, *Onpartydige*, à Termonde.

Cette statistique est curieuse lorsqu'on la rapproche de la liste suivante :

LISTE DES JOURNAUX BELGES AU 31 DÉCEMBRE 1874.

PROVINCE D'ANVERS. — **10** quotidiens : *Escaut*, *Journal d'Anvers*, *Opinion*, *Précurseur*, *Lloyd anversois*, *Handelsblad*, *Koophandel*, *Scheldegalm*, *Cote de la bourse d'Anvers*, *Kleine Gazet*, à Anvers; — **33** hebdomadaires : *Belgische Illustratie*, *Fédération artistique*, *Courrier de la semaine*, *Duiven Liefhebber*, *Meeting*, *Recht door Zee*, *Revue commerciale*, *Revue sur l'huile de pétrole*, *Werker*, *Werkmansregt*, *Lange Wapper*, *Vooruit*, *Affiches générales*, à Anvers; *Burgery*, *Dyle Lierenaer*, *Mechelschberigt*, *Mechelsche courant*, *Mechelsch Nieuws en Aenkondigingsblad*, *Ware Volksvriend*, *Kempen*, à Malines, *Aenkondigingsblad*, *Kempenaer*, *Kempen*, à Turnhout, *Advertentieblad*, *Gazet van Lier*, *Kerkelyke wegwyzer van Lier*, à Lierre, *Advertentieblad van Gheel*, *Nieuwsblad*, à Gheel, *Kempenland*, *Nieuws en Advertentieblad van Herenthals*, à Herenthals, *Nieuwsblad*, *Nieuws en Annoncenblad*, à Puers; — **1** bi-hebdomadaire : *Huisvriend*, à Anvers; — total : **44**.

PROVINCE DE BRABANT. — **21** quotidiens : *Indépendance belge*, *Écho du Parlement*, *Étoile belge*, *Journal de Bruxelles*, *Moniteur belge*, *Nord*, *Émancipation*, *Écho de Bruxelles*, *Belgique*, *Presse belge*, *Chronique*, *Gazette*, *Nouvelles du jour*, *Courrier de Bruxelles*, *Faits divers*, *Cote libre*, *Cotes de Bruxelles*, *Cours authentique de la bourse de Bruxelles*, *Gazette de la bourse*, *Figaro*, *Petit journal*, à Bruxelles; — **72** hebdomadaires : *Office de publicité*, *Paix*, *Cloche*, *Courrier de Bruxelles*, *Finance*, *Épervier*, *Franc-Tireur*, *Journal des étudiants*, *Guide musical*, *Houille*, *Illustration européenne*, *Jeudi*, *Journal des haras et Gazette des chasseurs*, *Justice*, *Kerels*, *Loisirs du foyer*, *Messager du dimanche*, *Guide du sport*, *Impartial*, *Commerce*, *Ami de l'ouvrier*, *Moniteur des travaux publics*, *Bruxelles-théâtre*, *Économie financière*, *Nachtlichtje*, *Moniteur des chemins de fer*, *Moniteur des intérêts matériels*, *Moniteur du notariat*, *Presse médicale*, *Progrès* (journal de l'éducation), *Propriété*, *Semaine catholique*, *Tyd*, *Union financière*, *Zondagsblad*, *Zweep*, *Belgique militaire*, *Concorde*, *Ère chrétienne*, *Gaz belge*, *Journal de la société agricole*, *Bulletin de la librairie de l'Office de publicité*, *Lanterne*, *Ouvrier*, *Pays financier*, *Rénovation universelle*, *Revue des vins et des spiritueux*, *Sancho belge*, *Train belge*, *Revue de la mode*, *Revue industrielle*, *Belgian News*, *Belgian Times*, à Bruxelles, *Commune*, à Saint-Josse-ten-Noode, *Courrier de Nivelles*, *Gazette de Nivelles*, à Nivelles, *Gazette de Louvain*, *Libéral*, *Moniteur*

s notaires, *Réveil*, *Vaderland*, *Journal des petites affiches*, *Étudiant catholique*, Louvain, *Gazette de Vilvorde*, *Messager du canton de Vilvorde*, à Vilvorde, *Gazette van Diest*, à Diest, *Petites affiches*, *Revue*, à Jodoigne, *Arend*, *Brabandsche Leeuw*, à Aerschot, *Publicateur*, *Propagateur*, à Wavre; — **3** bi-hebdomadaires : *Belgique judiciaire*, *Affiches de Belgique*, à Bruxelles, *Dyle en Demerbode*, à Diest; — **2** trois fois par semaine : *Passe-Temps*, *Feuille générale d'avis et d'annonces*, à Bruxelles; — total : **98**.

Flandre occidentale. — **4** quotidiens : *Journal de Bruges*, *Impartial*, *Patrie*, *Écho de la plage*, à Bruges; — **30** hebdomadaires : *Burger welzyn*, *Gazette van Thourout*, *Katholyke zondag*, *Landman*, *Meetjesland*, *Rond den Heerd*, *Stad Brugge Thouroutsblad*, *Recht*, *T'jaar 70*, *Ware Volkstem*, *Réforme*, *Indicateur*, *Franc de Bruges*, à Bruges, *Burgervriend*, à Iseghem, *Catholieke gazette*, *Thouroutnaer*, *Woensdagbode*, à Thourout, *Gazette van Waereghem*, à Waereghem, *Indicateur*, *Journal d'annonces*, *Journal de Courtrai*, *Vryheid*, à Courtrai, *Landbouwer*, à Roulers, *Nieuwsblad*, *Toekomst*, à Ypres, *Stem der vlaamsche landbouwers*, à Thielt, *Weekblad*, *Gazette van Dixmude*, *Boterkooper*, à Dixmude, *Advertentieblad*, à Furnes; — **5** bi-hebdomadaires : *Écho d'Ostende*, *Feuille d'Ostende*, à Ostende, *Gazette van Thielt*, à Thielt, *Journal d'Ypres*, *Progrès*, à Ypres; — **4** trois fois par semaine : *Burgerwelzyn*, *Gazette van Brugge*, *Standaert van Vlaenderen*, *Westvlaming*, à Bruges; — total : **43**.

Flandre orientale. — **9** quotidiens : *Bien public*, *Journal de Gand*, *Nouvelliste*, *Fondsenblad*, *Gazette van Gent*, *Gentsche Mercurius*, *Stad Gent*, *Volksblad*, *Flandre libérale*, à Gand; — **44** hebdomadaires : *Cercle progressiste*, *Gazette van Vlaenderen*, *Journal d'annonces*, *Vlaemsche Leeuw*, *Volksbelang*, *Waerheid*, *Zondagsblad*, *Zondagsbode*, *Akkerbouw*, *Duiventeelt*, à Gand, *Gazette van Aelst*, *Aelstenaar*, *Aankondiger*, *Denderbode*, *Land van Aalst*, *Verbond*, *Werkman*, à Alost, *Annoncenblad*, *Scheldegalm*, *'T ware Vosken*, à Audenarde, *Annoncenblad*, *Klok*, *Land van Waes*, *Vrye drukperse*, à Saint-Nicolas, *Annoncenblad van Eecloo*, *Eecloonaar*, *Gazette van Eecloo*, à Eecloo, *Durmbode*, *Gazette van Lokeren*, *Vrede*, à Lokeren, *Écho de Renaix*, *Feuille d'annonces*, *Renaisienne*, à Renaix, *Gazette van Geeraerdsbergen*, à Grammont, *Gazette van Hamme*, à Hamme, *Gazette van Temsche*, à Tamise, *Katholyke Belg*, *Onpartydige*, *Travail*, *Vrede*, à Termonde, *Scheldegalm*, *Weekblad van het kanton Wetteren*, à Wetteren, *Veldbloem*, à Cruyshautem, *Veldbloem*, à Sotteghem; — **2** bi-hebdomadaires : *Zondagsblad*, à Gand, *Onpartydige*, à Grammont; — total : **55**.

Province de Hainaut. — **9** quotidiens : *Gazette de Mons*, *Hainaut*, *Organe de Mons*, à Mons, *Économie*, *Vérité*, *Courrier de l'Escaut*, à Tournai, *Journal de Charleroi*, *Progrès de Charleroi*, *Union de Charleroi*, à Charleroi; — **19** hebdomadaires : *Houilleur*, *Journal du centre*, *Inflexible*, à Mons, *Revue industrielle*, à Charleroi, *Écho de la Dendre*, à Ath, *Impartial*, à Soignies, *Conscience*, *Émancipateur*, à Lodelinsart, *Journal de Péruwelz*, à Péruwelz, *Postillon*, à Lessines, *Producteur*, *Journal de Leuze*, à Leuze, *Progrès*, à Binche, *Ouvrier belge*, à Farciennes, *Écho de la frontière*, *Courrier*, à Chimay, *Indicateur*, à Dour, *Courrier du Borinage*, à Boussu, *Publicité*, à Écaussines; — **2** bi-hebdomadaires : *Teinturier pratique*, à Tournai, *Indicateur*, à Péruwelz; — **4** trois fois par semaine : *Journal de Mons et du Hainaut*, à Mons, *Belge*, *Feuille de Tournai*, à Tournai, *Courrier de la Dendre*, à Ath; — total : **34**.

PROVINCE DE LIÉGE. — **10** quotidiens : *Journal de Liége*, *Meuse*, *Gazette de Liége*, *Courrier de Liége*, *Courrier de Seraing*, *Nouvelle*, *Nouvelles du jour*, à Liége, *Progrès*, *Nouvelliste*, *Union libérale*, à Verviers ; — **25** hebdomadaires : *Ami du peuple*, *Écho du pays de Herve*, *Éclair*, *Franklin*, *Liégeois*, *Organe de Stavelot*, *Union fraternelle*, *Réveil*, *Scalpel*, *Journal de la Société royale de l'est de la Belgique*, à Liége, *Courrier de la Vesdre*, *Courrier de l'Amblève*, *Feuille du dimanche*, *Mirabeau*, *Organe de Verviers*, à Verviers, *Courrier de Huy*, *Organe de Huy*, à Huy, *Annonce*, à Stavelot, *Écho de Spa*, *Mémorial*, à Spa, *John Cockerill*, à Seraing, *Nouvelles*, à Dolhain, *Vesdre*, à Ensival, *Fliegende Taube*, *Aubeler Journal*, à Aubel ; — **3** bi-hebdomadaires : *Foyer*, à Liége, *Feuille d'annonces*, à Verviers, *Gazette de Huy*, à Huy ; — **2** trois fois par semaine : *Avenir*, à Liége, *Journal de Huy*, à Huy ; — total : **40**.

PROVINCE DE LIMBOURG. — **9** hebdomadaires : *Aankondigingsblad*, *Constitutionnel*, à Hasselt, *Courrier du Limbourg*, *Vedette du Limbourg*, *Gazette catholique du Limbourg*, à Tongres, *Gazette van S. Truiden*, à Saint-Trond, *Maas*, *Maeseyker weekblad*, à Maeseyck, *Eendragt*, à Lanklaer ; — **4** bi-hebdomadaires : *Onafhankelyke*, *Onafhankelyke* (avec *Constitutionnel* pour prime), à Hasselt, *Limburger*, à Tongres, *Regt*, à Saint-Trond ; — **2** trois fois par semaine : *Limburger*, *Postryder*, à Tongres ; — total : **15**.

PROVINCE DE LUXEMBOURG. — **2** quotidiens : *Écho du Luxembourg*, *Voix du Luxembourg*, à Arlon ; — **5** hebdomadaires ; *Abeille luxembourgeoise*, à Arlon, *Agriculteur*, *Courrier des Ardennes*, à Marche, *Ardennais*, à Neufchâteau, *Sentinelle*, à Virton ; — **1** trois fois par semaine : *Indépendant du Luxembourg*, à Arlon ; — total : **8**.

PROVINCE DE NAMUR. — **3** quotidiens : *Ami de l'ordre*, *Écho de Namur*, *Organe de Namur*, à Namur : — **7** hebdomadaires : *Agronome*, à Namur, *Courrier*, *Union*, à Dinant, *Revue d'Andenne*, *Journal d'annonces*, à Andenne, *Journal du canton de Ciney*, à Ciney, *Journal de Walcourt*, à Walcourt ; — total : **10**.

Total général : **68** quotidiens, **244** hebdomadaires, **20** bi-hebdomadaires, **15** trois fois par semaine, en tout **347**.

La liste des publications périodiques, mensuelles, bi-mensuelles, trimestrielles, etc., est publiée en ce moment même par la Bibliographie de Belgique.

BIBLIOGRAPHIE. — André Warzée, *Essai historique sur les journaux belges*, Gand, in-8°, 1845 (inséré dans le Messager des sciences historiques, années 1844 et 1845) ; Ulysse Capitaine, *Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et écrits périodiques belges*, Liége, in-12, 1850 ; *Notice sur Henri Delhoye, troubadour liégeois*, Liége, 1849 ; *Notice statistique sur les journaux belges*, 1830-1842 (lettres à sir Francis J. à Londres, par Jules Malou, membre de la commission centrale de statistique), Bruxelles, in-4° (inséré au tome Ier du Bulletin de la commission centrale de statistique) ; Ch. Ruelens, *Histoire du journal*, conférences données au Cercle artistique et littéraire de Bruxelles et publiées par l'*Observateur*, 1859 et 1860 ; *Verslag einer conferentie* gegeven door M. P. Genard.

La *Gazette van Gend* du 1er janvier 1867 contient une notice historique et bibliographique sur ce journal fondé en 1667 ; l'éditeur a publié, à l'occasion du jubilé deux fois séculaire de cette feuille, une photographie du plus ancien numéro connu (n° 69 du 8 septembre 1667). Lors du centième anniversaire de la fondation du *Journal de Liége*, on a publié à Liége, en 1864, une petite notice sur ce journal. Le *Bulletin du bibliophile* contient aussi quelques notes sur les journaux belges. M. Havet a publié, en 8 volumes l'*Histoire de la presse en France*.

Pour la législation qui concerne la presse en Belgique, *Voir* le *Code de la presse*, par M. H. Schuermans, Bruxelles, in-8°, 1861.

XIII

HISTOIRE DES LANGUES,

Par M. AUGUSTE SCHELER,
·thécaire du Roi et du comte de Flandre, membre-associé de la classe des lettres de l'Académie.

ɪᴄᴇs ᴘᴀʀʟéᴇs ᴇɴ Bᴇʟɢɪǫᴜᴇ ᴀ ʟ'éᴘᴏǫᴜᴇ ᴅᴇ Jᴜʟᴇs Césᴀʀ. — Quelles , au début de l'histoire de Belgique, c'est-à-dire à l'époque de on romaine, la langue ou les langues parlées dans les pro- dont se compose actuellement ce royaume? Cette question nt encore reçu de solution décisive. Pour l'ensemble du terri- ont il s'agit, aussi bien que pour ses subdivisions, les preuves s, soit monuments littéraires, soit assertions contemporaines s, manquent absolument; tout est à l'état de problème. Le t acquis à l'histoire est que les habitants de la *Gallia Belgica* ent des Gaulois-Celtes et des Aquitains autant par la langue r les institutions et les lois : *Hi omnes linguâ, institutis, inter se differunt ;* tel est le témoignage irrécusable et caté- de César.

différence affirmée par l'auteur des *Commentaires* était-elle , affectant le fond et la forme, ou ne s'agit-il que de simples ns de dialecte à dialecte? De plus, peut-on induire de la citée que, dans la division gauloise comprise sous la quali- de *Belgica,* et qui s'étendait de la Marne et la Seine jusqu'au l régnât une langue unique ou tout au plus des variétés d'un

seul et même idiome? Ces questions subsidiaires restent tout aussi obscures que la principale.

Le problème des langues, dira-t-on, est subordonné à celui des races, et, s'il est démontré que les peuples qui occupaient le pays à l'époque indiquée appartenaient à la souche germanique, il faudra bien en conclure que le langage dominant était celui des Germains. Mais cette conclusion, quelque fondée qu'elle paraisse, viendra se heurter contre une objection difficile à écarter. Les Germains peuvent s'être constitués les maîtres sur le territoire des Celtes, sans pour cela avoir cherché à extirper le parler des populations qu'ils y ont dépossédées; pas plus que les Francs n'ont visé à substituer leur langage à celui des Gallo-Romains subjugués. Les nuages qui planent sur tous ces points ne seront jamais entièrement dissipés; la discussion aboutira plutôt à la réfutation d'assertions hasardées qu'à une thèse assurée et défiant toute critique.

Nous avons à déclarer d'abord que, dans la controverse embrouillée qu'a soulevée depuis des siècles, depuis Strabon, si l'on veut, la question de l'identité de race entre les Germains et les Gaulois, et qui naturellement se croise avec le problème qui nous occupe, nous prenons parti pour l'opinion la mieux accréditée, à savoir celle qui voit dans ces deux noms deux branches distinctes de la grande souche indo-européenne. Nous n'aborderons donc pas la polémique interminable que, dans les temps récents, a provoquée le livre de M. Holzmann en faveur de l'identité, et nous n'invoquerons les textes anciens qu'en ce qui touche la nationalité de ceux des Belges avec lesquels César s'est trouvé en communication.

Le récit des Rèmes, Belges eux-mêmes, rapporté par César au 3e paragraphe de son second livre, établit deux faits importants. D'abord il affirme que « la plupart » des Belges (*plerique*) sont issus des Germains d'outre-Rhin. Ensuite il mentionne, parmi les peuples alliés pour la guerre, et en quelque sorte comme un groupe séparé, « les Germains qui habitent de ce côté du Rhin », et sous lesquels il faut entendre, comme l'indique explicitement la fin du récit, les Condruses, les Éburons, les Cérèses et les Pémaniens, *qui uno nomine Germani appellantur*, plus les Sègnes, cités plus loin (liv. IV, 32).

Nous ne connaissons pas la raison qui a donné lieu à cette distinction faite, dans les limites de la *Gallia Belgica*, entre Belges et Germains; elle réside peut-être dans une différence d'idiome ou d'organisation politique, ou peut-être aussi se rapporte-t-elle à une

ersité concernant l'époque de l'immigration ou le mélange des ›ulations; mais, à moins de supposer avec quelques auteurs que ar se soit laissé tromper par les députés rémois, il est hors de ite que les peuples qui, vers 58 avant J.-C., habitaient nos proces, étaient en majeure partie d'extraction teutonique et en avaient ›ore la conscience.

Néanmoins des contestations ont été élevées. On a prétendu que *mani*, dans le texte cité et dans l'esprit de César, n'avait pas sa nification traditionnelle et que le mot s'appliquait à une autre ion que les Germains-Teutons. Mais le général romain, qui a été contact avec les Germains d'outre-Rhin et qui connaissait si bien r caractère et leurs mœurs, aurait-il pu commettre ici une confun de nom? Le terme dont il se sert à l'égard des habitants de la ule belgique aurait-il une valeur autre que lorsqu'il le place dans bouche d'Arioviste, au moment où celui-ci le défie d'attaquer les *icti Germani* (I, 36), ou lorsque, selon lui, des Sicambres et des iens se qualifiaient eux-mêmes de « Germains »? Sur quel fondent voudrait-on que dans les *Commentaires* le mot « Germain » t une double signification suivant qu'il se trouve associé aux mots *Rhenum* ou aux mots *trans Rhenum?* Pour Diefenbach, *Germani* n-seulement est un nom d'origine gauloise, mais il s'appliquait en emier lieu à un peuple ou à une agglomération de peuples gauis, dont il aurait subsisté un reste considérable, du temps de ésar, sous le nom de *Germani cisrhenani;* c'est de ces derniers que, ns la suite, le terme *Germani* se serait transféré aux populations lemandes de la rive droite du Rhin. La même thèse, plus ou moins riée, est soutenue par les érudits, allemands ou belges, qui admetnt une identité de sens entre les termes « Gaulois » et « Germains » 1 général, et dans le passage de César relatif à l'origine des Belges, 1 particulier. Mais, nous l'avons dit, cette manière de voir n'a point révalu dans la science.

Tacite, d'ailleurs, l'explorateur par excellence des antiquités geraniques, confirme en tous points le dire de l'auteur des *Commenires* en ce qui concerne l'extraction des Belges établis dans le pays es Éburons, des Condruses, etc., nos provinces orientales. Il congne la tradition d'après laquelle ceux qui les premiers passèrent Rhin et chassèrent les Gaulois, et qui de son temps (*nunc*) porient le nom de « Tongres », s'appelaient alors (*tunc*) *Germani;* après laquelle, en outre, ces *Germani* de la rive gauche ont fait rec le temps refluer leur nom de simple *natio* sur toute la race

(*gens*). A la vérité, Tacite ne certifie pas le bien fondé de cette tradition, il ne fait que la reproduire; mais d'autres passages mettent en évidence suffisante que cet écrivain était loin d'admettre, pour aucune époque, une fusion de race ou de nom entre « Celtes » (ou « Gaulois ») et « Germains ».

Appuyé sur ce fait que les Belges établis au temps de César dans les limites comprenant le royaume actuel étaient d'extraction teutonique, et partiellement même désignés sous le nom spécial de « Germains », encourrait-on le reproche de témérité en leur supposant aussi l'usage d'idiomes appartenant à la vaste famille germanique? Il n'y aurait, ce nous semble, présomption en faveur d'une opinion contraire, que s'il était avéré que les envahisseurs d'outre-Rhin eussent rencontré, sur les rives de la Meuse et de l'Escaut, une civilisation supérieure à la leur, un état social auquel ils auraient permis d'absorber leurs coutumes, leurs institutions et leur langue. Mais la démonstration de cette supériorité gauloise est loin d'être faite, et l'assertion de César que la *Belgica* différait de la *Celtica* au triple point de vue des institutions, des lois et de la langue, n'est pas précisément de nature à la favoriser.

On a particulièrement argué contre la germanicité des Belges de ce que les noms propres des personnes que nous a transmis leur histoire avaient le son, non allemand, mais celtique. Cet argument ne résiste pas à un examen impartial. D'abord, nous voyons des noms de physionomie celtique se mêler aux annales d'autres tribus, dont l'origine et le caractère germaniques ne font nullement question. Ensuite, un grand nombre de ces noms historiques peuvent aussi aisément et aussi correctement être revendiqués par l'élément teutonique que par l'élément celtique; l'existence simultanée de quelques-uns d'entre eux chez les Gaulois proprement dits ne prouve que la mutualité des rapports, mais non pas la communauté d'origine ou de langue. Il en est de même des noms ethnographiques et géographiques. Fût-il même impossible de rapporter à des racines allemandes les noms des cinq peuplades belges comprises sous la dénomination générique de *Germani*, il n'en résulterait pas que ceux à qui ils ont été appliqués fussent des Celtes, pas plus que le nom incontestablement gaulois des Némètes, des Marsignes et autres ne saurait être invoqué, et n'est invoqué par personne, contre la germanicité de ces peuples. D'ailleurs, les celtomanes eux-mêmes accordent que les Germains ont fréquemment adopté des noms de villes et de peuples qu'ils ont rencontrés dans les territoires soumis

eur puissance. Les noms d'origine celtique foisonnent en Belgie, mais il ne s'ensuit pas que les Belges de César aient été plutôt ltes que Germains. Les peuples s'effacent et les noms survivent. s Allemands défendent avec acharnement leur Rhin germanique, ùs ils ne s'échauffent nullement en faveur du teutonisme de ce m; ils ne cherchent pas follement à nier la préexistence des Celtes r les rives de ce fleuve.

Bien qu'à notre point de vue, et selon les considérations ci-dessus, sage d'idiomes allemands parmi les Belges soit dans le domaine de vraisemblance, le défaut de preuves directes nous engage à ne pas poser en fait. La conclusion de l'origine à la langue n'est pas à bri d'objections. On sait, et nous l'avons déjà fait entendre, que les rmains, dans leurs conquêtes, tout en s'attachant à continuer les stitutions de leur patrie primitive, se pliaient facilement aux mœurs aux habitudes de la nationalité opprimée. L'état social des peuples e la migration transrhénane a mis en contact sur le sol de la *Gallia lgica* est trop peu éclairci pour que l'on ose parler d'une civilisation ltique plus avancée qui, par son ascendant naturel, aurait subjué les vainqueurs. Mais, sans tirer de cet état social aucune prémption pour ou contre les dispositions des envahisseurs à s'assiiler aux vaincus, le fait d'une certaine transformation des Germains ı Gaulois est attesté par quelques circonstances tenant à la vie iblique comme à la vie privée. Nous ne dirons pas que la civilisaon gauloise ait pris le dessus et anéanti les caractères natifs des nquérants germains, mais il n'en subsiste pas moins la possibilité ne, les deux nationalités se pénétrant de plus en plus, l'opposition ui les divisait à l'origine se soit à la longue effacée. La prépondérnce numérique des populations soumises par les immigrants outre-Rhin (car le mot *expulisse* employé dans le passage cité de ésar n'emporte pas rigoureusement l'extermination des Gaulois, ais seulement leur dépossession) peut avoir déterminé, sinon l'aborption du parler germanique par celui des indigènes, du moins es modifications sensibles et de l'un et de l'autre. La fusion des ationalités, le mélange des races a pu être accompagné d'une pénération mutuelle des deux éléments linguistiques, assez forte pour ue la *langue belgique* fût considérée comme distincte de la langue es habitants de la *Gallia Celtica*.

Réduite à de simples conjectures, privée de toutes données posives fournissant les éléments d'une critique sûre, la science est onc arrêtée devant le problème qui nous occupe; mais, selon notre

sentiment, les Germains, qui, à diverses époques et antérieurement à César, sont venus occuper les territoires de la Gaule septentrionale ou belgique ont, non pas sacrifié leur idiome national à celui des préoccupants celtiques soumis à leur domination, mais insensiblement créé un langage mixte, que nous appellerions germano-celte ou celto-germain.

ORIGINE DU WALLON. SES LIMITES TERRITORIALES. — L'administration des conquérants latins eut-elle pour effet d'exterminer la race germanique au sein de nos populations?

Non, bien au contraire. En admettant même qu'il faille prendre à la lettre ce qui est rapporté de la dépopulation de l'Éburonie, ne voyons-nous pas, sur les ruines mêmes de cet État et dans les limites du territoire occupé par les anciens *Germani cis-Rhenani*, surgir un groupe politique nouveau, celui des Tongres, dont l'extraction et le nom germaniques ne font l'objet d'aucun doute? Et les Sicambres et les Francs et d'autres immigrations dont l'histoire fait mention, n'attestent-elles pas un repeuplement par des tribus aussi teutoniques que celles dont parle César? Et cependant, dans nos provinces du sud-est, ni le tudesque, ni le celtique, ni quelque mélange des deux langues, n'ont prévalu.

C'est que là, comme dans les autres parties de la Gaule, le choc d'une civilisation supérieure contre un organisme social moins développé, l'autorité du pouvoir fort et la prépondérance morale et matérielle du dominateur ont amené une fusion complète des éléments indigènes avec ceux que la conquête y avait implantés. Le contact prolongé des gouvernants romains et des légions qui les appuyaient avec les populations germaniques ou celto-germaniques asservies fit naître insensiblement un langage, dont le latin constitua la base et dont les influences phonétiques du parler local déterminèrent les formes lexiques et la physionomie particulière. Quels que fussent les dialectes parlés par les Nerviens, les Aduatiques, les Éburons, ils ne résistèrent pas et furent absorbés par un idiome nouveau qu'avaient importé les vainqueurs et auquel ces populations ne firent que communiquer quelques traits spécifiques. La domination romaine, en un mot, donna naissance au « wallon ».

Nous compromettrions la dignité de la science si, suspectant ses assertions suffisamment établies, nous venions longuement démontrer ici que le wallon n'est autre chose qu'un dégagement du latin, qu'une *lingua romana*, façonnée et modifiée par des influences lo-

ss, absolument comme le français de l'Ile-de-France ou celui de
Picardie sont dus à une évolution de la même langue, adaptée
: prédispositions, au génie des anciens habitants de ces contrées.
s dialectes populaires de nos provinces du sud-est, compris sous
ppellation générique de « wallon », sont, de l'avis unanime des
guistes sérieux, des rameaux de la grande famille romane; leurs
gines et leurs premiers développements sont obscurs, comme ceux
tous les idiomes issus de l'absorption d'un élément indigène par
e langue exotique et imposée; mais leur classement dans la
aille néo-latine ne peut plus faire question aujourd'hui.
On a prétendu cependant que le latin qui transforma le langage
mitif des Éburons ne fut pas celui de Rome guerrière, mais celui
Rome chrétienne et morte. On a dit aussi que le wallon, loin
tre du latin altéré et localisé, était de l'éburon latinisé. Nous ne
ntestons pas que l'altération subie par le latin dans la bouche des
lges soumis à la puissance des Romains, se soit opérée en con-
rmité du génie spécifique des parlers supplantés par le nouvel
iome; nous estimons que les particularités que ce mode d'altéra-
on a produites constituent précisément le caractère distinctif,
dividuel du wallon, comparé aux autres branches françaises, et
i'il peut donc y avoir, au fond du parler liégeois, un reste de ci-
lisation éburonne. Mais, en admettant une certaine continuité du
ngage usité en Belgique lors de l'invasion romaine, nous fausse-
ons bien plutôt le sens historique, si nous voulions établir, pour
s contrées de la Meuse, une application exceptionnelle du procédé
manisateur auquel tous les territoires envahis et administrés par
s Romains ont successivement été soumis.
M. Ferdinand Henaux, que nous combattons ici, a trouvé du
ste en M. Charles Grandgagnage un contradicteur dont l'autorité
is plus que le patriotisme ne peuvent être suspectés. Les travaux
ntrepris sous la féconde impulsion de la Société liégeoise de litté-
ture wallonne ont, à leur tour, contribué à faire justice de ce vieux
réjugé populaire, que le wallon est en substance le parler des
nciens Belges de César.
Constatons cependant que le wallon contient un contingent plus
ort d'élément germanique que les autres rameaux de la branche
omane-française. Ce fait peut tenir au parler primordial, anté-ro-
nain, des contrées dont il s'agit, ou simplement, selon l'opinion de
I. Grandgagnage, au long séjour des Francs austrasiens dans les
égions mosaines.

Le nom de « wallon » n'apparaît dans les livres qu'à une époque fort éloignée des temps où il a pris naissance, et l'histoire de sa formation se confond avec celle des divers dialectes français en général. La première mention qui en soit faite, à notre connaissance, appartient au XII[e] siècle; elle constate en même temps la conscience que l'on avait, à cette époque, de son origine romaine. L'abbé de Saint-Trond, Rodolphe, écrivait en 1136 ce qui suit: « Adelard, nommé abbé de ce lieu, l'an du Seigneur 999, n'avait pas pour langue maternelle la teutonne, mais celle qu'on appelle, par corruption, romaine (*romanam*), et en teuton, wallonne (*wallonicam*). »

Pas plus que les Germains ne se sont donné eux-mêmes cette appellation nationale, les habitants des contrées romanisées de la Belgique ne se sont attribué le nom qu'ils portent dans l'histoire. Il leur est venu du dehors, c'est-à-dire de leurs voisins de l'est et du nord. « *Walah*, qui signifiait d'abord en tudesque Gaulois, Gallus, désigne déjà dans la glose malbergique le Romain; signe, comme le remarque J. Grimm, que les Allemands ne connaissaient plus dès lors le véritable Gaulois-Celte. Ce nom était donc tout à fait générique; si, par la suite, il a été restreint aux habitants de l'extrémité septentrionale de la Gaule romane, la cause en est soit à l'absence d'un autre nom général pour les Belges romans, soit plutôt, à ce qu'étant voisins des Flamands et des Allemands, nous avons continué à être appelés de ce nom, tandis qu'il tombait ailleurs dans l'oubli » (Grandgagnage).

C'est la même opposition entre « allemand » et *walah* (anglo-saxon *vealh*, ancien nordique *vali*, plus tard *walisch*, *welsch*), qui a déterminé le nom du *churwaelsch* des Romans du canton des Grisons et du *walaque* des Romans ou Roumains du bas Danube. Quant à la forme spéciale du mot *walon*, on ne peut y voir qu'une forme dérivative du thème germanique *wal*, analogue à celle qui a fait passer de nombreux substantifs allemands de la déclinaison faible dans le lexique français avec la terminaison en *on*, tels que *bacon*, *éperon*, *esturgeon*, *gazon*, etc. Ce suffixe *on* (en latin du moyen âge *o*, *onis*) a particulièrement été affecté à la production des noms de peuples; de là *Brito*, *Burgundio*, *Friso*, *Brabantio*, en français : Breton, Bourguignon, Frison, Brabançon; de là aussi *Walo*, *Walonis*, français : *Walon* ou *Wallon*.

La même obscurité qui règne encore sur les origines du roman-wallon et sur les influences diverses qui ont déterminé la com-

sition de son vocabulaire et la façon de ses mots et de ses formes, veloppe également la délimitation successive de son domaine. utefois les investigations portées sur ce sujet permettent d'établir e le groupe wallon des provinces belges a peu sensiblement mofié ses limites depuis la période carlovingienne. Antérieurement à tte période, ces limites ont dû mettre du temps à se fixer et queles indices démontrent que certains districts n'ont donné accès au man que postérieurement à la chute de l'empire.

On s'est prévalu de quelques noms de lieux situés dans la partie llonne du pays pour supposer que, sous les Mérovingiens, la marcation des deux éléments avait éprouvé de notables changents, et que le tudesque, dès cette époque, s'avançait beaucoup us au sud de la ligne actuelle; mais les conclusions tirées, dans sens, du son germanique de certains noms géographiques sont ronées. D'abord un établissement peut avoir été créé sur terre mane par des Francs et en avoir reçu son appellation, sans que la pulation avoisinante appartînt à une race non romanisée. C'est là, rait-il, le cas de la ville de Liége.

Leodic, liudic, qui forme la base du nom de *Liége,* est tudesque et signifie « puic »; Liége était à l'origine un « *vicus publicus.* » Ce radical explique seul les riétés diverses sous lesquelles le nom se présente dans les idiomes divers : latin *odicus, Leodicum, Leodium;* flamand *Leudik,* et par syncope, *Luik;* allemand *ütich, Lüttich;* wallon *Lîge* (prononcez *Lid'ge*); français *Liége.* Ces transformaons sont toutes conformes aux procédés usuels constatés par la science. Il faudra nc bien se résigner à voir dans *Liége* un nom tout aussi tudesque que celui de *Héristal,* et rejeter l'étymologie de fantaisie tirée du nom imaginaire d'un ruisseau.

D'autre part, la germanicité d'un nom peut tenir à un élément ntré dans le fonds roman à une époque très-reculée, et qui est la ource immédiate de la forme wallonne. Ainsi *Houffalise,* nom précédé d'une forme *Hauffalise,* se décompose par *haute falise* et équiaut à *Hauteroche* (un document de 1147 porte *Alta Falisia*). Le mot *alise, falaise* est assurément identique à l'ancien allemand *felisa* aujourd'hui *fels*); cependant il est devenu français, non pas sur le ol wallon proprement dit, mais sur le sol gallo-romain en général.

M. Grandgagnage, à l'appui du fait que la limite des langues a peu varié dans le ays de Liége du nord au sud, signale les noms de deux villages rapprochés, appe- s l'un *Heure-le-Romain* (le roman), l'autre *Heure-le-Ticxhe* (le thiois). Le preier, situé dans la province de Liége, est wallon, comme son surnom l'indique; le cond, situé dans la province de Limbourg, était resté flamand jusque vers la fin u siècle dernier. « Les surnoms de ces villages attestent déjà l'ancienneté de la

limite, mais leur nom est plus significatif encore. » En effet, le savant linguiste nous apprend que le nom d'*Heure* a été précédé des formes *Hore, Oire*, en latin *Ora*, et qu'il y a donc tout lieu de croire que l'on a à faire ici au mot ancien *ore*, qui signifiait « limite, bord », et qui reproduit le latin *ora*, « extrémité. » On voit également le dérivé *Oreye* désigner une localité du canton de Waremme, située à peu de distance des deux Heure, vers l'ouest et aussi sur la limite.

Cause historique du dualisme des langues en Belgique. — Nous avons vu que la domination romaine avait provoqué dans notre pays la naissance d'un idiome roman particulier, connu sous le nom de « wallon ». Par suite de la prédominance accordée à une autre branche française dans la littérature et dans la vie sociale, ce wallon s'est vu descendre, comme les autres idiomes congénères nés sous les mêmes influences, au rang de patois, et il subsiste encore, avec de nombreuses variétés, dans ce que l'on appelle la Belgique romane, c'est-à-dire dans les provinces de Liége, de Namur, de Hainaut, dans la plus grande partie du Luxembourg et dans l'arrondissement de Nivelles en Brabant.

Le Limbourg, la plus grande partie du Brabant, la province d'Anvers et les deux Flandres ont conservé l'usage de dialectes teutoniques compris sous le nom générique de « flamand ». Par quelles causes ces contrées, qui ont subi la puissance romaine d'une manière aussi effective que les autres parties de la Gaule Belgique, ont-elles échappé à la romanisation à l'égard de la langue? Sauf d'insignifiants mouvements sur la ligne de démarcation, rien n'atteste que nos provinces flamandes aient jamais, dans tout le cours de leur histoire jusqu'à la première révolution française, abandonné leur parler primordial sous l'influence de quelque envahissement roman; aucune preuve non plus n'existe d'une lutte engagée à cet égard entre les populalations et leurs gouvernants. Comment donc s'explique le fait de l'adoption d'une langue latine par une partie de la Belgique et la persistance d'un idiome germanique dans une autre?

On est généralement d'accord pour attribuer cette exclusion du latin dans une partie du territoire belge, non pas à des causes morales dépendantes du caractère propre ou de l'état de civilisation des habitants, mais à la nature du sol et à la situation géographique, grâce à laquelle les populations plus isolées des terres basses de la Belgique septentrionale éprouvèrent moins directement l'action du régime romain. M. Ch. Grandgagnage est, sur ce point, de l'avis de Raoux et de Schayes.

La persistance des idiomes tudesques qui doivent avoir été en sage chez les populations du nord et de l'ouest de la Belgique à époque de César, serait ainsi due aux difficultés matérielles qui 'opposèrent, dans ces régions incultes et d'une population clair-emée, à l'implantation de l'élément romain qui avait absorbé les diomes indigènes à l'est et au midi. Elle fut naturellement aidée ar l'arrivée des Francs qui, tout en s'assimilant promptement le arler latin dans les contrées où la culture romaine avait jeté de rofondes racines, n'avaient aucun intérêt à gêner l'expansion du udesque dans celles que la romanisation n'avait point atteintes.

Un effet non moins puissant fut exercé en faveur du développe-ment du tudesque par les milliers de Saxons transplantés, sous Char-emagne, dans les Flandres et qui défrichèrent les marais de cette ontrée. « De ceste gent », dit la Chronique de Saint-Denis, « sont é et extrait, si comme l'en dit, li Brabançon et li Flamenc, et ont ncore ceste mesme langue. »

On a prétendu que ce dernier renforcement de la population ger-manique a été cause que la langue française n'a pas envahi aussi bien les Flandres que les quartiers de Lille et de Tournai; mais cette prétention n'est fondée sur aucun argument sérieux et ne mé-riterait quelque attention que si, dès avant l'établissement des colo-nies saxonnes, quelque indice nous montrait l'élément roman en voie de s'étendre vers le nord. On peut accorder, comme nous 'avons fait, que le tudesque des Ménapiens, des Aduatiques et des Nerviens septentrionaux fut mêlé de celtique, mais les mouvements ethniques qui se sont opérés au sein de ces peuples sous le règne les Francs, les diverses invasions dont le littoral a été le théâtre dès avant la retraite des Romains et qui ont déterminé la dénomina-ion significative de *Littus saxonicum* et d'autres circonstances encore ne permettent point de douter que le pays en question était habité par des populations de langue essentiellement teuto-nique.

Ce qui a élevé une digue à l'extension du roman ou wallon vers e nord et l'ouest, c'est donc le caractère du sol et l'isolement qu'il amenait pour les habitants placés entre la mer et la Meuse. Mais une difficulté surgit, et avec elle une objection contre cette thèse. En réalité, les limites du wallon, dans les provinces de Liége et de Limbourg, ne sont pas marquées par la nature et se trouvent bien en deçà des bruyères et des marais que nous supposons avoir arrêté 'œuvre de la romanisation. Tongres était bien un des points capi-

taux de l'administration romaine, et cependant il est demeuré en dehors du territoire wallon.

M. Grandgagnage se rend compte de cette singularité en invoquant des faits postérieurs à l'époque où les contrées de l'Est eurent définitivement reçu l'empreinte romane. « Il faut admettre, dit-il, qu'un ou plusieurs peuples allemands sont venus s'établir sur le sol romanisé de la Belgique, à une époque quelconque à partir du moment où la puissance romaine fut trop affaiblie pour repousser ou subjuguer ces intrus. »

Ce raisonnement est certainement fondé; il fait comprendre que les particularités du sol n'ont pas exclusivement contribué à circonscrire le groupe wallon; mais, au fond, il s'applique à toute la Néerlande, les Flandres comprises, et laisse sans réponse suffisante la question de savoir pourquoi une partie du territoire des Tongres, subissant la destinée commune des Gaulois, est entrée dans le rayonnement roman, tandis que l'autre, placée dans les mêmes conditions politiques et physiques, y a échappé. Il ne sera pas facile d'éclaircir ce fait, pas plus que d'expliquer pourquoi la romanisation de la langue n'a pas eu de prise sur les Ubiens, les alliés des Romains, pourquoi l'on ne parle pas aussi bien le français ou wallon à Cologne et à Bonn qu'à Namur et à Liége.

LE FLAMAND, SES ORIGINES, SES ÉLÉMENTS ET SON HISTOIRE. — Le flamand n'est pas un reste obscur d'un idiome éteint, tel que le breton ou le basque: c'est un rameau plein de séve et de vitalité d'une des deux grandes branches de la souche germanique. Aussi bien que les divers dialectes parlés dans les provinces dont se compose le royaume actuel des Pays-Bas et littérairement subordonnés à ce qui s'appelle communément la langue hollandaise, le flamand fait partie du groupe d'idiomes teutoniques compris sous l'appellation de *bas-allemand* (all. *nieder-* ou *platt-deutsch*), ce qui veut dire l'allemand parlé dans les basses terres du littoral, par opposition au haut-allemand (all. *hoch-deutsch*), qui est l'allemand des régions centrales et méridionales.

Cette division fondamentale de l'allemand peut se comparer à celle qui a existé pendant longtemps dans l'ensemble des idiomes franço-romans ou français sous les noms de langue d'oïl et de langue d'oc. Dans les limites actuelles de l'empire d'Allemagne, la distinction radicale entre haut et bas allemand n'affecte plus que la langue parlée. Depuis longtemps, sous l'influence surtout de la

forme, le haut allemand, ayant acquis la prééminence littéraire et tendu son domaine bien au delà de sa circonscription primitive, a is des entraves à l'expansion du *nieder-deutsch*. Ce dernier, dont s dialectes se parlaient dans toute l'étendue de cette vaste région e la basse Allemagne comprenant le Bas-Rhin, la Westphalie, les tats de Hanovre, d'Oldenbourg et de Brunswick, les villes hanséaiques, le Holstein, la Saxe prussienne, le Brandebourg, le Meckmbourg et la Poméranie, a cessé d'exister à l'état de langue littéaire et officielle et a subi le même sort que la langue des roubadours qui, sous les envahissements de la langue d'oïl, s'est e déchoir du rang élevé qu'elle occupait jadis.

Supplanté par le *hoch-deutsch*, comme organe de la vie publique, ociale et scientifique, le *nieder-deutsch* n'a plus cours dans les pays e la basse Allemagne qu'au foyer domestique et dans les rapports miliers du peuple, à la ville comme à la campagne. Mais, au delà e l'Allemagne, il a conservé son rang de langue nationale chez nos oisins du Nord et soutient vaillamment ses droits séculaires dans a grande moitié de la Belgique indépendante et même dans un coin u nord-ouest de la France.

La véritable appellation sous laquelle la branche allemande dont notre flamand fait partie a traversé les époques du moyen âge et qui, dans certaines contrées, est encore consacrée par l'usage populaire, est celle de *dietsch*. C'est aussi la forme qu'avait revêtue dans a Néerlande le nom propre de la langue allemande en général. Ce même nom sonne *deutsch* dans le haut allemand, *duitsch* dans le hollandais actuel, *tysk* ou *tydsk* dans les idiomes scandinaves. Toutes ces formes découlent de la plus ancienne qui est *diutisc*, adjectif dérivé du substantif *diut* (gothique *thiuda*), plus tard *diet*, qui signifie peuple; donc proprement *sermo vulgaris*. La latinité du moyen âge avait traduit le mot par *theotiscus*, *theodiscus*, d'où sont issues très-régulièrement les anciennes formes françaises *tiès*, *thiois*, les formes wallonnes *tiexhe*, *tixhe*. Constamment les trouvères opposaient le *thiois* au *roman*, comme les anciens poëtes néerlandais le *dietsch* au *waelsch*. *Tudesque* est un vocable récent, créé par les savants, et qui n'a jamais été populaire. Les Italiens, plus correctement, disent *tedesco*.

Nous ne saurions préciser quand et dans quelles circonstances a surgi la dénomination de *flamand*, en tant que désignant non pas spécialement la langue parlée dans les Flandres, mais la langue thioise des Pays-Bas en général; on la dit postérieure au XVIe siècle.

Quoi qu'il en soit, elle ne s'appliquait, à l'origine, qu'au parler des Flamands, c'est-à-dire des habitants du comté de Flandre. Le mot *flamand* n'est, à vrai dire, qu'un substantif reproduisant le nom de peuple néerlandais *vlaeminc*. On en a fait, par abus, un adjectif, comme cela est arrivé aux noms ethniques *allemand* et *normand*. L'orthographe primitive et normale était *flamenc;* c'est par l'altération de la finale gutturale que s'est produite celle de *flamant* ou *flamand*. A ce mot correspond, en flamand même, l'adjectif *vlaemsch* (la racine *vlaem* unie au suffixe *isch*). La gutturale finale primitive s'est conservée dans l'espagnol *flamenco* et dans l'italien *fiammingo*, ainsi que dans l'adjectif verbal français *flamingant*.

La distinction entre flamand et hollandais est purement géographique : le terme « langue hollandaise » (terme d'ailleurs tout à fait moderne) ne dit pas autre chose que langue néerlandaise ou thioise, telle qu'elle s'est développée et fixée dans les anciennes Provinces-Unies des Pays-Bas ; « langue flamande », d'autre part, désigne la même langue néerlandaise telle qu'elle s'est formée, grâce à d'autres influences sociales, sur le sol belge, telle que la manient et cultivent les écrivains de notre pays, en respectant à la fois les bonnes traditions du passé et l'autorité des classiques hollandais. En effet, il faut aujourd'hui une fine connaissance de la langue pour découvrir à première vue qu'un livre néerlandais émane d'un auteur belge plutôt que d'un auteur habitant au delà du Moerdyck. Les dissemblances purement orthographiques, qui jusque dans ces derniers temps avaient subsisté par l'effet de l'habitude et d'une longue séparation politique, ont disparu à la suite de mesures prises à cet effet par le gouvernement belge.

De ce qui précède il résulte que les termes « flamand » et « hollandais », en tant qu'ils s'appliquent à la langue écrite, n'ont plus de raison d'être : ils devraient s'effacer dans l'usage populaire, de même qu'ils ont disparu du monde scientifique, pour faire place à leur dénominateur commun de *néerlandais*. Un mot français tombé en désuétude traduisait exactement cette expression : c'était l'adjectif *avalois*. On disait les *pays d'aval* pour les Pays-Bas.

L'absence de documents écrits avant le milieu du XIIe siècle présente au philologue d'insurmontables difficultés pour traiter la question des éléments constitutifs du flamand et des influences qui ont concouru à son développement. Encore moins faut-il songer à démêler les éléments qui pourraient être attribués aux idiomes parlés à l'époque romaine. Nous considérons comme un jeu d'esprit

la thèse de Moke, d'après laquelle les différents dialectes flamands correspondraient aux langages des Ménapiens, des Nerviens, des Éburons et des Toxandres. Cependant le lien étroit qui unit les diverses variétés du néerlandais ou flamand aux idiomes bas-allemands fait présumer une communauté de sources, et l'on ne s'écarte guère de la vérité en confondant les origines des dialectes néerlandais avec celles du dialecte germanique appelé le « saxon ». Ici, la philologie a du moins une base fort ancienne dans un poëme sur l'histoire du Sauveur (*Heliand*), écrit en vers allitératifs par un auteur anonyme et à la demande, dit-on, de Louis le Débonnaire.

Si l'on peut faire découler le néerlandais, en substance, du langage des Saxons établis dans les Pays-Bas, il est bien plus avéré que l'idiome des anciens Frisons a laissé de nombreuses traces dans les patois parlés sur le littoral nord. Quant à la langue des Francs, le peu qui en a été découvert, concernant l'organisme grammatical et la structure des mots, prouve qu'elle n'a pas été sans influence non plus sur la langue des populations de même race, au milieu desquelles les Francs ont séjourné. L'examen auquel le professeur Kern a en dernier lieu soumis les gloses malbergiques, avec une sagacité et une persévérance admirables, ont sur plusieurs points mis cette influence en lumière.

En traitant des éléments constitutifs de la langue néerlandaise en général et du flamand en particulier, nous avons à mentionner aussi une couche romane. Il ne faut pas lire longtemps dans un texte flamand ou hollandais pour y rencontrer un terme qui se trahit aussitôt comme appartenant à cette couche ; mais, à cet égard, il faut être circonspect et ne point exagérer l'influence française, en attribuant à cette langue proprement dite les termes exotiques romans qui foisonnent dans le dictionnaire flamand. Il y a là des sources directes différentes. D'abord le latin de l'Église a déposé dans le bas-allemand, comme dans le haut-allemand, un grand nombre de ses expressions courantes, et nous ne nous tromperons guère en plaçant dans cette catégorie des mots tels que *martelaer* (martyr), *bisschop* (episcopus), *leek* (laïcus), *monik* (monachus), *klooster* (claustrum), *kruis* (crux) et une foule d'autres vocables du domaine ecclésiastique ou religieux. La part apportée par la langue latine, en tant qu'organe de la science, est encore plus considérable et affecte toutes les branches du savoir humain. Le flamand n'a pas plus échappé à l'influence savante que l'allemand, bien que par leur génie les idiomes germaniques soient infiniment plus aptes que le

français à se servir, pour les besoins de la terminologie scientifique ou technologique, de leurs propres ressources. La vie sociale, littéraire et politique française, enfin, a laissé de nombreuses traces dans le parler des pays du Nord, comme la société française elle-même a fait un accueil facile aux termes en vogue parmi les classes supérieures à Londres, à Madrid, à Florence, etc.

On peut signaler, parmi les emprunts faits au français, beaucoup d'abus; le caprice et la mode y ont joué leur rôle, et les écrivains scrupuleux luttent contre les intrusions inutiles. Celles-ci, d'ailleurs, remontent au début de la littérature néerlandaise. Nous avons, à ce sujet, compulsé quatre compositions poétiques du moyen âge, le *Parthonopeus de Blois*, *Flore et Blancheflor*, le *Dietsche Doctrinael* et la *Vie de sainte Christine*; or, voici une moisson (bien incomplète) des mots français germanisés dont les auteurs de ces traductions ont parsemé leur texte. Nous joignons en parenthèses les mots originaux, en distinguant par un astérisque ceux qui appartiennent à l'ancienne langue d'oïl.

Abijt (habit).
Ababijs (abaubi *)
Achemeren (acesmer *, orner).
Aelmonier (aumônier).
Amijs (ami).
Aquiteren (acquitter).
Arriveren (arriver).
Acort (accord).
Affoliren (affoler *, blesser).
Aventure (aventure).
Balsemier (balsamier).
Bliaut (bliaut *, vêtement).
Bottelghier (bouteillier).
Bozine (buisine *, trompette).
Blasfemiren (blasphémer).
Castien (castier *, enseigner).
Conincstavel (connestable *).
Conquireren (conquérir).
Convoyeren (convoyer).
Consile (conseil).
Covertoer (couvertoir *).
Columne (colonne).
Cure (cure, soin).
Conduut (conduite d'eau).
Coorde (corde).
Crijten (crier).
Chierheit (chierté *, cherté; radical roman joint à un suffixe tudesque).
Clergie (clergie *, science).
Confuse (confusion).
Caneel (cannelle).
Castanghier (châtaignier).
Caitijf (chaitif *, chétif).
Clareit (claret).
Culct (lat. culcita, anc. fr. coulte).
Discoert (descort *, discorde).
Delijt (délit *, plaisir).
Deviseeren (deviser).
Even (avoine).
Eglentier (églantier).
Fame (fame).
Fel (fel *, méchant, cruel).
Fier (fier).
Fijn (fin, conclusion).
Fijnen (finir).
Fysicijn (fisicien *, médecin).
Fonderen (fonder).
Forneyse (fournaise).
Flume (flum *, fleuve).
Gheroffel (girofle).
Ghisarme (guisarme).
Greffie (greffe *, stylet).

Hanteren (hanter).
Kemenade (bas-latin *caminata*, chambre à cheminée).
Jeeste (geste *, événement).
Joie (joie).
Luxurie (luxure).
Maisniede (maisnie *, ensemble des membres d'un ménage).
Merle (merle).
Miraude (émeraude).
Morseel (morsel *, morceau).
Manier (manière).
Meestrie (maistrie *, art).
Nosen (nuisir *, nuire).
Occasoen, *ocsoen* (occasion, cause).
Pineel (panneau).
Paleis (palais).
Parlement (parlement, assemblée).
Pilaar (pilier).
Plooi (ploi *, pli).
Poente (*te*) (à point).
Prayeel (praël *, préau).
Prise (pris *, louange).
Proeven (prouver, éprouver).
Peinsen (penser).
Prenden (prendre).
Prosent (présent, don).
Pute (pute *, mauvaise femme).
Pauwelione (pavillon).
Quite (quitte).
Roke (roc, roche).
Rote (route * = troupe).
Scrijn (écrin).
Serjant (sergeant).
Sconfieren, *scoffiren* (desconfire *; le mot scoffiren est revenu en français sous la forme *escoffier*).
Silentie (silence).
Souter (sautier *, psautier).
Struweren (destruire *).
Sicmoer (sycomore).
Somer (sommier, bête de somme).
Tormenten (tourmenter).
Termt (terme).
Trahinen (trahiner *, écarteler, supplicier, tourmenter).
Travelgieren (travailler).
Truwant (truand).
Ver-noyen (du fr. en-nuyer).
Visiren (viser, considérer).
Vunte (fonts baptismaux).
Usage (usage).
Yvoren (d'ivoire).

Beaucoup de ces vocables empruntés ont reçu droit de cité dans la langue.

Si nous passons à l'examen du contingent que les dialectes néerlandais à leur tour ont fourni à ce que l'on appelle le fonds germanique du français, nous trouvons qu'après avoir défalqué de ce fonds ce qui revient aux divers peuples de race teutonique qui ont occupé les Gaules et qui ont laissé l'empreinte de leur parler dans la langue française, le contingent spécifique du flamand se réduit à peu de chose. Il s'agrandirait considérablement si l'on était autorisé à y comprendre tous les mots que la science attribue à l'importation franque; mais, pour être admis à le faire, il faudrait être fixé sur le point de savoir si la langue des Francs peut réellement être considérée comme une des bases essentielles du néerlandais ou flamand.

On a prétendu que la grande partie des termes de marine français étaient de provenance flamande. C'est là, selon toute apparence, une erreur; une analyse exacte de ces termes n'en laisse

subsister qu'un bien petit nombre qui, par leur physionomie et leur histoire, accusent indifféremment une provenance normannique, anglo-saxonne ou anglaise.

Voici un certain nombre de termes français de toutes catégories logiques, dont l'étymologie directe paraît, sans concurrence, appartenir au domaine néerlandais. Pour plus de détails, nous renvoyons à notre *Dictionnaire d'étymologie française*.

Affaler (afhalen).
Agret *, *agrei*, auj. plur. *agrès* (gereide, gerei).
Amarrer (marren)
Arquebuse (haakbus).
Avarie (haverij).
Bac (bak).
Berme (breme *, bord, lisière).
Blouse, trou de billard (bluts *, cavité).
Brodequin (broseken).
Cabillaud (kabeljaauw).
Cahute (kajuit).
Cambuse (kabuys).
Capre (kaper).
Caquer des harengs (kaaken).
Chaloupe (sloop).
Drogue (droog = sec).
Échasse (schaats).
Écofrai (schapraai).
Étai (staede *, staye *).
Flèche (flits).
Framboise (brambezie).
Frelater (verlaten = transvaser).
Gréer un navire (voy. *agrès*).
Guenille (quene *, vêtement de laine?).
Hâle (hael *, sec).
Hamac (hangmat).
Haubans (hoófdbant *).
Hêtre (heester).
Hie (hei).
Hocher (hotsen, hutsen).
Houille (schol, allem. scholle).
Kermesse (kerk-misse).
Lof (loef).
Mannequin (mannekin *).
Maquereau, entremetteur (maker = courtier).
Maquignon (du verbe maken, négocier).
Moue (mouwe = renflement, grosse lèvre).
Moufette (de muf, moisi).
Mousse, *émousser* (motsen).
Mulot (de mul, poussière).
Nope (nop)..
Orse, *ourse*, terme de marine (lurts * gauche; suppression de l'initiale, prise pour l'article).
Plaque (plak).
Pot (pot).
Quinte p. quinque (kink-hoest).
Raban (ra-band).
Radoter (doten, dutten = rêver).
Ralingue (raa + leik).
Rate (râte = rayon de miel).
Rouir (roten).
Semaque (smak).
Senau (snauw).
Seran (schrans).
Tamis (teems?).
Trac et *traquer* (trekken).
Tricoises (trek-ijsers?).
Tricoter (strik, strikken).
Vacarme (de l'anc. interjection wach-arme, littér. = hé-las).
Vilebrequin (wiel-boorken).

La langue néerlandaise belge, ou le flamand, dans son expression littéraire, tend de plus en plus à se modeler sur les œuvres classiques des écrivains du Nord; tout en se retrempant aux sources

ves du parler populaire et en réhabilitant certaines règles de rammaire et de syntaxe, abandonnées ou négligées par les mo-ernes, elle vit au fond de la vie qui respire dans les productions es Bilderdyck, des Tollens et des Van Lennep. Mais, autour de la ngue écrite et disciplinée, se groupent, dans les diverses contrées, e nombreuses variétés parlées, se distinguant entre elles par des stèmes phonologiques, des habitudes grammaticales, des expres-ions et des termes particuliers. Le célèbre recueil intitulé *Germa-ien's Völkerstimmen* (les Voix des divers peuples germaniques) ren-rme un appendice consacré aux dialectes flamands : on y trouve es échantillons du langage particulier en usage parmi le peuple des lles belges suivantes : Tongres, Saint-Trond, Hasselt, Hougaerde, irlemont, Diest, Louvain, Bruxelles, Hal, Enghien, Grammont, ermonde, Merchtem, Malines, Anvers, Turnhout et Bruges.

Délimitation territoriale des deux langues ; leur rapport numé-ique. — Après avoir sommairement fait connaître sous quelles fluences les deux langues populaires parlées en Belgique s'y sont roduites et développées, nous faillirions à une partie de notre tâche i nous laissions en dehors de cet exposé l'indication des limites ui séparent actuellement leurs domaines. Deux sources d'informa-on se présentaient à ce sujet : d'abord un travail de Raoux dans s Mémoires de l'Académie royale de Belgique ; puis le livre de . Richard Böckh, intitulé : *Der Deutschen Volkszahl und Sprachge-et in den europäischen Staaten.* Nous résumerons les résultats de urs investigations, en commençant par le mémoire de Raoux qui onduit le lecteur de l'ouest à l'est, tandis que M. Böckh suit la rection opposée.

La démarcation entre la langue flamande (ou allemande) et la ngue wallonne, si l'on ne s'attache qu'aux villes et aux localités s plus considérables, s'établit ainsi qu'il suit en partant de la mer u Nord.

Les localités extrêmes de l'élément germanique (situé au nord ou l'ouest de l'élément roman) sont : Gravelines, Bourbourg, Bergues, ssel, Hasebrouck, Bailleul (ces six premiers noms appartiennent core au territoire français), Messines, Menin, Courtrai, Renaix, rammont, Enghien, Hal, Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Saint-rond, Tongres, Maestricht (Pays-Bas), Aix-la-Chapelle (Prusse), pen (Prusse), Saint-Vith, Reuland, Vianden (ici nous entrons dans grand-duché de Luxembourg), Diekirch, Arlon, Luxembourg.

Les localités principales extrêmes de l'élément roman sont : Calais, Ardres, Saint-Omer, Armentières, Lille, Tournai, Lessines, Ath, Braine-le-Comte, Nivelles, Genappe, Wavre, Jodoigne, Hannut, Liége, Verviers, Limbourg, Malmedy, Houffalize, Bastogne, Étalle, Virton et Longwy.

La bande de terrain intermédiaire entre ces deux lignes ne renferme que des communes où l'on parle soit flamand, soit wallon, suivant qu'elles se trouvent plus rapprochées de l'une ou de l'autre.

Les investigations historiques qui font l'objet du Mémoire de Raoux constatent que la démarcation établie ci-dessus n'a pas sensiblement varié dans tout le cours des siècles, même depuis la période franque. L'usage du français, comme langue officielle, soit pendant la domination française, soit depuis la création du royaume de Belgique, peut avoir influé sur le nombre de personnes qui, dans une même localité, ont abandonné leur langue maternelle flamande en faveur du français, mais la topographie des langues, proprement dite, n'en a point été atteinte.

La question qui nous occupe est traitée avec plus de détail par M. Böckh. Quittant le département français de la Moselle, l'auteur allemand nous fait franchir la frontière belge par la commune de Halanzy (canton d'Arlon, à sept kilomètres sud-ouest de Messancy), appartenant en majeure partie à l'élément germanique. A partir de là, vers le nord, la ligne de démarcation, qui jusqu'à Limbourg laisse l'élément germanique (allemand) sur notre droite, se confond d'abord avec la limite occidentale de l'arrondissement d'Arlon, à l'exception des localités de Rachecourt et de Meix-le-Tige qui forment des enclaves wallonnes de cet arrondissement. Depuis Martelange, elle court, entre Fauvillers et Tintange, le long de la frontière qui sépare le territoire belge du grand-duché de Luxembourg, puis, à l'exception de la commune belge de Behault ou Beho (all. Bochholz), où l'on parle allemand, et jusqu'à l'Amblève, le long de la frontière prussienne. A Recht (Prusse), remontant un peu le cours de l'Amblève, elle se dirige, sur l'ancien territoire de l'abbaye de Stavelot, entre Belvaux et Malmedy (à gauche) et Büttgenbach (à droite), vers Limbourg. De cette ville wallonne, elle atteint Henri-Chapelle, et de là, dans la direction ouest, Visé sur la Meuse; cependant, au delà de cette ligne, les communes belges de Baelen, Aubel et Mouland parlent en grande partie le wallon.

Depuis Mouland, en aval de Visé, jusque vers Maestricht, la limite se confond avec le cours de la Meuse. De là, tournant au sud-ouest

ɜt laissant au domaine wallon les communes limbourgeoises de La-
laye, Eben, Wonck et Roulange, elle franchit le Geer entre Sluse et
'reeren, de sorte que Heur-le-Tiexhe reste du côté flamand et Otrange
u côté wallon. Jusqu'à Corswarem (wallon), elle coïncide avec la
rontière sud de la province de Limbourg, traverse Rosoux-Cren-
rick et tranche le coin extrême nord-ouest de la province de Liége
renfermant Houtain-l'Évêque, Wamont et Oberwinden) au profit de
ı partie germanique.

Dans le Brabant, la séparation des langues est marquée par la
imite qui sépare les arrondissements de Louvain et de Bruxelles de
elui de Nivelles. Les seules déviations à noter sont, comme parlant
wallon, pour l'arrondissement de Louvain, les communes de Neer et
Op-Heylissem, de l'Écluse et une partie de Zetrud-Lumay (sur la
grande Geete); et pour celui de Bruxelles, à l'ouest de la Senne, les
communes de Saintes et Bierghes (entre Hal et Enghien).

Passant, au sud de Bierghes, sur le territoire du Hainaut, nous
trouvons dans cette province, du côté flamand, la ville d'Enghien
(flam. Edingen), une partie de Marcq, puis Saint-Pierre, Biévène,
une partie des Deux-Acren à l'embouchure de la Marcq dans la
Dendre. A partir de là, la séparation des provinces de Flandre
orientale et de Hainaut forme en même temps celle des langues, si
ce n'est que, dans la dernière, Everbecq appartient encore au do-
maine flamand, et en Flandre, à l'ouest de Renaix, les trois com-
munes de Russeignies, Amougies et Orroir sont du domaine wallon.
Après Orroir, la limite remonte, sur une étendue de quelques kilo-
mètres, le cours de l'Escaut; puis, laissant du côté wallon les cinq
communes les plus méridionales de l'arrondissement de Courtrai
(Flandre occidentale), Espierres, Dottignies, Herseaux, Luingne et
Mouscron, elle se dirige vers Wervicq (flamand), d'où, passant sur
la rive gauche de la Lys (les localités situées en amont sur cette
rivière, Comines et Warneton, sont wallonnes), elle franchit, au
nord-ouest de Neuve-Église, la frontière française.

Pour le nord de la France (arrondissements de Dunkerque et
d'Hazebrouck), un travail sur la délimitation du flamand et du fran-
çais, publié en 1857 par M. E. de Coussemaeker, nous apprend que
la limite de la partie où le flamand est, ou parlé exclusivement, ou
prépondérant, court à partir d'Armentières, au sud et à l'ouest des
localités suivantes : Bailleul, Vieux-Berquin, Steenbecque, Stercus,
Lynde, Eblinghem, Bavinckove, Noordpeene, Lederzeele, Wulver-
dinghe, Millam, Capelle-Brouck, Brouckerque, Spycker, Petite-

Synthe. Dans les environs de Dunkerque, le français a prévalu; il en est de même dans Bourbourg; il a tout à fait détrôné le flamand à Gravelines et à Saint-George.

Après avoir tracé les lignes qui circonscrivent territorialement le domaine des deux langues nationales, il nous importe encore de faire connaître la *force numérique* de chacune d'elles dans les diverses provinces. A cet effet nous avons, sur les données du dernier recensement officiel, celui de 1866, recherché les chiffres proportionnels (un sur mille) dans lesquels se répartit le total des habitants à l'égard des langues, et dressé le tableau suivant :

HABITANTS PARLANT	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	LE ROYAUME.	C[illegible] ABS[illegible]
Le français.	8.3	265	41	9.7	958	896	45	847	990	423 °/°	2,041,[illegible]
Le flamand.	924.3	560	879	923	18	38	887	0.92	1.2	498	2,406[illegible]
L'allemand.	1.5	2.4	0.5	0.26	0.37	19	0.69	104	0 3	7	[illegible]
Fr. et flam.	61	160	176	64	20	29	64	2.3	5.6	64	[illegible]
Franç. et all.	0.45	2.5	0.29	0.24	0.8	14	0.52	44	1.5	4	[illegible]
Flam. et all.	0.65	0.66	0.04	0.11	0.03	0.9	0.55	0.13	0.14	0.33	
Les 3 lang.	1.67	2.5	0.40	0.7	0.21	1.2	1.21	0.46	0.16	1	
D'autr. lang.	1.34	4.3	1.70	0.64	0.67	0.42	0.80	0.35	0.18	1.40	
Sourds-muets.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0.39	
										1000	4,8[illegible]

Il résulte de ce tableau que, sur 1,000 habitants, 498 parlent flamand exclusivement et 423 le français exclusivement.

Si nous comptons au profit de l'élément flamand le nombre ceux qui parlent cette langue concurremment avec le français, qu'on peut considérer comme Flamands d'origine, le rapport de 4 à 423 s'élèvera à celui de 563 à 423.

65 pour mille des habitants seulement, et ce sont, selon to probabilité, des Flamands, ont acquis l'usage des deux langues.

Pour donner tout l'intérêt au relevé ci-dessus, il faut le rapp cher des faits constatés vingt années plus tôt, en résumant résultats du recensement de 1846.

	FRANÇAIS.	FLAMAND.	ALLEMAND.	ANGLAIS.	AUTRES LANGUES.
	Par mille.	Par mille.	Par mille.	Par mille.	Par mille.
rs.	17	975	4	2	2
ınt	319	676	2	2	1
lre occidentale.	53	945	»	2	»
lre orientale .	17	982	1	»	»
ıat	970	29	1	»	»
. . . . .	944	46	9	1	»
ourg	50	949	1	»	»
nbourg . . .	858	4	138	»	»
ır	993	6	1	»	»
ome	421	570	8	1	
es absolus .	1,827,141	2,471,248	34,060	3,824	923
	4,337,196				

remarquera, par l'étude de ces chiffres, que la progression du ais, de 1846 à 1866, est bien minime en ce qui concerne les nnes pour lesquelles, dans les deux recensements, le français déclaré comme langue unique; nous voyons le chiffre propor-el se modifier de 421 à 423 pour cent. Le rapprochement de la que « flamand » du tableau de 1846 avec celle du tableau de fait constater une diminution de 72 pour cent, mais nous re-ons 65 pour cent de ce déficit dans les rubriques du tableau 366 concernant les personnes parlant le flamand concurrem- avec le français ou l'allemand. Ces rubriques manquent dans elevés de 1846, et ce sont elles particulièrement qui pourraient ir une base quelque peu sûre pour mesurer les progrès réels ançais.

ur nous résumer, nous pouvons, d'après les documents de , établir en chiffres ronds les proportions suivantes :

bitants parlant	le flamand	50.0	pour cent.
»	» le français	42.5	»
»	» les deux langues. . .	6.5	»

iographie. — Jules César, *De Bello gallico;* Holzmann, *Kelten und Germanen,* Stutt- 855; Ferdinand Henaux, *Études historiques et littéraires sur le wallon,* Liége, 1843;

Charles Grandgagnage, *De l'origine des Wallons,* Liége, 1852 ; le même, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* (inachevé), Liége, 1847-1850 ; le même, *Vocabulaire des anciens noms de lieux de la Belgique orientale,* Liége, 1859; Bormans, *Lettre à M. Charles Grandgagnage* (Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, II, 499); Raoux, *Mémoire sur l'origine des langues flamande et wallonne* (Mémoires couronnés de l'Académie royale, V, 1826); Schayes, *La Belgique pendant la domination romaine,* 3 vol. in-8°, Bruxelles, 1858-1859 ; Firmenich, *Germanien's Völkerstimmen,* 3 vol. gr. in-8°, Berlin, 1843 1854 ; Raoux, *Mémoire sur l'ancienne démarcation des pays flamands et wallons aux Pays-Bas* (Nouveaux mémoires de l'Académie, IV, 1825); Richard Böckh, *Der deutschen Volkszahl und Sprachgebiet in den europäischen Staaten,* in-8°, Berlin, 1870 ; Auguste Scheler, *Dictionnaire d'étymologie française d'après les résultats de la science moderne,* nouvelle édition, gr. in-8°, Bruxelles, Muquardt, 1873.

XIV

HISTOIRE DE LA PHILOLOGIE

Par M. L. ROERSCH,
Professeur à l'université de Liége.

Quand le monde ancien, déjà miné par la décomposition, s'écroula sous les coups des barbares, sa civilisation ne périt pas tout entière: l'empire d'Orient se maintint à Constantinople durant tout le moyen âge et conserva, dans sa langue et ses lettres, des parties notables de la civilisation grecque, tandis qu'en Occident, le christianisme, triomphant du culte païen avant la chute de Rome, mais adoptant le latin pour sa liturgie et la défense de ses doctrines, contribua à sauver d'une ruine totale la civilisation romaine.

Le latin resta donc la langue de l'Église et aussi celle de la science alors intimement unie à la théologie. Pour l'écrire ou le parler avec quelque pureté, on ne pouvait négliger complétement l'étude des auteurs anciens, mais on les étudiait moins pour s'imprégner de leur esprit que pour y trouver des règles de style et de grammaire. Peu de personnes cependant réussirent à écrire le latin d'une manière correcte et élégante. Les Pères de l'Église avaient naturellement le pas sur les auteurs profanes, et, comme ils avaient vécu à une époque de décadence littéraire, ils n'étaient guère propres à servir de modèles. D'autre part, la philosophie scolastique, création du moyen âge, inventa pour ses discussions une terminologie toute nouvelle qui, plus que tout le reste, altéra la latinité.

Insensiblement s'établit dans la généralité des écrivains ecclésiastiques un style latin nouveau, s'éloignant de plus en plus de l'ancienne langue; les auteurs anciens, complétement négligés, auraient peut-être péri, si une réaction énergique ne s'était produite en Italie au XIV[e] siècle pour gagner ensuite les autres pays de l'Europe. Ce mouvement, connu sous le nom de renaissance, n'exerça son influence chez nous qu'à la fin du XV[e] siècle. Alors seulement la civilisation antique devint l'objet d'études méthodiques suivies, et, au XVI[e] siècle, nos provinces eurent enfin des philologues. Nous pourrions donc commencer à cette époque l'histoire de la philologie dans notre pays; mais notre travail ne serait pas complet si nous ne le faisions précéder d'un court résumé de l'état des études latines au moyen âge.

Moyen age. — Avant la chute de l'empire d'Occident, il y avait, dans toute la Gaule, des écoles de grammaire et de rhétorique. Celle de Trèves jouissait même d'avantages particuliers et compta parmi ses élèves l'empereur Julien; mais tout changea de face à l'invasion franque. Cependant, quand les rois francs eurent embrassé la foi du Christ, ils furent désireux de s'approprier les restes de la civilisation romaine et étudièrent le latin; Chilpéric I[er] manifesta même tant de zèle pour la grammaire, qu'il voulut introduire quatre lettres nouvelles dans l'alphabet et qu'il ordonna d'enseigner et d'écrire dorénavant d'après cette orthographe. Un noble franc de la Hesbaye nommé Chrodegang, élève du monastère de Saint-Trond, se distingua par son éloquence à la cour de Charles Martel, où il exerça les fonctions de chancelier avant d'être évêque de Metz (742). Mais la masse des Francs restait ignorante, et, vers le commencement du VIII[e] siècle, cette ignorance gagne même le clergé et les ordres monastiques. On doit à Charlemagne une sorte de restauration des études. Non content d'appeler à lui des hommes éclairés de l'Italie et de l'Angleterre, il s'appliqua à s'instruire lui-même et à répandre l'instruction, mais, avant la fin du IX[e] siècle, par suite de la division des princes, de la faiblesse de leur gouvernement et des dévastations des Normands, les États francs furent replongés dans l'ignorance d'où ils n'étaient pas entièrement sortis.

En dehors de la théologie, tout enseignement se rapporta aux sept arts; la lecture et l'explication des anciens auteurs, surtout des poëtes, faisaient partie de la grammaire; mais le peu de fruit qu'on en retirait est attesté par les poésies de l'époque, qui méritent à

eine ce nom par la forme métrique. Le poëte, disons plutôt le versificateur, car l'invention et l'enthousiasme lui manquent absolument, se contente presque toujours de mettre en hexamètres ou en stiques l'histoire d'un saint, d'une église ou d'un couvent; l'expression de sa pensée est souvent emphatique et obscure, la quantité ême n'est pas respectée; mais la langue ne manque pas d'une certaine pureté, car le poëte imite Virgile ou Stace. L'abbaye de Saint-mand, près de Valenciennes, était surtout fertile en écrivains de ce nre. Milon (mort en 872) y composa un poëme en quatre livres de s de dix-huit cents hexamètres sur la vie du patron de son couvent; moine Jean mit en vers la vie de sainte Rictrude, première abbesse Marchienne; Hucbald, neveu de Milon, combinant la métrique ine avec les allitérations germaniques, écrivit, en l'honneur de arles le Chauve, un poëme d'environ cent cinquante vers élégiaes, dont tous les mots commencent par un C. On y répète, comme frain, à la fin de chaque chapitre : *Carmina clarisona Calvis cantate amenæ*. Cet exemple trouve encore des imitateurs au XVI[e] siècle. hrétien Pierius de Cologne célèbre de la même façon la passion du hrist, et un dominicain de Maestricht, Joannes Placentius (Jean le laisant), né à Saint-Trond, mort vers 1548, décrivit, sous le nom e *Pugna porcorum*, une querelle de chanoines dans un poëme dont us les mots commençaient par un P.

Le X[e] et le XI[e] siècle n'étaient pas des temps favorables aux lettres. *reus, raptus, quodcumque nefas dominatur in orbe*, dit un poëte ontemporain : partout régnaient le pillage, le meurtre, les crimes e toute nature. L'église de Liége seule et quelques monastères forent encore des centres d'études. On surnommait l'église de Liége la nourrice des beaux-arts. » Chaque monastère avait sa bibliothèque; un couvent sans bibliothèque, selon une expression du mps, était comme un château sans arsenal : *claustrum sine armao quasi castrum sine armamentario*. L'homme le plus remarquable e cette époque, par sa connaissance de l'antiquité, fut l'évêque atherius, né dans le pays de Liége à la fin du IX[e] siècle. Pour se onsoler des ennuis d'une captivité qui dura deux ans et demi, il crivit un ouvrage assez original intitulé *Agonisticon*. C'est un ecueil d'instructions pour les personnes de tout âge et de toute condition; on y trouve cités Varron, Térence, Cicéron, Horace, Sénèque surtout Perse, qui avait pour l'auteur un attrait particulier. Sorti e prison, Ratherius alla en Provence diriger l'instruction d'un fils e grand seigneur et écrivit pour lui une grammaire avec le titre

plaisant de *Servadorsum*, les règles garantissant des fautes et partant des coups de verge.

Cependant, vers la fin du XIe et pendant tout le XIIe siècle, il y eut un grand progrès dans l'étude de la littérature classique. Différents monastères étaient même initiés aux éléments du grec et parfois de l'hébreu. On trouve en effet, dans plusieurs manuscrits provenant des abbayes de Saint-Amand, de Saint-Laurent à Liége et de Gembloux, des phrases et des pages entières écrites en grec. Wibold, descendant d'une famille noble du pays de Liége, devenu abbé de Stavelot en 1130, fut envoyé deux fois, par l'empereur Frédéric Ier, comme ambassadeur à Constantinople, à cause de sa connaissance du grec. Un Brugeois nommé Raoul ou Rodulfe, animé d'un grand zèle pour les mathématiques, alla en Espagne apprendre l'arabe pour lire les livres d'algèbre, et traduisit en latin, à Toulouse, en 1144, le planisphère de Ptolémée sur la version arabe de Moslem.

Tout contribuait, du reste, à l'extension des études : l'emploi du papier de coton, moins cher que le parchemin, facilitait la multiplication des manuscrits. L'éducation devient plus littéraire, mais le goût n'est pas encore formé. La poésie latine est cultivée avec grande ardeur : on s'exerce sur toute sorte de sujets. Un moine flamand, connu sous le nom de « magister Nevardus », raconte en vers les prouesses de Renard et d'Isengrin, les héros populaires de nos bois. Son poëme, divisé en quatre livres et comprenant environ seize cents distiques, a été l'objet d'un savant commentaire de M. Bormans. Il a tous les défauts de son époque, mais il montre souvent de l'esprit et du naturel. Un autre Belge, originaire de Lille, Philippe Gaultier de Châtillon, chanoine de la cathédrale de Tournai, mort vers 1201, composa, d'après la matière fournie par Quinte Curce, un poëme héroïque sur Alexandre, sous le titre d'*Alexandreis sive gesta Alexandri Magni*. Il obtint un tel succès, qu'au siècle suivant il fut lu dans les écoles, de préférence aux auteurs anciens, et que, de nos jours encore, on en cite des vers devenus proverbes. Il ne manque, en effet, ni de grâce ni d'élégance et il nous offre quelques descriptions bien réussies. Francon, abbé d'Afflighem, n'acquit pas moins d'estime pour son poëme sur la gloire des Bienheureux; Thierry, abbé de Saint-Trond (mort en 1107), se distingua dans des satires; Joseph Iscanus, né à Exeter (en latin Isca) dans le comté de Devon, enseigna les lettres en Belgique et écrivit, d'après Dictys de Crète, un poëme célèbre sur la guerre de Troie; un autre poëme sur le même sujet fut composé par Odon

d'Orléans, dont les leçons données à la cathédrale de Tournai eurent un succès extraordinaire, et le même Odon, devançant l'idée de du Bartas, écrivit un long poëme sur les premiers versets de la Genèse ou l'ouvrage de six jours.

Le XIIIe siècle fut remarquable par l'extension des études philosophiques. La scolastique y brilla de tout son éclat, mais en exerçant une influence funeste sur les études classiques. La nouvelle terminologie fit dégénérer entièrement le latin de son antique pureté. La poésie elle-même, ne cherchant plus ses modèles dans l'antiquité, se distingua de la prose par la rime. Toutefois, beaucoup d'hymnes ainsi composées ont une valeur incontestable par l'enthousiasme religieux qui leur a donné naissance. Pour le reste, Aristote seul est en honneur, et on l'explique dans une traduction latine, de préférence dans celle de notre compatriote Guillaume de Moerbeke, qui, faite directement sur le grec, jouit encore de nos jours d'une réputation méritée.

Mais, tandis qu'en Belgique, comme en France, les lettres étaient négligées pour la théologie et la philosophie, l'Italie s'enflammait d'enthousiasme pour les charmes de la Muse antique et faisait de la restauration des lettres une œuvre nationale. Les princes italiens amassent, à grands frais, les trésors de l'antiquité et font fouiller pour leur compte tous les monastères de l'Europe. Les auteurs, recherchés jadis, quand on les lisait encore, comme modèles de règles grammaticales, sont étudiés maintenant pour leur goût littéraire. Un style latin élégant et correct devient le signe d'une bonne éducation et le seul moyen qui puisse conduire aux honneurs. Bientôt le latin ne suffit plus à cette ardeur d'érudition : la littérature grecque est appelée à lui fournir un nouvel aliment. La prise de Constantinople augmenta le nombre des hellénisants, mais l'impulsion était déjà donnée, et l'on serait allé chercher les savants grecs, s'ils n'avaient été forcés de venir s'établir en Italie.

RENAISSANCE. PÉRIODE DES HUMANITÉS (1480-1540). — Pendant tout un siècle, la renaissance des études de l'antiquité n'exerça aucune influence marquée sur notre pays; mais les rapports avec le saint-siége étaient trop fréquents pour qu'un tel mouvement pût rester ignoré et sans effet. Les dignitaires des églises belges qui se rendaient à Rome, honteux de parler ou d'écrire un langage réputé barbare, cherchaient des latinistes pour leur servir d'orateurs ou de secrétaires, et se faisaient accompagner de jeunes gens capables

de s'approprier les beautés du style classique. D'un autre côté, la cour brillante des ducs de Bourgogne favorisait, dans les lettres comme dans les arts, tout ce qui tendait à épurer le goût; et comme la connaissance du latin était requise pour les relations diploma-ques, elle avait en haute estime les hommes qui, à l'exemple des Italiens, savaient donner une tournure élégante à l'expression de leurs pensées. Non-seulement les copies des classiques se multi-plièrent chez nous dès la première moitié du xve siècle, mais les écrits des humanistes italiens pénétrèrent aussi dans nos contrées. Un simple chanoine de Saint-Paul, à Liége, Henri de Piro, légua vers 1440, au chapitre de son église les principaux auteurs latins et plusieurs ouvrages de Pétrarque. L'université de Louvain, fondée en 1426, reçut l'organisation de celle de Paris et n'eut d'abord aucun cours pour l'interprétation des auteurs; mais l'on y attacha plus d'importance qu'ailleurs au cours de rhétorique et l'on encou-rageait les élèves à lire les anciens auteurs. Ces lectures furent bientôt facilitées par l'imprimerie.

On aspirait donc à s'abreuver aux sources nouvelles et l'on re-cherchait partout les hommes capables d'en faciliter l'accès. Parmi eux se distinguait surtout Rudolphe Agricola (Roelof Huysman, né à Baflo, près de Groningue, en 1443). Ayant achevé à Paris et à Ferrare son éducation littéraire ébauchée à Louvain, il était revenu en Belgique avec une grande réputation de styliste et une connais-sance de l'antiquité inconnue jusqu'alors. Maximilien voulut l'atta-cher à sa cour; mais Agricola aimait avant tout son indépendance et se borna à répandre autour de lui, par sa parole et ses écrits, l'enthousiasme qu'il éprouvait lui-même pour les beautés des clas-siques. Les hiéronymites répondirent au vœu du temps en intro-duisant dans leur programme l'explication de quelques auteurs anciens. A leur exemple, plusieurs colléges de la faculté des arts à Louvain enseignèrent le latin d'après des principes plus rationnels. Les lettres étaient cultivées avec soin au collége du Lys : elles trou-vèrent un solide appui dans le président de ce collége, Jean Nævius (de Neve) et dans Martin Dorpius (Van Dorp). Afin de stimuler le zèle des élèves pour le latin classique, on fit représenter, comme cela se pratiquait en Italie, des comédies de Plaute. Dorpius com-posa, en 1508, un prologue fort original, dans le style de Plaute, pour la représentation de l'*Aulularia*, et compléta lui-même les par-ties perdues de la pièce. Ces efforts étaient secondés par Adrien Barlandus (van Baerlandt).

Mais celui qui contribua le plus à la restauration des lettres classiques, au point de mériter le surnom de *renascentis elegantiæ parens*, est Desiderius Erasmus (Geert Geeraerts, né à Rotterdam en 1467, mort à Bâle en 1536). Élève de l'école de Deventer, il s'était épris d'un grand amour pour les lettres, et quand l'évêque de Cambrai, Henri de Bergues, chercha un latiniste pour l'accompagner à Rome, on lui désigna Érasme comme le plus capable de remplir cette mission. L'évêque fournit au jeune littérateur les moyens d'aller compléter ses études à Paris. Depuis, Érasme résida tour à tour en Angleterre, en Belgique, en Italie, en France et en Allemagne, mais, à partir de 1502, il parut considérer Louvain comme sa patrie, et s'intéressa vivement à tout ce qui pouvait y faire prospérer la culture des lettres. Or, il n'y existait encore aucun cours régulier pour l'interprétation des auteurs; le grec était à peu près ignoré et personne n'eût été capable de comprendre une phrase d'hébreu. Érasme trouva un concours généreux dans un des membres ecclésiastiques du grand conseil de Malines, Jérôme Busleiden (né à Arlon d'une famille noble, vers 1470), qui légua par testament les fonds nécessaires pour l'érection d'un collége destiné à l'enseignement des trois langues savantes. En 1518, un an après le décès de Busleiden, le collége fut ouvert sous le nom de son fondateur, mais il rencontra une si vive opposition dans le sein même de l'université, que, pendant les vingt premières années, son existence fut plus d'une fois menacée. Les professeurs, élevés d'après le système scolastique, voyaient leur réputation entamée par l'introduction de la littérature philologique, base d'une science nouvelle. Les théologiens et les maîtres ès arts, les jurisconsultes et les médecins, tous s'indignaient de voir leur langage traité de barbare et leurs disputes taxées d'ineptie. Ils croyaient savoir assez de latin, quand ils avaient appris à décliner et à conjuguer. A quoi bon toutes ces élégances? « Plus on devient bon grammairien, disait Jean Dullard, professeur de théologie, plus on devient mauvais dialecticien et mauvais théologien », et Bartholus s'écriait dédaigneusement dans son langage : *De verbibus non curat jurisconsultus*. Pour beaucoup la langue scolastique était la science elle-même : une chose dite en bon latin était de la grammaire; la même chose exprimée en latin de l'école était de la philosophie. Les élèves s'en mêlaient de leur côté, et, comme le collége de Busleiden était établi sur le marché aux poissons, ils répétaient cette belle phrase : *Nos non loquimur latinum de foro piscium, sed loquimur latinum matris nostræ Facultatis.*

Un autre motif d'opposition était fondé sur la crainte de voir le nouveau système d'études ébranler la foi catholique. Jusqu'ici toute interprétation biblique avait été faite sur la Vulgate; or, quelle autorité aurait encore cette version s'il était permis d'invoquer contre elle le texte grec ou hébreu? Et la constitution même de l'Église courait-elle aucun danger, si les Écritures étaient soumises à l'examen d'une science profane? La révolution religieuse de Luther semblait donner raison à ces esprits timorés, et, s'il était difficile de rejeter la faute sur les humanistes, il n'était pas moins vrai que sur beaucoup de points Luther avait profité de leur polémique. Aussi plusieurs défenseurs de l'Église confondaient-ils les protestants et les humanistes dans une réprobation commune et s'élevaient contre les études philologiques comme dangereuses pour la foi. Les carmes et les dominicains surtout se laissaient emporter aux excès d'un zèle désordonné : ils tonnaient du haut de la chaire contre l'étude des langues et appelaient le collége de Busleiden une pépinière d'hérésies. Mais, grâce à l'appui de l'opinion publique, à la faveur des princes et à la protection des papes eux-mêmes, la philologie sortit triomphante de la lutte, et le collége de Busleiden prospéra au delà de toute attente. Érasme, du reste, ne cessa de veiller sur son œuvre, guidant les professeurs de ses conseils, les stimulant par l'éloge ou le blâme.

Les premiers titulaires des cours furent, pour le latin, Adrianus Barlandus; pour le grec, Rutgerus Rescius (Rutger Ressen, né à Maeseyck); pour l'hébreu, un juif espagnol converti du nom de Matthæus Adrianus. Barlandus quitta sa charge l'année même de sa nomination, et eut pour successeur Conrard Goclenius (Gockelen). Rescius enseigna le grec jusqu'en 1545, l'année de sa mort. D'autre part, Adrien Amerot, originaire de Soissons, mais venu fort jeune à Louvain, enseignait les éléments du grec au collége du Lys, et publia, en 1520, un essai de simplification de la grammaire grecque. Amerot fut surpassé par Nicolas Clenardus (Cleynaerts, de Diest), qui, sans être professeur en titre, enseigna à Louvain, même au collége des Trois-Langues, les éléments du grec et de l'hébreu, d'après une méthode toute pratique; il devint surtout célèbre par sa grammaire, ou *Institutiones linguæ græcæ,* qui fut maintenue comme livre d'enseignement dans plusieurs pays de l'Europe jusqu'à la fin du siècle dernier. Ni Amerot, ni Clénard ne s'étaient occupés de la syntaxe : cette lacune fut comblée, quoique fort imparfaitement, par Jean Varennius (Van der Varen, de Malines), qui publia, en 1532,

me syntaxe de la langue grecque, souvent réimprimée. Quant au dictionnaire, on accueillit avec faveur l'ouvrage de Jacob Ceratinus (J. Teign, de Horn en Hollande), qui parut à Bâle, avec une préface d'Érasme, en 1524.

Le *Doctrinale* d'Alexandre de Ville-Dieu, employé jusqu'alors pour l'enseignement du latin, devait être remplacé par des livres plus appropriés aux besoins de l'époque. Jean Custos de Brecht en Brabant, successivement professeur à Louvain, à Groningue et à Anvers, mort en 1526, substitua des hexamètres sans rime aux vers léonins d'*Alexandre*, écarta un certain nombre de barbarismes et mit plus d'ordre dans les règles. Mais son plus grand mérite est d'avoir préparé la voie à son élève Jean Despautère, qui fonda pour ainsi dire chez nous l'art grammatical et reçut le surnom de *Belgii nostri Priscianus*. Né à Ninove, vers 1480, Despautère enseigna tour à tour à Louvain, à Bois-le-Duc, à Bergues-Saint-Winoc et à Comines, où il mourut en 1520. Ses différents traités grammaticaux furent réunis plus tard, en 1537, sous le nom de *Commentarii grammatici*. Ils comprennent les Rudiments, la Lexigraphie, la Syntaxe, la Prosodie et de petits traités sur les figures et sur l'art épistolaire. Les Rudiments apprennent à distinguer les parties du discours et donnent les règles les plus générales, par demandes et par réponses. La Syntaxe est fort complète pour tout ce qui concerne l'accord des noms et des verbes et le régime des cas. L'auteur a épuisé pour cette partie tout ce que la littérature latine alors publiée lui offrait de ressources; mais, chose étonnante, il n'y a, dans cette syntaxe de 174 pages in-folio, aucune règle sur l'emploi des modes et des temps. La lecture de Despautère devient surtout intéressante par sa polémique contre les grammairiens scolastiques, qui fait de sa syntaxe un livre plein de chaleur et de vie. On appliquait, dans les écoles, tous les raisonnements de la dialectique la plus subtile aux questions grammaticales. Despautère a le mérite d'avoir signalé le ridicule de ces raisonnements en grammaire et d'avoir établi que dans cette science il n'y a d'autre raison ni d'autre autorité que l'usage des bons auteurs. Ce dernier point, il le maintenait aussi contre ceux qui combattaient ses règles par des citations de la Vulgate ou des hymnes de l'Église; il leur répondait par des vers, qui passèrent en proverbes :

Grammaticæ leges plerumque Ecclesia sprevit.
Tu vivendo bonos, loquendo sequere peritos.

Un pareil langage parut bien hardi et nuisit d'abord au succès du livre, mais le bon sens finit par l'emporter, et, dans un synode tenu à Malines, la Grammaire de Despautère fut adoptée pour l'instruction de la jeunesse. Elle se maintint dans beaucoup de nos écoles, du moins en abrégé, jusqu'au commencement de ce siècle. En France aussi elle fut longtemps employée : Sganarelle débite encore, dans le *Médecin malgré lui*, la première règle de la deuxième partie des Rudiments : *Deus sanctus*, etc.

A côté de la grammaire de Despautère, il y en avait plusieurs autres, que nous croyons superflu d'énumérer. Lipse se plaignit plus tard d'avoir dû changer de grammaire à chaque changement de maître. Sollicité en 1585 par Plantin de composer une nouvelle grammaire latine, il s'y refusa par la raison que rien ne nuisait plus à l'instruction de la jeunesse que la multiplicité de ces sortes de livres.

Despautère était encouragé et soutenu dans ses travaux par Georges de Hallewyn, seigneur de Comines, attaché à la cour de Charles V et ambassadeur près d'Henri VIII. Ce fut un des principaux promoteurs de la renaissance : non content de se faire le Mécène des littérateurs, il travailla lui-même au progrès des lettres par son remarquable ouvrage ayant pour titre *De restauratione linguæ latinæ libri VI* et traitant de tous les points qui se rapportaient à l'amélioration du style latin : l'enseignement grammatical, les lectures à faire, les auteurs à imiter.

La version des ouvrages grecs en latin formait, avec la publication des auteurs, une des principales occupations des philologues de cette époque. Très peu de personnes pouvant lire les écrivains grecs dans le texte original, une traduction latine était le seul moyen de les faire connaître à un public un peu étendu.

Cependant, la préoccupation un peu exclusive de la forme devenait un danger pour la philologie. A quoi bon tant d'études, si l'on ne pouvait retirer d'autre fruit de son travail que d'écrire le latin avec plus ou moins d'élégance? Les Italiens s'imposaient un labeur inouï pour approcher du style de Cicéron. Une nuit entière, à les entendre, n'était pas de trop pour composer une seule phrase, et encore fallait-il que cette phrase fût ensuite revue et retouchée. La Belgique vit naître un de ces cicéroniens dans la personne de Christophe Longolius, né à Malines en 1489 et élevé à Paris dès l'âge de neuf ans. Il s'attacha à l'étude de Pline l'Ancien, mais s'acquit surtout une grande réputation par ses lettres, dans lesquelles il sem-

ait, à force d'imitation, reproduire à s'y méprendre le style de céron. Rome le jugea digne du droit de cité, et, quand il mourut à rme, en 1522, à l'âge de trente-trois ans, l'Italie entière pleura sa rte. Il était nécessaire que les anciens devinssent l'objet d'études lus sérieuses et que le fond de leurs écrits attirât les esprits autant ue la forme. Érasme comprit combien le système italien était préjudiciable à la cause de la renaissance et le combattit dans deux de s écrits. Tandis que les Italiens attachaient aux mots une importance exagérée, Érasme enseigna qu'il ne suffit pas, pour bien rire, d'acquérir l'abondance des mots, qu'il faut encore l'abondance des choses (*de duplici copia verborum ac rerum*). Dans le *ceronianus*, dialogue plein d'esprit et de bon sens, il tua sous le dicule le pédantisme des imitateurs serviles de la phrase cicéroienne et il montra, comme Horace et plus tard Boileau, qu'avant 'écrire il faut apprendre à penser. En d'autres ouvrages Érasme it admirer la sagesse des anciens dans les proverbes et dans les entences ou paroles célèbres de leurs grands hommes. Le recueil les *Adages*, contenant l'explication de 4,000 proverbes, est le fruit l'une étude longue et laborieuse dans le vaste domaine de la littérature ancienne; de nos jours encore, c'est un ouvrage de haute aleur que rien dans ce genre n'est venu surpasser. Les huit livres *Apophthegmes* n'ont plus la même importance, mais, à l'époque Érasme, ils étaient d'autant plus utiles que l'on connaissait à peine la plupart des ouvrages auxquels l'auteur les avait empruntés. rasme ne se distingua pas moins par la publication, dans des éditions plus correctes, de nombreux auteurs, parmi lesquels Térence, s *Offices* et les *Tusculanes* de Cicéron, Sénèque, Quinte-Curce, uétone, les *Scriptores historiæ Augustæ*. Il fit paraître aussi la preière édition complète des œuvres d'Aristote et l'*editio princeps* de olémée. En effet, la littérature grecque tentait aussi bien que la ttérature latine la grande activité d'Érasme. Pour propager l'étude grec, qu'il avait appris plutôt seul qu'avec le secours d'un maître, traduisit la grammaire de Théodore Gaza, chercha à fixer une ononciation de la langue plus rationnelle et plus facile que celle s Grecs modernes, et traduisit en latin plusieurs opuscules de cien, de Plutarque, de Libanius, de Galenus, d'Isocrate, de nophon et deux tragédies d'Euripide.

Tous ces travaux étaient destinés à propager et à augmenter la ence de l'antiquité profane. Mais là ne se bornait pas le rôle rasme : l'Ecriture et les Pères de l'Église furent de sa part l'objet

d'une étude non moins étendue, et on lui doit, outre la première édition du texte grec du Nouveau Testament, la publication de plusieurs auteurs chrétiens, parmi lesquels saint Cyprien, saint Hilaire, saint Irénée, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, Lactance et Origène.

On voit, par ce court aperçu des écrits philologiques d'Érasme, qu'il assignait à la philologie un rôle bien plus vaste que celui d'améliorer le style ou d'épurer le goût. Le mouvement intellectuel, auquel il travaillait avec tant d'ardeur ne tendait à rien moins qu'à édifier, sur les ruines de la science du moyen âge, une science nouvelle. La scolastique avait tout envahi : la théologie, comme la philosophie, était devenue un amas incohérent de subtilités; on interrogeait rarement l'Écriture, et les Pères étaient complétement négligés ; les autres sciences, si l'on daignait s'en occuper, n'étaient qu'une suite de raisonnements vains et confus, fondés sur une logique dépravée, pour laquelle la manière de discuter l'emportait sur l'objet de la discussion. On comprit que la théologie devait être établie sur l'autorité des Écritures et des Pères, étudiés dans le texte original. Créer, pour les sciences expérimentales, la méthode qui leur convenait était encore impossible : on était trop habitué aux livres pour pouvoir s'en passer; mais, s'il fallait des livres, quel progrès ne réalisait-on pas en remontant aux éléments des sciences tels que les Grecs les avaient posés? De là résulte la haute importance de la philologie au XVI[e] siècle. Elle est la régénératrice des lettres, le fondement et la clef de toutes les sciences.

La renaissance était comprise dans le même sens par Jean-Louis Vivès, né à Valence en 1492, mais appartenant plutôt à la Belgique qu'à l'Espagne, car il fit chez nous ses dernières études et publia en Belgique la plupart de ses écrits. Après avoir profité à Louvain des conseils d'Érasme, il y enseigna de 1520 à 1523, puis il séjourna cinq ans en Angleterre et se fixa finalement à Bruges, où il mourut en 1540. Son ouvrage capital, *Des causes de la dégénérescence des sciences* (*De causis corruptarum artium*), expose les vices des anciennes méthodes et les moyens d'y porter remède. Le livre abonde en idées justes et élevées, mais, en général, Vivès est trop préoccupé de la forme et semble plus d'une fois n'avoir blâmé les scolastiques qu'à cause de la barbarie de leur latin.

Rien ne prouve mieux la gloire que s'étaient acquise nos philologues et la renommée dont jouissait déjà le collége de Busleiden, que l'appel fait aux Belges par François I[er]. Bartholomæus Latomus

(Barthélemy Masson, né à Arlon, mort en 1560) professa neuf ans à Paris, interprétant de préférence les ouvrages de Cicéron. Jodocus Badius, surnommé Ascensius du lieu de sa naissance qui était Assche dans le Brabant (mort en 1535), enseigna les lettres à Lyon et y écrivit des explications simples et claires, *enarrationes familiares*, sur la plupart des auteurs latins. Son commentaire sur Horace est estimé encore de nos jours.

Si l'on examine les écrits latins de cette époque au point de vue du style, on y trouve de la facilité et de l'abondance, mais, si la tournure générale de la phrase est conforme à celle des bons auteurs latins, l'expression prise isolément est souvent fautive et même contraire à la correction grammaticale.

La poésie latine, cultivée aux plus mauvais jours du moyen âge, fut encore plus en honneur pendant la renaissance. Il semblait qu'aucun humaniste ne pût être étranger à l'art de faire des vers, et l'on comptait autant de poëtes que de latinistes; mais beaucoup écrivaient malgré Minerve, produisant des hexamètres et des pentamètres qui ne se distinguent guère de la prose que par le rhythme. Encore pèchent-ils souvent non-seulement contre la propriété des termes, mais encore contre la prosodie.

Pierre Gilles, secrétaire de la ville d'Anvers (mort en 1533), mérita l'éloge de Thomas Morus pour ses épigrammes et des élégies. Remacle Arduenna (né à Florennes en 1480), secrétaire du conseil privé de Marguerite d'Autriche, auteur de trois livres d'épigrammes, d'élégies érotiques et de poésies religieuses, passait pour un des meilleurs poëtes de son temps; mais sa renommée pâlit bientôt devant celle de Jean Second. Nicolas Everts de Middelbourg, successivement conseiller à Malines, président du conseil de la Haye et de celui de Malines, eut le bonheur d'avoir cinq fils que la nature avait comblés de tous ses dons. Le plus jeune, Jean (avec le surnom de Secundus pour le distinguer d'un oncle paternel du même nom), né à la Haye en 1511, composa dès son enfance des vers latins avec une rare facilité. Son talent d'écrivain lui valut la place de secrétaire près de deux prélats et enfin près de Charles-Quint, qui l'appela en Afrique en 1536; mais il mourut en route, âgé seulement de vingt-cinq ans et fut enterré à Tournai. Il laissait un volume précieux, qui ne vit le jour qu'en 1541, grâce aux soins pieux d'un de ses frères. C'était un recueil de poésies, dans lesquelles brillaient spécialement une cinquantaine de pièces légères réunies sous le nom de *Baisers*. Vénus, dit le poëte, avait porté son fils Ascagne sur

le mont Cythère et l'avait couché endormi dans un pré parsemé de roses. Tout à coup elle croit reconnaître, dans l'image de l'enfant, les traits d'Adonis ; elle veut l'embrasser, mais, craignant de l'éveiller, elle porte ses lèvres divines sur les roses d'alentour, qui, changées en baisers, répandent dès lors la joie dans le monde. Le poëte les chante dans des mètres divers, et, quoique la matière reste toujours la même, il sait varier ses sujets et donner à chaque pièce un attrait nouveau. Frais et gracieux, simples et élégants à la fois, les vers de Jean Second peuvent être mis en parallèle avec les meilleurs de l'antiquité. Il fut moins heureux dans les poésies lyriques, quoique ici encore sa veine poétique ait créé quelques odes splendides. Le quatrième des fils de Nicolas, né à Malines un jour consacré à la Vierge et à saint Adrien, reçut le nom de Hadrianus Marius. Ses poésies ressemblent à celles de son frère pour la richesse de l'expression, la douceur du style et la fraîcheur des images, mais il fut beaucoup plus négligent dans l'emploi du mètre. Marius mourut à Bruxelles en 1568. Enfin, le troisième des fils du président naquit à Louvain, dans le pays des Grudiens, ce qui lui valut le nom de Nicolaus Grudius. Il fut secrétaire des états du Brabant et de l'ordre de la Toison d'or, conseiller de Charles V et de Philippe II et mourut en ambassade à Venise en 1571. On lui doit deux recueils de poésies : des poésies religieuses, qu'il intitula *Negotia*, et des poésies profanes portant le titre d'*Otia*. Il excella dans l'élégie : tout en restant original, il s'appropria si bien le génie de Tibulle qu'en lisant plusieurs de ses poésies on les croirait écrites par le poëte romain. Parfois cependant il n'a su résister au mauvais goût de son temps et ses œuvres sont déparées par des jeux de mots, des chronogrammes et autres bagatelles à la mode.

Période d'érudition (1540-1700). — Les humanistes, au commencement du XVI[e] siècle, avaient accompli un double travail : ils avaient chassé des écoles ce qu'ils appelaient la barbarie et inspiré le culte de l'antiquité. Vers le milieu du règne de Charles-Quint, les auteurs anciens étaient reconnus par tous comme des modèles parfaits de bon goût, et leur étude semblait indispensable à tout esprit cultivé. Cependant ces auteurs tant admirés étaient encore peu compris : ils circulaient dans des textes souvent altérés et étaient rendus obscurs par des difficultés inhérentes à la langue, aux sujets traités ou par allusions fréquentes à des coutumes et à des événements ignorés alors. Un grand travail d'érudition devenait indispensable et notre

pays y prit une part très-grande : une foule d'auteurs anciens parurent dans des éditions soigneusement revues et commentées; on entreprit, en Belgique, de savantes recherches sur les antiquités et l'histoire, et ce furent encore des Belges qui rédigèrent les premiers recueils d'inscriptions et de médailles. Nos philologues se placèrent parmi les plus illustres de l'époque; un d'entre eux, Juste Lipse, partagea la palme de l'érudition avec Scaliger et Casaubon, et forma avec eux, selon une expression du temps, le « triumvirat littéraire. »

Vers le milieu du siècle (de 1540 à 1570), se produit en Belgique un mouvement intellectuel dont nous avons le droit d'être fiers. Mais bientôt le sol belge est ensanglanté par les luttes contre l'Espagne. Quelques-uns, comme G. Canter, continuent, au milieu du bruit des armes, leurs paisibles études; d'autres, tels que Vulcanius et Lipse, vont répandre la science dans la libre Hollande, d'autres encore, comme Modius, errent à l'étranger pour chercher un abri. Meetkerke, Nansius, Cruquius, une foule d'autres, quittent le pays. En vain Lipse ramène-t-il plus tard à Louvain la gloire d'un grand nom : l'ère de la vraie philologie est passée; on n'étudie plus les auteurs anciens qu'au point de vue du style. Au XVII[e] siècle, la poésie latine devient la principale préoccupation littéraire. Les jésuites surtout, qui dirigent l'enseignement humanitaire à partir de 1584, excellent dans l'art de manier la plume et comptent plusieurs poëtes remarquables.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les travaux de nos philologues de 1540 à 1700 et voyons les progrès qu'ils ont réalisés : 1° dans la critique et l'interprétation des auteurs; 2° dans la grammaire, les antiquités, l'histoire et l'archéologie; 3° dans le style latin en vers et en prose.

I. — *Critique et interprétation.* — Il y avait deux moyens de correction ou deux sortes de critiques : celle qui était fondée sur les manuscrits ou diplômes, *la critique diplomatique*, et celle qui prenait pour guide la raison ou la science, *la critique conjecturale*. Nos philologues pratiquèrent l'une et l'autre.

Les abbayes des Dunes, de Blandenberg à Gand, de Gembloux, de Saint-Bertin et d'autres, le collége de Busleiden et plusieurs bibliothèques particulières contenaient des manuscrits de valeur. Mais nos philologues, après avoir achevé leurs études, allaient se perfectionner à l'étranger, et les relations qu'ils s'établissaient ainsi avec les savants de tous les pays augmentaient leurs collections et

devenaient la source d'une amitié durable, qui résistait aux susceptibilités nationales, à l'ardeur des luttes religieuses ou politiques. Leur correspondance en renferme à chaque page la touchante expression.

Les variantes ainsi réunies ont souvent pour nous une importance d'autant plus grande qu'un grand nombre de manuscrits d'où elles ont été tirées ont été perdus depuis. Malheureusement les philologues de cette époque ne mirent pas à la collation des manuscrits tout le soin désirable. Ils se contentaient de mentionner les variantes qui leur semblaient offrir quelque intérêt, et ils indiquaient le manuscrit consulté d'une façon extrêmement vague, en disant: *Vetus nôster, codex bonus, optimæ notæ*, etc.

En dehors des commentaires complets, la littérature philologique de ce temps est riche en recueils d'observations diverses. La coutume que l'on avait de réunir, pendant la lecture des auteurs, des notes destinées à éclaircir ou à corriger les textes, fit faire aux philologues des cahiers de remarques qu'ils intitulaient *Adversaria*. Ils devaient être d'autant plus portés à publier ces cahiers, que l'antiquité leur en offrait un exemple illustre dans les *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle. Dès le xve siècle, ces sortes d'ouvrages devinrent de plus en plus fréquents dans le monde littéraire : presque tous les philologues de quelque renom en produisaient sous les titres divers de *Variæ lectiones, Antiquæ lectiones, Verisimilia, Miscellanea, Emendationes*, etc. Gruter réunit les principaux de ces écrits, sous le nom de *Lampas critica*, en cinq gros volumes. Nos philologues en occupent une bonne partie.

La philologie grecque était encore dans l'enfance. On n'avait qu'une connaissance imparfaite de la langue, et les principaux auteurs venaient à peine d'être publiés dans des éditions défectueuses : dix auteurs seulement avaient été imprimés avant 1500; une trentaine d'autres virent le jour de 1500 à 1560. Un champ immense s'ouvrait donc ici à l'activité de nos érudits.

Parmi nos hellénistes brille d'abord Paul Léopard (né à Isenberghe près de Furnes, mort en 1567 dans la petite ville de Bergues-Saint-Winoc); il corrigea, dans vingt livres d'observations mêlées (*Miscellanea et emendationes*), de nombreux passages des prosateurs grecs récemment publiés. François Nansius, élève de Léopard (né aussi à Isenberghe), se fit connaître par une édition critique de la paraphrase poétique de l'évangile de saint Jean écrite par Nonnus, dans laquelle se trouvent de bonnes remarques sur plusieurs poëtes grecs, entre autres sur Callimaque. L'ouvrage principal de Nonnus

était le poëme des *Dionysiaques* ou aventures du dieu Bacchus, publié pour la première fois à Anvers en 1569 par les soins de Gérard Falkenburg : Charles d'Uyttenhove (né à Gand, mort à Cologne en 1600), auteur de poésies grecques estimées, en avait fait une étude toute spéciale et l'avait traduit en grande partie sur des textes manuscrits. Adolphe Van Meetkerke (né à Bruges, mort à Londres en 1591) donna la première édition des poëtes bucoliques Bion et Moschus (Bruges 1565). Il écrivit aussi une dissertation fort intéressante sur la prononciation grecque. Le même sujet occupa André Hoyus de Bruges. Un autre Brugeois, Bonaventure Vulcanius (De Smet), fut appelé en 1578 d'Anvers à la chaire de grec dans la nouvelle université de Leyde, et y enseigna pendant trente-deux ans. Il publia et traduisit pour la première fois les écrits de saint Cyrille, ainsi que quelques ouvrages byzantins, donna des éditions remarquables d'Arrien et de Callimaque, et se distingua par des travaux sur Apulée, sur Isidore de Séville et sur Jornandès. L'étude de ce dernier l'amena à s'occuper du gothique, dont il fut le premier à signaler l'importance pour la connaissance des idiomes germaniques. André Schott, né à Anvers en 1552, devint professeur de grec à Tolède, en 1581, et à l'université de Saragosse, en 1584. Il eut le bonheur de trouver des manuscrits inédits et de pouvoir publier des auteurs entièrement nouveaux, comme la Chrestomathie de Proclus, extraite de Photius, et le traité de Lamprias sur Plutarque. Pierre Pantin (né à Thielt, mort doyen de Sainte-Gudule en 1611), ayant accompagné Schott en Espagne, lui succéda comme professeur de grec à Tolède. André Papius (De Paep, né à Gand, mort à Liége en 1581), publia et traduisit en vers le poëme géographique de Denys le Périégète. Jean Livineus (Lievens, né à Termonde, mort à Anvers en 1599) publia, le premier, divers écrits de Grégoire de Nysse et de saint Chrysostome. Guillaume Canter, savant critique, né à Utrecht, mais qui vint se fixer à Louvain, publia la première édition de l'important recueil de Stobée qui contient tant de fragments des philosophes (*Eclogæ physicæ et ethicæ*, Anvers 1575), et donna pour la première fois un texte lisible des tragiques grecs en mettant quelque ordre dans les mètres.

La littérature latine fut cultivée avec plus de zèle encore et plus de succès. Mais, si l'on excepte Horace et Properce, ce fut particulièrement sur les poëtes postérieurs ou antérieurs aux temps classiques que s'exerça le talent de nos philologues. Le goût peu éclairé du XVIe siècle les portait à admirer le faux clinquant des

auteurs de l'empire, et la passion de l'érudition leur rendait chers les auteurs les plus anciens.

Horace fut l'objet de trois éditions importantes, dues à Cruquius, à Torrentius et à Poelman. Jacques Cruquius (né à Messine, professeur à Bruges de 1544 à 1582) fit usage, pour la restitution du texte, des précieux manuscrits de l'abbaye de Blandenberg, et en donna de nombreuses variantes. Théodore Poelman (né à Cranenburg dans le pays de Clèves en 1510), correcteur chez Plantin, donna les variantes du manuscrit de Gembloux perdu aujourd'hui. Livinus Torrentius (Lieven Vander Beke, né à Gand en 1525, chanoine de la cathédrale de Saint-Lambert à Liége de 1557 à 158[illegible] et évêque d'Anvers de 1585 à 1595) se servit, pour éditer Horace, de plusieurs manuscrits, dont l'un est conservé aujourd'hui à Bruxelles; mais son œuvre se distingue surtout par le commentaire. L'édition ne vit le jour qu'après sa mort, en 1607; il n'avait pas commenté l'Art poétique, mais on y suppléa par des notes de Nannius (Nanninck, né à Alkmaar), professeur à Louvain de 1539 à 1557. Properce fut étudié avec zèle par Livineius et par Lucas Fruterius (né à Bruges, mort à Paris, en 1566), qui communiqua ses observations à Canter.

Valerius Flaccus fut édité en 1565 par Louis Carrion, d'après un manuscrit qu'il semble avoir reçu de Cologne, mais qui, comme tous les autres, n'était qu'une copie d'un texte du Vatican. Silius Italicus fixa l'attention de Fr. Modius (né à Oudenbourg près de Bruges, mort en 1597), de Carrion, de Daniel Heinsius (né à Gand en 1580) et de Claudius Dausquius, chanoine de Tournai (né en 1566 à Saint-Omer), dont le commentaire étendu parut en 1618. Jean Bernaert (né à Malines, mort en 1601) et Caspar Gevaert (né à Anvers, mort en 1666) donnèrent leurs soins à la critique et à l'interprétation de Stace. Le texte de Lucain et de Claudien reçut d'importantes améliorations dans les éditions de Poelman. Les tragédies de Sénèque eurent pour interprète Antoine Delrio, d'Anvers : son commentaire est fort riche, surtout pour les détails de mythologie et l'indication des passages que le poëte semble avoir imités. En 1594, Delrio ajouta à son Sénèque un second volume, dans lequel il réunit les fragments des anciens poëtes tragiques, qu'il corrigea souvent d'une façon très-heureuse.

Si des poëtes nous passons aux prosateurs, nous voyons qu'ici encore on étudiait de préférence les auteurs des siècles postérieurs à la période classique. A part quelques bonnes conjectures sur les

discours de Cicéron, qu'on rencontre dans les écrits de Lipse et dans les *Electa* de Philippe Rubens (frère du peintre, né à Cologne, mort à Anvers en 1611), nous ne pouvons citer qu'un seul travail critique sur les œuvres de l'illustre écrivain romain. C'est l'édition du traité *de Officiis*, par Car. Langius (de Langhe, né à Berquiny, mort en 1573). En revanche, notre littérature est riche en travaux sur les historiens. Tacite était inintelligible avant Juste Lipse. Son style serré et nourri, l'absence de renseignements sur une quantité de faits qu'il rapporte, rendent cet auteur particulièrement difficile. Lipse put donc dire avec raison : *Commentarium scripsi, non exscripsi*, car tout y était nouveau, et ses notes resteront comme un monument de vaste et solide érudition. Il montra aussi sa supériorité dans la reconstitution du texte de Vellejus Paterculus. Né à Isque (Overyssche), en 1547, Justus Lipsius (Joost Lips) fit ses humanités à Ath et chez les jésuites de Cologne, dont le collége était dirigé par un Belge et avait pour professeurs plusieurs de nos compatriotes. Ayant terminé à Louvain ses études philologiques, il dédia, à dix-neuf ans, ses *Variæ lectiones* au cardinal de Granvelle, qui s'adjoignit Lipse comme secrétaire et l'emmena en cette qualité à Rome. Après bien des pérégrinations, Lipse vint occuper à Louvain la chaire de langue latine et d'histoire ancienne jusqu'en 1606, l'année de sa mort. Pendant son professorat à Louvain, il sut, dans son commentaire sur *Sénèque*, éclaircir cet auteur souvent obscur. Lipse aimait beaucoup Sénèque, dont il professait les doctrines philosophiques; mais, comme son modèle, il ne conforma malheureusement pas sa vie à ses doctrines, car, tout en ayant pour devise : *Constanter*, il montra une grande versatilité de caractère et d'opinions.

Il manquait au commentaire sur Sénèque des notes sur le livre des *Questions naturelles*. Libert Froidmont, de Haccourt près de Visé, combla cette lacune. L. Carrion corrigea en plusieurs endroits le texte de Salluste; Jean de Horion, de Liége, donna la première édition correcte du 33e livre de Tite Live; le texte de Valère Maxime fut corrigé à chaque page, mais un peu arbitrairement, par Steph. Pighius; le commentaire de Torrentius sur Suétone explique un grand nombre de points obscurs et ses conjectures ont été adoptées par tous les éditeurs. Plusieurs des petits écrits réunis aujourd'hui sous le nom d'Aurelius Victor furent publiés pour la première fois par A. Schott, qui attribua aussi à cet auteur le traité *de Viris illustribus urbis Romæ* et en donna un texte meilleur; Schott a édité aussi le géographe Pomponius Mela et fait paraître une édition

très-importante du rhéteur Sénèque. Pierre Colvius publia des notes sur Apulée, qui lui valurent une réputation bien méritée; Ant. Schoonhove se fit connaître par la première édition correcte d'Eutrope et de la *Notitia dignitatum;* enfin, l'écrit de Celse sur la médecine eut pour interprète Guillaume Pantin.

Les auteurs chrétiens n'étaient pas lus avec moins de zèle que ceux du paganisme. On en fit de nombreuses éditions, parmi lesquelles nous croyons devoir surtout citer celle de Prudence, par Victor Giselin; de Prosper d'Aquitaine, par Jean Olivarius (Oliesla-ger); de Minutius Felix, par le grand jurisconsulte Franc. Balduinus; de Firmicus Maternus, par Jean Vande Wouwer; enfin, il faut mentionner encore le commentaire de Bernaert sur la Consolation de la philosophie par Boëce et les notes de Ludov. Lautius sur Orose.

II. — *Grammaire, antiquités, histoire et archéologie.* Il semblerait qu'à une époque où les langues anciennes étaient tant cultivées, il eût dû se produire, en dehors des livres d'école, des études grammaticales ayant une portée scientifique. Nous ne pouvons cependant citer, sur cette matière, qu'un seul ouvrage de valeur, le grand traité de Claud. Dausquius sur l'orthographe latine : *Antiqui novique Lati orthographica*, qui parut à Tournai en 2 volumes in-folio.

Nous sommes plus riches en traités sur les antiquités. Aujourd'hui les antiquités et l'histoire constituent des sciences spéciales, dont toutes les parties forment un ensemble parfaitement ordonné. On ne peut exiger cette disposition scientifique des traités du XVIe et du XVIIe siècle : on n'étudiait pas les antiquités pour elles-mêmes, mais uniquement pour arriver à l'intelligence des auteurs. A cet égard, les moindres détails avaient leur importance : il était aussi utile de savoir comment les Romains fermaient leurs portes ou cachetaient leurs lettres, comment ils étaient assis à table ou réglaient les occupations de la journée, que de connaître leurs institutions politiques, les procédés suivis dans le vote des lois ou les délibérations du sénat.

Celui de nos philologues qui a contribué le plus à l'éclaircissement des antiquités romaines est encore J. Lipse. Il avait projeté d'écrire un traité complet comprenant les institutions politiques, religieuses et militaires, ainsi que les usages de la vie privée. Ce traité, il voulait l'appeler *Fax historica,* le considérant comme un flambeau propre à éclairer le lecteur, et tenant lieu d'un Commentaire perpétuel. Mais ce dessein ne fut pas accompli. Cependant il

écrivit des traités spéciaux sur les gladiateurs, sur l'amphithéâtre, sur les vestales, sur les bibliothèques, sur l'organisation militaire et la manière d'assiéger les places fortes. Ces traités, qui eurent une importance capitale à l'époque de leur publication, nous semblent maintenant bien indigestes. Lipse, au déclin de sa carrière, écrivit aussi un ouvrage plus général sous le titre d'*Admiranda* ou de la grandeur des Romains, mais l'on n'y trouve plus l'érudition si vaste de l'auteur.

Erycius Puteanus (Henri De Put, de Venloo, professeur à Louvain de 1606 à 1646) était loin d'égaler Juste Lipse, dont il avait recueilli la succession; il cherchait plus à amuser qu'à instruire. On doit louer davantage les écrits d'Albert Rubens, le fils du peintre.

Tandis qu'on étudiait avec ardeur les antiquités romaines, on négligeait les antiquités grecques. Signalons comme une exception très-honorable Pierre Castelanus, de Grammont, et son travail sur les fêtes grecques.

Il paraissait inutile au XVI[e] siècle de composer des traités d'histoire ancienne; mais on pouvait contribuer à l'intelligence des auteurs par des détails complémentaires ou rectificatifs, et surtout en établissant la chronologie et la liste des magistrats. L'antiquité nous avait légué une œuvre de ce genre, connue sous le nom de *Fastes capitolins* : un de nos philologues entreprit de la compléter; ce fut Étienne Wynands, de Kampen, qui, à cause de son oncle maternel, Albert Pighius, célèbre théologien de Louvain, s'intitula *Stephanus Winandus Pighius*. Après avoir achevé ses études à Louvain, il partit pour l'Italie, demeura à Rome de 1547 à 1555 et revint en Belgique avec un recueil d'inscriptions, dont des copies sont conservées de nos jours à Leyde et à Berlin. Les *Fastes capitolins* donnent le catalogue des consuls, des censeurs et des dictateurs avec leurs maîtres de cavalerie : Pighius y ajouta, année par année, les noms de tous les magistrats ordinaires de Rome et des provinces, avec l'indication de leurs actes, lois, plébiscites, guerres, victoires, défaites et triomphes. Lorsque la chose est impossible, il y supplée par conjecture, mais d'ordinaire il signale ce qui manque et excite ainsi à faire de nouvelles recherches.

Le zèle de Pighius pour recueillir les inscriptions latines était partagé par un grand nombre de Belges. La célèbre inscription d'Ancyre contenant le testament d'Auguste fut envoyée en Europe par de Busbecq et publiée pour la première fois par A. Schott. Mais celui à qui l'on doit le premier recueil méthodique et que l'on peut

considérer comme le père de l'épigraphie, fut Martin Desmedt, de Westwinkel près de Bruges. De 1545 à 1551 il réunit en Italie la collection la plus vaste qu'on eût vue jusqu'alors. Malheureusement l'ouvrage et son auteur eurent, en ce temps de guerres civiles, les plus tristes aventures. Desmedt, pris par des soldats espagnols pour un ministre protestant, fut pendu, et le recueil, retrouvé en Angleterre, fut enfin remis à Juste Lipse, qui le publia en 1588. Plus tard un autre Belge, Jean Gruterus (Gruytere, d'Anvers), compléta l'œuvre de Desmedt et fit le recueil d'inscriptions resté célèbre jusqu'à nos jours.

Quant à la grande collection d'Hubert Goltz, éditée à Bruges aux frais de Marc Laurin, elle n'inspire plus aucune confiance : Eckhel a prouvé qu'un grand nombre de médailles gravées par Goltz étaient fausses et portaient des inscriptions altérées.

III. — *OEuvres de style en prose et en vers*. Tous les érudits du XVIe et du XVIIe siècles cherchaient à relever leurs écrits par les charmes du style. D'abord on préféra le genre large de Cicéron et de Tite Live, mais, quand les auteurs du temps de l'empire furent devenus l'objet d'études presque exclusives, on imita peu à peu leur langage et l'on introduisit dans la phrase à la fois plus de concision et plus de recherche. Lipse avait composé en style cicéronien le premier de ses ouvrages ; déjà dans l'écrit suivant il renonça aux périodes pour adopter une forme plus nette. Après avoir imité Tacite et Sénèque et quelque peu Apulée, il se créa un style à lui, dans lequel il chercha surtout à dire beaucoup de choses en peu de mots. Cependant sa brièveté ne nuit pas à la clarté et il plaît par une grande richesse d'images et des traits d'esprit. Ses lettres et le dialogue sur la Constance n'auraient pas déparé la littérature romaine du temps de Trajan. L'admiration qu'excita le style de Lipse fut toutefois funeste à ceux qui s'efforcèrent de s'en approprier les mérites : ils devinrent obscurs et affectés, à force de chercher la concision et l'élégance. A. Schott voulut ramener les latinistes à des idées plus saines en proposant Cicéron pour modèle. Il écrivit à cet effet les *Tullianæ quæstiones de instauranda Ciceronis imitatione* et *Cicero à calumniis vindicatus*, mais ses efforts restèrent vains ; le faux clinquant était tellement à la mode, que Schott lui-même, malgré ses plaidoiries pour le style cicéronien, se conforma dans ses écrits au goût de l'époque. Ces défauts sont surtout visibles dans Erycius Puteanus, auteur d'un nombre considérable d'ouvrages, la plupart sur des sujets de mince importance. Son histoire de l'invasion des

arbares en Italie, le plus soigné de ses écrits, ne manque pas de erf ni de vigueur; mais on se fatigue vite de rencontrer partout 'antithèse, sa figure favorite.

Les poëtes de cette époque valent en général mieux que les prosateurs. On remarque un progrès sensible dans l'art de la versification. Nos poëtes s'essayent dans tous les genres dont les Romains avaient laissé des modèles; ils écrivent des tragédies, des comédies, des poésies narratives et didactiques, mais surtout des élégies, des idylles, des odes et des épigrammes. Quelques-uns, tels que le médecin Dericus Jamotius, de Béthune (vers 1580), composent des vers grecs.

Les auteurs de poésies qui nous semblent s'être élevés le plus sont : Franc. Haemus, professeur à Courtrai; Dom. Lampson, de Bruges; Jean Bocchius, de Bruxelles; Maxim. Vrient, Janus Lernutius, de Bruges, auteur d'un charmant volume de poésies légères publié sous le nom d'*Ocelli et Basia*, et Torrentius, dont le livre, *De partu Virginis*, était célèbre par la fraîcheur et la délicatesse des sentiments. Parmi les hommes distingués que la Belgique fournit à la Hollande, se firent remarquer Daniel Heinsius, de Gand; Jacques Zevecote de la même ville, et Gaspar Barlaeus, d'Anvers. Les vers de Heinsius coulent de source, parfois avec trop d'abondance, surtout dans son poëme philosophique sur le mépris de la mort. Zevecote a beaucoup de facilité, mais il a souvent le tort de ne savoir finir. Le style de Barlaeus, formé sur celui de Claudien, est d'ordinaire enflé et ampoulé.

Les jésuites comptèrent dans leur sein plusieurs poëtes distingués. Charles Malapert, de Mons, composa un poëme sur les vents, dans lequel on rencontre des descriptions fort brillantes; Bernard Bauhusius, d'Anvers, écrivit des épigrammes qui jouirent d'une grande célébrité; Hermann Hugo, de Bruxelles, est l'auteur d'un charmant recueil d'élégies intitulées : *Pia desideria;* Antoine Des Lions, de Béthune, a beaucoup de grâce dans ses élégies religieuses, à la manière d'Ovide. Aucun auteur moderne n'a surpassé la limpidité et l'harmonie des vers de Sidronius Hosschius (Van Ossche, de Merckem); rien de plus suave, par exemple, que son élégie sur le sommeil. Jacobus Wallius (Van de Walle, de Bruges) s'est assimilé à un haut degré la forme antique; Guillaume Becanus, d'Ypres, est fort gracieux dans ses idylles sacrées; enfin, Livinus Meyer, de Gand, clôt dignement la liste des poëtes de la compagnie de Jésus, par ses poëmes didactiques sur la Colère et sur l'Éducation du prince.

Période de sommeil (1700-1817) et période de réveil depuis 1817.— Le xviii[e] siècle est la période la plus stérile de notre histoire intellectuelle; dans le domaine de la philologie, cette stérilité est complète : le latin continue à régner en maître dans les écoles, mais on n'y forme pas même des latinistes. Du grec on n'enseigne plus que les éléments. Les professeurs chargés à Louvain de l'enseignement des langues anciennes ne semblent attacher aucune importance à ce qui faisait l'objet de leurs cours. Le plus instruit d'entre eux, G.-J. de Kerckherdere, né à Hulsberg, dans le Limbourg hollandais, au lieu d'élucider les auteurs anciens, s'attacha à dissiper les obscurités de l'Apocalypse. Cette apathie profonde, cette indifférence générale pour ce qui avait fait jadis la gloire de la Belgique ne cessa qu'en 1817, lors de l'érection de nouvelles universités par Guillaume I[er], roi des Pays-Bas. Ce prince non-seulement prit d'excellentes mesures pour relever l'instruction moyenne, mais appela à Louvain, à Gand et à Liége des savants allemands et hollandais, qui nous initièrent aux méthodes scientifiques de leurs pays. Les fruits de ce nouvel enseignement ne se firent pas attendre. Sous l'impulsion de Mahne à Gand, de Fuss à Liége et surtout de Bekker et de Dumbeck à Louvain, plusieurs jeunes gens produisirent des mémoires et des dissertations, qui attestaient de grands progrès dans les études philologiques. On peut citer avec éloge l'explication du *Cato Major* de Cicéron par Vanderton, l'histoire du sénat romain par Molitor, l'histoire des archontes par Bernard, le travail de Xav. Lelièvre sur les sources de la loi des XII tables, la dissertation de Kayeman sur le tribunal des éphètes, le commentaire de Baguet sur le 8[e] discours de Dion Chrysostome et les observations critiques de M. Roulez sur Thémistius. Cette dernière dissertation fut fort remarquée. Les philosophes grecs étaient l'objet d'études assidues, on s'attachait à rassembler les fragments des ouvrages perdus et à réunir tous les éléments qui pussent faire apprécier leurs doctrines. Il parut dans ce genre plusieurs travaux d'un grand intérêt : sur Antipater de Tarse par Wuillot, sur Phanias d'Érèse par Aug. Voisin, sur Cléarque de Soles par Verraert, sur Diogène de Babylone par Thiery, sur Héraclide de Pont par Deswert et Roulez, sur Carnéade par le même M. Roulez, et sur Chrysippe par M. Baguet. Les lettres anciennes florissaient donc de nouveau en Belgique : la muse latine elle-même y faisait entendre ses accents par la voix de Fuss, qui publia à Liége de remarquables poésies latines, et M. Bormans fit ressortir, dans une dissertation très-élégante, les mérites des poëtes néolatins.

La révolution de 1830 ne fut pas favorable aux progrès des lettres anciennes. Le latin cessant d'être la langue universitaire ne fut plus guère cultivé après les premières études, et il en résulta qu'en dehors des philologues de profession, l'antiquité n'inspira plus beaucoup d'intérêt. Cependant le feu sacré n'était pas éteint. M. Bormans se distingua par un commentaire sur deux élégies de Properce et par des observations critiques sur Lucilius Junior; M. Roulez édita, avec un savant commentaire, ce qui nous reste de Ptolemæus Héphestion et fournit à l'Académie une quantité de notices et de mémoires importants sur l'état de la Belgique pendant la domination romaine et sur des points spéciaux d'épigraphie, d'archéologie et d'antiquités. On lui doit aussi la mise au concours de quelques questions entrant dans le domaine de la philologie classique; nous citerons celle sur Démétrius de Phalère, résolue avec succès par MM. Legrand et Tychon et l'histoire de Septime Sévère, traitée avec talent par M. De Ceuleneer. M. Wagener envoya à l'Académie des mémoires d'un grand intérêt sur les résultats d'un voyage scientifique en Asie Mineure, sur les fables d'Ésope et sur la symphonie des anciens. M. P. Willems, auteur d'un excellent traité d'antiquités romaines, fit des notes critiques sur les satires d'Horace. M. Feys élucida l'Art poétique du même poëte. La *Revue de l'instruction publique*, publiée successivement à Mons, à Bruges et à Gand, a donné une longue série d'articles sur des questions philologiques. On ne néglige donc pas les lettres anciennes en Belgique; mais, il faut bien le dire, le public s'intéresse peu à ces études, et les remarquables travaux de M. Roulez sont mieux appréciés à l'étranger que dans le pays.

La cause de cette situation fâcheuse réside en grande partie dans l'état de notre enseignement. Nos universités, désorganisées en 1830 par le départ de plusieurs professeurs, ne furent reconstituées qu'en 1835. La part, faite alors aux études philologiques, fut plus restreinte encore en 1849 pour les élèves qui ne se destinent pas aux lettres d'une façon spéciale. De grands progrès ont été réalisés dans l'enseignement moyen depuis la loi de 1850. Les livres défectueux employés dans les classes ont été remplacés peu à peu par des ouvrages sérieux, tels que la grammaire latine de M. Gantrelle, qui a rendu de grands services. De l'école normale des humanités, fondée en 1851 et dirigée par un philologue de talent, M. Prinz, sont sortis beaucoup de jeunes professeurs bien préparés, ayant fait des études grecques et latines solides et complètes. Mais dans ces établissements mêmes on ne parvient à maintenir le niveau des études

classiques que par une lutte incessante. On conteste au grec et au latin la part qu'ils occupent encore dans notre éducation publique. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question : qu'il nous suffise de faire remarquer que toujours le réveil de l'esprit humain a été précédé ou accompagné d'une restauration des études antiques, tandis que l'abandon de ces études a eu pour suite l'affaiblissement des intelligences et la décadence des sciences et des lettres.

BIBLIOGRAPHIE.—On ne possède aucune histoire complète de la philologie en Belgique. Pour le moyen âge, on peut consulter l'*Histoire littéraire de la France* par les Bénédictins, etc.; Heeren, *Geschichte der class. Litterat. im Mittelalter,* Göttingen, 1822, 2 vol.; Fr. Cramer, *Geschichte der Erziehung und des Unterrichts in den Niederlanden währ. d. Mittelalter*, Stralsund, 1843; Hirsch, *De Vitâ et Scriptis Sigeberti Gembl.*, Berlin, 1841; Delprat, *Verhandeling over de Broederschap von G. Grote,* 2 ed., Arnhem, 1856.

L'histoire de l'établissement du collége des Trois Langues, ainsi que tout ce qui concerne cette institution, se trouve exposée en détail dans le remarquable mémoire de M. Fél. Nève (t. XXVIII des Mémoires couronnés de l'Académie). L'Annuaire de l'université catholique de Louvain et les bulletins de l'Académie renferment des notices du même savant sur Dorpius, Barlandus, Busleiden, etc. On a un mémoire de M. Namèche sur Vivès (Académie, t. XV), de Rottier sur Erasme (Académie, t. VI. coll. in-8°), de Reiffenberg sur J. Lipse (Académie, t. III), de Baguet sur A. Schott (Académie, t. XXIII), des notices de Fél. Van Hulst sur Langhius, Torrentius, Goltz, Gruter, etc., dans la *Revue de Liége* (t. I-VI), une notice de O. Jahn sur Pighius (*Ber. der sachs-Gesel. der W. in Leipzig,* 1869). Sur les poëtes néo-latins. v. le mémoire de Peerlkamp, Bruxelles, 1822 et Harlem, 1835 Les principales sources pour tout le XVIe siècle sont, outre les écrits mêmes des savants, les lettres d'Erasme, de Lipse, etc., V. Sylloge epistolarum ed. Burmann.

Voir aussi Reiffenberg, *Mémoires sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain* (Académie, t. V, VII et X); Van Kampen, *Geschiedenis der Nederl. letteren en wetenschappen,* 'S Gravenhage, 1821, 2 vol.; Hallam, *Histoire de la littérature de l'Europe pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles,* Paris, 1839; les recueils de Valère André, Foppens, Paquot, M. Adam, Nicéron, Baillet, De Backer, Graesse, etc.; Ch. Nisard, *Le triumvirat littéraire au XVIe siècle,* Paris, 1852; Lucien Müller, *Gesch. der klass. Philol. in den Niederl.,* Leipzig, 1869; Eckstein, *Nomenclator philologorum,* Leipzig, 1871; Reichling, *De Murmellii vitâ et scriptis.* Munster, 1870; Parmet, *Rudolf von Langen.*, ib., 1869; Voigt, *Die Wiederherstellung des klass. Alterth.*, Berlin, 1859; Alph. Le Roy, *Étude historique et critique sur l'enseignement élémentaire de la grammaire latine,* Bruges, 1864.

XV

STOIRE DE LA LITTÉRATURE EN LANGUE FRANÇAISE,

Par M. Ch. POTVIN.

Trois langues ont concouru dans notre pays au développement tellectuel, et la langue française y a pris une aussi large part que latin et le flamand. On peut dire, à l'égard de notre littérature en ngue française, ce qui n'a jamais été mis en doute pour les arts et ur les sciences : que les Belges ont assez cultivé le domaine des ttres pour se maintenir au niveau des autres nations et qu'ils s'y nt souvent illustrés.

TRADITIONS RECULÉES. — Nos provinces ont été, avec celles du nord : la France, le berceau de la langue d'*oïl;* on retrouve encore ns le Brabant wallon de nombreux vestiges de l'ancien vocabuire et cette particule : *oï, oïl, oïe,* qui a servi à distinguer la langue 1 nord de la langue d'*oc.*

Les sujets du moyen âge ont été fournis aux trouvères naissants ır le latin et les langues germaniques et par des légendes antéures. Nous avons à produire plus d'une œuvre latine, comme le *ynardus vulpes,* et plus d'une vieille légende, comme le *Chevalier Cygne,* les *Quatre fils Aymon,* et les Sagas qui ont préparé les *belungen,* appelés encore, dans la version tudesque, les « héros s Pays-Bas. »

Les peuples nouveaux, épris de Rome dont ils renversaient l'eme, prétendaient se rattacher à ce passé illustre. De là des fables

qui donnent, pour fondateurs à la France, Franco, fils d'Hector; à la Grande-Bretagne, Bret, petit-fils d'Énée; à la Belgique, Bavo, cousin germain de Priam, qui bâtit une ville au dieu Bel, Belgis (Bavai).

Ces fables, très-complètes pour nos provinces, n'ont rien d'historique. Ce sont des monuments littéraires. Traduites en latin au XIVe siècle par Jacques de Guyse, le grand chercheur de légendes, en français au XVe siècle, par le secrétaire de Philippe le Bon, elles font remonter au moins à Lucius de Tongres, qui les mit, au XIIIe siècle, « en grossier gaulois, » le patriotisme d'un peuple qui s'honorait déjà du nom de Belgeois, Belgiens, Belges.

Les terreurs de l'an mille et les luttes de la papauté avec l'empire ont donné aux légendes du Saint-Graal un caractère farouche, dans une série d'œuvres latines dont nous avons conservé une branche, traduite en gaulois non moins grossier que celui de Lucius. Ce roman, commandé à un moine par l'évêque de Cambrai, pour être offert à Jean de Nesle, châtelain de Bruges, sans doute afin de l'exciter à la croisade où l'évêque et le seigneur se rendirent en 1187, symbolise une des phases de l'histoire du christianisme, celle où il s'imposa à des peuples guerriers par la guerre. Perceval, après avoir servi le patriotisme des Bretons contre Rome, et avant de devenir le héros des romans de la Table ronde, y personnifie dans les lettres cette œuvre qu'Hildebrand représente dans l'histoire.

Le moyen age. — La grande époque de production littéraire, qui va de la fin du XIIe siècle à la fin du XIVe, crée surtout deux choses : un milieu littéraire et un milieu moral. Le milieu moral transformera la vie brutale du templier ou du baron féodal en ce culte de la femme et de la gloire qu'on appelle la chevalerie. Le milieu littéraire fournira des sujets aux plus grands poëtes, comme Dante, Shakespeare, Molière, et donnera le ton à la Fontaine pour la fable, à Froissart pour l'histoire.

La poésie. « C'est un fait digne de remarque, dit Auguis, que le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis et la Flandre soient, de toutes les provinces de France en deçà de la Loire, celles qui, au XIIIe siècle, aient compté le plus grand nombre d'écrivains en vers, et que tous ces écrivains aient été regardés comme les meilleurs de leur temps. » Cela tient surtout à l'influence des cours de Hainaut, de Flandre et de Brabant, auxquelles on ne peut négliger d'ajouter

véché de Liége. Les traditions littéraires semblent s'être fixées ns ces provinces : les princes ont à honneur de protéger la littéture et de la cultiver; on se félicite d'avoir été instruit dans les lles-lettres et l'on compte, parmi les plus beaux ornements des lais, une cour de trouvères. Aussi n'est-il pas un genre qui n'y it représenté, et quand le poëte n'est pas né dans nos provinces, s'honore de mériter le nom de poëte de Flandre et de Champagne, mme Chrestien de Troyes, ou de dédier ses œuvres à un Damerre, comme Marie de France ou Gauthier de Belleperche.

Pour le cycle de la Grèce et de Rome, c'est Aymond de Valennes (1188) et son roman de *Philippe et Florimond*, Gui de mbrai et *la Vengeance d'Alexandre*, Jehan le Nivellois et *la Vennce d'Alexandre*, etc., etc.

Pour les croisades, c'est Richard le Pèlerin, dont rien ne reste; est Graindor de Douai : la *Chanson d'Antioche*, la *Conquête de Jérulem*, les *Captifs;* puis viennent, parmi les remanieurs et les emllisseurs : Renaud de Saint-Trond : le *Chevalier au Cygne* et les *fances Godefroid* (XIIIe siècle), et au XIVe siècle, le grand poëme qui fond tout le cycle en plus de trente mille vers, publiés par l'Acaémie de Belgique.

Le cycle des *Chansons de geste* est généralement anonyme. Nous retrouvons nos traditions, nos paysages, nos souvenirs historiues. Sont-ce les grands vassaux qu'elles mettent en scène, voici s *Quatre fils Aymon* dans les Ardennes, sur les bords de la leuse; voici les *Lorrains*, ducs de Lorraine et de Brabant, défenant le Brabant contre le roi de Cologne : Hervy entre à Nivelles, it lever le siége de Louvain, marche sur Bruxelles et triomphe. uis, la lutte s'élargit, il faut défendre la Gaule contre les Sarrasins, t, vainqueurs, se disputer les fiefs, et l'on entend dans tout le poëme s cris de guerre : ici, Cambrai! Bourgogne! Hainaut! Brabant! orraine! là, Bordeaux! Boulogne! Amiens! Péronne! Flandre!

Plus tard, Adenès-le-Roi traitera un autre épisode de la lutte des rands vassaux : le *Siége de Barbastre*.

Charlemagne est-il le héros du poëme? David Aubert mettra plus ard en prose, pour les ducs de Bourgogne, les *Conquestes de Charmaine;* mais, sans oublier la *Chanson des Saxons* de Jehan Bodel, ous avons le chef-d'œuvre d'Adenès-le-Roi : *Berthe aux grands pieds* IIIe siècle).

Ces chansons historiques peignent les mœurs de l'époque dans ute leur vérité. Elles le font sans y mêler, comme dans l'épopée

grecque, l'intervention divine, et avec un grand esprit d'indépendance contre tous les pouvoirs : l'empereur et le clergé. Elles le font enfin en prêtant aux héros de nobles sentiments d'honneur, d'amitié, de vertu.

Vraie, laïque, libérale, généreuse, telle est cette poésie, où manquent la forme plastique et la maturité de la langue.

L'idéal de ce temps est surtout représenté par les romans de la Table ronde et par les romans d'aventure. Chrestien de Troyes ouvre ce cycle avec un talent rare et une délicatesse qui étonne pour la fin du XIIe siècle. Adenès-le-Roi s'est aussi essayé dans ce genre mi-épique, qui se sert du vers de huit syllabes et qui annonce l'Arioste. Mais *Cléomadès* n'a pas la valeur de *Berthe*. Le véritable élève de Chrestien de Troyes est Jean de Condé, trouvère du bon Guillaume, comte de Hainaut (XIVe siècle). Son père Baudouin avait rimé de nombreux apologues. Le fils, sans dédaigner ce genre à la mode, sans négliger les poésies politiques, comme le panégyrique de son maître, ni même les contes grivois, a réussi surtout trois contes en vers où éclatent la justesse de l'observation et la vérité du sentiment. Ici, c'est un amant trahi par son amie, sauvé par son chien : le *Lévrier;* là, c'est un chevalier, inutile d'abord, dont une parole de femme fait un héros, et comme cette femme est mariée et vertueuse et ne peut s'empêcher ni d'admirer son œuvre ni de rester honnête, l'intérêt est puissant et le sujet élevé : le *Chevalier à la manche*. Enfin, c'est un mari qui défend son honneur conjugal par l'héroïsme des tournois et la noblesse des sentiments : le *Blanc Chevalier*. Watriquet de Couvin suivra plutôt Baudouin que Jean de Condé.

D'autres légendes nous conduisent en paradis ou en enfer. Un *Voyage de saint Brendan* est dédié, en 1121, à la fille du duc de Brabant, Aléyde; Marie de France écrit son *Purgatoire de saint Patrice* pour Guillaume de Dampierre, et Baudouin de Condé rime, à la cour de Hainaut, une *Voie de paradis*. L'esprit satirique envahit bientôt ces légendes, qui ont produit le grand justicier dont le nom est Dante.

Ainsi les visions et les romans du Graal, les seuls cycles dont le fond du sujet soit religieux, deviennent des satires ou des contes d'amour, et le génie laïque de l'époque triomphe toujours.

La satire, la fable, les types populaires comportent d'innombrables productions. Le *Roman du Renard* mérite les honneurs du premier rang. Ici, le chef-d'œuvre est flamand; mais, si nous devons

renoncer à prendre une part dans les anonymes français de la première période, nous avons à citer, dans la seconde phase de création : le *Renard nouveau*, de Jacques Giélée de Lille. L'ancien esprit de sarcasme s'y maintient au milieu des personnifications de l'allégorie; mais la satire du premier poëme contre l'excommunication est dramatisée dans le nouveau : l'âne y excommunie Renard, et le héros rebelle se livre à des railleries qui ont dû plus d'une fois servir la politique du pays quand les populations se débattaient sous cette intervention terrible du glaive spirituel en faveur du despotisme et de la conquête. La poésie était au poste le plus périlleux de la résistance.

Après Renard, Tartufe. De tous les types essayés à cette époque pour flétrir l'hypocrisie, il en est un qui semble préféré dans nos provinces, c'est celui qui emprunte son nom à un vieux mot gaulois disparu, qui signifie tromperie : *Barat*. On a, de Jean de Boves, *Barat, Travers et Duhamet* (XIIIe siècle), et d'un anonyme du XIVe siècle, *Dialogue de Barat et du moine*.

Un autre type rappelle Robin Hood. Adenès-le-Roi nous a raconté les farces de sorcier et les rébellions de ce « diable de moine soldat »: *Eustache le moine*.

N'oublions pas l'espiègle Tiel (*Ulenspiegel*) qui flagelle, d'une manière plus caustique et moins réservée, les vices des hommes et surtout des moines.

Qui pourrait énumérer tous les fabliaux du moyen âge? Les recueils de fables qui prennent le nom d'Ésope, *Ysopet*, sont partout. Celui de Marie de France est fait pour Guillaume de Dampierre; les ducs de Bourgogne en firent rédiger plusieurs nouveaux. Les fables détachées sont plus nombreuses encore. Faut-il citer Jean de Boves qui rima, entre autres fabliaux, celui que M. V. Hugo a imité sous le titre: l'*Avarice et l'Envie*, et des contes comme ceux que la Fontaine appelle le *Berceau* et le *Vilain;* Enguerrand d'Oisy, dont le fabliau deviendra le *Quiproquo* du Bonhomme; Jacques de Baisieux : la *Vessie du prêtre*, satire contre l'avarice du clergé; Gauthier le Long, dont la *Veuve* rappelle deux autres fables : la *Veuve* et la *Fille?*

Le théâtre est surtout anonyme. Les mystères, les moralités, qui font jouer Dieu, la Vierge et les saints, qui mettent l'histoire en miracles ou qui représentent des légendes modernes, ne nous ont pas manqué. Mais quand on voit d'une part l'*Esmorée* flamand, de l'autre le *Jeu de Saint-Nicolas*, de Jean Bodel, et le *Jeu de la feuillée*, d'Adam de la Halle, tous deux d'Arras, mettre, dès le XIIIe siècle, la

scène en dehors de l'église et en pleine place publique, on doit supposer que les œuvres de nos ancêtres, perdues ou encore ignorées, ont porté sur le théâtre renaissant le même esprit exact et laïque.

L'histoire. L'épanouissement de cette littérature en chefs-d'œuvre n'a pas eu lieu, même en France. C'est au Dante, au Tasse, à Shakespeare, qu'il faut recourir. La renaissance fit oublier à la France cette mine de diamants qu'il lui eût suffi de tailler pour s'en faire un écrin poétique d'une richesse incomparable. L'influence de ce long travail ne fut qu'indirecte : la France lui doit la naïveté d'Amyot et de la Fontaine, la hardiesse de Rabelais, et le récit historique que représente surtout Froissart.

Le latin dominait les chroniques et devait y régner longtemps encore. C'est dans nos provinces que l'on commence à se servir de la langue vulgaire. Baudouin V, comte de Hainaut, avait offert la chronique de Turpin à sa sœur, qui la fit mettre en langue romane, « parce que, dit le traducteur, tel se plaira au roman qui du latin n'a cure. » Le fils de ce prince, Baudouin de Constantinople, avant de partir pour la croisade en 1202, ordonna de rédiger une chronique universelle en français. Les Grandes Chroniques de Saint-Denis n'étaient pas commencées alors. L'histoire de cette croisade sera racontée en français par Villehardouin, dont Henri de Valenciennes sera le continuateur. C'est à Valenciennes que naîtra Froissart.

Les d'Avesnes suivirent ces traditions, et un des petits-fils de Baudouin de Constantinople écrira des chroniques célèbres qui portent son nom : Baudouin d'Avesnes.

De Reiffenberg suppose qu'à Liége les chroniques rédigées en 1183, par Enguerrand de Bar, ou du moins celles plus récentes d'Hugues de Pierrepont, étaient écrites en français. C'est de Liége que sortira le maître de Froissart, Jean le Bel.

L'histoire fut d'abord rimée. Elle continuait les chansons de geste. Avant Jean le Bel, nous avons Philippe Mouskes et sa longue chronique en vers. L'auteur, né à Tournai, en devint évêque et y mourut en 1282. Sa chronique, qui commence aux origines troyennes de la France, et qui ne perd aucune légende, s'arrête en 1240. Les faits contemporains y sont rimés, sans art, mais avec une notable vérité historique. D'autres trouvères rimeront des épisodes de nos annales, comme la bataille de Crécy, par Colin de Hainaut, comme l'épisode que Muisis intercala dans sa chronique latine, et qui fut rimé pour Jean de Baumont. Aucun n'a traité en vers une œuvre aussi considérable, sauf peut-être Jean Desprez d'Outremeuse, moins exact, qui

; une double rédaction en prose et en vers de sa chronique lié-
ɜoise (1338-1400).

C'est surtout Froissart qui règne ici. Mais Froissart eut un maître. ɑand Jean de Beaumont fit appel aux chevaliers pour aller défendre jeune roi d'Angleterre, Édouard III, le futur époux de Philippine ɜ Hainaut, il vint du pays de Liége un seigneur chanoine, messire ɑn le Bel. Nourri de la lecture des romans de chevalerie, Jean le el dut trouver chez Jean de Beaumont les chroniques de Baudouin Avesnes; puis, après avoir été mêlé aux événements de son temps ɑnt la scène s'élargit, il rentra à Liége comblé de biens, pour vivre dans le faste jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Cet homme, ɑi marchait l'égal des princes, entra d'un pied sûr dans l'histoire, t son génie créateur put s'y exercer à l'aise. Il avait une haute idée le son art : « Hystoire est noble, » dit-il; il eut ce style ferme de homme maître de lui et supérieur aux passions des autres. Tout ce ɑ'on admire dans les premiers livres de Froissart est de lui, et ɑand Villemain en cite des épisodes où il le trouve supérieur à Tite Live et digne d'Homère, ses éloges remontent à Jean le Bel.

La *Grande Chronique* de Jean le Bel s'arrête en 1361. Froissart la continua jusqu'en 1400. Mais que d'événements en ces quarante années, et quel développement donné à ces premiers livres! Froissart y devient le génie de l'histoire.

Il était fils d'un bourgeois de Valenciennes, et il dut conquérir son canonicat de Beaumont par toute une vie de travaux. Cette vie, après une jeunesse vouée à la poésie, qu'il traita avec facilité, fut consacrée aux recherches et aux écrits historiques. Froissart est toujours en voyage pour se faire raconter les événements, en visiter le théâtre, en retrouver les traces, les détails, les discours. Ses chroniques, plusieurs fois écrites, souvent corrigées, se répandirent, et l'imprimerie les multiplia, tandis que l'œuvre de son maître, presque perdue, restait ignorée. Elle ne fut retrouvée qu'en 1861.

Walter Scott appelait Froissart son maître; Walter Scott n'a nulle part ces grandes suites de scènes bien enchaînées qui sont de véritables drames, d'une variété, d'une vigueur et d'une vérité admirables. On a comparé Froissart à Homère et à Shakespeare; il comprend et fait revivre les hommes comme l'un et l'autre, et il possède cet art de mettre les faits en scène, qui caractérise le théâtre; mais l'histoire permet au drame de se développer autant que les événements, et Froissart n'est pas seulement romancier, poëte ou auteur dramatique, il est historien, il remonte aux causes, même économi-

ques, explique les faits et cherche les résultats. Il n'aime pas les communes, mais il les fait agir comme aucun écrivain ne l'a fait, et nul ne les a glorifiées ainsi. Est-il rien de grand comme tout ce qu'il raconte de Jacques d'Artevelde, puis de la lutte qu'engage Jean Yoens et qui se termine par la défaite de Philippe d'Artevelde à Roosebeke? Il voulait faire de ce dernier tableau une chronique séparée; mais, quand il eut montré les communes de Belgique et de France et le commerce du monde entier intéressés à la cause flamande, il la remit à sa place dans l'histoire générale du XIVe siècle. Est-il rien de charmant parfois comme les épisodes, les paysages, les petites scènes de mœurs, les conversations privées qu'il mêle à ses récits et qui animent l'histoire en la plaçant dans la vérité des choses humaines? Jean le Bel lui donna le ton, le genre, le style : Froissart y ajouta le génie dramatique et fit un chef-d'œuvre.

Ici encore éclate l'esprit laïque de l'époque et de nos provinces. Les moines de Saint-Denis écrivaient alors des *Gesta Dei*, où tout était rapporté à Dieu. Nos chroniqueurs rédigent des annales humaines.

Ainsi, de ce milieu littéraire où Jean Bodel oppose à Charlemagne l'indépendance des Hérupois, où le renard siffle l'âne qui l'excommunie, où les croisés sont représentés même dans leur anthropophagie, où les types comiques parodient tout ce qui règne, où les poëtes de l'idéal chantent le culte de la femme, *pair* de l'époux, le respect des vaincus et les grandeurs de l'amitié; ainsi, de ce milieu littéraire vrai, laïque, indépendant et noble, sortit l'esprit exact, humain et profane de l'histoire moderne.

LE RÈGNE DES DUCS DE BOURGOGNE. — L'époque diffère, mais l'activité littéraire redouble. Aux luttes des communes succède une tentative d'unité qui donne l'impulsion à tous les arts. Le siècle de Louis XIV n'a pas mis plus d'ardeur à s'emparer de l'ensemble du champ littéraire. Mais le goût est autre, et, pour retremper le langage, on n'a pas encore la compréhension du génie antique. La renaissance commença par le chaos. Mais quelle prodigalité d'idées et de formes! quelle recherche du beau et du grand! quelle abondance d'efforts pour former deux choses : une vie nationale et un art littéraire! Déjà les polygraphes abondent, et toutes les professions se doublent de l'art d'écrire. Les imprimeurs sont auteurs; les diplomates, les jurisconsultes, les musiciens font des vers. Des évêques sont poëtes, comme Jean Bourgeois et Jean de Marvis. Jean

; la Fontaine, de Valenciennes, est médecin; il rime des allégories ır la fontaine des sciences. Jean de Stavelot continue d'Outremeuse Liége; il rime aussi. Chastelain, Olivier de la Marche et vingt itres font de la poésie en prose et en vers. C'est l'époque des puys ; rhétorique; il y en a partout : à Valenciennes, à Mons, à Cam- ·ai, à Saint-Quentin, à Hesdin, à Tournai, etc., etc. On a quelque- is conservé la liste de leurs membres, avec le texte des pièces uronnées. La renaissance rendra ce mouvement plus actif, et ces rivains forment une opinion publique : ils se mêlent à la vie du mps, à l'histoire du pays, aux pompes de la cour; ils ne laissent sser aucun fait sans le juger, le débattre, le célébrer, le mettre en ène ou le marquer dans l'histoire. Les satires ne manquent pas us que les panégyriques, et les conseils aux souverains non plus ue les éloges; mais ces *actualités* ne suffisent pas; en cherchant à ifluencer le présent, on pense à éclairer l'avenir; on vise à la pos- térité, et l'ensemble de ces efforts constitue une société puissante, propre à fonder une nation.

Poëtes. Ce règne de splendeur princière est salué avec enthou- siasme :

Si tu parles d'art de peintrie,
D'historiens, d'enlumineurs,
En fut-il jamais de meilleurs ?

Martin Franc, qui écrit ces vers, dédie à Philippe le Bon deux poëmes : *L'Estrif de fortune et de vertu*, et le *Champion des dames*. L'allégorie, la recherche des rhythmes y annoncent la décadence, mais l'énergie de la forme et quelquefois de la pensée annonce avenir :

Mais vous, Français, de France nés,
Donc, pensez-vous qu'ainsi advient
Que d'Anglais êtes gouvernés,
Et qu'esclave France devient !

Pierre Michault n'est pas autre. Il fut secrétaire du comte de Cha- rolais et composa la *Dance des aveugles*, le *Miroir des dames*, le *Malheur de France*, la *Confession de la belle fille*, etc. C'est lui qui, apprenant la mort de la comtesse de Charolais (1465), s'écrie :

Mauldicte Mort, mordant le genre humain !

Les jugements politiques et les satires abondent dans la poésie. On se sert des vers comme d'un instrument de lutte contre l'en- nemi, de défense pour soi-même et de propagande pour former ou

ramener l'esprit public. *Le Prince* de Chastelain est une satire contre Louis XI, tandis que *le Chevalier délibéré*, d'Olivier de la Marche, orne de nobles allégories et de belles morales les terribles récits de la vie et de la mort du Téméraire.

Les chambres de rhétorique suivaient le même goût. « Les *rhythmes et refrains tournaisiens*, dit Van Hasselt, présentent un certain caractère de transition entre la poésie du moyen âge et la poésie de la renaissance. » Elles représentent aussi l'opinion publique, et Motley n'a trouvé rien de mieux à leur comparer que la presse moderne. C'est là qu'au milieu des jeux du rhythme ou de la scène, les événements trouvaient leur juge.

Le théâtre, qui servait d'amusement à ces sociétés et d'organe à l'opinion, restait un moyen d'influence pour le clergé, amusant le peuple, et participait aux pompes de la cour. En 1547, on représentait encore à Valenciennes une *Passion* en 25 journées, qui prenait plus de 30,000 vers. En 1587, un cordelier de Saint-Hubert rimait le mystère de *l'Incarnation*, mais ces spectacles commençaient à passer. Le miracle du juif qui insulte à la Vierge qui se venge était joué à l'abbaye de Cambron tous les ans depuis le règne du bon Guillaume. En 1467, on ne pouvait plus le représenter que tous les trois ans; en 1500, la curiosité publique ne permit de le jouer qu'après sept années de relâche. Les rhétoriciens avaient d'autres succès : « Il y avoit, dit le sire de Noyelles, nombre de comédiens corrompus ès mœurs et ès religion que l'on appeloit *rhétoriciens*, ès quels le peuple prenoit plaisir, et toujours quelque pauvre moine ou moinette avoient part à la comédie. Il sembloit qu'on ne pouvoit se réjouir sans se moquer de Dieu ou de l'Église. »

La cour avait ses pièces à grand spectacle. Quand Philippe le Bon réunit sa noblesse pour préparer une croisade nouvelle, après les pièces montées du festin, on joua le mystère de *Jason* et le *Vœu du Faisan*. Tout y est profane : l'histoire de Jason devient un mystère, et c'est sur un oiseau de chasse, non sur la Bible, que les chevaliers jurent une croisade, où ils n'iront point. Enfin, après le fabliau, que les rhétoriciens mettaient sur la scène, l'histoire et la satire politique y prennent place à leur tour. Chastelain, notamment, a laissé quatre mystères : *Le Concile de Basle*, *la Mort de Charles VII*, *la Mort de Philippe le Bon*, *la Paix de Péronne*, pièces politiques où les rois sont appelés à la barre de l'opinion, où les conciles sont jugés avant que Gringore personnifiât, sur la scène de Paris, Sotte Eglise et Sotte Commune.

iens. Dans l'histoire comme dans la poésie, on vise au
l'on y arrive rarement, mais on vise aussi à l'opinion et on
s'imposer à elle. Le but avoué est l'impartialité, afin que
uisse, dit Chastelain, « garder sa portion selon l'advenir et
des cas. » C'est l'époque des chroniques; l'époque de
et (1390-1453), d'A Thymo (1393-1473), de Chastelain
462), de Jacques Du Clercq (1420-1467), de Molinet, l'ami,
ire de Chastelain (14..-1507). Jean Lemaire compare l'un
aux deux poëtes de Rome :

L'un pour Virgile et l'autre est pour Ovide pris;

landt (1440-1507), c'est Olivier de la Marche, Lefevre de
mi, Charolais, etc., etc.

de ces chroniques, celles de Chastelain, par exemple, qu'on
d'avance des modèles devant durer des siècles. Et, chose
ces écrivains si prétentieux deviennent plus simples quand
ent à cette noble matière de l'histoire.

lain est verbeux et pompeux, solennel, obscur souvent à
llégories fines et de distinctions subtiles. Mais ce n'est pas
il pense, il juge, il voit clair, il est impartial. A l'apprécier
nents, choisis pour l'éloge ou pour le blâme, on trouverait
eux hommes d'une dissemblance extrême, dont l'un serait
ur et un écrivain. Son *Advertissement* au duc Charles est
sévère et beau, et il s'élève quelquefois à la philosophie de
. « Grand et éloquent historien, » dit Michelet.

relet est de même : « Sa narration est diffuse, mais claire »,
r; puis l'écrivain français ajoute ce noble éloge : « L'hu-
tait le fond de son caractère. »

ur Buchon juge deux autres de nos chroniqueurs qui nous
smis deux côtés différents de l'époque : « Olivier de la
écrivain élégant, qui sait si bien nous représenter les fêtes
s et les pompes de la cour de Philippe le Bon, et Jacques
q qui nous représente le revers de la médaille, l'oppression
ses bourgeoises, la misère du pays, les persécutions du
e, les terribles essais de l'inquisition d'Arras et tous les
s qui arrivaient à la suite du laisser-aller de Philippe pour
is. »

s ces chroniques comptent dans l'histoire; elles ont atteint
plus politique que littéraire, plus historique qu'artistique.
ılaient faire entendre la vérité, en dépit des vainqueurs et

au-dessus des luttes du temps, et elles essayaient de former de nos provinces une nation dont on pût dire aussi que l'humanité est le fond de son caractère.

Ces nombreux efforts cependant n'ont pas produit un chef-d'œuvre, ni rendu au pays un Froissart. C'est à l'étranger qu'il faut chercher l'un et l'autre; le chef-d'œuvre, écrit par un transfuge, fut le fruit de la trahison. Le grand historien de l'époque quitta le drapeau du duc de Bourgogne et passa à Louis XI. Le génie de Philippe de Comines s'est trempé ailleurs que dans le faste où écrivait Chastelain : l'historien vécut dans l'espèce de bagne dont l'astucieux Louis XI faisait sa cour. Froissart avait créé le récit historique, Comines créa l'histoire politique.

Comines a toutes les qualités et n'a pas les défauts des chroniqueurs de Bourgogne. De Barante dit que ses mémoires n'ont pas « un caractère français ». Ce qui s'y trouve d'étranger à la France d'alors nous appartient. Comines est de son pays par son esprit exact, par son art à faire revivre les événements et par l'éloge des institutions représentatives... en Angleterre. Pourquoi ne verrait-on pas, dans l'œuvre du transfuge un rayonnement de notre milieu littéraire qu'il a pu quitter, mais dont il n'a pu dépouiller l'influence?

Moralistes et polémistes. Je me trompais, il ne faut pas sortir du pays pour trouver un grand écrivain. L'avénement de Charles le Téméraire donna de grandes espérances : tout s'était réuni pour faire de ce prince un grand roi. Philippe le Bon avait attribué l'office *des divines provisions* de son fils au plus expérimenté de ses diplomates. C'était un voyageur célèbre par ses aventures; Philippe le Bon, ainsi que les rois de France et d'Angleterre, lui avait confié d'importantes missions. C'est lui et non Chastelain qui rédigea pour Charles *les Instructions du jeune prince* et *les Notables enseignements d'un père*. Le *Voyage en Syrie*, de Guilbert de Lannoy, est d'un vif intérêt : ses deux autres ouvrages sont d'un maître. La netteté du style, la vigueur des idées, le sentiment patriotique, la hardiesse des conseils, et ce culte, qu'on peut dire national, pour les états généraux, rien n'y manque. Quand ce livre sera connu, il placera l'auteur au même rang que Comines. Mais de Lannoy l'emportera sur Comines, car il est resté fidèle à la patrie et au devoir. De Lannoy est un des hommes qui, par leurs conseils, réagirent contre ce revers de la médaille dont parle Buchon.

Cette époque n'est pas seulement marquée par des historiens. Sans parler des sciences qui s'affranchissent, les polémistes reli-

ıx y ont une grande place; ils s'imposent à l'histoire et préparent luttes du xvi[e] siècle.

ous avons déjà vu le rôle des chambres de rhétorique. Jacques Clercq, après avoir racouté les exécutions de malheureux accu- de crimes ridicules, comme d'avoir vu le diable, publie une e qui fut répandue partout, dit-il, après que la raison publique mis un terme à ces essais d'inquisition. La muse du roman du ard continuait son œuvre.

n écrivain réunit les divers caractères littéraires de l'époque; . Jean le Maire de Belges (1473-1546). Poëte, c'est lui qui e la transition et ouvre la renaissance; on l'appelle le maître de sard. Historiographe, il est plus cosmopolite et plus passionné nos chroniqueurs; mais ses *Illustrations de la Gaule* sont plus arquables par l'érudition et la refonte du langage que par l'idée rique. C'est un lutteur : il prépare à la fois Ronsard et Luther. *Promptuaire des conciles* annonce Marnix. Ce que de Lannoy ande pour la politique dans les états généraux, il le veut pour ligion dans les conciles; il flétrit les mœurs de l'Église, attaque libat des prêtres et, comme pour mieux caractériser son œuvre on époque, il prédit l'avenir : « Cette dernière outrageuse ambi- de l'Église romaine sera *prochainement* cause finale de la ter- e persécution, rabbat et humiliation, avec *réformation* ».

i le grand État que voulaient fonder les ducs de Bourgogne avait , il ne manquerait rien à ce siècle littéraire. Il tomba, et ses rains furent vaincus avec lui : Ronsard a éclipsé son maître; ines est resté à la France avec la victoire; les chroniques de telain, annoncées avec tant d'éclat, n'ont été publiées qu'en ; les autres ont subi le même sort, et de Lannoy est inconnu nédit. Ces écrivains, selon l'expression du premier éditeur de telain et de Monstrelet, « ont subi le sort des provinces con- es ».

ais ces provinces n'étaient pas vaincues pour toujours. Les ts n'ont pas été stériles; ils aidaient une nation à se maintenir ble de lutter contre Philippe II et de se relever après la défaite.

: SEIZIÈME SIÈCLE. — Ce siècle est une mêlée, où toute classifica- se perd. Est-ce la langue qui nous servirait de guide? un grand re d'écrivains parlent les trois langues; est-ce le sujet? tous enres se confondent dans la lutte; sont-ce les partis? ils ont de nuances, et combien d'écrivains ont passé de l'une à l'autre,

dans les péripéties du combat; les œuvres? elles sont en partie détruites ou rares, et leur nombre ajoute à la difficulté. Le plus sûr moyen de ne pas distribuer trop injustement l'histoire est de procéder par généralités et de grouper plutôt les idées que les noms;

Les mystiques. Cette espèce de roman religieux, qui d'abord tendait à former les mœurs du peuple, comme les romans de chevalerie adoucissaient les mœurs des grands, après avoir mis la morale catholique à la portée des masses barbares, dégénéra en inventions qui, dans des temps plus éclairés, parurent niaises et devinrent dangereuses. Un évêque appelle ces récits merveilleux, qu'on prétendait faire passer pour vrais, des « monstres de miracles ».

Ces livres représentent une des causes de la réforme; ils étaient bien faits pour révolter la raison et la conscience.

Après la défaite du pays, une série d'autres œuvres s'y ajouta; ce sont les codes de sorcellerie et les récits d'exorcismes. On dirait des cris d'oiseaux de proie sur un charnier, ou des contes de revenants murmurés dans l'ombre d'un cimetière. Le latin garda longtemps l'honneur du monopole de ces œuvres; mais le français, après le flamand, s'en empara, et le XVI[e] siècle est infesté de ces productions malsaines.

Les pamphlets. Charles-Quint avait persécuté les chambres de rhétorique; Philippe II les supprima (1559). Les pamphlets prirent leur place, ils furent innombrables; ils semblent la levée en masse de la pensée publique, pour une guerre civile de religion. Les trois langues s'y heurtent avec fracas; on se porte des coups violents et l'on pousse des cris de guerre en frappant l'ennemi. Le domaine littéraire reste tout couvert de brochures, de traités, de gros livres; car les pamphlets en plusieurs volumes n'effrayent pas ces lutteurs armés jusqu'aux dents. On dirait d'un champ de bataille alors que les voleurs y rôdent cherchant le butin. Alors, dans ce champ de bataille de l'idée, un vaste système de destruction de livres s'organise; tout ce qui attaquait l'Église romaine est recherché et brûlé, de sorte que bien des œuvres ont disparu, que d'autres sont seulement connues de nom, que d'autres enfin n'ont échappé qu'à peine.

Ici, il faudrait citer une longue liste de martyrs et de lutteurs. Glorifions l'homme qui résume l'époque : Marnix de Sainte-Aldegonde (1538-1598).

Marnix demande des armes aux trois langues : homme de guerre et homme d'État, il a, comme le roi, l'épée et, comme le pape, un glaive spirituel : la parole. Poëte, théologien, orateur, polémiste,

ςue, pamphlétaire, il lutte en homme politique, en général, eur et en écrivain : « Repos ailleurs ! » Qu'il faille donner aux eur Marseillaise, ou discuter des arguties théologiques, ou à nu la politique de l'ennemi, il est toujours prêt. C'est le littéraire de la révolution religieuse. Quand il crut utile en français le *Tableau des différends de la religion,* il trouva plume et dans son cœur la verve des plus grands écrivains ı religion en rabelaiserie, comme dit De Thou : œuvre puis- euvre d'indignation et de raisonnement, de passion et de de style et de pensée, de violence et de justice, et surtout cience et de liberté. Après Rabelais, qu'on lui compare dès ière vue, elle rappelle le grand ouvrage moderne de Proud- *Justice dans la révolution et dans l'Église,* et reste parmi les de combat qui, comme *les Provinciales* et *la Satyre Ménip-* . sapé à coup de génie les projets antihumains de monarchie elle : « C'est le propre de Dieu seul », dit Marnix.

ɪoëtes. Le règne de Marguerite d'Autriche comme gouver- les Pays-Bas (1505-1530) donne un dernier éclat à la muse Jean Le Maire et Molinet sont attachés à la cour, et y ntent la haute poésie; mais Marguerite elle-même donne le des petites pièces gracieuses et des chansons sentimentales. ıms sont remplis de ces jeux d'esprit, où, sur le bord de qui se creuse, les dames rêvent d'amour et chantent :

En puis-je mais si ne suis belle?

te époque plus qu'à la précédente, la culture des lettres se e, et dans toutes les professions on fait des vers.

ː même temps, Louis Desmasures (vers 1515-1574) tradui- ː vers françois » l'*Énéide* de Virgile et le *Jeu des échecs* de mait de son crû une trilogie dramatique sur David, d'autres lies saintes », des « bergeries spirituelles », sans compter latins ; il tenait son rang à côté de Marot, méritait les éloges ellay et vivait dans la familiarité de Ramus et de Rabelais. ɪoque entraînait les esprits : le poëte ne tarda pas à se faire eur; l'ami de Marot et de Théodore de Bèze devint cal- Alors, à la vie des cours succèdent les dangers de l'aposto- s privations de l'exil. La poésie est envahie par le com-

ɪstoriens. L'histoire subit le même sort. Les publications de ɪvaient été suspendues comme les jeux de rhétorique ; mais

les chroniqueurs continuaient leur œuvre et chaque ville avait son patient chercheur de l'histoire. Bientôt il faut prendre parti, et l'on ne veut ni lutter sans être compris par la postérité, ni mourir calomnié. Alors la chronique fait place aux mémoires personnels ou à l'histoire de la révolution. Aux D'Oultreman, aux l'Espinoy, aux Brustheim, aux Chapeauville, aux Vinchant succèdent les Ensinas, les Le Boucq, les Jean le Petit, les Pasquier de le Barre, les Van Meteren.

Dans tous les partis, on compose des mémoires pour que la lutte se continue dans la postérité. Les uns, comme Viglius, qui n'a guère écrit qu'en latin, après avoir rédigé le code criminel du duc d'Albe, ont voulu éclairer les causes de la révolution : *La source et commencement des troubles*, etc. ; d'autres, comme Emmanuel de Lalaing, exposent « les causes » qui les ont décidés à « se retirer de l'Union des états généraux »; ou, comme Pontus Payen, représentent le parti des *malcontents;* ou, comme le sire Halewyn, semblent se venger de ce qu'ils ont souffert de la révolution ; un autre, comme Philippe de Wisenpierre, vrai royaliste, raconte un épisode : le siége de Tournai de 1581, et constate l'héroïsme des bourgeois. Ailleurs, l'histoire devient un martyrologe où les écrivains relèvent pieusement les victimes du bûcher : P.-J. Le Boucq, *Histoire des troubles advenus à Valenciennes,* de 1562 à 1597 ; et plus d'un de ces chroniqueurs de la révolution en fut martyr, comme le procureur général de Tournai, Pasquier de le Barre.

L'histoire générale est réservée à Van Meteren (1535-1612). Il fut pendant trente ans consul des marchands flamands de Londres et écrivit son œuvre en exil, d'abord en latin et en allemand, puis en un texte flamand, qu'il fit traduire en français. Chaque fois il corrige et complète le récit; récit minutieux et vrai au point de vue de la révolution, passionné contre l'Église, vivant et animé : œuvre considérable qui doit encore être étudiée par quiconque veut connaître cette époque.

N'oublions pas ces *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, 1565 à 1580, publiés pour la première fois par MM. Blaes et Henne, et qui sont peut-être les plus importants et les plus précieux de tous.

Ce siècle de lutte est un siècle d'étude. « Chaque ville, chaque bourgade, dit Nélis, a eu des gens très-estimables et très-savants à la tête de ses écoles... » « Nous avons suivi avec soin, dit le même écrivain, l'ordre dans lequel ont été formées et complétées beaucoup de grandes bibliothèques aux Pays-Bas. Tous les bons livres s'y

uvent jusqu'à la fin du XVIe siècle et même jusqu'en 1640, effet s soins et de la *studiosité* de ceux qui étaient nés et avaient été vés dans ce XVIe siècle. »

Citons encore Despautère, le grammairien, et Damhouder, le juris-sulte, qui traduit lui-même en français ses deux grands ou-ges; citons surtout Gui de Brais, qui tient sa place à côté de rnix et qui fut martyr.

L'histoire littéraire peut ici servir à juger l'histoire politique. and on voit un peuple instruit et éclairé montrer une pensée sque unanime en faveur de ses institutions, et ne fléchir qu'après suppression de ses associations littéraires, l'exécution de ses pen-urs et la défaite de toute une armée de pamphlets, vigoureux auxi-ires de l'armée des patriotes, on peut dire à coup sûr que ce des-tisme n'était ni de cette époque ni de ce pays, et flétrir une litique qui ne put triompher qu'en étouffant la pensée publique en violentant les mœurs nationales.

LES XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. — La réforme, non plus que l'unité des tats de Bourgogne, non plus que la fédération communale, n'a pu chouer dans nos provinces sans y laisser des germes de vitalité po-tique et littéraire. Le nombre des personnes qui, dans toutes les rofessions, ont cultivé les lettres doit évidemment entrer en compte; ir elles ont formé et servent à constater l'étendue du milieu litté-aire; si l'on s'en rapportait uniquement à la liste dressée par l'Aca-émie pour la *Biographie nationale*, le XVIIe siècle serait un des plus conds pour notre littérature. Mais on s'aperçoit bientôt que la upart de ces écrivains sont sans valeur réelle.

Mystiques et poëtes. Cette sorte d'écrivains a beau jeu au milieu une restauration religieuse. C'est l'époque où le père de la Chaus-e, de Mons, met en vers : *la Pieuse Alouette avec son tirelire;* où le re Remi, capucin des Pays-Bas, publie à Tournai son long poëme la *Magdeleine* (1617); où Denis Copée, le Dante d'Huy selon Valère dré, rime en tragédies des martyres et des miracles, et refait le racle de N.-D. de Cambron. Les poëtes profanes sont à peine périeurs : Alex. Laynez a traduit Pétrone, mais il chante en latin arles XII, en grec Homère, et s'il rime en français, *musa pedestris*, sont couplets, bouquets, portraits, madrigaux, dont un du moins uvera grâce devant Voltaire. Jean d'Ennetières, prévôt de Tour-, consacre quatorze livres d'un poëme à Jacques de Lalaing, is il rime *Les baisers que l'âme peut donner à son Dieu*.

D'un côté la muse des jésuites règne; de l'autre, cette prétention à l'épopée qui va de la *Franciade* inachevée de Ronsard, par la *Magdeleine*, à Chapelain et à Desmarets.

Le théâtre se transformait en France, depuis Jodelle; nos écrivains suivent très-modestement, comme Pierre De Bouvy, de Tournai : *Méléagre* (1582), comme Gérard Du Vivier, de Gand : la *Fidélité nuptiale* et *les Amours de Thésée*, comédies en cinq actes en prose (Anvers, 1575; Paris, 1578), et plus tard Romagnesi, de Namur, qui écrit en vers et en prose, seul ou avec divers collaborateurs, nombre de comédies et de tragédies, jouées à Paris et en province (1690-1742).

Polémique, pamphlets et chartes. La vie nationale nous appelle ailleurs. Charles-Quint et Philippe II avaient cru détruire à jamais la liberté de conscience et les franchises communales; puis ils avaient abdiqué, laissant le pays affligé de deux horribles plaies : la suppression du commerce et l'invasion étrangère. Tout aussitôt la vitalité nationale réagit, la lutte s'entame sur ces quatre points, dans le domaine des lettres comme dans la diplomatie ou dans les batailles. Elle durera jusqu'à la révolution française.

Jansenius a l'honneur de représenter deux de ces mouvements : la lutte de pamphlets contre la monarchie universelle des rois de France par son *Mars Gallicus*, traduit aussitôt en français; et une certaine liberté de conscience, par l'*Augustinus*, origine du grand parti qui porte son nom : le jansénisme.

Quand Richelieu fit saccager Tirlemont et échoua devant Louvain (1635), la ville universitaire effrayée résista par les armes et se vengea par des pamphlets en vers et en prose, en latin, en français et en flamand : *Le Ballet des François*, la *Relation escrite et véritable des cruautez*, etc., la *Chanson nouvelle*, la *Complainte du prince d'Orange* et la *Leçon de Louvain aux François*, voilà pour la poésie française. Il y a toute une bibliographie pour cet épisode de notre histoire.

L'exemple sera suivi pendant deux siècles. Louis XIV trouvera au poste de la défense les Stockmans, les Loyens, les Lisola et de nombreux pamphlets anonymes, parmi lesquels on a souvent cité ceux qui vengent le bombardement de Bruxelles et qui flétrissent la captation appelée la succession d'Espagne.

Plus tard, quand Vattel semble écrire le droit des gens au profit de la conquête, un anonyme invoque la science de Grotius : *Remarques sur le droit des gens de M. De Vattel*, Bruxelles, 1758. Et tou-

uand reparaîtront les projets si nombreux de partage ou ;e de nos provinces, l'opinion publique sera satisfaite par de x pamphlets.

oire du jansénisme en Belgique n'est pas seulement l'histoire intative de réforme morale, ni une page des luttes de la le conscience; elle se mêle à la défense de notre territoire. , qui a produit Jansenius et Van Espen, peut se glorifier contribué au soulèvement du pays contre l'occupation fran-

erre contre l'*Index* que les évêques et les jésuites s'effor- : faire adopter par les souverains est longue et glorieuse. Le de Brabant ainsi que nos pamphlétaires y parlent le lan- r de la raison outragée.

Espen est un grand homme; toute sa vie il résista à l'ultra- sme par la science du droit; il subit l'exil dans un âge it resta ferme devant la persécution. Calme, mais inflexible, naît que les lumières de sa conscience. « Je ne crois pas uisse lui en comparer un seul (des jurisconsultes du droit dit le chancelier d'Aguesseau, pour la grandeur du génie, sûreté, j'ai presque dit l'infaillibilité de son jugement, pour é et la fécondité de ses principes... » Ses œuvres sont en on apologie est en français. Là son style prend une verve e, et l'on voit toute la noblesse tranquille de son âme : « J'ai vertement et librement; j'ai cru qu'il serait indigne de ma on de rougir dans ma vieillesse de m'être déclaré pour et de donner ainsi, à la fin de mes jours, un mauvais exemple l'autres de n'oser parler ou écrire en faveur de l'innocence et érité, des lois de la patrie et des droits sacrés que Dieu a aux souverains... »

meture de l'Escaut épuisait le pays et le pays réagissait par gations illégales, par des compagnies publiques, par les e la pensée. Le premier écrivain à citer mérite le nom d'éco- ; c'est Guillaume Henrion : *Moyens pour rétablir le com-* tc. (inédit, 1719). On y sent le génie qui a dicté à Grotius *e liberum*. Dans le même temps, Mac Neny, le père du e Nény, défend la compagnie d'Ostende par de savants mé- monymes et par un pamphlet d'un ton plus vif, et en 1726, on emprunte à Grotius son titre de *Mare liberum* pour reven- otre droit à la vie. La compagnie d'Ostende tombe, aban- par nos souverains étrangers, et la guerre continue, la

guerre de pamphlets, même contre Mirabeau, jusqu'à ce que la révolution française déclare le fleuve libre.

Le mouvement en faveur de nos chartes commence par une grande scène historique. Lorsque, en 1538, Jacques Meyer publia son histoire de Flandre, Charles-Quint ne l'y autorisa qu'à la condition « qu'il obmettra l'insertion des priviléges d'aucunes villes. » Les chartes du Brabant avaient été enfermées dans la tour des Orfèvres; quand l'armée de Louis XIV bombarda la ville de Bruxelles, la tour, en s'effondrant, rendit au jour ces anciens priviléges, et l'on ne put empêcher, au milieu du désastre général, l'esprit communal de renaître. Les *Luyster van Brabant* furent publiés; « Nous en ferons des abécédaires pour nos enfants, » avait dit un doyen des métiers; des extraits, en effet, furent publiés en de petits volumes, français et flamands, sorte de catéchismes populaires du droit communal.

Nos chartes reparaîtront au moins dans l'histoire, si nos doyens et nos martyrs ne peuvent les rendre à la vie politique. Après les *Placards de Flandre* et les *Gloires du Brabant*, voici : les *Coutumes et loix du comté de Flandre*, traduites en français (1719), les *Édits et règlements du pays de Liége*, de Louvrex (1750), les *Coutumes et ordonnances du comté de Namur*, de Gramme (1736), les *Nouvelles chartes du Hainaut* (1633 et 1735), les *Placards*, etc., *du Hainaut* (1771), les *Monuments anciens*, de Saint-Génois (1782), les *Coutumes et règlements du Limbourg et du Luxembourg*, etc., etc. Puis Paquot relève nos morts littéraires. Le clergé donne ou suit l'exemple de la restauration historique; c'est l'époque des bollandistes, et l'on étudiera bientôt l'esprit de nos institutions (le comte de Nény). Voici l'histoire anonyme d'Albert et d'Isabelle, puis celle de l'archiduc par de Montpleinchamp. Le siége d'Ostende a ses historiens, le bombardement de Bruxelles a les siens. Voici les mémoires du comte de Mérode, les mémoires anonymes de Curtis. Christyn publie l'*Histoire générale des Pays-Bas jusqu'en l'an* 1720, que continuent Foppens, le père Griffet et Spanoghe jusqu'en 1785. La dernière et huitième édition du *Dictionnaire historique* des dix-huit provinces belgiques de Christyn parut en 1793. Enfin l'Académie est fondée. N'oublions pas Rapedius de Berg qui tient une plume d'annaliste et de jurisconsulte.

L'intérêt historique n'était pas le seul mobile de ces savants collectionneurs. Les bollandistes sont gallicans; Arnaud et Quesnel avaient trouvé en Belgique tout un parti. L'*Encyclopédie* y rayonnera

même. Le gouvernement résiste en vain : l'esprit de liberté qui me la littérature française n'est pas repoussé comme les invans. Après le mauvais goût des Chapelain, nos provinces suivent prit de Voltaire, de Rousseau et de Montesquieu.

Un écrivain représente l'esprit français, léger, gracieux, varié, st le prince de Ligne. Il remplit les cours de son esprit comme ltaire avait rempli le monde. Il se dit « fou d'héroïsme » ; il dére avoir six ou sept patries, et ne veut pas qu'on ait la « bêtise » croire qu'il ait des intentions politiques.

Esprit bon et caustique, distingué et pétulant, sans consistance, n sans cœur, grand seigneur matérialiste et ami des arts, il rit en vers et en prose, de toute chose, en tout genre, lance dans littérature comme dans la conversation mille traits, dit des folies, est admiré sans être envié. Mme de Staël l'appelle « le seul étranger qui, dans le genre français, soit devenu modèle au lieu d'être nitateur. » Il ne comprit pas la révolution française et vécut jusu'en 1814.

De 1789 à 1830. — Entre la révolution brabançonne et la révolution de 1830, passe la révolution française avec la première phase mpériale. La Belgique doit beaucoup de sa résurrection et de ses ibertés à ce grand mouvement émancipateur et aux intérêts généaux de l'Europe. Mais une nation ne se crée pas par l'action extéieure et les combinaisons diplomatiques ne lui donnent pas la italité; tout notre passé a concouru à nous rendre libres et nos rivains peuvent réclamer leur part dans l'existence de la patrie. Les chartes remises au jour, l'esprit public tenu en éveil par ncessants pamphlets, le mouvement intellectuel de l'Europe suivi ec soin, la lutte pour le droit, voilà les vrais fondateurs de notre lépendance.

Dès les révolutions de Brabant et de Liége, les arts de la pensée nt en ligne. Les brochures se succèdent et luttent avec plus de gueur peut-être que les bataillons, difficiles à discipliner. Tous les rtis écrivent : le parti autrichien a ses libelles; Vandernoot dirige sa plume le parti communal, et Vonck représente avec une éner fière l'idée radicale.

La révolution française trouva devant elle le même contrôle littére. On la discute, et ses meilleurs partisans lui parlent en citoyens res. Le démagogue *Mannekenpis* est mis en scène contre un Jean Nivelles du passé. Raoux publie son mémoire à la Convention, et

le pseudonyme Thomas Thorne ne veut pas qu'on enchaîne les Belges en les déclarant libres.

Quand l'annexion fut consommée et que l'empire, voulant être chanté partout, releva les concours littéraires, l'esprit national reparut aussitôt.

La poésie. C'est dans un de ces concours que se produisit avec éclat un jeune poëte, Philippe Lesbroussart. Son poëme couronné, *les Belges*, parle de la patrie avec amour, met en scène la résistance des Belges à César, fait encore l'éloge de Charles-Quint, mais flétrit Philippe II et ouvre dignement la poésie moderne en Belgique. C'était à Alost en 1810. L'auteur, né à Gand en 1781, avait débuté dans l'*Almanach poétique* de Bruxelles. Dès 1800, les élèves de la classe des lettres de l'École centrale avaient fondé une société littéraire; leur premier almanach est de 1801; il fut continué jusqu'en 1826 sous divers titres. Là débutent de Reiffenberg, Quetelet, De Stassart, De Hulstere, Raoul, Comhaire, Hubin, Delemer, L. Alvin, Éd. Smits, M[lle] Hugo, Ch. Van Bemmel, etc. Lesbroussart y donne régulièrement des poésies légères et des traductions de l'anglais. En 1814, il réfute le pamphlet de Chateaubriand : *de Buonaparte et des Bourbons;* en 1815, il obtient un nouveau succès par une ode sur Waterloo où il respectait le vaincu en célébrant la victoire; puis il fonde, avec Quetelet, Raoul, de Reiffenberg et Arnaud, une revue, le *Mercure belge*, où il rédige la revue politique. Son jugement en prose sur Waterloo est une page remarquable. Mais il n'a pas abandonné la littérature ni la poésie : il va tenir ses lecteurs au courant de la littérature européenne, et, en 1827, il réunit son œuvre en vers en un volume : *Poëmes, épîtres*, etc. Les satires et les épîtres y sont dignes du poëme des *Belges*. L'auteur y donne au vers classique la finesse du trait et la justesse du sentiment; il est libéral et ne ménage ni les jésuites, grâce à qui :

> Les Français au bonheur marcheront en arrière,

ni les rois : Abdala est

> Le meilleur des rois... ainsi qu'ils le sont tous,

ni les poëtes titrés :

> Les vers de qualité sont toujours excellents.

ni le régime qui envoie les écrivains

> A ses perfections rêver aux Petits-Carmes.

Poëmes ou satires, Lesbroussart est un poëte.

La pléiade de cette époque est nombreuse. Nous en avons cité

lques-uns. De Potter en fait partie : il rimait un poëme comique es chansons, et Lesbroussart lui écrivait :

> Tu t'es fait mettre aux Petits-Carmes
> Par haine pour la liberté.

[. Adolphe Mathieu débute à Mons par ses *Poésies de collége*, contre à Gand un proscrit français, Ch. Froment, vrai poëte de ion et de forme, qui traduit l'Art poétique d'Horace et improvise satires pour le journalisme; il trouve à Mons le rival malheu- x de Lesbroussart, dans tous les concours, Le Mayeur : *Poëme Belges*, 1821, *Waterloo* 1815, etc., etc.; puis il trouve à Louvain Reiffenberg et vingt autres, se fait exiler en chantant la mort d'un icide son parent, Lesage Senault, et la condamnation, qui le ve du droit d'obtenir aucun diplôme universitaire, le livre à la ésie, où il excellera surtout dans l'épître et la satire.

De Reiffenberg, Lesbroussart, Raoul, Alvin père et surtout Cla- eau et Smits mettent à la scène des œuvres dramatiques; de ssart et Rouveroy publient leurs fables; toute une série de ductions paraissent pour tremper notre littérature aux meilleures rces et pour faire fraterniser les deux langues parlées dans le ys. Bergeron traduit Térence; Clavareau, Byron, puis Helmers et utres poëtes hollandais; Raoul, les satiriques latins et une chres- athie batave. La poésie est rendue à la vie nationale et au triotisme.

L'histoire, etc. L'histoire renaît de même. Lesbroussart père avait duit Oudegherst en 1789, et c'est dans un concours ouvert pour ébrer une victoire de Napoléon que Cornélissen essaye de relever rtevelde. Bientôt les Dierickx, les De Bats, les Rapsaet, puis les Reiffenberg, etc., étudient les anciens documents, et les mé- res de l'Académie, reconstituée en 1816, s'enrichissent. Les 'ez et les De Smet écrivent l'histoire générale. De Stassart ana- Dewez, de Reiffenberg le résume. Enfin on prépare la publica- officielle de nos chroniques.

'e Gerlache, qui revient de Paris, trouve à Liége des salons lit- es, et la société d'*Émulation*, où il lit des pages historiques. De er revient d'un long séjour en Italie et publie un ensemble ivres pour « citer le christianisme à la barre du genre humain » : *idérations sur l'histoire des conciles* (1816), *Esprit de l'Église* 21), *Vie de Ricci* (1825), *Lettres de Pie V* (1826). Il n'avait pas u publier sous l'empire les six volumes sur les conciles, pour

ne pas « concourir indirectement au but d'un système dévastateur ». Ainsi il commençait à représenter le parti du droit commun.

En même temps les revues se succèdent : citons seulement le *Journal historique et littéraire de Feller* qui n'a pas moins de 105 volumes (1760-1779), et le *Messager des sciences et des arts*, qui paraît à Gand dès 1823 et qui existe encore. Là débutent bien des écrivains ignorés et presque tous les hommes qui ont marqué leur place dans l'œuvre de 1830 : journalistes, poëtes, jurisconsultes. On se passionne pour ou contre Jacotot, pour ou contre les classiques, et l'on veut donner au pays un esprit à la fois politique et littéraire. Sylvain Van de Weyer — qui a déjà publié plusieurs opuscules, entre autres ses *Pensées diverses* (1825) — en défendant De Potter devant la justice, en 1828, se faisait honneur d'être journaliste et disait : « En Belgique, les Van Meenen, les Lesbroussart, les Plasschaert, les Barthélemy, les Rogier, les Van Hulst, sont ou ont été journalistes. Et si un jour j'avais à rendre compte à mes concitoyens de l'emploi de mon temps et de mes facultés, dans l'intérêt de mon pays, je dirais avec orgueil : Mes premières pensées ont été consacrées à nos garanties sociales et je suis journaliste depuis tant d'années. Oui, messieurs, je tiens à honneur d'être journaliste depuis plusieurs années... »

L'esprit qui anime cette littérature est entièrement moderne; il est libéral et cosmopolite autant que national. « Que voulons-nous? disait la revue l'*Observateur*, fondée en 1815 par D'Elhoungne, Van Meenen et Doncker. La garantie de la liberté individuelle et pour cela un gouvernement représentatif... » « Dans aucun temps, disait Lesbroussart en 1817, dans le *Mercure belge*, la maxime : *Humani nihil à me alienum puto*, n'a été d'une vérité plus générale. »

Vienne 1830, l'impulsion sera décisive; déjà, avec ou sans les Hollandais, les Belges forment une nation qui veut penser avec son cerveau et sentir avec son cœur.

BIBLIOGRAPHIE. — J.-N. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces*, 18 vol. in-12, Louvain, 1763-1770; F.-V. Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*, 4 vol. in-8°, Bruxelles, 1840-1844; le même, *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, etc., 4 vol. in-8°, Bruxelles, 1837-1838; De Reiffenberg, *Introduction à la chronique*, de Philippe Mouskes, 1836; Van Hasselt, *Essai sur la poésie française en Belgique* (*Mém. cour. de l'Acad.*, t. XIII., 1838; Van Hulst, *Vies de quelques Belges*, Liége, 1841; Ulysse Capitaine, *Nécrologe liégeois*, 1851 à 1862; Ch. Potvin, *Du théâtre en Belgique*, historique et statistique (*Revue trimestrielle*, t. XXXIV, p. 156); le même, *Nos premiers siècles littéraires*, 2 vol. in-8°, 1870; le même, *Le génie de la paix en Belgique*, 1872.

XVI

LITTÉRATURE FRANÇAISE CONTEMPORAINE,

Par MM. FERDINAND GRAVRAND,
Ancien professeur à l'athénée royal de Bruges,

et EUGÈNE VAN BEMMEL,
Professeur à l'université de Bruxelles.

Le mouvement littéraire. — Sociétés, concours, recueils périodiques. — On aurait quelque peine à se figurer aujourd'hui ce qu'était, avant 1830, la Belgique intellectuelle. Sauf certains efforts louables, mais qui restaient circonscrits dans un cercle de relations pour ainsi dire amicales, la situation était à peu près celle qu'avait si finement décrite Voltaire, un siècle auparavant, dans ce passage d'une lettre adressée, en 1738, au prince royal de Prusse : « Les arts n'habitent pas plus à Bruxelles que les plaisirs. Une vie retirée et douce est ici le partage de presque tous les particuliers ; mais cette vie douce ressemble si fort à l'ennui qu'on s'y méprend très-aisément. »

Cependant, les dernières années du règne du roi Guillaume Ier avaient été marquées par une effervescence d'opposition où se voyait un réveil de l'esprit public non moins que du sentiment national. En même temps, une sorte de rapprochement et d'entente, résultant du but commun, donnait naissance à de véritables foyers littéraires. Le groupement se fit d'abord parmi les publicistes. Le

Mathieu Laensberg est fondé à Liége, au mois d'avril 1824, par MM. Paul Devaux, Joseph Lebeau, Charles et Firmin Rogier, Félix Van Hulst et Henri Lignac; le *Courrier des Pays-Bas* prend, à partir du 1[er] juillet 1828, une allure plus vive sous la main d'une association formée entre MM. Van Meenen, Lesbroussart, Jottrand, Claes, Mascart, Ducpetiaux et Nothomb, tandis qu'à Gand, le *Catholique des Pays-Bas* avait pour principaux collaborateurs MM. A. Bartels, l'abbé Joseph Desmet, l'abbé De Haerne et Alex. Rodenbach. Ce n'étaient pas seulement des centres d'activité qui se créaient ainsi : ces journaux révélaient un immense progrès dans l'art d'écrire. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler les brochures politiques des vandernootistes et même des vonckistes.

Le gouvernement, appuyé par la régence de la ville de Bruxelles, avait voulu favoriser un mouvement qu'il espérait peut-être alors faire tourner en sa faveur. Le *Musée des sciences et des lettres* de Bruxelles, qui fut ouvert en 1827, eut pour professeurs, dans le domaine des lettres, Dewez, Baron, Van de Weyer, Lesbroussart, Quetelet, et devint une « école » dans le sens antique du mot. On devait y trouver plus tard l'idée de l'université libre.

La révolution arrêta naturellement l'essor des études littéraires proprement dites; mais le congrès national, en offrant un nouveau champ aux luttes des publicistes, permit à des talents remarquables de se produire dans tout leur éclat. Le développement de l'art oratoire signala, comme toujours, l'avénement d'un peuple libre.

Bientôt on comprit que l'affirmation de la nationalité politique devait avoir pour corollaire ce que l'on a appelé la nationalité de la pensée. Il fallait pour cela une sorte de cohésion morale, un ensemble d'efforts, une activité soutenue, qui ne pouvaient s'obtenir que par les associations permanentes et par les œuvres collectives paraissant sous forme de recueils périodiques.

L'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, fidèle à la mission qui lui était réservée, avait repris ses séances dès le 30 octobre 1830, après une interruption qu'elle tint à motiver, non par les événements, mais par les vacances annuelles, et les Dewez, les de Reiffenberg, les Raoux, les Marchal, les Dumortier se remirent immédiatement à l'œuvre avec un zèle infatigable. A Liége, la Société d'Émulation, qui avait été une pépinière féconde pour les hommes du mouvement, était momentanément réduite à l'inertie par le départ de ces mêmes hommes, désormais fixés à Bruxelles; mais, à Gand, *le Messager des sciences et des arts*,

ı 1823 par De Bast, Cornelissen et Voisin, s'apprêtait à une nouvelle et brillante carrière sous la direction de de erg, Jaequemyns, Serrure, Van Lokeren, Voisin et Warn- À peine ce recueil avait-il fait sa réapparition par sa pre- raison trimestrielle de 1833, qu'une société, à la tête de était Lesbroussart, alors administrateur général de l'instruc- lique, commença la publication mensuelle, à Bruxelles, d'un *ncyclopédique belge*. La même année vit fonder, le 13 juin, la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, la fin de juillet, à Bruxelles, parut *l'Artiste,* journal hebdo- , dirigé par M. Ch.-Al. Campan. *L'Artiste* fut le premier essai e exclusivement littéraire; il compta parmi ses rédacteurs s MM. Campan, Eugène Robin, André Van Hasselt, C. Lé- L. Jottrand, L. Alvin, Ph. Bourson, Adolphe Mathieu, iselle Eugénie Poulet, Ch. de Brouckere, J.-B. Vautier et ı.

ɔrs, le mouvement était caractérisé et ne pouvait que s'ac- de plus en plus. Le 1er mai 1834, Kersten publie à Liége le numéro de son *Journal historique et littéraire* destiné au ecclésiastique. Un arrêté royal du 22 juillet 1834 institue la sion royale d'histoire, chargée « de rechercher et de mettre les chroniques belges inédites », commission dont font par- rigine, MM. de Gerlache, de Ram, de Reiffenberg, Dewez, , Warnkœnig et Willems. Le 10 novembre de la même année, illée officiellement à Anvers, selon le plan conçu par le doc- Kirckhoff, la Société des sciences, lettres et arts. L'année est pas moins féconde. Elle s'ouvre par la publication de la *·lge,* que fonde, à Liége, l'Association nationale pour l'encou- ıt et le développement de la littérature en Belgique, et que MM. Polain, Weustenraad, De Decker, Ch. Faider, Borgnet, ıux. Le 4 avril, est créée à Mons, par l'initiative de MM. Del- Chalon, la Société des bibliophiles belges; le 15 juillet, à Anvers, le premier numéro du *Polygraphe,* dû à la colla- ı de F. Bogaerts, de Reiffenberg et Schayes, et le 18 octobre, à Gand la Société littéraire, qui se propose de propager, par rs et des leçons, l'enseignement de la littérature. C'est sans our donner satisfaction à ces tendances que le gouverne- n s'occupant cette même année de l'enseignement supérieur, ttre, au nombre des matières exigées pour la candidature ısophie et lettres, « l'histoire de la littérature française ».

Trois nouveaux recueils périodiques apparaissent encore en 1837 : la *Belgique littéraire et industrielle*, rédigée par MM. Eugène Gens-soin, Van Hasselt, Théodore Juste, Ad. Mathieu, Baron, Vautier, Lesbroussart, madame de Félix de la Motte, MM. Firmin Lebrun, Louis Labarre, etc. ; les *Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires*, publiées à Gand par J.-B. d'Hane, Huet, Lenz et Moke, et la *Revue de Bruxelles*, dirigée par MM. A. Dechamps et P. De Decker.

En 1839, Bruges a sa Société d'Émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale, et l'on compte parmi les fondateurs l'abbé Carton, l'abbé Andries, M. O. Delepierre. D'autre part, les universités rivales de Louvain et de Bruxelles voient se former des sociétés d'étudiants dont les opinions tout opposées se manifestent dans des séances littéraires et des annuaires. Les partis politiques se séparent définitivement. La *Revue de Bruxelles*, bien que dirigée dans un sens tout catholique, parlait encore de la « science pour elle-même » : la *Revue nationale*, fondée en 1839 par M. Paul Devaux, est plus politique que littéraire; elle constitue un faisceau de forces libérales, et les écrivains y abdiquent presque leur personnalité en ne signant pas leurs articles.

Nous ne pouvons considérer les concours ouverts par l'Académie ou par d'autres sociétés littéraires, ou même par des revues et des journaux, comme ayant eu une véritable influence sur le développement littéraire. Nous convenons toutefois qu'ils ont été souvent, pour les jeunes écrivains, une occasion de se faire connaître, et c'est à ce dernier point de vue que nous mentionnons ici les concours institués par le gouvernement, à partir de 1840, entre les athénées et les colléges, et, à partir de l'année suivante, entre les universités. Presque tous les élèves de rhétorique qui ont obtenu le *prix d'honneur* en langue française ont occupé depuis une place distinguée dans les lettres belges.

Voici, de 1840 à 1874, la liste des élèves qui ont obtenu le 1er prix ou *prix d'honneur* en langue française au concours de l'enseignement moyen : Arthur Hennebert, de l'athénée de Tournai; Victor Cappellemans, de l'athénée de Bruxelles ; Félix Coveliers, de l'athénée de Tournai ; Charles Petit, de l'athénée de Bruxelles ; Émile Debeil, de l'athénée de Gand ; Philippe Gilbert, du collége de Dinant ; Edmond Schouten, de l'athénée de Bruxelles ; Alfred Giron, de l'athénée de Bruxelles ; Albéric Allard, du collége de Mons ; Ernest Houdet, de l'athénée de Gand ; Guillaume Mueseler, de l'athénée de Liége ; Charles Woeste, de l'athénée de Bruxelles ; Frédéric Hennebert, de l'athénée de Tournai ; Florestan Van Erps, de l'athénée de Bruxelles ; Eugène Hins, du collége de Saint-Trond ; Léon Dommartin,

du collége de Herve; Léon Vanderkindere, de l'athénée de Bruxelles; Hector Denis, de l'athénée de Bruxelles; Jean Godart, de l'athénée de Mons; Goswin Loumyer, de l'athénée de Bruxelles; Gustave Wittamer, de l'athénée d'Arlon; Adolphe Prins, de l'athénée de Bruxelles; Camille Laurent, de l'athénée d'Arlon; Godefroid Kurth, de l'athénée d'Arlon; Jules Van Heerswynghels, de l'athénée de Bruges; Jules De Rode, du collége de Louvain; Charles De Poortere, de l'athénée de Bruges; Alfred Desmet, du collége d'Ypres; Jules Rossignol, du collége de Charleroi; Fernand Wodon, de l'athénée de Liége.

Indépendamment de la Commission royale d'histoire et à l'exemple de la Société des bibliophiles de Mons ainsi que de la Société d'Émulation de Bruges, s'organisèrent une foule de sociétés locales ayant surtout pour objet les recherches d'érudition. Ce sont : l'Académie d'archéologie de Belgique, établie à Anvers en 1842; la Société archéologique de Namur, qui date de la fin de 1845; la Société historique et littéraire de Tournai, du 15 février 1846; la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques et archéologiques, installée à Arlon le 16 août 1847; l'Institut archéologique liégeois, fondé le 4 avril 1850; la Société scientifique et littéraire du Limbourg, inaugurée à Tongres le 22 décembre 1851; le Cercle archéologique de Mons, créé le 28 septembre 1856; la Société historique et archéologique d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, à Ypres; le Cercle archéologique du pays de Waes, à Saint-Nicolas; la Société archéologique de Charleroi, la Société archéologique de Termonde, etc. Et toutes ces associations, qui existent encore, ont leurs annales ou leurs bulletins périodiques.

D'autre part, dans le genre de la Société d'Émulation de Liége et de la Société littéraire de Gand, se formèrent des « cercles », qui s'intitulèrent « artistiques et littéraires », et dont l'activité dans le domaine des lettres se manifesta surtout par des conférences. Ce fut le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, fondé le 23 novembre 1847, qui ouvrit la marche. Puis vinrent celui de Liége, le 1er juillet 1849; celui de Bruges, le 5 avril 1850; celui d'Anvers, en 1852; celui d'Alost, le 29 septembre 1856; celui de Namur, en 1860, et plusieurs autres.

Une association qui aurait pu avoir une influence plus pratique, en quelque sorte, sur le développement de la littérature belge, fut la Société des gens de lettres, fondée le 12 novembre 1847. Elle se proposait de publier des ouvrages d'auteurs belges, mais elle ne put se soutenir longtemps. Deux éditeurs intelligents, MM. A. Jamar et Ch. Hen, avaient déjà rendu, dans ce genre, de grands services en

publiant *les Belges illustres* en 1842 et la *Belgique monumentale et pittoresque* en 1843. Les meilleurs articles qui composaient ces ouvrages étaient dus à MM. L. Alvin, A. Baron, Eug. Gens, Éd. Fétis, V. Joly, Moke, de Reiffenberg, Eug. Robin, Renard, Stappaerts, Van Hasselt. M. Hen édita seul, en 1844, *les Splendeurs de l'art* et l'*Album national;* M. Jamar publia, en 1846, la *Bibliothèque nationale* (48 volumes in-18) et en 1849 l'*Encyclopédie populaire,* vaste collection que dirigeaient MM. de Ram, L. Alvin, Ch. de Brouckere, Stas, Quetelet, etc. Malgré la concurrence que semblait faire alors la contrefaçon, les auteurs de tous ces ouvrages ou des articles qu'ils renfermaient étaient rétribués par les éditeurs. Aussi, lorsqu'il fut question d'abolir la contrefaçon ou, pour mieux dire, la faculté de réimprimer en Belgique les livres français, M. Hen eut-il qualité pour défendre le droit des imprimeurs belges, et il le fit avec un véritable talent. La contrefaçon n'en fut pas moins interdite par la convention conclue, le 22 août 1852, entre la Belgique et la France; mais on peut convenir aujourd'hui que le bon marché des livres français réimprimés avait eu une influence considérable et des plus heureuses sur les idées littéraires en Belgique.

Parmi les recueils périodiques qui eurent le plus d'action comme véritables revues littéraires, nous avons encore à citer la *Revue de Liége*, de Félix Van Hulst, qui, à partir du 15 février 1844, continua la *Revue belge*, et, en 1846, la *Revue de Belgique,* brillamment dirigée par MM. Wacken, Alex. Wauquière, Delmotte, Gauchez, Éd. de Linge et Th. Jouret. Nous ne devons pas oublier les *Archives tournaisiennes* de Fréd. Hennebert et le *Trésor national* qui parurent en 1842. Vers 1850, se remarque un point d'arrêt : la *Revue de Belgique* et la *Revue de Bruxelles* disparaissent presque en même temps, tandis que la *Revue de Liége* et la *Revue nationale* n'existaient plus depuis 1847. La *Revue nouvelle,* en 1851, n'a qu'une existence éphémère. Mais, en 1854, commence la *Revue trimestrielle* qui, en offrant une tribune libre à toutes les opinions, fournit une carrière non interrompue de quinze années, et ne fait ensuite que céder la place à la nouvelle *Revue de Belgique,* dont la publication « mensuelle » indique un mouvement désormais plus rapide. A côté de la *Revue trimestrielle* s'était publiée, de septembre 1855 à décembre 1860, la *Libre Recherche*, dirigée par M. Pascal Duprat et ouverte principalement aux écrivains étrangers. Le parti catholique, d'autre part, arrivait, par des transformations successives, de la *Revue des revues* (1852) à la *Revue générale* (1865), en passant par la *Belgique* (1856) et la

Revue belge et étrangère (1861), sans compter une scission qui fit naître, en 1857, le *Spectateur belge* de M. De Haerne. Citons encore en ce moment, quoique leur durée fût relativement courte, la *Revue critique* à Gand (1857), la *Belgique contemporaine* à Liége (1861) et la *Revue d'histoire et d'archéologie* à Bruxelles (1859 à 1864).

Une influence favorable peut être attribuée à la fondation des prix quinquennaux et triennaux : ce n'est plus là un concours, à proprement parler, mais une récompense et pour ainsi dire un acte de reconnaissance nationale. Le prix quinquennal d'histoire nationale a été décerné, depuis 1850, à M. Kervyn de Lettenhove, à MM. Wauters et Juste (et Mertens et Torfs, écrivains flamands), à M. Ad. Borgnet, à M. Van Praet; le prix quinquennal de littérature française, depuis 1852, à MM. Moke, Baron et Weustenraad, à M. Mathieu, à M. Potvin, à M. Éd. Fétis; le prix quinquennal de sciences morales et politiques, depuis 1855, à MM. Ducpetiaux, Brialmont et Thonissen, à M. de Haulleville, à M. Tielemans, et le prix triennal de littérature dramatique, depuis 1858, a été décerné trois fois à M. Potvin.

L'institution récente, due à la munificence personnelle du roi, d'un prix annuel de 25,000 francs, qui doit être attribué en premier lieu à l'histoire nationale, suscitera sans doute de nouveaux efforts dont la littérature est appelée à profiter.

Malheureusement, à côté de ces encouragements officiels, nous avons à signaler quelques mesures tout à fait déplorables prises par le gouvernement. Dans l'enseignement supérieur, depuis 1857, l'histoire de la littérature française et presque toutes les branches historiques, même l'histoire nationale, ont été reléguées parmi les cours à certificat, et par conséquent rayées du programme d'études. L'examen écrit, qui seul pouvait faire juger du style des récipiendaires, n'a plus été exigé pour aucun grade universitaire; enfin, les prix d'honneur pour la langue française, au concours de l'enseignement moyen, viennent d'être supprimés.

Terminons ce rapide aperçu du mouvement littéraire par une réflexion et un vœu.

Nous disions, en commençant, que l'esprit littéraire et la littérature même ne se forment que par le rapprochement, le groupement des écrivains. Ce sont les salons du temps de Louis XIII, c'est la petite société Conrard, d'où Richelieu a tiré l'Académie, qui ont fait la littérature du grand siècle. Il importe que nos gens de lettres aient l'occasion de se réunir. L'Académie belge compte trois classes;

mais sa classe des lettres n'est, en réalité, qu'une classe des sciences morales et politiques, et devrait en conserver le nom exclusivement: il faudrait ajouter à l'Académie une quatrième classe, proprement littéraire, et divisée en deux sections, française et flamande. L'adjonction d'une classe des beaux-arts en 1845 a été un premier pas vers cette réforme, qu'il est temps, qu'il est utile et juste de compléter aujourd'hui.

ORATEURS. — Les proclamations et les décrets du gouvernement provisoire étaient animés d'un souffle puissant et tout nouveau; les débats du congrès, se ressentant de la même influence, s'élevèrent bientôt à une hauteur de vues qui rendit l'Europe entière attentive et sympathique. Bien des orateurs politiques se révélèrent alors tout d'un coup. La plupart avaient ce sens net, cet esprit pratique, ces qualités solides qui semblent caractéristiques chez les Belges; mais plusieurs ne manquaient pas non plus de ce qu'on appelle le côté artiste, et se distinguaient par le choix des mots, le tour pittoresque, le ton animé et variant selon le sujet.

Parmi les plus âgés étaient le baron Surlet de Chokier, causeur aimable, plein de bonhomie; le baron de Stassart, dont la précision éminemment littéraire n'était pas dépourvue de chaleur; Antoine Barthélemy, excellent administrateur, à l'élocution claire et facile; le baron Beyts, que l'on qualifiait de « bibliothèque vivante »; Félix de Mérode, à la verve caustique; Pierre-Guillaume Seron, vieux républicain de 93, respectable par sa franchise et ses convictions; Alexandre de Robaulx, dont la fougue démocratique causa bien de l'agitation lors du débat sur la forme du gouvernement. Puis venaient Alexandre Gendebien, à l'éloquence véhémente, même un peu rude; Joseph Jaminé, passionné, avec une certaine recherche de l'effet; Sylvain Van de Weyer, fin, spirituel, habile, dont le rapport sur sa mission à Londres avait été accueilli par une triple salve d'applaudissements; Charles Le Hon, qui eut le même succès pour son discours sur l'indépendance de la Belgique; Charles Destouvelles, petillant d'esprit, et Eugène Defacqz, d'un sens net et droit. Joseph Lebeau était un véritable orateur, d'une élégance de bon goût, et son autorité fut bientôt reconnue au même titre que celle de M. Paul Devaux, dont la raison sévère et la logique semblaient irréfutables, et que celle de M. Charles Rogier, dont les élans généreux s'alliaient à un esprit littéraire des plus délicats. M. Lucien Jottrand se faisait remarquer par une instruction variée et une vive originalité de

pensée; M. Henri de Brouckere, par le charme de sa diction; M. Mathieu Leclercq, par une dialectique puissante, et M. Jean-Baptiste Nothomb, le plus jeune des membres du congrès, par une élocution vigoureuse et prudente, déjà digne de l'homme d'État.

Dans les assemblées législatives qui suivirent le congrès national apparurent Isidore Jullien, à la parole ingénieuse et piquante; Théodore Verhaegen, dont le bon sens pratique et populaire était saisissable à tous les esprits; M. Adelson Castiau, hardi, sarcastique, littéraire et toujours loyal; Auguste Delfosse, intelligence nette, allure bourgeoise, dont la phrase patriotique prononcée en 1848 est restée célèbre; M. Barthélemy Dumortier, chaleureux, mais inégal; M. Adolphe Dechamps, élégant et habile; M. Pierre De Decker, esprit conciliant, mais imagination vive, se signalant par des traits inattendus; M. François d'Elhoungne, à l'argumentation entraînante; M. Hubert Dolez, au ton d'une exquise convenance; M. Jules Malou, brillant, fin, souvent acerbe; M. Eudore Pirmez, dialecticien ingénieux; M. le vicomte Charles Vilain XIIII, dont le fameux *jamais*, prononcé en 1856, a retenti dans tous les cœurs belges comme une protestation indignée contre les prétentions de l'empire français. Signalons encore, parmi les « causeurs » les plus originaux, M. Alphonse Vandenpeereboom, dont le sens malicieux et narquois se cache sous une bonhomie flamande des plus sympathiques, et, parmi les orateurs les plus dignes de ce nom, M. Frère-Orban, dont la parole, à son gré ferme ou véhémente, mesurée ou agressive, exerce une domination irrésistible.

Nous craindrions, pour les dernières années, de ne pas tenir la balance assez égale entre les divers partis, mais, sans sortir de l'éloquence politique, il nous faut rappeler le discours prononcé par le jeune roi Léopold II à son avénement au trône, et qui respirait des sentiments si généreux exprimés dans un langage si élevé.

Les associations électorales et les meetings publics ont aussi fourni aux orateurs de nombreuses occasions de se produire, et, tout d'abord, nous avons à citer à ce propos le discours d'Eugène Defacqz prononcé à la séance que tint le congrès libéral le 14 juin 1846. Bien des hommes politiques se sont fait connaître dans ces assemblées quasi populaires et dans les discussions engagées de la sorte entre les divers partis. La plupart ont eu, dans ces circonstances, un caractère plus personnel et pour ainsi dire plus dégagé. Nous signalerons seulement Théodore Verhaegen à Bruxelles, Hippolyte De Boe à Anvers; un peu plus tard, MM. Paul Janson,

Ad. Demeur, Gustave Jottrand, Optat Scailquin, F. Haeck au meeting libéral, puis M. Pierre Van Humbeek, président de l'association libérale de Bruxelles; MM. Eug. Anspach, Ém. Demot, Louis Hymans, Alex. Jamar parmi les libéraux doctrinaires; M. Éd. Pecher à Anvers, M. Rolin Jaequemyns à Gand, et M. Jean Fontaine, l'orateur populaire des meetings liégeois.

L'art oratoire semble l'accessoire obligé de certaines positions. M. Jules Anspach, bourgmestre de Bruxelles, est doué à cet égard d'un tâlent bien réel et d'un tact parfait. M. d'Andrimont, étant bourgmestre de Liége, a montré des aptitudes analogues, particulièrement dans le discours qu'il a adressé aux *riflemen* comme compliment de bienvenue. Il est bien des cas encore, plus particuliers, dont nous aurions à tenir compte. On se souvient des toasts humoristiques de Max. Veydt, et, à ce propos, nous ne pouvons omettre de citer le discours si vivant et si fin prononcé par M. Léon Bérardi, au nom de la presse belge, lors du banquet offert à M. Victor Hugo par les éditeurs des *Misérables*, le 16 septembre 1862.

Le barreau a compté, depuis 1830, parmi ses meilleurs représentants, à Bruxelles, les avocats Barbanson, Th. Verhaegen, Duvigneaud, Mascart, Gendebien; à Liége, Destriveaux, Max. Lesoinne, Forgeur, Robert, Zoude, Hennequin, qui reçurent presque tous l'heureuse influence de Teste; à Gand, MM. Metdepenningen, Rolin père. Aujourd'hui, parmi les hommes qui comprennent le mieux le caractère et les ressources de l'éloquence judiciaire, on peut citer en toute première ligne, à Bruxelles, MM. Vervoort, Orts, Beernaert, Louis Leclercq, de Becker, Jules Bara, Paul Janson, Jules Le Jeune, Albert Picard, Charles Graux, Edmond Picard, Eugène Robert, Émile Féron, Victor Jacobs et plusieurs autres; à Liége, MM. Victor Fabri, Henri Clochereux, Auguste Bury, Victor Henaux, Eugène Dognée, Éd. Gerimont, Xav. Neujean, Jules Halbart; à Gand, M. d'Elhoungne, dont le talent supérieur semble laisser dans l'ombre celui de ses collègues. N'oublions pas les discours de rentrée des procureurs généraux, dont l'éloquence écrite a une valeur réelle lorsqu'elle se distingue à la fois par la forme et le fond, comme les discours de M. Ch. Faider à Bruxelles, de M. Raikem à Liége, de M. Ganser et de M. Würth à Gand.

L'éloquence de la chaire a eu pour représentant le plus renommé le P. Dechamps, aujourd'hui archevêque de Malines; on cite de lui ses conférences prêchées à la cathédrale de Liége pendant l'avent de 1843, puis à Bruxelles, à Louvain, à Tournai; et il prononça

dans l'église Sainte-Gudule, le 24 octobre 1850, l'oraison funèbre de la reine Louise-Marie. Viennent ensuite le P. Barbieux, l'abbé Soulacroix, l'abbé Donnet, le P. Delcourt. Enfin le pasteur Ernest Vent, M. le pasteur Th. Bost et le grand rabbin, M. Astruc, sont à placer parmi les meilleurs orateurs moralistes.

Mais l'éloquence de la chaire a désormais une branche nouvelle, celle de la chaire profane, de l'enseignement. Nous voulons surtout parler des « conférences », mot emprunté au genre religieux, mais qui fut employé déjà par l'abbé Louis pour les *Conférences littéraires* qu'il fit, en 1835, à l'institution Saint-Servais à Liége. Quelques leçons publiques avaient été données à Bruxelles par Rastoul de Mongeot, l'abbé de Robiano, Gustave Robert, Victor Considérant, Hennequin, et le cours public de M. Altmeyer sur la philosophie de l'histoire, fait en 1840 à l'université libre, avait eu le plus grand retentissement, lorsque le Cercle de Bruxelles ouvrit, en 1848, une série de soirées littéraires où l'on entendit Quetelet, Baron, Fétis, Le Hon, etc. Cependant la vogue des conférences est due particulièrement aux Français réfugiés en Belgique à la suite du coup d'État, et elle commencé avec la première leçon de ce genre donnée par M. Émile Deschanel, le 3 mars 1852, au Cercle de Bruxelles. Alors se forme cette brillante pléiade de « conférenciers » français, MM. Pascal Duprat, Madier-Montjau, Laussedat, Challemel-Lacour, Bancel, Pelletan, Jules Simon, auxquels il faut joindre l'Italien Dall' Ongaro; alors se fondèrent les divers cercles dont nous avons parlé plus haut, et peu à peu les orateurs belges se multiplièrent à leur tour. Il serait presque impossible de suivre ce mouvement dans toutes ses expressions, d'en énumérer les nombreux représentants : bornons-nous à citer les auteurs belges des conférences faites au Cercle artistique et littéraire de Bruxelles pendant ces deux derniers hivers; ce sont MM. Eugène Dognée, Henri Bergé, Eugène Robert, Léon Vanderkindere, Xavier Olin, Hippolyte Delecosse, Adolphe Prins, Charles Buls et Goblet d'Alviella.

Publicistes et pamphlétaires. — Le journal est anonyme en Belgique, et son véritable caractère, en effet, est de représenter des partis et des opinions. Cependant, beaucoup d'hommes politiques ont pris part personnellement, par des brochures, aux discussions les plus importantes de la presse, et il y a là toute une littérature spéciale, participant un peu de l'éloquence de la tribune.

Parmi les œuvres de ce genre qui concernent la politique géné-

rale et qui eurent le plus de retentissement, citons d'abord trois opuscules de Sylvain Van de Weyer, expliquant avec netteté et justifiant d'une façon ferme et digne la révolution belge de 1830 : *Lettre sur la révolution belge, son origine, ses causes et ses conséquences*, traduit de l'anglais (sans nom d'auteur) (1831); *la Belgique et la Hollande*, lettre à lord Aberdeen, par « Victor de la Marre » (1832), et *la Hollande et la Conférence* (1833). Nous devons signaler ensuite: *Épisodes de la révolution dans les Flandres*, par Constantin Rodenbach (1833), et *les Flandres et la révolution belge*, par Adolphe Bartels (1834). Sur le traité des XXIV articles et la cession du Luxembourg paraissent, en 1839, l'exposé de M. Dumortier, remarquable par des vues nouvelles sur le partage de la dette, et surtout l'éloquente et judicieuse protestation de M. F. Dubois, président du conseil provincial du Luxembourg (aujourd'hui gouverneur du Brabant). Puis viennent : en 1845, *Quinze ans, de 1830 à 1845*, par M. De Decker; en 1847, *Situation financière de la Belgique*, par M. Jules Malou, et, en 1849, l'écrit très-remarqué de M. Lucien Jottrand : *les Églises d'État, dernière cause d'intolérance religieuse.* L'année 1852 voit s'engager, de cette façon spéciale, une joute solennelle entre les partis : on a, de M. Paul Devaux, *les Partis parlementaires et le pouvoir en Belgique de 1839 à 1846*; de M. De Decker, *l'Esprit de parti et l'esprit national;* de M. J. Lebeau, *la Belgique depuis 1847*; de M. de Gerlache, *Essai sur le mouvement des partis en Belgique depuis 1830*, et de M. Frère-Orban, sous le pseudonyme de Jean Van Damme, *Lettre à M. De Decker*. En 1854 paraît la brochure, plus fameuse encore, de Jean Van Damme, *la Mainmorte et la charité*, et, en 1859, *la Question de la charité*, de M. Éd. Ducpetiaux. Citons encore, de M. Paul Devaux, *de la Réorganisation de l'armée* (1867), et *du Suffrage universel et de l'abaissement du cens électoral* (1871).

C'est surtout à propos de la grande lutte entre les libertés constitutionnelles et le clergé catholique, ou, à un point de vue plus élevé, entre l'esprit moderne et l'Église romaine, que l'activité des publicistes s'est donné carrière. Bornons-nous à énumérer les principales œuvres de ce genre, dont l'appréciation ne rentre pas précisément dans notre sujet : *de l'Inamovibilité des curés succursalistes* (1846) et *du Droit de fondation* (1857), par M. J. De Bonne; *l'Église et les libertés belges* (1857), par M. L. Hymans; *Essai sur les rapports de l'État et des religions au point de vue constitutionnel* (1859), par M. Jules Bara; *les Catholiques et les libertés constitutionnelles* (1863), par M. P. de Haulleville; *la Constitution belge et l'encyclique*

de Grégoire XVI, deux lettres de S. E. le cardinal-archevêque de Malines (1864); *de l'Incapacité civile des congrégations religieuses non autorisées* (1867), par M. Aug. Orts; *l'État et l'Église* (1872), par M. Ernest Allard; *le Parti clérical en Belgique* (1874), par M. Émile de Laveleye, et *des Droits de souveraineté de l'État sur l'Église en Belgique* (1874), par M. Adolphe Prins. Faisons une place à part et plus large à M. F. Laurent, dont les *Études sur l'histoire de l'humanité* offrent aux publicistes libéraux un arsenal complet d'arguments et de faits, et dont l'étude sur *Van Espen* (1860) est d'une vigueur peu commune dans son éloquente concision.

Bien des questions plus spéciales, de politique intérieure ou extérieure, comme les fortifications d'Anvers, l'expédition du Mexique, annexion dont nous menaçait la France, ou des demandes de réformes, comme l'abolition des octrois, le libre échange, ont donné lieu à des articles et à des brochures qui ont encore aujourd'hui un f intérêt historique. Rappelons seulement, à ce propos, les *Carabiniers belges,* de M. le général Renard, qui rencontrèrent si bien le sentiment public en 1860, et, du même auteur, en 1855, la patriotique *Réponse aux allégations anglaises sur la conduite des troupes belges en* 1815.

Parmi d'autres sujets de discussion, restés à l'ordre du jour, il en t qui prêtaient au développement d'idées larges et même à une pression littéraire. Ainsi, la liberté de la presse a été l'objet de nombreux débats que l'on trouve résumés méthodiquement et paritement dans le *Code de la presse* de M. Henri Schuermans (1861). abolition de la peine de mort a provoqué les excellents plaidoyers de MM. Thonissen, Nypels, Aug. Visschers (1863 à 1866), dont l'influence est restée presque victorieuse, nonobstant la trop meuse mercuriale dans laquelle M. le procureur général de Bavay avisa de faire, en 1862, l'apologie de la barbarie. La paix universelle a fait écrire, à la suite du congrès tenu à Bruxelles en 1849, deux beaux mémoires, l'un de Louis Bara, l'autre d'Édouard Morange; il faut y joindre l' « esquisse historique » ou plutôt le tableau animé que M. Potvin a intitulé *le Génie de la paix en Belgique* (1871), ainsi que la thèse hardie de M. Goblet d'Alviella, *Désarmer ou déchoir,* couronnée à Paris, en 1871, sur un rapport de MM. Passy et Laboulaye, à un concours qui avait réuni quarante concurrents. La nécessité de développer l'instruction publique, particulièrement dans les classes inférieures, a donné lieu à d'excellents travaux parmi lesquels les plus complets ont été : les *Essais*

sur l'instruction publique des peuples libres (1836), de M. J.-F. Courtaut; *l'Enseignement primaire et professionnel en Angleterre et en Irlande* (1864), de M. N. Reyntiens; *l'Instruction du peuple* (1865), de M. P. Tempels, et *l'Instruction du peuple* 1872), de M. Émile de Laveleye. Dans ce même ordre d'idées, la question de l'instruction obligatoire, qui fit son apparition en Belgique vers 1858, a été discutée à fond par MM. Funck, Émile de Laveleye, Altmeyer, Nestor Considérant, Tiberghien, Agathon De Potter. Enfin, n'oublions pas la « question du grec » qui, à la fin de 1868, provoqua une spirituelle polémique, dans le *Journal de Gand* et l'*Écho du Parlement*, entre Frédéric Hennebert et M. de Laveleye, et fut portée à la tribune de la chambre dans deux remarquables discours, l'un de M. Pirmez, l'autre de M. Rogier.

Il y aurait une étude bien intéressante à faire sur le mouvement des esprits, sur la formation de l'opinion publique, dans les journaux, les revues et les livres, à mesure que surgissent les idées de progrès, les propositions de réforme, ou que se présentent des obstacles, des difficultés dans la marche de la civilisation. Ce serait ici, malheureusement, nous écarter trop de notre sujet. Constatons seulement que beaucoup de ces discussions ont eu de l'écho à l'étranger; que plusieurs de nos publicistes, comme Ducpetiaux, Aug. Visschers, M. Émile de Laveleye, ont un nom européen; que l'association pour le progrès des sciences sociales, si habilement organisée par M. Aug. Couvreur, a réuni, aux congrès de Bruxelles et de Gand, en 1862 et 1863, les publicistes de toutes les nations civilisées; que la Ligue de l'enseignement, fondée le 26 décembre 1864, et dont M. Charles Buls a été l'âme, a fait naître des sociétés analogues en France, en Allemagne, en Italie et en Angleterre.

Dans une sphère en quelque sorte plus scientifique, ou du moins plus théorique à certains égards, nous avons les importants travaux d'économie politique de MM. Gustave de Molinari et Ch. le Hardy de Beaulieu, le *Coup d'œil historique sur les institutions provinciales et communales en Belgique* (1834) et les *Études sur les constitutions nationales* (1842), de M. Ch. Faider; l'*Organisation du crédit* (1857), de M. F. Haeck; l'*Essai sur le droit communal de la Belgique* (1862), de M. A. Giron; *la Commune belge* (1862), de M. Henri Marichal; l'*Essai sur l'histoire politique et constitutionnelle de la Belgique* (1838), de M. V.-A. Waille; le Répertoire d'administration de MM. Tielemans et De Brouckere; les *Études sur le droit public* (1859), de M. Eugène Verhaegen; *de la Responsabilité des ministres dans le*

Droit public belge (1867), de M. Oswald de Kerchove de Denterghem; *Paupérisme et association* (1847), de Mme Zoé Gatti de Gamond; *le Socialisme depuis l'antiquité* (1852), de M. Thonissen, et, du même auteur, plus récemment, les *Mélanges d'histoire, de droit et d'économie politique* (1873); enfin, de M. Émile de Laveleye, l'*Essai sur les formes de gouvernement dans les sociétés modernes* (1872) et *de la Propriété et de ses formes primitives* (1874). Nous aurions encore à citer, dans un autre ordre d'idées, *la Science du beau* (1861), de M. P. Voituron; *les Commandements de l'humanité* (1872) et *Enseignement et Philosophie* (1873), de M. G. Tiberghien... Force nous est de nous arrêter dans cette nomenclature, bien en deçà nécessairement de la limite indécise qui sépare la littérature de la science proprement dite.

Nous rentrons dans la polémique, et au plus fort même de la lutte, avec le livre de M. Félix Delhasse, *Écrivains et hommes politiques* (1857); mais ce n'est pas un pamphlet : l'auteur se met au-dessus des partis et traite du même air M. Frère-Orban et M. de Gerlache. Le vrai pamphlétaire, digne de ce nom, dans sa meilleure acception, est Joseph Boniface (M. Louis De Fré), qui avait débuté en 1850, sous le nom de Maurice Voituron, et qui montra bientôt après, dans une série de brochures, *Hommes et doctrines du parti catholique*, un esprit d'observation narquoise et d'ingénieuse malice allié à une franchise d'allure et à un bon sens qui font penser à ce mot de Pascal : « Quand on voit le style naturel, on est tout étonné et ravi, car on s'attendait à voir un auteur et on trouve un homme. » Les opuscules de M. Ferdinand Eenens, traitant de sujets politiques ou de controverse religieuse, sont vifs et alertes, et témoignent d'un zèle qui, de 1857 à 1869, est resté infatigable. *L'Église et la morale* (1858-1859), de dom Jacobus (M. Ch. Potvin), sont, au même point de vue, une charge à fond, soutenue par un magnifique talent d'écrivain, une vigueur de pensée et une science tout exceptionnelles, que l'on retrouve au même degré dans *le Faux Miracle* (2e éd., 1874) du même auteur (sous le pseudonyme de dom Liber). Dans des régions en quelque sorte plus littéraires, nous avons surtout *Simon Stévin et M. Dumortier* (1845), par J. du Fan (Van de Weyer), un chef-d'œuvre comme argumentation, comme ton, comme verve et comme style.

Nous n'avons pas, à beaucoup près, épuisé la liste des publicistes belges; nous aurions voulu, sans faire ici de distinction de partis, rendre hommage à ces écrivains qui, dans la presse, depuis 1830,

se sont distingués par leur courage, leur activité et leur talent. Mais jusqu'à quel point nous est-il permis de pénétrer l'anonyme du journal, d'attribuer un caractère personnel à des travaux qui, par leur nature, en Belgique du moins, semblent collectifs? Quelques journalistes pourtant se sont eux-mêmes mis en scène, comme M. Louis Labarre, en publiant ses *Souvenirs du drapeau* (1855). Quelques pseudonymes aussi sont devenus le secret de tout le monde, et nous devons signaler ici la verve, l'esprit, la causticité, l'*humour* de plusieurs de ces fantaisistes, éminemment remarquables dans leur genre, particulièrement de Bertram (M. Eugène Landoy), de G. V. (M. George Vautier), de Nil (M. Léon de Thier), de Charles (Mme Popp), de Victor de la Hesbaye (M. Victor Hallaux) et de la spirituelle phalange qu'il a réunie à la *Chronique;* enfin de Petrus (M. Achille Renson) dont les parodies aristophanesques des séances de la chambre ont une originalité singulière et du meilleur aloi.

Critiques. — La critique littéraire et même la critique d'art sont souvent du domaine du publiciste. *De la corruption littéraire en France* (1872), l'une des dernières œuvres de M. Potvin, est presque un pamphlet dans la grande manière de Proudhon, et *l'Esprit parisien produit du régime impérial,* de M. Émile Leclercq, qui a eu sept ou huit éditions coup sur coup, en 1871, est un tableau d'un réalisme saisissant, portant en lui-même les plus hautes leçons.

Nous n'avons cependant guère de critique proprement dite, surtout en matière littéraire. Aucun recueil n'y est spécialement consacré, comme chez nos voisins ; les revues ne sont accompagnées que de quelques comptes rendus n'ayant point d'esprit d'ensemble, et les journaux, qui s'occupent avec étendue du moindre concert ou de la moindre représentation dramatique, annoncent à peine en quelques lignes, sauf de rares exceptions, l'apparition d'un livre belge.

Les premières années qui suivirent 1830 furent plus fécondes à cet égard. Froment, Eugène Robin, Baron, Lesbroussart, de Reiffenberg, Polain, Van Hulst et beaucoup d'autres faisaient de la critique. Depuis, le nombre s'est restreint. Nous avons pourtant à signaler Frédéric Hennebert, qui avait entrepris, dans le *Journal de Gand,* une revue littéraire bientôt interrompue par la mort prématurée de l'auteur; M. Alphonse Le Roy, qui, depuis plus de vingt ans, suit avec une ardeur infatigable le mouvement de la littérature dans le *Journal de Liége* et depuis dix ans dans *la Meuse;* M. J. Stecher, qui a écrit également dans ces deux journaux et dans d'autres ; M. J. De-

marteau, rédacteur de la *Gazette de Liége;* M. Émile Lion, qui a succédé à Kersten dans le *Journal historique et littéraire;* M. Ph. Bourson, au *Moniteur;* M. Émile Banning, à l'*Écho du Parlement,* et M. Gustave Frederix, qui, dans l'*Indépendance,* consacre un talent extrêmement distingué de ton et de style à l'appréciation des écrivains de la France.

Les critiques d'art sont plus nombreux. M. Louis Alvin a publié, en 1836, un *Compte rendu de l'exposition de Bruxelles* qui donne une idée complète de l'art à cette époque. Bien d'autres revues de ce genre pourraient être citées; chaque salon en a fait naître plusieurs, soit dans des journaux, soit dans des brochures. Antoine Wiertz, le grand peintre mais aussi l'esprit le plus original qui se pût rencontrer, s'est amusé plusieurs fois à « démolir » ces comptes rendus les uns au moyen des autres en les plaçant en regard. Il avait commencé, dès 1840, par mettre au concours la question : *De l'influence pernicieuse du journalisme sur les arts et les lettres,* en offrant pour prix son *Patrocle.* Ce fut M. Louis Labarre qui remporta la palme. Wiertz n'en fut pas moins lui-même un excellent critique d'art. Son *Éloge de Rubens,* couronné à Anvers en 1840, et son mémoire sur l'*École flamande,* couronné par l'Académie en 1863, ainsi que d'autres opuscules (*OEuvres littéraires,* 1869), sont pleins d'idées neuves et fortes. Rappelons à ce sujet le *Catalogue raisonné du musée Wiertz* (1861, 2e éd. 1865), par M. le Dr L. Watteau, appréciation ardente comme les œuvres mêmes de l'artiste.

M. Félix Stappaerts, professeur à l'académie de Bruxelles, M. Jean Rousseau, professeur à l'académie d'Anvers et M. Henri Hymans se sont occupés depuis longtemps de critique d'art dans un grand nombre de publications. M. Max. Sulzberger a écrit, dans l'*Étoile belge,* des feuilletons très-remarqués. M. Adolphe Van Soust, à propos des expositions de 1857 à Bruxelles et de 1858 à Anvers, a publié des *Études* qui ont soulevé des débats utiles à beaucoup d'égards. M. Alphonse Van Camp, rédacteur en chef du *Précurseur,* s'est fait une place distinguée parmi les critiques de ce genre, ainsi que M. Eugène Érèbe, rédacteur en chef du *Journal de Bruxelles.* M. Camille Lemonnier, directeur de l'*Art universel,* joint à un vrai sens artiste un style des plus chauds et des plus pittoresques ; son livre intitulé *Nos Flamands* (1869) touche à une foule de questions d'art avec une brillante originalité. M. Lagye ajoute de l'intérêt à sa *Fédération artistique* par des études sur la littérature. M. Arthur Stevens, dans sa lettre à M. Jean Rousseau sur la *Modernité dans*

l'art (1868), a éveillé des discussions fécondes. M. Émile Leclercq, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de Jacques, montre une parfaite entente de l'art moderne : il suffit de citer sa belle étude sur *Charles De Groux* (1871). M. Édouard Fétis enfin, collaborateur de l'*Indépendance* depuis 1837, a écrit à lui seul plus que tous les autres, et nous avons de lui, en outre, *les Artistes belges à l'étranger* (1857, 1865), œuvre à la fois de goût et de science, le *Catalogue descriptif et historique du musée royal de Bruxelles* (1869), et deux études bien délicates : *l'Art dans la société et dans l'État, la Part de la nature dans les œuvres d'art*, qui traitent avec un sens parfait certaines questions d'esthétique se rattachant au cours fait par l'auteur à l'académie de Bruxelles.

L'histoire de l'art et les monographies se rattachent nécessairement à la critique. L'*Histoire de l'architecture en Belgique*, de Schayes (1852), est un défrichement laborieux et fait avec soin. Le *Dictionnaire historique des peintres de toutes les écoles*, de M. Adolphe Siret (2e éd. 1866), entreprise fort ingrate, renferme, dans des proportions restreintes, les renseignements indispensables. Des travaux intéressants et utiles ont été faits par J. Le Maistre d'Anstaing, sur la cathédrale de Tournai (1843), et, par M. X. Van den Steen de Jehay, sur l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert à Liége (1846). On doit à M. Alex. Pinchart un livre de prodigieuse érudition, les *Archives des arts, sciences et lettres* (1860-1863). Enfin, l'*Histoire de la peinture flamande*, de M. Alfred Michiels, qui a eu deux éditions en Belgique, sera bientôt une œuvre des plus complètes, non-seulement comme histoire proprement dite, mais comme exposé des principes de l'art. Nous ne pouvons passer sous silence ce qu'on appelle désormais l' « art industriel », qui compte de vaillants promoteurs et des défenseurs intelligents en MM. L. Alvin, H. Hendrickx, Éd. Romberg, Ch. Buls, Éd. Barlet et Eug. Dognée.

M. Éd. Fétis est aussi chargé, pour *l'Indépendance*, de la critique musicale. Il a publié, dans l'Encyclopédie populaire, *les Musiciens belges* et, dans l'édition belge de la *Revue de Paris*, *Un demi-siècle de l'histoire de la musique*. Son père, François-Joseph Fétis, avait fondé à Paris, en 1827, la *Revue musicale*, qui fut le premier journal français uniquement consacré à la musique, et qu'il rédigea presque seul jusqu'au moment où, en 1832, il devint directeur du conservatoire de Bruxelles. Sa *Biographie universelle des musiciens*, qui a été considérablement augmentée à une seconde édition, et son *Histoire de la musique*, qu'il entreprit avec une audace admirable à

a âge déjà fort avancé, sont deux monuments de science profonde, 'érudition patiente et de grande sagacité.

La critique musicale est encore dignement représentée par M. Théodore Jouret, le collaborateur intelligent et fin de *l'Office de publicité;* par M. Félix Coveliers, à *l'Étoile belge;* par M. Ad. Samuel; par M. Pierre Benoît; par M. Edmond Vanderstraeten, à qui l'on doit un livre plein de recherches sur *la Musique aux Pays-Bas avant le* XIXe *siècle* (1867); par M. Henri Colson, qui a longtemps rédigé la chronique dramatique du *Journal de Liége*, où il a eu pour successeur M. Gustave Masset; par MM. Kirsch et Terry, également à Liége. Enfin, M. A. Wagener est l'auteur d'un savant mémoire sur *la Symphonie des anciens* (1861), et M. Fr.-Aug. Gevaert vient de publier, en ce moment même, sur *la Musique de l'antiquité*, un livre où l'on reconnaît déjà un chef-d'œuvre de lumineuse investigation.

De même que la critique d'art se mêle inévitablement à l'histoire de l'art, la critique littéraire se confond avec l'histoire de la littérature, et parfois avec les études philologiques.

L'année 1836 avait vu paraître deux ouvrages remarquables : les *Études de littérature comparée*, de Gobert-Alvin, et la *Philosophie de la littérature*, de l'abbé comte de Robiano; ce dernier travail surtout révélait des vues neuves et fécondes. La *Rhétorique* de Baron (1849) a été une transformation intelligente, dans un sens vraiment littéraire et moderne, de l'ancienne pédagogie. Le *Manuel de versification*, de Boscaven (M. H. Schuermans), dans l'Encyclopédie populaire, est à la hauteur de la poétique nouvelle, ainsi que le *Dictionnaire des rimes*, de M. Aug. Pujol (1858). Citons aussi, à cause particulièrement de la méthode, le *Guide du jeune littérateur*, de M. Joseph Broeckaert, de la Compagnie de Jésus (1865).

Félix-Victor Goethals, un vétéran, a continué les savantes recherches de Paquot dans le domaine de l'histoire littéraire belge. Ses *Lectures*, commencées en 1818 et publiées en 1837 (4 vol.), ainsi que son *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique* (4 vol., 1840-1844), ont opéré en quelque sorte un premier déblayement. De Reiffenberg, dans son introduction à la chronique de Philippe Mouskes (1836), et Van Hasselt, dans son *Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique* (mémoire couronné par l'Académie en 1837), se livrèrent à des études semblables en y introduisant l'ordre chronologique et d'excellentes vues d'ensemble. Une multitude de travaux sur des points spéciaux de ce vaste sujet ont paru dans des revues ou en brochures : nous ne pourrions les énumérer

tous ; rappelons seulement le *Froissart*, de M. Kervyn de Lettenhove (1857), le *Prince de Ligne*, de N. Peetermans (1861), les *Soirées bruxelloises*, histoire littéraire de l'année (1854), les *Poëtes belges* de M. B. Van Hollebeke (1864), le mémoire sur *Philippe de Commines*, brillamment écrit par M. Camille Picqué et couronné par l'Académie en 1863, et de nombreuses notices de Quetelet, du baron de Stassart, de Van Hulst, etc. C'est M. Ch. Potvin qui, dans des conférences faites à l'hôtel de ville de Bruxelles, de 1865 à 1868, et réunies sous le titre de : *Nos premiers siècles littéraires*, a fouillé le plus profondément et le plus consciencieusement ce terrain si fécond et si riche.

Les concours institués par le gouvernement entre les universités du royaume ont fait écrire de bons mémoires sur d'importantes questions littéraires, entre autres : *de la Théorie du drame antique et moderne* (1842), par M. Joseph Fuerison; *Histoire de la langue et de la poésie provençales* (1844), par M. Émile de Laveleye; *des Perfectionnements que reçut la langue française au* XVIIe *siècle* (1851), par M. Ernest Bouvier; *Histoire de l'influence de Shakespeare sur le théâtre français* (1855), par M. Albert Lacroix, et *Histoire des traductions françaises d'auteurs grecs et latins pendant le* XVIe *et le* XVIIe *siècles* (1858), par Frédéric Hennebert.

Nous avons encore à signaler les *Études sur Salluste* (1847), par de Gerlache; l'*Introduction à l'étude des littératures orientales* (1845), par M. Félix Nève; l'ingénieuse et rapide *Histoire de la littérature française* écrite par Moke pour l'Encyclopédie populaire; le savant et judicieux ouvrage de Baron (1841-1843) sur le même sujet, mais ne dépassant pas le XVIe siècle; l'aperçu très-net et très-clair de M. Joseph Fuerison sur la *Littérature française au moyen âge* (1855); les *Études critiques sur la littérature et sur l'art* (1865), faites par M. Alex. Couvez dans un sens ingénieusement conservateur; la *Vie de Dante Alighieri dans ses rapports avec la Divine Comédie* (1857), de M. Thil-Lorrain; les intéressantes études de M. L. Alvin sur Gruyer, Robin et Navez (1867 et 1870); *Caton l'Ancien* (1872), de M. Godefroid Kurth, et, en dernier lieu, la vaste histoire littéraire de M. Ferdinand Loise, qui n'était à l'origine qu'un mémoire, couronné par l'Académie, en 1858, en réponse à la question : *De l'influence de la civilisation sur la poésie.*

ÉRUDITS ET HISTORIENS. — C'est le propre d'un peuple qui renaît à la vie nationale de rechercher avec ardeur ses origines, ses antiquités, ses traditions, son passé tout entier, où il voit sa raison d'être;

t, quand cette vie nationale, comme c'est le cas en Belgique, se compose de mille vies locales, quand elle constitue une véritable fédération de communes, les recherches paraissent avoir plus d'attrait encore : le plaisir de la découverte s'allie à un certain esprit de clocher, dont il ne faut pas toujours médire. L'histoire est là, pour ainsi parler, à l'état moléculaire, et ces sources multiples et modestes finiront par former un fleuve.

Nous avons énuméré les sociétés et les recueils qui, depuis 1830 seulement, ont pris pour principal objet les investigations de ce genre. Il serait presque impossible de dresser la liste de tous les érudits qui ont fait partie de ces sociétés, qui ont écrit dans ces recueils, qui ont révélé, publié, commenté, analysé l'un ou l'autre document historique. Il faut surtout rendre justice à leur exactitude et à leur perspicacité, qui sont leurs qualités par excellence. Ceux d'entre eux qui ont rendu le plus de services et qui ont fouillé avec le plus de zèle et le plus de soin nos archives nationales sont Marchal, Schayes, de Reiffenberg, Liévin De Bast, Warnkœnig, Auguste Voisin, MM. Gachard, Alph. Wauters, Altmeyer, Piot, L. Galesloot, C. Van der Elst, Ch. Rahlenbeck, Alex. Henne, Ch. Ruelens, Ph. Vander Haeghen, Ch. Stallaert, Prudens Van Duyse, de Robaulx de Soumoy, le général Guillaume. Pour la Flandre en particulier, nous avons MM. A. Van Lokeren, Jules Huyttens, Émile Varenbergh, le d[r] et P.-C. Van der Meersch, Kervyn de Volkaersbeke et Kervyn de Lettenhove; pour Gand même, Cornelissen, Jules de Saint-Genois, Lentz et Serrure; pour Bruges, l'abbé Carton et M. O. Delepierre; pour Ypres, MM. Diegerick et Alph. Vandenpeereboom; pour Anvers, M. P. Génard; pour Malines, M. Ghyseleers-Thys; pour Louvain, M. Edw. Van Even; pour Tongres, MM. Droixhe et Fr. Driesen; pour Liége, Van Hulst, Polain, Ulysse Capitaine, M. Ferd. Henaux et M. d'Otreppe de Bouvette; pour Arlon et le Luxembourg, MM. Geubel et Prat; pour Namur, Jules Borgnet et M. Eug. Del Marmol; pour Charleroi, M. D. Van Bastelaer; pour Mons, MM. Jules De Le Court, Léop. Devillers, Hip. et Ch. Rousselle; pour Tournai, Hennebert père et M. Lecouvet. Parmi les philologues, nous devons citer au premier rang Ém. Gachet, MM. Roulez, Bormans et Scheler; dans l'histoire de l'art, MM. A. Pinchart, R. Chalon, Edm. De Busscher, Léon de Burbure, Éd. Grégoir, Éd. Fétis, Helbig et Weale; puis M. Warzée, pour ses travaux sur les journaux anciens; M. le d[r] J. Van Raemdonck, pour ses recherches sur Mercator; M. Jeantin, pour ses prodigieuses investi-

gations sur les marches de l'Ardenne et les Woëpvres, et M. Ch. Duvivier, pour son savant et intelligent ouvrage sur le Hainaut ancien.

Il ne s'agit encore que de purs travaux d'érudition : mais voici l'histoire même qui s'en dégage, et tout d'abord l'histoire locale, l'histoire des villes et des communes, faites de détails, d'épisodes, de traits de mœurs et de caractère.

Mentionnons d'abord l'*Histoire de la ville de Bruxelles*, de MM. Alex. Henne et Alph. Wauters (3 vol. 1845), l'un des meilleurs ouvrages en ce genre, continué par M. Wauters seul dans son *Histoire des environs de Bruxelles* (3 vol. 1855). Ajoutons-y la vaste publication entreprise en novembre 1859 par M. Jules Tarlier et M. Wauters sous le titre : *la Belgique ancienne et moderne, géographie et histoire des communes belges*, et que M. Wauters continue également avec le plus grand courage depuis la mort de son collaborateur : l'œuvre comprend aujourd'hui toutes les communes de l'arrondissement de Nivelles, plus la ville de Tirlemont.

Après l'histoire de Bruxelles, il y a l'*Histoire d'Anvers*, de M. le Poittevin de la Croix (1847) et une autre *Histoire d'Anvers* intelligemment écrite par M. Eugène Gens (1861), l'*Histoire de Tournai* de M. Chotin (1840), l'*Histoire de Louvain* de M. Piot (1840) et l'*Histoire de Léau* du même auteur, l'*Histoire de Leuze* de M. Hamme (1838), l'*Histoire de Huy* de Mélart continuée par M. Gorrissen (1839), l'*Histoire de Dixmude* de l'abbé F. Van de Putte (1842), l'*Histoire de Saint-Trond* de l'abbé A. Courtejoie (1846), *les Églises de Gand* de M. Kervyn de Volkaersbeke (1847), l'*Histoire de Termonde* de Klemens Wytsman (1849), les histoires de Braine-le-Château (1849), de Virginal (1854), etc., de l'abbé Corneille Stroobant, l'*Histoire du pays de Chimai* de M. Hagemans, *Louvain monumental* de M. Edw. Van Even (1854 à 1860), l'*Histoire de Boussu* de Wattier (1858), l'*Histoire de Spa* de M. Ferd. Henaux (1860), l'*Histoire de Seraing* de M. Kuborn (1861), les *Promenades historiques dans Namur* de J. Borgnet, l'*Histoire de l'abbaye d'Alne* de M. Guill. Lebrocquy (1862), l'*Histoire de Diest* de M. Ch. Stallaert (1865), et, récemment, une intéressante et complète *Histoire d'Arlon* de M. Prat, ainsi que l'*Histoire d'Oudenbourg* de MM. Feys et Van de Casteele.

Le pays de Liége et la Flandre pouvaient et devaient avoir leur histoire distincte. MM. Van Praet, Le Glay et Warnkœnig s'occupèrent successivement de la Flandre, préparant le terrain à M. Kervyn de Lettenhove, dont l'œuvre « réunit à la profondeur de l'éru-

ition et à la gravité du sujet le double mérite d'une grande tâche rigoureusement remplie et d'une forme dont l'élégance est souvent remarquable ». Telles sont les paroles de M. Moke, sur le rapport duquel le prix quinquennal fut décerné à M. Kervyn (*Hist. de Flandre*, 2e édit., 1855). Le pays de Liége a eu pour historiens MM. Polain et Ferd. Henaux, et ce dernier, qui a complété son travail dans une édition récente, en a fait, au point de vue surtout des institutions, un monument de science historique. L'*Histoire populaire des Liégeois*, de M. Ed. Gerimont (1859) a son mérite aussi, dans un genre plus modeste, et l'*Histoire de Limbourg*, par Ernst (1837 à 1847) est justement estimée pour sa critique savante, appuyée sur de précieux documents.

L'histoire considérée à un certain point de vue spécial nous a fourni l'*Histoire des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le nord de l'Europe au* XVIe *siècle* (1840) par M. Altmeyer, ouvrage entièrement neuf à cette époque, les savantes *Recherches historiques sur le commerce des Belges aux Indes pendant le* XVIIe *et le* XVIIIe *siècle* (1842), par Ad. Levae, et l'*Histoire du commerce et de la marine en Belgique* (1861-1864), par M. Van Bruyssel, aussi complète qu'on peut la désirer. Pour l'histoire militaire, nous possédons les nombreux et importants travaux de M. le général Guillaume, entre autres l'*Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne* (mémoire couronné par l'Académie en 1847), l'*Histoire des régiments nationaux* pendant la guerre de Sept Ans (1854), pendant les guerres de la révolution française (1855), et l'*Histoire des gardes wallones au service d'Espagne* (1858), ainsi que l'*Histoire de l'artillerie en Belgique* de M. Henrard (1865), et l'*Étude historique sur les tribunaux militaires en Belgique* de M. de Robaulx de Soumoy (1857). Pour l'histoire du droit et des institutions, nous avons cité les ouvrages de M. Ch. Faider : il faut y ajouter les savants mémoires de Britz, de M. Ed. Poullet, et particulièrement l'*Ancien Droit belgique* d'Eug. Defacqz (1873), un chef-d'œuvre.

Les époques successives de l'histoire de la Belgique ont donné lieu à une série de travaux dont nous ne citerons que les plus complets et les plus remarquables en les plaçant dans l'ordre de ces époques mêmes.

Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine (1837), dont une seconde édition plus développée parut en 1858, continuée par M. Piot, est l'œuvre la plus importante de A.-G.-B. Schayes, mais les progrès de l'érudition en ont ébranlé quelques bases.

MM. P.-A.-F. Gérard et Warnkœnig ont écrit en collaboration l'*Histoire des Carolingiens* (1862), et M. Gérard a refait ce travail à un point de vue plus indépendant, plus personnel, sous le titre de: *Histoire des Francs d'Austrasie* (1864). L'*Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, de M. Alex. Henne (1re éd., 1858; 2e éd., 1865), est une œuvre immense de coordination des recherches les plus minutieuses faites par l'auteur même, une œuvre de science et de conscience. La *Révolution des Pays-Bas au* XVIe *siècle* (1851, 2e éd., 1861) a trouvé un excellent historien dans M. Nestor Considérant. M. Gachard a donné sur *Philippe II et don Carlos* (1863) la vraie solution d'un problème extrêmement compliqué. *Une Succursale du tribunal de sang*, par M. Altmeyer (1853), a soulevé hardiment un coin du voile dont certains écrivains s'efforcent de couvrir le règne du duc d'Albe, et *la Première Invasion de la Belgique par Louis XIV*, du même auteur, est un bon essai d'histoire diplomatique. M. Ch. Potvin a rétabli la vérité sur le règne d'*Albert et Isabelle* (1861). M. Ernest Discailles a jugé à un point de vue nouveau, et avec une entière franchise, le règne de *Marie-Thérèse* (1872). M. Ad. Borgnet a fait, de l'*Histoire des Belges à la fin du* XVIIIe *siècle* (2e éd., 1861), ainsi que de l'*Histoire de la révolution liégeoise de* 1789 (1865), un tableau animé, impartial, tracé de main de maître. La révolution brabançonne a été esquissée par M. Le Grand (1843), racontée par M. Juste (1846) et mise en pleine lumière par les précieux documents que renferme le *Rapédius de Berg*, de M. P.-A.-F. Gérard (1842). Un épisode de la domination française, la révolte des paysans, a fourni à M. Aug. Orts l'occasion de publier un livre d'un véritable enseignement patriotique (1863). Le règne de Guillaume Ier en Belgique a été traité à des points de vue tout opposés par M. de Gerlache et par M. L. Hymans, comme la révolution belge de 1830 a donné lieu récemment à une sorte de joute historique entre M. Juste et M. de Bavay. Le dernier mot sur ces événements n'est sans doute pas dit encore, nonobstant le lumineux *Essai* de M. Nothomb et les nombreux renseignements publiés par M. Juste dans sa belle et utile galerie des *Fondateurs de la monarchie belge*. N'oublions pas, à ce propos, l'opuscule intitulé *Révolution belge : 1830*, de M. Mackintosh, qui reste encore le plus exact pour les faits. La guerre de 1831 a été racontée par P.-A. Huybrecht (1856) et par Alex. Gendebien (1869), avec talent, mais avec une passion qui met le lecteur en garde. Ici encore l'histoire n'est pas faite. Quant à l'époque toute récente, nous avons l'excellent traité *du Gouverne-*

ment représentatif en Belgique, 1831-1848, de M. Ernest Vandenpeereboom (1856), si bien continué par M. Amédée Adnet dans son *Histoire du parlement belge*, 1847-1858 (1862); puis l'*Histoire populaire du règne de Léopold Ier*, de M. Louis Hymans (1864), qui réunit dans un court espace tous les faits essentiels, présentés d'une façon nette et impartiale, et enfin *la Belgique sous le règne de Léopold Ier*, de M. J.-J. Thonissen (1861), ouvrage parfaitement composé et qui contient, sur les premières années particulièrement, des aperçus du plus haut intérêt.

L'histoire nationale a été traitée dans son ensemble, le plus souvent en vue de l'enseignement, par MM. Dewez, De Smet, Du Mont, Coomans, Juste, Moke, Renard, Namèche, David et Hymans. Dewez et De Smet ont le mérite d'avoir frayé la voie; M. Renard a fait de l'histoire politique et militaire; M. David se distingue par sa méthode; M. Moke, par son style et par sa claire compréhension du passé; M. Juste a mis, plus que les autres, une parfaite harmonie dans l'ensemble, en ne négligeant pas les dernières époques et en menant son récit jusqu'aux temps les plus proches; il a aussi enrichi son œuvre d'illustrations nombreuses qui en rendent la lecture très-intéressante; M. Namèche a exécuté un immense travail de compilation, très-exact et très-soigné; M. Hymans a réussi, mieux que personne avant lui, à faire de l'histoire populaire. Toutefois, aucun de ces auteurs n'a encore mis complétement à profit les ressources fournies en si grande abondance par nos érudits.

On conçoit que les Belges aient concentré jusqu'à présent leurs études sur leur propre pays; mais l'existence de ce pays a été mêlée à celle de tant d'autres, qu'ils sont dans les conditions les plus favorables pour étendre le domaine de leurs travaux historiques. Nous avons déjà cité l'œuvre immense de M. Laurent : elle a été précédée de l'*Histoire du christianisme* (1836) de De Potter, entreprise toute nouvelle alors par ses recherches hardies et sa haute pensée philosophique, où se révèle le pamphlétaire presque autant que l'historien. Au point de vue catholique, l'histoire ecclésiastique a été traitée par MM. J.-J. De Smet, J.-B. Dufau, Ch. Pollet, le comte de Robiano. L'*Histoire du duc de Wellington* (1856-1857), par M. A. Brialmont, importante pour les faits militaires, jouit d'une grande estime chez les Anglais. L'*Histoire des communes lombardes*, de M. P. de Haulleville (1857-1858), a remporté le prix quinquennal des sciences morales et politiques; l'*Histoire des colonies belges en Allemagne* (1864), par M. Émile de Borchgrave, a été

couronnée par l'Académie; l'*Établissement des Cobourg en Portugal* (1869) est une sérieuse étude écrite par M. E. Goblet d'Alviella sous les yeux de son grand-père, ancien envoyé belge à Lisbonne. Citons encore *Tilly ou la Guerre de Trente ans* (1860), de M. de Villermont, livre attachant surtout par sa forme éminemment littéraire, et venons aux deux volumes publiés par M. Jules Van Praet sous le titre d'*Essais sur l'histoire politique des derniers siècles* (1867 et 1874). Ceci est de la véritable histoire philosophique, c'est-à-dire l'enseignement par les faits, dans un exposé lumineux et précis, sans banalités, sans longueurs, et le ton de « l'homme de bon lieu, élevé aux grandes affaires. » Grâce à M. Van Praet, la Belgique a son représentant dans la brillante pléiade contemporaine des Macaulay, des Grote, des Mommsen et des Prescott. Tout récemment, M. Paul Devaux s'est montré le digne émule de M. Van Praet par ses *Études politiques sur l'histoire ancienne et moderne* (1875), travail consciencieux, d'une logique puissante et d'une irréprochable clarté.

Romanciers. Fantaisistes. Auteurs de voyages. — Le roman historique nous sert de transition pour passer de l'histoire aux œuvres d'imagination. C'est aussi le genre qui fut tout d'abord cultivé avec le plus de zèle après 1830 : pour quelques érudits, c'était un moyen de rendre l'histoire populaire; pour d'autres écrivains, c'était comme un point de repère dans le champ trop vaste et trop libre de la fiction. L'influence de Walter Scott était d'ailleurs en ce moment des plus puissantes, et l'on comprend que, pour une littérature qui se forme, l'imitation précède l'originalité.

Moke écrivit alors *Philippine de Flandre* (1832) et *Herman ou la Civilisation et la barbarie* (1832), sujet qu'il reprit plus tard dans *Thusvelda ou les Germains au temps d'Auguste* (1862). Jules de Saint-Genois publia *Hembyse* (1835), *la Cour du duc Jean IV* (1837), *le Faux Baudouin* (1840), *le Château de Wildenborg ou les Mutinés du siége d'Ostende* (1846), et il faut y ajouter deux recueils de nouvelles : *Feuillets détachés* (1852), *Profils et portraits* (1860). Lesbroussart fit paraître son *Éverard T'Serclaes* (1837); M. Coomans, *Richilde* (1837), *Beaudoin Bras-de-fer* (1840), *Jeanne Goetghebuer* (1854), *la Bourse et le Chapeau de Fortunatus* (1858); Victor Joly, *Jean de Weert* (1842), *une Tuerie au* XVI[e] *siècle* (1857), *Histoires ténébreuses* (1857); Félix Bogaerts, *Lord Strafford* (1843), qui resta son meilleur ouvrage. Puis vinrent les romans historiques du Luxembourg, de Léon Wocquier, surtout *la Dernière Marquise de*

Pont d'Oye (1849-1850), et *les Maîtres communiers* (1861), de M. Marcellin La Garde. La mise à exécution de la convention littéraire franco-belge étant venue donner une sorte de stimulant à nos romanciers, M. A. Maurage se montra en ce moment le plus fécond de tous et publia, presque coup sur coup, *Geneviève de Sickingen, Madame de Chateaubriant, la Duchesse d'Étampes, Diane de Poitiers, les Deux Compères, le Capitaine des Gueux, le Sanglier des Ardennes, le Ruwart, les Jeux du hasard* et *le Froc et l'Épée.*

Quelques légendes locales ont été ingénieusement racontées par M. Marcellin La Garde dans *le Val de l'Amblève* (1858), et quelques autres, avec un grand charme et un véritable talent, par Mme Caroline Popp, sous le titre de *Récits et Légendes des Flandres* (1867). Nous citerons à ce propos les *Études historiques sur les légendes scandinaves du Luxembourg*, de M. Thil-Lorrain (1856), ainsi que le recueil du même auteur ayant pour titre *la Famille.* Ce dernier ouvrage nous mène aux romans et aux nouvelles destinés à l'éducation : nous avons surtout à citer en ce genre les nombreux opuscules de M. Victor Lefèvre, les *Récits historiques* de M. Ad. Siret, les *Légendes nationales* de Mme Clémence Michaeven (M. Clément Michaëls), *Sous le manteau de la cheminée*, légendes et contes de M. André Le Pas, les petits romans intimes de Mme Braquaval (Pauline l'Olivier) et d'autres de Mme Langlet et de Mme de Crombrugghe. M. Émile Leclercq, dans ses *Contes vraisemblables pour les enfants*, a tenté de réagir contre le merveilleux donné comme première nourriture intellectuelle; il est sorti franchement des routes banales et n'en a été que plus intéressant; mais il n'a pu réussir à faire condamner une littérature que les peuples comme les individus recherchent invinciblement à l'aurore de leur vie.

Les *Légendes flamandes* (1858, 2e éd. 1861) et les *Contes brabançons* (1861) de M. Ch. De Coster appartiennent au domaine de la fantaisie, mais renferment des traits de mœurs aussi réels que piquants. *La Légende d'Ulenspiegel* (1868) du même écrivain mérite une place à part et des plus distinguées : c'est une conception d'artiste, une œuvre à la fois d'érudition et de verve, un régal pour les gourmets littéraires.

Mme Marie Joly nous a laissé un chef-d'œuvre de finesse dans *les Contes et Histoires de Madelon* (1844) et a écrit aussi d'une façon fort agréable de fraîches paysanneries, comme *Liane, Rosine la fermière* (1855), *Blondine* (1857), *la Ferme des pommiers* (1857). Plus récemment, M. Hermann Pergameni a traité des sujets analogues avec

beaucoup de bonheur dans *la Closière* (1873) et dans *le Vicaire de Noirval* (1874). D'autre part, le roman d'intrigue et d'aventures a été parfaitement réussi par M. Émile Greyson dans *Fiamma Colonna* (1857), ainsi que par M. George Vautier dans *Une aventure du roi de Navarre* (1870) et *les Dernières Amours* (1871). Un autre roman d'intrigue, alerte et spirituel, est *la Veille du déluge* (1862) d'Érasme Delumone (M. Emmanuel Desoer), et l'on pourrait ranger dans cette catégorie *la Bourse du lieutenant Alberty* (1862), du colonel Aimé Alvin, roman à épisodes, écrit d'un style aisé, tout sympathique. *Jacques Pierlot* (1863), de Léon Éwerard (M. Évrard), est une émouvante histoire, semi-authentique, mise en scène avec un talent vigoureux, et qui nous retrace les mœurs liégeoises de 1785. *Maubert* (1851), de M. Henri Colson, présente aussi des détails fort attachants.

Le roman de mœurs proprement dit a eu pour interprète M. Louis Hymans dans *André Bailly, la Famille Buvard* (1858) et *la Courte Échelle* (1859). Une tendance plus critique, ou plutôt plus acerbe, se remarque dans *Une Vocation littéraire* (1863), de M. Guillaume Lebrocquy. Ce sont aussi des peintures de mœurs que *Jours d'épreuves* (1873) de M. Hermann Pergameni, *Jacques Herzman* (1872), *Julia Ferranti* (1873) et *la Destinée de Paul Harding* (1874) de M. Adolphe Prins; mais ici nous touchons à des régions plus élevées, nous entrons dans le roman intime, la véritable expression du roman moderne.

Il n'y a plus, en effet, aujourd'hui que le roman intime, mêlé quelquefois, inévitablement, à des scènes de mœurs, et se rapprochant alors du tableau de genre, quelquefois encore à des détails de la vie publique, et par suite à l'un ou l'autre épisode de l'histoire contemporaine, mais empruntant toujours son principal intérêt au développement des sentiments et des caractères.

Mme Henriette Langlet, qui a débuté avec éclat, en 1858, par *les Deux Maisons voisines*, insérées en feuilleton dans *l'Étoile belge*, a continué par *Viart-Bois* (1860), *la Vallée de Soref* (1860), *Une Année* (1861), *Odile Rouvère* (1862) et *les Deux Ménages* (1864), une série de compositions charmantes où la connaissance du cœur se montre par mille traits délicats. M. E. de Puydt, dans *Chevreux* (1858), a uni l'art de la composition à un style ingénieux autant que pittoresque. *Le Quatuor de Vianden* (1866), de M. D. Keiffer, nous initie avec humour à la vie familière luxembourgeoise. *Claire Stévart* (1857) et *Deux Anges tombés* (1858), de M. Joseph Demoulin, pré-

sentent une intrigue fortement nouée, une allure dramatique, avec une vivante analyse des passions. Quelques essais heureux méritent de ne pas être passés sous silence : *Marc Bruno* (1854), roman posthume de Félix Thyes, *Mlle Vallantin* (1862), de Paul Reider (M. Ernest Scarron), et *Yolaine de Chalans* de Mme Cécile Lebrun (Mme Morel, née Payen).

M. Émile Greyson, dont l'inspiration spontanée et pleine de charme s'était révélée, en 1856, dans une simple bluette, *Eccha la Candienne*, publiée par la *Revue trimestrielle*, a développé ses aptitudes naturelles dans les *Récits d'un Flamand* (1859) et *Jacques le charron*, petits romans vivement racontés sans prétention ni recherche. *Le Passeur de Targnon* (1860) mêle à l'étude des sentiments un sens délicat des beautés du paysage ardennais. Dans *l'Oncle Célestin* (1863) se rencontrent les meilleurs éléments d'une composition romanesque, des caractères bien tracés, des situations touchantes, de l'intérêt et de la vérité. Tout dernièrement, M. Greyson a quitté le Brabant et le Luxembourg qui lui avaient offert des sites et des mœurs si favorables à ses peintures : il a cherché en Hollande une sorte d'originalité nouvelle : *Juffer Daadje et Juffer Doortje* et *Faas Schonck* (1873, 2e éd. 1874) ont obtenu le plus franc succès, tant en Belgique qu'au delà du Moerdyck.

Mme Caroline Gravière (Mme Charles Ruelens) s'est également fait connaître par une nouvelle insérée dans la *Revue trimestrielle*, en 1867 : *Une Expérience in animâ vili*. La bonne impression qu'elle avait produite tout d'abord s'accentua de plus en plus à l'apparition de *Choses reçues*, de *Gentilhommerie d'aujourd'hui*, d'*Un lendemain*, de l'*Énigme du docteur Burg*, de *la Servante* et de *Mi-la-sol*, et, en 1873, M. le bibliophile Jacob voulut se faire, à Paris, l'éditeur de ces œuvres. Mme Caroline Gravière a par excellence le sens du roman moderne; elle poursuit l'analyse psychologique dans le mouvement des esprits et des mœurs avec une rigueur d'observation, une sorte de ténacité qui ne recule pas toujours devant des positions scabreuses, mais qui n'exclut ni l'expansion du cœur, ni la délicatesse des procédés. Deux nouvelles encore ont paru d'elle, il y a peu de temps : *Sur l'Océan* et *Un Mariage à Bruxelles*.

Nous avons déjà parlé de M. Émile Leclercq à plusieurs reprises, mais c'est surtout comme romancier qu'il s'est montré fécond et brillant, plein de vigueur et d'originalité. *Le Caméléon* (1857), *Albert Mauvais* (1858) et *l'Avocat Richard* (1858) étaient déjà des pages détachées du livre de l'existence humaine; dans *Constance*

(1859), le sentiment est plus contenu et plus profond, et *Séraphin* (1860) est un joli tableau de mœurs villageoises où apparaît déjà la critique de certaines institutions. Diverses nouvelles publiées sous le titre collectif de *Tableaux de genre* et d'autres sous celui des *Amours sincères* parurent ensuite : on y remarque surtout *Comme l'amour vient aux loups* et *Sœur Virginie*. Puis viennent *la Duchesse d'Alcamo* (1861), l'*Histoire de deux Armurières* (1864), qui affirme en quelque sorte la manière propre à l'auteur en abordant franchement le roman réaliste, *Gabrielle Hauzy* (1866), *les Petits-Fils de don Quichotte* (1867), autre recueil de nouvelles habilement esquissées, enfin l'*Histoire intime d'un homme* (1869), un chef-d'œuvre de composition, de mise en scène, d'observation juste et précise jusque dans les anomalies apparentes du sujet. En dernier lieu, dans *Maison tranquille* (1872) et dans *Une Fille du peuple* (1874), c'est le roman à tendances qui l'emporte ; mais le plaidoyer contre les préjugés ou contre l'organisation sociale s'appuie, selon toutes les exigences de l'art, sur des situations fortes, émouvantes et réelles.

M. Ch. De Coster, l'auteur de *la Légende d'Ulenspiegel* a prouvé, dans *Un Voyage de noce* (1872), qu'il savait plier sa riche imagination aux peintures de la vie contemporaine. Le *Roman d'un géologue* (1873), de M. Xavier de Reul, est écrit d'inspiration et de verve : c'est une œuvre pleine d'air, de lumière, de mouvement et de vie. *L'Écho du Parlement* a publié en feuilleton, en 1873, *les Rôdeurs de la côte*, de M. A. Bardin, très-remarquable comme conception et comme style, et, en 1874, *le Dernier Serpent*, où l'on a retrouvé la plume exercée, aimable et fine de M. Eugène Geus. Il nous sera permis sans doute de citer ici les traductions élégantes non moins que précises faites par M. Félix Coveliers des romans d'Henri Conscience, de l'*Henriette Temple* de Disraéli (1872) et des *Nouvelles villageoises* d'Auerbach (1873). Nous ne devons pas oublier les nouvelles et les romans de Violette (Mme Deros), de Mme de Fléron (Mme Janson), de la vicomtesse de Lerchy (Mlle Mathilde Dandely) et de Mme Élisa Vautier.

Il nous faut ranger sous la rubrique un peu arbitraire de « fantaisistes » les écrivains qui, sans s'astreindre à un plan bien déterminé, ou du moins sans suivre un sujet unique développé d'une façon régulière, s'occupent de peindre les mœurs, d'observer la nature humaine, en soignant surtout la forme littéraire. Ce genre, si c'en est un, comporte naturellement lui-même autant de genres qu'il y a d'auteurs et même d'œuvres.

Les *Voyages et Aventures de M. Alfred Nicolus au royaume de Belgique* (1835), par Justin *** (M. J. Grandgagnage), continués plus tard sous le titre du *Congrès de Spa* (1858 à 1872), sont un recueil de causeries spirituelles, piquantes et variées, où la bonhomie se mêle à la causticité et « la sagesse à la plaisanterie », le tout semé d'observations judicieuses, de fines critiques et d'excellentes leçons. M. J. Grandgagnage est aussi le créateur de la *Wallonade*, dont le goût de terroir ne fait que relever la saveur. *Flamands et Wallons* (1841), de M. Firmin Lebrun, montrent une originalité de bon aloi, tant dans la pensée que dans l'expression, une heureuse et rare union de malice gouailleuse et de naturel parfait. *Le Diable à Bruxelles* (1853), de MM. Louis Hymans et Jean Rousseau, est une revue des hommes et des choses, prestement écrite, avec entrain, avec esprit. Signalons ensuite une délicieuse boutade, *de l'Amour des femmes pour les sots*, qui fit éclore à Liége, en 1859, toute une série de petits livres sur cette thèse téméraire et sur des sujets qui s'y rapportaient d'un peu plus loin. Le titre d'humoriste appartient tout spécialement à M. Coomans, dont l'*Académie de fous*, plusieurs fois réimprimée, est digne des maîtres du genre.

Il nous faudrait établir une catégorie spéciale pour les nombreux travaux de M. Octave Delepierre, où se voient à la fois le zèle du collectionneur, la patience de l'érudit et le sens parfait de l'homme de goût : tels sont ses *Mélanges de littérature macaronique des différents peuples de l'Europe* (1852), sa *Revue analytique des ouvrages écrits en centons*, son *Essai sur la parodie*, ses *Supercheries littéraires* (1872) particulièrement son *Histoire littéraire des fous* (1860).

Du véritable sel attique avec un bon sens tout gaulois, l'amour de antiquité sans pédantisme et des progrès modernes sans inféodation à aucun parti caractérisent les articles de Max. Veydt dans la *Revue trimestrielle* et la *Revue de Belgique*, réunis dans ses œuvres posthumes (1873). Il faut se rappeler surtout *T. Pomponius Atticus*, *Légende du rossignol* et *Maître Corbeau*. C'est par l'observation ne, la tournure d'esprit ingénieuse et une gaieté de bon goût que distingue M. Dominique Keiffer dans ses *Scènes et portraits* (1869) ui font parfois penser aux caractères de la Bruyère. M. Octave Pirez est un moraliste plus sérieux, un peu mélancolique; il écrit un style très-pur et très-élégant; ses *Feuillées* (1862) sont un charmant recueil d'aphorismes, et c'est presque de la poésie intime prose que ses *Jours de solitude* (1869) et ses *Heures de philosophie* (1873). Telle n'est pas du tout la manière de M. Émile Leclercq dans

ses *Morsures féminines* (1873); les sous-titres : « Misanthropie, Sarcasmes, Vérités, Blasphèmes, » en disent assez, en disent même trop, car ces réflexions, ou plutôt ces saillies, formulées avec beaucoup de sens, de netteté et de goût, ont plus de hardiesse et de franchise que de méchanceté.

Les auteurs de voyages sont rares en Belgique, du moins ceux qui nous apprennent quelque chose sur des contrées peu explorées. Notre collaborateur, M. Goblet d'Alviella, l'a dit ici avant nous, mais lui-même fait exception par son livre plein d'aperçus intéressants et de véritable science intitulé *Sahara et Laponie* (1873). On se souvient aussi du *Voyage à Surinam* (1835) de P.-J. Benoit, avec illustrations de M. Madou : ce sont des impressions de touriste pédestre dans des pays qu'on ne visite guère de cette façon. Il faut y joindre *Six Semaines dans l'Atlas* (1872) de É. Thamner (M. É. Hermant), où se révèle, par des descriptions chaudement colorées, un vrai poëte, et, par le récit aimable, un homme de cœur. La *Correspondance d'Amérique* de M. J.-C. Houzeau et l'histoire de son évasion du Texas (1862) sont des œuvres de penseur qui rappellent le savant par le style exact et ferme. *Le Nord* (1862), de M. Édouard Sève, est plutôt un excellent travail sur les relations internationales; il en est de même de plusieurs ouvrages de M. Auguste Meulemans et de l'*Étude sur l'Australie* (1869) de M. Salvador Morhange.

De Bruxelles à Constantinople (1839), par un touriste flamand (René Spitaels), est une œuvre instructive et sincère, relevée par une critique indépendante, et qui n'a encore que peu perdu de sa valeur. *Notre Frontière du nord-ouest* (1843) et *D'Anvers à Gênes* (1854), de M. Lucien Jottrand, renferment bien des remarques justes et de non moins justes réflexions politiques. *La Russie en* 1856, de M. Nestor Considérant, et les *Lettres moscovites*, de M. Louis Hymans, nous parlent de la Russie à propos du couronnement de l'empereur. Une étude sur l'Amérique, prise à un point de vue intime qui nous fait vivre en communion d'idées et de sentiments avec l'auteur, a été écrite par M. M.-J. Dulieu sous le titre de *Mississipi et Indiana* (1862). *En Zélande*, par M. Ch. De Coster, illustré par M. Ad. Dillens, a mérité de paraître dans le *Tour du monde*. Citons encore, parmi les esquisses de voyages les plus élégamment tracées, *Autour de la Sicile* (1864) et *Voyage en Orient* (1865) de M. Léon Verhaeghe, *En Orient* (1867) de M. Henri Romberg, *Une Promenade à Alger* (1865) d'Érasme Delumone (M. Emmanuel Desoer), *Trois Mois en Sicile* (1852) de M. Ernest Van Bruyssel,

Souvenirs de voyages dans le pays rhénan (1850) de Charles de Sainte-Hélène (M. Petit de Rosen), *Nouveaux Souvenirs d'Allemagne* (1843), par de Reiffenberg, *Souvenir d'Italie* (1838), par un Catholique (M. le marquis de Beauffort), *Voyage en Italie et en Orient* (1856-1857), par M. J.-B. Huysmans, et les *Lettres sur l'Italie et ses musées* (1874) de M. Lucien du Bois.

Faisons une place à part pour le *Journal d'une infirmière pendant la guerre de* 1870-1871 (1871), où Mme de Crombrugghe, une femme de cœur et de talent, nous fait pénétrer dans les sombres coulisses de ce grand drame.

Nous revenons en quelque sorte à la fantaisie par *Ruines et Paysages* et *le Château d'Héverlé* (1844) de M. Eug. Gens, qui nous parle de la Belgique elle-même avec infiniment de goût. Nous en dirons autant du joli opuscule *Entre Liége et Maestricht* (1862), de M. L. Caumartin, et de l'amusante pérégrination intitulée *En Ardenne* (1856), par Quatre Bohémiens (MM. Félix Delhasse, Théophile Thoré, Paul Dommartin et Henri Marcette). Il faut y ajouter le grand ouvrage de Victor Joly, *les Ardennes* (1854), illustré par M. Martinus Kuytenbrouwer.

Croquis d'automme (1870) et *Sedan* (1871) sont d'un fantaisiste aussi, M. Camille Lemonnier, et l'on y sent surtout l'artiste. Mais où classer *la Chasse au coq de bruyère* (1860) de M. Léon de Thier, cette ravissante bluette infiniment plus littéraire que cynégétique?

POÈTES. — Des nombreux poëtes qui s'étaient rencontrés, depuis 1801, dans l'*Almanach poétique* de Bruxelles, beaucoup étaient morts avant 1830, mais quelques-uns de ceux qui survivaient continuèrent à écrire, tout en s'occupant de réunir leurs œuvres éparses. Les chansons et les satires de Froment, petillantes de verve caustique, furent publiées en 1838 sous le titre de *Fleurs d'oranger;* les *Loisirs poétiques* de Modave parurent en 1842 en même temps que sa traduction en vers de *Silius Italicus;* Raoul livra au public, en 1840, un recueil d'épîtres, de satires, d'épigrammes surtout, dont plusieurs sont restées populaires, et fit en 1842 une édition complète de son excellente traduction en vers des trois satiriques latins; Baron traduisit également en vers élégants, en 1835, *Callinus et Tyrtée.* Mais c'est surtout dans les fables que s'exerça le talent de plusieurs de ces poëtes. Rouillé continua à en écrire de charmantes, d'un esprit fin et distingué, dans la *Revue de Liége;* Rouveroy était son émule; Van den Zande se décida à publier, sous le voile de l'ano-

nyme, en 1845, les *Fanfreluches* et, en 1849, les *Fables* qui lui valurent les sincères éloges d'un petit cercle d'amis ; de Reiffenberg aussi, en 1848, s'avisa d'écrire des fables où il réussit, comme en toutes choses, grâce à sa facilité spirituelle. Quant à de Stassart, dont les œuvres en ce genre furent constamment rééditées et augmentées jusqu'à sa mort, en 1854, il est non-seulement le premier de nos fabulistes, mais le premier des fabulistes en langue française après la Fontaine et Florian. Jamais plus de bonhomie ne fut unie à plus de grâce; la malice est douce et bienveillante, et non à l'emporte-pièce, comme celle de Viennet, le seul moderne qui pourrait lui disputer la palme.

Puisque nous parlons de la fable, citons aussi M. Parthon de Von (1843), très-remarquable, même après de Stassart, par un ton à la fois naturel et piquant; puis Bergeron, dont les moralités sont souvent politiques et dont les vers sont aisés, harmonieux dans les irrégularités de mesure propres au genre; son recueil est de 1844. Avant eux, quoique beaucoup plus jeune et destiné à une trop courte carrière, Gaucet (1842) avait mérité l'attention par le don de poétiser ses sujets sans que la réalité en souffrît; certaines de ses fables ont une teinte de mélancolie qui n'est pas sans charme. M. Philibert Marschouw (1854) se montra plus philosophique; M. Clément Michaëls (1866) songea surtout à l'instruction des enfants; M. Marique (1865) se préoccupa aussi de l'enseignement, et se distingua par la clarté, la brièveté, la vraisemblance et la naïveté : son livre a eu déjà huit éditions; Remacle Maréchal, enfin, qui termine cette série (1872), a donné à ses fables un fond sérieux, parfois un peu triste, relevé par de généreux sentiments et un naturel parfait.

Eugène Gaussoin, qui avait débuté en 1818 dans l'*Annuaire poétique* de la Société de littérature, publia en 1839, étant alors lieutenant d'artillerie, une œuvre d'esprit et de cœur intitulée : *Mitraille*. Son *Remorqueur*, sujet traité trois ans plus tard par Weustenraad, est un poëme plein d'inspiration et de grandeur. Trois autres « poëtes militaires » se sont fait remarquer : M. Daufresne de la Chevalerie est connu par des chansons faciles dont les premières parurent en 1855. M. Adolphe Muny a révélé dans deux recueils : *Chants et Murmures* (1867) et *Mes derniers péchés* (1871), les qualités qui caractérisent le vrai poëte jointes à une louable préoccupation de la forme. Enfin, *les Feuilles mortes*, de M. Gustave Foissy, semblent relever de l'école de Lamartine par un sentiment mélancolique qui n'exclut pas la grâce.

Nous avons aussi une véritable pléiade de femmes poëtes. La pre-

mière en date et la mieux douée peut-être a été Mme de Félix de la Motte; de fortes études lui avaient donné une sorte de virilité qui lui permit de mêler à ses rêveries de sérieuses pensées et parfois une sorte de hardiesse gauloise. C'est de la bonne poésie que ses *Violettes* (1836) et *Fictions et Réalités* (1848). Mlle Louisa Stappaerts (plus tard Mme Ruelens) fit une véritable sensation en 1844 dans le monde littéraire belge par ses *Pâquerettes :* inspiration d'une douce fraîcheur, forme délicate, sentiment du rhythme, tels étaient les charmes de cette poésie, qui se retrouvèrent dans plusieurs autres recueils. Mme de Fontaine-Coppée a chanté les douceurs du foyer domestique dans ses *Fleurs du Hainaut* (1857), le patriotisme dans ses *Femmes illustres du Hainaut* (1859) et le sentiment religieux dans ces deux ouvrages ainsi que dans ses *Chants de mai* (1860). Mlle Amélie Picard (plus tard Mme Struman) a débuté d'une façon très-heureuse par les *Épanchements d'une jeune âme* (1857), où se trahit, presque à son insu, un sentiment des plus profonds et des plus vrais. Il faudrait citer encore Mme H. Lippens, dont le recueil intitulé *Mes loisirs* (1859) n'a été qu'un essai bientôt abandonné, puis Mlle Françoise Le Roy, dont les différents morceaux publiés jusqu'ici dans des revues nous font bien augurer de son recueil (*Sentiment et Devoir*) actuellement sous presse; enfin Mme Braquaval (Mlle Pauline l'Olivier), dont le volume *Sourires et Larmes* (1869) a un souffle puissant, une forme soignée, un sens artiste.

Plusieurs poëtes, morts prématurément, mais qui annonçaient la destinée la plus brillante, doivent être classés à part. Étienne Hénaux (*le Mal du pays*, 1842), Franz Stevens (*Poésies nationales*, 1856), Louis Fassart (Œuvres posthumes, 1863), Julien Chamard (Œuvres diverses, 1862) et Denis Sotiau (*les Chercheurs d'or*, 1856), *Aspirations*, 1857, *l'Humanité* (1860) méritent à divers titres toutes nos sympathies; leurs œuvres étaient pleines de promesses, mais on sent qu'ils n'avaient pas donné toute la mesure de leur talent.

Tel n'est pas le cas pour Weustenraad et Wacken, qui, bien que morts trop tôt, pouvaient être placés déjà parmi les écrivains les plus remarquables. Théodore Weustenraad est un poëte essentiellement belge, par l'esprit, par le caractère, par le choix des sujets, par le bon sens et la raison réfléchie qui font la base de ses inspirations sans exclure la passion et les grands mouvements. Il lui fut donné de publier avant de mourir son recueil complet de *Poésies lyriques* (1848), y compris le poëme du *Remorqueur*, demeuré célèbre. Édouard Wacken est aussi l'un de nos meilleurs poëtes; ses

Fleurs d'Allemagne (1850), ses *Heures d'or* (1860) témoignent qu'il possédait toutes les qualités que réclament l'ode et l'élégie, mais il inclinait surtout vers la forme dramatique : *André Chénier* et le *Serment de Wallace*, représentés avec grand succès sur le théâtre de la Monnaie, l'un en 1844, l'autre en 1846, et *Hélène de Tournon*, joué en 1848 à Paris, aux Français, font pressentir qu'il fût devenu l'honneur du théâtre belge.

Les œuvres posthumes d'Eugène Dubois (1873) nous montrent qu'il aurait peut-être mérité le premier rang s'il avait eu le courage de vivre et d'achever sa carrière. Il pressentait si bien sa destinée, le pauvre poëte, qu'il a laissé, comme André Chénier, de nombreux sujets de poëmes, simples ébauches en prose dont la lecture émeut autant que si le rhythme les animait. Son *Livre de Mignonne* est l'épanchement sincère et sans arrière-pensée, sans préoccupation de bien dire et sans souci de l'effet, d'un cœur qui aime et qui souffre.

Parmi ceux qui survivent, les uns se sont tus de bonne heure, absorbés qu'ils étaient par les soins de la vie positive, par les entraînements de la politique. D'autres se bornent à publier çà et là, dans des recueils littéraires, quelques pièces qui prouvent que, s'ils abandonnent la Muse, la Muse, elle, ne les abandonne pas.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons compter encore de grands, de vrais poëtes, qui semblent avoir pris pour devise « Repos ailleurs! » L'un d'eux vient de mourir, mais à l'âge de soixante-huit ans; c'est André Van Hasselt. Il avait débuté en 1826, dans le dernier *Almanach belge* qui ait été publié; son premier recueil, *les Primevères* (1834) tendait à imiter les romantiques français, mais, pour le sentiment, il ne tarda pas à devenir en quelque sorte tout germanique; une foule d'autres œuvres suivirent jusqu'au poëme social, les *Quatre Incarnations du Christ* (1872), qui fut l'une des dernières et celle où il s'est le plus élevé. La forme atteint chez Van Hasselt presque à la perfection; les secrets les plus délicats du rhythme lui sont connus, et sa poésie est une musique. On se laisse bercer par l'harmonie de ses vers à tel point qu'on oublie parfois de se préoccuper du fond. Aussi a-t-il triomphé dans ses *Études rhythmiques* et dans ses traductions d'opéras, qui sont des chefs-d'œuvre de difficulté vaincue.

M. Adolphe Mathieu, qui, plus que Van Hasselt, s'était déjà fait un nom avant 1830, n'a pas cessé non plus de publier, et ses recueils sont très-nombreux. Depuis les *Passe-temps poétiques* (1830), *Olla Podrida* (1839), *Poésies de clocher* (1846), *Givres et Gelées* (1852), *Épîtres d'Horace* (1856), *Senilia* (1856), jusqu'aux *Souvenirs* (1866),

sa verve facile, son imagination sûre d'elle-même et sa forme nette et de bon goût ne se sont jamais démenties. Son vers est en quelque sorte classique autant que moderne, et sa tournure de pensée est essentiellement belge. C'est d'ailleurs un homme d'esprit, à la façon d'Horace qu'il semble reconnaître pour son maître. Il a le trait, la phrase vive, et excelle dans l'épigramme et la satire, ce qui ne l'empêche pas d'atteindre au sentiment dans beaucoup d'endroits et de réussir dans le genre élégiaque.

M. Charles Potvin, entré vingt ans plus tard dans la carrière, a montré plus de fécondité encore et de constance; homme aux fermes croyances, champion inébranlable du progrès et de la liberté, il a défendu ses convictions avec force, avec âpreté parfois. Et pourtant la note tendre lui est familière. Il excelle dans les tableaux d'intérieur. Rien de plus frais, de plus touchant que ses inspirations, lorsque le citoyen quitte le forum et se retrouve époux et père au foyer domestique. M. Potvin a traité pour ainsi dire tous les genres de poésie. Ses *Marbres antiques* (1857), son *Poëme du soleil* (1855), *la Belgique* (1859), *l'Art flamand* (1867) et surtout *En Famille* (1862-1872) sont autant d'œuvres de la plus haute valeur, où l'inspiration abonde, ingénieuse ou forte, douce ou passionnée. Ses drames de *Jacques d'Arteveld*, des *Gueux* et celui de *la Mère de Rubens*, encore inédit, témoignent à un plus haut degré encore de cette persistance créatrice dans une voie semée des plus grandes difficultés.

MM. Van Hasselt, Mathieu et Potvin méritent incontestablement de figurer en tête de nos poëtes contemporains, non parce qu'ils semblent mieux doués que d'autres, mais parce que, comme nous avons dit, ils n'ont pas cessé de produire, durant une carrière relativement assez longue, et que leur talent aussi n'a pas cessé de se développer. Il nous serait difficile d'établir, entre les poëtes que nous avons à signaler encore, une classification quelconque tirée de leur mérite ou de leur genre : force nous est d'avoir recours simplement à l'ordre chronologique de leurs publications.

Religion et Amour (1835), de M. Pierre De Decker, révèle de rares qualités poétiques; l'auteur a la grâce de la pensée et le sentiment de la forme. Le hasard des dates nous donne ensuite les *Satires et Élégies* (1836) de M. Louis Labarre, qui annonçaient déjà l'actif et énergique publiciste. On a aussi de M. Labarre plusieurs pièces de théâtre, entre autres le *Point d'honneur* qui eut un grand succès en 1854. M. Benoît Quinet, qui nous apparaît en 1839 avec *la Voix d'une jeune âme*, est particulièrement remarquable par l'élégance de

sa diction; à la grâce de certains de ses tableaux, on ne le croirait pas capable de manier comme il le fait le fouet de la satire : pour l'apprécier à ce double point de vue, il faut lire *Lilia* (1859) et *Dantan chez les contemporains illustres* (1862). C'est l'énergie et l'enthousiasme qui caractérisent les *Rameaux* et l'*Écuelle et la Besace* (1839), de M. Ernest Buschmann. M. Adolphe Siret, dont les premières poésies parurent en 1838, a la versification aisée, ce qui ne laisse pas de lui permettre de l'élan, comme dans ses *Chants nationaux* (1846). Nous en dirons autant de M. Marcellin La Garde, auteur de *Grains de sable* (1842) et de *Réalités et Chimères* (1846).

M. Louis Alvin a publié, en 1843, *Souvenirs de ma vie littéraire* (prose et vers), qui révèlent un véritable poëte; *l'Ange gardien*, *la Baigneuse du lac de Némi*, *Ninive* et bien d'autres pièces témoignent que M. Alvin, s'il eût poursuivi la carrière, se fût placé au premier rang. Paulus Studens (M. Victor Henaux) a réuni en 1844, sous le titre de *Souvenirs d'un étudiant*, diverses poésies qui avaient été très-remarquées dans la *Revue de Liége*. Un autre Liégeois, M. Ed. Brahy (*Une larme*, 1843) a exprimé des sentiments d'une très-grande fraîcheur. Louis Schoonen (M. Geelhand), qui s'est aussi arrêté de bonne heure dans la route de la poésie, avait chanté les héros belges avec un ardent patriotisme, et nous pourrions citer bien d'autres poëtes de cette époque, qui peut-être seraient étonnés aujourd'hui de se rencontrer dans cette nomenclature.

Après 1850, les vrais poëtes semblent devenir plus rares. M. Antoine Clesse, qui avait publié depuis 1839 diverses poésies déjà très-goûtées, trouve son véritable talent dans ses chansons, dont le premier recueil parut en 1852 : ce fut désormais sa vocation spéciale et il y a pleinement réussi; la *Bière*, *le Nom de famille* et d'autres ont été bientôt populaires. M. Jules Abrassart, dont les premiers essais dataient également de quelques années, se fit remarquer, dans ses *Illusions* (1855), par un sentiment élevé et une versification toute moderne, au rhythme élégant, aux césures savantes et harmonieuses. M. Auguste Le Pas avait publié, en 1845, quelques pièces d'une touche délicate et formant de petits drames émouvants, dans son livre *Au bord de la Néva;* en 1860, il composa avec son frère, M. Léon Le Pas, les *Légendes des litanies de la sainte Vierge*. M. Joseph Demoulin a des tendances tout opposées et n'en brille pas moins par une sensibilité exquise et des inspirations touchantes; ses *Chansons* de 1861 annonçaient *les Plébéiennes* (1867). M. Léon Jacques se fait aussi connaître à la même époque (1861) par ses

Amoureuses ; mais c'est son dernier recueil, *les Griffes roses* (1874), qui a été le plus remarqué à cause de la verve soutenue, de la grande facilité et de l'esprit à foison qui s'y rencontrent, bien que l'auteur soit de ceux « qui font rimer *idée* avec *fâchée* ». Les poésies de M. Eugène Gens réunies sous le titre du *Testament d'un poëte* (1864) sont l'expression d'un vif amour de la nature joint à une raison élevée et à un bon goût soutenu. M. Édouard De Linge s'est créé une place à part et des plus distinguées par ses traductions d'Horace, à la fois ingénieuses et précises (*Poésies champêtres d'Horace*, 1865, 2[me] édition, 1872) et par la traduction d'*Hermann et Dorothée* (1872) de Goethe, non moins exacte et pleine du sentiment de l'auteur original. M. Amand Inghels a publié, en 1867, la *Flandre poétique*, où se voit un esprit profondément national, une sincérité émue, de très-beaux vers et une rare virilité d'inspiration. Nous avons encore à signaler les premières œuvres en vers de MM. Prins et Pergameni et celles de M. Schoonbroodt; mais, à côté de ces débutants heureux, nous n'aurons garde d'oublier l'ancien publiciste de 1830, le ministre d'État, M. Charles Rogier, qui vient clore, en quelque sorte, inopinément, la série de nos poëtes par quelques vers faciles et élégants, exprimant de belles et nobles pensées (*Retour à la maison*, 1872), réminiscence de goûts littéraires que les préoccupations de la politique n'ont pu faire disparaître.

Plusieurs des poëtes que nous venons de passer en revue ont abordé le genre dramatique et nous avons cité leurs principales œuvres. Nous ne pouvons en faire une catégorie spéciale : les difficultés que l'établissement d'un théâtre français national a toujours rencontrées se sont opposées au développement de talents semblables, et, d'autre part, l'histoire du théâtre proprement dit a été réservée à l'un de nos collaborateurs, infiniment plus compétent que nous en cette matière. Rappelons ici seulement, en nous maintenant au point de vue purement littéraire, le beau drame de *Jacqueline de Bavière* (1834) de Prosper Noyer; les œuvres dramatiques de Joseph Wilborts, particulièrement la piquante comédie intitulée *Égarements de la jalousie* (1849); les nombreuses comédies-vaudevilles de Ch. Lavry, parfaitement conçues eu égard à ce genre spécial; puis les œuvres de M. Jules Guilliaume, poëte de nature éminemment dramatique, sachant « construire » une pièce et connaissant toutes les ressources de la versification moderne, aussi habile dans la comédie (*Pygmalion*, *Comme l'amour vient*, *Pic, Repic et Capot* et *les Parasites*) que dans le drame (*Struensée*, *Godefroid de*

Bouillon). N'oublions pas la *Jeanne d'Arc* de Constant Materne, si élégamment et si purement écrite, les proverbes de M. Évrard, les vaudevilles de M. Victor Lefèvre, les drames de M. Clément Michaëls, ceux de Victor Joly, les comédies et les libretti d'opéra de Gustave Vaëz, de M. Stoumon, les pièces si vivantes de M. Hennequin. M. Henri Delmotte, à qui nous devons aussi un charmant recueil de poésies (1846) a eu un grand succès au théâtre par son *Monsieur Dubois* (1845) et a publié, en 1873, ses diverses comédies aux tendances patriotiques et aux mœurs vraiment belges. M. Édouard Romberg a également publié, en 1872, le recueil de ses comédies en prose et en vers, où brille l'esprit le plus vif, le plus ingénieux, le plus délié, se jouant en quelque sorte dans les mille détours de l'intrigue. Mais combien d'autres auteurs nous aurions encore à citer! Il n'est pas un de nos écrivains qui ne se soit essayé dans la littérature dramatique, et, chose singulière, le théâtre n'existe pas.

Ce ne sont point, on le voit, les poëtes qui manquent à la Belgique : nons en avons d'ailleurs la preuve dans certains concours institués par le gouvernement. L'énorme quantité de concurrents qui se présentent donne un véritable mérite à ceux qui se distinguent, et c'est à ce titre que nous devons mentionner les auteurs des cantates mises en musique par les lauréats du grand concours de composition musicale : ce sont, depuis l'institution de cette joute poétique, en 1847, M. Pujol, M. Gaucet, M. E. Brahy, M. C. Michaëls (couronné trois fois), M. G. Steenberghen, M. Wytsman, Mme Pauline Braquaval (couronnée deux fois), M. Kurth, Mme Struman, née Picard, M. Gustave Lagye et M. J. Abrassart. En 1855, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du règne de Léopold Ier, un concours de poésie avait réuni 157 concurrents, et la palme a été décernée à M. Louis Hymans.

Bibliographie. — Il nous serait difficile de faire une bibliographie à propos d'un article qui n'est lui-même qu'une bibliographie raisonnée. Nous avons puisé quelques renseignements dans le grand travail que M. Alphonse Le Roy a consacré à l'histoire de l'université de Liége, sous le titre de *Liber memorialis*; les *Morceaux choisis de poëtes belges*, de M. Van Hollebeke, nous ont fourni aussi des données sur les poëtes; mais c'est surtout dans nos souvenirs personnels que nous avons puisé et dans la « bibliothèque belge » que nous nous sommes formée depuis de longues années. Notre travail n'est qu'un aperçu bien succinct, le canevas d'un ouvrage que nous aurons à publier quelque jour.

XVII

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FLAMANDE,

Par M. J. STECHER,
Professeur à l'université de Liége.

Dans le monde germanique, avant l'avénement définitif du haut-allemand, c'est au flamand qu'appartient la primauté. Il représente, au point de vue littéraire, le développement de l'élément bas-allemand ou saxon. Les deux épopées qui émanent de cet élément se rattachent aux plus anciens souvenirs de nos populations maritimes. Dans les vers anglo-saxons du *Béowulf*, à travers les fantaisies de la mythologie scandinave, il y a des traditions qui nous ramènent à l'embouchure de la Meuse et aux vi^e^ et viie siècles. On y reconnaît aussi des traces de la légende brabançonne du Chevalier au cygne et du Lohengrin. Quant à *Goedroen*, l'odyssée germanique, c'est, dans sa source, un mythe symbolique et naturaliste qui fut d'abord localisé au nord de la West-Flandre. C'était là que s'étendait jadis le rivage saxon.

La littérature teutonique de nos contrées s'est développée dans une langue qui, d'après J. Grimm, procède de deux groupes germaniques, celui du nord et celui du midi. Mais après que cet idiome se fut ainsi constitué par transaction sans perdre néanmoins son caractère natif, il eut à subir une autre influence. Nos populations flamingantes se trouvant presque toutes, dès le ixe siècle, politiquement rattachées à des pays wallons, durent profiter du voisinage

des dialectes romans. C'est ainsi que de bonne heure le flamand se fit traducteur et vulgarisateur; il répandit au delà du Rhin plus d'une idée littéraire qui venait de la Seine ou de la Loire. On verra que cette incessante traduction d'œuvres françaises n'a pas nui à la fidèle expression des tendances de nos gildes et de nos communes.

La poésie germanique ne prit une forme vraiment littéraire dans nos contrées que lorsque la bourgeoisie des communes flamandes sut réagir contre l'influence de la littérature chevaleresque importée du Midi. Une sorte de fatalité pèse sur notre histoire littéraire comme sur notre histoire politique. Vers 1180, tandis que Crestien de Troyes inaugure à Winendale la poésie courtoise et galante, Hendrik de Veldeke lit à la cour de Clèves, au Schwanenburg, des vers d'amour et de chevalerie qui, par la substitution de la rime à l'assonance et à l'allitération, devaient servir de modèles à la nouvelle école des minnesingers. C'est dans la langue de ces chevaliers-poëtes de l'Allemagne (*mittelhochdeutsch*) que Hendrik de Veldeke a composé ses *lieder* ainsi que sa paraphrase de l'Énéide du Normand Benoît de Sainte-More. M. Bormans, Gervinus, Van Vloten et d'autres critiques attribuent à ce trouvère limbourgeois le poëme flamand *Sinte Servaes legende,* mais ce n'est pas l'opinion du Dr Jonckbloet.

Quoi qu'il en soit, le véritable début de la littérature flamande coïncide avec le brillant essor que prit la poésie française dans la Flandre au XIIe siècle. Il n'y a donc pas de place pour une période purement germanique et qui aurait eu pour organe un dialecte primitif nommé *oudnederlandsch,* correspondant au *althochdeutsch* de Grimm. Le *Heliand* (une messiade du IXe siècle) est du frank plutôt que du flamand.

MOYEN AGE (1150-1450). — *Poésie narrative.* — Tout ce que les historiens de la littérature allemande racontent de l'influence des croisades est bien plus vrai quand il s'agit des Flamands. Unis aux Wallons dans ces expéditions lointaines, ils chantèrent en même temps leurs exploits communs. La Chanson d'Antioche, la plus ancienne épopée de la première croisade, est l'œuvre de Richard de Flandre, et deux autres poëtes belges la remanient successivement. *Les Enfances Godefroid* (premiers exploits du duc de Bouillon) sont le titre d'un poëme attribué à Renaud de Saint-Trond. Tout ce cycle des croisades a été formé par des poëtes de la Flandre, du Hainaut et du pays de Liége. Et cependant nous n'avons pas en flamand de poëmes sur ces aventures.

C'est que la langue française, le roman wallon, qui était pour les musulmans la langue du Frangistan ou de l'Europe occidentale, servait, en effet, d'idiome commun aux chefs et aux chevaliers de la croisade. C'était l'organe de la chevalerie, et ceux mêmes qui s'avisaient de le traduire, pour se soustraire à l'autorité d'un texte étranger, en retenaient involontairement les termes les plus significatifs. Tout était roman ou romanisé. La courtoisie et la politesse dont la noblesse commençait à se piquer semblaient être le monopole de la nouvelle langue française. Et, de même qu'aux VIIe et VIIIe siècles, on demandait aux chefs du clergé belge de savoir les deux langues : en 1260, le comte Florent V de Hollande apprenait *walsch ende dietsch* pour compléter son éducation aristocratique.

Cette vogue s'étendit bientôt au delà des classes féodales. Dans la haute bourgeoisie comme dans le clergé, quiconque voulait paraître bien élevé apprenait la langue des trouvères. Au château de Winendale, près de Thourout, cette poésie galante était accueillie comme aux palais d'Arras et de Paris. Parmi les *cours d'amour*, celle de Sibylle d'Anjou, fille du roi de Jérusalem et femme de Thierry d'Alsace, et celle de la comtesse de Flandre, Élisabeth de Vermandois, ne furent pas les moins célèbres, et c'est en Flandre que le plus brillant poëte français du XIIe siècle, Crestien de Troyes, a composé tous ses poëmes.

Toutefois, malgré la pénurie des documents, on entrevoit assez bien et l'on peut supposer, avec Grimm et M. Bormans, une persistance, une continuité de la poésie flamande à travers toutes les influences littéraires ou politiques. Les ballades narratives, sorties autrefois du paganisme germanique, se perpétuèrent dans les contes et les chansons populaires que les clercs ne daignaient plus rédiger en latin.

Cycle carolingien. De la *Chanson de Roland*, l'un des plus anciens textes, on ne connaissait, jusqu'en 1840, dans la littérature néerlandaise, qu'un roman en prose imprimé à Anvers en 1576. On a depuis, à la Haye, à Bruxelles et à Lille, découvert trois fragments qui se rapportent à une chanson flamande sur la catastrophe de 778. Enfin, en 1864, le professeur Bormans fit connaître un quatrième fragment, trouvé au pays de Looz. Il conjecture que ces divers morceaux proviennent de plusieurs remaniements d'un texte thiois primitif, qui n'aurait rien de commun avec la fameuse épopée normande.

L'ours Wisselau (*Van den bere Wisselau*), sorte de fabliau fantas-

tique sur une aventure de Charlemagne au pays des géants, remonte au XIIe siècle et rappelle les Nibelungen. *Carel en Elegast*, dont le style net et vif appartient au XIIIe siècle, nous parle de la rencontre de Charlemagne et du chevalier-voleur Elegast (c'est-à-dire ami des Elfes). Quant à *Ogier le Danois*, ou plutôt « l'Ardennois, » il était célèbre, non-seulement dans le pays de Liége, comme bâtisseur de ponts, mais dans toutes nos provinces. Le *Saxenlied* semble traduit du français et la Flandre n'a également que de lointains échos de la *Geste du Midi*, de la *Chanson des Loherains*, ainsi que des *Quatre Fils Aymon*.

Quoique les poëmes de Floris et Parthenopeus soient imités du français, ils l'ont été si heureusement, qu'il en est résulté deux œuvres remarquables par la fraîcheur et la grâce du style. Rien de plus célèbre autrefois que le roman de *Floris ende Blancefloer*, composé vers 1240 par Diederik d'Assenede, clerc de la comtesse Marguerite de Constantinople. C'est peut-être le plus touchant roman d'amour qu'ait connu le moyen âge. On l'a comparé à *Paul et Virginie*.

Cycle de la Table ronde. Qu'il soit d'origine provençale, armoricaine ou galloise, c'est dans la Flandre tudesque qu'il a reçu, au XIIe siècle, sa véritable consécration littéraire. C'est par Crestien de Troyes, l'élégant conteur de Winendale, que ces légendes du roi Artus et de la reine Genièvre ont fait le tour de l'Europe chevaleresque. Cependant, nous n'en trouvons guère de traduction en flamand qu'à partir du XIIIe siècle. Les mieux connues sont celles du *Lancelot*, du *Walewein* et du *Ferguut*. Mais le *Roman van Moriaen*, qui n'est plus une traduction ni une imitation, montre mieux combien la puissante bourgeoisie flamande faisait, en quelque sorte, d'une façon inconsciente, prévaloir sa prépondérance. L'auteur de ce poëme, remarquable par le coloris et le relief du style, a pris pour héros un nègre qui, comme Antar dans l'épopée des Bédouins, efface la honte de sa naissance par la gloire de ses exploits. A chaque pas, on rencontre des tirades contre la chevalerie errante, l'orgueil de la noblesse et les abus de la force. Ce poëte, d'ailleurs très-instruit, semble avoir voulu combattre la manie des romans aristocratiques en cachant au fond des aventures les plus folles un bon sens essentiellement pratique et flamand. Au reste, il ne faut pas croire que cette mode du romanesque ait pu se maintenir longtemps dans nos vaillantes communes. Même avant l'avénement de la réaction didactique, l'esprit national commença à se détourner de ces élucubra-

si peu en harmonie avec la vie active et industrieuse de nos On se moqua de ces « bourdes, » de ces *truffen van minne stride,* de ces jouteurs fantasques, de ces amoureux extrava- Surtout on désapprouva la tendance immorale de ces compo- s trop séduisantes. Encore au xve siècle, l'auteur du *Minneloep* uait la protestation; il ne reconnaissait « que l'amour hon- (*goede minne*) inconnu aux Français et aux Lombards, mais ué au pays tudesque (*in't duutsche lant*). »

chercha aussi à faire diversion au moyen d'autres histoires croyait authentiques et savantes. L'esprit bourgeois se com- rimer ses octosyllabes sur la guerre de Troie ou sur les pro- ises aventures d'Alexandre le Grand; mais, en général, on sui- pour ces matières nouvelles, les trouvères anglo-normands, ulièrement Benoît de Sainte-More.

sification thioise. — Elle paraît, à la première vue, bien monotone. Epopées, x, dialogues, poëmes didactiques, en un mot tout ce qui n'est pas lyrique et nt est conçu dans des distiques octosyllabes à rime plate. A la même époque, la littérature romane se servir tour à tour, selon le caractère des sujets, de huit, à dix et à douze syllabes. Mais cet avantage est amplement compensé es Flamands par l'importance de l'accentuation et par la souplesse d'un e qui garda longtemps la cadence du Heliand et des Nibelungen. Telle est la liberté de l'emploi de l'accent tonique, que pendant longtemps on l'a cru nné au caprice des rimeurs. Le professeur Bormans fut le premier qui, en herche à prouver que le rhythme des vers thiois était soumis à des règles eulement, comme le Dr Jonckbloet (*Brief aan Bormans,* 1843) le lui fait uer, il exagérait la régularité ïambique. Sans doute, le génie de la langue ait à l'alternance naturelle des levés et des frappés, des syllabes faibles et des syllabes fortes ou accentuées (*arsis*). Sans doute encore, le poëte it d'une certaine liberté pour intercaler ou supprimer une syllabe afin de la succession régulière des accents. Au xiiie siècle, Dirk van Assenede t cela *corten ende linghen* (raccourcir et allonger). Mais, comme Willems deviné, la tradition germanique ne soumettait que les syllabes accentuées à le inflexible. Il en résulte que, jusqu'à la révolution rhythmique du xvie siè- vers narratif, didactique ou dramatique, compte généralement quatre distincts, avec ou sans interposition d'une ou de plusieurs syllabes atones. ur de *Sinte Christina* a ingénieusement montré ce que l'interposition de rs syllabes entre les accents naturels pouvait produire de variété et d'har- Une autre ressource également précieuse consistait dans le *voorslag* (avant- anacrouse), c'est-à-dire une ou deux syllabes qu'on ne comptait pas en nçant le vers. Cela en déterminait l'élan et en quelque sorte la physiono- le pouvait encore se nuancer par une distinction de degrés entre les accents. à la rime, on la réduisait quelquefois à l'assonance. A toutes ces combinai- ropres à moduler la pensée, le vers lyrique ajoutait une abondante variété pes et de strophes. Agile, malléable, pouvant sans effort pénible suivre les

bonds et les mouvements de l'inspiration intime, il semblait rappeler la mélodie provençale. C'était bien le rhythme d'un peuple chanteur (*overslagende rimen*). Au reste, il ne faut pas minutieusement supputer les syllabes. Leur nombre, leur valeur prosodique, ce n'est que l'accessoire ; c'est l'accent qui régit tout, il détermine seul la succession et le nombre des pieds rhythmiques. Mone remarque avec raison que la poésie flamande pesait les syllabes sans trop les compter, et, au rebours des poëtes français, réglait le rhythme et la rime pour l'oreille et non pas pour l'œil. Quoi qu'il en soit, telle a été la ténacité de l'instinct germanique que jusqu'en 1584, une société de rhétorique d'Amsterdam (*De Eglantier*) traitait d'étrangère la versification des alexandrins classiques. En revanche, en 1639, Erycius Puteanus (*Beduyd-rede op de Dicht-ghestalte*) recommandait et pratiquait les ïambes (*klim-voetighe*) et les trochées (*val-voetighe*) à la mode classique.

L'ÉPOPÉE BOURGEOISE. — *Van den Vos Reinaerde.* — Déjà dans Frédégaire, chroniqueur du VIIe siècle, se rencontre une fable franque où le lion tient sa cour plénière et où le renard déploie son machiavélisme. Le nom même de *renard*, qui a remplacé le vieux français *goulpil*, est d'origine franque et signifie l'habile conseiller (*Reginhart*, comme le *Ragin-burg* de la loi salique). Avant de flatter le lion, Reginhart avait été le courtisan de l'ours, *dominus ursus*, comme dit au Xe siècle le moine Froumund de Tegernsee, d'après « de très-vieilles chansons. » Vers 1120, *magister Nivardus*, bénédictin de l'abbaye de Saint-Pierre (Mont-Blandin à Gand), compose sur *Reinardus Vulpes* quatre chants burlesques en élégante latinité. Puis vinrent les innombrables « branches » du Renard français et les imitations qu'on en fit en flamand. Une de ces imitations flamandes, vers 1250, éclipsa toutes les autres et a même conquis le premier rang dans ce vaste cycle cosmopolite qui compte plus de 200,000 vers. Et, de nos jours, ceux qui ne comprennent pas le texte thiois du XIIIe siècle le retrouvent dans la brillante paraphrase de Gœthe ou même dans les dessins humoristiques de Kaulbach. Ce roman *Van den Vos Reinaerde* est la plus belle expression du génie flamand avant la renaissance. Aussi a-t-on pu difficilement se résoudre à n'y voir qu'une nouvelle rédaction d'un poëme français. Il faut pourtant en prendre son parti, car les arguments du Dr Jonckbloet sont nombreux et décisifs.

Aussi bien, en littérature, l'essentiel n'est pas d'arriver le premier, mais de surpasser ceux qui ont pu prendre les devants. C'est l'honneur qui échut à magister Wilhelmus, « *physicus* » ou médecin à Gand au XIIIe siècle. Séduit par la belle composition du trouvère français, mais y regrettant les longueurs et l'inutile profusion des aventures, il songea à moins embrasser pour mieux étreindre. Sur-

tout il s'attacha à élaguer les détails de satire grossière qui encombraient le poëme dans ses meilleures parties. Pour tout dire, c'est une refonte complète, d'où est sortie une originalité de bon aloi. Il déclare qu'il n'a pas voulu reproduire toute la légende de Renard (*niet hevet vulscreven*) et qu'il n'écrit que pour obéir à une dame de haute courtoisie. Et tout d'abord, au lieu de l'ancienne satire, on reconnaît une comédie ou plutôt une suite bien trouvée de scènes amusantes à force de vérité, de ressemblance avec la vie. On dirait quelquefois du la Fontaine. La cour féodale du lion est solennellement assemblée comme dans les *Animaux malades de la peste*. Réquisitoire et plaidoyers, tout est naturellement amené, finement conduit et l'on arrive au dénoûment sans effort ni artifice. Autant les personnages sont vrais et vivants, tout à la fois comme hommes et comme animaux, autant le paysage qui les encadre est facile à retrouver. C'est comme un tableau de Ruysdael, de Berchem, de Potter ou de Teniers qui serait emprunté à quelque village des bords de la Lys, à peu de distance de Gand. « Il me semble, » s'écrie J. Grimm, « que j'y respire l'air de la Flandre. » Un autre Allemand, Dr Walter de Bonn, y prétendait retrouver de curieuses traces du droit germanique. Ce fut l'objet d'un cours d'université en 1839. Le professeur semblait s'inspirer d'un mot attribué à Heineccius : « Ce seul roman du Renard vaut mille commentaires de jurisconsulte. » C'est que tout y fourmille de vie et que tout y est en plein relief. Si le bon rire d'autrefois y éclate à chaque pas, cela n'est pas un rire d'auteur. La vraie comédie flamande est là tout entière; et ce que bientôt les *kluchten* ou farces auront de franc et de vigoureux leur viendra de cette veine.

Il faut supposer que Willem n'en était pas à son coup d'essai et qu'il avait déjà composé d'autres poëmes que le *Madoc,* qu'il s'attribue dans son prologue. Tant de maturité dans la pensée, tant de netteté dans l'expression, tant de précision homérique dans la rapide peinture des choses, tant de finesse à saisir les nuances des caractères et à faire deviner les motifs des actions, ne se conçoit que chez un maître expérimenté. Notez que le récit ne s'arrête jamais, ne languit jamais, et que, dans l'espace de 3,454 vers (encore moins que la chanson de Roland), il a réussi à donner un panorama philosophique, sans une seule phrase de dissertation personnelle.

Bien que cette joyeuse épopée eût été dédiée à une dame de la cour de Flandre, c'était la revanche de la bourgeoisie après le triomphe de la poésie romanesque; mais elle fut trop tôt compro-

mise, soit par le goût des plaisanteries grossières, soit par la manie d'instruire sans amuser. Déjà le « second Reinaert » abuse des tirades, des sermons satiriques en même temps que des détails gratuitement bizarres. Les poëtes qui ont voulu renchérir sur Willem n'ont fait que remplacer la comédie par la parodie et l'extravagance satirique. Dès lors, commence la décadence par la confusion des genres.

La poésie des cloîtres. Jusqu'à l'époque de la renaissance, les écrivains néerlandais appartiennent en grande partie, directement ou indirectement, au clergé, qui, par ses écoles comme par ses poëtes, favorisa le développement de presque tous les genres littéraires. C'est qu'à cette époque il était mêlé à tous les événements, à toutes les agitations de la vie nationale. On comprend donc comment la littérature a pu avoir un caractère très-mondain et très-pratique, tout en restant longtemps aux mains de ceux qu'on appelait les clercs. Les satires les plus hardies sont alors dues à des gens d'église ; souvent, comme on peut le voir par l'antique *Reinardus*, ils sont les plus acharnés à médire de leurs confrères.

Il en fut tout autrement de ces esprits particuliers auxquels un refuge cloîtré était nécessaire contre les troubles et les disputes de la vie quotidienne. Quelques-uns d'entre eux néanmoins, reportant de loin en loin leurs regards sur la vie du siècle, songèrent à le corriger et à l'épurer. Pour cette propagande morale, ils crurent devoir, au plus tôt, remplacer les poëmes trop mondains par des fictions édifiantes et dévotes. La plus ancienne et peut-être la plus curieuse de ces fictions se nomme *le Voyage de saint Brandaen*. C'est une odyssée fantastique tirée d'une légende latine du XIe siècle. La vie de Notre-Seigneur (*Van den levene ons Heren*) est un poëme plus digne de l'Évangile. Les récits de la passion et de la résurrection, la descente aux enfers, le tableau du jugement dernier rappellent à la fois le Heliand et la Divine Comédie. Au même cycle se rattache la légende miraculeuse de *Van den Houte* (le bois de la croix), longtemps attribuée à Maerlant. On peut considérer le fabliau de *Beatrijs* comme le chef-d'œuvre de cette poésie mystique.

Le même sentiment a inspiré Maerlant quand il versifia trente-six miracles de N.-D. d'après Vincent de Beauvais. Mais il n'y mit pas sa verve ordinaire; il ne réussit pas à communiquer à ses récits naïfs ce charme des détails dramatiques que l'on admire dans le *Teofilus*. Un contemporain de Maerlant, Martin de Thourout, de l'abbaye d'Eenham près d'Audenarde, versifia aussi plusieurs légendes. L'auteur de la légende de *Saint Servais*, premier évêque de Maestricht, se nomme Henri van Veldeken, dans lequel on a voulu reconnaître le fameux minnesinger, auteur de l'*Eneït*. Un moine brugeois, Gillis de Wevel, n'est pas plus heureux dans son poëme sur la vie de saint Amand, patron de la Néerlande : c'est une œuvre qui fait pressentir la décadence. Elle est plus marquée encore dans deux compositions du frère Geeraerts du couvent des franciscains de Saint-Trond (premières années du XVe siècle). La légende de sainte Lutgarde, déjà versifiée vers 1250 par un bénédictin d'Afflighem, a été refaite à la prière de dame Femina van Hoye, abbesse du couvent noble de Mielen, près de Saint-Trond. C'est à la même dignitaire qu'est adressée la Vie de sainte Christine la Merveilleuse (*De wonderbare*). Ici surtout s'accumulent les aventures les plus extravagantes. Ces singularités con-

rastent avec la sévérité qui, jusqu'à un certain point, règne dans les fabliaux de *Tondalus* et du *Purgatoire de saint Patrice*, deux contes irlandais composés principalement en vue de terrifier ceux que n'auraient pas assez édifiés les merveilles mystiques de sainte Lutgarde ou de sainte Christine.

Romancero flamand. — Le genre littéraire qui eut alors le plus d'influence se rapporte plus ou moins à la chanson. Le Flamand, essentiellement chanteur, associait cette forme poétique à tous les actes, à toutes les circonstances joyeuses ou tristes, familières ou solennelles de sa vie. Aussi peut-on dire que la chanson flamande, dès les premiers temps, admit tous les tons comme tous les sujets. Si l'histoire de la chanson pouvait se faire scientifiquement, ce serait la véritable histoire intime et psychologique de la race flamande. Malheureusement, il ne reste de ce passé si curieux que des monuments incomplets.

Comme l'élégie ionienne, dont elle eut la variété et la plénitude d'actualité, la chanson flamande commença par être impersonnelle et en quelque sorte narrative. C'est pourquoi elle demeura longtemps anonyme : on ne trouve que très-tard des noms de chansonniers. Enfin, ces œuvres légères, que tout le monde semblait revendiquer parce qu'elles exprimaient des idées communes à tous, se transforment de siècle en siècle, comme ces vieux vocables qui ne se maintiennent qu'en se modifiant. On peut voir par là combien la critique de ces textes est chanceuse. Nulle part ils n'ont été classés ; on les recueillait pêle-mêle.

Les musiciens Volker dans les Niebelungen, Horant dans le Goedroen, et Lodewijk van Vaelbeke dont on vantait les *stampien* ou danses, suffisent à prouver l'importance du chant. Mais en Flandre et en Brabant, la noblesse préféra d'abord des paroles françaises. Le grand recueil de Willems (*oudvlaamsche liederen*) s'ouvre par les chansons romanes du duc Henri III. Baudouin de Constantinople et le duc Wenceslas dédaignèrent également les rhythmes flamands. Cet exemple, suivi par une grande partie de la noblesse, fut noblement démenti par le *minne-zang* du duc Jean Ier. Il est à remarquer que quand les seigneurs choisissent le français, c'est presque toujours pour célébrer la galanterie sensuelle.

A la Haye, en 1828, Lejeune publia un *letterkundig overzigt* qui cite des chansons néerlandaises du xve siècle. Mais Hoffmann von Fallersleben, Willems et Snellaert ont indiqué les sources les plus abondantes de la chanson vraiment populaire, anonyme et impersonnelle. Malgré l'incertitude des dates, il est certaines chansons

qui portent encore irrécusablement le caractère d'une haute antiquité.

La chanson de Hildebrand (*Van den ouden Hillebrant*) a encore toute sa rudesse germanique. Nos plus anciens souvenirs d'émigration vers l'Allemagne se retrouvent dans une ballade sur « le pays de l'est » (*Naar Oostland willen wij rijden*) que les paysans de la Campine récitent à la Saint-Jean d'été. *Le duc de Brunswijk*, qui se vend toujours aux foires et aux marchés, a conservé le rhythme des épopées primitives. Dans ce placard de la collection Van Paemel de Gand, d'un style incorrect et fruste, on reconnaît la légende d'une odyssée où plus d'un trait se rapporte au paganisme. Même conclusion pour *De Jager uit grieken* (le chasseur grec), — *Heer Danielken*, une espèce de Tannhaüser, et le terrible *Heer Halewijn*, ce sorcier, ce roi des elfes, dont nos paysans chantent toujours les aventures, dignes de Barbe-Bleue. Anvers, Gand, Ypres et d'autres villes ont de curieuses collections de feuilles volantes débitées par les chansonniers aux marchés hebdomadaires. Là se mêlent dans une confusion luxuriante les inspirations les plus anciennes et les plus modernes. Comment ne pas reconnaître l'ancienne barbarie dans le *Wachterlied*, qui commence comme une *alba* provençale, mais finit d'une façon tragique! Et *Brunenborch* n'a-t-il pas toute la sauvagerie des plus anciennes romances éditées par Paulin Paris (*Romancero* français)? Et « *Pierlala* » ne ressuscite-t-il pas à chaque événement politique? Et le *Paters-lied*, antique chanson de mai, ne se chante-t-il pas à toutes les fêtes des Pays-Bas?

Un style limpide, un rhythme éclatant, des sentiments violents et des idées naïves révèlent l'ancienneté des romances : *Het daghet in den Oosten* (le jour renaît à l'orient), *les Deux enfants du roi, l'Amour caché, le Chevalier et la Demoiselle,* et de tant d'autres cantilènes. encore vaguement populaires. Rien de plus délicat, de plus gracieux que le petit dialogue du *Chapeau de fleurs*. Deux manuscrits du XVe siècle contiennent des cantiques spirituels dont la plupart sont faits sur des mélodies populaires déjà anciennes. On cite la béguine sainte Gertrude qui au XIVe siècle fut surnommée *Van Oosten*, parce qu'elle aimait à composer de pieux couplets sur l'ancienne romance : *Het daghet in den Oosten*. Quant à la chanson : *Sinte Gheertruden minne*, elle est bien plus ancienne, et se rapporte soit au souvenir de la fille de Pepin de Landen, soit à la coutume païenne de boire la *minne* (c'est-à-dire le souvenir) dans la coupe sacrée, aux festins funèbres.

En 1544, un imprimeur d'Anvers, Jan Roulans, insérait encore dans son *Liedekensboek* les plus anciennes romances dont nous venons de parler. L'éditeur moderne, Hoffmann von Fallersleben, déclare que ce recueil de deux cents chansons, qu'il a découvert au fond d'une bibliothèque allemande, est un trésor unique. Récemment, la bibliothèque de l'université de Gand s'est enrichie d'une remarquable collection de chansonniers flamands, mais on y trouve peu de compositions remontant au delà du XVIe siècle. Cette rareté s'explique surtout par les édits de censure et de suppression de Charles-Quint et de Philippe II.

Dans un recueil publié par les bibliophiles flamands (*Oudvlaamsche liederen en gedichten der* XIV^de^ *en* XV^de^ *eeuw*), on trouve des chansons allégoriques et religieuses de Jan Van Hulst, prêtre brugeois, et des pièces satiriques et amoureuses composées par un anonyme du Limbourg. C'est là qu'on a rencontré le *Kerels-lied*, ce sanglant défi lancé par la noblesse aux roturiers du parti des *Clauwaerts*. Un autre manuscrit a récemment fait connaître une seconde chanson des *Leliaerts*

ntre les *Kerels*. C'est ainsi que pour tous les événements on trouvait toujours un ansonnier.

En général, la forme narrative atteste l'antiquité. Dans ces balldes, le récit est brusque et procède par bonds, même quand il 'étend jusqu'à trente couplets et se déroule en dialogue jusqu'au lénoûment, presque toujours tragique. Rien n'égale la fraîcheur des hansons des Trois Rois, les noëls et les cantiques en l'honneur de a Vierge. Ce sont, en quelque sorte, des idylles mystiques.

Mais, quel que soit le sujet de la vieille chanson flamande, elle exprime toujours quelque chose de cordial et de franc. La manière ne viendra qu'avec la renaissance. Quant à l'esprit, il est peu abondant, et, en tous cas, il n'est jamais cherché. En revanche, rien de frivole : partout un sentiment suivi, sérieux, profond. Il éclate jusque dans les rondes ou *dansliedekens*. Ce n'est que dans les *boerden*, rapides esquisses de farces ou de satires, que l'on signale quelque gausserie analogue au ton des plus vieux *crâmignons* de Liége. D'autre part, il y a l'étrange lyrisme des couvents flamands aux XIIIe et XIVe siècles. On cite surtout les poésies de *Zuster Hadewich* de Rouge-Cloître (Roede Cluse, Roden-dale) près de Bruxelles, poésies si ardentes et si émues que, comme pour Anna Byns (du XVIe siècle), on se demande quelquefois si le mysticisme est ici le seul inspirateur.

LA PROSE AU MOYEN AGE. — Bien que le génie flamand aime la réalité et se défie volontiers de l'idéal, c'est néanmoins en vers qu'il s'est le plus nettement manifesté. La fatalité des événements politiques ne lui a pas laissé le temps de développer une prose claire, agile, analytique. Il s'en ressent encore.

Il y a toutefois des documents en prose qui remontent assez haut. A côté d'un acte français de Mathilde de Termonde, publié à Courtrai en 1221, on cite une charte flamande des échevins de Bouchaute, hameau de Dickelvenne, en 1249. Là, comme dans les diplômes de Marguerite de Flandre (1251) et de l'abbé de Saint-Bavon lez-Gand (1252), le style pratique et administratif semble encore bien arriéré, si on le compare à la phrase nette et fluide du premier Reinaert.

Les prédicateurs, auxquels on avait ordonné, dès les premiers temps, de se servir de la langue populaire, furent sans doute parmi les plus actifs promoteurs de la prose. On sait que, dès 659, on avait nommé saint Mummolin évêque de Noyon-Tournai parce qu'il parlait et le thiois et le roman. Un continuateur de la chronique de Sigebert de Gembloux cite en l'an 1147 le prédicateur flamand Arnold, émule

de saint Bernard, et dont les sermons étaient reproduits en roman par le moine Lambert. Sweertius (Athenæ Belg. 296) affirme que Wouter de Bruges, frère mineur vers 1250, s'était rendu célèbre par ses discours au peuple. Mais déjà en 1124 on accourait à Saint-Omer pour entendre les prédications flamandes du chanoine Johannes (*Visscher's historisch tijdschrift*, II, 47). Dans les premières années de ce XII[e] siècle, Tanchelm propageait son mysticisme communiste, à Anvers et à Bruges, dans la langue la plus populaire et la plus imagée.

La bibliothèque de Liége possède un manuscrit de la fin du XIII[e] siècle contenant une vie de Jésus (*Leven van Jezus*) composée d'après les quatre évangiles. C'est le plus ancien monument de prose néerlandaise que l'on ait pu découvrir. Il provient de l'abbaye de Saint-Trond et a été édité en 1835 par le professeur G.-J. Meyer. Il existe un autre manuscrit de ce texte à la bibliothèque de Stuttgard. Enfin, on place vers l'an 1300 une traduction de la Bible faite par un *notabel meester* et qui fut longtemps attribuée à Maerlant.

La prose vraiment originale, celle qui avait été autrefois inaugurée par les orateurs de l'Évangile, apparaît enfin épanouie, fluide et presque musicale dans les œuvres de Jan van Ruysbroec. (Voir l'histoire de la philosophie dans la *Patria Belgica*.) Sa parole ardente et naturelle le rendit rapidement populaire; mais, fatigué de ses luttes contre les beggards, Ruysbroec s'en alla avec deux amis fonder, dans la forêt de Soignes, le fameux couvent de Groenendael que Bossuet appelle *Vauvert*. Il en fut prieur jusqu'à sa mort (1381). Pendant les longues années qu'il passa dans cette solitude, il composa un grand nombre d'écrits mystiques qui résument d'une façon vivante et presque dramatique ses pieuses contemplations, les discussions et les controverses dont il avait été la grande lumière. Ce *maître de tous les mystiques* fut ainsi le fondateur de la prose flamande, dont il avait sondé tout le génie pendant ses luttes oratoires. Malgré sa science, il avait gardé la simplicité, la netteté, l'élan et le relief de la langue populaire. On s'en étonne d'autant plus que les sujets qu'il traite ne semblent pas favoriser cette transparence ni cette précision de la forme. Ils sont tout ensemble abstraits et enveloppés d'allégories. Mais, comme le remarque M. Serrure (*Letterk. geschied.*, t. I[er], p. 15), le style écrit était alors le pur reflet de la langue parlée. Sous les titres les plus ascétiques : l'Ornement des noces spirituelles, le Tabernacle, l'Anneau, les Douze Vertus, les Sept Degrés de l'amour spirituel, les Sept Sceaux, les Quatre Tentations, les Douze Béguines, et sous d'autres dénominations bizarres imaginées par les copistes, on trouve les idées les plus nettes, les tours les plus naturels, les mots les plus pittoresques. Le pieux contemplateur n'a pas oublié la spontanéité de ses sermons.

Cette prose si franche et si peu travaillée a pourtant un certain

nombre qui la rapproche, non pas de la période du XVIe siècle, mais du rhythme des poésies populaires. On cite quelques vers de Ruysbroec, et il était trop de son temps pour n'avoir pas commencé par ces formes alors instinctives.

Ruysbroec compta parmi ses disciples et ses amis intimes deux personnages célèbres qui vinrent souvent discuter avec lui à Groenendael : Geert Groete de Deventer et Johann Tauler de Strasbourg. Son influence paraît avoir été considérable dans les Pays-Bas. Elle domine la littérature jusqu'à l'invasion du style fardé des maîtres chanteurs de la *Rhétorique*. Elle est même sensible dans le langage des premiers prédicateurs de la réforme. La *Verzameling* du Dr Van Vloten renferme de curieux échantillons de ces vieux sermons qui ont fondé la langue oratoire, mais on croit que la prose flamande de Thomas à Kempis, de Jean Storm de Bruxelles et de Henri Herp de Malines rappelait encore mieux le style vif et spontané de Ruysbroec.

La prose scientifique nous offre, dès les premières années du XIVe siècle, un monument qu'on peut dire unique. C'est un traité de chirurgie, dans lequel on décrit déjà la ligature des artères. Jusqu'ici on avait toujours répété que la première description ne s'en était rencontrée qu'au XVIe siècle dans un livre d'Ambroise Paré qui fut traduit en flamand en 1547 (*Suverlick tractaet*). L'œuvre contemporaine des Artevelde contient de curieux dessins et de savantes descriptions du trépan et d'autres opérations dangereuses. Dès l'an 1297, les comptes si exacts et si complets de l'antique commune d'Ypres citent l'auteur de ce livre, *Jan Yperman*. En 1325, il figure comme chirurgien dans l'armée yproise réunie pour résister au comte Louis de Crécy. Peu de temps après, il composa, pour l'instruction de son fils, son fameux traité : *Die Cirurgie*. Il a voulu, dit-il, résumer à son intention *in dyetscher talen* les meilleurs auteurs ainsi que les plus importantes observations qu'il a pu faire lui-même. C'est un code d'honnêteté autant que d'habileté professionnelle, et le style, qui se distingue presque partout par sa précision technique, s'élève parfois jusqu'à une sorte de noblesse simple et naturelle.

Poésie didactique. — Cependant l'enseignement de l'utilité sociale (*nutscap*) devait se faire surtout par la poésie didactique. Elle se développa en Flandre dès le XIIIe siècle ; elle parvint en France beaucoup plus tard et n'y acquit jamais ni l'originalité, ni l'importance,

ni la hardiesse qu'elle eut dans nos provinces. C'est qu'ici elle répondait à une nécessité de premier ordre. Les bourgeois de nos communes si rapidement émancipées s'étaient vite lassés de la poésie chevaleresque : leur dédain se manifeste nettement dans le *Dietsche Catoen*, qui remonte aux premières années du XIIIe siècle. C'est une imitation de ces *Disticha de moribus* que le moyen âge attribuait à Caton le Censeur. Les distiques sont devenus des quatrains. Vers 1300, en Westflandre, le moine Jan Praet compose un *Spieghel der wijsheit*, où le mysticisme se mêle à la satire didactique. Au reste, on trouve alors des poëmes sur tous les sujets : les fiefs (*leenen*), les répartiteurs (*deelmannen*) de la coutume du Franc de Bruges, l'astrologie, la sorcellerie, les proverbes, les énigmes, etc.

En abordant ces poëtes d'apparence pédante, on est tout étonné de les voir animés du feu de la vie politique, alors si pleine et si forte. Si ce ne sont pas de merveilleux artistes, ce sont du moins des hommes qui, sans jactance, veulent servir plutôt qu'éblouir leur pays. Il ne faut donc pas les étudier d'une manière abstraite et purement esthétique; il faut se bien convaincre que ces sermons rimés reflètent les préoccupations, les préjugés et les passions de l'époque. Ce sont de précieux documents de la véritable histoire, de l'histoire des idées et des sentiments dans leurs transformations successives.

Ces remarques s'appliquent surtout à deux poëtes, à Maerlant et à Boendale qui, avec l'auteur du *Reinaert*, représentent le mieux l'ancien esprit flamand. Ils ont été si populaires, ils ont eu une telle vogue que même aux grands banquets on récitait des passages de leurs œuvres didactiques ou politiques.

MAERLANT. Jacob Van Maerlant est né vers l'an 1225 à Damme ou, selon de récentes conjectures, à Maerlant, hameau de Zuyenkerke, près de Blankenberghe. Quoiqu'on ait cité des localités du nom de Maerlant près de la Brielle, dans l'île de Tholen et même aux environs de Maestricht, il n'y a plus à douter de l'origine flamande d'un auteur qui se proclame flamand, *vlaminc*, et qui place lui-même son berceau dans le *Brugsambacht*. C'est l'ancien nom du Franc de Bruges, dans le ressort duquel se trouvait Damme, le port le plus fréquenté de la Flandre. Cette ville si riche et si active fournit au jeune poëte d'excellentes écoles de *clergie*. Son attention se porta d'abord sur les romans de la Table ronde, dont la cour de Winendale avait singulièrement favorisé la vogue, et il se mit à en tra-

uire quelques-uns avec cette liberté d'allure qui lui fut toujours ropre; mais bientôt il se détourna de ces « *favle, boerde, truffe en loerde* » pour poétiser des choses qu'il croyait plus vraies et plus érieuses. C'est à Maerlant (soit en Flandre, soit près de la Brielle) u'il déclare avoir composé le *Trojaensche oorlog* (38,400 vers) où, out en traduisant le *Roman de Troie* (30,109 vers) de Benoît de ainte-More, il prétend redresser les erreurs de son modèle franais. Le même esprit de naïve critique se retrouve dans ses *Alexaners geesten*. Il avait fait ce poëme à la prière d'une noble dame, othile, qui paraît avoir résidé à Zuyenkerke. Maerlant était si enhanté de ces aventures qui lui semblaient déjà de l'histoire, qu'en oins de six mois il vint à bout des dix chants de son poëme. Dans e prologue, il se montre tout fier de son innovation; il dédaigne 'avance toutes les critiques. On pressent que bientôt il entreprenra la révolution littéraire qui lui mérita parmi ses disciples le surom de père des poëtes « *der dietschen dichter allegader* ».

A une époque que l'on n'a pas encore pu déterminer, Maerlant 'établit en Hollande. Le jeune clerc, dont les premiers essais avaient évélé une grande intelligence, fut bientôt attaché comme greffier la chancellerie du comte Guillaume. La tradition lui donne aussi e titre de *koster* (sacristain ou marguillier) de Maerlant. On en a oulu conclure qu'il avait reçu les ordres mineurs. Quoi qu'il en oit, son activité littéraire s'inspirait de tout et ne s'arrêtait pas. eu après son *Alexander*, il composa *Wapene Martijn* (*Hélas! Marn!*), une satire dialoguée des plus éloquentes : « Hélas! deande-t-il à son ami Martin d'Utrecht, le monde peut-il encore ongtemps tenir? N'a-t-il pas chassé l'honneur? Les seigneurs n'ont as plus de loyauté que les sauvages de Frise ou de Saxe. Est-ce ue Dieu nous a livrés à l'aveugle fortune?... » Mais bientôt la atire, qui allait toucher au communisme, devient un gracieux tenon où le trouvère déploie toute sa courtoisie; il finit par rendre ommage à toutes les femmes en l'honneur de la Vierge. Ces oixante-quinze strophes à treize vers qui, pour la coupe et le hythme, rappellent le lyrisme provençal, égalent en énergie, en erté d'allure les productions les plus originales du moyen âge. Le *Vapene Martijn* fut traduit en latin et en français. Il eut même les onneurs de la parodie : *De verkeerde Martijn* (Martin à rebours), t fut, pendant deux siècles, le modèle de la plupart des satires amandes. Dans ces vers audacieux, Maerlant devient enfin l'interrète de la démocratie flamande; il revendique pour le tiers état la

noblesse du travail. Mais, sans s'arrêter à de vaines déclamations, il songe à fonder la liberté sur le développement de la raison.

C'est à ce point de vue qu'il convient de juger sa première œuvre didactique : *Der Naturen-bloeme* (fleur de la nature). Willem van Utenhove, prêtre d'Ardenburg, avait imité le *Bestiaire* anglo-normand dédié à Alix de Louvain. C'était une composition fantastique inspirée par le symbolisme du XIIe siècle. Elle ne pouvait plus répondre aux idées nouvelles répandues jusque dans la noblesse. Un gentilhomme zélandais, Niklaas van Cats, précepteur et conseiller de Florent V, demanda un autre bestiaire à Maerlant. Celui-ci ne voulut rien emprunter aux *valsche walsche poëten* (poëtes trompeurs de France) qui avaient, disait-il, égaré Utenhove. Il préféra s'inspirer d'un traité d'histoire naturelle composé par le Brabançon Thomas de Cantimpré d'après les leçons d'Albert le Grand. L'auteur veut que la science édifie et moralise; il y puise aussi d'énergiques arguments contre la corruption qui avait envahi le monde et même le clergé.

Une autre de ses œuvres remonte à Aristote, mais à l'Aristote travesti par la scolastique, les commentaires arabes et les légendes orientales. C'est la *Heymelicheit der heymelicheden* (le Secret des secrets). On y expose les préceptes de politique, de morale et même d'hygiène que jadis Aristote a pu faire connaître à Alexandre. Seulement tout y a pris une couleur, non seulement chrétienne, mais flamande; on y préconise la multiplication des écoles, la justice des échevins et la légitime résistance aux insolences des nobles.

Ce fut le 25 mars 1271, jour de l'Annonciation, que Maerlant termina un poëme de 34,000 vers qu'il avait entrepris sous l'invocation de la Vierge. Pour expier ses péchés de jeunesse romanesque, il composa ce que les transcripteurs ont appelé *Rijmbijbel* (bible rimée). C'était d'après la *Historica scolastica*, encyclopédie d'histoire sacrée que Petrus Comestor (le dévoreur de livres), chancelier de Notre-Dame de Paris, avait compilée vers 1164. Jamais répertoire n'avait eu pareil succès dans les écoles. Depuis la création du monde jusqu'aux Actes des apôtres, tout y était méthodiquement raconté. On le traduisit en plusieurs langues, et en français on lui donnait le titre de *Bible historiée*. Aussi Maerlant crut-il avoir enfin trouvé le livre qui devait achever la déroute des romans que Crestien de Troyes avait mis à la mode parmi les seigneurs et les hauts bourgeois de la Flandre : « Ici, dit-il, plus de fables, mais la vérité qui amuse sans corrompre (*reyne dachcortinge*). » Le *Rijmbijbel*, rapide-

ment populaire, fut bientôt complété par la *Wrake* (Vengeance), poëme qui racontait la chute de Jérusalem d'après l'historien Josèphe.

La renommée de Maerlant s'étendit en Flandre comme en Hollande. Il fut appelé au poste de premier clerc de l'échevinage de Damme, à l'époque où l'on rédigeait le fameux code maritime *Damsche zeeregt*. En 1283, Florent V, venu à Bruges pour épouser une des filles du comte Gui, engagea son ancien ménestrel à composer un *Spiegel historiael*. Maerlant se mit à la besogne pour transformer, au point de vue laïque, une partie de l'encyclopédie (*Speculum majus*) que Vincent de Beauvais venait d'achever pour ses frères de l'ordre de Saint-Dominique. Le vulgarisateur flamand y fit valoir plus d'un fait glorieux pour son pays. C'était la première fois qu'on prenait ouvertement parti pour les traditions nationales, en attaquant la frivolité des romanciers français, *die meer rimen dan si weten* (qui riment plus qu'ils ne savent). Sans doute, il confond lui-même plus d'une fois le roman avec l'histoire; mais, dans cette œuvre colossale, il donna le signal des études qui devaient stimuler la fierté des bourgeois et redoubler leur patriotisme. Pour ne pas laisser de prétexte au clergé qui lui avait reproché de « faire connaître aux laïques les mystères de la Bible » il évita, autant qu'il put, de toucher aux questions théologiques.

Du reste, Maerlant n'a jamais songé à sortir de l'orthodoxie : ses derniers écrits le témoignent assez. Sa profonde sincérité lui donnait en tout la plus grande liberté de parole. Dans une espèce de jeu-parti qu'il envoie à son ami Martin d'Utrecht vers 1255 (*De andere Martijn*), il traite de l'amour de Dieu, après avoir parlé galanterie et s'être attiré le courtois reproche de toujours commencer ou finir ses sermons par un thème de « Puy d'amour. » Son *Derde Martijn* (en trente-neuf strophes taillées à la provençale) est consacré à un tenson ou plutôt à un lai dialogué sur la Trinité. Jamais le poëte n'eut une inspiration plus idéale. La strophe à treize vers sur deux rimes croisées s'y prêtait à souhait. Rarement l'idiome flamand a montré autant de noblesse véritable, exempte de raideur et d'emphase. C'est déjà le grand lyrisme de Vondel, mais dans la langue populaire de Cats.

Il y a moins de génie poétique dans la Disputaison de N.-D. et de la Croix, les Cinq Joies, les Plaies N.-S., les strophes (*clausule*) de la Bible, etc. Mais le souffle de la grande poésie se reconnaît aisément dans deux œuvres de sa vieillesse : *Van den lande van Oversee*

et *Der Kerken claghe*. Les titres et les sujets rappellent plusieurs morceaux de son contemporain Rutebeuf (la Complainte d'Outremer, la C. de Constantinople, de Sainte-Église etc); mais la supériorité et même l'originalité du poëte flamand ne sauraient être douteuses.

Maerlant, ayant appris la honteuse chute de Saint-Jean d'Acre (1291), fit éclater sa douleur dans un sirvente qui égale la sauvage énergie de celui que Quesnes de Béthune adressa en 1189 aux soldats de Philippe d'Alsace. Peut-être y a-t-il plus d'émotion communicative dans le chant du cygne qu'on appelle *Der Kerken claghe*. On dirait le testament du poëte, le résumé de toute sa vie si active et si dévouée.

Quand on songe que plus d'un de ses écrits a été imprimé au xve siècle et recommandé comme venant d'un « poëte philosophe, » on est tenté de croire, avec M. Alberdingk Thym, que les réformateurs se sont d'abord rattachés à son école. Mais Maerlant, malgré l'audace de ses critiques, ne voulait pas attaquer l'autorité de l'Église. On dit même qu'il alla à Rome pour protester de sa fidélité et que le pape, malgré des accusations violentes, approuva tous ses écrits. C'était, au reste, un poëte aussi sincèrement religieux que national.

Boendale et l'école de Maerlant. Le goût de l'histoire, propagé par le greffier de Damme, se retrouve chez Melis Stoke (*Rijmkronijk*) et deux continuateurs du *Spiegel historiael*, Filips Utenbroeke de Damme et le curé Lodewyk van Volthem. Mais le plus hardi représentant de la nouvelle école fut évidemment Jan van Boendale, né à Tervueren en 1285. Ses parents, qui étaient riches, le firent élever avec soin pour le service de l'Église. Il devint de bonne heure l'ami de Rogier Van Leefdale, *drossart* et chancelier de Brabant, auquel il dédia plus d'un poëme. En 1310, n'ayant reçu que les ordres mineurs, il fut nommé premier clerc du banc des échevins d'Anvers, et depuis ce temps ne fut plus connu que sous le nom de *Jan de Clerc*. Il mourut octogénaire en 1365, après avoir travaillé toute sa vie à faire prévaloir les idées de Maerlant, qu'il appelait son maître. Son génie, de bonne heure éveillé par la pratique des affaires, le porta d'abord vers l'histoire nationale. Dès 1310, on le voit occupé à préparer ses *Brabantsche Yeesten*. Cette « geste », qu'il n'acheva qu'en 1350, était destinée à combattre les origines fabuleuses attribuées aux ducs de Brabant par la légende du Chevalier au cygne et du Lohengrin. Dans une langue plus claire encore que celle de Maerlant, il s'inspire de la liberté et de l'importance acquises par nos provinces. Un rhythme encore tout germanique (*dietsche rime*), qui ne s'astreint qu'aux syllabes accentuées, s'harmonise à merveille avec ce style.

Les mêmes sentiments de fierté nationale animent un autre poëme de Boendale, *Van den derden Edwarde*. Achevé en 1348, il célèbre ce brillant roi d'Angleterre aussi aimé en Wallonie qu'en Flandre; mais le poëte n'oublie pas, dans son enthou-

siasme, le plus bel acte de la politique d'Artevelde, la ligue entre les communes belges conclue le 3 décembre 1339.

C'est dans une œuvre de sa jeunesse (vers 1316) que Boendale s'est montré le plus éloquent interprète de la bourgeoisie, qui était alors à son apogée. Une sorte de jeu-parti ou dialogue satirique, *Jan's Teesteye* (manifeste, témoignage de Jean), nous révèle toute la liberté du véritable esprit flamand. Avec une audace qui caractérise l'époque, le secrétaire communal n'épargne personne. Ce dialogue si original et si franc se termine par une émouvante paraphrase du *Dies iræ*. Il y a là des traits de Dante et de Michel-Ange. Un ton moins fougueux, mais non moins élevé, règne dans le *Leeken-Spieghel* (miroir des laïques) qui, comme le *Teesteye*, fut dédié à Rogier van Leefdale, ami d'Édouard III et l'un des seigneurs brabançons les plus intelligents et les plus libéraux de son siècle. C'est le chef-d'œuvre de Boendale en même temps que de l'école didactique. En quatre chants, dont chacun avait coûté une année (1326-1330), le poëte résume toutes les doctrines nécessaires aux bourgeois devenus souverains. Jamais en Belgique on n'a mieux compris ni mieux pratiqué le devoir social de la poésie. Elle n'est plus un jeu (*geen spel*). Les citoyens (*poorters*), pour mériter leur fortune nouvelle, doivent être instruits, honnêtes et courageux. Il faut donc, avec Maerlant, repousser les romans énervants du midi, et s'en tenir à la robuste poésie du travail, du devoir et de la loyauté domestique. Il faut honorer le clergé, sans lui permettre de se placer au-dessus des lois, sans souhaiter qu'il devienne trop riche et sans lui demander de contraindre les convictions (*bedwonghen kersten*). Plus mûr et moins confiant qu'à l'époque des hardiesses de la *Teesteye*, Boendale veut que la bourgeoisie tienne compte du passé, respecte l'autorité légitime et ne s'abandonne pas à la démagogie. Des deux poëmes qu'il dédia à Jean III, l'un, *Melibeus* (1342), recommande surtout prudence et résignation; l'autre, le Doctrinal thiois (*die dietsche Doctrinael*), composé en 1345, préconise longuement l'esprit d'ordre et d'obéissance.

En 1353, il se mit à composer pour le duc de Brabant un grand poëme, *Dat boec van der wraken* (le livre des vengeances), auquel il travailla jusqu'à la dernière heure de sa vie. C'est une sorte de démonstration poétique du gouvernement temporel de la Providence, mais sa verve, si longtemps féconde, semble s'épuiser au troisième chant de ce poëme. Évidemment c'est l'œuvre de l'extrême vieillesse.

On vit paraître à cette époque un grand nombre de poëmes destinés à la nouvelle propagande : *Dietschen lucidarius* (préparation religieuse), *'t Boec van seden* (le livre des mœurs), *Senera leeren* (doctrine de Sénèque), *Der Historien bloeme* (la fleur des histoires), *Bediedenis der Misse* (signification de la messe), etc. Un des principaux disciples de Boendale fut *Jan de Weert* « clerc *en cirurgie* » à Ypres vers 1350. Il composa un *Nouveau Doctrinal ou Miroir des péchés*, et un dialogue satirique « *Disputacie van Rogier ende van Janne.* » Dans l'une comme dans l'autre de ces œuvres, on trouve ce mélange, alors si fort en vogue, de théologie et de critique sociale.

Une épopée des plus vivantes, des plus originales, *De Grimbergsche oorlog*, semble, à première vue, attester une réaction triomphante. Le trouvère inconnu auquel nous devons ces 13,000 vers à quatre syllabes accentuées annonce qu'il chantera des prouesses (*vromichede*), des assemblées brillantes et des exploits de bonne chevalerie (*goede ridderscape*). Mais on le voit bientôt, comme Maerlant, attaquer les ménestrels qui choisissent des fables bizarres au lieu de raconter

l'histoire du pays (*vraye gesten*). Quant à lui, il a voulu, pour plaire à son seigneur, célébrer la longue résistance des sires de Grimbergen contre les ducs de Lothier et de Brabant qui représentent la suzeraineté de l'empire germanique.

Cette vivacité dramatique des narrations se retrouve dans le poëme de la *Bataille de Woeringhen*. On en a conclu que l'auteur, Jan van Heelu, avait également composé l'Iliade de Grimbergen. C'était, au surplus, un ardent patriote ce moine Jan, né à Léau et qui, en qualité de héraut d'armes, accompagna à la bataille de 1288 le victorieux duc Jean, célèbre aussi par ses poésies flamandes. Comme le chantre de Grimbergen, il excelle à éveiller la sympathie pour les vaincus comme pour les vainqueurs; mais la place d'honneur demeurera toujours aux brillants ducs du Lothier, précurseurs des *grands ducs d'Occident*.

L'esprit romanesque de l'ancienne poésie persiste mieux dans les œuvres d'un contemporain de Van Heelu, *Hein van Aken*, curé de Corbeek près de Louvain. Né à Bruxelles, il y vécut probablement parmi ces prêtres mondains dont se plaint Ruysbroec (*Tabernacule*, II, 179). On a voulu lui attribuer la *Frénésie*, satire d'un Brabançon qui étudiait à Paris. Il mit encore en vers thiois le fameux *Ordène de chevalerie;* même en terminant, il a soin de déclarer qu'il n'a écrit que pour les chevaliers. Déjà en 1299, dans son *Quatrième Martyn*, où il chercha à imiter les ïambes mordants de Maerlant, il déplore l'affaiblissement de l'esprit aristocratique, et, en 1291, il avait fait, pour une noble dame, une libre paraphrase du *Roman de la Rose*. Il paraît qu'en 1317 Van Aken acheva un long poëme auquel il avait travaillé dès 1291. Cette composition, essentiellement romanesque, sous le titre de *Roman van Heinric en Margriet van Lemborch*, acquit une telle célébrité que jusqu'à nos jours on en a multiplié les paraphrases populaires.

On trouve encore, à cette époque, un fin dialogue sur la courtoisie et l'amour (*minne*). C'est le *Van den feesten*, remarquable par l'élégance des mots et le moelleux des rhythmes. Mais, à tout prendre, cette réaction de la littérature aristocratique ne fut que superficielle et passagère. Le plus souvent, le poëte de cour se bornait à quelque fabliau ou *sproke*, ou au récit de quelque aventure burlesque et même scabreuse. Il s'agit, dans ce dernier cas, des *boerden* dont le style étincelle de vie et d'originalité.

Les auteurs de ces contes si variés se nommaient ordinairement *sprekers*, *zeggers* (récitateurs), ménestrels, hérauts, compagnons et compositeurs (*dichters*, du bas-latin *dictare*). C'est à tort qu'on y ajoute la dénomination de *vinders* pour correspondre à « trouvères » (*vinder* = juge, juré, arbitre). Ces poëtes et ces déclamateurs ne dépendaient pas toujours de la munificence capricieuse des seigneurs qui les appelaient à rehausser leurs fêtes. Beaucoup d'entre eux étaient *stadsprekers*, poëtes officiels des communes. Tel était le Gantois Boudewyn van der Loren, qui, à l'époque d'Artevelde, célébra dans ses vers énergiques la liberté, la patrie, l'union et les fortes vertus qu'exige la démocratie. Assez souvent ces trouvères

recevaient comme les minnesingers d'outre-Rhin des surnoms caractéristiques : *Wilde Vos*, *Jan van Mechelen*, *Jan Vrouwentroost*, *Jonckheere van der minne*, etc. Les plus fameux, les mieux doués, tels que Boudewyn van der Loren, Augustynken van Dort et Willem van Hildegaersberch, appartiennent au xive siècle. On s'en aperçoit au ton didactique et bourgeois qui perce jusque dans des fantaisies imitées des cours d'amour ou inspirées des Niebelungen. C'est vers la fin de ce siècle enclin aux compositions didactiques qu'il faut placer le *Second Reinaert*, qu'on a même attribué à W. van Hildegaersberch.

Le *Minneloep* (Art d'aimer) au début du xve siècle peut être considéré comme la dernière tentative de poésie aristocratique. L'auteur, Dirck Potter, qui avait beaucoup voyagé, notamment en Italie, ne paraît avoir songé qu'à des lecteurs de haut parage.

LITTÉRATURE DRAMATIQUE AU MOYEN AGE. — Pour le drame religieux en langue flamande, on cite comme curieux échantillon le *Maestrichtsche Paaschspel*, en dialecte limbourgeois. Ce mystère de la Passion, qu'on peut faire remonter à 1330, semble déjà réunir, comme en un cycle, plusieurs mystères qu'on jouait autrefois séparément. Il y a plus de concentration dans un autre mystère : *De eerste bliscap van Maria*, joué le 24 mai 1444, au Sablon à Bruxelles. Cette représentation eut un tel succès, que le magistrat décida qu'on jouerait ainsi, d'année en année, une des Sept Joies de la Vierge.

Comme la Flandre était puissamment animée par l'esprit d'association, elle avait des gildes ou corporations de toute nature, qui s'étaient placées sous l'invocation de saints patrons. Chacune de leurs fêtes était rehaussée par la mise en scène d'une légende miraculeuse. On y tolérait une assez grande liberté d'invention, au moins dans les détails ; c'est ce qu'on peut constater dans le *Spel van der Nyeuwervaert* (Jeu du Saint Sacrement). Quoique le texte date des dernières années du xve siècle, on y retrouve encore toute la vivacité de ces drames de confréries qui, malgré leur intention pieuse et solennelle, aimaient à développer les incidents comiques.

A l'occasion d'un *ommeganck* ou procession de grandes fêtes, on jouait jusque dans les villages ce qu'on appelait un *wagenspel* ou jeu du chariot. L'emploi de ces théâtres roulants remonte à l'antiquité païenne, et se retrouve au nord dans les *pageants* des gildes anglaises, comme au midi dans les *carri* de Rome et la *fiesta de los carros* en Espagne. C'était souvent une revue satirique, comme le jeu

des compagnons (*ghesellen*), jouant en 1475, à Peteghem près de Deynze, la facétie de *Masscheroene*. En 1477, l'archiduc Maximilien fit représenter à Bruges un *wagenspel*, qui n'était qu'une satire allégorique dirigée contre la France. Le *wagenspel* n'offrait très-souvent qu'un spectacle ou *vertooch* à personnages muets (*stomme personagien*). Cf. *Mariken van Nijmweghen*.

Le professeur Mone (*Ubersicht*) a fait connaître, d'après un manuscrit de Liége, un miracle composé à Louvain par le dominicain Christiaen Fastraets, au commencement du XVI[e] siècle, sous le titre de *Leven van Sintruyden;* c'est la légende de saint Trudo, découpée en scènes naïves. Les vers (on en compte près de 1,800) sont très-variés, quelquefois même strophiques, et l'on s'aperçoit que le poëte a encore tout l'instinct du rhythme primitif. Quant au drame laïque et profane des Flamands, il est un des plus anciens de l'Europe. L'esprit d'observation et le goût de la réalité minutieuse éclatent chez nos premiers ménestrels comme chez nos plus anciens peintres. De très-bonne heure, la poésie fut consacrée à imiter (*conterfeiten*) des personnes qui discutent, s'interpellent ou se querellent. On récitait, quelquefois même on improvisait des dialogues au carnaval, aux noces, aux fêtes patronales et en mainte autre circonstance. On désignait par un nom spécial, *tafelspel*, le fabliau plus ou moins dialogué qu'il était d'usage de débiter au milieu d'un banquet. Rarement on allait jusqu'à trois personnages; quelquefois même il n'y en avait qu'un.

La réputation des *tafelsprekers* et des *segghers* de Flandre et de Brabant s'est étendue jusqu'au delà du Rhin. Ainsi se constituent assez rapidement les compagnons de l'ébattement dramatique, qui, sans trop de souci de l'édification ou de la piété, ne songent qu'au plaisir et au profit de leurs talents que la vogue surexcite. Mais on trouve aussi des *ghesellen van den spele, van der edeler conste* (du noble art dramatique), *van den esbatementen, esbattementers*, qui consacrent leur verve mimique à de plus graves sujets. Tels sont les acteurs d'un répertoire qui date au moins de 1380. Le texte, aujourd'hui parfaitement élucidé par Hoffmann et Moltzer, se rapproche du dialecte gantois. Il comprend dix pièces toutes également curieuses, quoique variant de ton et de valeur littéraire. Quatre de ces compositions appartiennent au genre sérieux. Elles portent le titre de *abele spelen*, ce qui signifiait alors jeux habiles, soignés, et par là même élégants et gracieux. Elles paraissent avoir été destinées à un public bourgeois, cherchant des plaisirs quelque peu

aristocratiques. Chacune de ces pièces est suivie d'une *kuchte* ou *soternie* (farce).

LES RHÉTORICIENS (1450-1550). — *Chambres de rhétorique*. D'où peut venir ce nom si bizarre? Il faut se rappeler que, dans la classification des sept arts libéraux que le moyen âge tenait de la tradition gréco-romaine, la rhétorique seule représentait à peu près tout ce qui tenait à la discipline du style, à l'art de dire et de composer. De loin en loin, ceux qui enseignaient le *trivium* (division inférieure des sept arts qui comprenait la grammaire, la rhétorique et la dialectique) laissaient encore une place spéciale à l'enseignement plus ou moins mécanique de la poésie. Mais, à la fin, le mot *rhétorique* résuma tous les efforts et tous les exercices littéraires. Cet usage s'établit d'abord en France, et l'on prétend que dès 1229 il y avait une chambre de rhétorique à Valenciennes. L'académie des Jeux floraux, à Toulouse, s'appelait collége de rhétorique en 1356. Au début de ce même siècle, on donnait aux poëtes Maerlant et Guillaume de Machaut le titre de *rhetor, rhetoryn,* ou *grand rhétoricque.* Vers la même époque, on trouve la dénomination de *doctrinal de seconde rectorique* pour désigner un traité de versification.

On a plus de peine à débrouiller les origines des confréries qui se rattachaient à ces singulières désignations. Dès le XIIe siècle, on signale dans l'Artois et dans la Flandre wallonne les associations à la fois religieuses et littéraires si connues sous le nom de *puys verds,* puys de la conception, puys d'amour (c'est-à-dire de poésie). Que ce nom de *puy* vienne du *podium,* qui désignait un ambon ou un lutrin à l'église, ou qu'il remonte jusqu'au *podium,* place d'honneur des amphithéâtres du bas-empire, il est certain que, dans nos provinces wallonnes, il fut rapidement adopté pour désigner des concours poétiques institués en l'honneur de Notre-Dame ou de quelque saint patron dont le vocable protégeait une corporation, un métier ou même une commune. A Tournai, on avait donné le nom de *Puy d'escole de rhetoricque* à un ancien *podium* d'origine religieuse. On cite Dixmude, dont « la rhétorique » obtint un prix à Tournai en 1394. Les Flamands doivent avoir connu presque aussitôt que leurs compatriotes wallons ces termes de la mode nouvelle; car, dès le XIVe siècle, ils en avaient déjà fait des noms d'apparence teutonique. *Rhétorique* avait produit les formes pseudo-étymologiques de *rederyker, retrosynen, redekamer, rede-const,* etc. En 1508 on trouve (aux comptes de Gand) *in retoryken stellen* pour indiquer une rédaction.

L'influence du clergé est surtout visible. Les comptes d'Audenarde nous montrent, en 1412, des *ghesellen*, compagnons-acteurs, qui sont encore subordonnés aux frères mineurs pour la célébration de la Fête-Dieu. Un peu plus tard, ils se nomment *ghesellen van retoriken*. On en trouve bientôt jusqu'à sept confréries, dont la principale a pour devise *Pax vobis*. Mais ce qui prouve bien mieux cette influence ecclésiastique, c'est d'abord le nom de *schole* donné à plus d'une de ces associations, à l'instar des *scolares* qui, d'après les comptes des églises de Liége, étaient chargés de jouer des mystères. Puis, presque tous les noms de ces chambres de rhétorique ont un caractère religieux : OEil-du-Christ à Diest, Sainte-Catherine à Alost, Alpha et Oméga à Ypres, le Livre à Bruxelles, la Sainte-Trinité (la fontaine) à Gand, les Trois-Saintes à Bruges, le Saint-Esprit à Dixmude, les Frères de la Croix à Courtrai, le Lis à Louvain, Sainte-Barbe à Menin, Saint-Jean à Bergues-Saint-Winoc, Sainte-Anne à Alost, l'Olivier à Anvers, les Thaboristes à Grammont, la Sainte-Croix à Eecke, le Saint-Sacrement à Ramscappelle, *Laus Deo* à Renaix, etc. Les devises ont toutes une intention édifiante : Dieu est mon soutien (Halle); Vivre en paix (Lichtervelde) ; Par charité (Lokeren) ; Penser à la mort (Nieuwkerken au pays de Waes) ; Paix et concorde (Sottegem) ; l'Amour surmonte tout (Sweveghem); *Fons gratiæ* (Tirlemont); Croissant en amour non sans Dieu (Vilvorde), etc. Il y avait des gildes de rhétorique qui, comme les Barbistes d'Alost, avaient été confirmées par l'intervention d'un évêque et même d'un pape. Si elles avaient toutes un autel spécial, une chapelle spéciale, une bannière à vocable religieux, c'était au même titre que les autres corporations de l'époque. Elles n'en différaient que quant au but, qui était principalement l'amusement intellectuel. On a prétendu que cet amusement n'était souvent que matériel et que « *les Rhétoriciens* » de Jan Steen au musée de Bruxelles sont une peinture assez fidèle de cette rapide décadence. Il est vrai que le dicton : *rederijker-kannekijker* (rhétoriqueur-buveur) semble venir à l'appui de ces soupçons. Mais comment perdre de vue qu'il ne s'agit, dans cette satire, que de certaines habitudes vulgaires de la fin du XVII[e] siècle, qu'on rencontrait, non pas dans les villes, mais dans les villages, *ten platten lande*?

Au reste, on ne doit pas juger les *rederijkers* à un point de vue purement littéraire. Ils n'ont jamais eu d'organisation indépendante. Sauf pendant les agitations réformistes du XVI[e] siècle, ils n'ont pas cessé, jusqu'à la fin de l'ancien régime, de relever plus ou moins de l'Église comme de l'État. Après avoir obtenu officiellement le droit d'exister, ils devaient soumettre à l'approbation de l'autorité locale les statuts auxquels tous les membres de la gilde juraient obéissance. Il fallait être bon catholique et fidèle observateur des lois du pays. Des amendes étaient fixées pour les moindres négligences.

Les *kamerbroeders* étaient soumis à une censure très-minutieuse et qui, semblable aux règlements théocratiques de Calvin à Genève, s'étendait jusqu'aux amusements, aux costumes et aux petites prescriptions de la « civilité puérile et honnête. »

Les chambres n'étaient appelées *franches* (*vrije*) que quand leurs statuts avaient été reconnus par toutes les autorités compétentes,

notamment par une chambre principale (*hoofdkamer*), telle que lpha et Oméga d'Ypres, les Fonteynisten de Gand ou le *Goudsem* de Saint-Nicolas. Jusqu'à cette reconnaissance officielle, elles ient *onvrije*. Elles n'avaient qu'un premier *octroi* qui leur garansait un subside, quelquefois même un local (*de kamer*) ordinairent au-dessus d'une halle de métier. Quand les membres actifs assermentés (*gezworen*) se réunissaient à l'heure réglementaire, on orait le blason (*tanneel, kamer-merk*). C'était un écusson en ange, portant un emblème à côté des armes du souverain, de la le et du *prins*.

A l'apogée des chambres de rhétorique, on connut les grands conurs nommés *Intreyen*. C'est ici qu'apparaît surtout l'influence des ics de Bourgogne. Ils s'étaient affiliés à ces sociétés comme ils aient entrés dans les corporations d'archers et d'arbalétriers. Ils ongèrent à y appliquer leur politique de centralisation. Mais ce ne it qu'en 1493 qu'on établit à Malines une chambre souveraine qui evait régir toutes les confréries dramatiques *van der dietschen tonken* (de la langue thioise) en Flandre et en Brabant; elle disparut n 1577, après une fête donnée au Taciturne. L'influence bourguinonne se montre aussi dans la bizarrerie des exercices poétiques et rincipalement dans la splendeur des grandes fêtes. Nous voyons par s comptes des villes ce que coûtaient les simples *intreyen* des conéries étrangères en représentation; mais ce n'était rien auprès du ste déployé dans les grands concours ou *lantjuweelen*. Ce nom, qui gnifie joyau ou prix du pays, avait d'abord été mis en vogue par s grandes gildes de Saint-Sébastien (archers), de Saint-Georges rbalétriers), et de Saint-Antoine (arquebusiers) qui formaient parut la milice urbaine. Déjà au XVIe siècle, l'historien Van Meteren oyait dans les tirs périodiques (*schietspelen*) l'origine des grands ncours de rhétorique.

Le mot *juweel* n'est pas de provenance germanique. En langue mane, *joyal, jocal* signifiait ce qui appartient au jeu, le prix du ncours des *jogleors* ou chantres, par exemple un prix littéraire ur les jeux-partis, les jeux par personnages, etc. Instituer un prix lennel se disait donc : *Juweel of lantprijs ophangen;* en quelque rte, arborer un prix régional. Audenarde, en 1441, appelait le ncours *jock* (de *jocus*, jeu). L'étude des documents a déjà présé la date de plus de soixante et dix de ces grands concours, commencer par celui de Bruges (1431), jusqu'à celui de Maes (1620).

Un des plus anciens *lantjuweelen* dont on connaît quelques particularités est celui d'Anvers (mai 1496). On y vit arriver, sur des chariots de triomphe ou sur des bateaux richement pavoisés, vingt-huit chambres de Flandre, de Brabant et de Hollande. Mais la fête rhétoricienne la mieux connue est incontestablement celle que donna à Anvers, en 1561, la célèbre gilde des *Violieren*. Depuis son heureuse association avec les peintres de la gilde de Saint-Luc (1480), elle avait brillé à tous les concours. Elle avait obtenu le premier prix à Bruxelles, à Malines, à Gand, et, en dernier lieu, à Diest (1541). Un diplomate anglais, Richard Clough, a signalé, dans les lettres qu'il envoya d'Anvers à Londres, le luxe et l'esprit libéral de ces fêtes qui durèrent un mois et coûtèrent plus de 100,000 florins à la ville. Selon l'usage, le concours avait exigé des moralités dramatiques (*spelen van sinne*) et des soties (*factie*).

C'était dans les pièces comiques que se retrouvait la vraie langue, non encore alourdie par les savants barbarismes de la mode bourguignonne. Ce style droit et franc rendait les satires d'autant plus cruelles. Le duc d'Albe parut l'avoir profondément ressenti quand il ferma tant de chambres, fit pendre tant de rhétoriciens et envoya à l'échafaud le bourgmestre Van Stralen, le principal promoteur du *lantjuweel* de 1561.

Dans ce somptueux concours qui, malgré les subsides de la ville, épuisa pour longtemps les ressources de mainte chambre de rhétorique, on avait vu éclater, sans conflit, deux esprits bien opposés, celui du moyen âge et celui de la renaissance. Au fond, c'était comme une manifestation suprême de l'ancien génie flamand, curieux mélange de naïveté, de bonhomie et d'énergique indépendance. C'est pour cela qu'il est difficile de juger la période de transition que l'on caractérise par le nom de *Rederijkers*. Ils ont hérité de la verve des anciens *ghesellen*, mais, d'assez bonne heure, ils ont été entravés par la censure ecclésiastique, la réglementation gouvernementale et l'influence française de la cour de Bourgogne.

Le législateur de ce Parnasse fut Matthys de Casteleyn (1488-1550). Il était prêtre, notaire apostolique et « facteur » des chambres de rhétorique *Pax vobiscum* et *Kersauwieren* (Marguerites). Ce joyeux compère, que la renommée appelait naïvement *excellente poëet moderne*, était le plus grand improvisateur de vers et le plus actif organisateur de fêtes qu'il y eût à Audenarde. Casteleyn était fier de sa tragédie *Historye van Pyramus ende Thisbe* qui, malgré la verve des deux badins (*zinnekens*), rappelle les scènes bizarres jouées par des ouvriers anglais dans le *Songe d'une nuit d'été*. Il n'oubliait pas non plus d'énumérer avec complaisance ses Ballades de Tournai, son Chansonnier, ses 36 *Esbatementen* (farces), ses

33 *Tafelspelen*, ses 12 grands jeux dramatiques (*staende spelen van zinne*) et ses 30 *Wagenspelen* exécutés pendant les processions. Mais rien n'égalait l'importance qu'il attribuait à sa fameuse poétique (*De Const van rhetoriken*) qu'un imprimeur gantois, Jan Cauweel, recommandait aux vrais poëtes *néerlandais*, jaloux d'enrichir la langue du pays et de ne pas imiter les rimeurs des rues (*straet-dichters en Midas-muselaere*).

La renaissance et la réforme. — Parmi les causes qui ont fait avorter en Belgique la révolution antiespagnole, il faut compter la façon souvent puérile dont les Flamands comprirent l'imitation des anciens, qui pouvait être leur salut. Le prisme de la rhétorique égarait les meilleurs esprits. Il suffit de se rappeler ce qu'elle fit de J.-B. Houwaert. C'était un noble cœur, un vrai patriote, un penseur, un érudit, un écrivain facile. M. Alberdingk Thym l'appelle « sans contredit le meilleur poëte néerlandais de son temps. » Sans passer définitivement au luthéranisme ni au calvinisme, il demeura fidèle au parti du Taciturne. Il eût voulu fonder la tolérance pour combattre l'inquisition. Sa devise était : « *Houdt middelmate*, tiens le milieu. » De riche et noble famille bruxelloise, tour à tour soldat, magistrat, ambassadeur, orateur et poëte, il consentit à tous les sacrifices pour servir son pays. Cependant, quand on parcourt ses écrits, on croirait qu'il n'a jamais quitté ses ombrages de la *Petite-Venise* à Schaerbeek, si ce n'est pour diriger les débats et les représentations des rhétoriciens du *Boeck* et du *Mariën-Cransken*. Son *Pegasides pleyn*, son *Handel der amoureusheyt*, ses harangues politiques, ses confessions intimes, ses drames, ses manifestes patriotiques, tout nous fait voir un penseur loyal, actif et courageux, trop préoccupé de ce qu'il appelle lui-même : *in rethorycke coucheren*. Sous ces mignardises, on a peine à reconnaître un caractère si ferme et si élevé. La rhétorique de Cornelis Van Ghistele, d'Anvers, fut encore moins heureuse; son concitoyen, Jeronimus Vander Voort, trouva du moins un style soldatesque pour échapper dans ses vers stoïques à l'afféterie à la mode; mais le Gantois Lucas de Heere, poëte naturel et simple pour chanter le bonheur domestique, se perd dans l'emphase quand il doit complimenter le Taciturne en 1577. Même erreur de goût chez Pieter de Herpeneer, Van Spiere, Colyn, De Dene, Boeckx et quelques autres faiseurs de *refereynen* et d'*esbatementen*. Tels sont encore Van Mander, né en 1547 à Meulebeke près de Thielt, mais qui alla s'établir en Hollande, et le gentilhomme louvaniste Jacob Duym, qui fut, dit-on, un des premiers à pratiquer le vers alexandrin avec régularité. Mais c'est Jan Van Hout et sur-

tout Jonker Jan Van der Noot qui introduisirent l'emploi de cette versification d'origine française (*fransche maet*).

Dans cette foule de rhétoriciens, presque tous entraînés vers la réforme, on distingue deux femmes qui chantent la vieille foi : Catharina Boudewyns, de Bruxelles, et surtout Anna Byns, d'Anvers. Celle-ci, après un *mei-lied*, vrai début de rhétoricienne, publia un recueil de *refereynen*, ballades dirigées *subtilic ende rhetorikelic* contre la doctrine de Luther. Ces ïambes catholiques eurent tant de succès que bientôt un écolâtre de Gand les mit en vers latins. Anna Bijns était béguine et maîtresse d'école quand elle fit ses plus belles pièces. Mais, dans le troisième volume de ses poésies, on trouve des ballades où elle avoue une jeunesse orageuse et qui fait penser aux aventures de Louise Labé. Comme la Belle Cordière, elle a longtemps préféré les danses et les fêtes de rhétorique aux plus beaux sermons de l'Église. Sa vanité d'artiste l'égarait : elle aimait à s'entendre nommer *princesse alder rethorisienen*. C'est un amour violent qui l'a entraînée à braver le scandale. Il est vrai que cet amour semble l'avoir douée de son beau style lyrique. Elle l'a trouvé en chantant les tourments de l'absence, les inquiétudes de la jalousie et les joies du retour. Rarement aussi, on a plus énergiquement dépeint les horreurs d'un amour trahi. Elle expia ces vers trop ardents et trop personnels en consacrant pendant de longues années son style si vif et si franc à la défense de l'orthodoxie. S'il lui arrive d'exagérer son zèle contre *die vermaledijde lutherse secte* et de vanter les bûchers dont on se montre trop avare, c'est qu'elle est entraînée par le délire de la lutte et la barbarie de l'époque. Mais son fanatisme n'éclate que par intervalles. D'ailleurs, quand elle abandonne les âpres controverses, elle trouve ses plus beaux accents dans une sorte de mysticisme lyrique qui rappelle la tradition de Ruysbroec. En lisant dans le *Gheestelijken nachtegael* (Rossignol mystique) ses odes sur la fragilité du monde, la magnificence de Dieu et les approches du jugement dernier, on ne retrouve plus une rhétoricienne de l'école de Casteleyn, mais une grande âme de poëte inspirée par les beaux psaumes de David.

En 1540, les *Souter-liedekens*, qui parurent à Anvers sous la protection libérale de Marie de Hongrie, devaient servir à remplacer dans la mémoire du peuple les chansons frivoles et sensuelles. L'auteur, Willem van Zuijlen van Nieuvelt, a choisi les airs les plus populaires. On a tort de voir une propagande luthérienne déguisée dans ces cantiques d'un style si naturel. Il n'en est pas de même des

psaumes du gentilhomme gantois, Jean Utenhove, du fougueux calviniste Dathenus, ami d'Hembyze et du peintre Lucas de Heere. Citons encore les psaumes de W. Van Haecht, les maximes de l'Ecclésiaste par le brabançon Fruytiers, maître des requêtes du prince d'Orange, et les cantiques de Joris Wybo, de Pitthem.

Marnix. — La vigueur s'unit à la perfection de la forme dans les œuvres de Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde (1538-1598). Soldat, orateur, écrivain, diplomate, homme d'État, théologien, juriste, érudit et poëte, cet homme extraordinaire a pratiqué, dans tout ce qu'il a entrepris, sa devise : *Repos ailleurs*. C'est la plus grande figure littéraire de notre XVI[e] siècle. Elle représente, de la façon la plus nette, la fécondation du génie flamand par l'esprit de la renaissance. Par ses puissantes facultés, son éducation intégrale et l'étonnante activité de sa vie, l'infatigable lutteur a pu laisser, jusque dans le domaine de l'enseignement grammatical, des traces de son influence. Contre les rhétoriciens, il revendique les droits de la vieille langue ; contre la routine, il prouve, par son propre exemple, qu'on peut améliorer le flamand sans le dénaturer. On admire les richesses qu'il a tirées du parler populaire, des tours quotidiens, des dictons séculaires, des images traditionnelles. Il semble quelquefois oublier la rigidité du calvinisme, tant il est souple et léger dans sa prose satirique du *Bijenkorf* (Ruche de la Sainte Église romaine). Dans ses brochures politiques, soit en français, soit en flamand, où il recommande l'union entre protestants et catholiques, comme entre Hollandais et Wallons, il excelle à rajeunir l'idiome du peuple par des artifices que lui ont appris ses fortes études d'humaniste. C'est tour à tour l'exubérance de Rabelais et la lucidité de Calvin; mais c'est surtout l'écrivain belge, disposant en maître de nos deux langues plébéiennes. On dit que, comme Artevelde, il les employait avec une égale facilité pour les discussions, les allocutions et les harangues. Soit qu'il discute, ou qu'il raille, ou qu'il s'abandonne même au plus hardi lyrisme, en vers comme en prose, en français comme en flamand, Marnix puise sa force au fond de l'élément populaire.

C'est par là que, d'une façon inattendue, le *Bijenkorf* se rattache directement aux œuvres de Ruysbroec, dans l'histoire de la prose flamande. Les deux auteurs brabançons s'inspirent du même idiome, bien qu'ils ne soient ni de la même école, ni de la même époque. En renouant la tradition, le secrétaire du Taciturne préparait à la

république des Provinces-Unies la prose définitive de Hooft et de Brandt. « Elle a désormais, dit Jonckbloet, la force, l'élégance et la souplesse qu'il faut pour porter les idées modernes. »

Avant de rédiger, en 1565, le *Compromis des nobles*, Marnix avait déjà lancé mainte chanson et maint pamphlet. La *Wilhelmus lied*, dont Bayle avait deviné l'importance, est un chef-d'œuvre. C'est en vain qu'on a voulu ici méconnaître le génie de Marnix. Il y éclate par les mêmes qualités d'énergie populaire et d'austérité religieuse qu'on retrouve dans ses autres poésies, telles que l'appel aux XVII Provinces (*Ras, Seventien Provincien!*), ses cantiques calvinistes et ses *Psalmen Davids*. Menacé par ses ennemis, calomnié par ses coreligionnaires, assailli par toutes les difficultés, par toutes les trahisons, cet homme résume en quelque sorte une des époques les plus tragiques de notre histoire. Partout on retrouve sa plume ou sa parole, dans les moindres questions comme dans les plus hautes. Mais c'est avec la même simplicité familière et flamande qu'il justifie l'usage de la danse dans nos fêtes (*Brief aengaende het dansen*, 1577) et qu'il traduit les pages grandiose de la Genèse. C'est toujours la même abondance, le même naturel, soit qu'il fasse appel à la concorde (*Trouwe vermaninghe*, 1581) pour les communautés chrétiennes du Brabant et du Hainaut, ou qu'il attaque les libres-penseurs et les visionnaires (*geestdrijvische leere*), ou qu'il résume ses doctrines théologiques (*Cort begrijp*), ou qu'il justifie sa conduite pendant le siége d'Anvers (*De verantwoording*, 1585). Le prix de ce style augmente encore par la comparaison des écrits du temps, presque tous barbares par leurs efforts mêmes pour éviter de l'être.

Les Belges en Hollande. — Lorsque triompha la réaction espagnole, ce fut surtout aux rhétoriciens qu'on fit la chasse. La Hollande s'enrichit de ces épaves de la révolution belge; on peut même dire qu'elle y trouva sa langue et sa grammaire. Dans les deux cent cinquante noms d'émigrés belges que cite M. V. Gaillard (Acad. de Belg., Mém. cour., VI), il en est peu qui n'appartiennent à l'histoire littéraire. Il n'y a pas d'illusion patriotique à reconnaître, dans la splendeur des lettres néerlandaises au grand siècle de la république des Provinces-Unies, le contre-coup de l'émigration belge. A côté de Marnix, dont le nom suffirait peut-être, il faut rappeler toutes ces sociétés dramatiques que les proscrits formèrent dans les moindres villes de Hollande. On n'a pas assez remarqué, ce nous

semble, tout ce que Vondel doit à ces poëtes émigrés. Lui-même était un enfant de l'exil; il naquit à Cologne (1587), où son père, chapelier anversois, avait dû se réfugier à cause de son anabaptisme. Sa mère était également d'Anvers. Un autre grand poëte hollandais, de naissance plus illustre, C. Huyghens, à qui Corneille dédia son *Don Sanche d'Aragon*, se ressentit aussi des influences flamandes. Ami de l'Anversois Aerssens, du Gantois Heinsius, diplomate polyglotte et grand seigneur des plus brillants, des plus cosmopolites, il n'oublia jamais le dialecte brabançon de sa mère. Enfin, le plus populaire sans contredit des écrivains du grand siècle, *Vader Cats*, comme tout le monde l'appelle, reflète dans sa bonhomie moralisante et didactique la candeur de nos plus anciens poëtes. La Zélande, où il naquit en 1577, était encore entièrement flamande. Il avoue, d'ailleurs, qu'il doit son éducation littéraire « à un honnête Brabançon établi à Zierikzee », et il y a toute une légende sur les relations de Cats avec les poëtes demeurés en Belgique.

L'ascendant littéraire de la Belgique survécut quelque temps à son indépendance. En 1618, quand le synode national de Dordrecht reprit la traduction de la Bible que Marnix n'avait pas eu le temps d'achever, elle confia l'œuvre du *Staten Bijbel* à une commission de quatre théologiens, dont deux étaient Belges : Baudaert de Deynze, et Vande Walle de Gand. On consulta aussi d'autres émigrés. L'un de ces traducteurs, Plancius, tout en étant prédicateur à Amsterdam, s'occupait de navigation, d'astronomie, de géographie, et suggéra, pour son pays d'adoption, ces héroïques tentatives au Spitzberg, célébrées par les poëtes hollandais. D'après ses cartes marines, un autre savant émigré, le Brugeois Simon Stévin, publia, en 1608, son traité flamand sur le pilotage. C'est dans ce parler du peuple (*int plat duytsch*) qu'il exposa les sujets les plus divers : système décimal, calculs d'intérêt, plans inclinés, chars à voiles, tenue des livres, musique, optique, navigation, linguistique, poésie, dialectique (*bewijsconst*) et politique (*burgherlick leven*).

A l'université de Leyde, où l'on comptait plus de vingt professeurs d'origine belge, se distingue surtout Daniel Heinsius, né à Gand, en 1580, de parents riches et qui aimaient les lettres. C'est dans ses chansons, dans ses poésies légères que Heinsius a le mieux réussi à donner au rhythme néerlandais la perfection que ses études gréco-latines lui avaient fait concevoir. Fils de la renaissance autant que de la réforme, il doit être considéré comme ayant achevé la transition de l'ancien thiois au néerlandais classique. Un parent

de Heinsius, Jacob van Zevecote, né à Gand (1596), alla plus loin que lui dans la gloire de la poésie nationale. Willems le surnomme « le prince des poëtes flamands ». Après quelques essais de versification latine, l'amour lui inspira de gracieuses élégies dans sa langue maternelle. Sa science encore plus que la protection de son cousin le fit nommer professeur d'histoire à l'université de Harderwijck. C'est dans cette ville que, se sentant enfin libre, il eut les plus nobles inspirations. Sa diction a déjà toute la pureté qu'on signale dans Jeremias De Decker. Ce poëte, si haut placé dans l'estime de la critique hollandaise, n'est pas né à Anvers, comme on l'a dit. C'est à Dordrecht qu'il naquit, en 1609; mais son père, Abraham De Decker, de riche et vieille famille anversoise, avait dû quitter la Belgique, comme Zevecote, à cause de ses opinions protestantes.

L'ISOLEMENT. — Si la Belgique garda pour elle quelques enfants de son génie, ce ne pouvaient être les plus vigoureux : l'air natal manquait de liberté. C'en est fait, les Néerlandais du sud deviendront de plus en plus étrangers à ceux du nord, dont ils ont été les modèles et les inspirateurs. On avait bien rétabli quelques chambres de rhétorique pendant pendant la trêve de douze ans; mais aucune ne parvint à retrouver la belle et joyeuse existence d'autrefois. Un patriote d'Ypres, Jacob Ymmeloot, sire de Steenbrugghe, publie un manifeste pour démontrer l'harmonie des rhythmes flamands, et, en 1626, développe sa thèse dans un poëme. Mais à quoi bon discuter les avantages ou les réformes d'une langue en l'absence d'une idée à servir, d'un principe à défendre? Une langue ne peut pas exister en dehors de la vie d'un peuple. La spontanéité flamande s'en allait de plus en plus : l'individualité, la physionomie littéraire faisait défaut.

Toutefois, pour échapper plus ou moins à cette froideur mortelle, quelques rares poëtes qui n'appartenaient pas au clergé se rabattirent à des boutades inoffensives. Au théâtre aussi, malgré la censure, la force de l'habitude fit retrouver quelquefois un peu de tolérance. Il est vrai qu'on ne l'accordait qu'à ce qui ne la méritait pas. Anvers, la ville des peintres, des marins et des étrangers, avait gardé, malgré les désastres de la guerre, toute son ardeur pour les fêtes et surtout pour les spectacles scéniques. S'il n'y avait plus de somptueux *lantjuweelen*, il y avait encore des concours où figuraient les quatre rhétoriques de la ville. En outre, on avait vu dès 1575,

es élèves des jésuites jouer des pièces bibliques devant les autoriés espagnoles.

Le plus heureux, le plus populaire de ces rhétoriciens fut, sans contredit, Willem Ogier (1618-1682). A dix-sept ans, sans trop de souci des *regels* et des *kenders* (règles et connaisseurs), il composa une comédie (*Droncken Hein*) qui, modifiée plus tard sous le titre de *Gulzigheydt* (Gourmandise), se maintint plus d'un siècle sur les théâtres d'Anvers et d'Amsterdam. Ogier, qui avait beaucoup de l'esprit observateur de Teniers et de Jean Steen, saisissait à merveille les allures des matelots du *werf* et le langage pittoresque du *schippers-kwartier*. Par la fidélité la plus indiscrète de ses tableaux populaires, de ses *Kluchten* étourdissantes, il prétendait moraliser, s'il en faut croire ses préfaces. C'est dans cet esprit qu'il fit jouer en 1646 l'*Impudicité*, en 1647 *la Haine*, et qu'il acheva son tableau des *Sept péchés capitaux*. Tous ses types se meuvent d'une façon si naturelle et se révèlent dans un langage si net et si vrai, qu'ils font revivre tout un siècle.

Dans les Pays-Bas catholiques, un poëte protestant, Cats, avait conquis une grande influence. Le clergé même y avait contribué, et l'on voyait, par exemple, les jésuites de Bois-le-Duc imiter dans leurs prédications le style populaire de l'écrivain zélandais. Un de leurs élèves, Adriaen Poirters (1605-1674), mérite d'être appelé le *Cats catholique*. C'était un homme remarquablement doué et qui connaissait toutes les ressources du vieil idiome. Il s'en servit trente ans pour les sermons familiers qu'il prodiguait à Anvers, à Louvain, à Lierre et surtout à Malines. Rien n'égalait sa facile fécondité. Il est aussi naturel en vers qu'en prose, aussi simple quand il moralise que quand il persifle. Il dépasse Cats dès qu'il s'attache à décrire les travers de la bourgeoisie qui singe les modes françaises, ou les vices du peuple qui perpétuent sa misère. Il excelle à cacher la sévérité de ses leçons sous la variété et l'agrément des formes qu'il emploie. Des anecdotes, des fables, des allégories, des proverbes, des jeux de mots, des étymologies plaisantes, des traditions baroques, des esquisses d'intérieurs à la Teniers, il adopte tous les cadres et les remplit sans fatigue et sans confusion. Son chef-d'œuvre, *le Masque arraché au monde* (1646), nommé quelquefois *Ydelheyt* (Vanité), est plein de mots et de traits qui sont restés dans toutes les mémoires. On cite plus de trente éditions de ce livre qui, adressé à Philothée, ne semble avoir été fait que pour les jeunes bourgeoises qui aiment trop le monde. L'auteur augmentait

encore la popularité de son texte par de petits dessins allégoriques dus aux meilleurs artistes du temps. Quelquefois, pour contraster avec la rigueur calviniste, il tombe dans des joyeusetés trop puériles. En d'autres livres (*la Cour de Théodose, la Colombe du Rocher, le Miroir de Philagie,* etc.), il a toujours le style limpide et franc de la tradition thioise; mais nulle part autant que dans l'intarissable badinage du *Masker*.

Toutefois, Poirters n'arrive pas jusqu'à la poésie domestique, et cette lacune est plus sensible dans les écrivains qui, sans avoir le talent du jésuite brabançon, s'en tinrent plus strictement que lui à l'idéal ascétique. Tels furent le dominicain Vloers, le chanoine Croon, le prémontré Moons, l'augustin De Leenheer, le chartreux Mallants, le cistercien Vander Cruysen, le carme De Crock, le curé Thysebaert et tant d'autres écrivains mystiques qui, pour être populaires, imaginaient des enfantillages allégoriques dignes des contes dévots du moyen âge. La décadence se reconnaît d'autant mieux dans le caractère pédantesque et rigoriste de certains littérateurs de la première moitié du XVIII[e] siècle. Le jésuite gantois Livinus De Meyer, qui mourut à Louvain en 1730, composa en latin, puis en flamand, un poëme didactique sur la colère, ses inconvénients et ses remèdes. « Style correct, dit Willems, et versification banale. » Mais l'ennui est sans compensation dans les drames trop orthodoxes de Plas, De Muyn, Hendrix, P. Justinus, Kockaert, De Pape, Van Solthem et Vander Borcht. On retrouve quelques traces de la verve flamande dans Hardwyn, Wellekens, Deswaen, Neyts, etc.

DÉCADENCE. — La Belgique, qui depuis 1648 était devenue le point de mire et le jouet de la diplomatie, descendit rapidement la pente de la décadence. Lorsque, en 1715, le traité de la Barrière eut fait des Pays-Bas autrichiens une sorte de marche ou frontière militaire de la république batave, c'est à peine si le Brabant et la Flandre osèrent protester. C'était, au reste, en français que les Flamands eux-mêmes composaient des mémoires, des pamphlets, qu'on ne traduisait pas toujours dans la langue populaire. Celle-ci avait d'ailleurs perdu son ascendant par la haine même qu'inspirait la politique impitoyable de la Hollande. Les garnisons hollandaises, qui se maintinrent en Belgique jusqu'en 1782, n'y répandirent pas le goût de la langue néerlandaise. Spectacle bizarre : les Pays-Bas, depuis qu'ils étaient définitivement adjugés à l'Autriche, semblaient s'éloigner de l'esprit germanique. Il est vrai que, même en Allemagne,

engouement pour la littérature française ne put être vaincu qu'après une ardente croisade prêchée et conduite par Lessing. Autant que Frédéric II de Prusse, Marie-Thérèse d'Autriche aimait le français, tout en l'estropiant jusque dans l'orthographe. Ni l'impératrice ni ses habiles conseillers ne songèrent à établir à l'université de Louvain une chaire de flamand à côté de la chaire de littérature française. Dans les colléges thérésiens qui devaient remplacer et surpasser les colléges des jésuites, « la langue maternelle » n'occupa qu'une place assez restreinte.

Les intérêts politiques s'ajoutant aux antipathies religieuses, on oublia l'identité du hollandais et du flamand. En 1780, l'Anglais Shaw (*Essai sur les Pays-Bas autrichiens*) crut pouvoir prédire le triomphe de la langue française en Belgique. Quoique l'Académie eût été fondée pour développer surtout les goûts littéraires trop négligés par l'université de Louvain, il n'y eut pendant longtemps que des mémoires purement scientifiques. Malgré l'égalité des deux langues revendiquée par le règlement organique du 16 décembre 1772, on ne rencontre presque pas de dissertations flamandes. Encore sont-elles souvent traduites en français pour la facilité des académiciens.

Tandis qu'en Hollande on créait des sociétés d'émancipation intellectuelle, tandis qu'on y préparait une renaissance littéraire où l'on voyait déjà des écrivains tels que Bellamy, Nieuwland, Van Alphen, Simon Stijl, Feith, Élisa Becker, Agatha Deken, Helmers et Bilderdijk, la Belgique semblait vouée à une décadence irrémédiable. A côté de libelles sans goût, sans style, on n'imprimait plus que d'informes et barbares traductions du français. Willems (*Verhandeling*, II, 203) ne connaissait rien de comparable à cette léthargie de la fin du XVIII[e] siècle. Snellaert (*Rapport quinquennal*, 1855) ajoute : « Ce n'était plus que le vain bourdonnement d'un instrument délabré. » Il suffit, pour justifier ces paroles sévères, de lire quelques pages des *Mémoires* du capucin Vervisch, grotesque aumônier de Liefkenshoek et puéril partisan de l'Autriche. D'autant plus éloquent nous apparaît, malgré son style rude et fruste, l'avocat vonckiste Verloo, quand, en 1788, au milieu de l'affaissement général, il appelle la vieille langue flamande au secours des idées nouvelles. « Cette langue néerlandaise, » s'écrie-t-il, « a été la langue de la liberté (*de tael van den vrijdom*) à l'époque où nous devancions la civilisation européenne. Hollandais ou flamand, ce n'est qu'un seul idiome, admirablement doué pour les conquêtes de l'esprit. Mais

que notre chute est profonde, et combien les dominations étrangères nous ont été fatales! Nous ne connaissons plus notre passé héroïque; nous avons quitté les grandes études, les fortes lectures, et nos paysans, quand ils lisent, ne trouvent plus que des niaiseries! Hâtons-nous donc de nous inspirer des littératures nouvelles de l'Allemagne, de la Hollande et même de la France; tâchons, ô Néerlandais, de créer un théâtre national qui puisse épurer, éclairer notre patriotisme; sortons enfin des ténèbres gothiques! Ce que nous avons été, nous pouvons l'être encore dans l'art, dans la liberté, dans l'industrie, dans le commerce. Remontons à notre génie, en retournant à notre vieille langue maternelle et en la remettant au service de tous les progrès! » Mais ce chaleureux appel n'eut pas d'écho.

BIBLIOGRAPHIE. — Histoires générales de la littérature néerlandaise : Jonckbloet (2e éd., 1873); Visscher, *Leiddraad*, 1854-1857; Snellaert (4e éd., 1866); J. Ten Brink, *Schets*, 1869; Alberdingk Thym, *De la littérature néerlandaise* (*en français*); Van Vloten, *Beknopte Geschiedenis*; Willems, *Verhandeling over de ned. tael en letterk.*; Hofdyk, *Geschied.*, 1864.

J. Grimm, *Deutsche Grammatik* (1840), *Reinhart Füchs*; Hoffmann von Fallersleben, *Horæ Belgicæ*, 1830-1862; Willems, *Belgisch Museum*; Serrure, *Vaderlandsch Museum*; Alberdingk Thym, *Dietsche Warande*; publications des *Vlaamsche Bibliophilen*, à Gand; publication de la *Maatschappij van Nederl. letterk.*, à Leyde; Bormans, *Sinte-Kristina*, *Sinte-Servatius*, *Parthenopeus*, *Jan Praet*; Mone, *Übersicht der Nied. Volksliteratür*; *Untersüchung, Z. heldensage*; *Anzeiger*, etc.; La *Germania* de Pfeiffer, 1856-1874; Koberstein, *Grundriss der Geschichte de Deutsche National literatur*, 5e éd.; Gervinus, *Geschichte d. d dichtung*, 5e éd.; Jonckbloet, *Gesch. der midd dichtkunst*; *Étude sur le roman du Renart*; Moltzer, *Gesch. van het wereldlyk tooneel*; *Bibliotheek van middelnederland. letterkunde*; Van Vloten, *Het nederlandsch Kluchtspel*; *Verzameling van Nederl. prozastukken*; Ed. Van der Straeten, *Le théâtre villageois en Flandre*; Schotel, *Geschied. der Rederijkers*, 2e éd., 1872; Edw. Van Even, *Het landjuweel van Antwerpen*; P. Van Duyse, *Verhandeling over den Nederlandschen Versbouw*; *Cats' invloed op de Vlaamsche letterkunde*; *Verhandeling over den invloed der rederijkkamers*; J. Heremans, *Dichterhalle*; Elcoo Verwys, *Bloemlezing uit middelnederlandsche dichters*; Serrure, *Letterkundige Geschiedenis van 't Graefschap van Vlaanderen*, 2e éd., 1872; Dr De Jager, *Lof van Vondel*; Gaillard, *De l'influence exercée par la Belgique sur les Provinces-Unies*; W. de Clercq, *Koninklijk Nederl. Instituut* (mémoire couronné); Ferd. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, 1858-1869; Marcus van Vaernewyck, *Die Beroerlicke tijden*; L. De Baecker, *Les Flamands de France*; Ph. Blommaert, *Oudvlaamsche gedichten*; *Nederduitsche Schrijvers van Gent*; Ed. Kausler, *Altniederlandische Gedichte*; John Bowring, *Batavian Anthology*; N. Cornelissen, *De l'origine... des chambres de rhétorique*; Angillis en Van Even, *Werken der Vlaamsche dichteressen*; Tuinman, *De oorsprong en uitlegging van Nederl. Spreekwoorden*; J. Sartorius, *Adagiorum Chiliades*; Tunnicius, *Die alteste Niederd. Sprichwörtersammlung*, Berlin, 1870; W. Suringar, *Over de proverbia communia, de oudste verzameling*; Willems et Snellaert, *Oudvlaamsche liederen*; V.-H. Delecourt (Vanden Hove), *Le flamand, son passé, son présent, son avenir*; Oudemans, *Bijdragen tot een middel- en oudnederlandsch woordenboek*; Delfortrie, *Mémoires sur les analogies des langues flamande, allemande et anglaise*; P. Lebrocquy, *Analogies linguistiques*; J. Van Lennep, *De Werken van Vondel*; W.-C. Ackersdijck, *Observations sur la langue flamande* (trad. du baron Van Ertborn, Anvers, 1821); O. Delepierre, *De l'origine du flamand d'après Bosworth*, etc.

XVIII

LITTÉRATURE FLAMANDE CONTEMPORAINE,

Par M. J. STECHER,
Professeur à l'université de Liége.

Domination française. — On pourrait croire que, sous la domination française (1797-1815), c'en était fait d'une littérature qui n'avait pas pu se réveiller au bruit de la révolution brabançonne. Les vonckistes et tous ceux qui avaient rêvé quelque réforme politique adoptèrent avec enthousiasme les principes de 89; l'usage de la langue française, que l'engouement avait déjà favorisé depuis plus d'un siècle, était devenu une nécessité générale : sous la république et sous l'empire, les journaux et les livres français offraient l'avantage de mieux faire connaître les grands intérêts de l'époque, les révolutions, les batailles et les conquêtes. D'autre part, la langue flamande était suspecte comme au temps des Espagnols, et la persécution officielle était implacable. Le 24 nivôse de l'an VI, la police française exige que la *Gazette van Belgis* change son titre qui paraissait dangereux. Un arrêté du 24 prairial an XI ordonne que tous les actes publics soient rédigés en français. Le 21 décembre 1812, l'empereur Napoléon défend la publication de tout journal flamand dont le texte ne serait pas accompagné d'une traduction. Quant à supprimer les journaux qui déplaisaient, c'était pour le despote un jeu banal. Il n'avait pas même besoin d'invoquer un prétexte. « Néanmoins, dit

Willems (*Verhandeling*, II, 204), cette tyrannie du français a été moins funeste que l'inertie des Belges aux XVIIe et XVIIIe siècles. » Ces fortes secousses allaient réveiller le génie national.

Insensiblement la fidélité aux vieilles traditions se modifie au contact des idées modernes. Un des meilleurs poëtes d'alors, P.-J. De Borchgrave, de Wacken, compose en 1790 une *Ode à la liberté* pour concilier le passé avec l'avenir. En 1807, au grand concours des Catherinistes d'Alost, il chante à côté de Lesbroussart la *gloire des Belges* et l'emporte sur tous les rhétoriciens flamands. Il leur était supérieur, parce qu'il avait été le premier à s'inspirer des poëtes hollandais de l'école nouvelle. Robyn de Vracene, son rival, alla plus loin dans la transformation des idées. Après avoir célébré la patrie, ses soldats, ses poëtes et ses peintres, il trouvait des vers énergiques pour flétrir l'inquisition; il aimait à traduire des poëtes français en même temps qu'il composait des comédies et des tragédies flamandes.

Vers la même époque, deux prêtres, Stevens de Lierre et Stichelbaut de Gand, renouvellent un peu la poésie biblique en imitant les Hollandais. Hofman de Courtrai, improvisateur et dramaturge fécond, Walthée de Gand, acteur populaire, Van Daele d'Ypres, fondateur d'une revue (*Tijdverdrijf*, 1805) destinée à épurer la langue littéraire, le chanoine Coninckx de Saint-Trond, poëte didactique en français, épigrammatiste et surtout fabuliste en flamand, tous ces noms assez peu connus méritent pourtant une place dans l'histoire des idées nationales. Nous citerons même, à ce point de vue, deux pamphlétaires gantois dont les écrits bizarres attestent également ce mélange curieux de tradition flamande et d'influence étrangère. Antheunis commença en 1799 *de Protocole Jacobs* où, dans un style archaïque, mais dans un esprit libéral, même républicain, il flétrissait les fonctionnaires tyranniques (*roffianen stroopers*). Karel Brouckaert, avec plus de verve, mais avec moins de goût, publia d'abord *Vader Roelandt pendant van Père Duchêne*, où, sous la violence du langage à la mode, il cherchait à propager une sorte de libéralisme modéré; plus tard, il dirigea contre ses adversaires politiques, mais surtout contre les préjugés et les superstitions, un pamphlet hebdomadaire intitulé *Sysse-Panne* (la Saucière). Son roman *Jellen en Mietje*, curieuse photographie des ouvriers gantois, ne put être publié qu'après Waterloo, parce que l'auteur s'était refusé à faire la traduction française exigée par les décrets de l'empire. Trois savants, Coppens, Verviers et Dierickx, firent paraître en 1791 la satire : *Die excellente Printcronike van Vlaenderen*, où l'esprit français semble inspirer les ennemis du vandernootisme.

Pour achever de prouver qu'en somme le contre-coup des grands événements de cette période devait aboutir au réveil des lettres flamandes, il ne serait pas difficile de retirer bien des noms de l'oubli: mais l'esprit n'apparaît guère que dans les boutades de l'Anversois Cornelissen, quand il renonce à plaisanter en vers français. C'est

alors que l'historien des chambres de rhétorique et le savant apologiste d'Artevelde réalise à merveille cette fusion du génie flamand et les éléments étrangers, qui devait en quelque sorte compenser la perte de notre indépendance.

La période d'union néerlandaise. — Le royaume des Pays-Bas, dotant enfin les Belges de cette pleine autonomie qu'ils avaient si longtemps souhaitée, leur donnait aussi une constitution, une presse, une tribune et d'autres instruments de liberté. Or, si les Flamands, sous l'empire français, avaient été stimulés par la guerre même qu'on faisait à leur idiome, s'ils avaient bravé la police pour fédérer leurs gildes littéraires, à l'imitation du groupe formé par les rhétoriciens de Bruges, de Courtrai, d'Ostende et d'Ypres, quel ne serait pas l'élan néerlandais dans cette carrière ouverte enfin à tous les efforts de l'intelligence? En même temps que la grande industrie, le haut enseignement s'établissait aux deux pôles du pays; à Liége et à Gand, le flamand était considéré comme une langue nationale et même officielle. Les professeurs hollandais arrivaient en Belgique, comme, au XVIe siècle, les professeurs belges étaient allés en Hollande. A Liége, Jean Kinker, le véritable rival du poëte Bilderdijk, aussi hardi penseur que brillant artiste, commençait dès 1817 à l'université un cours de littérature néerlandaise. Il préférait la désinvolture flamande à la sévérité batave. Par l'entrain de sa parole, l'élévation de ses idées, la solidité de sa science, la sûreté de son goût, il réussit à vaincre les préjugés et les défiances des Wallons. Il finit même par constituer le cercle *Tandem*, où les causeries philosophiques sur Kant se mêlaient utilement aux lectures, aux commentaires et aux analyses de Vondel, de Gœthe et de Schiller. Vers la même époque, à Gand, le professeur Schrant, prêtre catholique et prosateur élégant de l'école de Van der Palm, publiait un *Discours d'ouverture* qui remuait les esprits. Après une brillante énumération d'écrivains appartenant à la Belgique aussi bien qu'à la Hollande, il insistait sur l'originalité, la souplesse, la richesse et l'euphonie du véritable néerlandais. Il put bientôt propager ses idées dans les écoles communales, dont il fut un des principaux organisateurs. A Anvers, le baron Van Ertborn traduisait une curieuse dissertation du juge Ackersdijk, où le style des vieux Flamands et la naïveté des dialectes belges étaient signalés comme devant assouplir et retremper le hollandais trop classique, trop raide, trop *deftig*.

Ces appels aux études, aux progrès, aux interprétations larges et philosophiques de l'ancienne grandeur nationale, ces efforts trop peu connus pour réveiller un peuple qui s'était assoupi depuis deux siècles, comment n'auraient-ils pas réussi? Ne se faisaient-ils pas sous les auspices d'un gouvernement dont le premier devoir semblait être de reprendre les grandes traditions du XVIe siècle? Mais on est bien étonné d'apprendre, par l'histoire intime de ces premières années de restauration, combien le problème était délicat. Quoique sous la république et sous l'empire on n'eût pas cessé de cultiver le flamand, quoiqu'on eût même consenti à chanter des victoires françaises et à représenter des comédies françaises rien que pour obtenir la faveur de quelques représentations en langue flamande, néanmoins, quand il fallut se *néerlandiser*, on résista comme s'il s'était agi de perdre encore une fois la vie nationale. Les rhétoriciens, qui jusque dans les villages avaient persisté à rimer, ne le faisaient que dans un style baroque et qui, jusque dans l'orthographe, s'éloignait de tous les usages de la littérature hollandaise. En Brabant comme en Flandre, le peuple avait fini par croire que les deux dialectes néerlandais formaient deux langues aussi étrangères l'une à l'autre que l'avaient été entre eux les deux groupes des Pays-Bas. C'est ce qui, jusqu'à un certaint point, explique comment les Flamands ont pu pétitionner en 1829 contre la langue néerlandaise. L'oubli de l'histoire nationale, signalé dans le manifeste de Verloo que Schrant venait de rééditer à Gand, amenait les malentendus les plus déplorables. Ils étaient encore aggravés par la politique malhabile de Guillaume.

Un petit nombre de Flamands, éclairés par l'étude des livres modernes français, allemands et hollandais, appréciaient mieux les difficultés nationales. Ils savaient très-bien distinguer, entre les adversaires de la langue néerlandaise, ceux qui regardaient le hollandais comme étranger, comme hérétique, de ceux qui n'aimaient la civilisation que par le triomphe de la langue française. Un ami de Van Ertborn et du peintre Van Brée, Jean-François Willems (1793-1846) fut le type de ces patriotes. Enfant de la Campine, il représentait à merveille ce caractère flamand, à la fois tenace et cordial. Son père l'avait poussé de bonne heure aux études, et ses camarades des deux rhétoriques de Lierre avaient applaudi ses essais de déclamation et de poésie flamande. Mais ce dilettantisme changea rapidement par la lecture des poëtes hollandais et français. Dès 1812, au concours de Gand, il l'emportait par son style qui rappe-

ıit un peu la correction hollandaise. Il devait aussi ces progrès à la ·équentation des instituteurs d'Anvers qui avaient en 1803 formé › cercle *Tot nut der jeugd*, destiné à jouer un grand rôle dans la enaissance flamande. Il fut bientôt le membre le plus actif pour les ublications littéraires et pour les représentations dramatiques. ommé archiviste de la commune, il fait de l'histoire son principal ıstrument de propagande. En 1814, dans ses vers éloquents, il chante ›ur à tour les *Ruines* accumulées par la domination étrangère et la éhabilitation (*herstelling*) de la langue nationale. Avec l'établisseıent du nouveau royaume son horizon s'est agrandi. Il veut que la ttérature coopère à la restauration des Pays-Bas. En 1818, dans on épître *aux Belges*, il conjure ses concitoyens de s'entendre vec leurs frères du nord pour reconstituer l'antique union des ix-sept provinces. En 1819, comme il s'aperçoit que l'ignorance st la principale cause du dédain qu'on affecte pour la langue de larnix et de Vondel, il commence sa curieuse histoire littéraire *Verhandeling*), où il démontre, par l'éloquence des faits, combien st grande la part des Belges dans l'héritage littéraire des Néerıadais.

En 1824, à propos d'un concours institué par la *Concordia* de Bruxelles, il compose en style élégant et limpide une dissertation pleine d'humour et de science. y fait voir aux plus obstinés que, malgré les divergences d'orthographe introuites par Desroches pour le sud et par Siegenbeek pour le nord, il ne devrait y voir qu'une seule langue littéraire établie de commun accord, par les concessions ıutuelles des Flamands et des Hollandais (*Over de hollandsche en vlaemsche schryfyzen van het nederduitsch*). C'est dans le même esprit d'union et de tolérance u'il répond aux attaques violentes des prêtres Buelens de Malines et Thys de Wyeghem. Partout on le voit attentif à faire valoir tout ce qui peut dissiper les préıgés et les antipathies. Aussi reproche-t-il à Vanden Broeck d'Alost d'avoir, en 817, compromis la réconciliation en se faisant trop hollandais dans son manifeste *Vadeelige gevolgen*) contre l'indifférence littéraire des Brabançons. L'idéal de Villems, c'est l'unité néerlandaise respectant toutes les nuances, c'est l'ordre favosant la liberté. Au fond, il regrette encore la mélodie de la diction west-flamande, ; quand il publie ses vieux proverbes (*Keur van nederduitsche spreekwoorden*), est que souvent, dans son cercle anversois, il en a fait ressortir la grâce et la naïeté thioise. Bien mieux que ces littérateurs fourvoyés sous la domination franise, il visait à féconder le passé au souffle des idées nouvelles. Il savait porter s regards au delà des frontières, alors même qu'il livrait chaque jour bataille our la conservation du patrimoine national. La polémique devint plus passionnée mesure que, grâce aux fautes du gouvernement, se réalisait l'union des libéraux des catholiques. Il faut étudier les moindres œuvres de Willems pour s'expliıer les fatalités de 1830. Avait-il le pressentiment de la révolution quand il lisait la *Concordia* son beau discours sur le divorce national du XVIe siècle? Il semble

le dire quand il s'attache à montrer que Brabançons et Hollandais se complètent à merveille, et qu'il s'efforce d'écarter la formule du trop spirituel De Pradt: *le Hollandais est un Belge perfectionné.* A tout prix, Willems voudrait apaiser les susceptibilités provinciales. C'est dans sa chanson des *Belges aux Bataves*, dont il fit aussi la musique, que se rencontre une touchante expression de ses rêves de fraternité. Ils devaient être bientôt détruits.

INDÉPENDANCE ET RENAISSANCE. — La révolution de 1830 amena d'abord chez les Flamands, presque autant que chez les Wallons, une réaction aveugle contre tout ce qui était hollandais. On n'épargna pas même la langue littéraire, dont l'ancien gouvernement avait introduit partout l'enseignement intégral et méthodique. Cet idiome rappelait aux uns le protestantisme; aux autres, la centralisation gouvernementale. Le français que, sous Guillaume même, la contrefaçon bruxelloise avait singulièrement favorisé, le fut encore bien plus par l'entraînement général. C'était, pour beaucoup d'ardents et sincères patriotes, l'unique langue de la liberté et de l'indépendance. Les littérateurs qui se préparaient à renouveler le flamand sous les auspices du royaume des Pays-Bas s'arrêtèrent un moment étourdis, consternés par la soudaineté des événements politiques. Cependant l'administration néerlandaise avait trop bien organisé les écoles pour n'y pas laisser des traces de son amour du progrès. D'un autre côté, la constitution belge, par l'appel qu'elle faisait aux initiatives individuelles, hâta l'éclosion de tout ce que le régime vaincu avait semé dans le champ de l'intelligence. Ici encore, comme à l'époque de Maerlant et de Marnix, la liberté devait être féconde. Elle allait produire le *mouvement flamand*, qui devait être une des plus intéressantes manifestations du génie national. Mme la baronne von Reinsberg von Düringsfeld, qui a étudié de près les origines de la « croisade flamingante, » va même jusqu'à prétendre que c'est à la gallomanie de 1830 qu'il faut attribuer, par contre-coup, l'essor de la nouvelle littérature (*Von der Schelde bis zur Maas*, I, XIV).

Dès 1831, on voit poindre les premiers germes de cette renaissance. Willems, soupçonné d'orangisme, avait dû quitter Anvers et accepter une place à Eecloo. Mais sa nature, à la fois enthousiaste, sociable et studieuse, attira rapidement autour de lui un groupe littéraire; on y comptait Ledeganck, Rens, Verviers, Van Damme et Blommaert. Dans leurs causeries, dans leurs discussions, ils réveillaient les meilleurs souvenirs de la vieille poésie.

En 1834, dans sa préface du *Reinaert* qu'il venait de mettre en jolis vers modernes, Willems rappelait que, s'il avait toujours combattu l'influence française,

il n'avait pas moins résisté à l'étroitesse hollandaise, à l'exclusivisme (*bekrompenheid*). Comme le vieux poëte qu'il faisait revivre, il était franchement Flamand et Belge. C'est ce qui lui valut bientôt la protection de son généreux adversaire Van de Weyer, auquel il avait adressé en 1826 sa lettre *De la langue belgique*. Il fut donc nommé en 1835 receveur à Gand. Dans cette nouvelle résidence, avec son esprit tolérant, son entrain brabançon, son style limpide, son zèle linguistique, sa grande érudition, il devait bientôt mériter le surnom de *Père du mouvement flamand*. C'était l'homme le mieux doué, le mieux préparé pour avancer cette réconciliation du vieux flamand et du hollandais moderne, qu'on avait tant de fois inutilement essayée. Dans sa vaste correspondance (P. De Decker, *Notice acad.*, M. Rooses, *Briefwisseling*), on peut voir combien il s'efforçait de rester Flamand tout en cherchant des horizons nouveaux. Le flamingant n'est pas loin d'être cosmopolite dans ses lettres au Suédois Kalkar, au Russe Koutorga, aux Anglais Dibdin, Heber, Kemble, Bosworth, aux Français Leglay, Barrois, Jubinal, Techner, aux Allemands Mone, Hoffmann, Bettmann, Warnkœnig, Thiersch, Lœbel, Julius, Kausler, aux Hollandais Bilderdijk, Siegenbeek, J. et A. De Vries, Falck, Visscher, Groen van Prinsterer, etc. Pendant dix ans, il déploya une activité prodigieuse pour sa propagande patriotique. Elle l'était surtout en ce que, par ses publications (*Belgisch Museum*, *Oude vlaamsche liederen*, *de Brabantsche Yeesten*, *de Rijmkronijk van Jan van Heelu*, *Elnonensia*, *Reinaert*, etc.), il excellait à trouver et à faire trouver par ses nombreux émules les plus magnifiques documents de l'originalité flamande.

Au reste, Willems n'était pas seul à concevoir l'espérance d'un renouvellement littéraire. Dès 1834, Blommaert fonde à Gand, sous le titre de *Nederduitsche letteroefeningen*, une revue d'encouragement et de critique où s'essayent Blieck, Ledeganck, Van Duyse, Serrure et Mlle Doolaeghe. Dans la même ville, la même année, paraissait un annuaire poétique (*Nederduitsch letterkundig jaarboekje*) qui compte aujourd'hui quarante-deux années d'existence. Ce petit moniteur de la jeune littérature, fondé par Rens et Frans de Vos, osait défendre l'orthographe hollandaise contre les préjugés flamands. Il osait aussi s'inspirer de Voltaire et de Victor Hugo. L'année 1836 fut plus féconde encore. Tandis qu'à Gand la société *de Taal is gansch het volk* publiait ses premiers travaux dans les suppléments (*Bijdragen*) de la *Gazette van Gent*, à Anvers on réorganisait la vieille rhétorique *Olijftak*, où se réunissaient Conscience, Delaet, Van Ryswyck, Vander Voort, etc. Le gouvernement belge, il ne faut pas l'oublier, ne s'était pas longtemps montré indifférent à ces efforts littéraires. Le concours qu'il institua dès 1834 pour la célébration poétique de l'indépendance nationale fit même surgir un vrai poëte, un des meilleurs que la Flandre ait produits. Ledeganck (1805-1847) secoua brusquement les entraves de la vieille rhétorique, et, pour chanter la patrie nouvelle, devina presque l'idiome nouveau. Son ardeur,

nourrie encore par Lamartine, Byron et Schiller, lui donna bientôt les plus belles inspirations. Dans un style qui a toute la facilité du vieux thiois sans renoncer à l'élégance du néerlandais moderne, il composa de gracieux poëmes (*le Castel de Zomerghem*), de pénétrantes élégies (*la Tombe de ma mère*) et des odes où le souvenir de nos grandes communes (*les Trois Villes Sœurs*) l'élevait jusqu'au vrai lyrisme. Deux ans après ce concours national, où se firent encore remarquer Blieck et Van Ryswyck, le roi Léopold proposait un prix pour la meilleure dissertation sur l'unité orthographique. C'était reconnaître officiellement l'importance de la vieille langue.

Mais cette importance se révéla bien mieux par la rapide popularité de l'école d'Anvers où, comme autrefois, peintres et littérateurs rivalisaient d'ambition nationale. Tandis que Wappers et De Keyser s'inspiraient des sujets romantiques et des traditions brabançonnes, Théodore Van Ryswyck par ses poésies originales (*Eigenaerdige verhalen*), et Henri Conscience par son roman (*het Wonderjaer*), consacraient l'autonomie du flamand (1837). Le romancier surtout semblait avoir trouvé du premier coup un style définitif. Rarement un roman a eu chez les Flamands un succès aussi rapide, aussi général. C'était, dans une langue à la portée de tout le monde, l'émouvante histoire de notre lutte héroïque contre la tyrannie espagnole. C'était l'évocation de l'année sinistre 1566 qui faisait surgir une seconde renaissance.

L'an d'après (1838), l'enthousiasme fut encore accru par la publication du *Lion de Flandre*, où le jeune romancier anversois célébrait une autre lutte nationale, celle qui nous fit triompher à Courtrai. Si sa prose avait un peu perdu en simplicité ce qu'elle avait gagné en énergie, elle reparut bientôt remarquablement assouplie dans deux contes touchants que connaissent aujourd'hui les principales littératures de l'Europe : *Hoe men schilder wordt* (Comment on devient peintre) et *Wat eene moeder lijden kan* (Ce qu'une mère peut souffrir).

N'est-il pas étrange qu'en 1837, le *Gids*, revue admsterdamoise qui commençait alors sa grande lutte contre la littérature trop raide et trop classique, n'ait vu dans ce mouvement flamand que de la vanité locale et comme une résurrection des *Rederijkers?* Les spirituels critiques attachaient trop de prix à quelques querelles sans portée. Ce ne fut qu'en 1845 qu'ils parurent s'apercevoir que le réveil des lettres flamandes ne se ferait ni au profit des rhétoriciens trop naïfs, ni en faveur de l'école exclusivement batave et trop so-

lennelle. Ils reconnurent enfin leur propre cause dans celle de la littérature d'Anvers et de Gand. Quoi qu'il en fût, le mouvement se propageait. A Louvain, par l'influence de l'abbé David, savant professeur de l'université, on vit naître, dès 1837, la société *Tijd en Vlijt* et se reconstituer deux cercles qui remontaient au xve siècle : *Roos en Eikel* et le *Kersouwken*.

En 1840, cent mille signatures sont apposées sur une pétition rédigée par Willems et qui réclame l'emploi du flamand pour l'administration locale, provinciale et centrale, pour les tribunaux, enfin pour l'Académie, les universités, les athénées et toutes les écoles publiques. M. De Decker défend les pétitionnaires à la chambre et dans un article de la *Revue de Bruxelles*. Le *Médiateur* (*Middelaer*) de Louvain, l'*Étoile du Nord* (*Noord Star*) d'Anvers et la *Feuille littéraire et artistique* (*Kunst- en Letterblad*) de Gand étendent la critique et favorisent ou conseillent les débutants littéraires. Le rapport sur le concours de 1836 fut publié en 1841. L'auteur, M. Bormans, fit adopter dans l'orthographe d'importantes modifications. Le gouvernement y adhéra sans réserve. Aussitôt, dans la West-Flandre, les *particularistes* (comme on les a nommés depuis) s'écrient que le flamand des Pays-Bas catholiques va prendre la livrée hérétique des *dominés* calvinistes. Ils réclament le maintien de l'orthographe introduite par Desroches. L'abbé de Foere, membre de la chambre des représentants, secondé par deux instituteurs, Bôn et Behaegel, organise à Bruxelles une vive propagande « contre l'orthographe orangiste et antipatriotique. » En pleine chambre, M. De Decker est obligé de prouver à M. de Foere l'innocuité politique de la nouvelle orthographe. En revanche, deux congrès linguistiques se tiennent, l'un à Anvers, l'autre à Gand, et les principaux littérateurs déclarent adopter l'orthographe officielle. Van Ryswyck et Van Duyse satirisent les « desrochistes ». Cependant l'œuvre unitaire de la commission ne fut réellement achevée qu'en 1864, lorsque le gouvernement belge adopta définitivement une orthographe qui ne laissait plus subsister aucune différence entre le flamand et le hollandais. D'un autre côté, la tradition séparatiste s'est maintenue jusqu'à nos jours. Les abbés Gezelle, De Bo et Duclos, de la West-Flandre, combattent, non sans talent, l'unification néerlandaise dans une revue hebdomadaire (*Rond den heerd*, Autour du foyer). Ils voient dans le retour à l'ancienne orthographe une question de religion et de nationalité. L'existence de cette secte bizarre, récemment signalée à l'Académie de Belgique par M. Nolet, explique comment, sous Guillaume,

une partie de la Flandre a pu être radicalement antinéerlandaise.

Cependant, à mesure qu'entre la Belgique et la Hollande on oubliait *de oude veeten* (les anciennes inimitiés), le mouvement flamand se prononçait plus nettement. Les *flamingants*, c'est-à-dire les partisans du réveil littéraire, usant de plus en plus des libertés constitutionnelles, multiplient les cercles et les fédérations. Les Anversois Delaet, Vander Voort et Sleeckx fondent à Bruxelles le *Vlaamsch-Belgie* et le *Midden-Comiteit* (comité central). Le spirituel et sympathique ambassadeur Falck (*l'homme de l'Europe,* comme disait Talleyrand) reconnaît que ce mouvement dépasse les proportions d'un simple dilettantisme. Des Wallons mêmes s'associent à ces efforts. Un élève de Kinker, M. l'avocat Jottrand, parle et écrit en flamand en faveur de la cause flamande. Le Montois Delecourt publie en 1844 une savante brochure intitulée : *la Langue flamande, son passé et son avenir*. Il propose une reconstitution de l'ancien groupe *niederdeutsch* ou bas-allemand. Plus tard, l'Anversois C.-J. Hansen signalait le mouvement *plat-deutsch* (Klaus Groth, Fritz Reuter, etc.) qui, dès 1850, avait été provoqué par l'exemple des flamingants. A son tour, il préconisait la fusion entre le hollandais, le flamand et le bas-allemand pour former l'unité thioise (*dietsch*). D'autres allèrent plus loin encore, tendant plus ou moins à ce qu'on pourrait appeler le *Pangermanisme*. Il était naturel que, dans leur réaction contre l'influence française, les littérateurs flamands fussent tentés de chercher un auxiliaire au delà du Rhin. La sympathie allemande ne semblait pas pouvoir leur faire défaut. Dès 1838, à Breslau, une brochure (*Vlaemsch und französisch in Belgien*) du professeur Hoffmann von Fallersleben, ne laissait aucun doute à cet égard. En 1845, au moment où P. Lebrocquy publie ses *Analogies linguistiques* entre toutes les langues de la Germanie, tandis qu'une importante revue anversoise prend le titre d'*Union linguistique* (*Taelverbond*), Dr J.-W. Wolf, Delecourt et Vleeschouwer fondent à Bruxelles une revue, *de Broederhand* (*la Main fraternelle*), destinée à débattre les intérêts communs entre la Belgique et l'Allemagne. En 1847, Gustav Hofken publie à Brême deux volumes (*Vlamisch-Belgien*) destinés à faire connaître aux Allemands l'importance politique et sociale de cette renaissance. La même année, le chantre d'Ambiorix, M. Nolet de Brauwere, s'adressait « aux Germains », et un autre poëte, Van Duyse, organisait à Gand la première fête du *Duitsch-Vlaamsch Zangverbond*.

Ce fut en 1847 que parut un manifeste ou déclaration des principes (*Verklaring van grondbeginselen*) pour énumérer des griefs, pour sommer le gouvernement d'intervenir et pour expliquer que le mouvement flamand n'était nullement dirigé contre l'unité belge. Des brochures de Snellaert, de P.-J. Van Kerckhoven, de Zetternam, etc., développèrent ces idées. En 1859, on publia le rapport de la commission instituée par le gouvernement pour examiner à fond toute la question flamande. Mais, au point de vue de l'histoire littéraire de notre pays, il convient particulièrement de citer les concours, les fêtes dramatiques, les conférences scientifiques, historiques ou littéraires, et les treize grands congrès linguistiques (*Taal-congressen*). Ces dernières réunions sont de véritables assises qui se tiennent tantôt en Hollande, tantôt en Belgique. A ces « grands jours » se donnent rendez-vous tous les littérateurs néerlandais du nord et du sud. A côté de questions purement grammaticales et pédagogiques, on en agite d'autres qui touchent à l'avenir social et national. Le premier de ces congrès, qui fut ouvert à Gand en 1849, eut une grande portée. C'est là surtout que se sont développées les idées

qui concernaient la fraternisation littéraire, l'unité orthographique, la formation d'un grand dictionnaire national, etc. C'est de ce congrès encore qu'il faut dériver la formation du *Willemsfonds* qui, dès 1851, centralisa les efforts de tous ceux qui voulaient faire de la langue flamande un instrument de civilisation et d'émancipation intellectuelle. Parmi les 1,400 membres que cette société compte aujourd'hui (1875), on cite des Wallons, des Allemands et même des Français. Les 80 volumes publiés par ce cercle ont déjà répandu dans le peuple flamand un grand nombre de vérités utiles.

Les romanciers. Le roman a eu dans la nouvelle littérature une influence considérable. C'est dans ce genre si fécond et si varié qu'on peut encore le mieux reconnaître l'empreinte de la vie moderne, quand ce ne serait que par l'importance accordée enfin à la prose. Elle n'est plus reléguée à l'arrière-plan, comme on l'a vue dans les époques précédentes. On est tenté d'attribuer cette révolution aux romans historiques des imitateurs hollandais de Walter Scott et de Cooper (Loosjes, Van Lennep, etc.). Mais, tandis que le nord gagnait à ces efforts plus de simplicité, plus de naturel, les Flamands ont, au contraire, élevé leur idiome au-dessus de la vulgarité des deux derniers siècles. En outre, ils ont pu parler enfin de leurs vieilles traditions, sans se détourner ni de l'actualité ni de l'avenir. Henri Conscience, le chef de la nouvelle école, formé par une éducation à demi française et gardant toujours dans son talent quelque chose de français, comme l'observe Mme Von Reinsberg von Düringsfeld, représente bien ce rajeunissement de l'ancien idiome. Après avoir composé une histoire populaire de la Belgique, Conscience s'est attaché à en dramatiser les principales époques. Dans *Hlodwig en Clotildis*, il peint la société mérovingienne; dans les *Kerels van Vlaenderen*, il fait revivre le type saxon de nos populations maritimes; dans *Artevelde*, la politique déjà belge du *saige homme* est représentée aux prises avec la démagogie. Au XVIIe siècle se rattachent *Batavia* et le *Bourgmestre de Liége* (Sébastien de la Ruelle). La *Guerre des Paysans* est un remarquable tableau de nos luttes de 1798, et l'on doit même citer quelques pages de l'autobiographie du romancier (*Révolution de* 1830), où il retrace assez vivement l'époque de nos *volontaires*.

Mais, s'il a réussi à éveiller pour le flamand la sympathie et le respect des Hollandais, s'il a trouvé des traducteurs et des critiques enthousiastes en allemand, en français, en anglais, en bohémien, en polonais, en danois, en italien, c'est principalement par ses peintures si vraies et si simples de la Campine et de la Flandre contemporaines. Il a pour ces choses si humbles et d'apparence si prosaïque

l'œil du peintre anversois. Il y ajoute une note mélancolique, discrète et comme instinctive. Le *Loteling*, qui se place avec avantage à côté du *Conscrit de* 1813 d'Erckmann-Chatrian, a mérité d'être utilisé par A. Dumas dans *Conscience l'innocent*. Il y a la même fidélité d'observation dans *Baes Gansendonck*, *Houten Clara*, *Rosa l'aveugle* et *Siska van Rosemael*. Le *Gentilhomme pauvre* est si émouvant qu'on en oublie l'invraisemblance. Dans cette tragédie domestique, il y a du Rembrandt. *Rikke-tikke-tak* est une paysannerie gracieuse. *Moeder Job* est un admirable type de bourgeoise flamande, patiente et courageuse, et l'on ne s'étonne pas que ce caractère efface tous les autres autour de lui. La critique européenne est unanime à reconnaître les tendances honnêtes et loyales de ces récits, qui servent encore de type à notre école flamande. En même temps qu'il réveille les échos du passé, Conscience dénonce les travers et les préjugés contemporains. *Lambrecht Hensmans*, l'*Avare*, le *Fléau du village*, le *Bonheur de la richesse*, le *Démon de l'argent*, le *Mal du siècle*, le *Jeune médecin*, *Valentin*, les *Bourgeois de Darlingen*, le *Pays de l'or*, le *Marchand d'Anvers*, le *Sang humain*, l'*Invention du diable*, l'*Amour maternel*, autant de touchantes fictions destinées à répandre les sentiments les plus dignes de la civilisation moderne. Le moraliste est souvent dominé par le peintre, comme dans les *Veillées flamandes*, le *Livre de la nature*, *Simon Turchi*, *Bella Stock* et surtout *Baas et Lieveken*. Le prix quinquennal fut accordé en 1870 à cette dernière œuvre, parce que, dans un petit cadre bien rempli, on avait l'histoire éloquente de deux ouvriers gantois qui arrivent au bonheur et à l'aisance par l'ordre, l'instruction et le travail.

Le jury de la première période quinquennale (1850-1854), en couronnant ses plus anciens romans, y signalait déjà, outre la fidèle peinture du paysan flamand, un sentiment moral, idéal, qui lui attirait le plus grand nombre de lecteurs : « Il prend ses sujets dans les rangs les plus humbles de la société ; mais ses personnages ne murmurent jamais contre leur sort. » Cette sorte de placidité, quelquefois excessive dans plus d'un roman de cette école, ne se retrouve pas dans Zetternam (E.-J.-J. Diricksens, 1826-1855). Simple ouvrier, doué de grandes aptitudes littéraires, il s'attache aux descriptions de la vie plébéienne, mais pour en accentuer les misères. On sent, dans ces pages frémissantes, les vraies angoisses du travailleur et les terribles vicissitudes du salaire (*Monsieur Luchtervelde*, *Esquisses de la vie ouvrière*, *Bernhard le serf*, *la Boîte enchantée*, *Arnold le rêveur*, *Tantje Mortelmans*, *l'Étrange Mendiante*,

Un moyen de s'enrichir). Une mort prématurée ne permit pas à cet auteur de donner toute sa mesure.

Assez jeune aussi mourut un autre romancier d'Anvers, P.-J. Van Kerckhoven (1818-1857). Érudit, polémiste, chansonnier, dramaturge, fondateur du *Noord Star* et du *Vlaamsche Rederijker*, il avait la fièvre du progrès et de l'idéal. Dans ses compositions hardies, originales (*Daniel*, *Jaek*, *Fernand le pirate*, *Ame et corps*, *Amour*, *Noir et blanc*, *les deux Impies*), il s'efforçait d'introduire une sorte d'idéalisme allemand, tempéré, éclairé par ses souvenirs de l'Italie, où il avait étudié pendant quatre ans.

Un romancier réaliste sans amertume est M. Sleeckx, d'Anvers. Il aime à mêler l'humour à l'observation en décrivant les mœurs populaires. On le remarquait déjà dans la *Chronique des rues d'Anvers* (1843). C'était la même année qu'il fondait le *Muzen-album* avec Théodore Van Ryswyck. Tout en s'essayant sur la scène, il inventait les contes les plus variés. Il y a chez lui comme un reflet de Sterne et de Thackeray; il n'a rien du sentiment idyllique de Conscience. Le va-et-vient des villes l'inspire mieux (*Rencontres*, *Contes populaires*, *le Quartier des marins*, *Paul*, *la Clairière aux pies*, *Coquins et Honnêtes gens*, *En vacances*, *Dirk Meyer*, etc.). Il aime surtout à décrire les marins et les types qui abondent « sur le *werf* » et dans le *Schipper's kwartier* d'Anvers. Sans dédaigner l'effet moral, il ne veut le produire que par le drame et la satire. Dans ses productions les plus récentes, on remarque des caractères naturels et des situations intéressantes (*Tybaerts et Cie*, *Cousin et Cousine*, *les Plans de Peerjan*, *Hildegonde*, *Ouvriers du chantier*, *Art et Amour*).

C'est dans la Campine hollandaise que les frères Snieders placent ordinairement leurs récits. Auguste, le plus jeune, aime à s'abandonner au sentimentalisme qui est en germe dans l'école de Conscience (*Images de la vie*, *le Maître d'école*, *le Curé du village*, *le Joueur d'orgue*, *la Sœur de charité*, *la Tombe fleurie*, *le Souffre-douleur*, *les Chercheurs de fortune*, *Soir et Matin*, *le Louvetier*, *Flocon de neige*). Son frère aîné, le docteur Snieders, a un sens plus vif de la réalité, sans se priver de la fantaisie, ni même de l'humour. Ses romans et ses nouvelles contiennent de curieux renseignements sur les mœurs du Brabant septentrional (*Contes romantiques*, *l'Enfant né coiffé*, *la Chaumière de Wartje Nulf*, *le Contre-maître*, *la Folle de Gheel*, *Doctor Marcus*, *le Lis du hameau*, *Brecht Brakels*, *la Frontière*, *le Guillaume d'or*).

M. P. Ecrevisse, de Sittard, décrit avec originalité les popula-

tions du Limbourg cédé. Dans ses *Bokkenrijders*, on a les jolis paysages et les vieilles coutumes du pays de Fauquemont; dans ses *Teuten*, on peut étudier les maraudeurs de la Campine limbourgeoise. L'observateur se retrouve encore dans de piquantes esquisses de petites villes, et même dans un roman historique : *le Sac de Maestricht*. Parmi les romanciers historiques, il faut encore citer M. Delaet, dont l'œuvre la plus remarquable (*la Maison de Wesenbeke*) se rattache à notre tragédie du XVI[e] siècle ; Louis Gerrits (1827-1872), dont *le Fils du peuple* est une réhabilitation enthousiaste de Vonck; enfin, le baron J. de Saint-Genois qui, après ses romans français, compose en flamand des épisodes empruntés à l'histoire nationale. Mais les nombreuses revues qui se sont succédé depuis quarante ans ont révélé la préférence des Flamands pour les contes de la vie tranquille, populaire et surtout domestique. Si l'on parcourt la grande *Bibliographie flamande* (1830-1867), on s'aperçoit aisément de ce qu'il y a d'honnête et de sensé dans le choix de ces fictions. On trouve même que l'horreur des scènes scabreuses et excentriques a souvent rendu l'idylle trop placide et trop timide. Tony Bergmann, de Lierre (1835-1874), s'il avait pu vivre, aurait réagi avec succès contre cette tendance. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire ses débuts du *Studenten almanak* et ses contes humoristiques qui l'ont fait comparer, en Hollande, aux conteurs de la nouvelle école. Ses *Nouvelles rhénanes* et son *Ernest Staas* ont une désinvolture des plus originales. Dans le *Mast en Danneels* de F.-A. Boone (1821-1871) il y a de l'énergie dramatique, et dans les *Nouvelles* du d[r] De Hoon (1787-1867) de la cordialité et de la bonhomie. Cette dernière qualité se retrouve d'une façon nouvelle dans les nombreuses esquisses publiées par M. P. Geiregat pour intéresser les philanthropes à la situation réelle des ouvriers. Pour achever de prouver la fécondité de la littérature narrative, rappelons encore les causeries humoristiques de Vleeschouwer et de Séraphin Willems, les tableaux populaires de MM. Emmanuel Van Driessche, Van Ruckelingen (L. Mathot), Bléreau, Brouwers, Cauwenbergh, Duyvenwaerdt, Dodd, Désiré Delcroix, Van Rotterdam, K. Versnaeyen, Lybaert, Piemont, Dumont, Destanberg, Lauwers, Mees, Michels, H. Peeters, Simillion, Van Biesbroeck, Vander Cruyssen, Meganck, Van den Abeele, L. De Vriese, Braat, J. Casteels, Bouchery, J.-F. Van Droogenbroeck, Terlaenen et Ternest; les romans historiques de J. Ronsse, de Fr. De Potter et de Van Boekel. M[me] la baronne Ida von Düringsfeld a fait un choix des plus heureux dans

s nombreuses scènes qui reproduisent au vif la véritable allure de s paysans, de nos pêcheurs, de nos marins, de nos ouvriers et s petits bourgeois de la ville et de la campagne.

Dans cette littérature qui s'inspire principalement du foyer et des voirs de tous les jours, les femmes occupent une place imporinte. En 1864, on vit Mme Courtmans (née Berchmans) obtenir le rix quinquennal pour une série de romans destinés à combattre s préjugés et à préparer l'émancipation des populations flamandes. a propagande philanthropique y nuit rarement à la simplicité du tyle et à la vivacité des scènes populaires. La fidélité des peintures servi à populariser, en Hollande comme en Belgique, des récits ù le sentimentalisme pouvait être l'écueil (*le Cadeau du chasseur, la Fleur de Cleyt, le Bourgmestre flamand, Anna la bouquetière, l'Instituteur communal, la Chaumière de la tante Clara, Christine van Oosterveys, la Ferme noire, le Fils du meunier, Livina, le Plan du barbier Leintje, l'Agent d'ffaires, la Mère Danneels, l'Orpheline du Rozenhof, Roue de fortune*). Mme Joossens-Delcroix unit la finesse et l'humour dans *l'Héritage de la tante Pétronille* et dans *Ferdinanda et Frederika*. Mme Gontier-Desmet consacre ses récits à propager l'amour le la patrie et de la liberté. Mais une œuvre qui semble plus modeste a tout récemment montré une veine nouvelle dans l'art des écits honnêtes et paisibles. Les *Novellen* sont l'œuvre exquise des eux sœurs Loveling de Nevele (Rosalie et Virginie). Elles se sont resque de la même manière inspirées de la lecture de Klaus Groth, e Cremer, d'Auerbach et de Hildebrand (Beets). Du moins en reproisent-elles avec une égale délicatesse les sentiments profonds, la été sensée, la morale affectueuse et la juste observation des petits tails caractéristiques de la vie populaire.

Les poëtes. Après Ledeganck qui ouvrit la nouvelle carrière de la ésie lyrique, après Th. Van Ryswyck qui rajeunit la chanson, la llade et la satire, on vit tenter tous les genres de poésie. Ces sais, qui paraissaient surtout dans les journaux, les almanachs, revues et les annuaires, rappelaient qu'autrefois le Flamand avait essentiellement versificateur. Le plus original, le plus fécond et même temps le plus influent de ce *magnus poetarum proventus*, Prudent Van Duyse (1804-1859). Dès le concours de Decrlyk 823) on avait remarqué qu'une forte éducation domestique l'avait gagé des afféteries rhétoriciennes. En revanche, l'étude de Helrs l'avait détourné de la simplicité flamande. Il y revint un peu, and, au début de 1830, il composa *l'Émeute au Parnasse flamand*,

poëme satirique dirigé contre le particularisme de la West-Flandre. La révolution le fit émigrer en Hollande; mais, dès 1832, malgré l'amitié de Tollens et d'Immerzeel, il revenait à Gand finir son doctorat en droit. En général, sa poésie est riche, hardie, ardente. On s'étonne que cet improvisateur d'une facilité vraiment méridionale ne soit pas devenu le poëte du peuple. Il en avait au plus haut degré le sentiment musical dans ses romances, dans ses cantates, dans toutes ses compositions. Sa *Métrique*, couronnée en 1848 par l'Institut royal des Pays-Bas, montre jusqu'où il avait poussé la science de la versification néerlandaise. Dans ses poésies nationales (3 vol., 1840), dans son poëme didactique sur la tolérance à la campagne, dans sa nouvelle satire contre les particularistes (*Guerre de l'orthographe*), dans son recueil de légendes cosmopolites (*Klaverblad*), les plus belles inspirations sont un peu compromises par un style trop ingénieux. La diction est plus franche et plus nette dans l'épopée *Artevelde* et dans le recueil lyrique *Nazomer* (*Automne*) qui méritèrent le prix quinquennal de 1859 déposé sur la tombe du poëte. Mais c'est dans ses *Poésies pour l'enfance* qu'il donne au flamand toute la limpidité qui lui est naturelle.

Un autre poëte de la première époque, M. Nolet de Brauwere van Steeland, préfère au dithyrambe les vers humoristiques et fantasques. Sauf dans son épopée *Ambiorix* et son appel à la grande patrie teutonne (*groote dietsche vaderland*), il aime à jouer avec les sujets les plus bizarres et les plus inattendus. Sa verve, dans les *Caprices* et dans *Sérieux et Burlesque*, n'épargne ni ami ni ennemi. Mais ce n'est qu'une cruauté de dilettante. Le curé Duvillers est plus réellement irrité dans sa *Fransquillonade*, poëme dirigé contre tous ceux qui dédaignent la langue flamande. Le Limbourgeois Dautzenberg (1808-1869) est celui qui a le plus contribué, avec son ami Van Duyse, à l'introduction du vers métrique. Comme il prêchait d'exemple autant que de théorie, il a laissé quelques jolis échantillons de poésie thioise. C'est lui qui a enseigné à Jan Ferguut (J.-F. Van Droogenbroeck) à varier la poésie néerlandaise et à imiter hardiment l'Allemand Rückert, si célèbre par ses poésies orientales. Ferguut aime surtout la fantaisie musicale et le carillon des rimes dans ses *Makamen* et ses *Ghazellen*. Cette préoccupation se retrouve même parfois jusque dans son joli recueil de chansons scolaires (*Zonnestralen*, 3e édit.). Son premier professeur, M. Jan Van Beers, est devenu le plus populaire des poëtes, même en Hollande, où il a presque la vogue de Tollens, son maître. S'il s'oublie parfois dans

la mélancolie, il retrouve bientôt le ton vraiment flamand où se mêlent la force et la bonté, la douceur et l'énergie. En outre, il a la discipline du style et la religion du rhythme sans en avoir le fanatisme. Comme le romancier Conscience, il excelle à dominer son sujet et à mener magistralement sa composition. Il rappelle aussi la pureté, l'harmonie de Ledeganck et donne aux jeunes poëtes trop impatients de produire l'exemple de la sobriété et de la réserve. On voit, par la récente édition de ses œuvres complètes, que, pendant vingt-cinq années de veine facile (1843-1868) il s'est donné le temps de limer ses cantates, ses oratorios, ses petites épopées, ses idylles et ses élégies (*le jeune Malade, Livarda, une Fleur du peuple, Au parvis, A travers la fenêtre, l'Aïeul, Tante Geertruid, l'Aveugle, Maerlant, Begga, l'Orphelin, le Remorqueur, la Guerre*).

Parmi les élèves de cet artiste si soigneux, si contenu, on s'étonne de rencontrer M. De Geyter, qui se fit d'abord connaître par ses vers sur *les Bienfaits de l'indépendance nationale* (1855). Après ce jubilé belge, sa verve prit tout à coup un essor audacieux : il tenta l'épopée humoriste et réaliste à la façon de Beets et de Byron (*Trois Hommes du berceau à la tombe, épopée contemporaine*). C'est plutôt Heine et Musset qui inspirent M. Vuylsteke quand il mêle capricieusement l'ironie et la tendresse, le scepticisme et l'enthousiasme. Après ses chansons d'étudiant et ses ïambes de mordant patriotisme, après ses essais du *'T zal wel gaan* (Société littéraire de l'université de Gand), il a publié *l'Amour silencieux* (1860) et *la Vie d'étudiant* (1868). On y trouve, comme dans les poésies d'Émile Moyson, une langue énergique et toute la fougue de la jeunesse. La même ardeur libérale et démocratique anime les *Liberale liedjes* de M. Destanberg; mais on dirait que, comme Van Duyse, il s'est métamorphosé pour ses *Fabelen en Kindergedichten,* poésies chantées et dansées par les enfants des écoles communales. Outre ses cantates patriotiques, dont la plus connue est l'*Artevelde* (musique de M. Gevaert), il faut encore citer deux traductions d'une étonnante fidélité : *Macbeth* et *Tartufe.* Celles de l'abbé Gracco (Iliade), de M. Willems (*Hermann et Dorothée*), de M. Vleeschouwer (*Faust*) et de M. Woutersz (*Aristophane*) attestent également toute la richesse, toute la ductilité de l'idiome néerlandais.

L'entrain des chansons composées par Pierre Lebrocquy et les quatre Van Ryswyck (Theodoor, Jan, Lambrecht, Edward) a été quelquefois surpassé par M. Frans De Cort. Avec les ressources de sa veine et de sa science, il aurait pu ennoblir la *lied* populaire.

Rien de gai, de franc, de vivant comme ses deux premiers recueils. Dans ses traductions de Burns, de Jasmin et des Allemands, et surtout dans son *Zingzang*, il a la grâce un peu savante, et, s'il est choyé par les délicats, il s'éloigne trop du peuple qui est vraiment le maître qu'il faudrait servir. Quelques chansons de Van Peene, de Van Kerckhoven, de Snieders, de Delaet, de Staes, de Rogghé, de Van Driessche, de Dodd, ont de la verve et de l'esprit. Plus d'une présente un sentiment moderne, une idée nouvelle dans un cadre populaire et dans un style vif et dégagé. C'est celui qu'il faudrait pour opérer enfin cette transformation des *chansons des rues*, que le *Willemsfonds* à Gand et la *Société de littérature wallonne* à Liége ont déjà essayée. Il y faudrait aussi ce ton pénétrant, familier, cordial qui se rencontre dans quelques compositions des sœurs Loveling, de MM^mes^ Courtmans, David, Gauthier, quand il s'agit de la famille ou de la patrie. La femme qui saurait écrire la langue du peuple réussirait le mieux à lui donner le goût de la poésie délicate et vraiment morale. Mme Van Ackere (Marie Doolaeghe), qui depuis si longtemps versifie, tout en soignant son ménage et son commerce, avait fait espérer cette propagande. Mais sa poésie domestique et maternelle s'est trop ressentie de la gravité de ses modèles hollandais. Ses vers sont trop rigoureusement classiques, comme ceux de M. Blieck, qui pour ses inspirations religieuses ne se défie pas assez de la pompe de l'alexandrin. Un autre poëte de la première époque, Rens (1805-1874), trop occupé de la direction de son *Annuaire*, n'a pas toujours trouvé pour ses propres écrits la confiance qu'il s'efforçait d'inspirer aux jeunes gens qui le consultaient.

Ce n'est pas la timidité qu'on reprochera à un de nos plus jeunes poëtes lyriques, M. Hiel (Hendrickszone). Il aime le grandiose et souvent cette audace lui porte bonheur, surtout quand il est soutenu par une idée patriotique. Il a une façon originale de reprendre les sujets favoris de ses compatriotes. Il trouve aussi le pittoresque, le relief de l'expression pour des sujets tout nouveaux. Le mâle traducteur des psaumes, le hardi constructeur des cantates et des oratorios (*Prométhée, Lucifer, l'Escaut, le Vent*) est peut-être trop sensible à la musique des mots. Néanmoins, dans cette fougue, dans cette intempérance pindarique, il n'est pas rare de rencontrer le naturel et la poétique simplicité.

Une simplicité plus familière se remarque dans les *Chants et Prières* de M. Guido Gezelle, qui aime à faire revivre les plus anciens idiotismes de la Flandre occidentale. M. L. De Koninck, dans un

essai de Messiade (*Menschdom verlost*), s'attache à imiter Vondel et Milton. M. Hansen cherche l'originalité dans des chansons et des ballades d'origine scandinave, tandis que M. Heindrickx fuit la banalité en composant des fantaisies dramatiques (*le Dernier Jour du premier monde, Don Juan*). M. K. Versnaeyen préfère chanter la Jeunesse, le Progrès, la Patrie. Des sujets encore plus voisins de la réalité sont pris par M. Claes, qui décrit les coutumes de la Campine limbourgeoise, et par M. Antheunis, qui nous retient près d'un berceau. Citons enfin, dans cet aperçu trop rapide, les poésies de MM. Van Oye, J. Brauwers, le lieutenant Van de Weghe, Peeters, Vanden Nest, Beernaert, Boucquillon, De Marteau, De Wulf, Heuts, Verhulst, Verspreuwen, Billiet, Sevens, Van de Walle, De Bo, De Weerdt, De Potter, Nutten, Van Ostayen, etc. En plus d'une de leurs compositions on remarque la tendance à introduire dans les vers les mots populaires et les tournures quotidiennes. On sent le besoin de s'adresser au vrai peuple et d'arriver jusqu'à lui. Un critique autorisé, P. Comester (*Nederl. Tijdschrift*, VI, 126), a insisté sur cette nécessité d'une poésie vraiment démocratique. Elle est d'autant plus facile que le peuple flamand est essentiellement chanteur, et se groupe partout en sociétés chorales. Enfin, avec des musiciens tels que MM. Gevaert, Benoît, Miry, Van Gheluwe, Van den Eeden, Waelput, comment la poésie lyrique n'arriverait-elle pas à remplir son rôle social?

Littérature dramatique. La révolution de 1830 n'arrêta pas longemps les représentations flamandes dans les villes, ni les con:ours de déclamation dans les villages. On ne persista même que rop fidèlement dans l'habitude déjà ancienne de traduire de l'alleaand, et surtout du français, les pièces les plus emphatiques. Mais, ers 1841, l'esprit de renouvellement pénétra aussi cette partie si nportante de la littérature nationale. Van Duyse, par son *Van Dyck*, ndereet, par sa *Gallomanie*, Rosseels, par ses *Campagnardes franciées*, donnèrent le signal de la renaissance. Elle se manifesta surtout Gand par le succès d'une comédie qui, aujourd'hui encore, atttire public. Un jeune médecin, H. Van Peene (1811-1864), après quelues essais en français, puis en flamand, dramatisa la légende de *harles-Quint et le paysan de Berchem*. Ce fut tout à la fois un iomphe pour l'auteur, pour le *Broedermin*, nouveau cercle dramaque destiné à réagir contre la tradition rhétoricienne, et enfin pour Mme Van Peene, qui s'acquitta à merveille d'un rôle important. Elle révéla un talent scénique qui, pendant plus de vingt ans, acheva

de populariser la nouvelle littérature. Son mari, pendant cette même période, a fait jouer plus de cinquante pièces (dont cinq en français) dans les genres les plus variés. On a particulièrement remarqué, outre ses amusants vaudevilles, *Everaerd en Suzanna*, drame bourgeois, *Artevelde* et *Mathias l'iconoclaste*, drames historiques, et le *Prophète*, grande parodie. Qu'il s'inspire de l'histoire nationale ou des mœurs populaires, des types flamands ou des conceptions françaises, partout il déploie une vive intelligence des nécessités et des ressources scéniques. Il sait même aider le musicien et le compositeur pour la représentation de ses opéras et de ses vaudevilles. Nul autant que lui n'a su populariser et rajeunir la scène flamande, et l'on est trop sévère quand on lui reproche ses imitations françaises ou ses négligences de style. Lorsqu'il obtint la couronne dramatique au premier concours triennal (1856-1859), il l'avait surtout méritée par la grande influence qu'il avait exercée jusqu'en Hollande. A Bruxelles, dès 1844, Stroobant et S. Willems, renouvelant le *Wyngaerd* de 1557, profitèrent de l'exemple de Gand, d'Anvers et de Bruges. Jan Roeland, qui s'était fait connaître par quelques pièces françaises, se mit à les traduire. Il donna ensuite au théâtre flamand plus de vingt pièces originales. La même fécondité signala, à Gand, Ondereet, qui était en outre un excellent acteur formé à l'école hollandaise.

En 1859, le jury eut 35 pièces à juger. Il en eut 60 trois ans plus tard, et il put constater quelques progrès, soit dans la mise en scène, soit dans la vraisemblance des caractères et la justesse du dialogue. Il regrettait cependant de retrouver encore dans les drames historiques le ton solennel des anciens rhétoriciens. Il signalait aussi la fâcheuse influence des acteurs mal formés. Ce n'étaient souvent que des ouvriers qui n'avaient guère reçu de leçons de diction scénique. Le prix fut accordé au *Grétry* de M. Sleeckx d'Anvers : c'était un drame digne d'honorer la mémoire du célèbre Liégeois. Le *Vondel* de Van Peene, les *Gueux des bois* du colonel Van Geert, les productions de MM. Ducaju, Rosseels, Van Even, Bruylants, Geiregat, Ondereet, Roelaend, furent l'objet d'une mention honorable. En 1864, parmi 12 drames, 4 comédies, 24 vaudevilles, 2 opéras et 2 opérettes, on distingua un drame que le colonel Van Geert avait tiré de l'*Artevelde* de Conscience. On louait surtout le naturel et la correction du style. En même temps, un vaudeville de Schepens (*Jaeksken*), une opérette de Versnaeyen (*un Rat dans la ratière*), une comédie de Geiregat (*Soif de l'or*), des drames historiques de Destanberg (*Mast en Danneels*), de Sleeckx (*Zannekin*), de Van Driessche (*le Ruwaerd de Flandre*), étaient recommandés à l'attention du public littéraire. La période triennale qui suivit fut une des plus productives ; mais, dans les 68 pièces, on ne signala aucune œuvre énergiquement conduite ni suffisamment élaborée. Au concours de 1868-1870, on put constater des qualités sérieuses dans les pièces de Block et Van Even (*Orgueil et Envie*), de Delcroix (*Lena*), de Geiregat (*le Fer à

passer), de Roeland (*les Mauvais drôles*), de Sleeckx (*Vésale, la Vengeance du naïf*), de Van Driessche (*Pas de travail, pas de pain*), de Van de Sande (*la Tentation, le Pain quotidien, la Cinquième roue du chariot*). Ce fut cette dernière composition qui l'emporta à cause de la vérité des caractères et de la naïveté des scènes rustiques. Le sixième concours (1874) n'a pas été moins remarquable. Il y avait que 34 pièces, mais plus d'une attestait un véritable progrès dans le style dramatique. Trois drames, *Philippine de Flandre*, par D. Delcroix; *Charles le Téméraire*, par J. Roeland; *la Chute d'Anvers*, par J. Van den Branden, et trois comédies : *Dettes d'honneur*, par P. Billiet; *Christine*, par J. Roeland; *Marguerite*, par J. Van de Sande, ont révélé de grandes qualités. Le prix a été décerné à l'auteur de *Philippine de Flandre*, pour l'exactitude des détails historiques, pour la rare fidélité des caractères, la noblesse des sentiments patriotiques et le logique agencement des tableaux et des scènes.

Malgré le succès de ces concours et l'étonnante multiplication des sociétés dramatiques, la création d'un théâtre national rencontre encore beaucoup d'obstacles. Pour connaître les véritables difficultés, il suffit de lire le rapport si complet adressé en 1872 par la commission provinciale d'Anvers au ministre de l'intérieur (*Verslag over den toestand van het Nederlandsch tooneel*). En 1871, Anvers, représentant les grandes traditions du XVIe siècle, avait organisé un véritable landjuweel. C'était un grand concours entre Hollandais et Belges. Il arriva vingt-deux sociétés (deux cent cinquante « joueurs » dont cent cinquante ayant un rôle de quelque importance). Ce furent des acteurs d'Anvers qui l'emportèrent, même sur des artistes hollandais. Au reste, rien ne peut étouffer la passion héréditaire des Flamands pour les jeux scéniques. Elle se retrouve jusque dans la solitude des cloîtres. Un religieux de l'abbaye de Tongerloo, S. Daems, a publié en 1874 un drame lyrique (le *Martyre de sainte Dymphne*) où se montrent des qualités littéraires et dramatiques.

L'érudition et la critique sont deux éléments plus nécessaires qu'on ne croit au véritable développement de la littérature. Les progrès que nous avons signalés sont dus particulièrement aux journaux littéraires : *de Eendracht, Kunst- en Letterblad, de Middelaer, de Moedertaal, Nederd. Letterkundig jaerboekje, Nederd. Letteroefeningen, Noordstar, School- en Letterbode, Taalverbond, Rederijker, Vlaamsche School, Vlaamsche Stem, Hekel en Luim, Klaverblad, Klauwaart, Leesmuseum, Nederduitsch Maandschrift, Noord en Zuid, Nederlandsch tijdschrift, Volksbelang*, etc.). Les noms de Bormans, Blommaert, Snellaert, David, Serrure, Heremans, Rens, Mertens, Dautzenberg, Nolet, Michiels, Sleeckx, Torfs, Van Ruckelingen, De Potter, Bronckaert, Bruylants, De Cort, Hansen, Van Even, Génard, Van Beers, Stallaert, Angillis, H. Peters, Rooses, etc., rappellent les efforts qui se font de plus en plus pour étendre et dégager l'horizon littéraire et même intellectuel.

Dans les 80 journaux, presque tous hebdomadaires, énumérés par la *Vlaamsche Bibliographie* de 1868, les noms de J.-A. Boone, J. Van Ryswyk, Vleeschouwer,

Destanberg, Rogghé, Kats, Cornette, Rooses, Snieders, De Potter, Van Boekel, Guido Gezelle, Hoste, Vuylsteke, Bergmann et tant d'autres qu'il faut omettre attestent une tendance énergique à se rapprocher de la langue réelle. Mais les orateurs, qui se font applaudir dans les conférences, les meetings, les réunions politiques ou littéraires, semblent éprouver plus vivement encore le besoin de revenir au parler populaire.

Sociétés littéraires. L'œuvre si importante de la formation d'un public littéraire nous paraît dépendre en grande partie du développement des associations flamandes. On compte aujourd'hui (en dehors des sociétés spéciales d'histoire, de philologie et de littérature) 137 cercles dramatiques, les uns nouveaux, les autres greffés sur des confréries séculaires. Beaucoup de ces groupes instituent, jusque dans les villages, des bibliothèques et des conférences. Citons quelques noms. Anvers : *Olijftak*, *Vlaamsche Vrienden*, *Achille*, *Veilkrans*, *Hoop en Liefde*, *Scheldezonen*, *Scheldegalm*, *Vrije Kunst*, *Amicitia*, *Concordia*, *Burgersbond*, *Dageraad*, *De Eik*, *Jonge Fonteinisten*, *Kunstvrienden*, *Vlaamsche Zonen*, *Verbroedering*, *Nederlandsch Tooneel*, *Onder ons*, *de Jonge Leeuw*, *de Wijngaard*; Gand : *Willemsfonds*, *de Taal is gansch het volk*, *'T zal wel gaan*, *Vlaamsche bibliophilen*, *Van Crombrugghe's genootschap*, *Hoop en Moed*, *Nijverheid*, *Vrijheidsliefde*, *Gentsche Jongens*, *Taalminnend genootschap*, *Leesgezelschap der Wevers*, *Thalie*, *Moed en Vlijt*, *Fonteinisten*, *Broedermin en Taalijver*, *Vondelsgenootschap*, *Volksvrienden*, *Willemsgenootschap*, *Zetternamskring*; Bruxelles : *Nederduitsch taal- en letterkundig genootschap*, *Van Maerlant* (*Klauwaerts*), *Vlamingen vooruit*, *Veldbloem*, *Verbroedering*, *Noordstar*, *Wijngaard*, *Jonge tooneelliefhebbers*, *Morgendstar*, *Watergeuzen*, *Voor taal en kunst*, *Parnassusberg*, *Vlaamsch kunstverbond*, *Sint-Jans tooneel*, *Rhetorikakamer Egmond*; Bruges : *Vlijt en Eendragt*, *IJver en Broedermin*, *Kunstliefde*; Louvain : *Vlamingen vooruit*, *Roos en Eikel*, *Met tijd en vlijt*, *Het Kersouwken*, *Nut en Onderwijs*, *Davidfonds*; Hasselt : *Minerva*, *Cæcilia*, *De Roos*, *Ware Vrienden*, *Vlaamsche Broeders*; Lierre : *Groeiende boom*, *Moed en Eendracht*, *Vooruit voor Kunst*, *Vlaamsche taalminnaren*; Malines : *Taalzucht*, *Dijlzonen*; Borgerhout : *Burgersvrienden*, *Constantia*, *Hoop*, *Voor Taal en Kunst*; etc., etc.

BIBLIOGRAPHIE. — Les œuvres de J.-F. Willems; les bibliographies flamandes de Snellaert et F. De Potter; Ida von Düringsfeld, *Von der Schelde bis zur Maas*, 1861; Comptes rendus des congrès linguistiques (*Handelingen*); Max Rooses, *de Taalcongressen*; Baron J. Testal; *M. Falck à Bruxelles*, 1875; *Nederlandsche Bibliotheek*, Leipzig, 1874; Fr. Oetker, *De Vlaamsche taalstrijd*; *De Vlaamsche Beweging*, door Hoffmann von Fallersleben, 1856; Zetternam, *Iets over de Vlaamsche Beweging*; *le Mouvement flamand* (Flandre libérale, 1847); *De Toekomst* (F. De Cort); J.-O. De Vigne, *De Zuidnederlansche Schrijvers van het tijdstip der fransche overheersching*; F. De Potter, *Verhandeling over de Vlaamsche letterkunde sedert het begin der XIXe eeuw*; J.-A. Cosyn, *Vlaamsche Kunst-bode*, 1873-1874; Alph. Le Roy, *Liber memorialis* de l'Université de Liége; Ferdinand Van der Haghe, *Bibliographie gantoise* (t. IV et V); Nolet de Brauwere van Steeland, *Notice sur le particularisme linguistique de la Flandr occidentale* (t. XXXVII des Bulletins de l'Académie); L. Jottrand, *Nederduitsche gewrochten van den nederlandschen Waal*; N. Destanberg, *Van Peene en zijne werken*; D. Delcroix (Extrait de l'Exposé de la situation du royaume, période décennale 1851-1860 : Lettres, Sciences et Beaux-Arts); Heremans, *Nederlandsche Dichterhalle*; *Gedichten van Ledeganck*; Gustave Höfken, *Vlâmisch-Belgien*; P. Vermeire, *Le Germanisme et la Renaissance flamande*; Van Vloten, *Nederlandsche Dicht- en Ondicht uit de XIXe eeuw*, 1868; S. Willems, *Het Vlaamsch tooneel*, 1859.

XIX

PATOIS. LITTÉRATURE WALLONNE,

Par M. ALPHONSE LE ROY,
Professeur à l'université de Liége, membre de la classe des lettres de l'Académie.

Et si Ambiorix avait vaincu César, ce qui n'a tenu qu'à *on coron* (à un bout de fil), disait ou plutôt chantait naguère un poëte populaire de Namur, que serait-il advenu?

Li monde ètir aurait parlé wallon.

Plaisanterie à part, nous savons fort peu de chose de l'idiome dont se servait Ambiorix, et au rebours de la conclusion de M. Lagrange, il est assez bien démontré que si le « wallon » fleurit aujourd'hui sur les rives de la Meuse, c'est précisément parce que le chef éburon n'a pu avoir raison des Romains. Au premier abord, le wallon paraît bien différent du latin; mais examinez attentivement sa structure générale et passez ses mots au crible avec M. Grandgagnage, vous souscrirez sans peine au jugement de M. Littré : « Le latin s'y montre aussi vivace et aussi pur que dans le reste des idiomes romans. » Qu'il renferme des éléments gaulois comme tous les dialectes de la France; que dans le cours des temps, surtout au pays de Liége, il ait subi une influence germanique prononcée, même au point de vue grammatical (*Tenneurowe*, pour *rue des Tanneurs; Féronstrée*, pour *rue de la Ferronnerie*), rien n'est plus évident; mais on n'est pas plus fondé à le détacher de la souche com-

mune des langues néo-latines, qu'on ne le serait à n'y voir qu'une corruption du français littéraire.

M. Scheler a pris soin de nous dispenser d'en dire davantage. Rappelons seulement qu'à part la Belgique du nord et de l'ouest, la Gaule était romanisée dans toute son étendue à l'époque où les Barbares firent irruption de ce côté du Rhin. La latinité, cependant, n'avait pu se conserver intacte en traversant les Alpes : elle s'était inévitablement déformée en passant dans la bouche des rudes populations du Nord. De plus, après la chute de l'empire, une réaction se produisit naturellement; mais le latin ne fut point détrôné : la langue des nouveaux dominateurs du pays y imprima plus ou moins fortement son empreinte, rien de plus. Cette introduction d'éléments étrangers fut surtout sensible à Liége, et elle s'y poursuivit jusqu'à des époques très-voisines de la nôtre, parce que, d'une part, la principauté épiscopale resta, jusqu'à la grande révolution, associée aux destinées de l'Allemagne, et que, de l'autre, elle fut souvent gouvernée, dans les derniers siècles de son existence, par des électeurs de Cologne.

Notre attention se portera d'abord sur cette partie du pays, le liégeois étant, de tous les wallons belges, celui dont le caractère est le plus tranché et en même temps celui dont la littérature est de beaucoup la plus riche.

Les patois wallons de nos provinces nous paraissent se ramener à quatre groupes principaux, dont les centres respectifs sont Liége, Namur, Mons et Tournai. Au LIÉGEOIS, remarquable par ses aspirations (*xh*, le χ grec) et par sa prédilection pour les consonnes fortes, se rattachent plus ou moins étroitement le verviétois, profondément imprégné de germanisme, mais surtout caractérisé par sa prononciation traînante et antinasale, et par l'abus des circonflexes; le hesbignon, qui a au contraire peu de voyelles pures (*poin* pour *pan*, pain); le rivageois (y compris le dialecte original de Montegnée et de Sainte-Walburge, dit des *botresses*), qui ouvre démesurément les *a* et remplace *in* par *î* (*bî* pour *bin*); le condrusien, qui transforme en *ia* les finales liégeoises en *ai* et se relie par là au namurois; le faménien, qui tient du hesbignon et du condrusien, mais a quelque chose de plus sourd; enfin, le dialecte de Stavelot et de Malmedy, qui forme transition entre le parler de Verviers et celui des Ardennes : celui-ci, se nuançant insensiblement, franchit la frontière et va se confondre, d'un côté avec le patois de la Thiérache, de l'autre avec le patois messin. La seconde famille est celle de NAMUR, tantôt chuintant (*choûter* pour *xhoûter*, *binauche* pour *bináxhe*, liég.), tantôt au contraire préférant le *sc* étymologique (*scaille*, ardoise) au *xh* liégeois; nous y comprenons le dialecte de Dinant (celui-ci se ressentant un peu du liégeois), ceux de Philippeville et de Beauraing, et, en remontant vers le nord, ceux de l'arrondissement brabançon de Nivelles, qui touchent à Jodoigne au hesbignon, et du côté opposé au hennuyer. Le MONTOIS présente des types variés à Charleroi, à Ath, à Soignies, à Binche, mais surtout dans le Borinage, où la désinence montoise

é pour *ien* ou pour *ieu* s'épanouit à l'aise, et où l'on dit *canter* pour *chanter*, mais en revanche *chu* pour *ce* et *garchon* pour *garçon*. Enfin le TOURNAISIEN se relie plutôt au *rouchi* valenciennois et, en passant par Tourcoing et Roubaix, au patois de Lille et de Douai : ceux qui s'intéressent à la langue des trouvères et de Froissart le trouveront tout à fait instructif. Il nous est impossible de donner ici le plus petit spécimen de chacun de ces dialectes : force nous est de renvoyer le lecteur aux 56 versions de la *Parabole de l'enfant prodigue*, publiées en 1870 par la Société liégeoise de littérature wallonne, pour servir de supplément au livre de Schnackenburg sur les patois de la France.

LE WALLON DU PAYS DE LIÉGE ET SA LITTÉRATURE. — Le moyen âge nous a légué un certain nombre d'écrits liégeois rédigés en langue vulgaire, et fourmillant d'expressions et de tournures dont les gens du peuple apprécieraient encore, à l'heure qu'il est, le goût de terroir. On n'y saurait pourtant voir du « wallon » proprement dit, dans le sens restreint où l'on prend d'ordinaire le mot « wallon. » Il y aurait lieu de faire exception pour l'histoire de Robertmont, insérée dans le *Manifeste des droits de l'abbesse* de ce couvent (Liége, 1635, in-4°) ; mais l'authenticité du texte imprimé n'est pas formellement démontrée (il remonterait aux dernières années du XIIIe siècle). M. Gachard a publié une charte liégeoise de 1233 ; feu Ulysse Capitaine, deux autres de 1236 : elles ne sont pas wallonnes ; les textes des *Paix*, des *Pawilhars* (recueils de décisions judiciaires) et du *Patron de la Temporaliteit*, appartenant au XIVe siècle, ne le sont pas davantage. A cette dernière époque, on constate une notable différence de fond et de forme, par exemple, entre le langage des *Chroniques de Jehan d'Outremeuse* et celui du *Traité des pierres précieuses* du même auteur : les premières s'adressaient à tout le monde, le second aux savants seulement ; celui-ci est écrit en français, ni plus ni moins que les *Vrayes chroniques de Jehan le Bel*, rédigées pour les grands seigneurs de France et d'Angleterre. Le *Miroir des nobles de la Hesbaye* et l'épisode chevaleresque des *guerres d'Awans et de Waroux*, raconté avec un charme singulier par Jacques de Hemricourt, prennent place à côté des *Chroniques* et de la *Geste* rimée de Jehan d'Outremeuse. Mais pour se rapprocher du parler populaire, ces auteurs sont loin d'en reproduire la grossière naïveté ; si l'on veut absolument qualifier de « wallon » leur langue semi-littéraire, qu'on ne la confonde pas du moins avec l'idiome plébéien, objet propre de la présente notice.

Ce wallon des classes inférieures, qu'était-il exactement au moyen âge ? A défaut de textes suivis ou de chants populaires transmis de siècle en siècle par la tradition orale, nous pouvons,

grâce aux savantes et méthodiques recherches de M. Ch. Grandgagnage sur les noms géographiques, sur les noms de plantes et d'animaux sur les désignations des denrées (la *Lettre des venals*), mettre la main sur quelques éléments de son vocabulaire. Mais ces études précieuses et les trésors accumulés dans le *Dictionnaire étymologique* du même linguiste, malheureusement inachevé, n'ont pas directement trait à notre sujet. Ce qu'il nous faudrait posséder, ce sont les sermons et les cantilènes dont parlent les vieux annalistes, le recueil d'*Énigmes populaires* du clerc Egbert (1060), ou les *Versus romanici* qu'on chantait par les rues, au rapport de Foullon, le lendemain de la prise du château de Sainte-Walburge (1259), ou encore les chansons « diffamantes et bouffonnes » auxquelles donna lieu la déposition d'Henri de Gueldre en 1274, « touchant le violement que l'evesque avait fait à la jeune Berthe des Prez » (F. Henaux). Tout cela s'est perdu, et probablement pour jamais. Rien non plus du xve siècle, rien même du xvie; quand on songe d'ailleurs que l'imprimerie ne fut introduite à Liége qu'en 1562, le fait n'a rien qui doive surprendre. On a en mémoire des *Noëls*, qui remontent peut-être plus haut (certaines locutions le feraient croire); mais on ne saurait acquérir une pleine certitude ni à cet égard, ni au sujet de la date du *Ranz des vaches* de Sainte-Walburge (*O dé dai ado,* etc.), imprimé dans les *Souvenirs historiques* du Dr Bovy. Les deux plus anciennes pièces *décidément* wallonnes et positivement datées qu'on ait découvertes jusqu'à ce moment sont une *Ode* de 1620 composée en l'honneur du docteur en théologie Mathias Navæus à l'occasion de sa promotion, et un sonnet du F. mineur Hubert Ora, contre les ministres protestants (1622).

Une ode, un sonnet dans toutes les règles! Fantaisies de lettrés, pas autre chose. Mais ce qui nous intéresse, c'est que le wallon s'y montre tout aussi assoupli, tout aussi original et franc d'allures qu'il peut l'être aujourd'hui ou même qu'il l'était il y a cent ans, dans la grande vigueur de son épanouissement; nos deux poëtes ont eu certainement des modèles.

Avant tout, quelques observations générales. On chansonne tout et tout le monde à Liége : l'administration communale, en particulier, n'a qu'à se bien tenir. La critique épuisée et la saison des plaisirs venue, on chante de plus belle, mais on suit aussi le conseil donné à la cigale : on danse. On en a certes bien le droit, n'ayant pas été imprévoyant comme la pauvrette. On danse donc, dans les bals au son des violons, en plein *vinâve* au refrain des chansons. C'est alors

que les rimeurs foisonnent, voire les improvisateurs : qui dira ce que chaque année en voit éclore? Sans y prendre garde, nous venons d'indiquer les deux genres de compositions le plus en faveur à Liége : l'esprit satirique se fait jour dans la *pasquèie;* la réjouissante chanson de branle est le *crâmignon*.

Commençons par le *crâmignon*. F. Bailleux le décrit très-fidèlement : « Jeunes garçons, jeunes filles, dès la veille de la *fête*, se réunissent le soir, se tiennent par les mains, se mettent à sauter, à courir en cadence aux accents d'une ronde que chante un des danseurs, tandis que celui ou celle qui occupe la tête de la colonne porte un bouquet ou une branche verte à la main. Le commencement de chaque couplet et le refrain (*respleû*) sont redits en chœur; la fin du premier couplet se répète et forme le commencement du second, et ainsi de suite. La troupe joyeuse parcourt les rues en faisant mille détours et en formant les méandres les plus capricieux. A peine une chanson est-elle finie qu'une autre recommence, et cela pendant des heures entières, ce qui se renouvelle tous les jours de la fête. Il faut des poumons de fer et des jarrets d'acier pour supporter ce double exercice. » Ajoutons que le mot *crâmignon* s'applique à la chanson qui accompagne la danse aussi bien qu'à la danse elle-même. Celle-ci est, comme on voit, une sorte de ronde ou de farandole, quelque chose comme la sauterie dont Ducange nous a conservé le souvenir, r° *Chorea Maccabeorum*. Mais le propre du crâmignon, c'est le hythme *sui generis* de sa poésie, ce sont les effets inattendus de la épétition du même vers dans deux couplets différents. Quelquefois 'est au milieu de chaque couplet que le refrain vient se placer, à instar du *souvenez-vous-en* de M. et Mme Denis; enfin il arrive que aaque phrase est suivie d'une bruyante clameur : *Thomas! Pierrot!* eux qui n'ont point parcouru le faubourg Saint-Gilles ou le boule-rd d'Avroy au temps des fêtes paroissiales se figureront malaisé-ent le *brio*, l'entrain, les éclats de rire du peuple liégeois animé ar de vertes chansons. Trop vertes quelquefois, il faut le dire : le allon partage le privilége du latin, c'est-à-dire « brave l'honnêteté. » âtons-nous de dire bien haut que, dans ces dernières années, de éritables poëtes ont pris à tâche de populariser des compositions réprochables et même du goût le plus délicat. Nous en avons donné n échantillon en 1856 dans la *Revue trimestrielle* : le délicieux crâ-ignon de Defrecheux : *L'avez-ve veyou passer?* obtient chaque année n nouveau succès d'enthousiasme.

D'où vient *crâmignon?* Dans tout le Brabant wallon, *crâmillon* ou

crâmion veut dire *crémaillère*. On a proposé *carmen*, *carmagnole*, le mot tudesque *krumm*, etc. La question reste pendante. En revanche, l'étymologie du mot *pasquèie* ou *pasquille* paraît claire : que le lecteur nous permette de nous citer nous-même :

« Les Lillois donnent ce nom, comme nous, à des pièces satiriques dialoguées. En Allemagne, depuis longtemps, *pasquill* signifie pamphlet, ce que les Latins appelaient *libellus famosus*. La légende du tailleur romain nommé *Pasquin*, dont la boutique était le rendez-vous des diseurs de nouvelles, et dont le nom aurait été donné à une statue du voisinage, remonte assez haut, puisque le pape Alexandre VI refusa de jeter Pasquin à la mer (celui de marbre, bien entendu), de peur qu'il ne se changeât en grenouille et que ses coassements ne devinssent encore plus importuns. Les Italiens disent indifféremment *pasquinata* et *pasquillo*. Ce n'est pas que le nom de *pasquinade*, au reste, nous soit venu directement de Rome. Pasquin, sous diverses formes, a fait le tour de l'Europe et a été connu dans le Nord, surtout des gens lettrés, avant de l'être de tout le monde. Le fameux torse de Rome a été appelé *Pasquil* par des écrivains français du XVIe siècle. Il nous semble que tout doute doit cesser en présence des titres de certains livres cités par Brunet, tels que le *Pasquil de la cour* (1561), le *Pasquil d'Allemagne* (1546) et le *Pasquillus exstaticus*, dont l'édition italienne est intitulée *Pasquino in estasi*. On dit ici une *pasquinade*, là une *pasquille*, ailleurs une *pasquèie*, faisant d'un nom propre un nom commun. La signification primitive est laissée de côté ou même s'oublie. C'est ainsi qu'on a dit et qu'on dit encore une *philippique*, sans songer à Démosthène ni à Philippe de Macédoine, ni même aux invectives de Cicéron contre Marc-Antoine. »

Selon M. Capitaine, « on entend par *pasquèie* toute chanson en dialecte wallon, élogieuse ou satirique, gaie ou élégiaque, politique ou religieuse, morale ou graveleuse. » Rigoureusement parlant, les *noëls* et les *crâmignons* seraient aussi des pasquèies. Cette généralisation nous paraît outrée. L'expression *pasquèie di Noïé*, si tant est qu'elle existe, consacre tout simplement une extension de sens. Toutes les chansons ne sont pas des pasquèies; en retour, toutes les pasquèies ne sont pas des chansons : l'auteur le savait mieux que personne, lui qui en a sauvé de l'oubli de si intéressantes. On appelle proprement pasquèies les pièces de vers, qu'elles se chantent ou non, dont l'intention est satirique, les pièces politiques surtout, ou celles qui esquissent un tableau de mœurs plus ou moins piquant. A ce point de vue, la *Chanson de danse* contre les prédicants *forquity* (outrecuidants), composée vers 1650, est une véritable pasquèie; il en est de même du *Salazar liégeois* (1632), dialogue en longues tirades, à l'adresse d'un général espagnol qui avait indignement trahi et massacré une escorte de soixante et dix paysans, lors du passage de ses troupes par le territoire de la principauté. La *Complainte des paysans sur le ravagement des troupes*,

vie d'une plaisante débauche (1631), également dialoguée, et les *'rejeux des paysans* (1634?) par le notaire Lambert Hollongne, ritent encore la même qualification.

l y a lieu de mentionner ici en passant une espèce de *moralité* ou *nystère* burlesque, dont la représentation suivait celle d'une pièce ı caractère tout religieux. Cette composition, *pasquèie* d'un genre . particulier, fit les délices des élèves d'un couvent d'ursulines il quelque deux cents ans.

'ans la première moitié du XVIIIe siècle, la verve wallonne s'exerce ɔréférence sur des sujets non suspects à une autorité ombra- se : le coup d'État de Maximilien-Henri (1684) avait muselé pour ;temps les Liégeois. On se rabat sur les petits travers de la été, on se gausse de ses voisins, par-dessus tout on fait pleuvoir quolibets sur de graves personnages à qui l'on s'est complu, s tous les pays et sous tous les régimes, à prêter des ridicules, tend quand on n'avait pas besoin d'eux : il s'agit des médecins, va sans dire. Voici d'abord la fameuse pasquèie du chevalier ıbert de Rickman : *les aiwes di Tongue* (1700), mordante et spi- elle diatribe qui eut pour premier effet, dit-on, de compromettre éputation de la *Fontaine de Pline* (lez-Tongres) au profit des eaux Spa. Vient ensuite une pièce plus considérable, la *Pasquèie cri- e et calotenne* (1734), faussement attribuée à de Rickman, puisque ıi-ci mourut en 1732. Il s'agit d'une insurrection de la bour- isie contre les médecins et d'une querelle entre les docteurs eux- nes et leur *collége*, qui s'était agrégé assez légèrement un char- n étranger, de Sénac de Lille, prétendu docteur de l'université cala. La *Pasquèie critique* est un modèle de fine raillerie, et, à pos des médecins, elle touche un peu à tout, ce qui la rend des s curieuses. Ajoutons que le wallon s'y élève jusqu'à la hauteur ıe langue littéraire; en somme, c'est une perle en son genre.

.a *Pasquèie mémoriale* composée à propos de l'érection du nouvel el de ville de Liége est assez insignifiante. Pour voir les Liégeois ɔmmencer à s'intéresser librement aux affaires publiques, il faut ver à 1763, date de l'élection du prince Charles d'Outremont, à de puissantes influences avaient opposé Clément de Saxe, fils du de Pologne Auguste III. Le triomphe de Charles, qui était au .ns un enfant du pays, fut l'occasion d'une allégresse générale et ına lieu à des compositions où circule un souffle ardent de patrio- ıe, avant-coureur d'une ère nouvelle.

.e tréfoncier de Harlez, qui fut plus tard (1779) l'un des princi-

paux fondateurs de la Société d'Émulation, avait pris l'habitude, dès 1756, de réunir chez lui quelques amis lettrés, notamment Cartier, Fabry et de Vivario, comme lui amateurs passionnés de wallon. Il leur vint l'idée d'écrire des opéras et de s'associer, pour en composer la musique, le maître de chapelle J.-N. Hamal. En 1757, *Li voyège di Chaudfontaine* fut joué à l'hôtel de ville en présence d'une foule compacte et enthousiasmée; *Li Ligeois ègagî* le suivit de près; au bout d'un an parurent *Li Fiesse di Hoûte-s'il ploût* et les *Hypocondes*. Les quatre pièces furent immédiatement réunies en un volume, le *Théâte ligeois*, considéré aujourd'hui encore comme « le livre classique par excellence, » comme « le chef-d'œuvre de la littérature wallonne. » Il a eu de nombreuses éditions : la meilleure, augmentée d'un opéra-comique de F.-M. Henault (*Li Mâlignant*, 1789), a été publiée en 1854 par F. Bailleux, Ul. Capitaine et M. Stecher (avec des eaux-fortes de M. J. Helbig).

A part le peintre graveur Hanson, qui *travestit* en son patois les *Lusiades* et la *Henriade* (nous voilà tout d'un coup bien loin du *Théâtre liégeois*), nous n'avons à citer aucun écrivain wallon sous Velbruck : la Société d'Emulation cultiva les lettres françaises, les livres des encyclopédistes se répandirent dans le pays et y firent germer des idées nouvelles. La révolution fut le signal du réveil de la *pasquèie;* on célébra Chestret et Fabry; il est cependant à remarquer que les chansons de cette époque sont en majorité réactionnaires. Non pas que les Liégeois regrettassent beaucoup l'ancien régime; mais ils n'oubliaient pas aisément que le parti qui les en avait délivrés s'était jeté dans les bras de l'étranger, et ensuite les Français ne faisaient rien pour se conquérir des sympathies dans le pays annexé, bien au contraire. La chanson anonyme : *Ligeois, n'estez-ve nin des sots m'vé?* bien connue encore, est une protestation archiloquienne conçue dans ce sens. En regard de cette pièce, mais sur un tout autre terrain, nous relèverons l'*Apologie des prêtres assermentés*, publiée en l'an IX de la république par le P. Thomas Marian : c'est également un modèle de style énergique, mais plutôt une satire semi-bouffonne qu'un torrent d'injures. Enfin le fleuve rentre dans son lit : plus de discussions politiques ou religieuses; la jeunesse liégeoise est entraînée au loin, menée à la boucherie pour la plus grande gloire des aigles impériales. Dans le cours de ces tristes années, on ne signale en wallon que la *complainte* sur l'héroïque dévouement du houilleur Hubert Goffin, simple récit, plus touchant peut-être que la pièce académique de Millevoye.

Cependant l'empire s'écroule : arrivent les Prussiens, qui ne se font pas moins exécrer que les Français, si toutefois la colérique diatribe de J.-J. Velez : *Sav' bin çou qu'c'est qu'on Prussien?* est l'écho fidèle du sentiment populaire.

L'opposition que soulevèrent peu à peu les actes du roi des Pays-Bas trouva des interprètes ailleurs encore que dans les journaux : une étrange figure, celle de Martin Simonis, le chansonnier forain, se dresse titubante devant nous. Au pied du Pont-des-Arches stationnaient depuis quelque deux cents ans des vendeurs de chansons; mais il s'agit ici d'un poëte populaire, d'un successeur de ce Mathieu Moreau († 1781) qui composa la chanson des *Danois* et dont l'ombre fut évoquée à propos de la *Nymphe de Spa*, de Bassenge. Simonis l'ivrogne (métier auquel il ne voulait pas renoncer, *ayant payé*, disait-il, *si cher pour l'apprendre*) débuta dans les rues vers 1822, vendant à cinq cents les chansons qu'il versifiait et qu'il entonnait lui-même *coràm populo*, en s'accompagnant d'un violon. En 1825, affublé d'un costume grec (à l'instigation de quelques étudiants), il contait en rimes wallonnes les malheurs de la patrie l'Homère. Mais ses grands succès datent de 1827, c'est-à-dire de a publication du décret établissant l'*impôt-mouture*.—Les chanteurs les rues se montrent encore de temps en temps *sur le marché*, non oin du *Péron*, le dimanche matin; ils n'ont plus d'autre souci, fort eureusement, que de faire rire les badauds. Le dernier qui ait issé quelque renom, Hasserz, s'appelait lui-même le « Béranger égeois; » monté sur une chaise en plein vent, il ne se gênait pas our improviser des couplets sur les passants de sa connaissance : police dut finalement y mettre ordre.

Les années qui suivirent immédiatement 1830 virent apparaître oute une pléiade de poëtes d'un talent réel, qui prirent le wallon égeois tout à fait au sérieux, le traitèrent comme une langue et on comme une simple jargon, rêvèrent enfin pour lui des destinées ttéraires. Le publiciste Renard (Eustache Lefranc) égaya *Mathieu aensbergh*, en mêlant des vers patois aux prédictions du célèbre hanoine sur la pluie et le beau temps; cette tradition s'est perpétée : Dehin et Defrecheux ont tour à tour dignement remplacé enard. C'est aussi dans l'*Almanach de Liége* (actuellement édité ar M. L. Du Vivier-Sterpin) que parut pour la première fois *i Côparèie* de Simonon, pièce lyrique qui fit époque, parce que ersonne, jusque-là, n'avait cru le wallon capable de graviter vers es hautes régions de la poésie. *Li Côparèie* (le coup pareil) était le

bourdon du couvre-feu de S. Lambert, la vénérable cathédrale démolie aux jours de la terreur; pendant des siècles on avait entendu régulièrement son *bonsoir* sonore : la confiscation de la patrie lui imposa tout d'un coup silence. Simonon put s'exalter sur ce thème, raviver les vieux souvenirs, faire vibrer les cordes intimes; en un mot, Liége eut son *Chant de la cloche* et s'en montra justement fière. Encouragé par ce succès, Simonon fit paraître tout un volume de poésies charmantes, parmi lesquelles nous distinguerons le conte intitulé *Ma tante Sara*. Cependant l'impulsion était donnée : Henri Forir tira de son portefeuille *Li K'tapé manège*, tableau d'une maison en désordre, œuvre toute réaliste, mais d'une finesse de touche incomparable, et aussi œuvre morale et salutaire, que l'ouvrier sait encore par cœur et qui a fait rougir plus d'une mauvaise mère de famille. Forir avait le secret de la langue des de Harlez et des Vivario : lui aussi peut être appelé un *classique* wallon. Ses deux recueils de *Blouwettes ligeoises* sont encore populaires; son étude en prose sur les *petites écoles* du temps de Hoensbroeck, sous le double rapport de la forme et de l'originalité, est un chapitre que Dickens aurait certainement avoué. Forir a laissé inédit un *Dictionnaire wallon-français* très-complet, le plus complet qui existe : l'éditeur Severeyns a entrepris de le publier; le tome II est déjà très-avancé.

A côté de Forir, le curé Du Vivier de Streel, moins renommé pour son poëme héroï-comique (français) *La Cinéide ou la vache reconquise*, que pour sa fameuse chanson sur les volontaires de 1830 : *Li pantalon trouvé;* on lui doit aussi quelques agréables chansons de table et un dictionnaire des rimes wallonnes (inédit). Au même rang nous placerons encore M. le conseiller Lamaye, autre Wallon pur sang, que sa jovialité humoristique rapproche surtout de Forir. Seulement M. Lamaye est plus incisif; la satire politique a été son vrai triomphe.

Il traite d'ailleurs tous les sujets avec une égale facilité : citons *Li vin d'Bourgogne*, un vrai rubis sur l'ongle, la pièce monorime *Portrait d'un bon Ligeois*, enfin d'excellentes traductions de quelques fables de la Fontaine.

Le génie du Bonhomme a plus d'une fois séduit les Wallons. Fr. Bailleux, d'abord en collaboration avec J. Dehin, le chaudronnier-artiste, puis tout seul, nous a dotés d'une version liégeoise des six premiers livres des Fables. Bailleux est aussi l'auteur d'un très-remarquable recueil de *Passe-timps*, où l'idylle fait pendant à la

amère, et de *Faves da m'veye grand'mère*, légendes versifiées l'une est d'une désespérance que nulle analyse ne saurait e. Nous avons tantôt nommé Dehin, le brave chaudronnier la correspondance avec Béranger a été en partie publiée et qui surtout dans la peinture des types populaires. Son recueil *Châr uâhe* contient aussi des essais épiques ; mais l'auteur sentit à la l'il forçait la note et il en revint aux chansons.

toutes parts renaissait la pasquèie : en 1842, parurent en es volantes, puis en brochures, chez Oudart, des poésies de nature, parmi lesquelles on remarqua *Les passe-timps delle* t un *Pot-pourri* sur l'inauguration du chemin de fer de Liége. auteurs wallons commençaient à se connaître et l'idée d'une iation germait tout doucement; d'autre part, on confectionnait, l'avons dit, des dictionnaires, et de plus on s'inquiétait de ariser l'orthographe : grosse question, les uns voulant prendre base la prononciation, les autres l'étymologie. Le *Théâte ligeois* imprimé en 1854, orthographié d'après le système mixte de ux, qui tend à prévaloir. Mais ce qui accéléra tout d'un coup uvement, ce fut, en 1856, à propos du XXVe anniversaire du 'ouverture d'un concours de poésie wallonne, organisé par les de la « Société philanthropique des vrais Liégeois. » Le jury se prononcer entre quarante-sept concurrents : MM. Ad. Stap- J. Lamaye, T. Delchef, Defrecheux et J. Dehin obtinrent des es. Ce n'est pas tout : le concours de 1856 devait avoir un résultat. « Déjà, disait le rapporteur, ont été jetés au sein du les fondements d'une société wallonne qui aura pour mission ker la grammaire et l'orthographe de notre dialecte populaire, mposer un dictionnaire et enfin de déterminer les règles de la fication. » Le 27 décembre suivant, la Société liégeoise de litté- e wallonne tenait sa première séance et constituait son bureau la présidence de H. Forir, qui ne tarda pas à se retirer pour place à M. Ch. Grandgagnage (1857).

le goût du wallon s'est entretenu dans le pays depuis dix-huit c'est bien à la Société qu'on en est redevable. Les couronnes le a décernées à M. André Delchef pour ses plaisantes comé- à tiroirs *Li galant di l'sièrvante, Les deux neveux, Pus vix, pus* ont contribué à provoquer l'émulation du romancier-poëte oseph Demoulin (*Ji vous ji n'pous, ès fond Pirette*, etc.), qui n'a a recevoir les siennes que du public. Les treize tomes des *Bul-* et les sept *Annuaires* de la *Société wallonne*, auxquels il faut

ajouter les productions isolément publiées des membres de la Compagnie, sont loin de représenter toute la littérature patoise contemporaine. Mais il n'est que juste de reconnaître qu'elle a été surtout stimulée par cette active association. Parmi les œuvres dramatiques couronnées, nous ne pouvons passer sous silence *Li Savett*, de M. Remouchamps, restée au répertoire et *Li mâie neur du Colas*, de M. Ch. Haunay, en langage d'Ans, qui a paru accompagné d'un curieux commentaire philologique de M. Delbœuf. En dehors des concours, n'oublions pas *Faust et Daditte*, amusante parodie de l'œuvre de Gounod, par M. Toussaint.

Dans d'autres sphères, les concours de la Société wallonne n'ont pas été moins fructueux. Comme peintre des vanités humaines, bon conseiller de l'ouvrier et satirique sachant mettre le doigt sur la plaie, M. Thiry compterait peu de rivaux n'importe où, pour sa *Copenne so l'mariège* et *Ine cope di grandiveux*, par exemple; son volume de *Caprices* est un véritable écrin. M. Aug. Hock s'est également distingué par des dialogues où il développe son thème favori, le contraste des anciennes et des nouvelles mœurs (*les vix Messèges, Grand' mère à l'vihenne, Mère Jeanne*, etc.); feu le colonel Micheels s'était aussi inspiré du même sujet, avant de consacrer définitivement ses loisirs à la rédaction d'une *grammaire wallonne*. Nous avons encore le fécond M. Delarge (de Herstal), quatorze fois couronné. Celui-ci réussit plutôt dans l'églogue ou la ballade; il a aussi décrit des types wallons.

Ici un mot de regret pour un doux poëte, Nicolas Defrecheux, enlevé en 1874 dans la force de l'âge. Defrecheux est le créateur de l'élégie wallonne. Dire ce qu'il a su donner au dialecte liégeois de grâce et de charme, serait impossible. Le peuple, qui a retenu ses chansons et ses crâmignons, s'est chargé de devancer notre jugement. *Leyêz-me plorer, Tot hossant, On pindège di crama, Tot seu*, il faudrait tout citer. Si quelque jour on a l'heureuse idée de publier une *anthologie wallonne*, Defrecheux y figurera au premier rang. Dans la même galerie auront une place d'honneur son ami Félix Chaumont, comme lui mort avant le temps, comme lui plein de foi dans l'influence de la poésie sur l'amélioration morale des classes travailleuses, et M. Hock, qui a quelquefois atteint l'émotion vraie au point de mériter, à son tour, la palme (*Allez chanter foû d'cial, Sèmez des violettes, Nannez, naninette*, etc.). Tantôt gai, tantôt rêveur, toujours d'une sensibilité délicate, M. Hock a fait résonner toutes les cordes de la lyre wallonne. Ses *OEuvres complètes*, en 4 vol.,

viennent de paraître. Il écrit en français, sauf à entremêler sa prose de *rimais* wallons. Ses études sur les *us et coutumes* de l'ancien pays de Liége, sur les *croyances*, les *remèdes populaires*, les *superstitions* des villageois, enfin son histoire des *Mathot,* simple famille bourgeoise dont il raconte les annales à l'instar des *livres de raison,* sont non-seulement d'une lecture attachante, mais intéressent au plus haut degré les érudits qui s'occupent de comparer les traditions locales.

M. Gustave Magnée excelle dans la ballade et la légende, et dans cette poésie mélancolique, songeuse et calme que peut inspirer la solitude des fagnes ardennaises, où l'auteur a beaucoup vécu. Nul n'est plus familier avec le vieux wallon, qu'il rajeunit dans ses charmants contes en prose et dans ses tableaux de genre. Mais nous ne pouvons citer tout le monde : MM. Th. Bormans, Boisgelot, Pecklers, d'autres lauréats encore réclameraient notre attention. Ce qui ne peut être omis ici, c'est que la renaissance littéraire du wallon est peut être due aux banquets annuels de la Société liégeoise autant qu'à ses concours. Dans ces agapes fraternelles où Verviers, Huy, Visé, Spa, voire Namur et le Hainaut sont représentés, on ne peut chanter ou réciter que des pièces *inédites :* celles-ci passent ensuite dans les *Annuaires*. (Citons entre autres les *pots-pourris* d'Alcide Pryor.)

La Société wallonne ne s'occupe pas seulement de poésie, à preuve les 56 ver-ions de l'*Enfant prodigue* et la traduction très-soignée, faite sous ses auspices par e prince Louis-Lucien Bonaparte, de l'*Evangile de saint Mathieu*. Elle accueille vec empressement les recherches érudites et remplit ainsi l'une des premières issions que ses fondateurs lui ont imposées. Entre le groupe des trouvères et lui des linguistes ou des archivistes, M. le vice-président J. Dejardin tient hono-blement sa place par le très-curieux *Calendrier* qui ouvre l'*Annuaire*. C'est core à lui qu'appartient le fond principal du volumineux *Dictionnaire des Spots* overbes), justement estimé.

A Verviers s'est fait heureusement sentir l'influence de la Société illonne. Après le vieux Remacle et plus récemment le calligraphe igenot, les Verviétois, jusqu'à nos jours, avaient peu exploité les hesses de leur dialecte un peu rude, mais plein de saveur. F.-X. Xhoffer s'élança le premier dans l'arène : on distingua sa médie satirique *les Biesses*, puis *les deux Soroches* (beaux-frères); publia ensuite *Jhan-Joseph et l'maule annèie*, drame historique raçant un épisode de la révolution à Verviers, puis des contes, des ansons, des épigrammes, etc., qui attestent un esprit éminemment iginal. M. Poulet se fit remarquer, à son tour, par des contes (*lu yan éterré*), des fables et des peintures de types locaux (*lu Pé-ini*, l'amateur de pinsons), par exemple. Dans les derniers temps,

MM. Levesque et Lejeune ont fait preuve d'un talent réel. Mais Verviers commence à rester à Verviers. Il s'y est fondé deux sociétés qui ouvrent, pour leur compte, des concours tant français que wallons; les organisateurs n'ont pas été trompés dans leur attente. M. Renier, aimable chansonnier, est l'un des chefs de cette jeune phalange : il prêche de conseil et d'exemple. M. Corneil Gonzé, l'inventeur bien connu des *plumes-vapeur*, est aussi un poëte wallon, et de la bonne race.

Marche-en-Famène revendique M. Alexandre, dont le *Pèchon d'avril*, comédie en cinq actes, a obtenu une distinction à Liége au concours de 1858. A la suite du *Dictionnaire des spots* a été imprimé un poëme de son cru, *li p'tit Corti* (jardin), de 949 vers, dont chacun est un proverbe! Et malgré ce tour de force, qui n'a d'égal que la *Comédie des proverbes* de Montluc, l'ensemble présente un sens assez suivi. Deux ou trois jolies pièces humoristiques de M. Damoiseaux (d'Ocquier) nous donnent une idée du patois condrusien; les chansons de M. le docteur Delexhy (de Grâce-Berleur) ont une teinte de hesbignon; Th. Derive a écrit en spadois. Le *Dictionnaire wallon* de M. Dasnoy nous initie aux particularités du patois de Neufchâteau. Nous ne pouvons ici que remercier M. Dubois, de Virton, qui nous a fait parvenir des notes sur la transition du patois ardennais au patois messin.

Le Namurois et le Hainaut. — On est gai à Namur comme à Liége : on y banquète, on y chante volontiers. Les Wérotte et les Lagrange ont eu bien des prédécesseurs, n'en déplaise au baron de Stassart (lettre à Wérotte) : Ad. Borgnet cite une pasquèie de 1730; mentionnons les *Houzards* de Benoît, les chansons de Grisard ou de Nivaille, celles des *réverbéristes* (Colson, Merlon), celles de Bauchau, etc. Mais Wérotte et Lagrange valent à eux seuls toute une légion de chansonniers. Le recueil du premier a eu les honneurs de trois éditions : c'est un assez fort volume in-8°, précédé d'une lettre de M. Chavée sur les caractères distinctifs du patois namurois. L'ouvrage débute par un poëme sur les jeux des enfants aux différentes époques de l'année (*One sovenance des jeux do vix teimps*); puis, après une promenade à la campagne, voici des contes, des fables, surtout des chansons à boire plus réjouissantes les unes que les autres. Wérotte savait mettre la main sur d'heureux refrains, et Dieu sait s'il en tirait bon parti! Ce qu'il faut surtout admirer, c'est la verve intarissable et le franc rire de l'auteur. Les mêmes qualités brillent

chez M. Lagrange, avec une pointe de douce ironie. « Le patois de Beauraing a aussi son spirituel poëte, M. le docteur Vermer, auteur de chansons et de contes populaires propres à faire les délices des longues veillées. A Dinant, les naïvetés des *copères* et l'une ou l'autre chanson du colonel Rosolani. A Nivelles (Brabant wallon), quelques couplets plus ou moins anciens, n'offrant d'intérêt qu'au point de vue du langage; grâce à M. Hanon, nous connaissons aussi une traduction wallonne du *Vlaamsche leeuw*, en vers énergiques. La pièce capitale du dialecte de ce pays est un poëme de M. l'abbé Renard sur *Jean de Nivelles* : la littérature wallonne offre peu d'ouvrages aussi dignes d'attention.

Nous entrons en Hainaut par Charleroi, où M. Bernus nous présente une traduction libre de fables choisies de la Fontaine. L'auteur a su donner à son texte une allure si wallonne, qu'on se figure aisément lire des compositions originales, d'autant plus que la moralité est presque toujours rendue par quelque vieux proverbe de la Sambre. Le volume se termine par des poésies diverses, non traduites cette fois : on y reconnaît cet esprit loustic et goguenard (sans mauvaise intention) qui fait florès à Charleroi et à Mons. Dans cette dernière ville, paraît et reparaît chaque année, pour des lecteurs toujours avides, le joyeux *Armonaque* fondé en 1846 par M. Letellier, alors curé de Bernissart. C'est un mélange, prose et vers, de traits d'esprit, de calembours, d'anecdotes, de chansonnettes et de fabliaux, le tout sans autre prétention que de désopiler la rate du lecteur. M. Rapp s'est fait l'émule de M. Letellier en éditant à Pâturages un *Almanach borain* (1849); avant eux, Henri Delmotte, de spirituelle mémoire, s'était égayé à propos du *Doudou* (*nos irons vir l'car d'or*, etc.), le monument par excellence de la littérature montoise (XIVe ou XVIIe siècle?). Ne passons point sous silence M. Moutrieux (Titisse Ladéroute), auteur des *Contes des quiés*, ni M. J.-B. Beuilliot (*L'ervue d'Mons*), ni surtout M. J.-B. Descamps (*El mariage delle fie chose*, *El volontéere couionné*, etc.). Thuin, où le dialecte de la ville haute n'est pas celui de la ville basse, vante les chansons du cordonnier Brunebarbe. Le tournaisis (4e famille) se recommande aussi par ses almanachs; mais il a des poëtes nationaux sérieux en MM. A. Leray et Ad. Delmée. Les *Choncq Clotiers* du premier sont aussi célèbres que le mot du roi de France sur le champ de bataille : *On peut c'mincher, les Tournisiens sont là!* Le patois tournaisien se rattache de près à celui de Tourcoing, illustré par les bouffonneries de Brûle-Maison, et à ceux de Lille et de Douai,

que les recueils de MM. Desrousseaux et de Christé, ainsi que le Dictionnaire de M. Vermesse, ont fait connaître en Belgique. Il y aurait une étude importante à entreprendre sur l'ancienne langue du Hainaut, qui a considérablement influé sur le français littéraire.

Li wallon n'est né moirt, disait Th. Derive en son spadois. Moins que jamais. A Liége, deux nouvelles sociétés viennent de se former: *le Caveau liégeois* et *les Wallons*. La première a déjà mis au jour deux volumes et révélé deux poëtes : MM. Dd. Salm et T. Brahy; la seconde travaille surtout à populariser les œuvres des auteurs les plus goûtés. Nous avons vu que Verviers ne reste pas en arrière. Réjouissons-nous de ce zèle : le mouvement littéraire wallon est une manière comme une autre d'affirmer notre droit à l'indépendance.

BIBLIOGRAPHIE. — Ferd. Henaux, *Études sur le wallon*, Liége, 1844; Wahlenbeck, *De linguâ francicâ Rheni inferioris*, Bonn, 1849; Lettre de J.-H. Bormans à Ch. Grandgagnage, *Sur les éléments thiois du wallon*, Liége, 1856 ; Ch. Grandgagnage, *De l'origine des wallons*, Liége. 1852; Pierquin de Gembloux, *Histoires littéraires des patois*, Paris, 1858.

Dictionnaire roman, wallon, celtique et tudesque (par D. François), Bouillon, 1777; Cambresier, *Dictionnaire wallon-français*, Liége, 1787; Remacle, *Dictionnaire wallon-français*, 2e éd., Liége et Leipzig (s. d.), 2 vol. in-8° (se ressent du dialecte verviétois); Lobet, id. (Verviers); Hubert, id. (pur liégois); Forir, *Dictionnaire liégeois-français*, Liége, 2 forts vol. in-8°, le plus complet de tous (orthographié d'après la prononciation); Ch. Grandgagnage, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, 2 vol. in-8° (A.-P.); du même auteur, *Mémoire sur les anciens noms des lieux de la Belgique orientale*, in-4° (Mémoires de l'Académie, 1855); *Vocabulaire des anciens noms de lieux*, Liége, 1859; *Id. des noms de plantes et d'animaux* (1857); la *Lettre des Venalz* (Bulletin de la société wallonne) ; J. Dejardin, *Dictionnaire des mots* ou *proverbes wallons*, Liége, 1865, un fort vol. in-8°; L. Micheels, *Grammaire élémentaire liégeoise*, Liége, 1863, in-8° ; Dasnoy, *Dictionnaire wallon-français* (patois du Luxembourg), Neufchâteau 1858, in-12°; Sigart, *Dictionnaire du wallon de Mons et de la plus grande partie du Hainaut*, Bruxelles, 1858, in-8°; Vermesse, *Vocabulaire du patois lillois*, in-12°, et *Dictionnaire du patois lillois*, Douai, 1867, in-8° ; Chavée, *Français et wallon*, Paris, 1857, in-12° ; Carpentier, *Dictionnaire du bon* (c'est-à-dire du mauvais) *langage*, 2e éd. (Liége, 1865, in-12°).

Chansons et poésies wallonnes (antérieures à 1830), recueillies par B. et D. (Bailleux et Dejardin). Liége, 1843, in 8°. — *Théâtre liégeois* (éd., Bailleux) — Les nombreux recueils de poésies, etc., mentionnés dans le cours du présent article. — Les *bulletins* et les *annuaires* de la Société liégeoise de littérature wallonne (poésies, travaux érudits, vocabulaires spéciaux, parabole de l'Enfant prodigue, etc.). — Le Catalogue de la bibliothèque de la Société liégeoise de littérature wallonne (avec suppléments), inséré dans les bulletins de cette compagnie, fournira toutes les indications aux personnes qui voudront connaître en grand détail les richesses littéraires des patois romans de toute la Belgique.

XX

ARCHÉOLOGIE GALLO-GERMAINE, ROMAINE & FRANKE,

Par M. C. VAN DER ELST,
Ancien président de la Société archéologique de Charleroi.

Études archéologiques. — Si l'archéologie, comme science, est pour nous de date relativement récente, il y eut du moins toujours chez nos ancêtres une propension à recueillir des traditions, à fixer des souvenirs, en conservant avec soin certains objets, trophées ou reliques. Lorsque, en 1203, Baudouin IX s'empara de Constantinople, il y eut bien des destructions sans doute, mais des statuettes, des pierres gravées, des choses de dévotion furent rapportées en Flandre, et le dragon en cuivre doré, don du prince norvégien Sigurd à l'empereur Jean Comnène, plane encore aujourd'hui au-dessus du beffroi de Gand. D'autre part, la population consacrait la mémoire d'un grand nom ou d'un événement considérable par quelque dénomination caractéristique : c'étaient le camp de César, la tour des Sarrasins, c'est-à-dire des non-chrétiens, des païens, la pierre Brunehaut, la chaussée Brunehaut, le château des Quatre fils Aymon, la roche à Bayard, le pont d'Ogier le Danois, etc.

La renaissance donna une vive impulsion à l'étude de l'antiquité. La protection accordée aux arts et aux sciences par Marguerite d'Autriche eut des imitateurs ; des collections se formèrent pour la numismatique, pour l'épigraphie. Un onyx portant la gravure d'un lion, trouvé à Sottegem en 1551, fut acquis par la dame du lieu,

la comtesse d'Egmont, qui le fit enchâsser dans le couvercle d'une magnifique coupe. De nombreuses antiquités rencontrées à Bavai furent recueillies par Charles-Philippe de Croy, prince de Chimai, tandis qu'Ernest de Mansfeld, le vieux serviteur de Charles Quint, réunissait, dans ses beaux jardins près de Luxembourg, le produit des fouilles faites à Arlon et dans les environs.

L'apathie générale qui suivit le mauvais succès de la révolution du XVIe siècle dans les Pays-Bas méridionaux arrêta toutes les études. En 1653, l'importante découverte du tombeau de Childéric à Tournai et de tout un précieux mobilier funéraire ne passionna personne, et l'archiduc Léopold Guillaume put emporter le tout à Vienne sans provoquer de réclamations. L'esprit d'investigation se fit jour au siècle suivant, particulièrement lors de la fondation de l'Académie; mais la réunion à la France vint bientôt priver les Belges du peu de richesses que renfermaient leurs musées, et ce ne fut qu'après 1814 que l'attention se porta réellement et efficacement vers les sciences archéologiques. Une instruction royale du 23 décembre 1826, adressée à toutes les autorités locales, nomma une commission chargée de lever le plan des chaussées romaines sur notre territoire. Puis vinrent les précieuses découvertes de Schmerling dans les grottes de la Meuse, qui ouvrirent l'horizon des âges préhistoriques. Un proscrit polonais, l'illustre Lelewel, achève chez nous son grand travail sur la numismatique du moyen âge, et le savant Schayes s'occupe particulièrement de l'époque romaine.

A partir de 1839, des sociétés se forment ayant spécialement pour but la recherche des antiquités locales. Il s'en établit successivement à Bruges, à Anvers, à Namur, à Tournai, à Arlon, à Liége, à Tongres, à Mons, à Ypres, à Saint-Nicolas, à Termonde et à Charleroi. Un congrès international d'archéologie, qui se tint à Anvers du 25 août au 1er septembre 1867, eut pour résultat de donner à ces études une sorte de cohésion ainsi qu'une portée plus haute.

CLASSIFICATION ET TOPOGRAPHIE. — Dans le nord de l'Europe, on a classé les produits de la primitive industrie humaine en trois périodes désignées sous le nom d'*âge de la pierre, âge du bronze* et *âge du fer;* mais on avoue que cette division n'offre pas de limites absolues ou tranchées. Sur notre territoire, et en ce qui concerne l'archéologie proprement dite, il a paru rationnel de distinguer simplement l'époque gallo-germaine, antérieure à l'invasion des Romains, l'époque romaine et l'époque franke.

Les restes de la première époque sont plus nombreux qu'on ne se l'imaginait autrefois. Ils consistent principalement en monuments mégalithiques et en monnaies gauloises aux types atrébates, armoricains, rémois, etc. Nous ne pouvons nous arrêter ici à examiner si les nombreuses sépultures germaniques situées dans la partie nord du royaume sont contemporaines des Romains ou leur sont antérieures.

Dans les Flandres, on a trouvé des monnaies gauloises à Gand, à Alost, à Mespelaere, à Deerlyk, à Moerbeke, à Sinay, à Wanzele, à Watou, à Thourout,. à Audenarde, à Quaremont, à Roulers. Kerkhem possède une pierre levée. Dans la province d'Anvers, Wavre-Sainte-Catherine a eu un monument du même genre, et on en a signalé, en Brabant, à Assche, à Dilbeek, à Thorembais-les-Béguines. Vieux-Heverlé et Louvain ont fourni des médailles gauloises. Le Hainaut a produit une moisson plus abondante : Hollain, Erbaut, Bray, Forrière, Ghlin, Sivry et Boutonville sont connus pour leurs pierres levées ; des monnaies gauloises ont été trouvées à Saint-Sauveur, à Roucourt, à Courcelles et un atelier de silex taillés a rendu Spiennes aujourd'hui célèbre. Un dolmen fort remarquable existait à Jambes et une grande quantité de monnaies gauloises ont été rencontrées dans plusieurs localités de la province de Namur : Saint-Servais (Hastedon), Pessoux, Fraire-Fairoul, Vonêche, Ciney, Haltinnes et Han-sur-Lesse. Dans la province de Luxembourg, des monnaies gauloises ont été recueillies à Fisennes, et l'on prétend reconnaître des pierres levées à Salm-Château, à Roche-à-Frêne, à Fraiture, à Waha, à Mousny, ainsi qu'à Louveigné, à Romsée et à Stavelot, dans la province de Liége.

Toutes ces traces de populations originelles sont accompagnées des vestiges de quelque *oppidum* primitif et de voies très-anciennes.

Avant d'aborder les antiquités de l'époque romaine, nous avons à signaler la découverte, dans les ruines du château de Menil-Favay, d'une hache de forme élégante, accompagnée d'un anneau portant une inscription en caractères numides, et surtout la découverte éminemment importante d'antiquités étrusques à Eygen-Bilsen.

La domination romaine, qui s'est maintenue dans notre pays durant 468 ans et qui s'est exercée sur seize ou dix-sept générations, a laissé naturellement bien des traces de son existence. La grande voie impériale, la « haute chaussée », qui reliait Bavai à Cologne, entre sur notre territoire à Aulnois, passe contre Binche, puis à Gembloux, gagne Tongres et nous quitte à Vroenhoven pour se

diriger sur Maestricht. Plusieurs *diverticula* empierrés s'embranchent à cette voie principale, dont les vestiges sont remarquables. Bien que deux villes seulement, Tongres et Tournai, trois si l'on veut y comprendre Arlon, remontent à l'époque romaine, de nombreuses habitations étaient éparpillées dans le pays, comme le constatent les substructions rencontrées en des lieux si divers. Ce sont autant de champs d'exploration pour l'archéologue, auxquels il faut joindre les cimetières à ustion.

Les restes de l'époque romaine se montrent surtout dans les provinces du midi et au sud de la « haute chaussée ». En 1824, on découvrit à Andenelle un four de potier encore rempli de ses produits; en 1872, une trouvaille analogue fut faite à Arquennes, et en plusieurs endroits, des scories de fer, connues vulgairement sous le nom de *crayats des Sarrasins*, renfermant des bronzes aux effigies d'Antonin et de Marc-Aurèle.

La domination romaine prit fin en 418. Douze ans plus tard, on constate déjà la présence des Franks. Les nouveaux conquérants remplissaient d'ailleurs, depuis près de soixante et dix ans, les fonctions publiques au nom de l'empire et occupaient les villas de leurs prédécesseurs. Leur mode de sépulture les fait reconnaître : les Franks sont inhumés avec leurs armes et leurs insignes. Il y a de ces tombeaux antérieurs à l'an 418.

Caractères des trois époques. — Les fouilles exécutées en Belgique depuis vingt-cinq ans ont confirmé l'opinion que la plupart des villas romaines avaient été élevées sur l'emplacement d'habitations antérieures. C'est ainsi qu'on y rencontre des restes de l'âge gallo-germain, dont la poterie, souvent informe et parfois confectionnée à la main, n'a pour ornement que de simples stries. D'autres fois, ces poteries ont passé au tour et sont ornées d'une bordure faite au moyen d'une molette; mais toutes sont mal cuites et formées de matières incomplétement malaxées. De la même époque sont des pesons en terre cuite et certains jouets d'enfants. Les haches et les ustensiles en silex remontent aux âges les plus reculés, mais l'usage des haches polies s'est maintenu jusqu'au XIe siècle.

A l'arrivée de César, les populations belges connaissaient les métaux : des couteaux de bronze, des pointes de lance et des haches de petites dimensions, également en bronze, appartiennent à cette époque, mais on n'a pu constater l'existence d'aucun spécimen d'objet en fer.

La présence des Romains se trahit assez communément par des agments de tuiles ou de carreaux, que l'on nomme « briques roaines » : la cuisson en est parfaite et la contexture d'une finesse e grain toute différente des produits antérieurs, dont la brisure ffre un aspect schisteux. La vaisselle romaine, de couleurs diarses, offre un profil toujours gracieux, et, si la belle nuance ouge de la poterie samienne a pu être imitée, il n'en est pas encore e même du lustre qui la recouvre. Beaucoup de ces vases portent n *sigle*, ou nom du fabricant; d'autres, de même couleur mais anoymes, ne sont qu'une imitation en terre commune : ils ne se conarvent pas et leurs fragments se délitent. Après le haut empire, s vases de verre se multiplient et la poterie samienne semble dimiuer.

Les villas romaines ont fourni des fibules ou agrafes de manteau n bronze, souvent émaillées et d'un grand fini, des clefs dont la oignée est en forme de trèfle, des intailles en pierre fine, des erles, des verroteries, etc., puis des tablettes et des urnes en iarbre, des pavements en mosaïque, des plâtres revêtus de teintes fresque, etc. Le fer ouvré se présente déjà sous toutes formes; omme glaive, il n'a que les dimensions d'un coutelas.

Les Franks, qui succédèrent aux Romains dans beaucoup de illas, surent utiliser tout ce mobilier; mais leur époque se caractéise surtout par la rareté relative des vases samiens et par l'abonance de la gobeleterie de verre. La poterie, semblable pour la ualité à celle de l'époque précédente, n'a pas ces profils agréables t affecte des contours légèrement anguleux. Les objets en métaux ont nombreux, et on peut indiquer comme spécialités les boucles n bronze avec contre-plaque pour ceinturon, et les boucles en fer vec contre-plaque damasquinée d'argent. Si le glaive romain se rouve parmi les débris de l'époque franke, il est toujours accompané, soit du couteau, de la hache ou de l'angon, soit du scramasaxe u de la framée.

Musées et collections. — La plupart de nos musées, créés depuis ne trentaine d'années seulement, sont déjà riches en antiquités. Le ausée de l'État, dit « de la porte de Hal », à Bruxelles, a dû surout son développement scientifique à Schayes. Nous nous borneons à y signaler l'autel de Nehalennia, trouvé à Domburg, en élande, en 1647, et donné à l'Académie de Bruxelles en 1784 par 'an der Perre, ministre résident des Provinces-Unies; puis la sec-

tion de colonne milliaire, découverte à Tongres en 1817, et le charmant flacon en verre coloré formant grappe de raisin avec tiges vertes, rencontré dans un tumulus de la Hesbaye, à Frésin.

Chacune des sociétés locales dont nous avons parlé en commençant possède des collections formées particulièrement au moyen des découvertes faites dans leur voisinage. A l'égard de l'abondance et de la variété, c'est incontestablement la collection de la Société archéologique de Namur qui l'emporte sur toutes les autres. Trois membres de cette société, A. Limelette, Nic. Hauzeur et Jules Borgnet, se sont consacrés à ces recherches avec un zèle qui leur a valu un succès inespéré. « On s'est beaucoup occupé des textes et des noms de lieux, disait Hauzeur, et pas assez des nombreuses traces laissées dans le sol. »

Comme souvenirs de l'époque gallo-germaine, le musée de Namur renferme des silex en haches taillées ou polies, en pointes de flèche, etc., des armes en bronze, des talismans druidiques et des monnaies gauloises. La période belgo-romaine est représentée par des bijoux, des pierres gravées, des figurines en bronze, des mosaïques, des amphores, des vases samiens à reliefs ou unis, d'autres vases de formes variées, des urnes en poterie ou en verre, quelques pierres sculptées à relief, des fibules, des broches, des bagues, des tablettes à écrire, etc., etc., tous produits de fouilles opérées dans la province même. Enfin la période franque n'offre pas une moisson moins abondante. Ce sont des vases, de grands glaives, des scramasaxes, des haches, des framées, des angons; puis de grands boutons de bronze, à deux tenons, ou en fer orné d'argent, des boucles et plaques de ceinturon avec contre-plaque, en fer ou en bronze, figurant une tête de cheval ou quelque animal fantastique, puis encore des fibules, des broches émaillées, des bagues en bronze, en fer ou en argent.

Outre les musées des sociétés archéologiques, il y a un certain nombre de cabinets d'antiquités appartenant à des particuliers. Le plus important, celui de M. De Meester de Ravenstein, qui jouit d'une réputation européenne, vient d'être donné gratuitement à l'État.

BIBLIOGRAPHIE. — Les diverses sociétés archéologiques que nous avons citées publient des annales et des bulletins auxquels nous devons renvoyer pour une foule de détails qui ne peuvent trouver place dans cet aperçu général. Consulter également le *Messager des sciences historiques*, le *Bulletin des sociétés d'art et d'archéologie*, la *Revue de la numismatique belge*, etc., etc.

XXI

HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE,

Par M. CH. BULS,
Secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement.

L'aurore de l'histoire de l'art n'apparaît guère dans nos contrées que vers le VIIIe siècle, et c'est au Xe que remontent les plus anciens vestiges de constructions épargnées par le temps. Nous n'avons pas à revendiquer comme appartenant à notre art national les monuments élevés dans nos contrées par les Romains : nous laissons aux archéologues le soin de déterminer leur emplacement et d'expliquer leur caractère.

Architecture romane (900 à 1150). — L'esprit de la civilisation antique, conservé en Orient, était venu jusqu'à nous en suivant la voie d'Allemagne et celle de France; il en résulta que les monuments romans de notre pays participèrent, dans la partie méridionale, du caractère des monuments français, et, dans la partie orientale, de celui des monuments des bords du Rhin; or en France le style roman avait emprunté un grand nombre de ses éléments à l'architecture classique, tandis qu'en Allemagne il avait fortement subi l'influence byzantine.

Le bois fut d'abord beaucoup employé par les nations du Nord qui l'avaient abondamment à leur disposition, mais il fut bientôt remplacé chez nous par les pierres que fournit le sol : les schistes et les moellons (églises Saint-Vincent à Soignies, Sainte-Gertrude à Nivelles). On en formait un blocage irrégulier, qui donna un aspect

très-sauvage et très-grossier aux premiers édifices romans. Pour la couverture des toits, les tuiles furent abandonnées de bonne heure et remplacées par des ardoises. Comme pavement, on employait de petits carreaux en terre émaillée de cinq à sept centimètres de diamètre (église abbatiale de Saint-Bavon, abbaye Saint-Michel à Anvers).

Le plan de la basilique romaine servit de thème fondamental à toutes les nations qui concoururent au développement du style roman. Mais les parties constitutives de l'ancienne basilique chrétienne présentaient peu de cohésion entre elles : le moyen âge, suivant sa tendance générale, en forma un tout organique. La ligne verticale se substitua peu à peu à la ligne horizontale, établissant ainsi un rapport plus intime entre les étages de l'édifice, autrefois simplement superposés (Saint-Vincent à Soignies). On voûta d'abord les bas-côtés, plus tard la nef centrale pour relier plus étroitement les parois verticales.

Les changements imprimés par les architectes romans à la basilique chrétienne eurent surtout pour effet de la rendre plus fermée et d'accentuer son caractère. Cette transformation commença par le chœur : dans la basilique antique, ce n'était qu'une abside accolée au mur du fond; dans la basilique romane, il devint la prolongation de la nef centrale, qu'il égala en hauteur et en largeur.

Le plan de l'église eut dès lors la forme symbolique d'une croix latine; c'est celle de l'église Saint-Vincent à Soignies (965), de Saint-Ursmer à Lobbes (1050), de Saint-Servais et de Notre-Dame à Maestricht, de la cathédrale de Tournai (1213).

Le chœur en se développant s'entoura d'une ceinture de chapelles, tantôt circulaires, tantôt polygonales; cette dernière forme apparut surtout à la fin de la période romane; les chœurs romans ne présentent pas de collatéraux; il est fort rare aussi que l'église se termine par une abside à chacune de ses extrémités, comme l'église Sainte-Croix à Liége. Sous le chœur, s'étendait une crypte, souvenir de la *confession* qui, dans les premières basiliques chrétiennes, servait de sépulture à quelque saint. Les cryptes sont très-étendues dans les églises Saint-Servais et Notre-Dame à Maestricht, Sainte-Gertrude à Nivelles, Saint-Bavon à Gand, Saint Ursmer à Lobbes, Saint-Guidon à Anderlecht. Elles étaient voûtées, s'étendaient jusqu'au transept, exhaussaient le chœur et lui donnaient ainsi une importance spéciale en le séparant du reste de l'église.

Les églises romanes de Belgique, sauf la cathédrale de Tournai, offrent peu de lignes architecturales; elles sont imposantes par leur

sse; la grossièreté de leur appareil leur donne un air de grandeur ıvage. Les murs nus, avec des contre-forts peu saillants; les rertures cintrées des fenêtres, sans archivolte moulurée ni colontes (Saint-Vincent à Soignies, Saint-Ursmer à Lobbes, Saint-Denis iége) n'en font pas, à proprement parler, des œuvres d'art, mais tôt des constructions intéressantes ou pittoresques. Il y a encore elles quelque chose de la forteresse et du cloître, comme il conıt à des édifices bâtis par des moines à une époque de guerre et troubles.

a cathédrale de Tournai, au contraire, par ses contre-forts, ses atures, les moulures des arcs des fenêtres, rappelle l'architecture ıement développée des monuments du nord de la France, d'un t à la fois grandiose et énergique. Cependant les transepts ondis en absides présentent une disposition empruntée aux ises rhénanes, mais ces éléments étrangers sont fondus et emyés de façon à présenter une originalité propre, qu'ils doivent ıt-être à une influence locale.

e qui frappe tout d'abord dans l'aspect extérieur des basiliques ıanes du XIe et du XIIe siècle, c'est l'adjonction des tours. Celles-ci, lées en Italie, se soudent au corps de l'édifice dans le nord, au nbre d'une (Saint-Denis, Sainte-Croix, Saint-Jacques à Liége, nt-Gertrude à Nivelles, Saint-Ursmer à Lobbes), de deux (Saint-thélemy à Liége, Saint-Vincent à Soignies), de quatre (Saint-vais et Notre-Dame à Maestricht). Enfin les cinq clochers de la hédrale de Tournai forment un groupe imposant à l'intersection nefs et des transepts.

es clochers fournissent, par leur forme, des indications précises ınt à l'influence qui a présidé à leur construction. Parmi les es de clochers reconnus en France par M. Viollet-le-Duc, il en un auquel il donne Aix-la-Chapelle pour point de départ et qu'il elle le prototype carlovingien. Il envahit la Meuse, la Moselle et Rhin, pousse un rameau à travers les Ardennes jusque sur la rne à Châlons, un autre jusqu'à Besançon, un autre en Flandre qu'à Tournai en remontant la Sambre et en descendant l'Escaut. st le clocher à base carrée, à sommet octogonal couronné d'une he en pierre. Une ramification du type de l'Ile-de-France arrive 'ournai et s'avance jusqu'à Harlebeke; ce type présente une tour rée flanquée de quatre clochetons coniques et couronnée d'une he aiguë.

Mais il est un autre type de clocher qui se rencontre plusieurs

fois en Belgique, c'est celui des églises Sainte-Gertrude à Nivelles, Saint-Denis et Notre-Dame à Liége; il est composé d'une masse carrée occupant toute la largeur du vaisseau et flanquée de deux tourelles cylindriques contenant les escaliers. Ces tours d'une architecture grossière sont plus anciennes que les types reconnus par M. Violet-le-Duc et appartiennent au xe siècle. A Nivelles, les étages en retraite rattachent cette construction à celles du Rhin moyen de cette époque.

Les premiers architectes romans n'avaient point compris le système de la construction romaine, avec ses voûtes se contre-boutant; pour permettre aux murs de leurs basiliques de résister à la poussée des arcs, ils appliquèrent extérieurement des renforts en maçonnerie. Comme les murs étaient très-épais, ces contre-forts n'eurent d'abord qu'une faible saillie; ce n'était en quelque sorte qu'une chaîne en pierre renforçant les points d'appui principaux; leur sommet était alors recouvert par la tablette de la corniche (église démolie de l'ancien hôpital Saint-Jean à Bruxelles, cathédrale de Tournai, Saint-Vincent à Soignies); à d'autres monuments les sommets des contre-forts étaient réunis par des arcatures (Saint-Barthélemi et Saint-Jacques à Liége, Saint-Servais à Maestricht, Saint-Ursmer à Lobbes). A partir du xie siècle, les contre-forts se composent souvent de deux ou trois corps retraités; au xiie siècle, les angles sont quelquefois ornés de colonnettes engagées, les faces décorées d'arcatures (cathédrale de Tournai); dans d'autres cas, le contre-fort se réduit à une colonne engagée, couronnée d'un chapiteau roman.

Les fenêtres des églises romanes sont très-simples et généralement de dimension restreinte (Sainte-Gertrude à Nivelles), ou bien elles sont groupées par deux ou trois et séparées par des colonnettes (cathédrale de Tournai, église d'Harlebeke). Les fenêtres à plein-cintre polylobé ne se voient qu'au transept de l'église de Sluse et à celui de Saint-Servais à Maestricht.

Les roses placées au pignon des nefs n'apparaissent qu'à la fin du xiie siècle; l'église, en ruine, de l'abbaye d'Orval en conserve une polylobée, inscrite dans un cercle de tores. Les roses sont employées également au-dessus des portes d'entrée pour éclairer l'intérieur du portail (tour Saint-Jacques à Louvain).

Détails décoratifs extérieurs. La nudité des murailles des églises romanes est quelquefois atténuée par l'emploi d'arcatures (Saint-Ursmer à Lobbes, Saint-Barthélemi et tour Saint-Jacques à Liége). Les transepts de la cathédrale de Tournai présentent, au-dessus des absides qui les terminent, des arcatures de pignon

qui rappellent un genre de décoration très-commun aux églises italiennes, tandis qu'à Saint-Servais de Maestricht, à Sainte-Croix de Liége, à Saint-Jean de Glain, l'abside du chœur est entourée à sa partie supérieure d'une galerie ouverte formée d'arcades plein-cintre supportées par de petites colonnettes, disposition qui révèle évidemment une influence rhénane. La corniche romane se compose d'une tablette portée par des cubes nommés corbeaux qui, dans les édifices les plus anciens, conservent encore les traces de la construction en bois; mais cette décoration est loin de présenter la variété et la richesse d'invention que montrent les monuments de France ou d'Angleterre.

Les porches et les portails des églises romanes de Belgique sont peu remarquables. Le porche de l'église Saint-Ursmer à Lobbes, placé devant la tour, a son archivolte ornée de plusieurs rangs de tores en retraite retombant sur des colonnettes groupées; il est éclairé seulement par deux meurtrières et sa voûte fort basse et d'arête s'appuie sur de gros piliers engagés; cette entrée a un aspect sombre, sauvage et antique. Le portail à archivolte ornée de plusieurs tores concentriques de Saint-Vincent de Soignies ne paraît dater que du XIIIe siècle. A la cathédrale de Tournai, les deux portails latéraux semblent de la même époque; ils présentent des portes plein-cintre dont l'archivolte, entourée d'un tore retombant sur deux colonnettes, est encadrée d'une arcade simulée, trilobée et terminée en ogive; ces colonnettes nous semblent avoir été ajoutées postérieurement, car elles ne jouent aucun rôle dans la construction et cachent des sculptures très-intéressantes. L'archivolte, les pieds-droits et le bandeau de la porte sont couverts de sculptures mystiques symbolisant le triomphe de la Vertu sur le Vice. L'intérieur du porche de Sainte-Gertrude à Nivelles conserve encore une décoration remarquable. Les pieds-droits portent un fronton triangulaire, orné de sculptures fantastiques; ce fronton est inscrit dans un arc plein-cintre dont les impostes s'appuient sur deux colonnettes cylindriques posées sur des animaux chimériques : disposition aussi rare en Belgique que commune en Italie et dans le midi de la France.

L'aspect intérieur des églises romanes est tantôt sombre et mystérieux comme à Saint-Ursmer de Lobbes, où la nef obscure fait paraître le chœur comme un sanctuaire inondé d'une lumière surnaturelle, tantôt imposant par l'ampleur et l'élévation de la nef centrale, comme à Sainte-Gertrude de Nivelles, tantôt grandiose comme à la cathédrale de Tournai, où la dimension s'ajoute à la belle ordonnance des lignes pour produire cette impression.

La disposition intérieure de Saint-Ursmer de Lobbes est toute spéciale et il serait difficile de lui en trouver une analogue. La nef centrale de l'église est séparée du bas-côté gauche par des piliers carrés alternant avec des colonnes octogones portant un arc plein-cintre, puis par quatre arcades de moindre dimension, murées jusqu'aux deux tiers de leur hauteur et inscrites dans un grand arc bouché et surbaissé. Une quinzaine de degrés mènent au chœur, qui a presque la longueur de la grande nef, mais sans collatéraux.

Les premières églises romanes devaient cependant être des basi-

liques à piliers, car ce mode de construction s'est conservé le plus longtemps dans les églises de villages, ainsi que cela s'observe dans les églises du Bas-Rhin. Telle était l'église de Saint-Denis Westrem, démolie en 1845, et l'église de Marie Lerne à Sluse. Les basiliques à colonnes, d'autre part, ont toujours dû être rares, notre pays n'offrant pas, pour leur construction, des matériaux aussi favorables que les contrées méridionales; l'église Saint-Jacques à Gand a conservé ses courtes et lourdes colonnes rondes.

A Saint-Vincent de Soignies, la nef romane apparaît avec tous ses caractères : les piliers se sont prolongés jusqu'au-dessus des arcades de la tribune qui couvre les bas-côtés et vont supporter les arcs doubleaux de la voûte centrale; ces piliers alternent avec des colonnes trapues et rondes. Cette disposition établit une fusion intime entre les parties inférieures et les parties supérieures de la nef. Au lieu d'altérer les proportions des Grecs, à l'exemple des Romains, les artistes de l'époque romane, doués d'une imagination plus inventive, s'affranchirent complétement de ces proportions, ce qui vaut mieux que les altérer.

Les piliers alternant avec les colonnes introduisaient un élément de variété dans la symétrie. Les cloîtres de Saint-Bavon à Gand, de Tongres et de Nivelles présentent aussi des exemples de cette disposition. L'alternance est un des caractères essentiels de l'art roman. Ce n'est pas un pur caprice qui a donné lieu à cette disposition, car elle a pour effet de rendre la perspective plus claire, d'accentuer avec netteté les plans successifs d'une longue nef. Si les gros piliers n'étaient pas séparés par un support plus mince, leur rapprochement les confondrait à la vue, ils sembleraient se toucher et l'œil ne pourrait apprécier l'éloignement des derniers supports. L'alternance, au contraire, établit entre les piliers un espacement qui permet de les distinguer, d'en apprécier le nombre, de les embrasser tous d'un regard et de mieux ressentir ainsi la profondeur, qui dispose les âmes religieuses au recueillement.

Les nefs de la cathédrale de Tournai, le monument roman le plus important, le plus remarquable et le plus original de notre pays, selon Kugler, présentent deux rangs de piliers superposés, cantonnés de huit colonnes; le second rang d'arcades forme une galerie dont la largeur est égale à celle des bas-côtés; au-dessus de cette galerie règne une autre plus basse et moins profonde, le *triforium*, qui est à son tour surmonté de quatorze grandes fenêtres plein-cintre, destinées à éclairer la nef centrale. Celle-ci ne présente donc

pas cette alternance de piliers et de colonnes, cette fusion entre les étages inférieurs et supérieurs que nous admirions à Saint-Vincent de Soignies; nous trouvons ici la répétition uniforme des piliers et la superposition des étages de l'ordonnance romaine. Le transept, au contraire, a tous les caractères de la construction romane : des faisceaux de colonnes, s'élançant jusqu'à la retombée des voûtes, alternent avec une colonnette qui, partant comme une fusée du faisceau inférieur, monte jusqu'au sommet du triforium, où elle s'épanouit en chapiteau; les arcs en fer à cheval, d'un caractère oriental, viennent encore accentuer le souffle d'esprit nouveau que trahit cette partie de l'édifice. Le plan de la cathédrale de Tournai fut arrêté vers 1146; le chœur, depuis démoli, fut voûté en 1198 et l'église fut consacrée en 1213.

Détails décoratifs intérieurs. Nos églises romanes sont assez pauvres de décoration; on n'y trouve pas les sculptures grotesques qui grouillent dans les monuments du midi de France. Il faut attribuer cette pauvreté en partie à la civilisation moins raffinée de notre pays, en partie à l'imagination plus froide de nos populations. Plus primitives et plus robustes que celles qui avaient subi la domination romaine, elles étaient moins hantées par les apparitions fantastiques qui, pour les peuples plus méridionaux, symbolisaient la lutte de la vertu contre le vice, de la foi nouvelle contre la foi ancienne, du Dieu nouveau contre les dieux anciens transformés en démons; ajoutez à ces causes les restaurations, les modifications souvent radicales subies par nos églises romanes.

Les bases des colonnes et des piliers présentent, comme dans tous les monuments de cette époque, un écho affaibli des bases antiques, avec l'adjonction de griffes destinées, comme l'a démontré M. Viollet-le-Duc, a empêcher l'écrasement de la plinthe, innovation propre au style roman. Ce genre de base se trouve à la cathédrale de Tournai et à la plupart de nos monuments. Les bases, si fréquentes en Italie et dans le midi de la France, formées de lions ou d'animaux chimériques, sont extrêmement rares en Belgique; on en voit à Tournai, au portail ancien de Sainte-Gertrude à Nivelles, à une partie de cloître de Saint-Servais à Maestricht. A la chapelle de Saint-Macaire à Gand, on trouve des colonnes s'appuyant sur des culs-de-lampe ornés de figures humaines et de monstres fabuleux.

Les chapiteaux romans sont si variés, que souvent des édifices qui en possèdent un millier, comme la cathédrale de Tournai, n'en offrent pas deux semblables. A Saint-Servais de Maestricht, on trouve le chapiteau cubique; à la crypte d'Anderlecht, le chapiteau dorique; à la cathédrale de Tournai, les chapiteaux ioniques et composites; à l'église abbatiale d'Echternach, le chapiteau corinthien. Mais la plupart des chapiteaux romans défient toute description; leur échine est sculptée en un enchevêtrement de lacis, de galons, de feuillages, de rinceaux, de lignes géométriques; les formes végétales sont empruntées à la flore indigène ou étrangère, mais elles sont fortement *stylisées*. On voit, par exemple, à la cathédrale de Tournai, un chapiteau taillé en une fleur de lotus dont le modèle est évidemment oriental.

D'autres chapiteaux sont ornés de sujets historiques et symboliques; tel est, à Tournai, celui qui représente Frédégonde remettant le sceptre à Chilpéric après l'assassinat de Sigebert, les quatre évangélistes, des hommes accroupis écrasés par le tailloir des chapiteaux; tels sont encore les chapiteaux historiés du portail de la tour Saint-Pierre à Ypres.

Les fûts historiés sont fort rares; on les rencontre seulement au portail de Sainte-Gertrude de Nivelles et à l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand; les fûts polygones sont plus fréquents : Notre-Dame de Tournai, Saint-Macaire et l'abbaye de Saint-Bavon de Gand en présentent des exemples.

Architecture romano-ogivale (1150 à 1280). — Cette architecture, caractérisée par l'apparition de l'arc aigu ou ogival, est employée une des premières fois à l'église abbatiale de Saint-Denis, vers 1140. Les exigences de la construction s'unirent au besoin d'innover pour hâter l'épanouissement des formes nouvelles appelées par l'emploi de l'ogive. En rendant la poussée des voûtes plus perpendiculaire, l'ogive permit d'élever la nef centrale au-dessus des bas-côtés, sans avoir à craindre l'écartement des parois, et fournit ainsi une solution vainement cherchée par les architectes romans : l'éclairage convenable du vaisseau central.

L'Allemagne, douée de moins d'initiative que la France, conserva le style roman plus longtemps que nos contrées, directement soumises à l'influence de l'esprit nouveau. La transformation s'opéra graduellement; l'ogive envahit peu à peu la construction romane; ce n'est d'abord qu'un élément de la décoration, apparaissant tantôt à une place, tantôt à une autre, mais surtout à l'intérieur.

Le caractère monacal de l'architecture s'efface sous le souffle laïque; les villes, en grandissant, gagnent conscience de leur force; les communes se constituent; la bourgeoisie se développe à côté de l'église. Le premier architecte laïque que nous connaissions, Arnold de Binche, construit l'église de Pamele, à Audenarde, en 1234.

Les matériaux restent généralement les mêmes que pendant la période romane : un blocage grossier recouvert de pierres de taille de moyen appareil (tour Saint-Pierre à Ypres); on commence cependant à bâtir en briques (Saint-Sauveur à Bruges, 1127).

Le plan et la forme des églises romano-ogivales sont à peu près les mêmes que ceux des édifices romans de la dernière période : le chœur s'allonge un peu et s'entoure de ses bas-côtés (Sainte-Gudule à Bruxelles, 1220; Saint-Quentin à Tournai; église de Pamele à Audenarde, 1235). Mais les chapelles qui forment une ceinture autour du chœur perdent leurs niches absidiales, et le plan du

chœur prend une forme polygonale; les cryptes tendent à disparaître avec le sombre mysticisme monacal : l'esprit laïque réclame l'air et la lumière. Les églises de Ruremonde (1218), de Saint-Jacques (1219), de Villers (1225) et de la Madeleine à Tournai (1251) sont toutes bâties sur un plan en croix latine et possèdent une triple nef.

La construction romane offrait une grande surface de muraille : les architectes de la transition l'animèrent et y firent pénétrer la lumière; au lieu de fenêtres isolées ou gemellées, ils employèrent des groupes de trois fenêtres, tantôt plein-cintre, tantôt ogivales, d'autrefois composées d'ogives inscrites dans un plein-cintre; il en résulte que les édifices de cette période ne présentent pas l'accent original des constructions purement romanes ou ogivales, mais un caractère mixte.

Les tours gagnent une forme plus élancée et, comme précédemment, se présentent au nombre de deux, trois, quatre et cinq (abbaye d'Afflighem, Notre-Dame à Tournai, Saint-Jacques et abbaye Saint-Bavon à Gand). Elles sont souvent carrées (tour d'Antoing, Saint-Jacques à Tournai), quelquefois octogones (Saint-Nicolas à Gand); des tours secondaires se détachent des angles de la tour principale (Saint-Jacques à Tournai). Les fenêtres plein-cintre inscrivent souvent des arcs secondaires ogivaux (Saint-Nicolas à Gand); d'autres fois un étage présente des fenêtres plein-cintre et un autre des fenêtres ogivales (cathédrale de Tournai).

A la fin de la période romane, les architectes ayant reconnu que la poussée des voûtes ne s'exerçait que le long des piles auxquelles venaient aboutir les arcs doubleaux et les arcs ogives, substituèrent l'arc-boutant au contre-fort (chœur de Sainte-Gudule, église de Villers).

L'aspect extérieur de nos églises romano-ogivales perd l'air grossier et sombre des églises romanes; les murailles s'ornent d'arcatures (Saint-Nicolas de Gand); les arcs-boutants multiplient les jeux d'ombre (chœur de Sainte-Gudule); les fenêtres s'encadrent de moulures, se flanquent de colonnettes annelées et superposées (la Chapelle à Bruxelles); les portails se développent en voussures et s'enrichissent d'une suite de tores en retraite, sculptés en feuillages, en ornements, en scènes fantastiques, en dais couronnant des statues de saints et de prophètes (Saint-Sauveur à Bruges, Saint-Servais à Maestricht). Le chœur de l'église de Pamele à Audenarde, avec sa tour octogone à l'intersection des nefs, avec ses triples fenêtres à

ogives obtuses enfermées dans des arcs plein-cintre, est un des spécimens les plus gracieux du style de transition.

Toutes les églises qui présentent aujourd'hui la juxtaposition de l'ogive et du plein-cintre ne sont cependant pas des édifices romano-ogivaux; ainsi les églises Saint-Piat et Saint-Brice à Tournai sont des constructions purement romanes, auxquelles des remaniements postérieurs ont ajouté des éléments gothiques.

Détails décoratifs extérieurs. Ce n'est guère que vers le commencement du XIII[e] siècle que l'on plaça des chenaux et par suite des gargouilles à la chute des combles (église de la Chapelle, et Sainte-Gudule à Bruxelles).

Les corniches s'appuient sur un rang de corbeaux (église de Villers, tour d'Antoing, Sainte-Gudule à Bruxelles). Ces corbeaux sont quelquefois sculptés en mascarons (église de la Chapelle à Bruxelles), en dents de scie (église d'Afflighem), ou bien sont remplacés par des arcatures romano-ogivales appuyées sur des modillons (Saint-Sauveur à Bruges).

Les balustrades se découpent en quatre-feuilles et en trèfles : il est rare qu'elles se terminent en créneaux, comme à Sainte-Gudule.

A l'intérieur, l'agrandissement et la multiplication des fenêtres, l'amincissement des piliers enlèvent aux églises romano-ogivales une partie de l'aspect sombre et claustral propre aux églises romanes. Il est difficile cependant de trouver un édifice où ce style règne exclusivement. Le spécimen le plus complet est, pensons-nous, le chœur de l'église Saint-Martin à Ypres ; on y voit la puissance de l'art roman tempéré par les premières pulsations du souffle gothique, mais le caractère intermédiaire de cette époque contribue naturellement à mettre ses productions au-dessous de celles de la période romane ou ogivale, au point de vue de l'originalité.

Comme le développement de l'architecture du moyen âge a son point initial à l'intérieur de l'édifice, c'est d'abord à l'intérieur qu'apparaît l'ogive, premièrement aux fenêtres de la nef, qui est généralement postérieure au chœur (église de Villers, chœur 1197, nef 1273), car c'était par celui-ci que l'on commençait d'ordinaire la construction; l'ogive semble quelquefois appelée par la nécessité de placer un arc dans un espace trop resserré pour recevoir un plein-cintre. L'emploi de l'ogive permit de varier le dessin des voûtes, de leur donner plus d'élévation; cette élévation amena l'élancement des supports, comme la multiplication des nervures du plafond entraîna la division des piliers ou faisceaux de colonnettes.

On observe, à l'intérieur des églises romano-ogivales, toutes les étapes de la transition d'un style à l'autre : dans les unes, règne encore le plein-cintre aux arcades de la nef (chapelle du Saint-Sang

Bruges, Saint-Martin de Saint-Trond, Notre-Dame de Ruremonde, hapelle de Vianden); dans d'autres, les deux formes d'arcs se nêlent, comme à l'église abbatiale de Villers. Ce sont celles dont la onstruction est comprise dans les années 1127 et 1250; à partir le 1216, c'est l'art ogival qui commence à prédominer (Sainte-Croix le Liége, la Chapelle de Bruxelles, Saint-Jacques de Tournai, crypte le Saint-Bavon, église de Pamele, chœur de Sainte-Gudule).

La construction romano-ogivale la plus vaste et la plus grandiose st le chœur de Saint-Martin à Ypres. Son vaisseau est d'une élévaion considérable, les ogives lancéolées du rang supérieur sont nscrites dans un grand arc plein-cintre; mais le monument le plus riginal est l'église abbatiale de Villers, dont le chœur et le transept ppartiennent à la période de transition. Le chœur, sans pourtour, à rois étages, montre une suite de pilastres qui rappellent ceux des glises romano-bourguignonnes. Les fenêtres du deuxième étage se omposent de deux œils-de-bœuf superposés, encadrés d'un arc lein-cintre, disposition plus singulière qu'heureuse; les fenêtres qui éclairent les transepts sont aussi composées d'œils-de-bœuf uperposés au nombre de trois. Cette recherche d'un élément noueau fut peut-être l'origine du réseau des fenêtres gothiques. Ce nême besoin d'innover qui témoigne moins d'un sentiment de beauté que d'un esprit mobile et inquiet, propre aux époques de transition, e remarque à l'église abbatiale d'Orval, où les colonnes qui soutienent les nervures des voûtes s'interrompent, tout à coup, pour se ondre dans la muraille.

Le chœur de la Chapelle à Bruxelles offre l'exemple, unique dans notre pays, d'un *presbyterium* ou siége d'officiant creusé dans la muraille.

Détails décoratifs intérieurs. Les détails participent des caractères de l'archiecture romane développée, mais leur exécution révèle un autre sentiment : les noulures sont plus creusées, les ombres plus vigoureuses, les archivoltes des portes et des fenêtres plus richement profilées; les colonnettes engagées dans le pilier central finissent par le cacher entièrement; le chapiteau devient alors une sorte de corniche reliant le faisceau. On continue à employer les bases attiques, à pattes angulaires, mais les moulures sont moins puissantes, plus plates et les gorges creusées plus profondément (Saint-Martin à Ypres). Le chapiteau en forme de calice, composé de plusieurs rangs de crochets, s'emploie fréquemment et annonce le prochain épanouissement des formes gothiques (la Chapelle à Bruxelles).

Les retombées des colonnettes du *triforium* s'appuient sur des culs-de-lampe, à figures grimaçantes et grotesques (la Chapelle à Bruxelles).

La peinture jouait un grand rôle dans la décoration intérieure des églises romano-ogivales; ce n'étaient pas seulement les figures des saints qui étaient colo-

riées, mais aussi les moulures et les ornements des chapiteaux, les colonnes, les corniches et les nervures (cathédrale de Tournai, chapelle du Château à Mons). On observait, dans l'emploi de ces couleurs, une certaine alternance rhythmique. Les couleurs principales étaient le rouge, le bleu, l'ocre jaune et l'ocre brune, avec l'addition de dorures ; quand les ornements de certains chapiteaux étaient bleus sur fond rouge, ceux des chapiteaux intermédiaires étaient rouges sur fond bleu; l'art du moyen âge aimait à appliquer partout son principe de l'alternance.

Monuments civils. — Il ne reste presque plus de constructions de l'époque romane en Belgique : on peut encore voir deux maisons intéressantes à Tournai ; elles sont apparemment du XIIe siècle, mais aucun document ne permet de leur assigner une date précise. La maison de Saint-Piat, bâtie en appareil irrégulier (*opus incertum*), présente trois étages d'arcades reliées par un cordon continu ; celles du rez-de-chaussée sont simples, celles des deux étages supérieurs sont partagées chacune en trois baies par deux colonnettes à chapiteaux caliciformes, à bases munies de griffes angulaires ; une corniche horizontale portée par des corbeaux couronne la façade. La maison de la rue Barre Saint-Brice, construite dans le même appareil, a des fenêtres carrées, divisées par une seule colonnette et se termine par deux pignons triangulaires. La maison de l'*Étape*, à Gand, présente un singulier spécimen architectonique : plus large que haute, elle se compose de quatre étages ; les baies du rez-de-chaussée sont carrées, celles du premier étage cintrées, les autres aussi, mais à tympan plein, et quelques-unes sont divisées par une colonnette décagone avec tailloir et base ; le pignon est triangulaire, à redans. Quoique un acte authentique établisse que cette maison a été bâtie en 1323, il est presque impossible d'admettre que cet édifice ne date que du XIVe siècle ; il est probable que la reconstruction n'a affecté que l'intérieur et qu'on a laissé subsister la façade du XIIe siècle.

ARCHITECTURE OGIVALE (1280 à 1550). — Nous avons vu, à la fin de l'époque précédente, un nouvel esprit s'insinuer dans l'architecture. A partir du XIIIe siècle, il devient si prédominant qu'il transforme complétement le style qui régnait depuis deux siècles. Cette évolution correspond, en France, au développement de l'esprit chevaleresque, en Flandre et en Allemagne, à celui de la bourgeoisie, partout à l'émancipation graduelle de l'élément laïque qui commence à vivre de sa vie propre à côté de l'Église.

Cependant, c'est plutôt au besoin d'innover et à la nécessité de réduire la poussée des voûtes plein-cintre qu'il faut attribuer la

ıce de l'architecture ogivale, et non à des influences spiritua-
La massive construction romane est remplacée par un faisceau
ıbres isolés qui trouvent leur unité dans leur concours à une
commune. L'architecture ogivale apparaît en France vers
:hez nous vers 1197 (église abbatiale de Villers).
architectes empruntèrent au système français les principes
ıentaux de l'art nouveau et les appliquèrent avec un esprit ger-
ıe, c'est-à-dire que, sur un plan français, les Flamands bâti-
:s sortes de halles qui, par leur élévation, se rapprochent des
ıctions allemandes; les piliers sont très-écartés, les colonnes
longtemps cylindriques, comme dans les monuments gothi-
rimaires français. Cependant les riches négociants flamands,
ıute l'activité était tournée vers l'industrie et le négoce, dont
:ipale préoccupation était de conserver les priviléges, sauve-
le la prospérité du pays, attachèrent plus de prix aux monu-
qui témoignaient de la grandeur et de la puissance de la
ne qu'à ceux qui devaient attester leur foi; aussi les halles
ıôtels de ville brillent-ils encore aujourd'hui dans toute leur
tandis que la plupart des églises sont restées inachevées.
[ui caractérise spécialement l'architecture gothique, c'est
est éminemment rationnelle : c'est l'œuvre de constructeurs
et consciencieux; l'ornementation découle des nécessités de
:ture. L'inclinaison des glacis, les larmiers des chanfreins,
lies des corniches, la position des gargouilles sont calculés
n à assurer l'écoulement des eaux. Les joints des pierres sont
:s contre les infiltrations par des saillies, les corbeaux se
toujours sous un joint; quand l'inégalité de deux pierres
:he deux joints, l'architecte rapproche les corbeaux; car, si
ètrie du monument a été le point de départ du maître de
, il a néanmoins subordonné cette symétrie aux exigences
ılidité et de la commodité.
, dans une tour, les fenêtres suivent les évolutions des
s; au chœur, les arcs resserrés par la courbe aiguisent leurs
Faut-il un appui plus solide qu'une colonne, un pilier le
:e. Le monument gothique grandit et se développe comme
re dont les racines se plient aux inégalités du sol, et les
:s aux conditions de l'atmosphère.
upart des grands édifices en style ogival sont bâtis en blo-
'ec un revêtement de pierres en petit appareil; on trouve çà
grand appareil aux assises inférieures des arcs-boutants et

des constructions militaires. Les nervures des voûtes sont toujours en pierres de taille; les voûtes en blocaille, à claveaux et, du XIVe au XVIe siècle, en briques. Quelques églises ont des voûtes en bois, telles sont les églises des Dominicains à Gand, Saint-Martin à Ypres, Saint-Gilles à Bruges; d'autres sont entièrement bâties en briques, telle que l'église d'Hoogstraeten (1534-1546), mais celle-ci forme un type à part, merveilleusement combiné pour l'emploi des matériaux dont l'architecte pouvait disposer. L'église Sainte-Waudru de Mons est construite en pierre bleue. La dimension des pierres a une grande influence sur l'aspect de l'édifice. L'architecte qui est forcé d'employer le petit appareil est poussé à multiplier les lignes et les détails; pour faire grand, il faut avoir à sa disposition de grands blocs de pierre.

On attribue d'ordinaire le style gothique primaire avec les arcs en lancettes au XIIIe siècle, le secondaire avec les arcs en tiers-point et les rosaces rayonnantes au XIVe siècle, le tertiaire avec les ornements flamboyants au XVe siècle; mais les exceptions à cette règle sont si nombreuses que c'est à peine si on peut l'accepter. Quoique le style gothique se fût répandu rapidement du nord de la France en Belgique, nous avons vu qu'on construisit des monuments en style romano-ogival jusque fort avant dans le XIIIe siècle (chœur de la Chapelle à Bruxelles, 1271-1280), et nous verrons que chacune des divisions du style gothique empiète sur la division voisine. Le style ogival se maintint même dans nos contrées jusqu'au XVIIe siècle (chapelle du refuge de Tronchiennes à Gand, 1607; Beffroi de Furnes, 1634; église des Capucins à Gand, 1634).

Monuments religieux. Le plan de l'église ogivale dérive de celui de la basilique romane; seulement les éléments en furent développés, les branches de la croix latine s'allongèrent, les nefs se multiplièrent jusqu'à sept (Notre-Dame à Anvers), les bas-côtés se garnirent de chapelles au XIVe siècle, le chœur prit plus de développement, il s'entoura d'un collatéral et une couronne de chapelles rayonna autour de lui. Quelques églises de Béguinage ou de l'ordre des Dominicains ont un plan rectangulaire avec le chœur terminé par un mur plat (église des Dominicains à Gand, à Louvain, 1230; Grand Béguinage à Louvain).

Nous avons en Belgique peu d'églises présentant un ensemble aussi complet que Notre-Dame de Paris, la cathédrale de Reims et le dôme de Cologne. La plupart sont restées inachevées, ont été transformées ou sont masquées par des constructions parasites.

Les monuments les plus complets sont les églises de Sainte-Gudule à Bruxelles, Saint-Rombaut à Malines, Saint-Gommaire à Lierre, Sainte-Waudru à Mons et l'église d'Hoogstraeten. L'aspect d'ensemble de Sainte-Gudule est affaibli par deux chapelles latérales qui, au XVIe siècle, sont venues empâter le chœur et cacher les arcs-boutants. Le reste de l'édifice est d'une correction un peu froide; les portails de la façade, trop à fleur du mur, manquent d'ombre; mais les deux tours se dressent majestueusement et ont une belle ascension. Toutefois la profusion des petits détails amène un peu de confusion dans les grandes lignes architecturales : ce défaut, assez fréquent en Belgique, doit être attribué aux dimensions trop petites des pierres. La tour imposante de Saint-Rombaut, pour laquelle on était allé chercher au loin des matériaux de grande dimension, avec ses énormes contre-forts, a un air grandiose. L'église Saint-Gommaire de Lierre, dont l'appareil est plus petit, se distingue au contraire par la finesse des détails et l'élégance des moulures, tandis que l'église d'Hoogstraeten est remarquable par l'alliance d'une gracieuse simplicité à une régularité imposante. Sainte-Waudru de Mons, bâtie en pierre bleue, montre de belles proportions, mais ici l'ascension verticale des lignes est déjà arrêtée par des divisions horizontales qui annoncent l'approche de la renaissance. Cet effet désagréable des horizontales dans un monument gothique est encore plus marqué à la façade et à la tour de la cathédrale d'Anvers.

La forme typique d'une cathédrale gothique est un vaisseau allongé, traversé, à peu près aux deux tiers de sa longueur, par un transept, terminé derrière par un chœur circulaire, devant par une ou deux tours. Des chapelles latérales flanquent la nef centrale et le pourtour du chœur en laissant visibles les grandes fenêtres ogivales qui éclairent la nef principale. Entre ces fenêtres s'appuie l'arc-boutant qui doit résister à la poussée des nervures de la voûte de la grande nef et du chœur; son pied forme un contre-fort saillant entre les chapelles.

Quand aucune addition postérieure ne vient gâter le système primitif de la construction, elle forme un ensemble clair et harmonieux dont toutes les parties s'expliquent et concourent à un but commun : au premier coup d'œil on devine la disposition intérieure. Ce type subit naturellement toutes les modifications que peuvent lui imprimer le sentiment de l'architecte, les aspirations de l'époque, la disposition du terrain, les nécessités du culte. L'édifice a un caractère simple, sévère, austère durant la première période; ses membres sont

peu développés, l'artiste a mis une certaine réserve dans l'emploi des formes nouvelles (église de Villers). Dans la deuxième période on reconnaît une certaine tendance à développer plus richement les éléments du style; cela se remarque dans la disposition du chœur qu'on rend plus aérien (cathédrale de Tournai, cathédrale de Bruges), dans une modénature plus riche des moulures (chœur de Saint-Bavon à Gand, 1274). Les églises de la troisième période s'écartent moins du gothique primaire que celles des autres pays.

L'emploi assez constant de colonnes cylindriques et l'écartement des arcades leur conservent cet aspect de halles que nous avons déjà signalé. Mais l'exécution et le caractère varient suivant les contrées. Les églises du centre de la Belgique : Sainte-Gudule, Notre-Dame du Sablon, les nefs de la Chapelle à Bruxelles, l'église d'Anderlecht, celle d'Aerschot, Saint-Sulpice de Diest, Saint-Quentin, Saint-Jacques, Sainte-Gertrude de Louvain, Saint-Jacques, Saint-Paul, Saint-André d'Anvers présentent surtout un caractère de simplicité un peu sèche. Dans les provinces orientales, nous trouvons un développement plus riche qui va quelquefois jusqu'à l'excès; ainsi Saint-Paul de Liége, dont la partie inférieure est en gothique primaire, la supérieure en gothique flamboyant, Sainte-Croix, qui offre le rare exemple de trois nefs d'égale hauteur, Saint-Nicolas, Saint-Remacle à Liége, Saint-Nicolas et Saint-Jean à Maestricht, Notre-Dame à Huy. Les provinces flamandes nous offrent : à Audenarde, Sainte-Walburge, construction nue, mais puissante; à Gand, Saint-Jacques, d'une structure lourde; à Bruges, Saint-Jacques, avec ses colonnes cylindriques élancées; à Alost, Saint-Martin, inachevé et d'une disposition un peu confuse; à Courtrai, Saint-Martin, avec ses trois nefs d'égale hauteur; l'église de Wervicq avec ses proportions simples et nobles.

A côté de ces traits généraux, on peut signaler quelques modifications intéressantes : à Saint-Julien d'Ath, on remarque l'énorme ogive qui s'ouvre dans la façade et écrase la porte d'entrée; à Saint-Jacques d'Anvers, la simplification du système de construction : les chapelles s'isolent et ne forment plus une couronne complète autour du chœur; à Saint-Léonard de Léau, on trouve un exemple unique d'un chœur ogival décoré extérieurement d'une galerie semblable à celle des églises romanes du Rhin; à Diest, deux figures en demi-relief ornent le tympan des gables de chaque fenêtre.

Au XIIIe siècle, les tours gagnent en élancement, elles se percent de fenêtres longues et étroites, elles se placent quelquefois au centre

le l'église et sont alors ou carrées, comme à Saint-Nicolas de Gand, ou octogones, comme à Saint-Jacques de Gand; vers la fin de ce siècle, elles se couronnent d'une flèche pyramidale, cantonnée de quatre clochetons (Notre-Dame de Bruges). A partir du XIVe siècle, a base des flèches s'entoure d'un trottoir garni de balustrades Notre-Dame de Hal, Notre-Dame de Huy).

Mais c'est pendant le XVe et le XVIe siècle que s'élèvent les plus belles tours gothiques; la plupart sont carrées jusqu'à une certaine hauteur, puis elles deviennent octogones pour se terminer, par des transitions habiles, en flèches découpées à jour; les angles de la base sont flanqués de contre-forts, les étages octogones de clochetons. Ces constructions fastueuses ont un caractère moins religieux que laïque; elles étaient l'orgueil de la cité et avaient de ce chef attiré l'anathème de saint Bernard.

Détails décoratifs extérieurs. La décoration de nos édifices religieux est en général très-simple et consiste presque uniquement en moulures et en arcatures; les tours s'ornent de dais contenant des statues (Sainte-Gudule); des crochets se élèvent sur les rampants des contre-forts et sur les archivoltes des arcs. C'est surtout au réseau des fenêtres que se réfugie l'ornementation : la nef gauche de Sainte-Gudule nous montre les meneaux formant des compartiments en rosaces et en quatre-feuilles, mais c'est principalement au XVe siècle que nous voyons le sommet des fenêtres flamboyer d'une ornementation touffue et contournée (cathédrales d'Aerschot, d'Anvers).

Un des ornements les plus prodigués dans le style ogival tertiaire est le pinacle, soit isolé, soit simulé et en application. Il surmonte les balustrades, les contre-forts, es niches et décore les murs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des édifices. Ses aiguilles sont chargées de crochets qui au XVe et au XVIe siècle se transforment en larges feuilles de choux ou de chardons.

Si l'inachèvement ou la destruction partielle de la plupart de nos grands édifices religieux de style gothique nuisent à leur aspect extérieur, l'intérieur de nos églises offre les aspects les plus variés et les plus riches. On peut admirer l'ampleur des proportions et la pureté des lignes de Saint-Paul de Liége (XIIIe siècle), l'élégance des hautes et larges nefs de l'église de Wervicq (1382), l'agencement rythmique et la légèreté des supports de Notre-Dame du Sablon, et, à Sainte-Gudule, malgré la lourdeur du chœur, la fusion organique des trois périodes du style gothique. Saint-Rombaut de Malines nous montre, dans son chœur et dans ses nefs, la clarté et la logique du gothique français. Tandis que le chœur de Notre-Dame de Bruges (1230-1297) nous offre une simplification du même système de construction, le chœur de la cathédrale de Tournai (1318) nous en présente, au contraire, le plus riche développement. Enfin

nous trouvons dans la cathédrale d'Anvers le principe gothique poussé à ses conséquences extrêmes; sa perspective intérieure, d'un effet peu commun, présente le développement de l'espace dans le sens de la largeur. Par la multiplicité et l'écartement des colonnes, par la différence d'intensité de la lumière et de l'ombre dans les différentes travées, par le clair-obscur que produit la couche d'air interposée entre les parties les plus éloignées, par la fine modénature des arcades, cette église produit une impression puissante et originale. Mais cet effet théâtral est quelque peu obtenu aux dépens de la construction, qui n'est plus qu'un échafaudage, et, pour produire ces effets pittoresques, on a dû sacrifier la force et l'harmonie; aussi la nef axillaire manque-t-elle d'ascension verticale et ne semble-t-elle destinée qu'à tamiser des flots de lumière.

Les nefs des églises gothiques du XIIIe siècle sont supportées par des colonnes cylindriques lisses, posées sur des plinthes rondes ou octogonales (chœur de Sainte-Gudule, église d'Ypres); elles restent cylindriques au XIVe siècle, mais deviennent plus sveltes, pour participer à la tendance ascensionnelle de toutes les lignes; les bases polygonales sont plus fréquentes (nef de Sainte-Gudule). Au XVe siècle, l'architecture gothique, poussant cette tendance à l'extrême, fait disparaître les chapiteaux, et la colonne, devenue un faisceau de nervures, se ramifie directement avec les nervures de la voûte (Saint-Pierre de Louvain, Saint-Nicolas et Saint-Bavon de Gand, collatéral et transept gauche de Sainte-Gudule). Cependant plus qu'ailleurs on conserva en Belgique les colonnes cylindriques (Saint-Gommaire à Lierre, Saint-Martin à Alost, Saint-Jacques à Anvers). Les arcs subirent les modifications connues; lancéolés au XIIIe siècle, ils sont en tiers-point vers le XIVe, souvent surbaissés ou en accolades à partir du XVe siècle; mais on risquerait fort de se tromper en se fondant uniquement sur la forme des arcs pour assigner une date à un édifice.

La large galerie qui couvrait les bas-côtés des églises romanes se transforma en un passage étroit pendant la période gothique, s'atrophia en simple balcon et disparut même quelquefois tout à fait. Cette galerie, nommée *triforium* par les architectes anglais, a ses arcs ogivaux, dans les églises les plus anciennes, supportés par des piliers carrés à pans coupés (Sainte-Gudule de Bruxelles et Notre-Dame de Bruges), ou bien par des colonnettes cylindriques (Notre-Dame de Saint-Trond); puis les arcs lancéolés se transforment en arcs trilobés (Saint-Paul de Liége, cathédrale d'Ypres, chœur de

'ournai, Notre-Dame de Huy), entre lesquels s'inscrivent, au
.vᵉ siècle, des rosaces et des meneaux flamboyants (Notre-Dame de
Ial, Saint-Sulpice de Diest, Notre-Dame et Saint-Rombaut de Maines, Notre-Dame du Sablon de Bruxelles, Saint-Pierre de Louvain, aint-Jacques de Liége, église de Saint-Hubert). A Saint-Jacques 'Anvers, le triforium est remplacé par d'élégants balcons flamoyants, placés au-dessous des fenêtres; enfin, dans d'autres glises, il est totalement supprimé (Dominicains et Béguinage de ouvain, église d'Aerschot, Saint-Michel d'Anvers, église d'Anderecht, Saint-Martin d'Alost).

Détails décoratifs intérieurs. La décoration intérieure des églises gothiques est ès-simple. Les lignes architecturales étaient déjà si compliquées par elles-mêmes, s surfaces des murailles étaient déjà si animées par les moulures, la lumière amisée par les vitraux colorés donnait un aspect si pittoresque aux intérieurs, que oute l'ornementation sculpturale fut refoulée vers les gorges des frises et les alices des chapiteaux. Ce fut lorsque l'organisme plastique des lignes architectuales s'affaiblit que la décoration l'envahit peu à peu pour étaler sa végétation amboyante dans les panneaux et les tympans.

Deux systèmes apparaissent dans la décoration gothique : l'un emploie des ormes géométriques, l'autre des formes végétales. Dans les constructions de la onne époque, les deux systèmes se font équilibre (Sainte-Gudule à Bruxelles. aint-Gommaire à Lierre); dans celles de la décadence de l'art, l'un des éléments rend de la prédominance sur l'autre de façon que l'ornementation devient ou trop èche ou trop exubérante (Saint-Jacques à Liége).

Les formes étrangères avaient été peu à peu étouffées par la végétation indiène; la flore grecque et la flore romaine avaient cédé la place au hêtre, au chêne, u lierre, au fraisier, à la vigne, à la mauve, au chou, au chardon, à la chicorée ue nos sculpteurs copièrent avec un sentiment très-vif et très-réaliste des formes aturelles (Saint-Martin à Ypres, chapiteaux de Saint-Gommaire à Lierre).

Cependant l'ornementation gothique a cela de commun avec l'antique qu'elle orme un système complet : il semble que l'édifice soit animé d'une force intéieure qui fasse émerger tous les développements d'un germe primitif; les difféentes parties de la construction sont conduites d'après un même type, et l'artiste emble l'avoir toujours eu devant les yeux, soit qu'il ait tracé les moulures des ases et des archivoltes, soit qu'il ait rassemblé les faisceaux des piliers, soit u'il ait dessiné les chapiteaux ou fait ramper les végétaux dans les gorges des rises.

La décoration intérieure des églises était complétée par la couleur; elle y fut noins employée cependant que dans les basiliques romanes qui offraient de randes surfaces de murailles : ces surfaces se percèrent, dans les cathédrales othiques, d'immenses fenêtres à réseaux. Les longs cortéges historiques romans e resserrèrent entre les moulures gothiques et furent réduits à des figures isolées u devinrent de délicates miniatures. On laissa apparaître les matériaux aux olonnes et aux piliers, de façon à accentuer la construction; les feuillages des hapiteaux furent seuls dorés et se détachèrent sur un fond rouge ou sur le ton

naturel de la pierre, les voûtes azurées se parsemèrent d'étoiles d'or ou de rinceaux partant des nervures et des clefs (XVe siècle); les nervures se dessinèrent en lignes vertes et rouges, souvent accompagnées de filets dorés.

Le caractère architectural de l'art gothique dans l'Occident porta donc à restreindre la décoration polychrome, empruntée à l'Orient par l'art roman.

Monuments civils. Les monuments civils en Belgique, à cette époque, l'emportent de beaucoup, en importance et en beauté, sur les monuments religieux.

Les droits étendus que possédaient les communes, l'activité industrieuse de nos populations, la prospérité prodigieuse qui en fut la conséquence, donnèrent naissance à une foule de constructions publiques que leurs dimensions, la noblesse de leurs proportions, la richesse de leur décoration mettent au rang des monuments les plus remarquables du moyen âge. Chacun de ces édifices représentait en quelque sorte un des éléments de la prospérité de la commune : le beffroi, symbole de la liberté communale, renfermait dans son *secret* les gages de l'indépendance civile; l'hôtel de ville était l'emblème de la loi et de la magistrature municipales; les halles représentaient l'industrie et le commerce, sources inépuisables de richesses; les maisons des gildes rappelaient la solidarité des citoyens unis en vue de la défense commune.

Quant aux maisons d'habitation elles étaient loin d'offrir le confort des demeures modernes; bâties la plupart en torchis et en bois, elles étaient, à peu d'exceptions près, de misérables taudis. Les familles patriciennes seules habitaient des maisons de pierres et de briques, auxquelles on donnait, pour ce motif, le nom de *Steenen*.

Les constructions civiles étaient généralement en briques revêtues de pierres blanches. Dans la Flandre occidentale on rencontre un grand nombre de maisons dans lesquelles la brique seule est employée et dont les moulures et les cordons sont même taillés dans la brique. La halle de Nieuport (1480) et sa tour sont construites en briques blanches semblables à celles que l'on confectionne encore dans la vallée de l'Yser. Le bois était souvent employé exclusivement pour la construction des habitations privées.

Le signe distinctif, l'affirmation de l'indépendance communale est le beffroi; il contient les chartes, les privilèges octroyés par les souverains et la cloche destinée à appeler les citoyens à la défense commune.

Le beffroi est quelquefois isolé, comme à Gand (1315) et à Tournai (XIIIe siècle), souvent placé à l'angle de l'hôtel de ville, comme à

Alost (1487), à Lierre, à Nieuport (1480), à Loo (1565), ou planté au centre de la façade. Le beffroi a quelquefois l'aspect d'un donjon, terminé par un toit aigu ou en bâtière, comme à Lierre, à Nieuport, à Ypres; d'autrefois il est formé d'une tour terminée par une flèche.

La façade des hôtels de ville offre géneralement deux rangées de fenêtres; un perron donne accès à la porte principale, mais le trait le plus caractéristique est la *bretèche,* sorte de logette, tantôt placée en encorbellement sur la façade, comme à Gand, ou formant une véritable annexe, comme à Alost. C'est de ce balcon que le magistrat s'adressait au peuple, lisait les actes publics, les condamnations judiciaires et les proclamations. Quand l'hôtel de ville ne possédait pas de bretèche, une plate-forme supportée par des arcades, comme à Bruxelles, ou le perron, comme à Louvain, ou un balcon en bronze, comme à Bruges, en tenaient lieu.

Les hôtels de ville se signalent toujours, sinon par leur beffroi, leurs clochetons se détachant sur le ciel, du moins par leur aspect imposant et par la richesse de leur décoration sculpturale. Celui de Bruges (1376, architecte, Jean Rogiers) se fait remarquer, malgré sa petitesse, par la noblesse de ses proportions; celui de Bruxelles (1401-1454, Van Thienen et Van Ruysbroeck) offre une construction puissante. Sa tour, l'une des plus gracieuses et des mieux proportionnées qui se puissent voir, se détache bien de la masse de l'édifice. L'hôtel de ville de Mons (1440) a une façade plus jolie que belle et malheureusement gâtée par les restaurations. Celui de Louvain (1448-1463, Mathieu Layens) avec ses quatre tourelles d'angle, à balcons ajourés, avec son exubérante décoration, a plus l'air d'une châsse que d'une construction en pierre. La façade de l'hôtel de ville d'Alost (1489, J. de Hase et J. Van Goeteghem), par son beffroi, ses tourelles, sa bretèche, placés à des plans différents, a un aspect très-pittoresque; la richesse de la décoration atteint son apogée à l'hôtel de ville d'Audenarde (1525-1529, Henri van Pede), au point que les lignes architecturales y disparaissent presque sous la végétation luxuriante de l'ornement. L'hôtel de ville de Gand, dont Dominique Waghemaker et Rombault Kindermans fournirent les plans en 1517, n'a malheureusement pas été achevé, sans cela il eût été l'une des plus riches et des plus belles constructions municipales du pays; ses trois étages de fenêtres, reliés par une décoration flamboyante, dont les ramifications touffues respectent cependant les lignes architecturales, ses pignons découpés en légers clochetons, sa gracieuse bretèche, tout aurait contribué à lui don-

ner un caractère à la fois pittoresque et grandiose. Enfin, on peut citer comme exemples de maisons communales de petites localités : l'hôtel de ville de Loo (1565), avec un beffroi latéral, ceux d'Hoogstraeten, de Damme et de Léau, chez lesquels l'exiguïté des proportions ne nuit pas à la simplicité et à la noblesse de l'ensemble.

Les vastes proportions et la destination spéciale des halles devaient leur donner un aspect lourd et monotone, mais elles participaient par là même au caractère de ces bourgeois solides et positifs, qui s'étaient unis pour les élever. Cela se révèle nettement dans les gigantesques halles d'Ypres ; à Bruges, c'est plutôt l'esprit communal que l'esprit mercantile qui s'affirme dans le puissant beffroi auquel les halles ne servent que de base, comme si l'architecte avait voulu exprimer que l'ordre, l'activité, le travail sont les fondements assurés de la liberté politique. Les halles de Louvain (1317), de Malines (1340), de Diest (1346), de Gand (1424) laissent dominer l'idée de leur destination commerciale.

Les portes des constructions civiles présentent les formes les plus variées, et, quoique la décoration au moyen de statues rappelle souvent les sujets religieux ou bibliques, on se préoccupait cependant de donner à tous les éléments architecturaux un caractère différent de celui des églises, et parfois celles-ci font des emprunts aux monuments civils (église de Poperinghe). Les portes étaient tantôt rectangulaires, tantôt ogivales, et les fenêtres affectaient la même forme, séparées en deux, tantôt par une colonnette cylindrique (Alost), tantôt par un meneau (Bruges, Bruxelles, Louvain). Les fenêtres entièrement ogivales, en style lancéolé, sont sans subdivisions ou renferment deux moindres lancettes géminées que surmontent une ou plusieurs rosaces (Boucherie, Halles, Maison des Templiers à Ypres).

A partir de la deuxième moitié du XVe siècle, les colonnettes furent remplacées par des pieds-droits à moulures prismatiques, pour obéir à cette tendance de l'art gothique à supprimer tous les membres architecturaux qui entravaient l'ascension continue des lignes et la fusion des moulures avec la construction et la décoration. Les arcades à arcs surbaissés ou trilobés couronnent les fenêtres vers le commencement du XVIe siècle (Maison du Roi à Bruxelles, 1514-1525 ; Hôtel de ville de Gand, 1517 ; Palais épiscopal de Liége). Cependant on trouve aux monuments des trois siècles de l'architecture ogivale des arcs de toutes formes et de toutes proportions ; il n'y a guère que l'ogive flamboyante qui puisse être attribuée exclusivement au XVe siècle.

Les toits de tous les édifices sont fort élevés et leur forment un heureux couronnement qui affirme leur individualité ; ils sont bordés de lucarnes, à gables ornés de crochets et flanqués de pinacles qui en rompent la surface uniforme. Ces lucarnes sont en pierres et placées d'aplomb sur les façades dont elles forment par conséquent la continuation ; les toits eux-mêmes sont couverts d'un ou plusieurs rangs de petites lucarnes en bois, garni de plomb ou seulement d'ardoises. Des créneaux découpés à jour et transformés ainsi en balustrade dessinent la base du toit (Hôtels de ville de Bruxelles, de Louvain).

Les habitations particulières étaient en général d'une construction fort grossière : elles étaient souvent entièrement bâties en planches, avec des étages se surplombant, comme on en peut voir encore à Ypres et à Anvers ; un pignon aigu les surmontait. Quelquefois cependant ces façades en bois étaient ornées de sculptures d'une grande richesse ; la ville d'Ypres en possédait un grand nombre de ce genre ; malheureusement elles disparaissent une à une pour faire place à des constructions sans caractère.

Les édifices en pierre étaient presque uniquement réservés aux nobles et aux riches, ils avaient souvent l'aspect de forteresses ; le rez-de-chaussée n'était percé que de rares fenêtres, afin d'offrir plus de résistance aux attaques du dehors. Une plate-forme, bordée de créneaux et cantonnée de tourelles, couronnait le bâtiment. Cependant Bruges conserve encore un certain nombre de maisons du XIVe et du XVe siècle d'un aspect moins sévère que ces forteresses ; les façades sont d'ordinaire ornées de grandes arcatures, à moulures prismatiques, montant jusqu'au pignon et encadrant des fenêtres à meneaux (maison Vasquez, rue d'Argent à Bruges, 1468).

La décoration des hôtels de ville, construits la plupart à l'époque du dernier épanouissement de l'art gothique (XVe et XVIe siècles) était très-riche. Un des motifs d'ornementation qui leur prêtait surtout un aspect orné et somptueux était les niches portées sur de culs-de-lampe historiés, couronnés de dais ajourés qui contenaient les statues des souverains et des patrons de la ville, déroulant ainsi aux yeux du peuple toute l'histoire de la commune (Bruges 1377, Bruxelles 1402-1444, Louvain 1448, Gand 1517, Audenarde 1525). Les espaces compris entre les étages étaient remplis par des panneaux dans lesquels des nervures flamboyantes traçaient des dessins compliqués. Les archivoltes des fenêtres étaient ornées de crochets, de feuillages rampants et couronnés de panaches ; une balustrade crénelée et découpée à jour courait le long du toit ; celui-ci était parsemé de lucarnes, flanquées de pinacles et terminées par des aigrettes en métal ; la crête du toit était d'ordinaire garnie d'une découpure tréflée. L'hôtel de ville d'Audenarde, dont la décoration s'épanouit d'une façon exubérante sous le souffle méridional de la renaissance, était orné d'un grand nombre de statues en bronze, et sa tour se découpe en une couronne impériale.

Les halles présentent une décoration analogue, mais beaucoup plus simple et plus uniforme. L'ornementation des maisons était naturellement moins riche que celle des édifices publics ; elle découlait surtout de la structure dont les architectes savaient habilement tirer parti, les consoles supportant les étages se surplombant, les têtes des poutres, les meneaux des fenêtres, leurs tympans recevaient une ornementation qui en accentuait le caractère. Ce sentiment de la beauté de la forme était si profond qu'il se révèle même dans les constructions les plus simples de la campagne. Les clefs d'ancre, qui tantôt donnaient le millésime de la maison, tantôt n'affectaient qu'une forme purement décorative, étaient aussi un élément d'ornementation.

L'intérieur des édifices civils ne pouvait offrir un coup d'œil aussi grandiose que les immenses nefs des églises. Les halles destinées à recevoir les étalages des marchands n'étaient guère que de vastes hangars. La cour du palais de justice de Liége, avec ses colonnes à balustres, ses chapiteaux à ornementation luxuriante, a un aspect méridional (1508).

La construction ne s'accuse à l'intérieur que par les puissantes charpentes dont la solide membrure, laissée visible, ne contribue pas peu au caractère pittoresque et grandiose des halles d'Ypres. Les voûtes en bois de la salle des échevins de Bruges, de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain, de la grande salle de celui d'Audenarde, sont les échantillons les plus remarquables d'architecture intérieure.

ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE (1550 à 1789). — La Flandre fut initiée à l'art nouveau, soit par une importation directe d'Italie, souvent visitée par nos compatriotes, soit par l'entremise de l'Espagne où nos artistes allaient travailler pour leurs souverains. Il faut donc tenir compte de ces deux influences pour expliquer le caractère de l'architecture moderne en Belgique.

L'Espagne avait été assez rétive au mouvement de la renaissance, parce que le gothique flamboyant convenait parfaitement à son tempérament; elle eut donc un style de transition où l'on sent encore l'influence du moyen âge en même temps que le souffle de l'esprit nouveau : c'est ce qu'on appelle le style plateresque, à cause de sa richesse ornementale qui semble empruntée aux ouvrages d'argenterie (*plata*); il faut ajouter à ces causes générales l'influence mauresque qui produisit le style mudéjar, mélange d'arabe et de gothique.

En Italie, la renaissance, grâce à l'universalité de ses efforts, avait compris dans son programme l'architecture religieuse en même temps que la profane, de telle sorte que ses édifices religieux reçurent dans leur architecture, leur décoration et leur caractère une forte empreinte de l'antiquité classique.

Il n'en fut pas de même en Belgique. Le moyen âge avait depuis le XIIIe siècle déployé une telle ardeur, un tel zèle dans la construction des édifices religieux, il en avait élevé dans le moindre village, de telle sorte que peu de chose restait à faire dans cette direction et que même après le XVIe siècle on continua à employer le style ogival pour les églises. Aussi les édifices religieux de la renaissance dont nous avons à parler appartiennent-ils tous au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Monuments religieux. — Le plan et la disposition intérieure de nos églises restèrent donc gothiques, elles continuèrent à présenter une nef centrale, traversée par les transepts et terminée par un chœur semi-circulaire. La seule différence que présentent à cet égard les églises de la renaissance avec celles de l'ère ogivale, c'est que leurs tours ne sont que rarement placées en tête de l'église; elles sont presque toujours bâties au chevet ou à côté du chœur. Un grand

ıombre d'églises ne se composent même que d'une nef, sans transept, . chœur polygonal.

Les églises à coupoles, si communes en Italie et en France, sont ares en Belgique. Au XVIIIe siècle, sous l'influence du goût clas-ique, on imita le Panthéon et l'on donna aux églises un péristyle ouronné d'un fronton triangulaire (Saint-Jacques-sur-Caudenberg).

Durant le XVIIe siècle, on employa surtout la pierre de taille; à artir du XVIIIe siècle, la brique revêtue de pierre blanche ou de ierre bleue ou mêlée à ces pierres. Les ornements en stuc et en lâtre remplacèrent les sculptures à l'intérieur, le badigeon recou-rit tout d'une teinte uniforme de blanc.

L'extérieur présente une superposition des ordres classiques; énéralement il n'offre qu'une façade plaquée contre l'édifice qui ɜ rapporte fort mal, avec sa division en étages, à la construc-on intérieure; de là ce manque d'harmonie auquel les architectes aliens avaient cherché à remédier par des combinaisons ingénieuses ui pouvaient bien dissimuler le vice originel, mais non le sup-rimer. Jamais, en aucun cas, les églises de la renaissance n'attei-nent à l'aspect majestueux et grandiose des églises gothiques.

Le premier ordre s'étend sur toute la largeur de la nef centrale et es bas-côtés, le deuxième ordre ne comprend que la largeur de la ef centrale, et la pente des toits des bas-côtés est dissimulée par eux énormes volutes qui contre-boutent l'attique; le tout est sur-ıonté de frontons triangulaires (Jésuites d'Anvers, 1614; Jésuites e Bruges, 1619; Béguinage de Malines, 1629), ou brisés (Augus-ns de Bruxelles, 1620), ou cintrés (Jésuites de Malines, 1669). Le remier ordre de colonnes est d'ordinaire dorico-romain (Augustins e Bruxelles, Saint-Loup de Namur, Béguinage de Malines); le euxième ordre est alors ionico-romain; mais, quand le premier rdre est ionique, le deuxième est composite (Minimes de Bruxelles, 715; église de Liliendael, 1662; Saint-Michel de Louvain) ou orinthien (Béguinage de Bruxelles, 1657).

Ces façades ne présentent quelquefois que des fenêtres simulées, omme aux Augustins de Bruxelles, d'autres fois des fenêtres réelles, ıais trop petites pour l'importance de la façade (Jésuites d'Anvers).

Les contre-forts qui soutiennent les murs des bas-côtés rappellent ı mode de construction du moyen âge. Les colonnes sont généra-ment engagées au tiers ou à la moitié de leur diamètre. Beaucoup 'églises manquent de tours comme les Augustins de Bruxelles, le éguinage de Malines. Les tours, carrées à la base, octogones aux

derniers étages, présentent une superposition de colonnes ou de pilastres suivant la gradation ordinaire, allant de l'ordre le plus simple au plus riche : dorique, ionique, corinthien, composite. La tour des Jésuites d'Anvers (1614) est l'une des plus remarquables, celle du Béguinage de Bruxelles, cantonnée à l'étage octogone de tourelles détachées, portant des lanternes ajourées, est moins lourde et plus gracieuse que la plupart des tours de cette période. Celle de l'ancienne église Sainte-Catherine, qu'on se propose de faire servir de campanile à l'église nouvelle, présente d'assez heureuses proportions. Ces tours sont généralement placées au chevet de l'église; ce ne fut qu'assez tard qu'on les mit au-dessus du portail (Minimes de Bruxelles, 1700). Les coupoles (Montaigu, 1609; Notre-Dame d'Hanswyck, 1663; Notre-Dame de Bon-Secours à Bruxelles, 1664; Saint-Pierre de Gand, 1729) font généralement un meilleur effet à l'intérieur, où elles sont surbaissées, qu'à l'extérieur où elles affectent la forme ovoïde et paraissent lourdes.

Détails décoratifs extérieurs. Quelquefois l'ornementation extérieure se bornait aux lignes architecturales (Augustins, Minimes à Bruxelles), mais généralement les églises empruntent la décoration pompeuse du style Borominien. Elles se couronnèrent de pots-à-feu, de cierges; des rinceaux de feuillages s'élancèrent des enroulements des contre-forts; les frontons des portes, des fenêtres, des attiques furent plaqués de cartouches dont les cuirs s'attachaient aux membres de l'architecture comme les tentacules d'un poulpe; des têtes d'anges joufflus battaient des ailes sous les consoles, les tympans des frontons étaient envahis par des nuages d'où jaillissait la lumière de la foi en rayons dorés; des écharpes, des guirlandes de fruits et de fleurs s'accrochaient sous les seuils des fenêtres. De sorte que les façades, au lieu de présenter la sévère stabilité des lignes architecturales, offraient une décoration mouvementée et futile. L'ornementation de l'édifice ne faisait pas corps avec lui : il semblait toujours paré pour quelque fête momentanée. Les jésuites furent surtout les importateurs de ce goût baroque; ils avaient pris pour tâche de réconcilier le monde avec les austérités de la foi religieuse, ils voulaient rendre la religion douce et attrayante. Il est curieux de voir l'activité que la célèbre compagnie déploya pendant le XVII[e] siècle, elle couvrit le pays de ses constructions. Bruxelles d'abord, en 1606, puis Anvers, Bruges, Louvain, Namur, Malines, Liége, Huy, Lierre, Alost, Tongres, Gand, Courtrai virent s'élever des temples où l'architecture italienne déployait plus ou moins sa richesse théâtrale. La façade de l'église d'Anvers est un des types les plus complets de l'architecture jésuite.

L'aspect intérieur de ces églises ne pouvait plus éveiller l'impression de lieux de méditation et de recueillement comme les sombres basiliques romanes ou les vastes églises gothiques. L'intérieur était divisé en trois nefs par deux rangs de piliers reliés par des arcs plein-cintre, au-dessus desquels courait un entablement; puis

naient des fenêtres à arc plein-cintre ou surbaissé (Béguinage de Malines, 1629; Augustins, 1620; Jésuites d'Anvers, 1614; Jésuites de Bruges, 1619, etc., etc). Quand c'étaient des églises à coupole, les colonnes étaient remplacées par des piliers (Montaigu, 1609; Saint-Pierre à Gand, 1629). Les arcs, suivant la tradition gothique, descendaient directement sur les chapiteaux, sans l'intermédiaire du ressaut conservé par les Romains; les voûtes étaient à berceau ou d'arête avec arcs doubleaux ou nervures croisées.

Détails décoratifs intérieurs. La décoration intérieure des églises du XVIIe et du XVIIIe siècles était luxueuse, mais souvent d'une richesse de mauvais goût, plus apparente que réelle; les marbres n'étaient que du stuc ou même que de la peinture, les sculptures n'étaient que des moulages en plâtre. A Saint-Loup de Namur cependant les colonnes de la nef sont en marbre rouge et des tables en porphyre, des pilastres en marbre noir revêtent les murs du chœur; à l'église abbatiale d'Averbode, le bas des murs est garni de plaques de marbre blanc. Les chapiteaux des colonnes et des pilastres sont ioniques ou corinthiens, les fûts des colonnes sont quelquefois à bossages (Notre-Dame d'Hanswyck) surtout dans les constructions de Faid'herbe. La frise se décorait de puissantes guirlandes de fleurs et de fruits, la retombée des voûtes s'appuyait quelquefois sur de grands cartouches (Saint-Michel de Louvain); les pendentifs des églises à coupole recevaient d'ordinaire les figures en bas-relief des quatre évangélistes (Saint-Pierre de Gand).

Les nervures des voûtes et les arcs doubleaux se découpaient en caissons ou étaient richement sculptés. C'est au XVIIe siècle encore qu'on prit la coutume d'accrocher de grandes statues d'apôtres aux colonnes de la nef, comme on l'a fait à Sainte-Gudule de Bruxelles, à Saint-Pierre de Gand. A l'église des jésuites d'Anvers des niches creusées dans l'épaisseur des murailles ont reçu aussi des statues de saints, traitées dans le style boursouflé et pompeux de l'époque.

Les autels en marbre, à ressauts, à frontons circulaires, triangulaires, coupés, à cartouches exubérants, avec des balustrades et des pots-à-feu, des anges en adoration, un œil flamboyant au milieu de nuages, semblaient plutôt préparés pour quelque représentation théâtrale que pour le service divin.

Cependant, comme le fait remarquer M. Fergusson, si nos églises du XVIIe et du XVIIIe siècle ne sont pas des modèles de goût, elles ne présentent pas non plus cette imitation maladroite de l'antiquité, si déplaisante dans d'autres pays.

Monuments civils. Il n'y a pas de doute que si les Pays-Bas avaient joui de la paix pendant le XVIe siècle ils n'eussent apporté une part brillante à l'architecture civile de la renaissance. Notre pays était doué d'une telle vitalité et avait amassé de si grandes richesses que, malgré les terribles épreuves qu'il avait traversées, nous le voyons, au XVIIe siècle, dès qu'il respire un peu, élever d'innombrables églises, tandis que les corporations luttent d'ardeur pour se construire des maisons de réunion.

Aux influences que nous avons déjà indiquées il faut ajouter, au xviie siècle, celle de Rubens, dont la personnalité puissante devait entraîner dans son orbite les artistes de son temps. Pendant le séjour que Rubens fit en 1607 à Gênes, il fut vivement frappé de l'architecture grandiose des palais de la noblesse et il en dessina les façades, les coupes, les plans et les élévations qu'il publia, en 1613, à Anvers, sous le titre de : *Palazzi antichi di Genova raccolti e designati da Pietro-Paolo Rubens*. Il fit le dessin de sa maison et ceux d'un grand nombre d'arcs de triomphe élevés à Anvers à l'occasion de l'entrée du prince Ferdinand. On lui attribue aussi certaines portes de l'ancienne enceinte et notamment la porte royale. Aussi la tradition populaire a-t-elle attaché le nom de Rubens à toutes les maisons particulières, à bossages exagérés, à frontons arrondis, à ornementation un peu exubérante, du xviie siècle.

Le xviiie siècle, durant lequel s'éleva le quartier du Parc à Bruxelles, dû à l'architecte français Guimard, vit l'architecture se soumettre à l'influence dominante de la France.

Les matériaux employés dans la construction variaient suivant l'importance de l'édifice et la richesse de sa décoration. Les maisons les plus simples étaient bâties en briques avec les chaînes et les moulures en pierre bleue ou blanche; cette dernière recouvrait souvent toute la façade quand celle-ci était ornée de sculptures; dans la Flandre occidentale les moulures et les ornements sont ordinairement taillés dans la brique même.

Les grands édifices comme l'hôtel des Biscayens à Bruges (1495), l'hôtel de ville d'Anvers (1561), l'hôtel Granvelle à Bruxelles (1550), la maison hanséatique d'Anvers (1564), l'hôtel de ville de Gand (1595), montrent une certaine froideur provenant de la symétrie des lignes classiques et de la répétition monotone des mêmes membres architecturaux. L'hôtel de ville d'Anvers comprend trois étages au-dessus du rez-de-chaussée formé de profondes arcades à bossages; le premier et le deuxième étage, avec leurs fenêtres carrées encadrées dans des pilastres, ont un aspect froid, mais la galerie ouverte, par l'ombre vigoureuse qu'elle projette sous la corniche, vient donner un heureux couronnement à cet ensemble un peu uniforme. L'avant-corps central se lie bien aux ailes, l'attique est d'un dessin gracieux, mais il est flanqué de deux obélisques d'un effet malheureux. La maison hanséatique, plus froide et plus uniforme encore, n'avait qu'un gracieux campanile pour tout ornement. Quant l'hôtel de ville de Gand, il offre trois étages de colonnes doriques

dont l'aspect monotone est encore renforcé par le voisinage de la partie flamboyante de l'édifice.

Au xviie siècle, par suite de l'infiltration de l'élément flamand et espagnol, l'aspect devient plus pittoresque (Grand'garde de Tournai, 1610; Hôtel de ville de Hal, 1616; Beffroi de Mons, 1662). Au xviiie siècle, les édifices reprennent l'allure solennelle de l'art classique, atténuée cependant par une certaine élégance (la rue de la Loi à Bruxelles, 1777).

Ce sont les maisons particulières qui reflètent le mieux la richesse d'invention de la renaissance et la grâce élégante de cette époque unies au profond sentiment du pittoresque propre aux populations flamandes (maison des bateliers à Gand, 1531; des drapiers à Anvers, 1542; des poissonniers à Malines, 1550). Mais au xviie siècle le pittoresque déborde l'architecture, la couleur l'emporte sur la ligne (maison de Rubens à Anvers, 1611; maison du *Cornet*, 1697; du *Sac*, 1697, à Bruxelles). On ne peut nier cependant que cet art animé, que ces maisons avec leurs pignons découpés, qui leur donnent à chacune une individualité, convient admirablement au sombre climat du Nord et au caractère particulariste de ses habitants.

Les maisons de corporations, dont notre pays a conservé de splendides échantillons, sont généralement fort hautes; ainsi celle du *Serment de la vieille arbalète* à Anvers (1513) a cinq étages audessus du rez-de-chaussée, celle des charpentiers (1644), quatre et un entre-sol, celle du *Cornet* à Bruxelles, quatre avec le grenier fort élevé en forme de poupe de vaisseau. Les fenêtres y occupent une une superficie considérable; la maison du Serment de la vieille arbalète est une vraie lanterne : au rez-de-chaussée et au premier étage les fenêtres ne sont séparées que par des colonnettes à bossages, par des cariatides au deuxième, par d'étroits balustres aux autres. Ces maisons se terminent par des pignons formés d'une combinaison de frontons courbes et brisés appuyés de volutes et couronnés de pots-à-feu d'une fantaisie un peu désordonnée mais d'un effet très-pittoresque.

Détails décoratifs. Au xviiie siècle, nous trouvons, aux hôtels de la rue de la Loi, à Bruxelles, les ornements ordinaires du style Louis XVI : modillons à feuilles d'acanthe, rosaces tournantes ou en forme de marguerite, consoles à denticules, groupe d'attributs suspendus dans des panneaux, plaques clouées, vases à panses cannelées, têtes de lions, etc.

Les maisons des corporations reçurent une décoration plus riche et d'ordinaire parlante. Les jambages et les meneaux des fenêtres étaient sculptés en cariatides dans le style italo-flamand; les panneaux entre les étages étaient ornés de car-

touches découpés en cuir dans le style de Vriedeman de Vriese ou de bas-reliefs allégoriques (maison des bateliers à Gand, 1531 ; des poissonniers à Malines, 1542 ; des charpentiers à Anvers, 1644 ; des bateliers, 1697 ; des brasseurs, 1698 ; des merciers, 1698 ; des charpentiers et tonneliers, 1697, à Bruxelles). Tantôt l'enseigne de la maison offrait un motif de décoration, comme aux *Trois Cygnes*, à Bruges, où trois de ces animaux occupent les tympans des fenêtres ; tantôt une allusion à l'histoire de l'édifice faisait couronner d'un phénix la maison de *la Louve* ressuscitée deux fois de ses cendres par le serment des archers. Il faudrait faire une description détaillée de chacune de ces maisons pour énumérer les motifs de décoration imaginés par la fantaisie des architectes de l'époque ; la Grand'Place de Bruxelles nous offre la réunion la plus complète de spécimens qu'on puisse rencontrer : statues allégoriques, médaillons d'empereurs romains (Maison des boulangers, 1695 ; *la Louve*, 1696) ; colonnes torses (*la Presse*, 1697) ; cariatides (*le Sac*, 1697, *le Renard*, 1698, *la Balance*, 1701) ; statues et bustes de personnages historiques (maison des Brasseurs, 1698 ; *Moulin à vent*, *Pot d'étain*, 1698). Ajoutez à cela les balustres des balcons, les consoles, les volutes à cuirs contournés, les guirlandes de fruits et de fleurs, puis les bouquets, les panaches, les pots-à-feu et à fleurs, les boules, les obélisques des pignons, les dorures et les peintures et vous n'aurez encore qu'une faible idée de cette décoration vivante, exubérante et colorée qui est bien l'expression la plus complète du sentiment artistique d'un peuple opulent, avide des satisfactions matérielles de la vie, mais patient, actif, travailleur.

Architecture contemporaine (1789 à 1875). — La domination française avait porté le dernier coup à l'activité artistique de la Belgique ; la période de réunion à la Hollande n'avait pas duré assez longtemps pour permettre à notre pays de réparer ses forces. Pendant ce long espace de temps, on n'avait guère bâti.

Un jeune architecte s'était cependant fait connaître par un projet de palais des beaux-arts, conçu en style romain, et qui ne manquait pas d'un certain mérite, c'était T.-F. Suys. Il devint l'inspirateur de tous les bâtisseurs de l'époque. Cependant ses œuvres indiquent peu d'inspiration et d'originalité ; il ne possédait qu'un certain goût d'arrangement dans l'emploi des formes qu'il empruntait à l'architecture romaine, mais il alourdissait les membres gracieux de l'architecture italienne. Le portique du palais du roi (1827), l'aile droite du palais d'Arenberg à Bruxelles, le château de Mariemont montrent combien ce style était sec et froid. Le pavillon Cazaux, démoli récemment, rue Royale extérieure à Bruxelles, présentait un emploi plus heureux des formes classiques.

L.-T. Roelandt partageait avec Suys la faveur publique. Ce fut surtout à Gand qu'il éleva des monuments classiques, plus lourds encore que ceux de son émule. L'Université (1818), le Casino (1835),

e palais de justice (1818), qui ne rachètent même pas, par la correction des lignes et l'harmonie des proportions, leur froideur et eur peu d'originalité. Le palais de justice a, de plus, le tort d'être ort mal approprié à sa destination. Mais, dans l'appréciation des euvres de cette époque, il faut, pour être juste, tenir compte du goût ui régnait partout en Europe et des circonstances qui avaient réduit otre pays à l'impuissance : l'enseignement n'existait pas, l'esprit ublic était endormi, la paix à peine assurée. Suys et Roelandt taient de leur époque, et, sans être des génies, ils y ont tenu une lace honorable; leur contemporain, Vanderstraeten, à qui l'on doit 'insignifiant palais ducal (1823), ne les valait pas. Un des derniers onuments bâtis par T.-F. Suys est l'église Saint-Joseph, en style talien du XVIIe siècle, d'une lourdeur massive.

T.-F. Suys forma peu d'élèves; le plus brillant fut M. Cluysenaar ui continua la tradition du maître, mais en se pliant un peu plus ux exigences du goût moderne; l'hôtel Goethals, évidemment nspiré du pavillon Cazaux, la cité d'Anvers, les galeries Saint-Hubert 1846) ne montrent ni défauts saillants, ni originalité marquée; le narché de la Madeleine, avec son portique romano-italien, est sa neilleure œuvre. Il a montré plus d'originalité dans la construction les stations des chemins de fer de Dendre-et-Waes et au château Allard à Uccle, où il a fait un heureux emploi du style flamand. Coppens, un autre disciple de Suys père, s'affranchit plus que M. Cluysenaar de l'imitation du maître, ainsi que le prouve la station du Nord, trop directement inspirée de l'hôtel de ville de Paris, cependant. M. Spaak est l'auteur de l'entrepôt de Bruxelles, et Partoes père a construit l'hôpital Saint-Jean.

Cependant, les artistes aussi bien que le public commençaient à se asser de la monotone répétition des formes classiques, qui ne épondaient ni au goût, ni aux exigences de la vie moderne. I.-J. Dumont se sépara le premier de l'école de Suys par la construcion des trois maisons, en pierre bleue, de la rue des Arts; elles firent ensation; mais, quoique la jeunesse se fût rangée immédiatement ous le drapeau du novateur, cette tentative d'émancipation resta stérile. La réaction affirmée de la sorte n'avait pas en somme affecté 'organisme de la construction, qui demeura foncièrement classique : Dumont s'était borné à la dissimuler sous une décoration d'un style enaissance assez vulgaire. Cependant le charme classique était rompu, la jeunesse émancipée se lança à la recherche de voies nouvelles, sans y mettre cependant l'ardeur et la hardiesse qui ont

signalé la renaissance de l'architecture en Allemagne et en Angleterre, ce qu'il faut attribuer à la faiblesse extrême de nos études. La plupart de nos architectes se sont formés eux-mêmes; ils se sont mis à l'œuvre mal armés contre l'influence étrangère et se sont trop souvent laissé entraîner par l'architecture superficielle et coquette de Paris.

Nous touchons ici à l'époque présente, la plus féconde de l'art contemporain, celle qui semble devoir être l'aurore d'une renaissance, celle enfin pendant laquelle, grâce à la prospérité de nos grandes villes, on a le plus bâti.

Cinq artistes, MM. Suys fils, Beyaert, Balat, Janssens et Poelaert, dominent l'époque actuelle, soit par l'importance des travaux qu'on leur a confiés, soit par le talent dont ils ont fait preuve. M. Suys fils a conservé quelque chose des tendances classiques de son père; malheureusement il en a aussi conservé les défauts : la juxtaposition de motifs empruntés à l'antiquité, sans fusion organique, et il en a perdu les qualités : la simplicité et la grandeur. Ainsi, à la Bourse de Bruxelles (1873), il a accommodé à la mode parisienne les nobles lignes de l'architecture antique. Cette disposition à faire du *joli* l'a mieux servi à l'établissement des bains de Spa.

M. Beyaert, voyant l'insuccès de la tentative de Dumont, chercha d'abord dans les beaux hôtels bâtis par Guimard les éléments d'une réaction contre le style de l'empire et appliqua le style Louis XVI à une maison bourgeoise, puis à l'hôtel de la Banque Nationale dans des proportions monumentales en lui donnant, toutefois, un cachet flamand, moins lourd et moins pompeux que le style Louis XIV, moins gracieux et moins sec que le style Louis XVI. Il a voulu imprimer un caractère plus franchement national encore à ses œuvres en reprenant les traditions de la renaissance flamande, si bien adaptée à notre climat et à nos mœurs, et, quoique ce style ait le défaut d'être plus pittoresque qu'architectural, de manquer d'ossature, M. Beyaert, constructeur de première force, est parvenu à éviter ces défauts. Si l'on peut reprocher à ses premières maisons (rue Guimard, n° 5), d'avoir trop le caractère d'une construction en bois, la même critique ne peut être formulée ni pour l'élégante maison du boulevard du Nord (1875), un bijou architectural, ni pour la construction plus grandiose de la Banque Nationale d'Anvers (1875).

M. Balat, qui s'était fait connaître par la construction du château de Mirwar, en style de la renaissance flamande, a montré une certaine puissance, une tendance à faire grand, mais peu d'originalité

réelle. Il a employé de préférence le style Louis XIV et a souvent emprunté ses motifs d'ornementation intérieure aux gravures de Lepeautre. L'hôtel d'Assche est une réminiscence de la villa Julia de Rome; la décoration intérieure du palais du roi indique un goût fin et une grande entente des effets. Le château de Presles (1851), en style Louis XIV, a les mêmes qualités.

M. Janssens possède des qualités d'arrangement et d'assimilation, il a su adapter heureusement le style Louis XVI aux besoins d'élégance des gens du monde; l'hôtel Montefiore, l'hôtel Catoir, l'hôtel Crabbe, les maisons de la rue d'Arlon (n°s 75, 77) révèlent un goût délicat, une certaine entente de la décoration et de la couleur, mais un trop grand entraînement vers les séductions de l'art parisien.

M. Poelaert, qui a eu l'honneur d'être appelé à construire un des monuments les plus considérables de ce siècle, était heureusement à la hauteur de sa tâche; d'un tempérament artiste, il déploie dans ses conceptions l'ampleur d'un compatriote de Rubens. D'abord peintre, il a conservé dans ses œuvres architecturales les qualités pittoresques qui ont souvent dégénéré en défauts chez nos architectes. La salle du théâtre de la Monnaie est, sans contredit, l'une des mieux réussies d'Europe, quoiqu'elle ne soit pas d'un goût très-distingué et qu'elle n'offre rien de bien original dans sa décoration exubérante. La colonne du Congrès, mal construite et mal ornée, est une œuvre manquée, mais le palais de justice fera époque dans l'histoire de notre architecture. Sur un massif stylobate, à bossages accentués, se dressent de puissantes colonnes en pierre bleue, d'ordre dorico-romain, cannelées aux deux tiers; leurs chapiteaux en pierre blanche supportent une architrave qui, du côté de la façade principale, est surmontée d'un attique. Cette façade, dont le péristyle forme une entrée majestueuse, est d'un grand caractère. La façade latérale ouest avec son piédestal grandiose de rampes et de terrasses, son avant-corps central, formera l'un des aspects les plus frappants de l'édifice qui se signalera au loin par un dôme immense dont les étages en retraite rappelleront les gigantesques temples indiens. Le noyau de l'édifice est grec, revêtu d'ornements romains, employés dans un esprit flamand. On y retrouve, en effet, quelques-uns de nos défauts : des entassements de colonnes, l'exagération des profils, la lourdeur prise pour de la grandeur. Les saillies de certains membres d'architecture, aux ailes de la façade principale, par exemple, sont telles, qu'il en résulte une confusion analogue à celle que présentent les constructions du XVIIe siècle.

Signalons encore l'université de Bruxelles pour laquelle M. Trappeniers a pris comme point de départ l'ordonnance architecturale du palais du cardinal de Granvelle.

A la suite de ces travaux importants il en est d'autres pour lesquels la fantaisie des architectes a pu se donner une plus libre carrière : ce sont les nombreux châteaux, chalets et villas construits aux environs de Bruxelles, de Gand, de Bruges et à Spa.

En somme, à part les défauts qui résultent de l'insuffisance de l'enseignement, nos architectes montrent ceux qui découlent de la situation générale de l'Europe. La facilité des communications a enlevé aux peuples l'originalité dans laquelle ils se cantonnaient autrefois, la connaissance approfondie des arts anciens a amené l'éclectisme en matière de goût. Notre architecture est donc éclectique et cosmopolite, comme elle l'est partout en Europe.

Nous ne pouvons passer sous silence les nombreux travaux de restauration entrepris dans notre pays. On sait dans quel état le siècle dernier nous avait transmis nos monuments gothiques : à moitié ruinés, cachés sous des constructions parasites, déformés par des transformations au goût du jour, ils n'étaient plus que l'ombre d'eux-mêmes. Mais une conception plus large et plus élevée de l'art fit bientôt comprendre les mérites de ces restes de notre architecture nationale, et l'on se mit méthodiquement à l'œuvre pour sauver ces témoins vénérables d'une époque glorieuse.

Les premières restaurations furent souvent malheureuses et perdirent même quelquefois les monuments qu'un zèle ignorant voulait conserver; ainsi Dumont a refait le cloître de Nivelles au lieu de le réparer. Peu à peu cependant, avec le progrès des études archéologiques, on acquit des notions plus précises sur l'architecture du moyen âge. Renard père, de Tournai, par ses études consciencieuses des monuments de sa ville natale, contribua puissamment aux progrès de l'art du restaurateur; M. Eugène Carpentier, élève de Dumont, marcha sur ses traces, restaura les églises de Lobbes et de Walcourt et construisit les églises de Châtelet, d'Antoing et de Belœil; M. Jamaert renouvela Sainte-Gudule, l'hôtel de ville de Bruxelles et l'église de la Chapelle, non sans soulever de vives critiques cependant; M. Schoy qui s'occupe de la restauration de Notre-Dame du Sablon, MM. Delsaux et Rémont auteurs de nombreuses restaurations à Liége, n'y ont pas échappé non plus.

Ce retour vers l'architecture chrétienne du moyen âge combiné avec une recrudescence de la foi catholique dans la partie flamande

du pays amena l'emploi systématique de ce style pour les églises nouvelles. Aussi, à peu d'exceptions près (église Sainte-Catherine, par M. Poelaert, de Saint-Josse-ten-Noode, par M. Van Ysendyck), toutes les églises contemporaines ont été construites dans le style du XIIIe siècle.

La plus remarquable de celles-ci (église de Saint-Amand à Stuyvenberg) est due à un jeune architecte enlevé prématurément à l'art, Louis Baeckelmans (1835 † 1871). Sa tour latérale lui ôte l'aspect uniforme des églises ordinaires; elle présente des dispositions ingénieuses, comme les communications du chœur avec les sacristies et les entrées latérales combinées de façon à éviter les courants d'air; l'ensemble est harmonieux et, malgré sa simplicité, d'une certaine richesse d'effet. C'est cet architecte qui est aussi l'auteur du plan du palais de justice en construction à Anvers. L'église de Laeken, due à M. Poelaert, offre des dispositions remarquables à l'intérieur quoiqu'elle manque un peu de la sévérité propre au gothique; on ne peut encore juger de l'extérieur inachevé et auquel le dôme de la sépulture royale donne un aspect disgracieux. M. Beyaert a transformé l'ancienne porte de Hal en un donjon du XIVe siècle (1868); il a groupé, avec beaucoup d'art et de science, autour d'un noyau informe, les principaux éléments de la construction militaire du moyen âge; il a aussi construit dans la province de Namur le château de Faulz, qui reproduit fidèlement une habitation féodale avec quelques concessions cependant au confort moderne. L'église Sainte-Marie de Schaerbeek (1845), froide imitation d'un temple romano-byzantin, est due à M. Overstraeten. L'église gothique des Bollandistes de M. Paveaux, l'église romane de Saint-Mard, près de Virton, de M. De Curte, se font remarquer par la pureté de leur style.

Mais à côté de ce retour, dû uniquement au sentiment artiste, s'en est révélé un autre qui prend ses racines dans la foi religieuse. Des catholiques ardents, groupés à Gand, autour de M. de Béthune, ont voulu créer un art néo-catholique flamand. Ils ont fondé l'école de Saint-Luc, où les élèves n'étudient et ne voient que des modèles gothiques du XIIIe siècle. Les artisans et les artistes formés dans cette école ont constitué, peu à peu, une colonie d'artistes catholiques : architectes, sculpteurs, menuisiers, verriers, tisserands, orfévres, serruriers, qui cultivent uniquement l'art du moyen âge. On comprend que cet exclusivisme, soutenu par une foi ardente, a dû produire des résultats très-complets au point de vue de la pureté du style. Ces hommes confinés dans le moyen âge, en se soustrayant

à l'éclectisme des artistes modernes, ont fini par travailler comme des artistes gothiques; ils ont même poussé le fanatisme du passé jusqu'à ne plus employer que des outils ayant la forme et la disposition de ceux du moyen âge. Le béguinage de Saint-Amand, près de Gand (1874), est un spécimen des mieux réussis de cette école; bâti sur les plans de M. Arthur Verhaegen, il est conçu et exécuté dans l'esprit d'un béguinage du XIIIe siècle.

Nous sommes donc arrivés à une période de transition : une génération nouvelle d'architectes, formés par des études plus fortes et mieux dirigées, s'est mise à l'œuvre; la fièvre de construction qui sévit à Bruxelles donne à leur activité un aliment et à leur talent une occasion de s'exercer. Ces jeunes gens sont animés du désir d'innover, de donner un cachet national à leurs œuvres, de rompre avec la routine et les formules banales. Le sentiment du pittoresque, propre aux Flamands, comprimé un moment sous le joug classique, se fait jour de nouveau; on revient à l'emploi des matériaux colorés, aux pignons découpés, aux tourelles d'angle; on renonce à la froide nudité des constructions de la première moitié de ce siècle pour permettre de nouveau à la sculpture d'animer les façades. Certes il y a bien des erreurs, bien des fautes de goût à signaler encore dans ces tentatives, mais elles ne marquent pas moins l'aurore d'une ère nouvelle dont les destinées sont encore enveloppées dans les nuages impénétrables de l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE. — Eyck van Zuylichem, *Les églises romanes du royaume des Pays-Bas*, Utrecht, 1858; L. de Burbure, *Toestand der beeldende Kunsten te Antwerpen in 1454*; J. de Vigne, *Geschiedenis der middeleeuwsche Bouwkunde;* Ed. Colinet ou Evrau, *Overblyfsels onzer nationale Kunst* (en cours de public.); Moll, Alberdingk-Thijm, T. Weale en Sleeckx, *De Christelyke Kunst in Holland en Vlaanderen;* Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique ;* P.-J. Goetghebuer, *Choix des monuments, édifices et maisons les plus remarquables du royaume des Pays-Bas,* 1827; E. Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne;* H. De Bruyn, *Archéologie religieuse appliquée à nos monuments nationaux,* Bruxelles, 1869; le même, *l'Art religieux en Belgique depuis la Renaissance jusqu'à nos jours*, broch.

Ad. Schill, *Architektonische Reise Skizzen aus Belgien*, Stuttgart, 1870; Schnaase, *Niederländische Briefe,* Stuttgart, 1834; Chapuy, *Moyen âge pittoresque et monumental;* Wiebeking, *Analyse descriptive et historique des monuments de Belgique.*

Monographies : Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon ;* Van den Steen, *Essai historique sur l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert à Liége*, 1846; A. Wauters, *L'ancienne abbaye de Villers,* Bruxelles, 1856; F. Tarlier, *Les ruines de l'abbaye de Villers*, 1857; Rudd, *Album des vues et monuments de la ville de Bruges,* 1857; Linnig, *Album historique de la ville d'Anvers,* 1868; Voisin, *Vues pittoresques de la ville de Gand,* 1836; F.-C Delsaux, *les Monuments de Liége, reconstruits, agrandis ou restaurés,* 1853; L. de Burbure, *Notice sur l'église Notre Dame d'Anvers ;* Th. van Lérius, *Notice sur les œuvres d'art de l'église Saint-Jacques à Anvers ;* L Serrure, *Notice historique sur la tour de l'église Notre-Dame à Anvers ;* B. Dumortier fils, *Étude sur les principaux monuments de Tournai,* 1862; A. Schoy, *l'Art architectural, décoratif, industriel et somptuaire, de l'époque Louis XVI,* Liége; le même, *Mémoire couronné par l'Académie en réponse à la question : Rechercher l'époque à laquelle l'architecture a subi dans les Pays-Bas l'influence italienne* (sous presse).

———◆◆◆———

XXII

HISTOIRE DE LA PEINTURE,

Par M. ÉMILE LECLERCQ.

Lorsque les légions romaines envahirent les Gaules, les armes et les costumes des Belges étaient ornés; le guerrier s'embellissait à sa manière pour se rendre terrible, comme font les sauvages qui existent encore aujourd'hui; il gravait, avec quelque outil grossier, sur la pierre, sur le bois de renne, sur le bronze de ses armes, des arabesques de fantaisie ou la silhouette d'un animal.

Les Romains vainqueurs nous apportèrent des idées toutes développées; pendant la période d'asservissement, les Belges acquirent sans doute des notions de science et d'art. Les mosaïques et quelques peintures à fresque de nos villas romaines peuvent être considérées comme le commencement de la peinture; mais il y eut une longue période d'arrêt après l'invasion des barbares.

Imagiers et enlumineurs. — L'art pictural dut, à certains égards, suivre les évolutions de l'art architectural. Dans les temples religieux de l'époque romane, les murailles étaient décorées, les statues étaient peintes. Le clergé, en outre, avait ses bannières et ses vêtements sacerdotaux. Les dessins des étoffes exigeaient une certaine habileté. Lentement, le goût germait; de vagues traditions antiques étaient arrivées avec les envahisseurs romains ou chrétiens, puis, de

proche en proche, par les Byzantins. L'imagination travaillait laborieusement à produire des formules naïves. Les images se dessinèrent timidement; les manuscrits furent rehaussés d'arabesques, de lettres ornementées et peintes. Par ces précieux ouvrages, nous connaissons le costume de nos ancêtres, leur caractère typique; nous pénétrons même dans leurs mœurs.

Les miniatures des manuscrits sont consacrées à la représentation de groupes, soldats, laboureurs, ouvriers, de scènes religieuses ou légendaires, de princes, de personnages célestes que l'esprit de ces peuples enfants se figurait d'après leur propre image. Dieu, les saints et les martyrs étaient vêtus des mêmes draperies que les rois et les seigneurs. Aussi, disait-on « madame la Vierge » ou « Notre-Dame », et l'habillait-on comme une châtelaine, la couronne ducale en tête.

Pendant une période de six siècles, du IXe au XIVe, qu'on pourrait nommer pour toute l'Europe la période de l'enfantement, le même style, avec des nuances légères, des différences toutes locales, régna du nord au midi. C'était, à le bien considérer, un art nouveau, tout autre que l'art grec et romain, avec ses procédés particuliers et sa technique; il n'a de source que le réel, défiguré par un idéal barbare, et il est impuissant à l'exprimer. La figure humaine, prise comme type pour représenter les idéalités célestes, est déformée par les enlumineurs. Ils font des grotesques ayant une vague ressemblance avec eux-mêmes, et quand ils arrivent à exprimer la réalité, quelquefois la beauté, c'est pour ainsi dire par hasard.

Les manuscrits historiés appartenaient aux nobles et aux prêtres, et étaient exécutés pour eux par des artistes inconnus, le plus souvent par des moines. Un certain Milon peignait à l'abbaye de Saint-Amand au IXe siècle; quelques autres noms d'enlumineurs de la même époque sont parvenus jusqu'à nous. Ces peintres faisaient parfois leurs propres portraits, accompagnés de naïves légendes. Déjà ces premiers bégayements de l'école flamande marquent un esprit réaliste épris de vérité. A mesure que les talents croissent, les œuvres deviennent plus délicates en restant sévères : elles sont le produit de la rigidité dans les mœurs et de la patience. L'inflexibilité des personnages tient surtout de l'idée religieuse qui, au moyen âge, avait quelque chose de fatal et d'inexorable. Aussi, les christs sont lamentables dans leurs proportions plus encore que dans leur expression, les vierges expriment une résignation ou une béatitude de nature étrange, à ce point qu'on ne sait si elles sont heureuses

u malheureuses. Une pensée austère et dure semble planer sur ces roduits enfantins. Peu à peu on mêla les plantes et les animaux à ı représentation des scènes religieuses; peu à peu la vie sociale et ımiliale, en même temps que l'épopée et la fable, exercèrent le énie des miniaturistes, transformés de dessinateurs en peintres ɔrsque des procédés nouveaux furent trouvés.

Dès le XIIe siècle, le style a une certaine beauté; on peut observer le la recherche et de la diversité dans l'arrangement des groupes, lans la façon de draper. L'imagination commence à se donner carrière :t les compositions s'enrichissent. Mais la miniature reste encore un ırt barbare : jusqu'au XIVe siècle, elle conserve son caractère naïf l'un rigorisme extrême, qui souvent se rapprochait de la caricature.

On fait remonter la peinture sur verre à l'époque de l'établissement définitif du christianisme dans nos contrées. Les érudits sont d'accord pour affirmer que, vers le VIe siècle, les vitraux des églises étaient coloriés : quelques textes donnent à ce fait une certaine ıuthenticité. Mais ce coloriage n'était qu'un art tout rudimentaire; ce ne fut que bien des siècles plus tard que la figure humaine apparut dans les croisées romanes, et, même alors, ce n'est à peu près qu'une mosaïque transparente. Les personnages sont exécutés en teintes plates, et les lamelles de plomb, les meneaux de pierre qui les coupent par morceaux leur donnent quelque chose d'effaré et de pénible. On se rappelle les figurines peintes sur les vieux vases de Chine et du Japon.

Les premiers tableaux. — A quelle époque commença-t-on à produire des tableaux? On ne peut faire à ce sujet que des conjectures. Aux peintres enlumineurs de manuscrits et aux verriers, il faut ajouter les peintres de statues, de bannières, de blasons, d'oriflammes, etc.; il est certain aussi que des fresques existaient dans les églises du style roman et dans les premiers temples du style ogival. Mais ces édifices renfermaient-ils, au XIIIe siècle, des tableaux proprement dits? On ne peut citer aucun nom, nulle œuvre n'existe, et pourtant il n'est point téméraire d'affirmer que les artistes du XIVe siècle dont les noms sont venus jusqu'à nous n'étaient pas les premiers de la période dite *gothique*.

Les progrès de l'esprit humain ne se font point par sauts; ils ne sont qu'une suite d'essais, de recherches, de découragements et d'espérances que les générations se transmettent. Les peintres Stéphan, Wilhelm et Étienne de Cologne, qui vivaient au XIVe siècle,

Jean de Hasselt ou Van Asselt, dont les œuvres ne nous sont pas parvenues, mais qui était « varlet » de Louis de Male en 1378, et Melchior Broederlain, qui fut longtemps attaché à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, ont eu des prédécesseurs nombreux. Dès le XIII[e] siècle, il y avait des peintres parmi les membres des corporations de sculpteurs, unis aux enlumineurs et aux verriers; c'était donc déjà alors un métier. L'architecture, la sculpture, la miniature, la peinture sur verre ont logiquement enfanté la peinture sur toile et sur bois, et n'ont pu exister sans que l'idée d'embellir d'images les temples religieux et les palais soit venue à nos ancêtres.

On a conservé fort peu d'œuvres des premiers peintres belges. Les auteurs auxquels on les attribue sont connus par des pièces trouvées dans les archives. Mais il serait hasardeux d'affirmer que les tableaux à la détrempe de cette époque lointaine sont de Stéphan ou de Wilhelm, à Cologne, ou de Jean de Hasselt en Belgique.

Melchior Broederlain peignit pour le duc de Bourgogne, en 1398, un retable destiné au maître-autel de l'église des Chartreux près de Dijon. Les deux volets de ce retable sont aujourd'hui au musée de cette ville. Le caractère des figures est sauvage, mais déjà ce caractère tend à sortir de la première barbarie du moyen âge; il a, du reste, de l'analogie avec les figures sculptées qui complètent l'œuvre du peintre, et qui sont d'un réalisme austère et digne.

On a beaucoup discuté pour savoir si nos premiers artistes avaient reçu des leçons des maîtres rhénans, de Stéphan, de Wilhelm et de leurs prédécesseurs, ou si, au contraire, ce furent les artistes germains que les œuvres belges stimulèrent. Historiquement, cela n'est pas éclairci : on n'a fait que des suppositions plus ou moins ingénieuses, et la question ne se résoudra jamais si le patriotisme s'en mêle. La vérité peut-être serait que les uns et les autres n'ont procédé que de leur milieu, sauf certaines influences, et que la peinture flamande, comme la peinture allemande, s'est développée d'elle-même, si l'on considère l'école dans son ensemble et dans sa caractéristique.

Il existe d'ailleurs déjà, dans cet art primitif, une assez grande différence entre les deux écoles pour qu'on ne soit pas obligé de leur donner la même origine, un seul principe. Le sentiment flamand est moins délicat que le sentiment allemand, et le style qui s'éveille dans les Flandres a plus de simplicité et de grandeur que le style des premiers peintres germains. Ces différences ont continué de subsister, malgré les rapports que plus tard les artistes

nt entre eux. On a toujours été plus positif en Belgique qu'en magne. Le peintre flamand s'inspire du réel, cherche les motifs es tableaux dans la nature. L'imagination, l'histoire des dieux et héros aidant, a entraîné parfois les Flamands en des espaces e idéalité singulière; mais ils sont toujours restés sur terre par cution. L'école est réaliste naturellement, sans efforts, pour i dire involontairement.

e qui la caractérise encore en ses premiers essais, c'est l'ab-e de perspective et de clair-obscur. On dirait que les artistes ne concevaient qu'un seul plan. C'est le vrai, vu par de petits nts, qui n'ont aucune idée de la distance et qui veulent saisir, leurs mains maladroites, des objets hors de leur portée.

e style des tableaux de cette époque diffère peu du style des atures, et la différence ne marque point un progrès. La facture gauche, souvent grossière; le corps humain, qu'on n'osait guère ier, est présenté comme une charpente étriquée, étirée, aussi gnée du vrai que de l'imaginé; les extrémités sont lourdes et racieuses. Le peintre restait confondu devant la nature, qui le lysait.

ans les sujets religieux, déjà les donateurs sont placés à genoux, mains jointes, modestement retirés aux coins de la composition, ur les panneaux qui devaient former, en se fermant, une sorte neuble conservateur de ces merveilles.

es princes accordaient une rare valeur à ces laborieux produits, qu'ils s'en faisaient don réciproquement, comme de bijoux de d prix ou de tapisseries précieuses.

n peignait alors au blanc d'œuf; on mêlait de la gomme, de la e ou de la cire aux couleurs, qu'un vernis résineux consolidait. endant, avant que le procédé à l'huile fût adopté à l'exclusion autres, pour les tableaux, les peintres s'en servaient depuis gtemps. Au XIVe siècle, la peinture à l'huile était employée sur les objets qui exigeaient une coloration capable de résister à tion de l'atmosphère, de la pluie et du soleil, tels que statues, dards, armoiries, devises, etc.

es Van Eyck et leur école. — La famille van Eyck « paraît être » ginaire de Maeseyck; on « croit » qu'Hubert, Jean et Margue- Van Eyck sont nés à Maeseyck dans la seconde moitié du siècle, ce que tend à confirmer la résolution que prit une des s de Jean de se faire religieuse dans un monastère de cette ville.

Van Mander, peintre et écrivain qui vécut de 1546 à 1606, dit d'Hubert : « Il peut bien être né *vers* 1366. » Point de renseignement authentique autre que cette vague parole. Pour Jean, c'est pis encore : il n'y a même pas de conjecture. Les critiques et les érudits ont longtemps disputé à ce sujet sans arriver à rien de certain. On sait seulement que Jean Van Eyck a été peintre et « varlet de chambre » de Jean de Bavière, évêque de Liége et comte de Hollande; il paraît avoir résidé à la Haye du mois d'octobre 1422 au mois de septembre 1424. A cette époque, Hubert était à Gand, « probablement » avec sa sœur Marguerite et un frère plus jeune, puisque c'est en 1422 qu'on le reçut en cette ville maître de la confrérie de Notre-Dame aux Rayons. On ne connaît absolument rien des travaux de leur sœur Marguerite, qui mourut à Gand.

Ces obscurités, du reste, sont communes au moyen âge. A force d'entasser suppositions sur suppositions, les chercheurs n'ont réussi qu'à embrouiller l'histoire.

Où les frères Van Eyck ont-ils étudié leur art? Quel fut leur maître? Rien ni personne ne répond à ces questions si intéressantes. Tout ce qu'on sait, en rapprochant les dates connues, c'est qu'ils sont nés dans la seconde moitié du XIV[e] siècle et qu'ils appartiennent au XV[e] siècle par leurs travaux.

La peinture, lorsqu'ils entrèrent dans la vie, était encore empreinte de barbarie. Il leur était donné de la faire sortir de son état embryonnaire et de l'élever rapidement à une sorte d'apogée relatif.

Leur tableau le plus célèbre est l'*Agneau mystique*, commandé vers 1423 ou 1424 par Josse Vydt, seigneur de Pamele. Mais déjà, à cette époque, les frères Van Eyck avaient conquis une réputation extraordinaire. C'est à eux qu'on doit l'application de la couleur à l'huile aux œuvres d'art proprement dites. Lequel des deux a osé sortir de l'ornière commune? Autre dispute. A quel moment cette « invention » a-t-elle été faite? On n'en sait pas davantage et on ne sort pas des ténèbres. Ce qui est incontesté aujourd'hui, c'est que les frères Van Eyck ont les premiers peint des tableaux à l'huile. Ce nouveau procédé eut une influence énorme sur le développement de l'art. Les tableaux de l'inventeur qui parvinrent à l'étranger, et notamment en Italie, firent sensation. Giovanni Santi, père de Raphaël, cite dans une pièce de vers le plus jeune des deux frères :

A Bruggia fu tra gli altri piu lodato
Il gran Jannes, il discepol Rugero.

Jean passait pour savant parmi ses contemporains; il vécut noré. Philippe le Bon l'ayant nommé son « varlet de chambre », levint une sorte de conseiller intime et de diplomate pour les ssions délicates et secrètes.

Peu importe lequel des deux Van Eyck fit progresser l'art en peiant avec des couleurs à l'huile. Il reste hors de doute que c'est à x qu'on doit l'application de ce procédé, le meilleur encore qui été trouvé depuis que l'homme reproduit la nature dans des oleaux.

Il est positif aussi que le célèbre retable de l'*Agneau mystique* a 5 peint en collaboration par les deux frères, et peu importe encore savoir quelles parties sont dues à Hubert et quelles parties à an. Les discussions à ce sujet sont stériles et ne peuvent qu'excir la verve des dilettanti de la critique. La mort d'Hubert (1426) issa la tâche de terminer cette œuvre considérable à Jean, qui fut rtainement obligé, pour en harmoniser l'ensemble, d'y travailler ı peu partout.

L'art des Van Eyck est un art presque parfait dans sa donnée, ıand on se reporte à l'époque où il se produisit. D'un coup, le de naturalisme est laissé en arrière, et la réalité des hommes et s choses apparaît en des œuvres de style encore timide, mais ıne exécution magnifique. Les Van Eyck avaient eu des émules en ındre comme ils avaient eu des précurseurs : on nomme Willem n Axpoele et Jean Maertins, Jean Van Coudenberg et Marc Van stele, et bien d'autres ; mais c'est la foule des artistes de second de troisième ordre qui vivent autour des hommes de génie.

Le retable de l'*Agneau mystique*, dont les nombreux panneaux ont si malheureusement séparés de nos jours, est une sorte de ème épique religieux complet, tel que des croyants pouvaient en nposer à une époque de foi ardente. Les convictions des Van ck y sont exprimées, et le siècle tout entier y est représenté dans aspirations saintes et dans ses saintes terreurs. En outre, la me proprement dite, caractère et style, y est arrivée déjà à des ıteurs que peu d'artistes ont dépassées en Belgique. Ce n'est ı la beauté telle que l'ont montrée les peintres italiens de la ıaissance après les statuaires grecs, c'est l'austérité et l'honnêteté ı physionomies. Enfin, ce chef-d'œuvre, dont une partie est au ısée de Berlin, une partie au musée de Bruxelles, et une partie core à l'église de Saint-Bavon, à Gand, manifeste le tempérament mand et prouve que l'art prétendu mystique du siècle précédent,

d'où procèdent les Van Eyck, n'était mystique que par impuissance: Hubert et Jean sont des maîtres réalistes sans le savoir, bien qu'ils aient mis en scène l'Empyrée chrétien. Leurs individualités célestes sont des êtres réels, des portraits de contemporains; Dieu le père est un bon patriarche respectable, et la Vierge une mère digne; Adam et Ève ne sont autres que les modèles qui ont servi à les représenter. En outre, les frères créent pour ainsi dire le paysage, observent la nature autour d'eux, comprennent la perspective aérienne, sont amoureux du pittoresque, reproduisent avec amour les mille détails des éléments qui composent leurs tableaux. Depuis eux, on n'a pas imité dans leur réalité, avec plus d'éclat, les pierreries qui ornaient à profusion les vêtements des personnages mis en scène; leurs draperies sont modelées avec un soin ingénu, avec une fermeté qui quelquefois touche à la dureté. Ils arrivèrent à une sorte de perfection en un espace de temps à peine assez grand pour produire des hommes ordinaires.

On sait que sous Louis de Male, et surtout sous les ducs de Bourgogne et leurs successeurs, l'industrie et le commerce des Flandres avaient acquis une extension prodigieuse. Les guerres, les troubles n'arrêtèrent pas cette expansion de travail; le fruit d'une telle activité fut un amas de richesses dont l'exhibition étonnerait même aujourd'hui. L'esprit d'indépendance des communes était en quelque sorte l'âme de cette grande prospérité.

Le commerce de Bruges, de Gand, d'Ypres attirait dans les Flandres les riches négociants de l'Europe. D'Espagne, de France, d'Italie et d'Allemagne, on venait acheter ou échanger des produits; en même temps on acquérait des œuvres d'art. C'est ainsi que des tableaux flamands existaient alors dans les villes avec lesquelles la Belgique était en relations, à Dantzig et à Gênes, à Florence et à Lubeck, à Hambourg et à Naples.

Cependant, les artistes de ce temps étaient restés des ouvriers peintres, le plus souvent occupés de travaux vulgaires ou qui n'avaient guère de caractère d'art. Il faut attribuer à cette situation, aussi bien qu'aux guerres civiles pendant lesquelles bon nombre d'œuvres disparurent, le peu de tableaux du XIVe et du XVe siècle que nous pouvons étudier aujourd'hui. Les peintres contemporains des Van Eyck, et sans doute les Van Eyck eux-mêmes, coloriaient encore des écussons et des bannières pour leurs princes ou leurs magistrats.

Leurs élèves mêmes, leurs successeurs immédiats continuèrent de

ıner leur temps à des œuvres purement décoratives. Petrus istus, les Van der Meire, Roger Van der Weyden, Hugo Van der es ont laissé, dans des pièces authentiques de l'époque, des euves de ces travaux, indignes de leur talent. Il y a là un mélange arre de modestie et de grandeur ignorée, et des coutumes qui ne perdirent que lentement, à mesure que l'art du peintre fut plus pecté.

Si les artistes de ces époques si vivantes avaient eu une valeur iale reconnue, il est probable que les historiens eussent été plus éraux de détails sur leurs travaux et sur leur vie. La plupart ntre eux, et les plus célèbres, sont au contraire restés inconnus. tains noms sont à grand'peine arrivés jusqu'à nous. On ne sait n des faits et gestes d'Hubert Van Eyck, et si quelques pièces ouvertes dans les archives des gildes, une pierre tombale dont scription a été relevée, manquaient à sa biographie, on pourrait ire qu'il n'a jamais existé. Son frère Jean est plus connu, à cause sa charge à la cour, et parce qu'un assez grand nombre de ses leaux, la plupart signés, existent encore. Puis les artistes eux-mes ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour que son nom parvînt à postérité. Santi le nommait *il gran Jannes,* quelques années après mort (1441). Mais on ne sait rien de Petrus Cristus, sinon qu'il ora des écussons et des armoiries et qu'il est « probablement » « vers » 1393; mais on ne sait rien des Van der Meire et aucun leurs tableaux n'est réellement authentique; mais on a longtemps puté sur le lieu de naissance de Roger Van der Weyden, qu'on nme de le Pasture à Tournai; mais on ne sait rien de la vie de go Van der Goes, sinon qu'il se retira dans le couvent de Rouge-ltre, dans la forêt de Soignes, et qu'il y mourut fou en 1482 : seul de ses tableaux est connu d'une manière certaine et il est à rence; on sait aussi qu'il peignit des décors et des armoiries, à t de sols par jour, pour le mariage de Charles le Téméraire. Il t citer encore Juste ou Josse de Gand, qui vécut en Italie, à bino, et Simon Marmion, de Valenciennes, mort en 1489.

Parmi ces inconnus, trois grands noms sont dignes d'être honorés ès les Van Eyck : ce sont ceux de Roger Van der Weyden, de ns Memling et de Quentin Metsys.

Roger Van der Weyden est né à Tournai; il alla habiter Bruxelles ès avoir passé maître, et il ne tarda pas à être nommé peintre de ville : il y exécuta, pour une des salles de l'hôtel communal, atre grandes compositions aujourd'hui détruites. Il visita l'Italie;

il était à Ferrare en 1449 et à Rome en 1450. Roger n'est pas l'égal de Jean Van Eyck, mais c'est un de ses successeurs les plus heureux. Il a du pathétique en sa naïveté et son style a des allures austères. Il mourut à Bruxelles en 1464.

Hans Memling a « peut-être » été élève de Van der Weyden. C'est encore une des énigmes du xve siècle. On doute même qu'il soit Flamand, à cause de son nom de Hans, qui est tudesque; on ne sait ni où ni quand il est né. Il mourut à Bruges en 1495.

C'est à Bruges, à l'Hôpital, que se trouve son chef-d'œuvre, la *Châsse de sainte Ursule*. Cette châsse dans cet hôpital a été le point de départ d'une légende fort touchante, absolument détruite aujourd'hui par les archivistes, qui ne respectent pas les mensonges poétiques. Et qu'importe que la vie de Memling ait été plus ou moins romanesque! Il n'est nullement désagréable de penser que le peintre gracieux, délicat et élevé de la châsse de sainte Ursule ait été un simple bourgeois vivant dans l'aisance, plutôt qu'un soldat de Charles le Téméraire arrivant épuisé à la porte d'un établissement de charité.

Memling a voyagé; on a reconnu dans ses tableaux des vues prises à Cologne, sur les bords du Rhin et jusqu'à Bâle; et « peut-être » est-il né par là-bas dans les provinces rhénanes. Il continue la tradition réaliste des Van Eyck; ses portraits sont d'une franchise, d'une sobriété, d'une finesse comparables à celles d'Holbein.

Quinten Metsys, Massys ou Matsys « paraît être » né à Louvain en 1446. D'abord forgeron, et forgeron délicat, il a laissé des œuvres, exécutées au marteau, qui lui eussent fait un nom dans l'histoire de l'art, lors même qu'il ne fût pas devenu un des peintres les plus remarquables de l'école flamande. *L'Ensevelissement du Christ*, du musée d'Anvers, caractérise parfaitement son style, qui sort déjà des formules gothiques; il a de l'ampleur, et son génie est plein de sentiment et d'élévation. Il fut un des premiers Flamands qui peignirent des tableaux « de genre », c'est-à-dire d'histoire familière, et ses *Avares* sont célèbres : c'est encore là une preuve des tendances du réalisme belge à exprimer la vie telle qu'elle est. Lorsque Albert Durer, le grand artiste allemand, vint le visiter à Anvers en 1520, Metsys était à l'apogée de sa gloire; Thomas Morus, Érasme, dont il a fait les portraits, Pierre Gillis et d'autres esprits de valeur étaient de ses intimes. Metsys appartient au xve siècle par ses études, par ses aspirations, par la tradition, et au xvie siècle par le développement de son idéal. Comme Jean Gossart

e Maubeuge, et Bernard Van Orley de Bruxelles, il est sur la limite ɜ deux époques bien marquées dans l'histoire de l'art : il relie école primitive aux peintres qui ont amalgamé les caractères typi- ıes des Flandres et de l'Italie, et en ont fait un art cosmopolite et ɜ décadence.

Il faut rattacher aussi à l'école flamande Dierick Bouts, bien qu'il oit né à Harlem en 1391. Bouts, ou Stuerbout, a créé, à Louvain, ne école de peinture qui eut quelque éclat dans la seconde moitié u xvᵉ siècle. Son talent est de tout premier ordre, sur la ligne des an Eyck, de Roger Van der Weyden et de Memling.

Pendant toute cette période, si glorieuse pour les provinces fla- ıandes, l'art des miniaturistes continua d'enrichir les manuscrits, en rogressant en même temps que la peinture à l'huile. Les compositions evinrent plus intelligentes et le style des personnages acquit une éritable beauté, dans des formes toujours ingénues, mais élégantes. ertaines miniatures ont été attribuées aux grands artistes du vᵉ siècle, à Jean Van Eyck entre autres, mais il est prouvé aujour- 'hui que les peintres de tableaux *ne pouvaient pas* « illustrer » les ıanuscrits. Chacun, à cette époque, appartenait à sa corporation, t il était défendu, par des règlements sévères, d'empiéter sur les ıétiers des autres. Les peintres de tableaux ne s'occupaient de ıanuscrits que par circonstance fortuite, ou pour obéir au caprice e quelque prince. Les plus célèbres, comme Jean Van Eyck, sur- eillaient quelquefois l'exécution de miniatures, confiée à des artistes péciaux.

La découverte de l'imprimerie, vers le milieu du xvᵉ siècle, frappa e mort l'art du miniaturiste tel qu'il était compris au moyen ge.

Les provinces wallonnes. — Pendant que le nord-ouest de la Bel- ;ique révélait avec tant d'éclat les facultés esthétiques dont sa popu- ation était douée, le sud-est au contraire restait à cet égard dans la lus étrange inertie. Quelle qu'en soit la cause, le moyen âge n'a oint eu d'école de peinture dans les provinces wallonnes, c'est-à- lire qu'il ne s'y est pas produit de groupement d'artistes comme lans les Flandres, et que les archives des corporations ou gildes ne ıous font connaître qu'un certain nombre de peintres de talent.

Un de ceux que les recherches des érudits ont fait sortir de 'oubli en ces derniers temps, et qui pourrait bien être le premier parmi les peintres wallons, est Jean Bellegambe, de Douai, né vers

1470, mort on ne sait quand; mais il vivait encore en 1533. Il aurait donc parcouru à peu près la même carrière que Metsys.

On a appris aujourd'hui d'une manière positive que le retable en neuf panneaux qui se trouve à l'église de Notre-Dame de Douai, et qui provient du monastère d'Anchin, est l'œuvre de ce peintre. Bellegambe s'y est élevé à la hauteur des plus grands maîtres, et on peut l'y comparer sans exagération à Jean Van Eyck et à Memling; il a même quelque affinité avec l'auteur de la *Châsse de sainte Ursule*, par les côtés gracieux et sympathiques des physionomies de ses personnages; mais il se rapproche plutôt des Van Eyck par la chaleur du coloris.

Jean Gossart, de Maubeuge, vivait à la même époque; il est né vers 1470; il mourut en 1532. C'est un peintre voyageur, d'une activité pétulante et pleine d'entrain. Il est un des premiers artistes belges qui aient visité l'Italie après Van der Weyden. Il a résidé à Utrecht et en Zélande. L'influence italienne se fait sentir dans son œuvre; ses fonds d'intérieur sont surchargés d'architecture du style renaissance; mais il n'a point abandonné l'ingénuité de l'école des Van Eyck pour imiter les formes plus radieuses, plus « idéales » de l'école romaine. On ne peut guère le juger sur les œuvres, fort contestables du reste, que possèdent les musées de Bruxelles et d'Anvers; mais, entre autres tableaux qui pourraient tenir leur place dignement à côté des chefs-d'œuvre de la période « gothique », il faut citer le *Saint Luc* du musée de Prague.

Au XVe siècle, on ignore à quel moment, Joachim Patenier naissait à Dinant. Tout ce qu'on connaît de sa vie, c'est que, comme Jean Gossart, il voyagea beaucoup, qu'il vécut à Anvers et qu'il y mourut vers 1524. Il a continué l'école des Van Eyck et de leurs successeurs immédiats. Ses tableaux d'histoire religieuse ont un style brutal et un sentiment profondément humain. Son dessin incorrect a de la grandeur, et les petits sujets dont il entourait parfois la scène principale, comme dans la *Vierge* du musée de Bruxelles, dénotent un compositeur réfléchi, d'imagination très-riche.

Sa grande qualité, c'est qu'il a vu la nature avec les yeux d'un paysagiste. Né sur les bords de la Meuse, il a emporté partout avec lui, comme un souvenir filial, les beautés du pays pittoresque où sans doute s'était passée son enfance; on lui doit certainement d'avoir donné au fond des tableaux plus d'agrément et d'intérêt, et d'être un des précurseurs de l'école de paysage en Belgique et en Hollande.

Henri de Bles, ou Blessius, son élève, est, croit-on, né à Bouvignes en 1480. Il a peint également l'histoire et le paysage; mais déjà c'est la nature réelle qui s'empare du peintre, et les personnages bibliques sont relégués à un plan plus modeste que chez les artistes primitifs.

Il y eut à Tournai, au xve siècle, une école de peinture; elle n'a pas sans doute pris une importance sérieuse, puisqu'on ne cite guère que Robert Campain, en lui donnant pour élève Roger de le Pasture (Van der Weyden). On le suppose fondateur de la confrérie de Saint-Luc, de laquelle Van der Weyden fit partie vers 1427.

Enfin, au commencement du siècle suivant, naissait à Liége Lambert Lombard, qui fut un homme savant et habile, mais un artiste d'un ordre secondaire. Il a produit beaucoup d'élèves médiocres.

On pourrait citer encore quelques peintres wallons du xve et du xvie siècle; mais ils sont sans intérêt pour l'histoire de l'art. Ce n'est donc pas une injustice d'affirmer que les provinces wallonnes n'ont eu aucune influence sur les destinées de l'école de peinture en Belgique. Roger de le Pasture et Gossart, quoique Wallons, appartiennent évidemment à l'école flamande et c'est sous leur nom flamand (Gossart s'écrit *Gossaert* généralement) qu'ils seront toujours reconnus comme des maîtres du moyen âge. Joachim Patenier est dans la même situation au point de vue de l'ensemble historique, puisqu'il vécut à Anvers.

La renaissance. — Bernard Van Orley, né en 1488 ou 1490 et mort en 1541 à Bruxelles, établit d'étroites relations entre l'école belge et l'école italienne. Michel Coxcie, son élève, né à la fin du même siècle, et mort en 1592, et enfin François de Vriendt, plus connu sous le nom de Frans Floris, qui appartient également au xvie siècle (1520 (?) 1570), ont travaillé à la transformation de l'art flamand et lui ont peu à peu fait perdre la simplicité et la sauvagerie, l'expression naïve du réel qu'on observe dans les œuvres des Van Eyck, de Memling et de Metsys. Ils ont essayé de greffer l'idéalisme du midi sur le naturalisme du nord.

Le goût de l'antiquité, le mélange du paganisme et du christianisme, l'amour de la beauté et la recherche de l'absolu dans le style produisirent la renaissance italienne; les travaux splendides de Vinci, de Michel-Ange, du Corrége et de Raphaël attirèrent et enivrèrent nos compatriotes. Comme en Italie, pendant un grand nombre d'années, on n'avait juré que par les artistes flamands, en

Flandre on n'eut bientôt plus d'autre désir que d'égaler les Italiens en les imitant. Ainsi, la vieille école, qui avait eu son caractère à la fois local et humain, et dont les qualités étaient individuelles, se nuisit à elle-même dans son admiration pour un art qui ne pouvait se développer dans les Pays-Bas, où la tendance des esprits était profondément réaliste.

La configuration du sol, la qualité de l'atmosphère, les institutions sociales, les mœurs, les coutumes populaires, forment un ensemble d'où procède le caractère que doit revêtir l'art. La nature italienne est tout autre que la nature flâmande; le goût et les penchants sont différents au nord et au midi. Bernard Van Orley, Michel Coxcie et Frans Floris, en abandonnant le type, le style et l'esprit flamands pour adopter les formules italiennes, sont devenus des artistes neutres, dont l'œuvre bâtarde n'appartient plus ni à une école ni à une nation, et dont l'expression hybride finirait même par s'éloigner de l'humanité. La diversité dans les arts est un principe puissant d'intérêt et d'émotion.

En comparant les œuvres de Memling et de Metsys, qui terminent avec tant de splendeur la période du moyen âge proprement dit, avec les œuvres de Van Orley, de Coxcie et de Floris, on se rend plus facilement compte des pertes que fit l'école flamande par l'imitation du style italien. La simplicité est devenue de l'afféterie, et l'expression humaine s'est transformée en recherche du beau selon les Grecs. Le paganisme s'est infiltré dans les esprits. Van Orley certainement a conservé des qualités flamandes, et on peut voir dans les volets du triptyque du musée de Bruxelles, le *Christ mort*, des portraits sans prétention et d'une vérité tout ingénue. Mais le caractère de son œuvre se ressent de l'influence raphaëlesque, et cette union de l'Italie et de la Flandre produit un art factice, sans vitalité. Le *Martyre de saint Sébastien*, de Coxcie, du musée d'Anvers, et surtout le *Couronnement d'épines*, du musée de Bruxelles, n'ont plus rien de flamand : c'est l'idéal, la volonté, le tempérament italien qui se manifestent dans ces formes châtiées, dans cette couleur terne qui veut être vigoureuse, et qui n'est que sombre et lourde. Pour Floris, le résultat fut encore plus pernicieux, car il a fait un grand nombre d'élèves, et son style correct, d'où le caractère s'est effacé, son exécution mince, sa coloration pâle ont remplacé le sang riche des Flandres par on ne sait quelle pernicieuse anémie.

C'est dans le portrait, ce genre essentiellement réaliste, que

l'école flamande est restée elle-même au XVIe siècle. Non-seulement Van Orley et Coxcie ont laissé des portraits excellents, mais, en étudiant d'une manière approfondie ces deux peintres de la décadence flamande, on serait sans doute obligé de conclure que leurs œuvres les plus individuelles, les plus respectables, sont celles dans l'exécution desquelles ils n'ont pas été tourmentés par un idéal étranger à leur nature. On peut citer aussi dans ce genre Pierre Pourbus, Hollandais établi à Bruges au commencement du XVIe siècle, et surtout François Pourbus le Vieux, fils de Pierre, et père d'un troisième Pourbus, François le Jeune; d'autres peintres encore, n'écoutant que les conseils de leur tempérament et de leur esprit, restèrent Flamands par cette qualité qui consiste à s'éprendre du vrai pour le vrai même, et à ne point mêler des éléments contraires pour essayer d'en faire un corps homogène.

Un des derniers peintres de cette pléiade troublée, qui vécut au milieu d'une époque plus troublée encore, fut Otto Van Veen, né à Leyde en 1558, mais qui appartient à l'école belge par ses études, par ses travaux, par toute sa vie. Il avait un talent composé de grâce et de distinction, mais dans des proportions qui le classent parmi les peintres qui n'ont pu s'élever au-dessus de la moyenne ordinaire. D'un tempérament plus faible que Van Orley et Coxcie, son séjour en Italie produisit sur lui un effet plus grand encore, et, chose étrange, le hasard le choisit pour donner des leçons au plus puissant et au plus prestigieux des peintres flamands, Pierre-Paul Rubens.

Otto Venius, Adam Van Noort, Corneille de Vos et enfin Rubens appartiennent par leurs études à la fin du XVIe et par leurs travaux au XVIIe siècle. Un nouveau style, un nouvel art naît avec eux; la période gothique et sa décadence sont terminées en Flandre; car c'est Anvers, après Bruges, Gand et Bruxelles, qui répandit alors sa gloire jusqu'aux confins du monde civilisé.

RUBENS ET L'ÉCOLE D'ANVERS. — La vie sociale et politique des peuples influe sur leurs tendances intellectuelles et morales : c'est là une vérité irréfutable. Toute la période du moyen âge, en peinture, exprime l'idée d'autocratie et de théocratie; l'artiste a mis son génie, pendant des siècles, au service des princes, des seigneurs et du clergé. Mais, au XVIe siècle, un grand combat s'engage. Le mysticisme a pour ennemi la renaissance italienne, produit de l'art grec, et la réforme religieuse. Lentement, par la force des choses,

l'art subit le mouvement des idées : le Christ revêt une forme plus humaine ; la Vierge, belle, radieuse, affecte le caractère d'une mère aimable ; les saints se transfigurent et apparaissent sous les traits des dieux païens. Et même en Italie il se fait un mélange étonnant, dans les œuvres d'art, de paganisme et de christianisme.

Sous Philippe II, le roi très-chrétien, l'art belge n'est déjà plus chrétien que de nom. On pourrait dire que c'est une protestation inconsciente contre le fanatisme, contre les croyances imposées. Au point de vue religieux, Coxcie, Floris, Van Veen sont déjà des corrompus.

Ainsi, non-seulement dans les consciences, mais dans les expressions de la pensée, par la réaction italienne et malgré les violences sociales, nous sommes déjà bien loin du moyen âge.

C'est à la fin de cette période si vivante dans l'histoire de l'humanité que l'art prend en Flandre une physionomie nouvelle.

Otto Van Veen naît en 1558 et Henri Van Balen en 1560 ; Adam Van Noort était né en 1557. Daniel Zeghers naquit en 1570 ; Pierre-Paul Rubens en 1577 ; François Snyders en 1579 ; Gaspard de Crayer en 1582 ou 1585 ; Jordaens en 1593 ; Antoine Van Dyck en 1599. Cette pléiade donne au XVIIe siècle une splendeur qui n'a d'égale que celle de la renaissance italienne, et c'est de la renaissance italienne qu'elle procède, sans solution de continuité..

Mais ce qui caractérise d'une manière particulière cette nouvelle floraison, c'est que le principe transactionnel qui l'anime ne lui ôte nullement sa vive originalité.

On peut dater la renaissance flamande de la fin du XVIe siècle et lui donner pour principal auteur Adam Van Noort. Il est né à Anvers, d'un père hollandais qui était venu s'établir en cette ville vers le milieu du siècle. Ce père, Lambert Van Noort, mort pauvre en 1570, descendait d'une famille hollandaise qui déjà s'était fait remarquer par ses aptitudes dans les arts. Adam Van Noort devait donner à son nom un double éclat, en portant à leur apogée les qualités de ses prédécesseurs et en devenant, avant Otto Van Veen, le maître de Rubens. On croit que Van Noort a voyagé ; mais cette croyance repose uniquement sur ce fait, qu'il n'a été reçu franc-maître de la corporation de Saint-Luc, à Anvers, qu'à l'âge de trente ans. Le caractère de son talent le place au premier rang des novateurs flamands inspirés par la nature et par l'humanité. Quoiqu'il soit peintre d'histoire religieuse, il n'y a rien dans ses œuvres de l'idéalité du moyen âge ou de l'amour du beau selon les Grecs. On dirait qu'il

n'a vu ni les tableaux des Van Eyck, de Memling et de Metsys, ni ceux de Coxcie et d'Otto Van Veen; son génie robuste est tout d'une pièce, personnel : c'est la réalité qui fleurit dans toute sa puissance.

Pierre-Paul Rubens prend une si large place dans l'histoire de l'art en Belgique qu'il faut s'y arrêter, comme sur un point culminant, pour se rendre bien compte du petit monde auquel il a donné la vie.

Rubens est né, croit-on, à Siegen ou à Cologne, d'un père anversois, Jean Rubens, réfugié en Allemagne pour échapper à la persécution espagnole; Jean Rubens mourut en exil, et sa famille revint à Anvers, où Pierre-Paul fut mis au collége des jésuites.

Lorsqu'il eut terminé ses études, il entra en qualité de page chez la comtesse veuve de Lalaing; mais, ne trouvant pas dans cette maison princière les principes d'activité qui convenaient à sa nature, il abandonna une carrière qui ne pouvait faire de lui qu'un courtisan, et alla demander à Adam Van Noort des leçons de peinture. A vingt et un ans, en 1598, on le recevait membre de la gilde de Saint-Luc. Deux ans plus tard, en mai 1600, il partait pour l'Italie, à l'exemple de ses prédécesseurs, sans doute suivant ainsi autant les conseils de son second maître Van Veen que son propre désir de voir la terre déjà classique des beaux-arts.

Avant de quitter la Belgique, il avait produit des œuvres extrêmement viriles, entre autres la *Trinité*, qui est au musée d'Anvers. On peut voir dans ce tableau toutes les qualités du jeune maître : l'exubérance dans la forme, la science anatomique, une couleur franche, des audaces de dessin capables d'effaroucher son maître Van Veen et un réalisme poussé jusqu'à la vulgarité. De cet ensemble d'éléments mis en œuvre avec une fougue à laquelle, après plus de deux siècles, on ne s'est pas encore habitué, on aurait pu prédire à Rubens une carrière particulièrement éclatante, si l'on n'avait su que les esprits supérieurs seuls tiennent la promesse qu'ils font dès leurs débuts. Un fruit qui a mûri trop vite tombe, pendant que les autres fruits continuent à se développer.

Il resta huit ans en Italie, sans devenir un peintre italien. Il était là partout, cependant, dans un milieu capable d'absorber son génie, quelque personnel qu'il fût. Il habita Venise, Florence, Mantoue, Rome. Son amour pour la lumière et la splendeur trouvait une ample satisfaction dans ce pays de splendeur et de lumière; il vivait en la compagnie des œuvres de Véronèse, de Raphaël, du Titien, de

Michel-Ange, du Corrége; il était choyé à la cour des grands : Vincent de Gonzague, duc de Mantoue, l'avait arrêté au passage et l'entourait des témoignages de son admiration. Ce fut pour ce prince que Rubens fit en Espagne son premier voyage « diplomatique ». Il pouvait devenir Italien sans déshonneur et se transformer à la façon des Flamands qui lui avaient ouvert le chemin du Midi. La puissance de son individualité résista à toutes les séductions de cette Italie si savante et si belle. Il conserva à peu près intactes ses qualités d'homme du Nord. Quand il revint à Anvers, déjà dans sa gloire, rappelé par la maladie de sa mère, en 1608, son génie s'était épanoui; mais c'est à peine si la contemplation des chefs-d'œuvre des maîtres de la renaissance avait eu assez d'autorité pour donner à son style un peu plus de correction, et cette correction il eût pu l'acquérir en Belgique sans perdre de son ampleur.

Rubens paraissait disposé à retourner en Italie après avoir rendu les derniers devoirs à sa mère. L'archiduc Albert et sa femme Isabelle le retinrent en Belgique. Un autre événement, d'ailleurs, l'eût sans doute décidé à s'établir définitivement dans son pays : il épousa Isabelle Brant et choisit Anvers pour sa résidence.

Dès ce moment la vie de Rubens fut celle d'un véritable prince de l'art, titre que la postérité lui a donné. Son œuvre s'accumula avec une rapidité prodigieuse et se répandit par toute l'Europe. Les cours d'Espagne, d'Angleterre et de France, les princes allemands, les riches particuliers, les églises, sollicitèrent des tableaux, et son activité, sa puissance d'imagination, sa facilité à exprimer les conceptions les plus touffues, les compositions les plus vastes, les sujets les plus dramatiques ou les plus somptueux, le mirent à même d'accueillir toutes les demandes et de réaliser tous les désirs. Ses loisirs consistaient en ambassades; il allait en Espagne et en Angleterre, envoyé par les archiducs pour aplanir des différends politiques. Son esprit n'était pas de ceux qui s'attachent à une spécialité et qui restent fermés au reste des connaissances humaines : il s'est montré apte à tout concevoir et à tout exécuter. Quoi qu'il ait entrepris, sa vie entière prouve surabondamment qu'il eût marqué, dans l'histoire du monde, au même rang que les plus grands génies, les Dante, les Vinci, les Cervantes, les Shakespeare, les Molière.

Rubens a poussé l'exécution, en peinture, jusqu'à ses limites extrêmes; il a été bien près de dépasser la mesure.

Il a laissé environ dix-huit cents à deux mille œuvres de tous les

;enres : tableaux d'histoire religieuse et d'histoire païenne, allégo-ies, tableaux de genre, paysages, portraits. Il a embrassé, dans un nsemble magnifique auquel nul autre peintre n'a atteint, l'humanité t la nature, de la plante jusqu'à l'homme, en passant par l'animal, ; tout se mouvant dans l'espace avec des allures à la fois réelles et randioses, superbes dans leur vérité, et d'une interprétation de aractère épique qui semble rapetisser la vérité même.

Il a été comme un foyer autour duquel s'est assemblé tout le tra-ail artiste de son siècle. Rubens résume la physionomie de son poque, il mêle en son génie les formules païennes aux pensées hrétiennes, la sensualité de l'expression à l'austérité du sujet. « Il vait coutume d'assister, l'été comme l'hiver, à la première messe », crit son frère Philippe, mais en rentrant dans son atelier il mettait 'Olympe en scène ou il peignait un Christ en colère. Lors même ue le drame se passe dans les airs, ses personnages sont absolu-nent humains. Voyez le *Christ foudroyant le monde :* le Dieu fait omme est animé d'une fureur toute terrestre ; la Vierge est une nère et une suppliante toute réelle ; le *Saint François*, atterré d'effroi, st sublime de dévouement pour le monde. Dans le *Saint Liévin*, outes les cruautés sont exprimées au milieu d'un mouvement pres-igieux qui n'a son pareil dans aucun chef-d'œuvre de l'art.

Il semble toujours confondre en sa pensée l'Apollon et le Christ,)ieu le Père et Jupiter, et certainement il n'a vu qu'un seul person-age légendaire dans le Samson et l'Hercule. La *Galerie de Médicis*, lu Louvre, exécutée pour la reine Marie, montre en ses nombreuses compositions cet amalgame étrange d'histoire moderne et de mytho-ogie. L'amour de la chair, des belles étoffes, du faste, des grands pectacles l'emporte sur la pensée qui est au fond de sa conscience t qui n'est plus que l'humble esclave de son génie. Il eût en vain oulu se contraindre, enfermer ses personnages dans les formes es plus correctes, chercher la rigidité et la placidité, sa nature xpansive n'eût pas supporté une pareille violence faite à lui-même, t il eût tout brisé malgré lui, comme un océan qui roule contre des ligues.

Non-seulement son œuvre, mais ses opinions font de ce puissant rtiste un révolutionnaire des plus intéressants à étudier. Le pas-age suivant d'une de ses lettres explique ses tendances et dévoile es principes avec clarté.

« Le goût de l'architecture barbare et gothique diminue tous les ours en ce pays et semble tirer à sa fin, et celui d'une juste pro-

portion, d'une symétrie régulière, conforme aux règles des anciens Grecs et Romains, se répand de plus en plus, à l'honneur et à l'embellissement de la patrie, comme il paraît par les églises bâties tout nouvellement par la vénérable société de Jésus, dans les villes d'Anvers et de Bruxelles. »

Ce savant, cet homme d'un génie supérieur s'est trompé à ce point d'appeler barbare l'architecture gothique et de faire des vœux pour que les lourds édifices construits par les jésuites devinssent des types en Belgique. L'étude de l'antiquité en ceci l'avait aveuglé; en essayant de transporter dans le Nord les lignes symétriques de l'architecture méridionale, il s'est fourvoyé, comme Floris voulant naturaliser dans les Flandres l'art de Michel-Ange. Aussi, « son » architecture n'a-t-elle presque rien de l'architecture grecque et romaine. C'est une sorte d'appropriation au goût particulier qu'il avait des formes plantureuses et massives; ses lignes architecturales sont aux lignes grecques et romaines ce que son Christ est à l'Antinoüs, à l'Apollon ou au Gladiateur. Il y a là l'expression de lui-même, qui le fait transformer, tandis qu'il croit imiter. En vain il veut être citoyen de Rome ou d'Athènes, il reste Anversois et de son temps.

Il recommandait une « symétrie régulière » et une « juste proportion », tandis que par nature il était ennemi de toute symétrie et de toute proportion. Il y avait un abîme entre sa théorie et sa pratique. Ce qui fait qu'on reconnaît dès le premier regard un tableau de Rubens, c'est justement cette manière de composer tout d'un jet, de telle sorte que la scène ne semble être le résultat d'aucun calcul, d'aucun travail. Il a rendu le tumulte mieux qu'aucun peintre, justement parce que la symétrie lui était antipathique; ses personnages sont vivants, justement parce que jamais ses contours n'ont de rigidité; et ses héros ont une grandeur produite par une exécution où le dédain de la juste proportion est souvent tout près de dépasser les bornes du réel.

Il a peint les dieux, les héros, les princes; il a peint les torturés et les martyrs, les foudroyés et les triomphateurs, les saints et les philosophes; mais il est resté toujours sur terre, si bien qu'après avoir exprimé les douleurs du Christ et de sa mère de la façon la plus humaine, il s'est complu à reproduire des chasses au sanglier ou au tigre, des paysages à la fois riants et austères, et des kermesses où buveurs, danseurs et braillards s'en donnent à cœur joie.

Tel est ce génie, dans sa logique et dans ses inconséquences, qui appartient autant à son siècle qu'à lui-même.

eil maître devait former une école en son rayonnement x. Il eut d'abord des émules, Henri Van Balen, Gaspard , Corneille de Vos et Jacques Jordaens, tous peintres de nt. Gaspard de Crayer et Jacques Jordaens seraient ses Rubens n'avait pas une des personnalités les plus accen- ı république des arts.

est élève du fils de Michel Coxcie, Raphaël Coxcie; il con- : la filiation flamande-italienne. Mais on peut le consi- me un pur Flamand par son style, l'influence italienne ayant te et la nature flamande dominant partout dans son œuvre. s, élève d'Adam Van Noort, dont il épousa la fille en 1616, ois ans, était d'un tempérament assez vigoureux pour ne u'une faible empreinte de l'esprit d'autrui. Aussi ses œuvres ıne physionomie aussi personnelle que celles de Rubens. s lourd, plus solide, plus profond, et sa couleur est plus et plus sévère. Au lieu de répandre la lumière dans ses il la concentre en l'entourant de pénombres chaudes qui onner. Il est vulgaire parfois et il ne s'élève point dans les léales. Ses dieux et ses héros sont de purs Flamands, de positive et compacte, et aucun d'eux ne paraît avoir d'as- surhumaines. La plus importante de ses compositions a été sur la commande d'Amélie de Solms, princesse d'Orange, *e de Frédéric-Henri de Nassau,* qui se trouve au château », à La Haye. Cet ouvrage passe pour son chef-d'œuvre, à cause de son importance ; mais ses tableaux de moindre ı font bien mieux connaître son style, sa manière, sa l est humain dans ses tableaux religieux, sensuel et sati- s ses scènes de la mythologie; il a laissé de beaux por- ıe franchise et d'une bonhomie admirables. Comme colo- rement dit, il peut soutenir la comparaison avec les plus aîtres. Il a peint d'une touche ferme et hardie les acces- les fruits, dans des tons savoureux que personne avant lui core trouvés.

t dire que Jordaens complète Rubens : il a poussé plus loin prince » de l'école flamande son opposition au mysticisme puisqu'il a abjuré la religion de Rome pour entrer dans ouvelle fondée par Luther.

citer, dans cette pléiade des contemporains de Rubens, Janssens, son aîné de dix ans, et les deux Jacques Van e et fils.

Un des élèves de Rubens dont la gloire pâlit à peine auprès de celle du maître, est Antoine Van Dyck. Le XVI[e] siècle touche à sa fin quand Van Dyck ouvre les yeux au jour. La nouvelle école flamande a déjà de grands peintres; Rubens s'apprête à partir pour l'Italie; Anvers est devenue la ville des arts dans le Nord, et il y a, dans ce milieu renouvelé, qui a subi les assauts de la guerre civile, un mouvement intellectuel qui attire l'attention de l'Europe. Van Dyck vient à son temps et donne la note de son génie dans le concert du XVII[e] siècle. D'abord élève d'Henri Van Balen, après avoir reçu les leçons d'une mère dont l'esprit distingué avait caressé les premières aspirations de l'adolescent, il entra plus tard dans l'atelier de Rubens. Il était un maître quand il partit pour l'Italie, en 1623, après avoir passé deux ans à la cour d'Angleterre, où il fit pour Jacques I[er] des tableaux et des portraits. Après cinq ans de séjour dans le Midi, il retourna en Angleterre, et cette fois ce fut Charles I[er] qui le reçut à sa cour. Il s'établit à Londres, y épousa la fille d'un noble écossais, Marie Ruthven, et mourut en 1641.

Sa carrière est courte, mais des plus brillantes. Van Dyck est pour la Belgique en quelque sorte un Raphaël, par la grâce, le sentiment et la distinction. Ce qui caractérise son œuvre, c'est plutôt la finesse, la tendresse, la sensibilité, que la vigueur et l'audace. Ses Vierges et ses Christs sont touchants comme des complaintes; ses ladies et ses gentilshommes sont fiers et séduisants; ses crucifiés semblent vouloir en même temps faire admirer leurs belles formes et éveiller la sympathie des foules. Comme Rubens et Jordaens, à l'imitation des Italiens de la renaissance, il s'est souvent inspiré de la mythologie païenne. Certains de ses tableaux, sans doute peints en Italie, ou après son séjour à Gênes et à Venise, se ressentent de l'influence du Giorgion et du Titien dans les tons bruns et les physionomies méridionales. Ce qui le fait reconnaître, ce n'est point cette vigueur empruntée aux maîtres de Venise, ce sont, au contraire, les carnations blondes et lumineuses, l'élégance un peu maniérée des formes et des mouvements, une grâce apprêtée et une expression souriante et mondaine dans ses portraits. Tout ce que les Flandres avaient d'affable semble être résumé dans l'œuvre de Van Dyck, le peintre de l'aristocratie par excellence.

Un autre élève de Rubens, Théodore Van Thulden, n'est qu'un imitateur du style de son maître.

Frans Hals, quoique né à Malines, appartient évidemment à l'école hollandaise, comme Rubens, né en Allemagne, est avec raison

lamé par la Belgique. Les hasards de la naissance sont sans eur lorsqu'il s'agit de déterminer la part des hommes dans le uvement intellectuel d'un pays.

On peut mentionner encore dans cette rapide étude, parmi les mands du xviie siècle qui ont peint l'histoire et le portrait, asme Quellin, puis Th. Rombouts, élève d'Abraham Janssens.

François Snyders (1579-1657) et Jean Fyt (1609-1661) appartnent également à l'école de Rubens, sans cependant avoir été ses ves; ils ont ce style plein et abondant, cette puissance de couir, cette expansion qui donnent à l'art de cette époque sa note minante. Les animaux et les fruits de Snyders sont de la même ture que les personnages de Rubens et de Jordaens; ils semblent partenir à ces pays fabuleux où la vie se manifestait en produits ants, qui germaient dans un sol d'une inépuisable richesse, et une atmosphère à la fois chaude et humide portait à un développent surnaturel. Snyders était si bien dans cette sphère d'attraction il a souvent complété les tableaux du grand maître en y peignant animaux, des fruits ou des fleurs. La largeur et la puissance son exécution supportaient parfaitement le voisinage des pernages, enlevés avec une verve si extraordinaire par le génie du s hardi des peintres.

Le talent de Fyt a beaucoup d'analogie avec celui de Snyders; a quelquefois collaboré avec Jordaens.

l faut citer encore deux autres peintres de fleurs et de fruits, it la manière est toute différente de celle de Snyders : Daniel ers (1590-1661) et Th. Van Thielen (1618-1667), son élève. ers se distingue surtout par la finesse et le précieux de son exéion; il cherche la vérité vraie, en dehors de tout idéal, sans ger à la vie fabuleuse; son dessin est pur, son modelé délicat, coloris frais et plein de charme. Quelques-unes des figures de tableaux sont de Rubens.

a collaboration, du reste, était dans les mœurs des artistes de e brillante époque : n'est-ce pas comme une manifestation de prit qui les animait? Snyders s'unit à Rubens, et Rubens à ers. Bout et Boudewyns, paysagistes et peintres de figurines, t les jumeaux de la collaboration. David Teniers peignait les ires des intérieurs d'église de Pierre Neef le Vieux (1570-1651). paysages de Jacques d'Arthois, de Bruxelles (1613-16**), sont nés de figures peintes par Teniers ou Crayer; ceux de Jean ughel (de Velours) sont « étoffés » par Van Balen ou Rubens;

Rubens prête également son concours à Pierre Breughel (d'Enfer), le frère, bien que le talent de ce Breughel ne soit pas à la hauteur d'un pareil partenaire. Enfin, ils se font réciproquement leurs portraits, comme gage de fraternité : Van Dyck nous a laissé l'image de la plupart des grands artistes ses contemporains, à commencer par celle de Rubens; il a peint aussi le portrait de Frans Hals, à Haarlem, où il passait pour se rendre en Angleterre. Adrien Brauwer, arrivant pauvre à Anvers, est reçu amicalement par Rubens; lorsqu'il mourut, le « prince » des peintres fit enterrer honorablement le peintre des cabarets et des grotesques.

Tous les genres ont eu leurs maîtres pendant le XVIIe siècle. L'efflorescence est complète. Le « genre » proprement dit, peinture de la vie bourgeoise et familière, de la vie du travailleur et du paysan, de la vie de l'homme en déshabillé, sans vernis poétique, vue par ses côtés gais et ses distractions, a surtout pris une grande extension en Flandre dès la fin de l'époque flamande italienne. Ce genre était en germe depuis longtemps dans l'esprit des Flamands; leurs tableaux religieux, pendant le moyen âge, avaient laissé pressentir de prochaines excursions dans la vie privée; la comédie et la satire devaient sortir de l'épopée comme l'avaient comprise les Van Eyck et leurs successeurs. Metsys déjà avait peint des avares, des banquiers, des chirurgiens de village. Les kermesses de Breughel (le Vieux), mort en 1569, étaient des préludes aux tableaux de Craesbeek, de Teniers, de Brauwer et de David Ryckaert, ce dernier, comme Teniers, descendant d'une famille d'artistes.

Entre 1625 et 1630, tous ces « genriers » commençaient leur apprentissage, David Teniers chez son père, Brauwer chez Frans Hals, à Haarlem; Craesbeek, boulanger à Anvers, fut pris du désir de peindre ses contemporains en voyant les tableaux de Brauwer. Puis viennent les Ryckaert qui sont élèves les uns des autres, de père à fils ou de frère à frère. Et enfin Gonzalès Coques, né en 1614, élève d'un des Breughel et d'un des Ryckaert.

Adrien Brauwer a longtemps été considéré comme Hollandais; il y a quelques années seulement qu'on le réclame à Audenarde, où il paraît être né en 1608. Après avoir été à Haarlem dans l'atelier de Frans Hals, il vint à Anvers, alla à Paris, puis revint à Anvers où il mourut en 1640.

Ses tableaux ont un style particulier, beaucoup de largeur et de simplicité dans les lignes principales; ses personnages ont des types généralement grotesques, et, dans leur débraillé, quelque chose de

puissant et de robuste qui rend sérieux le spectateur après l'avoir fait rire. C'est un comique à la façon de Shakespeare; certains de ses buveurs et de ses fumeurs font prononcer le nom de Falstaff. Ses paysans, dansant en rond, auprès de leurs chaumes branlants et éventrés, ont l'air de prendre la vie comme une simple plaisanterie. La coloration de ses œuvres, dans leur ensemble, est d'une vigueur qui s'harmonise parfaitement avec le dessin. Ses croquis sont enlevés en quatre coups de crayon ou de plume avec un laisser-aller comique et une simplicité qui parfois touchent à la grandeur.

C'est aux mêmes données et c'est au même milieu que le boulanger Craesbeek, né à Bruxelles en 1608, a demandé les sujets de ses tableaux; comme Brauwer, il a surtout peint la vie plus ou moins licencieuse des buveurs et d'une sorte de population « bohème » qui se perpétue dans le peuple laissé à ses instincts. Il a de belles qualités de coloriste.

Quant à David Teniers le jeune, c'est le peintre de mœurs flamandes le plus connu et le plus apprécié par la foule. Il avait une facilité de travail extraordinaire; aussi ses tableaux sont-ils extrêmement nombreux. Lorsqu'on parle de kermesse flamande, c'est son nom qui vient à la pensée. Et, en effet, il a montré ses contemporains en liesse dans les villages, dansant au son de quelques instruments criards, couples excentriques, groupes baroques, ivrognes se disputant, amoureux sans vergogne, tout cela pêle-mêle, autour des tables couvertes de brocs, sous des toits rustiques, près des haies, dans les angles obscurs. La mise en scène est toujours intelligente et naturelle. Quelquefois il pénètre dans les maisons, où l'on voit des bourgeois faisant une partie de musique, des médecins examinant quelque liquide, des chirurgiens torturant quelque patient à mine bouffonne, des dentistes railleurs, des joueurs de dés, des batailles de buveurs armés des brocs qu'ils ont vidés ou d'escabeaux, des réunions de singes parodiant les hommes. D'autres fois il s'attaque à l'histoire sacrée et nous montre saint Antoine tenté par les démons, ou l'Enfant prodigue, ou Abraham et Isaac, avec des traits comiques irrespectueux, des intentions satiriques qui se traduisent spirituellement et nettement. D'autres fois encore il peint des paysages agrestes, des chemins de village bordés de masures, des places publiques où sont réunis des joueurs de quilles, etc., etc. C'est la réalité vue par ses petits côtés, avec une dose de trivialité souvent exagérée. Teniers est le plus habile

des peintres de genre; sa coloration est généralement fine, argentine, lumineuse, et l'ensemble de ses œuvres a une valeur qu'on ne peut nier. Mais il a calomnié la race flamande en ses personnages trapus et bizarres, d'une laideur qui n'est pas toujours gaie, et que Louis XIV a eu raison de qualifier de magots.

Après ces maîtres, on ne peut que citer David Ryckaert.

Les petits portraits de Gonzalès Coques ont souvent la finesse et l'élégance des portraits de Van Dyck. En peinture, la dimension ne donne pas de valeur aux personnages et la grandeur ne se mesure pas au mètre. Coques nous a laissé, comme Rubens et Van Dyck, des portraits historiques : les hommes les plus en vue de son époque ont posé devant lui. Son dessin a de la grâce, ses chairs sont d'une coloration délicate, et son exécution est à la fois large et preste. En ses petits cadres, Coques a renfermé des images d'une véritable importance.

L'œuvre d'Antoine Van der Meulen appartient à la seconde moitié du XVIIe siècle, puisqu'il est né à Bruxelles en 1634. C'est un peintre de batailles qui se rattache aux peintres de genre par la proportion de ses personnages. Il n'a pas été chercher les sujets de ses tableaux dans l'antiquité. C'est la gloire militaire de Louis XIV qu'il célèbre en ses compositions. Attiré à la cour du « roi-soleil », il y fut retenu par la brillante situation qu'on lui fit. Il a suivi les armées françaises et a retracé les principaux faits d'armes, combats, siéges et batailles de l'époque. Les groupes sont mouvementés avec art dans des paysages pleins d'air, de couleur bleuâtre, un peu fantaisiste, qui rappelle de loin les paysages de Breughel et de Rubens. Van der Meulen était un artiste indifférent, que le sentiment patriotique n'a guère tourmenté : les conquêtes de Louis XIV en Belgique lui ont servi de prétextes aussi bien que s'il n'était pas né à Bruxelles et s'il n'avait pas eu de sang flamand dans les veines.

Le XVIIe siècle a eu deux paysagistes puissants, dans la manière large inaugurée par Adam Van Noort en ses tableaux religieux : Jacques d'Arthois, né à Bruxelles en 1613, et Corneille Huysmans, né à Anvers en 1648.

Tous les deux ont vu la nature par grandes masses; les groupes d'arbres sont d'une richesse somptueuse, les nuages remplissent une atmosphère d'un bleu intense de leurs formes imposantes, qui éclatent au soleil comme des montagnes de neige. Les talus ocreux, empâtés d'une main ferme, brillent comme des plaques d'or ; et dans les chemins creux, aux ornières profondes, passent des cavaliers,

ıupes de paysans ou des troupeaux. D'Arthois avait pour col-
ɜurs Teniers et Crayer. Huysmans est le même paysagiste
at, antithèse de David Teniers et des Breughel, qui ont vu la
familièrement comme ils ont vu les hommes.
richesses de ce siècle sont innombrables; un catalogue ou
che nomenclature exigerait tout un volume pour la période
nmence à Adam Van Noort et qui pourrait finir à Érasme
le fils, gendre de David Teniers.
pareille efflorescence ne pouvait se perpétuer : les généra-
épuisent à produire des intelligences comme la terre à pro-
les moissons. Il faut des périodes de repos, pendant les-
de nouveaux germes se développent, grandissent et fleurissent
peu au sein de l'humanité, comme la plante au sein de la

t la fin du « grand siècle », des peintres de second et de
ıe ordre continuèrent en l'affaiblissant l'école de Rubens et
émules : il y eut un second Jordaens, un Jean Van Bockhorst,
r Thys, un Théodore Boyermans, et d'autres plus ou moins
, qui ont laissé beaucoup de tableaux, imitations plus ou
réussies des œuvres de leurs prédécesseurs. Philippe de
ıgne (1602-1674), peintre d'histoire, s'exila tout jeune à
où il devint classique, admirateur exclusif de l'école de
l et ami du Poussin; son talent, froid et correct, est absolu-
antipode du style flamand. Les peintres d'animaux, les pay-
, les peintres de « nature morte », fleurs, fruits, oiseaux,
descendants plus ou moins directs de Snyders et de Fyt, de
et de Van Thielen, ont montré une abondance qui malheu-
ent n'était plus que la marque des meilleures et des plus cou-
s intentions. On peut citer parmi ces derniers artistes Adrien
recht, Jacques Van Es et Jean-Baptiste Boel, contemporains
de la grande pléiade, diminutifs des maîtres qui avaient pro-
s chefs-d'œuvre pendant trois quarts de siècle.
s 1680, pour donner une date approximative, c'en est fait de
issance flamande.

ıuitième et dix-neuvième siècles. — L'obscurité de la période
ıe ne tient plus à la rareté des renseignements sur les
s, sur leur existence, sur leurs travaux; on n'est pas non plus
assé par la difficulté de rendre à chacun la justice qui lui est
n se trouve, à partir de la fin du XVIIe siècle jusque pendant

le premier quart du XIXe, en présence d'un nombre considérable d'artistes dont les noms sont inconnus, parce qu'ils n'avaient qu'un talent médiocre, et qu'ils ne sont d'aucun intérêt pour l'histoire de l'art. Un siècle et demi s'écoule donc sans qu'un homme de génie ravive le feu de l'art en Belgique. Plus de trois cents noms sont cependant inscrits au dictionnaire des peintres; en vain on les parcourt avec une scrupuleuse attention, en faisant appel à la mémoire: quelques-uns seulement sont parvenus à briller d'une lueur modeste, comme de lointaines étoiles voilées par la brume.

A quelle cause faut-il attribuer cette décadence déplorable? Il n'y a point eu de cataclysme social à partir de 1680 jusqu'à la révolution française de 1789. Relativement, l'Europe a joui d'une sorte de paix, troublée seulement par des compétitions princières et par de légers sursauts populaires. Les grandes luttes communales sont finies; les persécutions religieuses ont fait leurs derniers efforts: le temps semblait propice à un réveil de l'esprit, à une ardeur portée vers les arts.

C'était peut-être épuisement de l'élément spécial; mais c'était peut-être aussi préoccupation intellectuelle d'une autre nature. L'esprit humain n'est pas si puissant qu'il soit capable de se livrer en même temps à toutes les activités; elles sont rares les grandes époques pendant lesquelles l'industrie et la littérature, la philosophie et les arts, la mécanique et la navigation s'élèvent à des hauteurs où les résultats des travaux étonnent les travailleurs eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, le XVIIIe siècle est extrêmement pauvre en peintres de talent dans les provinces belges. En citer quelques-uns des moins inconnus sera une preuve de cette indigence trop réelle. Van Opstal (1654-1717), Verbruggen (1664-1730), B. Van den Bossche (1681-1715), Horemans (1705-1759), Geeraerts (1707-1791), B. Beschey (1708-1776), Van der Voort (1714-1777), André-Corneille Lens (1708-1776), Herreyns (1743-1827), Ommeganck (1755-1826), P.-J.-C. François (1759-1851), Mathieu Van Brée (1773-1839), J. Paelinck (1781-1839), J.-F. Navez (1787-1869), Odevaere (1775-1830) et Eugène Verboeckhoven, né en 1798.

Quelques-uns de ces artistes commencent en Belgique une période nouvelle : l'influence de l'école française.

Louis David naît à Paris en 1748, au moment où Boucher, le peintre des grâces contournées et de la beauté chiffonnée, avait quarante-quatre ans et faisait les délices de la cour et de la ville; Greuze avait alors vingt-trois ans. Watteau, Pater, Lancret étaient

morts et ne laissaient pour ainsi dire que Boucher pour continuer l'école des « petits maîtres » français.

Louis David concourt pour le « prix de Rome » et finit par l'obtenir. En France comme en Belgique, on avait organisé ces concours entre jeunes peintres pour l'obtention d'une bourse qui devait leur permettre d'aller étudier les « classiques » de Rome, de Venise, de Florence. Ce qui avait été pendant deux siècles une attraction personnelle et libre devenait ainsi une institution qui devait avoir et qui eut pour résultat d'effacer peu à peu le caractère national des arts pour leur donner une physionomie cosmopolite. On ne saura que trop tard ce que cette étrangeté des concours pour le prix de Rome aura produit.

David va donc en Italie et tout naturellement, par enthousiasme juvénile, s'éprend des formes classiques de la Grèce et de Rome. Revenu à Paris en 1780, il est le foyer d'une réaction puissante contre la peinture familière, à laquelle il reproche d'être trop française par le style. Il peint les grandes scènes de l'histoire antique; il retourne à la fable mythologique; il remet la tragédie en honneur dans ses compositions; il essaye de faire revivre les statues de la Grèce. Déjà le mouvement révolutionnaire agitait la France : les « vertus républicaines » retracées par David et son école sont en harmonie avec les tendances sociales; David est tribun dans son atelier comme Mirabeau à la tribune, et son esthétique s'étend sur la France, puis sur l'Europe, avec une rapidité qui tient du vertige. On en fait un député républicain; puis il devient le peintre de Napoléon Ier. A la chute de l'empire, on l'exile et il s'établit à Bruxelles, où il meurt en 1825.

C'est le style antique, remis à la mode par David, qui a transformé l'art belge dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, sans lui rendre la vigueur qu'il avait perdue. L'influence française se fait sentir très-vivement dans les tableaux de Van Brée, de Lens, pâles imitateurs, « stylistes » féminins, et de François, de Paelinck, d'Odevaere, de Navez. Le retour vers l'art grec et vers la renaissance est général; tous les cerveaux sont imprégnés de cette réaction, écho des réactions passées : mais elle ne produit plus même de Van Orley, de Coxcie ou de Floris. Ce n'est plus qu'une lueur, çà et là brillante encore dans les œuvres de Paelinck et de Navez. La peinture de genre est abandonnée; on ose à peine citer Ferdinand de Braekeleer après Craesbeek et Teniers, Brauwer et Ryckaert. En peintres d'animaux et de paysages, la Belgique a Ommeganck, peintre pré-

cieux, qui veut idéaliser la nature et qui parvient surtout à la défigurer en lui donnant une tournure et des couleurs de pure convention ; Eugène Verboeckhoven, plus vrai, très-savant, et dont l'habileté et la fécondité, qui ont amoindri des facultés plus viriles, sont encore aujourd'hui un étonnement pour le monde entier, où ses œuvres sont répandues à profusion ; et Jean-Baptiste de Jonghe (1785-1844), artiste modeste et consciencieux, qui a vu la nature en ses aspects riants, d'une vérité un peu banale.

Parmi les peintres de l'école « classique », F.-J. Navez est certainement celui qui possédait le plus de qualités réelles. Avant son départ pour Rome, où l'a entraîné le courant, il avait fait des études et des portraits qui dénotaient un vrai peintre, et qui l'eussent certainement placé parmi les maîtres, si ses instincts n'avaient été détournés par la contemplation des chefs-d'œuvre de la renaissance italienne et de l'antiquité païenne.

Une nouvelle réaction par entraînement s'est faite encore en Belgique à la fin du premier quart du XIXe siècle : le « romantisme » français, né avec la révolution littéraire qui s'est faite à Paris pendant les dernières années de l'empire napoléonien, a essayé de prendre la place de l'art classique. L'école belge a suivi cette réaction, qui a eu pour conséquence heureuse de ramener les peintres vers la réalité, l'analyse des phénomènes naturels, du caractère humain, de la réalité en toutes ses manifestations.

BIBLIOGRAPHIE. — Crowe et Cavalcaselle, *Les anciens peintres flamands* avec les annotations de A. Pinchart et Ch. Ruelens ; A. Michiels, *Histoire de la peinture flamande ;* l'abbé Carton, *Les trois frères Van Eyck, Jean Hemling ;* A. Pinchart, *Documents authentiques relatifs aux frères Van Eyck et à Roger Van der Weyden ;* J.-W. Weale, *Notes sur Jean Van Eyck ;* Van Even, *Notice sur Quentin Metsys ;* docteur Waagen, *Notes supplémentaires*, etc. ; traduites par A. Van Hasselt ; A. Wauters, *Roger Van der Weyden ;* A. Pinchart, *Roger Van der Weyden et les tapisseries de Berne ;* Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles ;* Burger, *Trésors d'art ; Musée de la Hollande ; Catalogue du Musée d'Anvers ;* Ed. Fétis, *Catalogue du Musée de Bruxelles ;* De Burbure et Van Lérius, *Catalogue du Musée d'Anvers ;* A. Siret, *Dictionnaire historique des peintres ;* F. de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre ;* Edmond Lévy, *id. ;* Émile Gachet, *Lettres de Pierre-Paul Rubens.*

XXIII

HISTOIRE DE LA SCULPTURE,

Par M. G.-J. DODD.

La sculpture était connue, dans les provinces formant actuellement la Belgique, dès avant l'introduction du christianisme. Les autels votifs de Nehalennia et de Sandrodiga et les figurines gallo-romaines le prouvent suffisamment; mais ce n'était pas là l'œuvre d'artistes indigènes. L'art importé par les premiers missionnaires chrétiens ne fut pas plus national : on y reconnaissait l'art antique, considérablement abâtardi. Bientôt, comme il arrive toujours, les artistes, ne pouvant ennoblir leurs sujets par la beauté de la forme, essayèrent d'y parvenir par la valeur de la matière en employant l'or, l'argent, les pierres précieuses, l'ivoire. L'orfévrerie l'emporta sur la sculpture proprement dite jusqu'au xe siècle. Si Charlemagne orna de sculptures le cloître qu'il fit construire dans sa résidence d'Aix-la-Chapelle, une grande partie de ces ornements avaient été tirés du palais de Théodoric à Ravenne.

Les deux couvertures d'évangéliaire provenant de l'église de Genoels-Elderen, en Limbourg, et qui figurent à la Porte de Hal, sont-elles du IXe ou du Xe siècle? Le premier feuillet représente le Christ portant sa croix et foulant aux pieds les quatre monstres de l'Apocalypse. L'autre feuillet, divisé en deux compartiments, contient : dans le haut, l'Annonciation; dans le bas, la Visitation. Ces espèces de miniatures de l'art sculptural offrent beaucoup d'intérêt : on y trouve des réminiscences manifestes de la statuaire antique, mais

la décadence est énorme. La correction du dessin a complétement disparu. Le travail de l'ivoire révèle une certaine habileté technique dans laquelle la patience occupe une grande place. Il serait hasardé cependant d'affirmer que ce travail curieux ait été exécuté dans le pays : tout y indique une origine latino-byzantine.

L'art dans les couvents. — Cependant la sculpture nationale se formait lentement dans les couvents, dont plusieurs, en Belgique, étaient de véritables académies. Ainsi, nous savons que Walbodes, avant d'être élevé à la dignité épiscopale, enseigna, à l'abbaye de Saint-Trond, la sculpture et la peinture; qu'Adélard, qui devint abbé du même couvent en 1055, était également peintre et sculpteur; que Foulques, préchantre de l'abbaye de Saint Hubert en 1027, était renommé pour son talent à sculpter la pierre et le bois.

C'est de cette époque, ou d'un peu plus tard, que datent les plus anciennes sculptures indigènes en pierre que le pays possède encore. Ce n'étaient probablement pas les meilleures. En effet, le relief de la crypte, à la chapelle du Saint-Sang de Bruges, ayant pour sujet le Baptême du Christ, témoigne, dans ses types ronds et courts, d'une ignorance complète de la science du dessin. Les fonts baptismaux de Zedelghem, souvent décrits, ne valent guère mieux. Mais une œuvre plus sérieuse, quoique d'un dessin très-incorrect encore, est le bas-relief ornant les montants et le linteau d'une porte de l'église Sainte-Gertrude à Nivelles, église consacrée en 1047. Le linteau représente trois scènes de la vie de Samson. Les têtes sont grosses, les corps trapus et taillés tout d'une pièce, les extrémités difformes, les plis indiqués par de simples stries, et néanmoins on s'y intéresse parce qu'on y sent la réflexion et l'effort. Ce qui y charme, malgré la grossièreté de l'exécution, ce sont les deux élégants rinceaux des montants, figurant des chèvres jouant parmi des ceps de vigne.

Plus importants encore sont les deux porches latéraux de la cathédrale de Tournai et particulièrement celui que l'on connaît sous le nom de porte Mantille. On est peu d'accord sur les sujets représentés dans les deux arcs ; on y distingue des groupes de guerriers à casques et à cottes de mailles. Les uns croient y voir Daniel et Goliath, les autres saint Pierre et Malchus. Un des bas-reliefs est plus compréhensible : un homme vêtu d'un manteau et suivi d'une femme aux cheveux longs et tressés, derrière laquelle s'avance un prélat escorté de deux prêtres. C'est probablement l'évêque Chrosmer

introduisant le roi dans la cité. Ce travail, bien plus gravé que modelé, est, comme dessin, bien supérieur au précédent.

Pour juger des progrès rapides réalisés par la sculpture à partir de cette époque, il faut surtout voir, à l'église Saint-Barthélemy de Liége, les fonts baptismaux en cuivre jaune que le fondeur Lambert Patras, de Dinant, exécuta en 1112 pour Hellin, chanoine de la cathédrale de Liége. Ces fonts, qui affectent la forme cylindrique, sont entourés de cinq scènes en haut-relief, tirées de la vie de saint Jean-Baptiste. La cuve est portée par douze taureaux. Le dessin de ce monument, tout à fait hors ligne pour son époque, est d'une conception plastique pleine de noble simplicité. Les attitudes sont naturelles, les corps bien proportionnés, les têtes ont du caractère et de l'expression. Un peu plus de finesse dans les détails et c'eût été parfait.

Il est une espèce de monuments qu'à partir du xiie siècle on voit apparaître de plus en plus nombreux dans les temples : ce sont les tombes et mausolées des princes. Ils sont construits le plus souvent en pierre de taille ou en pierre de touche ; le marbre, l'albâtre et le bronze ne viennent que plus tard. Primitivement ils consistent en une simple pierre encastrée dans le pavé ou scellée dans le mur de l'église et portant l'effigie du défunt. Puis, la tombe s'élève de plusieurs pieds au-dessus du sol et sert de piédestal à la représentation du prince ou de la princesse dont elle recouvre les cendres ou consacre la mémoire.

La sculpture en bois, dans laquelle les Flamands devaient se montrer un jour supérieurs au point d'en faire un art en quelque sorte national, nous a légué peu d'œuvres de cette époque. Peut-être furent-elles plus aisément détruites dans les incendies.

La plus ancienne sculpture de ce genre que nous connaissions est une statuette de la Vierge placée au Musée royal d'antiquités. Quelque détériorée que soit cette œuvre, où l'influence byzantine est manifeste, on y remarque, nonobstant une certaine raideur systématique, une placidité et une noblesse qui charment. Comme presque toutes les sculptures en bois jusqu'au commencement du xvie siècle, cette statuette est dorée et peinte de différentes couleurs.

L'ART DEVIENT LAÏQUE. — Au xiiie siècle, l'orfèvrerie reste encore une des formes les plus recherchées de la sculpture. Néanmoins, le nombre et l'importance des travaux en marbre, en pierre et en bois augmentent considérablement. Il n'en pouvait être autrement.

Sous l'influence bienfaisante d'une situation politique plus stable, dans laquelle la loi avait remplacé l'arbitraire et qui assurait à la bourgeoisie des libertés et des priviléges, l'esprit d'entreprise se développa rapidement et avec lui la prospérité publique.

L'art sortit alors des couvents, où pendant si longtemps il s'était réfugié. Cependant c'est encore à la religion qu'il consacre ses principaux efforts. En abandonnant le monastère, il laisse derrière lui l'entrave de la formule et dorénavant il va se livrer à l'étude de la nature, seule source de la vérité, de la beauté et de l'originalité. Bientôt l'art plastique chrétien atteindra à son apogée.

Les ordonnances claires, simples et bien équilibrées des œuvres sculpturales disent combien le goût s'est épuré pendant le XIIIe et le XIVe siècle, combien l'œil a appris à voir juste, combien la main est devenue habile. Avec l'ogive, qui a remplacé le plein-cintre roman, le type plastique est devenu plus élancé, plus élégant, et le beau physique, quoique n'étant pas l'idéal de l'art chrétien au moyen âge, se dégage en partie des liens étroits dans lesquels le tenaient comprimé les traditions hiératiques. Ce beau apparaît, sans qu'on en ait conscience, dans les attitudes naturelles et aisées, dans la grâce avec laquelle sont jetés les plis des draperies, dans la pureté du contour du visage dont les traits sont étudiés sur le vif. Un peu moins de raideur et on serait satisfait; mais cette légère rigidité des statues n'est-elle pas voulue? N'est-ce pas ce qui imprime aux œuvres d'art de ces temps un si profond cachet religieux, une si grande austérité?

Un des portails de l'église Notre-Dame à Huy nous offre un exemplaire assez bien conservé de la sculpture monumentale de la seconde moitié du XIIIe siècle. Le champ du tympan, divisé en trois sections par deux arcs d'ogive, contient des bas-reliefs ayant pour sujets la Naissance du Christ, l'Adoration des bergers et l'Offrande des mages. Trois statues de grandeur naturelle, la Vierge et deux prélats, sont placées sur les montants de la porte, et l'archivolte est ornée de statuettes installées sous des dais. Les compositions sont d'un beau sentiment; le port des statues a de la noblesse; les draperies sont bien pliées; les têtes, d'un beau galbe, sont expressives. Le tympan de l'église de l'hôpital Saint-Jean à Bruges, exécuté vers 1270, offre des sculptures du même genre et d'un grand mérite.

Des nombreux mausolées élevés dans le courant de ce siècle, il ne nous en reste que deux, à l'église Saint-Pierre à Louvain. Celui

du duc Henri I[er] de Brabant, mort en 1235, est en marbre bleu : le dessin en est raide et la taille dure. Plus curieuse est la tombe de la duchesse Mathilde, décédée avant 1238, et de sa fille l'impératrice. Les deux princesses, l'une tenant sa couronne et l'autre un livre, sont couchées côte à côte sous une arcade; mais, comme l'autre monument, celui-ci porte encore le cachet du style roman et on est tenté de l'attribuer au même maître.

Dans la sculpture en bois il y a à signaler, parmi d'autres travaux, le Christ en croix de l'église Sainte-Geneviève, à Oplinter, admirable de sentiment, mais dont le bas du corps est incorrect et trop mouvementé, et la Vierge assise (*Sedes sapientiæ*) de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liége, dans laquelle déjà se fait sentir une certaine tendance au naturalisme.

Mais ce sont surtout les empreintes des sceaux, espèces de bas-reliefs en miniature, qui, à défaut de grands morceaux de sculpture bien conservés, donnent une idée exacte de la perfection à laquelle était arrivé l'art plastique. Dans la collection sigillographique du Musée de la Porte de Hal on remarque, entre autres, les sceaux de Nicolas, évêque de Cambrai (1263) : pose simple et sculpturale, belle tête, jeune encore, costume traité avec goût; de Marguerite, comtesse de Flandre (1277) : charmante figurine à la pose naturelle et d'un dessin aussi élégant que correct, tête bien dessinée quoique un peu joufflue, plis tombant avec grâce et laissant le haut du corps se dégager parfaitement; de Robert de Nevers (1280), fils aîné de Guy, galopant à cheval, le glaive à la main : œuvre pleine de verve et de caractère.

Les noms des auteurs de tous ces travaux nous sont inconnus, mais les archives nous ont conservé ceux de quelques sculpteurs vivant vers la même époque.

ÉPANOUISSEMENT DE LA COMMUNE. — La puissance toujours croissante des villes exerce sur la marche des arts une influence considérable. Le peuple, fier des droits vaillamment acquis et maintes fois défendus au prix des plus grands sacrifices, a la conscience de sa force. Il y puise l'enthousiasme qui fait aimer les belles choses et inspire les chefs-d'œuvre. Sa richesse lui permet de lutter de libéralité avec les princes et les patriciens et de rémunérer les artistes. L'art se met au service de la commune et des particuliers. En se généralisant, il perd de sa majestueuse simplicité, mais devient plus vivant, plus dramatique.

Il y avait autrefois à l'abbaye de Saint-André en Flandre, dans une chapelle richement ornée d'images sculptées et dorées, un somptueux mausolée élevé à la mémoire de Baudouin Priem, mis à mort, en 1281, par ordre du comte Guy de Dampierre. Au-dessus de l'effigie du défunt se lisait cette fière inscription : « Il est plus glorieux de mourir pour la liberté que de vivre dans l'esclavage. » Une telle devise caractérise une époque et un pays.

Aussi est-ce le temps où l'on commence à construire ces vastes halles, ces gigantesques beffrois, ces riches hôtels de ville, où les sculpteurs trouvent largement à utiliser leurs talents. La Flandre occupe alors la première place dans notre art national : Bruges, surtout, se distingue.

A Gand aussi l'esprit artiste prend son essor. La confrérie des peintres et des sculpteurs, dont la liste fut dressée à partir de 1339, mentionne, dans le cours du xive siècle, les noms de plus de vingt-cinq sculpteurs, dont nous ignorons malheureusement les travaux.

Pour le Brabant, où la sculpture gagne également en importance, nous pouvons citer les noms de plusieurs artistes à côté de leurs œuvres. Guillaume du Jardin est chargé, en 1341, par le duc Jean III, de sculpter une tombe pour l'église des Franciscains à Louvain; Jean Vederman est cité dans la liste, commencée vers 1360, des membres de la confrérie « de Monseigneur Saint-Jacques »; de 1363 à 1367, Nicolas Colard exécute le tombeau érigé par la duchesse Jeanne à la mémoire de son père, Jean III, et dont Butkens nous a conservé un dessin très-médiocre... Toutes ces œuvres ont disparu, mais le retable en bois étoffé (c'est-à-dire doré et peint de différentes couleurs) du village d'Haekendover, datant de la seconde moitié du xive siècle, donne une idée suffisante du caractère de la sculpture à cette époque. Malgré le peu de soin apporté aux détails et en dépit d'une malencontreuse restauration, ce travail mérite, par son bel ensemble et la largeur de l'exécution, d'être classé parmi les bonnes productions de la plastique chrétienne.

Il n'est pas jusqu'à Namur, où de tout temps les arts furent un peu négligés, qui n'ait à citer alors son artiste et son œuvre. A l'hospice des Grands Malades, on remarque, sous une arcade ménagée dans le mur, un sarcophage élégant dont le dessus, supportant la figure du défunt, est porté lui-même par trois statuettes représentant deux religieuses et un frère hospitalier. C'est là que repose Colars Jacoris, tailleur d'images et frère du couvent, qui trépassa en 1395

et qui certes n'était pas dépourvu de talent, puisqu'il sculpta lui-même cet intéressant monument qui recouvre ses cendres.

Dès le milieu du XIVe siècle, existait à Tournai une école de sculpture très-remarquable dont Waagen, le critique allemand, fait un éloge si vif qu'on pourrait le croire exagéré. « On y remarque, dit-il, le réalisme le plus prononcé, uni, avec un art si parfait, au sentiment le plus complet du style plastique, qu'il en résulte manifestement que, dans la reproduction fidèle et intellectuelle de la nature, jusque dans ses moindres détails, les Belges l'ont emporté autant par les productions de la sculpture sur les autres peuples de l'Europe que plus tard, comme on le sait, les Van Eyck l'emportèrent par la peinture. » C'est surtout le monument de Colard de Seclin qui mérite cet éloge. Il représente, taillé en demi-relief, le donateur, sa femme Isabeau et leurs enfants agenouillés devant la vierge Marie qui présente le sein à l'enfant Jésus. Le tout est couronné d'une riche architecture ogivale et porte le millésime de 1341. Ce morceau remarquable appartient aujourd'hui à M. B. Dumortier, qui possède en outre les monuments commémoratifs de la famille Cottwell (1380) et de Jacques Isaac et de son épouse (1401).

C'est au commencement du XIVe siècle que l'on construisit à Liége les beaux portails sculptés de la cathédrale Saint-Lambert. C'était l'œuvre d'Engorans le Behengnon, de Johans de Collougne et de Pire l'Allemand. Ces noms semblent désigner des artistes étrangers. Le pays de Liége ne devait cependant manquer ni de sculpteurs ni d'architectes, car on connaît le nom et les travaux de Jean de Huy, qui habitait Paris en 1326, et de Hennequin de Liége, qui fut employé par le roi de France Charles V.

A la suite du mariage de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, avec l'héritière de Flandre, la comtesse Marguerite, on trouve à la cour du duc une quantité d'artistes de la Flandre, du Brabant et du Hainaut, tant sculpteurs que peintres. Claus Sluter est le premier en date et aussi le premier en valeur. Dès 1384 il travaille à l'ornementation de la Chartreuse que Philippe venait de fonder à Dijon, à la grande satisfaction du duc, qui le nomme son imagier et lui accorde le titre honorifique de son valet de chambre. Il sculpta ensuite les six statues du Puits de Moïse, une œuvre supérieure à tout ce qui se faisait à cette époque et qui peut soutenir la comparaison avec les plus belles productions de l'art italien. Il fut assisté dans certaines de ces entreprises par des artistes dont les noms nous ont été conservés et qui paraissent Flamands pour la plupart.

Un sculpteur en bois habitant Termonde, Jacques de Baerse, fit, vers le même temps (1392-1394), quatre beaux retables pour le duc Philippe, et le peintre en titre, Broederlam, en peignit les volets extérieurs. Deux de ces retables existent encore au musée de Dijon. Claus Van de Werve, neveu de Sluter et son principal collaborateur, sculpta, en 1393, plusieurs statues qui furent placées sur la terrasse de la Croix, et, en 1398, il fit, avec son oncle, un Christ en croix et une image de Notre-Dame. Mais son œuvre capitale fut le tombeau de Philippe le Hardi, pour lequel il passa marché, en association avec Sluter, au prix de 3,600 fr. 4 g. pour la façon. Ce mausolée est un des chefs-d'œuvre de l'art. La statue du prince, en marbre blanc, couchée sur un grand sarcophage, est gardée par des anges agenouillés priant à son chevet. Les quatre faces de la tombe sont entourées d'une galerie formée d'arcades et d'ogives couronnées de tabernacles à jour d'une richesse et d'une délicatesse d'exécution sans égale. Quarante statuettes, moines pleureurs et officiers affligés, peuplent ces voûtes en miniature. Ce sont autant de petites merveilles d'une variété infinie. Tout cela est sculptural et pourtant vivant.

Avec Sluter et Van de Werve, la sculpture flamande atteint sa plus grande perfection. Il lui sera bien donné de se modifier et de se montrer sous de nouveaux aspects, mais non de dépasser cette hauteur.

Règne des ducs de Bourgogne. — Le luxe, dont les princes donnaient l'exemple, produisit bientôt cette profusion dans l'ornementation, cette recherche excessive de l'élégance qui conduisirent l'architecture aux lignes ondulées et la sculpture à l'afféterie et au bizarre. Tout objet d'architecture devint motif à décoration. Chez les gens de distinction, il n'y eut plus de meubles qui ne fussent sculptés, plus de vaisselle qui ne fût ciselée. Il est incontestable que la sculpture s'écartait de sa véritable voie : la pureté de la ligne, la grandeur et le caractère.

Cette transformation caractéristique se remarqua surtout dans les retables ou tables d'autel en bois, dont la mode devint générale. Les artistes, au lieu de traiter leurs sujets avec la simplicité que comporte la sculpture, compliquèrent à plaisir leurs compositions et se mirent à lutter avec les peintres. Dans la plupart des retables les personnages se détachaient du fond, groupés les uns devant les autres, laissant passer entre eux la lumière qui produisait l'effet du

clair-obscur dans les peintures, et d'autant mieux que le plus souvent les figures étaient coloriées et dorées. Mais, malgré ces erreurs, quelle fantaisie admirable, quel goût jusque dans les plus petites choses! Partout on sentait l'artiste. Même dans les meubles où l'exécution des détails était plus négligée, la conception de l'ensemble était toujours excellente. L'activité des artistes est surprenante. C'est par centaines que se peuvent compter les travaux de sculpture exécutés dans le cours du xve siècle et dont les archives gardent le souvenir. Les libéralités des fidèles étaient sans bornes.

Comme si les nombreux motifs d'ornementation qu'offrait le style ogival ne suffisaient pas à l'activité dévorante des sculpteurs, on introduisit dans les églises différentes ordonnances architecturales ornées et historiées à profusion. Les jubés qui séparaient le chœur du reste du temple étaient généralement portés par trois arcades dont celle du milieu servait d'entrée. Ils étaient ornés d'une quantité de statuettes et de bas-reliefs placés dans des niches ou portés par des culs-de-lampe. Il en reste de fort beaux, presque tous en style gothique flamboyant, notamment ceux de Louvain, de Lierre, de Walcourt, d'Aerschot, de Tessenderloo et de Dixmude. Les stalles du chœur, rangées de siéges où se plaçaient les prêtres ou les moines, étaient ornementées avec prédilection par les imagiers. Sur les accoudoirs, ils sculptaient de saints personnages ou des animaux fantastiques ou réels, tandis que, sur les consoles ou culs-de-lampe des miséricordes, ils donnaient carrière à toute leur imagination et représentaient des scènes de la vie familière, parfois de la plus grande témérité. Les tabernacles enfin, où l'on plaçait l'Eucharistie, devinrent des tourelles surchargées de clochetons, de pinacles, de dais, de tous les ornements, en un mot, de l'architecture ogivale, et où toute niche, toute ouverture était occupée par un groupe ou une figurine.

Gand, qui jusqu'alors semble avoir peu brillé dans l'art plastique, compte, à partir du xve siècle, beaucoup de sculpteurs de grand talent. C'est d'abord Jean Bulteel, né à Bossu, qui commença, en 1407, ces magnifiques stalles de l'abbaye de Saint-Pierre, si richement ornées de personnages, d'animaux, de feuillages, que lorsque, en 1568, les iconoclastes détruisirent toutes les œuvres d'art des églises de Gand, ils respectèrent l'œuvre de Bulteel. Corneille Boone, élève de Jean Martins, exécuta, de 1443 à 1455, des travaux de sculpture considérables, parmi lesquels marquent surtout un tabernacle de douze panneaux pour l'église Saint-Michel, des stalles a

trente et un fauteuils pour l'église Saint-Nicolas et un superbe retable représentant le Calvaire, pour la chapelle Saint-Luc aux Dominicains de Gand. Un membre de la même famille, Jan Boone, sculpta, en 1467, des statuettes pour le portail de la chambre échevinale, ainsi qu'un crucifix. Citons encore les noms de Daniel Lerdevlinx, de Daniel Van den Doerne et surtout de Guillaume Hughe dont, au dire de l'historien Van Vaernewyck, les artistes venaient « des pays lointains (*uyt verre landen*) pour admirer les œuvres. »

A Bruges, nous rencontrons, en 1409, Louis Van Belle et Jean Haderpenning, et en 1433, Claise Uten Zwone, puis Gilles de Blackere et Tidemans Maes. Les statues de l'ancien jubé de Notre-Dame à Courtrai étaient dues à Govard de Busschere, à Pierre Caetsen, à Jean de Rouve. Enfin, toute une école de sculpteurs en bois se forme à Audenarde sous le modeste titre d'escrainiers.

Les renseignements sur l'état de l'art plastique dans le Hainaut sont assez rares. Les culs-de-lampe à l'église de Sainte-Waudru à Mons, qui paraissent avoir été exécutés par Gilles Moreau, offrent des types qui méritent d'être étudiés, et Jean Vlaenders, qu'à son nom on prendrait pour un Flamand, exécute, en 1459, les sculptures des stalles de l'abbaye des Prés lez-Tournai.

Le déplacement du commerce de Bruges à Anvers produisit un effet analogue sur les arts. A partir du xve siècle, la cité de l'Escaut s'éveille aux travaux de l'esprit, et les sculpteurs y occupent bientôt le premier rang parmi ceux des Pays-Bas. Lorsque, en 1457, maître Cornelis Claesone fut chargé de faire les stalles de la nouvelle église de Saint-Hippolyte à Delft, il fut stipulé qu'elles devaient être à la façon de celles d'Anvers.

Un incendie ayant détérioré, en 1434, le retable de Notre-Dame, à Anvers, ce fut au sculpteur Renier qu'on en confia la restauration. Jean Martens, qui fut plusieurs fois doyen de la gilde de Saint-Luc d'Anvers, exécuta, de 1479 à 1487, de nombreux travaux pour l'église Saint-Léonard à Léau, parmi lesquels deux statuettes pour l'autel de Saint-Blaise, le retable et les statues de l'autel de Saint-Georges. La statue de ce dernier saint est d'un beau style. C'est un Anversois du nom de Jean de Bourgogne qui exécuta, de 1485 à 1490, l'ancien jubé de l'église de Bourbourg dont Sanderus parle avec éloge dans sa *Flandria Illustrata*. Un autre Anversois, Jean Waue, sculpta, en 1515, le superbe retable de Sainte-Dymphne, conservé dans l'église de cette sainte à Gheel.

Bruxelles marchait l'égale des autres villes. Elle comptait des

artistes dont la renommée s'étendait au loin. Les principaux sont : Jean Kelderman, Jean Van Evere, Jean Van den Berghe, plus connu sous le nom de Van Ruusbroeck, et Laurent de Bruyne ; mais leurs œuvres ont disparu.

Un imagier de talent était Arnould de Diest, établi à Bruxelles, qui, en 1478, sculpta, pour l'église de Léau, le retable de Saint-Léonard : bonnes compositions, bien modelées et d'un dessin correct. Mais un maître renommé entre tous fut Jean Borremans, qu'une pièce officielle appelle « le meilleur maître sculpteur. » On possède de lui, au Musée royal d'antiquités, un retable divisé en sept compartiments. L'œuvre, exceptionnellement bien conservée, a été exécutée en 1493. Son fils Paschier est l'auteur du beau retable de Saint-Crispin à Hérenthals. Ce fut un Bruxellois aussi, Pierre de Beckers, qui coula et cisela, en 1495 et 1496, le superbe mausolée de Marie de Bourgogne, à Bruges.

Louvain aussi avait sa petite école. De 1428 à 1469 plusieurs sculpteurs étaient occupés à décorer son merveilleux hôtel de ville ; on cite Jan Mouwe (1428) ; Goeswyn Van der Voeren, Jean Claus, Guillaume Coman et Goswin Van den Eynde (1441) ; Jean Amelryx et Guillaume Ards (1449). Josse Beyaerts, qui travailla au même édifice, mérite une mention spéciale. Il y sculpte la margelle de la porte de devant et orne de charmants bas-reliefs les notules et les clefs de voûte de la salle gothique, ainsi que ceux de l'ancienne trésorerie. Il n'y a pas jusqu'à la petite ville de Diest qui n'ait alors des maîtres sculpteurs non sans mérite : Arnold Dreyers, entre autres, qui, de 1440 à 1467, exécuta, pour l'église de Saint-Sulpice, des statues, des groupes, des bas-reliefs, dont quelques-uns témoignent d'un véritable talent.

Il nous serait impossible de tout citer, car il y avait à cette époque une véritable pléthore d'artistes dans les Pays-Bas. Nos sculpteurs sont partout, non parce qu'ils ne trouvaient pas à s'occuper chez eux, mais parce que des pays moins favorisés faisaient appel à leurs talents. Ainsi, lorsque le chapitre de la cathédrale de Rouen fit construire les belles stalles de ce temple, il envoya, en 1467, le hucher Guillaume Basset « à Hesdin, à Brusselles en Breban, à Lisle en Flandre, à Tournay, à « Arras et en plusieurs autres lieux » pour y chercher des huchers afin d'abréger « l'œuvre des chaeres. » Il est certain que plusieurs Flamands collaborèrent à la sculpture de ces belles stalles. Parmi les imagiers et ornemanistes, on remarque Gilles du Chatel, dit Flamenc, Hennequin d'Anvers, Laurens Ysbre, surnommé Flamenc, Jehan Laurens, Gosset, Brandrat, Mathieu Marses, dont les noms trahissent l'origine néerlandaise. Le meilleur entre tous fut Paul Mosselman, de Bruxelles, auquel furent confiées le plus grand nombre de statuettes d'anges, de saints et de

prophètes. Ailleurs nous trouvons Pierre Bracin, de Bruxelles, cité comme consul des tailleurs d'images à Montpellier et comme auteur d'une statue de Notre-Dame pour la porte de cette ville.

L'Italie, cette terre classique des arts, conserve, dans une sacristie du dôme de Ferrare, des sculptures que Cicognara, qui n'est pas indulgent pour les étrangers, dit remarquables, et qui furent exécutées en 1433 par Henri et Guillaume, deux Thiois de la province de Brabant.

En Portugal, un Flamand, nommé dans les documents Gil Eannes fut, en 1465, chargé de l'exécution de certains travaux de sculpture au couvent de Batalha. Mais c'était surtout en Espagne que nos sculpteurs étaient recherchés, et comme la trombe des iconoclastes n'y a point exercé ses ravages, c'est là qu'on peut encore le mieux étudier nos statuaires et nos imagiers du xve et du xvie siècle. Malheureusement leurs noms sont souvent difficiles à reconnaître à travers le voile espagnol dont on les a affublés.

Annequin (Jean) Egas, de Bruxelles, sculpteur et premier architecte de la cathédrale de Tolède, exécuta, de 1465 à 1499, la fameuse façade de la porte des lions de cette église. Il fut assisté dans ce colossal travail par son frère et par d'autres sculpteurs flamands, tels que, Juan et Pedro Guas, Francisco de las Arenas (probablement Van de Sande), etc., dont Ponz dit qu'ils étaient sans contredit les plus habiles sculpteurs de l'Europe. Dansaert, un autre Flamand ou Hollandais, comme l'indiquent son nom et le cachet de ses travaux, sculpta, à partir de 1482, le grand retable du chœur de la cathédrale de Séville, une œuvre unique en son genre et dont la magnificence et la grandeur ne sont surpassées par aucun des retables de l'Espagne, si riche cependant en objets d'art de ce genre. Le retable a une hauteur de 145 pieds et offre dans quarante-quatre compartiments des scènes de la vie du Christ. Dansaert mourut en 1497, avant d'avoir entièrement achevé ce gigantesque travail. Bernardino de Bruxelas travailla, en 1500, au grand retable de la cathédrale de Tolède et, en 1533, dans la chapelle de los Reyes nuevos. Un autre Bruxellois, Juan de Bruxelas, sculpta, en 1500, la table d'autel de saint Ildefonse de la même cathédrale et exécuta, au même temple, en 1507, avec Lorenzo Guerricio, les écus et autres ornements de la frise de la salle capitulaire d'hiver. Enfin Philippe de Bourgogne, venu en Espagne vers 1500, y fit pour le grand retable de la cathédrale de Tolède quatre belles compositions tirées de la vie du Christ traitées dans un style réaliste. On a en outre de ce maître, dans la même église, les bas-reliefs en albâtre de l'autel et du tabernacle de saint Ildefonse; à la cathédrale de Grenade, deux superbes bas-reliefs ayant pour sujet la défaite et la conversion des Maures et les sculptures qui représentent, d'après nature, le roi Ferdinand et son épouse Isabelle.

La renaissance. — Bien avant que Rombaut de Dryver et les frères Meyt eussent terminé le tabernacle de Tongerloo, s'était manifestée dans les Pays-Bas une transformation complète dans les différentes branches de l'art du dessin : l'ogive s'était écrasée jusqu'à devenir presque horizontale, les piliers en faisceau avaient cédé la place à des colonnes uniques renouvelées des ordres grecs. Simultanément, les sculpteurs abandonnèrent la recherche du réel et pri-

rent pour idéal une beauté plus correcte, mais conventionnelle, qui ne possédait plus le charme naïf et saisissant des types des anciens maîtres flamands et à laquelle manquaient la pureté et la morbidesse de la sculpture antique.

Comment s'était produit ce revirement qui, à première vue, paraît spontané? L'invention de l'imprimerie qui répandit les œuvres des écrivains grecs et latins; le goût de l'allégorie qui s'ensuivit et qui par les chambres de rhétorique s'infiltra dans la bourgeoisie; l'éclat fulgurant que jetèrent les figures extraordinaires de Léonard de Vinci, de Raphaël et de Ghiberti, telles furent les causes de cette révolution dans l'art. Quelques-uns de nos peintres, comme de Mabuse et Bernard van Orley, venaient de séjourner en Italie, et à leur retour dans la patrie, ils propagèrent la mode étrangère. Mais c'est toujours chose dangereuse de prendre modèle ailleurs que sur la nature : on y perd son originalité. L'imitation tue l'imagination. Le naturel ne se transforme pas si aisément. Nos sculpteurs étaient un peu comme les gens qui ont appris une langue étrangère et qui, quoique en sachant parfaitement les principes, ne la parlent que laborieusement et avec une certaine rudesse rustique.

Une des premières œuvres conçues selon les idées nouvelles est la célèbre cheminée de l'hôtel du Franc à Bruges, qui, gothique encore dans l'agencement architectonique, est néo-romaine dans ses détails. La fantaisie n'y a pas encore cédé la place à la raideur d'un classique mal compris. Rinceaux de la corniche, bordures de l'amortissement, caissons du plafond, trophées du manteau, tout y est d'un goût exquis et on ne sait ce qu'on doit le plus y admirer ou les statues de Charles-Quint, de Marie de Bourgogne, de Maximilien d'Autriche, de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, si vrais et si caractéristiques, ou les génies en albâtre qui accostent le dessus de la cheminée, ou la petite frise qui représente en quatre bas-reliefs d'albâtre autant de scènes de l'histoire de la Chaste Suzanne. Ce fut Guyot de Beaugrant qui fit les parties en albâtre. Herman van Glosencamp sculpta les statues en bois et Rogier de Smet et Adrien Rasch se chargèrent du reste.

Un autre chef-d'œuvre de l'art flamand à cette époque est le riche et gracieux portail en bois de chêne de l'hôtel de ville d'Audenarde, dû au ciseau de Paul Vander Schelden, d'Audenarde, qui l'exécuta de 1528 à 1533. On doit à Corneille de Vriendt, dit Floris, d'Anvers, aussi grand sculpteur qu'architecte, le ravissant tabernacle de l'église de Léau; le beau jubé de la cathédrale de Tournai, d'un style

un peu sévère, et les mausolées en marbre des rois de Danemark Christiern III et Frédéric II, dans l'église de Roeskilde. Un autre artiste anversois, qui jouissait alors d'une grande réputation, surtout à la cour, Jacob Jongelinckx, fut chargé (1558-1562), par Philippe II de faire le mausolée de Charles le Téméraire sur le modèle de celui de Marie de Bourgogne; c'est ce Jongelinckx qui eut le triste courage de couler en bronze la statue orgueilleuse où le cruel duc d'Albe s'était fait représenter écrasant des pieds la Révolte et l'Hérésie.

Jacques de Broeucq, de Mons, est l'auteur du superbe jubé de l'église Sainte-Waudru (1561), aujourd'hui démonté et éparpillé dans différentes chapelles du temple.

Ce n'étaient pas les seuls sculpteurs de talent que nous eussions alors. Mathieu de Waeyer, de Bruxelles, fait en (1529) les stalles de l'église Sainte-Gertrude à Louvain, et, aidé de Chrétien Sweluwen, les stalles de l'abbaye de Tongerloo; Romain Van den Plasch sculpte, en 1548, les stalles de l'abbaye de Parc, qui ont disparu, comme a disparu le tabernacle exécuté en 1565 par Lambert Van den Lelieboom pour l'église Sainte-Gertrude à Louvain. Rappelons encore les noms de Jean de Thuin, mort à Mons en 1556; du Liégeois Borset qui, vers 1530, décore des dessins les plus variés les colonnes de la cour des princes-évêques, et de Guillaume Boeyen, d'Anvers ou de Malines, qui, vers 1560, sculpta pour la Suède le mausolée du roi Gustave Wasa.

Mais la révolution religieuse des Pays-Bas allait amener une crise terrible pour les arts et particulièrement pour la sculpture. Chose singulière, les sculpteurs cités comme les premiers par Guichardin dans sa Description des Pays-Bas et par Van Mander dans sa Vie des peintres, sont précisément ceux sur lesquels nous possédons le moins de renseignements. Nous ne savons rien et il ne nous reste rien de Paludanus, de Mathieu Mandemaeker, de Vermeyen, de Mont, de Van Daele, de Robyns. De loin en loin cependant, on voit poindre encore un nom ou une œuvre. Gilles de Witte, de Gand, fit, en 1576, le mausolée de Jean de Schietere et de ses deux épouses, à la cathédrale de Bruges, travail charmant qui rappelle les premières années de la renaissance; Henri Ballaert sculpte, en 1573, trois statues de marbre blanc pour la chapelle du conseil de Flandre à Gand, et, à Anvers, Henri Mauris exécute, en 1585, le tabernacle placé dans le chœur de l'église Saint-Martin à Courtrai.

Mais c'est loin de la patrie que nous devons suivre les meilleurs de nos statuaires. En Espagne, à Tolède, travaillait en 1531 Diego de Egas, peut-être un fils

de Hennequin : il y exécute, dans la cathédrale, avec un autre sculpteur du nom de Salmeron, les sarcophages des rois Henrique II et Juan II, dans le goût cinquecentiste alors à la mode. Dix années plus tard (1541), on trouve Pedro de Flandes (Pierre de Flandre) sculptant avec Juan Ortin la fameuse chaire de la cathédrale de Palencia. Juan de Juni (de Jonge?) se fixe à Valladolid et y exécute de 1541 à 1614 de nombreux travaux : son retable de l'église de Nostra Senora de la Antiqua, à Valladolid, son maître-autel de l'église de Santoya, ainsi que le tombeau de l'évêque Roseco, à Salamanca, passent pour des œuvres d'un très-grand mérite. Un autre Flamand, Nicolas Vergara le Vieux, modèle la grille du mausolée du cardinal Cisneros, à la chapelle de l'université d'Alcala, un chef-d'œuvre d'élégance, et ses fils, Jean et Nicolas le Jeune, exécutent plus tard pour la cathédrale de Tolède les immenses pupitres en bronze enrichis de frises, de médaillons, d'écussons et de statuettes du meilleur goût. Ce fut encore un Flamand, Jean Giralte, qui fit, en 1562, deux des quinze statues du fameux tenebrario (candélabre triangulaire) de la cathédrale de Séville, et François Giralte, qui en 1547 fit le maître-autel de la Chapelle de l'Évêque à Madrid, était probablement son parent.

En Italie, Albert de Brule ou van den Brulle, d'Anvers, s'établit à Venise et y commença, vers 1550, et âgé seulement de 25 ans, les stalles du pourtour du chœur dans l'église de San-Giorgio Magiore : scènes de la vie de saint Benoît, « travail admirable, fouillé avec une rare délicatesse », dit M. Ch. Blanc. Egide Van de Riviere, Gantois probablement, mort à Rome en 1600, restaura et compléta d'une manière admirable les marbres antiques et fut chargé de divers travaux importants, parmi lesquels on compte le tombeau en marbre du cardinal André d'Autriche.

L'Allemagne aussi nous avait emprunté plusieurs de nos meilleurs maîtres. Alexandre Collin, de Malines (1563-1612), fut appelé par l'empereur d'Autriche Ferdinand Ier pour travailler au mausolée de l'empereur Maximilien Ier, dans l'église des Franciscains, à Inspruck. Colin fit la plus grande et la plus belle partie de ce monument, et, parmi beaucoup d'autres choses, le portique du palais d'Othon-Henri, au château d'Heidelberg. Il est douteux que Pierre de Witte, de Bruges, surnommé Candido, fût sculpteur, quoiqu'on lui attribue le mausolée de l'empereur Louis IV, à Munich, mais il est certain du moins qu'il en donna les dessins. Il y avait alors en Bavière un autre artiste néerlandais d'un grand mérite, Hubert Gerhard, qui modela, de 1583 à 1591, d'après les dessins de Fr. Sustris, un compatriote, les statues ornant la façade de l'église de Saint-Michel, à Munich, et qui fit, à Augsbourg, la fameuse fontaine d'Auguste.

Lorsque la tempête politique se fut calmée dans les Pays-Bas et que la confiance fut revenue, il y eut un regain d'activité. Urbain Taillebert qui, en 1600, sculpta les statuettes du jubé de Dixmude, ne manquait pas de talent, mais de style; on lui doit les stalles de l'église de Saint-Martin à Ypres et un *Salvator mundi* dans le même temple, ainsi que de nombreuses sculptures dans l'église de Loo. A Anvers, où se retrouve presque toute l'ardeur d'autrefois, il y avait des familles entières qui se vouaient à l'art, comme celle des Collyns de Nole.

L'abus du style de Michel-Ange avait produit une réaction en Italie. Malheureusement on tomba dans la pompe théâtrale dont le Bernin devint le type. Un Bruxellois, François Duquesnoy (1594†1646), un maître de premier ordre, en honneur à Rome, eut la gloire de résister à cette néfaste tendance. Ami du Poussin, il se retrancha dans la simplicité et le vrai pour résister à la contagion qui devenait générale. Dans ses bustes et ses statuettes d'enfants, il avait déjà atteint une grâce si naturelle que les anciens n'auraient pu faire mieux. Il sut prouver, par son *Saint André* de l'église Saint-Pierre, qu'on peut être simple et grandiose à la fois, et par sa *Sainte Suzanne*, de Notre-Dame de Lorette, qu'on pouvait mettre plus de sentiment chrétien dans une tête calme que dans les visages extatiques à la mode.

Mais bientôt apparut Rubens, et sous l'influence de ce génie nos sculpteurs trouvèrent, sinon la simplicité, du moins la vie, la verve et le goût du grandiose. Les statues et les bas-reliefs sont largement traités, mais l'emphase prend bien souvent la place du sentiment et l'afféterie celle de la grâce; les draperies bien jetées ne sont pas suffisamment étudiées.

Entre toutes les familles d'artistes est celle des Quellin, dont le membre le plus illustre fut Arnold Quellin le Vieux (1609†1668). Pour le connaître, il faut voir ses sculptures de l'hôtel de ville d'Amsterdam (aujourd'hui le palais du roi), bien supérieures à ce qu'on a de lui dans les églises d'Anvers. Son neveu, Arnold Quellin le Jeune est l'auteur des sculptures du maître-autel de l'église Saint-Jacques à Anvers et des belles stalles du même temple, et de la statue de Dieu le Père, à la cathédrale de Bruges, conçue dans le style des loges de Raphaël. A cette famille de grands artistes s'allie, autant par les liens du talent que par ceux du sang, celle des Verbruggen, Pierre Verbruggen le Vieux marque surtout par la manière dont il fouille le bois. On croirait voir de la cire, tant le modelé a de morbidesse, par exemple dans la belle chaire de l'église Sainte-Walburge à Bruges et dans quelques-uns des confessionnaux de l'église Saint-Paul à Anvers. Son fils et élève, Pierre Verbruggen le Jeune, est auteur du maître-autel de la même église de Saint-Paul, et ses les sculptures comptent parmi les meilleures de ce temps. Un autre fils de Pierre, Henri-François Verbruggen (1660†1724), est digne de leur être adjoint. Il suffit de dire que c'est lui qui a composé et exécuté la chaire de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, celle de l'église des Augustins à Anvers et le magnifique banc de com-

union de la chapelle du Saint-Sacrement à l'église Saint-Jacques.

C'est aussi à l'école d'Anvers qu'appartient Gabriel Grupello, né Grammont en 1644, décédé à Ehrenstein en 1730. Il était élève du eux Quellin et admirateur enthousiaste de Rubens, ce qui était sez dangereux pour un sculpteur. Grupello charme néanmoins, rce qu'il exprime bien la vie. Chez un autre élève de Quellin, ouis Willemsens (1635†1702), la forme des figures est généralement plus élancée, particularité qui se remarque surtout dans les gures de la chaire de l'église Saint-Jacques à Anvers. Nous devons core citer Mathieu Van Bever (mort vers 1660), d'une grâce un u affectée; Jean Van Milder et son fils Corneille; Jean Cardon et n frère Servais; Pierre Scheemaekers le Vieux; Guillaume Kercx et son fils Ignace qui exécuta la magnifique chaire de l'église otre-Dame au delà de la Dyle à Malines.

L'école de Malines était en quelque sorte une succursale de elle d'Anvers; les mêmes principes y dominaient. Luc Fayd'herbe 615†1697), qui avait étudié son art dans l'atelier même de Rubens, peignait pour ainsi dire avec l'ébauchoir et le ciseau. La composition de ses grands bas-reliefs, le Chemin du Calvaire et l'Adoation des rois mages (à l'église de Notre-Dame de Hanswyck à lalines) sont de magnifiques tableaux, et c'est peut-être là leur éfaut.

Luc Fayd'herbe faisait partie d'une famille chez laquelle l'amour e la sculpture était de tradition. Ainsi, furent sculpteurs avant lui : ntoine (mort en 1651), auquel on doit la charmante Vierge de autel de Saint-Roch (église de Notre-Dame au delà de la Dyle à lalines); Henri (mort en 1629), renommé pour ses petits travaux n albâtre; et cette vaillante Marie, si sûre de son savoir qu'elle orta défi à tous les membres de la confrérie des peintres et sculpeurs de faire aussi bien qu'elle (1632). Autour de Luc Fayd'herbe e groupent les autres sculpteurs malinois qu'il surpasse tous en uissance créatrice : Jean Van den Steen, Nicolas Van der Veken, rançois Langmans, Jean Voorspoel, Jean Couthals et Antoine Flo. Rombaut Pauwels, élève de Dusquesnoy, alla habiter Gand. Quant à Laurent Van der Meulen, c'est un maître d'une habileté sans pareille pour la sculpture des rinceaux et des fruits.

Quoique résidence des princes régents, la ville de Bruxelles n'ateignait pas à la hauteur des deux villes dont nous venons de parler. Jérôme Duquesnoy (1602†1645) y occupait la première place par les travaux dans lesquels l'influence de son frère François était

manifeste. Jérôme modelait ses figurines d'enfant et ses crucifix dans le même goût, mais n'avait point cette exquise délicatesse. Son œuvre principale en Belgique est le tombeau de l'évêque Antoine Triest, à la cathédrale de Gand. L'étude de la manière de F. Duquesnoy se remarque encore chez Marc de Vos, auteur du mausolée de l'archevêque Alphonse de Berghe, à la cathédrale de Malines, et du groupe de Romulus et Remus, qui sert d'enseigne à l'estaminet de *la Louve*, à Bruxelles.

Les Flandres étaient alors en complète décadence; ni Gand, ni Bruges ne comptent d'artistes marquants, et le Hainaut n'est pas plus heureux. Liége avait son école, et le plus remarquable de ses sculpteurs était Jean Delcour (1649 † 1707), un artiste d'un sentiment doux, dont les œuvres les plus réussies ont un véritable charme, comme son Christ au tombeau de l'église Saint-Paul, et le gracieux groupe de la Vierge et de l'enfant Jésus sur la fontaine de Vinave-d'Ile, distingué comme une madone de Van Dyck. Arnold le Chartreux l'égalait presque en talent dans ses bas-reliefs.

Beaucoup de nos bons artistes, à cette époque, se rendirent à Paris, où la munificence du roi et des grands les attirait. De ce nombre furent : Gérard Van Opstal, d'Anvers, dont le Musée du Louvre possède quatre bas-reliefs en ivoire ; Philippe de Buyster, également Anversois, auteur de différentes groupes dans le parc de Versailles et au Palais-Royal à Paris ; puis Jean de Champagne, élève du Bernin et neveu des peintres du même nom ; Jean Warin, de Liége, et son élève, Herard, de Liége aussi. Juste de Cort, d'Ypres, tint école à Venise, où il mourut en 1676, et Jean Millich, d'Anvers, partit pour la Suède, appelé par la reine Christine.

Lentement, la vie intellectuelle autant que la vie sociale se retirait de nos provinces. Un grand nombre de sculpteurs apparaissent encore, mais ils ne peuvent plus atteindre à l'originalité. Il convient pourtant de citer Michel Vander Voort (1667 † 1737), un des artistes les plus féconds de l'école d'Anvers, et Gilles Van Papenhove (1668 † 1752), gracieux et correct. Mais qu'il y a loin de ceux-là à Plumier (1688 † 1721), l'auteur du *Fleuve* de la cour de l'hôtel de ville à Bruxelles, et surtout à Jean de Kinder (1675 † 1739), l'auteur de l'autre *Fleuve* formant pendant ! Jean-Baptiste Van Bauerscheit et Adrien Nys valent mieux.

Malines possède encore deux maîtres : Boekstuyns († 1743) qui continue la manière de Fayd'herbe, et Théodore Verhaegen (1701†1759), excellent sculpteur en bois. Jacques Bergé (1793†1759) est l'auteur du monument de la place du Grand-Sablon à Bruxelles, où domine le goût français du XVIIIe siècle. Tous ceux que le feu sacré anime vont à l'étranger.

Lorsque en 1740 Marie-Thérèse monta sur le trône, il n'y avait plus dans les Pays-Bas méridionaux que quelques rares sculpteurs de talent parmi lesquels il convient de nommer Laurent Delvaux, de Gand (1695 † 1778), un maître aimant sérieusement son art, bien doué, relativement correct et serré, mais qui manque un peu d'inspiration (chaire de la cathédrale de Gand; statues à l'église de Nivelles); Pierre Pepers de Bruges, excellent dans l'exécution, mais faible dans la pensée; Pierre Valckx, de Malines, un bon élève de Verhaegen, et Paul Cyfflé, de Bruges, un charmant petit maître, modeleur d'une quantité de figurines gracieuses et spirituelles, dispersées aux quatre coins de l'Europe.

Marie-Thérèse chargea son gouverneur général d'encourager les jeunes gens qui montreraient des dispositions pour les beaux-arts. Les jeunes gens furent trouvés et envoyés en Italie avec des subsides de l'État. Ce furent Ch. Van Poucke, Fernandi, Le Roy, mais surtout Godecharle, qui alla se former à Berlin à l'atelier de Tassaert et qui finit par se faire un style très-personnel, dans lequel la finesse française s'harmonise heureusement avec le sentiment vrai de la nature, inné chez les Flamands.

Liége, qui se trouvait dans une situation plus prospère, compta, dans la seconde moitié du siècle, quelques sculpteurs dignes de mention, notamment Évrard, dont les statues ont de la noblesse, de la correction et du naturel, puis F. Franck et Latour. N'oublions pas J.-F. Van Geel, de Malines (1756 † 1830), dans lequel semble revivre l'ancien esprit flamand, énergique et un peu matériel et cependant plein de caractère et d'expression.

La réunion forcée des Pays-Bas à la France fut déplorable pour la sculpture. Pendant toute la période de domination étrangère, peu d'artistes se firent jour. C'étaient Ruxthiel, de Liége (1775 †1837), et Ch. Calloigne, de Bruges (1775 † 1830); puis vinrent J.-B. de Bay, de Malines (né en 1779), Camberlin, d'Anvers (1756 † 1821), et particulièrement Mathieu Kessels (1784 † 1836). Ce dernier fut l'un des plus distingués ; il joignit à un vif sentiment du beau et des exigences de l'art une correction de formes qui ne va jamais jusqu'à la froideur.

Après la révolution de 1830, les artistes surgirent nombreux, jeunes, ardents, presque tous avec des tendances novatrices. La glorification de la patrie était le but suprême, c'était la patrie qu'on voulait affirmer avant tout. Alors se répand le goût d'ériger des statues à nos hommes illustres, idée heureuse propre à stimuler les

cœurs et à les pousser aux grandes actions et aux fortes persévérances. *Rubens, d'Artevelde, Vésale, Godefroid de Bouillon, Grétry, d'Egmont, Ambiorix, les frères Van Eyck, Van Maerlant, Boduognat*, etc., eurent leurs monuments. MM. Guillaume et Joseph Geefs, Simonis, Fraikin, les frères De Cuyper, Wiener, Jehotte, De Vigne, Jacquet, Berton, Picquery, du Trieu, Verstappen, Tuerlinckx, Ducaju, etc., en les sculptant, montrèrent qu'enfin la sculpture était ressuscitée. D'autres travaux, de MM. Mélot, Van Hove, Bouré, les frères Van den Kerckhove, Sopers, Fassin vinrent démontrer cette rénovation. La sculpture religieuse trouva en M. Ch. Geerts un revenant du XIVe siècle, et, parmi ceux qui essayent de suivre la même voie, il y a à mentionner MM. Puyenbroeck, les frères Goyers, Van Arendonck, De Vriendt, De Preter, etc., etc.

Tous ces artistes recherchent un beau plus correct que celui du siècle passé. Les uns ont le sentiment, d'autres la grâce, d'autres encore la vigueur. Peut-être dans l'ensemble, et sauf les individualités supérieures, ne sont-ils pas encore à la hauteur des artistes des derniers temps du moyen âge et des premières années du XVIIe siècle.

BIBLIOGRAPHIE. — J. Immerzeel Jr., *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders, enz.*, Amsterdam, 1842-1843, 3 vol. in 8°; C. Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders, enz.*, Amsterdam, 1856-1866, 6 vol. in-8°; R. Van den Eynden en A. Van der Willigen, *Geschiedenis der vaderlandsche schilderkunst sedert de helft der* XVIIIe eeuw, Haarlem, 1817-1820, en aanhangsel, 1840, 4 vol. in-8°; Ed. De Busscher, *Recherches sur les peintres et sculpteurs à Gand aux* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, Gand, 1866, in-8°; Ed. Fétis, *Les artistes belges à l'étranger*, 2 vol. in-8°; Ph. Baert, *Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas* (tomes XIV et XV du compte rendu des séances de la commission royale d'histoire. Bruxelles, 1848); Al. Pinchart, *Archives des arts, des sciences et des lettres*, Gand, 1860 et seq. 2 vol. in-8°; G. Rathgeber, *Aufban der niederlandischen Kunstgeschichte* (Annalen der Baukunst und Bildnerei-Weissensa, 1839, in-fol.); K. Schnaase, *Niederlandische Briefe*, Stuttgart und Tubingen, 1834, in-8°; Du Sommerard, *Les arts au moyen âge*; F. Kugler, *Handbuch der Kunstgeschichte*. Stuttgart, 1836-1859, 2 vol. in-8°; G. Pietro Bellori, *Le vite de' pittori, scultori ad architetti moderni*, Rome, 1728, in-4°, comte de la Borde, *Les ducs de Bourgogne; études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le* XVe *siècle*, Preuves, Paris, 1849, 3 vol. in-8°; Cunningham, *The lives of the most eminent british painters, sculptors and architects*, 1830, 6 vol. in-12°; Villenfagne, *Mélanges pour servir à l'histoire civile, politique et littéraire du ci-devant pays de Liége*, Liége, 1810, in-8°; Emeric-David, *Histoire de la sculpture française*, Paris, 1853, in-12°.

XXIV

HISTOIRE DE LA GRAVURE,

Par M. HENRI HYMANS,
Conservateur adjoint à la Bibliothèque royale.

Il faudrait remonter aux origines de l'art lui-même pour trouver les premiers essais de gravure. La pierre, le bois, le métal ont été de tout temps les confidents de la pensée de l'homme, ont transmis à ses descendants le souvenir de son passage sur cette terre. Pourtant le mot *gravure,* pris dans le sens usuel, limite à quelques siècles à peine le champ de nos investigations. L'art dont nous avons à étudier les manifestations sur le sol belge ne date que de l'époque où vint à quelque esprit inventif l'idée de multiplier, par l'impression en couleur, des figures ou des traits créés en vue de ce but particulier.

PART DE LA BELGIQUE DANS LA DÉCOUVERTE DE LA GRAVURE. — A quel pays, à quel homme appartiendra l'honneur de cette création? Aucun document n'a permis encore de trancher le litige en faveur de l'une des nations qui se disputent la gloire d'avoir vu naître, sinon le premier graveur, du moins la première estampe. Les controverses ardentes des érudits ont à peine abouti à nous donner la date approximative des premiers types de l'art, et demain une découverte nouvelle peut réduire à néant les systèmes les plus ingénieusement

échafaudés. Qu'il nous suffise de dire, pour ce qui concerne la Belgique, que notre pays invoque des titres sérieux à l'appui de ses prétentions à la priorité. De plus, c'est chez nous qu'a été trouvée la plus ancienne estampe datée connue jusqu'à ce jour; indice précieux, si l'on tient compte des circonstances de la découverte.

Il est à peine besoin de rappeler que deux procédés absolument contraires interviennent dans la production des estampes. Dans la gravure en relief, autrement dite *en taille d'épargne*, d'ordinaire sur bois, le trait est seul atteint par l'encre d'impression et marque seul, tandis que, dans la gravure en métal dite *taille douce*, la matière colorante s'introduit dans les creux tracés par le burin, et l'empreinte est obtenue par le passage de l'encre, contenue dans ces creux, sur le papier humide. Des procédés ingénieux sont venus, dans ces derniers temps, s'ajouter à ces deux modes de traduction, les rendre plus expéditifs, sans en altérer toutefois l'aspect final.

Gravure en taille d'épargne. — Le plus ancien des deux procédés que nous venons de décrire, la gravure sur bois, se manifeste d'abord aux premières années du xve siècle, précédant de vingt ans environ l'impression des livres, d'un demi-siècle la gravure sur métal.

Il est intéressant de constater combien la gravure sur bois, dont les innombrables manifestations quotidiennes semblent avoir, de nos jours, créé l'art populaire, entre rapidement en communication avec les masses. Le *Saint Christophe* de 1423, la seconde pièce datée parmi les gravures connues, le prouve à l'évidence. Saint Christophe fut durant tout le moyen âge le plus populaire des saints, celui dont la seule contemplation suffisait à préserver de la mort subite ou violente et dont la gigantesque image, peinte ou sculptée, était un élément en quelque sorte obligé de la décoration des églises.

Christophori faciem die quacumque tueris,
Illa nempe die morte mala non morieris.

Cette inscription, placée au bas de l'estampe de 1423, unique aujourd'hui, dit assez qu'elle aspirait à trouver sa place dans toutes les demeures. Lorsque viendront les premiers livres, où texte et planches sont obtenus par un procédé identique, nous verrons cette aspiration se manifester par le titre même : *Biblia pauperum*, bible des pauvres, et presque toujours l'on trouve, de ces monuments de l'enfance de l'art, des éditions flamandes. On peut voir, au cabinet des estampes de Berlin, une Vierge datant des pre-

iers temps de la gravure, dont l'analogie avec l'estampe de Bruxelles
 1418 n'est pas contestable, et portant des inscriptions flamandes
- hollandaises peut-être — mais dont la présence peut, dans tous
s cas, être invoquée comme un titre respectable à l'appui des pré-
ntions de notre pays.

Par elle-même, la Vierge de 1418 ne trancherait point irréfuta-
ement le débat en notre faveur; mais si l'on considère qu'elle était
llée au couvercle d'un vieux coffre des archives du conseil de
alines et mis en vente dans cette ville même, on ne se montre pas
op aventureux en donnant une origine flamande à cette œuvre
lèbre; son caractère ne permettrait d'ailleurs en aucune façon de la
nger parmi les travaux de l'art méridional.

Les iconophiles sont d'accord pour reconnaître que, si des œuvres
lemandes peuvent revendiquer, à cause de leur barbarie, un droit
antériorité, c'est dans les Pays-Bas et sous les ducs de Bourgogne
e furent créées les estampes les plus parfaites.

Cette conviction se fortifie encore par la vue de la *Légende de saint*
rvais, découverte il y a deux ans parmi les manuscrits de la Biblio-
èque royale par M. Ruelens, le conservateur de cette précieuse
llection. Les personnages de ces vingt-quatre compositions gra-
ées sur bois sont d'un style qui rappelle les meilleurs maîtres de
école de Bruges. Bien plus, comme l'a fait justement remarquer
[. Ruelens, on y trouve dans certains épisodes une analogie évi-
ente avec des groupes de l'*Agneau mystique* des frères Van Eyck,
t le nom de ces maîtres se présente d'autant plus naturellement à
esprit que l'œuvre retrace la vie du saint le plus populaire de leur
ontrée natale.

Jusqu'à ce jour il n'a été possible d'attacher aucun nom à ces tra-
aux primitifs. Le plus souvent ils se présentent comme de simples
raits relevés d'ombres légères, imprimés d'une encre dont la pâleur
eut avoir pour but de ne point nuire au coloriage dont presque
outes les gravures étaient revêtues pendant une partie du xve siècle.
e métier d'enlumineur (*verlichter*) conservait de l'importance, alors
nême que ceux qui l'exerçaient n'avaient plus aucune part à la con-
eption de l'œuvre.

Les types primitifs se sont perpétués dans l'imagerie flamande.
Beaucoup de personnes se souviendront d'avoir vu dans les mains
les enfants de la campagne des images (*santjes*), données à la suite
les leçons de catéchisme, et que leur aspect archaïque, non moins
que leur enluminure, pourrait faire renvoyer au xve siècle.

Lorsque l'imprimerie eut pris un complet essor, les éditeurs continuèrent d'intercaler dans les textes des planches en bois coloriées et des lettrines tracées au pinceau, s'efforçant ainsi de rendre plus complète l'analogie entre leurs impressions et les œuvres manuscrites.

S'il faut comparer aux miniatures les planches des premiers livres imprimés, on ne peut voir en celles-ci que des spécimens plus curieux que réussis d'un art au berceau. En appliquant au métal les procédés de la taille d'épargne, on obtenait à l'impression plus de délicatesse, et l'étude approfondie de certaines productions a révélé, en effet, l'emploi fréquent de ces planches de métal en relief, dont il existe encore des échantillons.

Manière criblée. — Nous n'hésitons pas à ranger parmi ces derniers travaux les estampes en manière dite *criblée*, d'apparence fort antique. Le dessin de ces planches, qui se découpe sur le fond, tantôt en noir, tantôt en blanc, n'est pas toujours dénué de valeur, mais ces produits se distinguent davantage par une certaine bizarrerie d'effet que par leurs qualités artistiques. Comme travail, ils se rattachent plus intimement à l'orfévrerie qu'aucun autre procédé. M. Georges Duplessis, l'auteur des *Merveilles de la gravure*, hésite même à qualifier d'artistes ceux qui travaillaient dans ce genre. On a d'ailleurs renoncé à attribuer aux estampes criblées l'antériorité sur les autres procédés admise par quelques auteurs, et il est dès lors permis de les considérer comme établissant un trait d'union logique entre la gravure en relief et la gravure en creux, les deux genres s'y trouvant confondus.

Gravure en taille douce. D'après l'opinion la plus commune, les premières impressions de planches de cuivre dateraient de la seconde moitié du XV[e] siècle. On donne à un maître de 1466, de nationalité incertaine, les planches les plus importantes. Il y a eu pourtant des œuvres antérieures, sans parler de la célèbre *Paix* (patène que le prêtre présente aux fidèles à l'offrande), niellée par le Florentin Finiguerra et qui date de 1452. M. Renouvier, l'auteur d'un remarquable ouvrage sur les *Types et manières des maîtres graveurs*, cite même des planches de 1446. Quant aux nielles, ils constituent presque un art particulier et jusqu'ici l'on en a peu rencontré dans notre pays et point d'antérieurs aux estampes du maître de 1466.

Chose singulière, de même que le hasard a mis au jour un document assez important pour faire pencher la balance en faveur de notre pays dans le procès relatif à la gravure sur bois, il nous a

servi non moins heureusement en ce qui concerne la recherche des origines de la gravure sur métal. En 1859 on a trouvé, dans un manuscrit de la Bibliothèque royale, une pièce capitale gravée en uivre, donnant, sur une planche de plus de 30 centimètres sur 20, es armoiries de Charles le Téméraire, entourées des écus de toutes s provinces de son duché, le tout sous un portique élégant avec int Georges et saint André et la devise du comte de Charolais : *lay emprins*. M. Alvin a pu établir avec une quasi-certitude que la ate d'exécution des armoiries de Bourgogne ne saurait être postéeure à 1467, et les connaisseurs les plus autorisés ont reconnu, tant dans la manière que dans le type, une grande analogie entre tre planche et les productions du maître de 1466.

Étant assez rarement signées des initiales E. S., il est hasardeux e considérer comme émanant toutes d'un même maître les esmpes attribuées au graveur de 1466. Il y aurait lieu de rechercher outefois sous quelle direction se formèrent des praticiens qui nous pparaissent si complétement armés dès leurs premières tentatives. On a cru que les initiales E. S. pouvaient être la signature du père de Corneille Engelbrechtsen de Leyde, aux enseignements duquel se forma le célèbre Luças Jacobsz, surnommé « de Leyde ». L'école de Bruges, si glorieuse dans la peinture, n'aurait plus, dans ce cas, qu'une part indirecte à revendiquer dans l'éclosion des premiers travaux du burin. Mais, par contre, la manière et le style du maître de 1466 se transmirent à un artiste alsacien, Martin Schongauer, surnommé *le beau Martin : Martin Schœn*, qui mourut en 1499 et qui, à en juger par le passage d'une lettre écrite par Lambert Lombard à Vasari, le célèbre historien de la peinture en Italie, était élève de Roger Van der Weyden, dit *de Bruges!*

On voit par cet exemple avec quelle réserve il faut s'aventurer dans ce dédale d'opinions concernant les origines de la gravure.

Ami du Pérugin, élève de Vander Weyden et, dit-on, inspirateur de Michel-Ange lui-même, Martin Schœn est une des plus nobles figures de l'art au moyen âge. Ses planches, dont les plus grandes dépassent à peine cinquante centimètres de côté, sont exécutées avec une finesse qui décèle la main expérimentée d'un orfévre. Elles ont une intensité d'expression et un charme de physionomie qui triomphent des gaucheries du dessin et des exagérations gothiques de la forme. M. Renouvier, l'historien le plus sagace de la gravure, se plaît à voir, dans les jeunes et doux visages de Martin Schœn, les portraits de Marie de Bourgogne dans toute la grâce de ses vingt ans et de

Maximilien, plus jeune de deux années. Pure hypothèse, sans doute, mais qu'il doit nous être permis de ne pas repousser au moment où l'Allemagne va nous montrer Durer, et la Hollande, Lucas de Leyde, non moins grands comme graveurs que comme peintres.

LA GRAVURE FLAMANDE AU XVI[e] SIÈCLE. — Nous avons un médiocre honneur à revendiquer pour le pays le maître dit « au Caducée », Jacques de Barbaris, longtemps considéré comme Allemand. S'il fut en réalité de l'école flamande, c'est bien plus à l'Italie qu'à la Flandre qu'il dut son apprentissage, et nous plaçons plus haut le joyeux Jérôme Van Aken (Hieronymus Bos), de Bois-le-Duc, ville du duché de Brabant, un peintre de grand caractère et le créateur des sujets humoristiques auxquels Breughel le Drôle dut son surnom.

Quoi qu'il en soit, lorsque, en 1520, Albert Durer visita les Pays-Bas, Jérôme et le maître au Caducée (qui fut un des peintres de Marguerite d'Autriche) avaient cessé de vivre, et l'auteur de la *Mélancolie* ne trouva pas à échanger ses planches contre des produits similaires de quelque valeur. Il y avait un monde entre les productions du graveur belge le plus habile du temps, celui que l'on désigne sous le nom de maître à l'S, et les créations d'Albert Durer ou de Lucas de Leyde, qu'il copia d'ailleurs fréquemment.

On a déduit de certains mots d'une tournure bruxelloise qui se rencontrent dans les pièces de cet artiste, et un peu légèrement aussi de ce qu'un Amour qui orne une fontaine y lance de l'eau à la façon du « plus vieux bourgeois de Bruxelles » que le maître S serait originaire de cette ville. Mais il était incontestablement Flamand et sans doute orfévre, puisqu'il existe des nielles de sa main. En dépit de leur tournure archaïque, les œuvres du maître S ne datent que du premier tiers du XVI[e] siècle. Ce fut évidemment un grand travailleur, car ses planches se chiffrent par centaines. On les rencontre parfois dans des manuscrits, ornées de bordures de fleurs et d'insectes, dans le style des miniatures. Bruxelles, Liége et Cologne sont riches en œuvres du maître S.

S'il est permis, comme le fait Passavant, de donner pour élèves au maître bruxellois les graveurs désignés par des marques figurées et par les initiales C. P. et H. C. P., sur des sujets de sainteté provenant du monastère de Saint-Trond et qui représentent, outre ce patron, saint Guibert et d'autres saints vénérés dans le pays de Gembloux, S ne transmit à ses élèves qu'une partie de son talent.

École néo-italienne. — Les traditions nationales allaient d'ailleurs s'affaiblissant sous l'influence italienne. Coxcie et Van Orley se forment à l'école de Raphaël, où les graveurs eux-mêmes iront s'inspirer. L'école d'Anvers, dont toutes les forces artistiques se groupent dans ce faisceau puissant de la gilde de Saint-Luc, n'avait produit aucun graveur sérieux pendant les premières années du xvi[e] siècle. On ne possède rien du *print snyder,* Jean Wauters, admis franc-maître en 1509 et qui eut des apprentis. Joachim Patenier, le Dinantais, établi à Anvers et dont Durer nous a laissé le portrait, n'est pas l'auteur du paysage que lui attribue le catalogue Camberlyn et qui est l'œuvre du Français Dupérac. Quentin Metsys, le génie proéminent de l'école anversoise à cette époque, ne se présente pas comme graveur, et son neveu Corneille cherche avant tout à égaler Marc Antoine dans ses interprétations de Raphaël ou de Michel-Ange, tandis que son contemporain Corneille Bos se sacrifie plus complétement encore à l'art ultramontain.

L'enthousiasme du Liégeois Lambert Lombard pour l'Italie n'éclate pas moins dans ses compositions que dans ses écrits. Plus épris encore de l'antiquité que des maîtres romains, il avait, au dire d'Hubert Goltzius, son élève, *déchassé les mœurs barbares et ramené en ces régions la vraie science,* et c'est en termes identiques que Van Mander nous parle de Pierre Coeck d'Alost, élève de Van Orley, un autre contempteur « du goût moderne. »

Gardons-nous pourtant de voir en Lombard ou en Pierre Coeck des imitateurs vulgaires. Si le premier ne fut point graveur lui-même, il fournit à son élève Lambert Suavius, Liégeois comme lui, d'excellents modèles rendus d'un burin expressif. On doit à Suavius un admirable portrait de Granvelle. Sa taille très-courte serre de près la forme et dans ses compositions il égale parfois le grand style italien.

Pierre Coeck, qui fut peintre en titre de Charles-Quint, sculpteur de grand mérite comme l'attestent sa cheminée et le géant d'Anvers, peintre verrier, architecte, écrivain et éditeur, exécuta une suite de planches publiées en 1533, où il retraça magistralement les mœurs des Turcs. Cette suite, d'une haute rareté et dont le seul exemplaire complet repose au Musée britannique, nous montre un artiste de première valeur. Son contemporain Vermeyen, dont le nom latinisé devint Maius, eut comme lui l'honneur de travailler pour l'empereur, et c'est d'après ses cartons, encore conservés à Vienne, que furent exécutées deux fois les tapisseries de la conquête de Tunis. Vermeyen travaillait à Bruxelles et mit au jour quelques

estampes intéressantes et rares, notamment un portrait équestre du prince Philippe à son entrée à Bruxelles.

LES ANVERSOIS; FLORIS ET SON ÉCOLE. — Mais l'école anversoise régnait sans partage. Héritant du grand style de Lombard non moins que de ses prédilections italiennes, François de Vriendt, plus connu sous le nom de *Floris*, forma à lui seul plus de cent élèves. On ne peut lui attribuer avec certitude qu'une seule estampe, sujet allégorique daté de 1552, où l'on voit Pallas entourée de peuples vaincus, mais il exerça sur la gravure une influence considérable par les nombreux dessins qu'il fournit aux graveurs. Balthasar Sylvius (Vanden Bosch), Pierre Furnius, Corneille Cort, et surtout Jérôme Cock furent ses principaux interprètes.

Mieux connu encore comme éditeur que comme graveur — malgré les éloges que lui donne Vasari en cette dernière qualité — Jérôme Cock avait fait en Italie un long séjour sans y perdre ses prédilections flamandes. Fixé dans sa ville natale, il publia de nombreux ouvrages s'adressant aux masses dans un langage nouveau qui contrastait par sa simplicité avec la pompeuse dialectique de ses contemporains. Reprenant, après plus de cinquante ans, les œuvres de Jérôme Bos pour les confier au burin de Pierre Vander Heyden (Petrus Myricinis), vulgarisant les sujets humoristiques de Breughel, il publia aussi des vues du pays d'après Hans Bol, des marines gravées par F. Huys, des architectures de De Vriese et des ornements du Florentin Battini.

Cock, dont la maison était enseignée *aux Quatre vents*, fait sur son nom de fréquents jeux de mots qu'il entremêle de sentences philosophiques ou pieuses, tirées des auteurs latins ou de l'Écriture: *Laet de Cock Coken omt volck's willen; houdt de Cock in eeren*, alternant avec cette invocation fréquente *Spaert Heere u volck!* « Épargne ton peuple, Seigneur! » placée à la fin de ses ouvrages comme un cri d'angoisse et d'espoir au milieu des douleurs de la patrie.

Cock a toujours soin de souligner par des inscriptions le sens des sujets qu'il donne à la foule. Lorsque tel père assiste avec son fils à l'éventrement d'une baleine dont les flancs laissent échapper des poissons de toute grosseur, on lui fait dire : « Regarde, mon fils, je sais par expérience que les gros poissons mangent les petits. » *Siet sone, dit hebbe ick zeer langhe gheweeten, dat die groote vissen de cleyne eten*. Et, pour ne pas multiplier les exemples, la *Cuisine grasse* opposée à la *Cuisine maigre*, la *Bataille des tire-lires et des coffres-forts*

font éclater en contrastes frappants l'exploitation des petits par les grands, des maigres par les gros. L'on songe alors involontairement à cette cruelle satire que le même Breughel, vulgarisé par Cock, peint sous la forme des « pêcheurs d'âmes, » dans son tableau du musée d'Amsterdam.

Quoique les qualités de Breughel ne fussent pas toujours visibles dans les estampes de Myricinis, ces pièces n'en avaient pas moins un grand succès, même à Paris, où elles étaient republiées avec un texte français. Une place très-honorable appartient encore dans cette école au Malinois Hans Bol, qui nous peint avec science et conscience les campagnes pittoresques des bords de la Meuse.

N'oublions pas de mentionner enfin une œuvre capitale sortie des presses de Cock, la Pompe funèbre de Charles-Quint, publiée en 1559 et gravée par les frères De Deutecum, auxquels on doit aussi la gravure de plusieurs cartes de Mercator.

Cock mourut en 1570. Sa veuve publia une admirable suite de portraits d'artistes qu'il avait fait graver par Wiericx et d'autres maîtres, et que Lampsonius accompagna d'un texte latin sous le titre de *Pictorum aliquot celebrium Germaniæ Inferioris effigies*. Cock lui-même est représenté dans cette suite. C'est une belle et grave physionomie d'artiste. Le maître s'est peint tenant une tête de mort qu'il désigne de l'index de la main droite.

Corneille Cort, Hollandais d'origine, qui fut au nombre des élèves de Cock, eut l'honneur de devenir, en Italie, le fondateur d'une école célèbre, d'où sortirent les Carrache et les Tibaldi. Il mit au jour des planches d'un travail tout nouveau, à longues tailles courbes entre-croisées, qui trouva plus de faveur qu'il n'en méritait peut-être.

La fin du XVI[e] siècle fut illustrée, en Belgique, par une école brillante de graveurs. Deux De Jode, quatre Collaert, quatre Galle, trois Wiericx, deux Mallery, se forment les uns les autres, se transmettent le talent comme un bien de famille, arrivent à un degré d'adresse qui donne à la gravure des aspects imprévus. Martin de Vos, l'élève le plus fécond de Floris, le Brugeois Vander Straeten, plus connu sous le nom de Stradanus, livrèrent à ces maîtres, assez justement qualifiés de *machinistes*, des centaines, voire des milliers de sujets, toujours reproduits avec conscience, sinon avec goût, et qui trouvaient dans nos provinces et en Espagne un grand débit. Les sujets mystiques tiennent la plus grande place dans cette imagerie, dont on a pu dire avec raison qu'elle exprime souvent « les idées morales sous des formes impudiques. »

Une mention spéciale est due à l'éditeur anversois Huybrechts, *Huberti, de Sancto Huberto,* pour la propagation des pieux emblèmes tant affectionnés sous le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle et dont nous avons décrit quelques spécimens dans nos *Images populaires flamandes* (Liége, 1869). Rappelons la nef de l'Eglise militante, *Navis Ecclesiæ militantis,* voguant sur la *Mer d'adversité,* ballottée par les vents du *Monde,* de la *Chair,* du *Diable* et de l'*Hérésie,* ayant le pape pour veiller au *gouvernail de la Constance,* le cardinal à l'*ancre du Salut,* le *Zèle catholique* costumé en jésuite, dans les haubans, le prêtre commandant à la manœuvre par le porte-voix de la *Parole divine,* le tout pour combattre les hérétiques, les politiques et les schismatiques avec des canons lançant à pleine volée la *Prière* et la *Foi.* Corneille Galle représentait le Christ revêtu de l'habit des jésuites tel qu'il était apparu à la dévote Marine d'Escovar et tel qu'il voulait être peint avec l'approbation de l'inquisition de Valladolid, tandis que Wiericx réunit sous un même portique le Christ et Philippe II !

Nous ne pouvons étudier ici la valeur particulière des artistes qui concouraient à la publication des estampes nombreuses du temps et qu'il n'est pas toujours aisé de différencier. La forme, d'ordinaire un peu ronde, ne se ressent plus des aspérités de l'école de Floris. Le type est généralement gracieux, et le véritable talent de ces praticiens ressort de la comparaison des dessins originaux avec les reproductions gravées. Une abondante lumière circule dans ces planches, dont l'effet est excellemment compris sur une indication parfois sommaire du dessinateur.

Peu de maîtres ont poussé plus loin que les Wiericx cette science consommée de l'outil qu'ils avaient acquise dès l'enfance, comme nous l'apprennent de trompeuses copies d'après Durer exécutées par Jérôme à l'âge de 12 ans et par Jean dans sa quinzième année. Non moins consciencieux qu'habiles, ils ont laissé des portraits d'un grand caractère et dont plusieurs sont d'une beauté rare. Ils firent à la fois les effigies de Philippe II, de Guillaume d'Orange, d'Albert et Isabelle, d'Henri III et d'Henri IV, d'Élisabeth d'Angleterre et d'Alexandre Farnèse. M. Alvin n'a point reculé devant la tâche presque surhumaine de décrire une à une toutes les pièces de l'œuvre des Wiericx qui se monte à plus de deux mille estampes. Quant à la dynastie des Galle, elle suit toutes les phases de la gravure jusqu'à Rubens, en passant par Otto Venius, qui donna, à son tour, un vif aliment aux maîtres du burin par ses emblèmes d'amours presque aussi alambiqués que ceux des Wiericx.

Maniéristes. — Parallèlement à cette école que les continuateurs de Floris alimentaient en quelque sorte exclusivement, s'illustraient en Allemagne une série de maîtres belges qui suivirent de près la fortune des Spranger, des de Winghe et des Witte à la cour de Bavière, après avoir complété leur éducation à l'école italienne. L'on voit ainsi les Bruxellois Jean, Raphaël et Gilles Sadeler, comblés d'honneurs à la cour de Munich, faire retentir l'Europe de leur renommée en gravant les maîtres les plus illustres du temps, parmi lesquels il faut comprendre l'Anversois Spranger, devenu peintre de l'empereur Rodolphe et dont les compositions ondoyantes ne sont dénuées ni de souffle ni de grandeur en dépit de leur excessif maniérisme.

La gravure arrive, avec les Sadeler, à son extrême développement mécanique. La taille se courbe et s'enfle aux endroits de courbure, amenant des effets heurtés, mais parfois séduisants. Les Sadeler ont laissé de beaux portraits, et si l'on peut se montrer sévère pour les exagérations de l'école maniériste de Spranger, l'on ne peut méconnaître qu'elle contribua considérablement, à l'étranger, à la gloire du nom belge.

Vers la même époque, nous trouvons à Francfort les deux Liégeois Théodore et Jean-Théodore de Bry, égalant presque les petits maîtres allemands par la délicatesse de leurs travaux et encadrant plus d'une fois dans leurs riches ornements des sujets allégoriques qui disent assez le motif de leur séjour en Allemagne. C'est ainsi que nous voyons le duc d'Albe escorté de tous les fléaux ; le *Capitaine Prudent,* sous les traits de Guillaume le Taciturne, etc. Jean-Théodore de Bry le fils, qui mourut dans les premières années du XVII[e] siècle, ne revint point au pays.

Rubens. — Son école. — Quand Rubens apparut sur la scène artistique, tout semblait favoriser l'essor de son génie. Environné de praticiens habiles, il trouvait dans toutes les directions des appuis également puissants et, déjà commencée, la réaction que son génie devait accomplir. La puissante école de graveurs qui se constitua sous ses inspirations devait donner à l'art flamand un éclat non moins vif que la peinture elle-même et devenir la vulgarisatrice la plus puissante de la gloire du maître.

Rubens attachait un grand prix à être bien gravé ; il vérifiait avec un soin scrupuleux les planches exécutées d'après ses œuvres et en retouchait les premières épreuves. Il exécuta même souvent, expressément en vue de la gravure, des grisailles d'un effet mordant et d'une fermeté de ligne qui font de ces produits des œuvres fort estimées. Il astreignait rarement ses graveurs ou lui-même à une transcription textuelle, et on le voit fréquemment modifier, dans ses réductions, des personnages ou des accessoires de l'œuvre originale. De leur côté, fort habiles, ses graveurs savaient faire un mélange heureux de l'eau-forte et du burin pour arriver à l'effet du maître. Schelte à Bolswert, originaire de la Frise, et qui travailla le plus près de Rubens, n'a pas exécuté, d'après lui, moins de 65 planches. Paul du Pont (Pontius) en a exécuté 39, Lucas Vorsterman 46, Witdouck 15, A. Voet 26, P. Soutman 14, Guillaume Panneels 36, Lommelin 27, Corneille Galle jusqu'à 115 ! Ces estampes n'ont pas

toutes une égale importance, mais plusieurs joignent à l'effet le plus puissant l'exécution la plus magistrale.

Schelte à Bolswert doit occuper la première place pour la science du procédé. Nul n'a possédé mieux que lui la correction et la fermeté du trait. Pontius, plus fin, s'élève parfois au même niveau. Vorsterman, s'inspirant des effets du Hollandais Soutman, qui eut un certain temps des conseils de Rubens, arrive à des effets brillants par un mélange de pointe et de burin qui n'est pas toujours exempt de sécheresse.

Rubens ne se contenta pas de faire graver ses propres œuvres. Il fit encore reproduire sous ses yeux la Cène de Léonard de Vinci, qu'il avait dessinée à Milan, et plusieurs copies du Titien. Il s'essaya même à l'eau-forte, et on lui attribue cinq planches, dont une seule peut être envisagée comme authentique. C'est une *Sainte Catherine* debout sur les nuages, gravure remarquable dont le faire s'écarte de toutes les reproductions du maître et qu'il est permis de qualifier de chef-d'œuvre quel qu'en puisse être l'auteur. Enfin, à l'instar d'Albert Durer, Rubens voulut faire tailler dans le bois des dessins exécutés directement par lui sur la planche même, et dans la gravure desquels Christophe Jegher, d'origine allemande, sut se montrer digne d'une si haute association et digne aussi de ses prédécesseurs du XVIe siècle.

La grande école des graveurs de Rubens ne fut pas appelée seulement à faire connaître au monde les œuvres du maître, elle vint rehausser encore aux yeux de tous la valeur de ses collaborateurs illustres : Van Dyck, Jordaens, Van Thulden, Van Diepenbeke, Snyders, C. Schut, etc. On vit ainsi le burin vigoureux de Bolswert ou de Pontius s'assouplir à toutes les élégances de Van Dyck et élever certaines de ses compositions — bien inférieures cependant à celles de Rubens — au niveau de celles-ci par la seule puissance du génie de leurs interprètes. Le *Couronnement d'épines* et le célèbre Christ en croix dit *Christ à l'éponge*, gravé par Bolswert d'après le tableau de l'église Saint-Michel à Gand, sont des chefs-d'œuvre de gravure devant lesquels on peut oublier les toiles originales. La dernière de ces deux planches offre ceci de particulier que le graveur, avant de terminer son œuvre, eut à faire disparaître la main de saint Jean posée sur l'épaule de la Vierge dans le tableau original. Deux fois remise, cette même main fut deux fois enlevée.

Jordaens aussi fut supérieurement interprété par les graveurs, et l'on ne peut rien voir de plus charmant que la célèbre planche de

ɔolswert : *Soo d'oude songen, soo pepen de jongen,* « Comme chantent es vieux, sifflent les jeunes ».

Et pourtant, malgré l'incontestable mérite des interprètes, nulle eproduction de Van Dyck n'approche des eaux-fortes originales du eintre. Son génie ne se manifeste pas plus puissamment, même ns ses toiles. Plus tard, ces incomparables eaux-fortes ont été rises au burin, du vivant même du maître, par ses graveurs favoris classées dans la célèbre *Iconographie*, collection de portraits ommes et de femmes illustres du XVII[e] siècle, dont les dessins cupèrent pendant plusieurs années. Comme Rubens, Van Dyck cuta spécialement, pour les graveurs de l'Iconographie, des ports en grisaille et des dessins sur papier teinté qui ont acquis une nde valeur. Le nombre des planches de l'Iconographie est iable. Nous connaissons en tout 185 portraits ayant servi aux ze éditions qui se suivirent de 1632 à 1759.

es eaux-fortes de Jordaens, au nombre de cinq, sont franches et ineuses comme ses peintures. Van Thulden reproduit en graveur oit 58 compositions de l'*Odyssée* du Primatice qui ornaient autres le palais de Fontainebleau. Ce recueil eut deux éditions, en 1633 en 1634. Le même artiste fit paraître à Anvers, sous le titre de : *mpa triumphalis introitus Ferdinandi Austriaci Hispaniarum infantis* :., *in urbem Antverpiam*, la série complète des décorations érigées à nvers, d'après les dessins de Rubens, pour l'entrée du cardinalıfant, et que la mort du peintre suivit de près.

Abraham Van Diepenbeke n'a laissé qu'une merveilleuse petite lanche : *Un paysan avec un âne,* pièce rarissime, tandis que Coreille Schut, au contraire, faisait à l'eau-forte des centaines de maones avec l'enfant Jésus et d'autres sujets traités d'une pointe cercée. Enfin, Érasme Quellin, qui survécut trente-huit années à ɔn maître, contribua à faire respecter jusqu'au bout les traditions e Rubens, secondé par Richard Collin, graveur bruxellois et quelues autres maîtres respectables.

Le paysage fut illustré, sous l'influence de Rubens, par Lucas Van den, le genre par David Teniers, non moins habile comme graveur ue comme peintre, quoiqu'il n'atteignît jamais l'éminence de son ontemporain Van Ostade. D'autre part, Jean Fyt (1606-1661) et ierre Boel (1625-1680), Anversois l'un et l'autre, demeurent sans ivaux comme animaliers.

LES BELGES A L'ÉTRANGER.—Si, après Rubens, l'école produisit encore quelques euvres dignes d'admiration, le maître avait à ce point absorbé à son profit exclusif

les facultés et l'énergie de ses collaborateurs, qu'une décadence rapide devait suivre sa disparition. D'autre part, Louis XIV, à qui l'on n'a point encore pardonné d'avoir qualifié de *magots* les paysans de Teniers, se montra de bonne heure un protecteur éclairé des arts. La France possédait des amateurs passionnés de gravures et le goût prononcé du Roi-Soleil pour les estampes se dît assez par la fondation d'une calcographie nationale en 1670. Paris était devenu ainsi un centre excellent pour les graveurs, et l'on vit successivement s'y fixer Pierre Van Schuppen, né à Anvers en 1623, qui fut le meilleur élève de l'illustre Nanteuil, Nicolas Pitau, né à Anvers en 1634, et Gérard Edelinck, de la même ville (1640), formé à l'école de Corneille Galle et dont le talent ne tarda pas à se faire jour sous la direction de Poilly. La calcographie utilisa largement tous ces maîtres. Un logement au Louvre et le titre de premier graveur avaient été accordés à un autre graveur belge, le Liégeois Natalis, formé à l'école de Bloemaert, le maître des Bolswert et lui-même élève de Floris. Lorsque le brevet parvint à Liége, l'artiste venait d'expirer, et Sandrart, qui écrivait en ce moment ses biographies, n'hésita pas à escompter les succès de Natalis en France disant qu'il y vécut « en tout honneur et respect. » L'empereur Léopold, dont Natalis avait fait le portrait en 1658, renouvela pour lui l'acte de condescendance de Charles-Quint pour le Titien en ramassant un de ses outils. « Souviens-toi, » lui dit-il, « qu'un empereur t'a servi. »

Les noms de Pitau, Vermeulen, son élève Jacques Coelemans, P. Van Schuppen et Gérard Edelinck, d'Anvers; A.-F. Baudouins, Jean Vander Bruggen, Valentin Lefebre, de Bruxelles; Gérard Lairesse, de Liége, se rattachent aux œuvres les plus considérables de la gravure, à la fin du XVIIe siècle. Pitau grava les plus beaux tableaux de Philippe de Champagne; Vermeulen a laissé d'admirables portraits. Van Schuppen fut admis à graver six fois le portrait de Louis XIV, deux fois celui de Mazarin, du président Séguier, de Christine de Suède, tandis que Jacques Coelemans gravait à Aix, en Provence, la célèbre galerie Boyer d'Aguille et que Gérard Edelinck, comblé d'honneurs par Louis XIV, donnait au monde plus de trois cents portraits dont il est fréquemment lui-même le dessinateur et dans lesquels il éclipse presque la gloire de Nanteuil.

Jean Vander Bruggen, tantôt à Paris, tantôt en Hollande ou à Vienne, faisait connaître les œuvres de Raymond Lafage, et Valentin Lefebre reproduisait, comme nul ne l'avait fait avant lui, les œuvres les plus considérables de Titien et de Paul Véronèse, tandis que Baudouins et Vandermeulen célébraient en parfaits courtisans les victoires des Français dans les Pays-Bas. Lairesse, fixé en Hollande, se montrait excellent graveur dans de nombreux sujets allégoriques et mythologiques.

On le voit, ce n'était point au profit de la Belgique que ses enfants s'illustraient. Edelinck légua à l'école française ses procédés de gravure, dans lesquels il eut l'honneur, disent ses biographes, de substituer la taille en losange à la taille carrée. A proprement parler, l'école flamande n'existait plus.

La décadence. — Robert Van Audenarde, de Gand (1663-1743), dont le talent eût pu exercer une influence considérable sur la gravure, ne revint au pays natal qu'après avoir passé en Italie la partie la plus active d'une longue existence, au service du cardinal

Barbarigo. Élève de Maratti, ses types néo-italiens n'avaient point les qualités qu'il fallait pour provoquer chez nous un mouvement artistique. Son élève Pilsen, Gantois comme lui, fit preuve d'assez de caractère dans une planche de l'Inauguration de Marie-Thérèse et dans la *Conversion de saint Bavon* d'après Rubens; enfin les œuvres d'un autre Gantois du nom de Spruyt (1727-1801) ne sauraient être citées que pour prouver à quel point s'étaient perdues les grandes traditions de l'art.

A Bruxelles, Augustin Coppens dessinait d'après nature et gravait à l'eau-forte, avec un talent réel, un recueil de vues de Bruxelles ruiné par le bombardement de 1695, et, après lui, les frères Van Orley, Jean et Richard, et J.-L. Krafft reprenaient le même motif avec beaucoup moins de bonheur.

Richard Van Orley fut pourtant un graveur estimable. Formé, dit-on, par un père et un oncle artistes obscurs, il eut l'honneur de graver, d'après Rubens, la dernière planche qui se ressentit des traditions de la grande école : *la Chute des réprouvés*, dont la peinture est à la Pinacothèque de Munich. Par contre, les compositions allégoriques et mythologiques des Van Orley sont bien pesantes, comparées aux compositions analogues de l'école française.

Pierre Martenasie, d'Anvers (1729-1789), étudia avec succès à Paris sous Lebas et devint plus tard professeur à l'Académie d'Anvers. Une estampe qu'il exécuta d'après Boucher : *Pan et Syrinx,* et qu'il dédia à son ami de Busscher fils, de Bruxelles, fut publiée à Paris. Elle se soutient à côté des œuvres analogues de De Larmessin. A Paris même, les deux De Marteau, de Liége, Gilles et Gilles-Antoine, se créaient une vogue légitime par un genre de gravure qui imite à faire illusion le dessin au crayon noir ou de couleur. Leurs planches, exécutées d'après Boucher, Van Loo et d'autres peintres à la mode, sont évidemment ce que l'on fit de mieux et servent encore de modèles de dessin dans quantité d'écoles de France. Gilles-Antoine De Marteau, neveu, ne mourut qu'en 1806.

Antoine-Alexandre Cardon, de Bruxelles, né en 1739, grava avec assez d'adresse la *Signature du contrat,* de Watteau, *le Bain rustique* de la galerie d'Arenberg et le portrait de Joseph II de Herreyns. Son fils Antoine ne mourut à Londres qu'en 1813, après s'être entièrement assimilé les procédés anglais de l'époque. Un autre Belge, du nom de J.-J. Vanden Berghe, s'était fixé à Londres et y obtenait une certaine vogue. Le peintre A.-B. de Quertenmont, directeur de l'Académie d'Anvers, sa ville natale (1750-1835), lui confia un cer-

tain nombre de planches du grand recueil de portraits des membres des États de Brabant qu'il fit paraître en 1790. Nous ne trouvons point d'autre nom belge au bas des planches de cette collection.

De Quertenmont grava quelques belles eaux-fortes d'après Van Dyck, et les dessins originaux de ses portraits des membres des États de Brabant, conservés à la Bibliothèque royale, le font connaître comme un excellent dessinateur.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE. — Hunin à Malines et Léonard Jehotte à Liége donnèrent, sous l'empire, un certain nombre de planches de monuments et de portraits. Jehotte fit, entre autres, celui du premier consul et du houilleur Goffin, mais ce n'étaient plus là que de bien insignifiantes manifestations d'un art qui avait donné à la patrie quelques-uns de ses plus grands artistes.

Le 19 juillet 1820, un arrêté royal appelait à la direction du cours de gravure de l'Académie d'Anvers, M. J.-C. de Meulemeester de Bruges. Cet artiste s'était formé à Paris sous Bervic et avait passé, à Rome, une vingtaine d'années employées exclusivement à dessiner les Loges de Raphaël. De Meulemeester ne put réaliser le projet de reproduire ses dessins par la gravure. Lorsqu'il mourut en 1836, quatre livraisons à peine avaient vu le jour. Ce ne fut qu'en 1852 que parut la suite complète des Loges de Raphaël à peine retouchées. Entreprise regrettable, non moins pour l'éditeur que pour la mémoire d'un artiste que son talent et son caractère rendaient également estimable.

De Meulemeester eut à l'Académie d'Anvers une vingtaine d'élèves dont le plus sérieux fut Erin Corr, qui devint professeur à son tour en 1832 et qui conserva ses fonctions jusqu'à sa mort en 1862. Les travaux de Corr sont nombreux et variés. Il composa et grava le premier diplôme de l'ordre de Léopold, grava en plusieurs feuilles la tour de la cathédrale d'Anvers, exécuta, d'après Van Dyck, *le Christ expirant sur la croix,* d'après Wappers, le portrait de Léopold Ier, d'après Scheffer, le portrait de la reine Louise-Marie, etc. Sa dernière œuvre fut la *Descente de croix* d'après Rubens; elle a été récemment terminée par M. Franck avec beaucoup de succès.

A Bruxelles, la lithographie introduite par M. Jobard vers 1820 et cultivée avec un rare bonheur par Madou, Lauters, Fourmois, etc., restreignit considérablement le champ de la gravure. En 1836, la grande vogue étant passée, M. Dewasme, le directeur de l'établissement lithographique, proposa au gouvernement de créer une école-

elier de gravure qui fut effectivement constituée par un arrêté oyal du 23 juillet. On attacha à l'établissement, comme professeurs e dessin, MM. Vander Haert et Lauters, comme professeurs de gravure MM. Calamatta et Henri Brown, le premier pour la gravure ur cuivre, le second pour la gravure sur bois. Cet atelier fut annexé l'Académie de Bruxelles, avec les mêmes professeurs, en 1848.

Tous les graveurs que possède encore la Belgique, tous ceux qui e sont produits avec succès depuis 1830, Verzwyvel, Bal, Michiels, Vildiers, etc., à Anvers, Franck, Desvachez, J.-B. Meunier, L. Flaeng, Demannez, Biot, Falmagne, Danse à Bruxelles, sont les lèves de Corr et de Calamatta. La présence du grand artiste italien la tête de l'école bruxelloise en fit un moment la première de l'Europe. Les élèves de Calamatta furent appelés à collaborer avec leur maître à plusieurs grands ouvrages publiés à l'étranger : *les Galeries e Versailles*, *la Galerie de Florence*, etc. Le groupe des graveurs ruxellois entreprit également en 1851, sous la direction de Calamatta, un recueil de portraits intitulé : *Musée historique belge*, dont il arut dix planches supérieurement exécutées. A l'école de gravure ur bois où M. W. Brown fut appelé à succéder à son frère après le épart de celui-ci pour Anvers, vinrent se former MM. Pannemaeker, es frères Doms, Vermorcken, Ligny, Puttaert, Duverger, etc., dont e talent fut mis à profit pendant un certain nombre d'années pour es publications de luxe des éditeurs Jamar, Hen, etc., et par le gouvernement pour une collection d'images publiées sous le nom de *Musée populaire de Belgique*. Mais, soit que l'esprit d'entreprise fît défaut, soit pour tout autre motif, nos graveurs sur bois furent contraints d'aller se fixer à l'étranger. Pannemaeker est aujourd'hui professeur à l'école des beaux-arts de Paris. A l'Académie d'Anvers, M. Vermorcken dirige le cours fort déserté de gravure sur bois. Il serait actuellement difficile d'entreprendre en Belgique une publication illustrée de quelque importance sans avoir recours à l'étranger.

L'école de gravure de Bruxelles cessa d'exister en 1861. Nous gnorons le motif de cette suppression. La Belgique n'a plus d'éditeurs d'estampes, et les gravures qui y voient le jour de loin en loin sont commandées par le gouvernement ou par la Société pour l'encouragement des beaux-arts d'Anvers, pour être offertes en prime aux souscripteurs aux loteries des expositions triennales de Bruxelles et d'Anvers.

Le gouvernement encourage directement les graveurs en taille douce par voie de subsides, système qui a provoqué la création d'un

certain nombre de planches. Par contre, aucun graveur ne s'est adressé spontanément au public pour lui offrir la reproduction d'une œuvre aimée, et l'on prévoit le jour où la Belgique ne trouvera plus, parmi ses nationaux, de représentants d'un art si propre à faire pénétrer dans les masses l'amour du beau.

Beaucoup de peintres se sont essayés avec succès au travail de l'eau-forte et les collectionneurs recherchent déjà à grand prix les planches de Gallait, Leys, Wappers, Lamorinière, Hamman, Lies, etc., devenues fort rares. Une société d'aquafortistes s'est récemment (1874) fondée à Bruxelles sous le patronage de S. A. R. madame la comtesse de Flandre. Les premières publications de ce groupe d'artistes font bien augurer de l'avenir de l'entreprise.

Bibliographie. — Une histoire complète de la gravure et des graveurs en Belgique est encore à faire. Un grand nombre d'auteurs, par contre, ont publié le fruit de leurs recherches sur certains maitres et certaines époques. Leurs articles ont été insérés dans les *Bulletins* de l'Académie de Belgique, la *Revue universelle des arts*, le *Messager des sciences historiques*, *de Vlaamsche School*, etc. Les sources principales à consulter sont : Bartsch, *Le peintre-graveur*, Vienne, 1803-1821, 21 vol. in-8°; J.-D. Passavant, *Le peintre-graveur... jusqu'à la fin du* XVI[e] *siècle*, Leipzig, 1860-1864, 6 vol. in-8°; Ambr.-Firmin Didot, *Essai sur la gravure sur bois*, Paris, 1859 et 1863; W.-V. Ottley, *An inquiry into the origin and early history of Engraving*, London, 1816, 2 vol. in-4°; Weigel und Zestermann, *Die Anfänge der Druckerkunst*, Leipzig, 1866, 2 vol. in-fol.; J. Renouvier, *Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas et en Allemagne jusqu'à la fin du* XV[e] *siècle*, Bruxelles, 1860; *Documents iconographiques de la Bibliothèque royale:* 1[re] série, *Les Bois* par MM. Alvin, C. Ruelens, H. Hymans, J. Petit et Édouard Fétis; L. Alvin, *Les grandes armoiries de Charles de Bourgogne*, Bruxelles, 1859; C. Ruelens, *La légende de saint Servais*, document inédit *pour l'histoire de la gravure en bois*, Bruxelles, 1873; H. Hymans, *Les Images populaires flamandes au* XVI[e] *siècle*, Liége, 1869; Georges Duplessis, *Les merveilles de la gravure*, Paris, 1869, 1 vol. in-8°. *Die Holzschnitte des 14 und 15. Jahrhunderts im Germanischen Museum zu Nürnberg*, Nürnberg, 1875, in-folio.

XXV

LES EXPOSITIONS DES BEAUX-ARTS

DEPUIS 1830.

Par M. JEAN ROUSSEAU,
Secrétaire général de la Commission royale des monuments

Il nous serait impossible de donner ici un compte rendu, même sommaire, des expositions qui se sont succédé dans notre pays pendant quarante-cinq ans. Nous nous bornerons à esquisser les différentes phases de notre mouvement artistique, telles que ces expositions les ont révélées.

Jusqu'à la veille de 1830, nos artistes sont encore partagés en trois camps. C'est d'abord l'école de David, qui, faisant abstraction de toute nationalité dans l'art, croyait le régénérer en le ramenant à la reproduction des types antiques, et se berçait de l'espoir, éternellement déçu, qu'il était possible de faire du grec en France et même en Flandre. — Un autre groupe d'artistes, sans reculer jusqu'aux Grecs, n'osait pas davantage être Belge, et suivait les traditions italiennes de la renaissance. — Enfin, venaient Herreyns, Ommeganck et leurs élèves, seuls fidèles aux tendances et aux procédés de l'ancienne école flamande. En 1830, ce fut cette école nationale qui l'emporta décidément sur les deux autres, et la même année qui vit se fonder l'indépendance de la Belgique put saluer aussi la renaissance d'un art vraiment belge.

Il faut rendre à un peintre qui vient de mourir, Gustave Wappers,

l'honneur d'avoir été le promoteur de cette grande révolution d'ateliers. Il serait assez difficile aujourd'hui de s'expliquer l'émotion et l'enthousiasme soulevés par le tableau de l'artiste, *le Dévouement du bourgmestre Vander Werf;* la toile, si on la revoyait, semblerait très-probablement théâtrale d'allure, molle d'exécution; à coup sûr reste-t-elle fort loin, et comme vie et comme pittoresque, d'un autre tableau de Wappers qui nous est heureusement resté, *une Journée de septembre*, et qui aujourd'hui encore peut compter parmi les pages remarquables de l'école moderne. Mais le *Vander Werf* avait le mérite de donner à des besoins d'indépendance artistique, encore vagues et mal définis, un programme d'une parfaite netteté et d'une certaine grandeur. Pour la forme, il s'agissait de retrouver à la fois la palette éclatante, le dessin souple et vivant de l'école de Rubens. Pour le fond, on se proposait de faire servir cette belle langue des arts, qui se comprend d'un bout de la terre à l'autre, à entretenir ce peuple né d'hier de ses héros, de son histoire, une nation étant forte par son passé comme un arbre l'est par ses racines. Noble mission, que l'art s'est donnée à toutes les grandes époques de l'histoire, que Phidias lui-même remplissait au lendemain de la bataille de Marathon, quand il sculptait, dans les métopes du Parthénon, les combats de Thésée contre les Centaures et des Athéniens contre les Perses. On a essayé de railler de nos jours ce grand art historique, né de préoccupations politiques dont a perdu le souvenir. On ne songe pas assez qu'un peintre est soumis à la même loi que les autres hommes, qu'il ne vaut que par les services qu'il rend. Se figurer qu'il n'a d'autre mission que de bien peindre serait admettre qu'un orateur n'a d'autre devoir que de bien parler.

Quoi qu'il en soit, le mouvement était à peine indiqué que tous les talents jeunes s'y ralliaient. Chaque début était une adhésion. D'abord, c'était Leys, entrant en scène en 1833 avec un *Massacre d'Anvers par les Espagnols* qui, dès le premier jour, attirait l'attention sur le peintre; quand, dans ses dernières années, Leys traitait de grands sujets historiques, il ne faisait que revenir à la vocation de sa jeunesse. De Keyser, à son tour, apportait un puissant renfort au parti nouveau avec ses succès populaires de la *Bataille des Éperons d'or* et du *duc Jean à Woeringen*. Puis venaient De Caisne avec ses *Belges illustres*, Mathieu avec sa *Mort de Marie de Bourgogne*, et enfin, un peu plus tard, Gallait et de Biefve, l'un avec son immense succès de *l'Abdication de Charles-Quint* dont le *Compromis des nobles* de l'autre devait profiter par reflet. Wiertz lui-même, qui se produi-

sit pour la première fois au salon de 1839, vint consolider le triomphe de la nouvelle école, car, s'il ne prit pas pour thèmes des sujets de l'histoire nationale, ce fut avec des types flamands et une couleur apprise à l'école de Rubens, et non dans le style pseudo-antique de David, qu'il peignit sa *Mort de Patrocle.*

Wiertz ne devait pas tarder à s'isoler. Il avait débuté avec toute une série de tableaux comme s'il eût craint de ne pas forcer du premier coup les portes du succès, ses *Trois souhaits,* son *Esméralda,* son *Quasimodo,* son *Christ au tombeau,* son *Patrocle.* En effet, il ne fut pas compris d'emblée. A son *Christ au tombeau* plusieurs critiques préférèrent celui de Duwée, aujourd'hui parfaitement oublié. L'année suivante, il exposa à Anvers ses *Quatre âges de la vie humaine :* la critique fut d'avis qu'il était « tué net » par un De Block qui se voyait à côté, le *Jeu de cartes.* C'est alors que Wiertz peignit, pour se venger, une carotte et des oignons sur lesquels vivait un peuple de fourmis, tableau satirique des peintres du petit genre, et, dès 1842, il exposait tout seul, au temple des Augustins, sa *Révolte de l'Enfer contre le Ciel,* toile de cinquante pieds de haut. On pouvait dès lors l'apprécier tout entier. Un art de mise en scène grandiose, un dessin d'un jet puissant et hardi, l'entente du drame, mais nulle personnalité ni dans le ton ni dans la forme, qui nous rendaient la couleur de Rubens moins son éclat prestigieux, et le dessin de Rubens moins l'énergie et l'esprit de ses accents brusques. Or, on peut se demander si l'art belge eût réalisé des progrès bien sérieux en passant de l'imitation de l'antique à celle de Rubens. C'était sans doute quelque chose que de vivre de son fond et de ne plus emprunter qu'aux maîtres nationaux, mais évidemment ce n'était pas encore là de la vraie indépendance, encore moins de l'originalité.

Gallait fut des premiers à voir l'écueil. Avec moins d'audace ou moins d'ambition que Wiertz, il est, sans contredit, plus foncièrement indépendant. Ce qui distingue son talent, c'est, avant tout, le tact et la mesure. Mais ce talent est personnel. Gallait a su s'ouvrir une voie particulière, et cela tout en restant dans les régions saines et élevées de l'art, sans descendre jusqu'à un réalisme inintelligent, sans s'égarer dans la fantaisie creuse. On l'a souvent comparé à Delaroche, dont il était l'ami. A notre avis, ils n'ont guère de commun que leur spécialité, le drame historique, et la teinte également sombre de leurs thèmes de prédilection. Ici *Lord Strafford marchant au supplice, la Mort de Jane Grey, le Cercueil de Charles I*[er]*, l'Assassinat du duc de*

Guise; là *les Derniers Moments du comte d'Egmont*, les *Têtes coupées*, *Jeanne la Folle*, *le Tasse en prison*, etc. Du reste, une exécution très-différente, une plus grande recherche du style chez Delaroche, une plus grande préoccupation de la vie chez Gallait qui appartient bien à l'école flamande par son étude sincère et serrée de la nature, mais dont le réalisme fin et nerveux ne s'arrête pas à la peau et va jusqu'à l'âme, toujours interrogée avec une ténacité singulière.

Leys, de son côté, profondément original, alors même qu'il rappelait le plus Rembrandt ou Breughel, montrait de quelle façon il faut entendre l'imitation des maîtres, auxquels il n'y a à emprunter que des principes et non des formes. Mais son programme ne fut pas toujours compris, et, tout en ouvrant une nouvelle voie à l'école, il faillit l'entraîner dans une révolution singulièrement rétrograde.

Considérant que la tradition de Rubens était trop mêlée d'éléments latins, Leys voulait rompre avec ce style qui ne recule jamais devant les exagérations et les conventions, du moment qu'on peut en tirer de grands effets. Il voulait qu'on apportât devant la nature la naïveté et le respect des gothiques. Toujours portés à outrer les recommandations du maître, les élèves imaginèrent qu'il n'y avait rien à voir dans la nature que ce que les gothiques y avaient vu, sans comprendre qu'il y a des vérités que ces beaux maîtres eux-mêmes n'avaient pas découvertes et qui n'ont pas échappé à Rubens, ce corrupteur. Les primitifs ont étudié naïvement la nature dans le détail, Rubens a vu l'ensemble; ceux-là ont cherché le caractère et l'expression, celui-ci la vie et le mouvement; la couleur des uns est merveilleuse de richesse et d'harmonie, mais l'autre y a ajouté une lumière éblouissante, des effets dramatiques qu'on ne soupçonnait pas avant lui. Comment ne pas tenir compte de ces progrès et quelle bonne raison donner pour renoncer à de pareilles conquêtes?

Un autre travers de l'école de Leys—et cette école ne s'arrêtait pas aux frontières belges, elle recrutait des adeptes jusqu'en France, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, — ce fut d'introduire, et cela dans des proportions singulièrement exagérées, l'archéologie dans l'art, de sacrifier le drame au décor et l'homme au meuble. Non contents de pousser l'amour du moyen âge jusqu'à loger tout sujet, quelle qu'en fût la date, dans des intérieurs gothiques, de faire d'Hérode un chevalier de la Toison d'or, et de saint Joseph un bourgeois de Bruges, les imitateurs de Leys ont fini par réserver toutes les études, toutes les caresses de leur pinceau à la friperie de leurs costumes et au bric-à-brac de leurs curiosités archaïques,

toujours plus réalisés et plus intéressants que leurs personnages. Ce n'était pas, on peut l'affirmer, de telles puérilités que Leys avait en vue quand il rêvait de ramener l'art belge à la naïveté gothique.

L'école Leys a, du reste, produit nombre d'artistes remarquables : feu Lies, nature distinguée, qui mêlait le goût italien à la bonhomie flamande ; puis MM. Lagye, les frères De Vriendt, Vinck, Hendrickx, etc. Mais en somme, le plus important élève du maître est peut-être encore son neveu, M. Adrien De Braekeleer, qui, au lieu de refaire du gothique, chose aussi difficile que de refaire du grec, s'est contenté d'appliquer les principes des primitifs, leur précision, leur sincérité absolue, leur caractère à l'exécution de thèmes modernes.

Une colonie d'artistes belges, installée à Paris, a paru pendant quelque temps constituer un groupe à part, que ses adversaires qualifiaient railleusement d'*école du gris*. Le mot était mesquin, il n'était guère moins impropre. Pourquoi serait-il défendu de faire gris? Avant d'être une intelligence, un peintre, tout comme un chanteur, est un organe; son œil voit de telle façon plutôt que de telle autre, *A* voit la nature plus en jaune, *B* la verra plus en vert, en bleu, en lilas, etc., d'où l'infinie diversité des reproductions que plusieurs artistes, fussent-ils tous également consciencieux et attentifs, feront du même site. Si donc un artiste voit gris, il n'y a pas à lui en faire un grief, du moment qu'il tient compte de l'échelle des valeurs et des rapports, et l'on sait combien certains maîtres, tels que Corot, sous ce gris qui voile leurs peintures, sont réellement plus colorés que les plus criards enlumineurs. Van Dyck et Velasquez, qui sont des peintres gris, comme Titien est un peintre brun et doré, sont-ils pour cela moins coloristes? Nous avions, il y a quelques années, toute une série de coloristes factices qui se figuraient ressusciter la chaude peinture de Jordaens en assaisonnant tous leurs tableaux d'une sauce rousse, alors fort goûtée; notre colonie parisienne eut peut-être le mérite de se moquer de cette convention, de remontrer que tout corps garde dans l'ombre la couleur spéciale qu'il a dans la lumière, et que lumière et ombre doivent être également francs et solides. Mais rien de moins semblable, d'ailleurs, à une école que ce petit groupe d'artistes, exploitant les genres les plus divers dans les manières les plus différentes, et parmi lesquels nous rencontrons à la fois deux peintres d'élégances mondaines et modernes, MM. Alfred Stevens et De Jonghe, — un peintre de petits sujets Louis XV, feu Coulon, — un talent épris de la couleur et des ajustements de Paul

Véronèse, M. Hamman, — un nouveau Terburg, M. Willems, — un peintre de batailles, M. Louis Paternoster, — un peintre de portraits et de paysanneries, jadis statuaire distingué, M. Van Hove, — un peintre de chiens, M. Joseph Stevens, — et un peintre de singes et de renards, M. Verlat; pour accentuer encore cet ensemble hétérogène, notre colonie française s'est complétée, dans ces dernières années, par deux talents essentiellement flamands, les deux de Cock, et par le chef même du mouvement anversois, M. Gustave Wappers.

Une évolution artistique qu'il importe encore de mentionner est celle qui a paru entraîner quelques-uns de nos peintres d'histoire vers l'Allemagne, tandis que nos peintres de genre tournaient de préférence les yeux vers la France. A la suite des efforts considérables faits par le gouvernement pour ressusciter chez nous la peinture murale, une exposition de grands cartons historiques allemands a eu lieu, en 1862, à Bruxelles; c'étaient des échantillons qu'on nous offrait des travaux remarquables entrepris en ce genre de l'autre côté du Rhin. Mais, malgré des qualités incontestées, les maîtres allemands trouvèrent peu d'écho parmi nous, et le nombre de leurs prosélytes ne paraît pas destiné à s'accroître. La raison en est simple. Il y a eu de tout temps incompatibilité d'humeur entre l'art allemand et le nôtre, l'un essentiellement idéaliste, abstrait, porté aux austérités du dessin, l'autre foncièrement réaliste et coloriste. Notre école ne pourrait se germaniser sans faire violence à tous ses instincts naturels. C'est pourquoi MM. Guffens, Swerts, Pauwels et consorts, sont des maîtres restés sans élèves.

Enfin, il faut dire un mot d'une tentative encore un peu à son début : celle par laquelle un certain nombre d'artistes de notre jeune école entendent inaugurer un art absolument sincère, qui se développera librement par l'étude exclusive de la nature et en dehors de toute tradition. Comme sujets, ne prendre que des motifs absolument modernes, que l'artiste aura pu étudier par ses yeux; renoncer conséquemment aux compositions hypothétiques de l'histoire, aux spéculations de l'art religieux, et, en général, à tout thème de pure invention; prendre tous ses types, pour les posséder plus intimement, dans le pays même, au lieu d'aller les renouveler à l'étranger, comme cela s'est toujours pratiqué sans scrupule; — comme moyens d'exécution, rejeter tout artifice de facture, peindre à pleine pâte, sans l'expédient des frottis, sans le secours des glacis, tel paraît être, pour le fond comme pour la forme, le programme de

ı jeune école qui, du reste, jusqu'ici, ne s'est pas encore officielle-ıent formulé.

Il est évidemment des plus discutables et il y a grande apparence u'elle l'amendera d'elle-même sur plus d'un point. Toute l'histoire e l'art n'est-elle pas là pour attester qu'on peut faire de l'histoire et ıême de la fantaisie vivantes à la simple condition d'en prendre ›s éléments dans la nature? Mais où sera, objecte-t-on, pour les ersonnages historiques, la ressemblance? Et qu'importe la ressem-lance? Est-on sûr seulement de faire ressemblant quand on repré-ente des faits et des personnages contemporains? Sont-ce d'ailleurs es ressemblances garanties qu'il nous faut ou des vraisemblances loquentes? Est-ce le fait, ou bien l'expression, l'émotion? Et voilà ıstement pourquoi les apôtres de Rembrandt sont aussi vivants et ıême aussi ressemblants que les buveurs de Teniers et de Van)stade.

— Prétendre tuer l'histoire, croire même que l'histoire peut mou-ir, quel enfantillage! Est-ce qu'elle n'existera pas forcément aussi ›ngtemps que la famille humaine restera, qu'une nation aura ans son passé des faits à perpétuer, des leçons à vulgariser, des rands hommes à glorifier? Est-ce qu'enfin l'histoire, comme tout utre genre, n'est pas sûre d'exister aussi longtemps que la fantaisie ndividuelle? Il vous convient de vous enfermer dans le présent. Et 'il plaît à d'autres de descendre dans le passé, d'interroger l'ave-ir, d'essayer de s'approprier (ne fût-ce que par l'imagination) tous ›s points de l'espace et tous les moments de la durée! — *Espé-ınces, souvenirs et regrets :* cette devise surannée exprime pourtant ›s rêves éternels de l'humanité : il faudrait commencer par les lui ıterdire pour tuer la peinture historique, l'art religieux, la fan-ıisie.

Qu'est-ce que cette fantaisie elle-même — et c'est bien là ce ui prouve l'inanité des querelles de systèmes — sinon le plus sou-ent une nouvelle expression de la réalité, résumée en quelque type énéral? Sont-ce donc de pures inventions que Don Quichotte et ancho Pança, personnifiant, en les parodiant, l'un tous les rêves ardis, tous les instincts généreux de l'âme, l'autre les appétits et ›s instincts qui nous retiennent asservis à la terre? L'individu en hair et en os, c'est le particulier, l'accident. Mille individualités ›ndues en deux types généraux comme ceux-là, c'est la loi univer-ılle, éternelle, c'est l'humanité telle qu'on la retrouvera d'un bout e la terre à l'autre.

Et, de même, qu'importe le procédé, pourvu qu'on arrive au résultat? Titien entasse glacis sur glacis; Rubens et toute son école usent du frottis sans scrupule. Titien est-il pour cela moins franc et Rubens moins solide que les plus hardis peintres à pleine pâte qu'on puisse leur opposer?

Le programme absolu de la jeune école belge a donné quelques individualités originales et brillantes, que nous aurons à citer tout à l'heure, et l'on ne saurait, en général, refuser à ses tableaux des qualités de saveur et de santé toutes particulières. Mais cette peinture systématiquement empâtée a le tort de manquer souvent de légèreté, d'esprit, de variété et, par cela même, de n'être pas toujours appropriée à l'objet à rendre. La peur de la convention et de l'invention rend aussi les artistes inhabiles à tout arrangement, à toute conception : on n'a plus des tableaux, on n'a que des morceaux. Si l'art devait en rester là, c'est qu'il aurait confondu son point de départ avec son but, et pris, comme on dit, ses houseaux pour ses jambes.

Nous avons esquissé rapidement les principales fluctuations de notre école à la recherche d'une esthétique définitive. Il nous reste à donner, genre par genre, l'effectif de ses maîtres principaux et de ses artistes les plus distingués, vivants et morts, depuis 1830.

Histoire. Nous retrouvons ici l'école de Navez, qui essaya vainement, après 1830, de continuer parmi nous les traditions de David. On a gardé un bon et pieux souvenir de cet excellent artiste qui se chargeait lui-même de démentir son enseignement par ses œuvres et dont les portraits d'après nature sont si supérieurs à ses compositions de style. Pour ses élèves, il faut reconnaître qu'ils sont restés médiocrement fidèles à ses leçons. M. Portaels est loin d'être un classique puriste; il ne cherche pas le style dans des surmoulages grecs ou romains; il a été justement de ceux qui ont voulu faire de la peinture religieuse et historique avec des éléments vivants et il est allé jusqu'en Orient étudier les types de ses personnages bibliques dans la personne de leurs descendants. Une fantaisie, très-libre d'ailleurs, servie par un dessin d'une grande souplesse et une coloration souvent originale. M. Stallaert n'emprunte pas davantage ses modèles à la sculpture romaine; c'est plutôt un néo-grec, formé à l'école moins pédante des peintures de Pompéi. Citons aussi MM. Joseph Gerard, Van Severdonck et Van Eycken, l'auteur des peintures murales de l'église de la Chapelle.

En dehors de De Keyser, son chef actuel, qui s'est essayé avec

onheur dans tous les genres, témoin la vogue de ses portraits, les ombreuses reproductions gravées de ses petits sujets et le succès écent de ses grandes peintures décoratives du vestibule du musée 'Anvers, l'œuvre capitale et incomparablement la plus mâle de l'au-eur, l'école anversoise est représentée par quelques noms mar-uants : — M. Slingeneyer, celui peut-être de ses maîtres qui ossède le mieux, avec M. Verlat, une de ses qualités les plus ca-actéristiques, l'habileté de la main, le brio de la touche, mêlé à es préoccupations de drame qui se sont spécialement fait jour dans e *Vengeur* et le *Chrétien livré aux bêtes*; — M. Van Lerius, auteur le *Paul et Virginie*, de *Cendrillon*, de *Lady Godiva* et d'une série 'autres fantaisies charmantes dont le charme doublerait, si l'exécu-ion, toujours soigneuse et distinguée, en était un peu plus spon-anée et moins travaillée; — M. Ed. Dujardin, élève et ami de Vappers, mais peignant dans un style plus sévère et plus approprié ux thèmes religieux qui sont ses sujets de prédilection; — M. Mar-elbach, palette fraîche, brosse facile; — M. Jules Pecher, que des uccès légitimes dans l'art religieux, où il apportait des instincts de oloriste remarquables, n'ont pas empêché de quitter la peinture our la sculpture, où il paraît appelé précisément à réussir par ses qualités de peintre et d'arrangeur, et enfin M. Van den Bussche, Anversois teinté de Vénitien, tempérament de coloriste, cerveau de êveur et de poëte.

Où classerons-nous M. Eugène Smits? Bien que le peintre de *Roma* et des *Saisons* se soit qualifié lui-même, dans les livrets de nos expositions, d'élève de Navez, il n'a évidemment rien de com-mun avec l'estimable peintre dont sa gratitude rappelle le nom. C'est plutôt un élève de Titien et de Watteau, également porté vers e grand style et les splendeurs de ton de l'un et les caprices char-mants de l'autre, mais bien original dans son genre, et qui lais-sera dans notre école une trace d'autant plus durable que ses qualités d'aristocratique distinction y sont moins communes.

De même comment classer feu De Groux et M. C. Meunier? La *Mort de Charles-Quint* de De Groux, de même que ses *scènes popu-laires*, sont des œuvres qui procèdent directement de l'étude de la nature, avec une profondeur de sentiment très-rare dans le réalisme contemporain. M. C. Meunier, bien que plus influencé peut-être par a tradition ancienne, a suivi la même voie. J'en dis autant de M. Modeste Carlier, dont *Baudouin distribuant des armes aux Mon-tois*, grande toile qui décore aujourd'hui l'hôtel de ville de Mons,

rappelle à la fois avec bonheur les harmonies graves et le st[yle] sévère des fresques du Campo Santo de Pise, tout en reproduis[ant] avec une frappante fidélité les types connus du Borinage.

On peut citer encore parmi les individualités originales de notre peinture d'histoire, M. Hennebicq et sa *Messaline* rentrant à Rome au milieu des huées populaires, tableau bien vivant par ses types comme par son sentiment passionné et dramatique; — et enfin trois jeunes talents parvenus presque de primesaut à la réputation, MM. Hermans, Cluysenaar et Wauters. M. Hermans, pinceau large et souple, montre des tendances réalistes et modernes particulièrement marquées. M. Cluysenaar a peint avec une maestria pleine d'emportement de grandes toiles dont les dimensions effrayeraient la plupart des peintres d'aujourd'hui, et paraît devoir renouveler notre peinture monumentale (à en juger par ses fresques de l'université de Gand) par des audaces originales et heureuses. M. Wauters, auteur de la *Folie d'Hugo Van der Goes,* a été formé à l'école de Portaels, d'où sont sortis beaucoup d'autres jeunes talents qui ont déjà fait leurs preuves, tels que MM. Verheyden, Verdyen, Agneessens, Van der Hecht, Van der Stappen. Il a débuté avec un talent déjà mûr — trop mûr peut-être, et dont on devine difficilement les développements possibles — mais où un respect sincère de la vérité se mêle à une science profonde de la tradition.

M. Canneel, l'habile directeur de l'académie de Gand et l'auteur des savantes peintures murales de l'église Saint-Sauveur, MM. Soubre, Chauvin et Carpey à Liége, MM. Legendre et Van Hollebeke à Bruges, doivent être cités parmi les notabilités de l'art historique en province.

Notre énumération enfin ne serait pas complète si nous n'ajoutions ici les noms de quelques débutants d'un grand avenir, MM. Wulfaert, Vandekerkhove, Van Hammée, Mellery, — ceux de deux jeunes talents enlevés prématurément à une carrière qui s'annonçait déjà brillante, Émile Hamoir et Hippolyte de la Charlerie, — et enfin le nom d'un sympathique et spirituel étranger qui a importé à Bruxelles les traditions de l'école de Venise, M. Dell'Acqua.

Portrait. Quelques-uns de nos peintres d'histoire, en tête desquels il faut citer Gallait et après lui De Keyser, Wappers, Navez, Portaels, ont obtenu dans le portrait des succès au moins égaux à ceux de leurs grandes toiles. On n'en peut dire autant de Wiertz, qui semblait ne considérer le portrait que comme un passe-temps et qui n'en a guère laissé qui ne soient des types de peinture lâchée.

— Une femme, dont la fin a été aussi triste que ses débuts furent brillants, Mme O' Connell, a eu un moment, comme portraitiste, une vogue qui n'a pas duré; elle était, selon la mode du temps, une sorte de clair de lune de Rubens, et devait passer en même temps que passait le goût de ces pastiches. — M. Robert, talent souple et soigneux, s'est fait également une popularité assez grande pour se voir, à la suite de l'exposition universelle, appelé en France, avec la commande du portrait du duc de Morny.

Depuis, plusieurs réputations nouvelles sont entrées en scène.

M. De Winne a donné dans les portraits de Mme de Hirsch, de Mme Vander Stichelen, de M. Sanford des types de portraits bien compris, pleins de vie, d'esprit et de caractère. La souplesse et l'habileté de la peinture n'y laissent rien à désirer. — M. Cluysenaar en a exposé, de son côté, deux ou trois fort beaux, enlevés avec la fougue, touchés avec la largeur et la fermeté de ses grandes peintures. — M. Smits n'en a guère fait que des études de têtes, mais d'une couleur et d'un caractère qui rappellent celles de Tintoret et de Paul Bordone. — M. Agneessens se distingue par des qualités de souplesse et de largeur remarquables. — Cette souplesse n'est pas précisément ce qui recommande les portraits de M. Lambrichs, gâtés aussi par les lourdeurs qui sont l'écueil de la peinture à pleine pâte: mais on ne saurait leur refuser beaucoup de sincérité et de caractère. — M. C. Van Camp, qui s'est essayé avec talent dans la peinture d'histoire et le paysage, s'est fait dans le portrait une spécialité originale : il peint ses figures en plein air, dans des fonds de paysages; il semble qu'on les rencontre à la campagne, en promenade. A cela double avantage. Il évite ainsi l'air de pose qui rend tant de portraits guindés et ennuyeux. Ses jeunes femmes, d'autre part, éclairées de partout, se voient exemptes de ces ombres portées qu'elles regarderont toujours, quoi qu'on fasse, comme des taches déplacées dans un joli visage. Mentionnons encore M. Fontaine, pour ses sérieuses qualités de coloration, et MM. Henri Gosselin et Bourson pour leurs mérites de vie et de caractère.

Genre. Au début, quelques talents qui tâchent de continuer les anciens maîtres des Pays-Bas : De Brackeleer, qui refait avec bonheur, mais dans une peinture trop molle, les écoles de Van Ostade, — De Block qui tâche de s'approprier son clair obscur, — Dyckmans, qui vise au fini de Gérard Dow, — puis David De Noter, Verheyden, etc.

Madou a une personnalité bien à lui. Personne comme lui — sauf

peut-être Henry Monnier, l'immortel créateur du type de Joseph Prudhomme — n'a lu dans le bourgeois, ne l'a vu avec son allure, son encolure, ses petites passions, ses prétentions. Il peint le bourgeois du XVIIIe siècle, et il le peint avec la même finesse, la même énergie, la même originalité que Brauwer et Teniers ont peint les rustres du XVIIe. — C'est tout un filon de nouveaux sujets, également exploités par la brosse spirituelle de M. Dansaert et par le pinceau soigneux et coquet de MM. Glibert, Carolus et Serrure.

Willems, de son côté, remet à la mode, avec un charme et une finesse d'exécution enviée de Meissonnier lui-même, les types, les costumes, les décors du temps de Louis XIII; je ne parle pas de certaines qualités délicates de sentiment qui brillent dans quelques-unes de ses toiles; exemples, sa *Jeune veuve* et sa *Visite à l'accouchée*.

M. Alfred Stevens, enfin, écrit le poëme de la femme moderne, j'entends de la femme élégante, avec un esprit, un mordant, une maestria d'exécution et de coloration qui lui assurent une place parmi les premiers maîtres de ce temps-ci.

Immédiatement à la suite de ces maîtres il convient de citer les pittoresques scènes zélandaises de Dillens, les saynètes parisiennes, toujours spirituelles et légères, de De Jonghe, les types bourgeois pleins de franchise et de saveur des frères Oyens, les vigoureuses paysanneries d'Impens et des frères Linnig, les matelots et les pêcheurs de Bource et de Cogen, et les jolies scènes d'enfants des frères Verhas, dont la peinture un peu précieuse peut manquer de souplesse et de spontanéité, mais qui se recommandent par de sérieuses qualités de goût, d'élégance et même d'originalité.

Paysage. C'est ici, sans contredit, que les talents sont le plus divisés et que la lutte est la plus vive entre la génération de 1830 et celle qui l'a suivie. De part et d'autre, les programmes sont bien distincts. Les derniers venus ont pour eux la sincérité de l'aspect, l'absence de tout artifice et de toute atténuation, les masses hardies, la tache mordante; mais les premiers se recommandent par d'autres qualités qui ont leur prix: ils savent composer un paysage, ils entendent la distribution d'un effet, et tout en soignant les détails ils cherchent les ensembles; ils font des tableaux au lieu de s'en tenir commodément à l'étude d'après nature, au morceau, voire même à ces à-peu-près, où il faut trop souvent les yeux de la foi pour apercevoir quelque chose. En somme, il semble que les deux partis auraient tout avantage à se faire de mutuels emprunts. Il est certain

ue l'ancienne école a encore des progrès à faire et qu'il reste à la ouvelle plus d'une lacune à combler.

En appelant les noms, nous rencontrons successivement : Jacob acobs, qui est allé chercher les sites pittoresques et lumineux jusu'en Orient et le paysage dramatique jusqu'en Norwége, — Fourıois, dont la couleur énergique et la lumière franche, voire parfois n peu crue, ont été les premières protestations contre les paysaistes de convention de l'empire, — Quinaux et Lauters, qu'on peut egarder comme deux adjudants de Fourmois, — Roffiaen et Kinermans, qui représentent plus spécialement, sous deux aspects 'ailleurs très-différents, la science de l'ancienne école dans le endu du détail, si dédaigné par la nouvelle, — De Schampheleer t Papeleu, qui sont les poëtes de leur parti, — Roelofs, qui en est e réaliste, — Lamorinière, avec ses sites un peu tristes, mais sou'ent d'un frappant caractère, — De Knyff et ses paysages élégants, oujours choisis et distingués;—et, si nous passons maintenant aux genres qui dépendent du paysage, nous citerons—les vues de villes le trois légitimes réputations, Bossuet, Van Moer et Stroobant, — es belles et lumineuses marines de Clays, suivi, mais à distance, ɪar Le Hon et Francia,—les moutons un peu secs, mais savants, de Verboeckhoven, les chevaux de Van Kuyck, Tschaggeny et Vander Vin, les vaches largement peintes de Robbe et de De Haas, — et, pour finir, les fleurs de Robie : voilà pour l'effectif de l'école de 1830.

Du côté des jeunes, nous trouvons : M. Th. Baron et sa couleur ı la fois robuste et délicate, éprise des intensités de la lumière; ,. Dubois et ses grands paysages décoratifs d'un effet souvent rappant; Boulenger et Asselbergs, avec leur manière parfois un peu recherchée, mais originale; Coosemans et ses larges peintures oujours habilement touchées; Huberti et ses finesses exquises, Tscharner et ses sites poétiques; Crépin et ses petites toiles morlantes; Vander Hecht et Verheyden, l'un avec des peintures franches, 'autre avec des effets énergiques qui font également honneur à l'école de Portaels; M[elles] Collart et Beernaert qui apportent ellesmêmes au paysage des énergies dignes d'un autre sexe; puis vingt autres encore : MM. Gabriel, de Beeckman, Jules Goethals, Raeymaekers, Léon Becker, M[elles] Heger et Becker, etc.—Dans la marine, Clays a trouvé de sérieux concurrents dans Artan et ses toiles cavalièrement brossées mais étonnantes d'effet et de mouvement, dans Bouvier et ses études de lumière dignes de Claude Lorrain, etc.; on

peut citer encore M. Heymans avec ses marines parfois un peu lourdes, mais puissantes. — M. Robert Mols, d'Anvers, dont le début date à peine de deux ans, et qui dispute déjà, à Paris comme à Bruxelles, le prix des vues de ville.—M. Alfred Verwée est devenu le chef incontesté de nos animaliers, reconnu aussi bien par l'ancienne école que par la nouvelle. Étant donnés, de part et d'autre, ces talents qui se touchent déjà par plus d'un point, on peut parier qu'avant dix ans, grâce à des concessions mutuelles, les deux partis n'en feront plus qu'un.

Les expositions de la société des Aquarellistes doivent avoir une place à la fin de cet article. Elles sont arrivées à changer une branche d'art jadis insignifiante en une spécialité lucrative et souvent très-originale.

Nous avons déjà formulé ailleurs nos idées sur le mouvement actuel de l'école belge. Il ne nous reste guère qu'à nous répéter.

Pendant trois siècles, l'Évangile de l'art aura été le sonnet de Carrache :

Celui qui désire et veut devenir un bon peintre
Doit se rendre familier le dessin de l'école romaine,
Le modelé de l'école de Venise
Et le coloris de l'école lombarde.
Qu'il admire la manière hardie de Michel-Ange,
Le style suave et gracieux du Corrége,
Et qu'il étudie, dans les œuvres du grand Raphaël, l'art de la composition.
Tibaldi lui enseignera l'exécution des accessoires et la sagesse de la disposition;
Qu'il observe dans Primatice l'heureux accord de l'imagination et du savoir,
Enfin qu'il emprunte au Parmesan un peu de sa grâce.

— Excusez du peu! comme disait Rossini. Et pourtant nous avons encore agrandi cet ambitieux programme. Qu'on y joigne Holbein, Rubens, Fra Angelico et Cornelius, on aura la série d'imitations où notre siècle a cherché le progrès.

Comme si ces assimilations, ces acclimatations de beautés, de facultés étrangères étaient seulement possibles! Comme si chaque sol ne produisait pas ses fruits spéciaux, qui sont ceux qu'il importe le plus de développer et qui ont seuls chance de venir à point! Et comme si les fruits importés, mûris en serre chaude, donnaient jamais autre chose que des résultats sans vigueur et sans saveur!

On a dit à des agneaux : — Rugissez comme le lion, ce maître! — à des bœufs : Ayez la grâce du serpent et la légèreté de l'écureuil : — au perroquet : Vous êtes le phénix des hôtes de ce bois.

Hélas! nous naissons lions ou moutons, et dans l'art comme dans la vie, notre précepte doit être celui de la sagesse antique : — Connais-toi toi-même.

L'œuvre d'art n'existe qu'à deux conditions. Il faut qu'elle s'inspire de la nature réelle : sans cela point de vie. Il faut qu'elle reflète l'artiste : sans cela point de personnalité. Deux conditions qui excluent également le vieux système des imitations et des pastiches.

Est-ce dire qu'il y ait lieu de répudier la tradition, de rejeter, comme inutile et dangereuse, l'étude des maîtres? Dieu garde la jeune école de cette sottise! Sans la tradition, tout serait à refaire chaque matin. Qui ne la possède pas ne sait rien des ressources infinies de son art, et s'expose, à tout bout de champ, à prendre une taupinière pour un nouveau monde. Mais, tout en admirant les maîtres, en étudiant leur marche, en prenant conseil d'eux dans la difficulté, il doit être entendu qu'il ne saurait être question et qu'il est matériellement impossible de les recommencer. La tradition n'est un chemin bon à suivre qu'à la condition de le quitter. Il s'agit d'aller plus loin, et, en tout cas, d'aller ailleurs, de savoir ce qui est fait, pour faire autre chose et le faire, s'il se peut, aussi bien, et surtout d'être soi, faute de quoi, l'on n'est rien. Les reflets sont faits pour s'évanouir et les ombres n'ont jamais compté.

BIBLIOGRAPHIE. — *Album national* (Bruxelles, Ch. Hen, 1845). Biographies belges contemporaines, Gustaf Wappers (Salon de 1830); A. Baron, *Coup d'œil sur l'état des sciences, des lettres et des arts en Belgique depuis* 1830 (Belgique monumentale, Bruxelles, A. Jamar et Ch. Hen), 1844 (t. II); *L'Artiste*, journal des Salons, revue des arts et de la littérature, Bruxelles, 1833 à 1837, 5 vol. in-4°; *La Renaissance*, chronique des arts et de la littérature. Bruxelles, 1839-1854. 15 vol. in-fol., *Revue de Belgique*, Littérature et Beaux-Arts, 1848 à 1850, 6 vol. in-fol.; L. Alvin, *Compte rendu du Salon d'Exposition de Bruxelles avec gravures et lithographies*, Bruxelles, 1836, 1 vol. in-8°; C. Robin, *Revue du Salon de Bruxelles*, 1842, in-8°; Eug. Landoy, *Salon de* 1842 : *Une guêpe exilée*, Bruxelles, 1842, in-8°; (E. Landoy), *Analyse critique de l'Exposition des beaux-arts, par l'auteur d'une Guêpe exilée*, Bruxelles, 1845, in-8°; Landoy, *Le Salon, Exposition triennale*, Bruxelles, 1857, in-8°; Victor Joly, *Exposition d'Anvers*, 1843, 1 vol. in-18; le même, *Exposition de* 1845, Bruxelles, 1845, in-8°; le même, *Les Beaux-Arts en Belgique de* 1848 *a* 1857, Bruxelles, 1857, in-8°; Eugène de Kerckhove, *Revue de l'Exposition nationale des Beaux-Arts de* 1845, Anvers, 1845, in-8°; *Album du Salon* de 1845. Examen critique par J.-A. L., lithographies de Stroobant et Ghémar, in-fol.; A. Wiertz, *Exposition nationale des beaux-arts, Salon de* 1848, Bruxelles, 1848, in-8°; *Album illustré du Salon de* 1848, publié par une société d'artistes et de gens de lettres. Bruxelles, 1848, 1 vol. in-fol., texte et pl.; J.-B.-J. Cels, *Exposition triennale des Beaux-Arts d'Anvers*, 1849, Revue du Salon, Gand, in-8°; A. Wiertz, *Exposition de* 1851, *La critique en matière de peinture est-elle possible?* Bruxelles, 1851, in-8°; Ad. Van Soust de Borkenfeld, *L'École belge de peinture en* 1857, Bruxelles, 1858, 1 vol. in-8°; Eugène Erèbe, *Exposition nationale des Beaux-Arts de Bruxelles de* 1860, Tournai, 1860, in-8°; L. Pfau, *Études sur l'art*, Bruxelles, 1862, 1 vol. in-8°; *Salon de Gand*, 1868, Recueil autographié, Gand, Lobel, 1868, pl.; Hyacinthe de Bruyn, *Exposition triennale des Beaux-Arts*, 1872, Bruxelles, Muquardt, 1872; voir aussi les journaux du temps.

XXVI

NUMISMATIQUE,

Par M. CAMILLE PICQUÉ,

Conservateur adjoint à la Bibliothèque royale

Il s'agit d'examiner ce que furent, en Belgique, à l'époque gauloise, romaine, au moyen âge et dans les temps modernes, les petites fractions de métal, représentatives de la valeur des denrées échangeables et désignées sous le nom de *monnaies*.

Puis viennent les *méreaux*, monnaie de convention à l'usage de l'église, des corporations, et de la place publique, où ils prouvaient l'acquittement d'un droit.

Les *médailles*, d'ordinaire, servent à conserver le souvenir de personnages marquants et à célébrer des événements mémorables. Disons, en passant, que les monnaies grecques et romaines s'appellent aussi de ce nom. Ce sont surtout ces médailles-ci que La Bruyère regardait comme « des preuves parlantes de certains faits, et des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire. » Monnaies et médailles se rattachent à la sculpture en bas-relief et constituent une branche importante des arts plastiques.

Les *jetons*, branche ultime de la numismatique, étaient destinés, à l'origine, à constater le résultat des opérations d'arithmétique. On les employait pour le service des comptables du trésor et de la chambre des comptes, des maîtres généraux de la monnaie, etc. Dans les Pays-Bas, au XVI[e] siècle, les jetons devinrent de véritables pamphlets de métal, manifestant, la plupart du temps avec virulence, le sentiment de la population.

ÉPOQUE GAULOISE. — Nos Belges se trouvaient loin du contact civilisateur de la Gaule méridionale, où la colonie phocéenne, qui avait fondé Marseille, vers l'an 600 av. J. C., connut l'usage de la monnaie plusieurs siècles avant les Gaulois. Les colons et les clients de Marseille dans le midi, imitèrent ses types. Rhoda et Emporiæ, colonies grecques de la côte d'Espagne, agirent, de leur côté, sur les nations gauloises plus rapprochées des Pyrénées; mais le reste des Gaulois emprunta ses images monétaires à la Macédoine. Ce furent les *philippes* d'or apportés sur les marchés de Marseille, ou bien le trésor de Delphes, composé d'espèces monnayées frappées au nom de Philippe, fils d'Amyntas, et pillé par les Gaulois, qui devinrent le principe et le modèle du monnayage national dans les Gaules.

Les types du *philippe* sont, au côté droit, la tête laurée d'Apollon, l'Apollon *tonsus*, aux cheveux ras. On a dit aussi que ce pouvait être la tête d'Hercule jeune, ou du héros Karanos, l'auteur de la dynastie argive de Macédoine. Au revers de la monnaie, nous voyons un bige, et sous le bige, dans l'exergue, le nom de Philippe.

Cette monnaie était fabriquée en de notables quantités avec l'or des mines de Crénides ou Philippi, que Philippe II de Macédoine avait acquises vers l'an 356. On tirait annuellement de ces mines pour à peu près 250,000 livres sterling de métal; aussi le statère de Philippe, le *regale nomisma* d'Horace et d'Ausone, circula-t-il bientôt partout. Comme nous l'avons dit, les Barbares le virent et l'imitèrent.

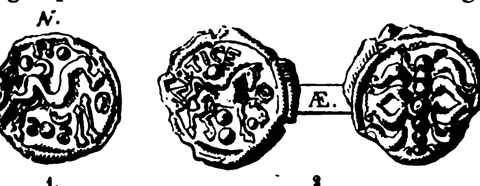
Il est naturel de penser que la première imitation du *philippe* fut servile. Nous sommes encore à l'an 300 av. J. C., ou approchant. Puis, les types de l'Apollon et du bige s'altérèrent : au lieu de la tête douce et charmante de l'éphèbe à la couronne de laurier, nous voyons apparaître une figure bizarre, dont la chevelure aux mille boucles tourmentées ou symétriques occupe parfois les deux tiers du champ de la monnaie.

Au revers, le conducteur du bige gagne des ailes; bientôt, en Armorique, chevaux et conducteur se fondront en un tout, qui est un coursier androcéphale. Et comme barbares et civilisés ont toujours eu une tendance fatale à diminuer le poids et l'aloi de la monnaie, plus le temps passe, plus les espèces gauloises s'altèrent.

Elles se chargent d'accessoires; chaque peuple finit par y introduire son emblème particulier. Il en est ici comme chez les tribus de la Nord-Amérique, qui ont chacune leurs *totem*, représentés par un animal, un végétal ou toute autre chose. Dans la Gaule pareil-

lement, on finit par compter autant de symboles monétaires qu'il y a de peuplades. Pour exemple de ce fait, prenons les monnaies des Nervii, dont le type principal est l'arbre ou le rameau. On y voit la roue du bige des *philippes* se déplacer; elle se trouve sur ou sous le cheval, se transforme, se multiplie, et finit par devenir, si l'on veut, une représentation élémentaire du mouvement sidéral, un symbole astronomique.

On exhume fréquemment sur divers points du territoire belge des monnaies concaves (voy. *fig.* 1), en or jaune ou rouge, plus ou moins pâles suivant la nature de l'alliage, et montrant sur une de leurs faces un cheval désarticulé galopant au milieu d'un bizarre assemblage de roues, de disques et de croissants. Du côté de Lille et de Douai, l'on rencontre la monnaie de bronze au type du cheval allant à droite et à la légende VARTICE (voy. *fig.* 2). (Nous avons fait ce dessin d'après le plus bel exemplaire que possède de cette monnaie la collection de Saulcy au cabinet de France). Autour du cheval se promènent des anneaux, des croissants et des disques. L'arbuste du revers se présente souvent, dans les découvertes de monnaies de l'ancienne Atrébatie, sur des pièces coulées, de cuivre et de potin, du système kymro-belge, pour nous servir d'un terme employé par feu M. Alexandre Hermand de Saint-Omer. On y a voulu voir une réminiscence de la tête du *philippe* entièrement dénaturée et décomposée par les Gallo-Belges, ou bien encore des dauphins à l'harmonieuse volute, un palmier, le gui ou un foudre. Nous l'appellerons, nous, le rameau doïsien, qui n'est autre que le symbole décorant, au commencement du XIIIe siècle, les petits deniers de Douai, et ressemblant à s'y méprendre à la plante d'ornement que Philippe d'Alsace, comte de Flandre, devenu comte de Vermandois par un mariage, fit graver sur son sceau équestre de 1170 (v. *Inv. des sceaux de Flandre*, 1873, n° 138). Notons ce fait qui prouve la persistance d'un type, une fois imaginé, à se maintenir sur la monnaie, à travers la succession des siècles.



1. 2

Quant à la légende VARTICE du côté droit, nous n'y verrons pas, comme on a fait, un nom gaulois estropié, mais un nom de chef écrit comme le vulgaire le prononçait (v. *Revue num. de Paris*, 1860, et *Revue archéologique*, 1866, art. de M. de Saulcy); très-pro-

bablement est-il ici question du chef qui trahit les Nerviens. Cela se passait après la deuxième expédition de César en Grande-Bretagne. Le proconsul avait fait prendre des quartiers d'hiver à ses légions. Les Belges, Eburons, Aduatiques, Nerviens, allèrent attaquer, dans le pays de ces derniers, le camp que commandait Quintus Cicéron, le frère du grand orateur. Il résista énergiquement, comptant sur la venue rapide de son général pour être dégagé. Mais il avait beau lui dépêcher des courriers, les Belges les prenaient et les exécutaient à la vue des Romains. Grâce à l'accord effrayant des nations du nord, toutes les communications étaient interceptées. Le siége durait déjà plus de sept jours; il y en avait au moins douze que le corps d'armée de Sabinus et de Cotta était détruit, et César ne savait toujours rien; quand VERTICO vint tout sauver. « C'était, disent les *Commentaires*, liv. V, ch. 45, un Nervien d'une naissance honorable, qui, dès le commencement du siége, s'était rendu près de Cicéron et lui avait engagé sa foi. Il détermine un de ses esclaves, par l'espoir de la liberté et par de grandes récompenses, à porter une lettre à César. » On présume que le proconsul reconnut cet immense service en mettant Vertico à la tête de ses compatriotes.

Le lieu de provenance et la présence du rameau doïsien nous autorisent à attribuer les monnaies à la légende VARTICE au sud-ouest de nos anciennes provinces. Ajoutons toutefois que la numismatique des chefs gaulois a tant varié jusqu'aujourd'hui, que le doute scientifique ne laisse pas d'être de mise.

Quant au roi des Éburons, au chef de la coalition des peuples belges, il s'est vu enlever, par les derniers interprètes des monnaies de la Gaule, son denier d'argent AMBILO ou AMBILLI, à la tête casquée et au cavalier EBVRO. On lisait d'abord TAMBIL (*catalogue Duchalais*); Ghesquière, bollandiste courtraisien, croyait déchiffrer AMBIORIX. Dans ces dernières années, MM. de Longpérier et de Lagoy ont pensé que *Ambillius* ne représentait pas plus Ambiorix que *Ambigatus*, etc.

Au dire de César, les côtes du sud-ouest de la Grande-Bretagne étaient occupées par des colonies venues de la Gaule-Belgique dans des desseins de rapine et de conquête. La monnaie prototype y fut, comme sur le continent, une imitation du *philippe* macédonien. Un demi-siècle avant J.-C., Commius, que César avait fait roi des Atrébates et des Morins, passa pour la seconde et dernière fois en Grande-Bretagne, où il dut retrouver un grand nombre de ses compatriotes. Ce fut lui peut-être qui fit faire, ainsi que deux princes du même nom, les nombreuses monnaies britanniques portant le titre de C F., COM. F., ou COMMI. F. Dans le district de Kent, le plus civilisé de tous et qu'occupaient également des tribus belges,

les quatre rois mentionnés par César : Cingétorix, Carvilius, Taximagulus et Ségovax, n'ont pas laissé de monnaies (v. John Evans, *The Coins of the ancient Britons*, 1864, p. 187.) Le nom d'Eppilus, un des fils de Commius, se rencontre sur des monnaies d'or, d'argent et de cuivre trouvées presque exclusivement dans le duché de Kent.

Les monnaies d'or et d'argent aux légendes BODVOC, BODVO sont attribuées par les numismates aux Belges de la Grande-Bretagne ou aux Nerviens. Lelewel (*Type gaulois*, pl. VIII, 18 et 19) voyait, sur la monnaie d'argent, l'effigie de Boduognat, l'héroïque combattant des bords de la Sambre.

Que l'on ne s'étonne pas de notre silence sur le groupe de monnaies aux légendes DVRNACOS-AVSCRO-AVSCROCOS ; DVRNAC-EBVRO-EBVROV ; DVRN-AVSC, etc. La science aujourd'hui en dépouille l'antique cité de Tournai. (V. la discussion dans Hucher, *l'Art gaulois*, t. I, p. 22 et sqq., et t. II, p. 148.) Ces médailles, au type du cavalier la lance en arrêt, paraissent avoir été frappées par une ligue, DVRN, *manus, turma*, des peuples du midi de la Gaule. (V. *Revue celtique*, n° 1er du 2e vol., et *Mélanges de numismatique*, 1er fascicule, 1874, p. 10 et 11.) Le mot *Eburo* des prétendues monnaies d'Ambiorix et de Tournai désignerait simplement, d'après une conjecture de la *Revue numismatique* de Paris, 1862, un chef de peuplade appelé Eburovix.

Époque impériale. — La Belgique une fois conquise, la monnaie romaine seule y a cours. Les principaux ateliers des Gaules étaient Trèves, *Treveris ;* Lyon, *Lugdunum ;* Arles, *Arelatum ;* Amiens, *Ambiani ;* Arras, *Atrebates*, et Cologne, *Colonia Agrippina*. Les premières lettres de ces noms servaient de *différent* aux établissements monétaires. Vers la fin du IIIe siècle, pendant la période anarchique des trente tyrans ou usurpateurs qui se disputaient l'empire, l'on battit monnaie partout, dans les camps, dans les villes, dans les campagnes. A peine un chef s'était-il fait proclamer empereur par ses troupes, que l'on gravait des coins à son effigie. La plupart du temps, les ateliers monétaires suivaient les armées. Le deuxième des trente tyrans énumérés par Trebellius Pollion, M. Cassianus Latinius Postumus, a régné dans les Gaules de 258 à 267 après J.-C. On a retrouvé de lui des médaillons d'or, des aureus, des quinaires d'or, un médaillon de billon, des grands bronzes, des moyens bronzes, des petits bronzes, du billon du module du quinaire et des médaillons de bronze. Nous relevons, dans les *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au* IIIe *siècle de l'ère chrétienne, par M. J. de Witte*, Paris, 1868, 384 monnaies différentes de Postume. Des pièces de grand bronze et de billon nous le représentent debout et tourné à gauche, la tête nue, revêtu d'une cuirasse, le pied droit sur un captif et de la main gauche s'appuyant sur une haste. Il relève

de la main droite une femme à genoux, qui n'est autre que la Gaule, couronnée de tours et tenant la corne d'abondance. La légende de ces monnaies est RESTITVTOR GALLIAR.

Sur des monnaies d'or et de billon de Postume, les figures emblématiques du revers nous reportent aux limites de son empire. Ici, c'est le Rhin, le front armé de deux cornes, assis à gauche, accoudé à une urne, la main droite étendue et tenant une rame ou un roseau; près de lui, un vaisseau. Ailleurs, c'est Hercule sous son manteau taillé dans un lion, avec cette inscription :

HERCVLI DEVSONIENSI,

peut-être l'Hercule de la Deuso dont parle saint Jérôme : *Deusone in regione Francorum*. L'on a pensé qu'il s'agissait de Deutz sur le Rhin (v. *Numismatic Chronicle*, 1865, p. 85, article de M. F.-W. Madden). On sait qu'Hercule et Mercure étaient les deux divinités protectrices du nouvel empire gaulois ou transalpin.

A la fin du IVe siècle, il y avait dans la Gaule trois ateliers monétaires, à Lyon, à Arles et à Trèves, *procuratores monetae.... Lugdunensis, Arelatensis, Triberorum*, dit la Notice de l'empire romain. Les Francs qui, par un singulier retour des choses d'ici-bas, devaient saccager Trèves et la ruiner à jamais, cent ans auparavant avaient été victorieusement combattus par Constantin le Grand. Il avait fait déchirer par les bêtes féroces, dans l'amphithéâtre de Trèves, les captifs qu'il avait ramenés et leurs rois. Les tribus franques qu'il vainquit furent les Bructères, les Chamaves, les Chérusques et les Tubantes. Le panégyriste Nazarius y joint les Alemans et les Vangions. De précieux monuments numismatiques viennent confirmer le fait. Une monnaie d'or portant, d'un côté, la tête laurée de Constantin, nous montre, au revers, la France assise à gauche dans l'attitude de la tristesse, appuyant sa tête sur sa main droite et posant la gauche sur un cippe; derrière elle, se dresse un trophée. Dans l'exergue on lit : FRANCIA. La légende fait allusion à la joie des vainqueurs : GAVDIUM ROMANORVM.

Une autre monnaie d'or de Constantin représente deux captifs en proie à l'affliction assis au pied d'un trophée composé d'une cuirasse, de boucliers, de hastes et d'une roue. Ces captifs sont la France et l'Allemagne FRANC. ET·ALAM. TR. Flavius Julius Crispus, fils de Constantin, défit à son tour les Francs et les Alemans. Des quinaires, aux mêmes inscriptions, rappellent ses victoires.

Après la ruine de Trèves, ses établissements publics furent transférés à Arles, dont l'atelier monétaire produisit du numéraire au nom de tous les empereurs d'Occident jusqu'à Sévère. L'empire décline, agonise; l'histoire de la monnaie est le triste reflet de l'his-

toire politique ; mais bientôt l'industrie monétaire se relève et couvre le sol de la Gaule d'ateliers dispersés sur tous les points du territoire.

Époque mérovingienne. — La véritable patrie des Francs, le *regnum Franciæ*, fut aux rives du Rhin et de la Meuse. La Belgique, berceau de la monarchie mérovingienne, possède, indépendamment de cimetières francs bien constatés, des monnaies de la première race, dont le nombre peut aller augmentant avec les années. La terre, petit à petit, met au jour les monuments numismatiques qu'elle recèle. Le grand point, c'est que des trouveurs vandales ne détruisent plus L'on peut dire que les précieuses parcelles de métal acquises aujourd'hui à la science ne doivent d'exister qu'à la longue nuit où elles restèrent ensevelies.

Cent pièces d'or de Marcien, de Théodose II, de Valentinien III, de Zénon, de Léon, de Jules Nepos et de Basilisque ; deux cents pièces d'argent également romaines, dont une seule consulaire, voilà les seules monnaies que renfermait, avec les cendres, le sceau et les armes, le tombeau de Childéric trouvé à Tournai en 1654. De Clovis, non plus, nous n'avons pas de monnaies : apparemment il se contentait des bénéfices d'un monnayage au type impérial. En 544, Théodebert fit frapper à son nom des pièces d'or en tout semblables aux monnaies des empereurs, « ce que les autres rois barbares ne peuvent faire, même quand l'or est à eux », dit Procope.

Sous les Mérovingiens, il y eut des ateliers monétaires où le roi exerçait une autorité directe et des ateliers dont la surveillance et les bénéfices étaient donnés à des individus ou à des corporations. Les monétaires, qui très-souvent inscrivirent leur nom sur la monnaie, n'étaient autres que les descendants des monétaires romains. Ils se trouvaient placés entre le souverain et les ouvriers qui frappaient la monnaie. En règle générale, les Mérovingiens monnayèrent dans les divers établissements que les Romains avaient formés dans notre pays, dans les *castra* et dans les *villæ*.

Voici une liste de noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes de notre pays :

Anvers, ANDERPVS, triens trouvé par M. P. Cuypers van Velthoven ;

Dinant, DEONANT, DEONANTEX, DEONTEX, DEONV CIT, DEONANTE FIT, (*fit* ou *fitur* indique la fabrication);

Gembloux, le *Geminiacum villa* de Louis le Débonnaire. GEMELIACO F ; — l'on a pensé aussi, pour l'attribution de cette monnaie, au Grand-Jumilhac dans la Dordogne ;

Huy, le *Hoius vicus*, puis le *Hoius comitatus*, prend, sur la monnaie mérovingienne, une physionomie tout à fait franque; qu'on veuille d'ailleurs se rappeler que *Hluodowig* est pour les Francs *Chlodowich* : CHOEFICITI, CHOEFICIT, CHOEFIT, CHOAEFIT, CHOFIT, CHOIVFIT, HOE FT, CHOE + VAIO, et CHOIVAIC (de la collection Dassy);

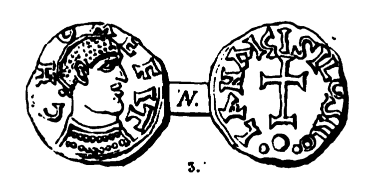
Namur, NAMMVCO, NAMVCOC, NAMVCO, NAMVCOCIVE;

Nivelles, NIVIALCH (?);

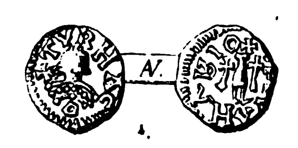
Tournai, TORNACVM, TVRNACO et TVRVNACO (?).

Beaumont, qui dominait probablement la route romaine de Bavay vers Arlon, s'est vu doter d'une monnaie portant BELLOMONTE et le nom du monétaire AVDIERMVS. On l'attribue avec plus de certitude à Beaumont-lez-Valence, dans la Drôme; — Ciney a un triens CANNACO, que M. Ponton d'Amécourt restitue à Canac dans l'Aveyron; — la légende GANTOFIANO FIT qui, selon quelques-uns, désigne Gand, doit être lue CANTOLIANO FIT et désigne plutôt Canteleu dans la Seine-Inférieure. Nous ne pouvons discuter ici toutes les attributions douteuses.

Les monnaies mérovingiennes que l'on a retrouvées sont le *sol d'or* de quarante deniers, qui constitue l'unité monétaire, le *triens* ou tiers de sol et le denier d'argent. Le *triens* est la véritable monnaie de la première race. Nous donnons ici la représentation d'un des rares sols d'or qui ont reparu au jour. Il est seul de son espèce pour notre pays. Au droit se montre une tête ornée d'une chevelure crépue semblable à une résille. Sur le vêtement on distingue un double rang de perles. La légende est CHOAE FIT. Au revers, autour d'une croix haussée posée sur le globe du monde, on lit : LANDEGISILOS MO (*netarius*). (V. *Revue française*, 1840, 1846, et *Annales archéologiques de Didron*, 1848.) Le monétaire Landigisile, personnage important, a signé pareillement deux triens frappés à Huy, *vicus* qui ne compte pas moins d'une douzaine de monnaies mérovingiennes. — « Mais, demandera le lecteur curieux, que pouvait bien valoir, sous la première race, le sol d'or hutois que vous décrivez? » — Le président Hiver (*Recherches sur les monnaies*, Paris, 1864, p. 13), nous dira que le prix d'un cheval ordinaire, d'après la loi des Alemans, des Bourguignons et des Ripuaires, était de six sous d'or, d'une valeur intrinsèque de 72 fr. 10 c. et valant relativement 576 fr. 80.



3.



4.

Notre figure n° 4, est le *triens* tournaisien portant le nom du monétaire ANARIVS. Le vêtement paraît ici arrangé de la même

e sur le sol d'or. Au revers, on distingue une figure d'homme ux croix allongées. Cette précieuse monnaie du cabinet de mte de Nédonchel, de Tournai, a successivement appartenu ndiste Ghesquière, au grand bibliophile Van Hulthem et à ure, professeur d'histoire politique et littéraire à l'université l. (En 1869, un second exemplaire a été publié par M. De d'Amécourt.)

res monétaires ont inscrit leur nom sur des monnaies de Bel- Ce sont :

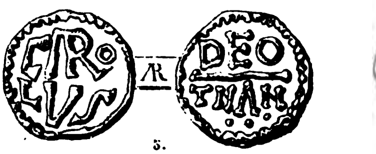
ligisilus, Abolinus, Amernus, Carifridus, Bettevinus, us, Gandebertus ou Gundebertus, Bobone, Beto, Tullione, Dumarus, Aicanarius, Teudcharius (?), Nectarius, Ausonius, lus. (Pour l'explication de quelques-unes de ces formes, *verses fonctions de nominatifs singuliers avec forme d'ablatif, Déclinaison latine à l'époque mérovingienne*, par d'Arbois de ille, Paris, 1872.)

E CARLOVINGIENNE.—A la fin de la race mérovingienne, quand iles successeurs de Clovis furent tombés du pavois dans un traîné par des bœufs, pour parler comme Chateaubriand, line des monnaies semblait périr avec l'autorité royale; les monétaires altéraient le poids et le titre de leurs pièces et aient les types. C'est alors qu'on voit l'énergique maison enne, dont Charlemagne devait sortir, arrêter le désordre et er l'argent à l'or. En 755, il fut décidé, dans le parlement euil, qu'on ne taillerait plus que 22 sols ou 264 deniers à la argent; le poids du denier ou *saiga* se trouvait ainsi aug- de 1 gr12 il allait à 1 gr24. Les monnaies de Pépin le Bref por- initiales de son nom et son titre royal accompagnés de sigles scriptions plus ou moins complètes. Nous citerons ici de ce age trois deniers du cabinet de l'État portant, au droit, soit angles cléchés, soit R. P. (*rex Pipinus*); au revers, il y a un A, ou bien la même lettre dans deux triangles cléchés, ou AR, en monogramme et précédés d'un glaive. Sous le nom d'un autre denier, d'un style net, arrêté, significatif, l'on voit sur le dos une hache dite *francisque*. Cette hache reparaît arlemagne à Gand et ailleurs. (Voy. le denier restitué par Saint-Bavon, S BABS, *Revue num. belge*, 1860, p. 413.)

les premiers temps de son règne, Charlemagne écrivit son deux lignes sur des deniers assez rudes et assez barbares

d'aspect. Plus tard nous en verrons d'autres d'un très-beau style. Au droit, paraît la tête laurée de l'empereur. Charles porte la longue moustache germanique. Au revers, une croix romane termine le mât du navire de Duerstede, DORESTADO, atelier monétaire très-actif des deux premières races (*au cabinet de l'État*). L'art se relevait grandement dans l'empire d'Occident. M. Louis de Coster, dans une série d'articles de la *Revue numismatique belge* (1852, 1853, 1855, 1859 et 1860), établit, par les arguments les plus convaincants, qu'il faut attribuer à Charlemagne tous les deniers qui, avec le monogramme, — ce fut Charlemagne qui donna au monogramme l'aspect cruciforme et s'en servit constamment dans ses actes; Pépin signait ses actes d'une simple croix, — ont, d'un côté ou de l'autre, la légende CARLVS REX FR et quelques autres, notamment ceux qui ne portent que CARLVS REX autour d'une croix cantonnée de points, et, au revers, le temple avec XPISTIANA RELIGIO ou des légendes locales. Charles le Chauve, lui, ne copie aucun des types de son père Louis : il monnaye d'après son grand-père dont il porte le nom, se contentant de remplacer la légende CARLVS REX, ou CARLVS REX FR par la formule GRATIA D—I REX.

Nos fig. 5 et 6 représentent deux deniers carlovingiens séparés par un intervalle de près de cent ans (cabinet de l'État). Le premier a



5.


6.

été frappé sous Charlemagne à Dinant, DEO-NANT, sur la Meuse. Il existe un denier de même style portant au revers LEODICO, Liége, en deux lignes (*Notice des monnaies françaises de M. Rousseau*, n° 233, pl. III). Le pays de Liége était le centre politique du royaume d'Austrasie, le lieu d'origine de Charlemagne et de ses aïeux. Le denier n° 6, qui est de Charles le Chauve et au monogramme carolin, porte l'indication du *vicus* de Nivelles NIVIALLA VICVV, *Niviala ... quam recentiores Nivigellam et Nivellam dixere* (Hadrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 377) et où Itta, veuve de Pépin de Landen, prit le voile. Le type du revers est en tout conforme à la 11e prescription de l'édit de Pistes, daté du 25 juin 864, laquelle veut que le revers porte un nom de lieu et une croix... *ex altera vero parte nomen civitatis et in medio crux habeatur*. (Voy. Pertz, *Legum* t. I^{mus}, p. 490.)

es noms de lieux inscrits sur des monnaies impériales et royales ovingiennes, frappées dans les limites de la Belgique actuelle, sentent les formes suivantes :

ers, ANTWERPIS CIVITAS, ANTVR (*pis*) MONETAS (cabinet de l'État), ANTVRPA CIVITAS (*Berliner Blätter*, p. 284, 1873);
Un de ces deniers est de Louis IV de Germanie.

:, Boude, Bodesheim (?) (abbaye de) à une demi-lieue de l'abbaye de Brogne (Namur); suivant d'autres, nom de lieu du diocèse de Metz, ou localité rhénane : A LA-BOTES-HAIM, A LA-DOLES-HAIN; (*Bodesalaheim ?*);

ges, BRVGGAS, BRVCCA, BRVCCIA;

vres, CERVIA;

'trai, CVRTRIACO;

int, DEONANT, DEONAN, DEOAEN, DEONEN, DEONEA, DEONTNIT, DEONIT, DEONINII;

nes, LEPTINAS FISCO, *fisco* équivaut à *villa regia*. *Liftinæ* ou *Liptinæ* (v. Pertz, *Legum* t. I, p. 18). Il s'y tint un célèbre synode le 1er mars 743;

d, GANDAVVM;

ibloux, GENCLIACOPOR, la qualification de *portus* s'appliquait à toute ville entourée de fortifications; *poorter*, bourgeois par excellence;

stal (?), A, AR (*Aristallium ?*);

', IN VICO HOIO, IN VICO CHOIO;

e, LEODICO;

vain ? .... VANIO ?

s, CASTRALOC, CASTRALOCI, Châteaulieu, ancien nom de Mons.

uur, IN VICO HAMVCO, NAMVCO, NAHVCO, NA-IIIV, NAMVCVM.

'lles, NIVIELLAVICV, NIVIELIA VICVS, NIVIALLA VICVV, MONETA IN NIGELLA.

ıt-Bavon, à Gand, S. BABS (*Sancti Babonis*), denier frappé au nom de Charlemagne; pour l'orthographe de Bavon, v. *Acta S. S. octobris*, t. I : *de S. Bavone, alias Alloyno.* La monnaie est d'un des deux monastères fondés par saint Amand;

ıt-Trond, SCI TRVDO, en 3 lignes; denier de Charlemagne trouvé à Domburg;

in, *Tudinium*, *Tutinum*, *Tuinum*, TVN-HIS, TVN-NIS;

gres, TVNIERAS, TVNIERS, TNERAS, (du catalogue Rollin).

rnai, TORNACO, TVRNACO (?), TORANPORT, TORNANPORTI, TORNAII-PORTI;

f, IN VICO VIOSATO, denier; IN VICO VIOTO, VIOSAO, oboles.

'endant plus de vingt ans, on fouilla les ruines de Duerstede, dét par les Normands vers 837, et toujours on en tirait de nouux trésors numismatiques. Parmi les monnaies recueillies, figure denier au buste impérial et portant au revers des instruments de ınayage. Il nous instruit de la manière de frapper les monnaies temps de Charlemagne. La légende dit d'où le métal est tiré :

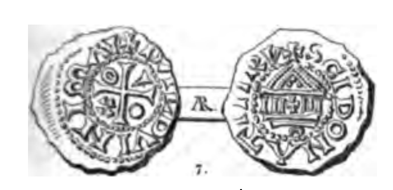
METALL. GERMAN. (Voy. *Revue de la num. belge*, 1855, et Vander Chijs, *Frankische- en Duitsch-Nederlandsche Vorsten*, pl. XII, 35.) Deux coins de fer poli, égalisés à la lime, et qui plus tard s'appelèrent la *pile* et le *trousseau*, portaient l'empreinte de la monnaie; on plaçait sur la pile un morceau arrondi de lame métallique, puis on donnait des coups de marteau sur le trousseau qui couvrait la pile, jusqu'à ce qu'on eût la double empreinte de l'avers et du revers. Ce fut là le procédé généralement employé pendant le moyen âge.

La valeur relative des monnaies est égale à leur valeur intrinsèque, c'est-à-dire du métal pur, multipliée par le pouvoir ou valeur de l'argent. L'on a remarqué que la valeur du numéraire allait toujours décroissant, et, partant, que le prix des choses échangeables ne faisait qu'augmenter. Déterminer cette valeur pour les âges reculés est une opération délicate. En cherchant dans quel rapport la valeur de l'argent est avec le prix du blé ou du pain, des savants ont approché de la vérité. (Voy. Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, et J.-H. Müller, *Deutsche Münzgeschichte*, 1860, p. 331 et sqq.) Nous n'en dirons pas davantage sur cette question difficile, et nous nous bornerons à produire, d'après Guérard, deux exemples de valeurs intrinsèques et relatives. Prenons la valeur du denier d'argent, de 755 à 778, et du même denier après 778. Elle est de 26 centimes et de 36 centimes, et la valeur relative de 2 fr. 56 c. et de 3 fr. 52 c. (Sur la question de la valeur et des variations de l'argent au moyen âge, l'on peut consulter encore : *Mémoire sur les variations de la livre tournois*, par N. de Wailly, et *A History of Prices*, par Tooke et Newmarch, au t. VI.)

ÉPOQUE FÉODALE. — Nous avons vu interrompre complétement la fabrication des monnaies d'or à partir de Pépin le Bref. Elle ne reprendra pas de longtemps. Sous Charlemagne, le monnayage s'était grandement perfectionné. Dès Louis le Débonnaire, la décadence du style commence. L'empire ne tarde pas à se démembrer. Les grands de nos provinces, qui les premiers s'emparèrent des monnayeries, usurpant ainsi les droits régaliens, firent fabriquer des pièces de la forme et du système des deniers impériaux. Cela dura peut-être deux siècles. Peu à peu avec le développement du sentiment individuel et local, la monnaie s'émancipa.

Dans l'analyse d'une matière aussi vaste, un discours succinct appuyé de quelques exemples significatifs peut seul être de mise. Nous venons de dire que l'imitation fut d'abord presque servile : un

denier autonome royal de Lotharingie le viendra prouver. Il porte TZVENTIBOEC RE (x). Zwentibold, Zuentibolch comme écrivent les Annales de Metz, le Swatoplouk slave, périt dans un combat, au commencement du x[e] siècle. Cette monnaie, frappée à Trèves, une autre du même roi l'a été à Cambrai (Voy. *Revue num. de Paris*, 1864, p. 477, et 1866, p. 165), accuse un relief prononcé; c'est un pur reflet du monnayage carlovingien. Avec le temps, nous verrons diminuer le poids et le module, et le type ne plus rappeler que vaguement le temple de Charlemagne.


7.

Les deniers au temple de Baudouin IV ou V de Flandre (fig. 7) furent trouvés, il y a quelque vingt-cinq ans près d'Enner, village du Jutland; ils étaient mêlés à de nombreuses monnaies anglo-saxonnes. Peut-être venait-on de mettre la main sur le trésor qu'un pirate danois avait emporté des côtes d'Angleterre.

Cette monnaie de *Balduinus* qui a pris dans quelques chartes le titre de marquis, conserve les types carlovingiens du temple et de la croix; mais le poids est plus faible, les figures éprouvent une certaine déviation, un M de la légende de l'avers ressemble à un fragment d'arcature du xi[e] siècle. Saint Donat SCI DONATII RV (*martyris?*) du revers est le patron de l'église principale de Bruges. (Voy. *cat. C.-J. Thomsen de Copenhague*, t. III, n° 3695.)

Un duc de la haute et de la basse Lorraine, Gothelon, de 1020 à 1043, a frappé un denier (à Verdun?) portant GOZELO DVX (voy. *Revue de la num. belge*, 1856, p. 271). Au droit, se trouve un homme debout; au revers le profil de la Vierge.

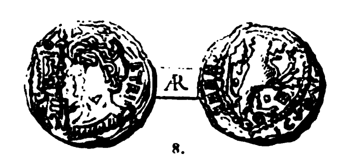
Nous donnons à son successeur Godefroid IV, le Grand, le Hardi et le Barbu, et non à Godefroid de Bouillon, les deux deniers de la trouvaille de Maestricht faite en 1856 (voy. *Revue de la num. belge*, 1856, p. 432). Ils portent, sur un côté, une tête sans diadème; une large épée à gorge est placée droite devant la figure : GODEFRIDVS. Au revers, on lit BVLONVS, de Bouillon, et au centre de la monnaie BEAT, dans un cercle perlé. Nous expliquons *beat*, non par *beatus*, adjectif ici sans signification, mais par Béatrix, nom de la princesse de Toscane que Godefroid le Barbu épousa en Italie en 1053, après que l'empereur l'eut dépouillé de la basse Lorraine et réduit à ses biens patrimoniaux (voy. *Art de vérifier les dates*, t. III, p. 101).

Béatrix était veuve d'un comte de Modène et marquis de Toscane, le prince le plus riche d'Italie. En 1069, Godefroid, que le roi de Germanie avait rétabli dans son duché de basse Lorraine, se sentant malade, se fit transporter à Bouillon où l'abbé de Saint-Hubert reçut sa confession. La veille de Noël, il mourait à Verdun. Sur le denier n° 45 de la trouvaille de Maestricht, Godefroid porte un diadème, signe de sa puissance ducale (*au cabinet de l'État*).

Avant Godefroid le Barbu, un autre seigneur belge avait osé mettre son effigie sur la monnaie. Il s'appelait Albert et était comte de Namur. Nous croyons qu'il ne peut être question ici que du premier du nom (vers 973). Il conserva la croix pattée dans un grènetis avec *Namvcvm*, ou bien il écrivit, au centre de la monnaie, *moneta* et autour *namvcensis*. (Voy. Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, pl. I.) La tête diadémée a de l'analogie avec le profil carlovingien du *metallvm germanicvm*.

Le monnayage du Hainaut commence par le denier portant RAINNADVS, une épée, et MONTES, une croix. (Voy. *Mém. de la Soc. d'arch. de Saint-Pétersbourg*, livraison IX, pl. XIII, n° 11.) Il fut trouvé dans des dépôts enfouis au xe siècle à Rostow et à Egersund.

Un type fort intéressant de la transition de la monnaie impériale pure à la monnaie ducale nous est fourni par la trouvaille de Betecom sur le Démer. C'est le denier de Bruxelles à la croix pattée et à l'inscription cruciforme BRVOC-SELLA, orthographe de la charte publiée par Miræus sous l'année 966. Nivelles, dont le monnayage a été si actif à l'époque carlovingienne, était représenté, dans le dépôt de Betecom, par des deniers dont l'un porte une croix romane cantonnée d'un alpha et d'un oméga, et le nom de sainte Gertrude *S. Gertrvdis virgo*.

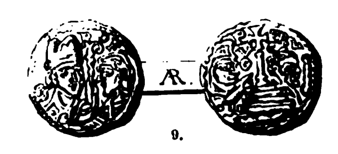


8.

Avec le temps, les monnaies ne firent que s'amoindrir. En voici une, de 1185 (fig. 8), qui nous montre, à l'avers, Godefroid III, duc de Lotharingie, la tête ceinte d'un diadème à gros cabochons; il tient d'une main la hampe bosselée d'un drapeau au lion. Ce lion revient dans l'écu du revers qu'entoure la légende HENRIC. SCAT (*Henrici scutum*, bouclier d'Henri). Godefroid, la monnaie le prouve, venait de s'associer son fils Henri qui fut le premier dans ses actes à prendre le titre de duc de Brabant. Entre les pattes du lion est écrit LEO, façon naïve d'expliquer la figure. En ce temps-là c'était un peu l'usage. A Herstal, nous verrons la bannière brabançonne

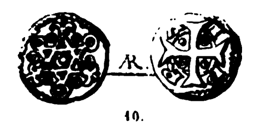
tenue d'une main ferme sur un denier frappé avant 1171 ; cette fois, au lieu de l'écu, *scutum*, nous avons la bannière, *bandum*, du duc de Louvain : BAN. DVC. LOV. (*au cabinet de l'État*). De son côté, l'évêque d'Utrecht, Bernoldus, 1027-1054, avait fait graver, au long de son bâton pastoral, le mot qui l'explique BACVLVS.

Liége, dont la numismatique, au XIIe et au XIIIe siècle, est si riche et si variée, nous montre le perron, son palladium, PERV. VOC (*vocatus*) sur un montoir de quatre degrés placé entre le buste de l'évêque bénissant et un porte-flambeau à la chevelure crépue (fig. n° 9). Ce denier est au nom de l'évêque Raoul de Zaehringen (1167-1191). Sur d'autres deniers de ce *Radulfus*, nous lirons CLAVIS à côté d'une clef, FACVN autour d'un faucon. Le mouton, MVTV, du denier d'Albert de Réthel, prévôt de Saint-Lambert, passe sur un pont de bois ; un cheval attaché à un arbre paraît au droit d'un autre denier du même prévôt. Jusqu'ici l'on a toujours lu la légende du cheval : EQVVS VENALIS, adjectif dont on fait malaisément *venaticus* (*canis venaticus*, chien de chasse), tandis que si l'on veut y voir avec nous un EQVVS VENALIS, cheval à vendre, la monnaie exprime tout uniment qu'il s'agit d'une foire aux chevaux.

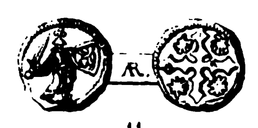


9.

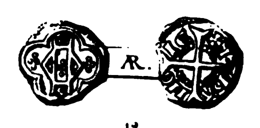
Si l'on jette les yeux sur les numéros 10, 11 et 12 de nos figures,



10.



11.



12.

la petitesse de la monnaie frappe tout d'abord. Ce sont une maille d'Ypres, IPRA, une maille anépigraphe de Bruges, et une obole au monogramme du Hainaut de Jean II d'Avesnes (1280-1304), tirée de la collection si riche de M. Chalon, aujourd'hui au cabinet de l'Etat. (Voy. Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 10.) Cette obole qui, par parenthèse, est un exemplaire unique, ne pèse que 0^gr.30. Tel est le système des petits deniers que notre pays inaugure à la fin du XIIe siècle, c'est-à-dire au moment où la commune naissante s'affirmait partout. Lelewel, le créateur de la numismatique du moyen âge, tira ces petites pièces de l'oubli. Les mailles qui portent le nom du prince sont en minorité ; à peine le numéraire est-il signé du nom de la ville qui l'émit. On arrive à fixer sa provenance par l'étude du type et par sa comparaison avec

les sceaux. (Voy. les travaux de M. Ch. Piot dans la *Revue num. belge*, t. IV.)

En Flandre, c'est toute une fleuraison de petits deniers. Alost se présente avec un guerrier à mi-corps vêtu d'une tunique de mailles; Axel se fait graver une tête couronnée de fleurs; Bergues a choisi le lis à grandes étamines; Bourbourg, le triangle flanqué de globules; Bruges, sur le denier que nous avons dessiné sous le n° 11, nous montre un guerrier fièrement campé, coiffé d'un casque à timbre arrondi, et brandissant une épée à gorge profonde. Son bouclier est au lion; une autre fois, il sera gironné. Cassel a une porte de ville crénelée, absolument comme sur son sceau; Courtrai, un écu triangulaire à un chevron accompagné de trois rosettes ou de trois étoiles; Dixmude prend le buste d'un saint qui fut évêque; Douai reste fidèle au rameau plus ou moins orné dont nous parlions plus haut à propos de VARTICE; Gand adopte pour type une tête casquée tournée vers la gauche; Lille, sur ses vingt-deux deniers variés, fait fleurir les lis et les triangles cléchés; Mude porte une ancre et deux étoiles; Orchies, un semblant de tête formé par la juxtaposition d'un alpha et d'un oméga; le sceau de Termonde de 1299, au château crénelé ouvert de trois fenêtres en plein cintre et flanqué de poivrières, se reconnaît sur la maille; Ypres, enfin, grave sur ses vingt-six deniers variés tantôt l'écu au lion qui accoste, à dextre, son beffroi sur le sceau aux causes, tantôt un triangle cléché d'un triple nœud, et toujours, dans les angles et autour des écus, des étoiles, des annelets, des globules et des croissants. (*Collection de Wismes*, 1875, n° 14 à 119 des planches.)

La réforme monétaire opérée par Louis IX ne tarda point à être suivie dans nos provinces. Le roi de France avait créé des sols d'argent pur de douze deniers, appelés *gros tournois*, et restauré la monnaie d'or que nous avons vue disparaître au déclin de la monarchie mérovingienne. En 1273, simultanément à Gand, à Alost et à Valenciennes, apparaît la grande monnaie. Elle est empreinte des types nationaux du bouclier au lion, de la double aigle et du cavalier à l'épée courant à droite (voy. Serrure, *Notice sur le cabinet monétaire du prince de Ligne*, p. 213). Trois pièces de Marguerite de Constantinople devaient valoir en poids et en loi *deux tournois du roi*. Notre figure n° 13 reproduit le gros au



13.

cavalier de Valenciennes, MONETA VALENCENENSIS. Le guerrier broche le destrier des éperons rudement; le glaive au poing, il se tourne vers les ennemis, frappe, coupe, éventre et désarçonne. Au revers, se lit le nom de la comtesse : MARGARETA COMITISSA ; le centre de la pièce est occupé par une croix cantonnée de croissants et les mots SIGNVM CRVCIS séparés par des étoiles. Ces croissants et ces étoiles, nous les avons vus déjà sur les mailles de Douai, de Lille, d'Ypres, d'Amiens, de Valenciennes et de Mons.

Le châtel du gros tournois se popularisa et se répandit dans toute l'Europe. De bonne heure nous l'adoptâmes. Seulement le Brabant modifia les pilastres à annelets et le plan par terre de la monnaie française pour en faire un tout plus lié et plus élancé. Namur, de son côté, parfois crénela son châtel, tandis que le Hainaut, sous le comte Guillaume III, l'Insensé, réussit à en faire la figure de son monogramme.

Le type du cavalier armé avait paru sur les petits deniers en Lorraine, de 1176 à 1205, et à la même époque en Brabant, dans le comté de Bar et le Luxembourg. C'est encore une fois une figure sigillaire. Le cavalier, sur le sceau du seigneur, vaut le trône du sceau royal. De Valenciennes, le cavalier va partout. Nous le rencontrons dans la seigneurie de Beaumont, dans le comté de Namur, dans le comté de Flandre, dans le duché de Brabant, dans le comté de Looz et dans le comté de Luxembourg.

Il en sera de même du type esterlin : l'esterlin équivaut au tiers du gros tournois établi par saint Louis. On l'avait vu naître en Angleterre sous Henri II le Plantagenet. A Namur, à Douai, à Alost et à Damme, Gui de Dampierre, à son tour, frappa des esterlins au type de la tête nue et du front orné de roses. Son fils aîné, Robert de Béthune, en fit faire au type des Édouards. Le véritable esterlin à la tête se retrouve dans le Brabant, dans le Hainaut, dans le comté de Hollande, dans l'évêché de Liége, dans les seigneuries de Herstal et de Vorst, dans les comtés de Looz et de Chiny, dans les seigneuries de Rummen, de Bunde, d'Agimont et de Hornes et dans le comté de Luxembourg.



14.

Le gros aux quatre lions frappé à Louvain par le duc Jean III, constitue un fier type de monnaie nationale (*au cabinet de l'État*) (voy. fig. 14). Un grand écusson à deux lions couronnés et à la queue nouée fourchée

et passée en sautoir, et à deux autres lions lampassés et armés, occupe tout le champ : DVX BRABANTIE. C'est simple et grand. Au revers, s'épanouit une croix à ornements feuillus. Les trèfles qui la cantonnent ont beaucoup servi, à dater de la fin du XIIe jusqu'au XVIe siècle, dans la composition des roses et des arcatures. Il serait intéressant de rapprocher la flore murale du moyen âge de sa flore monétaire.

La monnaie d'or commence à paraître. Le premier type qu'elle adopte dans nos provinces est, d'un côté, la grande fleur de lys à deux étamines, et sur l'autre face, un saint Jean-Baptiste raide et anguleux, couvert de son manteau de poil de chameau. Cette monnaie vient de Florence et s'appelle le florin. Le mouton, le franc ou chevalier à cheval, le royal, le franc à pied et la couronne la suivent bientôt.

Notre figure 15 reproduit, pour la première fois, une monnaie d'or de Namur antérieure à Philippe le Bon. Elle avait échappé jusqu'ici aux recherches des numismates (*cabinet Garthe de Cologne*). On s'est demandé avec raison pourquoi un prince riche et puissant comme Guillaume Ier de Namur (1337-1391) se serait abstenu de frapper de l'or. Il est hors de doute qu'à l'exemple de ses voisins il a dû émettre des moutons, des francs et des couronnes. Le type adopté pour le florin d'or de Guillaume parut en Gueldre sous Renaud III en 1371. Dans une niche ogivale à colonnettes crénelées et flanquées d'édicules, on voit le prince le glaive à la main et le front couronné de fleurs. WILHLM' COS. NAMS, et un petit écu au lion avec le bâton péri en bande. Au revers, dans une épicycloïde à six lobes tréflés, l'aigle biceps. L'empereur, en 1363, avait admis le comte de Namur à faire hommage direct de son comté à l'empire. *Lég.* : BNDICTVS : QVI VENIT INOM. (*in nomine Domini*).



15.

Mais entre toutes nos provinces, la Flandre se distingue par son or. L'on ne saurait produire de preuve plus manifeste de la puissance et de la richesse où elle était arrivée. Louis de Male (1346-1384), à lui seul, frappe dix monnaies d'or différentes. Voici d'abord le heaume altier à l'écu de Flandre incliné, sous un vaste dais à clochetons abritant deux lions debout (fig. 16). Nous voyons étalés rutilants sous nos yeux le franc à pied dit *Flandre*, le nouvel écu au

lion, le vieil écu à l'aigle de Malines, sa moitié et son quart, le mouton d'or, le franc à cheval, le lion et le demi-lion d'or. Le grand



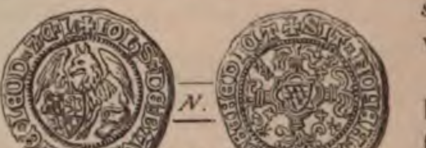
PICQUÉ DEL.

heaume et les *botdraegers* présentent un type flamand de noble allure et tout à fait national. De quelques-unes de ces monnaies, il a été frappé énormément d'exemplaires. Les moutons d'or se nombrent par 4, 178, 272. En Belgique, Louis de Male est le premier dynaste qui se soit flatté de l'être par la grâce de Dieu (*Dei gracia*).

Guillaume III de Hainaut est bien aussi magnifique dans sa monnaie d'or, mais moins original. Ses graveurs s'inspirent des types français. Trois de ses huit monnaies d'or, le grand mouton, le grand réal et le grand franc à cheval, ne mesurent pas moins de 36 à 38 millim. de diamètre (*au cabinet de l'État*). Cent ans plus tard, Maximilien Ier, *roi des Romains, toujours auguste,* étalera, dans nos provinces, le même faste et le même apparat que Louis de Male. Comme hommes ils se valaient, et c'est assez dire : leurs monnaies ont un éclat incomparable.

A Liége, toujours il appartint « à monseignor et à nul autre en son pays, se ce n'est par son congié, de faire monoye dor et dargent selon le forme, manière et déclaration... reprises au Pawelhar, » comme dit Hemricourt. Ce privilége, les villes en payant pouvaient l'exercer. Le dimanche, 23 septembre 1408, l'évêque Jean VI de Bavière battit les gens de métiers dans les plaines d'Othée, et aussitôt après décréta que sa monnaie seule aurait cours dans le pays de Liége. Jean de Bavière émit de l'or et de l'argent splendides. Il eut son grand mouton d'or, son réal d'or, son florin d'or de Liége, ses deux florins d'or de Saint-Trond, — où on le voit debout, coupant la légende de la tête et de ses pieds, armé de toutes pièces, entre un lion et un écusson losangé, — le double griffon d'or, le simple griffon

d'or, le demi-griffon d'or (figure 18), dont la légende complétée se lit ainsi : *Johannes. de. Bavaria. electus. Leodiensis.et. comes. Lossensis*. Griffons et testons semblent venir d'Italie.


18.

En 1484, l'évêque mitré et le buste nimbé de saint Pierre firent place à la tête de lion du grand mayeur de la cité, de celui que, de son vivant, on appelait le Sanglier des Ardennes, *aprum Arduennatum ætatis suæ homines vocavere*. (Voy. Foullon, *Hist. Leod.*) (fig. 19.) Le teston de Guillaume de la Marck a pour légende : WILHEL. D., MARK. MAB. LEOD', (*mambour de Liége*) et un petit perron. L'année suivante, le Sanglier était obligé de prendre entre les dents cette barbe majestueuse qui cache en partie son pourpoint passementé d'or, pour permettre au bourreau de lui couper proprement la tête.


19.

Il est arrivé parfois que deux princes émettaient ensemble une monnaie commune à leurs États. Ainsi voyons-nous Louis de Crécy, comte de Flandre, et Jean III de Brabant faire frapper une monnaie de convention à Gand et à Halen, et plus tard à Gand et à Louvain; le même Louis de Crécy s'entendre avec Jean I[er] de Namur pour la fabrication de gros à quatre lions, et avec Jean I[er] de Luxembourg pour l'émission de billon toujours au lion.

En 1384, Philippe le Hardi convenait avec la duchesse de Brabant de ne plus monnayer qu'à Malines et à Louvain. L'écu d'or et le *roosebeker* d'argent qui naquirent de cette entente (*moneta nova Brabantie et Flandrie*) portent le nom du comte de Flandre et de la duchesse Jeanne. C'était là un acheminement vers l'unité politique et monétaire. Flamands et Brabançons allaient se faire à un gouvernement uniforme. Cependant, de 1392 à 1406, Jeanne fit frapper encore des monnaies d'or, d'ar-


17.

gent et de cuivre à son nom seul, à preuve la belle *tourelle* d'or de notre n° 17, type propre au Brabant et inspiré du sceau des échevins de Louvain. L'écu qui s'appuie contre la tourelle est aux lions de Limbourg, de Brabant, de Luxembourg et de Bohême.

LES LÉGENDES. — La légende du revers de notre tourelle est celle des *nobles à la rose* d'Angleterre : IHC (*Jesus*) VERO. TRANSIE (*n*) S. PER. MEDIV. EORVM. IBAT ; c'est ainsi que s'exprime l'Evangile selon saint Luc, en parlant de Jésus marchant sur la mer. Nous avons lu SIGNVM CRVCIS sur notre première grande monnaie nationale (*fig.* n° 13), frappée en un temps où l'on se croisait encore. Sous Louis de Male, on écrivait au revers du *heaume* d'or BENEDICTVS. QVI. VENIT. IN. NOMINE. DOMINI (*fig.* n° 16). Pendant la période si agitée de l'histoire de Flandre qui finit à la majorité de Philippe le Beau, nous relevons les légendes : SALVVM. FAC. POPVLVM. TVV (*m*). DOMINE ; BENEDIC. ANIMA. MEA. DOMINO ; SIT. NOMEN. DNI. (*Domini*) BENEDICTVM ; ces derniers mots reparaîtront cent ans plus tard, en 1584, sur les *lions* d'or des états, frappés à Anvers (*voir notre dern. fig.*) et à Bruges.

Nous sommes en 1485 ; la Flandre se met sous la garde du Seigneur : CVSTODI NOS DOMINE. Les légendes souvent sont humbles et résignées ; elles détachent l'âme de la terre pour l'élever à Dieu : CVSTODIAT. CREATOR. OMNIV (*m*). HVMILE' (*m*). SERVV (*m*). SVV (*m*) (1487) ; DET. TIBI. MTR' (*in terra*) VIRTV' (*virtutem*). ET. IN. CELIS. GLORIA (*m*) ; DEV (*m*). PLVS. AMA. QVAM. ARGENTV (*m*) ou le mépris du veau d'or prêché sur la monnaie. Un splendide réal d'or de 1487, montrant Maximilien dans toute sa gloire, enseigne à ne point franchir la distance qui est entre les peuples et les rois : TENE. MENSVRAM. ET. RESPICE. FINEM.

Gand révolté, en 1488, invoque le saint de sa paroisse principale : BAPTISTA PROSPER. ADESTO, et parle comme la Constitution de 1830 ; EQVA. LIBERTAS. DEO. GRATA, sur les *coppenolles* qui étaient des *florins* et des *gros*, ainsi appelés du nom du fameux doyen de la Collace. (Voy. Serrure, *Studenten-Almanak*, 1855, p. 60.)

Peu après, en 1489, Maximilien cherche à s'attacher les Flamands en leur accordant les réformes qu'ils exigeaient ; il fait de la conciliation, cicatrise les blessures de la guerre, et écrit, dans un latin barbare, sur un *grand double* REFORMACIO GVERRE. PAX. EST. La même année, on lisait sur le *double sol* de Malines : AMISSA BELLO PAX RESTAVRET ! *Que la paix rende ce que la guerre a fait perdre !* C'est vers la fin du XIVe siècle, que l'on commença de marquer le millésime sur la monnaie. Il existe un *gros* d'Aix-la-Chapelle portant la date de 1375, et un *gros* de Renaud de Schoonvorst de l'année 1391. Devançant en cela l'Angleterre et la France, les Pays-Bas avaient adopté généralement l'usage d'inscrire le millésime sur la monnaie vers la seconde moitié du XVe siècle.

ÉPOQUE MODERNE. — Avant qu'il en eût le droit, en 1426, Philippe le Bon se faisait appeler sur ses *klinklaerts* et *demi-klinklaerts*, l'héritier de Hollande (*heres Hol.*). Quand la presque totalité des Pays-Bas se trouva dans sa main, il décréta la fabrication d'une monnaie uniforme à Gand, à Bruges, à Louvain, à Dordrecht et à Valenciennes, et frappa des cavaliers d'or, des lions d'or, des doubles sols, des simples sols, et leurs subdivisions, en qualité de comte de Flandre,

de duc de Brabant, de comte de Hollande et de comte de Hainaut.

Après Philippe le Bon, les diverses provinces des Pays-Bas frappèrent presque toujours les mêmes monnaies. Le numéraire ne se distingua plus guère que par le titre de duc ou de comte que prenait le souverain, et par la marque de l'atelier monétaire. Au centre de la croix des plaques de Philippe le Bon, appelées *vierlanders*, pour la première fois nous apercevons des marques : c'étaient pour la Flandre un lis, pour le Brabant un lion, pour la Hollande une rose, et un H orné pour le Hainaut. Au XVI[e] siècle et plus tard, Gand prendra un lion et Bruges un lis, Bruxelles une tête d'ange et quelquefois un B, Anvers la main, Maestricht une étoile à cinq rais, Bois-le-Duc un petit arbre, Mons et Middelbourg une tour, Nimègue une croix ornée, Ruremonde ses armoiries, Hasselt une simple croix, Namur le briquet, Malines son écu, Tournai une tour, Luxembourg son blason, et Arras un rat.

Au XVI[e] siècle le nouvel or et le nouvel argent du Pérou et du Mexique augmentèrent singulièrement la circulation monétaire. Certaines monnaies s'agrandirent, mais il n'en faut pas conclure que toutes gagnèrent en aloi : au contraire, Charles-Quint, qui rêvait l'unification monétaire, fit se rapporter toutes les monnaies de Flandre et du Brabant à une unité, la *myte*. (Induction tirée par M. C. Serrure des faits produits dans le mémoire couronné de M. Groebe. Voy. *Studenten almanak*, 1856, p. 52.) Il ferma les ateliers de Namur, de Luxembourg et d'Utrecht, pour ne laisser subsister que Bruges, Anvers, le *Vroenhove* de Maestricht, Dordrecht, Nimègue et Tournai. Les monnaies flamandes qu'il fit faire à partir de 1520, s'appellent la corte noire, le sixain ou pièce de six mites, le gros, la pièce de deux gros, le demi-réal et le réal d'argent, le vlieger ou volant, ainsi nommé de l'aigle éployée de sa face, le florin Carolus d'argent, le florin Carolus d'or, le demi-réal d'or, la couronne et le réal d'or. La progression que ces espèces suivent jusqu'au réal d'or est la suivante : 1, 3, 12, 24, 36, 72, 96, 480, 480, 720, 864, 1440.

Depuis le commencementdu règne de Philippe II jusqu'à 1576, et de 1580 à 1581, la monnaie royale se frappa sans interruption à Bruges pour la Flandre, à Anvers et à Maestricht pour le Brabant, à Dordrecht pour la Hollande, à Middelbourg pour la Zélande, à Nimègue pour la Gueldre, à Hasselt pour l'Overyssel, et à Utrecht pour la seigneurie de ce nom. En 1581, quand la déchéance de Philippe II eut été prononcée, les provinces du nord abandonnèrent

le monnayage royal; Bruges et Anvers en firent autant jusqu'à leur reddition au prince de Parme. Pendant les années 1577, 1578 et 1579, en vertu de l'article 23 de la Pacification de Gand, les états de nos diverses provinces ordonnèrent la frappe à Anvers, à Bruxelles et à Maestricht, de couronnes et de demi-couronnes d'or, d'écus, de demi et de quarts d'écu, de sous et de demi-sous, et de pièces de cuivre de 12, 6 et 2 mites. La légende de ces monnaies est PACE ET JUSTICIA.

Les monnaies de Gand se firent, les premières, avant le 23 mai 1581; les deuxièmes, pendant le règne du duc d'Alençon, et les dernières, de 1583 à 1584 où Gand, devenu commune révolutionnaire, se donna des nobles, des demi-nobles et des quarts de noble d'or; mit, sur sa monnaie d'argent, la Pucelle tenant l'écusson et le drapeau au lion de Flandre, et fabriqua du cuivre où l'on voit S. P. Q. G., ou un grand G et GHENT.

En 1584, Anvers, la place d'armes des états, bloqué par les travaux gigantesques des ingénieurs d'Alexandre Farnèse, émit le *lion d'or* de notre dernier dessin. Au milieu du XV



siècle, ce lion qui paraît sur la monnaie et des plaques patriotiques, se disait *croupant* : « *Lyon rampant en crouppe de montaigne,* » chantait alors la poésie populaire. Le lion accroupi de la monnaie d'or et d'argent frappée par ordre des états, IVBENTIBVS ORDINIBVS, — on l'a écrit au long des colonnettes du dais sur les beaux écus d'argent, — a pour devise : ANTIQVA. VIRTVTE. ET. FIDE.

BIBLIOGRAPHIE. — Nous donnons ici une liste de travaux d'ensemble sur les monnaies de Belgique; les petites monographies vont à l'infini. On trouvera beaucoup d'indications dans la *Bibliotheca numaria*, de Leitzmann, Weissensee, 1867. — *Revue de la numismatique belge*, publiée sous la direction de MM. R. Chalon, Piot, Serrure, L. de Coster et Picqué, de 1842 à 1875, 30 vol., et 2 volumes de Tables. – *Revue numismatique française*, publiée sous la direction de MM. E. Cartier, de la Saussaye, J. de Witte et A. de Longpérier, 1836-1870, 34 vol., et 1 vol. de Tables; — dr. H. Grote, *Blätter für Münzkunde*, Leipzig, 1835 et sqq...; surtout les 4 premiers volumes; Joachim Lelewel, *Études numismatiques et archéologiques,—type gaulois, ou celtique*, Bruxelles, 1841, 1 vol et atlas; John Evans, *The Coins of the ancient Britons*, London, 1864; Eugène Hucher, *L'Art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles*, Paris, 1868-1874, 2 vol; dr. J.-H. Müller, *Deutsche Münzgeschichte bis zu der Ottonenzeit*, Leipzig, 1860; l'abbé Ghesquière, *Mémoire sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas*, Bruxelles, 1786, 1 vol.; Joachim Lelewel, *Numismatique du moyen âge, considérée*

sous le rapport du type, Bruxelles, 1835, 3 vol. et atlas; G. Combrouse, *Monétaires des rois mérovingiens,* Paris, 1843; F. Fougères et G. Combrouse, *Description des monnaies de la deuxième race royale de France,* Paris, 1837; A. de Barthélemy, *Liste des noms de lieux des monnaies mérovingiennes,* Paris, 1865; P.-O. Vander Chijs, *De Munten der Frankische- en Duitsch-Nederlandsche Vorsten,* Harlem, 1866; Ch. Piot, *Notice sur un dépôt de monnaies découvert à Grand-Halleux,* Bruxelles, 1846; C.-P. Serrure, *Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne,* Gand, 1847, 1 vol.; Victor Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre,* Gand, 1852-1857, 2 vol ; L. Deschamps de Pas, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne et de la maison d'Autriche,* Paris, 1863-1874, 2 vol.; Serrure, *Jaerboeksken van het Taalminnend Genootschap* (Studenten Almanak) (*Études sur les monnaies de Flandre*), Gent, 1854, 1855 et 1856, 3 vol.; le comte de Renesse-Breidbach, *Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liége,* Bruxelles, 1830-1831, 2 vol. dont un de planches ; Rénier Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut,* Bruxelles, 1848 à 1854, 3 vol.; Rénier Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur,* Bruxelles, 1860 et 1870, 2 vol.; P.-O. Vander Chijs, *De Munten der voormalige hertogdommen Braband en Limburg,* Harlem, 1851 ; P.-O. Vander Chijs, *De Munten der Leenen van de voormalige hertogdommen Braband en Limburg, enz.,* Harlem, 1862; Aloïss Heiss, *Descripcion general de las Monedas Hispano-Cristianas,* Madrid, 1865-1869, 4 vol. dont un de planches; A. Heylen, *De steden der Nederlanden in de welke de respective souvereynen geldspecien hebben doen slagen gedurende de 14e en 15e eeuwen,* Brussel, 1787, *Mémoire de l'Académie*; D. Groebe, *Beantwoording der prijsvraag over de Munten en hetgeen daartoe betrekking heeft, sedert 1500 tot den jare 1621, ingesloten,* Brussel, 1835, *Mémoire de l'Académie.*— *Ordonnances, Instructions* et *Placards* imprimés, relatifs aux monnaies, depuis 1487;—O. Mailliet, *Catalogue descriptif des monnaies obsidionales et de nécessité,* Bruxelles, 1868-1873, 2 vol. et 2 atlas.

XXVII

HISTOIRE DES ARTS INDUSTRIELS,

AMEUBLEMENT, CÉRAMIQUE, ARMURERIE, ORFÉVRERIE,

Par M. EUGÈNE M. O. DOGNÉE.

De rares trouvailles, quelques passages d'écrivains classiques fournissent tous nos renseignements relatifs aux industries somptuaires pratiquées, dans notre pays, avant l'arrivée des Romains. Tacite décrit la cabane belge, isolée dans une clairière, un fourré, un verger naturel, rappelant la tente des hordes nomades par sa forme circulaire, par son pilier central formé d'un tronc d'arbre. Les parois intérieures en pisé gâché sur clayonnage, maintenues par des solives, étaient recouvertes de terres choisies, dont les tons, un peu différents, formaient des zones produisant une décoration rudimentaire. Sous le toit conique, que soutenaient des traverses saillant au dehors, la chambre unique montrait, le long du mur, un amas de fourrures ou une botte de paille servant de lit. De petites tables, des escabeaux en bois, à peine équarris, complétaient l'ameublement.

Pour romaniser notre contrée, les premiers empereurs introduisirent d'autorité leurs constructions, leur mobilier, leurs bijoux; comme ils implantaient leurs croyances, leur langue, leurs usages. Sous la direction des architectes et des artistes de l'Italie, nos travailleurs apprirent à connaître des procédés nouveaux, durent

s'inspirer des modèles classiques, tout en copiant la nature. Habiles déjà, ils ne tâtonnèrent qu'au début et progressèrent rapidement, au point d'envoyer à leurs maîtres certaines marchandises de luxe dont la Rome impériale déclarait ne plus pouvoir se passer. Un grand nombre de villas, bâties pour les gouverneurs et les chefs de stations militaires établies par Auguste, offrent le plan des constructions décrites par Vitruve, un peu modifié par suite des différences de climat.

Lorsque les tribus franques, s'établissant sur le territoire belge, constituèrent une nation, les chefs des confédérés occupèrent les villas abandonnées par les gouverneurs romains. Quelques-unes furent consacrées comme églises, lorsque Clovis professa les croyances chrétiennes, qui s'étaient déjà répandues dans nos contrées, mais ne s'établirent généralement que sous la puissance unitaire de Charlemagne. Pour ces premiers temples chrétiens, autour desquels se formaient peu à peu nos laborieuses cités, on rechercha les marbres du pays, que l'on sculptait avec élégance, dit Grégoire de Tours. On peignit sur les murs des scènes religieuses. Chez le roi, chez le *leude*, une salle d'honneur, au centre de l'habitation, se tapissait de tissus de laine ou de lin. Autour de la table en bois, que l'on chargeait de pain, de mets, de coupes, et qu'on enlevait le soir, les convives s'asseyaient sur de solides bancs fixés à demeure, recouverts de tapis à l'heure des repas. Le monarque avait une chaise sur laquelle on étendait également un tapis. Le long des murs de cette salle des *banquets*, des bahuts massifs renfermaient les armes et s'appelèrent dès lors *armoires*. Dans la chambre de la princesse, des courtines, où l'aiguille avait tracé des dessins de diverses couleurs, garnissaient le lit. Ici encore de lourds coffres, en ais mal dégrossis, recouverts de cuir, reliés par de solides traverses en fer, meublaient l'appartement. On y renfermait les bijoux dont on se parait à profusion et qu'on emportait dans la sépulture.

Le mobilier précieux recherché par les Mérovingiens portait l'empreinte du goût byzantin : des spécimens arrivaient par ambassade, à chaque accroissement de pouvoir des rois francs. Lorsque Clovis, maître de toutes les tribus des Francs orientaux, eut reçu de l'empereur Anastase le titre de patrice, l'octroi des honneurs consulaires et les insignes royaux, le luxe devint effréné.

ÉPOQUE DES CAROLINGIENS (752-877). — L'avénement de la famille belge des Carolingiens donna une nouvelle impulsion aux arts industriels. Maires du palais sous les rois fainéants, puis rois, empe-

reurs, ces nouveaux souverains semblèrent chercher à faire oublier les cours mérovingiennes, à rivaliser de faste avec la pompe de Byzance. Simple dans sa vie privée, Charlemagne se plaisait à éblouir les envoyés des princes étrangers, même les ambassadeurs de l'empereur d'Orient, affirme Eginhard. Le nouveau maître de l'Occident avait groupé, dans chacun de ses châteaux, un grand nombre d'artistes industriels des deux sexes, pratiquant toutes les fabrications somptuaires de l'époque. Ces communautés laïques, présidées chacune par un intendant bien au courant de ces divers métiers, comptaient surtout d'habiles orfévres, d'adroits armuriers et des brodeuses de goût. Les palais, les basiliques, et jusqu'aux plus petites églises, étaient meublés d'une façon fastueuse.

Auprès du monarque s'étalait un luxe excessif, que les capitulaires enrayaient chez les opulents serviteurs du maître. Les murs des vastes salles disparaissaient sous des tentures flottantes, quelquefois en soie. Les siéges, peu nombreux, étaient cachés sous de moelleux coussins de plumes, couverts de riches étoffes à bandes de passementerie d'or. Les tables, assez basses, se chargeaient de vaisselle précieuse. Charlemagne renchérit sur le luxe des Mérovingiens par des meubles d'orfévrerie : c'étaient des tables en or, en argent, rondes, carrées, à pieds ciselés. Quant à la céramique, elle resta ce qu'elle était aux siècles précédents, perdant même la recherche coquette des élégants spécimens de la poterie belgo-romaine et de la charmante verrerie mérovingienne.

En défendant de porter « dans le pays » lances, boucliers, casaques à écailles de fer, la loi salique, revisée sous Charlemagne, nous fait connaître les armes alors en usage. Le robuste empereur, nous dit le moine de Saint-Gall, se coiffait d'un casque; ses mains, sa poitrine, ses épaules, étaient revêtues du même métal. La main droite reposait sur une épée dont le pommeau, comme l'agrafe du ceinturon, était d'or ou d'argent; de la main gauche il portait une lance. Sur le bouclier, rien que du fer. On avait laissé les chausses désarmées, pour ne point gêner les mouvements, Charlemagne les fit aussi garnir de courtes lames de fer cousues les unes près des autres. L'épée restait large et courte, à la romaine; la lance longue et acérée. D'ordinaire on n'ornait point les armes de combat. Quelquefois cependant apparaissaient, sur les armes des paladins, des traces d'un travail délicat et oriental, la damasquinure. Les armuriers belges réussirent à rayer le fer de stries régulières ou à le ciseler en aspérités nombreuses pour y fixer au marteau des fils ou des feuilles d'or.

Le monarque, tout bardé de fer dans les combats, devenait un géant d'or, nous dit Eginhard, lorsqu'il recevait les envoyés des autres souverains : bouclier semé de pierreries, pièces défensives en métaux précieux, épée éblouissante de joyaux, ceinturon d'une richesse incroyable, équipement de cheval non moins magnifique réclamaient le travail associé de l'armurier et de l'orfévre.

Pour les églises impériales il fallait des candélabres ciselés, des ciboires, des calices, des patènes en or ou en vermeil, généralement ornés de repoussés, constellés de pierreriès. Sous des panneaux d'argent relevés de figures au marteau, reposaient les reliques sur lesquelles le peuple, au jour du *mâll* de mai ou du *synode* d'automne, jurait fidélité au souverain.

Le système d'ornementation, révélé par certaines plaques de la couronne que Barberousse retira du tombeau de Charlemagne et par quelques bijoux recueillis dans nos cimetières francs, indique la recherche du relief et de l'éclat. On ne pouvait, comme dans les œuvres de grosserie, recourir à de larges repoussés. L'orfévre les remplaçait par de petits bossages, parfois de têtes de clous, accompagnant des cabochons précieux, surtout de cristal de roche.

ÉPOQUE FÉODALE (877-1068). — Le régime féodal, morcelant en menus fragments l'empire carolingien, priva les artistes industriels de la protection dont ils avaient joui. L'existence toute matérielle des barons, des ducs, des comtes, des vicomtes, absorbée par les combats et la chasse, étouffa le sentiment du beau. Quelques châtelaines trompaient leurs ennuis de recluses en exécutant des broderies, du genre de celles que l'on conserve à Soignies : preuve de patiente minutie plutôt que d'inspiration ou de goût. Dans les monastères, lieux d'asile pour les arts industriels, les moines copiaient les pieux manuscrits et reliaient eux-mêmes, en peau de cerf ou de truie, leurs évangéliaires calligraphiés, ornés de belles et larges pages enluminées sur fonds d'or.

Les pèlerinages en Terre-Sainte, au retour desquels les seigneurs belges faisaient de larges donations aux monastères, renouèrent les relations de l'Europe avec l'Orient. Évêques et abbés appelèrent des mosaïstes pour décorer les temples construits en plein cintre. Des peintures à l'encaustique remplacèrent les fresques. On peignit tout l'intérieur des églises, jusqu'aux plafonds, d'abord de simples lisérés en vermillon encadrant les motifs de l'architecture, puis de larges enluminures. Les verrières coloriées, les tentures que l'on

drapait autour des autels complétaient cette somptueuse polychromie, à laquelle dut s'associer le mobilier sacré et qu'imita l'ameublement des gentilshommes.

La céramique devint grossière; les brocs, les écuelles, les plats, en terre brune ou jaunâtre, ne reçurent ni reliefs ornés, ni glaçures de tons vifs. Les seigneurs possédaient quelques coupes en orfèvrerie, larges et évasées, mais sans décor; parfois même ils buvaient dans des calices de *fust*, bois dur façonné et évidé au tour. L'armurerie ne cherchait point davantage l'élégance; les armes défensives ne visaient qu'à être commodes. La cotte treillissée en cuir couvert d'anneaux appliqués à plat, le casque rond, puis pointu et à nasal, la petite *cervellière*, le grand bouclier cordiforme, n'exigeaient point d'ornementation, pas plus que l'épée large à deux tranchants, la courte dague du piéton, la longue lance, la hache et les javelines.

L'orfèvrerie sacrée chercha des formes nouvelles et une ornementation riche en couleur pour s'harmoniser avec les tons éclatants dont brillaient les sanctuaires. Les modèles byzantins que l'impératrice Théophanie avait apportés d'Orient, et qui faisaient école au pays rhénan, furent fidèlement imités pour les accessoires de la décoration. Pierreries, joyaux antiques, or, vermeil, argent, filigranes, nielles, fines ciselures, émaux en taille d'épargne, dont l'autel portatif de Stavelot montre un spécimen si intéressant, se mêlèrent à profusion.

Époque communale (1068-1369.) — Les règlements des corporations de métiers, leurs prescriptions détaillées sur le choix des matières premières et la façon de les mettre en œuvre, l'imposition de la marque, l'organisation si pratique de l'apprentissage, l'obligation au chef-d'œuvre de maîtrise, assurèrent la perfection des produits. Parmi les arts industriels, la grosserie et l'armurerie appartiennent, dès le XIe siècle, à ces associations dont l'importance politique allait peu à peu se manifester triomphalement. D'autre part, le retour des premières croisades signala une nouvelle ère pour la féodalité. Les farouches barons rapportèrent, de ces expéditions lointaines, des besoins de luxe inspirés par les souvenirs de Venise et de Constantinople. Le castel se para avec plus de goût. Il réserva une vaste salle, à parois de marbre, pavée de carrelages. Des fenêtres closes par un treillis de vitres découpées, où les plombs formaient des dessins fantaisistes en verre incolore, enserrant ailleurs quelques peintures en rouge, bleu, jaune, violet, rehaussés de brun opaque, s'ouvrirent lar-

gement au dehors. Avant de dresser la table des festins dans la salle d'apparat, on tendait de riches *gourdines*. Des tapisseries à personnages cachaient sous leurs amples plis les murs en pierre. Sous une cheminée monumentale, les châtelaines ourdissaient la laine en écoutant les ménestrels. Les écus, les *targes* (boucliers), les lances, les épieux, les cors cerclés d'argent étaient suspendus au mur. La peinture, la dorure décoraient toutes les poutres du plafond et la plupart des meubles élégants, que l'on drapait en outre de riches étoffes.

La céramique ne produisit que des œuvres très-imparfaites pour les vases usuels. La seule application qui profita d'une recherche artistique fut celle des carrelages destinés à paver le chœur des églises. Au XIIe siècle on vernissait des carreaux de couleur que l'on découpait avec art, sous des formes très-diverses, de façon que les différents morceaux pussent s'agencer les uns avec les autres pour produire, par leur enchevêtrement, des courbes, des entrelacs et des figures de toutes sortes. Au XIIIe siècle, dans les églises gothiques, les carreaux mosaïques furent remplacés par des carreaux incrustés à deux teintes produites par le choix des terres, glacées d'un vernis plombifère coloré, sous lequel s'accusait fortement le dessin généralement composé de motifs héraldiques. Nos collections renferment de nombreux échantillons de ces carrelages pittoresques, entre autres ceux du tombeau de Pierre l'Ermite, rétabli en 1242.

Les armes défensives et offensives se fabriquaient à Bruxelles, à Liége, à Malines, à Lierre. L'équipement guerrier du piéton du XIIe siècle est figuré sur les fonts baptismaux de Jehan Patras (1112). Il se compose d'une large cotte de mailles tombant jusqu'aux genoux, d'un bouclier cordiforme assez grand pour cacher le combattant presque en entier, d'un casque conique sans nasal ni visière, à pointe légèrement recourbée vers l'avant. L'épée large, à lourd pommeau, à traverse en croix, suspendue à un baudrier transversal, s'engage dans le *haubert*, laissant la poignée à hauteur de la ceinture. Un peu plus tard, nous voyons le chevalier belge vêtu du *haubert jaseran* célébré par nos trouvères, les chausses justes et les manches à gantelets du même travail, enveloppant de mailles l'homme des pieds à la tête.

La défense des franchises communales obligea les bourgeois à s'armer. Le droit en fut reconnu au XIIe siècle et ils en profitèrent largement. La keure de Bruges (1296) impose même à chaque citoyen l'achat d'un harnois de fer de plates ou de mailles. A Mons, il fut

défendu de recevoir en gage les armes, *que chacun devait garder prêtes* (1337). En armes d'hast, les *guisarmes* (glaive à deux tranchants et à crochet, monté sur hampe), les *paffuts* (hache) « *plus tranchants que rasoirs ou coutiels,* » les *faussarts,* les *pikes*, et les célèbres *goedendags* flamands (pique à crochet montée solidement à clous nombreux sur longue hampe) sont fréquemment cités dans les chansons de geste. Venaient ensuite les *maçues* (masses d'armes), les *martels* de fer (marteaux), les *glaives* (coutelas), les *coutiels* (couteaux). Pour l'attaque à distance, nos fantassins maniaient la *fondiefle* (fronde à manche), l'arc et ses *saiettes* (flèches), les *darts*, les *gavelots*, l'arbalète dont les *carreaux* furent vainement défendus par certains conciles. L'invention des armes à feu, qui devait briser l'armure féodale, peut être revendiquée par les communes belges qui, dès le commencement du XIIIe siècle, maçonnèrent de lourdes bombardes dans les tours protégeant l'enceinte des villes.

Les moines orfévres qui émaillaient nos *pyxides* et les belles châsses de Huy, continuèrent leur fabrication élégante. Peintres, sculpteurs, fondeurs, ciseleurs, miniaturistes, ils passaient sans cesse d'un établi à l'autre. L'orfévrerie laïque fut appelée à ciseler les *pots* en or et en argent, les coupes à couvercle en or, les hanaps d'argent et de vermeil, les *bacins* (bassins) et *fontaines* en or et en argent pour se laver les mains avant les repas.

Ducs de Bourgogne (1369-1477). — Les cours souveraines des États belges mirent à profit ce développement des arts industriels. Nos petits souverains s'entourèrent d'un luxe de bon goût, demandant ses chefs-d'œuvre, non pas au poids des métaux précieux, mais à l'élégance des formes et à la délicatesse de la main-d'œuvre. Les princes de la maison de Bourgogne, surtout, protégèrent nos industries somptuaires, et eurent l'honneur d'en favoriser l'âge d'or. Le dernier d'entre eux, Charles le Téméraire, comptait, dans sa maison civile, des artistes adonnés à toutes les professions de luxe, jusqu'à la peinture des cottes d'armes. Cette brillante époque effaça les derniers vestiges de la tradition byzantine qu'avait répudiée déjà l'école des sculpteurs tournaisiens, élèves de Guillaume du Gardin, S'inspirant des miniaturistes, auxquels Van Eyck donnait une impulsion féconde, créant le style flamand par le charme de l'expression et la splendeur de la beauté vraie, tous les arts s'appliquèrent à l'imitation de la nature.

Dans les demeures élégantes, comme jadis dans l'église seule-

ment, le moindre détail fournit un thème d'ornementation. Les beaux intérieurs que nous représentent tant de vignettes des enlumineurs, se remplissent d'un mobilier d'une richesse pittoresque. Ces salons, pavés de carrelages vernissés en terre incrustée, à sujets isolés empruntés au dessin héraldique, ou formant, par leur assemblage, des semis de larges fleurons, s'ouvrent sous un plafond dont les poutres en saillie sont ornementées par le sculpteur et le peintre; de grands manteaux de cheminée rompent la monotomie des parois. Les murailles s'ajourent de fenêtres étroites, solidement fermées par les vantaux des volets extérieurs. Ici de minces losanges de verre double sont enserrés par des fils d'archal maillés; là le réseau des plombs trace une jolie armature. Les murs sont tapissés de tentures en cuir, dont les fleurages semés se détachent sur fond d'or: produits d'une industrie malinoise qui fournit l'Europe entière de ces *ors basannés en cordouans vermeils, ouvrez et cherchez à soleils, oiseaux et autres devises*. On avait déjà frappé et gaufré les beaux cuirs bouillis pour reliures, dont les sujets répètent les bordures des manuscrits, comme ils copieront ensuite l'imagerie de nos premiers livres imprimés. D'autres cuirs estampés, à feuillages en relief, servaient de bourse ou d'aumônière. Des lustres en cuivre fondu, retouchés au ciselet, œuvres des Anversois ou des Dinantais qui émigrèrent à Namur puis à Malines, éclairent les appartements, en même temps que de grands chandeliers aux amples contours. Dans les meubles en bois, la sculpture de détails d'architecture remplace les peintures. Sur des carpettes en nattes, se dresse la table que l'on couvre du linge damassé de Courtrai, célèbre au XV[e] siècle pour la solidité de son tissu et plus encore pour l'élégance de ses dessins. Les crédences et les dressoirs en panneaux de chêne sculpté, dont le nombre de degrés indique le rang du seigneur, supportent les bassins d'or, les aiguières, les piles de plats de la riche vaisselle, les *drageoirs* et les hauts *hanaps*, posés sur une étroite nappe frangée, en points coupés. Un vaste banc, à simple fleuron sculpté dans le dossier, à clous de *letton doré*, couvert de riches coussins de soie à franges, est posé devant le foyer pour servir à la fois de siége et d'écran.

La maison du bourgeois dresse son haut pignon en briques à traverses de bois enchevronnées. Les étages, renfermant chacun une vaste chambre, surplombent au-dessus de la *boutique à montants de pierre*. Les chéneaux historiés, les gargouilles grimaçantes martelées en plomb, les gonds et les ferrailles ouvragées des

portes et des volets, lui donnent un aspect pittoresque. Entre les hautes boiseries qui lambrissent les murs, les peintures des vitrages, les tentures, les carreaux vernissés produisent un effet riant. Le mobilier des bourgeois n'admettant point la vaisselle précieuse copiait cependant les types élégants de l'ameublement des demeures seigneuriales. Toutes les formes étaient originales, et, du salon à la cuisine, on ne voyait que des objets ornementés par un travail patient. Les bourgeois se servaient de poteries d'étain, dont les flacons, les cruchons, les coupes, les plats reproduisaient les modèles des services d'orfévrerie.

Les cruches en grès copiaient mal ces hautes formes. Imparfaitement arrondies, à pieds irréguliers, façonnées à la main, ces cruches fragiles subissaient un dédain que trahit la négligence de leur fabrication courante. Ce sont cependant, avec quelques carreaux de pavements vernissés, les seuls monuments céramiques que l'on ait conservés de cette brillante époque, plus appliquée à façonner les métaux précieux, à enjoliver par imitation le cuivre et le fer, qu'à chercher des formes artistiques pour la modeste argile.

Le luxe des ducs de Bourgogne se manifeste surtout par leur orfévrerie et plus spécialement par de superbes œuvres de joaillerie. Les récits contemporains en ont conservé des descriptions minutieuses. D'abord artistique, puis grandiose, la recherche dégénéra en goût fastueux et enfin en modes éblouissantes. Un grand nombre de *tableaux* (bas-reliefs), de figurines, composant *leur chapelle d'or et d'argent,* appartiennent aux objets que les métiers distinguaient déjà en vaisselle d'église. Au xve siècle, non-seulement les châsses, les ostensoirs, mais de petits reliquaires, des encensoirs se transformèrent en véritables édifices de style ogival, à contreforts, à arcs-boutants, exubérants de richesse et de détails comme les églises bâties en pierre sculptée.

La vaisselle de table des ducs de Bourgogne était d'un luxe inouï. Les pierreries, l'or, l'argent étincelaient sur leurs *grandes nefs* (surtouts de milieu) en orfévrerie, gréées, mâtées, chargées de figurines. De *petites nefs*, des salières en personnages ou en animaux, des *drageoirs,* véritables joyaux, entouraient la pièce centrale. L'exubérance des détails, l'abus des couleurs obtenues par l'émaillure translucide et le niellé, caractérisent ces œuvres. L'unité manque quelquefois, mais la richesse et le pittoresque ne font jamais défaut.

Dans les provinces flamandes, les guerres du xve siècle avaient

diminué l'or disponible. On ne pouvait plus, comme le fit un bourgeois de Bruges, lors des fêtes de la Toison d'or (1441), « couvrir la façade de sa maison de feuilles d'or et le toit de feuilles d'argent. » La vaisselle d'argent doré remplaça les grandes pièces d'or ouvragé. On cessa de fabriquer dans le genre trop massif; même pour les églises, on travailla des plaques minces d'argent doré, *chargées d'histoires relevées au marteau*, gravées au niellé, peintes en émail.

Au xve siècle, la joaillerie prend le pas sur toutes les autres branches de l'orfévrerie belge. Le travail du lapidaire inspire de nombreuses recherches. Le chroniqueur liégeois Jean d'Outremeuse, écrit pour ces industriels, les cristalliers et les peintres verriers, *la Scienche des pierres précieuses*, où il consigne les observations recueillies et communiquées par le voyageur Mandeville. La taille du diamant en facettes régulières, innovée par l'orfévre brugeois Nicolas de Berquen (1456), fait attribuer à cette pierre, *jusqu'alors peu recherchée faute d'éclat*, la supériorité sur les rubis, les émeraudes, les saphirs, les topazes, dont le diamant possède toutes les couleurs à la fois, dans les feux irisés dus à sa forme prismatique et à la pureté de son eau.

Passionnés pour l'orfévrerie, les ducs de Bourgogne font exécuter des armes défensives dorées ou argentées, à reliefs repoussés, à gravures au burin, quelquefois même tout en métaux précieux. Les armuriers et les orfévres se confondaient. En 1424, le métier des orfévres de Gand contracta une alliance intime avec ceux qui forgeaient les armures d'apparat.

Parmi les armes offensives, la *masse bourguignonne* se reconnaît à sa forme recherchée, rendant le maniement facile. Les armuriers de Liége rivalisaient avec ceux de Bruxelles. Le poëte qui a rimé la *Correxion des Liégeois* nous apprend qu'au xve siècle, les *febvres* fabriquaient un grand nombre de *harnois* (armures), des *haubergeons* (jaques de mailles), des *picques* (piques), des *saquebouttes* (lances à crochet pour désarçonner les cavaliers), des haches, des guisarmes. L'armure pleine était réservée aux chevaliers. L'arbalète *à moufle*, que l'armurier enjolivait en donnant l'aspect d'une tour crénelée à l'appareil qui bande l'arc, resta une spécialité de la fabrication belge. Aux gros mortiers de siége, on avait substitué des pièces mobiles. montées sur affût, dont les Gantois possédaient déjà un grand nombre à Roosebeke et que l'Angleterre venait acheter en Flandre On fit de même de petites coulevrines *à queue de bois*, *coulevrines à main*, appelées ensuite *hacquebuttes*, puis arquebuses.

Les cavaliers, encore tout bardés de fer, portaient, sur le pommeau de la selle, le court *pétrinal* sur fourche, premier type du pistolet.

Princes de la maison d'Autriche (1477-1556). — Nos artistes industriels, qu'enrichissait l'opulence des communes, réunies pour la plupart sous le sceptre de monarques jaloux de nos gloires, multipliaient leurs productions. Ils eurent l'honneur de fournir des modèles presque à toute l'Europe. La domination de l'art belge, non-seulement dans les genres les plus élevés, mais dans les applications à l'industrie, s'étendit de la Scandinavie au Portugal : la plupart des objets de luxe et tout le mobilier élégant étaient importés de Belgique. Les métaux étaient travaillés avec non moins d'originalité que le bois; sans parler des dinanderies, la belle couronne de lumière, en fer doré, de la petite église de Bastogne, nous montre le goût et l'adresse des forgerons d'alors. L'amour des lignes pittoresques, des caprices qu'inspirait le mélange des styles, entraînait souvent les marteleurs à des tours de force d'une coquetterie singulière. Dans le palais bâti à Binche par la reine Marie, gouvernante des Pays-Bas (1538), un voyageur nota, *entre autres œuvres d'art, force herbes et plantes, en fonte argentée, qui se mouvaient par le vent*. Les fabricants de meubles créèrent des compositions d'une ordonnance bien étudiée, d'une originalité puissante. Déjà ils avaient sculpté les lambris, les manteaux de porte, les grandes boiseries des revêtements intérieurs : ils y apportèrent des meubles plus commodes, plus nombreux, moins massifs qu'aux époques antérieures. La plupart des motifs proviennent des ornements remis en honneur par l'Italie du *cinque cento,* mais, dans le vaste domaine ouvert au sculpteur, reviennent surtout des représentations fidèles de figurines et de fleurs de nos contrées. Les maisons se paraient encore de la riante polychromie des carrelages et des verrières à médaillons peints que les comptes du Gantois Daniel Louis (1521) nous montrent très-fréquents chez des simples particuliers.

De 1540 à 1620, écrit l'auteur d'une Histoire de la céramique, M. Marryat, les grès flamands deviennent une poterie de luxe; ils jouissent d'une faveur incontestée que détruisirent ensuite les importations de porcelaine de Chine et du Japon. Nos céramistes continuaient la fabrication de vases vernissés, pour lesquels ils savaient se jouer de toutes les difficultés de cuisson et de retrait. Des aiguières en anneaux tubulaires, à long goulot, se compliquaient d'un second tore creux pour prouver l'habileté des potiers et mou-

trer le soin avec lequel ils épuraient la matière première. Les cannettes grises, du genre de celles que la tradition attribue à Jacqueline de Bavière, les *vrauw Jacoba's Kannetjes*, faisaient admirer des motifs bien appropriés, nettement imprimés à l'aide de moules en creux. Des gourdes à tenons latéraux, entre lesquels passait la lanière de support, recevaient aussi une ornementation Sigillée. Les goulots des grands pots étaient façonnés en têtes de silènes barbus, tels qu'on représentait le légendaire roi Gambrinus honoré par les buveurs de bière. Des médaillons à portraits, des armoiries, des ornements répétés ressortaient sur les flancs arrondis. Des cruches trapues, brillamment vernissées en brun, de forme ogivale, offraient en bas-relief des suites de personnages, des scènes bachiques, des devises, des dates, avec des fantaisies de tous les genres. Pour les amateurs délicats, moins enclins aux caprices souvent grotesques, les céramistes modelèrent des vases en grès argenté, à traits peu profonds figurant des dessins légers, des écailles de poisson, imitant des cônes d'arbres résineux. Enfin ils firent admirer les superbes grès cérames de formes diverses, à glaçures en bleu, et plus rarement en violet, obtenues à l'aide de sels, puis rehaussés encore de pastillages. Plus fantaisistes que les potiers rhénans, nos artistes varient sans cesse la rondeur étoffée des contours, les couvrent d'une ornementation plantureuse et pittoresque. La faïence rivalisait avec le grès cérame.

Le règne de Charles-Quint resserra les relations de nos provinces avec l'Italie. Nos arts industriels s'enrichirent des plus célèbres fabrications de la renaissance italienne. Guido di Savino établit à Anvers une manufacture de majoliques à *histoires* à l'instar des ateliers de Castel Durante. Des décorateurs de talent, nés dans nos contrées, peignirent des buires, des plats, mais sans employer les tons à reflets métalliques, dont Pesaro gardait le secret emprunté aux Arabes. Rappelons encore les beaux carrelages vernissés, surtout en jaune et en vert, que l'on continuait à fabriquer dans les Flandres et dont l'Angleterre ne pouvait obtenir assez d'exemplaires. La belle verrerie de Venise aux formes si originales, à la pâte si légère, fut aussi l'objet d'une imitation anversoise sous Charles-Quint, et cette industrie prospéra jusqu'au XVIIe siècle. Quelques petits vases s'ornèrent aussi de masques moulés, dorés à la base comme les cubes des mosaïques, puis appliqués sur la verrerie de table ou de dressoir.

Les armuriers de Bruxelles et de Liége continuèrent la fabrication des armes défensives dont on se couvrait *de toutes pièces* malgré la

multiplication des armes à feu. On garnit richement les armures, devenant de jour en jour moins utiles, mais dont les derniers tournois faisaient rechercher la beauté. La ciselure, la gravure et surtout la damasquinure en or décorent les superbes armures de cette époque. Aux nerfs en relief du travail allemand, qu'Anvers s'appliqua à imiter dès 1540, nos habiles forgerons substituèrent les superbes « maximiliennes » côtelées, dont les cannelures rayonnent avec goût. La plupart des musées, les collections de peintures, surtout les bas-reliefs sculptés par le Malinois Alexandre Colin, nous fournissent des renseignements très-exacts sur l'équipement militaire de cette époque. Un vitrail de Saint-Jacques d'Anvers nous montre, au milieu du XVIe siècle, une armure complète. On bardait les chevaux à l'instar du chevalier. L'épée s'allongea et devint plus massive. Sans abandonner tout à fait les poignées en croix, la fusée, le pommeau, les quillons se façonnaient avec variété et fantaisie. La lance porte une large rondelle aussi bien au combat qu'à la joute courtoise. La masse d'armes, le marteau à deux pointes affectent aussi des formes élégantes. Les Liégeois confectionnaient de petits arcs et des arbalètes, *d'un pied environ*, dont l'on s'armait secrètement. Les arquebuses et les pistolets étaient l'objet d'une industrie considérable.

Quelques religieux s'adonnaient encore à l'orfévrerie ecclésiastique. Nos métiers comptaient beaucoup d'orfévres spécialisant leur industrie à la *besogne d'église*, tandis que d'autres exécutaient la *besogne de cour*. Les orfévres de Liége de la première catégorie accomplirent leur chef-d'œuvre dans les figurines en haut-relief de la grande châsse de Saint-Lambert, achevée de 1505 à 1523 par Henri Zusterman. Les ciselures liégeoises passaient pour les plus belles, et le spécimen qui nous reste justifie ce renom. La grosserie, destinée aux princes, aux seigneurs et aux riches communes, rappelait le faste des ducs de Bourgogne.

ÉPOQUE HISPANO-AUTRICHIENNE (1556-1797). — Les dix premières années qui suivirent l'abdication de Charles-Quint laissèrent la Belgique jouir de sa gloire artistique et de sa prospérité commerciale, mais les persécutions religieuses et les luttes intestines chassèrent un grand nombre des artistes industriels auxquels la patrie devait son renom et son opulence. Quelques États réussirent à recueillir ces fugitifs et à nous ravir la supériorité dans la plupart des fabrications somptuaires. Sous Ferdinand de Bavière, et les règnes

malheureux qui frappèrent la prospérité liégeoise, le célèbre orfèvre Pierre de Frasne, ciseleur d'un grand talent, auteur du grand vaisseau de cuivre sur pied d'argent, destiné à l'église Saint-Lambert (1633), accepta l'invitation de la reine Christine et émigra en Suède. Il y modela des portraits, grava des médailles et cisela, comme chef-d'œuvre, le gobelet d'argent que la souveraine emportait dans tous ses voyages. Le Hutois Gilles d'Ardenne (1617-1699) habita plusieurs années la France et l'Allemagne *où il fit quantité de belles statues et autres morceaux des plus importants*. A Londres s'étaient établis les frères Van Vianen, habiles fondeurs de vaisselle, auteurs des grands plateaux en argent qui servent encore au sacre des souverains de l'Angleterre.

Le mobilier religieux resta d'abord bien flamand. Des portes en cuivre ciselé, perforé, doré, reproduisirent les conceptions de nos sculpteurs sur bois. Nos chaires monumentales, nos confessionnaux, œuvres individuelles, sont des œuvres de sculpture plutôt que du mobilier. Les maisons particulières étaient *solides, propres et*, ajoute Guicciardini, *fournies de toutes sortes de beaux ménages*.

Tous les motifs d'ornementation sont empreints du style de la renaissance ; mais l'amoncellement de détails, cherché pour atteindre le pittoresque, le rôle accessoire donné aux sculptures disproportionnées aux lignes, prouvent la persistance du goût flamand. Le mobilier confirme cet abus des détails. Chez quelques-uns l'ameublement, comme le lambris, consistait en marqueterie de bois variés. A Liége surtout, cette mode fut très-répandue au commencement du XVIIe siècle. Nous possédons bon nombre de ces *cabinets* liégeois, aux formes de la renaissance italienne, où l'incrustation des diverses essences de bois jetait sur les montants un fouillis de détails hétérogènes. Pour les siéges légers, les tourneurs fournissaient des bâtons *torses*, sur lesquels on tendait les cuirs dorés pour la chaise dite *à la Rubens*. On sculptait aussi de hauts dossiers droits ou du moins d'élégants couronnements plats terminant les montants. En simple ébénisterie, où le placage remplaçait la sculpture du bois massif, nos ancêtres fabriquaient de solides armoires à colonnes, avec têtes de lion sculptées, pour séparer les tiroirs étroits placés dans la gorge au-dessus des vantaux. Les sculpteurs en bois, auxquels la Belgique devait tant de créations admirables, ne laissèrent point tomber le ciseau devant les envahissements du goût français ou italien. Ils continuèrent à fouiller le chêne vis-à-vis des ébénistes employant les bois exotiques et des marqueteurs admis

depuis deux siècles parmi les confrères anversois de Saint-Luc. Mais le mobilier usuel fut entraîné par le courant des modes françaises.

Au milieu de la tourmente politique, l'industrie des grès flamands continua sa production élégante, perfectionnant ses formes grandioses, son décor élégant. Au pays wallon, on tournait de grands plats vernissés à engobe brun où des pastillages, ou du moins des coulées de pâte *à la corne de bœuf*, représentaient les sujets de l'imagerie populaire : rois mages, châteaux d'un dessin naïf, dont les reliefs rendaient parfois le plat impropre à tout autre usage que l'exhibition sur le dressoir, orgueil de la ménagère. De 1633 à 1717, les fabriques tournaisiennes de faïence déclinèrent rapidement. A cette dernière date, Fauquez rendit une certaine vie à cette fabrication, et, lors du départ des armées de Louis XIV, Peterynck l'éleva au premier rang. Bruges, Gand, Itterbeek, Montplaisir, Namur, Saint-Servais ou Hastimoulin, Hastières, Nimy, Baudour, Chimay, Arlon, Attert, Andenne et d'autres localités belges possédaient des établissements dont les produits sont souvent confondus avec ceux de Delft. La plupart imitèrent l'étranger.

Lorsque le Saxon Böttiger eut reconnu, en Europe, le mystérieux *kaolin* des Chinois, on vit s'établir, dans la plupart des pays, des fabriques de porcelaine bientôt célèbres. La Belgique dut la sienne au prince de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, qui la fonda en 1758, à Tournai, assure M. Briavoinne. A Tervueren aussi, le prince fit fabriquer des porcelaines. D'après les descriptions laconiques inscrites dans l'inventaire de Charles de Lorraine, ces porcelaines semblent avoir subi le goût mignard des produits de Saxe. On attribue encore à Tervueren des groupes en faïence blanche vernissée, moins détaillés que les anciens biscuits de Tournai et M. Pinchart croit « porcelaine de Tervueren » une fontaine à haut-relief (musée de Bruxelles) dans le goût de certaines productions lorraines.

L'armurerie belge résista vigoureusement au malaise commercial. Bruxelles surtout fabriqua artistement les dernières pièces défensives dont l'usage persista jusqu'à nos jours malgré les armes à feu. C'était, au XVII[e] siècle, l'endroit où l'on savait le mieux fourbir une cuirasse et ciseler un casque. L'organisation des armées permanentes, à équipement uniforme, clôturait l'ère des armes élégantes dont les spécimens allaient devenir de plus en plus rares, désormais fantaisies de chasseurs plutôt qu'engins de bataille. Les fèbvres liégeois comptaient une foule d'habiles armuriers. Leurs

carabines et leurs *pistolets*, mentionnés dès 1568, jouissaient d'un renom européen. Bravant les édits, les fabricants de Liége confectionnaient des *distilets* (poignards), prohibés en 1612, des *couteaux ronds à l'anglaise* (sabres), des pistolets de poche (défense de 1612) et des *fusils en forme de cannes* (1725), probablement le fusil à air comprimé. Les armes à feu devinrent l'objet principal de la fabrication des industriels groupés dans les villages environnant Liége. La division du travail fit fleurir le commerce, mais l'élément artistique ne reparut qu'exceptionnellement, étouffé sous la préoccupation mercantile de la production à bas prix, oublié pour chercher les perfectionnements mécaniques, le *rouet*, la *percussion*, la *rotation de chambres multiples* et bien d'autres améliorations qu'on croit découvrir de nos jours. Nos fondeurs de pièces d'artillerie décorent du moins leurs mortiers et leurs canons de reliefs coulés, analogues à ceux dont on ornait les cloches.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE. — Lorsque la Belgique se fut constituée libre et indépendante, elle continua à demander à l'industrie le bien-être général. Çà et là végétaient des fabrications somptuaires incapables de lutter contre l'indifférence du public et les envois des pays où l'élégance était, à bon droit, considérée comme une cause de succès. Quelques industries, où la machine n'a point encore remplacé le travail individuel, conservent cependant la tradition du passé que réveillent notre rénovation artistique hautement affirmée dans les sphères de l'art pur et de sages conseils économiques formulés à propos des expositions universelles. Des essais d'instruction spéciale ont constaté le talent de bon nombre de travailleurs et les résultats féconds d'une initiation remplaçant les anciens ateliers où s'obtenait la maîtrise. A ces lueurs déjà nombreuses il est permis d'attendre un réveil glorieux de nos arts industriels, marchant de pair avec notre industrie, pour assurer le renom et la prospérité de la Belgique.

BIBLIOGRAPHIE. — L'histoire des arts industriels belges est disséminée dans une foule d'ouvrages qu'il serait trop long de citer. *Voir* particulièrement : Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*; la *Belgique monumentale*; Couvez, *Inventaire des objets d'art de la Flandre occidentale*; Hénaux, *Recherches sur la fabrication d'armes à Liége*; Brongniart, *Traité de l'art céramique*; Marryat, *All about pottery*; Jacquemart, *Histoire de la céramique*; Briavoinne, *De l'industrie en Belgique*; Dognée, *L'Art et l'Industrie*; le même, *Les Arts industriels à l'Exposition de 1869*.

XXVIII

GRAVURE DE MÉDAILLES,

TAPISSERIE DE HAUTE LISSE, DINANDERIE,

Par M. ALEXANDRE PINCHART,
Chef de section aux archives du royaume.

GRAVURE DE MÉDAILLES. — L'art de graver les médailles est né en Italie, dans les dernières années du XIV[e] siècle. Il s'y est développé pendant le siècle suivant, et les œuvres du célèbre Victor Pisano, de Paul da Ragusio, de Mathieu Pasti, d'André da Cremona, de Christophe Hieremia, du fameux sculpteur Donatello, de Sperandio et de tant d'autres artistes attestent que cet art y parvint rapidement à son apogée. Cette branche de la sculpture n'est, à beaucoup d'égards, qu'une des formes du bas-relief. Les médailles d'alors étaient coulées; quelquefois l'artiste les retouchait au ciselet; ce n'est que vers le milieu du XVII[e] siècle qu'apparaissent les pièces frappées.

En Belgique, où les orfévres et les graveurs de sceaux pouvaient rivaliser avec les plus habiles maîtres de l'Italie, la reproduction par la ciselure et par la fonte des portraits-médaillons ne remonte pas au delà du dernier tiers du XV[e] siècle. Les monuments qui représentent des personnages plus anciens appartenant à notre histoire sont des productions de temps postérieurs. Je crois pouvoir attribuer entre autres à l'époque que je viens de citer trois médailles à haut relief rappelant le style des italiennes, savoir : celle qui reproduit le profil de Charles le Téméraire et les deux pièces où sont

conservés les traits d'Antoine, le plus célèbre des enfants naturels de Philippe le Bon. Une médaille d'une valeur aussi considérable que les précédentes est celle de 1479, qui présente les bustes de Jean de la Gruuthuse, châtelain de Lille, et de Jean Miette, garde de la prison ducale dans la même ville. La médaille de Charles le Téméraire et de Maximilien d'Autriche; celle de Jean de Carondelet, chancelier de Bourgogne, et de sa femme, et qui porte la date de 1479; et une autre de Nicolas Ruter, premier secrétaire et audiencier de l'archiduc Maximilien, sont autant de monuments numismatiques d'une très-grande analogie avec ceux dont il vient d'être question et qui sont très probablement l'œuvre d'un graveur de la Flandre dont le nom est resté inconnu. Une dernière production du XVe siècle (1495) est le portrait-médaillon ovale du grand peintre Quentin Metsys ou Massys; je suis fort porté à croire qu'il a pour auteur Metsys lui-même, si on le compare à la grande médaille d'Érasme, de 1519, qui semble avoir été faite par le peintre-forgeron.

Le XVIe siècle s'ouvre par une assez belle médaille à grand relief en l'honneur de Marguerite d'Autriche, due à un artiste nommé Cauvain, qui y a gravé son nom. Il faut mentionner ensuite la médaille de Jean, comte d'Egmont, faite en 1516, et une autre, qui lui est postérieure de quelques années (1532), où l'amiral Adolphe de Bourgogne est représenté vu de trois quarts. C'est la première fois qu'un fond de paysage apparaît sur une médaille : ce genre a surtout été traité au XVIIe siècle par des graveurs hollandais.

En suivant l'ordre chronologique, ici se placent les œuvres de Michel Mercator, né à Venloo, en 1490 ou 1491, que l'on sait avoir travaillé en Angleterre, et auquel le roi Henri VIII, qui ne voulait être reproduit en médaille que par lui, conféra la dignité de chevalier, après l'avoir comblé d'honneurs et de richesses. Après lui, il faut citer Jean Second, le célèbre poëte latin. Deux médailles dues à son burin sont aujourd'hui déterminées : l'une représente la belle Julie, sa maîtresse, qu'il a tant chantée; l'autre, son frère Nicolas Grudius et la première femme de celui-ci.

Vers le milieu du XVIe siècle, vivait Etienne Van Hollant qui signe ses médailles du monogramme STE. H. (*Stephanus Hollandicus*). Plusieurs de ses œuvres se rattachent à l'histoire de la ville d'Utrecht, où il a dû séjourner; elles sont datées de 1558. On peut déduire de la petite médaille qui rappelle le souvenir de Charles de Cocquiel, bourgeois d'Anvers, et qui fut gravée en 1561, qu'Etienne Van Hollant travailla aussi en Belgique. Je lui attribue la magnifique

médaille qui reproduit la figure passablement banale de Luc Munich, dernier abbé de Saint-Bavon, à Gand, avec le millésime 1559.

C'est à cette époque que se fit sentir l'influence de l'émigration des médailleurs italiens. J'ai acquis la preuve que Léon Leoni, Jacques da Trezzo et Jean-Paul Poggini ont travaillé à Bruxelles. Leoni, le plus justement célèbre des trois, était à Bruxelles en 1549 et y exécuta, pour Charles-Quint et la reine Marie de Hongrie, *plusieurs ymaiges*. Quelles étaient ces images, c'est ce que l'on ignore. En cette même année, eut lieu le voyage de Philippe, prince d'Espagne, dans les Pays-Bas, et il faut reporter à cette date l'exécution de l'une des plus belles médailles de Leoni, où, d'un côté, est le buste de l'héritier de Charles-Quint, et de l'autre, un véritable tableau allégorique en bas-relief, dans lequel l'artiste a déployé tout son génie. Immédiatement à la suite des artistes italiens, on doit enregistrer le nom de Jacques Zagar, qui appartient, selon toute probabilité, à une famille de la Zélande; son nom, en abrégé, se lit sur trois médailles qui ont du style et sont modelées avec intelligence.

Jacques Jonghelinck, graveur de médailles et de sceaux, sculpteur et fondeur de métaux, né à Anvers, en 1530, s'est beaucoup inspiré des Italiens. On connaît de lui deux médailles de petite dimension, représentant, l'une, les têtes laurées de Charles-Quint et de Philippe II; l'autre, la même tête de l'empereur avec un autre profil de son fils. C'est à ce même artiste que j'attribue la ciselure des médailles de divers personnages des Pays-Bas ou qui vivaient dans ces provinces. Mais celui qui, à mon sens, dépasse tous ceux de la seconde moitié du xvie siècle, et dont le nom a malheureusement échappé à toutes mes recherches, c'est l'auteur des médailles du duc de Juliers, du comte d'Egmont, du duc d'Arschot, du comte de Hornes et de sa femme, Walburge de Nieuwenaar, et de la plus grande des pièces qui représentent Marguerite de Parme, etc. Il travaillait en 1565 et dans les années suivantes. Les têtes d'homme ont un caractère de distinction que je ne retrouve nulle part au même degré, les têtes de femme ne sont pas aussi belles; mais les unes comme les autres sont modelées avec un grand art : il y a de la sobriété dans les détails et de la sévérité dans les lignes. A ce graveur j'en comparerai un autre, du nom d'Alexandre, quelque orfévre sans aucun doute, auteur des magnifiques médailles du poëte Jean-Baptiste Houwaert, sur lesquelles on lit les millésimes de 1571 et de 1578.

Un des plus féconds graveurs de médailles de la fin du xvie siècle

est Conrad Bloc. On ne connaît rien de sa biographie : tout semble établir qu'il habita Gand. Sous l'année 1577 se classent huit médailles de différents modules, dues à son burin et représentant toutes le profil de Guillaume le Taciturne. D'autres furent consacrées ensuite au duc d'Alençon, à Jean-Casimir, à l'archiduc Ernest, à Maurice de Nassau, etc. Enfin, en 1599 ou 1600, Conrad Bloc a gravé sa plus belle médaille, celle qui réunit les portraits en buste des archiducs Albert et Isabelle. Une pièce de Maurice de Nassau, alors prince d'Orange, qui date de 1602, semble indiquer que Bloc alla s'établir en Hollande. Les têtes des médailles de cet artiste n'ont pas la distinction et la beauté de travail qui se remarquent dans les monuments numismatiques de ses devanciers immédiats; ses types sont généralement plus vulgaires. Un certain nombre de médailles, faites dans les Pays-Bas pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle et que je n'ai pu déterminer, peuvent être considérées comme des œuvres de Bloc.

Quelques médailles des années 1595 à 1605 accusent avec force le relief des portraits, et les têtes ont un cachet tel, qu'on les dirait modelées par quelque élève de Rubens. Puis apparaît Jean de Monfort ou de Montfort, qui a laissé de belles œuvres. Ses médailles sont ciselées avec plus d'art que celles de Bloc; elles se distinguent aisément des productions de celui-ci en ce que les portraits sont mieux modelés et plus expressifs. Grâce à cet artiste et à l'auteur inconnu des médailles dont je parle, l'art, qui commençait à décliner en Belgique, se releva. Cependant le nombre des médailles sorties du burin de Jean de Monfort et signées de son nom ou de son monogramme est fort restreint. Puis se présente Adrien Waterloos, de Bruxelles, qui fut en même temps graveur de sceaux et l'un des médailleurs les plus féconds que compte la Belgique. Ses premiers travaux remontent à l'an 1622 et sa dernière médaille, à laquelle une date peut être assignée avec certitude, est de l'an 1668. Waterloos a maintenu l'art dans la bonne voie : ses portraits sont très-ressemblants et fort distingués; les coiffures et les ajustements disposés avec goût. Une médaille, représentant Philippe, comte-duc d'Arenberg, duc d'Arschot, mort en 1640, et signée V. PETIT, est tout ce que l'on connaît de ce graveur. Une autre, faite vers le milieu du XVII[e] siècle, avec le buste de l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche, porte le nom de Jérôme du Quesnoy, le fameux statuaire de Bruxelles.

Dans la seconde moitié de ce même siècle, d'autres noms d'artistes sont à citer : c'est d'abord Denis Waterloos, neveu et élève d'Adrien,

qui, sans être un artiste aussi remarquable que celui-ci, sut néanmoins conserver à l'école flamande le caractère que lui avaient imprimé ses devanciers. Ses œuvres sont en général supérieurement dessinées et modelées. Il naquit à Bruxelles en 1627 et y mourut en 1715.

On ne doit pas s'étonner que je n'aie rien dit encore d'un célèbre artiste né en Belgique au XVII[e] siècle, de Jean Warin. Si l'art de la gravure des médailles s'est soutenu en France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, c'est à lui qu'on le doit. Mais son nom n'est ici consigné que pour mémoire. Parmi les graveurs qui ont travaillé sous ses ordres, il faut mentionner Gérard-Léonard Hérard, né, comme lui, à Liége, en 1630, plus connu comme sculpteur, et qui resta aussi travailler à Paris. Il existe de la même date une médaille religieuse, mieux ciselée que dessinée, qui a pour auteur Henri Flémalle, autre graveur liégeois, et deux autres médailles encore, mais anonymes, gravées dans le pays de Liége sous le règne de Maximilien-Henri de Bavière.

Jean, Joseph et Philippe Roettiers étaient fils d'un orfévre d'Anvers, qui, en 1625, se maria dans cette ville; tous trois furent attirés en Angleterre par le roi Charles II. Le premier avait déjà gravé en Belgique avant son départ deux médailles: l'une, consacrée à l'archiduc Léopold-Guillaume, et l'autre à Charles Van den Bosch, évêque de Gand, en 1661. Il fit de plus, en 1672 et en 1675, deux médailles qui appartiennent à l'histoire numismatique de notre pays et qui rappellent les travaux du port d'Ostende. En 1672, Joseph Roettiers fut invité par Colbert à se rendre en France pour remplacer Warin, et Louis XIV lui octroya des lettres de naturalisation en 1674. Philippe Roettiers revint habiter les Pays-Bas vers 1673; en 1691 ou 1692, il y fut nommé graveur général des monnaies et mourut en 1718. Cet artiste exécuta, dans le cours des années 1679 à 1719, une importante série de médailles dans lesquelles la décadence de l'art est très-marquée; le dessin y est maniéré et manque à la fois d'élégance et de correction; le modelé des chairs laisse particulièrement à désirer. Philippe Roettiers eut pour successeur dans ses fonctions et dans son art un de ses fils qui portait le même prénom.

Je dois mentionner encore les noms de trois graveurs de médailles et de jetons, contemporains de Philippe Roettiers le Vieux : Jean Harrewyn, de Bruxelles; Jean Van Hatten, mort en 1691, qui fut le prédécesseur de Roettiers dans la charge de graveur général des monnaies, et Gilles de Backer, graveur des monnaies que Maximilien-

Emmanuel fit battre à Namur en 1711 et 1712. Jean Duvivier ou du Vivier, né à Liége, en 1687, se fit un nom en France.

Après la mort de Philippe Rottiers le Jeune, arrivée en 1732, un de ses cousins, du nom de Jacques, sollicita et obtint la succession de sa charge. Il a gravé une quantité considérable de jetons, dont la plupart portent son initiale, mais on ne peut se faire illusion sur la valeur des œuvres de cet artiste. L'art était dans la décadence la plus complète en Belgique, lorsque Théodore-Victor Van Berckel fut nommé, en 1776, à la suite d'un concours, en remplacement de Jacques Roettiers, mort quatre ans auparavant, en qualité de graveur général des monnaies. Il était natif de Bois-le-Duc; son père et son grand-père avaient exercé la profession d'orfévre, et ils ont gravé beaucoup de jolis jetons. Après avoir appris les premiers éléments de son art avec son père, il alla se perfectionner à Clèves, chez son parent J.-C. Marmé, artiste très-fécond. Mais il doit véritablement ses progrès à lui-même, progrès qui sont sensibles dans chaque médaille ou jeton qu'il livra au public. La liste des monuments de toute espèce sortis de son burin est innombrable. Van Berckel s'est montré à la fois heureux dans le choix de ses allégories, habile dans l'arrangement de ses groupes, élégant et correct dans son dessin, admirable dans le modelé de ses figures et dans le fini de l'exécution. On pourrait difficilement exprimer ce qu'il y a de moelleux dans ses têtes du stathouder Guillaume V, de Joseph II, de Charles de Lorraine, de Marie-Thérèse, etc., et surtout dans les portraits de ces deux derniers personnages. Le métal semble avoir disparu; c'est de la chair, de la réalité. L'art se fait plus particulièrement sentir dans la médaille des académies, avec ces petits génies de la sculpture, du dessin, de la peinture et de l'architecture, aux poses gracieuses, aux formes si bien étudiées et si savamment rendues. Théodore Van Berckel émigra à Vienne, en 1794; il y demeura pendant quelques années et retourna mourir dans sa patrie, en 1808. Il a emporté dans la tombe le secret de buriner l'acier, de l'assouplir comme de la cire vierge; ses productions nous restent et elles sont impérissables.

Au commencement du XIX[e] siècle, nous avions en Belgique deux artistes qui s'occupaient plus particulièrement de la gravure des pièces fines, et qui gravèrent aussi des médailles : Jean Simon et Léonard Jéhotte. Sous le règne de Guillaume I[er], l'art s'améliore et nous voyons apparaître sur des médailles les noms de Braemt, de Julien Leclercq, puis simultanément, vers 1830, ceux de Bar-

bier, M. Borrel, Veyrat, F. de Hondt. A ceux-ci, dans les premières années du règne de Léopold Ier, viennent s'ajouter les noms d'Adolphe Jouvenel, de L.-J. Hart, de E. Dubois; puis les graveurs de médailles se multiplient tellement que leur énumération complète devient difficile; ce sont : Jacques Wiener et ses frères Léopold et Charles; Würden, H. Distexhe, Lambert, Nicolas Dargent, G. Wildiers, Viette, Van Acker, Constant Jéhotte, Fraikin, Alex. Geefs, A. Fisch, Stordeur, E. Baetes, etc. Dans cette liste on reconnaîtra quelques noms de statuaires : la sculpture aujourd'hui est plus que jadis encore la mère de la gravure des médailles. L'art de graver des coins a fait des progrès considérables, et depuis assez longtemps déjà une machine ingénieuse vient en aide à l'artiste, qui n'a plus à entailler patiemment le métal comme le faisaient ses devanciers. Il modèle son bas-relief en grand, et le tour le creuse. Cette manifestation de l'art est donc aujourd'hui plus accessible qu'elle ne l'était dans les siècles qui ont précédé le nôtre. Les médailles de nos artistes modernes sont plus belles d'aspect et, sans contredit, il y en a de fort remarquables. Ont-elles plus de valeur au point de vue artistique que les productions de nos maîtres du XVIe et du XVIIe siècle; sont-elles mieux modelées que celles de Th. Van Berckel? Ce sont là des questions que je laisse indécises.

TAPISSERIE DE HAUTE LISSE. — L'origine de la fabrication des tapisseries dites de haute lisse est inconnue. Vers le milieu du XIVe siècle, elle se concentra à Arras, ville qui était située dans le comté d'Artois, et dont Louis de Male, comte de Flandre, hérita après la mort de sa mère arrivée en 1382. Cette fabrication acquit bientôt une réputation européenne, et c'est sous le nom d'*arrazzi* que l'on désigne encore en Italie les tapisseries de haute lisse. Les tentures de ce genre devinrent un objet d'ameublement indispensable pour les nobles et les riches. A partir de la fin du XIVe siècle, on commence à en garnir les palais, les hôtels, les châteaux, les églises, les salles des hôtels de ville, etc. On remplace les tentures d'hermine et de vair qui cachaient la nudité des murailles, par des tapisseries de laine et de soie, mêlées d'or et d'argent. On les employait beaucoup dans les occasions solennelles, telles qu'aux fêtes de tournois et lors des entrées des souverains, pour donner une physionomie plus gaie aux rues et aux places publiques. Plus tard, elles devinrent un ornement obligé de toutes les cérémonies, et les marchands et les fabricants de tapisseries de haute lisse les

louaient. La manufacture de ces tapisseries n'embrassait pas seulement des tentures décoratives : elle s'occupa aussi, et surtout au xve siècle et dans la première partie du xvie, de fabriquer des couvertures armoriées pour les chevaux et les mulets, des garnitures de cheminée et de lit, des tapis de pied, etc. Elle subit à diverses reprises les influences de la mode, et on lit, dans une ordonnance de l'année 1491, que, n'importe les changements que le goût du jour fera subir à la fabrication des tapisseries, les gens du métier pourront les exécuter.

D'Arras, cette fabrication n'avait pas tardé à se répandre vers le nord, à Tournai d'abord, à Audenarde, à Valenciennes, à Bruxelles, et dans bien d'autres localités ensuite. Du temps de Charles-Quint, presque toutes les communes un peu importantes de nos provinces d'Artois, de Flandre, de Tournaisis et de Brabant possédaient des métiers de haute lisse : on peut citer Lille, Douai, Béthune, Bruges, Gand, Enghien, Louvain, Mons, Malines, Diest, Anvers, etc. Il y en avait également à Saint-Trond, ville dépendant des États de l'évêque de Liége. Le commerce des tapisseries de haute et de basse lisse avait pris, au xvie siècle, une extension énorme, et l'on sait par un document authentique qu'à Audenarde, entre autres, en 1539, il y avait de 12,000 à 14,000 personnes vivant des différentes industries qui se rattachaient à leur fabrication. Anvers était alors l'entrepôt général des tapisseries ; on les y exposait pour la vente dans des galeries. Chaque corporation de haute-lisseurs avait ses règlements particuliers ; mais en 1546 Charles-Quint fit publier un édit général pour régler la manufacture des tapisseries de haute et basse lisse dans ses États des Pays-Bas, et mettre une barrière aux fraudes qui s'étaient introduites depuis quelques années dans les procédés de fabrication. Le prix d'exécution des tapisseries était élevé, souvent considérable. Ce fut toujours un objet de luxe. Les souverains les offraient en présents dans toutes sortes de circonstances : aux princes avec lesquels ils avaient des traités d'amitié; à des ministres, à des ambassadeurs, à des prélats ; à des églises auxquelles ils voulaient laisser quelque souvenir de leur libéralité.

La découverte de la manufacture des tapisseries de haute lisse, ou de la peinture en laine, comme on pourrait l'appeler, traça la voie à la peinture historique à l'huile : elle imprima en outre un nouvel et grand essor à l'art véritable ; la connaissance du dessin se répandit. Pour couvrir d'immenses murailles, il fallait d'immenses compositions, et, par conséquent, des artistes capables de

les concevoir et de les exécuter. Les sujets religieux étaient presque exclusivement les seuls que traitassent les peintres avant l'établissement des fabriques de tapisserie. Ils s'inspiraient des traditions de l'Ancien et du Nouveau Testament, et s'occupaient parfois de retracer la légende de quelque saint. Les dessinateurs de patrons du xive siècle puisent à d'autres sources : ils cherchent dans les épopées et les romans de chevalerie, dans la mythologie et dans l'histoire ancienne; ils font aussi beaucoup d'allégories.

Le dépérissement des manufactures de tapisseries date de la révolution religieuse. Un fort grand nombre de haute-lisseurs s'expatrièrent et allèrent faire connaître en pays étrangers les procédés de leur belle industrie, qui depuis lors ne fit plus que végéter. Une mesure que prit, en France, le ministre Colbert, en 1667, lui porta le plus terrible coup. Il fit signer par Louis XIV un nouveau tarif de douanes qui chargea l'importation de diverses marchandises, et notamment celle des *tapisseries de Flandres*, au point d'équivaloir à une prohibition complète.

L'histoire de la tapisserie de haute lisse se lie intimement à celle des arts du dessin, et beaucoup d'artistes dont les noms ne sont pas inscrits dans les annales de la peinture peuvent cependant y revendiquer une place honorable. Les plus grands peintres de tous les temps n'ont pas dédaigné de faire des cartons pour les haute-lisseurs; on conserve encore au palais de Hamptoncourt ceux que Raphaël a dessinés pour des tapisseries exécutées dans nos provinces. Les œuvres de Roger de la Pasture, dit Van der Weyden, de Bernard Van Orley, de Jean Gossart, de Pierre Coeck, de Rubens, de Jordaens, des Teniers et d'une infinité d'autres sont là pour attester le fait.

La fabrication des tapisseries de haute lisse est une industrie éminemment belge, et c'est à nos compatriotes que l'on doit la fondation des établissements du même genre qui ont été créés à l'étranger. Déjà dans la première moitié du xve siècle, un haute-lisseur d'Arras travaillait à Bude, en Hongrie. On peut citer les manufactures d'Amiens, de Fontainebleau, de Moulins, d'Aubusson, d'Orléans, de Charleville, de Paris (les Gobelins), de Beauvais, etc., en France; ceux de Florence et de Mantoue, en Italie; de Delft et de Middelbourg, dans les Provinces-Unies; de Frankenthal, dans le Palatinat; de Mortlake, en Angleterre, etc. Aujourd'hui, la fabrication de tapisseries de haute lisse a recommencé en Belgique. En 1856, le comte de Montblanc, gentilhomme français, passa un acte

d'association avec les frères Braquenié, de Tournai, qui avaient une manufacture de tapis à Aubusson, pour fonder un établissement à Ingelmunster, où le premier avait de grandes propriétés. Les premiers ouvriers vinrent d'Aubusson; les premiers cartons furent aussi l'œuvre d'artistes français. Les produits qui sont sortis de cette fabrique ont obtenu, dans différentes expositions, de légitimes succès, et maintenant, grâce à la générosité de l'un et au dévouement des autres, tout est belge dans la fabrication. Les associés de la manufacture d'Ingelmunster se séparèrent en 1869 : les héritiers du comte de Montblanc ont continué à soutenir leur établissement, et MM. Braquenié en ont fondé un autre à Malines.

Dinanderie. — L'industrie à laquelle je consacre ces quelques pages consistait originairement à fondre le cuivre, à le forger, à lui faire prendre, en le travaillant au marteau, toutes sortes de formes, selon le goût ou le caprice de l'ouvrier, puis à terminer certaines pièces en se servant du ciselet. De là le nom de batteurs de cuivre ou de *cupères* (du latin *cuprum*) donné à ceux qui exerçaient cette industrie. En flamand, l'expression correspondante est *coperslagers*. Les habitants de Dinant, où cette industrie prit naissance, sont encore aujourd'hui désignés par le sobriquet de *copères*, qui subsiste dans la langue wallonne. Au xive siècle, en France, le mot *dynan* ou *dynant* était synonyme de potier d'airain, et personne actuellement n'ignore ce que c'est qu'une *dinanderie* ou plus correctement *dinanterie*.

Dès le commencement du xiie siècle, les habitants des bords de la Meuse allaient s'approvisionner de cuivre brut en Allemagne. Les Dinantais sont nominativement désignés dans une charte de l'an 1104, et d'autres des années 1171, 1203 et 1211 parlent des priviléges qu'ils obtinrent à Cologne pour les produits de leur industrie qu'ils y importaient, et pour les métaux bruts, provenant des montagnes du Harz, qu'ils exportaient. Au xiiie siècle, les ports de la Flandre deviennent les lieux de rendez-vous des négociants hanséates et des marchands occidentaux et méridionaux de différentes nations; c'est là que les uns et les autres vont s'approvisionner des denrées que produisent leurs pays respectifs. Les batteurs de cuivre des rives de la Meuse ne négligent pas de profiter de ce débouché. Il est, en effet, question des objets en cuivre manufacturés à Dinant « et ailleurs où l'on a coutume d'en fabriquer », dans un tarif des droits de tonlieu à lever dans le port de Damme, tarif qui fut établi, en mai 1252, par Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut.

Les batteurs en question travaillaient des ouvrages de tout genre, les uns de forme grossière, destinés aux usages domestiques, tels que pots, cuves, chaudrons, mortiers, plats, chenets, bassins, vases, aiguières, chandeliers et autres ustensiles, — et encore, parmi ces monuments de la vie privée, nous en est-il parvenu de très-curieux par leur ingénieuse ornementation ; — les autres, employés dans l'église, tels que candélabres, pupitres, lutrins, lustres, lampes, tabernacles, colonnettes, grilles, clôtures, bénitiers, fonts baptismaux, etc. Ces ouvrages, battus et façonnés au marteau ou jetés en fonte et ciselés, étaient le plus souvent décorés de rinceaux, de feuillages et de figures d'hommes et d'animaux.

Il ne nous reste plus des anciens monuments en cuivre d'une certaine importance que les fonts de l'église de Saint-Barthélemi, à Liége, lesquels remontent à l'an 1112, une des plus admirables choses du XIIe siècle; les fonts de l'église de Saint-Germain, à Tirlemont, qui datent de 1149, et qui sont de fabrication fort grossière, et un très-curieux chandelier pascal, aussi du XIIe siècle, dans l'église de l'abbaye de Postel. Le XIIIe siècle est l'époque où l'on exécute en cuivre beaucoup de dalles tumulaires et des tombeaux élevés avec statues.

L'industrie de la fonte et de la batterie de cuivre avait introduit à Dinant la prospérité et la richesse, et en avait fait une ville qui occupait le troisième rang dans l'État ; les batteurs y formaient un tiers de la population. Depuis lors, on les voit s'associer à toutes les luttes civiles du pays de Liége. D'autres querelles furent occasionnées par la jalousie de Dinant et de Bouvignes, car l'industrie de la batterie de cuivre n'avait pas tardé à s'introduire dans cette dernière ville. Il fallait que l'une des deux villes voisines succombât : ce fut la plus puissante qui fut écrasée.

Des documents irrécusables établissent que les Dinantais faisaient au XIVe siècle un grand commerce en Angleterre et en France, et s'étaient établis dans diverses localités, savoir : à Louvain en 1322, à Bruxelles en 1373, à Malines en 1377, à Tongres en 1383, etc Chose étrange, il ne nous reste presque rien de ces travaux multiples, et, à en juger seulement par ce que l'on sait avoir existé, nos pertes sont énormes.

Toutefois il me faut signaler à l'attention quelques objets en cuivre des XIVe et XVe siècles qui ont heureusement échappé aux iconoclastes fanatiques et aveugles de l'époque de nos troubles religieux, et aux rénovateurs ignares des deux derniers siècles, et même de temps plus modernes, lesquels

avaient un souverain mépris pour toutes les productions de l'art du moyen âge.

En premier lieu il convient de mentionner le remarquable lutrin et le chandelier pascal de l'église de Notre-Dame, à Tongres, qui sont des œuvres de Jean Josés, de Dinant. Cet édifice possédait bien d'autres ustensiles en cuivre fondu qui sont détruits. Dans les églises de Saint-Nicolas, de Saint-Piat, de Saint-Jacques, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Brice, à Tournai, on conserve des lutrins-aigles fondus, dont les trois premiers sont datés des années 1383, 1403, 1411, et dont les deux autres sont du XVe siècle. A cette dernière époque remontent aussi les lutrins des églises de Freeren (1428), de Léau, de Leuze (1469), de Chièvres (1484), etc.; un élégant lustre, dans la chapelle de l'hospice Wenemaer, à Gand; les fonts baptismaux des églises de Saint-Pierre et de Saint-Jacques, à Louvain : le bénitier de l'église de Léau; un pupitre dans le baptistère de l'église de Notre-Dame du Lac, à Tirlemont, etc., et un grand nombre de girandoles et de chandeliers de toute espèce, parmi lesquels le chandelier à trois branches de l'église de Gaurain mérite d'être particulièrement signalé.

Nous avons conservé, en outre, des œuvres de deux habiles fondeurs en cuivre de la seconde moitié du XVe siècle, dont les noms sont connus : Guillaume le Fèvre, de Tournai, et René Van Thienen, de Bruxelles. Les productions du premier sont signées; ce sont : dans l'église de Saint-Martin, à Hal, les admirables fonts baptismaux avec les statuettes des apôtres (1446) et très-probablement aussi le lutrin-aigle; dans l'église de Saint-Ghislain, un grand chandelier (1442); dans l'église d'Antoing, un chandelier d'élévation, et un lutrin-aigle dans celle d'Avelghem. Des documents authentiques établissent que les ouvrages suivants sont du second artiste nommé plus haut, savoir : le magnifique chandelier pascal, dans le grand chœur de l'église de Saint-Léonard, à Léau, la pièce de fonte la plus colossale qui se voie encore en Belgique, et le lutrin de la cathédrale de Saint-Chad, à Birmingham, qui provient de l'église de Saint-Pierre, à Louvain. Un objet en cuivre fondu, dont l'origine dinantaise est incontestable, parce que le nom de Dinant y est gravé, est une statuette de Notre-Dame de Foi, que l'on conserve dans la sacristie de l'église de Saint-Martin, à Hal.

BIBLIOGRAPHIE : Alex. Pinchart, *Histoire de la Gravure des médailles en Belgique depuis le* XVe *siècle jusqu'a la fin du* XVIIIe; 1868 (Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale, t. XXXV); C.-P. Serrure, *Historisch tijdschrift*, p. 1 et 81; A. Pinchart, *Histoire de la dinanterie et de la sculpture de métal en Belgique* (voyez : Bulletins des commissions royales d'art et d'archéologie, 13e année et suiv.); Piot, *René Van Thienen* (voyez : Revue universelle des arts, t. Ier).

XXIX

ART HÉRALDIQUE,

Par M. EUGÈNE GENS.

Origine des armoiries. — L'usage des armoiries remonte aux premiers temps de la période féodale, mais on n'a pas assez remarqué, peut-être, comment elles sont intimement liées à l'essence même de la féodalité, et à l'établissement du système politique qui porte ce nom.

Aux yeux de l'artiste et du poëte, les armoiries apparaissent comme la décoration extérieure d'une époque sombre et troublée, comme une efflorescence spontanée, brillante et pittoresque du génie superstitieux du moyen âge. C'est comme la vision d'un monde fantastique et surnaturel qu'il était donné à un petit nombre d'élus d'entrevoir, d'un monde peuplé de chimères, de dragons, d'animaux impossibles, d'aigles à deux têtes, de lions ailés ou à double queue, de guivres, de tarasques, de griffons, de licornes. L'imagination se représente volontiers, flottant au sommet des donjons crénelés, au-dessus des champs de bataille, en tête de ces foules armées qui s'en allaient au hasard, par des chemins inconnus, à la conquête du saint sépulcre, ces bannières, ces gonfanons, ces pennons armoriés où les signes les plus bizarres se paraient des couleurs les plus éclatantes. Mais, pour l'historien, pour le penseur, les armoiries sont autre chose qu'un simple décor ou le hochet de la vanité nobiliaire : elles sont le cachet d'une époque, le symbole d'une idée

sociale, l'emblème d'un système politique qui, pendant plus de mille ans, a servi de base au droit public européen.

La féodalité ne fut l'œuvre d'aucun législateur particulier : elle fut la simple résultante des forces sociales qui, après le chaos des invasions germaniques, cherchaient leur équilibre. La main puissante de Charlemagne n'avait réussi à fonder dans son empire qu'une unité factice destinée à disparaître avec lui. Elle cessa d'exister en droit comme en fait quand Louis le Débonnaire eut permis aux évêques d'usurper le pouvoir temporel dans leurs diocèses, et aux gouverneurs de provinces, ducs, comtes ou marquis, de rendre leurs gouvernements inamovibles ; et surtout quand son fils, Charles le Chauve, eut été contraint de consacrer par un capitulaire le principe de l'hérédité des fiefs. Dès lors la féodalité existe de fait, et l'usurpation violente a revêtu la forme d'un droit.

Dans l'immense étendue de l'empire, plusieurs royaumes se sont formés; il existe toujours quelque part un fantôme d'empereur : mais empereur et rois ne sont plus que des mannequins sans pouvoir. Un mot nouveau a été créé pour désigner une autorité d'une espèce nouvelle : de souverains qu'ils étaient, les princes sont devenus suzerains. Ils n'ont plus de sujets, mais seulement des vassaux. Ceux-ci ont des vassaux à leur tour et le vassal ne doit obéissance qu'à son suzerain immédiat. Les États sont subdivisés en une quantité presque innombrable de fiefs, grands et petits, dont chaque titulaire aspire à une indépendance complète. Depuis le haut baron, investi d'un duché ou d'un comté, jusqu'au moindre bénéficier, chacun dans sa terre est roi et déclare ne tenir son pouvoir que de Dieu et de son épée. Les évêques et les abbés des grands monastères se sont assimilés aux seigneurs terriens dont ils exercent l'autorité dans l'étendue de leurs domaines. Le faible lien qui rattache le vassal au suzerain n'est qu'une sécurité de plus, qu'il a achetée par les vaines cérémonies de l'hommage et du relief. Au besoin le vassal en réclamera la protection, mais lui-même n'en remplira les devoirs que dans la limite de ses convenances. Pour mettre son indépendance à l'abri de toute surprise, pour en être à chaque heure bien assuré, chaque feudataire se construit une demeure fortifiée, château ou simple tour, du haut de laquelle il brave les puissances terrestres et divines. Enfin, pour bien marquer l'union, désormais indissoluble, du fief et de la race, le nom du fief devient le nom de la race et s'inscrit en rébus dans les plus anciennes armoiries.

Ainsi l'adoption des noms de famille et l'adoption des armoiries

sont deux faits contemporains et corrélatifs. Tous deux sont la conséquence du grand fait historique de l'hérédité des fiefs.

Un exemple fera mieux comprendre ceci.

Tant que le pays de Salm ne fut qu'un *gau* administré par un *graf* amovible et révocable, il n'a pas le titre de comté. Si l'un de ses gouverneurs apparaît quelque part, c'est sous son nom de baptême; il s'appellera Frédéric ou Henri, il ne sera pas comte de Salm, mais comte au pays de Salm, *comes in pago Salmensi*. S'il a un sceau et une bannière, ce sceau et cette bannière sont purement personnels, sans rapport avec la contrée dont il a l'administration temporaire. Lorsqu'un de ces comtes aura réussi à transmettre son gouvernement à son fils, celui-ci forcera l'empereur à reconnaître cette transmission héréditaire comme un droit. Il s'appellera comte de Salm et peindra deux saumons sur son écu. Ces saumons deviendront le cachet de la famille, le signe du nom, et le signe de la possession héréditaire du fief.

Nous avons pris ce nom de Salm au hasard, comme un exemple de cette espèce d'armoiries qu'on appelle des armes parlantes. Les *boules* de Boulogne, les *cors* (*horn*) des comtes de Horn, la *tour* de Tournai, le *lion* de Léau sont aussi des armes parlantes. Nous ne prétendons pas que ces armoiries remontent au xe siècle; peut-être à cette époque existaient-elles, mais elles n'étaient pas fixées; le blason, qui est la grammaire de cette langue, n'était pas encore une science constituée.

Si les armes parlantes où s'inscrit le nom du fief remontent à l'origine même des armoiries, il y en a d'autres, tout aussi anciennes, qui rappellent une dignité, un office ou un droit héréditaires, ou un fait d'armes glorieux dont la race entière s'enorgueillit. Leur signification est la même : toutes sont le signe d'une possession héréditaire désormais incontestée.

A l'intérieur des petits États féodaux, l'ordre social achève de s'organiser sur la même base que l'ordre politique. Presque tous les offices sont érigés en fiefs et deviennent héréditaires. On peut dire que le système féodal tout entier n'est qu'une conséquence exagérée du principe de l'hérédité. Le cachet qui scella ce nouveau contrat social, ce fut le blason.

Dans cette société nouvellement constituée, la noblesse occupe naturellement le premier rang, ou plutôt elle seule jouit de la plénitude des droits de cité, car la société féodale forme une sorte de cité d'après le sens antique du mot, dont tous les membres se re-

connaissent comme pairs, et en dehors de laquelle il n'y a qu'oppression et servage. Les seuls membres de cette cité ont le droit d'en porter la marque : un nom héréditaire, un écusson d'armoiries.

Pour la noblesse, la conquête de l'hérédité avait rendu irrévocable son affranchissement du pouvoir impérial ou royal. Les armes dont elle l'avait scellé étaient par conséquent pour elle un signe de liberté. Quand, à l'exemple de la noblesse, la bourgeoisie s'affranchit à son tour, secouant à la fois le joug des rois et le joug des seigneurs féodaux; quand les communes se constituèrent et prirent dans la hiérarchie féodale le rang d'un haut baron ou d'un vassal immédiat, elles s'empressèrent d'adopter des armoiries qui, pour elles aussi, furent le signe de l'affranchissement, de la liberté. En même temps aussi, les bourgeois adoptèrent des noms de famille, parce que le droit de bourgeoisie était attaché à la famille.

De même que les grands États féodaux s'étaient morcelés en une foule de petites seigneuries. l'unité de la commune s'était morcelée en une foule de corporations qui formaient autant de personnes civiles, avec leurs franchises, leurs priviléges et leurs immunités. Les associations guerrières des gildes ou serments, si puissantes dans les Flandres, les corporations de métiers eurent, à leur tour, leurs armoiries. Les premières prirent pour emblème l'arme dont elles se servaient, l'arc ou l'arbalète; les secondes choisirent un des instruments de leur profession : les mesureurs de grains, un setier; les boulangers, une pelle à enfourner; les tailleurs, des ciseaux. Ou bien ils peignaient sur leur bannière l'image de leur saint patron : saint Sébastien pour les archers, saint Nicolas pour les serruriers, saint Pierre pour les pêcheurs, saint Éloi pour les orfévres.

Ainsi la bourgeoisie opposa à la noblesse indépendance pour indépendance, droit pour droit, blason pour blason. A l'individualisme orgueilleux, elle opposa l'esprit d'association et de solidarité; au symbole de l'usurpation triomphante, le symbole de la fraternité, de la force dans l'union. Le blason de la commune, comme celui de la noblesse, signifie donc indépendance territoriale, souveraincté, juridiction libre. Seulement, la pensée qu'il exprime s'est élargie. Ce signe de noblesse donné à des associations d'ouvriers, c'est la réhabilitation du peuple, c'est l'*anoblissement* du travail, c'est le trait d'union de la féodalité avec la société moderne.

C'est surtout en Belgique qu'on vit de bonne heure le blason cesser d'être exclusivement un attribut aristocratique, et consacrer les libertés populaires, comme il avait scellé l'indépendance de la no-

blesse. Il s'associe à nos splendeurs communales, aux triomphes pacifiques de nos gildes, de nos corps de métier et de nos chambres de rhétorique, comme aux victoires de nos princes, et, plus d'une fois, sur les champs de bataille de Groeningue, de Mons-en-Puelle, de Guinegate, les étendards bourgeois du peuple flamand firent reculer les orgueilleuses bannières de la noblesse française. Aussi, dans aucune de nos révolutions, n'a-t-on vu le peuple effacer ou mutiler les écussons d'armoiries et s'en prendre au blason des abus que l'on combattait, parce que jamais, en Belgique, nous n'avons eu à réagir contre les idées exprimées par le blason.

Cependant, la force seule ne suffit pas longtemps à la noblesse. La chevalerie vint lui donner un idéal plus élevé. Pour légitimer moralement sa domination, il fallait l'éclat, la gloire, l'illustration personnelle jointe à celle que lui donnait sa position sociale. Le noble voulut être le premier en tout, en courage, en générosité, en loyauté, comme il était le premier en puissance et en dignité. De là le fanatisme du nom, le culte de l'honneur dont son écusson devint l'emblème. On disait indifféremment un honneur ou un écusson sans tache. Préserver son écusson de toute souillure signifiait conserver un nom à l'abri de tout reproche.

Signe extérieur d'une naissance illustre, le blason rappelait l'obligation continuelle d'en rester digne.

Il acquit bientôt une autre signification qui acheva de le rendre populaire.

L'écusson du feudataire marquant la possession du fief devint l'écusson du fief lui-même. Le lion des comtes de Flandre devint l'étendard national des Flamands. Le signe de la souveraineté du prince devint, pour le peuple et le pays, le signe de la nationalité, et l'amour du peuple pour son drapeau égala le respect du prince pour ses armoiries de famille.

Le blason. — Les premières armoiries, arbitrairement choisies, durent fréquemment varier. Un fait d'armes nouveau, une dignité, une conquête nouvelle à enregistrer, le simple caprice portaient leurs possesseurs à les modifier, à y introduire des pièces nouvelles. La signification des emblèmes, leurs formes, leurs couleurs, n'avaient rien de fixe, de nettement déterminé. C'était une langue sans syntaxe et sans règles. Cependant cette langue tendait à devenir universelle. Les signes conventionnels qu'elle employait devaient se comprendre partout, par conséquent être les mêmes en tout pays.

C'est surtout dans les tournois, dans les expéditions faites en commun, lorsqu'un grand nombre de nobles se trouvaient réunis, qu'il devint indispensable, pour éviter la confusion, de fixer définitivement la valeur de leurs emblèmes. Des officiers spéciaux furent chargés de ce soin. On les nomma *hérauts d'armes*, d'où le nom d'*art héraldique* donné au blason, qui est la science des armoiries. Les hérauts tenaient des registres où étaient consignées les armoiries de tous les nobles qui avaient pris part aux joutes. A l'approche d'un tournoi, ils annonçaient l'entrée des chevaliers dans la lice, sonnant d'abord de la trompe, puis décrivant à haute voix ou *blasonnant* à mesure les armes de chacun des combattants. « Les hérauts, dit Nicot, blasonnant les armoiries d'un prince, récitaient la haute signification du blason d'icelui, y ajoutant ses louanges, hasardeuses entreprises et prouesses pour montrer qu'il portait tel blason à juste cause. »

Cet usage de sonner de la trompe (*blasen*) a fait donner le nom de blason à la science des armoiries. Le nom est allemand. Le système féodal avait ses racines dans les institutions de la vieille Germanie; aussi est-ce en Allemagne qu'il se trouva d'abord constitué. C'est en Allemagne aussi que les armoiries paraissent avoir pris naissance; au moins c'est à ce pays qu'appartiennent les plus anciennes armoiries connues. Enfin, c'est en Allemagne qu'eut lieu le plus ancien tournoi (938), et l'on a vu que les tournois ont perfectionné et peut-être donné naissance à l'art du blason.

Un temps assez long se passa naturellement avant que des usages communs pussent s'établir dans ces différentes contrées, alors séparées par tant d'obstacles et ayant entre elles si peu de relations. C'est ce qui explique que, malgré leur origine remontant peut-être au dixième siècle, l'usage des armoiries héréditaires ne devint général qu'à la fin du onzième, c'est-à-dire à l'époque des premières croisades. Quant à la langue héraldique, elle ne se trouva formée qu'au XIIe siècle. Aucun auteur ne parle du blason avant l'an 1150.

« Les preuves de noblesse, dit le P. Ménestrier, se sont faites longtemps en Allemagne par les tournois et insensiblement elles s'y introduisirent dans les principales églises, où elles sont nécessaires pour y être reçues. Cet usage passa d'Allemagne au Pays-Bas où les chanoinesses de Mons et autres lieux (Nivelles, Munsterbilsen, etc.) sont obligées de les faire et s'est estendu en Lorraine et en Picardie. »

« L'art héraldique a commencé en France au temps de Louis le Jeune qui régla les fonctions et les offices des hérauts pour le sacre de Philippe-Auguste. »

Le P. Ménestrier, dans son traité *de l'Origine du blason*, donne quelques extraits d'une description en vers d'un tournoi qui eut lieu à Tihange, près de Huy, vers la fin du XIIIe siècle, dit-il, mais certainement avant la bataille de Woeringen, puisqu'il y est question du comte de Limbourg. L'auteur de ce poëme, qui appelle le brave chevalier liégeois Radoux des Prez *nostre voué*, est Liégeois lui-même, selon toute apparence. Il blasonne avec beaucoup d'exactitude, et dans les termes du blason moderne, les armoiries de tous les chevaliers qui prirent part aux joutes. Preuve évidente qu'au XIIIe siècle la langue héraldique était déjà familière dans nos contrées.

Ainsi la science du blason est née en Allemagne et n'a pénétré en France qu'en passant par les Pays-Bas, c'est-à-dire par la Belgique romane. C'est dans la Belgique romane que s'est formée la langue héraldique. Les hérauts d'armes de la Picardie, du Hainaut et du Tournaisis se constituèrent les grammairiens d'une langue qui se parlait à la fois en Allemagne, en France, en Angleterre, en Espagne et en Italie.

Les croisades étaient venues offrir un aliment merveilleux à ce besoin d'acquérir de la renommée qui tourmentait une noblesse turbulente et guerrière. L'émulation de la gloire donnait une direction plus haute à cette activité dévorante qui jusque-là n'avait trouvé à se satisfaire que dans des guerres privées ou, à leur défaut, dans les tournois qui en présentaient l'image brillante. La noblesse s'y précipita, autant peut-être par la séduction de l'inconnu, par amour pour les aventures et les expéditions hasardeuses, d'où elle devait rapporter *los et proufit*, que par entraînement religieux. Les croisades devaient naturellement fournir à la science du blason un grand nombre d'emblèmes. La plupart des croisés changèrent leurs armoiries ou y introduisirent des pièces nouvelles destinées à rappeler la part qu'ils avaient prise à ces expéditions. Beaucoup, à leur retour, tracèrent sur leur écu la croix qu'ils avaient attachée sur leurs épaules en partant, et c'est là l'origine du grand nombre de croix de toute forme et de toute couleur qu'on rencontre dans les armoiries, notamment dans celles de Montmorency en France, et dans celles d'Argenteau et d'Aspremont-Lynden en Belgique.

Les lions, emblèmes de courage et de force, si nombreux dans les armoiries de l'ancienne noblesse belge, sont considérés aussi comme des souvenirs des croisades. Il en est de même des croissants, enlevés aux étendards turcs; des besants, pièces d'or rapportées de Byzance, souvenirs de la quatrième croisade; des merlettes, oiseaux voyageurs dont on ne voit pas les pattes, parce qu'ils sont représentés nageant : signe d'un voyage outre-mer; des têtes de More, etc.

C'est au retour des croisades que les comtes de Flandre, les ducs de Brabant et de Limbourg ont adopté le lion de leurs armoiries. Les trois alérions (petites aigles sans bec ni pattes) qui figurent encore dans les armes de la maison de Lorraine rappellent un exploit peu connu de Godefroid de Bouillon.

On lit dans un vieil auteur :

« Un jour, après la conqueste de Hierusalem, Godefroid de Bouillon estant en la tour de David, demanda aux gens du pays le nom de trois oiseaux, qu'il véoit journellement voller par dessus la dicte tour : auquel il fut dict qu'on les appeloit alérions, et que de toutes anciennetez, par une commune renommée des anciens, on disait qu'ils debvoient estre tuez par un qui par droict devoit estre roy de Hierusalem. Et adonc Godefroy prit son arc et tira contre iceulx, tellement que d'un seul coup les perça tous trois. Et en mémoire de ce faict il voulut porter lesdictz alérions sans piedz et becz en manière de bende, au travers de escu d'or. » (Wassebourg, cité par Paquot.)

Nous avons plusieurs raisons pour croire que cette anecdote doit être rejetée au rang des fables inventées pour expliquer des signes héraldiques dont le vrai sens était perdu. D'abord, Godefroid de Bouillon n'a pas pu porter les armes de Lorraine dont l'origine, comme nous le verrons plus loin, est postérieure de près d'un siècle. En second lieu, les alérions représentent presque toujours des drapeaux pris sur l'ennemi. Tels sont les seize alérions des armes de Montmorency. Marc-Antoine Colonna accosta la colonne, qui forme les armes parlantes de sa famille, de 14 alérions, en mémoire d'autant de drapeaux qu'il avait pris sur les Turcs à la bataille de Lépante. Enfin, il est à remarquer que le mot *alerrion*, comme on l'écrivait alors, est l'anagramme du nom de Lorraine.

Nous voici arrivés à l'époque où les armoiries sont définitivement fixées, où elles sont universellement reconnues comme la marque d'une possession héréditaire. Il nous reste à faire connaître le blason des diverses souverainetés féodales dont la réunion a formé la Belgique actuelle.

Armoiries des anciens États féodaux de la Belgique. — Brabant. — On sait que le noyau du duché de Brabant fut le comté de Louvain, auquel se joignirent le comté de Bruxelles en 973 et le marquisat d'Anvers en 1106. Les comtes de Louvain furent investis du titre de ducs de Lothier ou de Basse-Lotharingie et prirent en même temps le titre de ducs de Brabant.

Comté de Louvain.

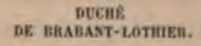


On donne pour armes aux anciens comtes de Louvain celles que portent encore aujourd'hui les villes de Louvain et de Bouillon :

Mais ces armes sont celles de Lorraine et n'ont pu être portées par les comtes de Louvain avant qu'ils ne fussent investis du titre de ducs de la basse Lorraine. Elles n'ont pu l'être même par le premier duc, Godefroid le Barbu, qui régna de 1096 à 1140, car ces armoiries elles-mêmes ne remontent qu'à la fin du XIIe siècle. Voici ce que rapporte à ce sujet un vieil historien, cité par Devaddere :

C'était en 1190, au siége de Ptolémaïs.

Léopold, duc d'Autriche, défendait contre de nombreux assaillants une tour dont il s'était emparé. La plupart de ses compagnons avaient été tués ; lui-même était couvert de blessures. Pour ne pas tomber vivant aux mains des Sarrasins, il se jeta à la mer, tout rouge de sang, à l'exception de sa ceinture qui paraissait blanche. L'empereur Frédéric félicita ce vaillant capitaine sur sa bravoure et, aux applaudissements de toute l'armée, lui donna un écu rouge coupé d'une ceinture blanche, pour rappeler l'état où chacun l'avait vu.



Duché de Brabant-Lothier.



De sable au lion rampant d'or, armé et lampassé de gueules. Cri : Louvain au riche duc.

Si c'est là l'origine de l'écu *de gueules à la fasce d'argent* des ducs de Lorraine, il n'a pu être porté par Godefroid de Bouillon partant pour la première croisade, et le bronze de la place Royale aurait consacré un anachronisme de près d'un siècle.

En tout cas, il n'a pu être porté par les anciens comtes de Louvain, ni même par les premiers ducs de Brabant. Leur premier blason héréditaire, certain, a été le lion de Brabant, qui est aujourd'hui le lion de Belgique.

Lorsque après la bataille de Woeringen (1288), Jean I[er] eut réuni le duché de Limbourg au duché de Bra-

bant, il écartela les armes de Brabant de celles de Limbourg et changea son cri en celui de : ***Limbourg à qui l'a conquis.***

DUCHÉ DE BRABANT-LIMBOURG.

Écartelé aux 1 et 4 de Brabant, aux 2 et 3 de Limbourg. Cri : LIMBOURG A QUI L'A CONQUIS.

Les comtes de Limbourg, revêtus du titre de ducs en même temps que les comtes de Louvain, avaient pris d'autres armes (voy. la deuxième vignette de la page).

Ne pouvant, comme les comtes de Louvain, porter les armes de Lothier, ils en prirent au moins les émaux qui sont argent et gueules.

Les lions d'armoiries qui, tels que le lion de Limbourg, ont la queue double et passée en sautoir, la portent ainsi, dit-on, en imitation du lion de Bohême. Ladislas II, roi de Bohême, ayant rendu de grands services à l'empereur Frédéric Barberousse dans la guerre contre les Milanais, obtint de l'empereur de pouvoir changer l'aigle de ses armoiries contre un lion, comme marque de la valeur qu'il avait déployée. Malheureusement, le peintre qui peignit ce lion sur les drapeaux du roi, lui cacha la queue, de façon que les soldats en raillèrent, en disant que c'était un singe. L'empereur ordonna alors qu'on lui fît la queue double et passée en sautoir pour la rendre plus visible.

DUCHÉ DE LIMBOURG.



D'argent au lion rampant de gueules armé et couronné d'or, lampassé d'azur, à la queue fourchue et passée en sautoir.

Henri III de Limbourg fut comte d'Arlon du chef de sa mère. Ce comté fut érigé en marquisat en 1119 et fit retour à Luxembourg en 1221. Arlon ainsi que la seigneurie de Rolduc étaient des alleux que les ducs de Limbourg relevaient des ducs de Brabant. On ne connaît pas les armoiries du comté ou marquisat d'Arlon avant qu'il eût fait retour à Luxembourg. C'est probablement de cette époque que datent les armoiries actuelles de la ville d'Arlon, qui sont celles de Luxembourg, moins la couronne du lion.

SEIGNEURIE DE FAUQUEMONT.



D'argent au lion de gueules armé et lampassé d'or au lambel d'azur posé en chef.

Les sires de Fauquemont étaient issus d'une branche cadette de la maison de Limbourg. Ils portaient les armes de Limbourg (moins la couronne du lion, qui n'appartenait qu'aux vassaux immédiats de l'empire) avec un lambel pour brisure. Le lambel était le signe des puînés. Il représentait le *label*, nœud de rubans que le fils attachait à son casque, dans les tournois, pour se distinguer de son père.

Anvers avec le pays de Ryen formait une marche, comté-frontière, margraviat ou marquisat de l'empire. Il était entré dans la maison de Louvain avec le duché de Basse-Lotharingie. On peut suivre en quelque sorte les phases diverses par lesquelles son blason a passé avant de s'arrêter à sa forme actuelle. Un sceau apposé sur une charte de 1231, tirée des archives de Saint-Bavon, à Gand, nous donne probablement sa forme la plus ancienne. Par la grossièreté de la gravure, surtout par les caractères de l'inscription en lettres onciales qui l'entoure, ce sceau paraît remonter au XIe siècle. Il représente une forteresse d'une forme toute différente de celle qui figura plus tard dans le blason de la ville. C'est une sorte de donjon crénelé à cinq étages, surmonté d'un belvédère. A la droite, un bras armé et gantelé tient une bannière. Dans le champ se trouvent six étoiles à peu près disposées comme dans la constellation de la petite Ourse. La légende porte : *Sigillum monarchie Antverpensis.*

« C'est évidemment l'ancien sceau du marquisat. La constellation de l'Ourse indique la situation de cette marche au nord de l'empire, et sa bannière tenue par une main gantelée, sa qualité de fief de bannière, tenu par un chevalier ; mais c'est aussi celui de la ville, car la charte dit : *Sigillum oppidi.* C'est qu'Anvers est avant tout la capitale d'un État féodal, d'une *monarchie.* C'est cette qualité qui fait sa force et qu'elle invoque dans les actes diplomatiques.

« Ce sceau paraît avoir servi jusqu'à la fin du XIIIe siècle, où il fut remplacé par celui qui se trouve attaché à un acte de 1310, conservé aux archives de la ville. Il représente un château de forme ovale, flanqué de tours. La porte est surmontée d'une haute tour carrée, à trois étages, crénelée, supportant à ses angles deux petites tourelles en forme de poivrières. Sur la porte on remarque deux étoiles. Cinq bannières surmontent les créneaux, deux sur les murailles, trois au sommet de la grande tour ; elles portent chacune dans leur champ une main appaumée. Aux deux bannières plantées sur les murailles sont suspendus des écussons : celui de gauche porte les armes de l'empire ; celui de droite, les lions écartelés de Brabant et de Limbourg : preuve évidente que ce sceau est postérieur à 1288. Quelques années plus tard on en rencontre un autre, à peu près semblable à celui-là. Ces trois sceaux portent encore la légende : *Sigillum monarchie Antwerpiensis.* C'est toujours le sceau du marquisat, du fief de bannière du Saint-Empire. Au revers de celui-ci, en forme de contre-scel, est appliqué le sceau des échevins avec la légende : *Secretum Scabinorum Antwerpiensium.* Ce qui est remarquable, c'est qu'il ne porte point les emblèmes de la ville, mais l'aigle impériale à deux têtes. Même dans leur sceau secret, les échevins conservent la marque de la position féodale de la cité. » (Voir *Histoire de la ville d'Anvers*, par Eugène Gens.)

Ces sceaux représentent donc en même temps le blason du marquisat et celui de la ville. Il n'y en eut point d'autres jusqu'au XVIe siècle, où l'on arrangea le blason moderne avec des pièces empruntées à l'ancien.

Les armes de la ville sont les mêmes, moins le chef qui indique la vassalité immédiate de l'empire. Elles étaient entourées d'une couronne de roses, trois rouges et trois blanches.

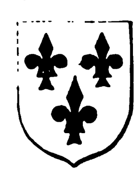
MARQUISAT D'ANVERS.

De gueules au château d'argent à trois tours, surmonté de deux mains appaumées de même, celle de dextre en bande, celle de senestre en barre, au chef cousu d'or à l'aigle éployée de sable, à deux têtes.

Ces sceaux nous donnent aussi l'ancienne bannière rouge avec une main blanche. Ici encore, comme dans les armes de Louvain, de Bouillon et de Limbourg, nous retrouvons le rouge et le blanc, c'est-à-dire les couleurs de Lorraine.

Nous ferons remarquer une fois pour toutes que ces mêmes émaux se retrouvent dans les armoiries d'une foule de grands fiefs compris dans le duché de Basse-Lotharingie, notamment dans celles des comtés de Moha, de Vianden, de Salm, de Montaigu, de la Roche, de Durbuy, de Manderscheidt, de Reifferscheidt, de Daelhem, dans celles de Nivelles et de Tournai, etc.

COMTÉ D'AERSCHOT.

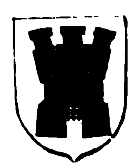


D'argent à trois fleurs de lys de sable. (Ces armoiries sont encore portées de nos jours par les comtes d'Aerschot.)

Parmi les grands fiefs vassaux des ducs de Brabant, nous citerons encore le comté d'*Aerschot*, le comté de *Daelhem* et l'*abbaye de Nivelles*.

Aerschot était un alleu des comtes de Louvain. Il fut donné en apanage en 1280 à Godefroid de Brabant, sire de Vierzon, troisième fils d'Henri III, pour le tenir en fief des ducs de Brabant.

COMTÉ DE DAELHEM.



D'argent au château de gueules.

Le comté de Daelhem fut conquis en 1228 par le duc Henri II sur Lothaire, comte de Hostade. Conrad, fils de Lothaire, devenu archevêque de Cologne, essaya de le récupérer par les armes. Il fut vaincu et enfin, en 1243, il renonça en faveur du duc à tous ses droits.

ABBAYE DE NIVELLES.



D'argent à une crosse abbatiale de gueules posée en pal.

L'abbaye de Nivelles était un monastère de dames nobles dont l'abbesse était princesse du Saint-Empire et Dame de Nivelles. Elle relevait la ville et seigneurie de Nivelles des ducs de Brabant.

LUXEMBOURG. — Pour éviter les répétitions nous dirons ici quelle fut l'origine commune des divers comtés sortis du démembrement de l'ancien comté bénéficiaire d'Ardenne.

A la fin du IXe siècle, le comté d'Ardenne et le duché de Mosellane

formèrent un grand comté bénéficiaire aux mains de Régnier au Long Col, comte de Mons et premier duc bénéficiaire de Lotharingie. A la mort de ce prince (916) ils passèrent à son fils Ricuin et sont désignés ensemble sous le nom de comté d'Ardenne. Ricuin mourut assassiné en 945, après avoir partagé ses États entre ses enfants. L'aîné de ses fils, Godefroid, fut comte d'Ardenne, de Bouillon, de Verdun et probablement aussi de la Roche et de Durbuy. Le second, Otton, fut comte de Bar. Le troisième, Sigefroid, eut les comtés de Luxembourg et d'Arlon. Sa fille Mathilde, mariée à Arnould de Granson, eut le comté de Chiny.

Comté de Luxembourg. — On ne connaît pas les armoiries des premiers comtes de Luxembourg, descendants de Ricuin, dont la postérité mâle s'éteignit en 1136. Henri II, fils de Waleram de Limbourg, devenu comte de Luxembourg du chef de sa mère Ermésinde, adopta les armoiries ci-contre.

Il est facile de reconnaître dans ces armoiries les armes de Limbourg dont le champ est chargé de cinq fasces d'azur. Les fasces au nombre de cinq, divisant le champ de l'écu en dix pièces, prennent le nom de burelles et forment une brisure, ou signe distinctif entre les branches d'une même famille.

Burelé d'argent et d'azur au lion rampant de gueules, armé et couronné d'or, lampassé d'azur, la queue fourchue et passée en sautoir, brochant sur le tout.

Le comté de Luxembourg eut d'abord un territoire assez restreint. Il s'agrandit en 1122 des comtés de la Roche et de Durbuy, et en 1221 des comtés d'Arlon et de Longwy. Mais sa suzeraineté s'étendait sur un grand nombre de comtés souverains et puissants.

COMTÉ DE SALM.



D'argent à deux saumons de gueules adossés en pal.

Les premiers comtes de Luxembourg étaient comtes de Salm, on ignore à quel titre. Gilbert, fils de Frédéric Ier, prend ce titre en 1035. Gilbert, comte de Luxembourg et de Salm, eut deux fils, Conrad Ier, qui lui succéda au comté de Luxembourg en 1057, et Herman, qui fut comte de Salm. Herman Ier est la tige des comtes de Salm en Ardenne. Il fut couronné roi de Germanie en 1082 et nommé empereur par les électeurs guelfes. Les princes de Salm-Neubourg sont ses descendants directs.

Les comtés de la Roche et de Durbuy appartenaient, au XIe siècle, à la maison d'Ardenne. Régelinde, fille de Gothelon Ier, duc de

Lotharingie et comte d'Ardenne, les porta dans la maison de Namur par son mariage avec Albert II, comte de Namur, qui les donna en apanage à son fils puîné Henri. En 1122, ils passèrent de la maison de Namur à celle de Luxembourg. Depuis Ermésinde, fille unique de Henri l'Aveugle, les comtes de Luxembourg joignirent constamment à leur titre celui de comte de la Roche. Les comtes de la Roche avaient l'avouerie du monastère de Stavelot.

COMTÉ DE LA ROCHE.



De gueules au lion rampant d'argent, la queue fourchue et passée en sautoir, au lambel d'or à trois pendants brochant sur le tout.

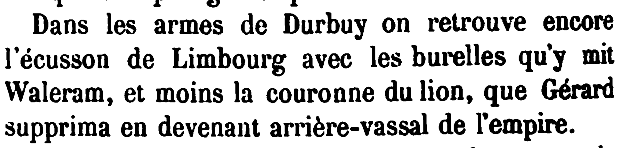
COMTÉ DE DURBUY.

Burelé d'argent et d'azur, au lion rampant de gueules brochant sur le tout.

Le comté de Durbuy fut donné en apanage à Gérard, deuxième fils d'Ermésinde et de Waleram de Limbourg.

Les armoiries actuelles de la Roche ne remontent pas au delà de sa réunion à Luxembourg. Le lion d'argent sur champ de gueules est le lion de Limbourg dont les émaux sont intervertis. La lambel indique un apanage des puînés.

COMTÉ DE MONTAIGU.



De gueules à l'aigle éployée d'argent.

Dans les armes de Durbuy on retrouve encore l'écusson de Limbourg avec les burelles qu'y mit Waleram, et moins la couronne du lion, que Gérard supprima en devenant arrière-vassal de l'empire.

Entre la Roche et Durbuy, sur le cours de l'Ourthe, se trouvait le petit comté de Montaigu, dont l'histoire dit peu de chose.

Comté de Chiny. — Le comté de Chiny forma un État indépendant jusqu'en 1367, date de sa réunion à Luxembourg. Arnoul II, fils d'Arnoul de Granson, eut deux fils : Othon, qui lui succéda, et Godefroid, qui fut la tige des comtes d'Orchimont. On varie sur les armes des comtes d'Orchimont. D'après les uns, ils portaient de gueules à la bande d'argent; d'après d'autres, d'or au sanglier de sable, à la défense d'argent, chargé d'un écusson du même.

COMTÉ DE CHINY.



D'azur à deux truites d'argent adossées en pal cantonnées de huit croix au pied fiché d'or.

COMTÉ D'ORCHIMONT.



D'azur à la bande d'argent cotice du même.

Arnoul II, comte de Chiny, fonda dans ses domaines l'abbaye d'Orval. Les historiens de l'ordre de Cîteaux racontent, au sujet de cette fondation, une jolie anecdote héraldique.

Le splendide monastère qui, au témoignage de l'abbé de Feller, devait être *la plus belle abbaye du monde*, n'était encore qu'un humble oratoire habité par quelques religieux bénédictins venus de la Calabre. La duchesse Mathilde, veuve de Godefroid IV, duc de Lotharingie et de Bouillon, était venue voir son parent, le comte Arnoul de Chiny. Le comte proposa à sa cousine d'aller visiter les pieux cénobites qu'il avait établis dans ses domaines. Après avoir admiré la vie austère et laborieuse des disciples de saint Benoît, la duchesse alla s'asseoir au bord d'une claire fontaine et s'y baigna les mains à plusieurs reprises pour se rafraîchir. Son anneau nuptial ayant glissé de son doigt, tomba au fond de l'eau. Quelque diligence que l'on fît, il fut impossible de le retrouver. Fort chagrinée de cette perte, elle alla prier devant une statuette de la Vierge que les religieux avaient placée dans leur oratoire. Étant ensuite retournée à la fontaine, elle vit venir vers elle une truite — la truite des armoiries de Chiny — qui nageait la tête hors de l'eau, tenant délicatement du bout des lèvres l'anneau qu'elle présenta à la duchesse. Celle-ci le prit avec joie et s'écria :

« Heureuse vallée qui m'a rendu cet or que je cherchais, tu seras appelée désormais la vallée d'or, *auræa vallis !* »

C'est de là que l'abbaye naissante prit le nom d'Orval, et qu'elle adopta pour armoiries : *d'argent à un ruisseau d'azur, d'où sort une bague d'or à trois diamants au naturel.*

COMTE DE LOOZ.

Burelé d'or et de gueules de dix pièces. *Les ducs de Looz-Corswarem, descendants d'une branche cadette, portent :* écartelé de Looz et de Diest, à l'écusson de Corswarem sur le tout. *Les ducs de Beaufort-Spontin écartellent les armes de Beaufort de celles de Looz, avec Beaufort-Spontin sur le tout. Enfin, les armes de Looz figuraient dans les armoiries de l'abbaye de Munsterbilsen, et elles forment un quartier des armoiries de la province de Liége.*

COMTÉ DE DURAS.



De sable, semé de fleurs de lys d'or.

ABBAYE DE MUNSTERBILSEN.



Parti au 1 burelé d'or et de gueules de dix pièces qui est de Looz; au 2 d'argent à l'arbre arraché au naturel qui est Bilsen ; au chef d'Empire. L'écu timbré d'une mitre, posé sur une crosse abbatiale à dextre, un sceptre sommé d'une main de justice à senestre, passés en sautoir.

La postérité mâle d'Arnoul de Granson s'éteignit en 1226. Le comté de Chiny passa à la maison de Looz par le mariage de la fille aînée de Louis IV avec Arnoul VI, comte de Looz et de Duras. Il ne semble pas que les comtes de Looz, devenus comtes de Chiny, aient porté d'autres armoiries que celles de Looz.

Comté de Looz. — Les comtes de Looz faisaient remonter leur origine à Rodolfe, deuxième fils de Renier au long Col (910).

Depuis le XIe siècle, une branche de cette famille possédait le petit comté de Duras.

Sur le territoire du comté de Looz s'élevait l'abbaye de Munsterbilsen, monastère de dames nobles dont l'abbesse était princesse du Saint-Empire, dont elle relevait directement ses domaines temporels. Les comtes de Looz en avaient l'avouerie.

Arnoul de Rummen, dernier comte de Looz et de

Chiny, vendit le comté de Chiny à Wenceslas de Luxembourg en 1364 et le comté de Looz à l'évêque de Liége en 1367.

PRINCIPAUTÉ ÉPISCOPALE DE LIÉGE. — Le domaine temporel des évêques de Liége forma, dès le xe siècle, une principauté d'une étendue considérable. Ses armoiries furent celles que la ville de Liége a conservées jusqu'à nos jours.

De gueules au perron d'or de trois degrés, soutenu de trois lionceaux accroupis et surmonté d'une pomme de pin, accosté des lettres L G du même

Ces armoiries sont évidemment celles de la commune. Elles sont l'emblème des libertés communales. Le perron représente les degrés de l'hôtel de ville, du haut desquels les magistrats s'adressaient au peuple. Elles ne peuvent remonter au delà de l'année 1199, où Albert de Cuyck octroya à Liége sa première charte de commune.

Parmi les nombreuses acquisitions territoriales dont s'enrichit la principauté, nous ne citerons que pour mémoire le comté de Hesbaye, qui n'eut jamais d'armoiries particulières, et le comté de Brugeron auquel nous ne pourrions attribuer que très-arbitrairement celles de la ville de Tirlemont : *d'azur à la fasce d'argent.*

COMTÉ DE HUY.

D'or au lion de sable, à la queue de gueules, armé, lampassé et couronné de même ; à la lettre H de sable posée au canton dextre de l'écu.

Le comté de Huy fut donné aux évêques de Liége dès l'an 985, mais il continua d'avoir ses comtes particuliers sous la suzeraineté des évêques.

Le marquisat de Franchimont échut à Liége en 1014. Les habitants de ce petit pays étaient renommés par leur valeur. On sait quelle preuve éclatante en donnèrent les *six cents*, sous la conduite de Georges Straihl. C'est en témoignage de cette valeur qu'ils portaient dans les armes du marquisat trois lions, en l'honneur des trois bans de Theux, de Verviers et du Sart (les bans de Jalhay et de Spa en étaient autrefois démembrés). Les trois lions qui soutiennent le piédestal du perron liégeois sont les lions de Franchimont, pour montrer que les Franchimontois étaient les plus fermes soutiens de cet emblème des libertés liégeoises. En reconnaissance des services qu'ils avaient rendus, les Franchimontois jouissaient à Liége du

MARQUISAT DE FRANCHIMONT.

D'argent à trois lionceaux couronnés de sinople. (*Ces armoiries sont encore portées par les comtes de Lannoy, qui font remonter leur origine aux anciens marquis de Franchimont.*)

droit de bourgeoisie et le perron liégeois se dressait sur la place du marché à Sart, à Verviers et à Theux.

COMTÉ DE MOHA.

D'argent au franc quartier de gueules.

Voilà certes des emblèmes héraldiques qui n'étaient pas faits pour blesser le sentiment populaire.

Le comté de Moha échut à Liége en 1230.

Nous avons blasonné ailleurs les armoiries des comtés de Bouillon et de Looz acquis par les évêques de Liége en 1027 et 1336.

En 1568 ils acquirent le comté de Hornes dont les armoiries figurent encore dans les armes de la province de Liége qui se blasonnent ainsi :

Écartelé : au 1 de gueules au perron d'or de trois degrés, soutenu par trois lionceaux accroupis et surmontés d'une pomme de pin, le tout d'or, qui est la principauté de Liége ; au 2 de gueules à la fasce d'argent qui est du duché de Bouillon ; au 3 d'argent à trois lionceaux couronnés de sinople, qui est du marquisat de Franchimont ; au 4 burelé d'or et de gueules de dix pièces qui est du comté de Looz ; enté en pointe d'or à trois huchets de gueules enguichés et virolés d'argent qui est du comté de Hornes.

Principauté abbatiale de Stavelot et Malmédy. — Entre le pays de Liége et le Luxembourg s'étendait la principauté abbatiale de Stavelot. Elle devait sa fondation à saint Remacle, qui avait quitté le siége épiscopal de Tongres pour aller prêcher le christianisme dans les Ardennes. Son domaine temporel reposait sur une bulle du roi d'Austrasie Sigebert, de l'an 665, qui lui concédait un territoire de douze milles à la ronde.

Le souvenir des luttes que le fondateur eut à soutenir contre les dieux du paganisme a été symbolisé dans de pieuses légendes que j'ai rapportées ailleurs et dont l'une a fourni les éléments du blason de l'abbaye. A ce titre il est nécessaire de la reproduire ici :

Le diable, jaloux de voir s'élever un monastère qui allait devenir une pépinière de saints, essayait par tous les moyens d'en contrarier la construction. Saint Remacle s'était procuré un âne qu'il employait à transporter des pierres. Le diable, ayant pris la figure d'un loup, fondit sur l'âne et l'étrangla. Le saint alors s'empara du loup, lui mit sur le dos le bât et les paniers et le contraignit à remplir l'office de l'âne en portant lui-même les pierres. Chaque fois que le loup arrivait à destination avec son chargement, le saint lui disait dans l'idiome roman qui est resté la langue du pays : *Stav' leu*, d'où le nom de Stavelot.

La chimère, qui figure dans les armoiries de l'abbaye de Malmédy, est une sorte d'oiseau fantastique à la queue de dragon ; c'est aussi une allusion aux divinités du paganisme, que saint Remacle avait vaincues.

On sait que les deux monastères étaient réunis sous un même abbé. Il existe plusieurs sceaux où ces deux blasons sont accolés. L'écu, de forme ovale, est posé sur une crosse abbatiale et une épée passée en sautoir, timbré d'une mitre; le tout posé sur un manteau de pourpre, fourré d'hermine, houppé et frangé d'or, et sommé d'un bonnet de prince du Saint-Empire. Deux branches d'olivier surmontent la devise : *Suavitate et amore.*

ABBAYE DE STAVELOT.



Parti d'or au loup chargé d'un bât rempli de pierres au naturel passant au pied d'un arbre de sinople posé sur un tertre du même, et d'argent à une chimère de gueules : au chef d'or chargé d'une aigle éployée de sable, qui est d'Empire.

Les abbés de Stavelot et de Malmedy portaient le titre de princes du Saint-Empire et comtes de Logne. Le comté de Logne, situé sur l'Ourthe, semble n'avoir jamais eu d'armoiries particulières.

Comté de Namur. — Ces armes sont celles de la province actuelle de Namur, mais elles ne remontent pas au delà des dernières années du XIII[e] siècle. Elles ne sont autre chose que les armes de Flandre avec le bâton pour brisure. Elles ont été prises probablement par Jean I[er], fils de Guy de Dampierre, comte de Flandre, à qui son frère avait cédé le comté de Namur en 1297. L'auteur anonyme de la description du tournoi de Huy, dont nous avons parlé plus haut, blasonne ainsi les armes du comte de Namur (Baudouin II de Courtenay) ?



D'or au lion de sable armé et lampassé de gueules chargé d'un bâton péry en bande. (Le bâton péry est une bande dont la largeur est diminuée d'un tiers. C'est une cotice qui prend le nom de bâton quand elle sert de brisure.)

Et li cuens de Namur y fut, bien l'avisay,
Qui portait écu d'or, ainsi que le trouvay,
Et dou fasces de sables, souvent je le prisay,
Noble fut li blason, à garant vous en ay,
Mais chus furent laissez, comme deviseray,
Si portèrent de Flandre, et bien le prouveray,
Quand je seray en lieu où de chus parleray.

D'or à deux fasces de sable, ne seraient-ce pas là les véritables armes du comté de Namur ?

Au territoire de Namur se trouvaient les comtés de Rochefort et d'Agimont.

COMTÉ DE ROCHEFORT.



De gueules à l'aigle éployée d'argent, becqué et membré d'azur.

Les armoiries de Rochefort ne sont pas bien certaines. Celles que nous donnons ici ont été portées aussi par les comtes de Cronenbourg et de Montaigu sur l'Ourthe.

COMTÉ D'AGIMONT.



Fascé d'or et de gueules de 8 pièces, la première fasce chargée d'un lambel d'azur à 3 pendants.

Dans les armoiries d'Agimont il est facile de reconnaître les armes de Looz, diminuées de deux fasces, et brisées d'un lambel, signe de branche cadette. En 1279, le comté d'Agimont avec la seigneurie de Givet étaient échus à Jean, quatrième fils de Jean, comte de Looz et de Duras.

COMTÉ DE HAINAUT. — Les comtes de Mons, issus de Régnier au Long Col, étendirent peu à peu leur domination et prirent le titre de comtes de Hainaut.

COMTÉ DE MONS-HAINAUT.



D'or à trois chevrons de sable.

En 1040, le comté de Mons fut uni au comté de Valenciennes. En 1136, Beaudouin IV acquit de Gillion de Trazegnies la seigneurie d'Ath, le bourg et l'alleu de Chimay, etc., et en 1164, le comté d'Ostrevant ou de Bouchain. Jean I[er] d'Avesnes succéda, du chef de sa mère Alix, au comté de Hollande et de Zélande et à la seigneurie de Frise en 1299. Il prit les armes ci-contre.

COMTÉ DE HAINAUT.



Écartelé. Au premier et au quatrième d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, qui est de Flandre; au deuxième et au troisième d'or au lion de gueules armé et lampassé d'azur, qui est de Hollande. Cri: HAINAUT AU NOBLE COMTE!

Depuis lors ces armes sont restées celles du comté de Hainaut et elles forment aujourd'hui les armoiries de la province de ce nom.

SEIGNEURIE D'ATH.



D'or à l'aigle éployée de sable à l'écusson de Flandre sur le tout.

TOURNAI-TOURNAISIS. — Les évêques de Tournai exercèrent la souveraineté sur la ville et son territoire sous la suzeraineté des comtes de Hainaut jusqu'en 1187. A cette époque, les habitants, pour se soustraire à la domination de leurs évêques, se donnèrent au roi de France Philippe-Auguste.

TOURNAI.



De gueules à une tour d'argent crénelée au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or qui est de France. Cri : TOURNAI.

Les armoiries primitives de Tournai étaient *de gueules au castel d'argent*. Dès le XIIIe siècle, les communiers tournaisiens portaient, peint ou brodé sur leur justaucorps, un château, blanc pour les soldats, d'argent pour les chefs, sur fond rouge. A Saintes, en 1242, avec Louis IX ; en Flandre, avec Philippe le Bel, en 1304 ; à la bataille de Cassel, en 1328, où les compagnies bourgeoises de Tournai s'illustrèrent en poussant leur cri de guerre : TOURNAI, ces armes brillaient sur leur poitrine et sur leurs étendards.

Le plus ancien sceau de Tournai, qui nous paraît remonter à la fin du XIIIe siècle, représente une enceinte de murailles crénelées, flanquée de six tours. Au centre se dresse un donjon très-élevé, surmonté de trois tourelles. Au sommet de chaque tour flotte une bannière, les unes portant les armes de Tournai, c'est-à-dire une tour, les autres une fleur de lys. Tout le champ du sceau est semé de fleurs de lys. Le contre-scel représente une porte de ville, ouverte, la herse levée, flanquée de deux tours, entourée aussi de fleurs de lys.

TOURNAISIS



De gueules au donjon d'argent surmonté de trois guérites en saillie, de même, maçonnée de sable, accosté de deux gerbes de blé d'or dans le champ. (Ces gerbes de blé liées pourraient bien n'être que des fleurs de lys.)

Nous devons la communication de ces sceaux, ainsi que de précieux détails historiques, à l'obligeance de M. Léopold Michel, employé à l'administration communale de Tournai, qui a exploré avec fruit le riche dépôt des archives de cette ville.

Par une charte donnée à Mehun-sur-Yèvre le 5 septembre 1426, Charles VII, voulant récompenser le dévouement des Tournaisiens à sa royale personne et *naghaires à ses prédécesseurs,* leur permet d'ajouter aux armes de la ville *un chief d'azur cousu de trois fleurs de lys d'or*. De sorte que depuis cette époque les armes de Tournai se blasonnent comme ci-dessus.

COMTÉ DE FLANDRE. — Philippe d'Alsace, qui régna entre les années 1168 et 1191, passe pour avoir été le premier comte de Flandre qui ait porté un lion dans ses armoiries. L'annaliste Mayer place ce fait à l'année 1178. L'auteur anonyme de la Chronique de l'abbaye de Saint-André, insérée dans le *Corpus chronicorum Flandriæ*, dit que c'étaient les armes du roi d'Abilène que Philippe avait vaincu. Sans s'arrêter à l'erreur qui attribue aux Turcs, au XIIe siècle, l'usage des armoiries, on peut admettre que le lion de Flandre a été, comme tant d'autres lions héraldiques, adopté comme souvenir des croisades.

On a cru longtemps, sur la foi d'anciens sceaux, qu'avant Philippe d'Alsace les comtes de Flandre avaient porté : *gironné d'or et d'azur à six pièces à l'écusson de gueules posé en abîme.* Mais un examen plus attentif des mêmes sceaux a fait reconnaître que les ornements peints sur l'écu et qui offraient vaguement la forme de girons n'étaient que des bigarrures de fantaisie qui ne présentaient aucun des caractères du véritable blason. On a cru pouvoir en conclure qu'avant Philippe d'Alsace les comtes de Flandre n'avaient porté aucune espèce d'armoiries. C'est peut-être aller un peu loin. Nous pensons qu'il serait plus juste de dire qu'ils n'avaient point de blason fixe qui fût en même temps l'emblème du comté. Mais, comme chevaliers, ils durent porter des armoiries depuis le temps de Robert le Frison. On ne peut admettre que Robert II, l'un des héros de la première croisade, qui s'illustra aux siéges de Nicée, d'Antioche et de Jérusalem, n'ait porté aucune espèce d'armoiries : seulement, il est possible que celles qu'il portait n'avaient pas encore le caractère d'un blason national et que rien n'empêchait que lui ou ses successeurs n'en changeassent au gré de leur caprice.

FLANDRE.



D'or au lion de sable armé et lampassé de gueules. Tenants : quatre ours de sable soutenant l'écu d'une patte, portant de l'autre les bannières de Cisoing, de Pamèle, de Boelaere et de Heyne. Cri : FLANDRE AU LION !

Ce qui n'a pas empêché le gouvernement belge de donner l'écusson gironné pour armes à la province de Flandre occidentale.

L'ancien comté d'Eename, désigné plus tard sous le nom de comté d'Alost, relevait, ainsi que la Flandre zélandaise, de l'empire d'Allemagne, tandis que le reste de la Flandre relevait de la France. Cette situation féodale était désignée dans son blason : une épée dressée entre la Flandre et l'Empire.

COMTÉ D'ALOST.

D'argent à l'épée de gueules poignée d'or dressée en pal, accostée en chef de l'écusson de l'empire à dextre, de l'écusson de Flandre à senestre.

En 1322, Louis, dit de Nevers, devint comte de Nevers et de Rethel par son mariage avec Marie, héritière de ces comtés. (Nous trouverons les armes de Nevers dans l'écusson de Bourgogne-Flandre.)

En 1383, Louis, son fils, acheta la seigneurie de Malines à l'évêque de Liége et au duc de Brabant.

SEIGNEURIE DE MALINES.



D'or à trois pals de gueules à l'écusson de l'empire en abîme.

La seigneurie de Malines avait conservé les armoiries de ses anciens avoués, les Berthout de Grimberghe.

BOURGOGNE-FLANDRE.



Écartelé au premier et quatrième d'azur semé de fleurs de lys d'or à la bordure componée d'or et de gueules qui est de Nevers ou Bourgogne moderne ; au deuxième et troisième bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules qui est Bourgogne ancien ; à l'écusson de Flandre sur le tout.

Louis de Male maria sa fille unique Marguerite, d'abord à Philippe de Rouvre qui lui apporta en dot le comté d'Artois, autrefois détaché de la Flandre, ensuite à Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne de la maison de Valois. Le fils de Marguerite et de Philippe, Jean sans Peur, prit le titre de comte de Flandre à la mort de sa mère (1384) et plaça l'écusson de Flandre sur l'écusson de Bourgogne.

Duché de Bourgogne-Flandre. — Quand Philippe le Bon eut réuni à ses États les autres principautés souveraines de la Belgique, les lions de Brabant et de Limbourg vinrent se joindre au lion de Flandre sur l'écusson de Bourgogne.

BOURGOGNE-BRABANT.



Écartelé : au premier et quatrième de Nevers ; au deuxième parti de Bourgogne et de Brabant ; au troisième parti de Bourgogne et de Limbourg sur le tout de Flandre.

Ces trois lions représentaient toute la Belgique, à l'exception de l'évêché de Liége. On se rappelle que Luxembourg portait le lion de Limbourg, Hainaut et Namur le lion de Flandre.

Quand la loi fatale de l'hérédité eut fait passer la Belgique tour à tour sous la domination espagnole et sous la domination autrichienne, les vieux emblèmes de sa nationalité ne servirent plus qu'à orner l'écusson de puissances étrangères. Lorsque en 1787 les provinces Belgiques essayèrent de secouer le joug de l'Autriche, les émaux des trois lions de Brabant, de Limbourg et de Flandre fournirent les trois couleurs du drapeau brabançon, et enfin, lorsque la révolution de 1830 nous eut définitivement rendu l'indépendance, ces trois couleurs devinrent nos couleurs nationales, et le vieux lion de Brabant, devenu le lion de Belgique, a échangé sa couronne ducale contre une couronne royale qui, pour être plus pacifique que celle de Jean le Victorieux, n'en est pas moins glorieuse. Sans les avoir conquis, il voit flotter au-dessus de sa tête les étendards des neuf provinces, et, au cri de guerre de la bataille de Woeringen, il a substitué la sage devise : L'UNION FAIT LA FORCE.

XXX

COSTUMES,

Par M. HENRI HYMANS,
Conservateur adjoint à la Bibliothèque royale.

LE COSTUME DES HABITANTS DE LA BELGIQUE AVANT LA DOMINATION ROMAINE. INFLUENCE DE LA CONQUÊTE. LES FRANCS. CHARLEMAGNE ET SES SUCCESSEURS. — Préciser le costume des diverses tribus gallo-germaines fixées dans les limites de notre territoire actuel serait chose impossible. On a pu toutefois, en rapprochant des monuments figurés — le plus souvent d'origine romaine — le témoignage des historiens latins, se faire une idée générale de la physionomie des peuples barbares. Ce rapprochement a pour premier effet d'établir entre le costume des différents peuples de l'Europe centrale une analogie d'autant plus naturelle, qu'elle traduit souvent une similitude non moins évidente de mœurs. Que la colonne Trajane nous montre les Daces, la colonne Antonine les Germains ou les Sarmates, ils sont toujours vêtus de braies flottantes retenues à la cheville (*braccæ laxæ*) et chaussés de souliers assez semblables à ceux de nos jours et que l'on voit déjà chez les Perses. S'ils combattent, parfois, le torse nu, ils sont plus généralement couverts d'une tunique à manches ajustées et d'une *saie* (*sagum*), étoffe quadrangulaire de moyenne longueur fixée à la hauteur de l'épaule par un nœud, et dont l'attache ramenée vers la poitrine permettait de rejeter sur les

épaules les plis flottants du manteau. Il faut admettre que tel était le costume des habitants de nos contrées lorsqu'ils se livraient à la vie aventureuse des chasses dans leurs forêts profondes ou de la pêche sur leurs côtes marécageuses (fig. 1).



Fig. 1.

La laine, la dépouille de l'aurochs, de l'élan, de l'ours et du loup entraient dans la confection de ce costume, le même pour les deux sexes, à l'exception des braies, et dont la coupe était invariable. La tunique des femmes différait par sa longueur seulement de celle des hommes.

La principale richesse du vêtement résultait d'une teinture plus ou moins éclatante tracée en bandes régulières, parfois entre-croisées, et il est à peine besoin d'indiquer que cette disposition celtique est restée en honneur pour le cotillon (*kilt*) des Ecossais.

Nos provinces appartenaient à la *Gallia comata* (chevelue) des Romains. Une semblable dénomination suffit à prouver combien était générale pour les habitants de ces régions l'absence de coiffure. Il n'est point inadmissible cependant que, par le froid des rigoureux hivers, ces hommes, que nous venons de voir si bien couverts sur toutes les parties du corps, ne fissent usage d'un bonnet conique, fréquent chez les peuples septentrionaux et qui fut adopté plus tard par les Romains eux-mêmes. On peut même supposer que les gants ne leur étaient pas inconnus, du moins sous cette forme rudimentaire où nous les voyons encore portés par nos campagnards et désignés en flamand sous le nom de *wanten*, qui est également leur nom en suédois.

Armés de coutelas de forme assez redoutable, de javelots et de massues, les Belges avaient pour arme défensive un large bouclier généralement recouvert d'une peau de bête, mais qui s'abandonnait bientôt dans le combat, car, à cause même de sa grande surface, il ne tardait pas à se charger de traits ennemis.

La domination romaine, inégale dans nos contrées, n'y amena point, en ce qui concerne le costume, de changements prononcés. L'éloignement de la capitale, la différence des climats, étaient des obstacles sérieux à l'adoption des mœurs ou du costume du vainqueur par la masse des populations. Les Romains comp-

taient davantage sur le temps que sur leurs efforts pour romaniser les provinces nouvelles, et ce furent eux, au contraire, qui, renouvelant un exemple fréquent dans l'histoire des conquêtes, mirent une certaine ostentation à se parer des modes du vaincu. En bien des cas, le costume romain devient ainsi lui-même une source précieuse de renseignements pour l'étude du costume étranger. Lorsque les Ménapiens et les Nerviens vinrent prendre place dans les cohortes romaines, ils n'avaient point encore perdu la physionomie de leur nation; des archéologues ont même constaté une remarquable analogie de costume entre les figurines sculptées sur un autel de la déesse Néhalennia adorée chez les Ménapiens et les personnages qui apparaissent dans des œuvres flamandes d'une date relativement récente.

La substitution de l'autorité franque à celle des Romains ne devait point davantage avoir pour effet immédiat de donner au costume des habitants de la Belgique un caractère nouveau. Le costume propre des Francs à l'époque de la conquête différait à peine de celui des peuples qu'ils trouvaient sur notre sol. Nous avons pour l'établir le témoignage d'historiens qui, malgré certains désaccords, nous tracent de ces nouveaux Barbares une silhouette générale qui ne diffère pas trop de celle de leurs devanciers. Comme eux, ils se rasaient la barbe, ne gardant que la moustache; comme eux, ils portaient des tuniques et des braies, plus courtes et plus étroites, à la vérité, que celles des Germains de la colonne Antonine. Mais ces différences ne sont point assez radicales pour constituer un costume nouveau.

De même que sous les Francs une chevelure longue et ondoyante était le signe primordial de la noblesse et de la liberté, la tonsure devenait à leurs yeux le signe d'un suprême abaissement et, avec l'introduction du christianisme on vit cette humiliation volontairement pratiquée par les prêtres. Les cheveux longs restèrent jusqu'au VIIIe siècle environ le privilége exclusif de l'homme libre.

Le costume des hautes classes se ressentit de bonne heure de l'influence byzantine. Lorsque Tournai, le plus important des établissements romains dans nos provinces, fut devenu le siége de la monarchie franque, on vit les nouveaux conquérants subir l'ascendant de la civilisation supérieure dont ils trouvaient les traces autour d'eux, se parer de la tunique de pourpre et de la chlamyde romaine et faire éclater leur splendeur, non moins dans les riches tissus des leurs vêtements que dans leurs armes. Le front ceint de

couronnes d'or, dont la richesse servit seule d'abord à désigner les rangs, la chlamyde rattachée à l'épaule par de riches agrafes, des molletières et des brodequins semés de broderies, les bras chargés d'anneaux précieux, tel fut bientôt le costume habituel de ces leudes qui prenaient place à la table des rois mérovingiens.

Les ornements trouvés à Tournai en 1653 dans le tombeau de Childéric Ier, et encore conservés en partie au Louvre, ne laissent aucun doute sur la splendeur des parures masculines à laquelle ne le cédait en rien la parure des dames, dont le costume ne différait point encore par sa coupe générale de celui des hommes. Cette assertion, que semblent démentir un grand nombre d'ouvrages, cessera d'étonner quand nous aurons dit que les sculptures du portail de la cathédrale de Corbeil, si souvent reproduites comme des types du costume des rois et reines de la première race, datent en réalité du XIIe siècle et perdent ainsi toute valeur pour l'étude du costume des siècles antérieurs aux croisades.

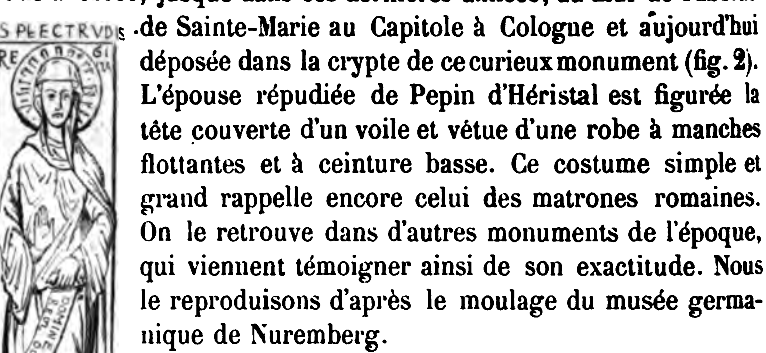




Fig. 2.

On peut admettre comme plus exacte la pierre tombale de Plectrude adossée, jusque dans ces dernières années, au mur de l'abside de Sainte-Marie au Capitole à Cologne et aujourd'hui déposée dans la crypte de ce curieux monument (fig. 2). L'épouse répudiée de Pepin d'Héristal est figurée la tête couverte d'un voile et vêtue d'une robe à manches flottantes et à ceinture basse. Ce costume simple et grand rappelle encore celui des matrones romaines. On le retrouve dans d'autres monuments de l'époque, qui viennent témoigner ainsi de son exactitude. Nous le reproduisons d'après le moulage du musée germanique de Nuremberg.

Sous Charlemagne, aucun changement essentiel ne s'était encore introduit dans le costume. Ennemi du luxe et donnant à ses courtisans l'exemple de la modération, Charles se montra toute sa vie fort attaché au costume des Sicambres. Il détestait les habits étrangers. Deux fois seulement il consentit à s'en revêtir; ce fut à Rome sur les instances du pape. Il prit alors, dit Eginhard, la chlamyde, la longue tunique et la chaussure romaine. « Son costume ordinaire consistait en une chemise et des braies de toile de lin, une tunique serrée à la taille par une ceinture de soie, des molletières sur lesquelles se croisaient les bandelettes de ses chaussures. L'hiver, son justaucorps était de peau de loutre,

et il était toujours couvert de la saie des Vénètes. Son épée, suspendue à un baudrier, avait une poignée d'or ou d'argent et, dans les grandes circonstances, elle était ornée de pierreries. Il se montrait alors coiffé du diadème et avec un justaucorps et des chaussures brodés d'or et une saie rattachée par une agrafe du même métal. »

On conserve, dans certains trésors, des parties du grand costume impérial, mais, à part quelques exceptions, l'authenticité en est au moins douteuse, et des écrivains sérieux la contestent. Disons enfin que, dans les rares images contemporaines de Charlemagne, sa physionomie ne répond nullement à celle que lui prêtent la plupart des artistes modernes. Il n'a surtout ni longue chevelure ni barbe majestueuse; les cheveux cachent à peine l'oreille et le menton est absolument ras (fig. 3). Les laïques avaient d'ailleurs cessé de porter la barbe.


Fig. 3.

Une distinction plus franche s'était établie à cette époque entre le costume de paix et le costume de guerre, et la démarcation s'accentue avec l'importance croissante de la cavalerie.

Pour l'homme du peuple, pour l'artisan, le costume se réduit au nécessaire absolu. Son vêtement unique est le plus souvent une aube courte à manches et serrée à la taille, munie d'un capuchon. C'est encore la *lacerna* romaine et presque la blouse. A sa ceinture il porte les instruments de son travail et, par les froids, agit comme le paysan de nos jours, endossant par-dessus le premier vêtement un second de forme pareille, ou se couvrant d'un petit manteau qui n'a point complétement disparu dans les campagnes et que les laboureurs et les charretiers remplacent souvent par un sac plié qui en donne la physionomie parfaite.

Les braies se portaient justes et de diverses couleurs avec des chaussures de cuir montant au-dessus de la cheville; à la vérité, laboureurs et ouvriers en sont souvent privés. Si les artisans portent parfois la barbe, ils ont toujours la tête rase.

Les successeurs de Charlemagne s'appliquèrent plutôt à augmenter la richesse du costume qu'à en varier la forme. Si le noble n'avait point comme le manant la tête rase, il allait comme lui nu-tête. Sa tunique enrichie de larges orfrois sur la manche à la hauteur du biceps, au poignet et au col, était cependant d'une forme fort simple. Ses brodequins, ses chaussures ornées d'or étaient

pareilles à celles des hommes du peuple. Le manteau seul appartenait en propre aux hautes classes; il avait conservé la forme romaine.

L'analogie n'existait plus entre le costume des femmes du peuple et celui des dames de haute lignée. Elles n'avaient cependant en général la tête découverte ni les unes ni les autres et la cotte n'était toujours que le vêtement masculin allongé. Un drap de tête à bouts flottants ne laissait visible que la face.

Les nobles dames avaient le manteau traînant. Leur voile à longs plis dissimulait complétement la chevelure. Il est à peine besoin de faire observer la ressemblance générale de ce costume avec celui que les peintres primitifs ont donné à la Vierge. Elle se complète lorsque sur le voile vient se poser une couronne.

Les monuments du x[e] siècle, ceux mêmes du xi[e], ne révèlent encore dans le costume que des modifications peu frappantes. La célèbre tapisserie conservée à l'hôtel de ville de Bayeux, où se déroule, sur une surface de 212 pieds, l'histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, et qui serait, d'après la tradition, l'œuvre de la reine Mathilde elle-même, démontre à quel point le costume civil avait peu varié depuis près de deux siècles. Saxons et Normands chassent, voyagent et dînent, vêtus encore d'un costume entièrement semblable à celui qui était en usage au temps de Charlemagne. Mais, lorsque la guerre éclate, les combattants nous apparaissent pour la première fois complétement armés.

Les croisades; leur influence sur le costume. Période communale. Les gildes armées. — La première croisade marque le point de départ de modifications importantes dans le costume civil comme dans le costume militaire. C'est alors qu'apparaissent les splendides étoffes dont le nom seul indique souvent l'origine asiatique : le *baudac*, le *siglaton*, le *sarcenet*, le *tiretain*, le *cendal* des plus riches nuances, tissés et brochés d'or, tantôt épais comme le *damas* ou légers comme la *gaze*, importée aussi à cette époque. Ces tissus précieux et parfumés étaient taillés en *bliauts* à manches flottantes et à traîne, d'un caractère absolument oriental.

Maîtres des lieux saints, beaucoup de croisés se conformaient en bien des choses à la manière de vivre des Orientaux. Le costume devait se ressentir de ces concessions.

Si singulier qu'il pût être de voir la chevalerie chrétienne se vêtir à la mode des infidèles, il est incontestable que le costume du xii[e] siècle alliait à un haut degré la noblesse à la grâce. Le bliaut

des dames, étroitement lacé, dessinait les formes du buste et tombait en plis abondants et fins sur la chaussure, tandis que les manches flottantes touchaient presque la terre. Le manteau, inséparable du bliaut, rachetait par l'ampleur de sa ligne la justesse du vêtement de dessous. Un voile léger posé sur le front laissait transparaître la chevelure, partagée en longues nattes entremêlées d'or et retombant sur le corsage.

Il fallait, pour porter avec avantage un tel costume, une perfection de formes dont le beau sexe savait racheter l'absence par des artifices de toilette qui sont de tous les temps. On en voit la preuve dans l'énergie que saint Gerlac — qui vivait aux environs de Maestricht au XII[e] siècle — mettait à condamner l'usage du corset, habituel à son époque et dont il s'appliquait à faire comprendre les conséquences funestes. Disons en passant qu'il ne se montrait pas moins sévère pour les hommes qui se frisaient les cheveux.

Plus court pour les hommes que pour les femmes, le bliaut était posé sur une robe longue à manches justes. Cette mode persista pendant plusieurs siècles avec des variations de coupe qui n'en altérèrent pas cependant le principe. Porté tantôt avec, tantôt sans ceinture, le bliaut s'appela successivement *robe*, *surcot*, *garde-corps*, etc., et ne disparut qu'à la fin du XIV[e] siècle.

Les hautes classes trouvèrent de bonne heure dans les fourrures un nouvel élément de richesse pour le costume. On a vu que le vêtement d'hiver de Charlemagne était fait de peau de loutre. Ce n'était point là une exception. L'emploi des fourrures répondait à une nécessité et, dans nos provinces, riches et pauvres en faisaient un égal usage. Mais, tandis que les artisans se contentaient de peau d'agneau, de chien, de chèvre, de lapin, les riches avaient l'*ermine* avec ou sans queues, le *vair* « menu » ou « gros », le *gris*, amenés à grands frais dans nos contrées. Les aristocratiques appartenances de ces fourrures, si précieuses encore de nos jours, se disent assez par leur emploi fréquent dans le blason. Il ne fallait pas moins de mille à quinze cents ventres pour former un costume.

Quoique la soie et le velours (*velous*) fussent les matériaux préférés par les hautes classes, on employa aussi de bonne heure les beaux draps qui se fabriquaient dès le XI[e] siècle dans nos provinces avec les laines importées d'Angleterre et d'Espagne, d'où les noms de *Engelsch laken*, *draps d'Enghleterre*, *Spaensch laken*, qu'on voit dans les comptes du moyen âge. On en faisait de qualités et d'épaisseurs diverses et aussi de couleurs et de dispositions variées. Être

« dans les draps rayés » voulait dire, à Liége, que l'on appartenait à la bourgeoisie. A Gand, les magistrats gardèrent leurs robes rayées jusqu'à l'époque où Charles-Quint leur enjoignit, par la concession Caroline (1540), d'en porter d'une seule couleur : *Dat de schepenen, pensionarissen, rentmeesters, clercken ende dienaeren hun niet meer en zullen mogen cleeden met ghestreepte lakenen*. Il s'agissait donc d'un privilége.

La prospérité acquise par les classes bourgeoises ne tarda pas à se manifester dans leur costume, et le luxe excessif de la noblesse peut être attribué, pour une part, au désir de ne point se laisser éclipser.

Quoi de moins conciliable au reste que des ordonnances somptuaires avec les institutions de ces communes flamandes où l'autorité du prince ne parvenait le plus souvent à se manifester qu'au prix des plus importantes concessions? Si les femmes et les filles du peuple ne portaient, dans la vie de chaque jour, ni robes à traîne, ni manches flottantes, elles n'en avaient pas moins, comme les grandes dames, leurs cottes et leurs surcots, leurs amples chapes de beau drap, leurs guimpes de fine toile et leurs chaperons d'*escarlate de Gand* ou de *drap d'araigne*, coiffure des deux sexes, car le chaperon n'est, à l'origine, qu'une chape réduite.

Mais, à défaut d'ordonnances du souverain réglant la longueur, la coupe ou l'étoffe des vêtements, les métiers eurent de bonne heure une réglementation propre, dont il importe de tenir compte dans l'étude du costume national.

On est trop enclin à voir dans les milices flamandes des corps indisciplinés, suppléant par le nombre et la vaillance aux vices de l'organisation. C'est presque une croyance populaire que les métiers marchant pour la défense des droits de la commune n'arboraient leur bannière que pour la suivre comme ces bandes tumultueuses que les révolutions modernes recrutent au hasard. Que d'œuvres artistiques et littéraires ont perpétué cette erreur!

Les métiers avaient, au contraire, une organisation des plus sérieuses, une discipline très-sévère. L'armement était absolument déterminé par les règlements de la corporation, et déjà au XIII[e] siècle les villes flamandes avaient adopté pour leurs milices bourgeoises l'uniformité de costume et le *wapen frock* (cotte d'armes) d'une même couleur. Elles n'allaient au combat que complétement armées pour l'attaque comme pour la défense, et les pièces diverses de l'armement étaient imposées à chaque compagnon.

Le costume civil des gildes n'était pas moins sévèrement réglé. La gilde payait la robe de cérémonie du doyen, et les confrères pouvaient porter un chaperon semblable au sien. En tout temps, ils étaient tenus de se vêtir le mieux qu'ils pouvaient, pour l'honneur du drapeau. Ils ne pouvaient pas même se présenter devant les chefs en costume de travail. Quant à la robe de cérémonie, elle était choisie en assemblée générale, tant pour la qualité de l'étoffe que pour sa couleur, et des inspections avaient lieu, à des époques déterminées, pour constater si les confrères tenaient leur costume en bon état. On le voit, le droit des métiers était sans limite en matière de costume.

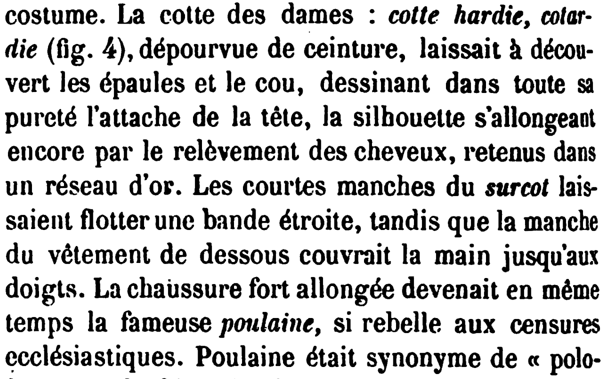
De ce que beaucoup de monuments nous montrent les princes revêtus de l'armure, on conclurait à tort que les seigneurs du moyen âge ne vécussent que maillés et bardés de fer, le heaume en tête. Cependant l'armure était bien devenue par elle-même un *costume*, costume fréquent, variable en son ensemble et ses parties, et non moins soumis aux fluctuations de la mode que le vêtement civil. C'est ainsi que lorsque, au XIVe siècle, nous voyons le haubert étroit et court se substituer à la cotte flottante, une transformation analogue s'opérait dans le costume civil. L'ampleur, dont les inconvénients s'étaient sans doute manifestés, faisait place à une justesse plus gênante encore et le vêtement des hommes, de très-long qu'il était, devint alors très-court, la robe longue ne se conservant que comme costume de cérémonie.

Cette époque est remarquable pour beaucoup de singularités, non toujours exemptes de grâce cependant. L'influence orientale, en s'atténuant, n'avait point mis fin au luxe et celui de la bourgeoisie se dit assez par cette exclamation de la jeune épouse de Philippe le Bel à la vue des dames brugeoises : « Je croyais être ici seule reine! »

Le costume français, qui pourtant le cédait en richesse à celui des classes aisées de notre pays, avait trouvé en Philippe le Bel un impitoyable adversaire du luxe. Une ordonnance de 1294 avait fait défense « à tout bourgeois ou bourgeoise de porter vair, gris, eremines » et leur enjoignait de se délivrer de ceux qu'ils ont, aux pâques prochaines. Il était en outre défendu aux bourgeois ou bourgeoises de porter des couronnes d'or ou d'argent. Ces seules défenses prouvent la richesse des parures de la classe moyenne, et l'exclamation de la reine de France s'explique ainsi bien mieux par le dépit que par l'admiration, à laquelle on l'a parfois attribuée.

On comprend d'ailleurs ce que devait être le luxe de cette ville de Bruges qui obtenait de première source les plus riches étoffes et qui donnait elle-même au monde les plus beaux draps et les plus précieux joyaux.

La vive admiration pour la ligne élancée qui se manifeste dans les œuvres d'art du XIVe siècle se traduit de même dans chaque détail du costume. La cotte des dames : *cotte hardie, cotardie* (fig. 4), dépourvue de ceinture, laissait à découvert les épaules et le cou, dessinant dans toute sa pureté l'attache de la tête, la silhouette s'allongeant encore par le relèvement des cheveux, retenus dans un réseau d'or. Les courtes manches du *surcot* laissaient flotter une bande étroite, tandis que la manche du vêtement de dessous couvrait la main jusqu'aux doigts. La chaussure fort allongée devenait en même temps la fameuse *poulaine*, si rebelle aux censures ecclésiastiques. Poulaine était synonyme de « polonaise », comme le prouve la dénomination anglaise de *crackow* « à la cracovienne ». On disait en flamand *tuitschoen*.


Fig. 4.

Le costume pour les deux sexes se portait mi-parti. Il se complétait, pour l'hiver, par l'adjonction d'un chaperon (*cappruyn*) à camail adhérent et à très-longue cornette (fig. 5). Le bord du camail se taillait en becs. Les hommes se couvraient aussi parfois d'une simple coiffe (*coof*) nouée sous le menton et en tout semblable à celle que portent encore nos paysannes. La barbe se portait au menton seulement. La ceinture des dames se fixait au bas des reins et sous le surcot, dont les ouvertures latérales laissaient visible le vêtement de fond.


Fig. 5.

On trouvait de bon goût de varier à l'infini les couleurs d'un même costume. Chausses, cotte, chaperon, souliers, constituaient parfois six nuances différentes. Le clergé lui-même n'échappa point à la contagion, car en 1360 le chapitre de la cathédrale de Liége lui fit défense de porter dorénavant des vêtements mi-partis, des chaperons découpés, des brodequins à pointe et de diverses couleurs.

Ce n'est qu'au XIVe siècle que le chapeau se vulgarise. Ce retard n'a rien de surprenant, car le besoin d'une coiffure indépendante devait se faire peu sentir aussi longtemps que l'on porta le capuchon. Aussi le chapeau fut-il d'abord une coiffure de voyage faisant

à la fois l'office de parapluie et de parasol et surtout adopté par les pèlerins. Le *chapel*, que l'on ne doit pas confondre à cette époque avec le chapeau ou le chaperon, n'avait été jusque-là qu'une guirlande d'orfévrerie ou de fleurs comme le *rosaire* (*roosen krans*) dont se paraient les deux sexes. Le chapeau se posa d'abord sur la coiffe ou le chaperon. Il était de diverses couleurs. Le clergé le portait vert, et il a conservé cette couleur pour les archevêques et les évêques, du moins dans les armoiries. Les anciennes miniatures nous montrent les juifs coiffés de chapeaux jaunes et de forme élevée.

Le chapeau du XIVe siècle a généralement la forme d'une toque, dont le bord postérieur et latéral se relève, le bord antérieur s'allongeant en bec. Fait de loutre, de castor (*bievre, beever*) ou simplement d'étoffe, il est parfois surmonté d'une houppe, et pour ne point renoncer au chapelet, les seigneurs le posèrent par-dessus le chapeau. Le règne de celui-ci ne date toutefois que de l'époque où apparaît le collet, c'est-à-dire après que l'on eut renoncé au chaperon.

La mode des poulaines avait donné naissance à l'industrie des *patins* de bois, dont l'extrême longueur des chaussures et l'absence de semelles avaient rendu l'usage indispensable. Ce métier de *pattyn maker* était très-important et absolument distinct de celui des *cordouaniers* (*cordewanniers*), cordonniers. Il avait à Gand ses privilèges spéciaux. Les dames n'avaient point reculé devant l'inconvénient des poulaines si gênantes pour elles; elles y voyaient l'avantage de pouvoir allier le luxe des longues robes à celui de l'étalage d'une chaussure enrichie de broderies.

PÉRIODE BOURGUIGNONNE. — Le costume flamand de la fin du XIVe siècle ne peut être cité comme un type de beauté. M. Viollet-Leduc va jusqu'à dire qu'il semble avoir pris l'étude du laid et du difforme comme point de départ, et l'on ne peut lui donner tort.

Fig. 6.

Quoi de plus disgracieux, en effet, que ces énormes *peliçons* fourrés qui faisaient de tous les hommes des ventrus (fig. 6) et montaient la taille des dames jusque sous les bras. Quoi de plus laid encore que ces combinaisons savantes de laiton, de crin, de fleurs, de toile d'or dont les femmes se coiffaient sous le nom d'*escoffion*, si ce n'est pourtant le grotesque bonnet (*barrette*) de

Jean sans Peur venant battre le front de sa pointe rembourrée (fig. 7)?

Fig. 7.

Pour n'être pas beau, cependant, le costume du jour coûtait cher, et les sanglantes agitations dont nos provinces furent le théâtre n'avaient pas empêché le luxe d'y prendre des proportions excessives à la fin du XIVe siècle. En 1385, le magistrat de Bruxelles avait interdit pour sept ans le droit de donner livrées, n'exceptant de la prohibition que les valets de la ville, les lignages, les métiers et la grande gilde de l'arbalète et de l'arc. Ces *livrées*, que les seigneurs distribuaient, à certaines époques fixes, à leurs familiers, étaient de couleur uniforme et constituaient, pour ceux qui les portaient, une marque d'honneur.

Notre pays donnait alors le ton, même à la cour de France, et le peliçon de Jean de Bourgogne n'y était pas moins bien porté que l'*escoffion à cornes* d'Isabeau de Bavière (fig. 8). Plus connue sous le nom de *hennin*, cette coiffure fut, dit-on, importée en France par la jeune épouse de Charles VI. Fort censurée, on en faisait d'autant plus volontiers un instrument de perdition qu'elle offrait plus d'analogie avec la coiffure du diable. Dans notre pays, le hennin était si généralement porté, que, dans les premières années du XVe siècle, un moine fameux du nom de Thomas Conecte vint prêcher à Mons exclusivement pour en combattre la mode. Mais, une fois le fougueux prédicateur parti, le hennin fut repris et lorsque, un peu plus tard, sa forme se modifia, ce fut pour prendre des proportions plus excessives encore.

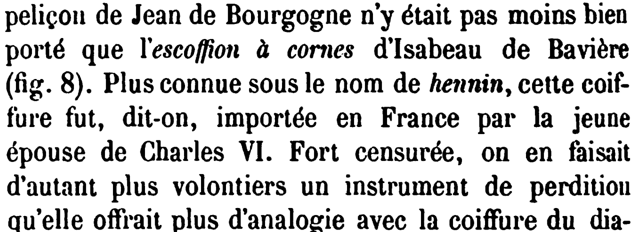


Fig. 8.

Bruges, Gand, Ypres, Courtrai, Liége, Tournai, Louvain, Bruxelles, Malines avaient rendu leur nom célèbre par les produits de l'industrie et par le commerce où s'enrichissaient leurs habitants. Bruges voyait affluer dans ses murs une population nombreuse d'opulents étrangers dont les demeures étaient montées sur un pied seigneurial. Toutes les industries de luxe y étaient représentées. Lorsque Philippe de Bourgogne y conduisit le duc d'Orléans en 1440, les négociants vinrent à sa rencontre tous à cheval et accoutrés comme des princes. Les classes ouvrières se ressentaient de l'abondance de l'or, au point que, selon l'expression d'un contemporain, « il n'y avoit si petit compagnon de mestier qui n'eust une robe longue de drap jusques aux talons. » Et l'on sait que le vêtement traînant était resté le costume d'apparat des seigneurs, comme le prouve le grand costume de l'ordre de la Toison d'or fondé en 1429.

Si le costume de cérémonie demandait la dignité aux vêtements larges et amples, les seigneurs élégants n'allaient par la ville que très-court-vêtus, s'efforçant d'avoir les jambes d'une maigreur extrême et la carrure d'une largeur excessive obtenue à l'aide d'épaules artificielles nommées *mahoitres* (fig. 9). Les tableaux du temps accusent assez ce caractère d'excessive sveltesse qui, pour les femmes surtout, était le beau idéal. Dans les tableaux du XV[e] siècle, le visage même des personnages prend une expression grave et triste qui souvent n'est pas dénuée de charme. Sans prétendre que les cassures excessives des plis qui se voient dans les œuvres d'art de cette époque existassent dans la nature, il est hors de doute que les artistes d'alors, les plus scrupuleux imitateurs qui furent jamais, n'ont pu que les exagérer un peu selon le goût du jour. La nature particulière des tissus donnait certainement des reliefs que ne donnent point les nôtres.


Fig. 9.

Un écrivain bourguignon : Duclercq, sieur de Beauvoir, qui écrivait au milieu du XV[e] siècle, a laissé dans ses mémoires une intéressante description des costumes de son temps. « Les hommes se vestoient si court, écrit-il, que leurs chausses alloient presque jusqu'à la forme de leurs fesses. Ils faisoient fendre les manches de leurs robes et de leurs pourpoincts sy bien qu'on y voyoit leurs bras parmy une desliée (fine) chemise. La manche de la chemise estoit large; ils avoient longs cheveux qui leur venoient par devant jusques aux yeux et par derrière jusques en bas. Sur leurs testes un bonnet de drap d'un quartier et demy de haulteur et les nobles et riches grosses chaisnes d'or au col avecq pourpoinct de veloux ou de drap de soie et de longues poulaines à leurs souliers de ung quartier ou quartier et demy de long et à leurs robes gros maheutres sur leurs espaules pour les faire apparoistre plus gros et fournis. Leurs pourpoincts estoient garnis de bourre et s'ils n'estoyent ainsy, ils se habilloient tout long jusques en terre de robes tantost en habit long tantost en habit court. »

Beauvoir ne décrit pas moins minutieusement le costume des dames. « Elles ne portoient plus nulles queues à leurs robes, mais des bordures de gris de letisses (fourrure grise) de veloux et aultres choses de la largeur d'un veloux de hault; elles portoient sur leurs

chiefs bourlets en manière de bonnets ronds et diminuant par dessus de la haulteur de demy aulne ou trois quartiers de long, aulcunes moins, aultres plus et desliés couvre chiefs (voiles) par dessus pendant par derrière jusques en terre avec ceinture de soye de largeur de quatre ou cinq pouces, les tissus et ferrures larges et dorés pesant 5, 6 et 7 onces d'argent, de larges colliers d'or en leurs cols de plusieurs façons. »

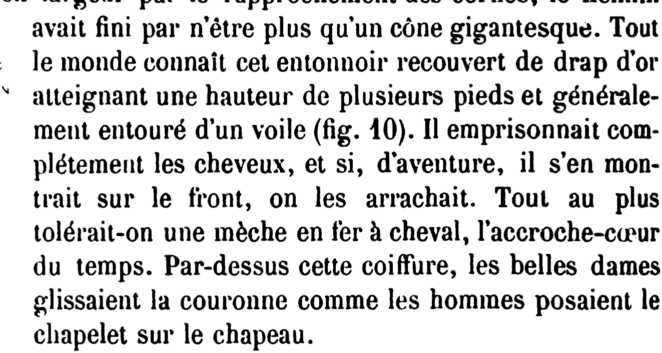
Passant des nobles dames aux bourgeoises, la mode subissait sans doute des modifications. Pourtant, il fallait alors, comme de nos jours, compter avec cet acharnement des femmes à lutter d'élégance, et plus d'une œuvre littéraire du moyen âge nous édifie pleinement là-dessus.

Largement décolletée, la robe décrite par Duclercq exigeait en maintes circonstances une gorgerette. Les portraits du temps permettent de constater que les bourgeoises restèrent longtemps fidèles au chaperon, qui était aussi la coiffure habituelle des veuves. On le désignait dès lors sous le nom de ***huve*** ou ***hucque*** (***huyke***) donné par extension aux manteaux de femme en général lorsqu'ils couvraient la tête. C'était un chaperon à très-longue cornette, « coiffure des béguines et des femmes de petit et pauvre estat. » Aussi lui préféra-t-on le ***hennin***, qui avait le mérite de se faire voir et qui, privé de ses cornes, fournit encore une longue carrière.

Perdant en largeur par le rapprochement des cornes, le hennin



Fig. 10.



avait fini par n'être plus qu'un cône gigantesque. Tout le monde connaît cet entonnoir recouvert de drap d'or atteignant une hauteur de plusieurs pieds et généralement entouré d'un voile (fig. 10). Il emprisonnait complétement les cheveux, et si, d'aventure, il s'en montrait sur le front, on les arrachait. Tout au plus tolérait-on une mèche en fer à cheval, l'accroche-cœur du temps. Par-dessus cette coiffure, les belles dames glissaient la couronne comme les hommes posaient le chapelet sur le chapeau.

Incommode, irrationnel, immodeste, mais non disgracieux, le hennin sut résister à trois quarts de siècle de satires et de censures. Pour les femmes jeunes, il avait le mérite de faire valoir la délicatesse des contours et ce fut là sans doute le secret de sa vogue.

Quoique assez élevés un moment, les chapeaux des hommes n'entrèrent point en lutte avec les coiffures féminines. Ils se développè-

rent plutôt en largeur. Sous Philippe le Bon, les enroulements du chaperon en avaient fait un turban ou plutôt un bourrelet surmonté d'une crête d'étoffe, qui fut sans doute l'origine de la cocarde (fig. 11). Il ne subsista de la cornette qu'une longue pente qu'on utilisa pour suspendre le chaperon derrière l'épaule. Le personnage ne restait pas pour cela nu-tête; il se coiffait d'un bonnet ou d'un chapeau, et il n'est pas rare de rencontrer, dans les miniatures, des cavaliers à deux chapeaux. Le morceau d'étoffe plissée, qualifié encore de chaperon ou de *chausse*, que porte à l'épaule la robe de l'avocat, est la dernière trace de cette mode.



Fig. 11.

La calvitie de Philippe le Bon, survenue vers 1460, mit fin au règne des longs cheveux. On ne vit plus, à dater de cette époque et jusqu'à la mort du duc, que têtes rasées sur les tempes et jusqu'à moitié de l'occipital pour imiter l'aspect de la perruque du maître.

Le costume des artisans se ressentait peu des modifications que nous venons de signaler. Le principe qui préside avant tout autre à la confection des vêtements populaires est l'économie. L'artisan même, de nos jours, n'a pas pour les diverses saisons des vêtements spéciaux. Par les temps froids, il renforce son costume par la superposition des habits et procède en sens inverse par les temps chauds. Dès le moyen âge, le paysan portait la blouse (*keerl, cort keerl*) ou la *jaquette*, vêtement des deux sexes. Un acte scabinal de 1445 mentionne une *grise jaquette fourrée* (doublée) *de blanc et noir*, un *cottriel* (jupon), un *cappron*, un *demi mantiaul*, une *houppelande*, formant une garderobe de bourgeoise, le tout de *brusnette*, drap de qualité ordinaire. La *heucke* était portée par les deux sexes; un acte des archives d'Ath mentionne une *heucke d'homme*.

Pour les femmes la *cotte jaquette* en forme de cloche est aussi mentionnée. A Mons, au xve siècle, un vêtement de cette forme, hérissé intérieurement d'épingles et d'aiguilles, était endossé de force aux femmes débauchées. C'était, sous une forme très-affaiblie, le célèbre instrument de supplice de Nuremberg.

Le Bréviaire Grimani conservé à Saint-Marc à Venise, œuvre dont l'origine flamande n'est pas douteuse, nous montre des campagnards vêtus d'un costume qui ne diffère pas trop sensiblement de celui qu'ils portent encore.

A quelque classe de la société qu'elles appartinssent, les jeunes filles se mariaient les cheveux flottants, les pauvres couronnées de fleurs, les riches d'un diadème d'or et de perles. Un fait touchant

qui se rattache à cet usage est mentionné dans les annales montoises. Un vieillard charitable du nom de Jean Sourine fit donation à la « Grande aumosne » d'une couronne d'or que les jeunes filles pauvres pouvaient porter le jour de leurs noces. Elle servit aussi longtemps que persista la mode de coiffer ainsi les épousées, c'est-à-dire pendant plus de deux siècles.

La renaissance. Influence germanique. Influence espagnole. Ordonnances de Charles-Quint. — Jusque dans le costume, le XVIe siècle manifeste dès ses débuts un esprit novateur vraiment remarquable. Sous son influence, le hennin s'écroule et la chevelure naturelle, que plusieurs générations avaient cessé de considérer comme une parure, reconquiert enfin ses droits. Portée par les femmes en bandeaux lissés sur le front et les tempes, elle accompagne sur les joues la ligne décrite par un gracieux béguin de velours ou de drap sombre enrichi, pour les dames de qualité, d'une bordure d'or et de pierreries.

La chaussure, jusque-là si étroite et si longue, s'adapte au contour du pied, qui prend naturellement son assiette. On voulut mieux encore; après s'être fait, pendant un siècle, des pieds difformes par leur longueur, on se les fit d'une largeur monstrueuse. Le maillot étroit qui faisait dire de ceux qui le portaient qu'au « despouiller » ils étaient « comme lapins qu'on escorche », se fractionne en *haut* et en *bas* de chausses constituant deux vêtements distincts, dont le dernier a conservé son nom de *bas* en français, de *cauches* en wallon et de *kousen* en flamand.


Fig. 12.

Les vêtements sont mieux appropriés aux nécessités climatériques. La coiffure n'adhère plus à la robe, les manches n'ont plus la bourre destinée à élargir la carrure (fig. 12). Les hommes, enfin, portent leurs cheveux naturellement, gagnant même la nuque, et la barbe pousse en pleine liberté. Bref, la réaction se fait dans un sens que l'on qualifierait peut-être aujourd'hui de réaliste.

On se montre en même temps un peu plus sobre dans l'emploi des riches étoffes de velours et d'or. Les draps du pays avaient été longtemps dédaignés par les hautes classes, et Philippe le Beau, désireux de relever la draperie, interdit l'emploi du drap d'or et du velours.

Tandis qu'en France le costume se rapprochait visiblement du

type italien, notre pays, comme l'Espagne, se ressentait de l'influence germanique.

La plume d'autruche, moins rare depuis la découverte du cap de Bonne Espérance, s'épanouissait sur la toque des cavaliers et des dames, comme sur le heaume de l'homme armé. Le chapeau s'était agrandi, ses bords se découpaient en festons et les larges ouvertures du costume de dessus laissaient voir le beau linge si délicatement ouvragé qui préparait la voie aux dentelles. Dans nos contrées aussi, comme en Allemagne, quoique à un moindre degré, les deux sexes faisaient un grand étalage de joyaux. On peut voir, dans les portraits du temps, les mains des personnages chargées de bagues à chaque doigt. Nos orfévres étaient d'ailleurs arrivés à une juste célébrité. Ceux d'Anvers furent fréquemment les fournisseurs des cours étrangères.

Cependant l'influence germanique n'alla point chez nous jusqu'aux exubérances caractéristiques du style allemand. Le costume flamand du XVI[e] siècle conserva toujours une sévérité de ligne et de couleur qui n'excluait point la richesse dans le choix des matériaux.

Les hommes, coiffés d'une toque gracieuse souvent ombragée d'une plume, ont le visage encadré de cheveux coupés droits sur le front et tombant en longues mèches sur les joues. La toque, inclinée sur l'oreille, est retenue quelquefois par une résille ou une coiffe, ou bien, suspendue à un cordon, elle flotte sur l'épaule. Le *paltrock*, tunique à manches bouffantes, à plusieurs rangs de crevés, est serré à la taille par une riche ceinture qui supporte la dague. La jupe, à plis droits et réguliers, laisse le genou apparent. La tunique n'a point de collet, et pour les deux sexes une guimpe de toile finement ouvragée, serrée à la gorge par une bande d'orfévrerie, couvre le haut du buste qu'il n'est cependant pas rare de voir entièrement nu pour les hommes comme pour les dames (fig. 13). Le vêtement de dessus est une ample cape bordée de fourrures, à plis réguliers et pourvue de manches qu'une ouverture antérieure permet de prendre ou d'abandonner à volonté. Les gants, complément indispensable du costume, ne sont point toujours de même couleur. Ils sont généralement décorés de crevés comme le reste du costume. Dans sa jeunesse Charles-Quint était ainsi accoutré.


Fig. 13.

La robe des dames est traînante et à jupe rigide. Une riche cein-

ture châtelaine entoure la taille. Sur la coiffe se pose une toque qui ne diffère pas trop de celle des hommes. Les femmes de toute condition font volontiers étalage de leur beau linge; non-seulement au buste, mais au coude, la manche était fractionnée à cet effet. Les femmes du peuple remplacent la ceinture riche par un ceinturon de cuir où pendent l'escarcelle et tout l'attirail de la ménagère.

Pour se faire une idée du luxe que savaient déployer nos cités aux grands jours, pour se faire surtout une idée de cet amour des beaux habits, assez général dans toutes les classes de la société pour qu'il soit permis de le comprendre parmi nos caractères nationaux, il faut lire les relations des solennités qui eurent lieu à diverses époques dans nos principales villes. Les fêtes offertes à Charles-Quint à l'époque de son avénement ne furent sans doute pas étrangères à ses ordonnances contre « le grand désordre qu'est entre nos vassaux de nos pays de par deça au fait de leurs accoustrements pour trop excessifz. » Les édits contre le luxe de 1531, 1545 et 1550 sont des sources précieuses de renseignements pour l'histoire du costume dans nos contrées. Malgré leur rigueur, ils furent médiocrement respectés et nous voyons les successeurs de Charles-Quint les reprendre.

Son fameux édit de 1531 défendait absolument l'usage des draps d'or et d'argent. Le velours et le satin cramoisi étaient réservés aux princes, margraves et comtes chevaliers de la Toison d'or ou bannerets de vieille souche « tenant bons chevaux ». L'usage du velours n'était toléré pour les autres sujets que s'ils tenaient trois chevaux de selle, dont deux devaient avoir seize paumes et demie de haut au moins. Passé Noël, aucun tailleur ne pouvait confectionner de nouveaux habits que sur présentation d'un certificat de l'officier chargé de l'inspection trimestrielle des toilettes.

Il est à peine besoin de dire combien ces ordonnances allaient à l'encontre du but qu'elles prétendaient atteindre. Attribuant à un petit nombre d'individus le pouvoir d'humilier par des signes extérieurs la masse des citoyens, elles ne pouvaient qu'encourager chez d'autres la tendance à franchir les limites arbitraires qu'elles élevaient. Aussi la bourgeoisie continua-t-elle à faire parade de ses richesses. Lorsque Guichardin vint à Anvers « qu'hormis Paris tu ne trouveras ville de çà les monts qui en richesse et puissance la puisse seconder, » il y fut frappé du luxe de costume des habitants. « Pour ce jourd'huy, dit-il, les hommes et les femmes de tout âge se habillent fort bien et toujours ha nouvelles et belles façons et

beaucoup plus richement et pompeusement que la civilité et honnesteté ne requiert. » « Il est vrai, dit plus loin notre auteur, qu'en plusieurs manières les pauvres gens sont mangez des riches. »

Si l'on put voir l'Angleterre adopter, sous Élisabeth, les extravagances de la mode française comme une protestation contre l'envahissement des idées espagnoles du règne précédent, il n'en fut pas de même chez nous, malgré le voisinage de la France. Les voyageurs français sont au contraire frappés de la sobriété relative du costume flamand. Nos précieuses dentelles se portaient moins encore dans le pays qu'aux cours de France ou d'Angleterre. Mais tout en évitant l'éclat, le costume flamand avait grand air (fig. 14).


Fig. 14.

Les crevés et les bouffants avaient généralement disparu. Pour les deux sexes, le corsage montant et quelque peu rembourré avait des manches plates. Le collet relevé laissait voir une petite fraise plissée qui se répétait aux poignets. La coiffure ordinaire était alors une toque haute, garnie sur le devant d'une plume frisée; les deux sexes la portaient. Le pourpoint n'avait presque point de basque et la trousse sphérique ne descendait même plus à mi-cuisse. Le soulier d'étoffe était fait à la forme du pied. La belle épée à grands quillons, à vaste coquille, pendait obliquement à la ceinture, où la dague était passée par derrière. La cape espagnole dépassait à peine la trousse. Elle était ordinairement munie d'un capuchon (fig. 15). Le drap employé pour la confection du costume était relevé de bandes de velours. La botte haute et très-juste, déjà adoptée par les cavaliers au XVe siècle, s'était généralisée. On la conserva même avec la cuirasse et les brassards, car l'armure complète n'était plus alors qu'un costume de joute ou de parade.


Fig. 15.

Le deuil avait été, de la part de Philippe II, l'objet d'une réglementation sévère en Espagne. Dès le XVe siècle, les usages observés pour le port du deuil dans notre pays sont invariables. Peut-être Philippe II jugea-t-il superflu de les prescrire par des ordonnances

particulières à nos provinces. Les chefs du deuil s'affublaient d'un chaperon noir dissimulant entièrement le visage et que l'on portait avec ou sans manteau (fig. 16).

Fig. 16.

Le caractère frappant du costume féminin était l'évasement de la jupe dépourvue de plis (fig. 17). De là les nombreuses figurines de femmes-sonnettes et de femmes-gobelets que l'on rencontre dans les collections d'antiquités. Le corsage était très-juste, les manches formant aux épaules de forts bourrelets. La cape différait peu de celle des hommes. Elle avait souvent des manches flottantes. Les broderies d'or, d'argent et de soie que Charles-Quint qualifiait de « nouvelles inventions » dans son ordonnance de 1550, avaient fini par envahir tout le costume. Elles en faisaient la principale richesse.

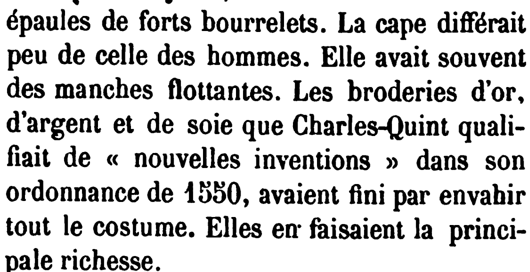


Fig. 17.

La coiffure des femmes, relevée en rouleaux, donnait au front un gracieux encadrement. Le chignon était pris sous une coiffe plus ou moins riche, plus ou moins ornée de dentelles. Le béguin de toile des bourgeoises n'exhibait que parcimonieusement la chevelure dont l'étalage était un objet de constante censure de la part de l'autorité ecclésiastique. La démarche lente et les robes à traîne ne provoquaient pas moins ses critiques, qui d'ailleurs étaient écoutées, si l'on en juge par le soin que mettaient les Brabançonnes à se trousser et à s'embéguiner dans leurs huques. Elles avaient pour arranger leurs manteaux un art particulier et formaient autour d'elles comme une niche où se perdait le buste, au point de rendre la coquetterie de nul effet (fig. 18 et 19).

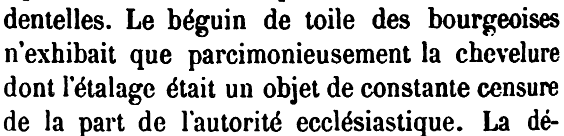
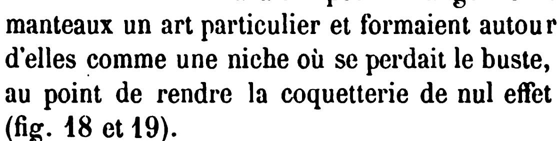




Fig. 18.



Fig. 19.



Les ménagères, court-vêtues, avaient la guimpe de toile et le tablier et allaient les bras nus. Les épousées laissaient toujours

flotter leurs cheveux. Enfin le deuil des femmes se portait avec un long manteau et un large rabat de toile posé sur le vêtement noir.

Les ordonnances de Charles-Quint avaient arriéré d'un siècle le costume des campagnards. Leur veste : *buis* (diminutif de *wambuis*) était sans basques, leurs chausses étaient encore collantes, et seuls ils avaient conservé la braguette, qui leur servait en même temps de poche.

Fin du xvie siècle. — xviie siècle. — Influence française. — On sait les extravagances de la mode française sous Henri III. La poupée des modes eut bientôt transporté en pays étranger la vaste fraise — qui valut au roi un si cruel affront de la part des étudiants de Paris, — le manteau réduit aux proportions d'un collet, la longue trousse étroite et même le ruban d'ordre, qu'il fut le premier à substituer au collier de chevalerie.

Petit à petit les hommes et les dames en vinrent à s'emprisonner le cou dans des collerettes à plusieurs rangs de dentelles, et les corsages allèrent s'allongeant en pointe, à mesure que les hanches se développaient par l'emploi de ce fameux bourrelet connu sous le nom de *vertugadin* (fig. 20).



Fig. 20.

L'usage des dames françaises de ne sortir que masquées ne semble pas s'être introduit chez nous. En Espagne, une ordonnance de 1586 le défendait sous peine de trois mille maravédis d'amende.

Lorsque, en 1598, le duc de Biron vint en ambassade à la cour de Bruxelles, il fut très-étonné de voir que les dames qui se pressaient sur son passage n'étaient point masquées. L'ambassadeur décrit ainsi le costume que portait l'archiduc Albert pour sa réception :

« Il estoit assez bien vestu d'un bonnet (chapeau de haute forme à bords étroits) de velours avec pierreries non trop belles et des plumes grises, et autour de l'enseigne du bonnet des frisons incarnats et bleus, qui sont les couleurs de l'Infante. Un collet de senteurs (une fraise) et un pourpoint d'argent et d'or. Des bas attachés noirs, une cape et une épée et une chaîne d'or au col, où estoit le portrait de l'Infante. » Rubens a fait de l'archiduc Albert un portrait dans un costume assez semblable à celui que décrit Biron.

L'année suivante l'archiduchesse faisait son entrée à Anvers. Sa haute coiffure conique où s'étageaient les pierreries était surmontée d'une aigrette. Sa fraise énorme et la coupe générale du vêtement se ressentaient de la raideur espagnole, en dépit des concessions faites au goût français. Un de ses portraits peints par Rubens reproduit avec soin tous les détails de ce costume.

Pendant la première moitié du XVIIe siècle, les hommes conservèrent l'usage des cheveux courts et dressés sur le front.

A mesure que nous pénétrons dans le XVIIe siècle, nous voyons s'atténuer dans la mode l'influence espagnole et l'influence française gagner du terrain. Les bords du chapeau s'épanouissent, le manteau s'allonge et la trousse fait place à une culotte flottante (*flodder broeck*) (fig. 21). La botte de cuir à canon évasé, le soulier à hauts quartiers, à talon élevé se généralisent. Les femmes voulurent à leur tour se grandir en se perchant sur des patins souvent élevés d'un demi-pied et s'exposant ainsi à de fréquents accidents.


Fig. 21.

La mode française détrôna aussi la fraise à tuyaux qui, après avoir perdu de sa rigidité, finit par disparaître entièrement. Les dames voulurent avoir, comme les Françaises, de hautes collerettes en éventail, y adjoignant toutefois des guimpes et des bavolets du plus beau point dit d'Angleterre et qui était en réalité de fabrication belge.

Le long séjour de la reine mère à la cour de Bruxelles contribua pour une bonne part à propager en Belgique le goût français. Les hommes, à l'exemple des gentilshommes français, en vinrent à porter les cheveux longs et bouclés, la moustache frisée, des canons de dentelles à leurs bottes, etc. A son arrivée en Belgique (1634), le cardinal-infant s'en indigna fort. Lorsque, le 1er novembre, il reçut à Louvain les députés du Brabant, il s'emporta à la vue de quelques seigneurs vêtus à la française. Avisant, entre autres, le fils du marquis d'Aytone, il le gourmanda d'importance et lui intima l'ordre d'aller sur-le-champ se faire tondre à l'espagnole. Le jeune homme en pleura.

Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos qu'un bando de Philippe IV faisait défense de porter les cheveux plus bas que l'oreille et décrétait que nul ne serait reçu en audience royale ou ministérielle s'il contrevenait à cette ordonnance.

Le prince Ferdinand lui-même était vêtu non en cardinal, mais complétement de velours noir, avec de hautes bottes de maroquin, un chapeau à bords relevés des deux côtés à l'espagnole et l'écharpe rouge du commandement.

Cette simplicité de costume était strictement observée à la cour de Madrid. Le port des dentelles y avait même été interdit par Philippe IV et la prohibition ne fut levée que pendant le séjour en Espagne du prince de Galles, qui fut plus tard Charles Ier.

Mais toutes les rigueurs du cardinal-infant n'empêchèrent pas la mode française de faire son chemin, car en 1640 nous voyons les chapeliers de Bruxelles, Anvers, Mons, Valenciennes, Lille, etc., se plaindre du tort fait à leur industrie par l'introduction des chapeaux français « si bien faits qu'à première vue tout le monde en désire. » A la suite de leurs réclamations, les chapeaux français furent prohibés à l'entrée.

La mode des cheveux longs nous venait de France. La calvitie de Louis XIII, absolument comme celle de Philippe le Bon, donna la vogue aux perruques, dont profitèrent surtout les roux et les teigneux qui nous ont laissé le mot *tignasse*. Ces chevelures postiches firent fureur en Belgique et en Hollande, et les censures ecclésiastiques les combattirent vainement.

Dans la seconde moitié du siècle, la mode française régnait en souveraine, et sous son empire on vit les belles Flamandes faire des étalages d'épaules auxquels leur beauté ressentie devait certainement donner un grand charme. Il y a tout lieu de croire qu'elles abusèrent un peu de la chose, témoin le curieux placard de 1684 *contre les immodesties à l'église*, où il est dit que les femmes paraissent à l'église d'une manière dissolue et se vont voir découvertes comme si elles n'avaient d'autre envie que de corrompre les hommes, pourquoi il leur est fait défense d'entrer dans l'église la gorge découverte, de se placer en avant, etc.

Les dames aussi adoptèrent l'usage des cheveux longs et frisés encadrant le visage, le chignon faisant forte saillie.


Fig. 22.


Fig. 23.

Les corsages exagérément ouverts remirent en usage la capeline et la guimpe de toile que l'on porta conjointement avec la huque. Dans les provinces brabançonnes, celle-ci était surmontée d'un pompon (fig. 22). Dans les Flandres, au contraire, les plis de ce manteau se projetaient sur le front en une gouttière : *tuit* (fig. 23), dont

le nom est resté, dans une partie de la Flandre, au bonnet des femmes appelé *cap* dans une partie du Brabant.

ÉPOQUE DE TRANSITION. — Le dernier tiers du XVIIe siècle est pour le costume une période de transition. A dater de cette époque, en effet, le pourpoint, déjà muni d'une basquine flottante, se développe régulièrement, cesse de dessiner la taille et ne tardera pas à devenir un habit. Déjà on ne le boutonne plus qu'au cou, laissant la chemise apparaître, ce qui devait bientôt nécessiter l'emploi d'une veste de dessous, c'est-à-dire du gilet. Le col n'est plus qu'un rabat de toile relié par des glands. Le manteau lui-même n'est plus d'un usage constant. Citons enfin la ridicule *rhingrave*, sorte de jupon d'origine hollandaise, très-fréquent dans notre pays et aussi en France et souvent mentionné par Molière.

Peu après 1650, Louis XIV, qui pendant sa jeunesse avait proscrit les perruques, devint chauve à son tour; on les vit alors reparaître.

Bornant d'abord ses visées à l'imitation des chevelures naturelles, la perruque alla s'épanouissant, si bien qu'en 1670 elle pesait plusieurs livres et coûtait des sommes considérables, ce qui contribua beaucoup à son succès. On vit bientôt des perruques sur toutes les têtes : sur celles des sénateurs de Venise, des chevaliers de la Toison d'or, des pairs d'Angleterre, partout enfin où l'on voulut se donner de la dignité. Quant à la barbe, il n'en était plus question. A peine toléra-t-on de la moustache un arc si mince qu'il semblait tracé au pinceau. A cette même époque, le pourpoint était complétement passé de mode. L'habit descendait jusqu'aux genoux (fig. 24). La cravate de dentelle avait remplacé ce qui restait du col. L'épée se portait suspendue à un large baudrier. Le panache flottant du chapeau était devenu une couronne de frisons. Les dentelles d'or et d'argent faisaient la principale richesse des costumes des deux sexes. Elles furent les devancières des broderies officielles. L'usage de ces dentelles et des galons d'or et d'argent fut défendu aux avocats par une ordonnance de 1675. Il leur était prescrit de se vêtir exclusivement de noir. La même ordonnance leur interdisait le port de l'épée.


Fig. 24.

L'ordonnance de 1684, renouvelée en 1696, ne tolérait le deuil

que pour les ascendants et les collatéraux au premier degré. Il était défendu de prendre le deuil pour les descendants, et cet usage a persisté dans une partie de la Belgique.

On commença, dès la fin du XVIIe siècle, à porter la poudre, inventée pour nettoyer les perruques. Les volumineuses coiffures avaient fait grandir le chapeau. On imagina alors, pour en diminuer le développement, de relever les bords. De là le tricorne. Quand parut le gilet (la *veste*), il fut aussi long que l'habit. Une ouverture était ménagée dans la basque de celui-ci pour laisser passer la garde de l'épée (fig. 25).


Fig. 25.

Pour les femmes, on vit, à la fin du XVIIe siècle, le *falbala*, haut volant, la *steenkerke*, cravate lâche aussi portée par les hommes, et même dans notre pays, en dépit de la défaite de l'électeur Maximilien-Emmanuel qu'elle rappelait.

L'habit bourgeois était de drap, à basques carrées. La principale richesse du costume des hommes de la classe moyenne était le gilet. C'est encore le cas aujourd'hui. Le chapeau le plus usité était à fond bas et à larges bords. Les femmes du peuple portaient la coiffe de toile, nouée sous le menton, le jupon rayé, la jaquette à longues basques, à manches ajustées. Le costume des servantes hollandaises rappelle encore cet ensemble. Le manteau, conservé comme vêtement de dessus des femmes de la classe bourgeoise, avait déjà sa forme actuelle.

Les dernières traces de l'influence espagnole avaient disparu; il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur les portraits de l'empereur Charles VI ou de Philippe d'Anjou pendant leurs compétitions au trône d'Espagne. Ils semblent arriérés de plus d'un siècle avec leur grande rapière et la raide *golille* de Philippe IV. La seule concession faite au costume du jour est la grande perruque, sans laquelle, du reste, il eût été difficile de reconnaître les personnages.

Il en coûta plus qu'on ne pense pour réduire à des proportions plus modestes cette gênante et ridicule coiffure. Pour la conserver, tout en l'allégeant, on eut beau se faire raser la tête : la poudre venait ajouter son poids à celui de la chevelure postiche, en même temps qu'elle souillait les beaux habits de velours et de soie. Frédéric-Guillaume de Prusse imagina alors pour ses soldats de réunir

en un faisceau les mèches éparses. La France reprit cette mode en substituant une bourse au ruban. Le civil suivit avec enthousiasme, et bientôt on ne se coiffa plus qu'en *chenille* ou en *ailes de pigeon*. Les dames qui, de leur côté, avaient porté jusque-là de monumentales *fontanges*, se résolurent alors à diminuer le volume de leurs coiffures. Elles portèrent les cheveux en boucles arrondies, surmontées d'un léger bonnet en *mirliton*.

L'ensemble du costume ne se modifia pas sensiblement pendant une bonne partie du XVIIIe siècle. Dans le costume Louis XV, le jabot remplaça la cravate flottante, que les magistrats seuls conservèrent, comme les ecclésiastiques seuls gardèrent le rabat. La coiffure ayant perdu de son ampleur, le tricorne put se réduire aussi. En même temps, la culotte se rétrécit et les basques de l'habit prirent sur les hanches un grand développement. Il en fut de même des robes extraordinairement étalées sur les hanches par l'emploi des paniers. La mode des corsages en pointe (fig. 26) donna lieu à un véritable supplice contre lequel protestèrent vainement des légions d'écrivains. Les corps de baleine et les souliers pointus à hauts talons (fig. 27) étaient des inventions si cruelles, qu'on doit vraiment s'étonner de leur succès.



Fig. 26.

Fig. 27.

RÉGIME AUTRICHIEN. — Notre pays vit se renouveler, sous la domination autrichienne, toutes les ordonnances espagnoles contre le luxe, sur le port du deuil, de l'épée, etc.

Dans une ordonnance du 11 décembre 1754, l'impératrice Marie-Thérèse défendait, sous peine d'une amende de six cents florins, aux femmes qui n'étaient ni duchesses, ni princesses, ni marquises, d'avoir des robes à queue. Encore fallait-il que les dames de qualité s'abstinssent de se présenter avec leurs traînes devant l'impératrice ou son lieutenant gouverneur.

La perruque commença à perdre de sa vogue vers 1765. Ce n'est vraiment que de cette époque que date la splendeur de l'art du perruquier. Il fallait, pour être bien frisé, des séances de plusieurs heures, car la tête d'un élégant portait jusqu'à deux cents rouleaux. En 1770, les gens de robe avaient seuls conservé la perruque.

La poudre ne disparut pas avec les chevelures postiches. Elle était blonde ou blanche. Un livre du temps nous dit que non-seule-

ment elle « égaye l'imagination, » mais qu'elle « fortifie la mémoire »!

Les belles frisures ne pouvaient s'accommoder que d'une coiffure à fond très-bas; de là naquit l'usage de porter le chapeau sous le bras. Pour se couvrir, il fallait absolument se faire coiffer en conséquence. La coiffure dite « à la prussienne », à deux rangs de boucles très-basses, eut à cause de cela un certain succès, surtout dans nos provinces, si l'on en juge par les portraits du temps.

En 1777, le chapeau avait pris un grand développement latéral, mais la pointe antérieure s'était en quelque sorte effacée. Le tricorne, en un mot, n'était plus qu'un bicorne. « Ce changement nous montre, disait le *Manuel des toilettes*, combien l'espèce humaine se perfectionne. Nous avons porté des chapeaux d'une petitesse mesquine, nous en avons porté de moyens, nous en porterons désormais d'immenses, et c'est en passant ainsi du petit au grand, du médiocre au prodigieux, que nous pourrons nous flatter d'attirer l'attention du beau sexe, *dont les vues vont s'agrandissant de jour en jour.* » Il est à peine besoin de dire que ces chapeaux faisaient le tour de l'Europe.

On sait le développement prodigieux des coiffures des dames, coiffées tantôt en sphère : *à la mappemonde* ou *à la Zodiaque*, en casque *à la Minerve*, en croissant *à la Diane*, quand leur tête ne s'ornait pas des objets les plus imprévus, pastoraux ou guerriers. Rappelons aussi les *mouches*, variées à l'infini de forme et de couleur. Il fallait éviter d'en charger les petits creux, où les poëtes du temps faisaient la résidence des Grâces et de l'Amour. L'*assassine* se collait au coin de l'œil, la *majestueuse* au milieu du front, l'*enjouée* dans les plis que forme le sourire, etc. Inventions françaises qui faisaient fureur dans tous les pays.

Quoique Joseph II eût renoncé de bonne heure à la poudre, il ne suffit point d'un exemple parti de si haut pour la faire disparaître chez nous. On s'y attacha, au contraire, dans les provinces belgiques comme à un usage national et tous les hommes de la révolution brabançonne nous apparaissent splendidement poudrés.

Sous Joseph II cependant, le costume s'était fort simplifié, tant par la coupe que par le tissu. On trouve encore de temps en temps des habits de cette époque. Ils sont d'une justesse qui étonne. La cravate avait cessé de se porter exclusivement blanche. Les soldats la portaient noire, et cet usage était répandu également dans le civil.

Lorsque les serments s'organisèrent militairement à Bruxelles, en 1787, ils se composèrent un uniforme qui, sans être obligatoire, fut adopté par tous les membres (fig. 28).


Fig. 28.

Les cinq serments formaient deux bataillons d'infanterie et de chasseurs ; la cavalerie était agréée au serment de Saint-Georges.

De préférence les couleurs brabançonnes entrèrent dans la composition de l'uniforme des divers corps, et l'on put voir dans certaines villes, par exemple à Diest, à Louvain et à Anvers, des volontaires en habits jaunes et en habits rouges. Le plumet était d'ordinaire aussi « aux trois couleurs ». Mais il n'en était pas toujours de même de la cocarde, tantôt jaune et rouge, tantôt rouge et noire, etc., sans disposition fixe. On pourra étudier tous les détails du costume des volontaires dans les consciencieuses peintures exécutées par M. Jules Van Imschoot pour la galerie historique du Musée de Bruxelles.

Régime français. — Les Français s'empressèrent, dès leur entrée en Belgique, d'interdire le port de toute autre cocarde que celle aux couleurs françaises. Un ban politique du 25 thermidor an II (12 août 1794) enjoignit aux Belges d'exhiber « les couleurs de la liberté » et fit défense aux citoyens et citoyennes de se montrer dans les lieux publics sans en être parés et ce, sous peine d'être arrêtés et détenus comme suspects. Les femmes étaient toutefois autorisées à remplacer la cocarde par un ruban passé dans les cheveux. Ces dispositions furent plusieurs fois rappelées, notamment le 22 vendémiaire an II et le 22 prairial an VI.

Quoique devenus citoyens français, les Belges suivaient de fort loin la mode de Paris. On a vu des vieillards conserver le chapeau à cornes, la queue et les culottes jusqu'à l'époque de la révolution de 1830.

En règle générale, cependant, ce fut à la fin du siècle dernier et

sous l'influence anglaise que le chapeau à cornes et la culotte commencèrent à disparaître. L'habit dit « à la française » disparut en même temps. On vit alors la redingote adoptée, surtout par les jeunes artistes, dont le goût s'était épuré par l'étude de l'antique (*sic*). « On convient généralement dit le *Tableau du goût* (an VIII) que cet habit est plus majestueux que l'habit à pans coupés. »

Les exagérations du costume à l'antique n'arrivèrent pas jusqu'à nous. Une ou deux élégantes se firent huer dans les rues de Bruxelles pour avoir tenté de se montrer dans ce que nous appellerons un grand déshabillé. Mais la part faite de ces fantaisies risquées, le costume féminin avait incontestablement gagné.

Il n'avait pas fallu moins que la commotion révolutionnaire de la fin du dernier siècle pour donner le coup de grâce aux corps de baleine. Il est vrai que, versant dans une nouvelle erreur, les dames n'hésitèrent point à sacrifier la plus belle de leurs parures naturelles en se rasant *à la Titus*, *à la Caracalla*, si, mieux encore, elles ne préféraient porter perruque. L'amant volage pouvait passer ainsi de la brune à la blonde sans être infidèle à ses vœux. L'Europe entière fut inondée de ces chevelures postiches, qui n'eurent pas moins de succès que les chignons de nos jours. L'on peut voir encore, dans les familles, des portraits de grand'mères représentées brunes ou blondes à des intervalles rapprochés.

Le *sac* ou *ridicule* — plus justement *réticule* — date de la même époque. L'étroitesse extrême des fourreaux en faisait un objet indispensable. Le *schall* et le *turban* sont contemporains. Quant à l'ombrelle, si elle eut, au XVIIIe siècle, un moment de vogue, elle ne se généralisa que fort avant dans le XIXe; l'éventail en tenait lieu.

Le parapluie apparut plus récemment. Il était si rare encore vers 1820 que, dans bien des localités, le parapluie de deux ou trois citoyens obligeants servait à toute la population. Il est à peine besoin de rappeler la forme imposante de ces meubles au manche enjolivé de cuivre estampé et dont un massif anneau du même métal suffisait à peine à comprimer la rebondissante armature.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE. — Le Belge n'abandonna qu'à regret la casquette de loutre ou de cuir, la grande cape de ses pères, si bonne à la pluie et à la neige et qui préserva si bien les héros de 1830 de la fraîcheur des nuits. Les dames ne restèrent pas moins attachées à leurs mantelets à capuchon et à leurs failles, qu'elles accompagnaient, en 1830, d'un jupon rayé aux couleurs nationales.

Et, puisque nous citons cette époque, mentionnons aussi les volontaires en blouse bleue, en pantalon blanc, en bonnet de loutre à flamme rouge.

Il reste peu de chose du costume particulier des provinces. Les rapports toujours plus suivis des villes et des campagnes hâtent encore la disparition de ces costumes locaux avec les coutumes auxquelles ils doivent souvent leur origine. Le campagnard endimanché est un « monsieur » paré d'habits achetés à la ville, où la campagnarde prend aussi ses bonnets à la mode du jour.

La blouse bleue et la casquette, la veste de laine rouge semblent devoir cependant rester le costume préféré des hommes du peuple. Il est digne de remarque que dans les provinces wallonnes la blouse dépasse à peine la ceinture, tandis qu'elle descend parfois jusqu'aux genoux dans les provinces flamandes, où elle est aussi d'un bleu plus intense. Les sabots de bois ne se voient non plus que dans les provinces flamandes.

Le manteau à capuchon, encore nommé *cap*, s'est conservé dans beaucoup de villes flamandes. Quant au mantelet de toile de couleur des femmes de la campagne, il devient de jour en jour plus rare.

Pour les femmes du peuple, la jaquette répond à la blouse des ouvriers. Comme celle-ci, elle est plus courte dans les provinces wallonnes que dans les flamandes, et sa basque s'allonge à mesure que l'on avance vers le nord.

Dans la province d'Anvers et dans une partie de la Campine anversoise, le bonnet à longues ailes sert exclusivement de coiffure aux femmes de la campagne. On lui superpose un chapeau de paille. A Anvers, le contour du bonnet est consolidé par une rangée d'innombrables épingles. Le chapeau habillé des campagnardes est garni d'un bavolet et de larges brides de satin. La passe également doublée de satin se relève et forme au visage un fort gracieux encadrement. Ce costume a pour complément un mouchoir de couleur voyante croisé sur la poitrine et un tablier, qui est de soie dans les grands jours. Il serait difficile d'assigner une origine précise au chapeau et au bonnet anversois. On ne les rencontre ni dans les portraits, ni dans les estampes des siècles passés. Moke trouve au bonnet des traits de ressemblance avec celui des Cauchoises, et notre collaborateur M. Vanderkindere dit, dans ses intéressantes *Recherches sur l'ethnologie de la Belgique,* qu'il est porté dans les îles danoises de Fionie, d'Arrœ et de Falster.

Sur nos côtes et, en général, dans les villages de la Flandre occidentale, le costume a le mieux conservé son caractère. On peut voir à Bruges, les jours de marché, des filles en coiffe de couleur, à fond largement évasé, en corsage à emmanchures saillantes, en courtes jupes rayées qui rappellent assez bien les types anciens. C'est encore parmi ces populations que le manteau est le plus fréquent. En gala, le pêcheur de Blankenberghe reprend la houppelande de son bisaïeul, et lorsqu'il va à la mer avec ses larges braies rouges, ses hautes bottes et ses vestes superposées, il fait songer aux compagnons de Marnix.

Dans les provinces wallonnes et dans le Brabant, les campagnardes n'ont point de chapeau. Un mouchoir noué sous le menton leur en tient lieu. Il y a quelques années encore les *hotresses* de Liége posaient sur ce mouchoir un vaste chapeau de feutre rond, dont l'usage aussi va se perdant.

La mode du jour se propage rapidement et il ne faudra sans doute pas longtemps pour enlever au costume des diverses provinces le caractère local déjà très-affaibli qui lui reste, de même que les relations internationales tendent à rapprocher d'un type uniforme le costume des différentes nations.

BIBLIOGRAPHIE. — Les sources principales de ce travail sont les monuments figurés des diverses époques qu'il passe en revue. L'énumération en serait trop longue. Nous indiquons les principaux ouvrages publiés en Belgique et plus particulièrement consacrés au costume national. Des renseignements précieux nous ont été fournis par MM. Piot et Pinchart, des archives générales du royaume, et par MM. Gossart, Ouverleaux et Petit, de la Bibliothèque royale. A. Lens, *Le costume, ou essai sur les habillements et les usages de plusieurs peuples de l'antiquité*, Liége, 1776; A.-G.-B. Schayes, *La Belgique et les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, Bruxelles, 1859; le même, *Analectes archéologiques, historiques, géographiques et statistiques concernant principalement la Belgique*, Anvers, 1857; And. Van Hasselt, *Histoire des Belges* (Bibliothèque nationale), Bruxelles, 1849; Moke, *Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges* (Bibliothèque nationale); Mme Clément née Hemery, *Histoire des fêtes civiles et religieuses du département du Nord et de la Belgique méridionale*, Cambrai, 1836, e Avesnes, 1846; de Reiffenberg, *L'état de la population, des fabriques et du commerce dans les provinces des Pays-Bas pendant les* XVe *et* XVIe *siecles*, Bruxelles, 1822 (Mémoires de l'Académie, tom. II); Félix Devigne, *Recueil de costumes du moyen âge pour servir a l'histoire de Belgique et pays circonvoisins*, Gand, 1835-1840; le même et Edm. de Busscher, *Album du cortége des comtes de Flandre*, Gand, 1852; le même, *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des gildes et des corporations de métiers*, Gand, 1847; Alph. Wauters, *Notice historique sur les anciens serments ou gildes d'arbalétriers, d'archers, d'arquebusiers et d'escrimeurs*, Bruxelles, 1848; *Histoire du costume en Belgique* (Album national), 1845; Madou et Van Hemelryck, *Costumes belgiques anciens et modernes, militaires, civils et religieux*, Bruxelles, 1829; Madou, *Physionomie de la societe en Europe depuis 1400 jusqu'a nos jours*, Bruxelles, 1837; Madou et J.-J. Seckhont, *Costumes du peuple de toutes les provinces du royaume des Pays Bas*, Bruxelles, 1825; Moke, Joly, Gens, etc., *La Belgique monumentale, historique et pittoresque*, Bruxelles, 1844; Madou, Dillens, Huard, *Le Musée populaire de Belgique; Collection de costumes de tous les ordres monastiques supprimes a differentes époques dans la ci-devant Belgique*, Bruxelles, Maillart frère et sœur, s. d.; G. Guillaume, *Histoire des régiments nationaux belges pendant la guerre de Sept ans*, Bruxelles, 1857;

Madou, *Militaire costume van het koninkrijk der Nederlanden;* le même, *Collection des costumes de l'armée belge de* 1832 et 1833; Hendrickx, *Costumes de l'armée belge;* Payen, *l'armée belge; Recueil chronologique de tous les placards, édits, décrets, règlements, ordonnances, instructions et traités concernant les titres, marques d'honneur ou de noblesse, faits d'armes, d'armoiries et autres distinctions depuis* 1431 *jusqu'au mois de mai* 1735, Bruxelles, 1785, 2 vol.; *Costumes du moyen âge d'après les manuscrits, les peintures et les monuments contemporains, précédés d'une dissertation sur les mœurs et les usages de cette époque*, Bruxelles, Wahlen 1847.

XXXI

HISTOIRE DU THEATRE,

Par M. ÉDOUARD FÉTIS,
Conservateur à la Bibliothèque royale, membre de la classe des beaux arts de l'Académie

Commençons par constater un fait important relativement au sujet qui va nous occuper, à savoir le goût prononcé de nos populations pour les représentations théâtrales, goût qui s'est manifesté à toutes les époques, dans toutes les classes et qui n'a été, nous semble-t-il, ni aussi vif, ni aussi général chez aucun peuple. Les épisodes dramatiques qui, sous le nom d'*entremets,* faisaient partie des somptueux festins des grands au moyen âge; la constitution des nombreuses sociétés de rhétorique formées en vue de représenter des mystères, des moralités et des farces; les spectacles donnés sur les places publiques de nos villes à l'occasion des entrées solennelles des princes, sont, dans l'ancien temps, des témoignages manifestes du penchant des Belges pour les récréations théâtrales. Les processions, les cortéges, les défilés de corporations, qui appartiennent essentiellement à notre pays, et dont la tradition s'est conservée jusqu'à nos jours, ne sont-il pas aussi des preuves de ce goût instinctif? Les géants, dans lesquels se personnifiaient de naïves croyances populaires, les chars allégoriques chargés de personnages participant à une action religieuse ou mythologique, les groupes d'acteurs costumés concourant à la représentation d'épisodes parfois sérieux,

souvent burlesques, qui jetaient de la variété dans ces processions, accessoires obligés de nos fêtes locales. N'étaient-ce pas de vrais spectacles, des spectacles ambulants? Ne souriez pas de pitié, vous qui recherchez des plaisirs plus délicats et qui dédaignez ces récréations de nos pères, car vous condamneriez implicitement par là les tendances du théâtre contemporain. Dans ce qu'il nous plaît d'appeler des spectacles, vous ne voyez qu'un vain et futile appareil de mise en scène, n'offrant rien à l'esprit qui soit capable de l'intéresser; or, les cortéges, les processions, les défilés de costumes pittoresques, voilà précisément ce qui a fait les plus grands succès des drames et des opéras de ce temps-ci. Sous ce rapport, nos aïeux avaient devancé leur époque; ils avaient deviné le théâtre de l'avenir. Leur prédilection pour tout ce qui était fiction dramatique et pompe théâtrale ressortira, croyons-nous, de ce qui va suivre.

CHAMBRES DE RHÉTORIQUE. — C'est dans l'établissement des chambres de rhétorique (*rederyke kamers*) que nous trouvons l'origine du théâtre en Belgique. On fait remonter jusqu'au commencement du XIV[e] siècle la formation des premières associations de ce genre qui avaient pour objet la représentation des mystères et des scènes dialoguées où s'essayait la faiblesse d'écrivains auxquels on ne peut pas donner sérieusement le nom d'auteurs dramatiques. Ces mêmes sociétés ouvraient des concours où les compagnies rivales se disputaient les prix de poésie, ainsi que les récompenses attribuées à la meilleure mise en scène. Des luttes de ce genre s'établissaient aussi bien pour la langue flamande que pour la langue française.

Suivant Cornelissen, la vraie signification du nom de *Rederyke Kamers* ou chambres de rhétorique serait celle-ci : « Institution fondée pour les progrès de la raison. » C'est une interprétation arbitraire, qui donne une trop haute idée du but poursuivi par les rhétoriciens flamands et wallons. Il est certain cependant que les sujets des pièces et des dialogues composés pour les concours des sociétés de rhétorique étaient généralement choisis parmi ceux qui pouvaient inspirer des sentiments d'honneur et de vertu. Notez que cela se passait à une époque *de barbarie*, tandis qu'en notre siècle de civilisation avancée, on s'occupe moins de morale que d'aucune autre chose au théâtre, considérant qu'une pièce est toujours assez bonne, lorsqu'elle attire la foule et fait encaisser d'abondantes recettes.

Les chambres de rhétorique ne se renfermaient pas uniquement dans la sphère des idées de morale et de philosophie; avec l'esprit

d'indépendance et de causticité qui a toujours distingué nos populations, elles firent des excursions dans le domaine de la politique et se permirent des allusions satiriques à l'adresse du gouvernement. Cette tendance se manifesta dès le XVe siècle, car Philippe le Bon rendit une ordonnance pour interdire aux rhétoriciens de réciter des vers factieux. A l'époque des troubles politiques et religieux du XVIe siècle, les sociétés de rhétorique ne furent pas épargnées par le duc d'Albe. Beaucoup d'entre elles furent suspendues ou complétement supprimées; d'autres virent leur liberté d'action si restreinte, qu'elles n'avaient plus qu'un semblant d'existence. Que leur restait-il à faire, lorsqu'il n'y avait plus d'indépendance pour la plume, ni pour la parole, ni même pour la pensée? Elles disparurent momentanément, et ce ne fut pas sans peine qu'elles se reconstituèrent, quand la Belgique fut enfin délivrée de l'oppression sous laquelle elle avait trop longtemps gémi.

Les concours ouverts par les chambres de rhétorique étaient l'occasion de fêtes brillantes. Les sociétés qui s'y rendaient de différents côtés déployaient un grand luxe; elles luttaient de nombre et de magnificence, avant de lutter de poésie. Les cotisations des membres ne suffisaient pas toujours pour faire face aux frais considérables de leurs expéditions, ce qui les obligeait à solliciter des subsides de la commune. Quand la *Guirlande de Marie* (de Bruxelles) se rendit à Anvers pour prendre part au concours ouvert par *la Violette*, elle obtint des magistrats une somme de 2,000 florins pour l'aider à couvrir une partie de ses dépenses. Elle eut la gloire d'éclipser toutes les sociétés rivales lors de l'entrée solennelle; et vraiment elle formait un cortége des plus magnifiques. En avant marchaient des trompettes, suivis de hérauts d'armes à la livrée de Bruxelles; venaient ensuite les dignitaires de la société à cheval, sept grands chars et soixante et dix petits richement ornés, portant des personnages allégoriques et des acteurs donnant une représentation ambulante; les cinq Serments de Bruxelles précédés de musiciens, les magistrats avec une nombreuse suite de valets et, pour finir, une escorte de trois cent quarante cavaliers vêtus d'habits de drap rouge brodés d'argent. La dépense qu'elle eut à supporter en cette circonstance fut évaluée à 40,000 florins. Il est vrai qu'elle remporta plusieurs prix : pour la magnificence de son cortége, pour la plus belle entrée morale (la pièce représentée chemin faisant), pour le plus beau feu de joie et pour l'*ingéniosité* des devises.

A part les ouvrages de circonstance, les sujets des pièces repré-

sentées par les chambres de rhétorique étaient bibliques, évangéliques ou mystiques. C'étaient : *la Première Joie de Marie*, *les Sept Douleurs de la Vierge*, *le Jeu du Saint-Sacrement*, etc. Souvent aussi c'étaient des dissertations subtiles sur des propositions philosophiques soutenues par des personnages allégoriques. Bornons-nous à citer, comme exemple, une de ces pièces qui valut le prix à la *Fleur de blé* de Termonde, au concours ouvert à Gand en 1539, et où figuraient : *Cœur propice*, *Intelligence aimable*, *Bienveillance honnête*, *Homme mourant*, *Hypocrisie*, *Vain Propos*, *Sens scriptural* et *Démonstration figurée*. Quelquefois, mais plus rarement, les rhétoriciens abordaient des sujets d'histoire contemporaine, comme dans la pièce intitulée : *Trahison faicte par la royne Elisabeth d'Angleterre èn la personne de la royne d'Angleterre*.

Les chambres de rhétorique des provinces flamandes et des provinces wallonnes s'invitaient mutuellement à leurs fêtes et à leurs concours. Dans ces circonstances, il y avait deux catégories de prix, les uns pour les œuvres en langue flamande, les autres pour les œuvres en langue française. Les villes elles-mêmes conviaient les chambres de rhétorique à contribuer à l'éclat des fêtes locales et décernaient des prix aux vainqueurs des luttes poétiques ouvertes sous leurs auspices. Le 30 juin 1519, à l'occasion de l'élévation de Charles-Quint à la dignité impériale, les magistrats de Bruxelles organisèrent sur la Grand'Place des fêtes auxquelles prirent part les métiers, les serments et les chambres de rhétorique, et où les prix pour les plus beaux *esbattements* consistèrent en agneaux et en pots de vin, si bien que les vainqueurs purent savourer immédiatement les fruits de la victoire.

Déjà au XVIe siècle on se plaignait de l'immoralité du théâtre. Vinchant, dans les *Annales du Hainaut*, après avoir dit qu'en ce temps-là (1569) « les rhétoriques, comédies et farces » étaient très-fréquentes dans la ville de Mons, ajoute que « lesdites rhétoriques et comédies excitaient la jeunesse à méchanceté et impudicité, et que l'hérésie s'étant glissée dans leurs spectaclès, les principaux bourgeois de la ville défendaient à leurs enfants d'y assister. »

LE THÉATRE DANS LES BANQUETS ET DANS LES CÉRÉMONIES PUBLIQUES. — Les *entremets*, divertissements qui séparaient les différents services dans les banquets solennels des princes, au moyen âge, étaient de véritables représentations théâtrales où l'on avait la récréation des yeux en même temps que le plaisir de la bonne chère. L'un des plus

magnifiques qu'il y eut et qu'il suffira de citer, est celui du festin donné à Lille en 1453 par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, pour engager ses vassaux à entreprendre une nouvelle croisade, et qui est connu sous le nom de *Banquet du faisan*. Les assistants y furent divertis par des jeux scéniques variés, par d'ingénieuses machines, par des apparitions de personnages allégoriques, de chanteurs et de joueurs d'instruments. A l'une des extrémités de la vaste salle où avait lieu la fête, s'élevait un théâtre fermé par un grand rideau en soie, lequel s'ouvrit après une éclatante symphonie de clairons et laissa se dérouler, sous les yeux des invités du prince, les différents épisodes de la conquête de la toison d'or par Jason. Pour exécuter tout ce que décrivent les historiens du temps en donnant la relation de ce fastueux banquet, il fallait que l'art du machiniste fût très-perfectionné. Quant à l'action de la pièce, elle n'était guère inférieure à celle de la plupart des ballets qu'applaudissent aujourd'hui les amis de la danse théâtrale.

A la même époque, le peuple avait aussi, dans de certaines occasions solennelles, le divertissement du spectacle. En 1468, aux fêtes du mariage du duc de Bourgogne avec la princesse Marguerite, sœur du roi d'Angleterre, les rues de Bruges furent tendues en tapisseries ou en draps d'or et de soie et l'on dressa, de distance en distance, de grands échafauds où furent représentés des mystères dont les sujets étaient analogues à la circonstance, comme : *Adam recevant Ève des mains de Dieu, Cléopâtre s'unissant à Antoine*, etc. A l'entrée des souverains espagnols et autrichiens venant visiter leurs bonnes villes des Pays-Bas et à l'arrivée des gouverneurs généraux, leurs représentants, il y avait de ces représentations données sur des théâtres provisoires élevés dans les rues et que l'on qualifiait modestement d'échafauds. On pense avoir été, de notre temps, aussi loin que possible dans la voie du réalisme. S'il faut en croire l'auteur d'une relation manuscrite de l'entrée de Philippe II à Tournai en 1549, citée par M[me] Clément-Hemery comme ayant appartenu à feu Delmotte de Mons, nos ancêtres auraient donné, à cet égard, des exemples que les plus hardis metteurs en scène d'aujourd'hui n'oseraient pas imiter. Sur un théâtre dressé pour la circonstance, on donna, en présence du roi d'Espagne, la représentation du mystère de *Judith et Holopherne*, où fut rendu au naturel le meurtre du général de Nabuchodonosor. Un criminel condamné à mort remplissait le rôle d'Holopherne et un jeune homme *de bonne volonté* avait consenti à se charger de celui de Judith. Au moment du dé-

noûment, ce dernier dégaina un cimeterre bien affilé et trancha vivement la tête du condamné. L'auteur de la relation dit qu'à cette vue éclatèrent des applaudissements d'une part et des cris d'indignation de l'autre. On comprendra mieux ces dernières manifestations que les premières.

Des spectacles plus agréables étaient habituellement offerts aux grands personnages en l'honneur desquels on organisait de ces fêtes de bienvenue : témoin le *Theatrum pacis* dressé à Anvers, lors de l'entrée de l'archiduc Ernest, où étaient pittoresquement groupées des jeunes filles représentant les muses, les arts, les sciences, le commerce, la navigation, etc., et chantant des chœurs dont la musique est imprimée dans la *Descriptio publicæ gratulationis spectaculorum et ludorum in adventu serenissimi principis Ernesti.* Si ce n'était pas tout à fait un opéra, c'était quelque chose d'approchant. Dans une de ces circonstances solennelles, on représenta à Anvers le *Mystère de la sainte incarnation,* par le père Henry Baschey, de l'ordre de Saint-François, qui fut imprimé par Plantin en 1587.

Indépendamment des concours dramatiques et poétiques ouverts par les chambres de rhétorique et en attendant l'organisation des théâtres réguliers, il se donnait parfois des représentations qui faisaient événement. Lors du séjour de la reine Christine de Suède à Bruxelles en 1654, on représenta l'opéra de *Circé* sur un théâtre qui fut élevé dans la grande salle du palais et ne coûta pas moins de 80,000 florins. Quel était cet opéra de *Circé;* par quels chanteurs fut-il exécuté; comment s'était-on procuré les éléments des chœurs et de l'orchestre? C'est ce que les auteurs du temps ne nous font pas connaître.

La comédie de société existait en Belgique au XVIIe siècle. Ce furent, il est vrai, des étrangers qui s'en donnèrent la récréation. Le jour des Rois 1643, on représenta au palais de Bruxelles une comédie espagnole intitulée : *la Reyna de las flores* (la Reine des fleurs), avec prologue et entremets ou divertissement. Les personnages du prologue étaient *le Printemps, l'Hiver* et *la Ville de Bruxelles;* ceux de la comédie étaient la reine *Rose,* l'infante *Violette* et le prince *Jasmin.* Ces rôles furent joués par le marquis Francesco de Mello et par ses filles doña Beatrice et doña Maria. La pièce fut imprimée à Bruxelles en la même année 1643.

LE THÉATRE DES JÉSUITES. — Disons ici quelques mots du théâtre des jésuites, qu'on ne saurait passer sous silence, sans laisser une lacune dans ce travail. Les pères jésuites ont toujours eu, et ils ont encore actuellement, beaucoup de goût

pour les représentations théâtrales, qu'ils considèrent comme une des meilleures récréations qui puissent être offertes à leurs élèves. Seulement, comme les pièces faites par les auteurs laïques pour les théâtres profanes mettaient en jeu des sentiments trop mondains, ils en composaient pour leur propre usage. Quelques-unes ont été publiées; mais le plus souvent on s'est borné à en imprimer les programmes ou arguments, ce qui ne permet pas d'en apprécier exactement le mérite littéraire. Il y en avait en latin, en français et en flamand. Les sujets en étaient variés : les uns tirés de l'Écriture sainte, d'autres empruntés aux annales de l'antiquité ou à l'histoire moderne. A Bruxelles, le collége des jésuites fut ouvert en 1604 et, dès l'année 1609, les représentations théâtrales y furent inaugurées par une pièce intitulée : *Jacob ou Antidalatrie* (sic), tragi-comédie. Comme spécimens des différents genres traités par les jésuites dans leurs productions dramatiques, on peut citer les pièces qui suivent et qui ont été imprimées : *Assuerus deprimans Amanum, exaltans Mardochæum ope Estheris; — Vellus aureum* (la conquête de la toison d'or); *Darius a suis crudeliter occisus; — Cyri in Armenium clementia; — Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, conquérant de la Terre-Sainte et de Hierusalem, dont il fut élu et couronné roi; — le Triomphe de quatre cents ans ou la victoire de Vœring* (sic), *remportée par Jean XXXI* (sic), *duc de Brabant, surnommé le Victorieux, le 5 juin 1288.* — La même pièce fut également représentée en latin et en flamand.

Parfois les jésuites faisaient des emprunts au théâtre profane et à Molière lui-même : ils donnèrent les 12, 16 et 17 octobre 1724, sous les auspices du prince de la Tour et Taxis, des représentations du *Malade imaginaire*, expurgé, il n'en faut pas douter. Les trois représentations consécutives de cette pièce prouvent que le théâtre des jésuites de Bruxelles était parfaitement organisé. La mise en scène n'y était pas négligée. Dès le milieu du XVIIe siècle, elle fut l'objet de très-grands soins, et comparable à ce qui se faisait dans les théâtres profanes fréquentés par le public. Pendant son séjour dans les Pays-Bas, la reine Marie de Médicis assista à la représentation d'une tragédie, donnée en son honneur, au collége des jésuites, et voici comment s'exprime La Serre, dans une relation de cette solennité : « Je ne parlerai pas du sujet de la tragédie, quoiqu'il soit très-beau en ses inventions et plus admirable en ses diversités. Il me suffira de dire que les acteurs en étaient excellents, que leurs habits étaient très-riches et que les intervalles des actes s'écoulaient délicieusement aux sons d'un nombre infini d'instruments, qui charmaient les ennuis les plus mélancoliques. » Le narrateur ajoute qu'il y eut de remarquables changements de décoration et qu'on dansa plusieurs ballets « où l'agilité, la bonne grâce, jointes à la magnificence des costumes, tirèrent des louanges unanimes en faveur de ceux qui étaient de la partie. » On voit qu'il ne s'agissait pas de représentations données sur une scène improvisée; mais d'un spectacle qui nécessitait un théâtre machiné. Rien n'y manquait, ni les riches costumes, ni les changements de décors, ni les divertissements chorégraphiques, ni les accompagnements symphoniques d'un nombreux orchestre. Pour arriver à la composition de pareils spectacles, il fallait former dans le collége même, non-seulement des acteurs, mais encore des danseurs et des instrumentistes.

PREMIERS ESSAIS D'UN THÉATRE RÉGULIER. — Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le théâtre n'eut pas d'organisation régulière, ni à

Bruxelles ni, à plus forte raison, dans les autres villes de la Belgique. Il y avait des salles où les chambres de rhétorique donnaient leurs représentations; mais elles ne s'ouvraient que rarement, surtout quand le zèle des rhétoriciens vint à se relâcher, comme nous l'apprenons par le passage suivant d'un écrit du temps : « Des comédiens flamands représentèrent souvent sur un théâtre dressé quai au Foin, qui sert actuellement de magasin à des marchands. Les trois compagnies de déclamateurs ayant négligé leurs spectacles particuliers, des compagnies bourgeoises s'ingérèrent, sous la protection de quelques personnes de marque, de représenter des pièces de théâtre. Il en subsiste encore six, dont quelques-unes représentaient assez bien des opéras bouffons il y a quelques années. » Ces six compagnies bourgeoises ne donnaient pas, bien entendu, des représentations quotidiennes; ce n'était que de temps à autre qu'elles conviaient les amateurs à leurs spectacles dramatiques ou lyriques, français ou flamands. Enfin Bruxelles eut de vrais théâtres. Après le bombardement de 1695, la salle de la Monnaie fut construite par ordre de l'électeur de Bavière et sa destination fut de servir à des représentations d'opéra. L'établissement d'une scène lyrique mettait Bruxelles au niveau des grandes villes de l'Europe; mais ce ne fut pas sans peine, comme on va le voir, que le spectacle musical put s'acclimater en Belgique. A la même époque on éleva le théâtre du *Coffy* pour y jouer la comédie.

Nous avons dit que les Belges avaient eu, de tout temps, le goût du théâtre et du théâtral; mais les idées d'ordre et d'économie qui distinguaient nos pères les empêchaient de se livrer à ce penchant autant qu'il était nécessaire pour fournir aux frais d'une entreprise dramatique. Quoi qu'il en soit, la salle de la Monnaie permettait de faire entrer les représentations théâtrales dans le programme des fêtes officielles, en même temps qu'elle offrait à la société bruxelloise d'agréables distractions habituelles. On voit s'établir l'usage des spectacles-gala. En 1705, l'électeur Maximilien-Emmanuel assiste à une représentation d'*Acis et Galathée*. La salle, tendue de velours bleu à grosses franges d'argent, remplie de précieux arbustes odoriférants et éclairée de milliers de bougies, offrait un aspect magnifique que rehaussaient les étincelantes parures des dames et les riches uniformes des cavaliers. « Dans la même année, le jour de la naissance du roi d'Espagne Philippe V, la représentation d'*Alceste* met tout Bruxelles en émoi. Peu de jours après, l'arrivée de l'électeur archevêque de Cologne donne lieu à une deuxième représenta-

tion du même opéra. » Ce passage est doublement intéressant en ce qu'on y voit qu'une première représentation faisait déjà événement dans la ville au commencement du XVIII[e] siècle et qu'on avait des scrupules religieux moins sévères qu'aujourd'hui, puisqu'on donnait une solennité dramatique en l'honneur d'un archevêque.

L'exploitation du théâtre de la Monnaie n'est pas heureuse à l'origine; la mauvaise fortune poursuit longtemps ceux qui en font l'entreprise. D'après une ancienne relation : « La plupart des directeurs finissent par la banqueroute. La salle, qu'il fallait louer très-cher d'autres frais considérables et surtout le petit nombre de spectateurs, les mettaient dans l'impossibilité de pouvoir se soutenir. » Les désastres des entrepreneurs se succèdent rapidement. Un riche bourgeois de la ville, nommé Grimberg, organise un spectacle d'opéra; il se ruine et passe en Angleterre. Ceux qui tentent l'aventure après lui ne font pas de meilleures affaires. Le petit théâtre du Coffy n'est pas plus heureux; plusieurs exploitations d'un spectacle de comédie y sont essayées sans succès et finalement, pendant de longues années, il ne sert plus qu'aux représentations des pantomimes et des danseurs de corde. La fréquentation suivie du théâtre a décidément beaucoup de peine à entrer dans les mœurs de la société bruxelloise.

OPÉRATIONS MILITAIRES ET DRAMATIQUES DU MARÉCHAL DE SAXE. — Le théâtre de la Monnaie rouvrit, quelque temps après, dans des circonstances qui ne semblaient guère, pourtant, favorables à sa prospérité. Le maréchal de Saxe, qui guerroyait dans les Pays-Bas pour le compte du roi Louis XV, se faisait suivre d'une troupe de comédiens, pour le divertir entre deux victoires, suivant l'expression d'un de ses historiens. En écrivant à Favart pour lui offrir la direction de son spectacle ambulant, le héros de Fontenoy lui disait que la comédie à la suite des armées n'était pas pour lui un simple amusement; mais qu'elle rentrait dans ses vues politiques et dans le plan de ses opérations militaires. Il l'informerait de ce qu'il avait à faire à cet égard et, comptant sur sa discrétion comme sur son exactitude, il lui recommandait de prendre les dispositions nécessaires pour ouvrir le théâtre de Bruxelles tout prochainement. Favart rend compte, dans ses Mémoires, de ses opérations pacifiques, marchant parallèlement avec les opérations militaires du maréchal de Saxe. Il avait rassemblé à Paris une troupe nombreuse et composée de manière à réunir tous les genres de spectacles. Arrivé à Bruxelles deux jours avant le maréchal, il commença immédiatement ses représentations dans la salle de la Monnaie. Les officiers de l'armée française les suivaient assidûment, ce qui les empêchait de se livrer à la passion du jeu; les habitants de la ville s'y rencontraient avec leurs vainqueurs et pouvaient oublier, jusqu'à un certain point, en se divertissant, les malheurs de la guerre. Telle était, du moins, la pensée du maréchal de Saxe, et voilà ce qu'il entendait par ses vues politiques. Après être resté quelque temps à Bruxelles, Favart se remit en campagne avec sa troupe. Il

était obligé de suivre l'armée et d'organiser un spectacle partout où s'établissait le quartier général. Souvent, avant de commencer la représentation, il fallait construire le théâtre, travail préliminaire que les soldats exécutaient sous sa direction. Il raconte, dans ses Mémoires, comme quoi, pendant un spectacle donné dans une de ces salles improvisées, sur la Grande place de Tongres, il fut chargé par le maréchal d'annoncer la bataille pour le lendemain, ce qu'il fit dans des couplets qui furent applaudis avec enthousiasme. Favart allait donc de ville en ville, de campement en campement, pendant la belle saison, qui était celle des combats; mais il revenait avec ses artistes passer l'hiver à Bruxelles, les opérations militaires étant alors suspendues, suivant les usages du temps. Le loyer du théâtre de la Monnaie, qui avait été une lourde charge pour les anciens directeurs, ne pesait pas beaucoup sur son entreprise. En vertu de ce qu'on appelle le droit de la guerre, lequel comporte toute espèce de spoliation, ce loyer avait été arbitrairement fixé par le maréchal de Saxe à la somme de 150 ducats par an. Ce fut moyennant ce prix dérisoire qu'il occupa le théâtre de la Monnaie pendant tout le temps que dura l'occupation du Brabant par les armées françaises.

Après le départ de Favart et de ses acteurs, Bruxelles resta sans spectacle, ce qui était fâcheux pour une ville de cour. Une combinaison inattendue vint remédier à cet inconvénient. Le duc d'Arenberg, le marquis de Deins et le duc d'Ursel s'entendirent pour faire venir de Rouen une troupe de comédiens, qui exploita pendant quelques années, sous leur direction et sous leur responsabilité financière, le privilége qu'ils s'étaient fait concéder. Différents entrepreneurs se présentèrent ensuite et administrèrent avec plus ou moins de succès le théâtre de la Monnaie, dont l'existence ne pouvait plus être compromise désormais que temporairement, attendu qu'il était considéré comme un des éléments nécessaires du luxe de la cité. Parmi les directeurs dont l'exploitation fut particulièrement heureuse, il faut citer le sieur d'Hannetaire, acteur et administrateur, qui, au dire d'un auteur de la fin du siècle dernier, « mit le spectacle sur un très-bon pied et lui fit prendre de la stabilité, tant par la magnificence qu'il lui donna, que par les arrangements utiles et agréables dont il l'étaya, tels que les redoutes, le pharaon et les autres jeux qu'on y permettait pour subvenir aux frais. » L'établissement du pharaon était sans doute une bonne idée au point de vue de la fortune du directeur; mais la morale y trouvant moins son compte, le jeu en question finit par être interdit. Le sieur d'Hannetaire s'étant retiré, il eut des successeurs qui furent moins heureux, n'ayant pas la ressource du pharaon. Les acteurs formèrent alors une société, à l'imitation de celle de la Comédie Française et obtinrent, à cet effet, un octroi de Marie-Thérèse, leur assurant le privilége du théâtre pendant vingt années, à partir de 1766, en les autorisant à continuer de porter le titre de *comédiens ordinaires de S. A. R.* (le prince Charles de Lorraine), *comme étant destinés à ses plaisirs et à ses amusements*.

Théâtre révolutionnaire. — Les événements politiques ne permirent pas à la société des comédiens ordinaires du prince d'atteindre le terme des vingt années pour lesquelles le privilége d'exploitation du théâtre de la Monnaie leur avait été accordé. La révolution brabançonne les obligea à se disperser. Le théâtre ne ferme pas;

mais à un nouvel ordre de choses il faut un nouveau répertoire et à un nouveau répertoire des interprètes nouveaux. L'opéra et l'ancienne comédie sont remplacés par des pièces patriotiques. On tient moins au mérite littéraire qu'à l'à-propos. La verve des auteurs est excitée; autant il était rare qu'on vît une pièce indigène sous le régime précédent, autant les productions dramatiques de provenance locale se multiplient. On voit apparaître successivement : *la Récompense patriotique*, opéra comique en un acte mêlé d'ariettes; — *l'Expulsion des Autrichiens des provinces belgiques*, pièce en cinq actes et en vers; — *les Femmes belges*, comédie en trois actes, dédiée à messeigneurs les états de Brabant; — *l'Ombre de Joseph II*, comédie en un acte; — *Arlequin, général d'armée*, opéra bouffon en deux actes. A ces pièces de circonstance s'ajoutent des ouvrages de l'ancien répertoire dont les sujets sont en rapport avec les dispositions actuelles des esprits : *Guillaume Tell; Brutus; Charles IX*, de Chenier. On représente encore des opéras datant de l'époque monarchique; mais c'est avec l'adjonction de l'*Offrande à la liberté*, de Gossec qui, le plus souvent, termine le spectacle.

L'incident Favart a un pendant à quarante-cinq ans de distance. Cette fois, c'est une femme qui prend la direction d'un théâtre à la suite des armées. La Montansier, qui voulait faire parade de patriotisme, afin qu'on oubliât ses anciennes relations avec la cour de Versailles, quitta subitement Paris, à la nouvelle de l'issue de la bataille de Jemmapes, avec les comédiens qui desservaient son théâtre et avec une cargaison de costumes. Arrivée au quartier général de Dumouriez, elle sollicita et obtint l'autorisation de donner des représentations sur le champ de bataille même, et les soldats français lui construisirent un théâtre en quelques heures. On improvisa une mise en scène, on répéta sommairement et le spectacle fut annoncé de la manière suivante :

« La troupe des artistes patriotes, sous la direction de M[lle] de Montansier, donnera aujourd'hui, 12 novembre 1792, devant l'ennemi : *La République française*, cantate chantée par MM. Elleviou, Gavaudan et Lartigues; *la Danse autrichienne* (le public est prié de ne pas oublier que les Autrichiens sont des Français déguisés pour la circonstance); *le Désespoir de Jocrisse*. La plaine sera ouverte depuis le matin. Le spectacle commencera à deux heures. »

Ce genre d'exploitation ne pouvait pas être de longue durée. La Montansier vint à Bruxelles avec sa troupe et y donna des représentations. Cette particularité de sa carrière aventureuse n'est mentionnée nulle part. Un écrivain français, M. V. Couialhac, qui lui a fait, dans ces derniers temps, l'honneur d'une monographie, ne parle pas de son séjour à Bruxelles. C'est pourtant un fait constant, attesté par une interpellation qui eut lieu dans une des séances de la *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité* (Bruxelles, 1793). Le citoyen Courtois, ayant demandé à parler sur le théâtre, dit qu'il était partisan des spectacles, mais qu'il en fallait de patriotiques. Il proposait, en conséquence, que la citoyenne Montansier fût invitée à reléguer dans les ténèbres les pièces aristocratiques et à en donner

qui pussent stimuler le patriotisme des Brabançons. Quelques jours après, la Montansier écrit au président de la société, pour lui annoncer qu'elle donnera une représentation de *Mutius Scævola*, et qu'elle fera garder des places pour les membres du club.

Au retour momentané des Autrichiens, le répertoire change de nouveau. Les pièces républicaines font place à celles qui peuvent offrir des allusions monarchiques. Le théâtre rouvre par une représentation gala dont le spectacle est ainsi composé : *le Souper d'Henri IV; le Soldat prussien; les Lois et les Rois ou le Bonheur des peuples*, scène lyrique dont la musique est de M. Pâris, directeur de l'orchestre du théâtre. Le *Journal de Bruxelles* du 16 avril 1793 dit, en parlant de cette représentation, que : « La pièce du *Soldat prussien* et celle du *Souper d'Henri IV* ont présenté des idées et des allusions que l'amour des Brabançons pour leur jeune maître a saisies avec l'empressement le plus vif. » La même feuille faisait, peu de jours auparavant, un pompeux éloge des pièces à tendances démocratiques. Ces changements sont curieux à observer. L'histoire du théâtre est, en même temps, l'histoire politique des peuples. Quelques jours après, on donne encore deux autres à-propos monarchiques : *le Dragon de Thionville*, fait historique en un acte, et *l'Hommage de Bruxelles*, scène lyrique *ornée d'un divertissement analogue*.

Cependant les Autrichiens sont chassés de nouveau, et définitivement cette fois. Le théâtre est fermé quelque temps. Lorsqu'il rouvre, c'est avec un renouvellement complet du répertoire. Les pièces que les démocrates vont applaudir sont : *la Veuve du Républicain*, comédie en trois actes; — *la Prise de Toulon*, fait historique en deux actes; — *Toi et Moi ou la parfaite égalité*, comédie en trois actes; — *les Dragons et les Bénédictines*, comédie patriotique; — *l'Heureuse Décade*, opéra en un acte, *orné de tout son spectacle;* — *le Dernier des rois*, prophétie en un acte; — *le Noble Roturier*, opéra; — *le Nouveau Déserteur, orné de combats analogues;* — *Conge ou le Commissionnaire bienfaisant*, fait historique-patriotique; — *le Triomphe de l'humanité ou la Traite des nègres supprimée;* — *le Souper des Jacobins*. Quand ce sont, par hasard, des pièces de l'ancien répertoire qui composent le spectacle, on exécute dans les entr'actes des morceaux de circonstance : *la Prière pour la décade: le Douze Germinal;* la symphonie *Ça ira* à grand orchestre. On donne souvent des représentations gratis; parfois même il y en a deux consécutives : le 9 novembre 1794, on annonce un spectacle gratis à l'occa-

sion de la prise de Maestricht, lequel sera répété le lendemain, *pour que tout le monde puisse jouir de la fête*. Il y a aussi des bals gratis au théâtre de la Monnaie. Le peuple doit s'amuser sans bourse délier.

Toute mode a une fin, même celle des spectacles démocratiques : on revient aux ouvrages de l'ancien répertoire et à ceux que fournit le théâtre contemporain. Les genres préférés sont la tragédie et la comédie. L'opéra, en si grande faveur aujourd'hui, n'est qu'au second rang dans les affections du public de Bruxelles. L'usage des représentations d'artistes étrangers au personnel habituel du théâtre commence à s'établir et ces artistes sont le plus souvent ceux de la Comédie Française. L'opéra n'est pas délaissé ; mais c'est le théâtre littéraire qui a la préférence; c'est de sa situation florissante et du mérite de ses interprètes que les habitants de Bruxelles sont surtout fiers.

Quelques essais de littérature dramatique nationale ont lieu au XVIII[e] siècle; mais ils n'aboutissent généralement qu'à des résultats médiocres. La vie intellectuelle n'a guère d'activité à cette époque ; les esprits sommeillent, dans la littérature comme dans les arts. Aucun véritable écrivain ne tente la fortune ou, pour mieux dire, l'infortune du théâtre. Les auteurs du peu de pièces nouvelles qu'on représente sont des amateurs qui ont employé à cela leurs loisirs, comme ils l'eussent fait à autre chose, bornant leur ambition à recueillir quelques applaudissements de complaisance et sachant bien que la renommée ne prendra pas la peine d'emboucher pour eux sa trompette retentissante. Il ne se fait pas d'efforts sérieux ; les pièces de cette époque sont généralement de petites comédies, des vaudevilles, des bluettes de circonstance, des arlequinades et des pastorales.

La révolution brabançonne met les esprits en mouvement et le théâtre a sa part de cette activité, stérile dans ses effets, attendu l'extrême médiocrité des ouvrages auxquels donne naissance la surexcitation produite par les événements politiques. La période républicaine n'est pas plus favorable. Pourvu que les pièces de cette époque renferment des allusions politiques dans le sens des passions de la foule, tout est bien ; on se soucie peu de leur mérite littéraire. Elles sont un écho affaibli des boursouflures démocratiques qui retentissaient sur les scènes parisiennes. Le sentiment national était étranger à ces pitoyables productions.

Sous l'empire, l'art dramatique rentre dans des conditions nor-

males; mais un peuple qui n'a pas d'existencc à lui ne saurait produire, dans aucun genre, des œuvres ayant un caractère propre, un mérite particulier. Le sentiment belge reste étouffé sous la pression de la domination étrangère. Aucune pièce un peu distinguée ne voit le jour en Belgique pendant la durée de l'occupation étrangère. Le voyage de Bonaparte en Belgique fait éclore une pièce de circonstance : *la Bonne Nouvelle ou le Bouquet de Bonaparte*, d'un certain J. Curmer. L'esprit de courtisanerie est le même partout et dans tous les temps; de son zèle intéressé ne peuvent naître que des œuvres éphémères.

LE THÉATRE CONTEMPORAIN. — La constitution du royaume des Pays-Bas, en donnant à la Belgique une demi-nationalité, ouvre une ère plus favorable à la production des travaux de l'esprit. On ne peut pas dire précisément qu'il surgit des auteurs dramatiques, attendu que jamais la culture de la littérature et de la musique théâtrales n'a été une profession en Belgique; mais il y a des écrivains qui s'appliquent, par vocation ou par caprice, à cette besogne ingrate. On voit débuter Raoul dans la comédie et dans le vaudeville; il est bientôt suivi par Bergeron et par de Reiffenberg; par Alvin père, Clavareau, de Peellaert; par le fécond Jouhaud, qui multiplie les preuves d'une activité dont l'ardeur se soutient longtemps, de Smits, dont la *Marie de Bourgogne*, jouée en 1823, est un des succès mémorables du théâtre belge. Nous ne citons ici que les noms les plus connus; d'autres auteurs, dont la notoriété ne s'est pas établie, ont fait sur la scène des débuts qui n'ont pas laissé de traces.

Nul n'ignore que c'est du théâtre, d'une représentation de la *Muette de Portici* qu'est parti le signal de la révolution belge. La verve des auteurs belges s'éveille et deux années durant elle s'épanche dans des pièces de circonstance. C'est l'infatigable Jouhaud qui commence et qui donne successivement : *le Volontaire belge; Charles X ou les Suites d'un coup d'État; Guillaume le Têtu; la Route de Gand; la Prise d'Anvers*. Viennent ensuite des ouvrages plus sérieux; le zèle patriotique n'a plus besoin d'être excité, soutenu; la Belgique est constituée; la vie publique prend un cours normal. Il se produit un vif mouvement dans les lettres comme dans les arts. Assurée de son existence politique, la Belgique vise à conquérir une existence intellectuelle. De généreux efforts se font de toutes parts pour atteindre ce noble but. On a compris qu'il ne suffit pas qu'une nation ait des hommes d'État, des diplomates, des

banquiers, des industriels et des négociants, pour qu'il lui soit permis d'aspirer à prendre rang parmi les nations vraiment éclairées; mais qu'elle doit encore avoir des écrivains, des artistes et des savants. Quelques-uns rêvent l'existence d'un théâtre national et travaillent activement à le fonder. Leurs illusions survivent longtemps à la stérilité de leurs efforts. Ils avaient espéré que la qualité de Belge deviendrait, pour un auteur, une recommandation en Belgique : ce n'est que par condescendance que les directeurs de spectacle consentent à monter leurs pièces. Encore faut-il qu'elles n'entraînent pas de grands frais de mise en scène, car s'il y a quelques dépenses à faire, ce sont les écrivains ou les compositeurs qui doivent les supporter. Quant à la question de rémunération, il ne faut pas même chercher à la poser. Néanmoins, malgré le peu d'encouragements qu'ils reçoivent, des hommes de bonne volonté restent fidèles à la culture de l'art dramatique. On revoit quelques auteurs de la période précédente; d'autres appartiennent au mouvement qui date de 1830. Nous ne pouvons que citer ici leurs noms; la mention et l'appréciation de leurs œuvres nous sont interdites, sous peine de dépasser de beaucoup les limites assignées à ce travail. Bornons-nous donc à rappeler les succès plus honorifiques que productifs obtenus sur notre scène par les productions dramatiques de MM. Prosper Noyer, Gustave Vaez, Alvin, Gaucet, Félix Bogaerts, L. Labarre, Wuestenraed, Mahauden, Victor Joly, Ad. Siret, Ch. Lavry, Ed. Wacken, H. Delmotte, Éd. Romberg, L. Hymans, Jules Guillaume, Wilborts, Stappers, L. Stapleaux, Michaëls, V. Lefebvre, Hennequin et d'autres encore dont on pourrait grossir cette liste.

Les compositeurs ont été moins favorisés encore que les écrivains. La mise en scène d'un opéra étant plus coûteuse que celle d'un drame ou d'une comédie, leurs œuvres ont obtenu plus difficilement l'honneur de la représentation. A commencer par Grétry, tous ceux qui ont voulu suivre la carrière du théâtre se sont expatriés. C'est à Paris que Fétis, Mengal, Grisar, MM. Limnander et Gevaert ont vu accueillir avec hospitalité et avec faveur leurs œuvres lyriques. Puisque les noms de Grétry et de Grisar viennent de se présenter presque au même moment sous notre plume, faisons remarquer que les deux compositeurs qui, à un demi-siècle de distance, ont le mieux rendu l'esprit essentiellement français de l'opéra comique sont deux Belges : un Liégeois et un Anversois. Les productions lyriques de nos compositeurs ont cependant parfois, il faut

le reconnaître, obtenu l'accès du théâtre à Bruxelles et dans quelques-unes des grandes villes du pays. On les accueillait avec défiance; mais on les accueillait, à la condition que ce fût pour cette fois seulement, sans tirer à conséquence pour l'avenir. Parmi les musiciens auxquels cette faveur a été accordée, on remarque : Hanssens aîné, de Peellaert, Bosselet, Hanssens jeune, Soubre, Agniez, MM. Ad. Samuel, Lebeau, Miry, Radoux, Stéveniers, Stoumon. Quelques-uns ont pu s'élever jusqu'au grand opéra; mais la plupart ont pu s'estimer heureux de débuter par de modestes opéras comiques. Est-ce débuter qu'il faut dire, quand un premier essai n'est pas suivi d'autres tentatives?

Nous nous sommes surtout occupé du théâtre organisé pour la représentation des pièces en langue française, parce que c'est le seul qui ait eu une constitution régulière, le seul dont l'exploitation ait été établie sur une base solide, le seul dont l'histoire soit intimement liée à celle des mœurs et des événements politiques. Le théâtre flamand a longtemps marché dans la voie tracée par les anciennes chambres de rhétorique; il a conservé pendant plusieurs siècles, sans les modifier sensiblement, les traditions des *Spelen van Sinnen*. Faisant ensuite des emprunts aux scènes étrangères, il s'est enrichi d'œuvres qui se rapprochaient davantage des formes d'un art perfectionné; mais son exploitation n'a pas cessé d'avoir un caractère absolument privé. S'il est vrai qu'il y a toujours eu des sociétés formées en vue de représenter des pièces flamandes, on ne doit pas perdre de vue que ces sociétés étaient et sont encore presque exclusivement composées d'amateurs. On a dit plus d'une fois que les directeurs des théâtres alimentés par le répertoire français, ayant la faculté de se procurer gratis ou à peu de frais les pièces des auteurs parisiens en renom, ne devaient pas être portés à encourager le développement d'une littérature dramatique nationale en Belgique. Une cause analogue s'est opposée aux progrès du théâtre flamand qui a plus vécu, jusqu'ici, de traductions des pièces françaises, drames ou vaudevilles, que d'œuvres originales. Ce qui a aussi entravé l'essor du théâtre flamand, c'est l'extrême insuffisance des moyens d'exécution. Les acteurs flamands étant ou des amateurs ou des personnes exerçant quelque autre profession et ne jouant la comédie que par occasion, ne dépassent pas la mesure des talents ordinaires. Les auteurs sont obligés de proportionner l'importance des rôles au mérite d'interprètes plus ou moins inexpérimentés, et cette préoccupation nuit nécessairement à la liberté de

leurs inspirations. Les compagnies dramatiques flamandes sont nombreuses; mais il n'y a qu'un vrai théâtre flamand, depuis l'insuccès de la tentative faite à Bruxelles il y a quelques années : c'est celui d'Anvers. L'avenir fera connaître quelle influence il est appelé à exercer sur la littérature dramatique flamande.

Le gouvernement, stimulé par les réclamations des parties intéressées, a pris différentes mesures pour faciliter l'accès de la scène aux auteurs belges qui ne trouvent aucun accueil chez les directeurs de spectacles. Il a fondé des prix triennaux pour la littérature dramatique en langue française et en langue flamande. Dans l'intervalle des dix-sept années écoulées depuis la promulgation de l'arrêté royal instituant ces prix, trois fois le jury a couronné des œuvres de M. Ch. Potvin : en 1860, *Jacques d'Artevelde;* en 1863, *les Gueux;* en 1872, *la Mère de Rubens.* Le prix, pour les autres périodes, n'a pas été décerné. Des difficultés de mise en scène se sont malheureusement opposées à ce que les drames de M. Potvin fussent représentés. Pour les ouvrages dramatiques en langue flamande, le prix a été décerné : en 1858, au drame de M. Van Peene, *Mathias de Beeldstormer;* en 1861, au drame de M. Sleeckx, *Grétry;* en 1864, au drame historique de M. P. Van Geest, *Jakob van Artevelde;* en 1867, à la pièce avec chant de M. A. Vandekerkhove, *de Vrouwenhater;* en 1870, à la pièce de M. Félix Vande Sande, *Het vyfde rad van de wagen;* en 1873, au drame de M. D. Delcroix, *Philippine van Vlaanderen.*

Le gouvernement a également établi des primes d'encouragement pour l'art dramatique. Deux systèmes ont été appliqués pour l'octroi de ces primes. D'après les premières dispositions, aujourd'hui abrogées, les primes étaient attribuées aux directeurs de spectacles, à charge de désintéresser les auteurs. Suivant une nouvelle combinaison, ce sont les auteurs qui touchent les primes, pour un nombre de représentations déterminé, à la condition que les œuvres aient été l'objet d'un rapport favorable de la part d'un jury constitué à cet effet.

On reproche aux entrepreneurs de spectacles de ne témoigner aucune bonne disposition aux auteurs belges; on cherche s'il n'y aurait pas moyen de les obliger à faire un meilleur accueil aux productions de la littérature dramatique nationale. C'est une erreur et une injustice. Les directeurs de théâtres sont des spéculateurs; ils font des affaires et non du sentiment. Si les pièces belges leur présentaient l'éventualité de recettes abondantes, ils les monteraient pré-

férablement à d'autres; mais si c'est avec ces dernières qu'ils ont le plus de chances de battre monnaie, il est tout naturel qu'ils les choisissent. Le vrai coupable, c'est le public qui n'a que de l'indifférence pour les œuvres des écrivains et pour celles des compositeurs dramatiques belges, tandis qu'il s'intéresse aux succès des peintres et prodigue ses applaudissements aux musiciens virtuoses. Qu'un chanteur médiocre ou un pianiste ordinaire se fasse entendre dans un concert, il est applaudi, acclamé, rappelé; mais qui se dérangerait pour aller entendre une comédie nouvelle ou un opéra de provenance indigène? Nous l'avons déjà dit, il n'y a pas, en Belgique, d'auteurs dramatiques de profession. Les quelques écrivains qui s'essayent dans l'art du théâtre emploient à cela les loisirs que leur laissent d'autres occupations plus lucratives. La plupart font une pièce et en restent là, à cause du peu d'encouragement qu'ils reçoivent. Ils n'ont pas débuté par un chef-d'œuvre; mais, parmi les auteurs dramatiques français, combien en est-il qui aient eu cette bonne fortune? On en citerait beaucoup qui ont préludé à leur renommée future par de faibles productions et que l'expérience a formés petit à petit. Cet avantage est refusé aux auteurs belges qui s'arrêtent découragés après une première défaite ou après un premier succès d'estime, ce qui est approchant la même chose. Que le public renonce à ses préventions, qu'il accorde aux œuvres des écrivains et des compositeurs belges la même attention qu'à celles des étrangers, qu'il les juge non pas avec plus de complaisance, mais avec la même justice, et nous aurons un art dramatique national.

BIBLIOGRAPHIE. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles;* Les spectacles de Bruxelles ou calendrier historique et chronologique du théâtre pour 1767; Mémoires de Favart; Archives historiques du Nord de la France et du Midi de la Belgique; Cornelissen, *Les chambres de rhétorique;* Mme Clément-Hemery, *Histoire des fêtes civiles et religieuses de la Belgique;* De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus; Theatrum societatis Jesu Mechliniæ;* Procès verbaux de la société des amis de la liberté et de l'égalité; *Journal de Bruxelles,* années 1792 et suiv.; Wauters. *Description de la Belgique ancienne et moderne;* Collection de brochures sur la révolution brabançonne (Bibliothèque royale); Recueils de programmes des chambres de rhétorique : *Spelen van Sinnen vol scoone moralitien ; De const van rhetoriken,* om.; Relations des entrées des souverains et des gouverneurs généraux; Vinchant, *Annales du Hainaut;* Potvin, *Du théâtre en Belgique;* Dupont, *Guide dramatique belge.*

XXXII

HISTOIRE DE LA MUSIQUE,

Par M. ADOLPHE SAMUEL,
Directeur du conservatoire royal de Gand, membre de la classe des beaux arts de l'Académie.

A proprement parler, il n'y a pas d'histoire de la musique dans notre pays. Mais, si nous n'avons pas à constater ici cette suite non interrompue de faits originaux, s'enchaînant les uns aux autres, et reproduisant les traits distinctifs du caractère national, du moins pouvons-nous mentionner une époque, une seule à la vérité, pendant laquelle les musiciens belges ont exercé une action puissante sur le développement général de l'art. Depuis cette période, comprise entre 1450 et 1560, jusqu'à la constitution du royaume de Belgique, en 1830, le rôle de notre patrie s'est à peu près effacé.

MOYEN AGE. — Dès le VIIIe siècle, l'émigration produite par les décrets de Léon l'Isaurien, en faisant refluer vers l'Occident un grand nombre de savants et d'artistes de Byzance, amena une sorte de première renaissance, qui se fit sentir dans l'art musical. Les premiers essais d'harmonie, l'*organum* ou *diaphonie*, datent de ce moment. L'emploi exclusif des consonnances parfaite (les *symphonies* des anciens) est peut-être le résultat de ces primitives connaissances classiques tout incomplète.

On sait en quoi consistait la *diaphonie*, sorte de *contre-point* à

deux parties, *note contre note*, construit sur le plain-chant et composé presque exclusivement d'une succession de quartes, de quintes ou d'octaves. Ce qui caractérise l'*organum* et le distingue de toute autre musique harmonique, c'est que la partie qui accompagne le plain-chant le suit servilement dans son mouvement mélodique et dans son rhythme indéterminé, de manière à reproduire simultanément le même chant sur d'autres degrés de l'échelle. Ce n'est autre chose, en réalité, que le chant *homophone* de l'antiquité, réalisé, non plus seulement avec l'unisson et l'octave seuls, mais avec toutes les consonnances parfaites, les intervalles *symphoniques* des Grecs.

Ici déjà nous rencontrons un musicien célèbre que la Belgique peut revendiquer comme un des siens. Hucbald (Hugbalde ou Hucbalde), moine bénédictin du monastère de Saint-Amand, dans le diocèse de Tournai, est le premier auteur qui ait réuni en un corps de doctrine les règles de la diaphonie et qui ait traité cette matière avec les détails pratiques qu'elle comporte. Si Hucbald n'est pas né sur le sol même de la Belgique, il appartient à une famille belge; il a passé au monastère de Saint-Amand la majeure partie de son existence et y est mort en 930 ou 932. Par une erreur qui est encore assez répandue, l'invention même de la diaphonie lui est attribuée, lorsqu'il n'en est que le théoricien. D'autre part, son ouvrage, *Musica Enchiriadis*, le seul qui soit incontestablement de lui, renferme un système de notation musicale dont il est réellement l'inventeur.

L'influence de Hucbald sur ses contemporains fut grande. Au siècle suivant, Gui d'Arezzo ne marque aucun progrès dans cet art rudimentaire. Vers le milieu du IXe siècle, un art nouveau avait surgi, qui peu à peu s'était développé parallèlement à la diaphonie. Cet art s'appelait le *déchant* (*discantus*, double chant); quoique rude et barbare encore et d'un aspect, certes, fort étrange, il constituait un énorme progrès, presque une transformation. Le principe était tout différent. Tandis que c'était par un procédé en quelque sorte mécanique que le musicien ajustait les deux parties de l'organum, le *déchanteur* faisait œuvre d'imagination, jusqu'à un certain point d'invention. Aussi cette musique ne tarda-t-elle point à attirer tous les artistes.

Le déchant était un contre-point *figuré*, à plusieurs notes contre une, où les mouvements et les intervalles étaient mélangés et dont, par conséquent, le rhythme était forcément déterminé. C'est ce qui le fit appeler également chant mesuré, *cantus mensurabilis*, et la théorie musicale reçut le nom d'art du chant mesuré, *ars cantus*

mensurabilis, comme le porte l'intitulé du Traité de musique de Francon de Cologne. Ce *cantus mensurabilis* était même quelque chose de plus qu'un simple contre-point. Les déchanteurs superposaient deux ou plusieurs chants, parfaitement distincts : le chant choisi d'abord (*cantus prius factus*), qui était souvent un plain-chant ou un air populaire, mais d'autres fois une mélodie originale, et les cantilènes ajoutées par dessus, en contre-point simple, comme nous le faisons de nos contre-thèmes, avec cette différence toutefois que c'était le contre-thème qui y avait le plus d'importance. La voix qui *tenait* le *cantus prius factus* s'appelait le *ténor* (*teneur*), et formait toujours la basse, que le déchant fût à deux voix (*duplum*), à trois voix (*triplum*), ou à quatre (*quadruplum*).

Poursuivant son développement naturel en ces temps primitifs, le déchant ne pouvait éviter de tomber dans de singulières aberrations. C'est ainsi que les déchanteurs amalgamaient fréquemment deux ou trois mélodies, sans aucune analogie, sans aucun rapport, et portant des paroles différentes; ils se contentaient de ce qu'aux points de contact des notes simultanées, la polyphonie ne donnât que les intervalles admis par la théorie, et, au besoin, ils modifiaient et dénaturaient même les mélodies, afin d'obtenir l'harmonie autorisée. Ce singulier système, un moment en faveur, dut se produire lorsque les trouvères, tels qu'Adam de la Hale et Gillon Ferrant, se mirent à composer des déchants : la cantilène étant pour ces musiciens-poëtes, le principe essentiel de la musique, principe qu'ils s'évertuaient alors d'adapter à un genre qui ne le comportait guère, dans son intégrité du moins.

Le rôle important que nos musiciens étaient appelés à remplir dans l'histoire de l'art n'avait pas encore commencé. Cependant, au XIIIe siècle, à l'époque de la complète floraison du déchant, nous trouvons, parmi les trouvères du Hainaut et de la Flandre, des déchanteurs non sans mérite. C'est d'abord Gilbert de Berneville, de Courtrai, attaché à la chapelle d'Henri III, duc de Brabant, puis Henri III lui-même, dont on a quatre chansons à la bibliothèque nationale de Paris, puis Jacques de Cisoing, dont M. Dinaux a reproduit une chanson dans son ouvrage sur les *Trouvères de la Flandre;* puis enfin Jehan de le Fontaine, Gauthier de Soignies et Jocelin de Bruges. Le manuscrit de Montpellier qui a été pour M. de Coussemaker l'objet d'études si approfondies et si fécondes en résultats inespérés, renferme des motets à plusieurs voix que le savant musicologue français attribue aux trouvères-harmonistes du Tournaisis.

Du reste, le déchant a dû être très-sérieusement cultivé dans nos provinces, témoin les deux traités anonymes de déchant de l'abbaye de Saint-Laurent de Liége (l'un de ces traités se trouve aujourd'hui à la bibliothèque royale de Bruxelles, l'autre est en dépôt à la bibliothèque de l'université de Louvain), et la messe du XIIIe siècle, publiée par M. de Coussemaker dans les bulletins de la Société historique de Tournai.

Le déchant avait été un progrès immense réalisé sur les premiers essais d'harmonisation. C'était la musique polyphonique qui avait fait son apparition dans l'art musical ; c'était plus encore : car le déchant offrait, d'une manière toute rudimentaire, il est vrai, le principe même de la polyphonie moderne.

Quoi qu'il en fût, par le développement de la polyphonie, la musique, continuant son évolution, ne tarda pas à entrer dans une phase nouvelle. Mais la transition fut, pour ainsi dire insensible. Le mot *déchant,* tombant en désuétude, fut peu à peu remplacé par celui de *contre-point.* Au commencement du XIVe siècle, Philippe de Vitry emploie déjà ce dernier terme dans ses deux traités (*Ars contrapuncti magistri Philippi de Vitriaco* et *Ars nova magistri Philippi de Vitry*), et les règles qu'il y formule sont celles-là mêmes qui ont persisté jusqu'à nos jours dans les écoles où s'enseigne encore le contre-point italien.

En réalité, l'art des contrapuntistes ne différait de celui des déchanteurs que par une harmonie plus pure. On ne peut nier qu'il y eût au fond de cet art quelque chose d'extrêmement factice, et cependant, il ne fallait rien moins que les longs travaux des contrapuntistes pour façonner les intelligences à la subtile technique que nécessite l'art actuel.

C'est sur le sol de notre patrie qu'a germé le contre-point, et qu'il s'est d'abord développé. Ce sont nos musiciens qui, plus tard, l'ont enseigné aux autres nations. Durant une longue période de plus de deux siècles, nos musiciens, ne trouvant dans leur pays que des ressources bornées, émigrent en Italie, en France, en Allemagne, où la supériorité de leur talent et leur réputation leur assurent les meilleures positions. En Italie, notamment, ils peuplent les Chapelles ; à Milan, à Venise, à Naples, à Rome, à Parme, ils fondent les grandes écoles italiennes.

A la vérité, Tinctoris, qui était Belge, attribue l'invention du contre-point à un Anglais, Jean de Dunstaple, mais le contre-point ne fut que le perfectionnement naturel du déchant et non une invention :

il ne s'établit pas tout d'un coup, il ne commence pas à un moment précis, par un auteur déterminé. D'ailleurs, si Dunstaple montre peut-être une habileté technique plus grande que Dufay de Chimay, son contemporain et notre compatriote, celui-ci a pour lui la priorité : le musicien anglais étant né vers l'an 1400, tandis qu'en 1380 Dufay était déjà attaché à la chapelle pontificale en qualité de ténor. Mais la question est sans intérêt réel : l'assertion de Tinctoris aurait quelque fondement, que le rôle rempli par les musiciens belges au xv[e] et au xvi[e] siècle n'en serait nullement amoindri. Je puis m'étayer à cet égard de l'opinion de M. A.-W. Ambros, l'un des plus savants musicologues de l'Allemagne. Pour M. Ambros, ce n'est point l'Italie, mais « ce petit coin perdu au nord-ouest de l'Europe, cette terre d'alluvion, aux métiers laborieux, au commerce actif, qui est la véritable patrie du plus enchanteur des arts. »

L'ère des contrapuntistes s'ouvre donc par notre compatriote Guillaume Dufay. A ce moment les compositeurs belges entrent en scène, et ils y restent seuls jusqu'à ce que les Italiens, instruits à leur école, leurs imitateurs d'abord, puis leurs égaux, soient enfin parvenus à les supplanter. Cette longue période, qui commence vers le milieu du xiv[e] siècle, est habituellement divisée en deux époques. La première s'étend de Dufay à Okeghem; la seconde date d'Okeghem et continue jusqu'à Roland de Lattre. Cette seconde époque, qui embrasse un cycle de cent ans environ (de 1450 à 1560), peut à bon droit être appelée le siècle des contrapuntistes belges. Nos compatriotes jouissaient alors d'un tel crédit, que le seul fait d'être Belge était pour le compositeur une recommandation suffisante. Ils était recherchés dans le monde entier. Laurent le Magnifique rassemblait autour de lui, à Florence, les plus habiles maîtres néerlandais; Jean Tinctoris, de Nivelles, fondait à Naples la première école de musique qui fut instituée en Italie et y attirait d'autres Belges, tels que Bernard Hyckaert et Guillaume Garnier; ce sont encore nos compatriotes qui formaient la chapelle de Léon d'Este et celle de la cour de Ferrare; à Milan, la chapelle de Jean Galeazzo Sforza était dirigée par Gaspar Van Weerbeke, d'Audenarde; la chapelle de Saint-Marc de Venise avait pour chef le Brugeois Adrien de Willaert, le fondateur de l'école vénitienne; à Rome, la chapelle pontificale et celle de Saint-Jean de Latran étaient peuplées de musiciens belges, en France, en Allemagne, leur autorité n'était pas moindre : c'étaient des Belges encore que nous trouvons à la tête des chapelles de Charles VII, de Louis XI, de Charles VIII, de Charles XII et aussi à

celle de la cour des ducs de Bavière. Cependant, quelque puissante que fût l'action exercée sur le développement de l'art musical par nos compatriotes, il est indubitable que l'influence des pays qu'ils habitèrent dut réagir sur eux à un égal degré. On peut attribuer à leur séjour en Italie la clarté, le goût, la symétrie qu'ils surent imprimer à leurs productions et surtout la chaude expansion qui s'y révèle parfois.

Au début, Dufay et les compositeurs de son école se ressentent encore du voisinage immédiat des déchanteurs et des trouvères. La préoccupation mélodique est manifeste chez eux et il reste plus d'une trace d'expression artistique. Au fond, c'est toujours à peu près la même juxtaposition de mélodies naïves. Le progrès que réalisent les premiers contrapuntistes, progrès d'une importance majeure pour l'époque, consiste dans l'épuration de l'harmonie et dans le développement de la construction, qui se dépouillent des procédés enfantins pour entrer enfin dans le domaine d'un art réel. Mais si l'harmonie est correcte, elle est encore maigre et vide; si la nécessité de bien faire sonner les voix a été aperçue, les efforts tentés pour atteindre à ce résultat sont mal secondés par une technique insuffisante. L'art est sorti de l'enfance ; il est arrivé à sa première adolescence; il en a encore toute la fraîcheur, mais aussi toute l'inexpérience.

Avec Okeghem, l'harmonie devient plus riche, la sonorité vocale s'affermit; seulement la mélodie est maintenant subordonnée aux combinaisons de la polyphonie, qui devient dès lors le but de l'art. C'est une musique déjà remarquablement faite au point de vue de la technique, mais froide, mais sèche, d'où l'émotion artistique est absente.

Malgré la division traditionnelle en deux époques seulement, Josquin De Prés marque certainement une période nouvelle dans l'histoire des développements de l'art; il nous offre en outre la première apparition d'un artiste de génie. Avec lui reparaissent dans l'œuvre d'art le charme, la grâce, la naïveté, l'émotion ; et l'habileté technique, qui est très-grande, n'étouffe point ces précieuses qualités. L'influence de Josquin De Prés se continue jusqu'à Roland Lassus et n'est pas effacée même alors par celle de l'illustre compositeur montois. Lassus, qui fut peut-être le plus grand génie du moyen âge musical, n'a pourtant pas exercé sur l'art italien une action aussi grande que ses prédécesseurs, malgré la renommée incomparable dont il jouit de son temps. C'est qu'il avait pour contemporain

Palestrina, son émule et son rival, Palestrina qui résume en quelque sorte en lui tous les efforts accomplis, toutes les connaissances acquises et dont l'influence absorbe et efface toutes les autres. Avec le grand maître romain, le contre-point a atteint son apogée. Avant même que se prononce son déclin, une révolution considérable dans l'histoire de l'art se produit subitement : la musique est entraînée dans le mouvement irrésistible de la renaissance.

Aux combinaisons de plus en plus compliquées de la polyphonie du moyen âge, succèdent, presque sans transition, les formes archaïques de la monodie vocale. Les Florentins, en cherchant à retrouver le drame antique, celui d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, inventent l'opéra moderne et font surgir tout à coup les premiers rudiments de l'art actuel. Mais la polyphonie introduite dans la musique ne pouvait plus en être chassée. Bientôt elle y reparaît; seulement elle est toute transformée. Ce n'est plus l'ancien entrelacement de dessins d'égale importance : une voix s'y élève maintenant qui domine toutes les autres et que celles-ci se bornent à accompagner plus ou moins discrètement; et ce que chante cette voix n'est autre chose que la mélodie monodique, même lorsqu'elle est réalisée par le chœur. L'art gothique des contrapuntistes est bien mort et rien désormais ne le ressuscitera.

La Belgique ne prit aucune part à ce mouvement, et c'est tout au plus si, de loin en loin, se découvre encore le nom de quelque musicien belge distingué, perdu au milieu de la foule des maîtres étrangers. A partir de la renaissance, le style vocal se développe en Italie, le style instrumental en Allemagne, dans leurs éléments essentiels, tels qu'ils existent encore aujourd'hui; mais notre malheureux pays n'apporte à ce concert universel que quelques sons isolés, sans importance comme sans action effective. La puissance créatrice n'était pourtant qu'assoupie chez nous, car ce fut un Belge encore, ce fut Grétry, qui, au XVIII[e] siècle, importa en France l'art gracieux, élégant et expressif des Italiens et qui fut le créateur de l'opéra comique français au moment même où Gluck introduisit son immortelle réforme dans l'opéra sérieux.

LES CONTRAPUNTISTES BELGES. — *Époque de Dufay.* — Les dernières traces de l'*organum* ont disparu. Il n'y a plus de suites de quintes ; les dissonances sont déjà employées comme notes de passage sur la partie faible des temps, ainsi que nous le faisons de nos jours. Pour la première fois apparaît, bien que timidement encore, la dissonance par prolongation, préparée et résolue. Dufay, le premier, fait usage de la chanson de l'*omme armé*, comme thème fondamental des compositions

religieuses. Cette chanson, d'autres encore, ainsi que des morceaux de plain-chant, ne sont ici qu'une sorte de canevas qui disparaît presque entièrement sous les broderies dont il est recouvert. Tous les contrapuntistes ont procédé de la même manière; chez eux il y a toujours un thème très-simple, choisi d'abord (l'ancien *cantus prius factus*), qu'ils ont dépouillé de son rhythme, qu'ils noient ensuite sous des flots d'ornements enchevêtrés, tous d'égale importance.

Guillaume Dufay, qu'Ambros appelle, l'*étoile du matin de l'école belge*, est né dans le Hainaut, à Chimay très-probablement (1350 ou 1355); il fut attaché à la chapelle pontificale (1380) et plus tard nommé à la prébende de Saint-Donat, à Bruges (1439). Égide (ou Gilles?) Binchois, né à Binche, fut maître de chapelle du duc de Bourgogne, Philippe le Bon; l'année de sa mort doit être placée entre 1452 et 1464. Antoine Busnois, l'un des musiciens les plus remarquables du XV[e] siècle, était chef des musiciens de la chapelle de Charles le Téméraire (1475); on est certain qu'il fut élevé en Belgique. Jean Regis ou De Roi (de Coninck) vivait vers le milieu du XV[e] siècle. Ayne (Hayne ou Heyne), dont le véritable nom était Henri van Ghizeghem, était attaché à la chapelle de Charles le Téméraire. Jean Ghiselain (ou Ghiselin), né dans le Hainaut, a dû avoir beaucoup de notoriété, car Petrucci de Fossombrone a publié de lui cinq messes (1505) et quatre motets (1503). Firmin Caron, cité par Tinctoris, et très-célèbre à son époque, a dû naître vers 1420. Vincent Fauques appartient déjà à une nouvelle génération d'artistes; ses compositions datent de 1447 à 1455; sa manière, encore plus naïve et plus douce que celle de Dufay, contraste complétement avec celle des rudes maîtres de la deuxième école.

Époque d'Okeghem. — Jean Okeghem eut pour élèves la plupart des compositeurs de son temps. Harmoniste de premier ordre, il possède une réelle supériorité dans l'art de faire chanter les voix avec élégance. Ce qui caractérise le mieux ses compositions et celles de ses nombreux imitateurs, c'est la mâle fermeté du style, lequel a définitivement abandonné la grâce efféminée de l'école de Dufay; c'est encore et surtout une habileté technique beaucoup plus développée. Son influence directe, d'abord très-grande, fut bientôt remplacée par celle de Josquin De Prés. Le lieu de sa naissance n'est pas bien déterminé : on hésite entre Bavay, Termonde et Damme (vers 1430). Il fut successivement maître de chapelle des rois de France Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Après être revenu en Belgique (1484), il est allé mourir à Tours (1513).

Jacques Barbireau, précepteur des enfants de chœur de Notre-Dame, à Anvers (1448), fut le maître de beaucoup de musiciens devenus célèbres. Jean Pulloys (Kie ou Kieken) a été premier maître de chapelle du duc de Bourgogne (1463); il est mort en 1478. Pierre (Pierchon) De Larue, élève d'Okeghem, a été attaché aux chapelles de Marie de Bourgogne (1477), de Philippe le Beau et à celle des Pays-Bas (1502); il était le musicien favori de Marguerite d'Autriche. Antoine Brumel (ou Bromel), autre élève d'Okeghem, était en Italie dès les premières années du XVI[e] siècle. Deux autres élèves d'Okeghem, très-célèbres, furent Louis (Loyset) Compère, chanoine de la cathédrale de Saint-Quentin et Guillaume Crespel, dont on a une déploration sur la mort d'Okeghem.

Époque de Josquin De Prés. — Josquin (Jossekin, le Petit Josse) De Prés (ou Després), le plus populaire de tous les compositeurs belges de cette époque, et le plus estimé en Italie et en Espagne, est né dans le Hainaut (à Condé, 1455?),

et fut attaché à la chapelle pontificale sous Sixte IV (1471 à 1484), puis à la cour de Laurent le Magnifique (entre 1484 et 1490), peut-être, dans l'entretemps, à celle d'Hercule Ier d'Este, duc de Ferrare; ensuite à la chapelle du roi de France, Louis XII (entre 1498-1515), et mourut en 1521. Élève d'Okeghem, il a donné la plus puissante impulsion aux progrès du contre-point et a ouvert à ses contemporains la voie qui conduit vers un art d'expression. Kiesewetter le range parmi les plus grands génies que compte la musique dans tous les temps; selon Ambros, on remarque chez lui, beaucoup plus que chez Palestrina, l'action de « la violente flamme du génie; » pour Jean Otto, il y a en Josquin De Prés « quelque chose de divin et d'inimitable. » Il est certain que, malgré la dure contrainte qu'imposait au compositeur le style de l'époque, les œuvres de notre illustre compatriote portent souvent l'empreinte d'une profonde émotion artistique et que son style, élégant et facile, a des tours d'une nouveauté frappante.

Parmi ses contemporains, que l'éclat de sa renommée relègue au second rang, étaient : Alexandre Agricola (probablement Ackerman) (1466 † 1526 ou 1527), qui fut au service de Philippe, archiduc d'Autriche, peut-être de Ferdinand d'Aragon, puis de Charles-Quint; Jean Verbonnet; Gaspar (ou Gaspard) van Weerbeke, né à Audenarde (1440), maître de chant du duc de Milan; Mathieu Pipelare, de Louvain; Jacques Godebrie (Jacotin), né en Flandre (1444-1450 ?), maître de chapelle de Notre-Dame, à Anvers; Antoine Van den Wyngaert, né à Anvers, chapelain-chantre de la cathédrale, à Anvers († 1499); Jean Japart, qui vécut en Italie au XVe siècle; Gilles Renigot, de Mons (?); Pierken Therache, qui fut attaché à la chapelle du roi de France Louis XII; enfin Jean Lupi, organiste à Sainte-Gertrude, à Nivelles.

Les successeurs de Josquin De Prés. — L'école de Josquin De Prés se développe durant la première moitié du XVIe siècle, c'est-à-dire jusqu'à Roland de Lattre. Les procédés de Josquin sont imités, perfectionnés même; c'est une période, non de création, mais d'extrême activité. On compte un nombre considérable de compositeurs en Belgique. Ceux qui eurent le plus de notoriété furent : Jean Richafort (ou Richefort), élève de Josquin De Prés, maître de chapelle de Saint-Gilles, à Bruges (1543); Philippe Verdelot, déjà célèbre en Italie en 1526; Hubert Naich, qui fut membre de l'académie *degli amici*, à Rome; Jories (Hieronymus) Vinders; Mathias Herman (ou Herman Mathias), maître de chapelle de la cathédrale de Milan (1551), puis de l'électeur Maurice de Saxe, enfin organiste à Florence (1589); Jean Courtois, maître de chapelle à la cathédrale de Cambrai (1540); Antoine Barbe (ou Barbé), maître de musique de la maîtrise de Notre-Dame, à Anvers (1527); Benedict Ducis; Corneille Canis (de Hondt), d'abord attaché à la chapelle de Notre-Dame, à Anvers, puis à celle de Charles V, à Madrid, enfin (1549) maître de chapelle de la chapelle néerlandaise de l'empereur; Créquillon (Crecquillon), successeur de Canis à la chapelle de Madrid; Nicolas Payen, de Soignies, à son tour successeur de Créquillon (1558); Gérard, de Turnhout, maître de chapelle à la cathédrale d'Anvers (1563), puis à celle de Philippe II, roi d'Espagne; Jean, de Turnhout, maître de chapelle d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas, puis maître de chapelle de Philippe II (1586); Jean (Jans) Hollander, d'abord maître de chapelle de Sainte-Walburge, à Audenarde, puis attaché à la chapelle de Ferdinand Ier et à celle de Maximilien II; Josquin Baston, qui vivait en 1556; Petit-Jean Delatre, maître de chapelle de l'évêque de Liége (1555); André Pévernage, de Cour-

trai (1543 † 1591), directeur de la maîtrise de la collégiale de Courtrai ; Jacques de Kerle, d'Ypres, attaché à la chapelle de Rodolphe II, puis maître de chapelle de Saint-Martin, à Ypres (1565) ; Georges de la Hèle, né dans le Hainaut (vers 1545), maître des enfants de chœur à la cathédrale de Tournai, ensuite attaché durant vingt années à la chapelle royale de Madrid.

A côté de ces compositeurs de deuxième et troisième ordre, s'élevèrent cependant quelques musiciens d'un mérite supérieur, parmi lesquels se font remarquer, par leur manière individuelle, Nicolas Gombert, Jacques Clément et Adrien de Willaert. Nicolas Gombert, élève de Josquin De Prés, est né à Bruges. Il fut attaché à la chapelle royale de Madrid, d'abord en qualité de maître des enfants de chœur, puis comme maître de chapelle (?). Son habileté dans l'art de manier les combinaisons polyphoniques tient du prodige ; il fut, en outre, après Roland de Lattre, l'un des compositeurs les plus féconds du moyen âge. M. F. Fétis voit en lui le précurseur de Palestrina. Jacques Clément (Clemens non papa), se rapproche cependant davantage de Palestrina par la pureté extrême de ses formes mélodiques. Après avoir été premier maître de chapelle de Charles V, il fut attaché à la chapelle impériale de Vienne. La date de sa mort doit être placée entre 1542 et 1557. Adrien Willaert, surtout, présente dans ses œuvres un type tout particulier qui le sépare en quelque sorte de l'école néerlandaise. Contrairement à cette école, sa manière d'écrire est très-large. La plupart de ses compositions sont à plusieurs chœurs, chantant de courtes périodes, presque en accord plaqués, et se répondant les uns aux autres. Il n'est pas impossible que l'usage de placer plusieurs chœurs à des endroits distants les uns des autres, ait existé à Saint-Marc de Venise, antérieurement à Willaert. Mais on n'a pas de trace, avant lui, d'œuvres musicales appropriées à une semblable disposition de locaux. L'école de Venise, dont Willaert est le fondateur, est surtout caractérisée par ce genre de compositions. Né à Bruges en 1490 (à Roulers, d'après M. de Coussemaker), il fut d'abord au service de Louis II, roi de Hongrie et de Bohême, en qualité de maître de chapelle, jusqu'au moment où il devint maître de chapelle de Saint-Marc, à Venise (1526). Willaert est mort en 1562. Il avait formé de nombreux élèves, parmi lesquels plusieurs, tels que Hubert Waelrant, Cyprien Van Rore, François della Viola et Zarlino, furent justement célèbres.

Roland de Lattre. — Un an avant la mort de Josquin De Prés, naquit à Mons l'homme illustre qui a excité à un si haut point l'admiration de son temps. Les biographes n'ont point manqué à ce *prince des musiciens*, à ce *Lassus, lassum qui recreat orbem*, que tous les poëtes de son temps ont chanté, que Ronsard a proclamé un être *plus que divin*, que les souverains ont traité presque comme leur égal. Jamais un musicien n'a été honoré autant que Roland de Lattre : Sébastien Bauer écrit que si Orphée a su déplacer des rochers, Lassus attire à lui Orphée lui-même ; Philippe Bosquier le cite dans ses sermons ; Prosque voit en lui un esprit universel, le Dante et le Michel-Ange de la musique ; le prince Albert de Bavière écrit son panégyrique ; l'empereur Maximilien lui octroie des lettres de noblesse ; le pape Grégoire XII le nomme chevalier de l'Éperon d'or ; le roi de France lui décerne la croix de Malte ; Guillaume le Preux, de Bavière, lui donne un domaine rural ; enfin, le monde entier célèbre sa gloire et pousse l'enthousiasme jusqu'à l'idolâtrie. N'a-t-on pas affirmé que, seuls, ses psaumes de la pénitence parvenaient à calmer Charles IX ? N'attribuait-on pas à son motet *Gustate et*

videte le pouvoir d'attirer la pluie? Toutes les extravagances que la haute antiquité païenne a inventées pour honorer ses héros ont été renouvelées au sujet de notre compatriote. C'était certes un génie d'une rare fécondité : on connaît de lui plus de deux mille quatre cents pièces. Contrapuntiste d'une immense habileté, il possédait à un degré éminent le don mélodique; malgré l'aride rhétorique du genre en usage à son époque, il savait donner du charme à ses productions, et souvent ses chansons ont de la naïveté et de la grâce. A cet égard, il n'a point été dépassé par Palestrina, bien que le maître italien réussît à porter plus haut encore la perfection plastique de la forme.

Avec Roland de Lattre, l'art belge achève et termine son évolution; avec lui, cet art disparaît en quelque sorte de la scène du monde artistique, qu'envahit le flot montant de l'art italien. L'école des contrapuntistes belges vécut pourtant quelque temps encore sur le sol de la patrie; ce sont les dernières lueurs de l'éblouissant foyer allumé au moyen âge, qui peu à peu s'éteignent, s'effacent, ne laissant après elles que l'obscurité d'une nuit profonde.

Dans cette nuit, un seul nom brille encore d'un certain éclat; celui d'un concitoyen de Roland : Philippe de Mons ou de Monte (Van Bergen?), le dernier des grands compositeurs belges. Il naquit à Mons (1522), et fut au service de Maximilien Ier, puis de Rodolphe II. Son style, qui a gardé une certaine simplicité, accuse cependant déjà des tendances nouvelles.

Quelques élèves de Lassus et de Philippe de Mons peuvent également être cités comme ayant conservé, en partie, les bonnes traditions de l'école belge. Ce sont : Rodolphe de Lassus, second fils de Roland, maître de chapelle du duc de Bavière, Ferdinand de Lassus, petit-fils de Roland, maître de chapelle de l'électeur Maximilien, et Jean de Macque, élève de Philippe de Mons, maître de chapelle du vice-roi de Naples. Parmi les compositeurs plus ou moins médiocres, derniers descendants des contrapuntistes belges, bornons-nous à citer Jacques Arcadelt, Martin Peu d'Argent, Gilles Bracquet, Jean Bonmarché, Jacques Bruneau, Laurent Devos, Philippe-Marie Rogier, Jean Dequesnes, François Sale, Louis Brooman, Léonard Nervius, Gery de Ghersem, Renaud del Melle (de Melle), Florent Canalis (Pype ou Buys), François Tiburce, Robert de Flandre, et enfin Cornélius Verdonck.

Théoriciens belges du moyen âge. — Quelques théoriciens égalèrent presque nos compositeurs en talent et en renommée. J'ai mentionné Hucbald. Une action directe et féconde fut exercée sur l'art du moyen âge par Tinctoris, l'illustre fondateur de la première école de musique établie en Italie, et certainement l'un des plus remarquables théoriciens de la musique.

Doué d'un profond esprit d'observation et d'analyse, Jean Tinctoris (Tinctor) sut tirer de l'œuvre d'art, telle qu'elle existait à son époque, les principes didactiques que les maîtres y avaient renfermés d'une manière inconsciente; mieux que personne, il sut aussi énoncer ces principes en préceptes clairs et concis, et les grouper logiquement, de façon à en former un corps de doctrine. Il a écrit, sur toutes les parties de la musique, des traités spéciaux. Ambros qualifie ses ouvrages de *pandectes de la musique*. Tinctoris est, en réalité, le législateur du contrepoint. Né à Nivelles (1434 ou 1435?), il fut appelé, en 1480, à la direction de la chapelle royale de Naples.

Les autres théoriciens belges du moyen âge sont : Jean Ciconia, Guillaume Guar-

nerius (Garnier), Bernard Hijkaert (Ycart ou Hycart?), André Haep. Ils ont peu d'importance.

LES COMPOSITEURS BELGES DEPUIS LA RENAISSANCE JUSQU'EN 1830. — Les musiciens belge de cette longue période se rattachent directement à l'une des grandes écoles d'Italie, d'Allemagne et plus tard de France; encore n'occupent-ils dans ces écoles qu'un rang relativement obscur. Ce sont des individualités éparses, d'ordre secondaire, que ne relie aucun principe commun:

En voici la liste à peu près complète : Guillaume Dillen, maître de chapelle à la cathédrale de Parme, puis à Venise (1622); Guillaume Messaus, maître de chant de Sainte-Walburge, à Anvers (1635); Jean Dromal, chantre de l'église Sainte-Croix, à Liége; Charles Hackart, de Huy; Pierre Hurtado, maître de chant de Saint-Bavon, à Gand; Henri Dumont, né près de Liége (1610 † 1684), maître de chapelle de Louis XIV; Laurent Pietkin, de Liége (1612 † 1696), directeur de musique à la cathédrale de cette ville; Joseph-Hector Fiocco, de Bruxelles (vers 1690), vice-maître de la chapelle de la cour, en cette ville (1729); Étienne de Milt (ou Van Milt), maître de chant de Sainte-Walburge, à Audenarde (1699); Charles-Félix de Hollande, né dans le Hainaut; Jean-Baptiste Lœillet, de Gand, mort à Londres (1728) a joui d'une sérieuse renommée, que justifient ses œuvres instrumentales, réellement remarquables; Hilaire Verloye (Alarius), de Gand (1684 † 1734); Henri-Guillaume Hamal, de Liége (1685 † 1752); Jean-Noël Hamal, de Liége (1709 † 1778), auteur de quatre opéras en patois liégeois; Henri-Jacques de Croes, de Bruxelles († 1786), maître de musique à la chapelle royale de Charles de Lorraine; Charles-Joseph Van Helmont, de Bruxelles (1715 † 1790), maître de chapelle de Sainte-Gudule; Guillaume Kennis, de Lierre (vers 1720 † 1789), maître de chapelle de Saint-Pierre, à Louvain, compositeur de vrai mérite et un des plus célèbres violonistes de son temps; G.-J.-J. Kennis, son fils, né à Louvain (1768 † 1845); Mathieu Van den Gheyn, de Tirlemont (1721 † 1785); Chantrain, de Liége († 1793); Pierre Van Maldere, de Bruxelles (1724); Léonard Boutmy, de Bruxelles (1725), organiste de la cour de Joseph I[er]; Jean-Englebert Pauwels, de Bruxelles (1768 † 1804); Pierre Verheyen, de Gand (1750 † 1819); Amand Vanderhaegen, d'Anvers (1753 † 1822); Thomas Thollé, de Liége (vers 1760 † 1823); Othon Van den Broeck, d'Ypres (1759 † 1832).

Deux noms, ceux de Grétry et de Gossec, ne peuvent être confondus avec les autres aujourd'hui plus ou moins oubliés. Cependant, il faut bien l'avouer, ce n'est que par leur naissance que ces deux grands artistes nous appartiennent : la mélodique Italie a formé le talent de Grétry, et Gossec ne doit le sien qu'à la France. L'un et l'autre, ils eurent, sur le développement de l'art français, une influence qui n'a guère été égalée.

Grétry (né à Liége, le 11 février 1741, mort à Montmorency, à l'ermitage de J.-J. Rousseau, le 24 septembre 1813) partage avec

Gluck la gloire d'avoir créé l'opéra français moderne. Ses œuvres sont d'impérissables modèles de grâce, de finesse, d'expression vraie et sincère, de mélodie naturelle et piquante, de déclamation lyrique et de profonde connaissance de l'effet scénique. Il occupe dans l'opéra de genre un rang tout aussi élevé que Gluck dans le drame lyrique.

Gossec (né à Vergnies, dans le Hainaut, le 17 janvier 1733, mort à Passy, le 19 février 1829) ne jouit pas d'une renommée aussi étendue. Compositeur de second ordre seulement, ce n'est point sur la production artistique que son action se fit sentir. Cependant ses titres de gloire ne sont pas moins solides : c'est à lui que la France doit la création du conservatoire de musique de Paris. A une époque où les études musicales étaient très-faibles en France, Gossec avait fondé (1784) et dirigé l'*École royale de chant* qui fut l'origine du Conservatoire. Aussi, lors de l'organisation de cet établissement (1795), organisation à laquelle il coopéra de la manière la plus active, il fut nommé inspecteur du Conservatoire, fonction qu'il partagea avec Grétry. Par la fondation du *Concert des amateurs* (1770), Gossec avait pour ainsi dire révélé à la France les œuvres symphoniques de l'école allemande, et y avait inauguré les exécutions pour orchestre seul. Le *Concert des amateurs* fut ainsi le germe de la célèbre *Société des concerts du Conservatoire*. Il est remarquable que, lorsque fut créé l'Institut de France, sur les trois musiciens appelés à en faire partie, il y eut deux Belges : Grétry et Gossec.

La musique en Belgique depuis 1830. Les conservatoires et les écoles de musique. — Les hommes d'État auxquels la Belgique doit le rapide affermissement de sa naissante nationalité, ne pouvant faire surgir, du jour au lendemain, des savants et des artistes, songérent à doter du moins notre pays d'institutions capables d'en produire. C'est ainsi que l'école de musique de Bruxelles se transforma, reçut une extension considérable et devint le Conservatoire royal (1832), à la direction duquel fut appelé l'un des plus célèbres musiciens belges des temps modernes, Fétis (né à Mons, le 25 mars 1784, mort à Bruxelles, le 26 mars 1871).

L'action exercée chez nous par Fétis sur les destinées de la musique fut très-grande, principalement au début. Il n'y avait guère à réformer : tout était à créer. Cependant vingt années s'étaient à peine écoulées, que déjà le conservatoire de Bruxelles avait pris rang à côté des meilleures écoles de musique de l'Allemagne et de l'Italie.

Peu à peu, le goût des sérieuses études musicales se répandit dans le pays; plusieurs générations de musiciens vinrent se former au Conservatoire, peuplèrent nos orchestres, disputèrent aux artistes français le domaine exclusif de l'opéra, ou s'en furent, comme autrefois, à l'étranger, se faire des positions lucratives.

Après le décès de Fétis, M. F.-A. Gevaert, qui suivait à Paris une brillante carrière, se décida à accepter la direction du conservatoire de Bruxelles, dont il a fait, en peu d'années, la première institution musicale de l'Europe.

A côté du conservatoire de Bruxelles, s'étaient également développés ceux de Liége et de Gand. Le premier existait déjà sous le gouvernement hollandais; il avait été fondé en 1827, et un musicien français de talent, M. Daussoigne-Méhul, avait été placé à sa tête. M. Étienne Soubre, qui lui succéda, en 1862, imprima aux études une impulsion très-artistique, impulsion que lui continue le directeur actuel M. Théodore Radoux. Le conservatoire de Gand, fondé en 1833, eut pour directeur jusqu'en 1851, M. Mengal, musicien instruit et distingué. A la mort de M. Mengal, il n'y eut plus de directeur en titre. Les fonctions d'inspecteur furent successivement remplies par M. Van den Hecke de Lembeke et par M. de Burbure de Wezembeek. Sous l'administration de M. de Burbure, le conservatoire de Gand prit, peu à peu, un essor plus étendu, et, vers la fin de l'année 1871, la direction de cette institution a été confiée à M. Adolphe Samuel.

La Belgique possède encore, indépendamment des conservatoires, un nombre assez considérable d'*écoles de musique*. La plus importante est, sans conteste, celle d'Anvers, tant à cause de son siége dans une ville qui a la légitime ambition d'être une métropole artistique, que grâce à son directeur, M. P. Benoît.

Les autres écoles sont : l'école de musique de Bruges, dirigée par M. Van Gheluwe; l'académie de musique de Mons, dirigée par M. Huberti; la section de musique de l'académie des beaux-arts de Louvain, dirigée par M. Is. Deswert; l'académie de musique de Tournai, dirigée par M. Leenders; l'école de musique de Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek, dirigée par M. Warnots; l'école de musique d'Arlon; l'école de musique d'Audenarde; l'académie de musique de Courtrai, dirigée par M. Van Eeckhout; l'école de musique de Furnes; l'académie de musique de Malines, dirigée par M. Van Hoey; l'école de musique d'Ostende; l'école de musique de Tirlemont, dirigée par M. Moyssart; l'école

de musique de Verviers, dirigée par M. Kéfer; l'école de chant d'ensemble de Bruxelles, dirigée par M. Bouillon; l'école de musique d'Ath, etc., etc.

Dès l'année 1841, le gouvernement belge, imitant en partie ce qui existait depuis longtemps en France, avait institué de grands concours biennaux de composition musicale. Depuis, l'institution n'a cessé de fonctionner sans modifications importantes. Le lauréat couronné jouit durant quatre années d'une pension annuelle, qui fut d'abord de 2,500 francs, mais qui a été portée à 3,500 francs; il a l'obligation de visiter, trois années durant, l'Allemagne, la France et l'Italie. Malgré quelques défectuosités d'organisation, auxquelles il serait facile de remédier, l'institution a donné des résultats remarquables. La plupart des compositeurs belges qui occupent aujourd'hui quelque position importante dans l'art se sont distingués dans nos grands concours.

Une liste complète de tous les lauréats, depuis la fondation jusqu'au moment actuel, ne sera pas sans intérêt :

1841 : Soubre (1er prix), Meynne (2e prix), Ad. Fétis et Ledent (mentions honorables); — 1843 : (pas de 1er prix), Ledent (2e prix), Batta et Soetaert (mentions honorables); — 1845 : Samuel (1er prix), Terry et Batta (2e prix); — 1847 : Gevaert (1er prix), Lemmens (2e prix; — 1849 : Stadtfeld (1er prix), Lassen (2e prix); — 1851 : Lassen (1er prix), Rongé (2e prix); — 1853 : (pas de 1er prix), P. Demol (2e prix); — 1855 : P. Demol (1er prix), Benoît (mention honorable); — 1857 : Benoît (1er prix), Conrardy (2e prix); — 1859 : Radoux (1er prix), Vandervelpen et Wantzel (mentions honorables); — 1861 : (pas de 1er prix), J. Dupont et Vandervelpen (2e prix), Van Hoye (mention honorable); — 1863 : J. Dupont (1er prix), Huberti (2e prix), Van Gheluwe (mention honorable); — 1865 : Huberti (1er prix), Vanden Eede et Van Hoye (2e prix), Haes et Rufer (mentions honorables); — 1867 : Waelput (1er prix), Van Gheluwe et Haes (2e prix); — 1869 : Vanden Eeden (1er prix), Mathieu et Pardon (2e prix), G. De Mol (mention honorable); — 1871 : G. De Mol (1er prix), Mathieu (rappel du 2e prix), Tilman et Blaes (mentions honorables); — 1873 : Servais (1er prix), Van Duyse (2e prix), J. De Vos (mention honorable).

Si, par l'institution des grands concours de composition, la Belgique a imité la France, c'est de l'Allemagne que lui est venu l'exemple des grandes fêtes musicales périodiques. Là, depuis plus d'un demi-siècle, ces solennités artistiques sont entrées dans les mœurs. Nous ne sommes pas encore aussi loin, et, jusqu'à ce jour, ce sont en quelque sorte des essais isolés qui ont été faits dans notre pays. Les premières tentatives ne furent en réalité que de grands concerts, qui eurent lieu à Bruxelles, sous la direction de Fétis, à Namur

sous celle de Hanssens. C'est au cercle artistique d'Anvers qu'appartient l'honneur d'avoir organisé le premier festival véritable en Belgique (1861); cette fête eut pour directeur M. Callaerts. Vient ensuite le festival organisé par la société lyrique de Bruxelles (1864) et dirigé par MM. Hanssens et Fischer.

Il y avait cependant loin encore de ces essais à une institution permanente; on avait espéré y parvenir par une fédération des sociétés chorales. Des commissions, nommées par le gouvernement pour étudier cette question n'ayant pu réussir à présenter quelque projet d'une réalisation pratique, l'État se décida à prendre une action plus directe dans l'organisation des festivals; ainsi, eut lieu à Bruxelles, à la gare du Midi, la première fête musicale annuelle (1869) comprenant cette fois les trois journées traditionnelles. Mais un nouveau temps d'arrêt surgit, tant à cause de la guerre de 1870, que par l'insuffisance d'esprit d'entreprise. Toutefois, au moment même où j'écris ces lignes, la *société royale des chœurs* de Gand organise, sous les auspices du gouvernement le deuxième festival annuel que dirigera M. Ed. Devos, tandis que la société de musique d'Anvers se prépare déjà à célébrer, sous la direction de M. P. Benoît, la troisième fête, celle de 1876, dont l'organisation lui est officiellement confiée.

La Belgique possède, outre ses institutions publiques, un nombre très-considérable de sociétés musicales. Nul pays n'égale le nôtre sur ce point, eu égard à l'étendue du territoire et à la population. *Les Tablettes du musicien*, publiées en 1873 par la maison Schott, de Bruxelles, qui donnent un relevé fort incomplet de ces sociétés, en comptent cependant jusqu'à 263. Le nombre doit en être beaucoup plus élevé : nous n'y trouvons pas la plupart des sociétés chorales ouvrières de Bruxelles, lesquelles fournirent pourtant un contingent de 2,500 chanteurs, lors des fêtes qui eurent lieu, en 1859, pour l'inauguration de la colonne du Congrès.

C'est presque exclusivement la musique chorale pour voix d'homme, celle d'harmonie et de fanfares qui sont cultivées dans ces sociétés. Cependant la musique symphonique commence à être aussi en honneur chez nos amateurs, et nous comptons aujourd'hui dans le pays 17 sociétés de symphonie qui se trouvent à Bruxelles, à Anvers, à Bruges, à Namur, à Tournai, à Louvain, à Audenarde, à Ypres, à Saint-Nicolas, à Verviers, à Turnhout, à Braine-le-Comte, à Herve, à Saint-Trond et à Wavre. Les sociétés de chœur *mixte*, étudiant et exécutant la grande musique chorale, sont encore chez

nous en nombre très-limité; il n'y en a que trois : à Bruxelles, la *société de musique*, fondée en 1869, à la suite du festival; à Anvers, la *section de musique du cercle artistique*, fondée en 1858, et la *société de musique*, dont la création date de 1867.

Il me resterait à parler ici des nombreux musiciens belges qui se sont distingués dans toutes les branches de l'art et dont quelques-uns ont acquis une renommée universelle. Je ne puis que les citer dans l'ordre chronologique, en me bornant même à ceux qui, depuis 1830, ont joui d'une notoriété incontestable :

Compositeurs. — Van Campenhout (1780 † 1848); F.-J. Fétis (1784 † 1871); Mengal (1784 † 1851); A.-P. de Peellaert; Ch.-L. Hanssens (1802 † 1871); Grisar (1808 † 1869); Buscop; L. de Burbure; Étienne Soubre (1813 † 1871); C.-A. Franck; Ch. Miry; F.-A. Gevaert; L. Jouret; Ed. Lassen; P. Benoît; Th. Radoux.

Musicologues. — F.-J. Fétis; Gevaert; Éd. Fétis; F.-C. Durutte; L. de Burbure; Terry; J. Vivier; X. Van Elewyck; Ed. Van den Straeten, Mahillon.

Instrumentistes. — Servais (1807 † 1866); Ad. Haumann; L. Massart; J. Blaes; J. Artot; F. Prume (1816 † 1849); A. Batta; H. Léonard; H. Vieuxtemps; Lemmens; A. Dupont; Jehin-Prume; Deswert; Colyns; Mailly.

Chanteurs. — Masset, Agnesi (Agniez); M[mes] Artot-Padilla, Sass, Cabel et Hamaeckers.

BIBLIOGRAPHIE. — F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e édition; le même, *Résumé philosophique de l'histoire de la musique* (t. I de la 1re édition de la Biographie universelle des musiciens); Ed. de Coussemaker, *Histoire de l'harmonie au moyen âge*; le même, *L'art harmonique aux* XIIe *et* XIIIe *siècles*; Gevaert, *La musique aux* XIIe *et* XIIIe *siècles* (Bulletin de la société des compositeurs de musique 1866-1867); A Dinaux, *Trouvères de la Flandre*; Ed. Fétis, *Les musiciens belges*; Ed. Van den Straeten, *La musique aux Pays-Bas avant le* XIXe *siècle*; Schott frères, *Tablettes du musicien* (1873); F.-J. Fétis, *Découverte de plusieurs manuscrits intéressants pour l'histoire de la musique* (Revue musicale, 1827, t. I); le même, *Mémoire sur les musiciens néerlandais au moyen âge*; Burney, *A general history of music*; Ambros, *Geschichte der Musik*; Forkel, *Algemeine Geschichte der Musik*; Kiesewetter, *Die Verdienste der Niederlander in der Tonkunst*; le même, *Geschichte des Europœisch abendlandische Musik*; Schilling, *Universal Lexicon der Tonkunst*; Harwins, *History of the science and practice of music*; Gevaert, *Histoire et théorie de la musique de l'antiquité*.

APPENDICE.

AIRS POPULAIRES ET NATIONAUX.

Les chants populaires sont l'expression de la vie la plus intime des peuples, de leur caractère natif et tout spontané. Aussi diffèrent-ils essentiellement entre eux, selon les pays et même selon les localités. Les airs flamands n'ont pas du tout la même allure que les *volkslieder* de l'Allemagne centrale et méridionale, et l'esprit des airs wallons ne ressemble pas à celui que l'on remarque dans les airs populaires de la plupart des provinces de la France.

La tradition orale nous a seule conservé le plus grand nombre de ces chants, et les érudits de notre siècle, dérogeant en cela à leurs habitudes, ont été obligés de les recueillir de la bouche du peuple. Il leur a fallu écouter les danseurs de crâmignons, les *liedzangers* flamands débitant leurs légendes devant un tableau dans les foires et les marchés; il leur a fallu pénétrer dans le foyer des populations rurales, au moment, par exemple, de la cueillette du houblon ou pendant quelque fête de famille.

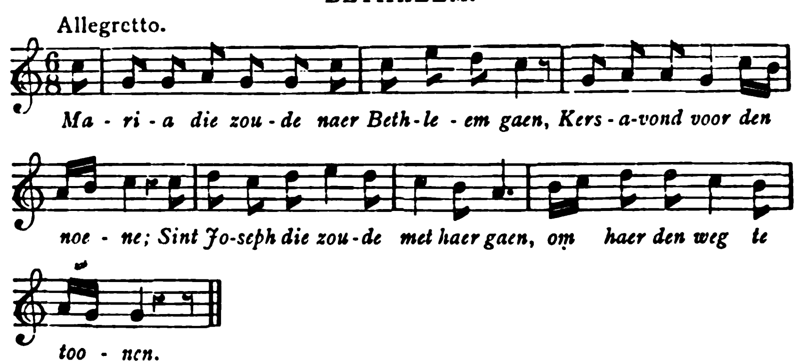
La transcription ne s'est pas faite aisément. « Pour noter ces chansons », dit M. de Coussemaker, « il faut se dépouiller en quelque sorte de son éducation artistique, afin de ne se préoccuper ni de la tonalité, ni du rhythme, ni de la carrure des phrases, ni de toutes ces règles ou habitudes de convention dont les airs populaires s'affranchissent dans beaucoup de cas. »

Parfois le rhythme a des coupes inusitées dans la musique des compositeurs modernes; quant à la tonalité, comme dans toute musique monodique, au lieu de se borner aux deux modes majeur et mineur, elle emploie plus ou moins fréquemment les sept modes diatoniques.

Il importe de remarquer que, dans les airs les plus caractéristiques, la musique et la poésie sont intimement liées : il est probable qu'elles sont le produit d'une même inspiration.

Voici d'abord un des noëls les plus populaires de la Flandre, recueilli par Willems à Courtrai et par M. de Coussemaker à Bailleul. Cet air n'est autre qu'une paraphrase de la mélodie du *Veni Creator*.

BETHLEEM.



Traduction : Marie devait aller à Bethléem le matin de la veille de Noël, saint Joseph devant l'accompagner pour lui indiquer le chemin.

Un cantique, fort ancien aussi et encore très-populaire dans tout le pays entre l'Escaut et la mer, est celui des *Trois Rois*. On y remarque la coupe du distique, propre à d'autres chansons d'une haute antiquité, telles que *Herr Allewyn* ou la chanson de Louis le Germanique (IXe siècle). C'est apparemment sur des airs de ce genre, sans cadence finale, que se chantaient les épopées des peuples primitifs de l'Europe.

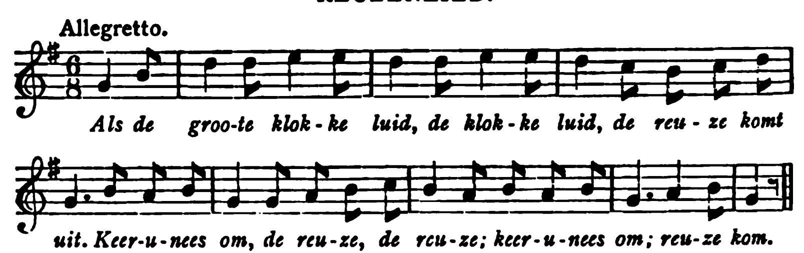
DE DRIJ KONINGEN.



Traduction : Trois rois vinrent, avec une étoile, de loin, d'une terre étrangère.

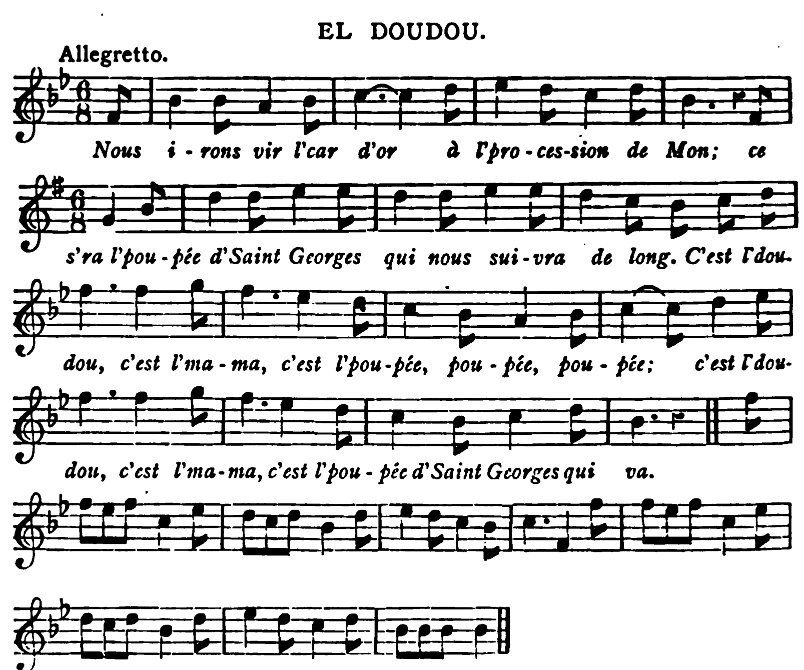
Le *Reuzenlied*, la chanson des géants, est attribuée à une origine scandinave, mais l'air comme l'esprit en ont été altérés; ce n'est plus qu'une ronde, très-connue dans toutes les Flandres et le Brabant, depuis Anvers jusqu'à Dunkerque, et chantée pendant les cavalcades traditionnelles. On reconnaîtra aisément dans cette mélodie l'hymne : *Creator alme siderum*.

REUZENLIED.



Traduction : Quand la grosse cloche sonne, le géant sort. Retourne-toi, géant, géant, retourne-toi, gentil géant.

Il est curieux de rapprocher du *Reuzenlied* le *Doudou* de la procession de Mons. Ce chant est noté sur la marche guerrière des anciennes compagnies militaires de Mons. Les paroles du refrain ont été ajoutées fort tard : on se bornait à danser sur ce refrain.



Traduction : Nous irons voir le char d'or à la procession de Mons; ce sera la poupée (la madone) de saint Georges qui nous suivra de loin. C'est le très-doux Jésus, c'est la mère, c'est la madone de saint Georges qui s'avance.

Nos provinces de langue romane ont dû avoir de ces lais chevaleresques qui ont formé une sorte de littérature particulière au moyen âge. Une chanson namuroise du XVe siècle, dont le *Messager*

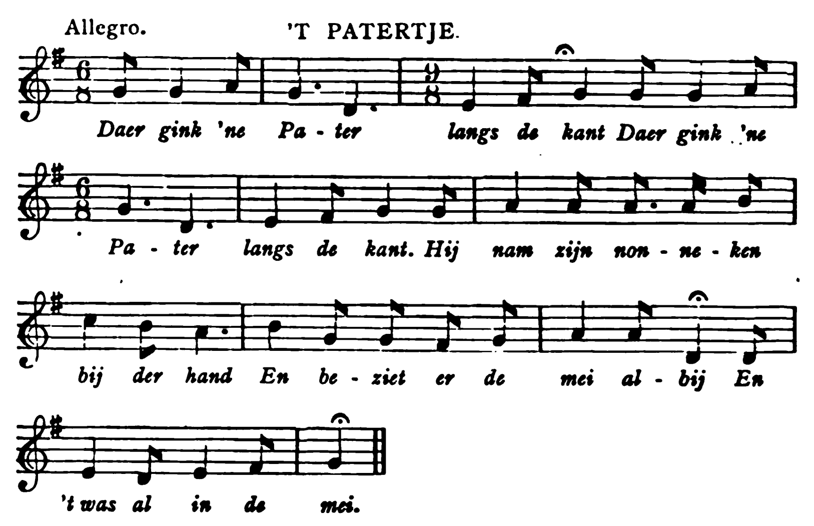
des sciences historiques a donné un fac-simile en 1851, et qui a été traduite en notation moderne par M. de Coussemaker, est un remarquable exemple du genre. Elle a dû avoir été populaire et avoir été recueillie par le docte greffier namurois Taillefer. On en trouvera sans doute la mélodie d'une naïveté et d'une douceur charmantes, et parfaitement appropriée à la poésie.

CHANSON NAMUROISE DU XVe SIÈCLE.

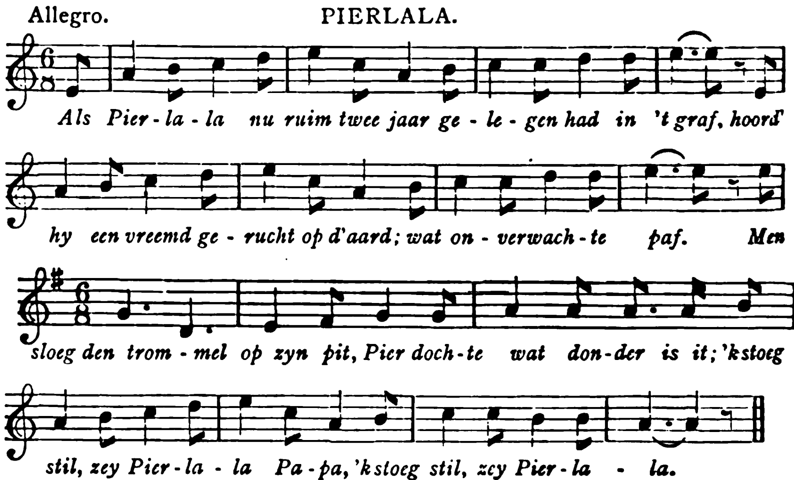


Une catégorie toute spéciale se compose des chansons satiriques

flamandes, dont les plus anciennes remontent au XVIe siècle. Elles ont un singulier cachet de bonhomie narquoise. Voici celle de *'T Patertje*, le petit moine, dont le refrain est ordinairement : « Hei Baesinne, de mey, zoo zey. « Nous la donnons dans la forme où elle se chante dans la Flandre orientale.



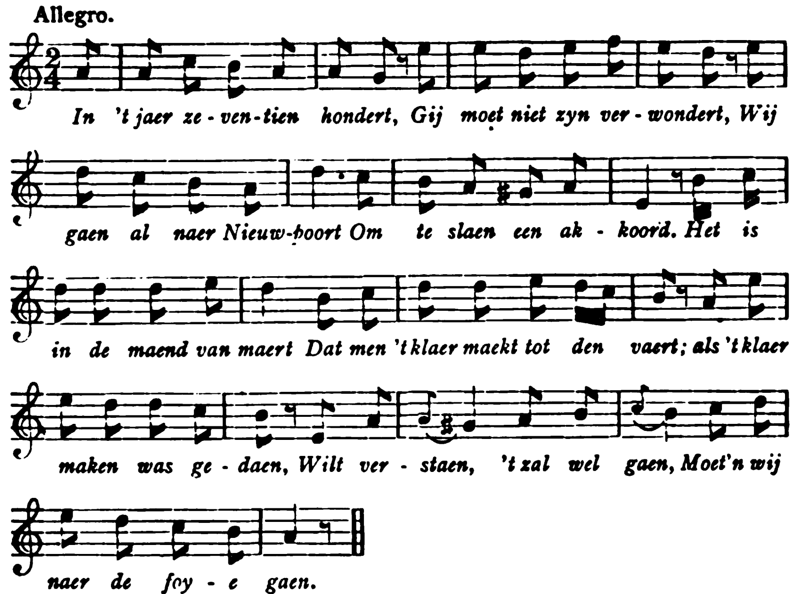
Le *Pierlala*, non moins célèbre et non moins populaire, date de la conquête de Louis XIV, et on y a ajouté quelque chose à chaque événement nouveau, comme le thème le permet aisément. Nous la donnons d'après la version de M. de Coussemaker.



Traduction : Depuis près de deux ans, Pierlala était couché dans le tombeau, quand il entendit sur la terre un bruit étrange. Quel effroyable tonnerre! On battait le tambour sur sa fosse. Quel est ce tonnerre? Tenons-nous coi, dit Pierlala.

Parmi les airs qui se rapportent à des corporations, nous devons citer surtout le chant des pêcheurs de harengs de Nieuport, *Départ pour l'Islande,* dont le caractère rude et le style énergique sont très-remarquables.

REYS NAER ISLAND.

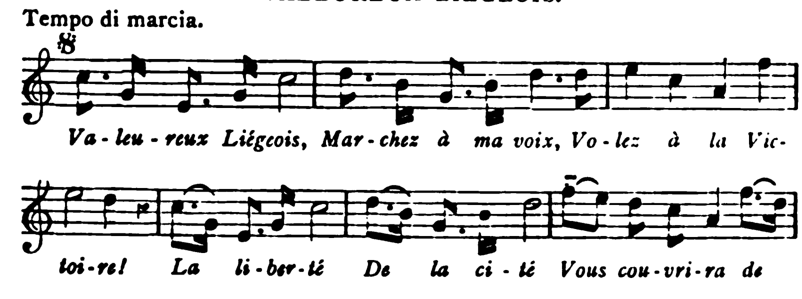


Traduction : En l'an dix-sept cent, n'en soyez pas surpris, nous allons tous à Nieuport pour prendre un engagement. C'est dans le mois de mars qu'on se prépare pour le voyage ; quand tous les préparatifs sont faits, nous faisons bombance, cela va sans dire.

Les temps modernes nous fournissent, en premier lieu, le *chant national liégeois*. Les couplets n'ont pour eux que le sentiment patriotique ; ils datent de 1790 et furent composés par Ramoux, curé de Glons ; mais l'air, qu'on lui attribue aussi, était déjà populaire sous le règne de J. Th. de Bavière (1744-1763) ; c'était une chanson wallonne dont le refrain commençait par ces mots : *Binamé saint Lambiet.*

VALEUREUX LIÉGEOIS.

Tempo di marcia.





Le propre des airs populaires est d'être anonymes. Tous ceux que nous avons cités semblent ainsi le produit de quelque génération spontanée et c'est à peine si l'on peut leur assigner une date approximative. Quelques morceaux de compositeurs connus sont toutefois devenus nationaux dans les temps rapprochés de nous, comme par le fait d'une adoption unanime. L'air de *Lucile*, de Grétry : *Où peut-on être mieux*, est chanté dans les deux langues jusque dans les plus petites localités de notre pays ; un autre air de *Lucile : Chantons deux époux*, s'est transformé en air populaire dans tous les cantons de la Flandre (*Klaes en trouwt u leven niet*). Le *Bia bouquet*, de Nicolas Bosret, le célèbre président de Montcrabeau, est aujourd'hui l'air de Namur; les *Choncq Clotiers*, de M. Adolphe Leray, est l'air de Tournai, comme, antérieurement, la *Brabançonne*, de Jenneval et Van Campenhout, s'était trouvée, presque du jour au lendemain, l'air national des Belges.

BIBLIOGRAPHIE. — Nous devons à M. Gevaert, qui n'a pu se charger lui-même de cet article, les indications et les renseignements qui nous ont guidé. On trouvera tous les airs flamands dans Willems, *Oude Vlaemsche liederen*, et dans de M Coussemaker, *Chants populaires des Flamands de France*. Voir, en outre : Léopold Devillers, *la Procession de Mons* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I, 1858) ; *Chanson namuroise du* XVe *siècle* (Annales de la Société archéologique de Namur, t. VII, 1861-1862); Ulysse Capitaine, *le Chant national liégeois* (Bulletin de l'institut archéologique liégeois, t. II, 1854) ; H. Boscaven, *la Brabançonne* (Revue trimestrielle, t. XXVIII, octobre 1860). M. Léon Jouret a fait un charmant morceau pour piano de l'air populaire athois, *Goliath* (Meynne, éditeur à Bruxelles).

XXXIII

MŒURS ET USAGES,

Par M. EUGÈNE VAN BEMMEL,

Ce dernier chapitre de la *Patria Belgica* ne devait être, dans la pensée qui a présidé au plan de l'ouvrage, qu'une sorte de complétement. Nos collaborateurs ont rendu cette tâche presque surabondante. Les coutumes populaires, les jeux, les fêtes publiques, comme les principaux traits de la vie intime, ont trouvé leur place au milieu d'autres sujets. M. Vanderkindere, dans son *Ethnologie*, a parlé de la physionomie et du caractère des Wallons et des Flamands; les mœurs des *populations préhistoriques* ont été décrites par M. Dupont; M. Le Roy, dans son *Histoire des religions*, s'est occupé de quelques superstitions anciennes, et M. de Bonne, dans son *Droit canon*, des usages religieux; M. Nypels, dans son *Droit pénal*, a rapporté bien des faits curieux, particulièrement sur la sorcellerie. D'autre part, M. Faider, dans ses *Institutions politiques*, a montré l'inviolable attachement des Belges à leurs libertés et à leurs franchises; M. Vandenpeereboom, tout en insistant sur ce même point, a signalé la propension vers les associations de tout genre, qui a fait du droit de réunion l'une des bases de notre état politique. M. Goblet d'Alviella a eu l'occasion de constater le peu d'ardeur des Belges pour les *voyages*, les *découvertes* et les *émigrations*, mais l'expatriation provoquée par l'horreur de la tyrannie n'en est que plus

remarquable, comme on le voit surtout dans l'étude de M. Ernest Rousseau sur les *Sciences physiques, mathématiques et naturelles*. La résistance à l'arbitraire s'accuse parfaitement dans les travaux de M. Ruelens sur *l'Imprimerie et les livres*, de M. Potvin sur l'*Histoire de la littérature française*, et de M. Stecher sur l'*Histoire de la littérature flamande*, tandis que l'esprit local et l'amour des traditions se révèlent avec force dans la *Littérature flamande contemporaine*, de M. Stecher, dans les *Patois* de M. Le Roy, dans l'*Art héraldique* de M. Gens. La vie des populations rurales a été dépeinte par M. de Laveleye, dans son *Économie rurale*, et par MM. Leyder et Houzeau de Lehaye, l'un à propos de l'*Élève des bestiaux*, l'autre à propos de la *Culture maraîchère;* la vie urbaine se retrouve dans les détails sur l'art en général, spécialement dans les études de MM. Romberg, Dognée et Pinchart sur l'*Art industriel*, et dans celle de M. Hymans sur les *Costumes*. M. Fétis a fait remarquer, dans son *Histoire du théâtre*, combien le goût pour les spectacles, dans les fêtes publiques, les processions, les cavalcades, a toujours été vif en Flandre et dans la Belgique moyenne. Enfin, le sentiment des beaux-arts, qui a été la source d'une de nos gloires, peut être apprécié par les travaux de M. Leclercq sur la *Peinture*, de M. Dodd sur la *Sculpture*, de M. Buls sur l'*Architecture*, de M. Hymans sur la *Gravure* et de M. Picqué sur la *Numismatique*.

Si l'on entreprend de juger ces divers faits dans leur ensemble, ce qui frappe tout d'abord, c'est la persistance du caractère primitif et la permanence des usages. Dès que nos populations apparaissent dans l'histoire, elles se font reconnaître à certains traits distinctifs, qu'elles conserveront d'une manière indélébile. César parle de fédérations de tribus et d'assemblées nationales; Tacite fait même allusion à des « banquets politiques ». Les communes du moyen âge ont perdu leur autonomie et les corporations ont été supprimées, mais l'esprit communal et l'esprit d'association sont aussi vivaces que jamais.

Il y a plus. Une foule de pratiques plus ou moins religieuses, antérieures même à la conquête romaine, se sont perpétuées malgré les efforts du christianisme, qui a dû se résoudre à les tolérer et parfois à les adopter en y substituant d'autres intentions. Nous avons à cet égard un document des plus curieux : c'est l'*Indiculus superstitionum et paganiarum*, l'index des superstitions condamnées par le synode de Leptines (les Estinnes, près de Binche), en 743.

Ainsi, les repas de funérailles, qui se sont conservés jusqu'au-

jourd'hui dans les Flandres, étaient, chez les premiers Belges, un festin fait sur la tombe même du défunt. Le carnaval tire probablement son origine des déguisements par lesquels on célébrait le mois de février. Les statuettes de saints que l'on rencontre si fréquemment dans nos campagnes, suspendues à quelque arbre isolé ou remarquable par ses dimensions, faisaient prendre le change aux anciens adorateurs des arbres. L'usage de donner des pains d'épice aux enfants le jour du nouvel an provient de ce que l'on offrait, en guise d'étrennes, des simulacres de divinités païennes composés de farine pétrie avec du miel. Les Rogations sont une transformation chrétienne des processions dans lesquelles on promenait des idoles pour avoir de belles moissons. Enfin, les ex-voto rappellent exactement certaines représentations grossières de pieds, de mains, de têtes, que l'on exposait dans des lieux consacrés, soit pour obtenir la guérison du membre malade, soit en actions de grâce.

Dans la vie de famille, quelques fêtes traditionnelles remontent également à une haute antiquité, et il est difficile de préciser la véritable signification de plusieurs d'entre elles. La Saint-Nicolas, les Innocents, la Saint-Thomas, les chansons de Noël, les Rois, la Mi-Carême, les œufs de Pâques ne sont plus guère, d'ailleurs, que les fêtes de l'enfance, et subsistent à l'état de curiosités, comme certains costumes conservés dans les campagnes ou les spécimens d'architecture des premiers temps du moyen âge.

La vie publique, la vie « communale » a surtout gardé son caractère dans les *kermesses* flamandes et les *ducasses* du pays wallon. « La Belgique, dit M. de Reinsberg-Düringsfeld, est pour ainsi dire le pays des festivités. Nulle part, les nombreuses solennités religieuses et mondaines des âges passés ne se sont mieux conservées. » C'est particulièrement à l'occasion des fêtes patronales que s'organisent les pèlerinages, dont plusieurs sont célèbres, comme ceux de Montaigu, près de Diest, de Dieghem et d'Anderlecht, près de Bruxelles, de Chèvremont, près de Liége; d'autres fois, ce sont des processions symboliques rappelant les mystères du moyen âge, comme à Courtrai et à Furnes, ou des *marches*, cortéges moitié religieux, moitié militaires, comme à Walcourt, à Châtelet et à Gerpinnes. De Heigne à Thiméon, près de Gosselies, se fait une procession dansante, un peu dans le genre de celle d'Echternach. Enfin les grandes « cavalcades », avec chars allégoriques, défilés de corporations, géants, animaux fabuleux, etc., devenues des solennités presque nationales à Mons, à Ath, à Tournai, à Malines, à

Anvers, à Gand, sont les spectacles ambulants des anciennes chambres de rhétorique.

Cet attachement des Belges à leurs usages, à leurs coutumes, explique la persistance du caractère national sous les diverses dominations qui se sont succédé depuis trois siècles. L'esprit local et la tradition ont triomphé de toutes les influences hostiles, de toutes les persécutions. Parfois la résistance à l'arbitraire a pu être confondue avec l'opposition au progrès, mais c'était au progrès imposé, et l'on conçoit qu'un peuple soumis depuis si longtemps à toutes les oppressions se soit montré méfiant à l'égard des dons du despotisme. Ce peuple ne demandait qu'à pouvoir se développer librement, par lui-même, et il l'a suffisamment prouvé depuis 1830.

BIBLIOGRAPHIE. — A.-G.-B. Schayes, *Essai historique sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies et pratiques religieuses et civiles des Belges anciens et modernes*, in-12, Louvain, 1834; Moke, *Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges*, 2 vol. in-18 (Bibliothèque nationale); le baron de Reinsberg-Düringsfeld, *Calendrier belge, fêtes religieuses et civiles, usages, croyances et pratiques populaires des Belges anciens et modernes*, 2 vol. in-8°, Bruxelles, 1861; Des Roches, *Mémoire sur la religion des peuples de l'ancienne Belgique* (Mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. I); Huyttens, *Études sur les mœurs, superstitions, etc., de nos ancêtres* (Messager des sciences historiques, 1860, pages 100, 213, 303 et 413). L'*Indiculus superstitionum et paganiarum* a été analysé dans l'*Histoire des Carolingiens*, de Warnkœnig et Gérard, t. I, p. 222.



TABLE DES MATIÈRES.

TROISIÈME PARTIE.

BELGIQUE MORALE ET INTELLECTUELLE.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

